R 14 in-12
HOMMAGE
de l'Université de Paris

UNIVERSITÉ DE PARIS

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

21 NOV. 1966
BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

1965-1966

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

1965-1966

DICTIONNAIRES LAROUSSE

pour l'étude du langage

une collection (13,5 x 20 cm) de dictionnaires spécialisés pour l'étude approfondie de la langue française

DICTIONNAIRE ANALOGIQUE
par Charles Maquet

DICTIONNAIRE D'ANCIEN FRANÇAIS
par Robert Grandsaignes d'Hauterive

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ARGOTS FRANÇAIS
par Gaston Esnault

DICTIONNAIRE DES DIFFICULTÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE
par Adolphe V. Thomas, couronné par l'Académie française

NOUVEAU DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE
par Albert Dauzat, Jean Dubois et Henri Mitterand

DICTIONNAIRE DES LOCUTIONS FRANÇAISES
par Maurice Rat

DICTIONNAIRE COMPLET DES MOTS CROISÉS
préface de Raymond Touren

DICTIONNAIRE DES NOMS DE FAMILLE ET PRÉNOMS DE FRANCE
par Albert Dauzat

DICTIONNAIRE DES NOMS DE LIEUX DE FRANCE
par Albert Dauzat et Charles Rostaing

DICTIONNAIRE DES PROVERBES, SENTENCES ET MAXIMES
par Maurice Maloux

DICTIONNAIRE DES RACINES DES LANGUES EUROPÉENNES
par Robert Grandsaignes d'Hauterive

DICTIONNAIRE DES RIMES FRANÇAISES
par Philippe Martinon et Robert Lacroix de l'Isle

DICTIONNAIRE DES SYNONYMES
par René Bailly, couronné par l'Académie française

et un très grand choix de dictionnaires bilingues de tous formats et à tous les prix

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

tous les livres de tous les éditeurs sont en vente à la Succursale de la LIBRAIRIE LAROUSSE, 58, rue des Ecoles, Paris (5e)

LIVRET
DE
L'ÉTUDIANT
1965-1966

1

I 14 in-12

UNIVERSITÉ DE PARIS

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

1965-1966

Rédaction arrêtée au 1er juillet 1965

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, Boulevard Saint-Germain, VIe
PARIS

D. 23745

BIBLIOTHEQUE DE LA SORBONNE
D00324359 6

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ

TABLE
DE
FLAUBERT

Pour consulter le Livret

PLAN GÉNÉRAL

Pages

L'Université de Paris. Son histoire et son organisation. 13
Le conseil de l'Université 19
Les recteurs de l'Académie de Paris depuis 1821 21
Le secrétariat général de l'Université et de l'Académie 22
Les bienfaiteurs de l'Université 23
Les docteurs « honoris causa » de l'Université 28

LIVRE PREMIER

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Règlements scolaires 31
Statistique des Étudiants 37

I. — FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES :

1° Administration et professeurs honoraires..... 39
2° Inscriptions, enseignements, diplômes..... 40
3° Instituts 97
4° Bibliothèque..... 104
5° Débouchés 105

II. — FACULTÉ DE MÉDECINE :

1° Administration et professeurs honoraires..... 113
2° Inscriptions, examens, diplômes..... 115
3° Enseignement..... 133
4° Instituts 140
5° Bibliothèque..... 146

III. — FACULTÉ DES SCIENCES :

A) Paris :

1° Administration et professeurs honoraires..... 149
2° Personnel enseignant 151

PAGES

3° Centres et Instituts 168
4° Bibliothèque 182

B) Orsay :

1° Administration 183
2° Personnel enseignant 184
3° Centres et Instituts 190
4° Bibliothèque 190

C) Renseignements communs aux deux Facultés :

1° Inscriptions, examens, diplômes 191
2° Débouchés 212

IV. — FACULTÉS DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES :

A) Paris :

1° Administration et professeurs honoraires 221
2° Enseignement 223
3° Instituts 246
4° Bibliothèques 260

B) Nanterre :

1° Administration 261
2° Enseignement 261
3° Instituts 264
4° Bibliothèque 264

C) Renseignements communs aux deux Facultés :

1° Inscriptions, examens, diplômes 266
2° Débouchés 312

V. — FACULTÉ DE PHARMACIE :

1° Administration et professeurs honoraires 317
2° Inscriptions, examens, diplômes 321
3° Institut 329
4° Bibliothèque et Collections 330
5° Débouchés 331

VI. — ÉCOLES ET INSTITUTS :

1° Écoles Normales Supérieures ..... 333 et 336
2° Instituts d'Université 337
3° Organismes universitaires 380

LIVRE DEUXIÈME

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS

(extérieurs à l'Université)

I. — ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

	Pages
1° Relevant des services du Premier Ministre :	
École Nationale d'Administration	389
Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires	391
2° Relevant du ministère de l'Éducation nationale :	
a) *C. N. R. S*	393
b) *Direction de l'Enseignement supérieur :*	
Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (O. R. S. T. O. M.)	400
Collège de France	401
École des Chartes	409
École Nationale des Langues orientales vivantes.	411
École Pratique des Hautes Études	420
Muséum d'Histoire Naturelle	450
Musée de l'Homme	452
Observatoire de Paris	453
École Normale Supérieure préparatoire à l'enseignement du second degré (Saint-Cloud)	453
École Normale Supérieure préparatoire à l'enseignement du second degré (Fontenay-aux-Roses)	454
Institut National d'Hydrologie et de Climatologie.	455
c) *Direction des Enseignements technique et professionnel :*	
École Centrale des Arts et Manufactures	456
Conservatoire National des Arts et Métiers et Instituts Annexes	458
École Nationale d'Arts et Métiers	463
École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique	464
École Nationale Supérieure de Céramique	464
Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction Mécanique	465
Centre d'Études Supérieures des Techniques Industrielles	466

Pages

École Nationale de Radiotechnique et d'Électricité Appliquée 466

d) *Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports :*

Écoles Normales Supérieures d'Éducation Physique 467

3° Ministère d'État aux Affaires culturelles :

Conservatoire National de Musique..... 468
Conservatoire National d'Art dramatique 468
École Nationale Supérieure des Beaux-Arts 469
École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs .. 470
École du Louvre 470
Institut des Hautes Études Cinématographiques . 471

4° Relevant du ministère de l'Agriculture :

Institut National Agronomique 473
École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées..... 475
École Nationale des Industries Agricoles et Alimentaires 475
École Nationale d'Horticulture..... 476
École Nationale du Génie Rural..... 477
École Nationale Vétérinaire d'Alfort..... 478
Institut National de Recherche Agronomique 478

5° Relevant du ministère des Armées :

École Nationale Supérieure de l'Aéronautique ... 480
École Nationale d'Ingénieurs de Constructions Aéronautiques..... 481
École Polytechnique..... 482
École d'Application du Service de Santé Militaire. 482
École Nationale Supérieure du Génie Maritime... 482

6° Relevant du ministère des Finances et des Affaires Économiques :

École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique 484
Service d'Exploitation industrielle des Tabacs et des Allumettes..... 484

7° Relevant du ministère de l'Industrie :

École Nationale Supérieure des Mines..... 486
Institut français du Pétrole, des Carburants et Lubrifiants 488

8° Relevant du ministère des Postes et Télécommunications :

École Nationale Supérieure des P. T. T. 491
École Nationale Supérieure des Télécommunications 492

Pages

9° Relevant du ministère de la Santé publique et de la Population :

École Nationale de la Santé Publique 494
Institut National d'Études Démographiques 494
Institut National des Jeunes Aveugles 494

10° Relevant du ministère des Travaux publics et des Transports :

École Nationale de l'Aviation Civile 495
Établissement d'Études et de Recherches Météorologiques 495
École Nationale des Ponts et Chaussées..... 496
École Nationale des Sciences Géographiques..... 497

11° Relevant du Ministre délégué chargé de la Fonction Publique :

Institut des Hautes Études d'Outre-Mer..... 499
Centre National d'Études d'Agronomie Tropicale, École Supérieure d'Agronomie Tropicale..... 499
Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux 500

II. — ÉTABLISSEMENTS LIBRES :

1° Enseignement général :

Institut Catholique 503
École Normale libre de Neuilly 504
Collège Sévigné 504

2° Biologie :

École d'Anthropologie..... 504
École Supérieure de Biochimie et de Biologie 505
Institut de Biologie Sociale et d'Hygiène Mentale 505
Institut Océanographique 505
Institut de Paléontologie Humaine..... 506
Institut Pasteur 507

3° Chimie :

École Supérieure libre de Chimie..... 507

4° Commerce :

École Supérieure de Commerce..... 508
École des Hautes Études Commerciales..... 508
Collège libre des Sciences Sociales et Économiques 511
École de Haut Enseignement Commercial pour les jeunes filles 511
École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales de l'Institut Catholique 512

Pages

5° Écoles dentaires :

École Dentaire 512
École Dentaire de Paris 513
École de Chirurgie Dentaire et de Stomatologie de Paris 513

6° Droit :

Institut Européen d'Administration des Affaires.. 514
École de Législation Professionnelle 514
École de Notariat 514
Écoles Polytechniques de Notariat, de Droit, de Procédure et d'Assurances 515

7° Journalisme :

École Supérieure de Journalisme 515
Centre de formation des Journalistes 515
Institut des Relations publiques 516

8° Langues :

Alliance Française 516
Institut d'Études Américaines 518
Institut Britannique 518
Institut Culturel Italien 519
Société pour la propagation des Langues étrangères en France 519

9° Religions :

Institut de Théologie orthodoxe 520
Institut Orthodoxe français de Paris « Saint-Denys » 520
Faculté libre de Théologie protestante 520
Séminaire Israélite (École Rabbinique de France). 521
Institut International d'Études Hébraïques 521

10° Sciences politiques :

Académie Internationale de Science Politique et d'Histoire constitutionnelle 522
Institut International de Philosophie politique.... 522
Institut d'Études des Relations internationales contemporaines 523
École des Hautes Études Internationales 525

11° Sciences sociales :

École des Hautes Études Sociales 525
École Pratique de Service Social 526
Institut de Psychanalyse 526
École des Surintendantes d'usines et de Services sociaux 526

Pages

12° Technique :

École spéciale des Travaux Aéronautiques 527
École Technique d'Aéronautique et de Construction automobile 527
Institut technique de Pratique Agricole 528
École Spéciale d'Architecture 528
École Supérieure du Bois 528
École d'Enseignement technique de l'Institut français du Caoutchouc 529
École de Thermique 529
École Supérieure d'Électricité 530
École d'Électricité industrielle de Paris (Charliat) 530
École d'Électricité et de Mécanique industrielles (Violet) 531
École Spéciale de Mécanique et d'Électricité (Ampère) 531
École Théorique et Pratique d'Électricité (Bréguet) 532
Cours Normal d'Enseignement Ménager 533
École Supérieure de Fonderie 533
Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux 533
École Supérieure de Perfectionnement Industriel. 534
École Technique Supérieure du Laboratoire 534
École Française de Meunerie 535
École Nouvelle d'Organisation économique et sociale 535
Institut d'Optique théorique et appliquée 536
École Supérieure d'Optométrie 536
Centre de Perfectionnement dans l'administration des affaires 537
Centre de Perfectionnement technique 537
Centre de Perfectionnement du Génie chimique .. 537
Centre d'Enseignement de la lutte contre la corrosion 537
École Polytechnique Féminine 538
École française de Radioélectricité 538
École technique Scientia 538
École Supérieure de Soudure autogène 539
École d'Enseignement Technique féminin 539
École Spéciale des Travaux publics 539
École Supérieure des Industries du Vêtement 540

LIVRE TROISIÈME

RESSOURCES DIVERSES DU TRAVAIL INTELLECTUEL A PARIS

I. — BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES, MUSÉES : Pages

1° Bibliothèques 541
2° Archives 563
3° Musées et Collections 565

II. — SERVICES, GROUPEMENTS ET ŒUVRES :

1° Services, Instituts et groupements 573
2° Associations d'étudiants 590
3° Groupements confessionnels 597
4° Œuvres privées 597

III. — BOURSES, PRIX, FONDATIONS :

Bourses, Prix et Fondations 605
La Cité internationale de l'Université de Paris 615

TABLES

Liste du Personnel enseignant et administratif 623
Index alphabétique des Instituts et Écoles 738

La rédaction du présent Livret a été arrêtée le 1er juillet 1965. Toutefois, quelques renseignements arrivés en cours d'impression ont pu y être ajoutés.

L'Université, son histoire et son organisation ..

Faculté de Droit et des Sciences Économiques ..

Faculté de Médecine .. ..

Facultés des Sciences (Paris et Orsay) .. .. ..

Facultés des Lettres et Sciences humaines .. ..
(Paris et Nanterre)

Faculté de Pharmacie .. ..

Écoles et Instituts .. ..

Établissements d'Enseignement Supérieur .. ..
(Établissements publics - Établissements libres)

Ressources diverses du travail intellectuel
(Bibliothèques - Archives - Musées - Services - Bourses)

La Cité Internationale de l'Université de Paris ..

Liste du personnel enseignant et administratif
Index alphabétique des Instituts et Écoles ..

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

SON HISTOIRE ET SON ORGANISATION

Dès le milieu du XII^e siècle, les écoles parisiennes étaient nombreuses et la renommée que leur avaient acquise des maîtres tels que Abélard et Guillaume de Champeaux attirait à elles les étudiants de tous les pays. On y enseignait les arts libéraux constituant le *trivium* et le *quadrivium*, préface nécessaire aux études, et les sciences alors connues, théologie, droit, médecine.

Ces écoles étaient placées sous l'autorité directe de l'évêque de Paris, qui délivrait la *licencia docendi* sans laquelle on ne pouvait enseigner et conservait, tant sur l'enseignement que sur la discipline, un droit permanent de surveillance. Cette dépendance étroite de l'autorité épiscopale se marquait dans la situation même de ces écoles qui, à l'origine, étaient toutes groupées dans l'île de la Cité, autour de l'église Notre-Dame. Mais bientôt, écoles et écoliers devenant plus nombreux s'y trouvèrent à l'étroit et durent passer l'eau pour aller s'établir dans le voisinage des cloîtres fameux de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor.

Cette émigration fut pour les écoles de Paris, à l'égard de l'autorité épiscopale, le commencement d'une émancipation qui, bientôt, grâce à l'appui du pouvoir royal et de la papauté, allait être complète. Provoquée par un besoin commun, elle avait eu pour premier effet de donner au monde des écoles une conscience nette de ses intérêts communs et du rôle qu'il pouvait jouer. De ce sentiment résulta un besoin spontané de se grouper qui aboutit à l'organisation d'une puissante corporation, celle des maîtres et des écoliers, l'*Universitas magistrorum et scolarium Parisiensium*, l'Université de Paris. L'organisme et le nom existent dès le second tiers du XII^e siècle. L'Université de Paris n'a plus dès lors qu'à obtenir du pouvoir royal d'abord, puis du Saint-Siège, les privilèges qui feront d'elle un corps autonome bientôt tout-puissant.

En 1200, à l'occasion d'une rixe survenue entre étudiants et bourgeois, une charte de Philippe-Auguste enlève l'Université à la juridiction civile pour la soumettre aux seuls juges d'Église. Un peu plus tard, en 1215, une bulle papale la constituant comme corporation ecclésiastique lui reconnaît le droit de réunion et de coalition, celui aussi de posséder un sceau et, la plaçant sous l'autorité directe du Saint-Siège, la soustrait définitivement à l'autorité épiscopale.

Puis, durant ce même XII^e siècle, des groupements se forment dans son propre sein, que déterminent les affinités des diverses disciplines.

C'est de ce travail interne que naissent les Facultés. Il y eut quatre Facultés : la Faculté des Arts, la plus importante par le nombre de ses maîtres et de ses étudiants, la Faculté de Droit canon, la Faculté de Médecine et la Faculté de Théologie.

Dans la Faculté des Arts elle-même, le grand nombre des écoliers et leur diversité d'origine amenèrent la formation d'autres groupes, *les Nations*, qui réunirent les maîtres et les étudiants originaires du même pays. Chaque nation élisait son procureur qui avait charge de veiller à ses intérêts. A partir de 1245, les procureurs furent subordonnés à un Recteur élu lui aussi et pour peu de temps. Le Recteur ne fut ainsi, à l'origine, que le chef des quatre nations de la Faculté des Arts, mais son autorité grandit au point de s'imposer à celle des Doyens que chaque Faculté avait aussi pris l'habitude d'élire. Le Recteur devint bientôt le chef de l'Université tout entière.

Cette organisation interne de l'Université de Paris précéda son installation matérielle. Elle attendit 1764 avant de trouver un siège. Pour leurs réunions, les Facultés et les Nations empruntaient, soit un cloître soit un réfectoire de couvent et les assemblées de l'Université avaient lieu dans une église. Les maîtres, eux, enseignaient où ils voulaient, certains dans des maisons particulières, d'autres, sous les arceaux d'un cloître ou même dans les carrefours.

Les collèges qui se créent à partir du XIII^e^ siècle ne sont à l'origine que des maisons fondées en faveur des étudiants pauvres pour leur assurer le logis et le couvert. C'est un mouvement qui se retrouve dans toute l'Europe, mais à Paris il revêt une rare ampleur ; il s'y crée 37 collèges au XIV^e^ siècle. Les collèges prennent une part croissante à l'enseignement, doublant par des exercices scolaires les études des Facultés. Au XV^e^ siècle, ils finissent par supplanter les écoles publiques. Celles des Arts seront abandonnées ; il n'en subsistera que pour le Droit et la Médecine qui seules conserveront un siège. Installation modeste pour l'une et pour l'autre. Mais la Faculté de Droit sera reconstruite en 1772 par Soufflot.

Parmi les collèges devenus le lieu de l'enseignement, le Collège de Navarre tient au XIV^e^ siècle le premier rang et conservera toujours une place éminente ; c'est qu'il abrite à la fois la Théologie et les Arts. La Maison de Sorbonne fondée dès 1272 l'emportera néanmoins en renom pour les études théologiques auxquelles elle se voue exclusivement. L'enseignement des arts est le domaine de nombreux collèges qui ont incorporé jusqu'aux classes de Grammaire. La décentralisation fait oublier les anciennes écoles de la rue du Fouarre.

La Renaissance ouvre une redoutable crise. L'Université est en proie sur le plan intellectuel à de redoutables conflits entre la tradition et la Réforme, entre la scolastique et l'humanisme. Elle engage son prestige, condamne Luther et après lui Lefèvre d'Étaples et Érasme. Elle se raidit devant l'humanisme. Mais il triomphe en dehors d'elle,

au Collège royal de France ouvert par François Ier en 1530, et dans les collèges fondés par la Compagnie de Jésus. Attendons la fin du siècle pour voir l'humanisme entrer à la Faculté des Arts avec les statuts de 1600.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, si l'Université a vu faiblir le rayonnement international qui l'illustrait au Moyen Age, son prestige grandit en France, éclipse celui des autres Universités ; elle est l'Université fameuse par excellence. La source de sa puissance, en regard de l'affaiblissement des autres Universités, où les Jésuites à peu près partout ont pris pied, est dans le fait que grâce à la protection du Parlement de Paris, elle a victorieusement résisté jusqu'au bout à l'ingérence des réguliers.

La Faculté de Théologie avec douze chaires « séculières » tient une place unique dans le royaume. Elle exerce une véritable magistrature spirituelle, dont l'éclat de quelques jugements de censure est loin d'exprimer la portée. Elle forme les professeurs de Philosophie de la Faculté des Arts, puisque tous sont bacheliers de Théologie. Elle oriente, en instruisant les Sulpiciens, l'activité des séminaires. Nombreux sont les dignitaires de l'Église et de l'État qui sont sortis de son sein. La Maison de Sorbonne avec sept chaires sur douze en est le cœur. Richelieu en a assuré la reconstruction (1627-1642) avec une richesse architecturale qui ajoute à son lustre. La Faculté de Théologie y tient ses Actes et ses Assemblées, s'effaçant devant le nom prestigieux.

La Faculté des Arts, bien que dite Faculté inférieure, s'affirme avec une rare puissance. D'abord du fait de sa constitution séculière. Puis par son développement. Avec l'ouverture en 1661 du Collège des Quatre Nations dû à Mazarin, elle offre dix collèges de plein exercice. On compte 5 000 élèves à la fin de l'Ancien Régime. Si la Faculté des Arts ne se renfermait pas sur elle-même dans la défense obstinée de ses privilèges, elle serait susceptible de voir rayonner son influence hors de l'étroit territoire où elle se cantonne. La réforme que le Parlement de Paris avec le Président Rolland entrevoit dans cet esprit est ainsi vouée à l'échec. Il est réservé à Napoléon de fonder l'Université Impériale, ce corps de maîtres où prend forme le système d'enseignement secondaire et supérieur de la France contemporaine.

On a sans doute sous-estimé la qualité des études offertes par l'Université de Paris à la fin de l'Ancien Régime. En fait, l'enseignement théologique, celui de la Médecine, tels qu'ils étaient donnés à Paris, apparaissent en France hors de pair. Si celui des Lettres ne s'était pas renouvelé, celui de la Philosophie, alors que les Jésuites se dégageaient péniblement de la scolastique et d'Aristote, s'était ouvert à Descartes, puis à Newton et à Locke. Les conférences de physique de l'abbé Nollet au Collège de Navarre étaient célèbres. Mais nous sommes au siècle où les Académies l'emportent en prestige sur les

Universités vouées aux tâches pédagogiques et à la formation professionnelle. Si l'Université de Paris reste régulièrement en retrait du mouvement des idées, inscrivons cependant à son crédit l'introduction de la gratuité des études, la fondation du Concours général et l'établissement des concours d'Agrégation qui en 1766 jettera la base des Études supérieures de Lettres.

Les institutions universitaires de l'Ancien Régime et avec elles l'Université de Paris ont sombré avec la Révolution. L'Université Impériale en 1808 met en place un système d'enseignement conçu pour la France entière, où dans chaque Académie les Facultés vouées aux sciences approfondies et à la collation des grades couronnent les études des Lycées. Rattachées directement à l'État et sans lien entre elles, les Facultés ne seront appelées à connaître une vie commune qu'en 1885 avec l'établissement d'un Conseil des Facultés. Le Corps qu'elles forment est érigé en Université par la loi du 10 juillet 1896. L'Université de Paris reprend vie.

Le siège de l'Académie, celui des Facultés des Lettres et des Sciences avaient été établis en 1808 dans les locaux de l'ancien Collège Louis le Grand. En 1823, traversant la rue Saint-Jacques, ils sont transférés à la Sorbonne qui, rendue à sa vocation universitaire, s'anime d'une vie nouvelle. Elle est reconstruite, considérablement agrandie à la fin du siècle. Inaugurée en 1897, la nouvelle Sorbonne ne sera pas longtemps à la mesure des besoins nouveaux.

Le développement de l'enseignement supérieur à Paris depuis un siècle et demi lui a en effet conféré une prééminence qui s'annonçait déjà dans les structures de l'Ancien Régime. Chaque étape, la fin du XIX^e siècle, le milieu du XX^e a confirmé cette progression régulière.

Si les Facultés de Droit et de Médecine, au début du siècle dernier, ont dû à leur caractère professionnel de trouver rapidement une pleine activité, la Faculté des Lettres, tant que les Lycées sont restés le centre de l'enseignement, a été vouée aux cours publics ; la Faculté des Sciences, éclipsée par les Écoles spéciales, a de même lentement frayé sa voie. Il faut attendre la réforme de l'Enseignement Supérieur sous la III^e République pour qu'affluent les étudiants, multipliés par un système de bourses et retenus par la spécialisation croissante des études. Les Facultés forment désormais en nombre des licenciés, des agrégés, les uns et les autres activement préparés. Elles reçoivent des docteurs. Aujourd'hui, l'établissement d'un troisième cycle développe les études approfondies.

Les facteurs de croissance qui avaient agi il y a un demi-siècle sont aujourd'hui plus puissants que jamais. Leur action ne cesse de s'amplifier avec le développement de l'enseignement du second degré et son extension sur le plan social. La révolution démographique qui suit la Deuxième Guerre mondiale accélère à présent le rythme sur lequel s'élève la population scolaire.

En attendant le bouleversement inéluctable des structures universitaires qui trouvera son terme dans la création de nouvelles Facultés, sœurs des anciennes, une extension des locaux s'opère graduellement. Déjà reconstruites à la fin du XIX^e siècle, les Facultés de Droit et de Médecine se sont vues agrandies par des annexes plus ou moins éloignées. La Faculté des Sciences compte dès à présent plusieurs centres (Orsay, Saint-Bernard) en attendant d'abandonner la Sorbonne, où la Faculté des Lettres ne jouira à la faveur de ce départ que d'une extension provisoire.

L'Université de Paris au Moyen Age s'était, du XIII^e au XV^e siècle, épanouie dans une floraison de collèges. Celle de demain s'annonce d'ores et déjà comme un système de Facultés, multipliées à l'échelle des tâches immenses qui l'attendent.

***

L'UNIVERSITÉ DE PARIS *se compose essentiellement, au point de vue administratif et financier, des établissements suivants :* FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ; FACULTÉ DE MÉDECINE ; FACULTÉ DES SCIENCES ; FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ; FACULTÉ DE PHARMACIE ; ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES, *ainsi que des* INSTITUTS, ÉCOLES, BIBLIOTHÈQUES, LABORATOIRES, OBSERVATOIRES, *etc., qui y sont annexés.*

***

A la tête de l'Université est placé le Recteur, Président du Conseil de l'Université. Les Recteurs sont nommés par décret du Président de la République sur proposition du Ministre de l'Éducation Nationale. Nul ne peut être nommé Recteur s'il n'est pourvu du grade de docteur.

Chaque Faculté est dirigée par un Doyen nommé pour trois ans par le Ministre de l'Éducation Nationale sur propositions de l'Assemblée de la Faculté et du Conseil de l'Université. Les candidats sont obligatoirement des professeurs titulaires de la Faculté intéressée.

Les professeurs titulaires sont nommés par décret parmi les docteurs âgés d'au moins 30 ans sur présentation successive des commissions compétentes du Comité consultatif des Universités et du Conseil de la Faculté.

Le titre de professeur sans chaire peut être conféré aux maîtres de conférences des Facultés des Sciences, des Lettres et de Pharmacie et aux agrégés des Facultés de Droit et de Médecine sur proposition du Conseil de la Faculté.

Les maîtres de conférences des Facultés des Sciences et des Facultés des Lettres et Sciences Humaines sont nommés par le Ministre sur présentation du Conseil de la Faculté parmi les docteurs inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences établie chaque année par les commissions compétentes du Comité consultatif des Universités.

Les candidats au titre d'agrégés des Facultés de Droit doivent subir un concours spécial réservé aux docteurs en Droit. Ils peuvent être titularisés après deux ans d'enseignement.

Les candidats à l'agrégation de Médecine subissent un concours spécial et sont institués agrégés pour 9 ans. Ils peuvent être pérennisés dans leurs fonctions.

Les maîtres de conférences agrégés des Facultés de Médecine sont choisis parmi les professeurs sans chaire, agrégés pérennisés et agrégés non patentés des Sciences fondamentales et des Sciences pharmaceutiques ; ils sont nommés par le Ministre sur proposition du Conseil de la Faculté et avis du Comité consultatif.

Les candidats à l'agrégation de Pharmacie subissent un concours spécial réservé aux pharmaciens titulaires du doctorat d'État en Pharmacie, ès Sciences ou en Médecine. Après trois ans d'enseignement, ils peuvent être titularisés comme maîtres de conférences agrégés.

Les chefs de travaux sont nommés par le Ministre de l'Éducation Nationale parmi les candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie par la division compétente du Comité consultatif des Universités.

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de chefs de travaux

— les docteurs ès Sciences, pour les Facultés de Médecine, des Sciences et de Pharmacie ;
— les docteurs en Médecine, pour les Facultés de Médecine ;
— les docteurs en Pharmacie, pour les Facultés de Pharmacie ;
— les agrégés de l'Enseignement secondaire, pour les Facultés des Sciences ;
— les ingénieurs-docteurs, pour les Facultés des Sciences ;
— les assistants titulaires (3 ans de fonctions), pour les Facultés des Sciences et de Pharmacie.

L'admissibilité aux concours donnant accès aux cadres de maîtres de conférences agrégés et d'agrégés des Facultés de Médecine tient lieu d'inscription sur la liste d'aptitude.

Les chefs de travaux peuvent être titularisés après un stage de deux ans s'ils ne sont pas patentés.

Les assistants des Facultés de Médecine, des Sciences et de Pharmacie sont nommés par le Recteur. La licence ès Sciences exigée pour les Facultés des Sciences peut être remplacée dans les autres Facultés par le doctorat en Médecine ou le grade de Pharmacien.

Les assistants des Facultés des Lettres sont nommés pour un an par le Ministre sur proposition de l'Assemblée. Les candidats doivent justifier de la licence ès Lettres requise pour l'Enseignement Secondaire et du diplôme d'études supérieures, ou de grades et titres reconnus équivalents ou supérieurs.

M. JEAN ROCHE

MEMBRE DE L'INSTITUT
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

1° Membres de droit

MM.

Jean ROCHE, Recteur de l'Académie de Paris, président.

Georges VEDEL, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.

N..., Doyen de la Faculté de Médecine.

Marc ZAMANSKY, Doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

Joseph BERGERARD, Doyen de la Faculté des Sciences d'Orsay.

Marcel DURRY, Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris.

Pierre GRAPPIN, Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nanterre.

Guillaume VALETTE, Doyen de la Faculté de Pharmacie.

Robert FLACELIÈRE, Directeur de l'École Normale Supérieure.

Albert KIRRMANN, Directeur adjoint de l'École Normale Supérieure

Mme DURRY, Directrice de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles.

Mlle CHENOT, Sous-Directrice de l'École Normale Supérieure.

2° Membres élus

Jean GAUDEMET, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.

Émile JAMES, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.

Daniel BARGETON, professeur à la Faculté de Médecine.

André SICARD, professeur à la Faculté de Médecine.

Luc GAUTHIER, professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

René LUCAS, professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

Jean CHAPELLE, professeur à la Faculté des Sciences d'Orsay.

Jean CHEVAUGEON, professeur à la Faculté des Sciences d'Orsay.

Raymond LAS VERGNAS, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris.

Pierre-Maxime SCHUHL, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris.

MM.

Jean BEAUJEU, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nanterre.

Alexandre MICHA, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nanterre.

Marcel GUILLOT, professeur à la Faculté de Pharmacie.

Maurice JANOT, professeur à la Faculté de Pharmacie.

3° Membres désignés par le Conseil

Gaston MONNERVILLE, Président du Sénat.

Jean THION DE LA CHAUME, Président de la Chambre des Notaires de Paris.

Henri COURBOT, Président de la Chambre de Commerce de Paris.

Mme BÉCOURT-FOCH, Présidente de la IVe Commission au Conseil municipal.

Secrétaire : Pierre BARTOLI, Secrétaire général de l'Université de Paris.

LES RECTEURS
DE L'ACADÉMIE DE PARIS
DEPUIS 1821

Abbé CHARLES-DOMINIQUE NICOLLE (1758-1835), Recteur de 1821 à 1824.

HIPPOLYTE-JOSEPH ROUSSELLE (1785-1863), Recteur de 1824 à 1851.

CHARLES CAYX (1795-1858), Recteur de 1851 à 1858.

NICOLE-LOUIS-MARIE ARTAUD (1794-1861), Vice-Recteur de 1858 à 1861.

ADOLPHE MOURIER (1807-1890), Vice-Recteur de 1861 à 1879.

CHARLES-MARIE ZEVORT (1816-1887), Vice-Recteur du 16 janvier au 10 février 1879 (nommé Directeur au Ministère).

OCTAVE GREARD (1828-1904), Vice-Recteur de 1879 à 1902.

LOUIS LIARD (1846-1917), Vice-Recteur de 1902 à 1917.

LUCIEN POINCARÉ (1862-1920), Vice-Recteur de 1917 à 1920.

PAUL APPELL (1855-1930), Recteur de 1920 à 1925.

PAUL LAPIE (1869-1927), Recteur de 1925 à 1927.

SÉBASTIEN CHARLÉTY (1867-1945), Recteur de 1927 à 1937.

GUSTAVE ROUSSY (1874-1948), Recteur de 1937 à 1947 (1).

JEAN SARRAILH (1891-1964), Recteur de 1947 à 1961.

(1) GUSTAVE ROUSSY, relevé de ses fonctions par un arrêté du Gouvernement de Vichy en date du 12 novembre 1940, a été réintégré à la Libération par le Gouvernement provisoire de la République Française.

M. JÉROME CARCOPINO avait été chargé d'assurer les fonctions de Recteur par arrêté du 13 novembre 1940; nommé Secrétaire d'Etat à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse, il avait été remplacé par M. CHARLES MAURAIN, Doyen de la Faculté des Sciences, délégué dans les fonctions de Recteur (26 février 1941), puis par GILBERT GIDEL, Recteur du 1er octobre 1941 au 20 août 1944.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DE L'UNIVERSITÉ
ET DE L'ACADÉMIE DE PARIS

A LA SORBONNE, 47, rue des Écoles, Paris (Ve)
(Tél. : 033-24-13)

Directeur des Services Administratifs de l'Académie de Paris, Secrétaire général de l'Université : M. Pierre BARTOLI.

Secrétaire général des Services Universitaires, Adjoint au Directeur des Services Administratifs de l'Académie de Paris : M. Robert MONCLA.

Inspecteur des Services Administratifs pour l'Académie de Paris : M. Pierre MÉRIEN.

INSPECTION DE L'ACADÉMIE DE PARIS

A LA SORBONNE, 47, rue des Écoles, Paris (Ve)

Inspecteur général, Adjoint au Recteur : M. BOUISSET.

Inspecteurs de l'Académie :

MM. ANDRIEU, Lettres.
BALLAND, Sciences Naturelles.
BENZECRI, Philosophie.
BORNE, Philosophie.
BOULAN, Anglais.
BOUTET DE MONVEL, Lettres.
CUQ, Lettres.
Mme DREYFUS, Philosophie.
MM. ÉCHARD, Physique.
EUGÈNE, Allemand.
FRESNEAU, Physique.
GOSSOT, Histoire et Géographie.
HUISMAN, Mathématiques.
LAFFAY, Anglais.
OSTENC, Mathématiques.

SERVICE D'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

8, rue Jean-Calvin, Paris (Ve) (Tél. : 587-18-48)

Chef du service : Mme BARATIN. (Voir p. 32 et 33.)

SERVICE CENTRAL DES EXAMENS DU BACCALAURÉAT

22, rue Vauquelin, Paris (Ve) (Tél. : 402-29-34)

Directeur : M. PASQUIER. *Attachée principale :* Mlle QUESNOY.

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

31, 39, avenue de l'Observatoire, Paris (Ve) (Tél. : 326-07-49)

Directeur : M. ADAM. *Directeur administratif :* M. PROST.
(Voir p. 578.)

BUREAU UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SUR LES CARRIÈRES

5, place Saint-Michel, Paris (Ve) (Tél. : 326-71-42)
(Voir p. 585.)

TRÉSORERIE PRINCIPALE DES DROITS UNIVERSITAIRES

5, rue Clovis, Paris (Ve)

LES BIENFAITEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

UNIVERSITÉ

PELRIN. Bourses d'Enseignement supérieur. — DE BARKOW. Bourses d'Enseignement supérieur. — Baronne HIRSCH. Prêt aux étudiants. — Albert KAHN. Bourses de voyage autour du monde. — BISCHOFFSHEIM. Don de l'Observatoire de Nice. — Armand COLIN. Bourses de voyage. — SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ. Bourses de voyage. — Duc DE LOUBAT. Chaire à la Faculté de Médecine. — S. A. S. le prince ALBERT Ier DE MONACO. Contribution à l'achat des terrains de la rue Saint-Jacques. — O. GRÉARD. Bourse de voyage. — Andrew CARNEGIE. Fondation des bourses des Curie. — Gustave-Adolphe COMMERCY. Don de quatre millions pour l'avancement des sciences. — MM. SOLVAY & Cie et la CHAMBRE SYNDICALE DES PRODUITS CHIMIQUES. Chaire de chimie appliquée. — Basil ZAHAROF. Chaire d'aviation. — Henry DEUTSCH (de La Meurthe). Don de l'Institut aérotechnique. — Émile PATHÉ. Archives de la parole. — Marquise ARCONATI-VISCONTI, née PEYRAT. Legs universel pour les lettres et les sciences. Don de l'Institut de Géographie. Trois millions pour l'Institut de l'Histoire de l'Art. — Auguste-Tranquille LOUTREUIL. Don de deux millions et demi pour le progrès des laboratoires scientifiques des Universités. — Paul MELLON. Bourses de Patronage. — Jacques DOUCET. Don de sa bibliothèque d'art et d'archéologie. Don de sa bibliothèque littéraire. — Émile DEUTSCH DE LA MEURTHE. Don de dix millions pour l'édification d'une cité universitaire. — Mme Jules FERRY. Bourse Jules FERRY. Legs de la bibliothèque Jules FERRY. — Baronne Salomon DE ROTHSCHILD. Don à la Société des Amis de l'Université. — Louis LIARD. Bourse de voyage. — Fondation Edgard STERN. — Mme BULTEAU. Fondation Ernest LAVISSE. Bourses annuelles. — Fondation de la Bourse Émile VERHAEREN. — Fondation BLUMENTHAL. — Fondation de l'Ambassadeur GÉRARD. Bourse de voyage autour du monde. — Fondation HANDELSMANN. — Mme Veuve Henri GOLDET. Bourses. — M. Lucien MASSON. Legs universel. — M. le Doyen Henri GAUTIER. — M. DAVID-WEILL. Bourses de séjour dans des Universités étrangères. — Don de cinq millions. — M. Edmond HARAUCOURT. Don d'une maison de repos au bord de la mer pour les étudiants de la Cité

Universitaire. — Baronne THIESSÉ DE ROSEMONT. Legs universel. — Donation JEAN SAUBERAN. Trois millions pour prêts d'études. — M. et Mme Jean SAUBERAN. Don de trois millions pour la création d'une Bibliothèque centrale universitaire. Don d'un million pour l'Institut de Chimie. — Legs CASTAIGNE, pour la chaire Victor-Hugo. — Legs FAVEREAUX, pour les laboratoires scientifiques. — Fondation Émile et Théodore VAUTIER (1930), pour les laboratoires de physique de la Faculté des Sciences.

Le duc DE RICHELIEU, marquis DE JUMILHAC, don du domaine de Richelieu, legs du domaine du Haut-Buisson. — MM. HUGUENY et Paul DUVAL, prix biennal à l'Institut de Physique du Globe : PRIX ROVEL. — Mme Camille BLOCH, legs universel, bourses aux étudiants. — MM. CARON et R. GUYOT.

Donation LEE KOHNS pour une chaire de littérature et civilisation américaines. — Subventions pour la création de l'Institut Henri-Poincaré : fondations ROCKEFELLER et Ed. DE ROTHSCHILD. — Fondation ROCKEFELLER pour les laboratoires maritimes. — Fondation ROCKEFELLER pour les recherches des sciences sociales. — Pr TEISSIER. Legs universel pour la Faculté de Médecine. — M. ROSNOBLET. Legs universel pour l'Éducation physique. — M. André LAZARD. Legs d'un million pour l'Institut du Radium. — Fondation Helen EDWARD NATHAN. Bourses. — Mlle Blanche ROULLIER. Legs en faveur de l'Institut du Radium, de l'École de Puériculture et de la Cité Universitaire. — Donation de la *Mitsui Gomei Keisha* pour la création d'un Institut d'Études Japonaises. — Mme Veuve LAMBERT. Legs universel. — Mme Veuve PERRISSIN. Legs universel. — Mlle Thérèse BELLE. Legs universel pour l'Institut du Radium. — M. Gaston LAMBERT. Legs pour l'Institut du Radium. — Mme Veuve TROUVÉ. Legs pour des candidats au Doctorat ès Lettres ou ès Sciences. — MM. S.-R. RANA et Maurice HESS. Donation pour l'Institut de Civilisation indienne (fondation KRISHNAVARMA). — Legs J.-J. JAFFÉ. — Legs Jeanne GUIDI pour l'Institut du Radium. — Mme Marie CLAUDON. Legs universel. — Legs Mme BRAUER-HAAS. — Donation par Mme WHITNEY-HOFF du Foyer International des Étudiantes. — Don FALKNER. — Don de M. Jérôme CARCOPINO (Prix Antoine Carcopino). — Legs Alfred NEUMANN. — Legs Veuve SOTTAS. — Legs Anne-Marie BICHARD. — Don anonyme pour Prix Nadia MASSARI. — Legs MAYER. — Legs VARENCE. — Legs LE BAIL. — Legs BELLANGER. — Legs NOGUÈS. — Legs LÉONARD. — Legs Oran RABER. — Legs HENRIOT. — Legs HERBETTE. — Legs MARTINENCHE. — Legs MOUSSELET. — Legs PLISSON. — Legs REGNAULT. — Legs Veuve VAUCLIN, née CHANTEPIE. — Donation de Mme MARTEAUX pour Fondation Jacques LETEN. — Legs FÉNÉON. — Legs AGUIRRE BASUALDO. — M. Victor LYON : Don de cent millions pour construction d'une maison d'étudiants à la Cité Universitaire. Donation

pour bourses à 5 étudiants de la Cité. — Legs GUISEZ. — Donation de M. et Mme HONNORAT. — Legs André HONNORAT. — Donations de M. Léon BARATZ et de Mme LUBOV-DOBRY. — Mme HOSTATER. Donation par l'American Aid to France de la « Maison de l'Étudiant ». — Donations de Mme Romain ROLLAND et de Mlle Madeleine ROLLAND (Fonds Romain Rolland. Foyer Jean-Christophe). — Legs Veuve DUMONT. — Legs Veuve MARQUESTE. — Mme Henri GOY. Don d'un million pour une bourse. — Donation par Mmes DE COSSETTE, FINALY, LE BRET et BOUNIN d'un immeuble à Florence. — Donation du Comité fédéral d'Outre-Mer pour les bourses d'études Victor Schœlcher. — Mme Veuve DELHEIM, legs pour la Cité Universitaire. — Legs LABROUQUÈRE, pour l'Institut du Radium et pour bourse « Professeur André Labrouquère ». Prix Louis FOREST (legs Veuve Forest). — Donation Edmond DE ROTHSCHILD (Bourse Jean Perrin).

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Dons et fondations de prix : VILLE DE PARIS. Prix aux élèves de Licence. — Ernest BEAUMONT. Fondation de prix aux élèves de Licence. — Comte ROSSI. Prix de droit constitutionnel et de législation civile. — Baron DE TRÉMONT. Bourse d'études. — GOULLENCOURT. Prix de Licence et de Doctorat. — SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES. Prix de Doctorat. — Louis COPIN. Prix attribué à deux étudiants de Licence. — Charles LEFEBVRE. Prix triennal de thèse. — Ernest VERGNIAUD. Bourse de voyage. — Godefroy-Barthélemy SAINT-HILAIRE. Bourse. — M. VOUTERS. Prix. — Baronne Salomon DE ROTHSCHILD. Bourses. — Legs Veuve Henri MICHEL. — Don anonyme pour prix Paul DESCHANEL. — Legs DU HAMEL DU BREUIL. — Prix du Doyen Edgar ALLIX. Meilleure thèse de Législation financière. — Prix Henri CAPITANT. Meilleure thèse de Droit civil. — Legs Jules JACQUES. — Don de Mme JUSTIN. — Prix Jean-Bertrand NOGARO. — Legs Veuve LACOUR.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Bourses municipales, dons et fondations de prix : CORVISART. — MONTYON. — BARBIER. — CHATEAUVILLARD. — DE TRÉMONT. — FAUCHER. — LACAZE. — JEUNESSE. — SAINTOUR. — BÉHIER. — Ch. LEPROUX. — MARJOLIN. — LANNELONGUE. — VERET. — BAUCHET. — *Fondation de l'Anonyme.* — DIEULAFOY. — H. VIVIER. — DÉROULÈDE. — HERVIEUX. — P. SEGOND. — Serge-Henry SALLE. — CARVILLE. — Georges-Levi FRANCKEL. — Salomon ROTHSCHILD. — Duc DE LOUBAT. — VILLE DE PARIS. Fondation des chaires de Clinique propédeutique, de Clinique gynécologique, de Clinique chirurgicale infantile et orthopédie. — Institut du cancer. — Fondation Veuve POTTER pour un cours de Radiologie médicale. — Legs CHASLIN

pour les Bibliothèques de la Faculté. — *Prix :* DEMARLE. — MATHIAS. — DUVAL. — CABANES. — MALTERRE. — BERNHEIM. — DÉJERINE. — JAVAL. — GIRARD. — Fondation J.-A. SICARD. — Legs GILBERT. — Legs SELIGMANN. — Donation Veuve LÉRI. — Legs RIGOUT. — Legs Veuve ROY pour le Laboratoire de Physiologie. — Legs BOULAY. — Legs Mme Veuve LEMOINE. — Legs Dr CHAUFOUR. — Legs GRENIER pour l'Institut du Cancer. — Legs TARLET. — Legs universel de Mme BAUCHAIN, Veuve ROUSSEL. — Legs VAQUEZ. — Legs AUDAS. — Donation Veuve FREY. — Donations MANNHEIMER. — Legs Mme Veuve DE JOUSSELIN. — Legs Léon BERNARD. — Legs Veuve THÉBAULT. — Legs CHAPOTON. — Legs CAILLET. — Legs CASTEX. — Legs Veuve MARCHAND. — Legs Pierre MARIE. — Legs Veuve REY. — Legs VRAIN. — Legs GUISEZ. — Legs POIX.

FACULTÉ DES SCIENCES

Dons et fondations de prix : Baron DE TRÉMONT. Fondation d'un prix. — VILLE DE PARIS. Fondation de la chaire d'Évolution des êtres organisés. — Fondation de la chaire des Hautes Températures. — Paul BERT. Don de sa bibliothèque. — LONQUETY. Don au Laboratoire de Wimereux. — DE LACAZE DUTHIERS. Don au Laboratoire de Banyuls-sur-Mer. — DE RUFZ DE LAVISON. Physiologie végétale. — MM. SOLVAY & Cie. — M. Andrew CARNEGIE. — S. A. S. le Prince DE MONACO. — M. Georges LEYGUES. — MANUFACTURE DES GLACES ET PRODUITS CHIMIQUES DE SAINT-GOBAIN. — M. Émile DEUTSCH DE LA MEURTHE. — COMPAGNIE DES PRODUITS CHIMIQUES D'ALAIS ET DE LA CAMARGUE, COMPAGNIE DES FORGES DE CHATILLON, COMMENTRY ET NEUVES-MAISONS, SOCIÉTÉ ÉLECTRO-MÉTALLURGIQUE FRANÇAISE DE FORGES, CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS, *Donateurs ayant contribué à l'installation de l'Institut de Chimie.* — M. Henri GOLDET. — Prix Solange COËMME. — M. Paul APPELL. Prix de Doctorat. — Legs Veuve HÉBERT. — Legs J. et C. FERRIÈRE. — Bourse Henri B. REITLINGER, Arthur B. REITLINGER. — M. T. et F. LACORRE-RONSO.

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Dons et fondations de prix : VILLE DE PARIS. Fondation de la chaire d'Histoire de la Révolution française. — LES AMIS D'ALBERT DUMONT. Fondation d'un prix. — FLAMMERMONT. Prêt aux étudiants en histoire moderne. — MICHONIS. Bourses de séjour à l'étranger. — L. et J. MARILLIER. — Mme AUBRY. Don de la bibliothèque Pierre Aubry. Donations en faveur des études musicales. — Mme DURKHEIM. Fondation Émile et André DURKHEIM. Bourse de voyage. — Mme LE GÉNISEL. — Baron MITSUI, et autres notables japonais. — Mme la princesse Edmond DE POLIGNAC. Fondation d'une bourse. — Mar-

quise ARCONATI-VISCONTI, née PEYRAT. Création d'une chaire d'Histoire littéraire du XVIIIe siècle en France *(chaire Alphonse-Peyrat)*. — GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈCOSLOVAQUE. Fondation de la chaire Ernest-Denis. Histoire et Civilisation des Slaves. — Henri et Marthe MICHEL-LÉVY. Bourses. — Legs FISCHER, pour un prix d'histoire. — Legs BASTIAN, pour un prix de géographie physique. — Bourse Dominique CORTICCHIATO, annuelle, à un étudiant de préférence angliciste. — Legs MASSON-OURSEL.

FACULTÉ DE PHARMACIE

Dons et fondations de prix : MM. GOBLEY. — LAILLET. — LAROZE. — LEBEAULT. — FLON. — DEMARLE. — LE METTAIS. — MOISSAN. — LAFAY. — BUIGNET. — DESPORTES. — MENIER. — GILLES. — POUSSON. — Chambre Syndicale des Fabricants de Produits pharmaceutiques. — VILLE DE PARIS. Fondation de la chaire de Chimie biologique et *Bourses municipales*. — Bourses de la Société des Amis de la Faculté, fondations GIRARD-ROQUES. — Bourses de la COOPÉRATIVE DE MELUN. — Bourses SALMON. — Fondation FRAYSSE. — Legs Jean FAURE. — Legs JUNGFLEISCH. — Legs DORCHY.

LES DOCTEURS « HONORIS CAUSA »
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
DE 1918 A 1964 INCLUS

MM.

ALLEMAGNE

† Einstein 1929
† Dr Volhard 1933
† Ernst Robert Curtius.. 1954
Georg Wittig 1957
Erich Schneider 1960
F. Pringsheim 1961
Dr F Neumark 1962
Georg Maria Schwab . 1964

ARGENTINE

Bernard A. Houssay.. 1935
Castex 1945
V. Deulofeu 1955
R. Bielsa 1956
Luis F. Leloir 1963

AUTRICHE

† Freiherr von Eiselsberg 1934
R. Wasicky 1935
Alfred Verdross 1957

BELGIQUE

† Brachet 1919
† Bordet 1922
† Pirenne 1922
† Wilmotte 1923
Van den Heuvel 1924
† De la Vallée Poussin. 1925
† Henrijean 1927
† Baron Descamps 1928
† Franz Cumont 1929
† S. M. Albert Ier 1930
Ansiaux 1931
† J. Bidez 1935
† Servais 1939
Fourmarier 1945
† Charlier 1945
De Visscher Charles.. 1946
De Visscher Fernand.. 1948
Roskam 1949
Grégoire 1949
Léon Graulich 1950

MM.

G.-E. Dupréel 1950
P. Brien 1951
Vivario 1951
P. Harsen 1953
F. L. Ganshof 1953
Jean Dabin 1956
P. Martens 1956
A. Castille 1958
C. Heymans 1959
L. Fredericq 1960
† Robert Danis 1961
Mme Emilie Carner-Noulet 1963

BRÉSIL

† Chagas 1926
Ozorio de Almeida .. 1945
Philadelpho Azevedo.. 1949
Olympio de Fonseca . 1952
Carlos Chagas 1954
Antonio Carneiro Leão 1954

CANADA

Pierre B. Mignault ... 1935
Edward Archibald ... 1937
† Roy 1939
Best 1945
Ch. Vezina 1951
A. Rivard 1953
Wilder Penfield 1954
Léo Marion 1962
Armand Frappier 1964

CHILI

Cruz Coke 1947
A. Alessandri-Rodriguez 1952

CHINE

† Shu che Tchang 1920

CUBA

Antonio S. de Bustamante 1938

MM.

DANEMARK

† Nyrop 1919
Ehlers 1922
† Fibiger 1927
Jespersen 1927
† S. P. L. Sörensen 1938
† Niels Bohr 1945
E. Hertzsprung 1949
† H. Ussing 1951
E. Lundsgaard 1953
† Baggesgaard Rasmussen 1954
C. W. Westrup 1957

ESPAGNE

† Torres y Quevedo 1923
Menendez Pidal 1924
† Ramon y Cajal 1924
† Altamira 1928
† Marañon 1932
† Puig i Cadafalch 1933
M. Lora-Tamayo 1961

ÉTATS-UNIS

† Président Wilson 1918
† Elihu Root 1920
† Murray Butler 1921
† Lawrence Lowell 1921
† Michelson 1922
† Keen 1923
† Walcott 1924
Seligman 1925
Omer Haskins 1926
James Brown Scott... 1927
† Thayer 1928
† Dewey 1930
† Osborn 1931
† Walter B. Cannon ... 1931
† Will. Guthrie 1932
Harvey Cushing 1933
† Thomas Hunt Morgan. 1935
† D. Birkoff 1936
† Millikan 1939
Mitchell 1945
Longcope 1945

MM.	
† Smith	1945
Doisy	1945
† Rand	1945
Morse	1946
† Lancaster	1946
Evans	1946
Philipp Jessup	1947
E. E. Hume	1947
W. Stanley	1947
J. M. Clark	1948
L. C. Pauling	1948
Seymour	1949
P. Bailey	1949
M. Heidelberger	1949
Bridgman	1950
René-J. Dubos	1950
† Blakeslee	1951
E. H. Chamberlin	1951
N. L. Torrey	1951
R. Loeb	1952
† H. Weyl	1952
A. D. Nock	1952
E. Hamilton	1952
H. S. Gasser	1953
L. F. Fieser	1953
I. C. Rubin	1955
† Bernard Berenson	1955
John U. Nef	1955
Went	1956
† Von Kármán	1957
W. Albert Noyes	1957
P. P. Ewald	1958
S. Kuttner	1959
S. Lefschetz	1959
W. O. Fenn	1960
J. H. Van Vleck	1960
Owen H. Wangensteen	1962
G. Ledyard Stebbins	1962
Hans Kelsen	1963
Bernard Brodie	1963
Hermann Rahn	1964
Stanford Moore	1964
FINLANDE	
† Arthur Längfors	1938
A. Virtanen	1952
GRANDE-BRETAGNE	
† Sir Frederic Pollok	1919
Greenish	1919
† Rudyard Kipling	1921
† Sir James Frazer	1921
† Sir Joseph John Thomson	1923
Wright	1924
† Sir Paul Vinogradoff	1925
† Sir Ernest Rutherford	1925
MM.	
† Sir Edmund Gosse	1925
† Sir John Townsend	1927
Sir Frederic Kenyon	1927
† Sir Charles Sherrington	1928
† Lord Melchett	1928
Jenks	1929
Sir William Beveridge	1934
Sir William Buckland	1935
Sir Humphry Rolleston	1939
Lord Keynes	1945
Gutteridge	1945
De Zulueta	1945
Sir Henry Dale	1945
† Sir Alexander Fleming	1945
† Hopkins	1945
Tawney	1945
Sir Robert Robinson	1945
Harington	1945
Sir Lawrence Bragg	1946
Dirac	1946
Haldane	1947
† Sir Jack Drummond	1948
Sir Harold Spencer Jones	1949
† Lord Cooper	1950
Sir Maurice Bowra	1950
Sir David Ross	1950
T. S. Eliot	1951
R. A. Peters	1952
Sir James Learmonth	1953
N. F. Mott	1954
Sir Ifor Evans	1955
W. A. Robson	1955
C. K. Ingold	1955
Sir Price Thomas	1956
H. A. Krebs	1956
John Orr	1956
Lord Adrian	1957
R. G. W. Norrish	1958
Sir Ivor Jennings	1959
Sir John Beazley	1960
Sir Geoffrey Taylor	1961
H. J. Emeleus	1961
Sydney Chapman	1962
Sir Ronald Syme	1962
David Daube	1963
V. B. Wigglesworth	1963
F. H. Lawson	1964
GRÈCE	
† Oikonomos	1947
S. Livieratos	1951
G. S. Maridakis	1954
Eugène Phocas	1963
HONGRIE	
Albert Szent-Györgyi	1938
† Frédéric Riesz	1954
MM.	
INDE	
Sir C. Veukats Raman	1932
IRAN	
M. Eghbal	1959
ISRAËL	
† Martin Buber	1958
ITALIE	
† Vito Volterra	1919
† Rajna	1922
† Scialoja	1923
† Golgi	1923
† Ettore Païs	1925
† Bonfante	1930
† Sanarelli	1932
Vivante	1933
Levi-Civita	1933
† Gaetano de Sanctis	1934
A. Maiuri	1948
† Benedetto Croce	1948
† Einaudi	1949
Ugo Cerletti	1950
G. Devoto	1953
V. Arangio-Ruiz	1955
Carlo Pellegrini	1956
G. Ugo Papi	1958
M. Covello	1958
I. Siciliano	1959
E. B. Chain	1959
Armando Sapori	1960
Daniel Bovet	1960
A. Monteverdi	1961
Mario Rotondi	1962
Giovanni Demaria	1964
A. M. Ghisalberti	1964
JAPON	
† Noguchi	1925
Sugiyama	1932
T. Kariyone	1955
Yukawa	1956
S. Yamada	1959
MEXIQUE	
Chavez	1948
Torres Bodet	1951
† Alfonso Reyes	1958
I. Gonzales-Guzman	1960
NORVÈGE	
† Frederik Stang	1937
Magnus Olsen	1938
Seip	1945
† C. Stormer	1953
B. Samdahl	1959
Frede Castberg	1961
Mlle Ellen Gleditsch	1962

MM.

PAYS-BAS

† Salverda de Grave ... 1923
† Lorentz 1924
† Snouck Hurgronje ... 1926
Naber 1927
† Zwaardemaker 1930
† Zeeman 1930
† Van Itallie 1933
A. S. de Blécourt 1936
† Meijers 1947
Gorter..... 1948
† H. A. Kramers 1949
Barend Jansen 1950
† H.-R. Kruyt 1950
F. J. Nuboer 1958
W. G. Burgers 1961
C. J. Gorter 1963

POLOGNE

† Mosciki 1929
† Zielinski 1930
Sierpinski 1939
† Pienkowski 1945
† Nitsch..... 1945
† Parnas 1945
Jerzy Kurylowicz 1957
Koslowski 1960
Czerny 1961

PORTUGAL

Dos Santos 1948
Moses Bensabat Amzalak..... 1950
Fernando da Silva..... 1950
Lopo de Carvalho 1957

ROUMANIE

† Jorga 1931

SÉNÉGAL

Léopold Sédar Senghor. 1961

MM.

SUÈDE

† Svante Arrhenius 1923
† Medin 1926
† Staaff 1932
I. Holmgren 1936
Löfstedt..... 1946
Schaumann 1946
Bagge 1947
Stensiö 1947
Martin P. Nilsson 1948
Arne Tiselius 1948
† K. Michaëlsson 1949
A. J. Wallgren 1949
C. Crafoord 1950
Svedberg 1950
Theorell 1951
Bertil Ohlin..... 1952
Manne Siegbahn..... 1952
Sven Hörstadius 1954
J. H. Akerman 1955
Hans W. Ahlmann ... 1957
G. Liljestrand..... 1958

SUISSE

† Lugeon 1922
† Guye 1926
Roux 1929
† Guillaume 1934
Charles Bally 1937
Paul Karrer 1938
† Reymond 1939
Huber 1945
Ruziska 1945
Stoll 1945
Meylan 1946
Piaget 1947
Reichstein 1947
Briner 1948
† A. Simonius 1949
† W. H. Schöpfer 1949
† Pittard 1950
† E. Gaümann 1953

MM.

G. Fanconi 1955
P. Carry 1958
K. Jaspers..... 1959
Alfred Gigon..... 1961
Karl Barth 1963
V. Prelog..... 1963
Heinz Hopf 1964

TCHÉCOSLOVAQUIE

† Benès 1921
† Masaryk 1921
Belehradek..... 1945
† Hrosny 1945
† Votocek 1946
Jaroslav Heyrovsky... 1960
Jan Rypka..... 1962

TURQUIE

Köprülü..... 1939
Nihat Belger Rechad. 1957

U. R. S. S.

† Pavlov 1925
Bernstein 1945
Kapitza 1945
† Joffe 1945
† Tarle 1945
Judine 1946
A. N. Kolmogorov 1955
Pavlovsky 1959
A. N. Nesmeyanov... 1964
M. P. Alekseev 1964

URUGUAY

† Juan Mussio Fournier 1956
Dr D. Bennati..... 1962

YOUGOSLAVIE

† Cvijic 1924
† Nicolas Tesla 1937
† Jean-Ivan Giaja 1954

LIVRE PREMIER

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

RÈGLEMENTS SCOLAIRES

INSCRIPTIONS

L'inscription annuelle constitue la formalité obligatoire pour tous les étudiants en vue de l'accès aux Facultés et Établissements d'Enseignement supérieur. Elle n'est valable que pour une année universitaire et doit être renouvelée dans tous les cas, quel que soit le résultat obtenu aux examens et même en l'absence de toute candidature ou présentation à un examen. Elle confère la qualité d'étudiant.

L'inscription annuelle est personnelle. Nul ne peut se faire inscrire par un tiers.

Seuls sont dispensés de cette formalité les auditeurs libres qui ne sont pas étudiants et ne peuvent suivre les cours réservés à ceux-ci.

L'autorisation de prendre rétroactivement l'inscription annuelle ne peut être accordée que par décision individuelle et si l'étudiant justifie d'un empêchement légitime, sous réserve des dispositions réglementaires particulières aux divers ordres d'études.

En ce qui concerne le contrôle de l'assiduité exigée par les règlements en vigueur, les étudiants qui ne rempliraient pas les conditions requises ne seraient pas admis à se présenter aux examens.

Les étudiants versent, au moment où ils prennent l'inscription annuelle, l'ensemble des droits exigés (inscription, bibliothèque, travaux pratiques, etc.).

ÉTUDIANTS FRANÇAIS

L'étudiant français doit, pour prendre sa première inscription, produire 1° Un extrait de son acte de naissance sur papier libre et, s'il est mineur, le consentement de son père ou tuteur ; 2° Le diplôme de bachelier ou brevet supérieur ou diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme complémentaire d'études secondaires ; ou à défaut une dispense de baccalauréat ; 3° Sa carte d'identité.

Les étudiants français peuvent obtenir des dispenses du baccalauréat. Ces dispenses sont accordées aux étudiants qui possèdent un des diplômes ou des titres français compris dans les listes établies pour chaque Faculté.

Peuvent être dispensés du baccalauréat pour l'entrée dans les Facultés les candidats de nationalité française et les candidats ressortissants des États suivants : Algérie, Cambodge, Cameroun, République Centre-Africaine, Congo (Brazzaville), Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Haute-Volta, Laos, République Malgache, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Vietnam, ayant subi avec succès un *examen spécial d'entrée en Faculté*.

Sont admis à se présenter à cet examen les candidats âgés de 21 ans au moins au 1er janvier de l'année de l'examen, à condition qu'ils n'aient pas subi les épreuves du baccalauréat ou celles de l'examen probatoire de fin de classe de première des établissements d'enseignement du second degré au cours des trois années précédentes ; toutefois, cette condition n'est pas applicable aux candidats âgés de 25 ans au moins au 1er janvier de l'année de l'examen.

— (Pour les modalités relatives à cet examen, se reporter à la rubrique de chaque Faculté.)

— Des équivalences du baccalauréat en vue de tous les grades, titres et diplômes d'État, délivrés par les Facultés peuvent être accordées à des Français qui ont dû faire leurs études à l'Étranger, leurs parents y étant domiciliés pendant 5 ans au moins avant l'obtention du diplôme.

(La justification du séjour de 5 ans n'est pas exigée des enfants de fonctionnaires que les nécessités du service ont contraints à résider hors de France.)

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

L'étudiant étranger doit pour prendre sa première inscription produire : 1° Son acte de naissance, ou un document authentique en tenant lieu ; 2° Le diplôme de bachelier français ou à défaut une équivalence du baccalauréat.

L'équivalence permet aux étrangers de s'inscrire en vue des grades et diplômes délivrés par les Facultés de l'Université, à l'exception des diplômes d'État de Docteur en Médecine, de Pharmacien et de Chirurgien-dentiste pour lesquels les titres initiaux français requis par les règlements (baccalauréat ou brevet supérieur ou diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme complémentaire d'études secondaires) sont exigés.

Une liste des diplômes, titres et certificats étrangers admis en équivalence du baccalauréat (réserve faite des diplômes d'État de Docteur en Médecine, de Pharmacien et de Chirurgien-dentiste) est dressée par le ministre de l'Éducation Nationale — ces équivalences peuvent être accordées même à des étrangers naturalisés après avoir obtenu le diplôme, titre ou certificat de leur pays d'origine.

Le Recteur de l'Université de Paris a créé à l'intention des étudiants étrangers le *Service d'Orientation pédagogique des Étudiants étrangers* (rue Jean-Calvin). Il est destiné à renseigner les étudiants étrangers sur les études qu'ils peuvent faire à Paris soit pour perfectionner leur connaissance de la langue française, soit pour recevoir un enseignement dans le cadre d'une spécialité, soit pour faire un travail de recherches (thèse).

Le bureau est ouvert toute l'année *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, sauf le samedi.*

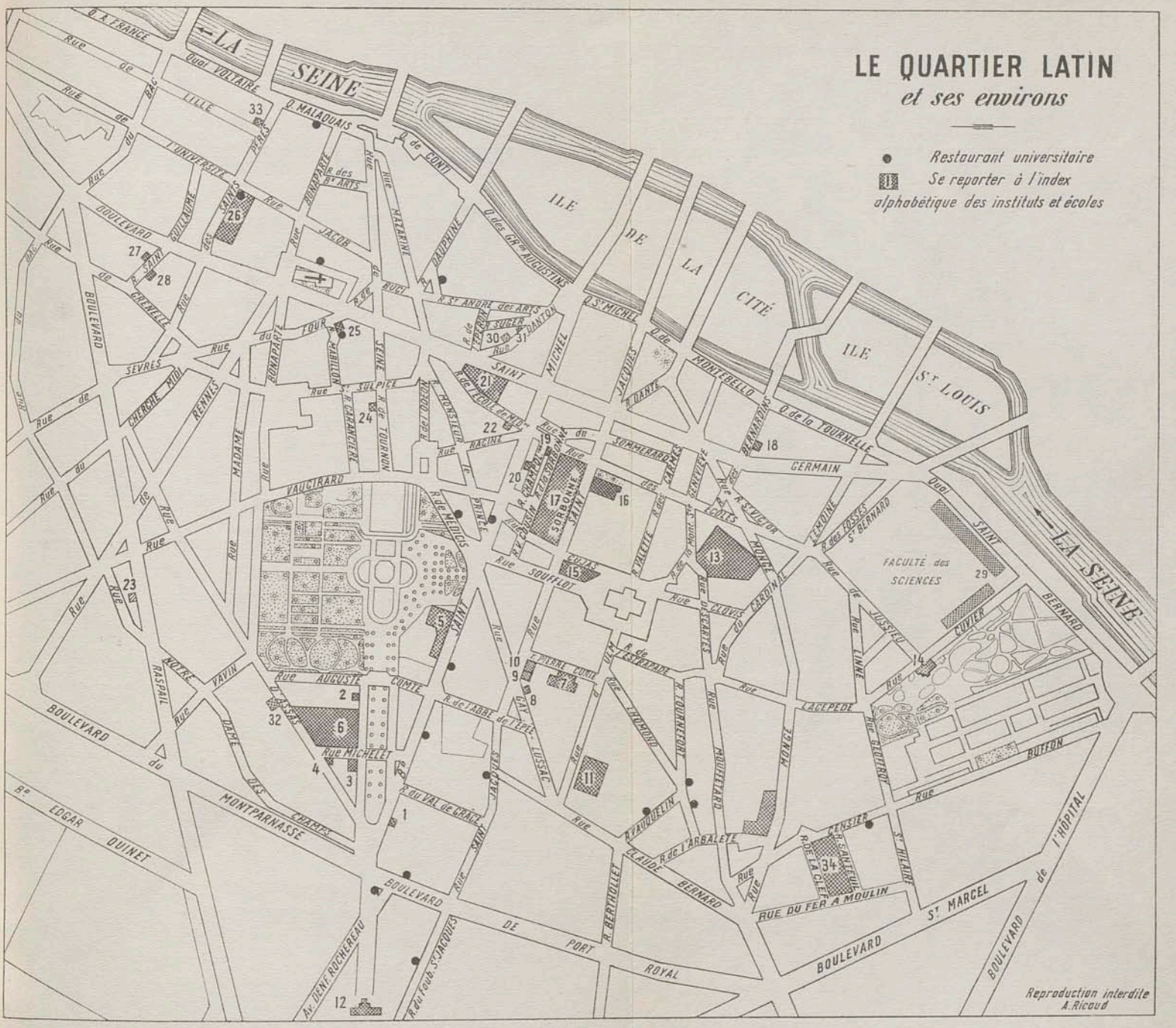
LE QUARTIER LATIN
et ses environs
Restaurant universitaire
Se reporter à l'index alphabétique des instituts et écoles
SEINE
ILE DE LA CITÉ
ILE ST LOUIS
LA SEINE
SORBONNE
FACULTÉ des SCIENCES
BOULEVARD DE PORT ROYAL
BOULEVARD ST MARCEL
BOULEVARD DU MONTPARNASSE
Reproduction interdite
A. Ricaud

PLAN DE LA SORBONNE

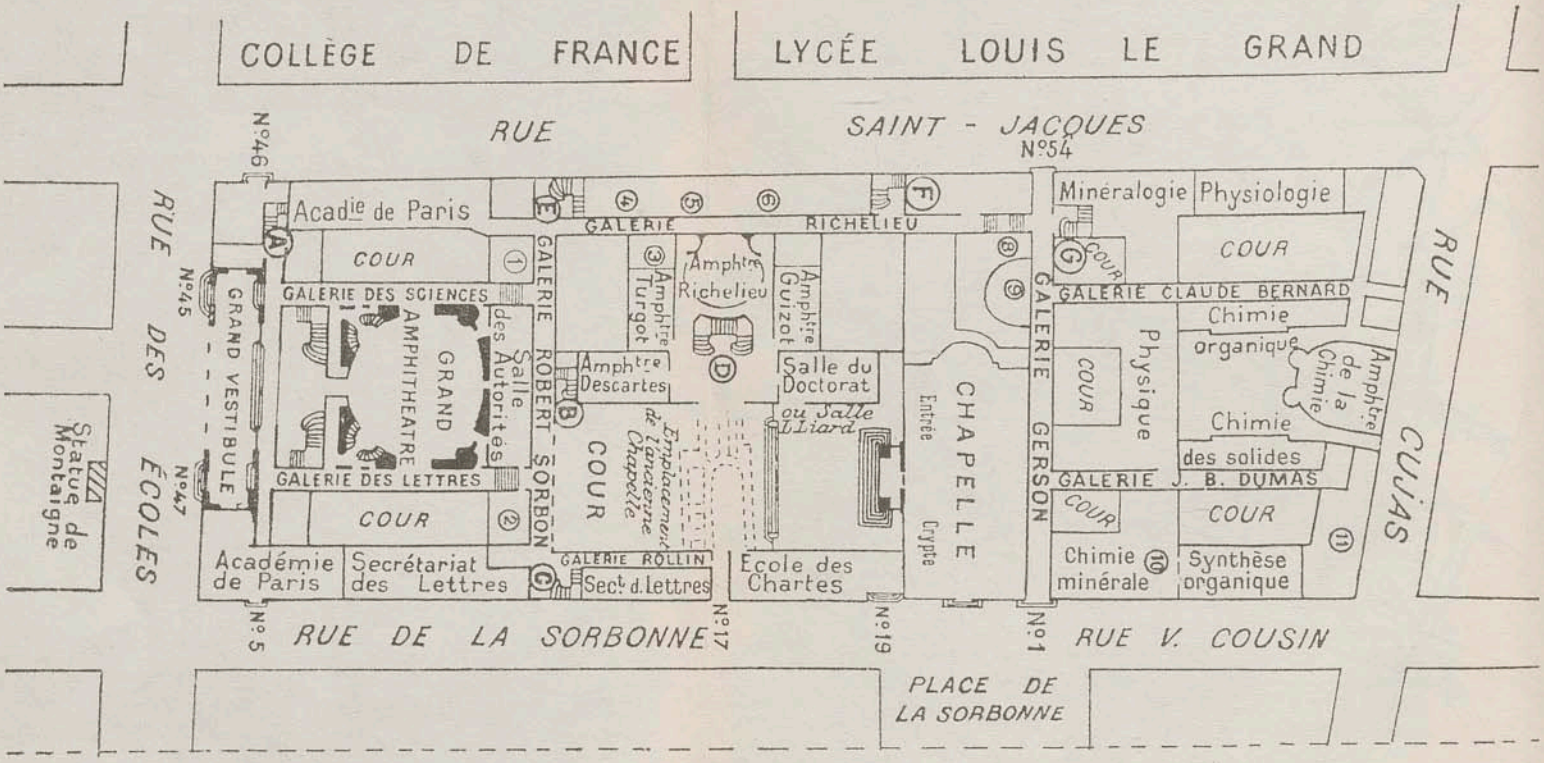

ESCALIERS DESSERVANT :

A
- Amphithéâtre Michelet.
- Amphithéâtre E. Quinet.
- Salles M, R, V, K, S, Z.
- Institut de Psychologie.
- Institut des Professeurs de français à l'étranger.

B
- Bureau du Prêt des Livres.
- Amphithéâtre Milne-Edwards.
- Papyrologie.

C
- Linguistique.
- Philosophie.
- Histoire.
- Bibliothèque E. Lavisse.
- Institut d'Études slaves.

D
- Bibliothèque de l'Université.

E
- École pratique des Hautes études (Sciences Historiques, Philologiques et Sciences religieuses).
- Géographie physique.
- Amphithéâtre Le Verrier.
- Amphithéâtre Chasles.
- Institut d'études latines.

F
- Amphithéâtre Cauchy.

G
- Biologie expérimentale.
- Botanique.
- Aviation.
- Minéralogie.

1. Secrétariat I. P. E. S. Lettres.
2. Salle Blumenthal.
3. Institut d'Études chinoises.
4. Bureau des Renseignements universitaires.
5. Cours de Civilisation française.
6. Institut d'Études russes.
8. Amphithéâtre de Minéralogie.
9. Amphithéâtre de Géologie.
10. Laboratoires de recherches et d'enseignement de chimie.
11. Chimie générale.

(Reproduction interdite.)

Il est recommandé à l'étudiant de se munir, avant l'arrivée en France, des papiers officiels faisant foi des diplômes déjà acquis. Ceci facilitera l'orientation de l'étudiant et les formalités d'inscription en Faculté.

EXAMENS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS RÉSERVÉS AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Pour entreprendre des études universitaires en France, un étudiant étranger doit s'assurer qu'il a des connaissances suffisantes de la langue et de la culture françaises.

Pour permettre à un étudiant étranger de contrôler ses connaissances linguistiques et lui donner la possibilité d'accéder par degrés au niveau jugé indispensable, l'Université de Paris a créé un examen qui est placé sous la responsabilité et l'autorité de professeurs de Faculté. Cet examen comporte trois degrés que l'étudiant doit passer successivement, chacun conférant un diplôme. Des centres d'examen peuvent être créés à l'Étranger par des Instituts et des Centres culturels français, l'examen étant passé sous la responsabilité de l'Université de Paris. Ainsi les candidats peuvent donner continuité à leurs études, soit en commençant cette série d'épreuves dans leur propre pays et en continuant en France, soit en achevant (après leur retour chez eux) ce qu'ils auront commencé à Paris. Le 3e degré de ces examens confère l'équivalence du C.E.L.G. (propédeutique).

RENSEIGNEMENTS : Service d'Orientation des étudiants étrangers, Rectorat de Paris, 8, rue Jean-Calvin.

EXAMEN SPÉCIAL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Sont dispensés du baccalauréat pour l'entrée dans les Facultés et autres Établissements d'Enseignement supérieur en vue des grades et titres autres que les diplômes d'État de Docteur en Médecine, de Chirurgien-dentiste et de Pharmacien, les candidats de nationalité étrangère ayant subi avec succès un examen spécial.

Les candidats ressortissants des États suivants : Algérie, Cambodge, Cameroun, République Centre-Africaine, Congo (Brazzaville), Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Haute-Volta, Laos, République Malgache, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Vietnam, admis à se présenter aux examens spéciaux d'entrée dans les Facultés ne peuvent être autorisés à se présenter à l'examen spécial des étudiants étrangers.

MÉDECINE PRÉVENTIVE UNIVERSITAIRE

Il est créé à l'Université de Paris en vue du dépistage des maladies et, particulièrement de la tuberculose, un service de la *médecine préventive universitaire*, chargé de procéder à l'examen médical des

étudiants des Établissements publics d'Enseignement supérieur ressortissant de cette Université.

Cet examen, qui a un caractère préventif et non thérapeutique, est effectué chaque année. Il a pour but d'éclairer chaque étudiant sur son état de santé, dans le respect du secret médical, et ne peut, en aucun cas, avoir pour conséquence d'exclure l'étudiant de l'Université.

Tous les étudiants *quel que soit leur âge* doivent : 1° Acquitter le droit de contrôle médical (3 F par an) ; 2° Subir les examens de médecine préventive.

A l'issue de chaque visite médicale, il est remis à l'étudiant une attestation nominative ne portant aucune indication médicale, attestation qui doit être remise par l'étudiant au Secrétariat de sa Faculté ou de son École (décret du 16 juillet 1942).

ASSURANCE SCOLAIRE OBLIGATOIRE

La loi du 10 août 1943 institue l'assurance scolaire obligatoire pour les élèves et étudiants des Établissements publics d'Enseignement relevant du ministère de l'Éducation Nationale. Ils doivent être assurés contre les accidents dont ils seraient victimes au cours des activités auxquelles ils sont amenés à se livrer à l'occasion de la fréquentation de ces établissements.

SÉCURITÉ SOCIALE DES ÉTUDIANTS

Le régime des assurances sociales est applicable aux étudiants dans les conditions fixées par la *loi du 23 septembre 1948*.

Sont affiliés obligatoirement aux assurances sociales les étudiants des Facultés qui remplissent les conditions suivantes ;

1° Agés de moins de 26 ans ;

2° Ressortissants des États de la Coopération et des pays étrangers ayant passé à cet effet une convention diplomatique avec la France (Grande-Bretagne à l'exclusion des Dominions, Danemark, Luxembourg, Norvège, Afghanistan ; apatrides et réfugiés régis par la Convention de Genève du 28-7-1951) ;

3° N'être pas assurés sociaux à un autre titre (salariés, fonctionnaires élèves d'un autre établissement) ;

4° N'être pas ayants droit d'un assuré social (père, mère ou tuteur).

RÉGIME SCOLAIRE ET DISCIPLINAIRE DES FACULTÉS ET ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Compétence du Conseil de l'Université en matière de discipline
(Décret du 21-7-97, article 33, et décret du 24-8-51)

Relèvent de la juridiction du Conseil de l'Université :

1° Les étudiants immatriculés ou inscrits sur le registre d'une Faculté ou École d'Enseignement supérieur de l'État, tant que leur

immatriculation est valable ou que leurs inscriptions ne sont pas périmées ;

2° Les candidats aux grades et titres de l'Enseignement Supérieur ainsi que les candidats aux Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire, pour toute faute commise au cours ou à l'occasion d'un examen ;

3° Les personnes auxquelles peut être imputée une faute commise au cours ou à l'occasion soit d'une demande d'inscription ou d'immatriculation dans une Faculté, École, Institut d'Enseignement Supérieur public ou libre, soit d'un examen prévu à l'alinéa précédent.

Peines disciplinaires et procédure (décret du 7-8-50)

ARTICLE PREMIER. — Les articles 34, 37, 38, 39 et 41 du décret du 21-7-97 sont modifiés ainsi qu'il suit :

« ART. 34. — Les peines de discipline sont :

« 1° La réprimande.

« 2° L'interdiction de prendre des inscriptions et de subir des examens dans la Faculté, Institut ou École pendant deux ans au plus.

« 3° L'interdiction de prendre des inscriptions et de subir des examens dans tous les établissements de l'Université pendant deux ans au plus.

« 4° L'interdiction de subir un ou plusieurs examens déterminés devant aucune Faculté, Institut ou École d'Enseignement supérieur pendant deux ans au plus.

« 5° L'exclusion de la Faculté, Institut ou École pendant cinq ans au plus.

« 6° L'exclusion de tous les établissements de l'Université pendant cinq ans au plus.

« 7° L'exclusion perpétuelle de la Faculté, Institut ou École.

« 8° L'exclusion perpétuelle de tous les établissements de l'Université.

« 9° L'exclusion de toutes les Facultés, Instituts et Écoles d'Enseignement Supérieur, publics et libres, pendant cinq ans au plus.

« 10° L'exclusion perpétuelle de tous les établissements de l'Université et, en outre, l'exclusion de toutes les autres Facultés, Instituts et Écoles d'Enseignement Supérieur, publics et libres, pendant cinq ans au plus.

« 11° L'exclusion perpétuelle de toutes les Facultés, Instituts et Écoles d'Enseignement Supérieur, publics et libres.

« L'exclusion entraîne l'incapacité de se faire immatriculer, de prendre des inscriptions et de subir des examens. »

« ART. 37. — Le Recteur peut prononcer lui-même, sur le rapport du Doyen ou du Directeur, et sans recours, la peine de réprimande.

« Les intéressés doivent toujours être appelés par lui et entendus, s'ils se présentent.

« En outre, par mesure administrative, le Recteur peut interdire l'accès des bâtiments de l'Université à tout délinquant déféré au Conseil jusqu'au jour de sa comparution devant le Conseil et sauf convocation spéciale. »

« ART. 38. — En cas d'infraction aux dispositions réglementaires visées à l'article 36, suivant la gravité de la faute, le Recteur statue directement ainsi qu'il est dit à l'article 37, ou renvoie les délinquants devant le Conseil qui peut prononcer une des peines prévues aux paragraphes 1er, 2, 3 et 4 de l'article 34.

« Dans les autres cas, le Conseil prononce, suivant la gravité de la faute, une des peines prévues à l'article 34. »

« ART. 39. — Appel peut être interjeté par les Recteurs de toutes les décisions du Conseil de l'Université en matière disciplinaire.

« Appel peut être interjeté par l'inculpé des décisions prononçant contre lui une des peines prévues aux paragraphes 2 à 11 de l'article 34.

« En cas d'appel par l'inculpé, le Recteur a un délai supplémentaire de quinze jours pour interjeter appel. Ce délai court du jour où la déclaration d'appel de l'inculpé a été reçue et enregistrée conformément à l'article 26 du décret du 21 juillet 1897 sur les Conseils des Universités.

« Le même délai supplémentaire de quinze jours est accordé à l'inculpé en cas d'appel interjeté par le Recteur. Ce délai court du jour de la notification de la déclaration d'appel du Recteur. »

POLICE SPÉCIALE DES EXAMENS. — FRAUDES
(Décret du 21-7-97 modifié par le décret du 7 août 1950)

— Il est interdit de prendre simultanément des inscriptions en vue du même grade soit dans deux établissements publics, soit dans un établissement public et dans un établissement libre.

Il est interdit de se faire inscrire en vue du même examen, pendant la même session, dans deux établissements différents.

Il est interdit aux candidats ajournés de se présenter de nouveau au même examen pendant la même session.

Les examens subis en violation de ces dispositions sont nuls de plein droit, sans préjudice des poursuites disciplinaires.

— Toute fraude, tentative de fraude ou fausse déclaration commise soit lors de l'inscription, soit au cours d'un examen, entraîne la nullité de cet examen. En cas de flagrant délit, le candidat quitte la salle ; la nullité de cet examen est prononcée par le jury ; dans les autres cas, l'annulation est prononcée par le Conseil de l'Université.

La nullité ou l'annulation de l'examen peut être prononcée contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de la tentative de fraude. L'auteur principal et ses complices sont déférés au Conseil de l'Université qui prononce l'une des peines prévues.

STATISTIQUE DES ÉTUDIANTS

Arrêtée au 1er décembre 1964

Nombre des étudiants de l'Université de Paris ayant fait acte de scolarité pendant l'année 1964-1965 :

Faculté de Droit et des Sciences Économiques		26 074
— de Médecine		13 129
— des Sciences	de Paris	22 488
	d'Orsay	4 543
— des Lettres et Sciences Humaines	de Paris	28 455
	de Nanterre	2 625
— de Pharmacie		3 233
Instituts d'Université. (Seulement les Étudiants non inscrits en Faculté. — Les autres sont comptés dans les effectifs des Facultés.)		4 831
	TOTAL	105 378

	Hommes	Femmes	TOTAL
Faculté de Droit et des Sciences Economiques	18 318	7 756	26 074
— de Médecine	8 879	4 250	13 129
— des Sciences Paris	14 396	8 092	22 488
— des Sciences Orsay	2 922	1 621	4 543
— des Lettres Paris	9 445	19 010	28 455
— des Lettres Nanterre	685	1 940	2 625
— de Pharmacie	1 397	1 836	3 233
Instituts d'Université (étudiants non inscrits en Faculté)	3 252	1 579	4 831

I

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

12, place du Panthéon. — *Secrétariat :* Tél. : 326-21-50
92, rue d'Assas. — *Secrétariat :* Tél. : 633-67-40

1° ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur GEORGES VEDEL.

Assesseurs : M. le professeur JEAN GAUDEMET, M. le professeur JEAN HÉMARD.

Secrétaire général : M. GUSTAVE DELMAS, administrateur civil.

Conseiller administratif, Secrétaire général adjoint : M. A. QUILLIOT.

Conseiller administratif : Mme AYOUB-GUICHARD, 92, rue d'Assas.

Le Doyen reçoit sur rendez-vous.

Le Secrétaire général reçoit le lundi, le mercredi et le vendredi, de 9 heures à 11 h 30.

Les bureaux du Secrétariat sont ouverts tous les jours, de 9 heures à 11 h 45 et de 14 heures à 17 h 45.

DOYENS HONORAIRES

MM. JULLIOT DE LA MORANDIÈRE, LE BRAS

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. BASDEVANT, HUGUENEY, NOVELLE, AMIAUD, PERROUX, ROUAST, LAVERGNE, PICARD, ESMEIN, PETOT, LAUFENBURGER, CASSIN, SOLUS, LE BRAS.

2° INSCRIPTIONS, ENSEIGNEMENTS, DIPLOMES

Pour les inscriptions, les étudiants français et étrangers doivent se conformer aux règlements scolaires de l'Université (1) (2).

Les diplômes que confère la Faculté de Droit et des Sciences Économiques sont :

La Licence en Droit et la Licence ès Sciences Économiques ;

Le Doctorat en Droit, ès Sciences Économiques ou en Science Politique ;

Le Certificat de Capacité en Droit.

Des diplômes d'Université.

LICENCE EN DROIT
LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

I. — INSCRIPTION ET DISPENSES

Les ÉTUDIANTS FRANÇAIS qui s'inscrivent en vue de la Licence en Droit doivent posséder un des diplômes requis ou avoir obtenu une *dispense* du Baccalauréat. Les ÉTUDIANTS ÉTRANGERS doivent posséder un des diplômes français requis ou produire une *équivalence* du Baccalauréat.

I. — DES DISPENSES DU BACCALAURÉAT en vue de la Licence en Droit et en vue de la Licence ès Sciences économiques peuvent être accordées par le ministre aux candidats français qui possèdent un des titres, diplômes ou certificats mentionnés ci-après : Titre d'ancien élève de l'École Polytechnique, de l'École de Saint-Cyr, de l'École Navale, de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique, de l'École Centrale des Arts et Manufactures, de l'Institut Agronomique, de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris, de l'École Nationale des Mines de Saint-Étienne, de l'École des Ponts et Chaussées, de l'École d'Application du Génie maritime, de l'École Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy, admis aux examens de sortie ou ayant obtenu le diplôme le plus élevé conféré par l'École. — Diplôme de sortie de l'École Militaire des Cadets de la France combattante à Ribbesford (Grande-Bretagne), de l'École Navale des Forces Françaises libres, de l'École Navale britannique (Royal Naval College) de Dartmouth. — Brevet de l'École Nationale Supérieure des Télécommuni-

(1) Cf. p. 31.

(2) Les étudiants qui ont pris une inscription à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques peuvent sans acquitter de nouveaux frais d'études se faire inscrire à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. La réciproque n'existe pas.

cations. — Licence ès Sciences obtenue avec dispense du Baccalauréat. — Diplôme d'ingénieur commercial de l'Université de Grenoble et de l'Université de Nancy. — Diplôme supérieur d'Études Commerciales administratives et financières délivré par les Écoles Supérieures de Commerce. — Licence ès Lettres obtenue avec dispense du baccalauréat. *En vue de la Licence ès Sciences Économiques seulement :* Diplômes d'ingénieur figurant sur la liste dressée par la Commission des Titres d'Ingénieur en application de la loi du 10 juillet 1934. — Diplôme de l'École des Hautes Études (Section des Sciences historiques et philologiques *ou* Section des Sciences religieuses *ou* Section des Sciences économiques et sociales). — Diplôme de l'École Nationale des Langues orientales vivantes, à condition que le diplôme ne porte ni sur la langue maternelle du candidat, ni sur une langue spécifiée par arrêté du ministre de l'Éducation nationale comme Brevet Supérieur appartenant au même domaine linguistique. — C. A. à l'Enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges. — C. A. au professorat des classes élémentaires de l'Enseignement secondaire. — C. A. au professorat dans les Écoles Normales et dans les Écoles Primaires Supérieures (lettres). — C. A. à l'Inspection primaire et à la Direction des Écoles Normales. — C. A. au professorat commercial dans les Écoles pratiques de Commerce et d'Industrie. — Diplôme de l'Institut d'Études Supérieures Islamiques d'Alger. — Certificat d'aptitude à l'inspection de l'Enseignement technique. — Diplôme d'expert-comptable. — Brevet de technicien du Secrétariat. — Brevet de technicien du tourisme. — Brevet de technicien traducteur commercial. — Brevet de technicien de la comptabilité. — Diplôme de l'Institut des Hautes Études d'Outre-Mer. — Brevet de capitaine au long cours. — Brevet supérieur d'études commerciales.

II. — DISPENSE DU BACCALAURÉAT EN FAVEUR DE CERTAINS CAPACITAIRES EN DROIT, DE NATIONALITÉ FRANÇAISE.

1° Sont admis à s'inscrire en vue de la Licence en Droit, avec dispense du Baccalauréat de l'Enseignement secondaire, les candidats de nationalité française, titulaires du Certificat de Capacité en Droit, ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 12 sur 20 pour l'ensemble des deux examens de ce certificat.

2° Sont admis à s'inscrire en vue de la licence en Droit, avec dispense du Baccalauréat de l'Enseignement secondaire, les candidats de nationalité française, titulaires du Certificat de Capacité en Droit, quelle que soit la note moyenne obtenue par les intéressés aux examens de ce certificat et ayant subi avec succès un examen d'admission.

L'examen d'admission comporte les épreuves écrites suivantes : 1° Une dissertation d'ordre général permettant d'apprécier les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat ; 2° Une épreuve d'histoire ; 3° Une épreuve de géographie. — La durée de chaque épreuve est de trois heures. Les sujets sont choisis par les Doyens des Facultés de Droit et des Sciences économiques. Un seul sujet est proposé aux candidats pour chaque épreuve.

La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note variant de 0 à 20. — Pour être admis, le candidat doit obtenir 30 points au moins. (Après deux échecs, le candidat ne peut plus être admis à se présenter à l'examen.)

Une session d'examen a lieu chaque année dans la première semaine du mois d'octobre.

III. — EXAMEN SPÉCIAL D'ENTRÉE DANS LES FACULTÉS DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES.

Sont dispensés du Baccalauréat pour l'entrée dans les Facultés de Droit en vue de la Licence en Droit et des autres titres pour lesquels le baccalauréat est exigé, les candidats âgés de 21 ans au moins au 1er janvier de l'examen, à condition qu'ils n'aient pas subi les épreuves du Baccalauréat ou celles de l'examen probatoire de fin de classe de première des établissements du

Second degré au cours des trois années précédentes (cette condition n'est pas applicable aux candidats âgés de 25 ans au moins au 1er janvier de l'année de l'examen), et qui ont subi avec succès un examen spécial.

Les épreuves de l'examen spécial sont les suivantes :

Épreuve orale :

Elle consiste en une conversation entre le jury et le candidat, portant sur les études et activités antérieures, ainsi que sur les projets du candidat et destinée à vérifier ses aptitudes et ses connaissances.

Épreuves écrites :

1° Une dissertation d'ordre général permettant d'apprécier les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat (coefficient 3) ;

2° Au choix du candidat, une version latine (coefficient 2) ou une composition de mathématiques, comportant une question de cours et un problème (coefficient 2) ;

3° Une composition d'histoire (coefficient 2) ;

4° Une composition de géographie (coefficient 2) ;

5° Une épreuve de langue vivante étrangère (coefficient 2).

La durée de chacune des épreuves écrites est de trois heures. Les sujets des épreuves écrites sont choisis par le Ministre de l'Éducation Nationale. Deux sujets sont proposés aux candidats pour la dissertation d'ordre général, la composition d'histoire, la composition de géographie et la question de cours de mathématiques.

A l'issue de l'épreuve orale, le jury proclame le candidat admissible ou non aux épreuves écrites. L'admissibilité est valable pour les sessions auxquelles le candidat est en droit de se présenter.

Les épreuves écrites sont anonymes et notées de 0 à 20. Les notes sont données par le jury après délibération.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir au moins 110 points pour l'ensemble des épreuves écrites.

Toutefois toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire, sauf décision contraire du jury.

Après quatre échecs à l'examen, le candidat ne peut plus être admis à s'y présenter.

Toutefois, lorsqu'un candidat n'a pu subir la totalité des épreuves pour une raison de force majeure dûment constatée mais a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves effectivement subies, l'examen n'entre pas en ligne de compte pour le calcul des échecs.

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Une session d'examen a lieu chaque année dans le courant du mois de mai.

IV. — Dispense d'une année d'études en vue de la Licence ès Sciences économiques.

Sont dispensés d'une année d'études en vue de la Licence ès Sciences économiques, les candidats justifiant de certains titres de la Faculté des Sciences ou de la Faculté des Lettres, et les élèves ou anciens élèves des Écoles Scientifiques (*Arrêté du 17 mai 1963*) figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre de l'Éducation nationale.

RÉGIME ACCÉLÉRÉ

Dispositions des décrets { n° 61-1154 du 18 octobre 1961 et n° 62-1322 du 9 novembre 1962 et n° 63-1099 du 30 octobre 1963

Article Premier. — Sont dispensés d'une année d'études en vue de la Licence ès-Sciences économiques les candidats justifiant du Baccalauréat

ou d'un titre admis en dispense du Baccalauréat en vue de la Licence en Droit, de la Licence ès Sciences ou de la Licence ès Lettres et appartenant à l'une des catégories suivantes :

1° Titulaires du certificat d'études supérieures de Mathématiques générales et Physiques ou du certificat d'études supérieures de Mathématiques, Physique et Chimie, délivrés par les Facultés des Sciences.

2° Titulaires du certificat d'études Littéraires générales (ou d'un titre admis en dispense du C. E. L. G.) et de l'un des certificats d'études supérieures suivants délivrés par les Facultés des Lettres et des Sciences Humaines :

Psychologie sociale ; Morale et Sociologie ; Sociologie générale ; Histoire moderne et contemporaine ; Histoire économique ; Géographie économique ; Géographie générale ; Démographie.

N. B. — Les diplômés d'H. E. C. ont l'équivalence du C. E. L. G. (décret du 22 juin 1951).

3° Elèves ou anciens élèves des écoles scientifiques figurant sur la liste fixée par arrêté du Ministre de l'éducation nationale après avis du conseil de l'Enseignement supérieur.

1) Cette liste est fixée comme suit :

École normale supérieure (Sciences, groupes A, B, C,).

École normale supérieure de jeunes filles (Sciences, gr. A, B, C).

Écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses (Sciences).

École normale supérieure de l'Enseignement technique (sections A 1 et A 2).

École nationale supérieure des Télécommunications.

École polytechnique, École navale, École de l'air.

École nationale supérieure de l'Aéronautique.

École centrale des Arts et Manufactures.

École centrale lyonnaise, Écoles nationales supérieures des Mines de Paris et de Saint-Étienne.

École nationale supérieure des Ponts et Chaussées.

Écoles nationales supérieures d'ingénieurs.

École nationale supérieure du Génie maritime.

École nationale du Génie rural.

École nationale supérieure du Pétrole et des Moteurs à combustion interne.

École supérieure d'Électricité.

École supérieure de Physique et de Chimie industrielles de la ville de Paris.

École supérieure de Mécanique et d'Électricité, rattachée à l'École spéciale des Travaux publics, du Bâtiment et de l'Industrie.

École supérieure des Travaux publics rattachée à l'École spéciale des Travaux publics, du Bâtiment et de l'Industrie.

École supérieure de Chimie industrielle de Lyon.

École supérieure de Chimie de Mulhouse.

École de Brasserie et de Malterie de Nancy.

Institut du Génie chimique de Toulouse.

Institut d'Optique théorique et appliquée de Paris.

Institut de Chimie de Caen.

École des élèves ingénieurs mécaniciens de la Marine.

École française de Papeterie de Grenoble.

Institut industriel du Nord.

Écoles nationales d'ingénieurs Arts et Métiers (Concours B).

École de Saint-Cyr (Sciences à partir du concours de 1956).

Écoles nationales supérieures agronomiques.

Écoles nationales des Industries agricoles et alimentaires.

Écoles nationales vétérinaires.

Institut de statistique de l'Université de Paris (Cycle supérieur).

École nationale de la Statistique et de l'Administration économique (1).
École nationale des Eaux et Forêts de Nancy.

2) Les élèves des écoles énumérées à l'article premier ne pourront être admis à s'inscrire en vue de la Licence ès-Sciences économiques en bénéficiant des dispositions du décret n° 61-1154 du 18 octobre 1961 susvisé qu'un an, au plus tôt, après l'obtention du Baccalauréat ou du titre admis en dispense.

ART. 2. — Pour les candidats bénéficiant des dispositions de l'article premier l'enseignement est assuré pendant la première année par des cours ou des directions d'études et par des séances de travaux pratiques.

Il porte sur les matières suivantes :

Économie politique générale	4	semestres
Mathématiques préparatoires à l'Économie	2	—
Statistiques	2	—
Droit privé	2	—
Droit public	2	—
Finances publiques	1	—

L'enseignement pratique comporte :

Une séance hebdomadaire de une heure trente pendant toute l'année portant sur l'Économie politique générale.

Une séance hebdomadaire de une heure trente pendant un semestre portant sur les matières juridiques : (soit Droit privé, soit Droit public), suivant la matière choisie pour l'écrit.

Une séance hebdomadaire de une heure trente pendant un semestre portant sur les Mathématiques et la Statistique.

La participation des étudiants à l'enseignement pratique est obligatoire.

ART. 3. — L'examen sanctionnant cette année d'études comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites éliminatoires :

1° Dissertation ou épreuve propre à sanctionner l'enseignement pratique, portant sur l'Économie politique générale. La nature de l'épreuve est déterminée par le Doyen et n'est pas portée à la connaissance des candidats avant l'examen.

2° Dissertation portant sur le Droit privé ou sur le Droit public suivant le choix effectué par le candidat au moment de l'inscription à l'examen.

3° Épreuve propre à sanctionner l'enseignement pratique de Mathématiques et de Statistique.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20 et affectée du coefficient 1.

Épreuves orales :

1° Une interrogation portant sur l'Économie politique générale (Coef. : 1).

2° Une interrogation portant sur le Droit privé pour les candidats ayant subi une épreuve écrite de Droit public ou sur le Droit public pour les candidats ayant subi une épreuve écrite de Droit privé (Coef. : 1).

3° Une interrogation portant sur les Finances publiques (Coef. : 0,5).

« En ce qui concerne les autres modalités de l'examen, sont applicables les dispositions du décret susvisé du 10 juillet 1962 relatives aux examens de Licence en Droit.

« Les programmes sur lesquels portent les épreuves de l'examen sont fixés conformément à l'annexe du présent décret.

(1) Première division, élèves administrateurs de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques recrutés par concours et élèves libres français recrutés par examen, option Mathématiques ou option Économie.

V. — INSCRIPTIONS.

Les études en vue des Licences en Droit et ès Sciences économiques sont réparties sur une durée de quatre années et exigent la prise de 4 inscriptions annuelles. Le titre de Licencié est acquis aux étudiants ayant subi à la fin de chacune des quatre années un examen écrit et oral sur les matières enseignées pendant l'année.

Les droits à acquitter sont fixés comme suit :

Inscriptions, 4 à 10 F	40 F
Bibliothèque, 4 à 6 F	24 —
Travaux pratiques, 4 à 24 F	96 —
Quatre droits de contrôle médical à 3 F	12 —
Examens, 4 à 5 F	20 —

II. — ÉTUDES

Les étudiants entrant dans les Facultés de Droit et des Sciences Économiques choisissent une orientation soit juridique (Licence en Droit), soit économique (Licence ès Sciences économiques).

Un « tronc commun » leur permet, en première année, de choisir en connaissance de cause et, éventuellement, de rectifier leur orientation en cours d'études.

A) LICENCE EN DROIT

Décret n° 62-768 du 10 juillet 1962

Le grade de Licencié en Droit est délivré après quatre années d'études.

A l'expiration de chaque année, les étudiants sont tenus de satisfaire à un examen dans les conditions fixées par le décret n° 62-768 du 10 juillet 1962.

Les candidats au grade de Licencié en Droit doivent prendre quatre inscriptions annuelles.

Au moment de la première inscription, ils doivent justifier du grade de bachelier de l'enseignement du second degré ou de l'un des titres admis en dispense de ce grade en vue de la Licence en Droit.

Nul ne peut prendre la deuxième, troisième ou quatrième inscription s'il n'a respectivement subi avec succès les examens de première, deuxième ou troisième année.

Un diplôme d'Études juridiques générales est délivré à tout étudiant qui a subi avec succès l'examen de deuxième année.

I. — De l'enseignement

L'enseignement donné par les Facultés de Droit et des Sciences économiques en vue de la Licence est théorique et pratique. Il est organisé sous la direction et la responsabilité des professeurs et des agrégés.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

La première année, commune à la Licence en Droit et à la Licence ès Sciences économiques, comporte les enseignements théoriques suivants :

Matières communes à tous les candidats

Introduction à l'étude du Droit et Droit civil (personnes, famille, capacité)	2	semestres
Droit constitutionnel et Institutions politiques	2	—
Économie politique générale	2	—
Histoire des Institutions publiques et des Faits sociaux jusqu'à la Révolution	2	—

Matières spéciales aux candidats à la Licence en Droit

Introduction à la Sociologie politique..... 1 semestre
Institutions internationales..... 1 —

Matières spéciales aux candidats à la Licence ès Sciences économiques

Statistique..... 1 semestre
Mathématiques préparatoires à l'économie..... 1 —

En deuxième et en troisième année de Licence en Droit, l'enseignement théorique porte sur les matières suivantes :

DEUXIÈME ANNÉE

Droit civil (obligations, droits réels principaux)..... 2 semestres
Droit administratif..... 2 —
Économie politique..... 2 —
Droit pénal général et procédure pénale..... 2 —
Finances publiques..... 2 —
Institutions politiques et sociales de l'Antiquité..... 1 semestre

TROISIÈME ANNÉE

Matières communes à tous les candidats

Droit commercial..... 2 semestres
Droit du travail et sécurité sociale..... 2 —
Libertés publiques..... 1 semestre
Histoire du Droit privé (les obligations en Droit romain et ancien Droit français)..... 1 —

Ou bien :

Histoire des Institutions publiques depuis la Révolution française..... 1 —

Matières à option

Cinq semestres, au choix du candidat, parmi les matières suivantes :

1° Options groupées :

Droit civil (1er et 2e semestres).
Droit judiciaire privé (1er semestre).

ou

Droit international public (1er et 2e semestres).
Droit administratif (1er semestre).

2° Options libres :

Méthodes des Sciences sociales.
Criminologie et Science pénitentiaire.
Histoire des Institutions privées.

Les candidats doivent choisir soit le groupe de matières à option comprenant le Droit civil et le Droit judiciaire privé, soit le groupe de matières à option comprenant le Droit international public et le Droit administratif.

(Voir plus loin, page 52, les mesures transitoires prévues pour l'examen de troisième année, *section économie politique*, régime fixé par le décret du 27 mars 1954.)

L'enseignement de quatrième année de Licence en Droit est divisé en deux parties dont chacune est sanctionnée par un examen distinct.

La première partie comporte un Certificat de Droit privé et un Certificat de Droit public et Science politique entre lesquels les candidats ont le choix. La deuxième partie porte sur des matières à option.

La dispense des enseignements de la deuxième partie et de l'examen correspondant est accordée, sur leur demande, aux étudiants qui justifient de l'un des titres délivrés par une autre Faculté ou par un Institut ou par un autre établissement d'Enseignement Supérieur français ou étranger et figurant sur la liste ci-jointe :

Diplôme de l'Institut de Sciences criminelles et pénitentiaires de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Strasbourg.

Diplôme d'ingénieur commercial de l'Institut d'enseignement commercial supérieur de l'Université de Strasbourg.

Certificats de Science criminelle et de Sciences criminologiques de l'Institut de Criminologie de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris (possédés cumulativement).

Brevet des Sciences sociales du travail délivré par l'Institut des Sciences sociales du travail de l'Université de Paris.

Diplôme de l'Institut du Droit des Affaires de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris.

Licence ès Lettres.

Licence ès Sciences.

Licences de Théologie délivrées par les Facultés de Théologie catholique ou de Théologie protestante de l'Université de Strasbourg.

Diplôme de pharmacien.

Diplôme de docteur en médecine.

Diplôme des instituts d'Études politiques.

Certificat d'aptitude à l'Administration des entreprises.

Diplôme de l'École des Hautes Études commerciales.

Diplôme d'archiviste paléographe délivré par l'École Nationale des Chartes.

Diplôme de l'Institut des Hautes Études d'outre-mer.

Diplôme d'actuaire de l'Institut des Sciences financières et d'Assurances de Lyon.

Diplômes étrangers admis en équivalence de la Licence en Droit en vue du Doctorat d'État.

Diplôme de l'Institut des Hautes Études de Droit rural et d'Économie agricole de Paris.

Diplôme de l'Institut d'Études économiques et juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitation (Conservatoire national des Arts et Métiers).

Diplôme d'ingénieur commercial de l'Institut commercial de l'Université de Nancy.

Diplôme de l'École nationale des Langues orientales vivantes.

Diplôme de l'École supérieure des Sciences économiques et commerciales (Institut catholique de Paris).

Diplôme de Docteur vétérinaire.

Certificat de Sciences criminelles de l'Institut de Sciences criminelles de l'Université de Poitiers.

Diplôme supérieur d'Études commerciales administratives et financières obtenu par les candidats de la section juridique des Écoles supérieures de Commerce.

Certificat de Droit et Économie des pays d'Afrique de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris.

Diplôme de l'Institut de Droit comparé de l'Université de Paris.

Certificat de Droit rural délivré par l'Institut de Législation et d'Économie rurales de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Toulouse.

Certificat d'Économie rurale délivré par l'Institut de Législation et d'Économie rurales de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Toulouse.

Certificat d'études de Criminologie et de Sciences pénales délivré par l'Institut de Criminologie et Sciences pénales de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Toulouse.

Diplôme du Centre de formation de fonctionnaires et de magistrats algériens rattaché à l'Institut des Hautes Études d'outre-mer.

Les enseignements théoriques de quatrième année sont les suivants :

Première partie

Certificat de Droit privé :

Droit civil (régimes matrimoniaux, successions, libéralités)...	2	semestres
Droit commercial et Droit fiscal des affaires	2	—
Droit international privé	1	semestre
Histoire du Droit privé (la famille, les régimes matrimoniaux, les successions, les libéralités)	1	—

Ou bien :

Droit privé comparé	1	semestre

Certificat de Droit public et Science politique :

Grands services publics et Entreprises nationales	2	semestres
Histoire des idées politiques jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle	1	semestre
Histoire des idées politiques à partir du XIX[e] siècle	1	—
Organisations européennes	1	—
Et Droit d'outre-mer et de la Coopération	1	—

Ou bien :

Grands problèmes politiques contemporains	2	semestres

Deuxième partie

Cinq semestres au choix du candidat, pris parmi les matières du certificat n'ayant pas été choisi pour la première partie, ou parmi les matières enseignées en troisième, ou quatrième année de Licence ès Sciences économiques à la condition qu'elles n'aient pas déjà fait l'objet d'une épreuve, ou parmi les matières figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté par le Ministre de l'Éducation nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté intéressée et après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur :

Droit maritime ;
Transports terrestres et aériens ;
Voies d'exécution ;
Propriété littéraires, artistiques et industrielles
Enregistrement ;
Droit des assurances ;
Droit pénal spécial ;
Droit musulman ;
Éthnologie juridique ;
Droit de la construction et de la propriété urbaine ;
Sociologie historique du Droit ;
Institutions privées africaines et malgaches ;
Droit du commerce et de la concurrence dans les communautés européennes ;
Droit fiscal et financier européen ;
Institutions publiques africaines et malgaches ;
Aménagement du territoire et urbanisme ;
Droit anglais ;
Droit des U. S. A.
Droit administratif européen
Droit social européen.

Les candidats au Certificat de Droit privé ayant opté pour le cours d'Histoire du Droit privé pourront choisir parmi les cinq semestres à option le cours de Droit privé comparé et inversement.

Les candidats au Certificat de Droit public et Science politique ayant opté pour les cours d'Organisations européennes et de Droit d'outre-mer et de la coopération pourront choisir parmi les cinq semestres à option le cours des grands problèmes politiques contemporains et inversement.

La deuxième partie peut être remplacée par le certificat que le candidat n'a pas choisi pour la première partie.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

L'enseignement pratique comporte deux séances hebdomadaires de 1 h. 30 chacune. La participation des étudiants à cet enseignement est obligatoire. Nul ne peut se présenter à l'examen s'il n'a assisté régulièrement aux séances de travaux pratiques.

Les étudiants qui sont dans l'impossibilité absolue d'assister aux séances normales, sont pris en charge par le Service des Travaux pratiques, Régime spécial (T. P. R. S.). Le bénéfice de ce régime spécial est accordé par le Doyen ou par le Professeur délégué.

L'enseignement pratique est organisé pendant un an pour les matières faisant l'objet d'un cours annuel et pendant un semestre pour les matières faisant l'objet d'un cours semestriel.

En première, deuxième et troisième année, l'enseignement pratique porte, au choix du candidat, sur deux des matières ou groupes de matières suivants :

PREMIÈRE ANNÉE

(Licence en Droit et Licence ès Sciences économiques)

Introduction à l'étude du Droit et Droit civil ;
Droit constitutionnel et Institutions politiques ;
Économie politique générale ;
Histoire des Institutions publiques et des Faits sociaux jusqu'à la Révolution ;
Statistique et Mathématiques préparatoires à l'économie.

DEUXIÈME ANNÉE (Licence en Droit)

Droit civil ;
Droit administratif ;
Droit pénal général et procédure pénale ;
Finances publiques.

TROISIÈME ANNÉE (Licence en Droit)

Droit civil ;
Droit commercial ;
Droit du travail et sécurité sociale ;
Droit international public ;
Un groupe de deux matières semestrielles retenues par l'Assemblée de la Faculté.

QUATRIÈME ANNÉE (Licence en Droit)

La première séance d'enseignement pratique porte sur le Droit civil pour les candidats ayant opté pour le Certificat de Droit privé et sur les grands Services publics et Entreprises nationales pour les candidats ayant opté pour le Certificat de Droit public et Science politique.

La deuxième séance porte, au choix du candidat, sur une matière annuelle ou un groupe de matières semestrielles retenues par l'Assemblée de la Faculté.

Le candidat indique les matières choisies pour l'enseignement pratique au moment de la prise de l'inscription annuelle. Ce choix peut être modifié, sur autorisation du Doyen, avant le 1er janvier.

L'enseignement pratique donne lieu à l'attribution de notes, qui sont communiquées au jury et dont il est tenu compte lors des délibérations pour l'admissibilité aux épreuves orales et pour l'admission.

Les élèves des Instituts d'Études politiques peuvent, sur leur demande, être autorisés par le Doyen à remplacer l'une des deux séances d'enseignement pratique prévues aux articles 9 et 10 par une séance d'enseignement pratique organisée à l'Institut d'Études politiques.

II. — Des examens

Il y a deux sessions d'examens par an, la première au mois de juin, la seconde au mois d'octobre. Aucun examen ne peut avoir lieu en dehors de ces deux sessions.

Les jours, heures et lieux des examens sont fixés par le Doyen.

Les épreuves écrites ou orales peuvent être réparties sur plusieurs jours.

Les examens de première, deuxième et troisième année comportent deux épreuves écrites éliminatoires et des épreuves orales.

En quatrième année, chacune des deux parties de l'examen comprend une épreuve écrite éliminatoire et des épreuves orales.

Les épreuves écrites sont anonymes. Chaque épreuve a une durée de 3 heures. L'une des épreuves est propre à sanctionner l'enseignement pratique (par exemple : commentaire d'un texte, d'une décision de jurisprudence ou d'une statistique, solution de questions concrètes). L'autre épreuve consiste en une dissertation portant sur le programme de l'enseignement théorique.

Aux examens de première, deuxième et troisième année, l'épreuve écrite sanctionnant l'enseignement pratique porte sur l'une des matières ou l'un des groupes de matières ayant fait l'objet des séances de travaux pratiques suivies par le candidat.

La deuxième épreuve porte sur l'une des matières n'ayant pas été choisies par le candidat comme matière de travaux pratiques.

Les matières faisant l'objet des épreuves écrites sont désignées par le Doyen et ne sont pas portées à la connaissance des candidats avant l'examen.

Les épreuves orales comportent une interrogation sur chacune des matières n'ayant pas fait l'objet des épreuves écrites, sous réserve des dispositions de l'article 20.

A la première partie de l'examen de quatrième année, l'épreuve écrite est propre à sanctionner l'enseignement pratique. Elle porte sur l'une des matières ou l'un des groupes de matières ayant fait l'objet des séances de travaux pratiques suivies par le candidat.

Les épreuves orales comportent une interrogation sur chacune des matières du certificat n'ayant pas fait l'objet de l'épreuve écrite, sous réserve des dispositions de l'article 20.

A la deuxième partie de l'examen, l'épreuve écrite consiste en une dissertation. Elle porte sur l'une des matières à option choisies par le candidat.

Les épreuves orales comportent une interrogation sur chacune des matières n'ayant pas fait l'objet de l'épreuve écrite, sous réserve des dispositions de l'article 20.

Pour chacune des deux parties de l'examen, la matière faisant l'objet de l'épreuve écrite est désignée par le Doyen et n'est pas portée à la connaissance des candidats avant l'examen.

Les sujets des épreuves écrites sont choisis par le Doyen. Un seul sujet est proposé pour l'épreuve propre à sanctionner l'enseignement pratique. Pour la dissertation il est proposé deux sujets entre lesquels les candidats ont le choix.

Lorsqu'un groupe de matières a été choisi pour une épreuve écrite, aucune des matières constituant ce groupe ne fait l'objet d'une épreuve orale.

Les candidats indiquent au moment de la prise de l'inscription à l'examen les matières à option qu'ils ont choisies.

Quel que soit le groupe de matières spéciales choisi, les étudiants admis à l'examen de fin de première année peuvent s'inscrire en deuxième année en vue de la Licence en Droit ou en vue de la Licence ès Sciences économiques.

Chaque épreuve écrite est notée de 0 à 20.

Les interrogations orales portant sur les matières annuelles sont notées de 0 à 20 et les interrogations orales portant sur les matières semestrielles de 0 à 10.

Lorsque le correcteur propose une note inférieure à 10 pour une épreuve écrite, la composition est soumise, avant la délibération du jury, à un second correcteur.

Les notes sont données par le jury.

Les jurys sont désignés par le Doyen. Ils doivent comprendre au moins un professeur ou un agrégé, président.

Pour les épreuves écrites, le jury est composé de trois membres.

Pour les épreuves orales, le jury est composé d'autant de membres que l'examen comporte d'interrogations.

Toutefois, un professeur ayant assuré l'enseignement de deux matières peut être désigné comme examinateur pour chacune d'elles.

Le jury d'oral doit comprendre au moins trois membres pour les examens de première, deuxième et troisième année et au moins deux membres pour chacune des parties de l'examen de quatrième année.

Pour être déclaré admissible aux épreuves orales, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves écrites ou à l'épreuve écrite unique en ce qui concerne chacune des parties de l'examen de quatrième année.

Toutefois, un candidat n'ayant pas obtenu cette moyenne peut être déclaré admissible après délibération spéciale du jury dont il est fait mention au procès-verbal en raison des notes obtenues aux exercices d'enseignement pratique.

Pour être admis, le candidat doit obtenir la moitié du maximum des points pour l'ensemble des épreuves écrites et orales, sans que la moyenne des notes obtenues aux épreuves orales soit inférieure à 8 sur 20.

La note 0 à une épreuve écrite ou orale est éliminatoire, sauf décision contraire du jury.

A l'examen de quatrième année, le candidat doit satisfaire aux épreuves de chacune des deux parties de l'examen, sous réserve des dispositions prévues à l'article 7, alinéa 3.

Aucun candidat ne peut être ajourné après les épreuves orales sans que le jury ait pris connaissance des notes obtenues pour l'enseignement pratique.

Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises par le jury.

L'admissibilité aux épreuves orales prononcée à la session de juin est valable pour cette session et pour la session d'octobre suivante.

L'admissibilité prononcée à la session d'octobre n'est valable que pour cette session.

L'admission à chacune des deux parties de l'examen de quatrième année est acquise définitivement.

Les candidats ayant subi quatre échecs à l'examen de fin de première année, quel que soit le groupe de matières spéciales choisi, ne peuvent poursuivre leurs études ni en vue de la Licence en Droit, ni en vue de la Licence ès Sciences économiques.

Le quatrième échec ne peut être prononcé qu'en vertu d'une délibération spéciale du jury, après examen du dossier de l'étudiant. Il est fait mention de cette délibération au procès-verbal.

Chaque examen donne droit à l'une des mentions suivantes :

Passable : quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 13.

Assez bien : quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 13 et inférieure à 15.

Bien : quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 15 et inférieure à 17.

Très bien : quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 17.

Un arrêté du Ministre de l'Éducation nationale en date du 3 août 1962 a fixé les programmes sur lesquels portent les épreuves des examens de fin d'année. (Cet arrêté a été modifié par l'arrêté ministériel du 4 juin 1963.)

Par décision ministérielle prise sur proposition de l'Assemblée de la Faculté, l'équivalence des deux premières années de scolarité et des deux premiers examens peut être accordée en raison de titres obtenus dans les Facultés étrangères.

Le bénéfice des dispositions de l'alinéa précédent ne peut être cumulé avec la dispense de la deuxième partie de la quatrième année accordée en raison de titres délivrés par les établissements d'enseignement supérieur étrangers.

MESURES TRANSITOIRES

Les dispositions prévues par le décret du 10 juillet 1962, en ce qui concerne la quatrième année d'études sont entrées en application à compter de l'année universitaire 1963-1964.

Ont pu bénéficier, sur leur demande, jusqu'à la fin de l'année universitaire 1963-1964 du régime fixé par le décret du 27 mars 1954 susvisé *pour l'examen de troisième année de Licence en Droit, section d'économie politique* :

1° Les candidats ayant été inscrits en troisième année de Licence en Droit, section d'économie politique, antérieurement à l'année universitaire 1962-1963 ;

2° Les candidats ayant subi avec succès l'examen sanctionnant l'année d'études définie à l'article 2 du décret du 17 août 1959 susvisé prévoyant des facilités d'études en vue de la Licence en Droit, section d'économie politique ;

3° Les candidats ayant subi avec succès l'examen de deuxième année de Licence en Droit lors des sessions de 1960 ou de 1961 et n'ayant pu s'inscrire en troisième année de Licence en Droit du fait de l'accomplissement de leurs obligations militaires.

Les candidats admis à l'examen de troisième année de Licence en Droit, section d'économie politique, antérieurement à l'année universitaire 1964-1965 pourront, sur leur demande, bénéficier du régime fixé par le décret du 27 mars 1954 susvisé pour l'examen de quatrième année de Licence en Droit, section d'économie politique, jusqu'à la fin de l'année universitaire 1965-1966.

La période pendant laquelle les étudiants visés aux deux alinéas précédents pourront solliciter le bénéfice du régime fixé par le décret du 27 mars 1954 pour les examens de troisième année et de quatrième année de Licence en Droit, section d'économie politique, sera prolongée d'une durée égale au temps passé par les intéressés sous les drapeaux postérieurement au succès à l'examen de deuxième année de Licence en Droit ou à l'examen sanctionnant l'année d'études définie à l'article 2 du décret du 17 août 1959.

***

Sont abrogées les dispositions contraires à celles du décret du 10 juillet 1963 ainsi que *celles qui interdisent aux candidats ayant subi quatre échecs à l'examen de deuxième, troisième ou quatrième année, suivant le régime antérieur à celui du présent décret, de se présenter à nouveau à cet examen.*

B) LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Le décret n° 60-844 du 6 août 1960 (modifié par le décret 63-550 du 4 juin 1963) organise les études en vue de la Licence ès Sciences économiques : 2e, 3e et 4e année de licence. (En ce qui concerne la 1re année, voir plus haut au chapitre A (Licence en Droit).)

Les dispositions ont été appliquées à compter de l'année scolaire 1961-62, en ce qui concerne la deuxième année d'études, à compter de l'année scolaire 1962-63, en ce qui concerne la troisième année d'études, elles ont été appliquées à compter de l'année scolaire 1963-64, en ce qui concerne la quatrième année d'études.

Les études en vue du diplôme de licencié ès Sciences économiques ont une durée de quatre années.

A l'expiration de chacune des quatre années, les étudiants sont tenus de satisfaire à un examen.

Les aspirants au diplôme de Licencié ès Sciences économiques prennent quatre inscriptions annuelles. Au moment de la première inscription, ils doivent produire le Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du second degré ou l'un des titres admis en dispense du Baccalauréat en vue de la Licence en Droit. Nul ne peut prendre les deuxième, troisième et quatrième inscriptions s'il n'a subi avec succès respectivement les examens de première, deuxième et troisième année.

Un diplôme d'Etudes économiques générales est délivré aux étudiants qui ont subi avec succès l'examen de deuxième année en vue de la Licence ès Sciences économiques.

I. — Enseignement

L'enseignement donné par les Facultés de Droit et des Sciences économiques en vue de la Licence ès Sciences économiques est théorique et pratique. Il est organisé sous la direction et la responsabilité des professeurs et des agrégés.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

PREMIÈRE ANNÉE

Matières prévues par le décret n° 62-768 du 10 juillet 1962. (Voir plus haut chapitre A (Licence en Droit).)

DEUXIÈME ANNÉE

Economie politique générale	2 semestres
Théorie des obligations	1 semestre
Institutions administratives	1 —
Finances publiques	1 —
Histoire des faits économiques contemporains	1 —
Démographie	1 —
Institutions internationales	1 —
Mathématiques	1 —
Statistique	1 —
Principes de comptabilité privée	20 h annuelles

TROISIÈME ANNÉE

Economie politique (fluctuations et croissance)	2 semestres
Economie internationale	2 —
Histoire de la pensée économique	2 —
Droit commercial	2 —
Droit du travail	1 semestre
Mathématiques	1 —
Statistique	1 —

QUATRIÈME ANNÉE

Cours communs à tous les candidats :

Economie politique (systèmes et structures, politique du développement)	2 semestres
Economie financière	1 semestre
Comptabilité nationale	1 —
Histoire des faits économiques jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle	1 —

Cours à option :

Les cours à option portent sur des matières réparties en un ou plusieurs groupes qui sont les suivants. Chaque groupe doit correspondre à quatre semestres d'enseignement répartis en cours annuels ou semestriels :

Économie de l'entreprise (groupe I) : Problèmes généraux de l'Administration des Entreprises ; Gestion financière ; Contrôle de Gestion ; Gestion commerciale.

Économie du développement (groupe II) : Économie et Politique du Développement ; Économie rurale ; Économie géographique et Organisation du Territoire ; Économie africaine.

Économie du travail (groupe III) : Économie du Travail ; Problèmes économiques et sociaux ; Sociologie industrielle ; Économie des Services sociaux et des Transferts sociaux.

Relations économiques internationales (groupe IV) : Relations économiques internationales ; Économie et Politique du Développement ; Économie européenne ; Structures financières comparées.

Économétrie (groupe V) : Calcul économique ; Modèles économétriques ; Analyse statistique appliquée à l'Économie ; Mathématiques de la Décision économique, de la Programmation et de la Planification.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

L'enseignement pratique comporte par an deux séances hebdomadaires d'une heure trente chacune.

La participation des étudiants à l'enseignement pratique est obligatoire. Nul ne peut se présenter à l'examen de fin d'année s'il n'a pas satisfait à cette obligation en assistant régulièrement aux séances de travaux pratiques.

Les étudiants qui sont dans l'impossibilité absolue d'assister aux séances normales sont pris en charge par le Service des Travaux pratiques, Régime spécial (T. P. R. S.). Le bénéfice de ce régime spécial est accordé par le Doyen, ou par le Professeur délégué.

L'enseignement pratique donne lieu à l'attribution de notes qui sont

communiquées aux jurys et dont il est tenu compte lors des délibérations pour l'admissibilité aux épreuves orales et pour l'admission.

L'enseignement pratique porte sur les matières suivantes :

PREMIÈRE ANNÉE

Matières prévues par le décret n° 62-768 du 10 juillet 1962. (Voir plus haut chapitre A (Licence en Droit).)

DEUXIÈME ANNÉE

1° Economie politique générale	2 semestres
2° Mathématiques et Statistique	1 semestre
3° Une autre matière, désignée par la faculté	1 —

TROISIÈME ANNÉE

1° Economie politique (fluctuations et croissance)	2 semestres
2° Mathématiques et Statistique	1 semestre
3° Une autre matière, désignée par la faculté	1 —

QUATRIÈME ANNÉE

1° Economie politique (systèmes et structures, politique du développement)	1 ou 2 semestres
2° Economie financière (1)	1 ou 2 —
3° Comptabilité nationale	1 semestre

II. — Examens

Les examens qui déterminent la collation du grade de licencié ès Sciences économiques sont au nombre de quatre. Ils sont subis respectivement à la fin de chaque année d'études.

Chaque examen comporte des épreuves écrites éliminatoires et des épreuves orales.

PREMIÈRE ANNÉE

Epreuves prévues par le décret n° 62-768 du 10 juillet 1962. (Voir plus haut chapitre A (Licence en Droit).)

DEUXIÈME ANNÉE

Trois épreuves écrites portant sur :

1° L'Economie politique générale.
2° Les Mathématiques ou la Statistique.
3° La Démographie ou les Institutions internationales ou les Finances publiques.

Les matières faisant l'objet des deuxième et troisième épreuves écrites sont choisies par le Doyen ; elles ne sont pas portées à la connaissance des candidats avant l'examen.

Huit interrogations orales portant sur :

1° L'Economie politique générale.
2° Les Mathématiques (si la deuxième épreuve écrite a porté sur la Statistique) ou la Statistique (si la deuxième épreuve écrite a porté sur les Mathématiques).

(1) Un semestre si l'économie politique a fait l'objet d'un enseignement pratique de deux semestres ou deux semestres si l'économie politique a fait l'objet d'un enseignement pratique d'un semestre.

3° et 4° Les deux matières n'ayant pas fait l'objet de la troisième épreuve écrite (deux des trois matières suivantes : la Démographie, les Institutions internationales, les Finances publiques).
5° La Théorie des Obligations.
6° Les Institutions administratives.
7° L'Histoire des Faits économiques contemporains.
8° Les Principes de Comptabilité privée.

TROISIÈME ANNÉE

Trois épreuves écrites portant sur :

1° L'Economie politique : fluctuations et croissance.
2° L'Histoire de la Pensée économique.
3° L'Economie internationale ou le Droit commercial, au choix du candidat.

Cinq interrogations orales portant sur :

1° L'Histoire de la Pensée économique.
2° L'Economie internationale (si la troisième épreuve écrite a porté sur le Droit commercial) ou le Droit commercial (si la troisième épreuve écrite a porté sur l'Economie internationale).
3° Les Mathématiques.
4° La Statistique.
5° Le Droit du travail.

Le candidat doit faire connaître la matière choisie pour la troisième épreuve écrite au moment de l'inscription en vue de l'examen.

QUATRIÈME ANNÉE

Trois épreuves écrites portant sur :

1° L'Economie politique (systèmes et structures, politique du développement).
2° L'Economie financière.
3° Une des matières à option.

La matière faisant l'objet de la troisième épreuve écrite est choisie par le Doyen et n'est pas portée à la connaissance des candidats avant l'examen.

Interrogations orales portant sur :

1° L'Economie politique (systèmes et structures, politique du développement).
2° La Comptabilité nationale.
3° L'Histoire des faits économiques jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.
4° Chacune des matières à option n'ayant pas fait l'objet de la troisième épreuve écrite.

Les candidats justifiant du certificat d'Aptitude à l'administration des entreprises ou de l'un des titres délivrés par une autre Faculté ou par un Institut ou par un autre établissement d'Enseignement Supérieur français ou étranger figurant sur la liste ci-dessous, sont dispensés de l'épreuve écrite et des épreuves orales portant sur les matières à option :

Diplôme d'Expert comptable.

Certificat supérieur de l'Institut de Statistique de l'Université de Paris.

Diplôme de Statisticien de l'École nationale de la Statistique et de l'Administration économique.

Licence d'enseignement de Sciences mathématiques ou de Sciences mathématiques appliquées.

Licence d'enseignement d'Histoire et Géographie (option Histoire et option Géographie).

Licence de Sociologie.

Les candidats régulièrement inscrits en vue d'un titre entraînant cette dispense sont autorisés à subir uniquement les deux épreuves écrites portant sur l'économie politique et sur l'économie financière : s'ils sont déclarés admissibles aux épreuves orales à l'issue de ces épreuves, ils peuvent subir les épreuves orales portant sur l'économie politique, la comptabilité nationale et l'histoire des faits économiques jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. S'ils satisfont à ces épreuves orales lors de la session de juin ou de la session d'octobre suivante, ils conservent définitivement le bénéfice des notes obtenues aux épreuves écrites et orales. Ceux qui ne pourraient produire ultérieurement un titre entraînant la dispense des épreuves écrites et orales portant sur les matières à option devront subir ces épreuves pour compléter l'examen de quatrième année. Pour l'admissibilité et pour l'admission, les notes obtenues aux épreuves portant sur les matières à option s'ajouteront aux notes précédemment attribuées aux autres épreuves.

Le bénéfice des dispositions des deux alinéas précédents ne peut être cumulé avec la dispense d'une année d'études accordée en application du décret n° 61-1154 du 18 octobre 1961.

Sont applicables à la Licence ès Sciences économiques les dispositions du titre III du décret n° 62-768 du 10 juillet 1962 fixant le régime des études et des examens en vue de la Licence en Droit qui ne sont pas contraires à celles du présent décret.

Les dispositions du décret du 4 juin 1963 ont été appliquées à compter de l'année universitaire 1963-1964, sauf en ce qui concerne les dispositions relatives aux matières faisant l'objet d'un enseignement commun à tous les candidats en quatrième année et aux épreuves d'examen correspondant à ces matières ; ces dernières dispositions entreront en application à compter de l'année universitaire 1965-1966.

Au cours des années universitaires 1963-1964 et 1964-1965, les candidats inscrits en vue d'un titre entraînant la dispense des épreuves portant sur les matières à option de l'examen de quatrième année pourront subir les épreuves portant sur l'économie politique, sur l'économie et les institutions financières et sur la comptabilité nationale.

Chacune des épreuves écrites et orales est notée de 0 à 20, sauf l'interrogation portant sur les principes de comptabilité privée qui est notée de 0 à 10.

A chacun des examens de deuxième, troisième et quatrième année, les candidats pourront subir une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère, portant sur l'une des langues admises par la Faculté et notée de 0 à 10. La note obtenue n'entre en ligne de compte que pour l'admission et dans la mesure où elle est supérieure à 5.

Pour les examens de deuxième, troisième et quatrième année, lorsqu'une matière a fait l'objet d'un enseignement pratique, l'épreuve écrite correspondante consiste soit en une dissertation portant sur le programme de l'enseignement théorique, soit en une composition propre à sanctionner l'enseignement pratique. La nature de l'épreuve est déterminée par le Doyen et n'est pas portée à la connaissance des candidats avant l'examen.

Pour les matières n'ayant pas fait l'objet d'un enseignement pratique, l'épreuve écrite consiste en une dissertation portant sur le programme de l'Enseignement théorique.

L'arrêté du 3 août 1962 modifié par l'arrêté du 4 juin 1963 fixe les programmes sur lesquels portent les examens de la Licence ès Sciences économiques.

III. — COURS

1re ANNÉE DE LICENCE

Matières communes à tous les candidats

Cours annuels

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DU DROIT ET DROIT CIVIL (PERSONNES, FAMILLE, CAPACITÉ). — MM. J. CHEVALLIER et H. MAZEAUD.

DROIT CONSTITUTIONNEL ET INSTITUTIONS POLITIQUES. — MM. BURDEAU et HAURIOU.

ÉCONOMIE POLITIQUE GÉNÉRALE. — MM. MARCHAL et GUITTON.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET DES FAITS SOCIAUX JUSQU'A LA RÉVOLUTION. — MM. LEMARIGNIER et GARRISSON.

Matières spéciales aux candidats à la Licence en Droit

Cours semestriels

INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE POLITIQUE. — M. DUVERGER.

INSTITUTIONS INTERNATIONALES. — M. PINTO.

Matières spéciales aux candidats à la Licence ès Sciences économiques

Cours annuels alternatifs

STATISTIQUE. — M. LECAILLON.

MATHÉMATIQUES PRÉPARATOIRES A L'ÉCONOMIE. — M. BOUZITAT.

2e ANNÉE DE LICENCE

LICENCE EN DROIT

Matières communes à tous les candidats

Cours annuels

DROIT CIVIL (OBLIGATIONS, DROITS RÉELS PRINCIPAUX) — M. CARBONNIER.

DROIT ADMINISTRATIF. — M. VEDEL.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. A. PIETTRE.

FINANCES PUBLIQUES. — M. P. GAUDEMET.

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL ET PROCÉDURE PÉNALE. — M. STEFANI.

Cours semestriel obligatoire

INSTITUTIONS POLITIQUES ET SOCIALES DE L'ANTIQUITÉ. — M. GAUDEMET.

2e ANNÉE

LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Cours annuel

ÉCONOMIE POLITIQUE (cours commun avec la Licence en Droit). — M. A. PIETTRE.

Cours semestriels

THÉORIE DES OBLIGATIONS (cours commun avec la Licence en Droit). — M. FLOUR *(1er semestre).*

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES. — M. COLLIARD.

HISTOIRE DES FAITS ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINS. — M. A. PHILIP.

INSTITUTIONS INTERNATIONALES. — M. COLLIARD.

DÉMOGRAPHIE. — M. BUQUET.

MATHÉMATIQUES (annuel tous les 15 jours). — M. GIRAULT.

STATISTIQUE (annuel tous les 15 jours). — M. MOUCHEZ.

PRINCIPES DE COMPTABILITÉ PRIVÉE. — M. LASSÈGUE.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES. — M. BROCHIER.

3e ANNÉE

Matières communes à tous les candidats

Cours annuels

DROIT COMMERCIAL. — M. LAGARDE.

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE. — MM. CAMERLYNCK, JAMBU-MERLIN.

Cours semestriels

LIBERTÉS PUBLIQUES. — M. RIVERO.

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ. — *(Propriété) :* M. G. SAUTEL ; *(obligations) :* J. PH. LÉVY.

ou

HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — M. G. SAUTEL.

Matières à option

Options groupées :

DROIT CIVIL. — M. FLOUR *(cours annuels),*

DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ. — M. PERROT *(1er semestre).*

ou

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC. — Mme BASTID *(cours annuels),*

DROIT ADMINISTRATIF. — M. WALINE *(1er semestre).*

Options libres :

MÉTHODES DES SCIENCES SOCIALES. — M. DE SOTO *(1er semestre).*

CRIMINOLOGIES ET SCIENCE PÉNITENTIAIRE. — M. JAMBU-MERLIN *(2e semestre).*

HISTOIRE DES INSTITUTIONS PRIVÉES. — M. LÉVY *(2e semestre).*

LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Cours annuels

ÉCONOMIE POLITIQUE (fluctuations et croissance). — M. BARRE.

ÉCONOMIE INTERNATIONALE. — M. WEILLER.

HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE. — M. DENIS.

DROIT COMMERCIAL. — M. LAGARDE.

MATHÉMATIQUES. — M. GIRAULT.

STATISTIQUES. — M. FOURGEAUD.

4e ANNÉE

LICENCE EN DROIT

(Première partie)

CERTIFICAT DE DROIT PRIVÉ

Cours annuels

DROIT CIVIL (régime matrimoniaux, successions, libéralités). — M. LE BALLE.

DROIT COMMERCIAL ET DROIT FISCAL DES AFFAIRES. — M. L. MAZEAUD.

Cours semestriels

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. — M. BATTIFOL.

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ (la famille, les régimes matrimoniaux, successions et libéralités). — M. J. PH. LÉVY.

ou bien

DROIT ANGLAIS — M. RENÉ DAVID *(1er semestre).*

CERTIFICAT DE DROIT PUBLIC ET SCIENCE POLITIQUE

Cours annuels

GRANDS SERVICES PUBLICS ET ENTREPRISES NATIONALES. — M. DE LAUBADÈRE.

GRANDS PROBLÈMES POLITIQUES CONTEMPORAINS. — M. BERLIA.

ou bien

DROIT D'OUTRE-MER ET DE LA COOPÉRATION. — M. LAMPUÉ.

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Cours semestriels

HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES JUSQU'A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE. — M. JEAN IMBERT.

HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES A PARTIR DU XIX^e SIÈCLE. — M. DE SOTO.

ORGANISATIONS EUROPÉENNES. — M. PINTO.

(Deuxième partie)

DROIT MARITIME. — M. RODIÈRE.

VOIES D'EXÉCUTION. — M. PERROT.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE. — M. DESBOIS.

DROIT DES ASSURANCES. — M. BESSON.

DROIT PÉNAL SPÉCIAL. — M. VOUIN.

ENREGISTREMENT. — M. GORÉ.

DROIT DES TRANSPORTS. — M. RODIÈRE.

DROIT MUSULMAN. — M. BERGER-VACHON.

DROIT ANGLAIS. — M. RENÉ DAVID.

DROIT AMÉRICAIN, — M. TUNC.

INSTITUTIONS PUBLIQUES AFRICAINES ET MALGACHES. — M. GONIDEC.

INSTITUTIONS PRIVÉES AFRICAINES ET MALGACHES. — M. ALLIOT.

DROIT DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE DANS LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. — M. GOLDMAN.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME. — M. LAVAU.

DROIT FISCAL ET FINANCIER EUROPÉEN. — M. TEITGEN.

GRANDS SYSTÈMES DE DROIT CONTEMPORAIN. — M. TUNC.

ETHNOLOGIE JURIDIQUE. — M. ALLIOT.

DROIT DE LA CONSTRUCTION ET DE LA PROPRIÉTÉ URBAINE. — M. SAINT ALARY.

DROIT SOCIAL EUROPÉEN. — M. LYON-CAEN.

SCIENCE ADMINISTRATIVE. — M. DRAGO.

DROIT ADMINISTRATIF EUROPÉEN. — M. COLLIARD.

LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

4^e ANNÉE

Cours annuel

ÉCONOMIE POLITIQUE (systèmes et structures, politique du développement). — M. BARTOLI.

Cours semestriels

ÉCONOMIE ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES. — M. BARRÈRE.

COMPTABILITÉ NATIONALE. — M. BAUCHET.

Options

Groupe : *Économie de l'entreprise*

PROBLÈMES GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES. — M. LASSÈGUE.

GESTION FINANCIÈRE. — I. A. E.

CONTROLE DE GESTION. — I. A. E.

GESTION COMMERCIALE. — I. A. E.

Groupe : *Économie du développement*

ÉCONOMIE ET POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT. — M. BROCHIER.

ÉCONOMIE RURALE. — M. FAUVEL.

ÉCONOMIE GÉOGRAPHIQUE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE. — M. BOUDEVILLE.

ÉCONOMIE AFRICAINE. — M. ANDRÉ PHILIP.

Groupe : *Économie du travail*

ÉCONOMIE DU TRAVAIL. — M. BARTOLI.

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ENTREPRISE. — M. LASSERRE.

SOCIOLOGIE INDUSTRIELLE. — M. TOURAINE.

ÉCONOMIE DES SERVICES SOCIAUX ET DES TRANSFERTS SOCIAUX. — M. SELLIER.

Groupe : *Relations économiques internationales*

RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES. — M. GUGLIELMI.

ÉCONOMIE EUROPÉENNE. — M. BYÉ.

STRUCTURES FINANCIÈRES COMPARÉES. — M. TABATONI.

ÉCONOMIE ET POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT. — M. BROCHIER.

Groupe : *Économétrie*

CALCUL ÉCONOMIQUE. — M. FOURGEAUD.

MODÈLES ÉCONOMÉTRIQUES. — M. ROTTIER.

ANALYSE STATISTIQUE APPLIQUÉE A L'ÉCONOMIE. — M. GIRAULT.

MATHÉMATIQUES DE LA DÉCISION ÉCONOMIQUE. — M. KREWERAS.

DOCTORAT

1° DISPOSITIONS GÉNÉRALES

A) *Décret du 15 juin 1959*

Des grades et des diplômes

Les Facultés de Droit et des Sciences Economiques confèrent aux candidats qui en sont déclarés dignes après soutenance d'une thèse les grades suivants :

— Doctorat en Droit, avec l'une des mentions suivantes :
  — Histoire du droit et des faits sociaux ;
  — Droit privé ;
  — Sciences criminelles ;
  — Droit public ;
— Doctorat en Science politique ;
— Doctorat ès Sciences économiques.

Sont admis à soutenir une thèse en vue de l'un des doctorats prévus au paragraphe précédent les candidats titulaires du diplôme d'études supérieures correspondant.

Les diplômes d'études supérieures suivants sont délivrés par les Facultés de Droit et des Sciences Economiques :

— Diplôme d'études supérieures d'histoire du Droit et des faits sociaux ;
— Diplôme d'études supérieures de Droit privé ;
— Diplôme d'études supérieures de Sciences criminelles ;
— Diplôme d'études supérieures de Droit public ;
— Diplôme d'études supérieures de Science politique ;
— Diplôme d'études supérieures de Sciences économiques.

Des études et des examens

Les modalités des études et des examens en vue des diplômes d'études supérieures prévus ci-dessus sont fixées par arrêté du ministre de l'Éducation Nationale.

De la thèse

Le sujet de la thèse est choisi par le candidat. Il doit être accepté par un professeur et approuvé par le Doyen.

Le Doyen désigne trois professeurs chargés d'examiner le manuscrit de la thèse et de décider si la thèse peut être admise à la soutenance.

Si la thèse n'est pas admise à la soutenance, le Doyen peut soit la refuser définitivement, soit inviter le candidat à la soumettre à nouveau après modification.

La soutenance de la thèse a lieu devant un jury de trois membres choisis par le Doyen dans le personnel enseignant des Facultés de Droit et des Sciences économiques et siégeant ensemble.

A titre exceptionnel, le nombre des membres du jury peut être porté à cinq. Dans ce cas, le Doyen peut appeler à siéger des professeurs honoraires

des Facultés de Droit et des Sciences économiques ou des personnalités extérieures à la Faculté.

L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. L'admission est prononcée avec indication de l'une des mentions suivantes : passable, assez bien, bien, très bien.

B) *Arrêté du 15 juin 1959*

En application de l'article 2 du décret du 15 juin 1959 susvisé, les diplômes d'études supérieures suivants peuvent être délivrés par les Facultés de Droit et des Sciences économiques :

— Diplôme d'études supérieures d'histoire du Droit et des faits sociaux ;
— Diplôme d'études supérieures de Droit privé ;
— Diplôme d'études supérieures de Sciences criminelles ;
— Diplôme d'études supérieures de Droit public ;
— Diplôme d'études supérieures de Science politique ;
— Diplôme d'études supérieures de Sciences économiques.

Des conditions d'inscription

Les aspirants aux diplômes d'études supérieures d'histoire du Droit et des Faits sociaux, de Droit privé, de Sciences criminelles et de Droit public doivent justifier, au moment de leur inscription, du diplôme de licencié en Droit ou avoir obtenu l'équivalence du grade de licencié en Droit dans les conditions prévues par le décret du 15 février 1921.

Les aspirants au *diplôme d'études supérieures de Science politique* doivent au moment de leur inscription :

— ou justifier du diplôme de licencié en Droit ;
— ou avoir obtenu l'équivalence du grade de licencié en Droit dans les conditions prévues par le décret du 15 février 1921 ;
— ou être titulaires du diplôme supérieur d'études et de recherches délivré par la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Peuvent également s'inscrire en vue de postuler ce D. E. S., à condition qu'ils aient au préalable subi avec succès les épreuves d'un examen spécial :

— les anciens élèves diplômés des Instituts d'Études Politiques ayant obtenu le diplôme depuis au moins un an ;
— les anciens élèves de l'École Nationale d'Administration ;
— les titulaires d'une Agrégation ou du Doctorat d'État ès Lettres.

Les candidats justifiant de titres reconnus suffisants par décision individuelle du Ministre de l'Éducation nationale prise sur proposition de l'assemblée de la Faculté de Droit et des Sciences économiques devant laquelle le postulant désire se présenter et après avis du conseil de l'Enseignement supérieur *(les demandes accompagnées des pièces justificatives devront être déposées pour le 30 avril de l'année universitaire en cours, dernier délai)*.

L'examen spécial comprend :

1° Des épreuves écrites qui consistent en deux dissertations dont chacune a une durée de trois heures, portant sur :

— les programmes de droit constitutionnel et d'Institutions politiques de première année de Licence en Droit et de Droit administratif de deuxième année de Licence en Droit ;
— le programme de droit civil de deuxième année de Licence en Droit.

Pour chaque épreuve, il est proposé deux sujets, entre lesquels le candidat a le choix.

Est déclaré admissible aux épreuves orales tout candidat ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves écrites.

2° Des épreuves orales portant sur :

— le programme d'Institutions internationales de première année de Licence en Droit ;
— le programme de Finances publiques de deuxième année de Licence en Droit ;
— le programme d'Économie politique de quatrième année de Licence ès Sciences économiques.

Est déclaré définitivement admis tout candidat ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des épreuves écrites et orales.

Il y a une session d'examen par an, en octobre.

Les aspirants au *diplôme d'études supérieures de Sciences Économiques* doivent, au moment de leur inscription :

— ou justifier du diplôme de licencié en Droit ;
— ou avoir obtenu l'équivalence du grade de licencié en Droit dans les conditions prévues par le décret du 15 février 1921.

Peuvent également s'inscrire en vue de postuler ce D. E. S., à condition qu'ils aient au préalable subi avec succès les épreuves d'un examen spécial :

— les anciens élèves des écoles suivantes, admis aux examens de sortie :
École Nationale Supérieure de l'Aéronautique ;
École Nationale d'Administration ;
École d'Application de l'Institut National de la Statistique et de l'Administration Économique ;
École Polytechnique ;
École des Mines de Paris ;
École Nationale des Ponts et Chaussées ;
École Centrale des Arts et Manufactures ;
Institut National Agronomique.
École Nationale Supérieure des Télécommunications.
— les titulaires d'une Agrégation ou du Doctorat d'État ès Sciences ou ès Lettres.

L'examen spécial comprend :

1° Des épreuves écrites qui consistent en deux dissertations dont chacune a une durée de trois heures. Elles portent sur :

— les programmes d'Économie politique de première, deuxième et troisième année de Licence ès Sciences économiques ;
— les programmes d'Institutions administratives de deuxième année de Licence ès Sciences économiques et de Droit commercial de troisième année de Licence ès Sciences économiques (1).

Pour chaque épreuve il est proposé deux sujets entre lesquels le candidat a le choix. La matière faisant l'objet de la deuxième épreuve est désignée par voie de tirage au sort et portée à la connaissance des candidats huit jours avant l'examen.

Est déclaré admissible aux épreuves orales tout candidat ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves écrites.

2° Des épreuves orales qui portent sur :

— le programme d'histoire de la pensée économique de troisième année de Licence ès Sciences économiques ;
— le programme d'Économie et Institutions financières de quatrième année de Licences ès Sciences économiques lors de la session de 1965.

(1) Consulter l'affiche « Examen Spécial d'Entrée en Doctorat ».

Est déclaré définitivement admis tout candidat ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des épreuves écrites et orales.

Il y a une session d'examen par an en octobre.

Les inscriptions seront prises à la Faculté de Droit et de Sciences économiques (Cabinet VIII, 2e étage), 12, place du Panthéon, jusqu'au 15 septembre de l'année universitaire en cours.

Pièces à fournir :

1° Une demande sur papier libre adressée à M. le Doyen ;

2° Une copie certifiée conforme du diplôme ou du titre exigé.

De l'enseignement et de ses méthodes

L'enseignement est assuré par des cours et des directions d'études et de recherches.

Pour chaque matière, les cours ont une durée d'une heure par semaine.

Les directions d'études et de recherches comportent pour chaque matière au moins dix séances par an, d'une durée d'une heure et demie chacune.

En ce qui concerne le diplôme d'études supérieures de Sciences économiques, des dispositions particulières sont fixées par les articles 87 et 88 du présent arrêté.

Les cours portent pour chaque matière sur les questions choisies par les professeurs et approuvées par l'Assemblée de la Faculté.

Les directions d'études et de recherches sont assurées par des professeurs agrégés, chargés de cours ou chefs de travaux des Facultés de Droit et des Sciences économiques.

Il peut être fait également appel à des docteurs des Facultés de Droit et des Sciences économiques et à des spécialistes nommés annuellement par arrêté du ministre de l'Éducation Nationale sur proposition du Conseil de la Faculté.

Les travaux effectués par les étudiants dans le cadre des séances de directions d'études et de recherches ainsi que les appréciations écrites ou notes données par les directeurs sont communiqués aux jurys, qui en tiennent compte lors des délibérations.

Des examens

Il y a deux sessions d'examen par an, en octobre et en février-mars, aux jours fixés par le Doyen.

Les candidats ne peuvent se présenter pour la première fois qu'à la session d'octobre suivant une année complète d'études.

Ils peuvent subir à des sessions distinctes, d'une part, les épreuves écrites, y compris l'épreuve du mémoire, d'autre part, les épreuves orales.

La note obtenue pour le mémoire, lorsqu'elle est égale ou supérieure à la moyenne, reste définitivement acquise au candidat et entre en ligne de compte à toutes les sessions auxquelles il est en droit de se présenter. Toutefois, le candidat peut renoncer à la note obtenue pour le mémoire et rédiger un autre mémoire.

L'admissibilité aux épreuves orales est valable pour trois sessions, dans un délai de trois années suivant la session au cours de laquelle elle a été acquise et dans la limite des sessions auxquelles le candidat est en droit de se présenter.

Après quatre échecs, le candidat n'est plus admis à se présenter aux épreuves d'un diplôme.

En ce qui concerne le diplôme d'études supérieures de Sciences économiques, n'entre pas en ligne de compte pour le calcul des échecs l'ajournement aux épreuves prévues à l'article 97.

Les programmes d'examen sont déterminés au début de chaque année scolaire par l'Assemblée de la Faculté.

Le sujet du mémoire choisi par le candidat est approuvé par le Doyen sur proposition d'un professeur ou agrégé de la Faculté.

Les épreuves écrites consistent en une dissertation ou une consultation ou un commentaire de documents. Elles ont chacune une durée de cinq heures et sont anonymes. Les sujets sont choisis par le Doyen. Il est proposé un seul sujet par épreuve.

L'épreuve orale d'exposé et discussion ou d'interrogation et discussion dure une demi-heure.

Pour l'épreuve d'exposé et discussion, le jury doit indiquer au candidat, une heure avant le début de l'épreuve, le sujet de l'exposé. Le candidat prépare l'épreuve en un lieu clos, en ne disposant que des documents autorisés par le jury. L'exposé a une durée de dix à quinze minutes ; il est suivi d'une discussion.

Pour l'épreuve d'interrogation et discussion, le jury peut indiquer au candidat, une heure avant le début de l'épreuve, un ou plusieurs des problèmes qui feront l'objet de la discussion. En ce cas, le candidat prépare l'épreuve en un lieu clos, en ne disposant que des documents autorisés par le jury. Il peut être invité par le jury à faire un exposé oral de dix à quinze minutes.

L'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère consiste en une traduction, un commentaire de texte et une conversation. Elle a une durée de quinze minutes.

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 6 peut être déclarée éliminatoire par décision du jury.

Lorsque la note donnée par le correcteur à une épreuve écrite est inférieure à 10, la copie est soumise à un deuxième correcteur. En cas de désaccord entre les deux correcteurs, la note est attribuée par le jury.

Pour l'épreuve du mémoire et pour l'épreuve d'exposé et discussion ou d'interrogation et discussion, chacun des membres du jury propose une note. En cas de désaccord, la note attribuée est la plus basse des deux plus hautes notes proposées.

La note attribuée à une épreuve facultative de langue vivante étrangère n'est prise en considération que si elle est supérieure à 10. Les points excédant la note 10 n'entrent en ligne de compte que pour le calcul de la mention.

En ce qui concerne le diplôme d'études supérieures de Sciences économiques, les modalités relatives aux épreuves facultatives de langues vivantes étrangères sont fixées aux articles 97 et 98.

Les membres des jurys sont désignés par le Doyen. Le président est un professeur ou un agrégé des Facultés de Droit et des Sciences Économiques.

Le jury comprend trois membres siégeant ensemble pour chacune des épreuves ou groupes d'épreuves ci-après :

— Soutenance du mémoire ;
— Épreuves écrites ;
— Épreuves d'exposé et discussion ou d'interrogation et discussion ;
— Épreuves préliminaires du diplôme d'études supérieures de Sciences économiques.

Chacune des interrogations orales est jugée par un examinateur. Un même examinateur ne peut interroger sur plus de deux matières.

Le jury des épreuves orales comprend :

Pour le diplôme d'études supérieures d'histoire du Droit et des faits sociaux, les examinateurs des épreuves orales ;

Pour le diplôme d'études supérieures de Sciences économiques, les trois membres du jury de l'épreuve d'interrogation et discussion ;

Pour les autres diplômes d'études supérieures, les trois membres du jury

de l'épreuve d'exposé et discussion et, s'ils sont différents, les examinateurs des interrogations orales.

Les examinateurs des épreuves facultatives communiquent au jury les notes qu'ils ont données et ne participent pas aux délibérations.

Les diplômes d'études supérieures sont délivrés par les recteurs d'Académie.

Ils portent les mentions suivantes :

Passable, quand le candidat a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 13 ;

Assez bien, quand le candidat a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 13 et inférieure à 15 ;

Bien, quand le candidat a obtenu à l'examen une note au moins égale à 15 et inférieure à 17 ;

Très bien, quand le candidat a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 17.

2° EXAMENS

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'HISTOIRE DU DROIT ET DES FAITS SOCIAUX

1° *Rédaction et soutenance d'un mémoire* portant sur un sujet d'Histoire du Droit et des Faits sociaux.

2° *Épreuve écrite* (au choix du candidat) : sur une des matières de la branche d'études choisie :

Histoire du Droit et de l'Économie de l'Antiquité :

— Histoire du Droit privé de l'Antiquité ;
— Histoire des Institutions politiques et administratives.
— Histoire économique de l'Antiquité.

Histoire du Droit et de l'Économie du Moyen Age et des Temps modernes :

— Histoire du Droit privé du Moyen Age et des Temps modernes ;
— Histoire des Institutions politiques et administratives du Moyen Age et des Temps modernes ;
— Histoire économique médiévale et des Temps modernes jusqu'en 1815.

Histoire du Droit privé :

— Histoire du Droit privé de l'Antiquité ;
— Histoire du Droit privé du Moyen Age et des Temps modernes.

Histoire du Droit public :

— Histoire des Institutions politiques et administratives de l'Antiquité ;
— Histoire des Institutions administratives et politiques du Moyen Age et des Temps modernes.

Histoire économique :

— Histoire de la Pensée économique ;
— Histoire économique de l'Antiquité ;
— Histoire économique médiévale et des Temps modernes jusqu'en 1815.

3° *Épreuves orales* (quatre interrogations) (1).

1re *interrogation :* une ou plusieurs explications de textes suivies d'une discussion, portant (au choix du candidat), sur celle des matières de la branche choisie qui n'a pas fait l'objet de l'épreuve écrite.

2e *et* 3e *interrogations :* au choix du candidat (2) sur l'une des matières énumérées ci-dessus n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve ou sur une ou deux des matières suivantes :

— Histoire des Institutions publiques au XIXe siècle ;
— Histoire des Idées politiques ;
— Histoire du Droit canonique ;
— Histoire de la Philosophie du Droit ;
— Sociologie juridique et historique ;
— Histoire des Faits économiques et sociaux depuis 1815 ;
— Histoire du Droit pénal et de la Procédure pénale ;
— Histoire du Travail ;
— Histoire comparative des Institutions de l'Europe.

4e *interrogation* (au choix du candidat) : une des matières autres que les matières historiques ayant donné lieu à un enseignement en vue de l'un des cinq autres D. E. S.

A la demande du candidat et avec l'agrément du Doyen, cette 4e épreuve orale peut être remplacée par une épreuve portant sur une science auxiliaire de l'histoire consistant en une série d'exercices propres à cette science (durée de l'épreuve : minimum 1/2 heure).

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE DROIT PRIVÉ

a) *Deux épreuves écrites :*

1re *épreuve :* Droit civil (1er cours) ;

2e *épreuve* (au choix du candidat) entre :

— Droit commercial ;

(1) Sont dispensés de la 4e épreuve orale les candidats titulaires de l'un des 5 autres D. E. S.

(2) Si les matières choisies ont fait l'objet d'une direction d'études et de recherches, l'épreuve est de même nature que celle qui est prévue pour la 1re interrogation. Sinon, l'épreuve consiste en une double série d'interrogations portant les unes sur les questions traitées par le professeur dans son cours de l'année, les autres sur l'ensemble des programmes dans la matière.

— Droit pénal général et Procédure pénale ;
— Droit international privé ;
— Droit civil (2e cours) ;

b) *Épreuves orales* (deux interrogations) :

1re *interrogation* (au choix du candidat) : Histoire du Droit privé de l'Antiquité, ou : Histoire du Droit privé du Moyen Age et des Temps modernes.

2e *interrogation* (au choix du candidat) : une matière n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve parmi celles enseignées à la Faculté en vue de l'un des *six D. E. S.*

c) *Épreuve orale d'exposé et discussion* (au choix du candidat) : une matière *n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve,* et choisie par le candidat parmi les matières spéciales au D. E. S. de Droit privé suivant la liste ci-dessous :

— Droit civil (1er cours) ;
— Droit commercial ;
— Droit pénal et procédure pénale ;
— Histoire du Droit privé de l'Antiquité ;
— Histoire du Droit privé du Moyen Age et des Temps modernes ;
— Philosophie du Droit et Théorie générale du Droit ;
— Sociologie juridique ;
— Droit international privé ;
— Droit civil (2e cours) ;
— Droit du Travail ;
— Droit des Assurances ;
— Propriété littéraire, artistique et industrielle ;
— Droit musulman ;
— Sociologie juridique et historique ;
— Droit des Transports terrestres et aériens ;
— Histoire du Droit pénal et Procédure pénale ;
— Institutions privées africaines et malgaches ;
— Droit du commerce et de la concurrence dans les Communautés européennes ;
— Droit de la construction et de la propriété urbaine ;
— Droit privé comparé ;
— Droit des U. S. A. ;
— Droit anglais ;
— Droit administratif européen ;
— Droit social européen.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES CRIMINELLES

a) *Deux épreuves écrites :*

1re *épreuve :* Droit pénal et Procédure pénale (cette épreuve peut être remplacée par un mémoire).

2e *épreuve :* Droit civil (1er cours).

b) *Trois interrogations orales :*

1re *interrogation :* Droit pénal spécial.

2e *interrogation* (au choix du candidat) :

— Histoire des Institutions politiques et administratives de l'Antiquité ;
— Histoire des Institutions politiques et administratives du Moyen Age et des Temps modernes ;
— Histoire du Droit pénal et de la Procédure pénale.

3e *interrogation* (au choix du candidat) : une des matières n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve et enseignées en vue de l'un des six D. E. S.

c) *Épreuve orale d'exposé et discussion* (au choix du candidat) :

— Droit pénal spécial ;
— Droit pénal international et comparé ;
— Science pénitentiaire ;
ou Sociologie juridique ;
— Sociologie criminelle ;
— Libertés publiques.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE DROIT PUBLIC

a) *Deux épreuves écrites :*

1re *épreuve :* Droit constitutionnel ;

2e *épreuve* (au choix du candidat) :

— Droit administratif ;
ou Droit international public.

Peut être remplacée par la soutenance d'un mémoire.

b) *Épreuves orales* (trois interrogations) :

1re *et* 2e *interrogations* (au choix du candidat) : parmi les matières ci-dessous *n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve écrite* :

— Droit international privé ;
— Droit administratif ;
— Droit international public ;

— Organisations internationales ;
— Droit des Services publics ;
— Droit constitutionnel étranger ;
— Droit public d'Outre-Mer ;
— Droit des Mines et de l'Énergie ;
— Histoire des Institutions publiques du XIXe siècle ;
— Philosophie du Droit et Théorie générale du Droit ;
— Droit public général ;
— Histoire des Institutions politiques et administratives du Moyen Age et des Temps Modernes ;
— Histoire des Institutions politiques et administratives de l'Antiquité ;
— Droit du Travail ;
— Finances publiques ;
— Institutions publiques africaines et malgaches ;
— Aménagement du territoire et Urbanisme ;
— Droit financier et fiscal européen ;
— Droit social européen ;
— Droit administratif européen.

N.B. — Les candidats ayant choisi le Droit administratif pour la 2e épreuve écrite doivent *obligatoirement* choisir pour la 1re épreuve orale une des deux matières suivantes : Histoire des Institutions politiques et administratives de l'Antiquité. — Histoire des Institutions politiques et administratives du Moyen Age et des Temps modernes.

3e *interrogation :*

Une matière n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve parmi celles enseignées en vue de l'un des six D. E. S.

c) *Épreuve orale d'exposé et de discussion :*

1° Droit constitutionnel ;
2° Droit administratif ou Droit international public (la matière n'ayant pas fait l'objet de la 2e épreuve écrite).

Épreuve orale facultative de langue : Anglais ou Espagnol.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCE POLITIQUE

1° *Rédaction et soutenance d'un mémoire* sur un sujet de science politique.
2° *Épreuve écrite :* sur le Droit constitutionnel ;
3° *Épreuves orales* (trois interrogations) :
1re *interrogation :* Sociologie politique.
2e *interrogation :* Méthode de la Science politique.
3e *interrogation :* Histoire des Idées politiques.

4° *Épreuve orale d'exposé et discussion :* **sur l'une ou plusieurs des matières indiquées ci-dessus pour les épreuves orales.**

5° Épreuve orale *facultative* de langue : Anglais ou Espagnol.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

(*Arrêté du* 10 *août* 1964)

Des enseignements

ARTICLE PREMIER. — L'enseignement donné en vue du Diplôme d'Études supérieures de Sciences économiques délivré par les Facultés de Droit et des Sciences économiques comprend :

1° Un séminaire de formation portant sur l'analyse économique ;

2° Des cours ;

3° Des directions d'études ;

4° Des séminaires de recherche.

Chacune des matières enseignées donne lieu, suivant la décision de l'Assemblée de la Faculté, soit à un cours, soit à une direction d'études, soit pour partie à un cours et pour partie à une direction d'études. Toutefois deux cours au moins doivent être organisés.

L'enseignement des Langues vivantes est dispensé sous forme de directions d'études.

ART. 2. — Les cours sont d'une heure par semaine. Les séances de direction d'études, de séminaire de formation et de séminaire de recherche ont une durée d'une heure et demie. Les directions d'études comportent par an dix séances au moins et trente au plus ; le séminaire de formation comporte par an vingt séances au moins et trente au plus ; l'Assemblée de la Faculté fixe le nombre de séances des séminaires de recherche.

Un séminaire de formation ne peut normalement grouper plus de cinquante étudiants, un séminaire de recherche plus de trente étudiants.

ART. 3. — La participation des étudiants au séminaire de formation est obligatoire. Les résultats obtenus en séminaire donnent lieu à l'attribution d'une note dont il est tenu compte à l'examen dans les conditions fixées à l'article 14 ci-après.

ART. 4. — Les cours, directions d'études et séminaires de recherche portent sur des matières se rapportant à l'économie générale (catégorie 1), aux disciplines économiques spécialisées (catégorie 2) et aux méthodes et instruments de la Science économique (catégorie 3).

ART. 5. — Font l'objet d'un cours ou d'une direction d'études cinq au moins des matières ci-après :

La théorie économique ;

L'histoire des faits économiques et sociaux depuis le début du XVIIIe siècle ;

L'histoire de la pensée économique ;

L'économie des entreprises ;

L'économie et la politique sociale ;

La politique économique et financière ;

Les relations économiques internationales ;

La statistique ;

La comptabilité des entreprises ;

La comptabilité nationale ;

Les mathématiques applicables à l'économie.

Ces matières sont réparties par décision de l'Assemblée de la Faculté entre les trois catégories prévues à l'article 4. Doivent faire l'objet d'un cours ou d'une direction d'études deux matières au moins de la catégorie 1 (économie générale), deux matières au moins de la catégorie 2 (disciplines économiques spécialisées) et une matière au moins de la catégorie 3 (méthodes et instruments de la Science économique).

Font l'objet de directions d'études une ou plusieurs langues vivantes étrangères et leur terminologie économique.

ART. 6. — Peuvent faire l'objet d'un cours ou d'une direction d'études les matières suivantes :

L'histoire économique jusqu'au XVIIIe siècle ;

L'économie du développement ;

L'économie géographique ;

L'économie d'une région ;

L'économie européenne ;

L'économie agricole et rurale ;

L'économie d'une branche industrielle ;

La conjoncture économique ;

L'économétrie ;

Les finances publiques;

La démographie ;

Les techniques de planification ;

La philosophie économique ;

La psychologie économique et sociale ;

La sociologie économique.

Un arrêté du ministre de l'Education nationale, pris sur proposition de l'Assemblée de la Faculté, détermine pour chaque Faculté celles des matières ci-dessus qui font l'objet d'un cours ou d'une direction d'études.

Peuvent en outre faire l'objet d'un cours ou d'une direction d'études d'autres matières d'ordre économique, financier, démographique ou social déterminées par arrêté du ministre de l'Education nationale,

sur proposition de l'Assemblée de la Faculté, après avis du conseil de l'Enseignement supérieur.

L'Assemblée de la Faculté répartit entre les trois catégories prévues à l'article 4 les matières donnant lieu à un enseignement en application des dispositions ci-dessus.

ART. 7. — L'Assemblée de la Faculté détermine les matières donnant lieu à séminaire de recherche parmi celles désignées aux articles 5 et 6.

ART. 8. — Les cours, directions d'études et séminaires de recherche portent, pour chaque matière, sur les questions proposées par les professeurs et approuvées par l'Assemblée de la Faculté.

Le séminaire de formation porte sur des questions proposées par la réunion des économistes de la Faculté et approuvées par l'Assemblée de la Faculté.

Des examens

ART. 9. — Il y a deux sessions d'examen par an, en octobre-novembre et en février-mars, aux jours fixés par le Doyen.

Les candidats ne peuvent se présenter pour la première fois qu'à la session d'octobre suivant une année complète d'études.

ART. 10. — L'examen en vue du diplôme d'Études supérieures de Sciences économiques comporte les épreuves suivantes :

1° *Épreuves préliminaires :*

— une épreuve écrite d'une durée de cinq heures portant sur la statistique (programmes des première, deuxième et troisième années de Licence ès Sciences économiques) ;

— une interrogation orale portant sur les mathématiques applicables à l'économie (programmes des première, deuxième et troisième années de Licence ès Sciences économiques).

2° *Épreuves écrites et mémoire :*

— une épreuve écrite d'une durée de cinq heures consistant en une dissertation ou un commentaire de documents ;

— la rédaction et la soutenance d'un mémoire ;

L'Assemblée de la Faculté peut décider que l'épreuve du mémoire pourra être remplacée, à la demande du candidat, par une deuxième épreuve écrite d'une durée de cinq heures consistant en une dissertation ou un commentaire de documents ;

— une épreuve écrite de langue vivante étrangère, d'une durée de deux heures, consistant en une version sans dictionnaire d'un texte économique. Les langues vivantes étrangères pouvant faire l'objet de cette épreuve sont déterminées par l'Assemblée de la Faculté.

3° *Épreuves orales*

Trois interrogations orales.

ART. 11. — Les matières sur lesquelles portent la première épreuve écrite ainsi que, éventuellement, l'épreuve écrite remplaçant le mémoire sont choisies par le candidat parmi les matières (autres que les langues vivantes) ayant fait l'objet d'un cours ou d'une direction d'études, à l'exclusion de celles n'ayant fait l'objet que d'un séminaire de recherche.

La première épreuve écrite porte sur une matière choisie parmi celles classées dans les catégories 1 et 2.

Le mémoire porte sur une matière choisie par le candidat parmi celles ayant donné lieu à un séminaire de recherche. Pour pouvoir soutenir le mémoire, le candidat doit avoir participé au séminaire et y avoir fait l'exposé oral de ses recherches ; le sujet du mémoire est approuvé par le professeur dirigeant le séminaire.

La matière faisant l'objet du mémoire ou de l'épreuve écrite le remplaçant doit être classée dans une catégorie différente de celle dans laquelle est classée la matière ayant fait l'objet de la première épreuve écrite. Le mémoire doit être déposé au Secrétariat de la Faculté avant le 20 septembre pour la session d'examen d'octobre-novembre, avant le 20 janvier pour la session d'examen de février-mars.

ART. 12. — Les épreuves orales portent, en ce qui concerne la première et la deuxième interrogation, sur des matières (autres que les langues vivantes) choisies par le candidat parmi celles qui ont fait l'objet d'un cours ou d'une direction d'études et, en ce qui concerne la troisième interrogation, sur une matière choisie par le candidat dans l'ensemble des matières (autres que les langues vivantes) ayant fait l'objet d'un cours ou d'une direction d'études ou figurant sur une liste de matières fixées par l'Assemblée de la Faculté et composée d'enseignements dispensés à la Faculté ou dans un autre établissement d'Enseignement supérieur.

La première interrogation doit porter sur une matière appartenant à la catégorie dans laquelle ne sont pas classées les matières choisies par le candidat pour les épreuves écrites ou pour le mémoire.

La deuxième interrogation doit porter sur une matière classée dans les catégories 1 ou 2.

Aucune des interrogations ne peut porter sur une matière ayant fait l'objet des épreuves écrites ou du mémoire.

ART. 13. — Les candidats peuvent subir à des sessions distinctes :

1° Les épreuves préliminaires ;

2° La première épreuve écrite et l'épreuve du mémoire (ou l'épreuve écrite le remplaçant) ;

3° L'épreuve écrite de langue vivante étrangère et les épreuves orales.

ART. 14. — Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Pour pouvoir subir les épreuves écrites, y compris l'épreuve du mémoire, le candidat doit avoir obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des épreuves préliminaires. Toutefois, sont dispensés de ces épreuves les titulaires de la Licence ès Sciences économiques ou du Diplôme de Statisticien de l'École nationale de la Statistique et de l'Administration économique (1).

Le succès aux épreuves préliminaires reste définitivement acquis au candidat pour les sessions auxquelles il est en droit de se présenter.

Nul ne peut subir les épreuves orales s'il n'a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à la première épreuve écrite et à l'épreuve du mémoire (ou à l'épreuve écrite le remplaçant). Toutefois, une note inférieure à 8 sur 20 à l'une de ces deux épreuves est éliminatoire, sauf décision contraire du jury. Toute note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'une de ces deux épreuves est définitivement acquise et entre en ligne de compte à toutes les sessions auxquelles le candidat est en droit de se présenter.

Est déclaré définitivement admis le candidat ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20, compte tenu des notes attribuées aux épreuves orales, à l'épreuve écrite de langue vivante étrangère et de la note obtenue en séminaire de formation.

ART. 15. — Pour les candidats qui ont été dans l'impossibilité, constatée par le Doyen de la Faculté devant laquelle est subi l'examen, de participer au séminaire de formation organisé par la Faculté, la note de séminaire de formation est remplacée par une note attribuée à la suite d'une interrogation orale portant sur le programme ayant fait l'objet du séminaire de formation.

ART. 16. — L'admissibilité aux épreuves orales est valable pour la session au cours de laquelle elle a été acquise et pour deux des sessions suivantes dans un délai de deux ans.

(1) Les candidats ayant obtenu l'équivalence de la Licence en vue du Doctorat d'Etat ès Sciences économiques en raison des titres étrangers, pourront solliciter la dispense des épreuves préliminaires à titre individuel si au cours des études accomplies en vue du diplôme juridique ou économique étranger, ils ont subi des examens de Mathématiques et de Statistique portant sur des programmes comparables à ceux de la Licence ès Sciences économiques française.

Ces demandes devront être adressées pour décision, accompagnées des pièces justificatives suivantes :

— liste des matières étudiées et des examens subis au cours des différentes années d'études ;

— programmes des enseignements de Mathématiques et de Statistique.

Les dossiers seront soumis pour avis à la section permanente du Conseil de l'Enseignement supérieur.

Lorsque le candidat a été empêché de se présenter, pour une raison de force majeure dûment constatée, à l'une des sessions auxquelles il avait droit, il peut être autorisé par le Doyen de la Faculté à conserver le bénéfice de l'admissibilité aux épreuves orales pour une session ultérieure.

Après quatre échecs, le candidat n'est plus admis à se présenter aux épreuves du diplôme. Toutefois n'entre pas en ligne de compte pour le calcul des échecs l'ajournement aux épreuves préliminaires.

ART. 17. — Les programmes d'examens sont déterminés au début de chaque année universitaire par l'Assemblée de la Faculté.

Les épreuves écrites sont anonymes. Les sujets sont choisis par le Doyen. Il est proposé un seul sujet par épreuve.

Chaque épreuve orale porte, d'une part sur les questions traitées en cours ou en direction d'études, d'autre part sur les questions figurant au programme d'examen.

ART. 18. — Les membres des jurys sont désignés par le Doyen. Le président est un professeur ou maître de conférences agrégé des Facultés de Droit et des Sciences économiques.

Le mémoire est soutenu devant un jury de trois membres comprenant, sauf impossibilité, le professeur ayant dirigé le séminaire de recherche correspondant.

Le jury de la première épreuve écrite ou des deux épreuves écrites (dont l'une remplaçant le mémoire) comprend trois membres.

Chacune des interrogations orales est jugée par un examinateur. Un même examinateur ne peut interroger sur plus de deux matières. Le jury d'admission comprend les examinateurs des épreuves orales, le correcteur de l'épreuve écrite de langue vivante étrangère et le professeur ayant dirigé le séminaire de formation d'analyse économique s'il ne faisait pas partie des examinateurs.

ART. 19. — Les diplômes d'Études supérieures de Sciences économiques sont délivrés par les recteurs d'académie.

Ils portent les mentions suivantes :

Passable : quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 13 pour l'ensemble des épreuves autres que les épreuves préliminaires.

Assez bien : quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 13 et inférieure à 15 pour l'ensemble des épreuves autres que les épreuves préliminaires.

Bien : quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 15 et inférieure à 17 pour l'ensemble des épreuves autres que les épreuves préliminaires.

Très bien : quand le candidat a obtenu une note au moins égale à 17 pour l'ensemble des épreuves autres que les épreuves préliminaires.

Des conditions d'inscription

ART. 20. — En application du deuxième alinéa de l'article 3 du décret nº 59-748 du 15 juin 1959, modifié par le décret nº 63-525 du 25 mai 1963, peuvent s'inscrire en vue de postuler le diplôme d'Études supérieures de Sciences économiques, sans justifier de la Licence ès Sciences économiques ou de la Licence en Droit :

1º Les candidats ayant obtenu l'équivalence du grade de licencié dans les conditions prévues par le décret du 15 février 1921.

2º A condition qu'ils aient au préalable subi avec succès les épreuves **d'un examen spécial.**

a) Les anciens élèves des écoles suivantes, admis aux examens de sortie :

École nationale d'Administration ; École nationale de la Statistique et de l'Administration économique ; École polytechnique ; École des Mines de Paris ; École nationale des Ponts et Chaussées ; École centrale des Arts et Manufactures ; Institut national agronomique ; École nationale supérieure de l'Aéronautique ; École nationale supérieure des Télécommunications.

b) Les titulaires d'une Agrégation ou du Doctorat d'État ès Sciences ou ès Lettres.

c) Les candidats justifiant de titres reconnus suffisants par décision individuelle du Ministre de l'éducation nationale prise sur proposition de l'Assemblée de la Faculté de Droit et des Sciences économiques devant laquelle le postulant désire se présenter au diplôme d'Études supérieures et après avis du conseil de l'Enseignement supérieur.

ART. 21. — *L'examen spécial* prévu à l'article 20 ci-dessus comprend des épreuves écrites et des épreuves orales. Il est soumis aux mêmes règles que les examens de Licence en Droit en ce qui concerne le mode de notation.

Le jury est composé de professeurs ou maîtres de conférences agrégés des Facultés de Droit et des Sciences économiques désignés par le Doyen.

Le jury à qui un candidat aurait communiqué des travaux de recherche déjà accomplis peut lui attribuer au moment du jugement des épreuves écrites des points supplémentaires, dans la limite de quatre.

ART. 22. — Les épreuves écrites consistent en deux dissertations dont chacune a une durée de trois heures. Elles portent sur :

a) Les programmes d'Économie politique de première, deuxième et troisième année de Licence ès Sciences économiques ;

b) Les programmes d'Institutions administratives de deuxième année de Licence ès Sciences économiques et de Droit commercial de troisième année de Licence ès Sciences économiques.

Pour chaque épreuve, il est proposé deux sujets entre lesquels le candidat a le choix. La matière faisant l'objet de la deuxième épreuve écrite est désignée par voie de tirage au sort et portée à la connaissance des candidats huit jours avant l'examen.

Est déclaré admissible aux épreuves orales tout candidat ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves écrites.

ART. 23. — Les épreuves orales portent sur :

a) Le programme d'Histoire de la Pensée économique de troisième année de Licence ès Sciences économiques ;

b) Le programme d'Économie et Institutions financières de quatrième année de Licence ès Sciences économiques, lors des sessions de 1964 et 1965, ou le programme de Finances publiques de deuxième année de Licence ès Sciences économiques et d'Économie financière de quatrième année de Licence ès Sciences économiques à compter de la session de 1966.

Est déclaré définitivement admis tout candidat ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des épreuves écrites et orales.

ART. 24. — Il y a une session d'examen par an, en octobre. Les candidats doivent justifier d'un des titres prévus à l'article 20 ci-dessus pour être admis à s'y présenter.

ART. 25. — Le succès à l'examen spécial ne donne lieu à délivrance d'aucune pièce justificative. Il en est fait mention au dossier de l'étudiant.

Dispositions diverses

ART. 26. — Sont abrogées les dispositions de l'*arrêté du 15 juin* 1959 elatives au diplôme d'Études supérieures de Sciences économiques.

ART. 27. — Les dispositions du présent arrêté ont été applicables à compter de l'année universitaire 1964-1965. Toutefois, les candidats ayant été régulièrement inscrits en vue du diplôme d'Études supérieures de Sciences économiques lors de l'année universitaire 1963-1964 ont pu conserver sur leur demande le bénéfice du régime d'examen fixé par l'*arrêté du 15 juin* 1959.

COURS ET DIRECTIONS DE RECHERCHES

D. E. S.-DROIT PRIVÉ

DROIT CIVIL (1er cours). — M. RAYNAUD.

DROIT COMMERCIAL. — M. HÉMARD.

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL ET PROCÉDURE PÉNALE. — M. VOUIN.

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ DE L'ANTIQUITÉ. — M. N. CARDASCIA.

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES. — M. TIMBAL.
PHILOSOPHIE DU DROIT ET THÉORIE GÉNÉRALE DU DROIT. — M. BATTIFOL.
SOCIOLOGIE JURIDIQUE. — M. STARK.
DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. — M. BATIFFOL.
DROIT CIVIL (2e cours). — M. BOULANGER.
DROIT PRIVÉ (COMPARÉ). — M. TUNC.
DROIT DU TRAVAIL. — M. LYON-CAEN.
DROIT DES ASSURANCES. — M. BESSON.
PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE. — M. DESBOIS.
DROIT MUSULMAN. — M. BERGER-VACHON.
DROIT DES TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS. — M. RODIÈRE.
INSTITUTIONS PRIVÉES AFRICAINES ET MALGACHES (1 semestre). — M. ALLIOT.
DROIT DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE DANS LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. — M. GOLDMAN.
DIRECTION DES CONFÉRENCES D'AGRÉGATION. — M. LOUSSOUARN.
DROIT CIVIL COMPARÉ. — R. DAVID.
DROIT SOCIAL EUROPÉEN. — M. LYON-CAEN.
DROIT ADMINISTRATIF EUROPÉEN. — M. COLLIARD.

D. E. S.-SCIENCES CRIMINELLES

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL ET PROCÉDURE PÉNALE. — M. VOUIN.
DROIT PÉNAL INTERNATIONAL ET COMPARÉ. — M. LEVASSEUR.
DROIT PÉNAL SPÉCIAL. — M. VOUIN.
DROIT CIVIL (1er cours). — M. RAYNAUD.
HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE L'ANTIQUITÉ. — M. MAGDELAIN.
HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES. — M. VILLERS.
SOCIOLOGIE JURIDIQUE. — M. STARK.
DROIT CIVIL (2e cours). — M. J. BOULANGER.
DROIT COMMERCIAL. — M. HÉMARD.
DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. — M. BATIFFOL.
LIBERTÉS PUBLIQUES. — M. RIVERO.

SOCIOLOGIE CRIMINELLE. — M. LEVASSEUR.
SCIENCE PÉNITENTIAIRE. — M. LEVASSEUR.
HISTOIRE DU DROIT PÉNAL. — Mlle BONGERT.
CONFÉRENCE D'AGRÉGATION. — M. LOUSSOUARN.

D. E. S.-HISTOIRE DU DROIT ET DES FAITS SOCIAUX

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ DE L'ANTIQUITÉ. — M. CARDASCIA.
HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE L'ANTIQUITÉ. — M. MAGDELAIN.
HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'ANTIQUITÉ. — M. BESNIER.
HISTOIRE ÉCONOMIQUE MÉDIÉVALE DES TEMPS MODERNES JUSQU'EN 1815. — M. BESNIER.
HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES. — M. TIMBAL.
HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE. — M. D. VILLEY.
HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES. — M. J.-J. CHEVALLIER.
HISTOIRE DU DROIT CANONIQUE. — Mme BOULET-SAUTEL.
HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT. — M. MICHEL VILLEY.
SOCIOLOGIE JURIDIQUE ET HISTORIQUE. — M. GAUDEMET.
HISTOIRE DES FAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DEPUIS LE XVIIIe SIÈCLE. — M. LHOMME.
HISTOIRE DU TRAVAIL. — M. MARCEL DAVID.
HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES AU XIXe SIÈCLE. — M. DE MALAFOSSE.
HISTOIRE DU DROIT PÉNAL. — Mlle BONGERT.
HISTOIRE COMPARATIVE DES INSTITUTIONS DE L'EUROPE. — M. DUMONT.
CONFÉRENCE D'AGRÉGATION. — M. DUMONT.

D. E. S.-DROIT PUBLIC

DROIT CONSTITUTIONNEL. — M. CHARLIER.
DROIT ADMINISTRATIF. — M. EISENMANN.
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC. — M. ROUSSEAU.
ORGANISATIONS INTERNATIONALES. — M. REUTER.
HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE L'ANTIQUITÉ. — M. MAGDELAIN.
HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES. — M. VILLERS.

— Structures financières comparées ;
— Économie et Politique sociales ;
— Relations économiques internationales ;
— Histoire des Institutions européennes.

ART. 10. — Les épreuves orales, mention « Sciences économiques » portent :

la première sur : Structure, fonctionnement et contrôle des Communautés européennes ;

la deuxième et la troisième, au choix du candidat sur :

— Économie politique sociale ;
— Relations économiques internationales ;
— Structures financières comparées ;
— Droit financier et fiscal des Communautés européennes ;
— Droit du Commerce et de la Concurrence dans les Communautés européennes ;
— Droit des Transports européens.

CERTIFICAT D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE

Pour s'inscrire à ce certificat, les candidats doivent justifier :

a) Du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense du baccalauréat en vue de la licence ès Lettres ;

b) Du Certificat d'études littéraires générales ou d'un titre admis en dispense.

L'enseignement est donné sous forme de directions d'études comportant des conférences et des travaux pratiques, afin d'initier les étudiants aux méthodes et aux mécanismes économiques.

La durée de l'enseignement est d'une année scolaire. Le programme est le suivant :

— Principales méthodes et principaux mécanismes économiques ;
— Structures et systèmes économiques (4e année de licence) ;
— Histoire de la pensée économique (3e année de licence) ;
— Fluctuations économiques (3e année de licence).

Cet examen est subi lors des sessions des examens de licence en Droit. Il comprend :

1° *Épreuves écrites :*

a) Une composition, d'une durée de trois heures, portant sur les systèmes et les structures économiques ;

b) Une composition, d'une durée de trois heures, portant, au choix du Doyen, sur l'initiation aux méthodes et aux mécanismes économiques ou sur l'histoire de la pensée économique.

Il faut obtenir au moins 40 points pour l'ensemble des épreuves écrites.

2° *Épreuves orales :*

a) Une interrogation portant sur les fluctuations économiques ;

b) Une interrogation portant sur celle des deux matières qui n'aura pas été retenue pour la composition écrite.

La moyenne générale exigée pour être reçu est de 10 points. Toutefois, un candidat peut être ajourné, après délibération spéciale du jury, quelles que soient ses notes d'écrit, s'il n'a pas obtenu à l'oral une note moyenne au moins égale à 6.

L'admissibilité acquise à la session de juin ne demeure valable que pour la session d'octobre-novembre suivante, et elle ne vaut que pour cette session.

Le jury se compose de trois membres au moins, désignés par le Doyen.

3° INSTITUTS DE LA FACULTÉ

INSTITUT DE CRIMINOLOGIE

Directeur : M. le Pr STÉFANI
Directeur Adjoint : M. le Pr LEVASSEUR

L'Institut de Criminologie est placé sous la direction scientifique de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques. Il a pour objet de développer l'étude du Droit pénal et des sciences relatives au phénomène criminel. Il dispense l'enseignement théorique et pratique nécessaire à ceux qui se préparent à exercer des fonctions requérant une formation criminologique : magistrats, cadres de la Gendarmerie, de la Police, de l'Administration pénitentiaire et de l'Éducation surveillée, membres des Services sociaux, etc.

L'Institut comprend deux sections : Section de Science Criminelle et Section de Sciences Criminologiques.

Ne sont admis à s'inscrire, à moins d'une autorisation spéciale accordée par le Doyen, que les étudiants ayant satisfait aux examens des trois premières années de Licence en Droit, les licenciés ès Lettres, ou ès Sciences, les docteurs en médecine, les internes des hôpitaux psychiatriques des villes de Faculté nommés au concours, les pharmaciens.

Les *capacitaires* en Droit et les *étrangers* pourvus d'un grade d'une *Faculté étrangère*, de Droit ou de Médecine, peuvent être admis à s'inscrire dans chaque section avec une autorisation spéciale du Doyen.

L'autorisation peut être subordonnée à un examen préalable.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées au Secrétariat de l'Institut, 12, place du Panthéon, Paris (Ve).

Les étrangers pourvus d'un grade d'une Faculté de Droit étrangère peuvent être admis à s'inscrire avec une autorisation spéciale du Doyen, subordonnée, le cas échéant, à un examen préalable.

L'Institut délivre pour chaque section un certificat donnant droit au titre de « Gradué de l'Institut de Criminologie ». Les étudiants désirant acquérir le titre de « Diplômé de l'Institut de Criminologie de Paris » doivent obtenir les deux certificats délivrés par cet Institut et, en outre, rédiger et soutenir un mémoire dactylographié sur un sujet agréé par l'un des professeurs de l'Institut. (Voir Diplômes d'Université, p. 89.)

Dans le cadre de la Licence en Droit, les étudiants titulaires du certificat de Science Criminelle et de Sciences Criminologiques, délivrés par cet Institut, sont dispensés de la deuxième partie de l'examen de quatrième année (arrêté ministériel du 30 décembre 1963).

Droits d'inscription : 35 F par an.
— d'examen : 5 F.

Deux sessions d'examen sont organisées chaque année, aux mois de juin et d'octobre.

PERSONNEL ENSEIGNANT

SCIENCE CRIMINELLE

DROIT PÉNAL APPROFONDI. — M. VOUIN.
DROIT COMPARÉ. — M. ANCEL.
DROIT PÉNAL SPÉCIAL. — M. LEVASSEUR.
PROCÉDURE PÉNALE. — M. GULPHE.
ÉLÉMENTS DE POLICE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. — MM. CECCALDI, LE CLÈRE.

SCIENCES CRIMINOLOGIQUES

CRIMINOLOGIE APPLIQUÉE. — M. PINATEL.
MÉDECINE LÉGALE. — M. PIÉDELIÈVRE.
MÉDECINE MENTALE. — M. HEUYER.
DÉLINQUANCE JUVÉNILE. — M. COSTA.
PSYCHOLOGIE CRIMINELLE. — M. N...
PSYCHIATRIE INFANTILE. — M. MICHAUX.

INSTITUT DE DROIT ROMAIN

A la Faculté de Droit et des Sciences Économiques
Salle de travail de Droit romain
Directeur : M. J. GAUDEMET.

L'Institut de Droit romain, créé en novembre 1946, est un organisme plus scientifique que pédagogique. Il se propose de coordonner et de développer les recherches ayant pour objet le droit et les institutions non seulement de Rome, mais des divers peuples de l'Antiquité, ainsi que le Droit romain au Moyen Age. Il est divisé en trois sections : Droit romain antique (*Directeur :* M. N...) ; Droit romain au Moyen Age (*Directeur :* M. LE BRAS) ; Droits des peuples de l'Antiquité (*Directeur :* M. G. BOYER, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse).

L'activité de l'Institut se manifeste surtout par des conférences et des publications. Dans les conférences, qui ont lieu les vendredis,

à 17 heures, des savants français et étrangers viennent exposer et soumettre à la discussion une théorie personnelle, ou encore faire le point d'une question, ou enfin communiquer les plus récentes découvertes épigraphiques, papyrologiques, etc. Quant aux publications, elles prennent place dans une collection intitulée « Publications de l'Institut de Droit romain », où onze ouvrages ont dès à présent paru.

Un fichier central est constitué, et est constamment tenu à jour. Un assistant bibliothécaire se tient à la disposition des chercheurs.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

A la Faculté de Droit et des Sciences Économiques

Directeur : **M. CHARLES ROUSSEAU**

Programme des cours pour l'année scolaire 1965-1966

PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC :

M. René-Jean DUPUY, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Nice : « Présentation synthétique de la Justice internationale. »

M. Pierre LALIVE, professeur à la Faculté de Droit de Genève : « Le respect international des Droits acquis. »

THÉORIE GÉNÉRALE DES TRAITÉS INTERNATIONAUX :

M. Giovanni KOVANEC, assistant à la Faculté des Sciences politiques de Rome : « Les développements récents du Droit des Traités. »

M. D. P. O'CONNELL, professeur à la Faculté de Droit d'Adélaïde : « L'accession des États à l'indépendance et ses effets sur les Traités internationaux. »

M. Paul E. SMETS, assistant à la Faculté de Droit de l'Université libre de Bruxelles : « Étude des effets des Traités internationaux à l'égard des États tiers. »

HISTOIRE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE :

M. G. L. BASSANI, directeur de l'Institut de Milan pour l'Étude de la Politique internationale : « La contribution de la pensée politique de Dante à l'organisation internationale (à l'occasion de la commémoration du VII[e] centenaire de la naissance de Dante (1265-1965). »

DROIT DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES :

M. Maxime CHRÉTIEN, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Lille : « La crise financière de l'O. N. U. »

M. Serge LAZAREFF, docteur en Droit, Master of Laws (Harvard), lauréat de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris : « Le statut des forces de l'O. T. A. N. »

DROIT DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES :

M. C. LASSALLE, docteur en Droit, administrateur au Parlement européen : « Les problèmes posés par la fusion des Communautés européennes. »

DROIT DES RELATIONS INTERNATIONALES

M. Sidney Z. EHLER, professeur à l'University College de Dublin : « Les relations entre les Églises et les États dans le monde international contemporain. »

M. Roberto SOCINI, professeur à la Faculté de Jurisprudence de Cagliari : « L'organisation et la procédure des Conférences internationales. »

DROIT DE L'ESPACE

M. Eugène PÉPIN, président de l'Institut international de Droit spatial : « Les télécommunications par satellites. »

DROIT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL :

M. B. A. WORTLEY, professeur à la Faculté de Droit de Manchester : « Les problèmes juridiques posés par les investissements à l'étranger. »

POLITIQUE INTERNATIONALE :

M. Maurice BAUMONT, membre de l'Institut : « Les origines de la première guerre mondiale. »

M. Édouard BONNEFOUS, membre de l'Institut : « Les moyens d'information dans les États modernes. »

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ :

M. Henri BATIFFOL, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris : « Les effets des jugements étrangers. »

EXERCICES ET TRAVAUX PRATIQUES :

M. Georges BERLIA, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris.

M. François LE ROY, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Lille.

L'inscription à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques ou à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines est de rigueur pour quiconque postule l'inscription à l'Institut. Les frais d'inscription sont de 50 F par an, plus 10 F de droits d'examen. L'Institut admet, au titre d'auditeurs, ceux qui désirent suivre un ou plusieurs cours spéciaux. Les frais d'inscription sont, dans ce cas, de 5 F par cours.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut, 12, place du Panthéon, Paris (V^e^), qui est ouvert, à partir du 15 octobre 1965, *les lundis, mercredis, vendredis, de 15 à 18 heures.* (Tél. : MÉD. 74-41.)

CENTRE D'ENSEIGNEMENT DE L'INSTITUT DE DROIT DES AFFAIRES

A la Faculté de Droit et des Sciences Économiques

Directeur : M. le P^r^ LAGARDE

Directeur-adjoint : M. le P^r^ BESSON

OBJET DU CENTRE

Le Centre d'Enseignement de l'Institut des Sciences juridiques et financières appliquées aux Affaires a été créé en 1946 sous les auspices de la Faculté de Droit de l'Université de Paris et avec le concours de l'Ordre national des Experts Comptables. Il est destiné à former des juristes pour la vie des Affaires. Il ne cherche pas à préparer des chefs d'entreprise ou des hommes d'affaires, mais des hommes qui, dans la vie commerciale, soient les conseillers juridiques des entreprises : chefs de contentieux et de services juridiques ou fiscaux, directeurs de cabinets juridiques ou fiscaux, avocats spécialisés dans les questions commerciales, agréés près les tribunaux de commerce, etc. Il s'efforce tout spécialement de faciliter aux jeunes gens formés dans la Faculté de Droit l'accès aux carrières de l'expertise comptable.

Le Centre reçoit des élèves et des auditeurs. Les élèves doivent être en principe licenciés en Droit, ou étudiants de 4^e^ année, ou avoir subi avec succès le deuxième examen préliminaire d'expert comptable (pour les dérogations, voir ci-dessous). L'enseignement et la culture qui leur sont donnés les orientent vers les tâches concrètes de la vie juridique des affaires mais dans le cadre d'une formation supérieure. C'est pourquoi, en même temps qu'ils suivent les cours du Centre, les élèves licenciés sont vivement encouragés à préparer leur doctorat en Droit.

INSTITUT D'ÉTUDES JUDICIAIRES

A la Faculté de Droit et des Sciences Économiques

Directeur : M. le P^r^ LE BALLE

L'Institut d'Études judiciaires créé auprès de la Faculté de Droit et des Sciences économiques a pour objet de préparer les candidats au concours d'admission au Centre national d'Études judiciaires créé par l'ordonnance du 22 décembre 1958 portant loi organique sur le statut de la Magistrature.

Dès 1960, une préparation à ce concours a été organisée par la Faculté. Elle comprend des cours magistraux des directions d'études et des travaux pratiques destinés, d'une part, à reprendre d'une manière synthétique et appropriée aux exigences de la profession judiciaire les connaissances scientifiques que les candidats doivent posséder ; d'autre part, à préparer efficacement la première épreuve écrite (composition sur un sujet de culture générale) et la quatrième épreuve orale (conversation avec le jury après exposé d'un texte à caractère général).

Sont admis à s'inscrire à l'Institut :

1° Les Licenciés en Droit et les étudiants de 3e et de 4e année de Licence ou de Doctorat, de nationalité française ;

2° Les candidats citoyens français musulmans d'Algérie visés par l'article 83 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 octobre 1958 ;

3° Les candidats ressortissants des États-membres de la Communauté dans les mêmes conditions que celles auxquelles se trouve subordonnée leur admission au C. N. E. J. ;

4° Les candidats ressortissants d'États étrangers régis par des dispositions analogues à celles qui régissent leur admission éventuelle au C. N. E. J.

Des bourses de « service public » peuvent être accordées aux étudiants de l'Institut d'Études judiciaires.

INSTITUTS D'UNIVERSITÉ AYANT POUR OBJET L'ÉTUDE DES MATIÈRES COMPRISES EN TOUT OU EN PARTIE DANS LES PROGRAMMES DE LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES.

INSTITUT DE DROIT COMPARÉ
(Voir p. 352)

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS
(Voir p. 364)

FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES
(Voir p. 366)

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL
(Voir p. 373)

INSTITUT DE STATISTIQUE
(Voir p. 376)

INSTITUT D'URBANISME
(Voir p. 378)

INSTITUT DE DÉMOGRAPHIE
(Voir p. 350)

INSTITUT D'ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
(Voir p. 350)

4° BIBLIOTHÈQUE

(Tél. : 033-74-44)
2, rue Cujas

La bibliothèque est réservée aux étudiants inscrits à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques. *Elle est ouverte tous les jours pendant l'année scolaire sauf les dimanches et jours fériés de 9 heures à 19 heures.*

Durant les vacances universitaires elle est ouverte pour tous les étudiants en règle : du 15 au 31 juillet et du 1er septembre à la reprise des cours de la Faculté de 14 heures à 18 h. 30. Service d'Agrégation de 8 heures à 12 heures à partir du 16 septembre.

Les Catalogues sur fiches (Catalogue général analytique, Catalogues des Thèses) sont à la disposition des lecteurs. Les ouvrages sont consultés sur place.

BIBLIOTHÈQUE POL COLLINET

Constituée par un don de Mme COLLINET, cette bibliothèque qui comprend les importantes collections de son mari est installée dans l'ancienne salle de travail de Droit romain. Elle est ouverte aux candidats à l'agrégation, aux étudiants de Doctorat et à tous ceux qui s'intéressent au Droit romain.

BIBLIOTHÈQUE PIERRE NOAILLES

Mme Vve NOAILLES a fait don à la Faculté de la bibliothèque de feu le professeur Noailles. Cette bibliothèque comprend un fonds très riche de Droit ancien et d'Histoire du Droit. Elle est ouverte aux étudiants depuis le 1er novembre 1952.

5° APERÇU DES DÉBOUCHÉS OUVERTS PAR LES ÉTUDES DE DROIT (1)

I. Barreau. — L'exercice de la profession d'avocat est réglementé par les lois du 26 juin 1941 et du 3 avril 1954, et par les décrets du 10 avril 1954, du 13 octobre 1954 et du 7 décembre 1954, instituant notamment le *Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat.*

Ce certificat n'est exigé ni des personnes dispensées du stage par l'article 29 du décret du 10 avril 1954 susvisé, ni des professeurs et agrégés des Facultés de Droit et des Sciences Économiques des Universités, ni des anciens avoués près les cours d'appel ou les tribunaux de première instance présentant les conditions d'aptitude voulues pour être nommés avoués honoraires.

Le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat doit avoir été obtenu cinq ans au plus avant la demande d'admission au stage. Toutefois, le temps pendant lequel le titulaire du certificat a exercé la profession d'avocat dans les territoires d'Outre-Mer ou les fonctions d'officier public ou ministériel soit en France, soit dans les territoires d'outre-mer, n'est pas compté dans cette période de cinq ans. Il en est de même pour le temps passé, à titre obligatoire, sous les drapeaux.

Afin de préparer les candidats au Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, il est institué dans les Facultés de Droit et des Sciences Économiques des Universités des cours, conférences et exercices pratiques. Cet enseignement, qui donne lieu à deux inscriptions spéciales prises semestriellement, est ouvert aux étudiants de dernière année de Licence. Les licenciés en Droit peuvent également s'y faire inscrire.

L'enseignement est organisé sous l'autorité du Doyen de la Faculté et donné avec le concours de professeurs de la Faculté, de magistrats désignés par la Cour d'appel, d'avocats proposés par le Conseil de l'Ordre des avocats à la cour d'appel, et d'avoués proposés par la chambre de discipline des avoués près la Cour d'appel et par la Chambre départementale des avoués de première instance.

(1) Pour tous renseignements concernant les carrières énoncées ci-après, s'adresser au B. U. I. C., 5, place Saint-Michel (326-71-42 et 71-43). Bureaux ouverts de 9 heures à 17 heures tous les jours, sauf le samedi après 11 h. 45.

Il comprend :

1° Un cours sur le rôle de l'avocat dans l'organisation judiciaire et sur la législation régissant sa profession, avec étude de droit comparé ;

2° Des conférences sur les règles de la pratique et de la morale professionnelles, et des travaux pratiques comportant des exercices de consultations orales et écrites, de préparation de dossiers, de plaidoiries ;

3° Des conférences et exercices pratiques, avec rédaction d'actes de procédure sur les principes et les techniques de la procédure pénale, civile et administrative en usage devant les diverses juridictions auprès desquelles les avocats exercent légalement leur profession.

D'autres cours ou conférences complémentaires pourront être organisés s'il y a lieu.

Une session d'examen a lieu chaque année au mois d'octobre ou de novembre au siège de chaque Faculté. Les licenciés en Droit et les étudiants accomplissant leur dernière année de Licence peuvent, seuls, s'y présenter. Nul ne peut se présenter à plus de 4 sessions d'examen.

Le jury d'examen comprend :

Un professeur de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques désigné par le Doyen, président ; un professeur ou agrégé des Facultés de Droit et des Sciences Économiques désigné par le Doyen ; un magistrat désigné par le Doyen sur présentation de la Cour d'appel siégeant en Assemblée générale ; deux avocats désignés par le Doyen sur présentation du Conseil de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel ; un avoué de première instance désigné par le Doyen sur présentation de la Chambre départementale des avoués de première instance.

L'examen comporte des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° Une composition écrite permettant d'apprécier la culture générale du candidat (coefficient : 2) ;

2° Un exposé de quinze minutes, après une heure de préparation, sur une question de droit tirée au sort et choisie dans le programme des matières de Droit Privé et de Droit Public de la Licence en Droit (coefficient : 2).

Les épreuves d'admission comprennent :

1° Une interrogation sur le rôle de l'avocat dans l'organisation judiciaire française, sur la législation régissant sa profession et sur des notions de Droit Comparé (coefficient : 1) ;

2° Une interrogation sur les règles de la pratique et de la morale professionnelles, la préparation des dossiers et la technique de la consultation et de la plaidoirie (coefficient : 1) ;

3° Une interrogation sur les principes et les techniques de la procédure (coefficient : 1).

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'a obtenu la moyenne aux

épreuves d'admissibilité. L'admissibilité n'est valable que pour la session au cours de laquelle elle a été acquise. Pour être définitivement admis, les candidats doivent avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10. Des arrêtés conjoints du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, et du Ministre de l'Éducation Nationale, pourront préciser les programmes de certaines des épreuves prévues ci-dessus.

A l'issue des épreuves, le jury d'examen dresse et rend publique la liste des candidats définitivement admis.

Le certificat est délivré aux candidats définitivement admis par le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.

Les candidats au Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat sont tenus d'acquitter un droit d'inscription de 34 F et un droit d'examen de 5 F.

La préparation de ce certificat a lieu à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques. Cet enseignement est ouvert aux étudiants bacheliers en Droit inscrits en 4e année de licence. Les licenciés en Droit peuvent également s'y faire inscrire.

Inscription au Secrétariat du 15 au 30 novembre.

Les cours et conférences ont lieu le samedi après-midi.

Ils comprennent : 1° Un cours sur le rôle de l'avocat dans l'organisation judiciaire française et sur la législation régissant sa profession, avec étude de Droit comparé ; 2° Des conférences sur les règles de la pratique et de la morale professionnelles, et des travaux pratiques comportant des exercices de consultations orales et écrites, de préparation de dossiers, de plaidoiries ; 3° Des conférences et exercices pratiques, avec rédaction d'actes de procédure sur les principes et les techniques de la procédure pénale, civile et administrative en usage devant les diverses juridictions auprès desquelles les avocats exercent légalement leur profession.

N. B. — **Les jeunes gens qui se destinent à la carrière d'avocat ont avantage à poursuivre leurs études jusqu'au Doctorat en Droit** (1).

II. OFFICES MINISTÉRIELS. — (Études d'avoués, de notaires, d'huissiers, de commissaires-priseurs, etc.). Licenciés et Capacitaires en Droit trouvent dans les offices ministériels des situations de clercs. Ceux qui désirent devenir eux-mêmes officiers ministériels peuvent par la suite se rendre acquéreurs d'une charge. En général, aucun diplôme n'est exigé (sauf la Capacité en Droit pour les avoués) ; l'âge minimum est 25 ans (24 ans pour les greffiers) ; il faut en outre avoir effectué un stage, d'une durée variable selon l'office ministériel envisagé et selon les diplômes possédés (1 à 6 ans), et passer un

(1) Le Bureau Universitaire de Statistique tient à la disposition des intéressés la statistique des avocats, ainsi qu'une liste des villes où les jeunes avocats trouveraient d'intéressants débouchés.

examen professionnel. Le stage de clerc est d'une durée limitée pour les licenciés (1).

III. MAGISTRATURE. — Créé par l'Ordonnance nº 58-1270, du 22 décembre 1958, portant loi organique sur le statut de la Magistrature (chapitre II), le Centre national d'Études judiciaires est chargé d'assurer le recrutement des futurs Magistrats.

Il y a lieu de signaler ici l'une des importantes innovations apportées par l'ordonnance susvisée : désormais le corps judiciaire constitue un corps unique réunissant l'ensemble des Magistrats, soit qu'ils exercent leurs fonctions en métropole, soit qu'ils les exercent en Algérie, à la Martinique, à la Guyane, à la Guadeloupe, à la Réunion, ou dans les territoires d'Outre-Mer ou dans les États qui ont sollicité, pour le fonctionnement de leurs juridictions, au titre de l'aide et de la coopération technique, le concours des Magistrats de la République Française.

Le corps judiciaire étant un corps unique, le mode de recrutement de l'ensemble des Magistrats est identique pour tous.

Avant de pouvoir exercer des fonctions judiciaires, il est désormais nécessaire (sous réserve de certains cas d'intégration directe dans la Magistrature prévus notamment par les articles 29, 30, 31, 32, 33, 40 de l'Ordonnance du 22 décembre 1958 relative au statut de la Magistrature) d'être préalablement admis au Centre national d'Études judiciaires en qualité d' « Auditeur de Justice » et d'accomplir dans cet établissement public une scolarité dont la durée diffère suivant que l'accès au Centre a lieu par la voie du concours ou sur titres.

Il y a lieu de noter que, compte tenu de l'accomplissement du service militaire, que les candidats reçus doivent accomplir avant leur admission au C. N. E. J., l'âge moyen des auditeurs de justice sera de 25 ans environ.

Ils sont, à partir de leur nomination, intégrés dans le corps judiciaire (indice net 250) et perçoivent un traitement qui leur assure une situation matérielle convenable.

Les candidats à l'auditorat doivent, aux termes de l'article 16 de l'Ordonnance nº 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la Magistrature :

1º Être licenciés en Droit;

2º Être Français depuis cinq ans au moins à quelque titre que ce soit ;

3º Jouir de leurs droits civiques et être de bonne moralité ;

4º Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée ;

(1) Le Bureau Universitaire de Statistique tient à la disposition des intéressés la statistique des officiers ministériels.

5° Remplir les conditions d'aptitude physique nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et être reconnus indemnes de toute affection donnant droit à un congé de longue durée.

Le Service central des Bourses du Ministère de l'Éducation Nationale a donné aux Recteurs toutes instructions utiles pour que des bourses de même nature que les bourses de « Service Public » près les Instituts d'Études politiques soient attribuées aux étudiants qui s'orientent vers la Magistrature.

Le concours pour le recrutement des auditeurs de justice comprend :

A) *Des épreuves écrites* comportant :

1° Une composition rédigée en six heures sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques ou sociaux depuis le milieu du XVIII[e] siècle (coefficient 6) ;

2° Une composition rédigée en cinq heures sur un sujet se rapportant au Droit civil (coefficient 5) ;

3° Une composition rédigée en cinq heures sur un sujet se rapportant soit au Droit pénal, soit au Droit public (coefficient 4) ;

Ces deux dernières épreuves correspondant au niveau du programme de la Licence en Droit doivent permettre d'apprécier la culture juridique générale des candidats ;

4° La traduction en français, réalisée en trois heures, d'un texte de caractère général écrit dans une langue étrangère choisie par le candidat sur une liste établie par arrêté du Ministre de la Justice (coefficient 2).

Cette épreuve a été supprimée pour les concours de 1959 et 1960.

La note maximum correspondant au coefficient 1 est égale à 10.

B) *Des épreuves orales* comportant :

1° Une interrogation de quinze minutes portant sur l'Organisation judiciaire et les Procédures civile et pénale (coefficient 2) ;

2° Une interrogation de quinze minutes portant sur le Droit commercial (coefficient 2) ;

3° Une interrogation de quinze minutes portant sur le Droit social (coefficient 2) ;

4° Une conversation de vingt minutes avec le Jury, ayant pour point de départ le commentaire exposé en dix minutes d'un texte de caractère général (coefficient 4). Les candidats disposent de trente minutes pour la préparation de ce commentaire.

La note maximum correspondant au coefficient 1 est égale à 10.

IV. ADMINISTRATION. — a) *École Nationale d'Administration.* Le concours d'entrée dans cette École est ouvert notamment aux jeunes gens et aux jeunes filles licenciés en Droit ayant 26 ans au plus. Il se prépare à l'Institut d'Études Politiques de Paris qui complète et coordonne les enseignements de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques et de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines.

Après trois années d'études (1 an de stage et 2 ans de scolarité), les élèves répartis en 4 sections sont préparés aux carrières suivantes : Conseil d'État, Cour des Comptes, Inspection Générale des Finances et de l'Intérieur, Attaché d'Ambassade, Consul Suppléant, Attaché Commercial, Administrateur Civil des Ministères, Contrôleur général de la Sécurité sociale, Inspecteur du Travail.

b) Autres concours administratifs.

De nombreux concours administratifs peuvent intéresser les étudiants en cours de Licence ou ayant terminé leurs études juridiques.

Concours de l'Administration et de l'Intendance universitaires :

— Attaché d'Administration ou d'Intendance universitaire (catégorie A). Indices bruts 265 à 765.
— Conseiller administratif des services universitaires (catégorie A). Indices bruts 430 à 885.

Concours du ministère des Finances donnant accès aux fonctions suivantes :

— Inspecteur stagiaire du Trésor ;
— Inspecteur-élève des Impôts ;
— Inspecteur-élève du Cadastre ;
— Inspecteur-élève des Douanes ;
— Inspecteur-élève de Manufacture des tabacs ;
— Inspecteur-élève de la Culture des tabacs ;

avec possibilité de promotion latérale aux postes :

— d'Agent-comptable des divers organismes publics ;
— de Conservateur des Hypothèques ;
— de Receveur principal régional des Douanes ;
— de Receveur principal des Douanes, etc.

Autres concours finances :

— Commissaire-contrôleur adjoint stagiaire des Assurances.

Ministère de l'Intérieur : chef de Cabinet de Préfecture.

Concours de la Fonction publique :

— Attaché d'Administration centrale.

Concours du ministère du Travail :

— Agent administratif supérieur stagiaire des Directions régionales de la Sécurité sociale.

Ministère de la Santé Publique :

— Inspecteur de la Population et de l'Action sociale.
— Directeur et économe d'hôpitaux.

Concours des Postes et Télécommunications :

— Inspecteur-élève des Postes et Télécommunications, avec possibilités d'accès aux emplois :
  — d'Inspecteur principal adjoint.

— d'Inspecteur principal.
— de Directeur départemental et régional.

Concours d'Administrateur des Assemblées parlementaires :
— Administrateur des services de l'Assemblée Nationale.
— du Conseil de la République.
— du Conseil économique.

Marine marchande :
— Secrétaire administratif de l'Inscription maritime (capacitaires en Droit).

Police :
— Commissaire de la Sûreté Nationale.
— Commissaire de Police de la Ville de Paris.
— Emploi d'Officier de Police adjoint.

Caisse Autonome nationale de la Sécurité sociale dans les Mines :
— Directeurs, directeurs-adjoints d'Unions Régionales, ou Chefs des services administratifs de sociétés de secours minières.

Autres concours administratifs :
— Commissaire stagiaire du service des Enquêtes économiques.

c) *S. N. C. F.* Les licenciés en Droit peuvent être recrutés directement par la S. N. C. F. comme attachés, pour les bureaux administratifs notamment (échelle 10 à 12 au début).

V. Carrières administratives privées. Secrétariat. — Les Banques, les Compagnies d'assurances, les Compagnies de navigation, les Services administratifs des grandes entreprises commerciales et industrielles recrutent pour leurs emplois supérieurs un certain nombre de *licenciés* et *docteurs en Droit.*

Ces mêmes services font appel pour des postes moins importants à des *capacitaires en Droit.*

Enfin, ils recherchent tout particulièrement la collaboration de jeunes filles *licenciées en Droit* connaissant la sténo-dactylographie à qui sont offertes d'intéressantes situations de secrétaires.

Le Secrétariat constitue d'ailleurs un débouché pour les *licenciés en Droit.*

VI. Contentieux. — En dehors des cabinets particuliers de contentieux, il existe dans la plupart des administrations, des entreprises commerciales et industrielles, des Banques et Compagnies d'assurances, des Services contentieux où les docteurs, licenciés et capacitaires en Droit peuvent occuper d'intéressantes situations de chefs de contentieux ou de rédacteurs à condition d'avoir complété par un stage pratique de clerc dans un office ministériel l'enseignement qu'ils ont reçu à la Faculté.

VII. ACTUARIAT. — La carrière d'actuaire intéresse les jeunes gens pourvus à la fois d'une licence en Droit et d'une licence de Mathématiques et qui ont en outre suivi les cours de l'Institut de Statistique.

Cette carrière peut s'exercer :

Dans l'administration : ministères du Travail, des Transports et Communications, des Finances, Statistique générale de la France.

Dans les services privés : Banques, Compagnies d'assurances, Compagnies de navigation, entreprises commerciales.

VIII. EXPERTISES. — Des connaissances juridiques approfondies sont indispensables à ceux qui se destinent à une des carrières de l'expertise : carrières d'expert-comptable, d'expert-fiscal, assureurs-conseils qui, en dehors des études nécessaires à leur spécialisation, ont avantage à préparer à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques, soit la Licence, soit la Capacité en Droit.

L'expertise comptable offre des débouchés importants. L'examen préliminaire exige deux années de préparation que l'on peut faire simultanément avec les études de droit. Après trois années de stage chez un expert-comptable, les stagiaires subissent un examen final qui leur donne le titre d'expert-comptable (3 ans d'études sont nécessaires pour y préparer).

IX. COMMISSARIAT DE LA MARINE ET COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE L'AIR. — La *Licence en Droit* est exigée des candidats au concours d'entrée à l'École des Élèves-commissaires de la Marine Militaire et de l'Armée de l'Air.

Elle assure en outre une priorité pour l'accès aux fonctions de commissaire de la Marine marchande. Certaines Compagnies de navigation réservent même leurs postes de commissaires aux licenciés en Droit.

X. ENSEIGNEMENT. — Le recrutement des professeurs des Facultés de Droit se fait par le concours de l'Agrégation, ouvert aux docteurs en Droit titulaires de 3 diplômes d'études supérieures.

Les docteurs en Droit peuvent, d'autre part, poser leur candidature aux fonctions de professeurs dans les divers établissements d'enseignement donnant un enseignement du Droit : Écoles de Commerce (supérieures et secondaires), Écoles de Secrétariat, Écoles de Service social, etc.

XI. OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE D'OUTRE-MER.

Voir renseignements p. 400, du présent *Livret*.

II

FACULTÉ DE MÉDECINE

Enseignement 3e, 4e, 5e et 6e années
12, rue de l'École-de-Médecine (VIe) (Tél. : 326-55-36)
Enseignement 1re *et* 2e *années et Chirurgie Dentaire*
45, rue des Saints-Pères (VIe) (Tél. : 222-00-71)

1° ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur N...
1er *assesseur :* M. le professeur N...
2e *assesseur :* M. le professeur N...
Secrétaire général : M. J. LENA, administrateur civil.
Conseillers administratifs : Mlle G. CHAINTREUIL, M. R. FAYE.

Service des Affaires générales : M. J. LE PIRONNEC, attaché d'Administration universitaire.

Codification, Statistiques, Conjoncture : Mlle M. T. FAYET, secrétaire d'Administration universitaire.

Travaux, Équipement C. H. U. : Mme L. LIEVIN, secrétaire d'Administration universitaire.

Service de la Comptabilité et du Budget : Mme H. BEURLAND, attaché d'Administration universitaire.

Adjointes au chef de service : Mlle F. NAUDIN, sous-intendante, Mme L. ROCHE, attaché d'administration universitaire.

Service du Personnel : Mlle M. GATINAUD, attaché d'Administration universitaire.

Personnel enseignant : Mlle S. BOUCHER, secrétaire d'Administration universitaire.

Personnel administratif : Mme O. BATIFOULIER, commis.

Personnel technique et de service : Mme C. DE BEUVRON, secrétaire d'Administration universitaire.

Service de la Scolarité : Mlle G. CHAINTREUIL, conseiller administratif.

Inscription des nouveaux étudiants : M. P. CASTA, secrétaire d'Intendance universitaire.

Bureau central des Examens et Enseignement 1re et 2e années : Mme M. VOITURET, attaché d'Administration universitaire.

Enseignement 3e, 4e, 5e et 6e années : Mlle M. SOULIGOUX, secrétaire d'Administration universitaire.

Adjointe au chef de service : Mlle Y. CASTA, commis principal.

Bourses et Enseignement C. E. S. : Mme J. PILON, secrétaire d'Administration universitaire.

Enseignement de la Chirurgie dentaire : Mme G. SANGEUX, commis.

Service des Relations Culturelles et A. D. R. M. : Mlle M. LEHMAN, attaché d'Administration universitaire.

Service Intérieur et Technique : MM. P. BEURLAND et P. GRAND.

Adjoints aux chefs de service :

— pour la Faculté du boulevard Saint-Germain : M. R. SANGEUX ;

— pour la Faculté de la rue des Saints-Pères : M. L. KŒNIG.

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. ALAJOUANINE (T.), AUBIN (A.), BÉNARD (H.), BINET (L.), BULLIARD (H.), CATHALA (J.), CHABROL (Et.), CHAILLEY-BERT (P.), DEBRE (R.), FEY (B.), GALLIARD (H.), DE GAUDART-D'ALLAINES (F.), DE GENNES (L.), HALPHEN (E.), HAZARD (R.), HEUYER (G.), LAROCHE (G.), LAVIER (G.), LELONG (M.), LÉVY-SOLAL (E.), LIAN (C.), MARCHAL (G.), MATHIEU (P.), MONOD (R.), MOREAU (R.), MOULONGUET (P.), OLIVIER (E.), PASTEUR VALLERY-RADOT, PETIT-DUTAILLIS, PIÉDELIÈVRE (R), QUENU (J.), RENARD (G.), RICHET (Ch.), SENEQUE (J.), STROHL (A.), TANON (L.), VERNE (J.).

2° INSCRIPTIONS, EXAMENS, DIPLÔMES

1° *GÉNÉRALITÉS*

L'inscription est soumise aux conditions générales en vigueur à l'Université (1).

GRADES ET DIPLOMES D'ÉTAT

Les grades et diplômes d'État délivrés par la Faculté de Médecine sont :

— Le diplôme de Docteur en Médecine ;
— Le diplôme de Chirurgien-Dentiste ;
— Le diplôme de Sage-Femme ;
— Le diplôme de Docteur-Vétérinaire.

DOCTORAT EN MÉDECINE

Conditions d'inscription

L'étudiant qui désire se faire inscrire, en vue d'obtenir ce diplôme doit en temps voulu consulter l'affiche spéciale relative aux dates et modalités de l'inscription, à la Faculté de Médecine, 12, rue de l'École-de-Médecine, ou 45, rue des Saints-Pères.

Les imprimés relatifs à l'inscription annuelle sont à la disposition des étudiants au Secrétariat de la Faculté à partir du 7 septembre.

L'inscription est personnelle, l'étudiant est tenu de présenter lui-même son dossier complet afin d'accomplir les formalités d'inscription.

2° *ÉTUDIANTS FRANÇAIS*

I. — INSCRIPTION ANNUELLE

A) PIÈCES A PRODUIRE

1° *Un extrait d'acte de naissance* de moins de 3 mois de date (le bulletin de naissance n'est pas valable).

2° *Un acte de mariage*, pour les étudiantes mariées. En cas de dissolution du mariage, acte constatant le divorce, ou le cas échéant, acte du décès du mari.

(1) Cf. p. 31.

3° Certificat de revaccination jennérienne établi conformément aux dispositions de l'art. 6 de la loi du 15 février 1902 sur la vaccination obligatoire.

4° Certificat de vaccination par le B. C. G. rendue obligatoire par la loi du 5 janvier 1950, ou certificat de cuti-positive, ou certificat de contre-indication à la vaccination.

Les certificats de vaccination par le B. C. G. ainsi que ceux de cuti-positive ou de contre-indication à la vaccination, délivrés par les médecins traitants, doivent obligatoirement être échangés contre l'attestation réglementaire délivrée par le Service de contrôle du B. C. G., des Étudiants, 40, boulevard Jourdan, Paris (XIVe) (tél. : 707-47-89).

Aucune inscription ne sera reçue si le dossier de l'étudiant ne comporte pas ladite attestation.

5° Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois de date.

6° 2 photographies d'identité.

7° S'il y a lieu, pièces justificatives de la situation de l'étudiant vis-à-vis de la Sécurité Sociale (Cf. formalité II ci-après).

N.B. — L'étudiant doit se munir d'une pièce d'identité qui peut être demandée le cas échéant.

8° Le certificat *original* d'admission à la seconde partie du Baccalauréat ou un Diplôme admis en équivalence (voir liste ci-après) ou avoir subi avec succès l'examen spécial d'entrée dans les Facultés de Médecine (voir rubrique Facultés des Sciences).

Les étudiants français peuvent fournir, à défaut du Baccalauréat un des certificats de titres mentionnés ci-après :

— Brevet supérieur de l'Enseignement Primaire ;
— Diplôme d'État de Docteur ès Sciences ;
— Diplôme d'État ès Lettres ;
— Diplôme d'État de Docteur en Droit ;
— Titre d'agrégé de l'Enseignement secondaire (hommes, femmes).
— Ou pièce attestant l'admission à l'Examen spécial institué par le décret n° 56-1201 du 27 novembre 1956.

Dans chaque cas le dépôt du diplôme original est obligatoire.

9° Certificat préparatoire d'études médicales (C. P. E. M.), ou d'études physiques, chimiques et biologiques (P. C. B.), ou Examen A, ou diplôme de Pharmacien ou de Vétérinaire, ou certificat de S. P. C. N., ou certificat d'admissibilité aux épreuves orales du concours d'entrée aux Écoles Normales supérieures (rue d'Ulm et Sèvres), section des Sciences, groupe II.

Si le diplôme n'a pas encore été délivré lors de la 1re inscription de Doctorat en médecine, la Faculté accepte le certificat provisoire correspondant ; elle n'accepte ni copie, même certifiée conforme à l'original, ni photo-copie des pièces exigées.

II. — Affiliation a la sécurité sociale

Aux termes de la loi du 23 septembre 1948, cette affiliation est obligatoire pour les étudiants français, les étudiants originaires d'un territoire de l'Union française ou ressortissants d'un Pays ayant conclu une convention de réciprocité avec la France.

Ces étudiants doivent être âgés de moins de 26 ans au 1er octobre 1965, ou moins de 27 ans pour les étudiants s'inscrivant en 6e année de Médecine.

A cet effet, tout étudiant doit remplir une déclaration questionnaire qui lui est remise au moment de son inscription. Il doit être porteur, le cas échéant, d'une des pièces suivantes :

a) *sa carte personnelle d'affilié à la Sécurité Sociale* s'il a été affilié en tant qu'étudiant en P. C. B. pour l'année 1964-65 ou s'il est affilié au titre de salarié ;

b) *Le récépissé de déclaration* d'affiliation s'il est en cours d'études dans une autre Faculté et si, comme tel, il a déjà rempli au début de la présente année scolaire les formalités d'affiliation à la Sécurité Sociale ;

c) la carte d'immatriculation de son père ou de sa mère si, étant âgé de moins de 20 ans, il est ayant droit d'un assuré social.

III. — Mutuelle nationale des étudiants

Les étudiants sont assurés d'office par affiliation à la Mutuelle Nationale des Étudiants, à moins qu'ils ne soient déjà titulaires d'une police d'assurance contre les accidents corporels dont ils peuvent être victimes au cours de leurs diverses activités scolaires.

3° *ÉTUDIANTS FRANÇAIS AYANT FAIT LEURS ÉTUDES A L'ÉTRANGER*

Les étudiants français ayant accompli des études médicales à l'étranger ne peuvent être inscrits qu'en vue d'obtenir le diplôme d'État. Ils doivent obligatoirement justifier des titres initiaux français.

Dans certains cas, l'équivalence du Baccalauréat à titre onéreux peut leur être accordée.

4° *ÉTUDIANTS LIBRES*

Un étudiant d'une Faculté étrangère, qui désire suivre, même pendant un temps limité, les cours ou travaux pratiques, doit être porté comme étudiant sur le registre d'inscription.

L'inscription au titre d'étudiant libre a lieu sur demande présentée au Doyen et accompagnée de diplômes ou certificats, et du passeport. Elle ne vaut que pour l'année scolaire. Elle peut être renouvelée.

Les étudiants libres inscrits peuvent être admis, sur leur demande, à participer aux divers travaux pratiques après versement d'un droit, correspondant à une série de travaux pratiques.

5° *ASSISTANTS ÉTRANGERS*

Pour les inscriptions, les étudiants étrangers doivent se conformer aux règlements scolaires de l'Université (1).

Les Docteurs en Médecine étrangers, titulaires d'un diplôme étranger, peuvent accomplir un stage dans une clinique de la Faculté en qualité d'assistants. Ces assistants étrangers sont en fonction au minimum pendant une année scolaire. Un diplôme leur est délivré à l'expiration de leur stage. Aucun traitement n'est attaché à la fonction d'assistant étranger.

Droits à acquitter : s'adresser au Secrétariat, salle Henri-Hartmann.

MM. les Docteurs étrangers sont admis à fréquenter la bibliothèque de la Faculté en acquittant seulement le droit de bibliothèque, soit 6 F.

Les étudiants en Médecine peuvent être inscrits à la Faculté des Sciences sans avoir à acquitter de nouveaux droits d'inscription. Ils n'ont à verser que les droits afférents aux travaux pratiques et aux examens.

La Faculté de Médecine confère des diplômes d'État et des diplômes d'Université.

Les étudiants de nationalité étrangère ne peuvent s'inscrire aux Facultés et Écoles en vue du Diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou du Diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française, s'ils ne possèdent pas des titres étrangers équivalents aux titres initiaux français exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste.

Les étudiants de nationalité étrangère ne peuvent s'inscrire aux Facultés et Écoles en vue du diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste s'ils ne justifient pas des titres initiaux exigés par les règlements afférents à ces diplômes.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, les Mauriciens titulaires d'un certificat de « matriculation », délivré par une des Universités de la Grande-Bretagne, peuvent, par décision du Ministre de l'Éducation Nationale et sur avis favorable du Conseil de l'Enseignement Supérieur ou sa section permanente, être dispensés de produire le Baccalauréat français en vue du diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste.

Les étrangers titulaires d'un diplôme étranger de Docteur en

(1) Cf. p. 32.

Médecine ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le Diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, doivent remplir les conditions fixées à l'article premier. Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux trois premières années d'études et des trois premiers examens de fin d'année.

Les étrangers titulaires d'un Diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le Diplôme français d'État de Docteur en Médecine doivent :

1° Justifier des titres initiaux exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine : Baccaulauréat et Certificat préparatoire aux Études médicales ;

2° Satisfaire à tous les examens.

Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux première, deuxième, troisième années d'études.

Les étrangers ou les Français titulaires d'un diplôme étranger de Docteur en Médecine, ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme français d'État, doivent :

1° Justifier des titres initiaux exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine : Baccalauréat et Certificat préparatoire aux Études médicales.

2° Satisfaire à tous les examens.

Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux trois premières années d'études.

Les étrangers titulaires d'un diplôme étranger de Chirurgien-dentiste ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le Diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française, doivent remplir les conditions fixées à l'article premier. Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux première et quatrième années d'études et des premier et quatrième examens de fin d'année.

Les étrangers titulaires d'un Diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme qui postulent le diplôme français d'État de Chirurgien-dentiste, doivent :

1° Justifier de l'un des titres initiaux exigés des candidats au diplôme français d'État de Chirurgien-dentiste et du certificat préparatoire aux Études médicales.

2° Satisfaire à tous les examens.

Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux première et quatrième années d'études.

Les étrangers ou les Français titulaires d'un diplôme étranger de Chirurgien-dentiste ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme français d'État, doivent :

1° Être titulaires de l'un des titres initiaux exigés des candidats au diplôme français d'État ;

2° Justifier du Certificat préparatoire aux Études médicales.

Ils peuvent être dispensés de la scolarité afférente à la première année d'études. Ils doivent satisfaire à tous les examens.

Les étrangers naturalisés français après avoir obtenu les titres étrangers équivalents aux titres initiaux français et avant d'avoir pris la première inscription en vue des études de Médecine ou de Chirurgie dentaire ne peuvent être admis à s'inscrire en vue du Diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou du Diplôme de Chirugien-dentiste d'une Université française.

Ils ne peuvent s'inscrire en vue du diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste que lorsqu'ils justifient des titres initiaux français exigés par les règlements afférents à ces diplômes.

Les étrangers naturalisés français au cours de leurs études en vue du Diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, peuvent poursuivre ces études jusqu'à la 6e inscription annuelle non comprise. Ils ne sont autorisés à postuler le diplôme français d'État que lorsqu'ils possèdent les titres initiaux français exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine, et le certificat préparatoire aux Études médicales. Ils ne peuvent être dispensés alors, en vue du diplôme français d'État, que de la scolarité afférente aux première, deuxième, troisième et cinquième années d'études. Ils doivent satisfaire à tous les examens.

Les étrangers naturalisés français au cours de leurs études en vue du Diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française peuvent poursuivre ces études jusqu'à la 5e inscription annuelle non comprise. Ils ne sont autorisés à postuler le diplôme français d'État que lorsqu'ils justifient de l'un des titres initiaux français exigés des candidats au diplôme français d'État de Chirurgien-dentiste, et du certificat préparatoire aux Études médicales.

Ils ne peuvent être dispensés alors en vue du diplôme français d'État que de la scolarité afférente aux première et quatrième années d'études. Ils doivent satisfaire à tous les examens.

Les étrangers naturalisés français, après avoir obtenu le Diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou le Diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française, doivent, pour pouvoir postuler le diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste, justifier des titres initiaux exigés des candidats à ces diplômes.

Ils peuvent alors bénéficier des dispenses de scolarité prévues en faveur des titulaires du diplôme d'une Université française, candidats au diplôme français d'État.

DÉCRET N° 60-395 DU 12 AVRIL 1960 MODIFIANT LE DÉCRET DU 20 MARS 1951

ARTICLE PREMIER. — Les articles 10, 11 et 12 du décret du 20 mars 1951 susvisé sont remplacés par les dispositions suivantes :

« ART. 10. — Les étrangers qui acquièrent la nationalité française au cours de leurs études en vue de l'obtention du Diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, peuvent poursuivre ces études jusqu'aux examens de clinique non compris. Ils ne sont autorisés à postuler le diplôme français d'État que lorsqu'ils possèdent les titres initiaux français exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine, y compris le certificat d'Études physiques, chimiques et biologiques français. Ils sont dispensés alors, en vue de l'obtention du diplôme français d'État, d'une part, de la scolarité accomplie dans une Faculté française, et éventuellement de celle dont ils ont obtenu l'équivalence, d'autre part, des examens correspondants s'ils ont subi avec succès dans une Faculté française lesdits examens en vue de l'obtention du Diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine.

« ART. 11. — Les étrangers qui acquièrent la nationalité française au cours de leurs études en vue de l'obtention du Diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française peuvent poursuivre ces études jusqu'à l'examen de cinquième année non compris. Ils ne sont autorisés à postuler le diplôme français d'État que lorsqu'ils justifient de l'un des titres initiaux français exigés des candidats au diplôme français d'État de Chirurgien-dentiste et du certificat d'Études physiques, chimiques et biologiques français. Ils sont dispensés alors, en vue de l'obtention du diplôme français d'État, d'une part, de la scolarité accomplie dans une Faculté française, et éventuellement de celle dont ils ont obtenu l'équivalence, d'autre part, des examens correspondants s'ils ont subi avec succès dans une Faculté française lesdits examens en vue de l'obtention du Diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française.

« ART. 12. — Les étrangers qui acquièrent la nationalité française après avoir obtenu le Diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou le Diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française doivent, pour pouvoir postuler le diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste, justifier des titres initiaux exigés des candidats à ces diplômes. Ils bénéficient alors des dispenses de scolarité et d'examen prévues aux articles 10 et 11 en faveur des titulaires du diplôme d'une Université française candidats au diplôme français d'État. Ils doivent satisfaire à nouveau aux trois examens de clinique ou à l'examen de cinquième année de chirurgie dentaire. Les candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine n'ont pas à soutenir une nouvelle thèse. »

DURÉE DES ÉTUDES

Les études en vue du Diplôme de Docteur en Médecine ont une durée de six ans, dont une année préparatoire sanctionnée par un certificat préparatoire aux études médicales et cinq années de Médecine *(décret 63-875 du 24 août 1963)*.

L'enseignement comprend :

— un enseignement théorique de cours et conférences ;
— un enseignement technique de travaux pratiques ;
— un enseignement dirigé ;
— un enseignement clinique donné au cours de stages accomplis par les étudiants, qui se décompose de la manière suivante :

— Séméiologie au cours des première et deuxième années de médecine,

— Clinique médicale, clinique médicale infantile, clinique chirurgicale, clinique obstétricale et de spécialités.

A noter que la pathologie est donnée sous forme d'enseignement intégré.

Sont dispensés des stages des années d'études dans lesquelles ils se trouvent ainsi que des consultations ou examens de malades prévus au cours du premier semestre de la cinquième année de médecine, les étudiants internes ou externes.

EXAMENS

Les examens qui déterminent la collation du grade de Docteur en Médecine sont les suivants :

I. — UN EXAMEN DE FIN D'ANNÉE ;
II. — TROIS EXAMENS DE CLINIQUE ;
III. — UNE THÈSE.

I. — L'examen de fin d'année scolaire comporte des épreuves écrites, des épreuves orales et des épreuves pratiques.

Matières sur lesquelles porte le premier examen :

Anatomie. — Histologie et embryologie. — Physiologie. — Biochimie métabolique. — Biophysique. — Séméiologie.

Matières sur lesquelles porte le deuxième examen :

Anatomie. — Histologie et embryologie. — Physiologie. — Chimie physiologique et séméiologique. — Biophysique. — Bactériologie, virologie, immunologie. — Séméiologie médicale. — Séméiologie chirurgicale.

Les matières sur lesquelles portent les examens des autres années d'études font l'objet de textes en cours d'études au moment de la préparation du Livret de l'étudiant, édition 1965-1966.

II. — *Examens de clinique :* A l'issue du stage pratique effectué en 5e année d'Études médicales, les étudiants subissent trois examens cliniques :

— examen de clinique médicale ;
— examen de clinique chirurgicale ;
— examen de clinique obstétricale.

Tout candidat ajourné à un des examens de clinique ne peut s'y présenter qu'après avoir accompli un nouveau stage d'une durée de deux mois.

III. — THÈSE : Le grade de Docteur en Médecine est conféré à celui qui, ayant subi avec succès tous les examens, soutient ensuite une thèse.

ÉCHEC DES CANDIDATS AUX EXAMENS DE MÉDECINE

Après 4 échecs à l'examen de fin de première, de deuxième année de médecine, le candidat ne peut plus être admis à se présenter à cet examen. (Décret du 15 juillet 1965.)

Le 4e échec ne peut être prononcé qu'en vertu d'une délibération spéciale du Jury, après examen du livret universitaire. Il est fait mention au procès-verbal de cette délibération et de cet examen.

Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises par le jury (*décret du 2 avril 1964*).

Droits à acquitter annuellement

Pour chacune des années d'études :

Droit d'inscription	10 F
Bibliothèque	6 –
Travaux pratiques	24 –
Examen	5 –

A ces droits s'ajoutent, pour chaque année, les frais suivants :

Immatriculation Sécurité sociale	15 F
Mutuelle	20 –
Contrôle médical	3 –
3 Examens de cliniques	15 –
Thèse	5 –

DIPLOME DE CHIRURGIEN-DENTISTE

Décret n° 63-903 du 30 août 1963 portant réforme des Études de Chirurgie dentaire.

Les études en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste durent cinq années. A l'expiration de chacune des cinq années, les étudiants sont tenus à satisfaire à un examen pour être autorisés à continuer leurs études.

Ces études sont accomplies, soit dans les Facultés et Écoles de Médecine où l'enseignement de la chirurgie dentaire est organisé, soit dans les établissements libres d'Enseignement Supérieur dentaire constitués conformément aux prescriptions du *décret du* 30 *août* 1963 *modifiant le décret du* 24 *mai* 1949.

Les aspirants au diplôme de Chirurgien-dentiste prennent 5 inscriptions annuelles. Au moment de prendre la première inscription, ils doivent produire le diplôme de Bachelier de l'Enseignement secondaire ou le Brevet Supérieur de l'Enseignement primaire ou le Diplôme de fin d'Études secondaires ou le Diplôme Complémentaire d'Études secondaires ou le Diplôme d'État de Docteur ès Sciences, de Docteur ès Lettres ou de Docteur en Droit ou le titre d'Agrégé de l'Enseignement secondaire (hommes, femmes).

Il est établi un livret au nom de chaque étudiant. Ce livret est obligatoirement communiqué au jury à tous les examens. Il en est tenu compte pour le résultat de l'examen.

L'enseignement en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste est modifié ainsi qu'il suit :

Première année

A. *Éléments de base :* Enseignements du Certificat préparatoire aux Études médicales.

B. *Matières spéciales :* Anatomie dentaire, dessin, modelage, sculpture. — Mécanique et compléments de Physique et Chimie appliquées à l'art dentaire. — Métallotechnie. — Prothèse au laboratoire.

Deuxième année

A. *Éléments de base :* Anatomie des principaux systèmes organiques. — Éléments d'Embryologie et d'Histologie. — Éléments de Chimie biologique. — Éléments de Physiologie. — Microbiologie (bactériologie, virologie et immunologie). — Pathologie générale. — Stages de propédeutique médicale et chirurgicale dans les services hospitaliers agréés.

B. *Matières spéciales :* Anatomie de la face et du cou. — Anatomie dentaire comparée. — Embryologie et Histologie dentaires. — Séméiologie et éléments de Pathologie dentaires. — Prothèse fondamentale (bio-morphologie). — Prothèse fondamentale (bio-mécanique). — Prothèse au laboratoire. — Métallotechnie. — Prothèse sur fantôme et démonstrations à la clinique. — Dentisterie sur fantôme et démonstrations à la clinique.

Troisième année

Éléments de pathologie interne et externe, d'anatomie pathologique générale, de pharmacologie et de thérapeutique générale. — Anesthésie (physiologie et technologie). — Hygiène générale. — *Stages de propédeutique médicale et chirurgicale.*

Matières spéciales : Éléments de pathologie, d'anatomopathologie et de thérapeutique spéciales. — Hygiène dentaire. — Cliniques médicale et chirurgicale spéciales. — Notions préliminaires d'orthopédie dento-faciale. — Éléments de radiographie et de physiothérapie.

Quatrième année

Pathologie, anatomopathologie et thérapeutique spéciales. — Radiographie et physiothérapie. — Dentisterie opératoire clinique. — Cliniques médicale et chirurgicale spéciales. — Prothèse clinique et au laboratoire (céramique comprise). — Prothèse maxillo-faciale. — Orthopédie dento-faciale. — *Stages dans les services hospitaliers agréés de stomatologie.*

Cinquième année

Pathologie et thérapeutique spéciales. — Dentisterie opératoire clinique. — Prothèse clinique et au laboratoire (céramique comprise). — Cliniques médicale et chirurgicale spéciales. — Prothèse maxillo-faciale. — Orthopédie dento-faciale. — Médecine légale dentaire, sociologie, déontologie, organisation professionnelle, droit professionnel. — *Stages dans les services hospitaliers agréés de stomatologie.*

Pendant les quatrième et cinquième années, les étudiants suivent des conférences cliniques de dermatologie, syphiligraphie, carcinologie, oto-rhino-laryngologie et ophtalmologie.

Les services hospitaliers où sont accomplis les stages prévus à l'article précédent sont des cliniques de Facultés ou Écoles de Médecine ou des services hospitaliers agréés par les Facultés.

Les examens qui déterminent la collation du diplôme de Chirurgien-dentiste sont organisés dans les conditions suivantes :

Les examens des trois premières années comportent deux parties qui sont subies devant des jurys distincts, la première partie portant sur les éléments de base, la deuxième sur les matières spéciales.

La première partie du premier examen comporte les épreuves du Certificat préparatoire aux Études médicales.

Sont dispensés de la première partie de l'examen de première année les candidats titulaires du Diplôme de Pharmacien ou du diplôme de Docteur-vétérinaire ou du Certificat d'Études physiques, chimiques et biologiques ou de l'examen A de première année d'Études médicales ou du Certificat d'Études Supérieures de Sciences physiques, chimiques et naturelles (S. P. C. N.) ou justifiant de l'admissibilité aux épreuves orales du concours d'entrée à l'École Normale Supérieure ou à l'École Normale Supérieure de jeunes filles (section des Sciences, groupe C).

Sous réserve des dispositions du *décret n° 62-1451 du 23 novembre 1962* (2) susvisé, ne peuvent être admis à entreprendre ou à poursuivre les études conduisant au Diplôme de Chirurgien-dentiste

les candidats qui ont échoué soit au Certificat d'Études physiques, chimiques et biologiques, soit au Certificat d'Études Supérieures de S.P.C.N., soit à l'examen A de première année d'Études Médicales, soit au certificat préparatoire aux Études médicales, soit à plusieurs de ces certificats ou examen et qui ont subi au total quatre échecs.

DISPENSE DU BACCALAURÉAT

Un arrêté du 5 avril 1957 dispense de produire le Baccalauréat, en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste, les candidats qui, remplissant les conditions prévues par le Décret du 27 novembre 1956, ont subi avec succès un Examen spécial (pour tous renseignements concernant les modalités d'inscriptions à cet examen, s'adresser au Secrétariat de l'Académie. Service des Examens).

DISPENSE DU P. C. B. — L'article 6 ci-dessus est complété ainsi qu'il suit :

1. Sont dispensés de produire le Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste : 1° Les candidats titulaires du diplôme de Docteur vétérinaire ou de Pharmacien ou du Certificat d'Études Supérieures portant sur la Physique, la Chimie et l'Histoire Naturelle (S. P. C. N.), délivré par les Facultés des Sciences ; 2° Les candidats admissibles aux épreuves orales du concours d'entrée aux écoles normales supérieures (rue d'Ulm et de Sèvres), section des sciences, groupe II.

2. (*Décret du* 23 *octobre* 1954). Toutefois, ne peuvent être admis à s'inscrire, en vue du Diplôme de Chirurgien-dentiste, les candidats qui ont échoué soit au certificat S. P. C. N., soit au Certificat d'Études P. C. B., soit à l'un et l'autre de ces deux certificats et qui ont subi au total 4 échecs, postérieurement au mois de novembre 1952.

Pour le détail et règlements des examens, consulter le Journal officiel *du* 26 *mai* 1949 *et du* 26 *janvier* 1951 *et le Décret du* 21 *juillet* 1956.

Les sessions d'examens ont lieu deux fois par an, à la fin et au commencement de l'année scolaire.

Une *circulaire du* 10 *octobre* 1949 précise que les aspirants au Doctorat en Médecine, pourvus de 3 inscriptions annuelles, qui désirent postuler le diplôme de Chirurgien-dentiste ne bénéficieront plus d'aucune dispense.

Bien entendu, ils n'auront pas à subir à nouveau les épreuves du Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques dont ils sont obligatoirement titulaires mais, conformément aux dispositions du *Décret du* 24 *mai* 1949, *article* 14, ils ne pourront prendre la deuxième inscription annuelle en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste que lorsqu'ils auront subi avec succès la partie de l'examen de fin de première année portant sur les matières spéciales. Aucune dispense de travaux pratiques ne pourra leur être accordée.

DIPLOME DE SAGE-FEMME

Une nouvelle réglementation du diplôme de Sage-Femme a été publiée au J. O. du 18 octobre 1946 et modifiée par *décret du 14 juin* 1951. Désormais, le concours d'entrée aux Écoles de Sages-Femmes est un concours sur titres et sur épreuves. Les élèves Sages-Femmes affectées ne sont admises définitivement à l'école qu'après un stage probatoire de 3 mois.

Les candidates titulaires au moins du Baccalauréat de l'Enseignement secondaire, 1re partie, ou du Brevet Supérieur de l'Enseignement primaire, ou du Diplôme de fin d'Études Secondaires, sont dispensées de passer le concours sur épreuves si leur nombre, au jour de la clôture des inscriptions, est inférieur au nombre de places mises au concours.

A défaut de ces diplômes, les élèves ou anciennes élèves des classes de première ou de seconde des Établissements d'Enseignement secondaire *(officiellement enregistrés)* ou d'un établissement d'Enseignement technique préparant à l'une des sections du Baccalauréat sont également admises sur présentation d'un certificat du Directeur de l'Établissement où elles ont fait leurs études.

Dans le cas où il s'agit de cours suivis par correspondance pour la scolarité *complète* de 1re ou de seconde, seuls peuvent être admis les certificats émanant des Établissements figurant sur les listes communiquées par le Ministre de l'Éducation Nationale à MM. les Inspecteurs d'Académie pour l'application de la loi du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales.

Lorsque le nombre des candidats titulaires de ces diplômes est, dans un centre, supérieur au nombre des places mises au concours pour l'École de ce centre, les jeunes filles qui désirent effectuer leurs études dans ce centre doivent concourir avec l'ensemble des candidates, mais il leur est attribué une majoration de points fixée à : 10 points pour les candidates titulaires des deux parties du Baccalauréat, du Brevet supérieur ou du Diplôme complémentaire d'Études secondaires de jeunes filles et à 5 points pour les candidates titulaires de la 1re partie du Baccalauréat.

Les candidates doivent avoir au moins 18 ans au 1er juillet de l'année du concours. Aucune dispense n'est accordée.

Les épreuves du concours sont du niveau du brevet élémentaire. Elles sont uniquement écrites et comprennent :

— une composition française ;
— une dictée complétée par une explication de mots ;
— une composition sur l'histoire naturelle.

Les candidates reçues sont affectées aux écoles dans l'ordre des concours et de leurs préférences, les élèves résidant dans la région

où elles composent ayant toutefois une priorité, quel que soit leur rang, pour l'école de cette région.

A la fin de chaque année d'études, les élèves subissent un examen de passage, portant sur le programme du premier cycle d'enseignement (étude d'infirmières) pour la 1re année, sur le programme du 2e cycle pour la 2e année. L'examen de fin de 3e année porte sur les matières enseignées au cours des deux dernières années et est sanctionné par la délivrance du diplôme d'État.

Les examens de passage ont lieu en juillet. Les élèves refusées à l'un quelconque des examens de passage, ou empêchés de s'y présenter par défaut de scolarité, peuvent, après un stage supplémentaire effectué pendant les vacances, se présenter à la deuxième session des examens de passage, en octobre. En cas d'échec, elles devront refaire entièrement l'année et acquitter l'intégralité des frais d'études.

N. B. — Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat du Collège d'élèves sages-femmes, Centre médico-chirurgical Foch, 40, rue Worth, à Suresnes (Seine).

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Le diplôme de Docteur (mention Médecine) de l'Université de Paris est délivré *exclusivement aux étudiants étrangers* qui ont obtenu l'autorisation de faire leurs études et de subir leurs examens à la Faculté de Médecine de Paris sans être pourvus du Baccalauréat français, à la faveur d'une équivalence du Baccalauréat. Il ne confère pas le droit d'exercer la médecine en France.

Les étudiants étrangers sont soumis aux mêmes règles de scolarité que les aspirants au diplôme d'État. Les uns et les autres reçoivent les mêmes enseignements, et sont examinés par les mêmes professeurs, sur les mêmes matières.

Les droits à acquitter sont les mêmes que pour le Doctorat d'État.

Les *étudiants étrangers* qui désirent s'inscrire en vue d'obtenir ce diplôme et les *médecins étrangers*, pourvus d'un diplôme étranger, qui postulent le grade de docteur de l'Université de Paris, trouveront la réglementation les concernant à la page 118.

Transformation du diplôme universitaire en diplôme d'État. — Loi du 26 juillet 1935. Les médecins et les étudiants en médecine de nationalité étrangère, admis à postuler le Doctorat Universitaire mention Médecine, pourront, en cas de naturalisation ultérieure et après avis du Comité consultatif de l'enseignement supérieur public (Commission de la Médecine et de la Pharmacie), être autorisés à postuler, avec *dispense de scolarité*, le diplôme d'État de Docteur en Médecine, à la condition de justifier du Baccalauréat français de l'Enseignement secondaire ou du diplôme d'État français de

Docteur ès Sciences, de Docteur ès Lettres, ou de Docteur en Droit, ou du titre d'Agrégé de l'Enseignement secondaire français (hommes, femmes), et du Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques. Il n'est accordé aucune dispense d'examen. La dispense de scolarité est de trois années. Elle peut être de quatre années pour ceux qui auront accompli en France le cycle complet des études en vue du Doctorat universitaire.

Facilités accordées aux étudiants ayant acquis la nationalité française depuis l'obtention du diplôme, titre ou certificat de leur pays d'origine admis en équivalence du Baccalauréat français en vue des études médicales, pharmaceutiques ou de chirurgie dentaire. — (Décret 60-395 du 12-4-60).

MAITRISE ÈS SCIENCES MÉDICALES

Un titre de Maître ès Sciences Médicales, réservé aux Docteurs en Médecine de nationalité étrangère, a été créé par décret en date du 5 août 1954.

Ce titre est attribué par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition du jury.

Les candidats doivent avoir accompli, après l'obtention du Doctorat en Médecine français ou étranger, un stage de cinq ans dans les services de clinique ou les laboratoires des Facultés de France métropolitaine et d'Algérie.

Ce stage doit comporter un minimum de séjour de trois ans dans une même Faculté.

Les stages visés ci-dessus sont réduits respectivement à trois ans et à deux ans pour les candidats titulaires du diplôme français d'État de Docteur en Médecine.

Les candidats doivent avoir été déclarés admissibles au concours d'Agrégation de Médecine et de Pharmacie ou justifier de la possession d'un Certificat d'Études Spéciales figurant dans une liste établie par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de la section permanente du Conseil de l'Enseignement supérieur.

Les candidats doivent être proposés au scrutin secret par le Conseil de la Faculté auprès de laquelle ils ont effectué le séjour visé au 2e alinéa de l'article 2 du présent décret. Le Doyen de cette Faculté désigne un professeur qui est chargé d'établir un rapport écrit sur cette candidature.

La section permanente du Conseil de l'Enseignement supérieur désigne un jury de 7 membres chargé d'examiner les titres des candidats d'après les dossiers qui lui sont soumis.

A l'exception du président, les membres du jury peuvent être choisis en dehors du Conseil de l'Enseignement supérieur.

Toutes les décisions doivent être prises en présence de 5 membres au moins.

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement comprendre :

a) Un relevé des études faites pour obtenir le Doctorat en Médecine, soit en France, soit à l'étranger ;

b) L'appréciation du Doyen de la Faculté qui a décerné le diplôme de Docteur en Médecine ;

c) La copie du rapport prévu à l'article 4 ;

d) Tous documents officiels permettant d'apprécier les titres et mérites personnels du candidat ;

e) Une liste de travaux, d'ouvrages et d'articles publiés par lui.

Le jury prévu à l'article 5 du présent décret peut demander communication de toutes autres pièces qui lui paraîtraient nécessaires.

La liste des Certificats d'Études spéciales de Médecine prévue à l'article 3 du décret du 5 août 1954 est fixée comme suit :

Certificat d'Études spéciales de Cardiologie.
— — de Dermato-Vénéréologie.
— — de Gynécologie médicale.
— — de Neuro-Psychiatrie.
— — d'Obstétrique.
— — d'Oto-Rhino-Laryngologie.
— — d'Ophtalmologie.
— — de Pédiatrie et Puériculture.
— — de Pneumo-phtisiologie.
— — de Stomatologie.

Pour les disciplines auxquelles ne correspond pas un Certificat d'Études spéciales, les intéressés doivent faire l'objet d'une proposition motivée de leur chef de service.

CERTIFICATS D'ÉTUDES SPÉCIALES

Les étudiants en médecine doivent, pour pouvoir s'inscrire en vue des certificats d'Études spéciales de Médecine, justifier de 6 inscriptions annuelles validées. Ces dispositions sont applicables aux internes et externes des hôpitaux.

LISTE DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SPÉCIALES

dont l'enseignement est organisé
par la Faculté de Médecine de Paris

Certificat d'Études spéciales de Médecine aéronautique.
— — d'Anatomie pathologique.
— — d'Anesthésiologie.
— — de Bactériologie médicale et technique.
— — de Biochimie médicale et technique.
— — de Biologie appliquée à l'éducation physique et aux sports.

Certificat d'Études spéciales de Cardiologie.
— — de Chirurgie générale.
— — de Dermato-Vénéréologie.
— — d'Électro-Radiologie.
— — de Gynécologie médicale et d'Obstétrique.
— — d'Hématologie.
— — d'Hématologie supérieure.
— — d'Hygiène et d'Action sanitaire et sociale.
— — des maladies de l'appareil digestif.
— — de Médecine légale.
— — de Médecine du travail.
— — de Neuro-Psychiatrie.
— — d'Ophtalmologie.
— — d'Oto-Rhino-Laryngologie.
— — de Parasitologie.
— — de Pédiatrie et Puériculture.
— — de Pneumo-Phtisiologie.
— — de Rhumatologie.
— — de Sérologie.
— — de Stomatologie.

Les étrangers diplômés d'une Faculté de Médecine étrangère peuvent s'inscrire en vue d'un Certificat d'Études spéciales, et au Certificat d'Université de Chirurgie générale.

Attestation d'Études Spéciales pour les différents enseignements de C.E.S.

(*Arrêté du 27 octobre* 1955, *J. O.* du 10 novembre 1955.)

ÉQUIVALENCE DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SPÉCIALES DE CARDIOLOGIE, DE DERMATO-VÉNÉRÉOLOGIE, DE GYNÉCOLOGIE MÉDICALE, DES MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF, D'OBSTÉTRIQUE, D'OPHTALMOLOGIE, D'OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE, DE PÉDIATRIE ET PUÉRICULTURE, DE PNEUMO-PHTISIOLOGIE, DE NEURO-PSYCHIATRIE ET DE RHUMATOLOGIE.

L'équivalence des Certificats d'Études spéciales cités ci-dessus peut être accordée par décision individuelle du Ministre de l'Éducation Nationale aux internes des hôpitaux des villes de Faculté, nommés au concours, ayant accompli intégralement leur internat et ayant exercé leurs fonctions dans un service spécialisé pendant le temps fixé en ce

qui les concerne par le règlement de chaque certificat. La décision du Ministre de l'Éducation Nationale prévue est prise sur proposition du jury chargé d'examiner les épreuves écrites de chaque certificat, en considération des titres universitaires, hospitaliers et scientifiques des intéressés.

L'équivalence est accordée de plein droit aux anciens internes des hôpitaux des villes de Faculté nommés au concours, qui ont été admis au concours du clinicat et qui ont exercé les fonctions de chef de clinique pendant au moins un an. Cette équivalence est valable pour la spécialité dans laquelle ils ont subi les épreuves du concours.

Arrêtés { du 6 mai 1955 (*J. O.* du 15 mai 1955). du 29 mars 1957 (*J. O.* du 13 avril 1957). du 31 déc. 1958 (*J. O.* du 20 janv. 1959). du 19 nov. 1959 (*J. O.* du 6 déc. 1959). du 26 mars 1963 (*J. O.* du 20 avril 1963).

Autres diplômes

Attestation d'Études d'Aide anesthésiste.

Attestation d'Études complémentaires de Pédiatrie et de Puériculture.

Attestation d'études d'Électro-Encéphalographie.

Attestation d'Études d'Orthophonie.

Attestation d'études relatives aux applications à la Médecine des radio-éléments artificiels.

Certificat de Capacité d'Aide orthoptiste.

Certificat de Capacité de Rééducation de Psychomotricité.

Certificat de Léprologie.

Diplôme d'Études Médicales relatif à la Réparation juridique du dommage corporel.

Diplôme de Médecine tropicale.

Diplôme de Nutrition appliquée.

Diplôme de Marine marchande.

Attestation d'Études d'Hydrologie et Climatologie.

Certificat d'Études d'Endocrinologie et des Maladies métaboliques.

3° ENSEIGNEMENT

L'enseignement de la Faculté de Médecine comprend des cours théoriques, des conférences et des travaux pratiques organisés dans les cliniques et cliniques annexes ainsi que dans les laboratoires de la Faculté, les laboratoires de Cliniques et les laboratoires de Recherches.

Des cours complémentaires et des cours de perfectionnement destinés aux étudiants ayant terminé leur scolarité et aux docteurs français et étrangers désireux de se mettre au courant des progrès scientifiques, ont lieu également dans les laboratoires de la Faculté et dans les cliniques.

Il existe en outre un enseignement libre ouvert à tous les étudiants et auquel les médecins, chirurgiens et spécialistes sont appelés à prendre part.

PERSONNEL ENSEIGNANT
(Enseignements théoriques et cliniques)

I. — Professeurs

1° *Chaires de sciences fondamentales*

a) Professeurs titulaires :

Anatomie : M. DELMAS (A.).
Anatomie pathologique : M. DELARUE (J.).
Anesthésiologie : M. BAUMANN (J.).
Biochimie médicale : M. JAYLE (M.-F.).
Biologie appliquée à l'Éducation physique et aux Sports : M. MALMEJAC (J.).
Biologie médicale : M. FAUVERT (R.).
Cancérologie médicale et sociale : M. BERNARD (J.).
Chimie pathologique : M. SCHAPIRA (G.).
Embryologie : M. TUCHMANN (H.).
Gérontologie expérimentale : M. N...
Histoire de la médecine et de la chirurgie : M. N...
Histologie : M. GIROUD (A.).

Hygiène et médecine préventive : M. BOYER (J.).
Médecine du travail : M. DESOILLE (H.).
Médecine légale : M. DEROBERT (L.).
Microbiologie (Bactériologie et virologie) : M. FASQUELLE (R.).
Parasitologie : M. BRUMPT (L.-C.).
Pathologie chirurgicale : MM. LAURENCE (G.), KUSS.
Pathologie exotique : M. N...
Pathologie expérimentale et comparée : M. MERKLEN (F.-P.).
Pathologie médicale : MM. LAROCHE (Cl.), BRICAIRE (H.).
Pathologie respiratoire : M. TURIAF (J.).
Pathologie et thérapeutique générales : M. DEPARIS (M.).
Pharmacologie : M. CHEYMOL (J.), Mlle LEVY.
Physiologie : MM. BARGETON (D.), PARROT (J.).
Physiologie et pathologie obstétricales : M. LEPAGE (F.).
Physique médicale : MM. DOGNON (A.), DJOURNO (A.), BUGNARD (L.).
Radiologie médicale : M. DESGREZ (H.).
Technique chirurgicale et chirurgie expérimentale : M. CAUCHOIX (J.).
Thérapeutique : M. CONTE (M.).
Thérapeutique appliquée : M. LAMOTTE (M.).

b) Professeurs à titre personnel :

Anatomie : M. OLIVIER (G.).
Anatomie pathologie : M. NEZELOFF (Ch.).
Bactériologie-Microbiologie : M. BARBIER.
Biochimie médicale : MM. DESGREZ (P.), POLONOVSKI (J.).
Biologie médicale : M. BOURLIÈRE (F.).
Chimie : M. DREYFUS (J.-Cl.).
Génétique fondamentale : M. LEJEUNE.
Histologie : M. COUJARD.
Pathologie expérimentale : M. LOEPER (J.).
Physiologie : M. SCHERRER (J.).
Physiologie : M. DEJOURS (P.).
Physique médicale : MM. KELLERSHOHN (C.), GOUGEROT (L.).
Radiologie : M. FISCHGOLD.

2° *Chaires de Sciences cliniques*

a) Professeurs titulaires :

Clinique carcinologique chirurgicale (Necker) : M. REDON (H.).
Clinique cardiologique (Broussais) : M. SOULIÉ (P.), LENÈGRE.
Cliniques chirurgicales :
Beaujon : M. LORTAT-JACOB (J.-L.).
Cochin : M. LEGER (L.).
Hôtel-Dieu : M. PATEL (J.).
Pitié : M. N...

Saint-Antoine : M. GOSSET (J.).
Salpêtrière : M. SICARD (A.).
Tenon : M. OLIVIER (Cl.).

Clinique de chirurgie infantile et orthopédique (Enfants-Malades) : M. FÈVRE (M.).

Clinique chirurgicale orthopédique et traumatologique (Cochin) : M. MERLE D'AUBIGNÉ (R.).

Clinique de chirurgie cardio-vasculaire (Broussais) : M. DUBOST (Ch.).

Clinique de chirurgie pleuro-pulmonaire (Laënnec) : M. MATHEY (J.).

Clinique endocrinologique (Pitié) : M. DECOURT (J.).

Clinique de génétique médicale (Enfants-Malades) : M. LAMY (M.).

Clinique gynécologique (Broca) : M. HUGUIER (J.).

Clinique des maladies cutanées et syphilitiques (Saint-Louis) : MM. DEGOS (R.), DUPERRAT.

Clinique des maladies des Enfants (Enfants-Malades) : M. TURPIN (R.).

Clinique des maladies infectieuses (Claude-Bernard) : M. MOLLARET (P.).

Clinique des maladies mentales et de l'encéphale (Sainte-Anne) : M. DELAY (J.).

Clinique des maladies métaboliques (Necker) : M. HAMBURGER (J.).

Clinique des maladies du sang (Broussais) : M. N...

Clinique des maladies du système nerveux (Salpêtrière) : M. CASTAIGNE (P.).

Cliniques médicales :

Broussais : M. MILLIEZ (P.), M. N...
Cochin : M. BROUET (G.).
Hôtel-Dieu : BARIÉTY (M.).
Lariboisière : SÈZE (S. de).
Pitié : M. DREYFUS (G.).
Saint-Antoine : MM. KOURILSKY (R.), BOUDIN (G.).

Clinique d'hydrologie et de climatologie (Bichat) : M. DEBRAY (C.).

Clinique médicale propédeutique (Broussais) : M. JUSTIN-BESANÇON.

Clinique médico-sociale du diabète sucré et des maladies de la nutrition (Hôtel-Dieu) : M. DEROT (M.).

Clinique de neuro-chirurgie (Pitié) : M. DAVID (M.).

Clinique neurologique (Salpêtrière) : M. GARCIN (R.).

Cliniques obstétricales :

Baudelocque : M. LACOMME (M.).
Foch (Suresnes) : M. MERGER (R.).

Clinique obstétricale et gynécologique (Port-Royal) : M. VARANGOT (J.).

Clinique ophtalmologique (Hôtel-Dieu) : M. OFFRET (G.).

Clinique ophtalmologique (Cochin) : M. N...

Clinique oto-rhino-laryngologique (Lariboisière) : M. AUBRY (M.).
Clinique de pédiatrie et de puériculture (Saint-Vincent-de-Paul) M. THIEFFRY.
Clinique de pédiatrie sociale (Enfants-Malades) : M. MARIE (J.).
Clinique de pneumo-phtisiologie (Laënnec) : M. BERNARD (E.).
Clinique de neuro-psychiatrie infantile (Salpêtrière) : M. MICHAUX (L.).
Clinique de rhumatologie médicale et sociale (Cochin) : M. COSTE (F.).
Clinique stomatologique (Pitié) : M. DECHAUME (M.).
Clinique thérapeutique chirurgicale (Vaugirard) : M. ROUX (M.).
Clinique thérapeutique médicale (Saint-Antoine) : M. LEMAIRE (A.).
Clinique toxicologique : M. GAULTIER (M.).
Clinique chirurgicale orthopédique et traumatologique : M. PADOVANI (P.).
Séméiologie traumatique et orthopédique : M. JUDET (R.).
Séméiologie médicale : MM. DOMART (A.), WOLFROMM, RAMBERT.
Séméiologie et clinique chirurgicales : M. POILLEUX (F.).
Clinique urologique (Necker) : M. COUVELAIRE (R.).
Clinique urologique (Cochin) : M. ABOULKER (P.).
Hygiène et clinique de la première enfance (Trousseau) : M. LAPLANE.

b) Professeurs à titre personnel :

Hydrologie et climatologie : GIBERTON (A.).
Médecine : MM. AZERAD (E.), BOUR (H.), LHERMITTE (F.), PEQUIGNOT (H.), LAMBLING (A.). — PERRAULT (M.). — SIGUIER (F.). — WORMS (R.), GROSSIORD.
Oto-rhino-laryngologie : M. MADURO (R.).
Pneumo-phtisiologie : M. KREIS (B.), MEYER (A.).
Rhumatologie : M. DELBARRE (F.).
Maladies infectieuses : M. BASTIN (R.).
Neurologie et psychologie : M. PICHOT (P.).
Maladies du sang : M. ANDRÉ.

II. — PROFESSEURS SANS CHAIRE, PROFESSEURS AGRÉGÉS ET MAITRES DE CONFÉRENCES AGRÉGÉS

Anatomie : MM. CABROL (C.) (pr. s. chaire), COUINAUD (C.), GILLOT (C.), HUREAU (J.).
Anatomie pathologique : MM. ABELANET (R.), CHOMETTE (G.), GOUYGOU (CH.) (pr. s. ch.), ORCEL (L.), PAILLAS (J.).
Anesthésiologie : MM. KERN (E.), VOURC'H (G.) (pr. s. chaire), CARA. Mme PASSELECQ.
Bactériologie : MM. CHRISTOL (D.) (pr. s. chaire), DAGUET (G.), LE MINOR (L.), TOURNIER (P.).
Biochimie médicale : MM. BAULIEU (ÉT.) (m. conf.), BOURILLON (R.), CARTIER (P.) (pr. s. ch.), CORNILLOT (P.), GON-

NARD (P.) (pr. s. chaire), KRUH (J.), JÉROME (H.), LEGRAND (J.-Cl.), NORDMANN (J.), PICARD, ROSA.

Biologie appliquée à l'Éducation Physique et aux Sports : M. PLAS (F.).

Carcinologie : MM. BOIRON (M.), DENOIX (P.), MATHÉ (G.), SELIGMANN (M.).

Cardiologie : M. HATT (P.-Y.), VERNANT.

Dermato-Syphiligraphie : MM. CIVATTE (J.), TOURAINE (R.), HEWITT (J.).

Électro-Radiologie : MM. LEDOUX-LEBARD (G.), HEITZ (A.) (m. conf.), CHASSAGNE.

Embryologie : M. ROUX (Ch.).

Hématologie : MM. BESSIS (M.), BILSKI-PASQUIER (G.), DAUSSET (J.), DUHAMEL (G.), SOULIER.

Histologie : DA LAGE, MAROIS (M.), RACADOT (J.), SCHRAMM (B.).

Hydrologie : MM. BESANÇON (F.).

Hygiène : M. BLANCHER (G.), Mme CORRE-HURST (L.), MM. SAPIN-JALOUSTRE (H.), ROUSSEL (A.), TABARY.

Maladies infectieuses : MM. LISSAC (J.), RAPIN (M.), DUPONT (V.).

Maladies métaboliques et endocrinologie : MM. ANTOINE (B.), SEBAOUN (J.), LUBETZKI (J.), DE GENNES.

Médecine légale : MM. BOURGUIGNON (A.), FOURNIER (E.), GUENIOT (M.), HADENGUE (A.), CECCALDI (P.).

Médecine du travail : M. ALBAHARY (C.).

Neuro-chirurgie : M. PERTUISET (B.), HOUDART, ABOULKER (J.).

Neurologie et psychiatrie : MM. CATHALA (H.), GAUTIER (J.-Cl.), LEREBOULLET (J.), TARDIEU (G.), ESCOUROLLE (R.), LAPRESLE (J), DENIKER (P.), CAMBIER (J.), HELD, PÉPINRONDOT, LAPLANE (D.), GOULON, BARBIZET.

Obstétrique : MM. GRANJON (A.), HERVET (E.), LE LORIER (G.), LEVY (J.), LEWIN (D.), MUSSET (R.), SENÈZE (J.), SUREAU (C.), Mme TCHOBROUTSKY (C.), M. THOYER-ROZAT (J.).

Ophtamologie : M. DUBOIS (A.), Mme FONTAINE (M.), M. SARAUX (H.), Mme AUVERT (B.).

Orthopédie : MM. DUPARC (J.), MAURER (P.), MEARY (R.), POSTEL (M.), RAMADIER (J.).

Oto-rhino-laryngologie : MM. DEBAIN (J.), PIALOUX (P.), SERGENT (H.), PAQUELIN.

Parasitologie : M. GOLVAN (Y.), Mlle HO-THI-SANG, M. LAPIERRE (J.).

Pathologie chirurgicale : MM. BINET (J.-P.), BLONDEAU (Ph.), CERBONNET (G.), CHATELIN (C.-L.), DAUTRY (P.), DUBOST (Cl.), DEMIRLEAU (J.), FAUREL (J.), GALEY (J.-J.),

GARBAY (M.), GARNIER (H.), GAUDART-D'ALLAINES (Cl. de), CORMIER, LATASTE (J.), LOYGUE (J.), MAILLARD (J.-N.), MERCADIER (M.), NATALI (J.), PELLERIN (D.), PERROTIN (J.), PRÉMONT (M.), ROBERT (H.), VAYSSE (J.).

Pathologie exotique : M. N...

Pathologie expérimentale : MM. BENHAMOU (J.-P.), BERTHAUX (P.), BOIVIN (P.), COTTENOT (F.), CROSNIER (J.), HARTMANN (L.) (pr. s. ch.), MIKOL (Cl.), PAUPE (J.-R.), RICHET (G.).

Pathologie médicale : MM. ACAR (J.), AUSSANNAIRE (M.), BADER, DUCROT-GODEAU, LE QUINTREC, MANIGAND, PIÉRON, BONFILS, DI MATTÉO, BOUVRAIN (Y.), BROCARD (H.), BUGE (A.), CARLOTTI (J.), CATINAT (J.), CHRÉTIEN (J.), CLOAREC (M.), COBLENTZ (B.), CONTAMIN (F.), COURY (C.), ÉTIENNE (J.-P.), FREZAL (J.), FRITEL (D.), HENNEQUET (A.), HIMBERT (J.), HOUSSET (E.), LESOBRE (R.), LÉVÊQUE (B.), MOREAU (L.), NICK (J.), POULET (J.), ROYER (P.), TCHERDAKOFF (Ph.), THIBAULT (Ph.), TOURNEUR (R.), AUQUIER (L.), BEAUMONT (J.-L.), BERNIER (J.-J.), CANIVET (J.), DEBRAY (J.), FUNCK-BRENTANO (J.-L.), GRIVAUX (M.), HAZARD (J.), LAGRUE (G.), NENNA (A.), VILLIAUMEY (J.).

Pédiatrie-Puériculture : MM. GORIN (R.), LAFOURCADE (J.), LEPERCQ (G.), MANDE (R.), POLONOVSKI (C.), REY (J.), RIBIERRE (M.), ROSSIER (A.), VIALATTE (J.), ALAGILLE, ALISON, BARBET, COULORBE, LESTRADET, MALLET, MINKOWSKI, LYON.

Pharmacologie : MM. BOISSIER (J.), LECHAT (P.).

Physiologie : MM. BARRES (G.), DURAND (J.), GIRARD (m. conf.), HUGELIN (A.), LAURENT (D.), VASSEUR (B.), Mme TEILLAC (A.).

Physique médicale : MM. CHANTEUR (J.), GREMY (F.) (pr. s. ch.), MILHAUD (G.), PELLERIN (P.), ROUCAYROL (J.-Cl.) (pr. s. ch.), TUBIANA (M.) (m. conf.), COURSAGET (J.), PAGÈS (J.-Cl.), DUBOST (Jean).

Pneumo-phtisiologie : MM. ISRAEL (L.), RENAULT (P.) DECROIX (G.), SORS (Chr.), FOUQUET.

Psychiatrie infantile : MM. DUCHÉ (D.), FLAVIGNY (H.).

Radiologie médicale : MM. LEFEBVRE (J.), MICHEL (J.-R.), VALLÉE, SAVOIE, METZGER, FERRANE.

Rhumatologie : M. MASSIAS (P.).

Stomatologie : M. CERNEA (P.), Mme CHAPUT (A.) (prof. s. ch.), MM. CREPY (Cl.), CAUHEPE (J.), GRELLET (M.), FLEURY.

Thérapeutique : MM. CHASSAGNE (P.), FOUET (P.), LABET (R.). MARCHE (J.), Mme LAMOTTE-BARRILLON.
Urologie : MM. AUVERT (J.), MOULONGUET (A.), QUENU (L.).

III. — PROFESSEURS SANS CHAIRE ET AGRÉGÉS CHARGÉS DE COURS DE CLINIQUE ANNEXE A TITRE PERMANENT

Anatomie : M. DEBEYRE (J.).
Clinique chirurgicale : MM. BARCAT, FLABEAU, GERMAIN, THOMERET, VERNE (J.-M.).
Clinique médicale : MM. BOUVIER, BRISSAUD, MACREZ.
Clinique obstétricale : MM. GRASSET (J.), MAYER (M.), MORIN (P.), ROBEY.
Clinique ophtalmologique : MM. BRÉGEAT, DESVIGNES (P.),
Clinique pédiatrique et puériculture : MOZZICONACCI.
Clinique psychiatrique : M. BARUK (H.).
Médecine du travail : M. ALBAHARY.
Hydrologie : M. CORPET.
Pathologie expérimentale : M. MAURICE.

IV. — PROFESSEURS DÉTACHÉS DANS LES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES

Bactériologie : M. HAUDUROY (P.) (pr. s. ch.).
Pathologie chirurgicale : M. RUDLER (J.) (pr. s. ch.).

STAGES HOSPITALIERS

Consulter les affiches spéciales de la Faculté

COURS COMPLÉMENTAIRES

COURS DE PERFECTIONNEMENT

COURS DE VACANCES

Tous les ans une série de cours de perfectionnement a lieu à la Faculté de Médecine. Ces cours portent sur des sujets variés et souvent d'actualité. Le programme peut être consulté au Secrétariat de la Faculté de Médecine ; au Bureau des Renseignements de la Faculté de Médecine A. D. R. M. *(Siège de l'Association pour le développement des relations médicales) ;* SALLE HENRI-HARTMANN *à la Faculté ; ou au Bureau des Renseignements universitaires de l'Université de Paris à la Sorbonne.*

4° INSTITUTS DE LA FACULTÉ

INSTITUT D'ANESTHÉSIOLOGIE

Centre d'Enseignement et de Recherches
Directeur : M. le Pr J. BAUMANN

Institut d'Anesthésiologie, fondé par l'arrêté du 28 juillet 1953 dans le but de constituer un centre d'enseignement et de recherches anesthésiques.

INSTITUT DE DIÉTÉTIQUE

Directeur : M. le Pr J. HAMBURGER

Par arrêté ministériel du 14 mai 1958 a été créé un Institut de Diététique rattaché à la Faculté de Médecine, destiné à être un centre d'enseignement, d'information, d'enquêtes et de recherches concernant la diététique.

(Pour tous renseignements, s'adresser à la Faculté de Médecine.)

INSTITUT DE DOCUMENTATION OPHTALMOLOGIQUE

Un Centre de Documentation ophtalmologique comprenant un grand nombre de volumes et de traités anciens et modernes, et surtout des collections de la plupart des périodiques ophtalmologiques mondiaux, a été créé à la Faculté de Médecine de Paris.

Ce centre est administré par un Comité composé de :

M. le Doyen de la Faculté de Médecine, le Professeur de Clinique ophtalmologique à la Faculté, et M. le Secrétaire général de la Société française d'ophtalmologie.

Une bibliothécaire en assurera la direction effective.

Des travaux sont en cours pour l'aménagement des locaux et dès que ceux-ci seront terminés les étudiants et chercheurs auront accès au Centre situé à l'ancienne Faculté de Médecine. Les intéressés seront prévenus par voie d'affiche de l'ouverture du centre.

INSTITUT D'HISTOCHIMIE MÉDICALE

Directeur : M. le Pr J. VERNE

Par arrêté ministériel du 30 janvier 1960 a été créé un Institut d'histochimie médicale rattaché à la Faculté de Médecine, où seront réalisés des recherches et un enseignement se rapportant aux problèmes essentiels de l'histochimie.

(Pour tous renseignements, s'adresser à la Faculté de Médecine.)

INSTITUT D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE ET DE MÉDECINE DU TRAVAIL

15, rue de l'École-de-Médecine

Directeur : M. le Pr DESOILLE

Cet Institut a pour objet la formation de médecins hygiénistes du travail.

L'enseignement comprend : 1° Un cours de Médecine du Travail professé par M. DESOILLE et M. le Pr ALBAHARY, assistés de spécialistes et complété par un stage clinique ; 2° Un cours d'Hygiène et de Toxicologie industrielles professé par le Pr René FABRE, Doyen honoraire de la Faculté de Pharmacie ; 3° Un cours de Physiologie du Travail sous la direction du Pr L. BINET, Doyen de la Faculté de Médecine et du Pr SOULA ; 4° Un cours d'Orientation et Sélection professionnelles, sous la direction du Pr PIÉRON, du Collège de France. Il est complété par des travaux pratiques et des visites et stages d'usine.

Ces cours ont lieu *le jeudi et le samedi*, de novembre à juin. Ils sont donnés à l'École Pratique, 15, rue de l'École-de-Médecine.

L'Institut délivre, après examens, un Certificat d'Études Spéciales de Médecine du Travail.

INSTITUT DE MÉDECINE LÉGALE

2, place Mazas

Directeur : M. le Pr L. DÉROBERT

L'enseignement donné par l'*Institut de Médecine légale* est destiné aux docteurs en médecine français et étrangers et aux étudiants ayant terminé leur scolarité postulant le Certificat d'Études Spéciales de Médecine Légale, qui permet l'inscription sur la liste des experts sans attendre les cinq ans d'exercice de la profession médicale obligatoires pour les autres docteurs en médecine.

Cet enseignement est réparti pendant toute la durée de l'année scolaire et comprend des cours, conférences, enseignement clinique et travaux pratiques.

L'Institut délivre, après examen, un Certificat d'Études spéciales de Médecine légale.

INSTITUT DE MÉDECINE TROPICALE

21, rue de l'École-de-Médecine

Directeur : M. le Doyen de la F. M. P.

Secrétaire général : M. le Pr G. LAVIER

L'Institut de Médecine tropicale a été fondé en 1902 pour donner aux médecins français et étrangers un enseignement théorique et pratique des maladies tropicales.

La session d'études commence au début d'octobre et se termine à la fin de décembre.

Diplôme. — A la fin des cours de la session, les étudiants subissent un examen en vue du diplôme de : « Médecin tropical de l'Université de Paris. » Les examens ont lieu à la fin de décembre. Tout candidat qui les subit avec succès reçoit le diplôme de *Médecin tropical de l'Université de Paris.*

Pour renseignements plus détaillés et pour les droits d'inscription, s'adresser au Secrétariat de l'Institut de Médecine tropicale.

INSTITUT DE PARASITOLOGIE

21, rue de l'École-de-Médecine

Directeur : M. le Pr L. C. BRUMPT

Le laboratoire dépendant de la chaire de Parasitologie de la Faculté de Médecine de Paris a été transformé en Institut de Parasitologie (arrêté du 17 juillet 1935). A cet Institut est rattachée la Station de Parasitologie expérimentale du domaine universitaire de Richelieu (Indre-et-Loire).

Le but de cet Institut est triple : 1° Dispenser l'enseignement de scolarité aux étudiants en médecine de 3e année ; 2° Effectuer des recherches de parasitologie humaine et comparée, pour améliorer la connaissance de l'étiologie, la prophylaxie et le traitement des maladies parasitaires humaines ; 3° Donner un enseignement supérieur de la parasitologie. Cet enseignement est réalisé par les cours complémentaires afférents aux diplômes suivants :

Malariologie, Médecine tropicale, Hématologie, Coprologie ; cours de Mycologie théorique et clinique ; cours en liaison avec l'enseignement de l'Institut d'Hygiène et l'Institut de Médecine vétérinaire exotique.

Inscriptions. — Les laboratoires, cours, conférences, exercices pratiques de l'Institut de Parasitologie sont ouverts, en principe, aux docteurs en Médecine français ou étrangers, aux étudiants en médecine ayant terminé leur scolarité et aux internes des hôpitaux. Toutefois, le Directeur pourra admettre toute personne qu'il jugera apte à suivre l'enseignement et à prendre part aux recherches.

INSTITUT DE PHARMACOLOGIE

Directeur : M. le Pr J. CHEYMOL

Par arrêté ministériel du 11 avril 1960 a été créé un Institut de Pharmacologie rattaché à la Faculté de Médecine de Paris.

Le but de cet Institut est de constituer : 1° un centre d'enseignement ; 2° un centre de formation de chercheurs spécialisés ; 3° un centre de recherches et d'études scientifiques relatives aux problèmes pharmacologiques, théoriques et appliqués.

INSTITUT DE PROGENÈSE

Directeur : M. le Pr R. TURPIN

La Progenèse est une science. Elle a pour objet l'étude des facteurs préconceptionnels du développement. L'Institut de Progenèse est dirigé par le Professeur d'Hygiène et de Clinique de la Première Enfance de la Faculté de Médecine de Paris. L'activité de cet Institut est surtout consacrée à l'étude des facteurs progénésiques humains.

INSTITUT DE PUÉRICULTURE DE LA VILLE DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Hôpital Saint-Vincent-de-Paul
74, rue Denfert-Rochereau, Paris (XIVe)

L'Institut de Puériculture de la Ville de Paris et du département de la Seine fonctionne à l'*Hôpital Saint-Vincent-de-Paul*, sous la direction de M. le Pr Marcel LELONG, médecin de l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul et avec la collaboration de ses assistants.

L'enseignement y est donné pendant le semestre d'hiver, *tous les jeudis*. Il est destiné aux dames et jeunes filles, futures mères de famille. (S'inscrire au secrétariat du service, au début d'octobre.)

L'enseignement, d'ordre essentiellement pratique, comprend des leçons, complétées par des stages dans les consultations de nourrissons et d'enfants, les crèches et nourriceries, les biberonneries et les services diététiques de l'Hôpital.

Les élèves, sous la direction du personnel hospitalier, sont exercées à la pratique des soins journaliers aux nourrissons sains ou malades.

A la fin du cours, un certificat est délivré aux élèves qui l'ont suivi régulièrement et ont subi, avec succès, l'examen final.

INSTITUT DE RADIOBIOLOGIE CELLULAIRE

Directeur : M. le Pr J. VERNE

Par arrêté ministériel du 30 janvier 1960 a été créé un Institut de Radiobiologie cellulaire rattaché à la Faculté de Médecine où seront réalisés les recherches et un enseignement se rapportant aux problèmes essentiels de la Radiobiologie cellulaire.

INSTITUT DE STOMATOLOGIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

20, passage Dauphine (VIe) (Tél. : 326-46-90)
Directeur : M. le Pr M. DECHAUME

Anciennement École de Stomatologie, l'Institut de Stomatologie de la F. M. P. a pour but de préparer au Certificat d'Études Spéciales de Stomatologie (*arrêté du 10 octobre 1949*).

Sont admis à s'inscrire en vue de ce certificat :

1° les docteurs en Médecine français ;

2° les étrangers pourvus d'un diplôme de docteur en Médecine d'une Université française ou d'un diplôme d'un pays étranger permettant d'exercer la médecine dans ce pays ;

3° les étudiants en Médecine pourvus de 6 inscriptions validées ainsi que les internes des villes de Faculté.

L'enseignement dure trois années et commence le premier lundi de novembre. (S'inscrire au début d'octobre.) Droits de T. P. : 250 F par an.

Le Certificat d'Études Spéciales de Stomatologie est délivré par le Recteur de l'Académie aux élèves qui ont satisfait aux examens obligatoires de fin d'Études.

ÉCOLE DE MALARIOLOGIE

21, rue de l'École-de-Médecine

Directeur : M. le Pr L. C. BRUMPT

Un enseignement spécial de la malariologie est donné à la Faculté de Médecine de Paris, en *juin-juillet*, en vue de l'obtention du diplôme de Médecin Malariologiste de l'Université de Paris.

L'École de Malariologie, rattachée à l'Institut de Parasitologie de l'Université de Paris, a été fondée en 1926, sur l'initiative et avec le concours du Comité d'Hygiène de la Société des Nations. Elle a pour but de former des spécialistes destinés à combattre le paludisme dans les pays où sévit cette endémie. Les cours et les exercices pratiques ont lieu au Laboratoire de Parasitologie de la Faculté de Médecine de Paris sous la direction du Pr L. C. BRUMPT.

Droits d'études : inscription, bibliothèque et droits de laboratoire.

L'enseignement est donné par MM. L. C. BRUMPT, DURUPT, CHEYMOL, MALLARMÉ et A. CHABAUD.

Hématologie, Protozoologie, Parasites du paludisme, Entomologie, Étude clinique et épidémiologie du paludisme, Prophylaxie. A la suite de cet enseignement un diplôme peut être délivré après examen.

ÉCOLE DE PUÉRICULTURE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

26, boulevard Brune (XIVe) (Tél. : 828-32-20)

Directeur : M. le Pr MARCEL LELONG

L'enseignement de l'École de Puériculture de la Faculté de Médecine s'adresse :

1° Aux médecins français et étrangers, ou aux étudiants *ayant terminé leur scolarité* et ayant accompli dans les hôpitaux d'enfants le stage clinique indispensable. Il comprend un cours régulier qui se

poursuit pendant six mois et comporte un examen probatoire permettant l'obtention de l'*Attestation d'Études Complémentaires de Pédiatrie et de Puériculture*, délivré par la Faculté de Médecine.

2° Aux jeunes filles qui préparent les diplômes d'État d'Infirmière Hospitalière, d'Assistante sociale et de Puéricultrice.

ÉCOLE DE SÉROLOGIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

(Fondation de la Ligue Nationale Française contre le Péril vénérien)

Institut Alfred-Fournier, 25, boulevard Saint-Jacques (XIV^e^)
(Tél. : 402-06-65)

Directeur : M. le Dr SICARD DE PLAUZOLES

L'enseignement comprend : stage préparatoire, conférences et travaux pratiques et stage de perfectionnement.

Cet enseignement donne lieu à l'attribution du Certificat d'Études Spéciales de Sérologie appliquée au diagnostic des maladies vénériennes.

Les cours de l'École de Sérologie sont ouverts aux médecins et aux pharmaciens français et étrangers.

Les frais d'études s'élèvent à la somme de 120 F, plus les droits d'inscription à la Faculté.

Trois sessions, de cinquante-six jours environ chacune, sont prévues chaque année.

Pour les personnes qui ne sont ni médecins ni pharmaciens mais qui se destinent à la carrière d'aide de laboratoire, et qui, déjà pourvues de certificats de Chimie ou de Bactériologie, désirent avoir un Certificat de Technique Sérologique, un cours de Sérologie pratique d'une durée d'un mois est fait chaque année du 20 septembre au 20 octobre. Frais d'études, 60 F. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Institut Alfred-Fournier.

INSTITUT DE RECHERCHES SUR LES LEUCÉMIES

2, place Fournier, Paris (X^e^)

Directeur : M. le Pr JEAN BERNARD

Par arrêté ministériel du 2 août 1960 a été créé un « Institut de Recherches sur les Leucémies » rattaché à la Faculté de Médecine, qui doit être à la fois un Centre d'enseignement, de formation de chercheurs et de recherches expérimentales et cliniques, consacré à l'étude des leucémies humaines et animales et au rôle qu'elles jouent en matière de cancérologie.

(Pour tous renseignements, s'adresser à la Faculté de Médecine.)

5° BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
12, rue de l'École-de-Médecine (Tél. : 326-55-36, poste 237)

BIBLIOTHÈQUE ANNEXE
45, rue des Saints-Pères (Tél. : 222-00-71, poste 110)

Conservateur en chef : Dr ANDRÉ HAHN.
Conservateur et bibliothécaires : Mme J. CONTET, Mlle P. DUMAITRE, Mme F. FORGET, Mlles H. LAURENT, G. LENOIR, E. QUIÉVREUX.

La *bibliothèque de la Faculté* (section Médecine de la bibliothèque de l'Université) est *ouverte* aux membres du personnel enseignant des Facultés et à tout étudiant ou docteur en Médecine, français ou étranger, régulièrement inscrit, ainsi qu'aux personnes autorisées par M. le Doyen, sur justification du paiement des droits de bibliothèque (6 F par an), de 10 à 12 *heures* et de 13 à 19 *heures*, sauf les jours de fêtes légales et de vacances universitaires. Un service spécial de lecture et de prêt fonctionne pendant la 2e quinzaine de juillet et en septembre (cf. les affiches). (Fermée en août.) La *salle réservée* (Bibliothèque Centrale) n'est ouverte qu'aux lecteurs munis d'une carte spéciale délivrée par le Bibliothécaire pour une durée limitée et des travaux déterminés.

On peut consulter à la bibliothèque environ 900 000 ouvrages médicaux et paramédicaux, journaux, revues et périodiques, publiés en France et à l'étranger, les thèses soutenues devant les Facultés du monde entier ainsi qu'une collection iconographique de disques médicaux et de microfilms. Les lecteurs ont à leur disposition un Catalogue alphabétique par noms d'auteurs, un Catalogue analytique de matières, les Catalogues imprimés des Thèses de Paris et des principaux Périodiques et Congrès, ainsi que la collection des *Titres et Travaux* et les bibliographies médicales et scientifiques courantes.

Les *Bibliothécaires* (bureau au centre de la salle de lecture) donnent aux lecteurs tous les renseignements techniques désirés pour la direction de leurs recherches et ils s'efforcent de satisfaire, dans la limite des règlements, à leurs demandes de documentation médicale ou paramédicale. Un registre de demandes d'acquisitions se trouve à la disposition des lecteurs.

Le *prêt* (durée : 15 jours ; maximum : 5 volumes) n'est accordé qu'aux membres du personnel enseignant et aux médecins, chirurgiens et spécialistes assimilés des Hôpitaux de Paris spécialement autorisés par M. le Doyen (Bureau de prêt ouvert, à la Bibliothèque Centrale, de 14 heures à 18 heures). Par extension du service du prêt, un *service photographique* fonctionne à la bibliothèque. Il est accessible à toute personne ou institution autorisée à fréquenter les bibliothèques universitaires. (Demandes à présenter par écrit en double exemplaire (cf. : notice) ; les publications non périodiques ne sont pas reproduites.)

III

FACULTÉ DES SCIENCES

FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS

9, quai Saint-Bernard, Paris (V^e^) (Tél. : 326-07-25)

1° ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur MARC ZAMANSKY
Assesseur : M. le professeur LUC GAUTHIER
Secrétaire général : M. ROGER POULLAIN, administrateur civil
M^lle^ COSRON, attaché d'Administration universitaire

Bureau : Organisation et Méthode » « M^lle^ CADO, attaché d'Administration universitaire.

Bureau des Affaires générales : M^lle^ BRETEL, Secrétaire d'Administration universitaire.

Service de la Comptabilité et du Budget : M. GOBERT, conseiller administratif. M^me^ DELBOS, adjointe au Chef de service, attaché d'Administration universitaire.

Service du Personnel : M^me^ DUCHAUSSOY, attaché d'Administration universitaire.

Personnel enseignant : M^lle^ GRAS, Chef de Section de l'Administration universitaire.

Personnel technique : M^me^ DESPORT, secrétaire d'administration universitaire.

Personnel administratif, contractuel et vacataire : M^me^ JAKUBYSZYN, secrétaire d'Administration universitaire.

Service de la Scolarité : M^me^ MINARD, conseiller administratif.

1° *Enseignement du 1^er^ cycle :* M^me^ GULLIET, Chef de Section, de l'Administration universitaire.

2° *Enseignement du 2^e^ cycle :* M^me^ MURY, attaché d'Administration universitaire.

3° *Enseignement du 3^e^ cycle :* M^me^ BLAYAC, Chef de Section de l'Administration universitaire.

4° *Bureau des Bourses* (par intérim) : Mme LANTZ, secrétaire d'Administration universitaire.

Intendance et Service des Achats : M. BOUCHAUD, intendant universitaire.

Le Doyen, l'Assesseur et le Secrétaire général reçoivent sur rendez-vous.

Les bureaux du Secrétariat sont ouverts tous les jours au public, de 9 h 30 à 12 heures, et de 14 heures à 17 heures, sauf le samedi après-midi, ceux de la scolarité et des bourses, de 9 heures à 11 h. 30 et de 13 h. 30 à 16 h. 30, sauf le samedi après-midi et celui du Doctorat de 13 h. 30 à 17 heures.

DOYENS HONORAIRES

MM. MAURAIN, MONTEL

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. BRILLOUIN, WINTREBERT, MAURAIN, MILLOT, MONTEL, PERRIN F., BEGHIN, LERAY, GAULT, FRECHET, LAVAL, PASCAL, VILLAT, LICHNEROWICZ, CROZE, AUBEL, DENJOY, THIRY R., GARNIER, PAUTHENIER, PLANTEFOL, PRUVOST, CHAUDRON, DE BROGLIE, DANJON, JULIA, PETIT, LAUGIER, FOCH, JANET, CURIE M., LAPORTE, WURMSER, BOULIGAND.

2° PERSONNEL ENSEIGNANT

PROFESSEURS TITULAIRES DE CHAIRES

M. AIGRAIN, Énergétique générale
M. ARSAC, Programmation
M. AUGER (Pierre), Physique quantique et relativité
M. BELLAIR, Géologie S. P. C. N.
M. BENARD, Chimie appliquée
M. BENZECRI, Statistique
M. BOUISSIÈRES, Radiochimie
M. BRELOT, analyse supérieure
M. BRUN, Mécanique des Fluides
M. BRUSSET, Chimie systématique
M. CAGNIARD, Géophysique appliquée
M. CARTAN, Mathématiques E. N. S.
Mlle CAUCHOIS, Chimie physique
M. CHAMPETIER, Chimie macromoléculaire
M. CHARLOT, Chimie analytique
M. CHEVALLEY, Géométrie algébrique et Théorie des groupes
Mme CHOQUET-BRUHAT, Mécanique analytique et Mécanique céleste
M. CHOQUET, Théorie des fonctions et Topologie
M. CHOUARD, Physiologie végétale
M. CHRÉTIEN, Chimie minérale
M. COULOMB, Physique du Globe
Mlle COUSIN, Biologie animale S. P. C. N.
M. COUTEAUX, Cytologie
M. CUVILLIER, Micropaléontologie
M. DAUDEL, Mécanique ondulatoire
M. DRACH, Biologie marine
M. DUBOIS, Chimie organique physique
M. DUBREIL, Arithmétique et Théorie des nombres
M. EICHHORN, Botanique
M. EPHRUSSI, Génétique
M. FORTET, Calcul des probabilités et physique mathématique
M. FORTIER, Mécanique expérimentale des fluides
M. GALLIEN, Embryologie
M. GAUTHIER, Mécanique appliquée

M. GERMAIN, Mécanique des Fluides et applications
M. GLANGEAUD, Géographie physique, Géologie dynamique
M. GRASSÉ, Évolution des êtres organisés
M. GUY, Physique expérimentale
M. HERVÉ, Mathématiques M. P. C.
Mlle JOSIEN (M.-L.), Chimie S. P. C. N.
M. JOST, Physiologie comparée
M. JUNG, Géologie
M. KASTLER, Physique E. N. S.
M. KIRRMANN, Théories chimiques
M. KRASNER, Mathématiques
M. LAFFITTE, Chimie générale
Mlle LE BRETON, Physiologie de la nutrition
M. LELONG, Application de l'analyse à la géométrie
M. LUCAS (R.), Recherches physiques
M. LWOFF, Microbiologie
M. MALAVARD, Technique aéronautique
M. MONNIER, Physiologie générale
M. MONOD, Chimie du métabolisme
M. MORAND, Physique enseignement
M. NORMANT, Synthèse organique
M. OLMER, Électrotechnique
M. PANNETIER, Chimie générale I
M. PIVETEAU, Paléontologie
M. PONCIN, Mécanique générale
M. DE POSSEL, Analyse numérique
M. PRENANT, Anatomie et Histologie comparées
M. PRÉVOST, Chimie organique
M. PULMANN, Chimie quantique
M. QUELET, Chimie organique
M. QUENEY, Météorologie et Dynamique atmosphérique
M. ROCARD, Physique E. N. S.
M. ROESCH, Astronomie
M. ROUTHIER, Géologie structurale et Géologie appliquée
M. SCHATZMANN, Astrophysique
M. SCHWARTZ, Calcul différentiel et intégral
M. SIESTRUNCK, Mécanique physique et expérimentale
M. SOULAIRAC, Psychophysiologie
M. TEISSIER, Zoologie
M. TERMIER, Géologie générale
M. THOMAS (ANDRÉ), Biologie cellulaire
Mme TONNELAT, Physique théorique
M. TRILLAT, Microscopie et diffraction électronique
M. ULRICH, Physiologie végétale appliquée
M. VASSY, Physique de l'Atmosphère

M. VILLE, Économétrie
M. WIEMANN, Chimie organique structurale
M. WYART, Minéralogie et cristallographie
M. YVON, Théories physiques.

PROFESSEURS TITULAIRES A TITRE PERSONNEL

M. ACHER, Chimie biologique
M. ALLARD, Chimie physique
M. AMAT, Thermodynamique
M. AMIEL, Chimie générale
M. ARNOUS, Physique théorique
M. AUBOIN, Géologie
M. BARCHEWITZ, Chimie physique
M. BLAMONT, Géophysique et Ionosphère
M. BOUREAU, Botanique
M. BRICARD, Météorologie
M. BROSSEL, Physique atomique
M. BROUSSE, Mécanique théorique
M. BRUHAT, Mathématiques M. I
M. BUSER, Physiologie comparée
M. BUVAT, Botanique E. N. S.
M. CABANNES (HENS), Mécanique théorique
M. CAILLEUX, Géologie S. P. C. N.
M. CAMUS, Physiologie végétale (B. M. P. V.)
M. CHADEFAUD, Botanique
Mme CHAIX-AUDEMART, Chimie biologique
M. CHATELET, Chimie C. P. E. M.
M. COMOLET, Mécanique des fluides
M. COTTE, Physique, Électricité
Mme COUTURE, Thermodynamique et Mécanique physique
M. DE CUGNAC, Biologie végétale S. P. C. N.
M. CURIEN, Minéralogie et Cristallographie
M. DEHEUVELS, Mathématiques, Propédeutiques
M. DESTOUCHES, Théories physiques
M. DEVILLERS, Anatomie et Histologie comparées
M. DIXMIER, Mathématiques M. G. P.
Mme DUBREIL-JACOTIN, Mathématiques agrégation
M. DUGUE, Statistique mathématique
M. DURAND-DELGA, Géologie
M. EHRESMANN, Topologie algébrique
M. FELDMANN, B. V. marine
Mme FESSARD-ALBE, Psycho-physiologie
M. FRANÇON, Physique S. P. C. N.
M. FREYMANN, Recherches physiques

M. FURON, Géologie S. P. N. C.
Mme GANS, Génétique
M. GAUTHERET, Biologie C. P. E. M.
M. GODEMENT, Mathématiques M. G. P.
M. HELLER, Physiologie végétale
M. HOCART, Minéralogie et Cristallographie
M. HOLLANDE, Biologie générale
M. HUPÉ, Pétrographie
Mme HUREL-PY, Biologie végétale C. P. E. M.
M. JULIA (Marc), Étude des molécules naturelles complexes
M. LAMOTTE, Zoologie E. N. S.
M. LAZARD, Mathématiques M. G. P.
M. LE CORRE, Électricité
M. LEFEBVRE, Chimie M. P. C.
Mme LELONG, Mathématiques II
M. LENNUIER, Physique M. G. P.
M. LIONS, Analyse numérique
M. LUCAS (G.), Géologie
M. MAGAT, Physico-chimie des Radioéléments
M. MAGNAN, Électricité
M. MAITTE, Chimie organique
M. MATHIEU (J.-P.), Physique optique
M. MATTLER, Physique S. P. C. N.
M. OLIVIER, Anthropologie
Mme PECKER-WIMEL, Astrophysique
M. PISOT, T. M. P.
M. POSSOMPES, Zoologie
Mlle QUINTIN, Électrochimie
M. ROCH (E.), Géologie
M. ROLLET, Chimie minérale
M. ROSEAU, Mécanique théorique des fluides
M. ROUBINE, Électronique
M. SAMUEL, Mathématiques E. N. S. de jeunes filles
M. SILBER, Chimie C. E. P. M.
M. SOLEILLET, Physique C. P. E. M.
M. SOUCHAY, Chimie générale
M. STOLKOWSKI, Physiologie générale
M. THELLIER, Physique du Globe
M. THIRY (Yves), Mécanique céleste
M. TORTRAT, Calcul des probabilités
M. UEBERSFELD, Électronique
Mlle VEIL, Physiologie générale
M. VICHNIEWSKY, Mécanique industrielle
M. WILLEMART, Chimie C. P. E. M.
M. ZAMANSKY, Mathématiques M. G. P.

PROFESSEURS SANS CHAIRES

M. ABELÈS, Physique S. P. C. N.
M. BALKANSKY, Physique M. P. C.
M. BARRAUD, Physiologie cellulaire
M. BARUCH, Physique propédeutique
M. BAUDOIN, Biologie animale C. P. E. M.
M. BEAUMONT, Biologie animale S. P. C. N.
M. BLAQUIÈRE, Électronique
M. BOK, Physique propédeutique
M. BOUGIS, Biologie marine Villefranche-sur-Mer
M. CADIOT, Chimie organique E. N. S. C. P.
M. CAGNAC, Électricité
M. CAIRE, Géographie physique et Géologie dynamique
M. CAMEFORT, Botanique agrégation
M. COLLONGUES, Chimie C. P. E. M.
M. CURIE (DANIEL), Physique M. G. P.
M. DARS, Géologie structurale et appliquée
M. DELLOUE, Physique de l'Exosphère
M. DUBERT, Biochimie B. M. P. V.
M. ECHALIER, Biologie animale C. P. E. M.
Mlle FICINI, chimie C. P. E. M.
Mme FOURCROY, Biologie végétale S. P. C. N.
M. FOURGEAUD, Délégué à la Faculté de Droit
M. FOURNET, Électricité générale (E. S. E).
M. FRANC, Biologie animale C. P. E. M.
M. FRANÇOIS, Zoologie
M. GAUDEMAR, Chimie C. P. E. M.
M. GENÈVES, Biologie végétale C. P. E. M.
M. GUILBERT, Physique C. S. U. Orléans
M. HOUILLON, Biologie animale C. P. E. M.
M. IVANOFF, Océanographie physique
M. LAVOREL, Biologie physico-chimique
M. MEYER, Physique propédeutique
M. MOREL, Physiologie comparée
M. NICOLAS, Géologie appliquée
Mme NOUGAREDE, Botanique
M. NOZIÈRES, Physique propédeutique
M. PANIGEL, Biologie générale
M. RAVIER, Pétrographie
M. RIGAUDY, Chimie S. P. C. N.
M. RIO, Chimie C. P. E. M.
M. SCHNELL, Botanique tropicale

M. SIGWALT, Chimie S. P. C. N.
M. TALBOT, Génie chimique
M. TATIBOUET, Chimie. Orléans.

PROFESSEURS ASSOCIÉS

M. DESER, Physique
M. HOROWITZ, Physique
M. KERVAIRE, Mathématiques
M. TAKAHASHI, Physique
M. TRÈVES, Mathématiques.

MAITRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS

M. CARTER, Physique
M. NEVEU, Mathématiques
M. SACCHI, Biologie
M. YOSHIMORU, Physique.

MAITRES DE CONFÉRENCES

M. AUTHIER, Physique M. P. C.
M. AVEZ (chargé de cours), Mathématiques C. S. U. Orléans
M. BENOIT, Physique C. P. E. M.
M. BICINBONO, Physique C. P. E. M.
M. BONNEFILLE, Électrotechnique
M. BUVET, Chimie C. P. E. M.
M. CHAPEVILLE, Biochimie, Chimie C. P. E. M.
M. COHEN (TANNOUDJI), Physique atomique
M. DUQUESNES, Physique C. P. E. M.
M. DURAND, Biologie animale S. P. C. N.
M. FAVARD, biologie C. P. E. M.
M. FAVARD, Chimie M. P. C.
M. LEQUEUX, Astronomie
N..., Microscopie et Diffraction électronique
M. MOREL (PIERRE), Physique M. P. C.
Mme PASCAUD, Physiologie
M. PETIT, Biologie animale C. P. E. M.
M. PRÉVOST (GEORGES), Biologie C. P. E. M.
Mme PUISEUX-DAO, Biologie végétale
M. SCHÜTZENBERGER, Programmation
M. SLONIMSKI, Génétique
M. TAUZEIN, Géologie E. N. S.
M. TAVERNIER, Physique C. P. E. M.
M. TRÉMILLON, Chimie M. P. C.
M. VILKAS, Chimie C. P. E. M.
M. VINH MAU, Physique M. G. P.

CHEFS DE TRAVAUX

Mlle ADDA, Mathématiques
M. ARPIARIAN, Physique M. G. P.
M. BARRÈRE, Chimie physique
M. BERROIR, Mécanique générale
M. BIGORGNE, Chimie appliquée
Mme BINET DU JASSONNEIX, Chimie appliquée
M. BOULANGER (DOMINIQUE), Géologie structurale et appliquée.
M. BRASSEUR, Chimie S. P. C. N.
M. CAGNET, Optique appliquée
Mme CALS, Zoologie
Mlle CARASSO, Botanique
M. CARRÉ, Mécanique physique et expérimentale
M. CASALS, Chimie organique
M. COLLOMB, Géologie structurale et Géologie appliquée
M. CORRARD, Physiologie animale
Mlle CUVIGNY, Synthèse organique générale
M. DELAVAL, Physique M. G. P.
M. DEROUX, Zoologie
M. DONTCHEFF, Physiologie générale
Mme FENÉANT, Physique C. P. E. M.
Mlle FRIDMAN, Géologie
Mme GÉLOSO, Chimie S. P. C. N.
M. GRIFFIE, Psycho-physiologie
Mme GUILLEMONT-TEISSIER, Mathématiques M. G. P.
M. KARA, Recherches physiques
Mlle LAURENT (ANNA), Chimie E. N. S. C. P.
M. LEROUX, Biologie végétale C. P. E. M.
Mme LORMEAU, Électrochimie
Mme MICHEL, Chimie physique
M. MONCASSIN, Physique
M. MOREL, Mécanique expérimentale des Fluides
Mme MOURADOFF, Physique
M. OBATON, Biologie végétale
M. QUETEL, Biologie végétale S. P. C. N.
M. RATEAU, Mécanique physique et expérimentale
Mme RIVIÈRE, Biologie végétale S. P. C. N.
Mlle ROSSETTI, Chimie physique
M. ROUX, Physique M. G. P.
Mme ROYER, Optique appliquée
Mlle RUBAT-DU-MÉRAC, Biologie végétale S. P. C. N.
M. SAPALY, Mécanique physique
M. SOSSOUNTZOV, Botanique
M. VERDIER, Biologie animale S. P. C. N.

MAITRES-ASSISTANTS

M. ABGRALL (CLAUDE), Physique électricité
M. ADER, Physique
Mlle ADIDA, Chimie systématique
M. ALCAIS, Chimie organique
M. ALLAIS, Minéralogie et Cristallographie
Mlle AMILHAT, Astronomie
Mlle ANDRÉ (SIMONE), Électrotechnique
M. ANGÉLI, Mathématiques T. M. P.
M. ARNAUD, Physiologie végétale
Mlle ARNAUD, Physiologie végétale
M. ASCHER, physiologie comparée
M. ASTIER, Électricité
M. AUBER, Biologie animale, C. P. E. M.
M. AUTHIER, Mathématiques
M. AUVRAY, Électronique
M. BACHELLERIE, Électricité
Mlle BAGLIN, Astronomie
Mme BARASSIN, Chimie générale
M. BARASSIN, Chimie générale
M. BARBIERI, Physique
M. BATT, Chimie organique
Mlle BAZIN, Physique S. P. C. N.
M. BAUER, Chimie organique
M. BEAUVAIS, Géologie
M. BEGUIN, Physique C. P. E. M.
Mlle BELLEC, Physiologie générale
M. BENBADIS, Biologie végétale C. P. E. M.
M. BÉNÉJAM, Analyse numérique
Mme BERÇOT, Chimie organique
M. BERKALOFF, Biologie animale C. P. E. M.
Mme BERNARD DE COURVILLE, Physique C. P. E. M.
M. BERREBI, Statistiques mathématiques
M. BERTIN (J. E.), Mathématiques
M. BERTRAN, Mathématiques M. G. P.
Mme BERTRAND, Statistiques mathématiques
Mme BERTRANDIAS, Mathématiques Agrégation
Mlle BINET DU JASSONNEIX, Chimie propédeutique
M. BOBIER, Géologie dynamique
M. BOBO, Chimie
M. BOILLOT, Géographie physique et Géologie dynamique
Mme BONNELLE, Chimie physique
Mme BOUCHAUD, Zoologie

M. BOUCHAUD, Biologie animale C. P. E. M.
M. BOULIGAND, Cytologie
M. BOULIN, Géologie
Mme BOURRE, Physique générale
M. BOUSSARD, Électronique
M. BOUTTIER, Physique S. P. C. N.
M. BOYER, Géologie
M. BRARD, Biologie animale C. P. E. M.
M. BRELOT, Physique
M. BRETAGNOLLE, Calcul des Probabilités
Mlle BRETIN, Mathématiques M. G. P.
Mlle BRIGANDO, Chimie générale
Mme BROQUET, Chimie organique
Mme BROUST, Chimie propédeutique
Mme BROUTY, Chimie appliquée
M. BUREAU (J. L.), Géophysique appliquée
Mme BUSSON, Anatomie et Histologie comparées
Mme BUTTIN, Mathématiques
M. CABARAT, Physique électricité
M. CABIOCH, Zoologie
Mme CADIOT, Chimie générale
M. CALVET (Pierre), Mécanique des Fluides
Mme CANTACUZÈNE, Biologie animale S. P. C. N.
M. CAPURON, Embryologie
M. CARLIER, Physiologie végétale
M. CARRÉ (Claude), Zoologie
M. CARVALLO, Économétrie
Mlle CATESSON, Botanique
M. CAUBÈRE, Chimie
Mlle CERTAIN, Biologie
M. CHABLAY, Chimie générale
M. CHAHINE, Thermodynamique
Mme CHALUMEAU, Embryologie
M. CHANEL, Physique C. P. E. M.
M. CHANGEUX, Chimie du métabolisme
M. CHARDARD, Biologie végétale
Mlle CHARRETON, Chimie générale
M. CHASTRETTE, Chimie organique
Mme CHASTRETTE, Chimie
Mlle CHATAGNIER, Chimie biologique
M. CHAUVE, Géologie générale
Mlle CHAUVELIER, Chimie organique
M. CHAUVET, Chimie biologique
M. CHAUVINEAU, Mathématiques M. P. C.
Mlle CHEIGNON, Biologie végétale C. P. E. M.

Mme CHEVALIER, Astronomie
M. CHIBON, Botanique
M. CHINCHOLLE, Électrotechnique
Mme CODACCIONI, Botanique
M. COLCHEN, Géologie
M. COLIN, Chimie M. P. C.
M. COLLEAU, Mécanique analytique et Mécanique céleste
M. COLLENOT, Biologie animale C. P. E. M.
Mme COLLENOT, Anatomie et Histologie comparées
M. CORBEL, Biologie animale S. P. C. N.
M. COUDER, Physique M. P. C.
Mme CRÉMIEU Physique
M. CRESSON, Chimie appliquée
M. CRESTEY, Mathématiques
Mme CURIE, Physique M. G. P.
Mme CUZIN, Zoologie
Mme DACUNHA-CASTELLE, Mécanique appliquée
M. DAJOZ, Anatomie et Histologie comparées
M. DANA, Chimie organique structurale
M. DARMOIS, Chimie E. N. S. C. P.
Mme DARMOIS (JACQUELINE), Physique M. G. P.
M. DAVID, Chimie
M. DAVIGNON, Chimie
M. DAZORD, Mécanique générale
M. DE BONIS, Paléontologie
M. DELACOTE, Physique M. P. C.
Mme DELAVEUVE, Biologie animale C. P. E. M.
M. DELCEY, Géologie
Mlle DELCROIX, Chimie systématique
M. DÉLÉPINE, Biologie végétale marine
M. DELFOUR, Chimie biologique
Mme DELVALLE, Chimie générale
M. DÉMARNE, Chimie
Mme DENIZOT, Biologie végétale S. P. C. N.
M. DÉPÉZAY, Chimie
M. DÉPLANTE, Physique propédeutique
M. DERCOURT, Géologie
M. DÉREUDDRE, Biologie végétale C. P. E. M.
M. DESCHAMPS, Chimie M. P. C.
M. DESPLAS, Statistiques mathématiques
Mlle DESSAUX, Chimie C. P. E. M.
Mme DESTOUCHES, Théories physiques
M. DISTEL, Physiologie générale
M. DIZABO (PIERRE), Chimie propédeutique
M. DOUCET, Chimie organique physique

Mme DRAN, Chimie organique
M. DREVON, Statistiques mathématiques
M. DRILLAT, Chimie générale
Mme DUBOC, Chimie générale
Mme DUBOIN, Physique générale
M. DUCATEAU, Mathématiques
Mme DUCOTÉ (CHRISTIANE), Chimie
Mlle DUCROS, Anatomie et Histologie comparées
Mme DUFLO, Radiochimie
Mme DUPEYRAT, Chimie P. C. B. — S. P. C. N.
Mme DUPRÉ-MUGARD, Biologie animale C. P. E. M.
Mme DURAND (SIMONE), Chimie M. P. C.
M. DURAND, (RENÉ), Chimie M. P. C.
M. DUVAUT, Mécanique des Fluides
M. DUVRARD, Mécanique des Fluides
M. ÉVRARD, Mathématiques M. P. C.
M. FANTINET, Géologie
Mme FAVARD, Biologie animale S. P. C. N.
Mme FELDMANN, Biologie végétale marine
M. DE FÉLICE, Météorologie
M. FENEUILLE, Physique électricité
Mlle FERRADINI, Radiochimie
M. FEUILLÉE, Géologie
Mme FISCHGRUND, Recherches physiques
M. FIGLARZ, Chimie générale
M. FONTANILLE, Chimie macromoléculaire
Mme FOURNIER (MARTINE), Électrochimie
M. FRAISSARD (JACQUES), Chimie
Mme FRAISSE-TURLOT, Statistiques
M. FRANKIEL, Physique enseignement
M. GABIS, Minéralogie et Cristallographie
M. GAGLIANO, Physique
M. GAGNY, Géologie historique
Mme GAILLARD, Biologie végétale C. P. E. M.
M. GAL, Physique M. G. P.
M. GARNIER, Physique M. P. C.
M. GARREAU, Thermodynamique
M. GATIGNOL, Mécanique générale
Mme GAUDEMAR, Chimie C. P. E. M.
M. GAUTHE, Physique M. P. C.
M. GÉLOSO (JEAN-PIERRE), Physiologie comparée
M. GENERMONT, Zoologie
Mme GENET-VARCIN, Paléontologie
M. GENNESSAUX, Géographie physique et Géologie dynamique
M. GERVAIS, Théorie chimique

Mme GILLIER, Chimie minérale
Mme GILLOIS (JANINE), Chimie appliquée
Mme GIRAULT, Chimie C. P. E. M.
Mme GODON, Chimie générale
M. GOMEL (MAURICE), Chimie
M. GOTTESMANN, Psychophysiologie
M. GOULAOUIC, Mathématiques I
M. GRANDET (JUSTIN), Botanique
Mme GRANDET (MARTHE), Mathématiques T. M. P.
M. GRAPPY, Mathématiques M. G. P.
M. GRAVELLE, Géologie dynamique
M. GRELLET, Biologie animale S. P. C. N.
Mme GRENIER, Physique M. G. P.
M. GROSJEAN, Mathématiques
Mme GUENGANT, Physique générale
M. GUERN, Physiologie végétale
M. GUEUTAL, Cytologie
M. GUIHAUME, Chimie I. P. E. S.
Mme GUILLAUME, Géographie physique
M. GUILLAUMIN, Zoologie.
M. GUILLOT (ALBERT), Physiologie végétale
M. GUINTINI, Physique M. G. P.
M. GUTHMANN (CLAUDE), Physique
M. HAEUSLER, Chimie physique
M. HANSEL, Délégué à la Faculté de Droit
Mlle HARRAND, Physique M. G. P.
M. HARTMANN, Botanique
M. HAUGASEAU, Analyse numérique
M. HÉMON, Physiologie comparée
Mlle HÉNO, Chimie physique
Mme HERPIN, Minéralogie et Cristallographie
M. HOCH, Chimie organique
M. HOUARD, Théories physiques
Mlle HUCHER, Minéralogie et Cristallographie
M. HUGON, Physiologie végétale
Mme HULIN, Physique
M. IDELMANN, Biologie générale
M. IMBERT, Physiologie comparée
Mlle JACOB, Physiologie
M. JACOUD, Physique Électricité
M. JACQUES, Physiologie végétale
Mme JAFFRAIN, Physique expérimentale
M. JAMES, Chimie générale
M. JARD, Physiologie comparée
M. JAUNET, Microscopie et Diffraction électronique

Mme JOLY, Physique expérimentale
M. JONARD, Biologie végétale C. P. E. M.
M. JOUVE, Recherche physique
M. JOZEFONVICZ, Chimie C. P. E. M.
M. JULLIEN (PAUL), Chimie appliquée
Mlle KERNEIS, Zoologie
M. KLEIN (JEAN), Physique
Mlle KOCHER (JEANINE), Chimie
M. KOHLMULLER, Chimie minérale
Mme KOSSANYL, Physique enseignement
M. KREE, Mathématiques II
M. LABBÉ, Chimie biologique
M. LABESSE, Géologie générale
Mlle LABROUSSE (MONIQUE), Biologie animale C. P. E. M.
M. LABROUSSE, Statistiques mathématiques
M. LACAZE, Chimie
M. LACROIX (J.-Cl.), Embryologie
Mlle LAFAIX, Chimie
Mlle LAGARDE, Physique M. G. P.
M. LANCE, B. M. P. V.
M. LANDAIS, Chimie organique
M. LANGERON, Chimie E. N. S. C. P.
M. LAUBIER, Biologie marine
Mme LAUR, Biologie végétale C. P. E. M.
Mme LAURENT, Biologie végétale C. P. E. M.
M. LAVALLARD (JEAN-LOUIS), Physique C. P. E. M.
M. LEBEAU (ANDRÉ), Physique du Globe
M. LEBRUN, Évolution des Êtres organisés
Mme LECHEVALLIER, Biologie végétale C. P. E. M.
M. LECLERC, Physiologie cellulaire
Mme LECLERC, Chimie
Mme LECUIR, Chimie S. P. C. N.
Mme LEDERER, Physique
M. LEFORT (GUY), Mathématiques M. G. P.
Mlle LEGRAND, Physiologie
M. LEGRAND (JACQUES), Physiologie comparée
M. LENSEN, Chimie minérale
Mme LENZI, Chimie appliquée
M. LERAY, Technique aéronautique
M. LEROUX (JEAN-PIERRE), Mécanique générale
M. LEROY, Physique expérimentale
Mlle LEROY, Biologie animale S. P. C. N.
M. LESCADRON, Statistique mathématique
M. LETOLLE, Géologie générale
Mme LEVY, Chimie P. C. B.-S. P. C. N.

Mme LÉVY (MONIQUE), Physique
M. LÉVY (ARMAND), Chimie physique
Mme LIGER, Mécanique générale
M. LIVAGE, Chimie
Mlle LORIC, Mathématiques propédeutique
M. LUBOCHINSKY, Physiologie chimique
M. MAC-LÉOD, Physiologie générale
Mme MADAULE, Chimie minérale I
M. MAGNE, Biologie végétale C. P. E. M.
M. MALGRANGE, Physique M. P. C.
M. MANANT, Biologie végétale C. P. E. M.
M. MANGEOT, Recherches physiques
M. MANIEY, Physiologie comparée
Mme MARGOTIN-MACLOU, Physique C. P. E. M.
Mme MARQUET, Botanique Agrégation
M. MARTI, Physique S. P. C. N.
M. MARTIN, Chimie S. P. C. N.
M. MARTINAIS (JACQUES), Physique E. N. S.
M. MARTOJA, Biologie animale S. P. C. N.
Mme MARX, Chimie physique
M. MASSAT, Chimie C. P. E. M.
Mlle MASSON, Chimie
M. MASSOT, Chimie minérale
Mme MATRICON-GONDRAN, Anatomie et Histologie comparées
M. MATTENET, Algèbre et Théorie des Nombres
M. MAURY (JEAN-PIERRE), Physique
M. MAURY (ROGER), Minéralogie et Cristallographie
M. MAZIÈRES, Chimie E. N. S. C. P.
M. MAZLIAK (PAUL), Physiologie végétale
M. MÉNY, Mathématiques
M. MERCIER, Géographie physique et Géologie dynamique
M. MERGAULT, Physique enseignement
M. MEYNIEUX, Analyse numérique
M. MICHARD, Botanique
M. MICHAUD, Chimie C. P. E. M.
Mme MIGINIAC, Chimie organique
M. MOCH, Physique M. P. C.
Mme MONDANGE, Chimie appliquée
M. MONEGER, Physiologie végétale
Mlle MONOT (RENÉE), Chimie
M. MONTEL (MARC), Chimie physique
Mme MONTEL, Physique expérimentale
Mme MORAND (GENEVIÈVE), Physique enseignement
M. MOREAU, Évolution des Etres organisés
Mme MOREL, Mécanique

M^me^ MORET-BAILLY, Physique
M. MOUSSEAU, Génétique
M^me^ NEUMANN, Micropaléontologie
M. NIVAT, Analyse numérique
M. NORMANT, Chimie organique
M. NOUGIER, Géologie S. P. C. N.
M. ODENT, Chimie minérale
M. OLIVEREAU, Psychophysiologie
M^me^ OSTROWESKY, Chimie (C. S. U.), Orléans
M. OUDAR, Chimie E. N. S. C. P.
M. OVTRACHT, Géologie des Grandes Régions du Globe
M. OZON, Biologie animale C. P. E. M.
M^me^ PAGES, Physique électricité
M^lle^ PAILLARD, Biologie végétale C. P. E. M.
M. PALLAUD, Chimie appliquée
M^lle^ PAILLERET, Chimie C. P. E. M.
M^me^ PANSARD, Chimie M. P. C.
M^me^ PARGUEY, Botanique
M. PASCAL, Chimie organique structurale
M^lle^ PAUPARDIN, Biologie végétale C. P. E. M.
M. PAYEN DE LA GARANDERIE, Physique M. G. P.
M^me^ PERDEREAU, Chimie E. N. S. C. P.
M. PETITJEAN (MICHEL), Biologie animale C. P. E. M.
M. PETROFF, Physique
M. PEUBE (J. LAURENT), Mécanique des Fluides
M^me^ PHELOUZAT, Botanique
M. PICON (LUC), Physiologie comparée
M. PLATEAUX, Évolution des Etres organisés
M^me^ PLATZER, Chimie P. C. B.-S. P. C. N.
M. POIGNANT, Géologie appliquée
M. POILBLANC, Chimie appliquée
M. POMEROL, Géologie S. P. C. N.
M. POUPARD, Délégué à la Faculté de Droit
M. POURCELOT, Chimie E. N. S. C. P.
M. PRAT, Physique enseignement
M. PROST, Physique M. G. P.
M^lle^ PRUD'HOMME, Génétique
M. QUESNEL, Chimie
M. QUEYSANNE, Mathématiques M. M. P.
M. QUIVY, Physique enseignement
M^me^ RACCAUD, Zoologie
M^me^ RAPPENEAU, Physique M. G. P.
M. RAUD, Biologie végétale S. P. C. N.
M. REINHARDT, Physique M. P. C.
M. REITZ, Statistiques mathématiques

M. RENAUD (MICHEL), Chimie physique
M. RENAUD (PIERRE), Chimie S. P. C. N.
Mme RENAUD, Cytologie
M. RENOUX, Physique C. P. E. M.
M. REZNIKOFF, C. S. U., Orléans
Mlle RICHEZ, Physiologie végétale
M. RICOUX, Physique enseignement
M. RINCK, Chimie appliquée
M. RAOULT, Statistiques mathématiques
M. ROBERT (DANIEL), Biologie végétale S. P. C. N.
M. ROCH (MAURICE), Chimie M. P. C.
M. ROCHE (ANDRÉ), Anatomie et Histologie comparées
M. ROFFI, Physiologie comparée
M. ROLAND, Biologie végétale S. P. C. N.
M. RONDET, Botanique
M. ROUCOUS, Technique aéronautique
M. ROUGEE, Mécanique théorique
M. ROUSSAUX, Physiologie végétale
Mme ROUSSAUX, Biologie végétale C. P. E. M.
Mme ROUSSEAU, Physique enseignement
M. ROUVIER, Géologie appliquée
Mlle ROUVILLOIS, Micropaléontologie
M. ROZE, Biologie cellulaire
M. RUBINSTEIN, Physique
M. RUYER, Mathématiques I
Mme SALTIEL, Physique M. P. C.
Mme SAMNE, Chimie générale
M. SALSAC, Physiologie végétale
M. SCHAAL, Chimie générale
M. SCHAEVERBEKE, Biologie végétale S. P. C. N.
M. SELLA, Microscopie et diffraction électronique
Mlle SEXER, Physique propédeutique
M. SICARD (MICHEL), Génétique
M. SIGNOL, Biologie végétale S. P. C. N.
M. SOMON, Biologie végétale C. P. E. M.
Mme SOUFFRIN, Astrophysique
M. SOYER, Biologie marine
M. SUCHARD, Analyse numérique
Mme TAILLANDIER, Recherches physiques
Mlle TANAESKY, Physique de l'Atmosphère
M. TAXI, Biologie animale C. P. E. M.
M. TCHOUBAR, Physique M. G. P.
Mme THELLIER, Géophysique (Physique du Globe)
M. THELLIER (MICHEL), Physiologie végétale
M. THELLIEZ, Physique

M. THIERY (JEAN-PAUL), Biologie animale C. P. E. M.
M. THOMOT, Anatomie et Histologie comparées
M. VALLINO, Théories chimiques
M. VAN STEENKISTE, Psychophysiologie
Mme VASSAS, Physique
M. VAUDOIS, Biologie végétale C. P. E. M.
Mme VELDE, Pétrographie
Mlle VINOT, Chimie propédeutique
M. VOVELLE, Anatomie et Histologie comparées
Mme VUILLEMIN, Biologie animale
M. WALLON, Physique comparée
Mlle WEYL (COLETTE), Physique
Mme WILLOT-CHEMEL, Physique expérimentale
M. YVAN (PIERRE), Physique
M. ZAHN, Astrophysique
M. ZAREMBOVICH, Recherches physiques
Mme ZAREMBOVICH, Chimie
M. ZELLER-MEIER, Mathématiques
M. ZIZINE, Physique M. P. C.

3° CENTRES ET INSTITUTS DE LA FACULTÉ

Pages

Institut National de Biologie Marine (Roscoff, Banyuls-sur-Mer, Villefranche-sur-Mer) 168
Station de Géodynamique sous-marine de Villefranche-sur-Mer 171
Laboratoire d'Océanographie physique, Villefranche-sur-Mer . 171
École Nationale Supérieure de Chimie 172
Institut de Mécanique 173
Centre d'Études Supérieures de Mécanique 174
Institut Henri-Poincaré 174
Institut de préparation aux enseignements du Second Degré... 178
Institut de Physique du Globe 179
Institut de Programmation 179

INSTITUT NATIONAL DE BIOLOGIE MARINE

L'Institut National de Biologie Marine de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris a été créé par délibération du Conseil de l'Université de Paris, approuvée par décret en date du 3 mai 1925.

Cet Institut est constitué par l'union solidaire des deux stations biologiques de Roscoff sur la Manche et de Banyuls sur la Méditerranée.

Chacune des stations est administrée d'une manière indépendante par un Directeur particulier, professeur à la Faculté des Sciences.

I. — Station biologique de Roscoff

(Laboratoire Lacaze-Duthiers)

Directeur : M. le professeur Georges TEISSIER

(Reçoit sur rendez-vous : Tél. : 326-07-25, poste 31-58)

La Station biologique de Roscoff est à la fois un établissement d'enseignement et un laboratoire de recherches. Elle est ouverte toute l'année aux travailleurs scientifiques et aux étudiants en Sciences biologiques.

Enseignement. — Trois stages d'enseignement sont organisés par la station biologique de Roscoff, soit : deux stages de Zoologie,

pendant l'été, d'une durée de cinq semaines chacun ; et un stage de Botanique marine, à Pâques, d'une durée d'environ deux semaines.

Ces stages sont destinés en principe à des étudiants de la Faculté des Sciences de Paris, titulaires suivant le cas du Certificat de Zoologie ou du Certificat de Botanique. Toutefois, des étudiants d'autres Universités françaises ou étrangères peuvent également être admis dans la mesure des places disponibles.

Les demandes de renseignements complémentaires et d'inscription doivent être adressées, soit au Laboratoire de Zoologie, 7, quai Saint-Bernard (V^e^), soit au Laboratoire de Botanique, 1, rue Victor-Cousin (V^e^).

La Station biologique accueille en outre, chaque année, un certain nombre de stages français et étrangers, dont l'organisation et l'enseignement demeurent entièrement assurés par les Universités dont ils dépendent.

RECHERCHE. — La Station biologique est équipée de tout le matériel nécessaire aux recherches courantes de Biologie marine et d'Océanographie littorale. Chaque travailleur dispose d'une place de travail, avec équipement moderne et possibilité d'élevages en eau de mer. Les travailleurs français sont admis gratuitement ; la fourniture du matériel usuel est également gratuite, mais le remboursement peut être exigé pour des produits particulièrement coûteux ou consommés en grandes quantités. Les travailleurs étrangers doivent payer une redevance mensuelle, à l'exception de ceux appartenant à un pays qui loue une stalle à la Station biologique.

LOGEMENT. — La Station biologique de Roscoff peut loger un certain nombre d'étudiants ou de travailleurs moyennant une légère redevance.

PUBLICATIONS. — La Station biologique édite un volume annuel de *Travaux* qui peut être obtenu par échange, un *Inventaire de la Faune Marine de Roscoff* publié par fascicules, et un périodique trimestriel les *Cahiers de Biologie Marine* diffusé par abonnements.

II. — CHAIRE DE BIOLOGIE MARINE

A) *Laboratoire Arago, Banyuls-sur-Mer*

Directeur : M. le professeur PIERRE DRACH
Sous-Directeur : M. LUCIEN LAUBIER

ENSEIGNEMENT. — Le laboratoire Arago organise trois stages annuels réservés en priorité aux étudiants de la Faculté des Sciences de Paris titulaires d'un Certificat de Zoologie ou de préférence de la Licence ; ces stages ont lieu à Pâques et au cours des mois de juillet et août ; les demandes d'admission doivent être adressées au Directeur, M. le P^r^ P. DRACH, à Banyuls-sur-Mer (P.-O.)

En outre, un stage technique de plongée sous-marine est organisé dans la première quinzaine de juillet. Il est destiné à des étudiants pourvus de certificats de Licence, ou à des chercheurs pour les travaux desquels est utile la plongée sous-marine.

RECHERCHE. — Le laboratoire Arago est équipé du matériel nécessaire aux recherches courantes de Biologie marine, jusqu'à 1.000 mètres de profondeur environ. Chaque chercheur dispose d'une stalle de travail (eau douce et eau de mer courantes, gaz, air comprimé, électricité) et peut utiliser un ou plusieurs bacs de l'aquarium d'études. Une vaste chambre d'aquariums à température constante permet, durant l'été, de conserver et d'étudier les animaux sténothermes de profondeur.

Un centre d'Écologie terrestre, actuellement en cours d'aménagement (auquel est adjointe une hêtraie mise en réserve intégrale, et un refuge laboratoire de haute montagne), permettent l'étude des faunes et flores méditerranéennes. En outre une station lagunaire pouvant recevoir quatre chercheurs a été créée à proximité de l'étang de Bages-Sigean.

PUBLICATIONS. — Le laboratoire Arago publie un périodique trimestriel, *Vie et milieu* (1.000 pp. par tomaison) divisé en trois sections : Biologie marine, Océanographie, Biologie terrestre. Une série de suppléments à *Vie et milieu* comprend des ouvrages généraux sur l'écologie de tel ou tel milieu. La systématique régionale est en cours d'élaboration dans la série des *Faunes des Pyrénées-Orientales* (Faunes terrestres et d'eaux douces et Faunes marines). L'ensemble des publications du Laboratoire Arago est distribué par Masson & Cie, Paris.

LOGEMENT. — Le Laboratoire Arago peut loger étudiants et chercheurs moyennant une légère redevance ; le Laboratoire possède également un restaurant où étudiants et chercheurs peuvent prendre leurs repas pour un prix modique.

B) *Station Zoologique, Villefranche-sur-Mer*
Directeur : M. le professeur PIERRE DRACH
Sous-directeur : M. le professeur PAUL BOUGIS

La Station Zoologique de Villefranche-sur-Mer est ouverte toute l'année. En dehors de son activité de recherche elle organise des stages consacrés principalement à l'étude du plancton : un stage de six semaines en hiver pour les élèves du 3e cycle d'océanographie biologique et quatre stages de quinze jours (un à Pâques, trois en été) pour les étudiants préparant la Licence ou l'Agrégation. Adresser les demandes au *Service des Stages*, Station Zoologique, Villefranche-sur-Mer.

STATION DE GÉODYNAMIQUE SOUS-MARINE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER (ALPES-MARITIMES)

(Tél. : 80-75-66 et 80-75-80 à Villefranche-sur-Mer
(Tél. : 033-24-13, poste 238)

Directeur : M. le professeur LOUIS GLANGEAUD

Sous-Directeur : M. CLAUDE BOBIER, résident

L'objet de cet ensemble de laboratoires est de former, d'une part des géologues et géodynamiciens sous-marins, d'autre part des océanographes physiciens, en vue de la recherche pure et de ses applications. Des moyens importants y sont mis à la disposition des chercheurs. La Station correspond à l'extension du petit laboratoire d'Océanographie qui a été installé, en 1957, dans le Bâtiment dit « La Vieille Forge », à Villefranche-sur-Mer. Ce local primitif a été agrandi, en 1962, par l'ancienne caserne Nicolas.

La Station actuelle de Géodynamique et Géologie sous-marine, dirigée par M. GLANGEAUD, contient des laboratoires de Chimie, et de Sédimentologie sous-marine, un laboratoire de Paléomagnétisme des Sédiments, une carothèque, un atelier de mécanique... Deux chambres et des dortoirs, des salles de cours et de travaux pratiques sont aménagés pour étudiants et chercheurs. Des étudiants de 3e cycle en Géologie et Géodynamique sous-marine, des chercheurs français et étrangers y sont reçus sur demande faite suffisamment à l'avance.

Les géologues et géophysiciens faisant de la recherche sous-marine ont à leur disposition tous les moyens de la Station. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer des carottiers perfectionnés, des dragues, des écho-sondeurs, des « profilers » à sismique continu, des appareils de mesures physiques et chimiques. Le laboratoire de Paléomagnétisme utilise, en particulier, en Inductomètre *Thellier*, un Magnétomètre astatique à trois aimants, etc.

Des bâtiments océanographiques sont rattachés à la Station. L'un, de 23 m., la *Catherine-Laurence*, est équipé pour les études dans les zones profondes ; l'autre, de 9 m., le *Francis-Bœuf*, pour les études côtières. La *Catherine-Laurence* offre à l'arrière un portique hydraulique et un treuil de 5.000 m., avec un écho-sondeur portant à 12.000 m., un appareil à sismique continu, un radar, etc. Il peut transporter six chercheurs en plus de l'équipage.

LABORATOIRE D'OCÉANOGRAPHIE PHYSIQUE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER (ALPES-MARITIMES)

Directeur : M. le professeur ALEXANDRE IVANOFF

Sous-Directeur : M. ANDRÉ MOREL, résident

Ce laboratoire, en cours d'aménagement (1965), constitue l'antenne côtière du Laboratoire d'Océanographie Physique de la Faculté des Sciences de Paris.

Il reçoit les étudiants de 3e cycle en Océanographie physique, ainsi que des chercheurs en Océanographie physique ou chimique.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE

11, rue Pierre-Curie (Tél. : 033-01-38 et 39)

Directeur honoraire :

M. le professeur G. CHAUDRON

Directeur : M. le professeur J. BÉNARD

BUT DE L'ENSEIGNEMENT. — L'objet essentiel de cet établissement est de former des ingénieurs-chimistes qui pourront se diriger soit vers différentes branches de l'industrie, soit vers la recherche scientifique théorique ou appliquée, soit vers l'enseignement. Les élèves de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris doivent, en même temps que le diplôme d'Ingénieur, préparer une Licence.

ÉTUDES. — La durée des études est de trois ans, le régime de l'École est l'externat.

Le montant des frais d'études est de 50 F par année scolaire, payables en deux versements (novembre et mars).

Les élèves, en vue de la préparation de la Licence ès Sciences, doivent en outre acquitter les droits correspondants à ces inscriptions.

Des bourses, des prêts d'honneur peuvent être accordés aux élèves. Le Secrétariat de l'École leur fournira toutes indications utiles à cet effet.

CONDITIONS D'ADMISSION. — L'admission à l'École a lieu à la suite d'un concours annuel dont la préparation est assurée dans les classes de Mathématiques supérieures et de Mathématiques spéciales des Lycées (programme B). Le nombre des places mises au concours est fixé chaque année.

Les étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les Français. Leur admission est, dans la limite des places, prononcée en surnombre.

Un concours spécial réservé aux étudiants ayant obtenu le Certificat de M. P. C. avec la mention *très bien* est organisé en septembre. 5 places sont offertes par cette voie.

Pièces à fournir :

1° Demande sur papier libre avec l'autorisation du représentant légal si l'étudiant est mineur

2° Engagement à verser le montant des droits d'études (cet engagement peut être écrit sur la même feuille que la demande d'inscription)

3° Certificat de nationalité

4° Acte de naissance sur papier libre

5° Court exposé des études faites par l'étudiant

6° Les titres ou diplômes, s'il y a lieu (originaux ou copies certifiées)

7° Deux enveloppes timbrées.

Les droits d'examen d'entrée, fixés à 15 F, devront être acquittés avant les épreuves.

Les inscriptions au concours sont reçues au Secrétariat de l'École. On peut s'inscrire par correspondance en adressant son dossier à M. le Secrétaire général de l'École Nationale Supérieure de Chimie 11, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^). Le concours a lieu à Paris. La date du concours et les délais d'inscription sont fixés chaque année par arrêté rectoral. Il n'y a pas de limite d'âge, mais les candidats ne peuvent se présenter qu'à trois concours.

ÉPREUVES

1° *Épreuves écrites d'admissibilité :* 4 compositions de 4 heures (chimie, physique, mathématiques, composition française).

2° *Épreuves d'admission :* 2 interrogations de chimie (chacune coefficient 1), de physique (chacune coefficient 1), 1 interrogation de mathématiques (coefficient 1) — un examen portant sur une langue étrangère, anglais ou allemand, au choix du candidat (coefficient 1). Cette dernière épreuve comporte une interrogation écrite (coefficient 0,5) et une interrogation orale (coefficient 0,5).

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20. Le classement définitif est établi d'après le total des points obtenus aux épreuves écrites et orales.

Majoration de points. — Les candidats titulaires du Certificat d'Études Supérieures M. P. C. bénéficient, pour l'admission définitive, d'une majoration de 2 points pour la mention « passable », 3 points pour la mention « assez bien », 5 points pour la mention « bien », 8 points pour la mention « très bien ». Pour bénéficier de cette majoration de points, les candidats devront être titulaires du Certificat d'Études Supérieures M. P. C. obtenu avant l'année du concours. Les candidats âgés de moins de 20 ans au 1^er^ janvier de l'année du concours bénéficient d'une majoration de 3 points, ceux âgés de moins de 19 ans d'une majoration de 6 points.

L'admission directe en 2^e^ année n'a lieu qu'à titre exceptionnel dans la mesure des places disponibles et pour des étudiants possédant un certain nombre de certificats d'Études supérieures. Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Secrétaire général, avant le 30 juin.

INSTITUT DE MÉCANIQUE

Secrétariat : Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie
(Tél : 033-16-92)

Directeur : M. le professeur H. VILLAT

L'INSTITUT DE MÉCANIQUE, fondé en 1932, groupe tous les services de l'ancien Institut de Mécanique des Fluides avec ceux de la Mécanique Physique et Expérimentale, ainsi que les services

relatifs à l'Aviation et à la Technique Aéronautique de la Faculté.

Indépendamment des enseignements réguliers du Second et du Troisième Cycle, l'Institut de Mécanique comporte une section *Centre d'Études supérieures de Mécanique (fluides compressibles)* dont les cours reprendront vers le 15 octobre, pour se terminer en mai ou juin.

Cet enseignement spécialisé, hors programme des Certificats de Licence et des Écoles d'Ingénieurs, s'adresse en principe à des Ingénieurs déjà formés, désirant se perfectionner dans cette branche importante de la Mécanique des Fluides, ou à des chercheurs et des scientifiques préparant des travaux personnels.

Il comporte des cours théoriques et pratiques et des séances d'application d'Aérothermodynamique.

Les conférences et travaux dirigés auront lieu à l'Institut Henri-Poincaré (11, rue P.-Curie), *les lundis et samedis matin et après-midi*.

Pour tous renseignements et inscriptions, écrire au Directeur adjoint du C. E. S. M., M. A. OUDART, 1, avenue du Général-Balfourier, Paris (XVI^{e}).

INSTITUT HENRI-POINCARÉ

11, rue Pierre-Curie, Paris (V^{e}) (Tél. : 326-07-25)

Président du Conseil d'Administration :
M. MARC ZAMANSKY, Doyen de la Faculté des Sciences de Paris

Directeur : M. PAUL MONTEL, de l'Académie des Sciences

Secrétaire-bibliothécaire en chef : M. PAUL BELGODÈRE

Fondé en 1928, sous la direction de M. Émile BOREL, l'Institut Henri-Poincaré a été construit grâce aux libéralités de l'International Education Board (Fondation Rockefeller) et du baron Edmond DE ROTHSCHILD. Une nouvelle donation de l'International Education Board a permis la création de divers enseignements de Théories physiques, de Calcul des Probabilités et Physique mathématique, et de conférences, dans ces domaines de la Science, faites par des savants français ou étrangers.

De 1952 à 1954, un crédit commun du Centre national de la Recherche scientifique et de la Direction de l'Enseignement supérieur permit à MM. Albert CHÂTELET, puis Joseph PÉRÈS, doyens de la Faculté des Sciences, de faire agrandir et surélever le bâtiment, pour réaliser un Centre de Recherche mathématique adapté aux besoins les plus pressants.

Les activités de l'Institut Henri-Poincaré, consacré à un enseignement élevé et à l'avancement des Mathématiques et de leurs applications, sont extrêmement variées :

— Une partie des enseignements de dernière année (options) des Licences de Mathématiques (*Logique, Probabilités I, Mécanique des*

vibrations, Théories physiques, Physique mathématique appliquée, Calcul automatique) restent encore dans le pavillon Henri-Poincaré, alors que les enseignements à plus gros effectifs *(Mathématiques II, Mécanique générale, Algèbre I, Analyse numérique I, Méthodes mathématiques de la physique I, Mécanique des fluides I, Mécanique des milieux continus)* sont déjà à la nouvelle Faculté des Sciences où sont prévus des locaux plus vastes.

— Tous les cours, travaux dirigés et groupes d'études de « troisième cycle » concernant les Mathématiques pures et appliquées (y compris Probabilités, Mécanique et Physique théoriques, mais non compris Statistique, Astronomie et Mécanique expérimentale) de la Faculté des Sciences de Paris, sont actuellement groupés au rez-de-chaussée du pavillon Henri-Poincaré. Une coordination est assurée avec les enseignements de 3e cycle du Centre d'Orsay. Les étudiants avancés peuvent y préparer des certificats (attestations d'études approfondies) tels que *Algèbre et Théorie des nombres, Analyse numérique approfondie, Analyse supérieure, Géométrie supérieure, Théorie des fonctions et Topologie, Mathématiques 3, Mathématiques approfondies, Méthodes probabilistes et Physique mathématique, Mécanique analytique et Mécanique céleste, Aérodynamique et Hydrodynamique supérieures, Mécanique physique, Physique théorique approfondie, Économétrie,* puis continuer en préparant l'*Agrégation de Mathématiques* ou un *Doctorat de spécialité* de 3e cycle, puis un *Doctorat d'État.* La préparation au C. A. P. E. S. de Mathématiques est également assurée. Toutes les inscriptions aux enseignements et aux examens se font au Secrétariat de la Faculté des Sciences, 9, quai Saint-Bernard, Paris (Ve).

— De nombreux Séminaires de Recherches fonctionnent régulièrement. Ils sont signalés par des affichettes individuelles et, éventuellement, par les circulaires mensuelles de la *Société mathématique de France :* Séminaire d'Algèbre et Théorie des Nombres (P. DUBREIL, Mme DUBREIL-JACOTIN, L. LESIEUR et C. PISOT, professeurs) ; d'Analyse (P. LELONG, professeur) ; d'initiation à l'Analyse (G. CHOQUET, professeur) ; de Théorie des Nombres (H. DELANGE et C. PISOT, professeurs) ; de Théorie du Potentiel (M. BRELOT, G. CHOQUET et J. DENY, professeurs) ; de Topologie et Géométrie différentielle (C. EHRESMANN, professeur) ; d'Histoire des Mathématiques (R. TATON), directeur de recherches) ; de Mécanique analytique et Mécanique céleste (Mme CHOQUET-BRUHAT, professeur) ; de Mécanique théorique (P. GERMAIN, professeur) ; de Probabilités (R. FORTET, professeur) ; de Linguistique quantitative ; de Problèmes combinatoires (C. BERGE, directeur de recherches) ; de Physique théorique (L. DE BROGLIE, professeur honoraire). Des professeurs et chercheurs français et étrangers y font des mises au point et des exposés originaux, auxquels viennent s'ajouter les conférences de professeurs étrangers

invités par la Faculté des Sciences. Divers « groupes d'études », organisés par les professeurs et les maîtres de recherches, sont spécialement destinés aux étudiants avancés et aux jeunes chercheurs. Les chercheurs sont également avertis de l'activité des autres séminaires de recherches de la région parisienne (Nouvelle Faculté des Sciences, Orsay, Écoles Normales Supérieures, Collège de France, Bureau des Longitudes, Institut des Hautes Études scientifiques, École polytechnique, École supérieure d'Aéronautique, etc.), ainsi que des colloques ou « journées » organisés à Paris ou en province. Le « Séminaire BOURBAKI » attire 3 fois par an (début décembre, milieu février et fin mai) des auditeurs de toutes nationalités. Il en est de même pour les Colloques spécialement organisés.

— Les universitaires et autres chercheurs parisiens, provinciaux et même étrangers, utilisent couramment l'Institut Henri-Poincaré pour y donner rendez-vous à leurs collègues et à leurs élèves, pour y travailler ensemble, et pour y convoquer des réunions scientifiques, pédagogiques ou administratives.

— Chaque *mercredi*, à 17 *heures*, sauf pendant les congés, le *Thé des Mathématiciens* (1er étage, salle 116), où les professeurs et chercheurs étrangers et provinciaux sont spécialement invités, les aide à rencontrer leurs collègues parisiens. Les jeunes chercheurs y peuvent, en peu de temps, amorcer les contacts correspondant à des spécialités très diverses.

— La *Bibliothèque* de l'Institut Henri-Poincaré (4e étage, porte 414, tél. : 326-07-25, poste 37-52) est réservée aux professeurs et aux chercheurs autorisés. Les *professeurs étrangers* y sont les bienvenus dès leur arrivée à Paris.

Considérée comme Bibliothèque mathématique prioritaire, la Bibliothèque fonctionne grâce à des crédits réguliers de la Faculté des Sciences de Paris et du Centre National de la Recherche Scientifique. Elle reçoit des dons de périodiques de la *Société mathématique de France*, du *Bulletin des Sciences mathématiques*, et des *Annales de l'Institut Henri-Poincaré*. Elle accepte les dons d'ouvrages, de périodiques et de brochures concernant les Mathématiques pures ou appliquées, la Mécanique théorique, la Physique théorique et l'Histoire des Sciences. Des fonds spéciaux (modèles, médailles, portraits, répertoires, dictionnaires, tables numériques, recueils collectifs, mélanges jubilaires, ouvrages russes, ouvrages anciens, thèses, notices, brochures et tirages à part) font l'objet d'efforts particuliers, selon les possibilités. Les fascicules récents des périodiques sont directement accessibles. Il n'y a *pas de prêt*. La photocopie des articles peut être fournie par le Centre de Documentation du C. N. R. S., 15, quai Anatole-France, Paris (VIIe).

La bibliothèque est ouverte chaque jour de semaine *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures (18 heures le samedi)* et, comme

l'Institut Henri-Poincaré tout entier, fermée les dimanches et jours fériés, et pendant le mois d'août. Les bibliothécaires (M. P. BELGODÈRE et Mlle D. LARDEUX) peuvent faciliter les recherches bibliographiques. Il est conseillé à ceux qui prévoient des demandes particulières d'arriver *entre 9 heures et 9 h. 30*, période creuse où le meilleur accueil leur est plus aisément assuré. Les chercheurs peuvent accéder librement à des salles de travail, *de 9 heures à 19 heures*, et se réunir, de façon régulière ou occasionnelle, en groupes devant des tableaux noirs. L'extension de la bibliothèque, des salles accessibles aux chercheurs, et des services d'accueil et de documentation sont prévus pour l'avenir.

Les étudiants n'ont pas accès à la Bibliothèque et ne peuvent y trouver ni salle d'attente, ni salle de travail, ni services de scolarité ou d'accueil. Cependant, la Bibliothèque s'ouvre plus librement *le samedi (de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures)* aux étudiants de 3e cycle, aux chercheurs non universitaires et, d'une façon générale, pour la consultation de ce qui ne peut être trouvé dans les autres bibliothèques. Dans des cas justifiés, le travail ainsi commencé peut être continué en semaine, en dehors des périodes de « pointe ».

Le Secrétariat mathématique, lié à la Bibliothèque, assure en particulier les diverses tâches techniques nécessaires au service général de l'Institut Henri-Poincaré.

— Les professeurs se sont groupés en divers services, disposant de secrétariats spéciaux : le *Département de Mathématiques* (Pr H. CARTAN, président, Pr C. PISOT, secrétaire ; *Secrétariat des Professeurs* : 3e étage, bureau 320, tél. : 326-07-25, poste 37-61) prend toutes dispositions concernant l'Enseignement des Mathématiques à Paris et à Orsay (propédeutique, licence, 3e cycle et agrégation) et assure le recrutement des assistants ; le *Département de Mécanique* (Pr L. GAUTHIER, président, Pr R. VICHNIEVSKY, secrétaire ; *secrétariat :* 1er étage, bureau 122, tél. : 326-07-25, poste 38-00), la chaire de *Calcul des probabilités* (R. FORTET, professeur ; *secrétariat :* 2e étage, bureau 215, tél. : 326-07-25, poste 37-78), le service de *Physique théorique* (Mme TONNELAT, professeur ; *secrétariat :* 2e étage, bureau 219, tél. : 326-07-25, poste 37-82), la chaire d'*Économétrie* (J. VILLE, professeur ; *secrétariat :* 1er étage, bureau 107, tél. : 326-07-25, poste 37-92) et la chair d'*Analyse numérique* (R. DE POSSEL), professeur ; *secrétariat :* sous-sol, bureau 610, tél. : 326-07-25, poste 38-09) s'occupent de leurs enseignements de 3e cycle et de leurs chercheurs.

L'*Institut de Statistique* de l'Université de Paris (D. DUGUÉ, directeur), qui avait commencé son activité à l'Institut Henri-Poincaré, est, depuis septembre 1961, complètement installé à la nouvelle Faculté des Sciences, 9, quai Saint-Bernard, Paris (Ve), bâtiment C, 3e étage (Tél. 326-07-25).

Le Laboratoire de calcul de l'*Institut Blaise-Pascal*, du C. N. R. S. (R. DE POSSEL, directeur), qui avait commencé son activité à l'Institut

Henri-Poincaré, est complètement installé dans ses nouveaux locaux, 23, rue du Maroc, Paris (XIX[e]) (Tél. : 205-99-21).

Le *Centre d'Études mathématiques en vue des applications* (M. FRÉCHET, président), qui a commencé son activité à l'Institut Henri-Poincaré, rédige un formulaire et des monographies, édités par le C. N. R. S., 15, quai Anatole-France, Paris (VII[e]).

Le *Bulletin des Sciences mathématiques* (P. MONTEL, directeur), le *Journal de Mathématiques pures et appliquées* (H. VILLAT, J. DIXMIER et J. LERAY), le *Journal de Mécanique* (P. GERMAIN), les *Annales de l'Institut Henri-Poincaré* (G. PETIAU, secrétaire de la rédaction) et les *Annales scientifiques de l'École Normale Supérieure* (P. MONTEL, directeur), sont édités par la librairie Gauthiers-Villars, 55, quai des Grands-Augustins, Paris (VI[e]).

La Société mathématique de France (C. EHRESMANN, président), dont le secrétariat administratif est à l'origine du secrétariat mathématique de l'Institut Henri-Poincaré, publie le *Bulletin de la Société mathématique de France* (J. LERAY, secrétaire), organise des conférences ou journées mathématiques (A. REVUZ, secrétaire), et informe ses membres des diverses activités mathématiques (P. BELGODÈRE, secrétaire-archiviste, tél. : 033-42-10).

Le *Comité national français de mathématiciens* (P. MONTEL, président ; M. BRELOT, secrétaire), qui groupe les délégués de l'Académie des Sciences, du C. N. R. S. et de la Société mathématique de France, organise la représentation française officielle auprès de l'Union mathématique internationale et des Congrès internationaux de mathématiciens, et apporte son aide aux travaux d'intérêt collectif tels que l'édition d'œuvres complètes de mathématiciens français.

INSTITUT DE PRÉPARATION AUX ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ (I. P. E. S.)

Directeur : M. le professeur AMIEL
Faculté des Sciences de Paris
9, quai Saint-Bernard (Paris V[e]) (Tél. : 326-07-25)
Service administratif : M[lle] MONTEL,
secrétaire d'Administration universitaire

Pour les renseignements généraux et les conditions exigées des candidats à l'I. P. E. S., voir p. 253 (I. P. E. S. de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines).

Le nombre, la nature des épreuves du concours d'entrée à l'I. P. E. S., ainsi que le programme sur lequel elles portent, leur durée, leur mode de notation et leurs coefficients sont les mêmes que ceux des épreuves des Certificats d'Études Supérieures Préparatoires à la Licence ès Sciences (M. G. P., M. P. C., S. P. C. N.).

Les candidats reçus au concours d'entrée à l'I. P. E. S. bénéficient de la dispense du Certificat d'Études Supérieures correspondant aux épreuves qu'ils ont subies. Dans ce cas, ils conservent les notes qu'ils ont obtenues au concours. Ceux qui ont échoué à ce concours, mais qui ont obtenu la moitié au moins du maximum des points sont admis au bénéfice de ces dispositions.

INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE

191, rue Saint-Jacques (V[e]) (Tél. : 033-77-16)

Directeur : M. E. THELLIER

L'Institut de Physique du Globe de l'Université de Paris est chargé d'effectuer des recherches dans le domaine de la Physique du Globe et d'assurer les observations régulières nécessaires (magnétisme terrestre, marées terrestres, séismologie, radiation solaire, climatologie, volcanologie) dans les observatoires annexes de Saint-Maur (Seine), Chambon-la-Forêt (Loiret), la Martinique, la Guadeloupe.

Parmi les enseignements de Géophysique de la Faculté des Sciences, ceux de Géophysique générale (2[e] cycle) et de Physique du Globe (3[e] cycle) dépendent plus particulièrement de cet Institut, en connexion étroite avec la chaire de Physique du Globe.

Les cours et travaux pratiques ont lieu au Service Central (191, rue Saint-Jacques) et à l'Observatoire du Parc Saint-Maur. Des recherches peuvent être entreprises à l'Institut de Physique du Globe pour l'obtention de Diplômes d'Études Supérieures, de thèses de Docteur-Ingénieur, de Doctorats de Spécialité (3[e] cycle) et de Doctorats d'État.

INSTITUT DE PROGRAMMATION

6, impasse d'Aubervilliers, Paris (XIX[e]) (Métro Stalingrad)

Directeur : R. DE POSSEL

L'*Institut de programmation* a été créé par arrêté ministériel du 26 septembre 1963, dans le cadre de la Faculté des Sciences et avec l'aide du Centre national de la Recherche scientifique.

Cet Institut forme à tous les niveaux le personnel que recherchent les Centres de Calcul scientifique équipés en machines électroniques.

Les cours organisés sont les suivants :

1° *Diplôme d'opérateur-programmeur de l'Université de Paris.*

L'enseignement a pour but de former des techniciens capables de conduire des calculateurs électroniques, d'effectuer toutes opérations mécanographiques annexes et d'écrire des programmes d'après des organigrammes détaillés.

Le niveau requis est celui du Baccalauréat série *Mathématiques élémentaires* ou *Mathématiques et Technique*.

L'inscription définitive est conditionnée par la réussite à un examen probatoire ayant lieu après quelques semaines de cours.

2° *Diplôme de programmeur d'Études de l'Université de Paris.*

L'enseignement a pour but de former des spécialistes capables de traiter complètement des problèmes de difficulté moyenne à partir de directives générales et de fournir des directives détaillées à des opérateurs-programmeurs.

Les candidats doivent avoir au moins le niveau correspondant aux programmes de Mathématiques Générales ainsi qu'une certaine connaissance des matières du certificat d'analyse numérique. L'inscription ne devient définitive qu'à l'issue d'un examen probatoire qui a lieu quelques semaines après le début des cours.

Ces cours commencent au début d'octobre et durent deux trimestres. A l'issue de l'examen final, les candidats doivent effectuer un stage de trois mois.

Les inscriptions sont prises au Secrétariat de l'Institut de Programmation 6, impasse d'Aubervilliers, Paris (XIX^{e}), du 8 septembre au 1er octobre.

3° *Certificat de Technologie de la programmation.*

L'enseignement est une initiation à la mécanisation des calculs et à l'utilisation des matériels électroniques.

Ce certificat entre obligatoirement dans la composition d'une *Licence ès Sciences appliquées*, mention programmation.

Il est aussi obligatoire pour pouvoir obtenir le *Diplôme d'Études Supérieures Techniques*, mention programmation : dans ce cas il faut en plus obtenir l'un des certificats de Calcul automatique, Analyse numérique, Physique mathématique appliquée et effectuer un stage de neuf mois.

Les cours commencent en février. Les inscriptions doivent être prises en principe dès septembre à la Faculté des Sciences.

4° *Enseignement avancé et diplôme d'expert en traitement de l'information.*

Le niveau requis est celui de la Licence de Mathématiques, du diplôme de sortie d'une école d'ingénieurs, ou de la Licence ès Sciences économiques.

Des connaissances en programmation au moins égales à celles du diplôme de programmeur d'études sont nécessaires.

Une première année d'enseignement est commune à tous les étudiants. Au terme de celle-ci, ceux qui désirent obtenir le *Diplôme*

d'Expert en Traitement de l'Information doivent se spécialiser dans l'une des quatre branches suivantes :

— Analyse Numérique ;
— Techniques non numériques ;
— Gestion et Applications Économiques ;
— Organisation des Machines.

Les cours ont débuté en février 1965.
Le prochain cycle de cours commencera en octobre 1966.

4° BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque de la Faculté des Sciences, jumelée à celle de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, constitue la Bibliothèque de l'Université de Paris à la Sorbonne, communément nommée Bibliothèque de la Sorbonne (47, rue des Écoles (V^e^)).

Elle offre aux professeurs et chercheurs 1.400 périodiques scientifiques courants qui sont prêtés aux instituts et laboratoires sans restrictions d'aucune sorte.

La Bibliothèque de la Sorbonne est ouverte aux étudiants tous les jours, sauf les jours fériés, de 10 *heures à* 22 *heures*. Séances le dimanche de 13 *heures à* 18 *heures*. Du 1^er^ juillet au 15 août, la Salle de Lecture est réservée aux candidats préparant les oraux d'Agrégations. La Salle de Bibliographie ouverte tout l'été accueille chercheurs français et étrangers. (*Voir notice*, p. 541, *Bibliothèques*.)

Une salle ouverte 8, rue Jean-Calvin, au Centre Albert-Châtelet, 2^e^ étage (13 *heures à* 19 *heures*) offre des manuels de sciences aux éudiants.

Dans la plupart des Laboratoires (quai Saint-Bernard et Sorbonne) des collections ou des bibliothèques sont accessibles aux étudiants inscrits et autorisés à y travailler.

FACULTÉ DES SCIENCES D'ORSAY (S.-ET-O.)

(Tél. : 928-53-80, 928-57-30)

1° ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur JOSEPH BERGERARD
Assesseur : M. le professeur JEAN CHAPELLE
Conseiller administratif : M. MAURICE CONNAT

Service des Affaires Générales : M. HAUWEN, attaché d'Administration universitaire.

Service de la Scolarité : M. MAYNARD, attaché d'Administration universitaire.

Service de la Comptabilité (matériel et achat) : M. FERRY, attaché d'Intendance.

Service de la Comptabilité (personnel) : M. HERZOG, attaché d'Administration universitaire.

Service du Personnel : M. CUBIZOLLES, secrétaire d'Administration universitaire.

Services Techniques : M. COSTANZO, secrétaire d'Administration universitaire.

Le Doyen reçoit sur rendez-vous au Secrétariat de la Faculté.

Les bureaux du Secrétariat sont ouverts de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, sauf le samedi.

2° PERSONNEL ENSEIGNANT

PROFESSEURS TITULAIRES DE CHAIRES

M. BENOIT (P.), Physiologie générale
M. BERGERARD, Zoologie
M. BLANC-LAPIERRE (A.), Accélérateur linéaire
M. BRUNN (J.-H.), Géologie historique
M. CASTAING, Thermodynamique
M. CHAPELLE, Physique expérimentale
M. DELANGE, Mathématiques I
M. DENY, Mathématiques M. G. P.
M. DODE, Chimie thermodynamique
M. ELLENBERGER, Géologie structurale
M. FRÉON, Chimie organique
M. GRIVET, Radio-électricité

M. GUINIER, Physique des solides
M. GUINOCHET, Biologie végétale S. P. C. N.
M. JACQUINOT, Optique
M. JEAN, Physique nucléaire
M. LACOMBE, Métallurgie
M. LAGARRIGUE, Physique
M. LEDERER, Chimie biologique
M. LEMÉE, Écologie végétale
M. LENDER, Biologie animale S. P. C. N.
M. L'HÉRITIER, Génétique des Virus
M. MANGENOT, Botanique A
M. MAY, Anatomie comparée
M. MICHEL, Chimie minérale
M. MOYSE, Physiologie végétale
M. NÉRON, Mathématiques M. P. C.
M. NOZERAN, Botanique approfondie
M. POITOU, Mathématiques M. P. C. I
M. RIVIÈRE, Géologie générale et Sédimentologie
M. RIZET, Génétique
M. ROGER, Paléontologie
M. TONNELAT, Biologie physico-chimique.

PROFESSEURS TITULAIRES A TITRE PERSONNEL

M. ARNOULT, Physique électronique
M. ARNULF, Optique appliquée
M. BERTEIN, Électronique
M. BROCHARD, Physique M. G. P.
M. CHABBAL, Physique M. G. P.
M. CERF, Mathématique T. M. P.
M. CHEVAUGEON, Cryptogamie
M. CORABŒUF, Physiologie comparée
M. DAVID, Chimie agrégation
M. DELCROIX, Physique des plasmas
M. D'ESPAGNAT, Physique théorique
M. FRIEDEL, Physique des solides
M. GUÉRIN, Chimie des gaz et des combustibles
M. KAHANE (J.-P.), Mathématiques II
M. KOURGANOFF, Astronomie
M. LEHMANN, Accélérateur linéaire
M. LESIEUR, Mathématiques M. P. C. et Algèbre
M. MALGRANGE, T. M. P.
M. MARÉCHAL, Optique théorique et appliquée.
M. MAZET, Mécanique générale
Mme ROIZEN, Physique C. P. E. M.
M. ROUAULT, Diffraction électronique.

PROFESSEURS SANS CHAIRES

M. BROUSSE, Géologie S. P. C. N.
M. CLAUSER, Chimie biologique
M. DE GENNES, Physique des solides
M. GORENFLOT, Biologie végétale S. P. C. N.
M. GOURDIN, Physique théorique
M. JANCOVICI, Physique atomique
M. JULLIEN, Chimie structurale organique
M. LAVOREL, Biologie physico-chimique
M. LEBERRE, Entomologie
M. LEFORT, Chimie nucléaire
M. LIORET, Physiologie végétale
M. LURÇAT, Mathématiques T. M. P.
Mme MARTY, Physique propédeutique M. P. C.
M. MEYER, Physique atomique
M. PEREZ-Y-JORBA, Accélérateurs linéaires
M. PERIO, Physique propédeutique S. P. C. N.
M. RIOU, Physique nucléaire
M. SCHAEFFER, Microbiologie.

PROFESSEURS ASSOCIÉS

M. FERRON, Accélérateur linéaire
M. GOLDENBERG, Accélérateur linéaire
M. GOLSTEIN, Electronique
M. KALMAN, Physique des Plasmas
M. KATZNELSON, Mathématiques T. M. P.
M. LOJASIEWICZ, Mathématiques M. G. P.

MAITRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS

M. DUCUING, Physique nucléaire
M. FROIDEVAUX, Physique des solides
M. LE FRANÇOIS, Accélérateur linéaire
M. LOPES, Physique théorique
M. SAWICKI, Physique nucléaire
M. STROOT, Physique nucléaire
M. VAROPOULOS, Mathématiques M. G. P.

MAITRES DE CONFÉRENCES

M. ANDRÉ, Biologie animale
M. BERKALOFF, Biologie animale
M. BIZOT, Physique propédeutique M. P. C.
M. BLANDIN, Physique des solides (recherche physique propédeutique M. G. P.) (Enseignement)
M. BOURDU, Physiologie végétale

M. BRUN, Génétique II
M. CHEMLA, Chimie isotopique
M. CHEVALLIER, Physiologie de la nutrition
Mme COHEN, Chimie thermodynamique (m. conf. adj.)
M. FETIZON, Chimie C. P. E. M.
Mlle LAMBERT, Physique C. P. E. M.
Mlle LEFORT, Biologie cellulaire
Mlle MARCOU, Biologie cellulaire
M. MAZIÈRES, Stéréochimie
M. MERCOUROFF, Physique agrégation
M. VILKAS, Chimie C. P. E. M.

CHEFS DE TRAVAUX

M. DUQUESNE, Physique nucléaire, Chimie S. P. C. N., Physique expérimentale, Optique
M. LAFOND, Géologie S. P. C. N.
M. QUEMADA, Physique des plasmas

MAITRES-ASSISTANTS

M. ADER (Bertrand), Physique C. P. E. M.
M. ARBEY, Sédimentologie
M. ARCHAMBAULT (Yves), Électricité
M. AZERAD, Chimie biologique
M. AZRA, Mathématiques
Mlle BAILLY (Simone), Biologie végétale
M. BALLOT (Jean-Louis), Physique nucléaire (S. M.)
Mlle BANCILHON (Line), Botanique approfondie
Mlle BARBANCE (Monique), Mathématiques
M. BAUCHE, Spectroscopie
M. BAUDON, Physique propédeutique (S. M.)
M. BECKER (François), Physique nucléaire
M. BERGMANN, Physiologie animale
M. BERNET (Jean), Génétique
Mlle BERNHEIN, Accélérateur linéaire
M. BILLIET (Yves), Chimie générale
M. BIZE (Étienne), Mathématiques
Mlle BLAISE (Solange), Biologie végétale S. P. C. N.
M. BOITEUX, Optique
M. BONJOUR, Électronique
Mlle BOTTINELLI (Lucie), Astronomie
Mme BOUJOT, Mécanique
Mlle BOULANGER, Chimie thermodynamique
M. BOUSSARD (Daniel), Électronique
M. BOUVIER D'YVOIRE, Chimie des gaz et des combustibles
M. BRAM (Georges), Chimie C. P. E. M.

M. BREGLIANO, Biologie générale
M. BRIAND (JEAN-PIERRE), Physique nucléaire
M. BUZAS, Chimie organique
M. CAGNON, Physique des solides
M. CAROLI (B.), Physique propédeutique
Mlle CARTIER-MOLIN (DELPHINE), Biologie végétale S. P. C. N.
M. CHAMPEAU, Optique
Mlle CHAMPIGNY (MARIE-LOUISE), Physique végétale
Mlle CHARRET (RENÉE), Biologie animale
M. CHARTIER, Électronique
M. CIZERON, Métallurgie
M. COMTET, Mathématiques
M. CONARD, Électronique
M. COUDANE (HUBERT), Chimie organique
Mlle COURTEY (BERNADETTE), Anatomie comparée
M. COURTINE, Chimie générale I
M. DAUMEZON (PIERRE), Physique électronique (S. M.)
M. DEJEAN, Mathématiques
Mme DELACHE, Mathématiques
M. DELCOURT, Accélérateur linéaire
M. DESCHAMPS (YVON), Physique propédeutique
M. DESPRAIRIES (ALAIN), Géologie générale S. M.
M. DESPRÉS (HENRI), Physique agrégation
M. DEXHEIMER (JEAN), Botanique tropicale
M. DEYRIS (BERNARD), Chimie minérale
Mme DIRINGER (MICHÈLE), Physique propédeutique
M. DJABALI, Mathématiques
M. DUBUS, Physique électronique
M. DUPIN (JEAN-FRANÇOIS), Chimie structurale organique
Mlle DUPUIS (CLAUDE), Physique des solides
M. DURIER (ROLAND), Mathématiques
M. EHINGER (PIERRE), Physique expérimentale
M. FAYOLLE (JEAN-CLAUDE), Physique propédeutique
Mlle FERRU (HÉLÈNE), Mathématiques
M. FISCHER (J.-CLAUDE), Agrégation chimie
M. FITAIRE (MARC), Physique des plasmas
Mme FLORANT, Chimie thermodynamique
Mme FRIGNET-DUTREIX (FRANÇOISE), Chimie thermodynamique
M. GABRIEL (ANDRÉ), Biologie animale
Mme GARDOU, Biologie végétale S. P. C. N.
M. GATESOUPE, Mathématiques
Mme GATIGNOL, M. P. C. I.
M. GATTY, Physique nucléaire
M. GAUDEMER (YVES), Chimie biologique
M. GEORGES, Biologie physico-chimique

M. GERDANIAN (PAUL), Chimie thermodynamique
M. GINIBRE, Physique théorique (S. M.)
M. GLUCK (GILBERT), Physique propédeutique
M. GOUDMAND (PIERRE), Chimie générale I
Mlle GOUGUENHEIM (LUCIENNE), Astronomie
M. GOUNELLE (YVES), Chimie structurale organique
Mme GRANIER (JANINE), Optique
M. GRIVET (JEAN-PHILIPPE), Thermodynamique (S. M.)
Mlle GUENNEGUES (JEANNE-YVONNE), Physique théorique
Mlle GUERN (MONIQUE), Biologie végétale S. P. C. N.
M. GUILBAULT (PIERRE), Physiologie générale
M. GUILLE (ÉTIENNE), Physiologie végétale
Mlle GUIMARD, Anatomie comparée
M. GUITTET, Écologie végétale (S. M.)
M. HAISSINSKI (JACQUES), Accélérateur linéaire
Mme HAKIM, Mathématiques
M. HAKIM (RÉMI), Physique des solides
M. HELBERT, Physique propédeutique
M. HELLEGOUARCH, Mathématiques
M. HENNEQUIN (Jean-François), Thermodynamique
Mme HENRY-BASCH (ÉRICA), Chimie organique
M. HENRY (LUCIEN), Thermodynamique
Mlle HUCHON (DENISE), Génétique des virus
M. HUSSONNOIS (MICHEL), Physique nucléaire
M. JAEGLE (ALAIN), Diffraction électronique
M. JAVOY (MARC), Chimie-agrégation (S. M.)
M. JOLY, Mathématiques
M. JOUANNEAU (JEAN-PIERRE), Physiologie végétale
M. JOULAIN (CLAUDE), Mathématiques
Mlle JOUSSAUME (MONIQUE), Physiol. végétale
M. LABBÉ, Physique des solides
M. LACOSTE, Écologie végétale
M. LAGRANGE (JEAN-MARIE), Physique nucléaire
M. LASZLO, Chimie C. P. E. M.
Mlle LAUGE (GINETTE), Entomologie
M. LAUGINIE, Physique expérimentale
M. LECOCQ (PIERRE), Chimie minérale
M. LEFEBVRE (JEAN), Mathématiques M. P. C.
Mlle LEMASSON (COLETTE), Physiologie végétale
M. LEMOIGNE (ALBERT), Biologie animale S. P. C. N.
M. LENA (PIERRE), Électricité
Mme LE PAILLIER, Physique propédeutique
M. LETAC, Mathématiques
M. LEVY (PIERRE), Physique des solides
M. LINICK (ALFRED), Mathématiques

Mlle LORY (JACQUELINE), Thermodynamique
M. MAMBRINI (JEAN), Physiologie générale
Mme MARTIN (FRANÇOISE), Physique propédeutique
M. MARTIN (JACQUES), Physique propédeutique
M. MARTINOD-LAGARDE, Thermodynamique
Mlle MASSON (JEANNINE), Chimie des gaz et des combustibles
M. MATRICON (JEAN), Physique des solides
M. MAYRAT (André), Zoologie
Mme MAZET (Huguette), Mécanique générale
Mlle MICHEL, Microbiologie
M. MORILLON (Claude), Physique propédeutique
Mme MORILLON (MIREILLE), Physique propédeutique
M. NEVILLE (JEAN), Botanique A
M. ORCIVAL, Botanique A
M. OVTRACH, Géologie structurale
M. PERIE (JACQUES), Physique propédeutique
M. PESENTI (JACQUES), Physique propédeutique
M. PEYRETHON (HENRI), Physique propédeutique
Mlle PICARD (MARGUERITE), Génétique
Mme PIKETTY (ANNETTE), Physique théorique
Mlle PILON (ANNE-MARIE), Optique
Mme PRÉVOST (FRANCINE), Botanique A
M. PRINTZ (PIERRE), Biologie cellulaire C. P. E. M.
M. PRIOU (MAURICE), Électricité
Mme RATOUIS (MICHÈLE), Chimie thermodynamique
M. REBAUDIÈRES, Chimie des gaz et des combustibles (S. M.)
M. RÉMY (FRANCIS), Chimie des gaz
M. RICOU (LUC), Géologie historique
M. RODE (ALAIN), Physique nucléaire
Mlle RONSIN, Physique propédeutique
M. ROSSIGNOL (JEAN-LUC), Génétique
M. ROUSSEL (JEAN), Physique propédeutique
M. ROY (PHILIPPE), Accélérateur linéaire
M. RUHLA (CHARLES), Physique nucléaire
M. SAPHAR (Pierre), Mathématiques
M. DE SAINT-FUSCIEN, Électronique
M. SAYAQ (JACQUES), Physique propédeutique
M. SERGOLLE, Physique nucléaire
M. SCHIFF (DANIEL), Physique atomique
Mme SCHWETZOFF (PAULETTE), Électricité
M. SCHWETZOFF (VLADIMIR), Électricité
M. SLODZIAN (GEORGES), Thermodynamique
M. SPECTOR, Mathématiques
M. STEINBERG (MICHEL), Géologie historique
M. TAVARD (CLAUDE), Électricité

M. THIEBLEMONT (BERNARD), Physique expérimentale
Mlle THILLARD (MARIE-JEANNE), Anatomie comparée
M. TREILLE, Accélérateur linéaire
Mme VAN NEYENHOFF (FRANÇOISE), Physique propédeutique
M. VOLOCHINE (BORIS), Physique propédeutique
Mme VORS (GISÈLE), Mathématiques
M. WEULERSSE (PHILIPPE), Physique des solides (S. M.)
M. WUHL (SIMON), Chimie isotopique

INSTITUT DE PRÉPARATION AUX ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ (I. P. E. S.)

Directeur : M. le professeur MICHEL
Secrétariat : Faculté des Sciences d'Orsay
Service de la Scolarité, Bâtiment 301

Pour les renseignements généraux et les conditions exigées des candidats à l'I. P. E. S., voir I. P. E. S. de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

Le nombre, la nature des épreuves du concours d'entrée à l'I. P. E. S., ainsi que le programme sur lequel elles portent, leur durée, leur mode de notation et leurs coefficients sont les mêmes que ceux des épreuves des Certificats d'Études Supérieures Préparatoires à la Licence ès Sciences (M. G. P., M. P. C., S. P. C. N.).

Les candidats reçus au concours d'entrée à l'I. P. E. S. bénéficient de la dispense des épreuves écrites du Certificat d'Études Supérieures correspondant aux épreuves qu'ils ont subies. Dans ce cas, ils conservent les notes qu'ils ont obtenues au concours. Ceux qui ont échoué à ce concours, mais qui ont obtenu la moitié au moins du maximum des points, sont admis au bénéfice de ces dispositions.

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES D'ORSAY

(Tél. : 928-53-80)

Conservateur en chef : M. GABRIEL GARNIER

La Bibliothèque a été aménagée en 1962. On peut déjà, outre de nombreux ouvrages français et étrangers, y consulter plus de 1 200 périodiques scientifiques. Les salles de lecture sont ouvertes aux professeurs, chercheurs et étudiants inscrits à la Faculté d'Orsay ; elles sont fermées un mois pendant l'été.

Un service de prêt fonctionne pour les professeurs et les étudiants (durée du prêt deux semaines). Un important service photographique permet aux lecteurs de se procurer rapidement une reprographie d'un document sous forme de microfilms, microfiches transparentes, photocopies par procédé normal ou par procédé électrostatique (Xérographie, Fertomat), agrandissements de microfiches et de microcards.

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX DEUX FACULTÉS

1° INSCRIPTIONS, EXAMENS ET DIPLÔMES

GRADES ET DIPLOMES D'ÉTAT

Les grades et diplômes d'État délivrés par les Facultés des Sciences de Paris et Orsay sont :

Le Certificat préparatoire aux Études Médicales ;
Les Certificats d'Études Supérieures de Sciences (1er et 2e cycles) ;
Le Diplôme d'Études Scientifiques générales ;
La Licence ès Sciences appliquées ;
La Licence ès Sciences (sanctionnant les études du 2e cycle) ;
Le Diplôme d'Études Supérieures techniques ;
Les Diplômes d'Études Supérieures de Sciences ;
Doctorat Université ;
Diplôme d'Études approfondies (sanctionnant la 1re année de préparation au Doctorat de Spécialité de 3e cycle ;
Un Diplôme de Doctorat de Spécialité (sanctionnant les études du 3e cycle) ;
Le titre scientifique de Docteur-Ingénieur ;
Le Doctorat ès Sciences appliquées ;
Le Doctorat ès Sciences.

INSCRIPTIONS

L'inscription annuelle constitue la formalité obligatoire pour tous les étudiants en vue de l'accès à tous les grades ou titres d'enseignement supérieur, qu'ils soient d'État ou d'Université. Elle n'est valable que pour une année universitaire et doit être renouvelée dans tous les cas, quel que soit le résultat obtenu aux examens et même en l'absence de toute candidature ou présentation à un examen.

Elle confère la qualité d'étudiant.

L'inscription annuelle est personnelle.

La demande d'inscription ne peut être faite que par l'étudiant en personne au Secrétariat de la Faculté ; nul ne peut se faire inscrire

par un mandataire ou par correspondance, nul ne peut être inscrit en vue du même grade dans plus d'une Faculté.

Les étudiants présents sous les drapeaux seront dorénavant considérés comme les autres étudiants au point de vue de l'inscription, de la scolarité et des examens. L'avantage qui leur est ainsi accordé ne saurait en aucune manière les dégager des obligations de scolarité.

Les inscriptions se prennent à une date déterminée par le Doyen. Les dates sont fixées par voie d'affiches spéciales pour les Facultés de Paris et Orsay pour les différents cycles. Les étudiants versent au moment de leur inscription annuelle l'ensemble des droits exigés : inscription, bibliothèque, travaux pratiques, examens (sauf dispenses).

TRAVAUX PRATIQUES

L'assiduité des étudiants à l'enseignement pratique est obligatoire sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Doyen. Nul ne peut se présenter aux examens s'il n'a pas satisfait à cette obligation.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les étudiants de nationalité étrangère, en possession de titres ou diplômes étrangers qui désirent poursuivre leurs études auprès de la Faculté des Sciences de Paris, doivent demander à M. le Ministre de l'Éducation Nationale l'équivalence de leurs titres avec les diplômes requis pour les études qu'ils envisagent.

A leur demande ils joignent les originaux, visés par le Consula français, de leurs titres ou diplômes, de leur acte de naissance, ainsi que la traduction de ces pièces faites sur papier timbré par un traducteur juré. (Pour les étrangers se trouvant à Paris, la demande accompagnée des pièces désignées ci-dessus doit être déposée à la Faculté des Sciences, au Service de la Scolarité.

L'équivalence accordée, ils sont autorisés à prendre leur inscription.

Sur demande adressée à M. le Doyen de la Faculté des Sciences et sur production des pièces désignées ci-dessus, une autorisation d'inscription pour l'année scolaire à venir peut être envoyée aux étudiants étrangers se trouvant hors de France, ceci afin de leur faciliter les formalités de visa pour l'entrée en France (la date et le lieu de naissance doivent figurer sur la demande.)

PREMIER CYCLE

Les étudiants qui désirent préparer une Licence ès Sciences doivent être titulaires de l'un des trois certificats d'Études supérieures préparatoires suivants :

— Mathématiques Générales et Physique (M. G. P.) ;
— Mathématiques Physique et Chimie (M. P. C.) ;
— Sciences Physiques Chimiques et Naturelles (S. P. C. N.).

Ceux qui désirent commencer des études médicales ou dentaires s'inscrivent également à la Faculté des Sciences pour préparer le certificat préparatoire aux Études médicales (C. P. E. M.).

Les inscriptions pour les certificats de M. G. P., M. P. C., S. P. C. N. ainsi que le C. P. E. M. sont reçues au Secrétariat des enseignements du 1er cycle, 1, rue Guy-de-la-Brosse, Paris (Ve), pour la Faculté de Paris, et au Secrétariat du 1er cycle, Bât. 301 à Orsay, pour la Faculté d'Orsay.

Conditions d'inscription : Seuls sont admis à s'inscrire aux certificats de M. G. P., M. P. C., S. P. C. N. ou au C. P. E. M., les étudiants dont les parents directs sont régulièrement domiciliés dans le ressort de l'Académie de Paris, et qui ont obtenu leur Baccalauréat dans cette Académie. Les imprimés relatifs à l'inscription annuelle sont à la disposition des étudiants au Secrétariat (1, rue Guy-de-la-Brosse) à partir du 1er juillet pour les étudiants désirant s'inscrire à Paris, au Secrétariat du 1er cycle d'Orsay, pour ceux désirant s'inscrire à Orsay.

Après 4 échecs aux épreuves de l'un des trois certificats d'Études supérieures préparatoires ou de plusieurs de ces certificats, le candidat est ajourné à 5 ans ; après 6 échecs le candidat est exclu définitivement.

Des règles particulières fixent l'ajournement au C. P. E. M.

Les étudiants qui ne sont pas titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence peuvent se présenter aux épreuves de l'un des deux examens suivants :

— Examen spécial d'Entrée en Faculté des Sciences ;

— Examen spécial d'Entrée au titre de la Promotion sociale.

Tous les renseignements concernant les conditions d'inscription et les épreuves de ces deux examens doivent être demandés à l'un des Secrétariats du 1er cycle de Paris ou d'Orsay.

DEUXIÈME CYCLE

Les études du 2e cycle conduisent à l'obtention de la Licence ès Sciences. Pour s'y inscrire les étudiants justifient de l'un des trois certificats d'Études supérieures préparatoires du 1er cycle ou d'un titre admis en équivalence.

Il existe dans chaque spécialité plusieurs types de Licence :

— *Licence libre :* Cinq certificats sont exigés ; la détermination de ces certificats est laissée, dans une large mesure, au choix du candidat. Ce type de Licence est celui qui offre le moins de possibilités ultérieures.

— *Licence ès Sciences appliquées :* Le diplôme de Licencié ès Sciences appliquée est délivré aux candidats qui justifient :

1° d'un Certificat d'Études Supérieures préparatoire à la Licence ou d'un titre admis réglementairement en équivalence ;

2° d'un Certificat de Technologie ou d'un titre admis en équivalence par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale ;

3° et d'un groupe de 4 certificats défini par arrêté ministériel.

— *Licence d'Enseignement :* Il existe aujourd'hui huit groupes d'enseignement répartis suivant les diverses spécialités. Dans chacun de ceux-ci, les certificats du 2e cycle sont ou imposés ou à option. Elle permet l'accès aux fonctions de l'enseignement dans les établissements publics pour lesquelles le grade de Licencié ès Sciences est requis. Elle est indispensable pour pouvoir se présenter aux concours de C. A. P. E. S. et d'Agrégation.

— *Licence de Doctorat ès Sciences :* Il existe sept groupes de Licence de Doctorat répartis suivant les diverses spécialités. Pour la Licence de Doctorat, la moitié environ des certificats est imposée dans un groupe donné, et choisie parmi les certificats obligatoires de la Licence d'Enseignement ayant le même numéro de groupe (sauf pour le groupe IV de la Licence de Doctorat), le choix de l'autre moitié des certificats est laissé libre sur une liste établie par la Faculté. Un étudiant ayant bien choisi la composition de sa Licence de Doctorat se trouvera également Licencié d'Enseignement : l'inverse n'est pas vrai en général.

Si l'étudiant veut aborder des études spécialisées, il devra avoir un entretien avec le Professeur dont la spécialité l'intéresse le plus et entreprendre des travaux de recherche qui le conduiront au Diplôme d'Études supérieures et aux divers Doctorats (cf. chapitre 3e cycle).

Remarque. — Il existe également :

— un Diplôme d'Études Scientifiques générales délivré aux étudiants titulaires du Baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence, d'un certificat d'Études supérieures préparatoire à la Licence (ou d'un titre admis en équivalence) et de deux certificats d'Études supérieures de Sciences figurant sur une liste définie par arrêté ministériel.

— un Diplôme d'Études Supérieures Techniques (mention : Électronique, Mécanique, Chimie, Programmation), délivré aux candidats justifiant d'un Certificat de Technologie et d'un C. E. S. correspondant à l'option choisie, définis par arrêté ministériel à condition qu'ils justifient également d'au moins 9 mois d'une pratique industrielle ou de laboratoire accomplie dans un établissement autre que la Faculté des Sciences.

La Faculté délivre les C. E. S. de 2e cycle suivants :

A) FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS

DÉSIGNATION DES CERTIFICATS ET PROFESSEURS RESPONSABLES

Aérodynamique appliquée et Mécanique du vol (M. MALAVARD).
Algèbre (Mme DUBREIL-JACOTIN).
Analyse numérique (M. DE POSSEL).

Astronomie I (M. ROESCH).
Base scientifique de l'éclairage (M. ARNULF).
B. M. P. V. (M. CHOUARD).
Biochimie générale (M. MONOD).
Biologie générale (M. GRASSE).
Botanique (M. EICHHORN).
Calcul automatique (M. VILLE).
Calcul des probabilités (M. FORTET).
Chimie analytique et industrielle (M. CHARLOT).
Chimie appliquée minérale (M. BÉNARD).
Chimie appliquée organique (M. BÉNARD).
Chimie générale I (M. LAFFITTE).
Chimie générale II (M. LAFFITTE).
Chimie minérale (M. CHRÉTIEN).
Chimie organique, A (M. PRÉVOST), B (M. QUELET).
Chimie organique structurale (M. WIEMANN).
Chimie physique A (réactions chimiques) (Mlle CAUCHOIS).
Chimie physique B (liaisons chimiques) (Mlle CAUCHOIS).
Chimie physique C (structure de la matière) (Mlle CAUCHOIS).
Chimie structurale (M. WIEMANN).
Chimie systématique (M. BRUSSET).
Cristallographie physique (M. WYART).
Électricité (M. LUCAS).
Électrochimie (Mlle QUINTIN).
Électronique (MM. UEBERSFELD, ARNOULT).
Électrotechnique (M. AIGRAIN).
Embryologie (M. GALLIEN).
Énergétique générale (M. OLMER).
Entomologie (M. BERGERARD).
Génétique (M. EPHRUSSI).
Géologie dynamique (M. GLANGEAUD).
Géologie générale (M. TERMIER).
Géologie des grandes régions du globe (M. ELLENBERGER).
Géologie historique (M. JUNG).
Géophysique générale (M. COULOMB).
Logique et programmation (MM. CHOQUET et DE POSSEL).
Mathématiques I (M. BRUHAT).
Mathématiques II (Mme LELONG).
Mécanique appliquée (M. SIESTRUNCK)
Mécanique des fluides I (M. BRUN).
Mécanique des fluides II (dynamique des fluides réels) (M. COMOLET).
Mécanique des fluides II (Théorie mathématique de la dynamique des gaz) (M. GERMAIN).
Mécanique générale, A (M. PONCIN), B (M. CABANNES), C (M. BROUSSE).

Mécanique des milieux continus (M. GERMAIN).
Mécanique des vibrations (M. GAUTHIER).
Métallurgie et traitements thermiques (M. BÉNARD).
Méthodes mathématiques de la physique (M. LIONS).
Méthodes probabilistes et physique mathématique (option : *a)* Compléments théoriques ; *b)* Physique mathématique ; *c)* Statistiques mathématiques ; *d)* Théorie de l'information des signaux et de la régulation (MM. FORTET, DESTOUCHES, DUGUÉ).
Minéralogie (M. WYART).
Optique (M. MORAND).
Optique appliquée (M. ARNULF).
Physiologie animale (Section A ou B) (MM. MONNIER, JOST).
Physiologie comparée (M. JOST).
Physiologie générale (M. MONNIER).
Physique atomique (M. BROSSEL).
Physique expérimentale (M. FREYMANN).
Physique mathématique appliquée (MM. DESTOUCHES, SOLEILLET).
Physique nucléaire (M. TEILLAC).
Psychophysiologie comparée (M. SOULAIRAC).
Psychophysiologie générale (M. SOULAIRAC).
Radiochimie (M. BOUISSIÈRES).
Techniques mathématiques de la physique (M. PISOT).
Théories physiques (Mme TONNELAT).
Thermodynamique et mécanique physique (M. LUCAS, Mme COUTURE, M. KASTLER).
Zoologie (MM. PRENANT, DRACH, TEISSIER, DEVILLERS, POSSOMPES, FRANÇOIS).
Thermodynamique appliquée (M. VICHNIEVSKY).

Certificats de technologie

Technologie chimie (M. BRUSSET).
Technologie électronique (M. ROUAULT).
Technologie mécanique (M. VICHNIEVSKY).
Technologie programmation (M. DE POSSEL).

B) FACULTÉ D'ORSAY

DÉSIGNATION DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DES PROFESSEURS RESPONSABLES

Algèbre (M. LESIEUR).
Astronomie (M. KOURGANOFF).
Astronomie approfondie (M. KOURGANOFF).
B. M. P. V. (M. MOYSE).

Biochimie générale (M. LEDERER).
Biologie générale (M. L'HÉRITIER).
Botanique I (M. MANGENOT).
Calcul des probabilités (M. MALLIAVIN).
Chimie générale I (M. DODE).
Chimie générale II (M. DODE).
Chimie minérale (M. MICHEL).
Chimie organique (M. FRÉON).
Chimie organique structurale (M. JULLIEN).
Chimie physique A (réactions chimiques) (Mlle CAUCHOIS).
Chimie physique C (structure de la matière) (Mlle CAUCHOIS).
Chimie structurale (M. MICHEL).
Chimie systématique (M. JULLIEN).
Cristallographie physique (M. HOCART).
Électricité (M. GUINIER).
Électronique (M. GRIVET).
Génétique (M. RIZET).
Géologie générale (M. RIVIÈRE).
Géologie historique (M. BRUNN).
Géologie des grandes régions du globe (M. ELLENBERGER).
Mathématiques I (M. DELANGE).
Mathématiques II (M. DELANGE).
Mécanique générale (M. MAZET).
Mécanique des vibrations (M. MAZET).
Métallurgie et traitements thermiques (M. LACOMBE).
Méthodes mathématiques de la physique I (M. DENY).
Optique (M. JACQUINOT).
Physiologie animale (M. BENOIT).
Physiologie générale (M. BENOIT).
Physiologie cellulaire végétale (M. MOYSE).
Physique atomique (M. JANCOVICI).
Physique expérimentale (M. CHAPELLE).
Physique nucléaire (M. JEAN).
Techniques mathématiques de la physique (M. MALGRANGE).
Thermodynamique et mécanique physique (M. CASTAING).
Zoologie (M. MAY).
Certificat de Technologie (Électronique) (M. ROUAULT).

TROISIÈME CYCLE

Les études de 3e cycle ont pour objet de donner aux étudiants des connaissances approfondies dans une spécialité et de les initier à la recherche.

DIPLÔMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES

Les Facultés des Sciences délivrent un Diplôme d'Études Supérieures de Mathématiques, un Diplôme d'Études Supérieures de Sciences Physiques, un Diplôme d'Études Supérieures de Sciences Naturelles.

Pour ces diplômes, aucune condition d'âge, d'inscription ou de grade universitaire n'est requise. Les candidats doivent seulement être inscrits et satisfaire aux épreuves suivantes :

a) **Composition d'un travail écrit sur un sujet agréé par la Faculté ;**

b) **Interrogation sur ce travail et sur des questions données trois mois au moins à l'avance et se rapportant à la même partie des sciences.**

Le travail peut consister soit en recherches originales, soit dans l'étude d'un mémoire avec reproduction et vérification des expériences ou observations.

Est tenu pour équivalent du Diplôme d'Études Supérieures de Mathématiques une attestation d'études approfondies ou l'un des certificats suivants.

* *Algèbre et Topologie, Analyse et Calcul numérique,* ** *Astronomie II, Calcul numérique,* * *Calcul des Probabilités, Mécanique analytique,* * *Mécanique physique et expérimentale, Physique théorique, Probabilités et Statistique, Relativité.*

N.B. — Les certificats d'Études Supérieures délivrés par la Faculté des Sciences de Paris sont précédés d'un astérisque ceux délivrés par la Faculté des Sciences d'Orsay sont précédés de deux astérisques.

DOCTORAT D'UNIVERSITÉ

Les candidats au Doctorat d'Université délivré par les Facultés des Sciences doivent accomplir une scolarité d'une année, mais la Faculté peut en accorder la dispense partielle ou totale. En outre cette scolarité peut être accomplie soit à la Faculté, soit dans un des grands établissements scientifiques de Paris. Toutefois les droits d'inscription et de laboratoire doivent être versés à la Faculté.

Aucun grade n'est expressément exigé. Les candidats doivent produire, avec leur *curriculum vitæ*, leurs titres et leurs diplômes, et la liste de leurs travaux scientifiques dont la Faculté apprécie la valeur.

Les étudiants français et étrangers peuvent aspirer à ce titre, qui est d'ordre purement scientifique et ne confère aux titulaires aucun droit aux fonctions ou à l'exercice des professions pour lesquelles sont requis les grades d'État.

Les épreuves consistent dans la soutenance d'une thèse contenant des recherches personnelles et dans la discussion de questions proposées par la Faculté.

DOCTORAT DE SPÉCIALITÉ (3e CYCLE)

Il a été créé, par décret du 20 juillet 1954, dans les Facultés des Sciences un 3e cycle d'enseignement ayant pour objet de donner aux étudiants des connaissances approfondies dans une spécialité et de les initier à la recherche.

Le décret n° 64-857 du 19 août 1964 fixe les modalités du Doctorat de spécialité auquel préparent les Facultés des Sciences dans le cadre du 3e cycle et institue dans ces Facultés un Diplôme d'études approfondies (D. E. A.) sanctionnant la première année de 3e cycle.

Deux arrêtés du 19 août 1964 déterminent les conditions d'obtention du Diplôme d'études approfondies et la liste des spécialités définissant le Doctorat de spécialité.

CONDITIONS D'INSCRIPTION EN VUE DU D. E. A.

Être titulaire d'un des titres suivants :

— licence d'Enseignement de Mathématiques ou Licence d'Enseignement de Chimie physiologie ou six C. E. S. dont trois au moins d'une même Licence d'Enseignement, ou titres admis en équivalence ;

— diplôme d'Ingénieur d'une école française ou étrangère dispensant des C. E. S. de Sciences exigés des candidats au Diplôme de Docteur-Ingénieur ;

— diplôme de Pharmacien, de Docteur-Vétérinaire, étudiants en médecine ayant accompli la dernière année d'études, ou diplôme d'Ingénieur-Agronome.

Tous renseignements complémentaires pourront être demandés à la Faculté des Sciences de Paris, Service de la Scolarité (Bureau du 3e cycle) ; 9, quai Saint-Bernard (Ve) et à la faculté des Sciences d'Orsay (Bureau du 3e cycle, Bât. 301).

DIPLÔME DE DOCTEUR-INGÉNIEUR

Le diplôme de Docteur-Ingénieur dans les Facultés des Sciences a pour objet de favoriser les recherches concernant les applications de la science.

Sont admis à s'inscrire en vue du diplôme de Docteur-Ingénieur les candidats titulaires d'un titre d'ingénieur diplômé créé par l'État ou reconnu par l'État qui justifient :

1° Du Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou de l'un des titres admis en dispense du Baccalauréat en vue de la Licence ès Sciences;

2° De trois Certificats d'Études Supérieures de Sciences librement choisis par le candidat, en sus de l'un des trois Certificats d'Études Supérieures M. G. P., M. P. C. ou S. P. C. N.

Toutefois, sont dispensés des Certificats d'Études Supérieures prévus au paragraphe précédent :

1° Les ingénieurs diplômés d'une école française ou d'une école étrangère figurant sur deux listes établies par arrêtés du Ministre de l'Éducation Nationale, après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur (voir listes p. 201 à 203) ;

2° Les candidats justifiant, d'une part, d'un diplôme d'Ingénieur figurant sur la liste dressée par la commission des titres d'ingénieur en application de la loi du 10 juillet 1934 ou d'un titre d'ingénieur étranger équivalent, d'autre part de l'un des titres étrangers admis en équivalence de la Licence ès Sciences en vue du Diplôme d'État de Docteur ès Sciences.

A titre exceptionnel, peuvent également être admis à s'inscrire en vue du diplôme de Docteur-Ingénieur, par décision du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur, les candidats justifiant d'un diplôme d'Ingénieur figurant sur la liste dressée par la Commission des titres d'ingénieur en application de la loi du 10 juillet 1934 ou d'un titre d'Ingénieur étranger équivalent, qui ont accompli un stage d'un an dans un laboratoire de la Faculté et obtenu un certificat d'Études Supérieures figurant dans l'un des groupes de certificats d'Études Supérieures prévus par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 relatif au Doctorat ès Sciences d'État.

Le stage d'un an dans *un Laboratoire de la Factulé doit* être avalisé par une inscription à la Faculté, au début du stage.

Pour être admis à s'inscrire en deuxième année les candidats doivent avoir obtenu à la fin de la première année ou antérieurement l'un des certificats d'Études Supérieures figurant dans l'un des groupes de certificats d'Études Supérieures prévus par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 relatif au Doctorat ès Sciences d'État.

La dispense de produire ce certificat peut être accordée par décision ministérielle sur proposition de l'Assemblée de la Faculté des Sciences.

La première thèse doit être une étude originale pouvant aboutir à des résultats nouveaux d'ordre technique ou à des résultats d'ordre scientifique susceptibles d'applications pratiques.

La deuxième thèse, dont le sujet est choisi par le professeur, doit permettre d'apprécier les connaissances générales du candidat ; elle peut également constituer une étude originale.

Les aspirants prennent deux inscriptions annuelles délivrées dans les Facultés des Sciences au début de chaque année scolaire du 1er octobre au 15 novembre.

En aucun cas ces inscriptions ne peuvent être prises cumulativement.

Le diplôme de Docteur-Ingénieur ne confère pas à ses détenteurs les avantages accordés aux membres du personnel de l'enseignement public titulaires du grade de Docteur ès Sciences.

LISTE DES ÉCOLES QUI DÉLIVRENT UN DIPLOME D'INGÉNIEUR DISPENSANT DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES EXIGÉS DES CANDIDATS AU DIPLOME DE DOCTEUR-INGÉNIEUR.

Écoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs
École Nationale Supérieure de l'Aéronautique
École Centrale des Arts et Manufactures
École Nationale des Eaux et Forêts de Nancy
École Supérieure d'Électricité de Paris
École Nationale du Génie Rural
École Nationale Supérieure du Génie Maritime
Écoles Nationales Supérieures des Mines de Paris et de Saint-Étienne
Ecole de Physique et de Chimie industrielle de Paris
École Polytechnique
École Nationale Supérieure des Ponts et Chaussées
École Nationale Supérieure des Télécommunications
École Navale
École Supérieure de Chimie de Mulhouse
École Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy
Institut National Agronomique
Institut de Chronométrie de Besançon
Conservatoire national des Arts et Métiers
École d'Ingénieurs Électroniciens de l'Université de Grenoble
Institut National des Sciences et Techniques nucléaires (diplôme d'Ingénieur en Génie atomique)
Écoles Nationales Supérieures Agronomiques de Grignon, Montpellier et Rennes (diplôme d'Ingénieur agronome)
Institut du Génie chimique de l'Université de Toulouse
École Supérieure du Pétrole et des Moteurs à combustion interne
École Supérieure de Chimie Industrielle de Lyon
École Nationale d'Ingénieurs des Arts et Métiers
École Centrale Lyonnaise
Institut National de Sciences appliquées de Lyon
École Française de Papeterie de Grenoble
Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction mécanique
École Nationale supérieure des Industries agricoles et alimentaires.

LISTE DES GRANDES ÉCOLES ÉTRANGÈRES D'INGÉNIEURS DONT LES ANCIENS ÉLÈVES DIPLOMÉS POURRONT POSTULER LE TITRE DE DOCTEUR-INGÉNIEUR SANS AVOIR A PRÉSENTER LES C. E. S. EXIGÉS

GRANDE-BRETAGNE :

M. Sc. (Master of Science in Engineering) : grade délivré par l'un des Collèges ou l'une des Universités suivantes :

Faculty of Engineering,		**Birmingham**	**Univers.**	**Birmingham**
—	**—**	**Bristol**	**—**	**Bristol**
—	**—**	**Cambridge**	**—**	**Cambridge**

King's College, Newcastle-on-Tyne
Faculty of Engineering, Leeds University, Leeds
— — Liverpool — Liverpool
University College, Gower St., London W. C. 2
King's College, Strand, London W. C.
Imperial College of Science and Technology, South Kensington, London S. W. 7
Queen Mary College, London
Municipal College of Technology, Manchester
Faculty of Engineering, Sheffield University, Sheffield
University College, Nottingham
— Southampton
Technical College, Bradford
— Doncaster
Battersea Polytechnic, London S. W. 11
Borough Polytechnic, London E. C. 1
Northampton Polytechnic, London E. C. 1
Woolwich Polytechnic, London S. E. 18
Loughborough College, Loughborough
Technical College, Totherham
Wigan and District Mining and Technical College, Wigan.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :

M. Sc. (Master of Science of Engineering) : grade délivré par l'un des Collèges ou l'une des Universités faisant partie de l'Association des Universités américaines.

BELGIQUE :

Titre d'Ingénieur civil délivré par les Universités de Gand, Liège, Louvain, Bruxelles, Faculté polytechnique de Mons.

PAYS-BAS :

Titre délivré par la Technische Hoogeschool de Delft.

ESPAGNE :

Titre délivré par les Écoles spéciales : Ingenieros de caminos, canales y puertos, Escuela Especial Madrid, de minas, Escuela Especial Madrid, de montes, Escuela Especial Madrid.

SUÈDE :

Diplôme délivré par : Kungl. Tekniska H Hogskolan Stockholm.

DANEMARK :

Diplôme délivré par : Danmarks teckniske Højskole Kobenhavn.

FINLANDE :

Diplôme délivré par : Teknillinen Korkeskoulu Helsinki, Abo Akadem Turku.

AUTRICHE :

Diplôme d'Ingénieur, délivré par : Université technique de Vienne, Université technique de Graz, École supérieure des Mines de Leoben, École supérieure d'Agriculture de Vienne.

ALLEMAGNE :

Titre d'Ingénieur délivré par : Technische Hochschole.

PORTUGAL :

Diplôme délivré par l'Institut supérieur d'Agronomie de Lisbonne.

NORVÈGE :

Diplôme délivré par : Norges Tekniske Högskole de Trondheim.

SUISSE :

Titre d'Ingénieur délivré par : École Polytechnique Fédérale de Zurich, École Polytechnique de Lausanne.

POLOGNE :

Diplôme délivré par l'École Polytechnique de Varsovie (Polytechnika).

TCHÉCOSLOVAQUIE :

Diplôme délivré par les Écoles Supérieures Techniques de Prague, de Brno et de Bratislava.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE :

Diplôme délivré par la Facultad de Ingenieria y Ciencias Exactas de Buenos Aires.

CANADA :

Titre d'Ingénieur délivré par l'Université Laval de Québec, et l'École Polytechnique de Montréal.

ITALIE :

Diplôme délivré par : « Politecnico Milan », « Politecnico Turin ».

HONGRIE :

Diplôme délivré par : l'Institut Jozsef Nador Muegyetem (section Mécanique, Chimie, Génie civil) de l'École Polytechnique de Budapest.

IRAN :

Diplôme d'ingénieur délivré par la Faculté technique de Téhéran.

INDE :

Diplôme d'ingénieur délivré par l'Université de Roorkee et de l'Indian Institute of science de Bangalore (à condition que le titulaire ait été classé dans le premier quart de la liste de sortie).

YOUGOSLAVIE :

Diplôme délivré par la Faculté technique de Belgrade.

GRÈCE :

Diplômes d'ingénieur délivrés par l'Université technique nationale d'Athènes.

DOCTORAT ÈS SCIENCES APPLIQUÉES

Conformément au décret nº 61-441 du 5 mai 1961 et à l'arrêté du 7 juin 1963,

Sont admis à postuler le Doctorat ès Sciences, mention Sciences appliquées :

1º Les candidats justifiant de l'une des Licences ès Sciences exigées des candidats au Doctorat ès Sciences ;

2° Les candidats justifiant d'une Licence ès Sciences appliquées *et de l'un des Certificats d'Études Supérieures figurant sur une liste établie par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale* (voir ci-dessous) :

3° Les candidats titulaires d'un diplôme d'Ingénieur d'une École française ou d'une École étrangère dispensant des certificats d'Études Supérieures de Sciences exigés des candidats au Diplôme de Docteur-Ingénieur et figurant sur les listes établies en application de l'article 3 du décret n° 48-479 du 19 mars 1948, *et de l'un des Certificats d'Études Supérieures exigé des candidats titulaires de la Licence ès Sciences appliquées.* (Voir ci-dessous),

Mathématiques I. — Mathématiques II. — Mécanique générale. — Techniques mathématiques de la Physique. — Méthodes mathématiques de la Physique I. — Astronomie. — Thermodynamique et mécanique physique. — Physique expérimentale. — Optique. — Électricité. — Électrotechnique. — Électronique. — Cristallographie physique. — Chimie générale I. — Chimie générale II. — Chimie minérale. — Chimie organique. — Chimie systématique. — Métallurgie et traitement thermique. — Chimie analytique et industrielle. — Botanique. — Zoologie. — Biochimie, microbiologie et physiologie végétale. — Biologie générale. — Physiologie animale. — Géologie générale. — Géologie historique. — Minéralogie.

DOCTORAT ÈS SCIENCES

Décret du 15 juin 1959
Décret du 13 novembre 1964

Pour être admis à subir les épreuves du Doctorat ès Sciences, les candidats doivent justifier du diplôme de Licencié avec mention d'un des groupes suivants :

Groupe I : 1° Trois des quatre premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences mathématiques, dont obligatoirement Mathématiques I et Mathématiques II

2° Un certificat choisi par le candidat figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur (1)

3° Un certificat au choix du candidat. Ce dernier certificat peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures.

Groupe II : 1° Trois des quatre premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences mathématiques appliquées

2° Trois certificats au choix du candidat, dont un (1) figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur. L'un

(1) Voir note, p. 205.

de ces trois certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures.

Groupe III : 1° Trois des cinq premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences physiques (mention Physique I)

2° Trois certificats au choix du candidat (l'un de ces trois certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures)

3° Un certificat figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur (1).

Groupe IV : 1° Trois des cinq premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences physiques (mention Physique II)

2° Trois certificats au choix du candidat (l'un de ces trois certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures)

3° Un certificat figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur (1).

Groupe V : 1° Quatre des cinq premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences physiques (mention Chimie), dont obligatoirement le certificat de Chimie générale I et celui de Physique expérimentale ou d'Électricité

2° Deux certificats au choix du candidat (l'un de ces deux certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures)

3° Un certificat figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur (1).

Groupe VI : 1° Quatre certificats d'une même Licence d'enseignement de l'ordre des Sciences

2° Deux certificats portant sur la Biologie, autres que ceux de la Licence d'enseignement de Sciences biologiques et figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur (1)

3° Un certificat au choix du candidat (l'un des trois derniers certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures).

Groupe VII : 1° Certificat de Géologie générale

2° Certificat de Géologie historique

3° Certificat de Minéralogie *ou* de Géophysique *ou* de Zoologie *ou* de Botanique *ou* l'un des certificats de Physique ou de Chimie entrant

(1) Consulter la liste au Secrétariat.
Il est à noter que cette liste a été complétée conformément à l'arrêté du 16 janvier 1962, par tous les certificats entrant dans la composition du même groupe, à titre d'option, dans les autres Facultés des Sciences.

dans la composition des Licences ès Sciences d'enseignement des Sciences physiques (Physique I, Physique II, Chimie)

4° Trois certificats au choix du candidat

5° Un certificat portant sur les Sciences de la Terre et figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur.

L'un des quatre derniers certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures.

Les candidats aux groupes III à VII justifiant de six des certificats exigés peuvent s'inscrire en vue de préparer la Thèse. Ils doivent justifier du septième certificat au moment du dépôt du manuscrit de la Thèse.

Les Licenciés ès Sciences justifiant de certificats ne correspondant pas à l'un des groupes déterminés ci-dessus peuvent être admis, par décision du Ministre de l'Éducation Nationale, à subir les épreuves du Doctorat ès Sciences après avis favorable de l'Assemblée de la Faculté et du Conseil de l'Enseignement Supérieur.

Sont maintenues en vigueur les dispositions du décret du 15 février 1921 relatif aux équivalences de Licence en vue du Doctorat.

Conditions exigées des docteurs en médecine, des pharmaciens des docteurs vétérinaires et des ingénieurs agronomes aspirant au Doctorat ès Sciences

Décret du 5 *août* 1959
Décret du 1er *avril* 1963
Décret du 13 *novembre* 1964

Les Docteurs en Médecine, les Pharmaciens, les Docteurs Vétérinaires et les Ingénieurs agronomes diplômés de l'Institut national agronomique et des autres Écoles nationales supérieures agronomiques aspirant au Doctorat ès Sciences sont admis à subir les épreuves sans produire le Diplôme de Licencié ès Sciences.

Ils devront toutefois justifier, selon les groupes, des trois certificats d'Études supérieures suivants :

Groupe I : Deux des quatre premiers certificats de la Licence d'enseignement de Sciences mathématiques

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 2 du groupe I défini par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

Groupe II : Deux des quatre premiers certificats de la Licence d'enseignement de Mathématiques appliquées

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 2 du groupe II défini par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

Groupe III : Deux des cinq premiers certificats de la Licence d'enseignement de Sciences physiques (mention Physique I)

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 3 du groupe III défini par le décret nº 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

Groupe IV : Deux des cinq premiers certificats de la Licence d'enseignement de Sciences physiques (mention Physique II)

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 3 du groupe IV défini par le décret nº 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

Groupe V : Deux des cinq premiers certificats de la Licence d'enseignement de Sciences physiques (mention Chimie) dont, obligatoirement, celui de Chimie générale I

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 3 du groupe V défini par le décret nº 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

Groupe VI : Deux certificats portant sur la Biologie autres que ceux de la Licence d'enseignement des Sciences biologiques et figurant sur la liste prévue au paragraphe 2 du groupe VI défini par le décret nº 59-744 du 15 juin 1959 susvisé

Un certificat quelconque, à l'exception du certificat de Physiologie animale.

Groupe VII : Certificat de Géologie générale

Certificat de Géologie historique.

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 5 du groupe VII défini par le décret nº 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

TITRES UNIVERSITAIRES ÉTRANGERS

permettant de postuler le Doctorat ès Sciences en application de l'article 3 du décret du 15 février 1921

Arrêté du 6 octobre 1924 (modifié)

Sont dispensés de produire le diplôme de Licencié les candidats au doctorat qui pourront justifier des titres ou grades suivants reconnus à cet égard comme équivalents ou supérieurs :

SCIENCES

EMPIRE BRITANNIQUE

I. — *Grande-Bretagne et Irlande du Nord*

B.A. honneurs 1re classe des Universités d'Oxford et de Cambridge.

B. S. honneurs 1re classe de l'Université de Londres et des Universités provinciales.

M. A. honneurs 1re classe et B. S. C. honneurs 1re classe des Universités écossaises.

B. A. honneurs 1re classe de l'Université de Belfast.

II. — *État libre d'Irlande*

B. S. honneurs 1re classe de l'Université de Dublin (Trinity College).
B. S. C. honneurs 1re classe de l'Université nationale d'Irlande.

III. — *Dominions :*

AUSTRALIE

B. S. C. des Universités d'Adélaïde, Melbourne, Queensland, Sydney, Tasmanie et Australie occidentale.

CANADA

Licence ès Sciences de l'Université de Montréal.
Licence ès Sciences de l'Université de Laval à Québec.
Maîtrise ès Sciences de l'Université Mac Gill.
Maîtrise ès Sciences de l'Université de Toronto.
Doctorat en Philosophie de l'Université Mac Gill.
Doctorat en Philosophie de l'Université de Toronto.
Baccalauréat de l'Université de Toronto.
Baccalauréat honneurs 1re classe de l'Université Mac Gill.
B. A. honneurs 1re classe de Bishops College (Lennoxville).
B. S. C. in arts et B. S. C. in applied science de l'Université d'Alberta.
B. A. et B. A. S. C. in applied science de l'Université de Colombie britannique.
B. S. C. de l'Université de Dalhousie (Halifax).
B. S. C. magna cum laude de l'Université de Manitoba.
B. S. C. de l'Université de Brunswick.
B. S. C. avec grands honneurs de l'Université de Saskachewan.
B. A. de Western University of London (Ontario).
Doctorat en Philosophie de l'Université de Toronto.
Baccalauréat honneurs 1re classe de l'Université de Toronto.

INDE

M. Sc. (first class ou second class) à la condition que le candidat ait obtenu plus de la moitié du maximum des points.
B. Sc. (honours des Universités d'Aligarh, Andhra, Lucknow, Madras, Mysore, Nagpur, Travancore, à la condition que le candidat ait obtenu plus de la moitié du maximum des points.

MALTE

B. S. C. de l'Université de Malte.

NOUVELLE-ZÉLANDE

B. S. C. avec honneurs de 1re classe de l'Université de Nouvelle-Zélande.

BELGIQUE

Doctorat ès Sciences, grade Légal.
Licencié ès Sciences, grade Légal (A. 29-12-54).

BULGARIE

Certificat de deuxième examen des Universités, délivré après quatre années d'études.

DANEMARK

Maîtrise ès Sciences.
Candidature à la maîtrise ès Sciences.

ESPAGNE

Licence ès Sciences.

ÉTATS-UNIS

Candidats munis soit de la maîtrise ès Sciences, soit du Doctorat en Philosophie, soit d'un certificat attestant qu'ils ont accompli au moins deux années d'études, en vue du Doctorat et présentés par une des Universités désignées dans la liste ci-annexée.

FINLANDE

Candidature en Philosophie, section Physique mathématique.

IRAN

Licence ès Sciences.

ITALIE

Laurea in matematica.
Laurea in fisica et in chimica ;
Laurea in scienze naturali.

LUXEMBOURG

1° En vue du Doctorat ès Sciences mathématiques et du Doctorat ès Sciences physiques : Doctorat en Sciences physiques et mathématiques.
2° En vue du Doctorat ès Sciences naturelles : Doctorat en Sciences naturelles.

PAYS-BAS

Examens doctoraux en Sciences.

POLOGNE

Maîtrise en Philosophie (sciences).

PORTUGAL

1° En vue du Doctorat ès Sciences mathématiques : Licence ès Sciences mathématiques.

2° En vue du Doctorat ès Sciences physiques : Licence ès Sciences physiques et chimiques.

3° En vue du Doctorat ès Sciences naturelles : Licence ès Sciences naturelles.

ROUMANIE

Licence ès Sciences.

NORVÈGE

Kandidate Ksamen, Déc. 55297 du 11-3-52.

SUÈDE

Licence ès Sciences.

SUISSE

1° En vue du Doctorat ès Sciences mathématiques :

Doctorat ès Sciences mathématiques des Universités romandes.

Doctorat en Philosophie des Universités alémaniques et de l'École Polytechnique fédérale (avec thèse de Mathématiques).

Licence en Mathématiques des Universités de Genève, Fribourg et Neuchâtel.

Licence ès Sciences de l'Université de Lausanne, comportant trois certificats de l'ordre des Sciences mathématiques.

2° En vue du Doctorat ès Sciences physiques :

Doctorat ès Sciences physiques des Universités romandes.

Doctorat en Philosophie des Universités alémaniques et de l'École Polytechnique fédérale (avec thèse de Physique ou de Chimie).

Licence physique et chimique et Licence physique et naturelle de l'Université de Genève.

Licence ès Sciences de l'Université de Lausanne, comportant trois certificats de l'ordre des Sciences physiques et techniques.

3° En vue du Doctorat ès Sciences naturelles :

Doctorat ès Sciences naturelles des Universités romandes.

Doctorat en Philosophie des Universités alémaniques et de l'École Polytechnique fédérale (avec thèse des Sciences naturelles).

Licence ès Sciences naturelles des Universités de Genève et Neuchâtel.

Licence ès Sciences de l'Université de Lausanne, comportant trois certificats de l'ordre des Sciences naturelles.

SYRIE

Licence ès Sciences de la Faculté des Sciences de Damas.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Trois examens de Doctorat (rigorosa).

YOUGOSLAVIE

Diplôme des Facultés de Belgrade, Skoplje, Subotica et Lubljana.
Doctorat de l'Université de Zagreb.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE

MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS AMÉRICAINES

Désignation des Universités	*Sièges des Universités*
University of California	Berkeley, California
Catholic University of America ..	Washington (District fédéral de Columbia).
University of Chicago	Chicago, Illinois.
Clark University	Worcester, Massachusetts.
Columbia University	New-York City.
Cornell University	Ithaca, New-York.
Harvard University	Cambridge, Massachusetts.
University of Illinois	Urbana, Illinois.
Indiana University	Bloomington, Indiana.
State University of Iowa	Iowa City, Iowa.
Johns Hopkins University	Baltimore, Maryland.
University of Kansas	Lawrence, Kansas.
Leland Stanford Junior University.	Stanford University, California.
University of Michigan	Ann Arbor, Michigan.
University of Minnesota	Minneapolis, Minnesota.
University of Missouri.....	Columbia, Missouri.
University of Nebraska.....	Lincoln, Nebraska.
Northwestern University.....	Evanston, Illinois.
Ohio State University	Columbia, Ohio.
University of Pensylvania	Philadelphia, Pensylvania.
Princeton University	Princeton, New-Jersey.
University of Virginia	Charlottesville, Virginia.
University of Wisconsin	Madison, Wisconsin.
Yale University	New Haven, Connecticut.

Middle States Association of Colleges.
New England Association of Colleges.
North Central Association of Colleges.
Northwest Association of secondary and higher schools.
Southern Association of Colleges.
Western Association of Colleges.

2° APERÇU SUR LES DÉBOUCHÉS OUVERTS PAR LES ÉTUDES DE SCIENCES

NOTIONS GÉNÉRALES

I. Enseignement. — La Licence d'Enseignement de Sciences ouvre la voie à la préparation : du Diplôme d'Études Supérieures et de l'*Agrégation* qui permet d'enseigner dans les lycées (voir ci-après), du *concours d'entrée aux centres pédagogiques régionaux*, à l'issue duquel les candidats subissent les épreuves du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement secondaire.

Les Licenciés d'Enseignement peuvent être nommés *maîtres d'internat, surveillants d'externat ou adjoints d'enseignement* dans les lycées et collèges.

Le *Doctorat* est exigé de ceux qui visent à l'enseignement dans les Facultés.

Les titres ouvrant droit d'enseigner en France permettent également d'exercer les fonctions de professeurs dans les territoires d'outre-mer.

La possession de certains C. E. S. de Sciences ou de la Licence permet de se présenter à la 1re partie du C. A. au Professorat des Lycées Techniques. Les épreuves de ce concours sont communes avec celles du concours d'entrée en 3e année de l'E. N. S. de l'Enseignement Technique.

II. Centre National de la Recherche Scientifique, 13, quai Anatole-France, Paris. — Les Licenciés ès Sciences peuvent être admis comme stagiaires dans les laboratoires, Centres d'études, Instituts du C. N. R. S.

L'admission est prononcée par le Directeur du Centre après examen des titres des candidats par des commissions spécialisées.

Les chercheurs sont nommés pour un an avec possibilité de renouvellement chaque année si leurs travaux ne sont pas terminés.

Suivant leurs titres et leur ancienneté au C. N. R. S., les chercheurs appartiennent aux catégories suivantes : stagiaires, attachés de recherches, chargés de recherches, maîtres de recherches, directeurs de recherches.

Les stagiaires sont les chercheurs en service pour une ou plusieurs années de stage. Ils deviennent attachés de recherches, chargés de recherches, etc., suivant leurs capacités et leurs titres.

III. LABORATOIRES. — Les Licenciés ès Sciences pourvus de certificats de Chimie ou de Physique trouvent un débouché dans les travaux de laboratoires :

Laboratoires des Facultés des Sciences et des Écoles scientifiques (situations d'assistants et de maîtres-assistants) ;

Laboratoires administratifs (relevant de la préfecture de la Seine, de la préfecture de Police, de l'Assistance publique, du ministère de la Santé publique, du ministère des Finances, de l'Agriculture) ;

Laboratoires de produits pharmaceutiques ;

Laboratoires de recherches (Institut Pasteur, etc.) ;

Laboratoires industriels.

IV. — OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER. — Les titulaires d'une Licence ès Sciences donnant accès au Doctorat d'État peuvent être admis dans un Centre de formation de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (voir notice spéciale) et intégrés ensuite dans le cadre des chercheurs de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer.

L'admission a lieu sur titres.

Le classement indiciaire des chercheurs de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer va de 300 à 750.

V. OBSERVATOIRES. — Les observatoires recrutent leur personnel (assistants, aides-astronomes, astronomes) parmi les Licenciés ès Sciences spécialisés en mathématiques et en astronomie qui ont obtenu leur inscription sur une liste d'aptitude dressée par le ministère de l'Éducation nationale.

VI. ADMINISTRATION. — La Licence ès Sciences figure au nombre des diplômes permettant de participer au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration. On trouvera des précisions sur cette École dans le chapitre concernant les débouchés de la Licence en Droit, p. 105 et 389.

En outre, la Licence ès Sciences est utile aux candidats à certains concours administratifs comportant un programme scientifique : emplois d'Inspecteurs des Instruments de mesure, d'Ingénieur-élève de la Météorologie, d'Ingénieur-élève militaire de l'Air, d'Administrateur à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, de Commissaire-contrôleur adjoint stagiaire des Assurances, d'Ingénieur-élève de la Navigation aérienne, d'Inspecteur-stagiaire au Service de technologie et de contrôle de l'Office scientifique des pêches maritimes, d'Assistant à l'Office scientifique des pêches maritimes, de Commissaire de Police du Service de la répression des fraudes et du contrôle des prix, etc.

Les Licenciés ès Sciences (Licence d'Enseignement) peuvent être

recrutés directement par la S. N. C. F. comme attachés, pour les bureaux administratifs notamment. Les débouchés sont ici très limités.

VII. ACTUARIAT. — La carrière d'actuaire intéresse les jeunes gens pourvus d'une Licence ès Sciences et d'une licence de Droit qui, en outre, ont suivi les cours de l'Institut de Statistique. Cette carrière peut s'exercer :

Dans l'Administration (Ministères de l'Agriculture, du Travail, des Finances, Administration de la Statistique générale de la France, Préfecture de la Seine).

Dans des Services privés (banques, compagnies d'assurances, entreprises de transports, grandes maisons de commerce).

VIII. CARRIÈRE D'INGÉNIEUR. — Les jeunes gens qui se destinent à la carrière d'ingénieur ont le plus grand intérêt à s'inscrire dans une Faculté des Sciences pour y préparer une Licence. L'enseignement de la Faculté des Sciences est une excellente initiation à la méthode expérimentale et il donne les connaissances scientifiques générales indispensables à tout ingénieur ; en outre, la plupart des Grandes Écoles techniques accordent aux Licenciés ès Sciences ou aux titulaires de certains certificats le privilège d'être admis directement dans leur 2e ou 3e année d'études.

D'autre part, le titre de *Docteur-Ingénieur*, délivré par la Faculté des Sciences, est particulièrement apprécié dans l'industrie.

IX. SECRÉTARIAT TECHNIQUE. — C'est là une carrière vers laquelle peuvent se diriger les jeunes filles licenciées ès Sciences qui ont ajouté à leur culture scientifique la connaissance plus pratique de la sténo-dactylographie et, si possible, de langues vivantes (anglais ou allemand). Le secrétariat technique s'exerce dans l'industrie ou les laboratoires.

X. — Les étudiants qui ont préparé à la Faculté des Sciences les *Certificats de P. C. B.* ou, depuis les réformes, l'*Examen A ou le C. P. E. M. ou le S. P. C. N.* peuvent s'inscrire à la Faculté de Médecine en vue de préparer le diplôme de Docteur en Médecine ou passer le concours d'entrée à l'École du Service de Santé militaire pour devenir médecins militaires. Ils peuvent également être admis sur titre aux écoles annexes du Service de Santé de la Marine qui préparent au concours d'entrée à l'École principale du service de Santé de la Marine de Bordeaux.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les candidats à un poste d'enseignement régulier dans les Facultés des Sciences doivent justifier :

1° Du grade de Licencié (Licence d'Enseignement) ;

2° Du grade de Docteur ès Sciences.

Une dérogation est possible à l'égard de personnalités savantes, en raison de l'importance de leurs travaux, après avis favorable du Comité Consultatif.

Maîtres-assistants. — Choisis parmi les docteurs, docteurs-ingénieurs, agrégés, docteurs de 3e cycle, après inscription sur une liste d'aptitude établie par la Commission compétente du Comité Consultatif de l'Enseignement supérieur (section Sciences).

Maîtres de conférences. — Pour être nommé maître de conférences dans une Faculté, il faut être inscrit sur une liste de candidats aux fonctions de maître de conférences, établie, chaque année, par les Commissions compétentes du Comité Consultatif des Universités.

Professeurs titulaires. — Dans les Universités les professeurs titulaires de chaires sont nommés sur présentation successive :

1° Des Commissions compétentes formées au sein du Comité Consultatif des Universités ;

2° Du Conseil de la Faculté intéressée.

Chacune des listes de présentation comporte, classés dans l'ordre de préférence, les noms de tous les candidats qui ont fait valoir régulièrement leurs titres.

Les titulaires de chaires nouvelles sont nommés après consultation des Commissions compétentes du Comité Consultatif des Universités.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement public du Second Degré (C. A. P. E. S.)

Le C. A. P. E. S. a pour but de répondre aux besoins croissants des établissements publics d'Enseignement du Second Degré en professeurs sans abaisser le niveau du Concours de l'Agrégation.

Ce nouveau certificat doit permettre de choisir, pour en faire des professeurs, les plus aptes parmi les Licenciés.

Institué par un décret du 1er avril 1950, modifié par le décret du 17 janvier 1952, ce certificat est obtenu par concours.

Les candidats au concours du C. A. P. E. S. doivent être pourvus de la Licence ès Lettres ou de la Licence ès Sciences (Licences d'Enseignement) correspondant à la section du concours pour lequel le candidat est inscrit.

Des dérogations pourront être accordées par le Ministre, sur proposition du Recteur et du Doyen de la Faculté, à des candidats qui justifieront de la possession d'une Licence ès Lettres ou d'une Licence ès Sciences (Licence d'Enseignement) ne correspondant pas à la section qu'ils auront choisie.

Le C. A. P. E. S. comprend deux parties indépendantes :

1° une partie théorique qui comporte des épreuves écrites et une

épreuve orale. Les candidats admis à la partie théorique sont affectés à un Centre Pédagogique Régional. Ils y effectuent sous la direction de conseillers pédagogiques une année d'initiation aux fonctions d'enseignement ;

2° une partie pratique comprenant des épreuves que le candidat subit à la fin de cette année d'initiation.

Les candidats admissibles à l'Agrégation peuvent être dispensés, sur proposition spéciale du jury d'agrégation, soit du C. A. P. E. S., soit de la partie théorique.

Les élèves de l'École Normale Supérieure, de l'École Normale Supérieure de jeune filles, de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, de l'École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses, titulaires d'une Licence d'enseignement correspondant à la section du concours pour laquelle ils sont inscrits bénéficient de la dispense des épreuves écrites comprises dans la partie théorique ; ils doivent subir l'épreuve orale de cette partie théorique.

Les sections suivantes sont prévues :

— Philosophie
— Lettres classiques
— Lettres modernes
— Histoire et Géographie
— Langues vivantes (anglais, allemand, espagnol, italien, russe)
— Mathématiques
— Sciences physiques
— Sciences naturelles.

La Faculté des Sciences de Paris organise des préparations aux C. A. P. E. S. scientifiques.

Se renseigner au Service de la Scolarité.

Agrégation

L'*Agrégation* est un concours institué en vue d'assurer le recrutement des professeurs de lycées.

Il ne donne lieu ni à la collation d'un grade, ni à la délivrance d'un diplôme ; il désigne au choix de l'Administration les aspirants qui paraissent les plus dignes d'occuper les chaires à pourvoir dans les lycées.

Le nombre des candidats à recevoir est donc limité aux besoins constatés ou prévus du service, par un arrêté publié en principe en mars, avril ou mai.

Inscriptions. — Chaque candidat doit produire les pièces suivantes :

1° *Une demande d'inscription* qui contiendra l'engagement de se tenir, en cas de succès, à la disposition de l'Administration pour occuper pendant cinq ans au moins une chaire dans un établissement d'enseignement public administré par l'État.

2° Une expédition de leur *acte de naissance*.

A titre transitoire (jusqu'en 1966 inclus) la limite d'âge aux agrégations est fixée à 40 ans au 1er octobre qui suit le concours, pour les candidats non fonctionnaires (limite reculée de la durée du service militaire et des services universitaires validables pour la retraite) ;

3° Les *diplômes* exigés pour l'admission à concourir (voir ci-après), et le certificat, la dispense ou équivalence de stage pédagogique ;

4° Un *extrait du casier judiciaire* ayant moins de trois mois de date ;

5° Un *certificat* attestant que le candidat a satisfait aux obligations militaires ;

6° Un *curriculum vitæ* ;

7° Une *notice individuelle* établie sur imprimé réglementaire ;

8° Un certificat médical délivré par une Commission médicale nommée par le Recteur de l'Académie.

CONDITIONS PRÉALABLES EXIGÉES DES CANDIDATS

1° La limite d'âge est 40 ans, sauf dispositions spéciales (voir page précédente) ;

2° Les candidats doivent être de nationalité française, et aptes aux fonctions publiques ;

3° *Stage pédagogique.* — Les candidats et candidates aux concours de recrutement de l'Enseignement secondaire sont astreints à un stage pédagogique comprenant un apprentissage professionnel ;

4° *Diplômes exigés.* — Les candidats aux divers ordres d'Agrégation doivent posséder, outre le certificat préparatoire exigé pour la Licence ès Sciences, les certificats et diplômes réglementaires.

Toutefois, les candidats à l'Agrégation pourront, après avis du Comité Consultatif (section de l'Enseignement secondaire), être dispensés de produire le Diplôme d'Études Supérieures correspondant à l'Agrégation à laquelle ils désirent se présenter, s'ils sont pourvus d'un autre Diplôme d'Études Supérieures du même ordre ou d'un titre reconnu équivalent.

Par dérogation à la réglementation en vigueur, et sous réserve qu'ils satisfassent aux autres conditions exigées, les candidats pourvus du certificat d'Aptitude au Professorat des Écoles Normales et des E. P. S. 2e partie ou d'un certificat d'Aptitude au Professorat dans les collèges techniques et les Écoles nationales professionnelles, 2e partie, pourront s'inscrire aux Agrégations des lycées sans justifier de la possession d'une Licence d'Enseignement.

La dispense du Diplôme d'Études Supérieures pourra être accordée sur avis favorables de l'inspection générale et du Président du jury d'agrégation à ceux de ces candidats qui étaient titulaires de l'un de ces certificats d'aptitude avant le 1er janvier 1960.

(Arrêté du 18-7-60.)

Les Agrégations suivantes sont prévues :

— Philosophie
— Lettres
— Grammaire
— Lettres Modernes
— Histoire
— Géographie
— Histoire-Géographie (Agrégation féminine)
— Langues vivantes (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Arabe, Russe)
— Mathématiques
— Sciences physiques
— Sciences naturelles
— Physiologie-Biochimie (créée par Arrêté du 1er-10-62)
— Techniques économiques de gestion.

La liste des certificats, diplômes ou titres prévus à l'article 2 de l'arrêté du 21 janvier 1963 organisant l'Agrégation du second degré des techniques économiques de gestion est fixée ainsi qu'il suit :

Diplôme d'Études Supérieures délivré par une Faculté de Droit et des Sciences Économiques (suivant le régime du décret n° 59-748 du 15 juin 1959 ou suivant le régime antérieur à ce décret).

Doctorat de troisième cycle, scientifique ou littéraire.

Licence ès Sciences ou Licence ès Lettres (autre qu'une Licence libre).

Certificat d'aptitude à l'Administration des entreprises.

Certificat supérieur de l'Institut de Statistique de l'Université de Paris.

Diplôme de statisticien de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration économique.

Diplôme d'Études Supérieures des Techniques d'organisation du Conservatoire national des Arts et Métiers.

Diplôme de l'Institut national des Techniques économiques et comptables du Conservatoire national des Arts et Métiers.

Diplôme supérieur d'Études commerciales, administratives et financières ou Diplôme d'Enseignement commercial supérieur délivré par les Écoles supérieures de Commerce (sous réserve que le candidat ait été classé dans le premier tiers des élèves reçus à l'examen national de sortie des Écoles supérieures de Commerce).

Diplôme de l'École des Hautes Études commerciales.

Diplôme de l'École supérieure des Sciences économiques et commerciales de Paris (sous réserve que le candidat ait été classé dans le premier tiers des diplômés de sa promotion).

Diplôme d'expert-comptable.

Les candidats titulaires d'un titre autre qu'un Diplôme d'Études

Supérieures délivré par une Faculté de Droit et des Sciences Économiques, un Doctorat de troisième cycle scientifique ou littéraire ou une Licence ès Sciences ou ès Lettres doivent justifier à la date du concours de deux années d'études ou de recherches dans un établissement relevant de la direction de l'Enseignement supérieur ou de deux années d'activité professionnelle dans le domaine de l'administration des entreprises accomplies depuis l'obtention de ce titre.

Les candidats qui ont bénéficié de la dispense d'une année d'études en vue de la Licence ès Sciences économiques, en application de l'article 1er du décret nº 61-1154 du 18 octobre 1961, ou les candidats qui ont bénéficié de la dispense des épreuves portant sur les matières à option de la quatrième année de Licence ès Sciences économiques, en application de l'article 7 du décret nº 60-844 du 6 août 1960 à raison de l'un des titres énumérés à l'article précédent, ne peuvent invoquer la possession du même titre en vue de l'inscription au concours de l'Agrégation des techniques économiques de gestion.

(Arrêté du 20 mai 1963.)

(Pour tous renseignements détaillés sur les débouchés, s'adresser au Bureau universitaire d'informations sur les carrières, 5, place Saint-Michel (Ve). Tél. : 326-71-42 et 71-43. Bureaux ouverts de 9 heures à 17 heures tous les jours ouvrables sauf le samedi après-midi.)

INSTITUTS D'UNIVERSITÉ OU ORGANISMES AYANT POUR OBJET L'ÉTUDE DES MATIÈRES COMPRISES EN TOUT OU EN PARTIE DANS LES PROGRAMMES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES.

INSTITUT D'ETHNOLOGIE
(Voir p. 354)

INSTITUT DE GÉOGRAPHIE
(Voir p. 356)

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE
(Voir p. 368)

INSTITUT DE STATISTIQUE
(Voir p. 376)

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHYSIQUE ET CHIMIE INDUSTRIELLES
(Voir p. 386)

OBSERVATOIRE DE NICE
(Voir p. 386)

OBSERVATOIRE DE PARIS
(Voir p. 453)

PALAIS DE LA DÉCOUVERTE
(Voir p. 385)

IV

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE PARIS

(Dispositions communes d'études et d'examen voir p. 266)

A. — FACULTÉS DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES (SORBONNE)

Cabinet du Doyen et secrétariat général
17, rue de la Sorbonne (V^e^)
(Tél. : 033-24-13, 326-35-80, 633-17-60)
Secrétariats de l'année propédeutique et de la licence
13, rue de Santeuil (V^e^)
(Tél. : 707-93-19)
Annexe du Grand Palais
Perron Alexandre III, Cours la Reine (VIII^e^)
Tél. : 225-96-40)

1° ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur Marcel DURRY.
Assesseurs : M. le professeur R. LAS VERGNAS et M. le professeur P. LEMERLE.
Secrétaire général : G. BOURJAC.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Personnel — Finances — Équipement)

Secrétaire général adjoint : P. ENDRIVET.
Attachés d'administration :
M. GOUELLAIN (Sorbonne)
M. LE GUEN (Censier)
M. BEAUGENDRE (Grand Palais)
} équipement, matériel et service intérieur.

Secrétaires d'administration : M^lle^ LAFON, budget ; M^me^ SEMIN, personnel.

ADMINISTRATION DES ÉTUDES ET EXAMENS

(Année propédeutique — Licence — 3e cycle)

Secrétaire général adjoint : Mlle S. BONNEFOY.

Attachés d'administration : Mlle QUILLET, doctorats ; Mlle GEORGEON, licence ; M. LANGE, année propédeutique.

Chefs de section : Mme PERNETTE, bourses, prêts d'honneur ; Mlle SERILHAC, licence (examens).

Secrétaires d'administration : M. WEBEL, diplômes d'Études supérieures ; Mlle LE BRAS, licence (examens) ; Mme DEBRAY, licence (scolarité) ; Mme EISENLOHR, année propédeutique ; Mme BARENNE, année propédeutique ; Mme AIAD, I. P. E. S. (élèves professeurs du second degré) ; Mlle PARENT, I. P. F. E. (professeurs de français à l'étranger).

Chef des Services techniques : M. BERNIER

Le Doyen reçoit sur rendez-vous.

Le Secrétaire général reçoit le mardi et le jeudi à partir de 15 heures.

Les Secrétaires généraux adjoints reçoivent tous les après-midi de 15 à 16 h à l'exception du samedi.

Les bureaux du Secrétariat sont ouverts au public de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14 h 15 à 16 h 15.

DOYENS DE LA FACULTÉ DEPUIS SA FONDATION (1808)

MM. PASTORET, ROYER-COLLARD, BARBIÉ DU BOCAGE, LEMAIRE, LECLERC, PATIN, WALLON, HIMLY, CROISET, BRUNOT, DELACROIX, VENDRYÈS, CHOLLEY, DAVY, RENOUVIN, AYMARD.

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. BATAILLON, BAUMONT, JEAN BAYET, BOUCHER, CHARLES BRUNEAU, CHABOT, COURCELLE, COLLEVILLE, DION, DUNAN, ERNOUT, FARMER, FAWTIER, FOUCHÉ, GALLETIER, GILSON, GUÉROULT, GUILLAND, JOLIVET, JULIEN, LABROUSSE, LARNAUDE, LAVEDAN, LEBÈGUE LE BRETON, MAROUZEAU, MINDER, MOREAU, PASCAL PERRIN, CHARLES PICARD, PIGANIOL, PLASSART, POMMIER, Mlle PORTIER, MM. POUTHAS, SÉCHAN, SOURIAU, VAUCHER, WAHL.

ANCIENS PROFESSEURS

MM. BLIN, DUPONT-SOMMER, HYPPOLITE, Mme LAFFITTE, MM. LEJEUNE, NADAL, ANDRÉ PICARD, RICŒUR.

2° ENSEIGNEMENT

DIRECTION DES ÉTUDES

M. le professeur LACOMBE, *Directeur d'études pour la philosophie, reçoit les étudiants, le mardi à 16 h. 15 (Cabinet du Directeur d'études escalier C, 1er étage).*

M. le professeur PERRET, *Directeur de l'Institut d'Études latines, reçoit les étudiants le lundi, à 15 heures, à l'Institut d'Études latines, escalier E, 3e étage.*

M. le professeur CHANTRAINE, *Directeur d'études pour le grec, reçoit les étudiants le jeudi, à 16 h. 30, 16, rue de la Sorbonne, 2e étage.*

M. le professeur SAULNIER, *Directeur d'études pour le français, reçoit les étudiants le jeudi à 14 h. 30 (Institut de français, escalier C, 2e étage).*

M. le professeur PERROY, *Directeur d'études pour l'histoire, reçoit les étudiants, le jeudi à 15 heures (Cabinet du Directeur d'études, escalier C, 2e étage).*

M. le professeur DRESCH, *Directeur d'études pour la géographie, reçoit les étudiants le jeudi après-midi à l'Institut de Géographie, 191, rue Saint-Jacques.*

M. le professeur LAS VERGNAS, *Directeur d'études pour l'anglais, reçoit les étudiants le jeudi, à 11 heures et à 15 heures (Cabinet du Directeur d'études, 5, rue de l'École-de-Médecine).*

M. le professeur SUSINI, *Directeur d'études pour l'allemand, reçoit les étudiants à l'issue de ses cours et sur rendez-vous à l'Institut d'Études germaniques, au Grand Palais, perron Alexandre III, cours la Reine.*

M. le professeur RENUCCI, *Directeur d'études pour l'italien, reçoit les étudiants à l'Institut d'Études italiennes au Grand Palais, perron Alexandre III, cours la Reine, le mercredi, de 15 heures à 17 heures*

M. le professeur AUBRUN, *Directeur d'études pour l'espagnol, reçoit à l'Institut d'Études hispaniques, après ses cours.*

M. le professeur BOURDON, *Directeur d'études pour le portugais, reçoit les étudiants à l'Institut d'Études portugaises et brésiliennes, à la Sorbonne, escalier C, 2e étage, sur rendez-vous.*

M. le professeur GRAVIER, *Directeur d'études pour les langues scandinaves, reçoit à la Bibliothèque nordique, 6, rue Valette, le lundi de 14 h. 45 à 15 h. 45.*

M. le professeur GRANJARD, *Directeur d'études pour les langues slaves, reçoit les étudiants à la Section d'Études Slaves, au Grand Palais, perron Alexandre III, cours la Reine, le jeudi de 16 heures à 17 heures.*

M. le professeur BRACHIN, *Directeur d'études pour le néerlandais, reçoit les étudiants à l'issue de ses cours ou sur rendez-vous.*

M. le professeur PELLAT, *Directeur d'études pour l'arabe, reçoit les étudiants,* 13, *rue du Four, à l'Institut des Études islamiques* (5e *étage*), *le jeudi, à* 17 *heures.*

M. le professeur HAGUENAUER, *Directeur d'études pour le japonais et le coréen, reçoit les étudiants à son domicile, sur rendez-vous.*

M. le professeur GERNET, *Directeur d'études pour le chinois.*

M. le professeur RENOU, *Directeur d'études pour les Études indiennes.*

CENTRE UNIVERSITAIRE DE CENSIER

13, rue de Santeuil (Ve)
(Tél. : 707-93-19)

Ce centre groupe des services administratifs de scolarité (notamment année propédeutique et licence) et des cours, conférences et séances de travaux pratiques ou exercices dirigés.

Directeur : M. le professeur P. LE GENTIL

ENSEIGNEMENT RADIODIFFUSÉ

1° Radio-Sorbonne

Depuis le 1er décembre 1947, un certain nombre de cours de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (cours publics, cours de licence ou d'agrégation) sont radiodiffusés. A cet effet, l'Office de Radio et Télévision française a mis à la disposition de l'Université de Paris un émetteur fonctionnant sur ondes moyennes (312 m) qui assure une bonne audition dans toute l'étendue de l'Académie.

Cette diffusion est destinée à aider les étudiants de la région parisienne qui, retenus par leur profession, ou empêchés par la maladie, ne peuvent assister à tous les cours, à préparer dans de meilleures conditions leurs examens ou concours. Elle permet aussi au public cultivé de se tenir au courant des progrès réalisés dans les diverses disciplines.

Une affiche fera connaître, en temps utile, pour l'année scolaire 1965-66, l'horaire des cours radiodiffusés, dont le programme sera envoyé sur simple demande.

2° Radio-Faculté

Préparation au certificat d'Études littéraires générales (avec la collaboration du Centre de Télé-enseignement de Vanves). Cette préparation par radio et par correspondance est réservée aux candidats dispensés d'assiduité par la Faculté.

Préparation au Certificat d'Études Supérieures pratiques d'anglais. Cette préparation par radio et correspondance est réservée aux étudiants qui y sont admis par la Faculté.

CONFÉRENCES (1)

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE. — M. BELAVAL, professeur.

Cours et séminaire de recherches : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE ET LOGIQUE. — M. R. POIRIER, professeur.

Cours et séminaire de recherches : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

LOGIQUE FORMELLE ET SYMBOLIQUE. — M. ROGER MARTIN, maître de conférences.

Cours et séminaire de recherches : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE. — M. SCHUHL, professeur.

Cours de licence } (consulter l'affiche de la Section de phi-
Cours d'agrégation } losophie).

Séminaire de recherche (conférences fermées) :

A) Les œuvres de jeunesse d'Aristote ;

B) Le Protreptique de Jamblique.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE. — M. PATRONNIER DE GANDILLAC, professeur.

Cours : Licence.

Agrégation.

Séminaire de recherche (fermé).

Sujet : L'albertisme et le thomisme, leur situation et leur signification historiques.

Consulter l'affiche de la section de philosophie.

HISTOIRE DE LA PENSÉE RELIGIEUSE EN FRANCE DEPUIS LE XVI^e SIÈCLE. — M. GOUHIER, professeur.

Cours de recherche : Rousseau et la « religion naturelle ».

Séminaire réservé aux candidats au diplôme d'Études supérieures et aux doctorats.

Cours de recherche : La pensée religieuse de Maine de Biran, pour le troisième anniversaire de sa naissance.

(1) Pour les horaires, consulter l'affiche de la Faculté.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE. — M. ALQUIÉ, professeur.

Cours : Licence : La philosophie de Descartes.

Agrégation : Explication de la seconde partie des *Principes de la Philosophie* de Descartes.

Séminaire de recherche : Étude des sources et de la genèse de la philosophie de Malebranche.

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE. — M. POLIN, professeur.

Cours et séminaire de recherches : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ET PHILOSOPHIE. — M. JEAN GUITTON, professeur.

Cours public : (à partir de janvier 1966) : « le pur et l'impur ».

Cours : Licence : Aristote (premier semestre) ; *Bergson, Matière et Mémoire* (second semestre).

Agrégation : Leçons d'agrégation pendant le second semestre.

Séminaire de recherches : (Réservé aux candidats au D. E. S. et aux Doctorats, ainsi qu'aux chercheurs agréés.)

Jours de réception : 1, rue de Fleurus, sur rendez-vous.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES. — M. CANGUILHEM, professeur.

Cours : L'Échelle des êtres et la Série animale au XVIII^e siècle.

Séminaire de recherche : Problématique de l'histoire des sciences.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES EXACTES. — M^lle BACHELARD, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

PHILOSOPHIE COMPARÉE. — M. OLIVIER LACOMBE, professeur.

Cours public : L'expérience mystique.

Séminaire de philosophie comparée : La liberté selon les philosophies indiennes et occidentales.

Cours : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

ESTHÉTIQUE ET SCIENCES DE L'ART. — M. GRENIER, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

MORALE ET PHILOSOPHIE MORALE. — M. JANKÉLÉVITCH, professeur.

Cours public radiodiffusé : L'Absence, l'Absent.

Licence : Le temps dans la vie morale.

Agrégation-Licence : Marc-Aurèle II à V, texte grec, 1^er semestre.

Licence-D. E. S. : Études bergsoniennes, commentaires de textes, discussions, travaux d'étudiants, 2e semestre.

SOCIOLOGIE. — M. GURVITCH, professeur.

Licence : Histoire de la sociologie au XXe siècle.

Séminaire (travaux d'étudiants, IIIe cycle et licence).

Cours public : Les classes sociales aujourd'hui (à partir du 2 décembre 1965).

SOCIOLOGIE. — M. ARON, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

PSYCHOLOGIE. — Mme FAVEZ-BOUTONIER, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

PSYCHOLOGIE PATHOLOGIQUE. — M. LAGACHE, professeur.

Cours : 1er semestre : Leçons de psychologie criminelle. *2e semestre :* La conception psychanalytique de l'homme.

Séminaire de 3e cycle : Psychopathologie et psychanalyse.

PSYCHOLOGIE. — M. SIMONDON, professeur.

Cours de licence : Imagination et invention.

Séminaire de recherche : Technologie humaine et technologie générale.

PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE. — M. FRAISSE, professeur.

Cours de licence : L'orientation dans le temps.

Séminaire : Méthodologie expérimentale en psychologie.

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT. — M. OLÉRON, professeur.

Cours : 1) Langage et développement psychologique (II). 2) Questions de psychologie de l'enfant.

Séminaire de Psychologie génétique (3e cycle).

PÉDAGOGIE. — M. DEBESSE, professeur.

Cours : Les nouvelles conditions de l'éducation *(1er et 2e semestres)*. L'éducation physique *(un semestre)*. L'actualité pédagogique de DEWEY *(un semestre)*.

PSYCHOLOGIE SOCIALE. — M. STOETZEL, professeur.

Cours de licence : Psychologie sociale générale. Psychologie sociale appliquée.

Séminaire de recherche (3e cycle).

PSYCHOLOGIE SOCIALE. — M. DAVAL, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

DÉMOGRAPHIE. — M. ALAIN GIRARD, maître de conférences.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

HISTOIRE ANCIENNE

ÉGYPTOLOGIE. — M. LECLANT, professeur.

Étude de textes en égyptien classique (certificat d'Égyptologie).

Éléments d'archéologie d'Égypte et de Nubie (licence d'histoire, option archéologie, certificat d'Égyptologie).

Histoire de l'Égypte au Ier millénaire (licence d'Histoire).

LANGUES ET CIVILISATIONS DES ANCIENS SÉMITES. — M. N...

HISTOIRE GRECQUE. — M. DAUX, professeur actuellement détaché dans les fonctions de Directeur de l'École française d'Athènes. — M. TREHEUX, suppléant.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

ÉPIGRAPHIE GRECQUE. — M. FLACELIÈRE, professeur.

PAPYROLOGIE. — M. N...

HISTOIRE ANCIENNE. — M. Van EFFENTERRE, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

HISTOIRE ROMAINE. — M. SESTON, professeur.

Cours : licence : Les institutions et la vie politique dans le monde romain sous les Flaviens et les Antonins.

Agrégation : Leçons et exercices sur la question d'Histoire romaine du programme (Ier semestre).

Séminaire de recherche : (2e semestre). Centre de Recherches d'histoire de l'Antiquité.

ÉPIGRAPHIE LATINE. — M. SESTON, professeur.

Conférences d'épigraphie latine. Consulter l'affiche de la Section d'histoire.

HISTOIRE DU CHRISTIANISME. — M. MARROU, professeur.

Direction de travaux *(1er semestre)* ; Épigraphie chrétienne *(2e semestre)*.

Séminaire de recherche : L'interprétation de la *Cité de Dieu*. Initiation à l'histoire du Christianisme (Ier-VIe siècle).

PRÉHISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE. — M. LASSUS, professeur.

Les premiers monuments du culte chrétien.

Recherches sur la mosaïque chrétienne.

Les villes romaines en Afrique du Nord (licence).

ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE. — M. DEMARGNE, professeur.

Cours : licence : L'iconographie des dieux grecs : la triade apollinienne, Athéna (licence d'art et d'archéologie).

Licence : Les temples grecs et leur décor sculpté de 550 à 430 (licence d'histoire, licence d'art et d'archéologie).

Séminaire de recherche : Recherches sur l'expansion de l'art grec au IVe siècle (D. E. S., Doctorats).

ARCHÉOLOGIE ROMAINE. — M. GILBERT PICARD, professeur.

Cours : licence : « L'art romain sous Marc-Aurèle et Commode » (160-192). (Licence d'histoire, licence d'art et d'archéologie).

Diplôme et troisième cycle : Recherches sur l'art de la Gaule et de l'Afrique romaines.

CIVILISATION DE L'INDE ET DU SUD-EST ASIATIQUE. — M. RENOU, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de l'Institut de Civilisation indienne.

HISTOIRE DU MOYEN AGE

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — M. PERROY, professeur.

Cours : consulter l'affiche d'histoire et géographie.

Conférences ou séminaires de recherche : Paléographie.

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — M. GUENÉE, professeur.

Cours : consulter l'affiche d'histoire et géographie.

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — M. MOLLAT DU JOURDIN, professeur.

Cours : licence : Grands voyages et connaissance du monde du milieu du XIIIe siècle à la fin du XVe.

Explications de textes (licence) : L'Église et la vie religieuse de 1305 à 1378.

Séminaire de recherche (D. E. S. et 3e cycle) : Les Pauvres et la Pauvreté au Moyen Age.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU MOYEN AGE. — M. BOUTRUCHE, professeur.

Cours : a) Licence d'histoire : consulter l'affiche d'histoire et géographie. — *b)* Certificat d'Histoire économique : 1. Vie écono-

mique et groupes sociaux en France aux XII^e et XIII^e siècles. 2. La France et l'Angleterre à la fin du Moyen Age : transformation de l'économie et des classes.

HISTOIRE ET CIVILISATION BYZANTINES. — M. LEMERLE, professeur, assesseur du Doyen.

Cours : licence : La civilisation byzantine sous les empereurs de la dynastie macédonienne, troisième partie : 1025-1081.

Préparation au D. E. S. et au Certificat d'Études supérieures d'Histoire et Civilisation byzantines.

Séminaire de recherche : Commentaire d'inscriptions historiques.

HISTOIRE DE L'ORIENT MUSULMAN. — M. CLAUDE CAHEN, professeur.

Cours : 1^er semestre : L'économie musulmane (IX^e-XI^e siècles). *2^e semestre :* Conférence. Textes relatifs à la civilisation musulmane (IX^e-XI^e siècles). — Préparation aux Certificats d'Histoire et Civilisation arabe, islamologie, études pratiques d'Arabe.

Séminaire de recherche : La Turquie médiévale.

HISTOIRE DE L'ART DU MOYEN AGE. — M. GAILLARD, professeur.

Cours : L'art roman du XI^e siècle. Études sur l'art gothique. Direction de travaux (D. E. S., thèses de Doctorat).

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

HISTOIRE MODERNE. — M. TAPIÉ, professeur.

Cours : licence : Civilisation de l'Europe du Centre et de l'Est au XVIII^e siècle — Explication de textes pour la licence *(1^er semestre).*

Séminaire de recherche : Études sur les retables baroques, leur iconographie et la sensibilité religieuse des XVII^e et XVIII^e siècles français. — Études sur les sociétés et l'État en Europe centrale au XVII^e siècle.

HISTOIRE MODERNE. — M. MOUSNIER, professeur.

Cours : licence : État et Société en France sous François I^er et pendant le gouvernement personnel de Louis XIV.

Agrégation : L'humanisme et la Renaissance de la fin du XV^e au milieu du XVI^e siècle.

Troisième cycle : Notions de sociologie historique.

Séminaire de recherche : Recherches sur les structures sociales et sur les mouvements populaires de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. LOUIS GIRARD, professeur.

Cours : licence : Le libéralisme en France de 1814 à 1848.

Séminaire de recherche : un sujet relatif au XIXe siècle. Voir l'affiche.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. DUPRONT, professeur.

Cours : licence : Explication de textes et documents, certificat d'Histoire des Religions (option Christianisme moderne) *(2e semestre).*

Diplômes d'Études supérieures d'histoire : direction de travaux *(1er semestre).*

Séminaire de recherche : 3e cycle. 1° Sémantique historique : vocabulaire des lumières et vocabulaire des cahiers de 1789. 2° Recherches d'histoire de la psychologie collective : L'imagier d'Europe au XVIe siècle.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — M. REINHARD, professeur.

Cours public : Quelques quartiers de Paris pendant la Révolution.

Agrégation : La population russe de 1750 à 1850 ; la population française de 1914 à 1945.

Séminaire de recherche : Les sections de Paris pendant la Révolution.

HISTOIRE CONTEMPORAINE. — M. DUROSELLE, professeur.

Cours : licence : Les relations franco-allemandes de 1918 à 1950.

Séminaire de recherche : Relations internationales au XXe siècle.

HISTOIRE CONTEMPORAINE. — M. DROZ, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE. — M. VILAR, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

HISTOIRE DE L'ART MODERNE. — M. CHASTEL, professeur.

Cours : licence : Architecture et maniérisme. — Travaux pratiques *(1er semestre).*

Séminaire de recherche : Le plafond peint *(2e semestre).*

Centre de recherches histoire de l'architecture : La demeure royale.

HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN. — M. JULLIAN, professeur.

Cours : licence : L'essor de l'architecture moderne en France (1890-1930). Travaux pratiques *(2e semestre).*

Agrégation : La peinture en France de 1890 à 1914 *(1er semestre).*

Conférences de recherche : Problèmes du cubisme. Direction de travaux (Diplôme et Doctorats).

HISTOIRE DE LA MUSIQUE. — M. CHAILLEY, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche à l'Institut de Musicologie.

HISTOIRE DE LA COLONISATION. — M. GANIAGE, professeur.

Cours : L'expansion coloniale de la France, de 1871 à 1904. L'Afrique du Nord de 1900 à 1939.

Conférences et séminaires de recherche : Recherches sur le rôle du Parlement français dans les affaires coloniales de 1871 à 1914. Recherches sur des problèmes de démographie historique.

Jours et heures de réception : après les cours et sur rendez-vous.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

HISTOIRE DES CIVILISATIONS DE L'AFRIQUE NOIRE. — M. MAUNY, professeur.

Cours : L'Afrique noire pendant l'Antiquité et le Moyen âge.

Explication de textes : Principaux auteurs de ces périodes.

Travaux pratiques : sur les matières de cours.

HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'AFRIQUE NOIRE. — M. DESCHAMPS, professeur.

Cours : 1er semestre : L'Afrique au XIXe siècle. — *2e semestre :* L'exploration de l'Afrique au XIXe siècle.

Travaux pratiques : Analyses de textes et recherches sur les matières du cours.

HISTOIRE ET CIVILISATION DES SLAVES. — M. PORTAL, professeur.

Cours : agrégation : L'Empire russe de l'avènement de Catherine II à la mort de Nicolas Ier (1762-1855).

Séminaire de recherche : La Bourgeoisie russe au XIXe et début du XXe siècle.

ARCHIVISTIQUE. — M. MICHEL FRANÇOIS, chargé de cours.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

ETHNOLOGIE GÉNÉRALE. — M. LEROI-GOURHAN, professeur.

Cours : L'analyse technologique. — L'art préhistorique.

Séminaires de recherche : Doctorat en ethnologie, Doctorat en préhistoire.

ETHNOLOGIE SOCIALE ET RELIGIEUSE. — M. R. BASTIDE, professeur.

Cours : Certificat d'Ethnologie : L'anthropologie sociale appliquée. — Certificat d'Histoire des Religions — option : Religions primitives : Le messianisme chez les « Primitifs ».

ETHNOLOGIE ET SOCIOLOGIE DE L'AFRIQUE NOIRE. — M. BALANDIER, professeur.

Cours : 1° Stratification sociale et classes sociales en Afrique ; aspects traditionnels et aspects modernes. 2° État traditionnel et État moderne en Afrique.

Conférences de méthode et travaux d'étudiants.

GÉOGRAPHIE

GÉOGRAPHIE. — M. DRESCH, professeur.

Cours : licence : Géographie physique générale.

Agrégation et séminaire : La zone froide. *1er semestre :* leçons d'agrégation. *2e semestre :* l'union sud-africaine.

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE. — M. BIROT, professeur.

Cours élémentaire de géomorphologie (Licence d'histoire).

Questions d'agrégation — géographie physique de la zone tempérée *(sensu lato)*.

GÉOGRAPHIE RÉGIONALE. — Mme BEAUJEU-GARNIER, professeur.

Cours : agrégation et licence : La France du Nord-Ouest.

Troisième cycle-licence : Problèmes d'aménagement du territoire.

Séminaire de recherche sur la région parisienne (3e cycle, Diplôme).

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — M. PINCHEMEL, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de géographie.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — M. PIERRE MONBEIG, professeur.

Cours : Géographie du Mexique, de l'Amérique centrale et des Antilles ; cours annuel pour les candidats au certificat de géographie régionale. *1er semestre :* questions de population dans les pays tropicaux (géographie générale et géographie tropicale). *2e semestre :* l'agriculture dans les pays tropicaux. Leçons d'agrégation.

GÉOGRAPHIE HUMAINE APPLIQUÉE : M. ROCHEFORT, professeur.

Cours : licence : La production des biens d'équipement dans le monde. — Population urbaine et réseaux urbains.

Séminaire de 3e cycle : Méthodes d'étude des réseaux urbains.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE. — M. PERPILLOU, professeur.

Cours : agrégation et licence : 1er semestre : Les grandes régions de pêcheries. — *2e semestre :* Lignes maritimes et lignes aériennes.

Cours radiodiffusés : 1er semestre : Les industries portuaires. — *2e semestre :* Le ravitaillement des grandes villes.

Séminaire de recherche : 1er semestre : Éléments de géographie politique. — *2e semestre :* conférences de recherches.

GÉOGRAPHIE DE L'AFRIQUE DU NORD ET DU SAHARA. — M. DESPOIS, professeur.

Cours : Montagnes et montagnards au Maroc, Égypte et Soudan. — Circulation et migrations en Afrique du Nord.

Séminaire de recherche : Commentaires de cartes de l'Afrique du Nord.

GÉOGRAPHIE DES RÉGIONS TROPICALES. — M. DELVERT, professeur.

Cours : licence : La Chine. — Initiation à la Géographie tropicale.

Agrégation : L'Union indienne et le Pakistan.

HYDROLOGIE MARINE ET FLUVIALE. — M. GUILCHER, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de géographie.

CLIMATOLOGIE. — M. PEDELABORDE, professeur.

Cours : Climatologie générale *(licence).* — T. P. de Climatologie *(licence, D. E. S. et doctorats).*

Agrégation : Les climats extra-tropicaux.

URBANISME. — M. PIERRE GEORGE, professeur.

Cours : licence : Population urbaine et villes de l'U. R. S. S. *(2e semestre).*

Agrégation : Peuplement des régions industrielles *(1er semestre).*

Cours radiodiffusé : Questions d'urbanisme.

Séminaire de recherche : Villes et problèmes urbains.

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE ET DU SAHARA. — M. CAPOT-REY, professeur.

Cours : licence : Les pays arides. Consulter l'affiche de la Section de géographie.

LETTRES ET PHILOLOGIE ANCIENNES ET LINGUISTIQUE

LANGUES SÉMITIQUES ANCIENNES. — M. N...

Cours et conférences : consulter l'affiche de la Section.

ÉGYPTOLOGIE. — M. LECLANT, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

LANGUE ET LITTÉRATURE INDIENNES. — M. MINARD, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de Civilisation indienne.

LINGUISTIQUE. — M. PERROT, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de l'Institut de Linguistique.

LINGUISTIQUE GÉNÉRALE. — M. MARTINET, professeur.

Cours : Introduction à la linguistique générale. L'analyse linguistique.

Séminaire de 3e cycle : École pratique des Hautes Études.

LINGUISTIQUE ROMANE. — M. HERMAN, professeur associé (Université de Debrecen).

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de l'Institut de Linguistique.

a) LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES

HISTOIRE DE LA LANGUE GRECQUE. — M. CHANTRAINE, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de grec.

PHILOLOGIE GRECQUE CLASSIQUE. — M. HUMBERT, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de l'Institut de grec.

LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES. — M. FLACELIÈRE, directeur de l'E. N. S. — M. WILL, suppléant.

Cours : Initiation à l'Épigraphie grecque : inscriptions archaïques et inscriptions d'intérêt historique du Ve et IVe siècle avant J.-C.

LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES. — M. CHAMOUX, professeur.

Séminaire de recherche : Explication de textes historiques (en particulier de Diodore de Sicile).

LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES. — Mme WORMS DE ROMILLY, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de grec.

LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES POST-CLASSIQUES. — Mme HARL, professeur.

Cours : consulter l'affiche de la Section de grec.

Séminaire de recherche : 1) Commentaires de textes grecs post-classiques. 2) Histoire des idées morales et religieuses dans l'hellénisme tardif (philosophie et patristique grecque).

LITTÉRATURE ET CIVILISATION DE LA GRÈCE ANCIENNE. — M. ROBERT, professeur.

Cours et séminaire de recherches : consulter l'affiche de l'Institut de grec.

PAPYROLOGIE. — (Institut de Papyrologie, escalier B, 4e étage, à la Sorbonne). — M. N...

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de grec.

b) LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. DURRY, Doyen.

Cours : licence : Juvénal. Le latin dans les inscriptions.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. BOYANCÉ, professeur, actuellement détaché dans les fonctions de directeur de l'École française de Rome.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. PERRET, professeur (Grammaire et Philologie).

Séminaire de recherche : Le système des cas en latin.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. HEURGON, professeur.

Cours : licence : Cicéron, *Correspondance*, t. V, 279-327.

Cours public : Les civilisations de l'Italie préromaine.

Séminaire de recherche : Civilisations de l'Italie primitive et de la Rome républicaine.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. WUILLEUMIER, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études latines.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. GRIMAL, professeur.

Cours : licence : Apulée, *Métamorphose*, IV, 28, VI, 24. Étude du texte. — César, *Guerre des Gaules*, VII. Étude du texte.

Agrégation : HORACE, *Odes*, I, II, III.

Séminaire de recherche : Commentaire à Sénèque, *De Vita Beata*, en vue d'une édition.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. COLLART, professeur (Grammaire et Philologie).

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de l'Institut de latin.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES (latin tardif et chrétien). — M. FONTAINE, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de latin.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. LE BONNIEC, suppléant.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de latin.

LETTRES ET PHILOLOGIE MODERNES

a) LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

PHILOLOGIE ROMANE. — M. BOUTIÈRE, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

GRAMMAIRE ET PHILOLOGIE FRANÇAISES. — M. WAGNER, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — M. GOUGENHEIM, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. ANTOINE, professeur actuellement détaché dans les fonctions de Recteur de l'Académie d'Orléans. — M. N..., suppléant.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

PHILOLOGIE FRANÇAISE. — M. DELOFFRE, professeur.

Cours : licence (second semestre). Consulter l'affiche de la Section de français.

Agrégation : Explication grammaticale des auteurs figurant au programme des agrégations de grammaire et de lettres modernes.

LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. ROBICHEZ, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN AGE. — M. FRAPPIER, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LITTÉRATURE FRANÇAISE PRÉ-CLASSIQUE ET DE LA RENAISSANCE. — M. LE GENTIL, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

HISTOIRE DE L'HUMANISME FRANÇAIS. — M. SAULNIER, professeur.

Cours : licence : Textes du XVIe siècle.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DES XVIe ET XVIIe SIÈCLES. — M. GARAPON, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU XVIIe SIÈCLE. — M. R. PICARD, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU XVIIIe SIÈCLE. — M. POMEAU, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

HISTOIRE ET TECHNIQUE DU THÉATRE FRANÇAIS. — M. SCHERER, professeur.

Cours et séminaire de recherches : consulter l'affiche de la Section de français et de l'Institut d'Études théâtrales.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE DU XVIIIe SIÈCLE. — M. FABRE, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE CLASSIQUE. — M. PINTARD, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DES XIX^e ET XX^e SIÈCLES. — M^me MARIE-JEANNE DURRY, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. ADAM, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. CASTEX, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES. — M. GUYARD, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. RICATTE, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LITTÉRATURES D'EXPRESSION FRANÇAISE. — M. VIVIER, professeur associé (Université de Liège).

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LITTÉRATURES MODERNES COMPARÉES. — M. CHARLES DEDEYAN, professeur.

Cours : Le cosmopolitisme littéraire de Charles Du Bos, 3^e partie (1927-1933). — Initiation à la littérature comparée, *1^er semestre*, Charles Du Bos, explications de textes. — Le nouveau mal du siècle de Baudelaire à nos jours, *1^re partie.*

Cours radiodiffusé : L'Enfer dans les épopées européennes, de Dante à la fin du romantisme.

LITTÉRATURES COMPARÉES. — M. ETIEMBLE, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de l'Institut de Littérature comparée.

LITTÉRATURE COMPARÉE. — M. VOISINE, professeur chargé d'enseignement.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de l'Institut de Littérature comparée.

LITTÉRATURE COMPARÉE. — M. J. BOURRILLY, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

PHONÉTIQUE. — *(Institut de phonétique,* 10, *rue des Bernardins, Paris, V^e).* — M. N...

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

b) LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

LITTÉRATURE ANGLAISE DE LA PRÉ-RENAISSANCE. — M. BACQUET, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION DE LA RENAISSANCE ANGLAISE. — M. MICHEL POIRIER, professeur.

Cours et séminaire de recherches : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES DES XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES. — M. ELLRODT, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION DU XVIII^e SIÈCLE ANGLAIS. — M. PARREAUX, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION MODERNES DE LA GRANDE-BRETAGNE. — M. LAS VERGNAS, professeur, assesseur du Doyen.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION DE L'ANGLETERRE CONTEMPORAINE. — M. MONOD, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES. — M. MAYOUX, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

LITTÉRATURE ANGLAISE. — M. J. FORT, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES. — M. BONNEROT, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION ANGLAISES ET NORD-AMÉRICAINES. — M. LANDRE, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

PHILOLOGIE ANGLAISE. — M. CULIOLI, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION AMÉRICAINES. — M. N...

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION AMÉRICAINES. — M. ASSELINEAU, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

LANGUE ET LITTÉRATURE ALLEMANDES. — M. ZINK, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'Études germaniques.

LANGUE ET LITTÉRATURE ALLEMANDES. — M. AYRAULT, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'Études germaniques.

LANGUE ET LITTÉRATURE ALLEMANDES. — M. DAVID, professeur. M. LENZ-MEDOC, lecteur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'Études germaniques.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION ALLEMANDES. — M. SUSINI, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'Études germaniques.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION ALLEMANDES. — M. BERTAUX, professeur.

Cours : licence : 1) Histoire des sciences en Allemagne. — 2) Structures de la société industrielle allemande.

Agrégation.

Séminaire de recherche : Recherches sur la poétique.

PHILOLOGIE DES LANGUES GERMANIQUES. — M. FOURQUET, professeur.

Cours : Études comparatives sur le germanique ancien, gothique. Étude comparée de l'évolution structurale des langues germaniques

jusqu'à nos jours. Certificat d'étude comparée des langues germaniques et 3e cycle.

Séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'Études germaniques.

LANGUE ET LITTÉRATURE HISPANIQUES (Institut d'Études hispaniques, 31, rue Gay-Lussac, Paris Ve). — M. RICARD, professeur, MM. DE LOS COBOS, MURCIA, CORRALES, JARENO, OLMOS GARCIA, PEREZ-VILLANUEVA, FERRARI, FERRERAS, lecteurs.

Cours : licence : Explication de Saint-Jean de la Croix, « Subida del Monte Carmelo ».

Agrégation : Feijoo *(1er semestre).* — Le roman de la révolution mexicaine *(2e semestre).*

Séminaire de recherche et direction de travaux : consulter l'affiche de la Section d'Études hispaniques.

LANGUE ET LITTÉRATURE ESPAGNOLES. — M. AUBRUN, professeur.

Cours radiodiffusé (licence). — Le drame lyrique en Espagne de 1661 à 1700.

LANGUE ET LITTÉRATURE ESPAGNOLES. — M. RUMEAU, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section hispanique.

LITTÉRATURE ITALIENNE MODERNE (Institut d'études Italiennes, Grand Palais Salle d'italien pour tous les cours et exercices). — M. RENUCCI, professeur. — M. DEL BECCARO, lecteur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études italiennes.

LANGUE ET LITTÉRATURE ITALIENNES. — M. MARGUERON, professeur.

Cours : consulter l'affiche de l'Institut d'Études italiennes.

Séminaire de recherche : Recherches sur l'histoire de la langue italienne.

LITTÉRATURE ITALIENNE DE LA RENAISSANCE. — M. ROCHON, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'Études italiennes.

PHILOLOGIE ARABE. — M. BLACHÈRE, professeur.

Cours : Philologie et linguistique arabes. Littérature arabe du Moyen Age et contemporaine.

Séminaire de recherche : sur la *lexicologie arabe.*

ISLAMOLOGIE. — M. BRUNSCHVIG, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'Études islamiques.

LANGUE ET CIVILISATION ARABES. — M. PELLAT, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'Études arabes.

HISTOIRE DE L'ORIENT MUSULMAN. — M. CAHEN, professeur.

Cours et séminaire de recherches : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

LANGUE ET LITTÉRATURE RUSSES. — M. GRANJARD, professeur. Mme STOLIAROFF, lectrice.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'Études russes.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION RUSSES. — M. WEISBEIN, professeur.

Cours et séminaire de recherches : consulter l'affiche de la Section d'Études russes.

LANGUE ET LITTÉRATURE POLONAISES. — M. BOURRILLY, professeur. M. BŁONSKI, lecteur.

Cours et séminaire de recherches : consulter l'affiche de la Section d'Études russes.

ÉTUDES PORTUGAISES ET BRÉSILIENNES (Institut d'Études portugaises et brésiliennes, 17, rue de la Sorbonne, escalier C, 2e étage). — M. BOURDON, professeur, Mme MEYER, lectrice, M. DA SILVA, lecteur.

Cours : António Vieira.

Conférence : Lisbonne au XVIIIe siècle.

Séminaire de recherche : Étude de documents diplomatiques concernant les relations commerciales franco-brésiliennes au début du XIXe siècle.

LITTÉRATURE BRÉSILIENNE. — M. DE MELLO E SOUZA, professeur associé (Université de Sao Paulo) ; Mme MEYER, lectrice.

Cours : Claudio Manuel da Costa et l'Arcadisme luso-brésilien.

Conférences : Gonçalves Dias dans les *Poesias americanas*.

ROUMAIN (Institut d'Études roumaines, 16, rue de la Sorbonne). — M. GUILLERMOU, chargé de cours — M. TURDEANU, lecteur. Mme CLARA CHIOSA, lectrice.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'Études roumaines.

GREC POST-CLASSIQUE ET MODERNE, LITTÉRATURE NÉO-HELLÉNIQUE (Institut d'Études byzantines et néo-hellé-

niques à la Sorbonne, escalier C, 3e étage). — M. MIRAMBEL, chargé de cours, M. SPYRIDAKIS, lecteur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'Études grecques.

LANGUE ET LITTÉRATURE NÉERLANDAISES. — M. BRACHIN, professeur. M. MERKUS, lecteur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'Études néerlandaises.

LANGUE ET LITTÉRATURE SCANDINAVES (Institut d'Études scandinaves, 16, rue de la Sorbonne). — M. GRAVIER, professeur. M. EYJOLFSSON, lecteur d'islandais. M. IVARSSON, lecteur de suédois. M. SPORE, lecteur de danois, M. N..., lecteur de norvégien.

Cours : Danois : Herman Bang romancier. — *Norvégien :* Quelques aspects du lyrisme norvégien contemporain. — *Islandais :* Initiation à l'étude de l'islandais ancien. Explication de textes tirés de l'*Edda*. *Suédois :* Les drames naturalistes de Strindberg.

LANGUE ET CIVILISATION JAPONAISES ET CORÉENNES. — M. HAGUENAUER, professeur. M. MORI, lecteur japonais. M. LI, lecteur coréen. M. FUJIMORI, lecteur japonais.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche des Sections d'Études japonaises et coréennes.

LANGUE ET CIVILISATION CHINOISES. — M. GERNET, professeur. Mme DUMONT, lectrice. M. TCHANG, lecteur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'Études chinoises.

MAITRES-ASSISTANTS A LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE PARIS

M. ALBERT, Histoire.
M. ALLAIN, Russe.
M. APPIA, Anglais.
M. ARKOUN, Arabe.
M. AUFFRET, Anglais.
Mlle AVIGNON, Anglais.
M. BANDET, Allemand.
Mme BARATTO-TRENTIN, Italien.
Mme BASCH, Anglais
M. BASTIE, Géographie.
M. BATICLE, Géographie.
M. BERVEILLER, Français.
Mme BOCHET, Espagnol.
M. BOISVERT, Portugais.
M. BOMER, Géographie.
Mlle BONTEMPS, Latin.
M. BOULOISEAU, Histoire.
M. BOURRIOT, Histoire.
M. BRUHAT, Histoire.
M. BURNET, Géographie.
M. CHARTIER, Géographie.
M. CHAURAND, Français.
M. CHAUVET, Français.
Mlle CHILAND, Philosophie.
M. CORVISIER, Histoire.
Mme CRIBIER, Géographie.
Mlle DESCLAIRE, Anglais.
M. DEVAUX, Philosophie.
M. DOAZAN, Psychologie.

Mlle DUBOIS, Anglais.
M. DUBOIS, Histoire.
M. DURAND-DASTES, Géographie.
M. ÉLIOT, Français.
Mme EMPERAIRE, Histoire.
M. ESTABLET, Sociologie.
Mlle FAURE, Anglais.
M. FLORES, Psychologie.
Mme FRAISSE, Français.
Mme GAMELON, Ethnologie sociale.
Mlle GARENC, Géographie.
M. GAUTIER, Anglais.
M. GIRARDET, Histoire.
Mlle GOYET, Français.
M. GRÉCO, Philosophie.
M. GUÉNOT, Anglais.
M. GUENOUN, Espagnol.
M. GUIERRE, Anglais.
M. GUILLEBEAU, Sciences humaines appliquées.
M. HAWELKA, Espagnol.
M. HAY, Allemand.
M. D'HOOP, Histoire.
Mlle HUGUENEY, Histoire.
M. HUI, Anglais.
M. JARDIN, Histoire.
M. JOURNET, Français.
M. KAUFMANN, Philosophie.
M. KERST, Anglais.
M. KLEIN, Géographie.
M. LACANT, Français.
M. LACOSTE, Géographie.
Mlle LALOUETTE, Sciences humaines appliquées.
M. LAMBLIN, Philosophie.
M. LAPLANCHE, Psychologie.
M. LÉGER, Géographie.
M. LEIBRICH, Allemand.
Mlle LEMPERIÈRE, Psychologie.
M. LÉON, Pédagogie.
M. LEPINOY, Allemand.
M. LUCIANI, Italien.
M. LUTAUD, Anglais.
M. LYOTARD, Philosophie.
Mme MADAULE, Philosophie.
M. MAITRON, Histoire.
M. MARGOT-DUCLOT, Philosophie.
M. MERCADIER, Espagnol.
M. MERGAULT, Anglais.
M. MESLIN, Histoire.
M. MICHEL, Français.
M. MIQUEL, Italien.
M. MONTIGNY, Allemand.
M. NATHAN, Français.
M. NATTER, Anglais.
M. ORSINI, Italien.
M. PAGES, Psychologie sociale.
M. PAGOSSE, Français.
Mlle PINCHON, Français.
M. PINOT, Géographie.
M. PLAZOLLES, Français.
M. POULAIN, Allemand.
M. REVAULT - D'ALLONNES, Esthétique.
M. RIBARD, Français.
M. RICHARD, Latin.
M. RICHET, Histoire.
M. RIEUCAU, Géographie.
Mme ROCHEBLAVE, Psychologie.
M. ROSSIGNOL, Français.
M. SEEBACHER, Français.
M. SESE, Espagnol.
M. SURER, Français.
Mme TESSIER, Anglais.
M. TEYSSANDIER, Anglais.
M. TISSIER, Français.
M. TRESMONTANT, Philosophie.
M. TROUQUET, Espagnol.
M. ULMANN, Philosophie.
M. URRUTIA, Espagnol.
M. VARLOOT, Français.
M. VIAL, Pédagogie.
Mlle WEBER, Histoire.
M. ZAC, Philosophie.

4° INSTITUTS DE LA FACULTÉ

INSTITUT D'ÉPIGRAPHIE GRECQUE

16, rue de la Sorbonne

Directeur : M. FLACELIÈRE

(Voir p. 235)

L'Institut a pour but de former des étudiants à la connaissance des inscriptions grecques. Il contient une bibliothèque : *corpus* d'inscriptions, recueils particuliers, périodiques. Il permet l'initiation et la formation des futurs épigraphistes, notamment de ceux qui se présenteront au concours d'entrée à l'École française d'Athènes. On y prépare l'épreuve pratique d'épigraphie grecque que peuvent choisir les candidats au Certificat d'Études supérieures d'Histoire ancienne et, comme matière à option, les candidats au Diplôme d'Études supérieures d'Études classiques et d'Histoire.

INSTITUT D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

(*Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, Escalier C, 3e étage)

Directeur : M. BOUTRUCHE

Créé en 1938 par Marc BLOCH, l'Institut a pour objet « de développer, coordonner et aider les études relatives à l'histoire des faits économiques, en eux-mêmes, et dans leurs rapports avec l'histoire des idées, ainsi que des structures sociales ».

Sa bibliothèque et sa salle de travail sont ouvertes deux fois par semaine (horaire affiché à la porte de l'Institut) ; le prêt à domicile est autorisé sous conditions.

L'Institut est à la disposition des étudiants inscrits dans une des Facultés de l'Université de Paris ; des autorisations personnelles peuvent être accordées. Il contribue à la préparation du Certificat d'Histoire économique, du Diplôme d'Études supérieures et de certains travaux personnels ou collectifs. Il organise ou contribue à organiser des colloques et des enquêtes.

INSTITUT D'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
Directeur : M. MARCEL REINHARD

Cet Institut a été créé en 1937. Il a pour objet d'organiser, d'encourager et de coordonner les études relatives aux origines de la Révolution française, à son histoire, à son influence, comme aussi à l'histoire de la période napoléonienne qui en est le prolongement.

Il est administré par un Comité directeur dont le Président est M. le Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et le Vice-président, le professeur d'Histoire de la Révolution française.

L'Institut contribue à la préparation des examens et concours qui sanctionnent l'enseignement de la Faculté ; il peut en outre conférer, après examen, un Diplôme d'Études de la Révolution française et de l'Empire. L'examen comporte un mémoire sur un sujet agréé par le Comité, des interrogations sur l'histoire intérieure de la France de 1774 à 1814, sur l'histoire internationale durant la même période, sur 2 matières à option, et l'explication d'un texte. Sont admis à l'examen les étudiants inscrits à l'Institut pendant un an au moins. Peuvent être seuls inscrits, les étudiants inscrits à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et ayant acquitté un droit d'exercices pratiques de 1 F par an. Les droits d'examen sont fixés à 1 F.

INSTITUT D'ÉTUDES ITALIENNES

Grand Palais, Perron Alexandre III, Cours la Reine
(Tél. 225-96-40, Poste 095)
Directeur : M. RENUCCI

Cet Institut a pour but de coordonner et de développer les études relatives à la langue, à la littérature et à la civilisation italiennes ; de faciliter aux Italiens résidant à Paris l'étude de la langue et de la civilisation françaises, et aux Français, la connaissance des diverses manifestations de la vie italienne (voir p. 242).

L'Institut possède une bibliothèque et une salle de travail réservées aux étudiants régulièrement inscrits à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris, et qui ont acquitté à la Faculté les droits de travaux pratiques. La bibliothèque et la salle de travail sont ouvertes du 3 novembre au 30 juin de chaque année scolaire, chaque jour non férié, de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures, sauf aux heures de certains cours, et le samedi. Les ouvrages mis à la disposition des étudiants sont uniquement destinés à être consultés sur place.

Pour tous les détails complémentaires, s'adresser à M. RENUCCI, professeur de Littérature italienne, qui reçoit à l'Institut le *mercredi, de 15 à 17 heures.*

INSTITUT DE LANGUE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION ANGLAISES ET NORD-AMÉRICAINES

(Voir p. 240 et 241)

5, rue de l'École-de-Médecine (V^e^)
(Tél. : 033-24-13, poste 474)
Directeur : M. LAS VERGNAS

L'Institut prépare aux divers examens universitaires (propédeutique, licence, Diplômes d'Études supérieures, Doctorats de tous ordres). Il assure, également, la préparation aux concours ouvrant aux étudiants les carrières de l'enseignement secondaire, dans l'ordre de l'anglais (CAPES et agrégation d'anglais). Sa bibliothèque, d'environ 10.000 volumes, spécialisés dans le domaine des études anglaises et nord-américaines, est ouverte aux étudiants titulaires d'une carte de l'Institut, au personnel enseignant de la Sorbonne et, sur autorisation du Directeur d'études, aux chercheurs dûment qualifiés.

INSTITUT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

(Voir p. 237 à 239)

17, rue de la Sorbonne, Escalier C, 2^e^ étage
(Tél. : 033-24-13, poste 465)
Directeur : M. SAULNIER

Dans le double rôle qui lui revient de former des enseignants et des chercheurs, l'Institut prépare les étudiants aux divers Certificats d'Études supérieures et aux Diplômes d'Études supérieures qui se rattachent à ces disciplines. Il assure en outre la direction des thèses de Doctorat sur l'Histoire de la langue et de la littérature françaises depuis les origines jusqu'à nos jours.

INSTITUT D'ÉTUDES LATINES

17, rue de la Sorbonne, Escalier E, 3^e^ étage
(Tél. : 033-24-13, poste 477)
Directeur : M. PERRET

L'Institut a d'abord pour but de coordonner les enseignements relatifs à la langue et à la littérature latines, au niveau des Certificats d'Études supérieures, des Diplômes d'Études supérieures et des Concours d'enseignement du second degré. Des séminaires de recherches groupent les étudiants et les chercheurs candidats à des thèses de doctorat et des thèses de 3^e^ cycle. La bibliothèque offre aux étudiants un fichier parfaitement tenu à jour et s'accroît régulièrement des plus récents ouvrages de la critique moderne.

INSTITUT DE LINGUISTIQUE

17, rue de la Sorbonne, Escalier F, 2e étage

Directeur : M. MARTINET

L'Institut de Linguistique de l'Université de Paris a pour objet de servir de centre aux études théoriques et pratiques qui se rapportent à la science du langage et de diriger les recherches dans les différents ordres qu'elle comporte. Il établit une coordination entre les enseignements déjà existants et organise des enseignements nouveaux, en vue d'offrir aux étudiants un ensemble cohérent et complet d'études linguistiques appuyées de travaux pratiques.

Une bibliothèque linguistique et une salle de travail sont à la disposition des étudiants inscrits à l'Institut.

INSTITUT DE LITTÉRATURES MODERNES COMPARÉES

17, rue de la Sorbonne, Escalier C, 2e étage

(Tél. : 033-24-13, poste 459)

Directeur : M. DEDEYAN

L'Institut prépare les étudiants au Certificat d'Études supérieures de Littérature comparée, au Diplôme d'Études supérieures de Lettres modernes et aux différents Doctorats. Il met à la disposition des étudiants une bibliothèque spécialisée de 6.000 volumes environ et documents.

INSTITUT DE PAPYROLOGIE

17, rue de la Sorbonne, Escalier D, 4e étage

(Tél. : 033-24-13, poste 284)

Directeur : M. N...

L'Institut organise des cours d'initiation à l'étude des papyrus et ostraca grecs, provenant d'Égypte, d'intérêt documentaire ou littéraire. Il permet également à des savants plus avancés dans la discipline papyrologique de préparer des thèses de Doctorat de 3e cycle ou d'État ainsi que des mémoires de Diplômes d'Études supérieures de Langues classiques pour lesquels la Papyrologie constitue une matière à option. Les étudiants et les chercheurs trouvent à l'Institut et dans son laboratoire la bibliothèque, les appareils techniques et une collection de pièces originales qui leur permettront de mettre au point leurs connaissances dans un domaine étroitement lié, tant à l'histoire de l'Orient ancien qu'à celle de l'hellénisme.

INSTITUT D'ÉTUDES PORTUGAISES ET BRÉSILIENNES

(*à la Sorbonne*, Escalier C, 2e étage)
(Tél. : 033-24-13, poste 307)
Directeur : M. BOURDON

L'Institut a pour but l'étude de la civilisation luso-brésilienne sous ses différents aspects : langue, littérature, histoire, géographie, art, ethnographie, sociologie, etc. Il comprend une bibliothèque de travail réservée aux personnes autorisées par le Directeur.

L'Institut prépare à la Licence de portugais (Licence d'Enseignement), au Certificat Supérieur d'Études Brésiliennes (Licence libre) et au Diplôme d'Études Supérieures de Langue et Littérature Luso-Brésiliennes.

CENTRE D'ÉTUDES CORÉENNES

Directeur : M. HAGUENAUER
(Voir p. 244)

CENTRE DE RECHERCHES SUR LA CIVILISATION DE L'EUROPE MODERNE

17, rue de la Sorbonne, Esc. C, 3e étage
Directeur : M. MOUSNIER

Le Centre de Recherches sur la Civilisation de l'Europe moderne est un Institut de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines créé par arrêté ministériel du 17 avril 1958. Le Centre organise des recherches en vue de définir et de caractériser la civilisation européenne dans ses différentes manifestations qui embrassent les diverses activités humaines depuis le début du XVIe siècle. Son travail propre est la menée d'enquêtes collectives, la mise au point d'études critiques, la préparation de synthèses, la formation des chercheurs et leur préparation aux divers Doctorats des Facultés par leur participation aux séminaires de recherches des professeurs.

Sont admis à travailler au Centre, s'ils sont agréés par un professeur du Centre, les étudiants titulaires de l'un des diplômes suivants :

Licence ès Lettres ou en Droit, Diplômes de l'Institut d'Études politiques, de l'École du Louvre, d'Archiviste-paléographe, de l'École pratique des Hautes Études, du Doctorat de 3e cycle. Peuvent être admis sur décision du Conseil d'Administration des chercheurs ne possédant aucun de ces titres.

Le Centre dispose d'une bibliothèque d'instruments de recherche.

Le Directeur reçoit sur rendez-vous.

CENTRE DE RECHERCHES D'HISTOIRE DES SLAVES

17, rue de la Sorbonne, Esc. C, 3e étage

Directeur : M. PORTAL

Créé par arrêté du 9 mars 1960, le Centre d'Études et de Recherches sur l'Histoire slave est un Institut rattaché à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Paris.

Il a pour but de promouvoir les études et les recherches concernant l'histoire des pays slaves (Russie, Pologne, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Bulgarie) du IXe au XXe siècle, leurs civilisations et leurs rapports extérieurs ; de préparer aux diplômes qui sanctionnent des recherches originales et une formation de chercheur dans ces domaines (Diplômes d'Études Supérieures, Doctorats d'Université, Doctorats du 3e cycle, Doctorats ès Lettres) ; de constituer des équipes de travailleurs titulaires de ces diplômes ou les préparant, et utilisant les ressources documentaires accessibles en France et à l'étranger en vue de travaux individuels et collectifs.

Il dispose d'une bibliothèque d'orientation et d'une cartothèque.

Sont admis à travailler au Centre les étudiants agréés par le Directeur du Centre et titulaires de l'un des diplômes suivants : Licence ès Lettres, Licence en Droit, Diplôme d'Études Supérieures, Diplôme de l'Institut d'Études Politiques, Diplôme d'Archiviste-paléographe, Diplôme de l'École pratique des Hautes Études, Diplôme de l'École Nationale des Langues Orientales Vivantes, Doctorat en Droit, Doctorat d'Université (Lettres), Doctorat du 3e cycle (Lettres), Doctorat ès Lettres d'État.

Peuvent être admis sur décision du Conseil d'Administration du Centre statuant sur chaque cas des chercheurs ne possédant pas ces titres, s'ils sont jugés aptes à participer aux travaux du Centre.

Le Directeur reçoit sur rendez-vous.

CENTRE DE RECHERCHES D'HISTOIRE ET CIVILISATION BYZANTINES

17, rue de la Sorbonne, Esc. C, 3e étage

Directeur : M. P. LEMERLE

Le Centre a été créé pour grouper les étudiants et les chercheurs s'intéressant aux divers aspects de l'histoire intérieure de l'Empire byzantin, de ses relations internationales et de l'influence exercée par sa civilisation, et pour mettre à leur disposition des moyens d'information et de travail. Il est donc en relation étroite avec la chaire d'Histoire et Civilisation byzantines de la Faculté, mais aussi avec la Direction d'études d'Histoire byzantine de la IVe Section de l'École

pratique des Hautes Études ; il établit la coordination avec les autres domaines de l'histoire médiévale, particulièrement islamique et slave.

Le Centre prépare au Certificat d'Études supérieures d'Histoire et Civilisation byzantines, délivré par la Faculté, ainsi qu'aux divers examens ou concours dans le programme desquels peut entrer l'histoire de Byzance. Il possède une bibliothèque, ouverte trois après-midi par semaine aux étudiants et chercheurs agréés par le Directeur. En cours de développement, cette bibliothèque contient dès maintenant une importante série de textes et de sources documentaires, les manuels, dictionnaires, encyclopédies et ouvrages de référence, une collection de périodiques et un grand nombre de brochures et tirages à part. Une collection de photocopies des textes ou études devenus introuvables est en voie de constitution.

INSTITUT D'ÉTUDES ROUMAINES

16, rue de la Sorbonne, 3e étage
(Tél. : 033-24-13, poste 293
Directeur : M. BOUTIÈRE
Intérim : M. GUILLERMOU, chargé de cours à la Sorbonne

Créé comme Institut de Philologie roumaine, l'Institut prépare les étudiants candidats au Certificat d'Études roumaines et au Certificat d'Études supérieures de Philologie roumaine, admis comme 4e certificat pour compléter une licence.

INSTITUT DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

46, rue Saint-Jacques, Paris (Ve)
(Sorbonne, Escalier A, 3e étage)
(Tél. : 033-24-13, poste 461)
Directeur : M. SAULNIER

Organisme d'Enseignement supérieur, l'Institut reçoit :

1° *de la fin de septembre à la fin d'octobre,* les futurs auditeurs des cours de l'année (Stages d'initiation et d'orientation) ;

2° *de novembre à juin :*

— les professeurs, français ou étrangers, qui désirent se perfectionner, renouveler leurs connaissances ou acquérir nos méthodes, applicables à toute langue vivante : cours de langue, cours de littérature classique, cours de littérature contemporaine, cours de civilisation de la France contemporaine, stages pédagogiques ;

— les étudiants français ou étrangers, qui se destinent à l'enseignement et désirent une formation générale et technique approfondie : cours du Professorat ;

— les étudiants étrangers qui, sans rechercher essentiellement la formation pédagogique de l'Institut, désirent profiter des enseignements qu'il donne dans l'un ou l'autre de ses cours, en vue de travaux personnels ;

3° *du* 1er *juillet au* 14 *août*, les professeurs ou étudiants étrangers désirant se perfectionner ou accroître leurs connaissances : cours de langue, cours de littérature française contemporaine, exercices de conversation et de prononciation, stage pédagogique.

Condition essentielle pour toute inscription : Posséder un titre universitaire conférant au moins une équivalence du Baccalauréat français.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Mlle Colette PARENT, secrétaire de l'Institut.

INSTITUT DE PRÉPARATION AUX ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ
(I. P. E. S.)

Directeur : M. le professeur P. WUILLEUMIER

(*Secrétariat :* Tél. : 033-24 13, poste 464)

(*Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, 17, rue de la Sorbonne, Paris (Ve))

Créé dans chaque Faculté par décret du 27 février 1957, l'Institut de Préparation aux Enseignements de Second Degré (I. P. E. S.) a pour but d'améliorer la situation matérielle et la formation intellectuelle des étudiants qui se destinent au professorat dans les lycées et collèges.

Le concours d'entrée est ouvert aux étudiants de la Faculté et aux élèves de Lettres Supérieures et des classes préparatoires aux Grandes Écoles, qui possèdent la nationalité française conformément au statut de la Fonction Publique, qui n'atteignent pas 40 ans au 1er octobre suivant (cette limite d'âge étant reculée d'une année par enfant à charge ou d'une durée égale au temps passé sous les drapeaux ou dans l'enseignement public), qui ont effectué dans l'Académie l'année de scolarité précédant le concours, qui n'ont pas subi quatre échecs au Certificat d'Études Littéraires générales et qui n'ont pas obtenu ou n'obtiendront pas à l'une des deux sessions de l'année en cours tous les certificats d'une Licence d'enseignement.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de l'I. P. E. S. au même moment que les inscriptions au C. E. L. G. Les candidats peuvent indiquer deux Sections au choix par ordre de préférence. Ils doivent souscrire l'engagement de servir dans l'enseignement public pendant dix années au moins, à dater de leur entrée à l'I. P. E. S.

Les épreuves du concours sont celles du Certificat d'Études Littéraires générales. Les candidats qui ont obtenu au moins la moyenne des points sont admis dans la limite des places disponibles, dont le

nombre est fixé chaque année par décision ministérielle. La liste des reçus, proposés à l'agrément du Ministre, est affichée à la Faculté vers le 25 juillet et la nomination officielle est notifiée en septembre.

Les élèves-professeurs prennent, s'ils ne sont déjà fonctionnaires, la qualité de fonctionnaire stagiaire dès leur entrée à l'I. P. E. S., avec les droits et les devoirs attachés à ce titre.

Ils perçoivent une rémunération annuelle fixée par référence à l'indice réel 200, soit environ 850 F par mois au 1er octobre 1965.

INSTITUT D'ÉTUDES THÉATRALES

Directeur : M. N...

Directeur adjoint : M. SCHERER

Cet Institut a pour objet de coordonner et de développer les Études Supérieures relatives au théâtre, de rassembler des documents relatifs à ces études, de publier des travaux sur le théâtre, de coordonner et d'animer l'action des groupes d'étudiants qui organisent les représentations théâtrales sous le patronage de l'Université de Paris.

Il prépare au *Certificat d'Études théâtrales* qui compte comme certificat de Licence libre. Les étudiants ne remplissant pas les conditions exigées pour l'inscription à un Certificat d'Études supérieures peuvent obtenir un Diplôme de l'*Institut d'Études* théâtrales dont le programme est le même que celui du certificat. L'Institut organise en outre des conférences publiques et des débats pour lesquelles il fait appel à des spécialistes qualifiés.

Un Centre de documentation théâtrale (17, rue de la Sorbonne, Escalier C, 1er étage) comprenant une bibliothèque, des documents iconographiques et sonores est à la disposition des étudiants.

M. le professeur SCHERER, Directeur adjoint de l'Institut d'Études théâtrales reçoit les étudiants le vendredi à 16 h.

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DU TOURISME

à l'Institut de Géographie, 191, rue Saint-Jacques (Ve)

Directeur : M. DRESCH

Ce Centre a pour but de promouvoir les recherches scientifiques se rapportant au tourisme, de contribuer à la formation des cadres supérieurs du tourisme et, le cas échéant, d'effectuer les études qui lui seraient demandées.

Il est ouvert par concours aux étudiants pourvus du Certificat d'Études littéraires générales. La durée des études est de deux années. Les étudiants bacheliers titulaires du Brevet de Technicien du Tourisme peuvent entrer directement en deuxième année après examen.

Le Centre délivre un Diplôme après un examen qui comprend notamment un mémoire original sur une question d'aménagement touristique.

CENTRE DE RECHERCHES PRÉHISTORIQUES ET PROTOHISTORIQUES

Musée de l'Homme, Palais de Chaillot
(Tél. : 727-74-46
Château de Morigny, par Etampes, S.-et-O.
Directeur : M. A. LEROI-GOURHAN

Ce Centre a pour objet d'offrir par des fouilles, des travaux de laboratoire et un service de documentation, les moyens d'une formation spéciale aux techniques de recherche préhistorique et protohistorique. Il est ouvert à des stagiaires français ou étrangers possédant des titres justifiant de leur accession à la recherche ou la qualité de chercheur confirmé. Il admet également en stage des collaborateurs techniques destinés aux chantiers de fouilles.

Chaque année, le Centre organise pour ses stagiaires un cycle d'enseignement et de stages de fouilles. L'admission aux conférences et travaux est possible à un nombre limité d'auditeurs libres. Le Centre peut délivrer, après des examens théoriques et pratiques, un Brevet de formation à la technique des fouilles.

CENTRE DE CIVILISATION POLONAISE

17, rue de la Sorbonne, entrée 15, rue Champollion, Paris (V^e^)
(Tél. : 033-24-13, poste 617)
Directeur : M. N...

Créé en 1962 en application des accords culturels franco-polonais, le Centre est placé sous l'autorité du Recteur de l'Académie de Paris. Il a pour but de contribuer au resserrement des liens culturels et scientifiques entre les deux pays et de faciliter la connaissance des différents aspects de la civilisation polonaise. A cet effet, il fonctionne comme centre de documentation en mettant à la disposition du public sa bibliothèque déjà riche de plus d'un millier de volumes et de nombreuses revues scientifiques spécialisées. En outre, il organise dans le cadre de l'Université des manifestations telles que : conférences, expositions, concerts de musique polonaise, présentation de films, etc.

Le Directeur reçoit sur rendez-vous.

CENTRE DE RECHERCHES AFRICAINES

17, rue de la Sorbonne, Escalier F, 2^e^ étage
(Tél. : 033-24-13, poste 587)

Ce Centre a pour fonction de contribuer au développement des Études supérieures et des Recherches relatives à l'africanisme (ethnologie et sociologie, histoire, géographie). Il accueille les étudiants préparant les Certificats de Sociologie et d'Histoire de l'Afrique

tropicale. Il dispense un enseignement d'initiation à la recherche africaniste, au niveau du Doctorat. Il suscite certaines recherches, notamment dans le domaine de l'anthropologie et de la sociologie politiques.

Le Centre dispose d'une bibliothèque spécialisée et d'une documentation sociologique et historique.

CENTRE D'ÉTUDES LITTÉRAIRES SUPÉRIEURES APPLIQUÉES

17, rue de la Sorbonne, 5e étage pour la correspondance
18, rue de la Sorbonne, 4e étage pour les renseignements
(Tél. : 033-24-13, poste 521)

Ce Centre a pour objet d'informer et d'orienter les étudiants en Lettres et Sciences humaines — notamment ceux qui sont déjà titulaires d'une licence — désireux de rechercher et de poursuivre une carrière, non dans l'enseignement, mais dans l'administration privée ou publique, de leur donner une formation complémentaire pour l'application de leurs connaissances, de les préparer aux exigences de leur vie professionnelle par des enseignements et des travaux pratiques appropriés.

La Faculté délivre aux étudiants du Centre des Diplômes d'Université ou d'État, en conformité des règlements.

INSTITUTS D'UNIVERSITÉ OU ORGANISMES AYANT POUR OBJET L'ÉTUDE DES MATIÈRES COMPRISES EN TOUT OU EN PARTIE DANS LES PROGRAMMES DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES (SORBONNE).

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE L'AMÉRIQUE LATINE
(Voir p. 342)

INSTITUT D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE
(Voir p. 347)

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES CHINOISES
(Voir p. 349)

COURS DE CIVILISATION FRANÇAISE
(Voir p. 380)

INSTITUT DE DÉMOGRAPHIE
(Voir p. 350)

INSTITUT D'ETHNOLOGIE
(Voir p. 354)

INSTITUT DE GÉOGRAPHIE
(Voir p. 356)

INSTITUT D'ÉTUDES GERMANIQUES
(Voir p. 357)

INSTITUT DE LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES MÉDIÉVALES ET MODERNES
(Voir p. 357)

INSTITUT D'ÉTUDES HISPANIQUES
(Voir p. 357)

INSTITUT D'HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES CONTEMPORAINES
(Voir p. 523)

INSTITUT D'HISTOIRE DES RELIGIONS

INSTITUT D'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES
(Voir p. 358)

INSTITUT DE CIVILISATION INDIENNE
(Voir p. 358)

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INTERPRÈTES ET DE TRADUCTEURS
(Voir p. 359)

INSTITUT D'ÉTUDES IRANIENNES
(Voir p. 360)

INSTITUT D'ÉTUDES ISLAMIQUES ET CENTRE D'ÉTUDES DE L'ORIENT CONTEMPORAIN
(Voir p. 360)

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES JAPONAISES
(Voir p. 362)

INSTITUT DE MUSICOLOGIE
(Voir p. 362)

CENTRE DES HAUTES ÉTUDES ADMINISTRATIVES SUR L'AFRIQUE ET L'ASIE MODERNES
(Voir p. 341)

INSTITUT DE PHONÉTIQUE
(Voir p. 363)

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS
(Voir p. 364)

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
(Voir p. 366)

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE
(Voir p. 368)

INSTITUT D'ÉTUDES SCANDINAVES
(Voir p. 371)

INSTITUT D'ÉTUDES SÉMITIQUES
(Voir p. 372)

INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
(Voir p. 374)

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL
(Voir p. 373)

INSTITUT DE STATISTIQUE
(Voir p. 376)

INSTITUT D'ÉTUDES TURQUES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
(Voir p. 377)

INSTITUT D'URBANISME
(Voir p. 378)

5° BIBLIOTHÈQUES (SORBONNE)

I. — BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

La bibliothèque de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines est installée à la Sorbonne en commun avec celle de la Faculté des Sciences, formant ainsi la bibliothèque de la Sorbonne. Elle est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 10 heures à 22 heures. Les étudiants y sont admis sur présentation de leur carte d'inscription.

On trouvera une notice sur l'organisation de la bibliothèque de la Sorbonne et des *Conseils pratiques à l'usage des lecteurs*, dans le chapitre intitulé Bibliothèques, Archives, Musées (p. 541 et s.), où est donnée la liste des bibliothèques de Paris avec de brèves indications sur chacune d'elles.

II. — BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALES

Bibliothèque Ernest Lavisse, 5 530 volumes (Histoire). — *Bibliothèque de la Salle de Travail des Étudiants en Philosophie*, 13 400 *volumes*. — *Bibliothèque de l'Institut de Littérature moderne comparée*. — *Bibliothèque de l'Institut de Langue et Littérature françaises* (Philologie romane. Langue et Littérature françaises), 10 000 volumes. — *Bibliothèque de l'Institut d'Études latines*.

Bibliothèque de l'Institut de Géographie (avec collection de cartes), 191, rue Saint-Jacques.

Bibliothèques de l'Institut d'Études Italiennes ; de l'Institut d'Études Anglo-Américaines ; de l'Institut d'Études Germaniques ; de l'Institut d'Études Hispaniques ; de l'Institut d'Études Scandinaves.

Bibliothèque d'Histoire des Religions (voir p. 554).

Bibliothèque de l'Institut de Papyrologie (voir p. 249).

BIBLIOTHÈQUE VICTOR-COUSIN. — BIBLIOTHÈQUE PIERRE-AUBRY *(Institut d'Art)*. — Ouvertes aux étudiants avec autorisation spéciale du Secrétaire de la Faculté ou sur présentation de 2 professeurs de la Faculté.

CABINET DE PALÉOGRAPHIE. — Dans ce cabinet les étudiants peuvent, sous la direction du professeur, consulter les livres spéciaux, des recueils de planches paléographiques et des reproductions photographiques de documents.

SALLES DE TRAVAIL. — Un certain nombre de salles sont ouvertes aux étudiants de Licence, de Diplôme d'Études et d'Agrégation.

B — FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE PARIS-NANTERRE

Avenue de la République, Nanterre (Seine)
(Tél. : 204-34-32)

I. — ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur PIERRE GRAPPIN.
Assesseur : M. le professeur JEAN BEAUJEU.
Secrétaire général : M. CHRISTIAN RIVIÈRE.
Affaires générales : Mme THÉRÈSE VEUJOZ.
Comptabilité-budget : M. JACQUES MOLLON.
Examens : Mlle GEORGETTE GÉNIN.
Scolarité (1er, 2e et 3e cycles) : M. JEAN-PAUL LESNA.
Personnel : N...
Le Secrétariat est ouvert chaque jour (samedi après-midi excepté) : de 9 h. 15 à 11 h. 15 et de 13 h. 30 à 16 h. 15.

II. — ENSEIGNEMENT

EXAMENS ET DIPLOMES

Les grades et diplômes d'État délivrés par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris-Nanterre en 1965-1966 sont :

1° Le Certificat d'Études Littéraires générales

(Section classique ou moderne)

2° Les Certificats d'Études Supérieures, ci-dessous

A) *Certificats d'Études Supérieures de Philosophie :*
Histoire générale de la Philosophie.
Psychologie générale.
Philosophie générale et logique.

Morale et sociologie.
Sociologie générale.
Psychologie de l'enfant et de l'adolescent.
Psychologie sociale.

B) *Certificats d'Études Supérieures de Lettres :*

Études grecques.
Études latines.
Littérature française.
Grammaire et philologie classique.
Grammaire et philologie française.

C) *Certificats d'Études Supérieures d'Histoire et Géographie :*

Histoire ancienne.
Histoire moderne et contemporaine.
Géographie.
Géographie générale.
Géographie régionale.
Histoire ancienne et médiévale.

D) *Certificats d'Études Supérieures de Langues vivantes :*

Littérature russe.
Philologie allemande.
Philologie anglaise.
Philologie espagnole.
Études pratiques d'allemand.
Études pratiques d'anglais.
Études pratiques d'espagnol.
Études pratiques de russe.
Lettres étrangères : allemand.
Lettres étrangères : anglais.
Lettres étrangères : espagnol.
Littérature comparée.

3° Diplômes d'Études Supérieures de Lettres

La Faculté des Lettres et Sciences Humaines délivre :

— le diplôme d'Études Supérieures de Philosophie ;
— le diplôme d'Études Supérieures de Langues classiques ;
— le diplôme d'Études Supérieures de Langues et littératures anglaises, allemandes et espagnoles (arrêté du 29 décembre 1964) ;
— le diplôme d'Études Supérieures d'Histoire ;
— le diplôme d'Études Supérieures de Géographie ;
— le diplôme d'Études Supérieures de Lettres modernes.

4° Doctorats

Les étudiants ont la possibilité de s'inscrire auprès de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, en vue de postuler :

— le Doctorat de 3e cycle (pour les spécialités fixées par l'arrêté du 6 janvier 1961) ;
— le Doctorat ès-Lettres ;
— le Doctorat d'Université.

PERSONNEL ENSEIGNANT

PROFESSEURS

Philosophie : M. MIKEL DUFRENNE, professeur, P. PAUL RICŒUR professeur.
Histoire de la philosophie et morale : N...
Langue et littérature grecque : Mme JACQUELINE DUCHEMIN, professeur.
Psychologie : M. DIDIER ANZIEU, professeur.
Psychologie : N...
Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent : N...
Sociologie : N...
Philologie classique (grec) : N...
Langue et littérature latines : M. JEAN BEAUJEU, professeur.
Philologie classique (latin) : N...
Littérature française du Moyen Age et du XVIe : M. ALEXANDRE MICHA, professeur.
Littérature française contemporaine : M. GUY MICHAUD, professeur.
Littérature française et moderne : M. PAUL VERNIÈRE, professeur.
Littérature française : N...
Philologie française : N...
Histoire ancienne : N...
Histoire moderne et contemporaine : M. FRANÇOIS CROUZET, professeur.
Histoire moderne et contemporaine : M. RENÉ REMOND, maître de conférences.
Histoire moderne : N...
Géographie humaine : M. ANDRÉ BLANC, professeur.
Géographie physique : M. ANDRÉ RONDEAU, maître de conférences.
Géographie régionale : N...
Langue et littérature allemandes : M. PIERRE GRAPPIN, professeur.
Allemand : N...
Littérature et civilisation des pays de langue anglaise : M. CYRILLE ARNAVON, professeur.
Langue et littérature anglaises : M. GERMAIN d'HANGEST, professeur.
Langue anglaise : N...

Langue et littérature espagnoles : M. BERNARD POTTIER, professeur.
Espagnol : N...
Russe : Mme SOPHIE LAFFITTE, professeur.
Italien : M. CLAUDE MARGUERON, professeur.

MAITRES-ASSISTANTS

M. ARNAUD RENÉ, Anglais.
M. BOTTIGELLI, Allemand.
M. BRUNET, Italien.
M. CHEVASSUS, Anglais.
M. CRÉPIN, Anglais.
M. DESHAYES, Français.
Mlle DUTRUCH, Anglais.
M. FILLOUX, Philosophie.
Mme GAILLARD, Histoire.
M. GÉRARD, Latin.
M. GERBOD, Histoire.
M. GROSSE, Géographie.
M. GUICHEMERRE, Français.
M. LECERCLE, Français.
M. MARCUS, Espagnol.
M. OHANA, Philosophie.
Mme PARDO, Espagnol,
M. PAULINE, Allemand.
Mlle RONDEAU, Latin.
M. SENNINGER, Français.

III. — INSTITUTS

Institut de préparation aux enseignements du second degré (I. P. E. S.) :

Chargé de la Direction : M. le professeur GUY MICHAUD.

Pour l'année universitaire 1965-66 le nombre de postes mis au concours s'élève à 109.

IV. — BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

La bibliothèque de la Faculté, qui est une des « Bibliothèques nouvelles » de l'Université de Paris, est installée provisoirement dans les locaux de la Faculté en attendant la construction de la bibliothèque proprement dite dont l'achèvement est prévu pour 1968.

Le fonds actuel, composé d'ouvrages généraux, de textes et d'études répondant aux besoins des programmes de propédeutique et de licence, s'élève à près de 20 000 volumes, répartis par discipline.

Ouverture. — Du lundi au vendredi : 9 heures-17 heures. Une permanence est assurée de 17 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à 12 heures.

Fermeture. — Du 14 juillet au 31 août et pendant les vacances de Noël et de Pâques.

Prêts. — Un service de prêt fonctionne depuis mars 1965. Le fonds, en libre accès, classé suivant la classification décimale universelle, propose les textes et études au programme en plusieurs exemplaires.

Durée du prêt : une semaine.

V. — ŒUVRES UNIVERSITAIRES

Une résidence universitaire est en cours de construction sur les terrains de la Faculté des Lettres de Nanterre. Les premiers pavillons ouvriront fin 1965.

Le restaurant universitaire fonctionne depuis le mois de novembre 1964.

Ces établissements sont gérés par le Centre régional des Œuvres universitaires de l'Académie de Paris qui reçoit les demandes d'admission (voir p. 578).

DISPOSITIONS COMMUNES D'ÉTUDES ET D'EXAMENS

INSCRIPTIONS (1), EXAMENS ET DIPLOMES

GRADES ET DIPLÔMES D'ÉTAT

CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

La Faculté des Lettres et Sciences Humaines délivre après examens des Certificats d'Études Supérieures correspondant aux matières enseignées par elle.

LISTE DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LETTRES DÉLIVRÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

I. — *Certificats d'Études Supérieures de Philosophie*

Histoire générale de la philosophie. — Psychologie. — Philosophie générale et logique. — Morale et sociologie. — Histoire et philosophie des sciences. — Sociologie générale. — Esthétique. — Psychologie de l'enfant et de l'adolescent. — Psychologie sociale. — Pédagogie. — Sociologie de l'Afrique tropicale. — Philosophie comparée (option Inde).

II. — *Certificats d'Études Supérieures de Lettres*

Études grecques. — Langue et littérature grecques médiévales et modernes. — Études latines. — Littérature française. — Grammaire et philologie classique. — Grammaire et philologie françaises. — Grammaire comparée des langues classiques. — Grammaire comparée des langues romanes. — Philologie romane. — Grammaire historique

(1) Cf. p. 31.

et comparée des langues slaves. — Étude comparée des langues germaniques. — Linguistique générale. — Phonétique. — Langues sémitiques anciennes. — Études théâtrales.

III. — *Certificats d'Études Supérieures d'Histoire et Géographie*

Histoire ancienne. — Ethnologie. — Histoire du Moyen Age. — Histoire moderne et contemporaine. — Histoire économique. — Histoire des religions. — Histoire de l'art antique. — Histoire de l'art du Moyen Age. — Archéologie préhistorique. — Histoire de l'art moderne. — Histoire de la musique. — Histoire de la colonisation française et étrangère. — Histoire et Civilisation arabes. — Histoire et Civilisation byzantines. — Civilisation iranienne. — Civilisation japonaise. — Géographie. — Géographie générale. — Géographie régionale. — Géographie humaine. — Géographie tropicale. — Cartographie. — Histoire ancienne et médiévale. — Démographie. — Islamologie. — Géographie physique. — Histoire de l'Afrique tropicale.

IV. — *Certificats d'Études Supérieures de Langues Vivantes* (1)

(Les langues vivantes à choisir pour les certificats dits d'Enseignement sont : ALLEMAND, ANGLAIS, ARABE, ESPAGNOL, ITALIEN, PORTUGAIS, RUSSE.)

Littérature étrangère. — Philologie. — Études pratiques. — Lettres étrangères. — Philologie scandinave. — Langues et littératures scandinaves modernes. — Langue et littérature provençales. — Études brésiliennes. — Études indiennes. — Philologie roumaine. — Études roumaines. — Littérature comparée. — Littérature et Civilisation américaines. — Civilisation iranienne. — Études néerlandaises. — Littérature et Civilisation latino-américaines. — Études coréennes. — Littérature chinoise. — Philologie chinoise. — Études pratiques de chinois. — Littérature polonaise. — Études pratiques de polonais. — Lettres étrangères (polonais). — Philologie polonaise.

EXAMENS

Avis important : *L'inscription à la Faculté* pour suivre les cours, conférences et séances de travaux pratiques, en vue d'un ou plusieurs certificats, NE DISPENSE PAS DE L'INSCRIPTION AUX EXAMENS : ces deux formalités sont distinctes.

Les examens ont lieu deux fois par an : en juin et en octobre. Ils comprennent des épreuves écrites et des épreuves orales. L'épreuve ou les épreuves écrites déterminent l'admissibilité.

(1) Tout candidat admissible aux épreuves orales d'un Certificat d'Études Pratiques portant sur l'une des langues étrangères indiquées ci-après doit subir une interrogation sur une seconde langue vivante.

L'admissibilité est valable pour la session où elle est acquise *et l'une* parmi les trois sessions qui suivent celle où le candidat a été déclaré admissible.

Un candidat ne peut se présenter aux épreuves écrites de plus de deux certificats d'Études supérieures lors de la même session.

Pour subir les examens il doit se faire inscrire au mois de mars pour la session de juin et au mois de juillet pour la session d'octobre. — Les anciens admissibles sont tenus aux mêmes formalités.

Pour chaque certificat postulé, une demande est faite sur imprimé spécial, fourni par le Secrétariat.

N. B. — Les inscriptions par correspondance ou par des tiers sont des procédures tolérées, mais ceux qui y recourent supportent seuls les conséquences des erreurs et retards qu'elles peuvent entrainer.

Les demandes d'inscription par correspondance doivent parvenir au Secrétariat au début de la période des inscriptions, accompagnées d'une enveloppe timbrée à l'adresse de l'étudiant.

LICENCE

Le diplôme de Licencié ès Lettres est délivré aux candidats qui justifient :

1° D'un diplôme de Bachelier ou de l'un des titres reconnus équivalents ;

2° Du Certificat d'Études Littéraires Générales Classiques ou Modernes, délivré par les Facultés des Lettres dans les conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Éducation nationale ;

3° De 4 Certificats d'Études Supérieures, sous réserve de certaines incompatibilités (voir p. 269 et suivantes).

A l'issue de la première année de scolarité, les candidats à la Licence ès Lettres ne pourront postuler que le Certificat d'Études Littéraires Générales. Ils ne pourront postuler plus de deux Certificats d'Études Supérieures à l'issue de l'année scolaire suivant leur admission au Certificat d'Études Littéraires Générales ou au titre qui les en dispense.

Le diplôme est délivré en même temps que le dernier certificat.

Pour obtenir le diplôme de Licencié ès Lettres, les candidats doivent subir une épreuve orale de langue vivante étrangère (1). Cette épreuve consiste en une traduction d'un texte tiré d'un ouvrage ou

(1) La liste dressée par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris comprend toutes les langues enseignées à la Faculté, c'est-à-dire : anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, roumain, russe, arabe, norvégien, suédois, danois, grec moderne, polonais, chinois, japonais, iranien, néerlandais, hongrois.

d'un article de revue se rapportant à l'ordre d'études du candidat. Elle est notée de 0 à 20 ; toute note inférieure à 10 est éliminatoire. **Les candidats doivent l'avoir subie avec succès pour pouvoir se présenter à leur troisième Certificat d'Études Supérieures.**

Sont dispensés de cette épreuve les candidats ayant subi une épreuve écrite de langue vivante étrangère au Certificat d'Études Littéraires Générales.

Les sessions d'examen pour le Certificat d'Études Littéraires Générales et pour les Certificats d'Études Supérieures ont lieu deux fois par an : à la fin des cours et à la rentrée.

Seront admis de plein droit à poursuivre leurs études suivant l'ancien régime les étudiants pourvus de 4 inscriptions non périmées antérieurement à l'année 1948-1949.

La scolarité normale pour toute licence est de trois années donnant lieu à une inscription chaque année.

Les Certificats d'Études Supérieures peuvent être obtenus par les candidats dans l'ordre de leur choix.

INCOMPATIBILITÉS

Dans le nombre des Certificats prescrits pour une Licence délivrée par les Facultés des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris, on ne peut faire entrer à la fois deux Certificats inscrits dans un même groupe de la liste ci-après :

Série A. — Philosophie

Groupe I

Histoire générale de la philosophie : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Histoire des doctrines philosophiques : Bordeaux.
Histoire de la philosophie ancienne : Poitiers.
Histoire de la philosophie moderne : Poitiers.
Histoire de la philosophie arabe : Lyon.
Histoire de la philosophie française : Lille.
Philosophie ancienne : Bordeaux.
Philosophie moderne : Bordeaux.

Groupe II

Histoire et Philosophie des Sciences : Paris.
Logique et philosophie scientifiques : Bordeaux.

Groupe III

Psychologie : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Psychologie expérimentale : Bordeaux, Montpellier.
Psychologie pathologique : Strasbourg.

Groupe IV

Psychologie de l'enfant et de l'adolescent : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines (sauf Dakar).
Psychologie expérimentale : Bordeaux, Montpellier.
Psychologie pathologique : Strasbourg.

Groupe V

Psycho-sociologie de l'homme au travail : Lille.
Psychologie sociale : Aix, Alger, Bordeaux, Caen, Clermont, Dakar, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Psychologie expérimentale : Bordeaux, Montpellier.
Psychologie pathologique : Strasbourg.

Groupe VI

Philosophie générale et logique : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Philosophie générale : Bordeaux.

Groupe VII

Esthétique : Aix, Alger, Grenoble, Lyon, Paris, Toulouse.

Groupe VIII

Morale et Sociologie : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Morale et histoire des idées morales : Bordeaux.
Sociologie générale : Aix, Alger, Bordeaux, Caen, Dakar, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe IX

Pédagogie : Bordeaux, Paris.

Groupe X

Histoire de la philosophie politique : Lille.

Groupe XI

Sociologie de l'Afrique tropicale : Paris.
Sociologie du Proche et du Moyen-Orient : Lyon.

Groupe XII

Philosophie comparée (option Inde) : Paris.

SÉRIE B. — LETTRES

Groupe I

Études grecques : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Groupe II

Langue et littérature grecques médiévales et modernes : Paris Lyon.
Grec moderne : Aix, Montpellier.

Groupe III

Études latines : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Groupe IV

Études littéraires classiques : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Littérature française : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Groupe V

Études médiévales françaises : Clermont.
Études médiévales françaises (section littéraire) : Grenoble.
Langue et littérature françaises du Moyen Age : Lyon, Rennes.
Littérature française du Moyen Age : Strasbourg.

Groupe VI

Études françaises modernes : Lille, Lyon.
Littérature française moderne : Nancy.
Études sur la Renaissance française : Poitiers.
Littérature française classique : Strasbourg.
Littérature française du XIX^e siècle : Strasbourg.

Groupe VII

Philologie française : Besançon.
Grammaire et Philologie françaises : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Langue française : Dijon.
Histoire de la langue française : Lyon.

Groupe VIII

Études romanes : Montpellier.
Philologie romane : Bordeaux, Paris.
Grammaire comparée des langues romanes : Paris.
Linguistique romane : Strasbourg.
Histoire comparée des littératures romanes au Moyen Age : Strasbourg.

Groupe IX

Grammaire et philologie classiques : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Grammaire comparée des langues classiques : Paris.

Groupe X

Grammaire comparée des langues indo-européennes : Bordeaux, Lyon.
Grammaire historique et comparée des langues slaves : Paris.

Groupe X *bis*

Grammaire comparée des langues indo-européennes : Bordeaux, Lyon.
Étude comparée des langues germaniques : Paris.

Groupe XI

Linguistique générale : Alger, Bordeaux, Dijon, Montpellier, Nancy, Paris, Rennes.
Linguistique et grammaire comparée : Strasbourg.

Groupe XII

Phonétique : Alger, Grenoble, Lille, Montpellier, Paris, Rennes, Strasbourg.
Phonétique et grammaire du vieux français : Besançon.

Groupe XIII

Langues et littératures provençales : Aix.
Philologie et littérature provençales : Paris.
Grammaire et philologie occitanes : Montpellier.

Groupe XIV

Langue et littérature sanscrites : Strasbourg.
Études indiennes : Lyon, Paris.

Groupe XV

Langues sémitiques : Alger.
Langues sémitiques anciennes : Paris.
Assyriologie : Strasbourg.

Groupe XVI

Linguistique africaine : Dakar.

Groupe XVII

Linguistique appliquée : Nancy.

Groupe XVIII

Études théâtrales : Paris.

SÉRIE C. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Groupe I

Histoire ancienne : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Histoire ancienne de l'Afrique du Nord : Alger.

Civilisation ancienne : Nancy.
Histoire ancienne et médiévale : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Groupe II

Archéologie préhistorique : Alger, Montpellier, Paris, Strasbourg, Toulouse.

Groupe II *bis*

Ethnologie : Bordeaux, Lyon, Montpellier, Paris, Toulouse.
Sociologie et ethnologie de l'Afrique du Nord : Alger.

Groupe III

Art et civilisation de Byzance : Lyon, Strasbourg.
Institutions grecques et romaines : Lille.
Antiquités classiques : Clermont.
Antiquités nationales : Aix, Besançon, Bordeaux, Dijon, Lyon, Strasbourg.
Antiquités grecques : Montpellier.
Antiquités romaines : Montpellier.
Antiquités et Institutions classiques : Poitiers.
Histoire et archéologie de la Syrie et de la Phénicie (époques gréco-romaine et byzantine) : Lyon.
Histoire et civilisation byzantines : Paris, Strasbourg.

Groupe III *bis*

Histoire et civilisation byzantines : Paris, Strasbourg.
Histoire byzantine : Lyon.

Groupe IV

Archéologie et épigraphie grecques : Bordeaux.
Épigraphie grecque et latine et papyrologie : Lille.
Papyrologie : Strasbourg.
Archéologie et civilisation grecques : Aix.
Méthodologie des sciences historiques : Nancy.

Groupe V

Histoire du Moyen Age : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Études médiévales françaises (section historique) : Grenoble.
Civilisation du Moyen Age : Nancy.
Études supérieures médiévales : Rennes.
Histoire de France : Strasbourg, Lille.
Histoire ancienne et médiévale : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Études médiévales : Montpellier.
Histoire économique et sociale : Lille.

Groupe VI

Histoire de France : Lille, Strasbourg.
Histoire moderne et contemporaine : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Histoire contemporaine de l'Afrique du Nord : Alger.
Histoire des temps modernes : Strasbourg.
Histoire contemporaine : Strasbourg.
Sociologie et ethnographie de l'Afrique du Nord : Alger.
Histoire économique et sociale : Lille.

Groupe VI *bis*

Histoire militaire moderne et contemporaine : Rennes.

Groupe VII

Histoire économique : Paris.
Histoire économique et sociale : Aix, Strasbourg, Lille.
Histoire économique et constitutionnelle : Rennes.
Histoire économique du Moyen Age et des temps modernes : Toulouse.
Histoire économique moderne et contemporaine : Lyon.

Groupe VIII

Histoire du christianisme : Aix, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Strasbourg.
Histoire des religions : Lille, Paris, Rennes, Strasbourg.

Groupe IX

Histoire de l'art : Alger, Caen, Montpellier, Rennes.
Histoire de l'art antique : Aix, Alger, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Strasbourg.
Histoire générale et histoire régionale de l'art : Poitiers.
Archéologie et histoire de l'art de l'Est européen : Strasbourg.
Histoire de l'art antique et des antiquités de la Grèce et de Rome : Toulouse.
Histoire de l'art français : Lille.
Archéologie classique : Nancy.
Archéologie et histoire de l'art antique : Besançon.
Archéologie du Proche-Orient : Strasbourg.

Groupe X

Histoire de l'art : Alger, Caen, Montpellier, Rennes.
Archéologie et histoire de l'art : Nancy.
Histoire de l'art du Moyen Age : Bordeaux, Clermont, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Strasbourg.
Histoire générale et histoire régionale de l'art : Poitiers.
Archéologie et histoire de l'art de l'Est européen : Strasbourg.

Archéologie du Moyen Age et histoire de l'art moderne : Toulouse.
Archéologie du Proche-Orient : Strasbourg.
Histoire de l'art français : Lille.

Groupe XI

Histoire de l'art : Alger, Caen, Montpellier, Rennes.
Archéologie et histoire de l'art : Nancy.
Histoire de l'art moderne et contemporain : Clermont.
Histoire générale et histoire régionale de l'art : Poitiers.
Histoire de l'art moderne : Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Strasbourg.
Archéologie du Moyen Age et histoire de l'art moderne : Toulouse.
Histoire de l'art français : Lille.

Groupe XII

Histoire de la musique : Paris, Poitiers, Strasbourg.
Histoire de la musique ancienne : Strasbourg.

Groupe XII *bis*

Histoire de la musique : Paris, Poitiers, Strasbourg.
Histoire de la musique moderne : Strasbourg.

Groupe XIII

Histoire comparée des arts : Lyon.
Histoire de la Provence : Aix.
Histoire de l'art français ancien et moderne dans ses contacts avec les arts en Bourgogne, en Suisse, en Allemagne du Sud et en Autriche : Besançon.
Études littéraires et historiques helvétiques et comtoises : Besançon.
Études régionales (Sud-Ouest de la France, mentions : 1° Langues et littératures ; 2° Histoire) : Bordeaux.
Histoire de Normandie : Caen.
Archéologie, art et histoire de la Bourgogne : Dijon.
Philologie picarde et wallonne ancienne et moderne : Lille.
Histoire de l'art et d'archéologie régionale : Lille.
Histoire régionale (Nord de la France, Belgique, Pays-Bas) : Lille.
Histoire du Languedoc : Montpellier.
Études provençales : Montpellier.
Études catalanes : Montpellier.
Études languedociennes : Montpellier.
Histoire régionale (Ouest de la France) : Poitiers.
Histoire de la Bretagne : Rennes.
Histoire d'Alsace : Strasbourg.
Études méridionales (mentions : lettres, philologie, histoire, archéologie méridionale et histoire de l'art) : Toulouse.
Études lorraines : Nancy.
Histoire de l'art et d'archéologie régionale : Bordeaux.

Groupe XIV

Études berbères : Alger.
Histoire d'Afrique : Dakar.
Histoire de l'Afrique tropicale : Paris.

Groupe XV

Études arabes : Bordeaux.
Civilisation musulmane : Bordeaux.
Histoire de l'Orient arabe : Lyon.
Égyptologie : Lyon, Paris, Strasbourg.
Histoire et civilisation arabes : Paris.
Civilisation iranienne : Paris.
Islamologie : Lyon, Paris.
Archéologie du Proche et du Moyen-Orient : Lyon.
Art et civilisation de l'Islam : Aix.
Littérature juive ancienne et moderne : Strasbourg.

Groupe XVI

Langues et littératures de l'Extrême-Orient : Lyon.
Civilisations de l'Extrême-Orient : Lyon.
Langue, littérature et civilisation japonaises : Paris.

Groupe XVII

Histoire et géographie coloniales : Lyon.
Histoire de la colonisation française et étrangère : Bordeaux, Lille, Montpellier, Paris, Toulouse, Aix.

Groupe XVIII

Géographie : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Géographie générale : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Géomorphologie : Rennes, Toulouse.
Géographie physique : Paris, Strasbourg.
Climatologie : Rennes.

Groupe XIX

Géographie humaine : Aix, Clermont, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Montpellier.
Géographie économique : Lyon.
Géographie humaine et économique : Toulouse.

Groupe XX

Géographie de l'Afrique du Nord : Alger.
Études tropicales et des pays d'Outre-Mer : Bordeaux.
Géographie tropicale : Aix, Bordeaux, Dakar, Lille, Montpellier, Paris, Toulouse, Strasbourg.
Histoire et géographie coloniales : Lyon.

Groupe XXI

Géographie régionale : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Géographie physique et économique du Jura : Besançon.
Géographie régionale du Massif Central : Clermont.
Géographie alpine : Grenoble.
Géographie de la région du Nord : Lille.
Géographie de la France : Lille.
Géographie régionale (Bassin du Rhône) : Lyon.
Géographie régionale (Ouest de la France) : Poitiers.
Géographie armoricaine : Rennes.
Géographie du Proche et du Moyen-Orient : Lyon.
Géographie : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Groupe XXII

Cartographie : Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Lille, Montpellier, Paris, Rennes, Strasbourg.

Groupe XXIII

Démographie : Bordeaux, Caen, Lille, Nancy, Paris, Strasbourg.

SÉRIE D. — LANGUES VIVANTES

Groupe I

Littérature allemande : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Lettres étrangères (langue principale : allemand) : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe II

Littérature anglaise : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Études anglaises modernes : Strasbourg.
Lettres étrangères (langue vivante principale : anglais) : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe III

Littérature espagnole : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dakar, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Lettres étrangères (langue vivante principale : espagnol) : Aix, Alger, Bordeaux, Caen, Clermont, Dakar, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe IV

Littérature italienne : Aix, Alger, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Lettres étrangères (langue vivante principale : italien) : Aix, Bordeaux, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe V

Littérature russe : Aix, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg.

Lettres étrangères (langue vivante principale : russe) : Aix, Bordeaux, Clermont, Lille, Lyon, Paris, Strasbourg.

Groupe VI

Littérature polonaise : Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy, Strasbourg, Paris.

Lettres étrangères (langue vivante principale : polonais) : Lille, Paris.

Groupe VII

Littérature arabe : Aix, Alger, Bordeaux, Lyon, Paris, Strasbourg

Lettres étrangères (langue vivante principale : arabe) : Alger, Bordeaux, Lyon, Paris.

Groupe VII *bis*

Littérature chinoise : Bordeaux, Paris

Lettres étrangères (langue vivante principale : chinois) : Bordeaux.

Groupe VIII

Philologie allemande : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines, sauf Dakar.

Groupe IX

Philologie anglaise : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Groupe X

Philologie espagnole : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Dakar, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe XI

Philologie italienne : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dakar, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe XII

Philologie russe : Aix, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Rennes, Strasbourg.

Groupe XIII

Philologie polonaise : Aix, Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy, Strasbourg, Paris.

Groupe XIV

Philologie arabe : Aix, Alger, Bordeaux, Dakar, Lyon, Paris, Strasbourg.

Groupe XIV *bis*

Grammaire et philologie celtiques : Rennes.

Groupe XIV *ter*

Philologie chinoise : Bordeaux, Paris.

Groupe XV

Études pratiques d'allemand : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines, sauf Dakar.

Études pratiques d'anglais : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Études pratiques d'espagnol : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Études pratiques d'italien : Aix, Alger, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Études pratiques de chinois : Bordeaux, Paris.

Études pratiques de serbo-croate : Bordeaux, Lyon, Strasbourg.

Études russes : Bordeaux.

Études roumaines : Paris.

Études polonaises : Bordeaux.

Études tchèques : Bordeaux.

Études hispaniques : Bordeaux.

Études germaniques : Bordeaux.

Études pratiques de polonais : Aix, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nancy, Strasbourg, Toulouse, Paris.

Études pratiques de tchèque : Dijon, Lille, Lyon, Strasbourg.

Études pratiques d'arabe : Aix, Alger, Bordeaux, Dakar, Lyon, Paris, Strasbourg.

Études pratiques de portugais : Bordeaux, Montpellier, Paris, Poitiers Rennes, Toulouse.

Études pratiques portugaises et brésiliennes : Montpellier.

Lettres étrangères (langue vivante principale : allemand ou anglais ou arabe ou espagnol ou italien ou portugais ou polonais ou russe) : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse. *(Langue vivante principale : chinois) :* Bordeaux. *(Langue vivante principale : hébreu) :* Strasbourg.

Langue et civilisation étrangères contemporaines (anglais ou allemand ou espagnol) : Besançon, Bordeaux, Strasbourg, Toulouse.

Études pratiques de russe : Aix, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg.

Études pratiques d'hébreu : Strasbourg, Lille.

Groupe XVI

Langue et littérature étrangères du Moyen Age (Allemagne, Angleterre, Italie) : Lyon.

Groupe XVII

Littérature comparée : Aix, Besançon, Bordeaux, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe XVIII

Études pratiques d'anglais : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Études anglaises modernes : Strasbourg.

Groupe XIX

Littérature et civilisation américaines : Aix, Alger, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Études américaines : Bordeaux.

Groupe XX

Langues et littératures scandinaves : Bordeaux, Caen, Lyon, Nancy, Paris, Strasbourg.

Lettres étrangères (scandinaves) : Caen.

Groupe XXI

Philologie scandinave : Caen, Paris.

Groupe XXII

Littérature portugaise : Bordeaux, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Lettres étrangères (langue vivante principale : portugais) : Montpellier, Paris, Poitiers, Toulouse.

Groupe XXIII

Études portugaises et brésiliennes : Montpellier.
Études brésiliennes : Paris.

Groupe XXIV

Philologie roumaine : Paris, Strasbourg.

Groupe XXV

Philologie serbo-croate : Bordeaux.

Groupe XXVI

Arménien : Strasbourg.

Groupe XXVII

Iranien : Strasbourg.
Civilisation iranienne : Paris.

Groupe XXVIII

Littérature tchèque : Lille, Lyon, Strasbourg.

Groupe XXIX

Philologie tchèque : Lille, Strasbourg.

Groupe XXX

Philologie portugaise : Aix, Alger, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe XXXI

Langue et littérature basques : Bordeaux.

Groupe XXXII

Études néerlandaises : Paris, Strasbourg.

Groupe XXXIII

Catalan : Toulouse.

Groupe XXXIV

Littérature et civilisation latino-américaines : Bordeaux, Caen, Dakar, Grenoble, Paris, Poitiers, Strasbourg, Toulouse.

Groupe XXXV

Littérature serbo-croate : Bordeaux, Strasbourg, Nancy.

Groupe XXXVI

Études coréennes : Paris.

Groupe XXXVII

Langue et civilisation turques : Aix.
Études turques : Paris.
Langue et littérature turques : Strasbourg.

Groupe XXXVIII

Littérature hébraïque : Strasbourg, Lille.
Lettres étrangères : hébreu : Strasbourg.

Groupe XXXIX

Philologie hébraïque : Strasbourg, Lille.

Groupe XL

Langue et civilisation turques : Aix.

***

Il y a deux sortes de LICENCES, *l'une* LIBRE, *l'autre dite d'*ENSEIGNEMENT, *exigée des candidats qui se destinent au professorat de l'Enseignement secondaire.*

Toutes deux sont des Licences ès Lettres et se composent du Certificat d'Études Littéraires Générales et d'au moins 4 certificats.

INSCRIPTION EN FACULTÉ

Tous les étudiants sont tenus de prendre une inscription annuelle. Seule, elle leur ouvre l'accès des cours. Distincte de l'inscription aux examens, elle est indispensable pour demander celle-ci dans les formes et les délais réglementaires : du 15 février au 30 mars pour la session de juin ; du 1er au 30 juillet pour la session d'octobre.

Les étudiants étrangers ont toujours intérêt à prendre conseil du Service d'accueil et d'orientation pédagogique des étudiants étrangers (Centre Albert CHATELET, 6, rue Jean-Calvin, Paris (Ve)). Ils doivent s'adresser à ce Service, s'ils n'ont pas encore été inscrits dans une Faculté française.

PREMIÈRE INSCRIPTION A LA FACULTÉ

Seuls sont admis à prendre sans autorisation préalable leur première inscription annuelle à la Faculté les étudiants qui remplissent l'une des conditions suivantes :

— avoir obtenu le Baccalauréat dans le ressort de l'Académie de Paris ;

— avoir été inscrit en 1964-1965 ou être inscrit en 1965-1966 dans une Faculté de Paris ;

— avoir poursuivi en 1964-1965 des études régulières dans un établissement d'Enseignement supérieur public à Paris ;

— être en 1965-1966 élève d'une classe préparatoire à un concours de Grande École dans un lycée du ressort de l'Académie de Paris.

Pour ceux qui ne remplissent pas l'une de ces conditions, toute démarche doit être précédée d'une procédure d'autorisation :

— Les étudiants qui ont été inscrits antérieurement dans une autre Faculté des Lettres et Sciences Humaines adresseront une demande motivée de transfert de leur dossier au Doyen de cette Faculté qui fera directement connaître son avis au Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris, dont dépend la décision ;

— Les autres adresseront leur demande au Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris, en précisant, avec les pièces justificatives nécessaires, les raisons du choix qu'ils ont fait de Paris pour entreprendre des études littéraires supérieures.

PIÈCES A PRÉSENTER POUR L'INSCRIPTION

Admis d'emblée à s'inscrire ou muni de l'autorisation de s'inscrire, l'étudiant devra apporter, le jour où il sera convoqué :

S'il n'a jamais été inscrit auparavant dans aucune Faculté :

1° Acte de naissance, ou à défaut, livret de famille ou fiche d'état civil ;

2° Un livret universitaire (à se procurer dans une librairie) ;

3° S'il est mineur, le consentement de son père ou de son tuteur, établi sur papier libre et mentionnant l'adresse du domicile permanent du père ou du tuteur ;

4° Diplôme original ou attestation provisoire de Baccalauréat ou titre admis en équivalence ou dispense par décision ministérielle : *aucune photocopie ou copie quelle qu'elle soit ne sera acceptée.*

5° Trois photographies d'identité ;

6° La carte de Sécurité Sociale et le dernier bulletin de paye s'il exerce une profession, quelle qu'elle soit, ou la carte de la personne lui donnant droit à la Sécurité Sociale (parent ou tuteur), s'il est âgé de moins de 20 ans ;

7° S'il est membre de l'Enseignement public, un certificat d'exercice, et au cas où il adhère, la carte de M. G. E. N. ;

8° Éventuellement le titre admis en dispense ou équivalence du C. E. L. G

Si son dossier est transféré d'une autre Faculté, ou s'il renouvelle une inscription précédemment prise à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris : les pièces prévues aux nos 2, 5 (nombre de photographies réduit à deux), 6, 7, 8 de la liste précédente.

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

ANNÉE PROPÉDEUTIQUE

Sur présentation du diplôme ou de l'attestation de Baccalauréat ou du titre admis en équivalence :

GRAND PALAIS
Cours la Reine, Paris (8e)

Entrée par le perron à l'angle du Cours la Reine et de l'avenue Alexandre III, du 6 septembre au 15 octobre, *tous les jours, samedi excepté, de 9 h. 15 à 11 h. 15 et de 13 h. 15 à 17 heures.*

LICENCE

Diplômes d'Études Supérieures, C. A. P. E. S., Agrégation, Doctorats, sur présentation du livret universitaire.

CENTRE CENSIER
13, rue de Santeuil
1er étage, salles 115 et 117

Du 6 septembre au 10 novembre, *tous les jours, sauf le samedi,* de 9 *h.* 15 *à* 11 *h.* 15 *et de* 14 *h.* 15 *à* 17 *heures.*

VISITE MÉDICALE

Il est rappelé que la visite médicale est obligatoire : l'étudiant ne pourra s'inscrire aux examens qu'après avoir satisfait à cette obligation. Dans le cas où il ne recevrait pas ou ne pourrait pas attendre de recevoir la convocation, il doit s'adresser directement au Centre de Médecine Préventive Universitaire 40, boulevard Jourdan, Paris (XIVe), Tél. : 707-47-89.

EXONÉRATION OU DISPENSE DES DROITS UNIVERSITAIRES

Les étudiants pouvant bénéficier d'une exonération des droits remplissent la formule spéciale en même temps que le dossier d'inscription. Les fonctionnaires de l'Enseignement public produisent un certificat d'exercice, les étudiants inscrits dans une Faculté d'un autre ordre doivent présenter le bulletin des droits déjà acquittés, les élèves de lycée, un certificat de scolarité.

DISPENSES DU BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Sont admis à s'inscrire en vue de la Licence avec dispense du Baccalauréat, dans les Facultés des Lettres, les candidats de nationalité française qui justifient d'un des titres ou grades suivants :

Diplôme de l'École des Hautes Études (Section des Sciences historiques et philologiques et Section des Sciences religieuses) ;

Certificat d'aptitude à l'Enseignement secondaire des jeunes filles (Lettres) ;

Certificat d'aptitude à l'Enseignement des Langues vivantes dans les lycées et collèges ;

Certificat d'aptitude au Professorat des classes élémentaires de l'Enseignement secondaire ;

Certificat d'aptitude au Professorat dans les Écoles normales et dans les Écoles primaires supérieures (Lettres) ;

Certificat d'aptitude à l'Inspection primaire et à la Direction des Écoles normales ;

Titre d'ancien élève de l'École Polytechnique, de l'École Navale, de l'École Saint-Cyr, admis aux examens de sortie (*décret du 27 mai 1924*).

Première partie du Certificat d'aptitude au Professorat dans les Écoles normales et les Écoles primaires supérieures (Lettres). (Concours d'entrée à Saint-Cloud et à Fontenay-aux-Roses) (*décret du 25 février 1926*) ;

Certificat d'aptitude au Professorat dans les Écoles pratiques de commerce et d'industrie (Lettres-Langues vivantes) (*décret du 17 août 1928*) ;

Diplôme de sortie de l'École militaire des cadets de la France combattante à Ribbesford (Grande-Bretagne) (*décret du 23 mars 1945*) ;

Diplôme de fin d'Études secondaires ;

Diplôme complémentaire d'Études secondaires (*décret du 13 décembre 1948*) ;

Diplôme de l'Institut d'Études supérieures islamiques d'Alger (*décrets des 18 mai 1950, 21 mai 1955 et 23 septembre 1958*) ;

Diplôme de l'École nationale supérieure de l'Aéronautique (*décret du 25 juin 1955*) ;

Titre d'ancien élève de l'École de l'Air, admis aux examens de sortie.

Diplôme de l'École pratique des Hautes Études (section des Sciences économiques et sociales).

Licence en Droit ou Licence ès Sciences obtenues avec dispense du Baccalauréat (*décret du 21 septembre 1959*) ;

Brevet de Technicien traducteur commercial ;

Certificat d'aptitude à l'Inspection de l'Enseignement technique ;

Brevet de Technicien du Secrétariat ;

Brevet de Technicien du Tourisme ;

Diplôme de l'Institut des Hautes Études d'outre-mer;

Par décision ministérielle individuelle, diplôme de l'École des Langues orientales vivantes (à condition que le diplôme ne porte ni sur la langue maternelle du candidat, ni sur une langue spécifiée par arrêté du Ministre de l'Éducation nationale comme appartenant au même domaine linguistique).

ÉQUIVALENCE DU BACCALAURÉAT

Par décision rectorale individuelle, les étudiants de nationalité française qui ont dû faire leurs études hors de France et les étudiants de nationalité étrangère peuvent obtenir l'équivalence avec le Baccalauréat français des diplômes, titres ou certificats qui, dans les pays étrangers, donnent accès aux écoles d'Enseignement supérieur.

La liste de ces diplômes, titres et certificats est dressée chaque année par le Ministre de l'Instruction publique (*arrêté du 16 novembre 1915*).

Les étudiants de nationalité française devront joindre à leur demande une déclaration d'un agent diplomatique ou consulaire de France attestant qu'au moment de l'obtention du diplôme de fin d'Études secondaires le candidat et ses parents étaient établis depuis au moins 5 ans dans le pays où le diplôme a été obtenu.

Les candidats ayant subi avec succès, lors des sessions de 1959-1960, les épreuves de l'examen institué en remplacement de la première partie du Baccalauréat français dans les établissements d'Enseignement secondaire en Égypte sont habilités à se présenter à la deuxième partie du Baccalauréat français, sans justifier de la première. En cas de succès, ils bénéficient de l'équivalence du Baccalauréat français.

Les candidats titulaires de la première partie du Baccalauréat marocain obtenu lors de la session d'octobre 1962 sont habilités à se présenter aux épreuves du Baccalauréat français sans avoir satisfait à l'examen probatoire de fin de classe de première. En cas de succès, ils bénéficient de l'équivalence du Baccalauréat français.

Les candidats titulaires de la première partie du Baccalauréat guinéen, tunisien et malien sont habilités à se présenter à la deuxième partie du Baccalauréat français. En cas de succès, ils bénéficient de l'équivalence du Baccalauréat français.

L'équivalence est également admise entre les Baccalauréats vietnamiens et cambodgiens et le Baccalauréat français.

Examen spécial d'entrée en Faculté

Prévu par le décret du 27 novembre 1956, cet examen dispense du Baccalauréat pour l'entrée dans les Facultés des Lettres et Sciences Humaines, en vue de la Licence et des autres titres pour lesquels le Baccalauréat est exigé, les candidats qui l'ont subi avec succès et qui remplissent les conditions suivantes :

1° Être âgé de 21 ans au moins au 1er janvier de l'année, à condition qu'ils n'aient pas subi les épreuves du Baccalauréat ou de l'examen probatoire au cours des trois années qui précèdent celle de l'examen ; cette condition n'est pas exigée des candidats ayant au moins 25 ans.

Aucune dispense d'âge n'est accordée, quel que soit le motif invoqué.

2° Cet examen, organisé sur le plan national, est réservé aux candidats de nationalité française, ainsi qu'aux ressortissants des États suivants : Algérie, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Congo (Brazzaville), Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Haute-Volta, Laos, République malgache, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Viêt-Nam.

Les candidats doivent se présenter dans l'Académie de leur lieu de résidence.

Les Facultés des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris ne peuvent, en raison du nombre de postulants, accepter d'autres inscriptions que celles des candidats résidant effectivement dans le ressort de l'Académie de Paris. Ces candidats devront, selon leur domicile, subir les épreuves de l'examen soit à la Faculté de Paris, soit à celle de Nanterre.

ÉPREUVES DE L'EXAMEN

Épreuves orales :

1° Une conversation entre le jury et le candidat portant sur les études et activités antérieures, ainsi que sur les projets du candidat, et destinée à vérifier ses aptitudes et ses connaissances.

L'admissibilité aux épreuves écrites et à la 2e épreuve orale est proclamée après cette 1re épreuve ; elle reste valable (à partir de la session de 1962) pour toutes les sessions auxquelles le candidat est en droit de se présenter.

2° Une explication de texte ou de documents se rapportant à l'une des spécialités énumérées ci-après et choisie par le candidat (coefficient 1) :

— Littérature française, Langues et Littératures classiques, Langues et Littératures modernes, Philosophie, Préhistoire et Archéologie, Histoire de l'Art, Histoire (programme de la série philosophie du Baccalauréat), Géographie.

Épreuves écrites :

1° Une dissertation d'ordre général permettant d'apprécier les qualités de réflexion, de composition et le style du candidat (coefficient 3).

2° Une version de langue ancienne ou de langue étrangère vivante, au choix du candidat (coefficient 2).

3° Une composition de philosophie (coefficient 2).

4° Une composition d'histoire ou de géographie, au choix du candidat (coefficient 2).

Seules langues admises : grec ancien, latin, allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien, portugais, russe. L'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé pour l'épreuve écrite seulement.

Les épreuves écrites sont anonymes, la durée de chacune d'elles est de 3 heures ; leur valeur est exprimée par une note variant de 0 à 20.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir au moins 100 points pour l'ensemble des épreuves écrites et la 2e épreuve orale. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire, sauf décision contraire du jury.

Après quatre échecs à l'examen, le candidat ne peut plus être admis à s'y présenter.

Toutefois, lorsqu'un candidat n'a pu subir la totalité des épreuves pour une raison de force majeure dûment constatée, mais a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves effectivement subies, l'examen n'entre pas en ligne de compte pour le calcul des échecs.

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Ces dispositions sont applicables à compter de la session de 1962. Les candidats ayant subi antérieurement à cette date un ou deux échecs à l'un des examens spéciaux d'entrée dans les Facultés pourront encore s'y présenter respectivement trois ou deux fois.

Les inscriptions sont reçues, à une date fixée par le Ministère, au Centre Censier, 13, rue Santeuil, Paris Ve (métro : Censier-Daubenton) et à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nanterre, avenue de la République à Nanterre (Seine), où des chemises-dossiers, qui doivent obligatoirement être utilisées, seront remises aux candidats, ils y trouveront toutes les indications sur les options à préciser et les pièces à joindre.

D'une manière générale, la période d'inscription commence vers le 15 mars pour se terminer au début d'avril ; il est donc recommandé, pour éviter la forclusion, de procéder aux formalités d'inscription entre le 15 et le 31 mars et de se procurer, en temps voulu, les pièces nécessaires entre autres : extrait de naissance ou fiche d'état-civil, certificat de nationalité (obtenu auprès du Tribunal d'instance de la localité de résidence). Les dossiers doivent être déposés, au complet, en une seule fois.

Il n'existe pas à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de cours préparant à cet examen.

Certificat d'Études littéraires générales
(Propédeutique)

Le Certificat d'Études Littéraires Générales, *section classique ou moderne*, ouvre l'accès aux Licences d'enseignement ou aux Licences libres.

ÉPREUVES

Le Certificat d'Études Littéraires Générales comporte, dans chacune de ses sections (classique ou moderne), les trois seules épreuves écrites suivantes :

1° *Études Littéraires Générales Classiques :*

a) Composition française (durée : 4 heures ; coefficient : 2) ;

b) Version latine ou grecque, au choix du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 1) ;

c) Version grecque ou version de langue allemande ou anglaise ou arabe ou espagnole ou italienne ou portugaise ou russe, au choix du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 1) ; ou composition d'histoire ou composition de géographie (durée : 4 heures ; coefficient : 1).

— Pourront seuls choisir la version grecque comme troisième épreuve les candidats ayant choisi la version latine comme deuxième épreuve.

2° *Études Littéraires Générales Modernes :*

a) Composition française (durée : 4 heures ; coefficient : 2) ;

b) Thème (1) allemand ou anglais ou arabe ou espagnol ou italien ou portugais ou russe, au choix du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 1) ; ou version de langue allemande, ou anglaise, ou arabe, ou espagnole, ou italienne, ou portugaise, ou russe suivie d'un thème d'application grammaticale se rapportant au texte de la version (durée : 4 heures ; coefficient : 0,5 pour la version, 0,5 pour le thème) ;

c) Version (1) de deuxième langue vivante étrangère (allemande, ou anglaise, ou arabe, ou espagnole, ou italienne, ou portugaise, ou russe, ou polonaise, ou chinoise, ou néerlandaise, ou norvégienne, ou suédoise, ou danoise, ou hongroise) (durée : 3 heures ; coefficient : 1) ;

Ou composition d'histoire ou composition de géographie (durée : 4 heures ; coefficient : 1).

Pourront seuls choisir la version de deuxième langue vivante étrangère comme troisième épreuve les candidats ayant choisi le thème comme deuxième épreuve.

(1) (*Arrêté du 14 février 1953*) « Les candidats originaires du Viêt-Nam, du Laos, du Cambodge et de Madagascar peuvent, lorsqu'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent, être autorisés par le Doyen à choisir leur langue maternelle au Certificat d'Études Littéraires Générales Modernes, soit pour l'épreuve de version, soit pour l'épreuve de thème ou de version suivie de thème. Dans ce dernier cas (thème ou version-thème) ils doivent choisir comme troisième épreuve la composition d'histoire ou celle de géographie et subir l'épreuve orale prévue à l'article 11 du décret du 20 septembre 1920, modifié par le décret du 9 août 1948. Leur choix ne peut porter, pour cette dernière épreuve, que sur l'une des langues allemande, anglaise, arabe, espagnole, italienne, portugaise ou russe. »

La version faisant l'objet de la troisième épreuve pourra être accompagnée de questions simples portant sur la grammaire ou la civilisation et appliquées au texte. Dans ce cas, la durée de l'épreuve sera portée à 3 h. 30. La version sera notée sur 15 et les questions sur 5.

— La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note variant de 0 à 20. A l'épreuve de composition française, une note égale ou inférieure à 6 est éliminatoire après délibération du jury et sauf décision contraire de celui-ci. Aux autres épreuves une note égale ou inférieure à 3 est éliminatoire après délibération du jury et sauf décision contraire de celui-ci.

— Pour l'épreuve de composition française du Certificat d'Études Littéraires Générales Classiques ou Modernes, il sera proposé au choix du candidat trois sujets d'ordre général : un de caractère littéraire, un de caractère philosophique et un de caractère historique.

— La composition d'histoire du Certificat d'Études Littéraires Générales portera sur un ensemble de questions figurant au programme du concours d'entrée à l'École Normale Supérieure et approuvé par le Ministre de l'Éducation Nationale, sur la proposition de chaque Faculté après l'avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur ou de sa section permanente.

Les candidats qui prendront comme épreuve *c)* de la section moderne la version de deuxième langue vivante devront choisir cette deuxième langue dans un groupe linguistique différent de la langue de l'épreuve *b)*. Il est rappelé que ces groupes linguistiques s'établissent ainsi :

1° Allemand ; 2° Anglais ; 3° Arabe ; 4° Espagnol, Italien et Portugais ; 5° Russe ; 6° Polonais ; 7° Chinois ; 8° Néerlandais ; 9° Norvégien, Suédois, Danois ; 10° Hongrois.

Le quatrième échec au Certificat d'Études Littéraires Générales interdit à l'étudiant de s'y représenter, devant quelque Faculté que ce soit, ou d'en obtenir l'équivalence.

SCOLARITÉ

L'horaire des cours, conférences et travaux pratiques est fixé au début de chaque année scolaire. Les cours commencent dans la deuxième quinzaine d'octobre.

L'assiduité aux cours et travaux pratiques est obligatoire ; des dispenses d'assiduité sont exceptionnellement accordées pour tout ou partie des cours et travaux. Pour les étudiants boursiers de l'État, cette assiduité est l'objet d'un contrôle spécial du Secrétariat de la Faculté.

Le programme des épreuves du Certificat d'Études Littéraires Générales, à l'exception des compositions d'histoire ou de géographie (3e épreuve), n'est pas délimité.

MESURES SPÉCIALES

1° Étudiants bénéficiaires du régime antérieur au décret du 9 août 1948.

Les candidats à la Licence d'enseignement de *Philosophie* ou de *Langues vivantes* qui ont commencé leurs études sous l'ancien régime et désirent opter pour le nouveau régime, c'est-à-dire qui sollicitent l'autorisation de ne pas subir les épreuves du *Certificat d'Études Littéraires Classiques*, peuvent le remplacer par le *Certificat d'Études Littéraires Générales* classiques ou modernes.

Les candidats à la Licence d'Enseignement de *Philosophie* possédant un titre qui les dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales sont déclarés Licenciés d'Enseignement de Philosophie lorsqu'ils sont titulaires des 4 Certificats d'Études Supérieures suivants : *Histoire générale de la Philosophie, Philosophie générale et logique, Psychologie, Morale et Sociologie.*

Les candidats à une Licence d'Enseignement de *Langues vivantes*, qui ont commencé leurs études avant l'institution du Certificat d'Études Littéraires Générales et sollicitent l'autorisation d'opter pour le nouveau régime, s'ils possèdent un titre qui les dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales, sont déclarés Licenciés d'Enseignement avec les 3 Certificats de *Littérature, Philologie* et *Études pratiques* et l'un des Certificats suivants : Études grecques, ou Études latines, ou Littérature française, ou Grammaire et philologie, ou Grammaire et philologie françaises, ou Littérature comparée, ou Littérature (1), ou Philologie d'une deuxième langue vivante étrangère (1), ou Linguistique générale, ou Langues et Littératures scandinaves, ou Littérature et Civilisation américaines, ou Études néerlandaises, ou Littérature et Civilisation latino-américaines, ou Grammaire et Philologie celtiques, ou Grammaire historique et comparée des langues slaves ou Linguistique appliquée.

Les candidats qui ne justifient pas d'un titre admis en dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales doivent subir les épreuves de la section classique ou de la section moderne du Certificat d'Études Littéraires Générales s'ils ne veulent pas subir les épreuves du *Certificat d'Études Littéraires Classiques* (cf. le premier alinéa de ce titre).

2° Étudiants candidats à une Licence d'Enseignement de Langues Romanes.

Les candidats à la Licence d'Enseignement de Langues Romanes qui ont choisi la section moderne du Certificat d'Études Littéraires Générales ou la version grecque comme deuxième épreuve à la section

(1) Les certificats de Littérature ou de Philologie d'une deuxième langue vivante étrangère doivent être choisis parmi les 7 langues vivantes suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, russe, arabe, portugais.

classique du Certificat d'Études Littéraires Générales et qui n'optent pas par la suite pour le Certificat d'Études Latines doivent subir, outre les 4 Certificats d'Études Supérieures exigés, une épreuve de latin qui est la version latine du Certificat d'Études Littéraires Générales, et obtenir à cette épreuve au moins 10/20.

DISPENSES ET ÉQUIVALENCES
DU CERTIFICAT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES GÉNÉRALES

1° Dispenses.

Sont admis en dispense, en vue de la Licence ès Lettres, du Certificat d'Études Littéraires générales (classique ou moderne) :

L'admissibilité aux épreuves orales du concours d'entrée à l'une des écoles suivantes :

— École Normale Supérieure (section des Lettres) ;

— École Normale Supérieure de Sèvres (section des Lettres) ;

— École Normale Supérieure de Saint-Cloud (section des Lettres) ;

— École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses (section des Lettres) ;

— École Normale Supérieure de l'Enseignement technique (section des Lettres) ;

— École Nationale des Chartes.

Un diplôme d'État de Licencié ou de Docteur (y compris le Doctorat de 3e cycle).

Le Diplôme d'État de Pharmacien ;

Le Diplôme d'État de Docteur vétérinaire ;

Le Diplôme de Bachelier en Droit ou l'admission à l'examen de fin de deuxième année de la Licence en Droit ou de la Licence ès Sciences économiques.

L'admission à l'examen subi à la fin de la deuxième année d'études dans les Instituts d'Études politiques ;

Le Diplôme de Bachelier ou de Licencié en Théologie protestante obtenu devant la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg

Le Diplôme de Bachelier ou de Licencié en Théologie catholique obtenu devant la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg ;

Le titre d'Agrégé de l'enseignement du second degré ;

Le Certificat d'Aptitude à l'Inspection des Écoles Primaires et à la direction des Écoles Normales ;

Le Certificat d'Aptitude au Professorat des Écoles Normales et des Collèges modernes (anciennes Écoles Primaires supérieures) (2e partie ordre des Lettres) ;

Le Certificat d'Aptitude au Professorat Lettres-Langues vivantes (2e partie) des Collèges techniques (anciennes Écoles Pratiques de Commerce et d'Industrie) ;

Le Certificat d'Aptitude au Professorat à l'Éducation musicale à l'Enseignement du chant choral (2e partie) ;

Le Diplôme de Licencié en Psychologie ;

L'admission à l'École de Saint-Cyr (option histoire et géographie ou option langues) à partir du concours de l'année 1956 ;

L'admission à l'examen de deuxième année de l'École Nationale des Langues orientales vivantes :

a) pour les candidats titulaires du Baccalauréat à leur entrée à l'École ;

b) par décision ministérielle individuelle pour les élèves titulaires lors de leur entrée à l'École, d'un titre admis en équivalence du Baccalauréat en vue de la Licence ès Lettres ou en Droit.

Pour ces deux sortes de candidats l'épreuve orale de langue vivante étrangère (obligatoire pour obtenir la Licence ès Lettres) ne peut porter sur une langue vivante étrangère choisie en vue du diplôme de l'École ;

Le Diplôme de l'École des Hautes Études commerciales ;

Un premier prix d'Histoire de la Musique ou d'Analyse, ou d'Esthétique, obtenu au Conservatoire national supérieur de Musique ;

Un premier prix de Philosophie de la Musique ou un premier prix d'Esthétique générale obtenus respectivement avant 1962 ou avant 1960 au Conservatoire national supérieur de Musique ;

Le Professorat d'Éducation musicale de la Ville de Paris du département de la Seine.

Le Diplôme supérieur d'Études françaises créé pour les étudiants de nationalité étrangère par l'arrêté du 25 octobre 1961 valable depuis les sessions de 1961 ;

La dispense du Certificat d'Études littéraires générales peut être accordée aux candidats ayant accompli dans l'Enseignement public au moins deux années scolaires complètes dans une classe de première supérieure ou dans une classe préparatoire à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud (section des Lettres) ou à l'École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses (section des Lettres), ou à l'École normale supérieure de l'Enseignement technique (section des Lettres), sur demande écrite accompagnée d'un certificat de scolarité et d'un relevé des notes trimestrielles.

Sont dispensés du C. E. L. G. en vue de la Licence de Psychologie, les étudiants ayant obtenu :

a) L'un des Certificats d'Études supérieures préparatoires à la Licence ès Sciences ou justifiant d'un titre admis en équivalence de l'un de ces certificats.

b) Les étudiants ayant obtenu un Certificat d'Études supérieures de Sciences à l'exception du Certificat de Psycho-Physiologie.

c) Les étudiants titulaires du Diplôme d'État de Conseiller d'orientation scolaire et professionnelle.

Sont dispensés du C. E. L. G. en vue de la Licence de Sociologie :

a) Les étudiants ayant obtenu l'un des Certificats d'Études supérieures préparatoires de la Licence ès Sciences ou justifiant d'un titre admis en équivalence par la réglementation en vigueur.

b) Les étudiants ayant obtenu deux Certificats d'Études supérieures de Sciences en application de l'article 7, du décret nº 58-178, du 8 août 1958 modifié.

Sont dispensés du C. E. L. G. en vue de la Licence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie :

a) Les étudiants admis à l'école du Louvre en qualité d'élèves agréés.

b) Les étudiants titulaires du C. A. P. E. S. de Dessin ou du C. A. d'Enseignement du Dessin dans les lycées et collèges (degré supérieur).

c) Les étudiants titulaires du Diplôme de Dessin et d'Arts plastiques ou du Diplôme d'Architecte D. P. L. G., ou du Diplôme d'Architecte de l'École d'architecture.

Par décision du Doyen, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, la dispense du Certificat d'Études littéraires générales peut être accordée aux titulaires de l'un des Certificats d'Études supérieures préparatoires de la Licence ès Sciences ou d'un titre admis en équivalence par la réglementation en vigueur.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, les candidats justifiant de deux années au moins d'études ou de recherches depuis l'obtention du titre initial peuvent être autorisés par le Doyen sur avis favorable de l'Assemblée de la Faculté à s'inscrire sans justifier du C. E. L. G. en vue de la préparation d'un seul Certificat d'Études supérieures.

Dans les mêmes conditions :

Les élèves de l'École Normale Supérieure d'Éducation physique et sportive, les titulaires du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation physique et sportive et les élèves de l'Institut national d'Étude du Travail et d'Orientation professionnelle et des Instituts de formation des Conseillers d'orientation scolaire et professionnelle peuvent être autorisés à s'inscrire, sans justifier du Certificat d'Études littéraires générales en vue de la préparation de deux Certificats d'Études supérieures portant sur la Psychologie.

Les candidats à la Licence ès Lettres, titulaires du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation physique et sportive, qui auront subi avec succès les deux Certificats d'Études supérieures de Lettres portant sur la Psychologie dans les conditions fixées ci-dessus pourront poursuivre leurs études en vue de la Licence ès Lettres sans justifier du Certificat d'Études littéraires générales.

En aucun cas la dispense du C. E. L. G. n'est accordée aux étudiants ayant subi quatre échecs à ce certificat.

2º Équivalences.

L'équivalence du Certificat d'Études Littéraires Générales en vue de la Licence ès Lettres est accordée aux étudiants titulaires de cer-

tains titres universitaires étrangers en application des arrêtés ministériels des 4 février 1961, 7 février 1963 et 23 juillet 1963.

Les demandes d'équivalences du Certificat d'Études littéraires générales présentées par les candidats justifiant de titres étrangers ne figurant pas dans les listes établies par ces arrêtés peuvent faire l'objet de décisions ministérielles individuelles.

Le Certificat d'Études Littéraires Générales obtenu auprès des Facultés des Lettres des Universités de Saïgon et de Sarrebrück est également admis en équivalence.

3° Homologations.

Les diplômes délivrés par des établissements d'Enseignement supérieurs étrangers dans les mêmes conditions de titres initiaux, de scolarité, de programmes et d'examens que les diplômes français correspondants peuvent être homologués par les Facultés françaises suivant les modalités fixées par le décret du 2 août 1960.

Un arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, pris après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur, fixe chaque année la liste des diplômes délivrés par des établissements d'Enseignement supérieur étrangers dont les titulaires peuvent solliciter l'homologation.

Cet arrêté détermine, le cas échéant, les épreuves et les programmes des examens complémentaires auxquels les impétrants doivent satisfaire.

Dans tous les cas, les intéressés doivent justifier d'une connaissance suffisante de la langue française, qu'elle soit attestée par le dossier ou par le succès à un examen spécial.

Pour obtenir le bénéfice des dispositions de ce décret, les intéressés adresseront une demande à la Faculté française de leur choix habilitée à délivrer le diplôme correspondant au diplôme étranger dont l'homologation est sollicitée. L'original de ce dernier diplôme doit être joint à la demande.

4° Titres admis de plein droit.

Certains arrêtés fixent les listes des diplômes délivrés au cours de l'année universitaire, valables de plein droit pour l'inscription en Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

Ces arrêtés concernent les Universités d'Alger, de Dakar, Madagascar, le Centre d'Enseignement supérieur d'Abidjan et la Fondation nationale de l'Enseignement supérieur en Afrique centrale. Ils énumèrent les diplômes dont la préparation est organisée dans les Universités ou Centres, suivant les modalités en vigueur dans les Facultés Françaises au point de vue de la durée des études, des matières du programme, du niveau des enseignements, du recrutement du corps professoral et des épreuves des examens.

Licence ès Lettres libre

Elle se compose du Certificat d'Études Littéraires Générales Classiques ou Modernes et de 4 certificats choisis par le candidat dans la liste des certificats délivrés par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (voir p. 266 et s.) sous réserve des incompatibilités (voir p. 269 et s.).

Licence ès Lettres d'enseignement

Les aspirants aux fonctions de l'enseignement public du second degré pour lesquelles le grade de Licencié ès Lettres est requis doivent être pourvus, après avoir obtenu le Certificat d'Études Littéraires Générales Classiques ou Modernes, des Certificats d'Études Supérieures ci-après :

I. PHILOSOPHIE. — A) *Histoire générale de la philosophie.* — B) *Psychologie.* — C) *Philosophie générale et logique.* — D) *Morale et sociologie.*

II. LETTRES CLASSIQUES. — A) *Études grecques.* — B) *Études latines.* — C) *Littérature française.* — D) *Grammaire et philologie classiques.*

III. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE :

Option histoire. — *Histoire ancienne.* — *Histoire du Moyen Age.* — *Histoire moderne et contemporaine.* — *Géographie.*

Option géographie. — *Géographie générale.* — *Géographie régionale.* — *Histoire moderne et contemporaine.* — *Histoire ancienne et médiévale* (arrêté 13-2-58. *J. O.*, 18-2-58).

(Les candidats qui préparent une Licence d'Histoire et Géographie (option Géographie) et les postulants à la Licence ès Lettres libre sont dispensés de l'épreuve pratique du Certificat d'Histoire ancienne ou du Certificat d'Histoire du Moyen Age. Sont astreints à subir cette épreuve tous les candidats qui, ayant obtenu l'un des deux certificats, se présentent à l'autre, quelle que soit la Licence qu'ils postulent.) Les étudiants titulaires avant le 31-12-58 d'un des certificats composant la Licence d'Histoire et de Géographie (option Géographie) sont autorisés à poursuivre leurs études en vue de la Licence ès Lettres, mention Histoire et Géographie, selon le régime antérieur.

IV. — LANGUES VIVANTES (1). — A) *Littérature étrangère.* — B) *Philologie étrangère.* — C) *Études pratiques.* — D) *Études latines*, ou *Études grecques*, ou *Littérature française*, ou *Grammaire et philologie classiques*, ou *Grammaire et philologie françaises*, ou *Littérature comparée*, ou *Littérature*, ou *Philologie* d'une 2e langue vivante étrangère (1), ou *Lin-*

(1) (Les langues vivantes à choisir sont : ALLEMAND, ANGLAIS, ARABE, ESPAGNOL, ITALIEN, PORTUGAIS, RUSSE.)
Pour les licences d'enseignement de langues romanes, voir p. 291.

guistique générale, ou *Langues et littératures scandinaves* (danois, suédois, riksmaal norvégien, landsmaal (nynorsk), norvégien, islandais), ou *Littérature et civilisation américaines*, ou *Études néerlandaises*, ou *Littérature et civilisation latino-américaines* ou *Grammaire et philologie celtiques* ou *Grammaire historique et comparée des langues slaves* ou *Linguistique appliquée* (Nancy).

V. — LETTRES MODERNES. — A) *Littérature française.* — B) *Grammaire et philologie françaises.* — C) *Lettres étrangères.* — D) *Littérature comparée*, ou *Phonétique*, ou *Histoire moderne et contemporaine*, ou *Géographie générale*, ou *Philologie* de la langue étrangère vivante principale choisie pour le Certificat de Lettres Étrangères, ou *Études latines*.

Sont dispensés du Certificat d'Études Supérieures de Lettres étrangères, les candidats titulaires des Certificats d'Études Supérieures de Littérature et d'Études pratiques d'une langue vivante étrangère. Si les intéressés choisissent le Certificat d'Études Supérieures de Philologie comme certificat à option, celui-ci doit porter sur la même langue étrangère vivante.

Licence de Psychologie

(Décret du 9 mai 1947)

Le diplôme de Licencié ès Lettres, mention Psychologie, est délivré aux candidats qui justifient :

1° Du diplôme de Bachelier de l'enseignement secondaire ou d'un titre admis en dispense du Baccalauréat en vue de la Licence ès Lettres ;

2° Du Certificat d'Études Littéraires Générales Classiques ou Modernes ou d'un titre admis en dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales en vue de la Licence ès Lettres ou de l'un des titres prévus par le décret n° 57-500 du 15 avril 1957 ;

3° Des Certificats d'Études Supérieures de Lettres suivants :
Psychologie ;
Psychologie sociale ;
Psychologie de l'enfant et de l'adolescent ;

4° Des Certificats d'Études Supérieures de Sciences suivants :
Psycho-Physiologie générale ;
Psycho-Physiologie comparée.

Les candidats devront en outre subir, avant de se présenter à leur 3e certificat, l'épreuve orale de langue étrangère prévue par le décret du 20 septembre 1920.

Les candidats à la Licence de Psychologie ne justifiant pas de l'un des titres exigés pour la Licence ès Sciences sont admis à s'inscrire dans une Faculté des Sciences uniquement en vue des Certificats d'Études Supérieures de Psycho-Physiologie générale et de Psycho-Physiologie comparée, à condition d'avoir obtenu l'un des Certificats d'Études Supérieures de Lettres de la Licence de Psychologie.

Licence d'études des populations d'outre-mer

(Décret du 14 septembre 1950)

Le diplôme de Licencié d'études des populations d'outre-mer est délivré aux candidats qui justifient :

1° Du diplôme de Bachelier de l'enseignement du second degré ou d'un titre admis en dispense du diplôme de Bachelier en vue de la Licence ès Lettres ;

2° De leur inscription dans une Faculté des Lettres et Sciences Humaines et d'une inscription spéciale dans une Faculté de Droit et des Sciences Économiques ;

3° Du Certificat d'Études Littéraires Générales ;

4° Du Certificat de Droit et Coutumes d'Outre-Mer délivré par les Facultés de Droit et des Sciences Économiques (Paris-Bordeaux-Dakar) ;

5° Des Certificats d'Études Supérieures de Lettres suivants :

Histoire de la colonisation française et étrangère (Paris-Bordeaux-Lille-Toulouse) ;

Géographie tropicale (toutes Académies) ;

Ethnologie, mention lettres ou sciences (Paris-Lyon-Toulouse-Bordeaux).

Les candidats devront en outre subir, avant de se présenter à leur 3e certificat, l'épreuve orale de langue étrangère prévue par le décret du 20 septembre 1920.

Les candidats à la Licence d'Études de la France d'Outre-Mer ne pourront se présenter au Certificat de Droit et Coutumes d'Outre-Mer que s'ils ont satisfait aux examens de la première année de la Licence en Droit, ou s'ils sont titulaires de l'attestation d'études juridiques préparatoires délivrée par l'École Nationale de la France d'Outre-Mer dans des conditions arrêtées par accord entre le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de la France d'Outre-Mer.

Licence de Sociologie

(Décret du 2 avril 1958)

Le diplôme de Licencié en Sociologie est délivré par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines aux candidats qui justifient :

1° Du diplôme de Bachelier ou d'un titre admis en dispense du Baccalauréat en vue de la Licence ès Lettres ;

2° Du Certificat d'Études Littéraires Générales classiques ou modernes ou d'un titre admis en dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales en vue de la Licence ès Lettres ou de l'un des titres prévus par le décret du 5 juin 1961 ;

3° Des Certificats d'Études Supérieures de Sociologie Générale et Psychologie Sociale délivrés par les Facultés des Lettres et Sciences Humaines ;

4° Du Certificat d'Économie Politique et Sociale délivré par les Facultés de Droit et des Sciences Économiques ;

5° De l'un des Certificats d'Études Supérieures d'Ethnologie, de Démographie, de Géographie humaine ou de Sociologie de l'Afrique tropicale délivrés par les Facultés des Lettres et Sciences Humaines ou du Certificat d'Études Supérieures d'Ethnologie délivré par les Facultés des Sciences ou de l'un des Certificats délivrés par les Facultés des Lettres et Sciences Humaines ou par les Facultés de Droit et des Sciences Économiques figurant sur une liste établie pour chaque Faculté des Lettres et Sciences Humaines par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale.

Le Certificat prévu au paragraphe 5° ci-dessus n'est pas exigé des candidats titulaires de la Licence ès Lettres d'Enseignement, mention Philosophie ou mention Histoire et Géographie (option Histoire ou option Géographie) ou de la Licence d'Études des populations d'outre-mer.

Sont dispensés du Certificat d'Économie Politique et Sociale les candidats titulaires de la Licence en Droit (section d'Économie Politique) ou d'un diplôme d'Études Supérieures d'Économie politique.

Sont applicables à la Licence de Sociologie les dispositions réglementaires relatives à la Licence ès Lettres qui ne sont pas contraires au présent décret, notamment celles qui concernent l'épreuve orale de langue vivante étrangère.

Licence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie

(Décret du 29 juillet 1958)

Le diplôme de Licencié d'Histoire de l'Art et d'Archéologie est délivré aux candidats qui, en plus des conditions requises pour l'admission aux examens, justifient :

1° Du Certificat d'Études Littéraires Générales classiques ou modernes ou d'un titre admis en dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales en vue de la Licence ès Lettres, ou de l'admission à l'École du Louvre, en qualité d'élève agréé, ou du C. A. P. E. S. de dessin, ou du C. A. d'enseignement du dessin dans les lycées et collèges (degré supérieur), ou du diplôme de Dessin et d'Arts plastiques, ou du diplôme d'Architecte D. P. L. G., ou du diplôme d'Architecte de l'École d'Architecture.

2° Des Certificats d'Études Supérieures suivants :

a) Histoire de l'Art antique ;

b) Histoire de l'Art du Moyen Age ;

c) Histoire de l'Art moderne ;

d) Esthétique ou Histoire comparée des Arts ou Histoire de la Musique ou Antiquités nationales ou Histoire de l'Art et de l'Archéologie régionale ou Archéologie préhistorique ou Égyptologie ou Art

et Civilisation du Proche-Orient antique, ou Art et Civilisation de Byzance, ou Art et Civilisation de l'Islam, ou Art et Civilisation de l'Inde et de l'Asie du Sud-Est, ou Art et Civilisation de l'Extrême-Orient, ou Art et Civilisation de l'Amérique précolombienne.

Les candidats devront en outre subir, avant de se présenter à leur 3e certificat, l'épreuve orale de langue étrangère prévue par le décret du 20 septembre 1920.

Les candidats qui ne sont pas titulaires du Certificat d'Esthétique doivent satisfaire à une épreuve orale portant sur l'esthétique et la science de l'Art. Cette épreuve est notée de 0 à 20 ; toute note inférieure à 10 est éliminatoire. Les candidats doivent l'avoir subie avec succès pour pouvoir se présenter à leur quatrième Certificat d'Études Supérieures.

DIPLÔMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LETTRES

La Faculté des Lettres et Sciences Humaines délivre :

— un diplôme d'Études Supérieures de Philosophie ;
— un diplôme d'Études Supérieures des Langues classiques ;
— un diplôme d'Études Supérieures de Langue et littératures étrangères vivantes ;
— un diplôme d'Études Supérieures d'Histoire ;
— un diplôme d'Études Supérieures de Géographie ;
— un diplôme d'Études Supérieures de Lettres modernes ;
— un diplôme d'Études Supérieures d'Art et d'Archéologie.

Les candidats au diplôme d'Études Supérieures doivent être pourvus de la Licence ès Lettres ; ils ne peuvent subir au plus tôt les épreuves de ce diplôme qu'à l'issue de l'année scolaire suivant celle où ils ont obtenu la Licence ès Lettres (sauf dispense exceptionnelle, justifiée par des diplômes ou titres étrangers, travaux personnels, etc., après avis favorable de l'Assemblée de la Faculté et du Conseil de l'Enseignement supérieur ou de sa Section permanente, en application de l'arrêté du 25 mars 1950).

Les candidats doivent être *inscrits à la Faculté dès le commencement de l'année universitaire. Le dépôt du sujet ne deviendra définitif qu'après présentation de la carte, validée, d'inscription en Faculté.* La quittance des droits d'examen et l'attestation de la visite médicale seront exigées *lors du dépôt du mémoire, au mois de mai.*

Le sujet de mémoire, les textes d'explications, etc., présentés sur formule spéciale délivrée par le Secrétariat de la Faculté, accompagnés de la copie certifiée conforme de l'attestation de la Licence ès Lettres, doivent être remis, signés par les professeurs, *au Secrétariat de la Faculté au plus tard le 20 novembre* qui précède la session (1)

(1) Il n'y a qu'une seule session par année universitaire.

où doivent être subies les épreuves. Les sujets annexes d'histoire et de géographie, l'épreuve de science auxiliaire, pour l'histoire, doivent être précisés et signés avant le 23 décembre.

Les mémoires, d'une centaine de pages au minimum, sont obligatoirement déposés au Secrétariat de la Faculté dans la première semaine de mai ; la date exacte est portée à la connaissance des candidats par voie d'affiche.

Les candidats non admissibles, les candidats ajournés ou défaillants aux épreuves orales, ou qui pour une raison majeure n'auraient pu se présenter au diplôme, doivent accomplir les mêmes formalités pour prendre part à la session de l'année scolaire suivante.

Avis important

Les futurs candidats à l'Agrégation qui doivent accomplir un stage pédagogique sont invités, dans leur propre intérêt, *à s'acquitter de ce stage pendant l'année qu'ils consacrent à leur diplôme d'Études Supérieures* : ils gagneront ainsi plusieurs semaines pour préparer le concours de l'Agrégation.

Les candidats au C. A. P. E. S. titulaires du Diplôme d'Études Supérieures bénéficient des majorations de points suivantes : pour la mention passable : 5 % ; pour les mentions assez bien et bien : 6 % ; pour la mention très bien : 7 %.

Pour les demandes d'inscription au stage pédagogique, se renseigner dès le 1er octobre au Rectorat (Service des concours, 4, rue du Banquier, Paris (XIIIe)) : ce service n'accepte aucune dérogation à la date de forclusion qu'il fixe chaque année.

I. — Diplôme d'Études Supérieures de Philosophie

a) Composition d'un mémoire d'histoire de la philosophie ou de philosophie sur un sujet choisi par le candidat et agréé par la Faculté.

b) Interrogation sur le sujet du mémoire, et, d'une manière générale, sur les matières auxquelles ce sujet se rattache ;

c) Explication et discussion d'un passage étendu d'un texte philosophique indiqué au candidat trois mois à l'avance par la Faculté.

II. — Diplôme d'Études Supérieures des Langues classiques

1° Étude approfondie de 3 textes étendus — grec, latin, français — choisis par le candidat et agréés par la Faculté.

Cette étude donne lieu à deux épreuves :

a) Composition d'un mémoire écrit sur une question concernant un de ces 3 textes, choisie par le candidat, avec agrément de la Faculté, et discussion de ce mémoire ;

b) *Explication de textes.* — 1° L'explication des textes est moins destinée à permettre de juger des connaissances de l'étudiant que de sa méthode de travail.

Elle doit porter à la fois sur l'établissement du texte, sur l'interprétation proprement dite et sur tous les problèmes grammaticaux, littéraires, historiques ou autres que le passage peut soulever ;

2° Les textes d'explication devront être choisis par les candidats et soumis à l'agrément d'un professeur. Ils ne pourront jamais être pris parmi ceux qui figurent la même année aux programmes de Licence et d'Agrégation ;

3° Le candidat apportera les notes qu'il a prises au cours de sa préparation, et pourra les utiliser pour son explication ; ces notes devront être communiquées au jury ;

c) *Matière à option.* — La matière à option sera prise exclusivement dans une des disciplines suivantes : Linguistique générale, Phonétique expérimentale, Grammaire comparée des langues classiques, Épigraphie grecque, Paléographie grecque, Papyrologie, Institutions grecques, Archéologie grecque, Histoire de la religion et mythologie grecques, Prosodie et métrique grecques, Morphologie grecque, Syntaxe grecque, Dialectologie grecque, Littérature grecque (Histoire d'une période ou d'un genre), Épigraphie latine, Paléographie latine, Institutions latines, Archéologie latine, Histoire de la religion romaine, Prosodie et métriques latines, Morphologie latine, Syntaxe latine, Littérature latine (Histoire d'une période ou d'un genre), Grammaire comparée des langues romanes, Dialectologie de la Gaule romane, Paléographie médiévale, Ancien provençal, Ancien français, Moyen français, Langue française du XVI^e siècle, Langue française classique, Langue française moderne, Versification française, Grammaire française, Méthodologie de l'histoire littéraire, toute étude d'histoire littéraire ou de littérature comparée embrassant dans son ensemble une période formant un tout, ou l'étude d'un genre littéraire au cours d'un des grands siècles ou d'une période étendue.

Les candidats seront interrogés sur la bibliographie de la matière qu'ils auront choisie.

III. — Diplôme d'Études Supérieures de Langues et Littératures étrangères vivantes

a) Composition en français, ou dans la langue étrangère choisie par le candidat, d'un mémoire sur un sujet agréé par la Faculté et relatif soit à la philologie, soit à l'histoire littéraire allemande, anglaise, arabe, italienne, espagnole, portugaise et brésilienne, russe, scandinave, néerlandaise, polonaise, chinoise, japonaise, indienne ou coréenne ;

b) Interrogation sur le sujet du mémoire ;

c) Explication grammaticale et littéraire d'un passage d'un auteur du Moyen Age ou de la Renaissance (1) choisi par le candidat et agréé par la Faculté ;

d) Explication d'un passage étendu d'un auteur moderne choisi par le candidat et agréé par la Faculté.

IV. — Diplôme d'Études Supérieures d'Histoire

a) Composition d'un mémoire d'histoire dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par la Faculté ; discussion de ce mémoire ;

b) Discussion d'une question d'histoire indiquée au candidat trois mois à l'avance par la Faculté et choisie dans les périodes de l'histoire autres que celle à laquelle appartient le sujet du mémoire.

c) Épreuve orale portant sur une science auxiliaire de l'histoire (épigraphie, papyrologie, archivistique, statistique économique, bibliographie, historiographie, etc.) choisie par le candidat et agréée par la Faculté au moins cinq mois à l'avance. La liste des options pourra être modifiée chaque année par le comité des professeurs.

V. — Diplôme d'Études Supérieures de Géographie

a) Composition d'un mémoire de géographie, dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par la Faculté ; discussion de ce mémoire ;

b) Discussion d'une question de géographie indiquée au candidat trois mois à l'avance par la Faculté. Cette question est choisie dans les parties de la géographie autres que celle à laquelle appartiendra le sujet du mémoire.

Nota. — Indication des questions annexes d'Histoire et de Géographie avant le 23 décembre.

VI. — Diplôme d'Études Supérieures de Lettres modernes

a) Composition et discussion d'un mémoire écrit sur une question concernant l'un des trois textes ou sujets spécifiés ci-dessous *(b)* ou la matière à option indiquée ci-dessous *(c)* et dont le sujet est choisi par le candidat et agréé par la Faculté ;

b) Explication grammaticale et littéraire ou interrogation approfondie sur une partie de trois textes étendus ou de sujets spéciaux choisis par le candidat et agréés par la Faculté et portant sur :

Le français ancien (jusqu'à 1600) ;

Le français moderne (de 1600 à nos jours) ;

(1) Pour l'anglais, *du Moyen Age*, seulement.

Une langue ancienne ou moderne enseignée à la Faculté et dont la connaissance est attestée par un Certificat d'Études Supérieures ;

1° L'explication des textes est moins destinée à permettre de juger des connaissances de l'étudiant que de sa méthode de travail.

Elle doit porter à la fois sur l'établissement du texte, sur l'interprétation proprement dite, et sur tous les problèmes grammaticaux, littéraires, historiques ou autres que le passage peut soulever ;

2° Les textes d'explication devront être choisis par les candidats et soumis à l'agrément d'un professeur. Ils ne pourront jamais être pris parmi ceux qui figurent la même année aux programmes de Licence et d'Agrégation ;

3° Le candidat apportera les notes qu'il a prises au cours de sa préparation, et pourra les utiliser pour son explication ; ces notes devront être communiquées au jury ;

c) Interrogation ou exercice sur une matière choisie par le candidat parmi les diverses parties de la philologie (Paléographie, Bibliographie, Institutions grecques et romaines, Archéologie, Grammaire des langues classiques, Grammaire comparée, Histoire littéraire, Histoire de la langue française, etc.) et ne faisant pas double emploi avec l'un des sujets choisis en vue des épreuves précédentes.

Les candidats seront interrogés sur la bibliographie de la matière qu'ils auront choisie.

VII. — Diplôme d'Études Supérieures d'Art et d'Archéologie

Les candidats à ce diplôme doivent être titulaires des Certificats suivants : Histoire de l'Art antique, Histoire de l'Art du Moyen Age, Histoire de l'Art moderne, et du certificat d'Esthétique et Science de l'Art, ou Histoire de la musique.

a) Rédaction d'un mémoire d'histoire de l'art, dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par la Faculté ;

b) Discussion du mémoire devant un jury de trois spécialistes ;

c) Discussion d'une question d'histoire de l'art prise dans une période autre que celle à laquelle appartient le sujet du mémoire ;

d) Interrogation pratique (au choix du candidat en accord avec le professeur qui dirige le mémoire principal), explication de texte (historique ou esthétique), bibliographie, iconographie, technique d'un art particulier, etc. ;

e) Tout candidat titulaire du Diplôme d'Études Supérieures d'Art et d'Archéologie sera dispensé de la composition et de la discussion du mémoire en vue des Diplômes d'Études Supérieures d'Histoire ou des

Langues classiques. S'il passe avec succès les autres épreuves de ces Diplômes d'Études Supérieures, il aura le double titre de Diplômé d'Études Supérieures d'Art et d'Archéologie et de Diplômé d'Études Supérieures d'Histoire ou des Langues classiques.

***

TROISIÈME CYCLE

Le décret du 19 avril 1958, modifié par le décret du 18 juillet 1959 et le décret du 7 décembre 1964, a créé un 3e cycle dans l'Enseignement Supérieur des Lettres, destiné à donner aux étudiants des connaissances approfondies dans une spécialité et à les former au maniement des méthodes de recherche.

Les étudiants qui possèdent le grade de Licencié ès Lettres ou qui ont donné la preuve d'une aptitude particulière à la recherche peuvent être admis par décision décanale ou ministérielle individuelle à suivre l'enseignement du 3e cycle dont la durée est fixée au minimum à deux années, consécutives ou non.

Les étudiants admis à s'inscrire doivent participer aux activités d'un groupe de travail placé sous le contrôle d'un directeur de recherches.

Ils ne sont admis à poursuivre leurs études en deuxième année que par décision conjointe de leur directeur de recherches et d'un autre directeur désigné par le Doyen ou par le chef de l'établissement ; ils devront leur soumettre un rapport sur le travail accompli au cours de la première année et faire preuve, dans une interrogation orale et des exercices pratiques, d'une initiation suffisante aux techniques de recherches propres à la spécialité qu'ils ont choisie.

Sur rapport motivé du directeur de recherches justifiant la demande et sur avis du Doyen ou du chef de l'établissement, des candidats pourvus du Diplôme d'Études Supérieures de Lettres ou du Diplôme de l'École Pratique des Hautes Études (3e, 4e, 5e et 6e sections) ou du Diplôme d'Archiviste Paléographe ou de Diplômes français ou étrangers obtenus après rédaction de travaux personnels pourront être dispensés de la première année de scolarité et du premier examen par décision de la commission nationale.

Tout candidat étranger devra, avant d'être admis à s'inscrire en deuxième année, justifier d'une connaissance suffisante de la langue française.

Les candidats soutiennent, à la fin de la 2e année ou ultérieurement, une thèse de doctorat de 3e cycle.

L'arrêté du 28 mars 1959 a fixé la liste des spécialités qui définissent ce diplôme.

***

DOCTORAT ÈS LETTRES (1)

Pour être admis à s'inscrire en vue de la préparation au Doctorat ès Lettres, la condition préalable est de posséder le grade de Licencié ès Lettres. Des équivalences aux étudiants français et étrangers peuvent être accordées : 1° par mesure individuelle ; 2° en vertu de décisions de principe.

Les demandes individuelles sont instruites par le Doyen, soumises à l'examen de la Faculté, à l'avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur et à la décision du Ministre de l'Éducation Nationale.

Les décisions de principe portant équivalence du grade de Licencié ès Lettres ne visent que les titres universitaires étrangers. Elles sont prises sur la proposition d'une Commission spéciale, instituée par arrêté ministériel et après avis favorable du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale.

Mention de l'équivalence obtenue sera portée sur le diplôme de Docteur.

Le Doctorat obtenu après équivalence de Licence en vertu de titres étrangers n'est pas valable, sauf exception prévue par un règlement spécial, pour l'admission aux emplois de l'enseignement public pour lesquels le diplôme de Docteur est ou sera exigé.

L'équivalence de la Licence ès Lettres en vue du Doctorat ne peut conférer aucun droit au diplôme de Licencié. Elle n'est valable que pour l'inscription au Doctorat devant la Faculté des Lettres.

Les épreuves consistent dans la soutenance de deux thèses. La première est rédigée en français et doit constituer un travail d'une originalité incontestable où le candidat témoigne d'un effort personnel de recherche, de critique et d'interprétation. La seconde peut être rédigée soit en français, soit dans une des langues anciennes ou modernes enseignées à la Faculté ; elle doit être, autant que possible, une contribution érudite : bibliographie ou catalogue critique, édition d'un texte intéressant, non publié déjà ou mal publié, recherche ou commentaire sur un document, etc.

***

Pour faire inscrire un sujet de thèse, adresser au Doyen une demande (sur papier libre), entre le 1er novembre et le 1er juin de chaque année scolaire.

(1) L'acceptation et l'inscription par la Faculté d'un sujet de thèse en vue d'un Doctorat sont subordonnées à l'agrément préalable d'un professeur de la Faculté acceptant de diriger les recherches du candidat.

Cette demande doit :

1° Rappeler où et quand a été obtenu le grade de Licencié ou l'équivalence de ce grade ;

2° Mentionner quels autres titres universitaires ou scientifiques (publications ou participation à des recherches collectives) possède le candidat ;

3° Énoncer le sujet de la thèse et indiquer quel professeur serait disposé à diriger éventuellement le travail.

Elle est examinée par la Commission du Doctorat qui, désignée par l'Assemblée de la Faculté, est chargée d'apprécier si le candidat est en mesure de s'engager dans des recherches toujours difficiles. Sur le rapport de cette Commission, le Doyen accorde ou refuse l'inscription.

Le sujet est inscrit pour une durée de deux ans. Passé ce délai, le candidat doit prévenir s'il en maintient l'inscription, sinon elle sera supprimée d'office. (Prière de faire connaître au Secrétariat de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines les changements d'adresse.)

Les deux thèses, après avoir, sur le rapport des professeurs compétents, obtenu le visa du Doyen et le permis d'imprimer du Recteur, sont ensuite soutenues en séance publique. La thèse principale doit obligatoirement être imprimée avant la soutenance (circulaire ministérielle du 18 février 1957). La seconde peut être soutenue, jusqu'à nouvel avis, sur exemplaires dactylographiés.

***

DIPLOME D'EXPERT-GÉOGRAPHE

Un diplôme d'Expert-Géographe a été créé dans les Facultés des Lettres et Sciences Humaines par décret du 25 juillet 1958 (*J. O.* du 31 juillet 1958).

***

GRADES ET DIPLOMES D'UNIVERSITÉ

Les titres et diplômes d'Université délivrés par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines sont :

Le Doctorat d'Université ;

Le Diplôme d'Études Universitaires ;

Le Certificat d'Études Françaises ;

Le Diplôme de Phonétique.

DOCTORAT D'UNIVERSITÉ (1)

Les candidats à ce titre peuvent être Français ou étrangers.

Sont admis à postuler le Doctorat d'Université les candidats justifiant du Diplôme français de Licencié ès Lettres (Licence Libre ou d'Enseignement) ou d'un titre étranger admis en équivalence de la Licence ès Lettres en vue du Doctorat d'État.

En outre, le Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines peut, après avis favorable de l'Assemblée de la Faculté, autoriser par mesure individuelle à postuler le Doctorat d'Université des candidats justifiant de titres jugés suffisants.

Les candidats doivent se faire inscrire au Secrétariat de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Ils sont soumis au régime scolaire et disciplinaire de l'Université. La durée des études est de deux années scolaires. Toutefois, les agrégés sont dispensés de droit d'une année de scolarité. La même dispense peut être accordée par le Recteur sur avis favorable de l'Assemblée de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines à des candidats qui ne sont pas agrégés.

Les épreuves ont toutes lieu obligatoirement en langue française. Elles comprennent :

1° Une épreuve orale comprenant une interrogation et des exercices pratiques, et destinée à vérifier la possession par le candidat d'une initiation suffisante aux techniques de recherche et sa connaissance de la discipline spéciale à laquelle se rattache la thèse. Cette épreuve est notée de 0 à 20 et elle a le coefficient 2 ;

2° La soutenance d'une thèse inédite sur un sujet répondant à l'une des spécialités agréées. La thèse est soutenue oralement. Cette épreuve est notée de 0 à 20 et elle a le coefficient 4.

En aucun cas il n'est possible de présenter comme thèse un mémoire écrit déjà utilisé (notamment pour le Diplôme d'Études Supérieures).

L'épreuve orale a lieu six mois avant la soutenance de la thèse si la scolarité est de deux ans. Elle a lieu au plus tard avant la fin du premier semestre si la scolarité est d'un an

Nul ne peut être admis à soutenir la thèse s'il n'a obtenu au moins 20 points à l'épreuve orale et justifié d'une connaissance suffisante de la langue française. L'épreuve orale est subie devant un seul professeur désigné par le Doyen. Le jury devant lequel a lieu la soutenance de la thèse est composé du Rapporteur et de deux professeurs désignés par le Doyen.

(1) L'acceptation et l'inscription par la Faculté d'un sujet de thèse en vue d'un Doctorat sont subordonnées à l'agrément préalable d'un professeur de la Faculté acceptant de diriger les recherches du candidat.

Le diplôme est signé par le Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et par les membres du jury. Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université par le Recteur d'Académie. **Ce diplôme ne peut en aucun cas être admis en dispense du Doctorat ès Lettres (diplôme d'État) en vue de l'accès à l'Enseignement Supérieur.** Il sera admis en équivalence du Diplôme d'Études Supérieures en vue de l'Agrégation.

Instructions relatives aux thèses de Doctorat (Doctorat ès Lettres, Doctorat d'Université).

Une thèse de Doctorat est un travail essentiellement personnel. Un candidat peut demander conseil sur le choix d'un sujet et sur la méthode à suivre, mais la rédaction de sa thèse doit être exclusivement son œuvre. — Les manuscrits terminés doivent être remis au Secrétariat de la Faculté, et non à l'un des professeurs. Les candidats n'ont pas à intervenir dans la composition du jury, si leur travail est admis à la soutenance. — Un manuscrit portant le visa du Doyen et le permis d'imprimer du Recteur est arrêté *ne varietur*. Il ne peut plus recevoir que des corrections grammaticales ou typographiques. Tout changement ou addition ultérieurs doivent être soumis à un nouveau visa. Un candidat qui ferait imprimer ou commencerait de faire imprimer sa thèse avant d'avoir obtenu le visa et le permis d'imprimer pourrait se voir refuser d'être admis à la soutenance. Les ouvrages imprimés ne sont acceptés pour la soutenance que s'ils sont conformes aux indications suivantes : 1° le livre doit avoir le format usuel des thèses (in-8°, 23 sur 14 ; ou grand in-8°, 25 sur 16). La composition doit être nette, le tirage soigné et le papier de bonne qualité ; 2° *les épreuves doivent être corrigées avec le plus grand soin* ; 3° l'ouvrage doit être terminé par une table analytique des matières, précédée, s'il y a lieu, par une bibliographie et par un ou plusieurs index alphabétiques (noms propres, sujets traités, etc.) ; 4° la dernière page du texte doit reproduire exactement le visa et le permis d'imprimer ; 5° les titres et couvertures ne devront porter aucune mention commerciale, telle que : prix du volume, extrait du catalogue, etc. ; 6° chaque thèse de Doctorat doit porter sur le titre et sur la couverture la mention suivante : *Thèse pour le Doctorat ès Lettres* (ou *Thèse complémentaire pour le Doctorat ès Lettres* ou *Thèse pour le Doctorat de l'Université*), *présentée à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Paris, par...* (prénom usuel, nom et titres du candidat). — Il doit être remis gratuitement au Secrétariat 95 exemplaires de chaque thèse et 160 pour les thèses subventionnées par la Direction de l'Enseignement Supérieur. — Les candidats aux doctorats prennent rang pour la soutenance d'après la date du dépôt de leurs exemplaires de thèses au Secrétariat de la Faculté. La date limite du dépôt de la totalité des exemplaires est fixée au 15 mars pour le Doctorat d'Etat et au 1er mai pour le Doctorat d'Université.

Un délai minimum d'un mois est imposé entre le dépôt de la totalité des exemplaires d'une thèse et la date de la soutenance.

DIPLOME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Le Diplôme d'Études Universitaires (Philosophie, Lettres, Philologie, Histoire, Géographie) peut être postulé par les étudiants français et étrangers.

Les candidats doivent être inscrits à la Faculté pendant deux années et suivre au moins 3 cours ou conférences. Cette scolarité peut être abrégée par décision de la Faculté. La session d'examen a lieu en mai. Les candidats doivent adresser au Doyen de la Faculté une demande pour se présenter à l'examen. L'autorisation doit être remise au Secrétariat avant le 31 janvier.

L'examen comprend une épreuve écrite et des épreuves orales.

L'épreuve écrite consiste en un mémoire d'ordre littéraire, philologique, philosophique, historique ou géographique, composé en français et préparé à la Faculté.

Les épreuves orales comprennent : 1° la soutenance de ce mémoire, laquelle a lieu en français, devant un jury de 3 membres. A cet effet le mémoire admis à soutenance doit être déposé au Secrétariat en 3 exemplaires ou copies ; 2° une interrogation sur un des cours ou conférences suivis à la Faculté ; 3° l'explication, en français, d'un passage tiré d'un ouvrage agréé par un des membres de la Faculté.

Les mémoires doivent être remis au Secrétariat avant le 1er mai en 3 *exemplaires*.

DIPLOME DE PHONÉTIQUE

L'Institut de Phonétique (voir p. 363) délivre après examen un diplôme de Phonétique. Peuvent subir cet examen les étudiants qui auront suivi les enseignements de l'Institut pendant deux semestres.

CERTIFICAT D'ÉTUDES FRANÇAISES

L'examen pour l'obtention du certificat d'Études françaises est exclusivement réservé aux étudiants de nationalité étrangère, inscrits à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines pendant la durée d'une année scolaire. Il comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les étudiants étrangers résidant en France en dehors de la région parisienne peuvent, s'ils en font la demande par lettre adressée à M. le Doyen avant le 31 janvier, obtenir l'autorisation de ne prendre leur inscription qu'à la veille des compositions écrites.

a) *Épreuves écrites.* — 1° Traduction en français d'un passage tiré d'un auteur allemand, anglais, espagnol, italien, russe, suivant le choix du candidat, et traduction dans une de ces langues étrangères, suivant le choix du candidat, d'un passage tiré d'un auteur français. *L'examen peut porter sur une autre langue étrangère, par autorisation spéciale du Doyen de la Faculté.* Quatre heures sont accordées aux candidats pour ces 2 épreuves de traduction. Chacune est notée de 0 à 10. Le candidat qui, pour les 2 épreuves, obtient une note totale inférieure à 7 n'est pas admis à subir les épreuves orales.

2° Composition française dont les sujets sont pris dans deux périodes de l'*Histoire Littéraire ou Politique de la France* indiquées chaque année par la Faculté. Trois sujets sont proposés dont deux portent sur l'*Histoire Littéraire* et un sur l'*Histoire Politique*. Les candidats ont le choix entre ces trois sujets.

Trois heures sont accordées aux candidats pour cette épreuve.

Les compositions sont notées de 0 à 20. Sont déclarés admissibles aux épreuves orales les candidats ayant obtenu la moitié du total des points à l'ensemble des épreuves. Toutefois le candidat qui, pour l'épreuve de composition française, ou pour les deux épreuves de traduction, obtient une note inférieure à 7 n'est pas admis à subir les épreuves orales.

b) *Épreuves orales.* — 1° Explication de texte, commentaire grammatical et littéraire d'un des textes français du programme de licence étudiés à la Faculté pendant l'année scolaire dans une des conférences de littérature française ou de philosophie française, chaque candidat pouvant choisir son auteur ;

2° Interrogation sur un enseignement donné à la Faculté, relatif soit à l'histoire de France soit à la géographie de la France ;

3° Une interrogation sur la vie politique, économique, intellectuelle et artistique de la France au XIX^e^ siècle.

La session d'examen a lieu en mai, ou juin.

6° APERÇU DE QUELQUES DÉBOUCHÉS OUVERTS PAR LES ÉTUDES DE LETTRES

Le B. U. I. C., 5, place Saint-Michel (V^e) et l'I. P. N., 29, rue d'Ulm (V^e) éditent des brochures générales sur les carrières et les débouchés offerts aux licenciés ès Lettres.

I. ENSEIGNEMENT :

— Institut de préparation aux enseignements du second degré (I. P. E. S., 17, rue de la Sorbonne, Paris, V^e).

— Certificat d'aptitude au Professorat de l'Enseignement public du second degré (C. A. P. E. S.), Agrégations, Fonctions auxiliaires de l'enseignement, Académie de Paris, 45-47, rue des Écoles.

II. AUTRES CARRIÈRES :

— École nationale d'Administration (36, rue des Saints-Pères, Paris, VII^e).

— Administration académique et universitaire (Centre, 4, rue Danton, Paris, VI^e).

— Bibliotèques (Direction générale des Bibliothèques, 40, avenue d'Iéna, Paris, XVI^e).

— Musées (Direction des Musées de France, Palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris, I^er).

— Monuments historiques (Direction de l'Architecture, 3, rue de Valois, Paris).

— Affaires étrangères (37, quai d'Orsay, Paris, VII^e).

— Recherche scientifique (Centre national de la Recherche scientifique, 13, quai Anatole-France, Paris, VII^e).

— Orientation scolaire et professionnelle (Institut de Psychologie, 28, rue Serpente, Paris, VI^e).

— Sociétés nationales (S. N. C. F., R. A. T. P., Régie Renault, etc.).

— Administrations privées (Institut d'administration des entreprises, Faculté de Droit, 12, place du Panthéon, V^e ; Section préparatoire, Faculté des Lettres, 16, rue de la Sorbonne, Paris, V^e).

Etc.

Consulter les brochures et publications du Bureau universitaire d'informations sur les carrières, 5, place Saint-Michel, Paris, V^e, et de l'Institut pédagogique national, 29, rue d'Ulm, Paris, V^e.

ACCÈS AUX FONCTIONS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

ACCÈS A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

(Voir les explications déjà données à ce sujet dans le chapitre de la Faculté des Sciences, p. 214)

Postes d'assistants et de Maîtres-assistants : se renseigner au Secrétariat.

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

Certificat d'aptitude au professorat de l'Enseignement public du second degré (C. A. P. E. S.) (1)

(Voir p. 215 renseignements communs à Lettres et Sciences)

Agrégation

Pour les renseignements généraux (inscriptions, conditions préalables, stage pédagogique), voir les indications déjà données à ce sujet dans le chapitre de la Faculté des Sciences, p. 216.

Avis important

Les futurs candidats à l'Agrégation qui doivent accomplir un stage pédagogique sont invités dans leur propre intérêt, à *s'acquitter de ce stage pendant l'année qu'ils consacrent à leur diplôme d'Études supérieures :* ils gagneront ainsi plusieurs semaines pour préparer le concours de l'Agrégation.

Pour les demandes d'inscription au stage pédagogique, se renseigner dès le 1er octobre au Rectorat (Service des concours, 4, rue du Banquier, Paris, XIIIe) : ce service n'accepte aucune dérogation à la date de forclusion qu'il fixe chaque année.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

1° Licence ès Lettres ou Licence ès Sciences exigées des candidats aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures de Philosophie.

Les conditions préalables pour l'inscription à cette Agrégation sont, en ce qui concerne les jeunes filles, les mêmes que celles qui sont exigées des candidats hommes.

(1) Il existe 5 C. A. P. E. S. de langues vivantes, *allemand, anglais, espagnol, italien et russe.* Il existe également un certificat d'aptitude à l'Enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges : les candidats doivent être titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, du Certificat d'Études littéraires générales et d'un Certificat d'Études supérieures de langue arabe.

AGRÉGATION D'HISTOIRE

1° Licence ès Lettres d'Enseignement exigée des aspirants aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures d'Histoire ou, à défaut, soit le diplôme d'Archiviste-paléographe, soit le diplôme de l'École des Hautes Études (section d'Histoire et de Philologie, ou section des Sciences religieuses).

Cette Agrégation est uniquement masculine.

AGRÉGATION DE GÉOGRAPHIE

1° Licence ès Lettres d'enseignement exigée des aspirants aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures de Géographie.

Cette Agrégation est masculine. Toutefois, les candidates sont autorisées à s'y présenter.

AGRÉGATION FÉMININE D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

1° Licence ès Lettres d'Enseignement exigée des candidates aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures d'Histoire ou de Géographie.

AGRÉGATION DES LETTRES

1° Licence ès Lettres d'Enseignement exigée des candidats aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures des Langues classiques.

Les Agrégés de Grammaire sont dispensés de produire le Diplôme d'Études Supérieures de Langues Classiques en s'inscrivant pour le concours de l'Agrégation des Lettres.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

1° Licence ès Lettres d'Enseignement exigée des candidats aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures de Langues Classiques.

Les Agrégés des Lettres sont dispensés de produire le Diplôme d'Études Supérieures de Langues Classiques en s'inscrivant pour le concours de l'Agrégation de Grammaire.

AGRÉGATION DES LETTRES MODERNES

1° Licence ès Lettres d'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures de Lettres Modernes.

AGRÉGATION DE LANGUES VIVANTES
(anglais, allemand, espagnol, italien, arabe, russe)

1° Licence ès Lettres d'Enseignement secondaire ou Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Langues Vivantes dans les lycées et collèges, ou Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré, section Langues Vivantes, obtenu avant 1954, ou Certificat d'Aptitude au Professorat des Écoles normales (ordre des Lettres, section Langues Vivantes nouveau régime), ou Certificat d'Aptitude au Professorat des Langues Vivantes des Écoles Pratiques de commerce et d'industrie, ou Certificat d'Aptitude au Professorat Lettres-Langues Vivantes dans les Collèges techniques (section Langues Vivantes).

2° Diplôme d'Études Supérieures de Langues et Littératures Étrangères Vivantes.

ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

Les Adjoints d'Enseignement sont recrutés parmi les Délégués Rectoraux justifiant de plusieurs années d'exercice (Adjoints d'Enseignement, Maîtres Auxiliaires, Surveillants d'Externat, Maîtres d'Internat) titulaires de la Licence d'Enseignement.

ENSEIGNEMENT DU 1er DEGRÉ

La Licence ès Lettres donne des points de majoration sur le tableau d'avancement aux instituteurs âgés de 25 ans au moins et justifiant de cinq ans de service à titre de titulaire, qui sont candidats à un poste de professeur de cours complémentaire.

Les instituteurs remplaçants titulaires de Certificats de Licence peuvent être chargés de préférence des remplacements dans les cours complémentaires.

Les Licenciés ès Lettres âgés de 21 à 30 ans peuvent se présenter au concours de recrutement des professeurs de langues dans les cours complémentaires du département de la Seine.

Les Licenciés de langues peuvent être chargés provisoirement de remplacements dans les cours complémentaires (enseignement des langues vivantes) en attendant leur succès au concours.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Les titulaires d'un Certificat d'Études Supérieures figurant sur la liste des certificats exigés pour une Licence ès Lettres d'Enseignement, y compris le Certificat de Propédeutique, peuvent être admis, s'ils sont âgés de 21 à 30 ans, à se présenter au concours de recru-

tement de professeurs d'Enseignement général des centres d'apprentissage.

Les titulaires de 3 Certificats d'Études Supérieures, autres que le Certificat dit de Propédeutique, délivré par une Faculté des Lettres et Sciences Humaines, valables pour la Licence d'Enseignement ès Lettres, l'un d'eux étant obligatoirement grammaire et philologie françaises, ou littérature française, ou études littéraires classiques, peuvent se présenter au concours d'admission en 3e année de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement technique (sections E : français, histoire, géographie. — F : langues vivantes, français. — G : histoire, géographie, français).

Les épreuves de ce concours sont communes avec celles de la 1re partie du C. A. à l'Enseignement dans les Écoles Nationales professionnelles et les Collèges techniques.

INSTITUT DE PRÉPARATION AUX ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ (I. P. E. S.)

Voir p. 253 et 264 (Instituts de Faculté)

CENTRE D'ÉTUDES LITTÉRAIRES SUPÉRIEURES APPLIQUÉES

(Voir p. 256)

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE D'OUTRE-MER

(Voir p. 400)

Pour tous renseignements concernant les carrières énoncées ci-dessus, s'adresser au Bureau Universitaire d'Informations sur les Carrières, 5, place Saint-Michel (Danton 71-42 et 43). Bureaux ouverts de 9 heures à 17 heures tous les jours sauf le samedi (9 heures à 11 h. 45).

V

FACULTÉ DE PHARMACIE

4, avenue de l'Observatoire

Tél. { *Secrétariat et Laboratoires :* 326-26-80 (lignes groupées)
Cabinet du Doyen : 326-26-82
Cabinet du Secrétaire général : 326-26-83

1° ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ ET PERSONNEL ENSEIGNANT

Doyen : M. le professeur VALETTE.

Premier Assesseur : M. le professeur JANOT.

Deuxième Assesseur : M. le professeur MALANGEAU.

Secrétaire général : M. LOUIS RODINEAU.

Attachée principale, adjointe au Secrétaire général : Mme FERRARI.

Attaché, chargé du Service du Budget : M. JEANDEL.

Attachée, chargée du Service de la Scolarité : Mme ESPINASSE.

Attaché, chargé du Service de l'Intendance : M. BRENN.

Attachées, chargées du Service du Personnel : Mme PEILLON, Mme RENNETEAU.

Le Doyen reçoit sur rendez-vous le jeudi, de 9 heures à 11 h. 30 à la Faculté.

Le Secrétaire général reçoit le mardi et le jeudi, de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Les bureaux du Secrétariat sont ouverts tous les jours, de 10 heures à midi et de 14 heures à 16 heures

---

DOYEN HONORAIRE

M. R. FABRE

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. M. DÉLÉPINE, I. LAUNOY, P. FLEURY, M. PICON, C. BEDEL, R. FABRE

PROFESSEURS

Professeurs titulaires de chaires

M. M.-M. JANOT, Pharmacie galénique.
M. G. VALETTE, Pharmacodynamie.
M. R. PARIS, Histoire naturelle des médicaments simples d'origine végétale.
M. M. GUILLOT, Physique.
M. J.-A. GAUTIER, Chimie organique.
Mlle S. LAMBIN, Microbiologie.
M. Y. RAOUL, Physiologie.
M. J.-E. COURTOIS, Chimie biologique.
M. L. DOMANGE, Chimie minérale.
M. P. CRETE, Botanique.
M. R. TRUHAUT, Toxicologie et Hygiène industrielle.
M. A. MORETTE, Hydrologie.
M. R. CAVIER, Parasitologie.
M. A. QUEVAUVILLER, Hygiène et Éducation sanitaire.
M. R. MOREAU, Pharmacie chimique.
M. A. GERMAN, Virologie et Sérologie.
M. M. PIETTE, Biologie sanguine.
M. P. MALANGEAU, Chimie analytique.
M. M. GIRARD, Biochimie appliquée.
M. G. DILLEMANN, Législation, déontologie et histoire de la pharmacie.

Professeurs titulaires à titre personnel

M. G. DEYSSON, Cytologie végétale.
M. J. FLAHAUT, Minéralogie.
M. J. RENAULT, Chimie organique.
M. C. BOUDENE, Toxicologie et Hygiène industrielle.

Professeurs sans chaire

M. A. LE HIR, Pharmacie galénique.
M. P. LARUELLE, Physique.
M. P. ROSSIGNOL, Pharmacodynamie.
M. A. MANGEOT, Pharmacie galénique industrielle.
M. P. DELAVEAU, Matière médicale.
M. Y. COHEN, Pharmacodynamie.
M. H. RENAULT, Physique.
M. R. BOURDON, Chimie analytique.
M. P. REYNAUD, Pharmacie chimique.

MAITRES DE CONFÉRENCES

M. G. LE MOAN, Toxicologie.
M. C. PAOLETTI, Toxicologie.
M. J. POISSON, Pharmacie galénique.
M. A. DESVIGNES, Cryptogamie et technique bactériologique.
M. F. PERCHERON, Chimie biologique.
M. J. SAVEL, Biologie animale.
M. J. BORY, Microbiologie.
M. M. MIOCQUE, Chimie organique.
M. J. L. GUIGNARD, Botanique générale.
M. J. C. GOUNELLE, Physiologie.
M. P. BINET, Biologie animale.
M. C. COMBET-FARNOUX, Chimie organique.
Mme M. PLAT, Législation et Déontologie pharmaceutique.
M. E. DELACOUX, Pharmacie chimique.
M. J. DIDRY (F. F.), Mathématiques appliquées aux Sciences expérimentales.

CHEFS DE TRAVAUX PRATIQUES

Mme J. BLANC (F. F.), Chimie analyses (1re année).
M. A. CARLIER (F. F.), C. E. S. Pharmacie galénique industrielle.
M. J. CHARLES (F. F.), Mathématiques (1re année).
M. C. DAGRON (F. F.), Chimie préparation (1re année).
Mlle M.-T. DECAUDIN (F. F.), Biologie animale (3e année).
M. C. DREUX (F. F.), C. E. S. Électrochimie appliquée à l'analyse.
Mlle G. DUMANT (F. F.), Chimie préparation (1re année).
M. P. GEORGES (F. F.), C. E. S. Parasitologie.
M. P. GESTEAU, C. E. S. Biochimie.
Mlle M. J. GOURSAT (F. F.), Chaire de Botanique (1re année).
M. H. GUÉRIN, Biologie végétale (3e année).
M. M. GUERNET, Chimie (2e et 3e années).
M. M. HAMON (F. F.), Chimie analyses (1re année).
M. J. HARISPE, Chimie préparations (1re année).
M. G. HAZEBROUCQ (F. F.), Physique (1re année).
M. J. HENRY, Chimie (4e année).
Mme J. HUBERT, C. E. S. Bactériologie.
Mme M. J. HURON (F. F.), Mathématiques (1re année).
Mlle Y. JUND, C. E. S. Microbiologie.
M. M. LEBŒUF (F. F.), C. E. S. Pharmacotechnie.
Mme N. LÉGER (F. F.), Zoologie (1re année).
M. R. LELUC, Microbiologie (4e année).
M. A. LEMONNIER, Chimie analyses (2e et 3e années).
Mme S. LEMONTEY, Chimie (4e année).

Mlle M. LONGEVIALLE (F. F.), Chaire de botanique (1re année).
Mlle S. LONGUEVALLE, Chimie examens.
M. J. MANDEREAU (F. F.), C. E. S. Pharmacotechnie.
M. H. MARTIN-FRERE (F. F.), Chimie préparation (1re année).
Mlle H. MORIN, C. E. S. Pharmacodynamie.
M. H. MOSKOWITZ (F. F.), Chimie analyses (1re année).
Mme M.-J. NOTTEGHEN (F. F.), Zoologie (1re année).
M. NGUYEN PHU LICH (F. F.), C. E. S. Toxicologie.
M. M. PARIS (F. F.), C. E. S. Analyse appliquée au contrôle des médicaments (Biologie).
M. R. PERLES, C. E. S. Biochimie.
M. J. PESTIS (F. F.), Biologie animale (2e année).
M. P. POULAIN, C. E. S. Hématologie.
M. J. RIVET (F. F.), Chaire de Physique.
Mme M. ROBERT, C. E. S. Sérologie.
Mlle A. ROLLEN, Biologie végétale (2e année).
Mme N. SALES, Biologie animale et parasitologie (2e et 3e années).
Mlle L. SEGUIN, C. E. S. Analyse appliquée au contrôle des médicaments (physico-chimie).
Mme M. SEILLER (F. F.), Pharmacie galénique industrielle.
M. J. YONGER (F. F.), Chimie analyses (1re année).
M. C. ASTIN, Physique (enseignement dirigé 1re année).

BIBLIOTHÈQUE

Mlle Y. RUYSSEN, Conservateur, chargée de la direction.
Mlle S. LAVAUD, Conservateur.
Mme A. DESGRIPPES, Conservateur.

2° INSCRIPTIONS, EXAMENS ET DIPLOMES

Pour l'inscription, les étudiants *français ou étrangers* doivent se conformer aux règlements scolaires de l'Université (1).

EXAMEN SPÉCIAL D'ENTRÉE DANS LES FACULTÉS DE PHARMACIE

Épreuves de l'examen :

1° épreuve orale : conversation avec le jury ;

2° cinq épreuves écrites :

a) dissertation d'ordre général ; *b)* composition de Mathématiques (question de cours et problème) ; *c)* composition de Physique (question de cours et problème) ; *d)* composition de Chimie (question de cours) ; *e)* composition de Sciences naturelles (question de cours).

Une session d'examen a lieu chaque année dans le courant du mois de mai.

La Faculté de Pharmacie délivre des grades et diplômes d'État et des titres d'Université.

DIPLOMES D'ÉTAT

Les diplômes d'État délivrés par la Faculté de Pharmacie sont :
Le Diplôme de Pharmacien ;
Des Certificats d'Études Supérieures ;
Le Diplôme de Docteur en Pharmacie.

DIPLÔME DE PHARMACIEN

La possession du diplôme de Pharmacien que délivre l'État est obligatoire pour ceux qui veulent exercer en France la profession de pharmacien.

Le décret n° 62-1393 du 26 novembre 1962 (modifié par les décrets 64-579 du 18 juin 1964 et 65-460 du 16 juin 1965) a modifié le régime des études en vue du Diplôme de Pharmacien. L'arrêté ministériel du 12 juin 1965 a fixé les dates d'application de ce décret au 1er octobre 1964 pour la 1re année, et respectivement au début des années universitaires 1965-66, 1966-67, 1967-68 et 1968-69 pour les 2e, 3e, 4e et 5e années.

(1) Cf. p. 31.

Les candidats ayant entrepris leurs études avant le 1er octobre 1964 restent soumis au régime du décret du 4 mai 1937. Les 1re, 2e, 3e et 4e années d'études dans le cadre de ce Décret cessent respectivement d'être organisées au début des années universitaires 1965-66, 1966-67, 1967-68 et 1968-69. L'arrêté du 12 juin 1965 a fixé les conditions dans lesquelles les étudiants, tributaires de ce régime et qui ne satisferaient pas aux examens de fin d'année, pourraient poursuivre leurs études dans le cadre du nouveau régime.

RÉGIME DU DÉCRET DU 26 NOVEMBRE 1962
MODIFIÉ PAR LES DÉCRETS DES 18 JUIN 1964 ET 16 JUIN 1965

Les études en vue du Diplôme de Pharmacien comprennent un premier cycle préparatoire d'une année et un deuxième cycle comportant trois années de formation générale et une année de spécialisation.

Les étudiants accomplissent, en outre, deux stages dans une officine. Le premier stage, d'une durée de six semaines, doit être effectué en dehors de l'année universitaire, après la fin de la scolarité de la 1re année, ou après l'obtention du titre admis en dispense de l'examen de 1re année, et avant l'inscription en 3e année. Le deuxième stage, d'une durée de vingt semaines, doit être effectué après la fin de la 4e année.

Au cours des quatre premières années d'études, les étudiants doivent satisfaire à des examens de fin d'année. L'examen de fin de 1re année comprend des épreuves écrites, organisées sur le plan national, et des épreuves pratiques. Les examens de 2e, 3e et 4e années comportent des épreuves écrites, orales et pratiques. Au cours de la 5e année, ils doivent, d'une part, satisfaire à l'examen de validation de stage, d'autre part, obtenir deux certificats.

Les étudiants justifiant d'un certificat préparatoire de la licence ès sciences ou d'un titre admis réglementairement en équivalence de ce certificat bénéficient de la dispense de la première année d'études et de l'examen correspondant. (Réciproquement, l'examen de fin de 1re année des études pharmaceutiques est équivalent au certificat de SPCN ou de MPC en vue de la Licence ès sciences.)

ÉCHECS AUX EXAMENS. — Sont exclus définitivement des études de pharmacie les candidats qui ont échoué soit à l'examen de fin de 1re année des études de pharmacie, soit à l'un des trois certificats d'Études supérieures préparatoires de la Licence ès sciences, soit à plusieurs de ces certificats ou examen et qui ont subi au total quatre échecs.

DIVISION DES ÉTUDES. *Première année.* — Notions de Mathématiques appliquées aux sciences expérimentales. Physique. Notions de Chimie organique. Chimie générale et chimie minérale. Botanique générale. Zoologie et biologie animale. Notions de pharmacie galénique, législation pharmaceutique et d'orientation professionnelle.

Deuxième année. — Physique. Chimie organique. Biologie végétale. Physiologie générale. Anatomie et physiologie humaines. Chimie analytique. Chimie générale et minérale. Cryptogamie.

Troisième année. — Pharmacie chimique. Chimie analytique. Biochimie générale. Pharmacodynamie générale. Pharmacie galénique. Anatomie et physiologie humaines. Matière médicale. Éléments de séméiologie et de pathologie générale.

Quatrième année. — Matière médicale. Microbiologie. Parasitologie. Hygiène. Toxicologie. Pharmacodynamie. Pharmacie chimique Pharmacie galénique. Hydrologie. Législation pharmaceutique.

Cinquième année. — L'enseignement prépare aux certificats dont la liste sera fixée par le Ministre de l'Éducation Nationale et qui peuvent être les suivants : Technique biologique. Technique pharmaceutique industrielle. Éducation sanitaire et sociale. Chimie analytique appliquée. Technique physico-chimique.

RÉGIME DU DÉCRET DU 4 MAI 1937
(maintenu au 1er octobre 1965
pour les 2e, 3e et 4e années de scolarité)

Les étudiants doivent satisfaire à des examens de fin d'année après les 2e et 3e années d'études ; à un examen probatoire en deux parties après la 4e année.

DIVISION DES ÉTUDES. — *Deuxième année.* — Physique. Chimie minérale. Chimie organique. Chimie analytique. Physiologie (anatomie et physiologie humaines). Botanique. Pharmacie chimique. Pharmacie galénique. Histoire naturelle des médicaments.

Troisième année. — Chimie analytique. Cryptogamie. Pharmacie chimique. Pharmacie galénique. Histoire naturelle des médicaments. Toxicologie. Chimie biologique. Éléments de pharmacodynamie.

Quatrième année. — Législation et déontologie pharmaceutiques. Chimie biologique. Hydrologie et éléments de Géologie. Hygiène. Microbiologie.

CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les certificats susceptibles d'être préparés à la Faculté de Paris sont actuellement :

— Biochimie générale et analytique.
— Biochimie dynamique.
— Microbiologie et parasitologie.
— Immunologie et hématologie.
— Pharmacotechnie chimique et galénique.
— Pharmacodynamie et essais biologiques des médicaments.
— Pharmacie galénique industrielle.

— Analyse appliquée au contrôle physico-chimique des médicaments.
— Analyse appliquée au contrôle biologique des médicaments.
— Électrochimie appliquée à l'analyse.
— Toxicologie et études sanitaires.
— Législation des établissements pharmaceutiques.

Deux de ces certificats permettent aux titulaires du diplôme de Pharmacien de postuler le Doctorat en Pharmacie d'État (se renseigner au Secrétariat).

Condition d'admission. — Peuvent être candidats aux Certificats d'Études Supérieures.

1° Les titulaires du diplôme de Pharmacien d'État.

2° Les étudiants en pharmacie à partir du 1er novembre suivant leur 4e année d'études ;

3° Les titulaires d'un diplôme de Pharmacien étranger, autorisés à s'inscrire par décisions individuelles prises par le Ministre de l'Éducation Nationale après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur ou de la Section permanente (décret du 11 août 1939 modifié par le décret du 24 octobre 1941 et par le décret du 24 juin 1950).

4° Les étudiants justifiant de titres scientifiques autres qu'un Diplôme de Pharmacien et reconnus aptes à s'inscrire par décisions individuelles prises par le Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de l'Assemblée de la Faculté de Pharmacie et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur ou de sa section permanente (décret du 30 avril 1965).

Un examen d'aptitude est exigé pour l'admission aux enseignements de la plupart des certificats. Il a lieu soit en octobre, soit en février.

La préparation d'un Certificat d'Études Supérieures exige un semestre.

Après avoir été admis à l'examen d'aptitude, les candidats doivent s'inscrire au Secrétariat. Ils prennent une inscription annuelle par année supplémentaire d'études.

Les droits d'études comprennent :

Une inscription annuelle	10 F
Droit de bibliothèque	6 F
Droit de travaux pratiques	24 F
Droit d'examen	5 F
Sécurité sociale	15 F
Contrôle médical	3 F
Mutuelle	15 F

DOCTORAT EN PHARMACIE D'ÉTAT

Un Diplôme de Docteur en Pharmacie (Doctorat d'État) a été créé par le décret du 11 août 1939. Ce titre confère toutes les prérogatives attachées aux autres doctorats d'État.

Pour être admis à postuler le Diplôme de Docteur en Pharmacie d'État, les candidats doivent posséder le diplôme de Pharmacien et, en outre :

1° Soit le diplôme de Licencié ès Sciences physiques ou ès Sciences naturelles ;

2° Soit les groupes des Certificats d'Études Supérieures délivrés par les Facultés des Sciences et admis par ces Facultés pour les candidats au Doctorat ès Sciences Physiques ou ès Sciences Naturelles, pourvus du titre de pharmacien ;

3° Soit deux des Certificats d'Études Supérieures délivrés par les Facultés de Pharmacie ou les Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie.

Ils doivent également avoir accompli au moins une année de recherches spécialisées dans un laboratoire de l'Université, au cours de laquelle ils auront pris une inscription dans une Faculté de Pharmacie ou dans une Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie.

Ils soutiennent ensuite deux thèses devant un jury de 3 membres : la première sur leurs recherches, la seconde consistant en une proposition donnée par la Faculté lors de la délivrance du permis d'imprimer. Le titre de cette seconde thèse sera imprimé à la suite de la thèse principale.

Les droits à acquitter sont les mêmes que ceux des Certificats d'Études Supérieures.

DIPLOMES D'UNIVERSITÉ

Les diplômes d'Université délivrés par la Faculté de Pharmacie sont :
Le Diplôme de Pharmacien de l'Université de Paris ;
Le Diplôme de Docteur de l'Université de Paris.

DIPLOME DE PHARMACIEN DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Ce diplôme est réservé aux étudiants étrangers qui, n'étant pas pourvus du Baccalauréat français, ne peuvent aspirer au diplôme d'État. Il a la même valeur scientifique que le diplôme d'État, mais ne donne pas le droit d'exercer la profession de pharmacien en France. Les étudiants étrangers suivent les mêmes cours, sont astreints aux mêmes obligations de stage, subissent les mêmes examens et paient les mêmes droits que les étudiants français. Ils sont admis à prendre leurs inscriptions selon les règles générales, avec une équivalence du Baccalauréat.

Les étudiants qui auraient commencé à l'étranger des études en pharmacie pourront obtenir des dispenses partielles de scolarité correspondant à la durée des études déjà faites par eux.

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ

Le Doctorat de l'Université de Paris, mention Pharmacie, peut être postulé par des candidats français ou étrangers.

Le candidat français doit justifier du diplôme de Pharmacien. Le candidat étranger doit présenter des attestations d'études, diplômes, titres scientifiques obtenus à l'étranger ou en France, et justifier de 2 Certificats d'Études correspondant à deux examens subis devant les jurys de la Faculté portant sur les matières suivantes : 1° pharmacie chimique et toxicologie ; 2° pharmacie galénique et matière médicale.

La durée de la scolarité à accomplir à la Faculté est d'une année au moins.

L'épreuve consiste dans la soutenance d'une thèse attestant des recherches personnelles.

Les droits à acquitter sont fixés ainsi qu'il suit :

1 inscription annuelle à 10 F.
Droits de laboratoire : 100 F la 1re année, 30 les années suivantes.

— de thèse	3 F
— de contrôle médical et d'assurance accident	18 F
Sécurité sociale	15 F
Bibliothèque	6 F

CERTIFICATS D'ÉTUDES SPÉCIALES

La Faculté prépare aux Certificats d'Études Spéciales suivants : Hématologie. Parasitologie pharmaceutique et technique. Bactériologie pharmaceutique et technique. Biochimie pharmaceutique et technique. Immunologie générale et appliquée.

La préparation au Certificat de Sérologie appliquée au diagnostic des maladies vénériennes ne sera plus assurée après les sessions de 1965. Ce certificat est remplacé par le Certificat d'Immunologie générale et appliquée, créé par arrêté du 20 juillet 1965.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats aux Certificats d'Études Spéciales doivent être titulaires du diplôme français de pharmacien d'État ou d'Université ou d'un diplôme étranger de pharmacien équivalent.

Le Certificat d'Immunologie générale et appliquée est également accessible :

— Aux docteurs en médecine français ;
— Aux étrangers pourvus d'un diplôme d'Université de docteur en médecine ou d'un diplôme d'un pays étranger permettant d'exercer la médecine ou la pharmacie dans ce pays ;

— Aux étudiants en médecine ayant accompli la 6e année d'études ;
— Aux étudiants en pharmacie ayant accompli la dernière année d'études ;
— Aux docteurs vétérinaires.

Pour tous les Certificats d'Études Spéciales, un nombre limité de places peut être attribué, chaque année, sans examen, aux internes des hôpitaux des villes de Facultés, nommés aux concours et choisis sur titres. Les autres étudiants sont admis ensuite, après avoir subi un examen d'aptitude, dans la limite des places restant disponibles.

La durée globale minimale des enseignements des certificats d'études spéciales est obligatoirement de deux ans.

Les étrangers sont admis à l'inscription dans certaines conditions déterminées.

Après avoir été admis à l'examen d'aptitude éventuellement prescrit, les candidats doivent s'inscrire au Secrétariat.

Les droits d'études comprennent

Inscription	3 F
Bibliothèque	6 F
Laboratoire	200 F
Examen	2 F,50
M. N. E. F.	15 F
Contrôle médical	3 F
Sécurité sociale	15 F

(Pour le Certificat de Bactériologie pharmaceutique et technique, les droits de laboratoires sont de 300 F).

Les épreuves écrites des examens des Certificats d'Études Spéciales sont jugées par un jury national qui prononce l'admissibilité aux épreuves pratiques et orales. Celles-ci sont appréciées par des jurys locaux.

Les Certificats d'Études Spéciales, comme les Certificats d'Études Supérieures forment des cadres qualifiés pour les laboratoires de recherches et d'analyses biologiques ou de Contrôle des Médicaments, mais les Certificats d'Études Supérieures exigent des connaissances plus étendues ou plus approfondies et constituent une initiation à la recherche scientifique en vue du Doctorat d'État en Pharmacie.

CERTIFICAT D'ÉTUDES TECHNIQUES

ACOUSTIQUE APPLIQUÉE A L'APPAREILLAGE DE PROTHÈSE AUDITIVE

Une session est organisée tous les deux ans. Se renseigner au Secrétariat.

Sont admis à s'inscrire à ce certificat :

Les pharmaciens français ;

Les étrangers pourvus d'un Diplôme de Pharmacien d'un pays étranger permettant dans ce pays l'exercice de la pharmacie.

Les droits d'études comprennent :

Inscription	3 F
Bibliothèque	6 F
Laboratoires	150 F
Examen	2 F,50
Assurance accident et contrôle médical	18 F

3° INSTITUT DE LA FACULTÉ

INSTITUT DE PHARMACOTECHNIE ET DE PHARMACODYNAMIE

Le Conseil d'Administration de cet Institut comprend, à côté de professeurs de la Faculté, des représentants de la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants de Produits pharmaceutiques. Il a pour objet de mettre à la disposition de l'industrie pharmaceutique des pharmaciens diplômés ayant acquis des connaissances théoriques et pratiques approfondies leur permettant de diriger des laboratoires de recherches, de préparation et de contrôle des médicaments. L'enseignement, assuré par trois Chefs de Travaux et deux Assistants, conduit à la délivrance d'un Certificat d'Études Supérieures de Pharmacotechnie Chimique et Galénique et d'un Certificat d'Études Supérieures de Pharmacodynamie et d'Essais Biologiques des Médicaments.

La réglementation de ces certificats est résumée au chapitre des Certificats d'Études Supérieures, p. 323.

4° BIBLIOTHÈQUE ET COLLECTIONS

BIBLIOTHÈQUE. — La Bibliothèque de la Faculté, qui est une des sections de la Bibliothèque de l'Université de Paris (v. p. 541), possède environ 150.000 volumes, ouvrages, brochures et périodiques français et étrangers, surtout de pharmacie, de chimie, de biochimie et de botanique et la collection complète des brevets d'invention français (environ 1.350.000).

La salle de lecture est ouverte aux étudiants, du 16 octobre au 15 juin, *de* 9 *h.* 30 *à* 18 *heures* ; le lundi, *de* 13 *à* 18 *heures et de* 20 *à* 22 *heures*. Du 16 juin au 31 juillet et du 1er septembre au 15 octobre, *de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures* sauf le lundi matin, *et de* 14 *à* 18 *heures*. Elle est fermée pendant le mois d'août.

COLLECTIONS. — *Matière médicale :* Collection ouverte *tous les jours, sauf le mercredi, de* 14 *à* 16 *heures.*

Zoologie, minéralogie, cryptogamie : Collections ouvertes, *les mardis, jeudis, samedis, de* 13 *à* 16 *heures.*

JARDIN BOTANIQUE. — Placé sous la direction du professeur de botanique générale, le Jardin botanique constitue un des services les plus considérables et les plus intéressants de la Faculté de Pharmacie à laquelle il est attenant. Il renferme toutes les plantes pharmaceutiques indigènes, un assez grand nombre d'espèces de la flore parisienne et de vastes serres dans lesquelles sont cultivées de nombreuses plantes médicinales exotiques.

Le Jardin botanique est ouvert aux étudiants *tous les jours non fériés, de* 8 *à* 18 *heures* en été, et *de* 8 *à* 16 *heures* en hiver.

5° APERÇU DES DÉBOUCHÉS OUVERTS PAR LES ÉTUDES DE PHARMACIE (1)

I. Exercice de la pharmacie. — Le principal débouché ouvert aux pharmaciens diplômés est l'exploitation d'une officine après achat ou la création d'une pharmacie (2).

II. Emplois dans une grande pharmacie. — Les grandes pharmacies doivent obligatoirement employer des pharmaciens diplômés lorsque leur chiffre d'affaires dépasse une certaine limite. Un certain nombre de pharmaciens trouveront donc des emplois d'Assistants dans ces grandes pharmacies.

III. Pharmacie des hôpitaux. — Les pharmaciens ayant accompli les fonctions d'interne en pharmacie pendant trois ans au minimum peuvent prendre part au concours de pharmaciens des hôpitaux de Paris, ouvert par l'Administration de l'Assistance publique.

IV. Laboratoires. — Un certain nombre de laboratoires, notamment des laboratoires de produits pharmaceutiques, emploient des pharmaciens concurremment à des ingénieurs chimistes. Signalons à cet effet l'existence aux Facultés de Montpellier et de Lyon d'un Diplôme de Pharmacie Industrielle. Les Pharmaciens peuvent aussi ouvrir et gérer des laboratoires d'analyses médicales.

V. Pharmacie militaire. — Les étudiants en pharmacie des deux sexes peuvent après les 1re, 2e ou 3e années d'études à la Faculté, passer le concours d'entrée à l'École du Service de Santé militaire de Lyon, pour devenir pharmaciens militaires.

VI. Pharmacie de la Marine. — Les étudiants des deux sexes peuvent, dans les mêmes conditions, passer le concours d'admission à l'École du Service de Santé de la Marine de Bordeaux, où ils prépareront le diplôme de Pharmacien et auront ensuite la possibilité d'être versés dans le corps de Santé de la Marine.

(1) Voir la Monographie éditée par le B. U. S. et pour tous renseignements concernant les débouchés, s'adresser au Bureau Universitaire d'Informations sur les Carrières, 5, place Saint-Michel (Danton 71-42 et 43). Bureaux ouverts tous les jours, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

(2) Le Bureau Universitaire de Statistique tient à la disposition des intéressés la liste des localités offrant des possibilités aux jeunes pharmaciens.

VII. ADMINISTRATION. — Le diplôme de Pharmacien permet de participer au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration (voir p. 389).

Par ailleurs, les pharmaciens peuvent concourir pour divers emplois dans les laboratoires de l'Administration (Ministère des Finances, de la Santé publique, de l'Agriculture, Ville de Paris, etc.).

Office de la Recherche scientifique et technique d'Outre-mer (voir p. 400).

VIII. ENSEIGNEMENT. — 1° Dans les Facultés de Pharmacie et les sections « Pharmacie » des Facultés mixtes, l'enseignement est donné :

a) *Par les Professeurs titulaires :*

Ils doivent posséder le Doctorat d'État en Pharmacie, ou le Doctorat ès Sciences.

b) *Par les Maîtres de Conférences :*

Recrutés par la voie d'un concours national d'agrégation. Sont admis à concourir les titulaires du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, soit du Diplôme d'État de Pharmacien et du Doctorat d'État en Médecine, soit du diplôme d'État de Pharmacien et du Doctorat ès Sciences ;

c) *Par les Chefs de Travaux Pratiques :*

Nommés parmi les Docteurs en Pharmacie ou en Sciences et même parmi les assistants inscrits sur une liste d'aptitude aux fonctions de Chefs de travaux ;

d) *Par les Assistants :*

Recrutés sur place et nommés par le Recteur parmi les candidats licenciés ès Sciences ou pourvus du Diplôme d'État de Pharmacien.

2° Dans les Écoles Nationales de Médecine et de Pharmacie.

Le recrutement du personnel est désormais le même que dans les Facultés.

L'ORDRE DES PHARMACIENS

Il groupe obligatoirement tous les Pharmaciens habilités à exercer leur art. Il a pour objet d'assurer le respect des devoirs professionnels et d'assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession. Il a son siège 4, avenue Ruysdaël, Paris (VIII[e]).

VI

ÉCOLES ET INSTITUTS

1° ÉCOLES

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

45, rue d'Ulm (Paris-V^e^)

Tél. { *Administration :* 033-06-45 / *Laboratoires :* 707-41-69 / *Élèves :* 033-28-10

A — ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE

Directeur : M. ROBERT FLACELIÈRE.
Directeur adjoint : M. ALBERT KIRRMANN.
Secrétaire général : M. PIERRE POUTHIER.
Bibliothécaire en chef : M. PIERRE PETITMENGIN.
Secrétaire : M. LOUIS ALTHUSSER.
Intendant : M. J. COUSIN.
Sous-Intendants : MM. BOHER, PROY et TABARLY.
Secrétariat : M. CLAUDE FOUSSIER.

Fondée par un décret de la Convention en date du 9 brumaire an III (30 octobre 1794), l'École Normale reçoit un premier statut par un décret impérial du 17 mars 1808. Après diverses vicissitudes, l'École est installée en 1847 dans les bâtiments qu'elle occupe encore de nos jours. Le décret du 10 novembre 1903 l'a rattachée à l'Université de Paris, tout en lui conservant son indépendance intellectuelle et budgétaire, liée à son caractère d'établissement national.

L'École Normale Supérieure est un établissement d'Enseignement supérieur destiné à préparer à l'Enseignement et à la Recherche (*décret du 3 octobre 1962*). Elle recrute et forme des jeunes gens pour l'Enseignement secondaire et l'Enseignement supérieur en France et à l'étranger, pour la Recherche scientifique, et pour les Écoles et

Institutions de recherches spécialisées en France et à l'étranger (Écoles de Rome et d'Athènes, Institut français du Caire, Centre National de la Recherche scientifique, Commissariat à l'Énergie atomique, etc.).

Les élèves sont recrutés au concours : ils reçoivent dès leur admission le statut de fonctionnaire stagiaire, et le conservent tout au long de leurs études à l'École. Leurs obligations et leur scolarité sont définies par la loi du 20 mars 1954 et le décret du 4 juillet 1956. L'École admet aussi des auditeurs libres et des élèves ou des pensionnaires étrangers.

Le Directeur organise, compte tenu des cours de l'Université de Paris et des règlements en vigueur, un enseignement intérieur qui prépare les élèves et auditeurs aux divers concours d'Agrégation et à la recherche spécialisée. L'École possède une bibliothèque de 600.000 volumes ouverte à ses élèves, anciens élèves et professeurs.

B. — PERSONNEL ENSEIGNANT

I. — Section des lettres

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES. — MM. LE GENTIL Pierre, BADEL Pierre, Mme DUCHET Michèle, MM. EHRARD Jean, LIOURE Michel, MOREL Jacques DELOFFRE Frédéric, FAYOLLE Roger.

LANGUES ET LITTÉRATURES ANCIENNES. — MM. HEURGON Jacques, GRIMAL Pierre, ROBERT Fernand, POUTHIER Pierre, GALLET Bernard, WEIL Raymond, PEYRE Christian, FLACELIÈRE Robert, DUVET Pierre.

PHILOLOGIE-ARCHÉOLOGIE-ÉPIGRAPHIE. — MM. DEMARGNE Pierre, DEVAMBEZ Pierre, MONTEIL Pierre, PFLAUM Hans.

PHILOSOPHIE ET PSYCHOLOGIE. — MM. MARTIN Roger, ALTHUSSER Louis, VUILLEMIN Jules, SERRES Michel, CANGUILHEM Georges, AUBENQUE Pierre, BRUNSCHWIG Jacques, BADIOU Alain, TEYSSEDRE Bernard, DERRIDA Jackie.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE. — MM. TAPIÉ Victor, VILAR Pierre, NICOLET Claude, COUPRY Jacques, DUBOIS Maurice, LE GOFF Jacques, DRESCH Jean, PERPILLOU Aimé, BERGERON Louis, RONCAYOLO Marcel, CHASTEL André, DUFAURE Jean-Jacques, DUPRONT Alphonse, RAISON Jean-Pierre, RICHE Pierre, DUROSELLE Jean-Baptiste, LEVÊQUE Pierre.

SCIENCES HUMAINES. — MM. PALMADE Guy, TOURAINE Alain, DUMEZIL Georges, DUPEUX Georges, IBANES Jean, CULIOLI Antoine, REVAULT D'ALLONES Olivier, BALANDIER Georges, BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, BOUVIER Jean, LEJEUNE Michel, ALTHUSSER Louis.

LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES. — MM. DAVID Claude, ALLAIN Louis, ELLRODT Robert, LEPINOY Paul, MASKELL David, MONOD Sylvère, MORET Philippe, ESTEBAN Claude, BARATTO Mario, MAYOUX J.-Jacques, RENUCCI Paul, CELAN-ANTSCHEL Paul, CULIOLI Antoine.

II. — Section des sciences

MATHÉMATIQUES. — MM. CARTAN Henri, CHOQUET Gustave, DIXMIER Jacques, BRUHAT François, DELANGE Hubert, MALLIAVIN Paul, HERVÉ Michel, KAHANE Jean-Pierre, DENY Jacques.

TRAVAUX DIRIGÉS DE MATHÉMATIQUES. — MM. MORLET Claude, SANSUC J.-Jacques.

PHYSIQUE. — MM. KASTLER Alfred, ROCARD Yves, DELCROIX Jean, CURIEN Hubert, BLANC-LAPIERRE André, BOK Julien, HULIN Michel, CAGNAC Bernard.

TRAVAUX DIRIGÉS DE PHYSIQUE. — MM. MOSNIER Jean, DECOMPS Bernard, BERTIN Michel, LENOUVEL François, QUENTIN Gérard, BOUCHAREINE Patrick, FAROUX Jean-Pierre, PFISTER Jean-Claude, SIMON Yvan, PICARD Jean-Claude.

CHIMIE. — MM. KIRRMANN Albert, MAITTE Pierre, BRUSSET Henry, Mlle DE LEIRIS, MM. DESCHANVRES Alfred, DULOU Raymond, DELUCHAT Paul, CANTACUZÈNE Jean.

TRAVAUX DIRIGÉS DE CHIMIE. — MM. SAVEANT Jean, VALLINO Maurice, FAUVARQUE Jean-François, NOËL Yves, DELPUECH Jean-Jacques, Mme DUBOC Claude.

SCIENCES NATURELLES. — MM. PLANTEFOL Lucien, BUVAT Roger, HELLER René, GIRAUD Georges, TEISSIER Georges, BAUCHOT Roland, GRIBENSKY André, DREUX Philippe, BELLAIR Pierre, RIVIÈRE André, JAUZEIN André, BLOCH Jean-Paul.

TRAVAUX DIRIGÉS DE SCIENCES NATURELLES. — Mme BERKALOFF Claire, MM. GIRAUD Georges, CARRON Jean-Paul, PLAZIAT Jean-Claude, BAUCHOT Roland, MAYRAT André, Mlle MOULINIER Marie.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE JEUNES FILLES

48, boulevard Jourdan (Tél. : 707-08-33)

Directrice : Mme Marie-Jeanne DURRY
Professeur à la Sorbonne

Instituée par la loi du 26 juillet 1881 et installée à Sèvres jusqu'en 1940, l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles fonctionne actuellement à Paris.

L'École Normale Supérieure de Jeunes Filles forme des professeurs par la préparation de l'Agrégation pour l'Enseignement secondaire et par l'initiation à la recherche scientifique pour l'Enseignement supérieur.

L'admission à l'École se fait par concours annuel.

Les candidates doivent être âgées de 18 ans au moins et de 23 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours (des dispenses d'âge peuvent être accordées, dans les deux sens), et ne doivent pas s'être présentées en totalité ou en partie à plus de deux concours antérieurs.

Les élèves sont inscrites soit à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, soit à la Faculté des Sciences, pour la préparation de la Licence, du Diplôme d'Études Supérieures, de l'Agrégation ou l'initiation à la recherche. Des enseignements complémentaires sont donnés à l'École. La durée des études est de trois ou quatre ans. Des auditrices libres peuvent suivre pendant un an les cours d'Agrégation.

Le régime de l'École est l'internat. Depuis le 1er janvier 1954, toutes les élèves touchent un traitement (indice nouveau 228, actuellement), sur lequel elles payent à l'École le montant de leur entretien.

(Abréviations : F. L., Faculté des Lettres et Sciences Humaines ; C. F., Collège de France ; E.P.H.E., École des Hautes Études ; L. O., École des Langues orientales ; E. L., École du Louvre.)

2° INSTITUTS D'UNIVERSITÉ

(par ordre alphabétique des matières étudiées)

	Pages
Institut d'Administration des Entreprises	338
Centre de Hautes Études Administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes	341
Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine	342
Institut d'Art et d'Archéologie	347
Institut de Biologie Clinique	348
Institut de Recherches Scientifiques sur le Cancer	348
École Supérieure de Cartographie Géographique	349
Institut des Hautes Études Chinoises	349
Institut de Démographie	350
Institut d'Études du Développement Économique et Social	350
Institut de Droit comparé	352
Centre français de Droit comparé	352
Institut d'Éducation physique	353
Institut d'Ethnologie	354
Institut de Géographie	356
Institut d'Études Germaniques	357
Institut de Langue et Littérature Grecques médiévales et modernes	357
Institut d'Études Hispaniques	357
Institut d'Histoire des Sciences et des Techniques	358
Institut de Civilisation Indienne	358
École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs	359
Institut d'Études Iraniennes	360
Institut d'Études Islamiques et Centre d'Études de l'Orient contemporain	360 et 361
Institut des Hautes Études Japonaises	362
Institut de Musicologie	362
Institut de Pédiatrie sociale	363
Institut de Phonétique	363
Institut d'Études Politiques de Paris	364
Fondation nationale des Sciences Politiques	366
Institut français de Presse	368
Institut de Psychologie	368
Institut d'Études Scandinaves	371

Pages

Institut d'Études Sémitiques 372
Institut des Sciences Sociales du Travail 373
Institut d'Études Slaves 374
Institut de Statistique 376
Institut d'Études Turques 377
Institut d'Urbanisme 378

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

12, place du Panthéon (Paris V^e^) (Tél. : 326-21-50 et 033-69-19)

Directeur : M. PIERRE LASSÈGUE

L'Administration des Entreprises réclame aujourd'hui la connaissance et la mise en œuvre de techniques diverses ; les relations humaines, les problèmes juridiques, économiques, comptables qui en sont la matière deviennent de plus en plus complexes. Aussi a-t-il semblé nécessaire de créer dans le cadre des Universités une préparation à l'Administration des Entreprises.

De nombreux étudiants entrent dans les entreprises à l'issue de leurs études à l'Université, mais il a semblé utile qu'ils connaissent davantage les grandes techniques de la gestion des Entreprises.

C'est dans cet esprit qu'a été institué, par décret du 28 juillet 1955, un Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises, délivré par l'Institut d'Administration des Entreprises.

L'enseignement de l'Institut s'adresse aux étudiants de formations diverses pourvus d'une solide culture générale, égale au moins à celle d'une licence, et qui désirent être informés des problèmes particuliers à l'Administration des Entreprises.

La rentrée aura lieu le 11 octobre 1965 (1).

I. — CONDITIONS DE SCOLARITÉ

Durée des études : La durée des études en vue du Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises est fixée à une année par les dispositions de l'article 2 du décret du 28 juillet 1955.

Conditions d'admission : Le Certificat est destiné aux étudiants de l'Enseignement Supérieur titulaires, au moment de leur première inscription, d'une licence en droit, ancien régime, ou justifiant du 3^e^ examen de Licence en Droit ou en Sciences Économiques nouveau régime, du diplôme de licencié ès Lettres, ou ès Sciences, ou du diplôme de Pharmacien, ou pouvant produire un titre équivalent. Dans ce dernier cas, ils doivent être reconnus aptes à s'inscrire par décision

(1) Voir les affiches ou se renseigner à l'Institut pour connaître la date exacte de rentrée.

individuelle du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de l'Assemblée de la Faculté de Droit (art. 3 du décret du 28 juillet 1955).

Droits d'inscription : 45 F.

II. — Enseignement

Le corps enseignant est composé de professeurs de l'Université et de personnalités du monde des Affaires et de l'Administration.

L'enseignement comprend des cours et des travaux pratiques :

1° Les cours portent sur les matières suivantes :

1. *Enseignements communs*

RELATIONS INDUSTRIELLES. — M. LECAILLON professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris.

PSYCHOLOGIE SOCIALE. — M. Jean MAISONNEUVE, agrégé de Philosophie.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE. — M. Jean GELAMUR, président-directeur général de Société.

ORGANISATION SCIENTIFIQUE DE LA PRODUCTION ET DU TRAVAIL. — M. Jacques LOBSTEIN, conseil en Organisation.

GESTION COMMERCIALE. — M. Pierre LASSÈGUE, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris.

GESTION FINANCIÈRE. — M. Georges DEPALLENS, directeur administratif et financier de la SNECMA.

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — M. GARNIER, docteur en Droit, expert-comptable.

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE. — M. Pierre LAUZEL, vice-président du Conseil National de la Comptabilité.

GESTION BUDGÉTAIRE. — MM. LASSEGUE, DEPALLENS ET LAUZEL.

2. *Enseignements spéciaux*

PROBLÈMES JURIDIQUES DES AFFAIRES. — M. Jean CHEVALLIER, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris. — M. Roger SAINT-ALARY, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris.

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES FONDAMENTAUX. — M. Pierre TABATONI, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris. — M. Luc FAUVEL, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris.

Les candidats titulaires de la licence en Droit (ancien régime) ou justifiant du succès au troisième examen de licence en Droit (nouveau

régime) seront dispensés, sur leur demande, des examens portant sur les enseignements spéciaux ci-dessus.

3. *Enseignements pratiques*

Des travaux pratiques sur toutes les matières sont organisés au rythme de 6 heures par semaine. L'ASSIDUITÉ EST OBLIGATOIRE.

Trois sessions intensives, d'une journée chacune, sont organisées au cours de l'année.

L'enseignement et les travaux pratiques sont complétés par des projections de films, des visites d'usines, l'organisation de stages de courte et de longue durées.

Les cours sont donnés à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques entre 18 heures et 20 heures ; les travaux pratiques ont lieu soit à 21 heures, soit le samedi après-midi (1).

4. *Séminaires de perfectionnement*

Des séminaires de perfectionnement sont organisés pour les cadres et dirigeants des Entreprises.

III. — Régime des examens

Les épreuves écrites comprennent :

1° Une composition écrite portant sur les matières autres que les problèmes juridiques des affaires et les problèmes économiques fondamentaux.

2° Une épreuve propre à sanctionner l'enseignement pratique (commentaire d'un texte ou d'une statistique, solution de questions concrètes, etc.).

3° Une composition portant sur les problèmes juridiques des affaires.

4° Une composition portant sur les problèmes économiques fondamentaux.

Peuvent être dispensés de la 3e et de la 4e épreuve :

— Sur leur demande, les candidats justifiant du succès au 3e examen de la Licence en Droit, ou en Sciences Économiques.

— Par décision du ministre de l'Éducation Nationale, sur avis de l'Assemblée de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques, et de la Section Permanente du Conseil de l'Enseignement Supérieur, les candidats justifiant d'une formation juridique et économique suffisante.

La durée de chaque épreuve est de 3 heures.

Les épreuves orales comprennent une interrogation sur chacune

(1) Voir les affiches ou se renseigner à l'Institut pour connaître les horaires.

des matières de l'enseignement n'ayant pas fait l'objet d'une composition écrite.

Nul ne peut être déclaré admissible aux épreuves orales s'il n'a obtenu la moyenne de 10 aux épreuves écrites ; deux notes inférieures à 8 étant éliminatoires.

Toutefois, un candidat n'ayant pas obtenu cette moyenne peut être déclaré admissible en raison des notes obtenues aux exercices pratiques et par délibération spéciale du jury, dont il est fait mention au procès-verbal.

Pour être admis, le candidat doit obtenir la moitié du maximum des points et n'avoir pas eu aux épreuves orales deux notes inférieures à 8.

Il y a trois sessions d'examen par an : en juin-juillet, en novembre-décembre et en janvier. La session de juin-juillet comporte uniquement les deux épreuves écrites portant sur les problèmes juridiques des affaires et les problèmes économiques fondamentaux.

Les sessions de novembre-décembre et de janvier comportent l'ensemble des épreuves écrites et orales de l'examen.

IV. — Section préparatoire d'information

Il existe, dans le cadre de l'Institut, une Section préparatoire dont le siège est à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (16, rue de la Sorbonne, Paris).

Cette Section a pour objet d'initier les étudiants de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines à l'Administration des Entreprises et de les préparer à suivre ultérieurement l'enseignement en vue du Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises donné par l'Institut d'Administration des Entreprises.

La Section préparatoire organise :

— Des conférences d'initiation faites par des Professeurs de l'Université ou des personnes compétentes en matière d'administration des entreprises.

— Des stages de courte et de longue durées.

Les inscriptions, réservées aux étudiants de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines en cours d'études, sont reçues au Secrétariat de la Section, Annexe Rollin, 16, rue de la Sorbonne, Paris (V^e^).

CENTRE DE HAUTES ÉTUDES ADMINISTRATIVES SUR L'AFRIQUE ET L'ASIE MODERNES

(ex-Centre de Hautes Études d'Administration Musulmane)
13, rue du Four (VI^e^) (Tél. : 326-96-90 et 70-64)

Fondateur : M. Robert MONTAGNE
Directeur : M. Pierre RONDOT

Créé en 1936, le C. H. E. A. M. a pour mission de compléter la formation des fonctionnaires et agents de l'État ou des collectivités publiques intéressés aux problèmes de l'Afrique ou de l'Asie.

Les candidats doivent, sauf dispense, être âgés de plus de 30 ans et de moins de 45, et avoir servi en Afrique ou en Asie. Le concours d'admission comprend la présentation d'un mémoire fondé sur des observations personnelles et portant sur un sujet politique, économique ou social, et un examen oral, destiné à répartir les candidats dans les différents cours de langues orientales ou africaines.

La durée des cours est de trois mois, de novembre à février. Les auditeurs désireux de postuler le Brevet du Centre poursuivent ensuite leurs travaux personnels en liaison avec les Directeurs d'Études pendant deux ans au moins. A l'issue de cette période, ils soutiennent un mémoire de fin d'études.

Le Centre reçoit également des auditeurs administratifs, fonctionnaires métropolitains recrutés sur titres, et des auditeurs libres n'appartenant pas aux services publics ; il accueille à ce titre étudiants et chercheurs, et les fait bénéficier, même hors des stages, de ses ressources documentaires.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE L'AMÉRIQUE LATINE

28, rue Saint-Guillaume (Paris VII[e]) (Tél. 222-35-93)

Directeur : M. P. MONBEIG, professeur à la Sorbonne
Directeur adjoint du C.N.R.S.

L'Institut, créé par décret du 23 février 1954, est un Institut d'Université placé sous la direction du Recteur assisté des Doyens des cinq Facultés de l'Université. Il donne un enseignement consacré à l'Amérique Latine. Sont étudiés les différents éléments du milieu physique naturel des Amériques Latines, géographiques, géologiques et autres, et, d'autre part, les civilisations successives qui s'y sont épanouies jusqu'à nos jours, considérées dans leurs expressions ethnologique, sociologique, historique, politique, économique, littéraire et artistique.

L'Institut assure la préparation du *Certificat d'Études Supérieures de Littérature et Civilisation Latino-Américaines*, délivré par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, et valable pour l'obtention de la Licence d'enseignement de Langues Vivantes.

Un *Centre d'Études Politiques, Économiques et Sociales de l'Amérique Latine* fonctionne à l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine. La première année comporte des cours magistraux et des travaux pratiques ; la deuxième année est consacrée à la recherche et à la rédaction d'un mémoire par l'élève.

Sept *Séminaires* d'études et de recherches ont été créés à l'Institut :

1° Un séminaire de géomorphologie, géologie et paléontologie d'Amérique Latine ;

2° Un séminaire d'histoire du Brésil ;

3° Un séminaire d'histoire ibéro-américaine ;

4° Un séminaire de littérature hispano-américaine ;

5° Un séminaire sur la littérature et la sociologie en Amérique Latine ;

6° Un séminaire sur les sources pour la connaissance économique de l'Amérique Latine ;

7° Un séminaire sur les langues indigènes d'Amérique du Sud et des Antilles ;

Des thèses de Doctorat de 3e cycle peuvent être préparées dans le *Centre d'Études Politiques, Économiques et Sociales* et dans les différents *séminaires* de recherche.

Depuis 1960-61, est dispensé un enseignement ayant pour objet l'*Étude Technique du Milieu Naturel des Amériques Latines*. Il vise à initier les élèves aux techniques indispensables à la mise en valeur de l'Amérique Latine : interprétation des documents photographiques et cartographiques, méthodes d'enquête sur la couverture végétale, méthodes d'enquête de la pédologie, applications de la géologie, de la sédimentologie, aménagement hydraulique et littoral.

Une bibliothèque, groupant livres et revues, est mise à la disposition des étudiants et chercheurs, qui ont aussi la possibilité de consulter différents journaux d'Amérique Latine. Une mappothèque et une photothèque existent à l'Institut.

Un Centre de Documentation Économique, Politique et Sociale Contemporaine de l'Amérique Latine fonctionne à l'Institut depuis 1964.

L'Institut publie une collection de *Travaux et Mémoires*, et des *Cahiers* (3 séries : Sciences de l'Homme, Sciences de la Nature, Littérature et Art). Ces publications peuvent être acquises au Secrétariat.

Le Directeur reçoit sur rendez-vous.

ENSEIGNEMENT

a) *Cours de licence*

ETHNOLOGIE. — M. HENRI LEHMANN, sous-directeur du Musée de l'Homme.

GÉOGRAPHIE. — M. PIERRE MONBEIG, professeur à la Sorbonne, directeur adjoint du C.N.R.S. — M. MICHEL ROCHEFORT, professeur à la Sorbonne.

HISTOIRE. — M. LÉON BOURDON, professeur à la Sorbonne. — M. PIERRE CHAUNU, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Caen. — M. FRANÇOIS CHEVALIER, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Bordeaux. — M. LUIS LISANTI-FILHO, ancien professeur à l'Université de São Paulo (Brésil) et à l'Université Nationale du Littoral (Argentine). — M. VICTOR-L. TAPIÉ, professeur à la Sorbonne.

HISTOIRE DE L'ART. — M. LUIZ-HEITOR CORRÊA DE AZEVEDO, de l'U. N. E. S. C. O., professeur à l'Université du Brésil. — M. PAUL GUINARD, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Toulouse.

LITTERATURE. — M. ANTÔNIO CÂNDIDO, professeur à l'Université de São Paulo. — M. JACQUES LAFAYE, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Strasbourg. — Mme MARLYSE MEYER, professeur-assistant à l'Université de São Paulo. — M. CHARLES MINGUET, maître-assistant de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine. — M. PAUL VERDEVOYE, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nanterre. — M. ALBERTO ZÉREGA FOMBONA, représentant permanent du Venezuela auprès de l'U. N. E. S. C. O.

SOCIOLOGIE. — M. ROGER BASTIDE, professeur à la Sorbonne, directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études. — M. FRANÇOIS BOURRICAUD, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Bordeaux. — Mlle MARIA ISAURA PEREIRA DE QUEIROZ, de l'Université de São Paulo.

b) *Centre d'Études Politiques, Économiques et Sociales de l'Amérique Latine*

PREMIÈRE ANNÉE

ÉCONOMIE GÉNÉRALE. — M. PABLO TRUMPER, économiste chilien, conseiller technique du Service des Études Économiques de la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud.

SOCIOLOGIE. — M. FRANÇOIS BOURRICAUD. — M. LUCIEN BRAMS, sous-directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études. — Mlle MARIA ISAURA PEREIRA DE QUEIROZ.

DÉMOGRAPHIE. — M. LÉON TABAH, chef de service à l'Institut National d'Études Démographiques.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE ET HUMAINE. — M. MICHEL ROCHEFORT.

ETHNOLOGIE. — Mme SIMONE DREYFUS GAMELON, maître-assistante à la Sorbonne.

RELATIONS INTERNATIONALES. — M. JEAN MEYRIAT, directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études.

DEUXIÈME ANNÉE

ASPECTS ÉCONOMIQUES DU DÉVELOPPEMENT. — M. GASTON LEDUC, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris. — M. JEAN-JACQUES JOUVIN, chef du Service des Études Économiques de la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud.

LA PLANIFICATION, INSTRUMENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN AMÉRIQUE LATINE. — M. François LE GUAY, chargé de mission au Commissariat du Plan.

PLANIFICATION ET COMMERCE EXTÉRIEUR DES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE. — M. Celso FURTADO, prof. associé Fac. Dr. et Sc. Éc. de Paris.

L'AMÉRIQUE LATINE ET L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE — M. Yves GIBERT, fonctionnaire à la Communauté Économique Européenne.

POLES DE DÉVELOPPEMENT EN AMÉRIQUE LATINE. — M. Jacques BOUDEVILLE, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris.

LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT. — M. Pierre DIETERLEN, directeur scientifique au C. N. R. S.

ASPECTS SOCIOLOGIQUES DU DÉVELOPPEMENT. — M. Alain TOURAINE, directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études.

ANALYSE DE DIFFÉRENTS TYPES DE GROUPES SOCIAUX EN AMÉRIQUE LATINE. — Mlle Maria Isaura PEREIRA DE QUEIROZ.

LA QUESTION AGRAIRE. — M. René DUMONT, professeur à l'Institut National Agronomique. — M. Michel GUTELMAN, chef de travaux à l'École Pratique des Hautes Études, assesseur technique à l'Institut National de la Réforme Agraire de Cuba.

PROBLÈMES RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT. — M. Olivier DOLLFUS, maître de conférences à l'Université de Strasbourg. — M. Michel ROCHEFORT.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DES NATIONS LATINO-AMÉRICAINES. — M. Jean MEYRIAT.

SOCIOLOGIE POLITIQUE. — M. François BOURRICAUD.

c) *Séminaires*

GÉOMORPHOLOGIE, GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE D'AMÉRIQUE LATINE. — M. N...

HISTOIRE DU BRÉSIL. — M. Léon BOURDON. — M. Luis LISANTI-FILHO.

HISTOIRE IBÉRO-AMÉRICAINE. — M. Pierre CHAUNU.

LITTÉRATURE HISPANO-AMÉRICAINE. — M. PAUL VERDEVOYE.

LITTÉRATURE ET SOCIOLOGIE EN AMÉRIQUE LATINE. — M. ROGER BASTIDE.

SOURCES POUR LA CONNAISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE LATINE. — M. PIERRE CHAUNU.

LANGUES INDIGÈNES D'AMÉRIQUE DU SUD ET DES ANTILLES. — M. BERNARD POTTIER, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nanterre.

d) *Étude Technique du Milieu Naturel des Amériques Latines*

PHOTOGRAMMÉTRIE. — M. ROGER FRANC, ingénieur-géographe à l'Institut Géographique National.

GÉOMORPHOLOGIE, INTERPRÉTATION DE DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIQUES. — M. JEAN DEMANGEOT, maître de conférences à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nancy. — M. GUY LASSERRE, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Bordeaux. — M. BERNARD MARCHAND, agrégé de l'Université, ancien professeur de l'Université Centrale du Venezuela. — Mlle MARIE-FRANÇOISE ROBERT, diplômée d'Études Supérieures de Géologie.

AMÉNAGEMENTS RÉGIONAUX. — M. OLIVIER DOLLFUS. — M. MICHEL ROCHEFORT.

AGRONOMIE TROPICALE. — M. MAURICE FERRAND, professeur honoraire à l'École Supérieure d'Application d'Agronomie Tropicale.

AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE ET LITTORAL. — M. MARCEL MARY, inspecteur général de l'Électricité de France. — M. N...

CARTOGRAPHIE PHYTOGÉOGRAPHIQUE. — M. HENRI GAUSSEN, professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Toulouse, directeur de l'Institut de la Carte Internationale du Tapis végétal.

COUVERTURE VÉGÉTALE. — M. ANDRÉ AUBREVILLE, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle. — M. LOUIS HUGUET, ingénieur des Eaux et Forêts.

RELATIONS ENTRE L'HOMME ET LE MILIEU NATUREL EN AMÉRIQUE LATINE. — *Économie agricole :* M. RENÉ DUMONT. — *Analyse de réformes agraires :* M. MICHEL GUTELMAN.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE ET HUMAINE. — M. MICHEL ROCHEFORT.

PROBLÈMES PÉDOLOGIQUES EN AMÉRIQUE LATINE. — M. GEORGES AUBERT, directeur de Recherches de l'I. N. R. A., chef de la Section Pédologie à l'O. R. S. T. O. M. — M. PIERRE SEGALEN, directeur de Recherches, adjoint au chef de la Section Pédologie à l'O. R. S. T. O. M.

GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE. — M. EDGAR AUBERT DE LA RÜE, maître de Recherches au C. N. R. S. — M. ROBERT HOFFSTETTER, directeur de Recherches au C. N. R. S. — Mlle MARIE-FRANÇOISE ROBERT.

HYDROGÉOLOGIE. — M. ÉTIENNE STRETTA, de l'U. N. E. S. C. O. (Département des Ressources Naturelles).

PROBLÈMES DE GÉOLOGIE ET D'ÉCONOMIE RELATIFS AU PÉTROLE. (Avec la collaboration de l'Institut français du Pétrole.)

GÉOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT. — M. JACQUES BUTTERLIN, directeur de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, professeur au Collège Scientifique Universitaire d'Orléans.

e) *Cours spéciaux*

Des cours de méthodologie et d'expression sont organisés pour les élèves étrangers du *Centre d'Études Politiques, Économiques et Sociales de l'Amérique Latine* et de l'*Étude Technique du Milieu Naturel des Amériques Latines.*

INSTITUT D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

3, rue Michelet (VIe) (Tél. : Danton 94-14)

Directeur : M. P. DEMARGNE

Directeur adjoint : M. A. CHASTEL

L'Institut d'Art et d'Archéologie de l'Université de Paris donne un enseignement supérieur d'archéologie, d'histoire de l'art médiéval et moderne, de musicologie et d'esthétique. Il dispose de nombreuses collections : bibliothèques, moulages, photographies, clichés à projections, disques, etc. Les cours ont lieu dans le bâtiment construit à l'angle de l'avenue de l'Observatoire et de la rue Michelet. La *Bibliothèque d'Art et d'Archéologie* de l'Université de Paris *(Fondation Jacques-Doucet)* y est installée, avec diverses autres collections de livres.

Enseignements réguliers : *Archéologie classique (Égypte, Grèce, Rome), Art du Moyen Age, Art moderne et contemporain, Histoire de la musique, Esthétique.* Voir, pour le détail, les cours des professeurs de la Sorbonne :

Égyptologie : M. J. LECLANT.

Archéologie classique : M. P. DEMARGNE (Grèce).

Archéologie romaine : M. G.-Ch. PICARD.

Archéologie paléochrétienne : M. J. LASSUS.

Art du Moyen Age : M. G. GAILLARD.

Art moderne : M. A. CHASTEL.

Art contemporain : M. R. JULLIAN.

Histoire de la musique : M. J. CHAILLEY (cf. Institut de Musicologie).

Esthétique et Science de l'Art : M. J. GRENIER.

Cours complémentaires : Préparation à l'Agrégation d'histoire (histoire de l'Art) : *Art musulman :* Mme SOURDEL-THOMINE. *Art byzantin :* M. A. FROLOW. *Arts d'Extrême-Orient :* M. J. BOISSELIER.

L'Institut d'Art et d'Archéologie participe à tous les examens de la Sorbonne. Il délivre la licence d'art et d'archéologie, le diplôme d'Études Supérieures d'art et d'archéologie. L'obtention de ce diplôme est réglée par l'*arrêté ministériel du* 24 *mars* 1948 (*J. O. du* 2 *avril* 1948).

INSTITUT DE BIOLOGIE CLINIQUE

Clinique médicale de Cochin
Hôpital Cochin, 27, faubourg Saint-Jacques (XIVe)
Directeur : Pr JUSTIN-BESANÇON

L'Institut de Biologie Clinique a été créé par décret du 15 février 1930 et a pour objet l'étude purement médicale des applications de la Biologie à la clinique.

(Pour tous renseignements, s'adresser à la Clinique médicale de l'Hôpital Cochin.)

INSTITUT DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR LE CANCER « GUSTAVE ROUSSY » du Centre National de la Recherche Scientifique et de l'Université de Paris

16 *bis*, avenue Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine)
(Tél. : 482-45-58)
Directeur : M. PIERRE GRABAR
Administrateur : M. JACQUES CROZEMARIE

Cet Institut s'occupe de recherches fondamentales sur le problème du Cancer, reçoit des stagiaires diplômés français et étrangers, et son effectif est d'environ 200 chercheurs et techniciens. Il comprend les laboratoires et services suivants :

— *de Médecine Expérimentale :* M. M. GUÉRIN.

— *de Microscopie Électronique :* M. W. BERNHARD.
— *de Cytobiologie :* M. H. FEBVRE.
— *de Biochimie :* M. R. VENDRELY.
— *de Cytochimie :* Mme C. VENDRELY.
— *d'Immunologie :* M. P. BURTIN.
— *de chimie des Protéines :* M. J. URIEL.
— *de Virologie :* M. P. TOURNIER.
— *de Physiopathologie virale :* M. Ch. CHANY.
— *d'Anatomie Pathologique :* M. E. VERMES.
— *d'Oncologie virale :* M. I. GRESSER.
— *de Culture en masse :* M. R. CASSINGENA.
— *d'Élevage d'animaux conventionnels :* Mme M. CAUBEL.
— *d'Élevage d'animaux « sans germes » :* M. J. C. SALOMON.
— *d'Élevage de Singes :* Mme E. de GIORGI.

Un laboratoire d'études sur la fumée des tabacs (S. E. I. T. A.) est attaché à cet Institut.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE CARTOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE

191, rue Saint-Jacques (Ve) (Institut de Géographie)
(Tél. : 326-79-36)
Directeur : M. J. DRESCH

Créée par décret du 23 septembre 1958 (*Journal officiel* du 30 septembre 1958), cette École a pour objet de former des cartographes-géographes qui soient, en même temps que des spécialistes des techniques cartographiques, des géographes aptes à construire des cartes, générales ou régionales physiques et humaines.

Pour tous renseignements concernant le régime des études, l'examen d'entrée, etc., s'adresser au Secrétariat de l'Institut de Géographie.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES CHINOISES

(*A la Sorbonne,* Galerie Richelieu) (Tél. : 033-24-13, poste 471)
Directeur : M. LOUIS HAMBIS

ENSEIGNEMENTS DE L'INSTITUT

LES SOURCES CHINOISES DE L'HISTOIRE MONGOLE. — M. L. HAMBIS.

LITTÉRATURE CHINOISE. — M. M. KALTENMARK, M. R. RUHLMANN, M. R. STEIN.

RELIGIONS CHINOISES. — Mme Nicole NICOLAS-VANDIER. — M. M. KALTENMARK.

PHONOLOGIE DU CHINOIS ANCIEN. — M. A. RYGALOFF.

ART CHINOIS. — Mme NICOLAS-VANDIER.

HISTOIRE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DE LA CHINE SOUS LES T'ANG. — M. CHEN TSU-LUNG.

Le programme précis et complet des enseignements sera porté sur l'affiche de l'I. H. E. C. à partir du 1er octobre 1963.

Tous les cours et conférences de l'Institut sont publics. Ils ont lieu dans les locaux de l'Institut : Galerie Richelieu, à la Sorbonne. Ces locaux comprennent une salle de travail réservée aux étudiants inscrits à l'Institut.

Pour être admis comme étudiant à l'Institut des Hautes Études Chinoises, il faut : 1° être inscrit à l'une des Facultés de l'Université de Paris ; 2° se faire inscrire à l'Institut (Sorbonne, Galerie Richelieu). Les étudiants régulièrement inscrits peuvent subir les examens en vue du Certificat de Langue et Civilisation Chinoises (Licence ès Lettres), du Brevet d'Élève Titulaire, après un an de scolarité, et du Diplôme des Hautes Études Chinoises, après deux ans de scolarité.

M. LOUIS HAMBIS, Directeur, reçoit les étudiants et tout particulièrement les étudiants chinois désireux de recevoir des conseils sur l'orientation de leurs études (après son cours).

INSTITUT DE DÉMOGRAPHIE

2, rue Cujas (3e étage) (Tél. : 633-25-90)

Directeur : M. A. SAUVY

Créé par décret du 3 octobre 1957, cet Institut a pour objet de développer l'enseignement de la démographie et des sciences annexes, d'assurer la formation de démographes et de fournir un complément de connaissances démographiques aux spécialistes des disciplines apparentées.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut.

INSTITUT D'ÉTUDE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

58, boulevard Arago (XIIIe) (Tél. : 402-28-01)

Directeur : M. FRANÇOIS PERROUX, professeur au Collège de France

L'Institut a été créé par un décret du 16 octobre 1957. Il a pour objet de promouvoir toutes études et recherches et d'organiser tous enseignements relatifs aux problèmes économiques, sociaux, juridiques, administratifs ou autres que pose la situation actuelle des pays en voie de développement.

L'enseignement de l'Institut est dispensé dans le cadre de trois cycles d'Études.

Le premier cycle (admission directe pour les bacheliers ou examen spécial d'entrée pour les non-bacheliers) a pour mission de former les cadres de base de la mise en œuvre d'un programme de développement. Ce cycle d'initiation générale s'étend sur une année universitaire ; il est sanctionné par un « Certificat d'Agent de Développement ». La scolarité du premier cycle (à temps complet) comporte l'étude des problèmes généraux du développement (théorie générale et analyse économique du développement, géographie, démographie, sociologie et ethnographie, institutions, technologie) et l'apprentissage des techniques élémentaires d'analyse applicables aux problèmes du développement (mathématiques, statistiques, techniques d'enquêtes en sciences sociales). Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux et de travaux pratiques.

Le deuxième cycle (admission directe pour les étudiants titulaires du diplôme du premier cycle de l' I. E. D. E. S. et pour les étudiants ayant accompli avec succès la scolarité de deux certificats de Licence, ou examen spécial d'admission) a pour objectif la formation des cadres de gestion capables d'exercer des responsabilités étendues dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de développement ; il est sanctionné par un diplôme de « Technicien du Développement ». Ce cycle d'études spécialisées s'étend sur deux années universitaires et comporte deux branches d'études : 1) une branche d'études « Analyse économique quantitative » centrée essentiellement sur l'étude approfondie des techniques d'analyse quantitative des problèmes du développement (mathématiques, statistiques, économétrie, comptabilité nationale) et des techniques de planification et de programmation économique ; 2) une branche d'études « Sciences Sociales » fondée sur une approche pluridisciplinaire des problèmes du développement et comportant des spécialisations à option.

Le troisième cycle a pour mission de préparer directement un petit nombre de candidats aux tâches de chercheurs et d'experts en développement. Ce cycle de haute spécialisation s'étend sur une ou deux années universitaires, de décembre à juin. La scolarité du troisième cycle est essentiellement fondée sur des séminaires ; elle doit être prolongée par la participation à un stage pratique de trois à six mois.

L'Institut organise d'autre part des conférences, exposés, colloques, stages de formation, émissions radiophoniques. Il assure également la publication de la revue *Tiers Monde*, des « Études » et de la « Collection » *Tiers Monde*. L'Institut poursuit enfin des travaux de recherches interdisciplinaires dans le domaine de l'éducation, de l'administration, de l'économie et de la sociologie du développement.

Se renseigner au siège de l'Institut et, en ce qui concerne les publications, aux Presses Universitaires de France, 108, boulevard Saint-Germain (VI[e]).

INSTITUT DE DROIT COMPARÉ

Secrétariat général : 28, rue Saint-Guillaume (VII^e^)
(Tél. : 222-35-93)
Permanence : Faculté de Droit, 1^er^ étage
033-43-17
Directeur : M. R. RODIÈRE
Directeur adjoint : M. C. COLLIARD
Secrétaire général : M. J. B. HERZOG

L'Institut de Droit Comparé développe son activité sur deux plans principaux : l'enseignement et la recherche scientifique.

I. En tant qu'Institut d'Enseignement Supérieur, il offre à ses étudiants :

1° Des cours de Droit comparé et de Droit étranger sanctionnés par un Diplôme de Droit comparé ;

2° Des cours de Terminologie juridique dans les langues allemande, anglaise, arabe, espagnole, italienne, russe, sanctionnés par un Brevet de Terminologie juridique. Le diplôme délivré par l'Institut de Droit comparé est admis en dispense de la deuxième partie de l'examen de quatrième année de Licence en Droit dans les Facultés de Droit et des Sciences économiques.

II. En tant que Centre de Recherche scientifique, ses principaux moyens d'action sont :

1° L'organisation de Sections spécialisées (Droit privé, Droit constitutionnel, Droit administratif, Droit pénal et Science criminelle, Droit économique, Droit international privé, Histoire des droits, Organisations internationales), de Centres d'Études (Défense sociale, Droit de l'énergie atomique, Artisanat) et de Commissions qui se donnent pour but l'étude de problèmes particuliers de Droit Comparé, choisis pour leur importance et leur caractère d'actualité ;

2° L'organisation de conférences publiques données par des spécialistes français ou étrangers sur des sujets se rapportant aux questions mises à l'étude ou intéressant le Droit Comparé en général ;

3° La diffusion des publications qu'il poursuit directement ou auxquelles il accorde son patronage.

CENTRE FRANÇAIS DE DROIT COMPARÉ

28, rue Saint-Guillaume (Paris VII^e^) (Tél. : 222-35-93)
Président : M. JULLIOT DE LA MORANDIÈRE
Secrétaire général : M. MARC ANCEL

Le Centre Français de Droit Comparé a été reconnu d'utilité publique par décret du 2 avril 1951. Il groupe, comme organismes fondateurs :

— l'Institut de Droit Comparé de l'Université de Paris,
— la Société de Législation Comparée,
— le Comité de Législation Étrangère du Ministère de la Justice.

Le Centre a pour objet :

a) De coordonner et de promouvoir les travaux des institutions publiques et des associations privées se consacrant à l'étude des législations étrangères, du Droit Comparé et du Droit international ;

b) De coordonner le programme de leurs recherches et leurs publications ;

c) De coopérer à la conservation, à l'accroissement et à l'utilisation, dans les conditions les plus conformes à l'intérêt général, de leurs bibliothèques, fichiers et archives.

Heures d'ouverture du Secrétariat et de la Bibliothèque : 9 *heures à* 12 *heures et* 14 *heures à* 18 *heures (sauf le samedi après-midi).*

INSTITUT D'ÉDUCATION PHYSIQUE

1, rue Lacretelle (XV^e^) (Tél. : 828-55-62)

Directeur : M. PLAS

Cet Institut constitue à la fois :

I. — *Un Centre d'Enseignement* de l'Éducation physique et de ses applications, destiné aux candidats au Professorat d'Éducation physique, première et deuxième parties.

Les étudiants désirant s'inscrire aux cours préparant à ce Professorat, qui comprennent un enseignement théorique et technique et des exercices pratiques, doivent fournir : 1° un certificat médical attestant qu'ils sont physiquement en état de suivre les cours pratiques ; 2° un certificat réglementaire de vaccination contre la variole, la diphtérie et le tétanos.

En 1962, le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports a décidé que le recrutement des élèves des Instituts régionaux d'Éducation Physique (I. R. E. P. S.) se ferait désormais par un Concours National, qui aura lieu, chaque année, en mai.

Pour se faire inscrire à ce Concours et pour en connaître les conditions, il faut s'adresser au Chef du Service de la Jeunesse et des Sports, 11, rue Auber, Paris (IX^e^).

L'affectation sera faite en tenant compte :

I. D'abord, du lieu de résidence de la famille ;
II. Du rang d'admission à ce Concours ;
III. Du désir formulé par le candidat.

Droits à verser :

Inscription à la Faculté de Médecine	100 F
Bibliothèque, Licence et Assurance Sportive ..	30 –
Sécurité Sociale	15 –
	145 F
Mutuelle Nationale des Étudiants (facultative)	15 –
	160 F

L'Institut d'Éducation Physique est également en liaison avec la chaire de Biologie appliquée à l'Éducation physique et aux Sports ; c'est dans son dispensaire, dans ses locaux et sur son stade qu'ont lieu les travaux pratiques et les exercices d'application pour les médecins et étudiants en médecine préparant le Certificat d'Études Spéciales de Biologie appliquée à l'Éducation physique et aux Sports (voir p. 130).

II. — *Un Centre d'Études et de Recherches Scientifiques* relatives à l'Éducation Physique.

III. — *Un Centre médico-sportif*, où ont lieu, chaque jour, à 17 heures, des consultations de Médecine sportive et de Spécialités.

IV. — Le jeudi à 17 heures, des surexpertises médicales réservées aux Sportifs envoyés par leur Club, leur Fédération, ou leur médecin traitant.

V. — Le jeudi matin à 9 heures, une consultation d'orthopédie réservée aux enfants d'âge scolaire ayant besoin d'éducation physique médicale.

VI. — *Un Centre d'Examen médico-sportif (Centre de Surexpertise Médico-Sportif Paris-Sud)* où sont examinés, contrôlés et orientés les sportifs envoyés soit par leur club ou leur fédération, soit par leur médecin traitant. Consultations chaque jour à 17 heures.

INSTITUT D'ETHNOLOGIE

(Musée de l'Homme)
Place du Trocadéro, Paris (XVI[e]) (Tél. : 553-82-15)
Coordination des enseignements ethnologiques
Directeurs : MM. CLAUDE LÉVI-STRAUSS
et André LEROI-GOURHAN
Secrétaire général : M. HENRI RAULIN

L'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris a pour but d'organiser, de développer et de coordonner les études ethnologiques et archéologiques.

Pour être élève de l'Institut d'Ethnologie, il faut être inscrit à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris et avoir au moins le certificat d'Études Littéraires générales ou une équivalence.

L'Institut d'Ethnologie prépare à deux certificats de Licence de Lettres : le Certificat d'Ethnologie et le Certificat d'Archéologie préhistorique (le Certificat d'Ethnologie est l'un des certificats à option de la Licence de Sociologie). Dans le cadre des enseignements ethnologiques, il est possible de préparer, en Sorbonne, les certificats d'Histoire de l'Afrique Tropicale, de Sociologie de l'Afrique Tropicale et de Linguistique.

Au-delà de la Licence, l'Institut d'Ethnologie prépare au Doctorat de 3e cycle (Centre de Formation aux Recherches Ethnologiques et Centre de Recherches Préhistoriques et Protohistoriques) ; ce Doctorat peut également se préparer au Collège de France et à l'École Pratique des Hautes Études.

Le secrétariat de l'Institut est ouvert le mercredi matin et le vendredi matin de 9 h. 30 à 12 h. 30 pour les inscriptions et tous renseignements.

Pour les enseignements de complément et les travaux pratiques organisés par l'Institut d'Ethnologie pour les candidats aux Certificats de Licence, consulter l'affiche de coordination des Enseignements ethnologiques de l'année en cours et la notice éditées par le Secrétariat.

Cours de licence

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES. — professeurs : Mmes A. EMPERAIRE, S. GAMELON, MM. A. LEROI-GOURHAN, R. BASTIDE, A. MARTINET, G. BALANDIER, H. DESCHAMPS, R. MAUNY.

FACULTÉ DES SCIENCES, professeurs : Mme E. GENET-VARCIN, MM. J. PIVETEAU, G. OLIVIER, J. HIERNAUX.

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, Professeur : M. ALLIOT.

En dehors du cycle d'études représenté par la Licence et le Doctorat de 3e cycle, il est possible de préparer antérieurement, parallèlement ou postérieurement les diplômes de l'École Pratique des Hautes Études et de l'École Nationale des Langues Orientales Vivantes.

Enfin, en dehors de toute obtention de diplôme, le Collège de France et l'École Pratique des Hautes Études dispensent un enseignement destiné à la formation générale et la préparation à la recherche.

COLLÈGE DE FRANCE ET MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE. — Professeurs : MM. BALOUT, BENVENISTE, BERQUE, DUMÉZIL, FILLIOZAT, GOUROU, LÉVI-STRAUSS, MILLOT.

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, INSTITUTS UNIVERSITAIRES.

ANTHROPOLOGIE SOCIALE ET CULTURELLE. — Professeurs : MM. BERNOT, BERQUE, BALANDIER, CHAMBARD, CHOMBART DE LAUWE, CONDOMINAS, Mme DIETERLEN, MM. DUMONT, DAMPIERRE, DUMÉZIL, GUIART, LÉVI-STRAUSS, LEENHARDT, Mlle MARCEL-DUBOIS, MM. MAQUET, MERCIER, PITT-RIVERS, TARDITS.

ARCHÉOLOGIE, ETHNOLOGIE ET HISTOIRE. — Professeurs : MM. BRUNSCHWIG, COURBIN, DEVEREUX, Mme DREYFUS-GAMELON, M. DUMÉZIL, Dr GESSAIN, MM. LEHMAN, LÉVY, Mmes LOT-FALCK, PAULME, MM. RIVIÈRE, ROCHE, RODINSON, Mmes THIERRY, URBAIN-FAUBLÉE, MM. VARAGNAC, TILLION, ZAHAN.

LINGUISTIQUE. — Professeurs : MM. ALEXANDRE, BENVENISTE, Mme BERNOT, MM. COHEN, DAMAIS, DUMÉZIL, DURAND, FAUBLÉE, LACROIX, LEENHARDT, GALAND, GOUFFE, MARTINET, MARTINI, POTTIER, RODINSON.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Professeurs : MM. DRESCH, MALAURIE, MARTHELOT, SAUTTER.

INSTITUT DE GÉOGRAPHIE (1)

191, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : 326-79-36)

Directeur : M. J. DRESCH

L'enseignement géographique est donné à l'Institut de Géographie, qui est un Institut d'Université, 191, rue Saint-Jacques. Les étudiants ont à leur disposition deux salles de travail avec bibliothèques. Ils peuvent y consulter aussi les livres et cartes de la bibliothèque générale de l'Institut et de la salle des cartes. L'enseignement comprend :

Des cours de Géomorphologie, Hydrographie, Climatologie et Biogéographie (professeurs BIROT, DRESCH, GUILCHER, PEDELABORDE), de Géographie humaine (professeurs GEORGE, MONBEIG, et ROCHEFORT), de Géographie économique et politique (professeur PERPILLOU), de Géographie régionale (professeur Mme BEAUJEU), pays tropicaux (professeur DELVERT), sur l'Afrique du Nord (professeur DESPOIS), des cours de Cartographie et d'Interprétation de Photographies aériennes, des travaux pratiques se rapportant à ces cours, des conférences d'initiation pour les étudiants avancés, des cours et conférences pour les candidats à l'Agrégation, au diplôme d'Expert-Géographe, au Doctorat de 3e cycle. Les excursions géographiques forment une partie essentielle de l'enseignement. Outre les excursions d'une journée, il est organisé chaque année des excursions de plusieurs jours. Une École Supérieure de Cartographie Géographique et un Centre d'Études Supérieures du Tourisme sont annexés à l'Institut.

L'Institut de Géographie est en outre le siège du *Centre de Recherches et Documentation cartographique et géographique* créé par le

(1) Voir p. 233, le programme des cours de Géographie de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

Centre National de la Recherche Scientifique. Il tient à jour un fichier contenant l'indication de tous les documents parus dans les revues et se rapportant à toutes les branches de la Géographie, et il possède une riche collection d'atlas et de cartes étrangères. Ses laboratoires permettent de poursuivre des recherches de géographie physique et humaine. Au Centre sont également associés des ateliers de cartographie et de photographie. Des cartographes-géographes y préparent des cartes scientifiques physiques, humaines, et des atlas régionaux.

INSTITUT D'ÉTUDES GERMANIQUES

5, rue de l'École-de-Médecine (VI^e^)

Directeur : M. N...

Le programme de l'enseignement de Langue, Littérature et Civilisation Allemandes est publié à la page 241.

La bibliothèque de l'Institut est ouverte *de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, sauf le samedi* (25.000 volumes). Conditions d'admission : être inscrit à la Faculté des Lettres et payer, en outre, un droit annuel de 3 F (Licence) et 5 F (Agrégation, C. A. P. E. S. et Diplôme) à la Faculté.

INSTITUT DE LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES MÉDIÉVALES ET MODERNES

A la Sorbonne

Directeur : M. ANDRÉ MIRAMBEL, membre de l'Institut

L'Institut a pour but l'étude de la Grèce byzantine et moderne sous les aspects littéraire, philologique et linguistique. Il comprend une bibliothèque de 15.000 volumes, salle de travail pour les étudiants et accessible aux chercheurs, des photographies de manuscrits, une riche série de projections. Il publie aux Belles-Lettres une *Collection* d'ouvrages (26 volumes publiés). Il délivre après examen un Certificat. Pour tous renseignements, s'adresser à M. André MIRAMBEL, Directeur de l'Institut, après ses cours.

INSTITUT D'ÉTUDES HISPANIQUES

31, rue Gay-Lussac (V^e^) (Tél. : 633-55-38)

Directeurs : MM. RICARD et AUBRUN

L'Institut d'Études Hispaniques de l'Université de Paris, section de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, se propose de resserrer les liens d'amitié existant entre les milieux intellectuels français et espagnols et de s'associer aux efforts faits en France en faveur des études hispaniques.

L'Institut se met à la disposition de tous ceux qui se livrent à des recherches ou poursuivent des études sur l'Espagne. Il facilite aussi aux boursiers de langue espagnole l'accomplissement de leur mission, notamment la préparation de leurs thèses de Lettres ou d'Histoire, en les aidant de ses conseils et en leur accordant tout son appui.

MM. RICARD, AUBRUN et RUMEAU reçoivent sur rendez-vous, 31, rue Gay-Lussac.

(Voir p. 242, le programme des cours de langue et littérature espagnoles de la Faculté des Lettres.)

Une bibliothèque contenant 20.000 volumes est ouverte *tous les jours, sauf le samedi après-midi, de 10 heures à 12 heures et de 13 h. 15 à 18 heures.*

INSTITUT D'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

13, rue du Four (Tél. : 033-60-36)

Directeur : M. GEORGES CANGUILHEM

Le Directeur reçoit à l'Institut *sur rendez-vous.*

La Bibliothèque est ouverte *le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 14 heures à 17 heures.*

I. — *L'Institut d'Histoire des Sciences et des Techniques.* — Institut d'Université, il a pour objet d'organiser, de coordonner, de développer les études supérieures d'Histoire des Sciences et des Techniques ;

II. — *L'Institut prépare directement : 1° Au Diplôme d'Histoire des Sciences et des Techniques.*

2° Au Certificat d'Histoire et Philosophie des Sciences de la Faculté des Lettres de Paris *(Certificat de Licence).*

A l'écrit, les examens de ce certificat comportent 2 options :

a) *Sciences exactes et Cosmologie ;*

b) *Biologie et Anthropologie.*

III. — *Recueil des Travaux (Thalès).* — Le recueil des travaux scientifiques de l'Institut est la revue *Thalès*, éditée par les Presses Universitaires de France.

IV. — *Bibliothèque.* — Une bibliothèque spécialisée est constituée au siège.

INSTITUT DE CIVILISATION INDIENNE

(A la Sorbonne)

Directeur : M. L. RENOU

LANGUES ET CIVILISATIONS VÉDIQUE ET SANSKRITE. — L. RENOU (F. L., H. E.), J. FILLIOZAT (C. F., H. E.), A. MINARD (F. L., H. E.) (1).

(1) Voir l'explication des signes, p. 336.

LITTÉRATURE DE L'INDE MODERNE. — Ch. VAUDEVILLE (H. E.).

PHILOSOPHIES ET RELIGIONS DE L'INDE. — L. RENOU (F. L.), P. MUS (C. F.), O. LACOMBE (H. E. R.), FILLIOZAT (C. F., H. E.), A. BAREAU (H. E.).

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART. — M. Ph. STERN (E .L.), J. BOISSELIER (I. A. A.).

EXPANSION INDIENNE. — Linguistique indochinoise : F. MARTINI (L. O., H. E.) ; Philologie indo-khmère : AU CHHIENG (H. E.).

LANGUES ET CIVILISATIONS INDONÉSIENNES. — L. C. DAMAIS (H. E.).

ETHNOLOGIE. — P. LÉVY (H. E.), L. DUMONT (H. E.).

TIBÉTAIN. — Mlle LALOU (H. E.).

L'Institut de Civilisation indienne a pour mission de coordonner et de centraliser les enseignements relatifs à l'Inde ancienne et moderne, et plus particulièrement à l'étude des textes sanskrits, qui sont donnés dans les établissements d'Enseignement supérieur de Paris. Les cours de cet Institut préparent au Certificat d'Études Indiennes, qui compte comme certificat de Licence. Le siège en est à la Sorbonne, galerie Richelieu. Une vaste bibliothèque est à la disposition des travailleurs. Le Secrétariat et la Bibliothèque sont ouverts du *lundi au vendredi de* 10 *à* 12 *heures et de* 14 *à* 17 *heures*, et *le samedi de* 10 *à* 12 *heures*.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INTERPRÈTES ET DE TRADUCTEURS

Centre Albert-Châtelet, 8, rue Jean-Calvin (Tél. : 402-13-42)

Directeur : M. M. GRAVIER

Directeur adjoint : M. R. OUVRIEU

Administrateur : M. G. MATORÉ

Créée par décret du 3 octobre 1957, par transformation de l'Institut des Hautes Études d'Interprétariat, l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs de l'Université de Paris forme des interprètes de conférences et des traducteurs spécialisés dans la traduction technique et la traduction des textes de conférences.

Un enseignement général est donné à l'École pour familiariser les étudiants avec le fonctionnement des institutions internationales et avec les aspects essentiels du monde politique et économique contemporain.

Sont admis à l'École : les Licenciés de toutes disciplines et les élèves de l'École préparatoire (patronnée par la Société des Amis de l'Université), ayant subi avec succès les épreuves de l'examen d'en-

trée. Les candidats titulaires d'une Licence d'enseignement (mention langues vivantes) sont dispensés d'une partie des épreuves de cet examen.

La durée des études est de deux ans. Les élèves de l'École ayant satisfait aux examens de sortie obtiennent le titre de traducteur ou d'interprète diplômé de l'Université de Paris.

Secrétariat ouvert *de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures*. Fermé en août.

INSTITUT D'ÉTUDES IRANIENNES

Bibliothèque : salle Anquetil-Duperron, 19, avenue d'Iéna (XVI[e])

Directeur : M. BENVENISTE

L'Institut a pour mission d'organiser, de coordonner et de développer les enseignements et les recherches existant à Paris et se rapportant à l'Iran ancien et moderne. Il exerce en outre un patronage scientifique sur le Département d'Iranologie de l'Institut Franco-Iranien de Téhéran, et il constitue un centre d'accueil pour les savants et les étudiants iraniens et les personnalités iraniennes présentes à Paris. Il dispose d'une bibliothèque de 5.000 volumes et publie une collection de travaux. Des conférences préparatoires au Certificat de Civilisation Iranienne sont données dans le cadre de l'Institut.

COORDINATION DES ENSEIGNEMENTS (1)

Iranien ancien et moyen : M. E. BENVENISTE (C. F. et H. E.). — Persan : M. G. LAZARD (L. O.). — Kurde : M. BEDIR KHAN (L. O.). — Mazdéisme : M. J.-P. DE MENASCE (H. E.). — Manichéisme : M. H.-C. PUECH (C. F.). — Histoire des idées religieuses (Iran islamique) : M. H. CORBIN (H. E.). — Histoire : MM. C. CAHEN (F. L.). — J. AUBIN (H. E.). — M. COLOMBE (L. O.). — Géographie : M. J. DRESCH (L. O.). — Art de l'Iran antique : M. PARROT (E. L.) — Art musulman : M. DAVID-WEILL (E. L.). — M[me] SOURDEL-THOMINE (H. E.).

INSTITUT D'ÉTUDES ISLAMIQUES

13, rue du Four (VI[e]), 5[e] étage (Tél. : 033-43-44)

Directeur : M. R. BRUNSCHVIG

L'Institut d'Études Islamiques a pour but de développer les études relatives à la civilisation islamique, envisagée dans toute l'étendue de son domaine historique, géographique, social et linguistique.

Il prépare aux Certificats de la Licence d'Arabe, aux Certificats d'Études Supérieures d'Histoire et Civilisation arabes, et d'Islamo-

(1) Voir l'explication des signes, p. 336.

logie, à l'Agrégation d'Arabe, aux Doctorats d'État, d'Université et au IIIe Cycle. Une salle de travail est mise à la disposition des étudiants régulièrement inscrits à l'Institut.

I. — *ISLAM CLASSIQUE ET MODERNE :* Faculté des Lettres et Sc. H. : M. R. BLACHÈRE : Philologie arabe (Licence) (I. E. I., H. E.). — Littérature arabe (Licence) (I. E. I., H. E.). — Direction de travaux (Diplôme d'Études Supérieures et Doctorat) (I. E. I.). — M. R. BRUNSCHVIG : Islamologie ; préparation à la Licence et à l'Agrégation d'arabe ; direction de travaux (Diplômes d'Études Supérieures et Doctorat) (I. E. I.). — M. Ch. PELLAT : préparation à la Licence et à l'Agrégation d'arabe ; direction de travaux (Diplômes d'Études Supérieures et Doctorat) (I. E. I.). — M. G. LECOMTE : préparation à l'Agrégation (I. E. I.). — M. Cl. CAHEN : Histoire de l'Orient Musulman, préparation à la Licence, direction de travaux au Doctorat (I. E. I. F. L.). — M. M. ARKOUN : Certificat d'Études Littéraires générales, Études pratiques et agrégation (I. E. I.). — Mlle A.-M. GOICHON : État social des pays musulmans, préparation à la Licence et au Doctorat de 3e cycle (I. E. I.). — M. G. S. COLIN : Dialectologie arabe (I. E. I.). — M. N... : Certificat d'Études Littéraires générales (I. E. I.). — MM. J. DRESCH et J. DESPOIS : Géographie et civilisation de l'Afrique du Nord (I. G.). — M. GAILLARD : Art chrétien et hispano-mauresque dans la Péninsule ibérique (I. A.). — Histoire de l'art de l'Islam occidental (I. A.).

II. — *LANGUE ARABE ET AUTRES LANGUES DU MONDE DE L'ISLAM :* M. G. LECOMTE (L. O.), G. TROUPEAU (L. O.), Ph. MARÇAIS (L. O.), M. BARBOT (L. O.), L. GALAND (L. O.), M. L. BAZIN (L. O.), M. G. LAZARD (L. O.), BEDIR KHAN (L. O.), Mlle SOKOLOFF (L. O.), M. J. TUBIANA (L. O.), M. J. FAUBLÉE (L. O.), M. BOISSIN (L. O.), A. GUIMBRETIÈRE (L. O.), G. PHILIBERT (L. O.), P. ALEXANDRE (L. O.), P. F. LACROIX (L. O.), M. PICARD (I. E. I.).

Des bourses peuvent être attribuées à des étudiants français préparant des études supérieures d'arabe (*arrêté du 23 mai 1945*).

CENTRE D'ÉTUDES DE L'ORIENT CONTEMPORAIN de l'Institut d'Études islamiques de l'Université de Paris, 13, rue du Four (VIe) (Tél. : 033-43-44). Directeur : M. R. BLACHÈRE ; Directrice scientifique : Mme N. TOMICHE.

Le Centre d'Études de l'Orient contemporain a pour objet de procéder à l'étude scientifique des problèmes posés par l'évolution politique, sociale, économique et culturelle des populations de l'Orient (Asie et Afrique musulmanes).

Il publie depuis 1944 des *Cahiers de l'Orient contemporain.*

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES JAPONAISES

47, rue des Écoles, Paris (V^e^)

L'Institut des Hautes Études Japonaises de l'Université de Paris a été créé par un décret en date du 1^er^ décembre 1959. Ledit Institut constitue un Centre de recherches et de liaison. En tant que tel, il a pour tâches essentielles, d'une part, de coordonner les études japonaises en France, de contribuer à leur développement et de rassembler la documentation indispensable ; d'autre part, de maintenir des rapports tant avec les Instituts d'orientalisme et les orientalistes de France et de l'étranger qu'avec les Universités, les Instituts de recherches et les sociétés savantes du Japon. L'Institut s'efforcera de faire connaître, dans la mesure où il en aura la connaissance directe, les publications, de qualité, relatives à la civilisation japonaise, sous tous ses aspects.

INSTITUT DE MUSICOLOGIE

3, rue Michelet (VI^e^) (Tél. : 326-94-14, 633-42-57)

Directeur : M. JACQUES CHAILLEY

L'Institut de Musicologie de l'Université de Paris, régi par décret du 8 février 1951, comporte les sections ci-après :

1^re^ SECTION : *Enseignement de Faculté.* Cette section comprend l'ensemble des cours de Faculté (Lettres et Sciences Humaines et Sciences) intéressant la science musicologique.

Son objet est l'étude approfondie d'un programme limité qui forme la matière du certificat d'études supérieures d'Histoire de la Musique, valable pour la Licence ès Lettres (Licence d'Art et d'Archéologie, et Licence libre).

Elle est ouverte aux étudiants régulièrement inscrits à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines en vue de ce Certificat ou d'un Certificat comportant des études d'Histoire de la Musique (par exemple certificat d'Esthétique et Science de l'Art, option Histoire de la Musique).

En outre, peuvent être admis à cette section après examen d'admission les étudiants titulaires soit de la première partie du Baccalauréat ou d'une équivalence, soit d'un diplôme d'ordre musical habilité par le Conseil de Perfectionnement, à l'exclusion des diplômes sanctionnant la seule exécution instrumentale ou vocale. Pour cette catégorie d'étudiants, l'enseignement est sanctionné par un *Diplôme de l'Institut de Musicologie* dont le programme est équivalent à celui du Certificat de Licence. Pour conditions et formalités d'inscription, s'adresser à l'Institut de Musicologie.

2^e^ SECTION : *Séminaire de Recherches.* Cette section groupe les étudiants qui, ayant fait preuve de connaissances suffisantes, entreprennent des recherches personnelles sur un point défini de la science musicologique.

Des séances d'information et de discussion sont organisées périodiquement autour des travaux des étudiants, soit travaux personnels, soit préparation des diplômes de l'Université : Diplôme d'Études Universitaires en Musicologie, Diplôme d'Études Supérieures, Doctorat du 3e cycle, Doctorat en Musicologie (Doctorat d'Université), Doctorat ès Lettres.

Un Centre d'Études de Philologie musicale (3e cycle) comporte les sections ci-après :

1re Section : Principes généraux de formation et d'évolution du langage musical.

2e Section : Applications pédagogiques.

3e Section : Ethnomusicologie.

L'Institut organise en outre des concerts (voir p. 601), des conférences, des réunions d'études entre spécialistes, etc.

INSTITUT DE PÉDIATRIE SOCIALE

Chaire de Clinique Médicale Infantile et de Pédiatrie Sociale

Professeur : Julien MARIE

Hôpital des Enfants-Malades, 149, rue de Sèvres, Paris (XVe)

L'Institut de Pédiatrie Sociale de l'Université de Paris, créé par décret du 27 décembre 1954, a pour but de développer l'étude de la médecine sociale des enfants.

Le Secrétariat est ouvert le matin de 10 heures à 12 heures, pendant l'année universitaire.

Les étudiants et les médecins peuvent profiter de la Bibliothèque du Centre International de l'Enfance.

INSTITUT DE PHONÉTIQUE

19, rue des Bernardins (Ve) (Tél. : 033-16-80)

Directeurs : MM. CULIOLI et PERROT

L'enseignement comporte 2 degrés :

A. *PRÉPARATION AU CERTIFICAT DE LICENCE DE PHONÉTIQUE ET AU DIPLOME DE PHONÉTIQUE (PHONÉTIQUE GÉNÉRALE ET EXPÉRIMENTALE).*

B. *EXERCICES PRATIQUES DE PRONONCIATION FRANÇAISE ET DE DICTION POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS.* — Les cours ont lieu : 1° durant les deux semestres de l'année scolaire (droit d'inscription, 60 F par semestre, après inscription à la Faculté des Lettres et Sc. H.) ; 2° pendant les grandes vacances : 2 périodes allant approximativement, la première du 20 juin au 10 juillet, la seconde du 11 juillet au 30 juillet (droit d'inscription pour chaque période, 60 F). *Un Certificat*

d'Études Pratiques de Prononciation Française est conféré, après examen, aux étudiants qui ont suivi régulièrement les cours de l'année scolaire.

COURS DE PHONÉTIQUE GÉNÉRALE ET EXPÉRIMENTALE. — M. N..., professeur ; assistants : M. BONDY, Mme DONOHUE.

EXERCICES DE PRONONCIATION FRANÇAISE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS. — M. N..., directeur ; Mlle BIDEAULT, Mmes BOYER, LAROCHE-BOUVY, Mlles LUCOT, PEYROUTON DE LADÉBAT.

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS

27, rue Saint-Guillaume (VIIe) (Tél. : 222-25-59)

Directeur : M. J. CHAPSAL

L'Institut d'Études politiques a pour objet l'enseignement général des Sciences politiques, économiques et sociales. Il comporte *deux ou trois années de scolarité.*

L'année préparatoire est ouverte aux jeunes gens et jeunes filles titulaires du Baccalauréat complet de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme équivalent et ayant satisfait à un *examen d'entrée* comportant notamment une dissertation d'ordre général et des épreuves d'Histoire et de Géographie (programme du Baccalauréat, 1re et 2e parties), une version de langue vivante. Sont dispensés de cet examen :

1° les étudiants qui, titulaires du Baccalauréat antérieurement au régime fixé par les décrets n° 62-1172 et 62-1173 du 29 septembre 1962, ont obtenu soit la mention *Bien* à la première ou à la deuxième partie de cet examen, soit la mention *Assez bien* à la première et à la deuxième partie ;

2° Les étudiants qui ont été soumis au régime de l'examen probatoire et du Baccalauréat institué par les décrets n° 62-1172 et 62-1173 du 29 septembre 1962 et ont obtenu :

a) soit pour l'examen probatoire, un total de points correspondant à la moyenne 14 pour les épreuves visées à l'article 5 du décret n° 62-1172 du 29 septembre 1962 (soit un total minimum de 280 points ou de 266 points pour les élèves dispensés d'éducation physique dans les conditions prévues à l'article 17) ;

b) soit successivement

— à l'examen probatoire un total de points correspondant à la moyenne 12 pour les épreuves visées à l'article 5 du décret n° 62-1172 du 29 septembre 1962 (soit un total minimum de 240 points ou de 228 points pour les élèves dispensés d'éducation physique dans les conditions prévues à l'article 17 ;

— au Baccalauréat une mention *Assez bien*.

c) soit au Baccalauréat une mention *Bien* ou *Très Bien*.

3° Les étudiants ayant obtenu la mention *Assez Bien* au premier ou au deuxième examen de Licence en Droit ou de Licence ès Sciences Économiques ou au Certificat d'Études Littéraires générales ou à l'un des Certificats d'Études supérieures de Lettres ou de Sciences entrant dans la composition d'une Licence d'Enseignement (y compris les Certificats d'Études supérieures préparatoires de la Licence ès Sciences).

4° Les élèves de l'École Nationale des Langues Orientales Vivantes, bacheliers à leur entrée à l'École, ayant subi avec succès tous leurs examens des deux premières années et ayant obtenu la mention *Bien* aux examens sanctionnant la deuxième année d'études.

L'année préparatoire, commune à tous les étudiants, est sanctionnée par un examen d'entrée en seconde année.

Les seconde et troisième années sont ouvertes, d'une part, aux étudiants ayant réussi l'examen de fin d'année préparatoire ; d'autre part, aux élèves déjà titulaires d'une Licence ou d'un diplôme équivalent ou admis à l'examen de fin de troisième année de Licence en Droit ou de Licence en Sciences économiques qui ont obtenu une mention à l'un de leurs examens de Licence ; enfin aux étudiants titulaires d'une Licence ou d'un diplôme équivalent admis à s'inscrire en 2e année après examen de leur candidature par une Commission d'admission.

Étudiants étrangers : Des examens spéciaux d'admission en année préparatoire et en seconde année sont réservés aux étudiants étrangers titulaires de diplômes équivalents aux diplômes français. En outre, peuvent être inscrits comme *Auditeurs* les étudiants étrangers ne pouvant passer que quelques mois en France. Certains d'entre eux peuvent être admis à la préparation, en un an, du *Certificat d'Études Politiques* réservé aux étudiants étrangers.

Les seconde et troisième années comportent 4 sections :

Section du service public donnant une formation générale pour les carrières administratives et notamment pour le concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration (Conseil d'État, Cour des Comptes, Diplomatie, Inspection des Finances, Carrière Préfectorale, Administrateurs civils des ministères, etc.).

Section économique et financière pour les jeunes gens se destinant aux cadres des entreprises privées ou semi-publiques (financières, industrielles, commerciales).

Section politique et sociale pour les jeunes gens se destinant aux professions libérales, à l'enseignement, à la vie politique et au journalisme, à la recherche (Sciences Sociales).

Section des relations internationales pour les jeunes gens se destinant aux organismes internationaux.

La liste des 122 cours de l'Institut témoigne de la variété de programmes revus et transformés chaque année. Des cours d'*histoire* et de *géographie* y voisinent avec de nombreux enseignements de *sciences politiques* et *administratives* ; les *études étrangères* et les *relations internationales* y tiennent une large place ; l'*enseignement économique* va d'une formation générale et *théorique* à l'étude de problèmes d'*économie appliquée* et de *gestion des entreprises*.

Les étudiants de l'Institut peuvent bénéficier des règles fixées dans l'Université pour les exonérations de droits et l'attribution des *bourses d'Enseignement Supérieur*. Les étudiants qui se destinent à l'École Nationale d'Administration peuvent bénéficier de *bourses de service public*.

Préparation au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration. — Pour permettre aux étudiants diplômés qui ne se présentent pas immédiatement au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration de compléter leur formation, l'Institut a organisé des conférences spéciales de préparation. Ces conférences sont strictement réservées aux étudiants déjà titulaires du diplôme d'un Institut d'Études Politiques.

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

27, rue Saint-Guillaume, Paris (VII[e]) (Tél. : 222-25-59)

Président : M. PIERRE RENOUVIN

Administrateur : M. JACQUES CHAPSAL

Secrétaire général : M. JEAN TOUCHARD

La Fondation Nationale des Sciences Politiques, créée par l'ordonnance du 9 octobre 1945, a pour objet :

— d'assurer, conformément à une convention passée avec l'Université de Paris, la gestion administrative et financière de l'Institut d'Études Politiques de l'Université de Paris ;

— d'assurer le progrès et la diffusion des sciences politiques, économiques et sociales.

La Fondation a essentiellement les activités suivantes :

a) Gestion de *services de documentation* spécialisés dans les sciences politiques, économiques et sociales : *Bibliothèque* comprenant environ 250.000 volumes et recevant 2.000 journaux et périodiques français et étrangers ; *centre de documentation* constituant des dossiers sur les questions d'actualité, et dépouillant systématiquement les principaux périodiques ;

b) Publications scientifiques : la Fondation publie le *Bulletin Analytique de Documentation contemporaine* (10 numéros par an) et la *Revue Française de Science Politique* (six numéros par an). Elle publie sous le titre de *Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques* une collection de livres consacrés à des recherches dans

le domaine politique, économique et social (135 titres parus depuis 1947). Elle donne son patronage à des collections de manuels et d'ouvrages généraux de sciences politiques. Elle a créé en 1960 deux collections nouvelles : « Recherches sur l'économie française » et « Bibliographies françaises de sciences sociales ».

c) La Fondation administre trois services de recherches :

— le *Centre d'étude de la vie politique française* qui s'occupe des problèmes relatifs aux élections, aux forces politiques, aux institutions, aux idéologies, à l'administration, etc. *Directeurs :* MM. F. GOGUEL et J. TOUCHARD.

— le *Centre d'étude des relations internationales*, divisé en sections consacrées à divers pays (U. R. S. S. et Chine, États-Unis, pays méditerranéens, Afrique du Nord, Afrique au sud du Sahara, Asie du Sud-Est, Amérique Latine, etc.). Ce Centre poursuit diverses recherches sur les relations internationales dans le monde contemporain. *Directeurs :* MM. J.-B. DUROSELLE et J. MEYRIAT.

— le *Service d'étude de l'activité économique et de la situation sociale* (ancien Institut scientifique de recherches économiques et sociales, dit Institut Rist), 4, rue Michelet, Paris, VI^e^, tél. : 033-50-66 et 50-67. *Directeurs scientifiques :* MM. J.-M. JEANNENEY, R. BARRE, M. FLAMANT.

Chacun de ces trois services réunit des chargés, des attachés et des assistants de recherche qui poursuivent des travaux personnels et participent à des entreprises communes.

La Fondation est le siège de divers organismes, notamment :

— l'*Association Française de Science Politique* (*président :* M. J.-J. CHEVALLIER).

— l'*Institut Français de Presse ;*

— le *Centre de Recherches Administratives ;*

— le *Centre de Formation des Experts de la Coopération technique internationale.*

d) Enfin, dans le cadre de la réalisation d'un troisième cycle dans l'Enseignement supérieur français, la Fondation Nationale des Sciences Politiques a institué, à dater du 1^er^ octobre 1956, *un cycle supérieur d'Études Politiques*, dont l'organisation a été approuvée par arrêté ministériel du 7 janvier 1956. Il s'agit d'un cycle de recherches fondé sur le travail personnel ou en séminaire, sous la responsabilité de directeurs d'études. Les étudiants du cycle supérieur peuvent être inscrits au 3^e^ cycle « Lettres » institué par le décret du 19 avril 1958 et obtenir un doctorat de recherches (mention « études politiques »).

Les travaux des étudiants sont dirigés par plusieurs directeurs d'études et de recherches (MM. B. GOURNAY, A. GROSSER, S. HURTIG, G. LAVAU, ET. R. REMOND) ainsi que par plusieurs autres professeurs qui ont au cycle supérieur la responsabilité d'un séminaire de recherche.

INSTITUT FRANÇAIS DE PRESSE

27, rue Saint-Guillaume (VII[e]) (222-25-59)

Directeur : M. F. TERROU

L'Institut français de Presse, rattaché à l'Université de Paris par décret du 9 février 1957, et dont le Conseil d'Administration et le Comité de Direction sont composés en nombre égal d'universitaires et de professionnels de la presse et de l'information, a pour objet d'étudier sous leurs divers aspects les structures et le rôle des moyens d'information, de constituer un centre de documentation et de recherche des Sciences de l'information, et de former des chercheurs en ces matières. Il donne un enseignement du type 3[e] cycle, réparti sur deux années comportant des cours, des séminaires de travaux pratiques et la préparation d'un mémoire. Il délivre un diplôme. Un enseignement spécial est organisé pour les candidats du Doctorat de spécialité « Droit et Économie de l'Information » de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris.

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

28, rue Serpente (VI[e])

Directeur délégué : P. FRAISSE

Co-Directeurs : MM. DELAY, GRASSÉ

L'Institut de Psychologie de l'Université de Paris a pour objet l'enseignement de la psychologie théorique et appliquée, et la recherche dans le domaine des sciences psychologiques.

Il réunit et groupe dans un foyer commun les enseignements déjà existants ; organise des enseignements nouveaux ; établit entre tous une étroite coordination.

L'Institut de Psychologie est rattaché aux Facultés des Lettres et Sciences Humaines, des Sciences et de Médecine de Paris et placé sous la direction scientifique de l'Université de Paris, du Collège de France, et de l'École Pratique des Hautes Études.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Première année d'Études Générales

PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE. — M[me] FAVEZ-BOUTONIER, M. FRAISSE, M. SIMONDON.

PSYCHOPHYSIOLOGIE. — M. GALIFRET.

STATISTIQUE. — M. LAMBERT.

SÉANCES PRATIQUES. — M[me] BLOCH.

Deuxième année d'Études Générales

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT. — MM. OLÉRON, ZAZZO.
PSYCHOLOGIE SOCIALE. — M. STOETZEL.
PSYCHOLOGIE PATHOLOGIQUE. — M. LAGACHE, Mlle LEMPERIÈRE.
PSYCHOPHYSIOLOGIE. — M. GALIFRET.
MÉTHODOLOGIE. — M. REUCHLIN.
STATISTIQUE. — M. LAMBERT.

Section de Psychologie Expérimentale et Comparée

PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE. — M. FRAISSE.
PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE. — M. SOULAIRAC.
STATISTIQUE NOTIONNELLE. — M. REUCHLIN.
STATISTIQUE. — M. ROUANET.
TRAVAUX PRATIQUES : Mme OLÉRON.

Section de Psychologie Industrielle

PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE. — MM. BONNAIRE, GISCARD, GOGUELIN, LEPLAT, RENNES.
STATISTIQUE NOTIONNELLE. — M. REUCHLIN.
PSYCHOLOGIE ET PSYCHOPHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT. — Mme PACAUD.
STATISTIQUE. — M. ROUANET.
TRAVAUX PRATIQUES : Mme LÉVY-LEBOYER, MM. BONNAIRE, COUMÉTOU, LEFETZ, LEPLAT.
MÉTHODES MÉCANOGRAPHIQUES. — Mlle BACHER.

Section de Psychopédagogie spéciale

LES ENFANTS HANDICAPÉS. — Mlle HATWELL, M. HERREN, M. PERRON.
PÉDAGOGIE. — M. DEBESSE.
DÉVELOPPEMENT BIOLOGIQUE DE L'ENFANT. — M. TOMKIEWICZ, Mmes BRUNET, LEZINE.
LES PROBLÈMES DE L'INADAPTATION DES ENFANTS. — M. MISES, Mme GRATIOT-ALPHANDÉRY.
PSYCHOPATHOLOGIE DE L'ENFANT. — M. BERGE, M. SOULÉ.
STATISTIQUE. — M. ROUANET.
TRAVAUX PRATIQUES : Mme VINCENT, MM. HIRIART-BORDE, PERRON.

Section de Psychologie scolaire

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT. — M. OLÉRON, M. PIAGET.
PÉDAGOGIE. — M. DEBESSE.
DÉVELOPPEMENT BIOLOGIQUE DE L'ENFANT. — M. TOMKIEWICZ.
PSYCHOLOGIE SCOLAIRE. — M. DEBESSE, M. ZAZZO, M. LEPEZ.
STATISTIQUE. — M. ROUANET.
TRAVAUX PRATIQUES. — M. GILLY.

Section de Psychologie Pathologique

LA MÉTHODE PROJECTIVE ET SES PRINCIPALES TECHNIQUES. — M. ANZIEU.
PSYCHOPATHOLOGIE. — MM. DELAY, LAGACHE, PICHOT, DENIKER, DESHAIES, HUGELIN, Mlle LEMPERIÈRE.
PSYCHANALYSE THÉORIQUE. — M. BÉNASSY.
NEUROPHYSIOLOGIE. — M. TOURNAY.
STATISTIQUE. — M. ROUANET.
TRAVAUX PRATIQUES : M. PERSE.

Section de Psychologie Sociale

PSYCHOLOGIE SOCIALE. — MM. KLINEBERG, MAISONNEUVE, MARGOT-DUCLOS, MATALON, STOETZEL, Mme DE MONTMOLLIN, M. PAGES.
ETHNOLOGIE. — M. GESSAIN.
STATISTIQUE. — M. ROUANET.
TRAVAUX PRATIQUES. — Mmes DE MONTMOLLIN, ROCHEBLAVE, MM. DUFLOS, GISCARD, LAMBERT, MAISONNEUVE, NAHOUM, PAGES.

Scolarité. — Tout candidat qui désire s'inscrire pour la 1re année d'études générales de l'Institut de Psychologie doit obligatoirement :

a) Être titulaire du baccalauréat complet ou d'un titre admis en équivalence ;

b) Être reçu à un examen d'entrée.

Cet examen d'entrée comporte une dissertation de psychologie, un questionnaire de physiologie et biologie (ces deux dernières épreuves portant sur les programmes du baccalauréat philosophie et sciences expérimentales) et une épreuve de tests psychométriques.

L'examen de la fin de la 1re année d'études générales conditionne ensuite l'entrée en 2e année.

Sont toutefois dispensés de la 1re année d'études générales les étudiants titulaires d'un Certificat d'Études Supérieures de la Licence de Psychologie.

D'autre part, les candidats âgés d'au moins 25 ans, qui ont une formation supérieure complète (agrégés, titulaires du C.A.P.E.S. ou d'un doctorat, internes des hôpitaux, ingénieurs et officiers sortant d'une grande école) sont autorisés à faire en une seule les deux années d'études générales.

Enfin sont admis à la préparation des diplômes de l'Institut de Psychologie : d'une part, les étudiants titulaires de quatre certificats d'Études Supérieures de la Licence de Psychologie, d'autre part, les étudiants qui ont subi avec succès les examens des deux années d'études générales de l'Institut ou qui en ont été dispensés en raison de titres équivalents.

L'Institut de Psychologie décerne le titre d'élève diplômé de Psychologie expérimentale et comparée, de Psychologie industrielle, de Psychopédagogie spéciale, de Psychologie scolaire, de Psychologie pathologique ou de Psychologie sociale aux étudiants qui justifient d'une scolarité de deux semestres ainsi que de l'assiduité aux enseignements théoriques et pratiques de la section choisie, ont passé avec succès une épreuve de langue vivante, et ont satisfait aux examens de fin d'année.

D'autre part, l'Institut délivre le Diplôme d'Expert Psychologue aux étudiants déjà titulaires de deux diplômes, qui ont accompli un stage de six mois et soutenu un mémoire.

Pour être admis aux Cours, Conférences et Travaux pratiques, les étudiants doivent être d'abord inscrits à l'une des Facultés de l'Université de Paris, puis inscrits sur les registres de l'Institut après avoir acquitté un droit de 20 F par section choisie. Pour être admis aux examens ils doivent verser un droit de 5 F par session.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de l'Institut, du 15 septembre au 31 octobre.

Le Secrétariat est ouvert *du lundi au vendredi, de* 9 *h.* 30 *à* 11 *h.* 30 *et de* 14 *heures à* 17 *heures, et le samedi de* 9 *h.* 30 *à* 11 *h.* 30.

INSTITUT D'ÉTUDES SCANDINAVES

16, rue de la Sorbonne (V^e^)

Directeur : M. GRAVIER

L'Institut a pour but de développer et de répandre la connaissance des pays scandinaves.

Un enseignement théorique et pratique des Langues et Littératures Scandinaves est donné à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines par un ou plusieurs professeurs français assistés de lecteurs (Danois, Norvégien, Suédois, Islandais). (*Voir le programme de cet enseignement*, p. 264.)

La section scandinave de la Bibliothèque Sainte-Geneviève est mise à la disposition de l'Institut (voir p. 513). (Bibliothèque Nordique, 6, rue Valette.)

L'Institut prépare à 2 certificats de Licence : celui de Langues et Littératures Scandinaves et celui de Philologie Scandinave ; le Certificat de Langues et Littératures Scandinaves peut entrer comme certificat à option dans les Licences d'Enseignement de Langues Vivantes.

INSTITUT D'ÉTUDES SÉMITIQUES

16, rue de la Sorbonne (V^e^), 1^er^ étage

Président : M. A. DUPONT-SOMMER

Vice-Président : M. R. BLACHÈRE

Secrétaire : M. A. GUILLAUMONT

L'Institut d'Études Sémitiques a pour but de coordonner les études relatives à la civilisation des divers peuples sémitiques et des autres populations dont l'étude est liée à celle des Sémites.

Pour être élève de l'Institut, il faut être inscrit à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris. Toutefois les étudiants des autres établissements d'Enseignement supérieur pourront, sur la proposition de l'Institut, être dispensés des droits d'inscription. Les élèves peuvent avoir accès à la bibliothèque.

L'Institut prépare au Doctorat et à la Licence ès Lettres (Certificats de Langues Sémitiques anciennes, d'Arabe, d'Histoire des religions, de Linguistique), aux Diplômes de l'École Pratique des Hautes Études, de l'École des Langues Orientales, de l'École du Louvre.

COORDINATION DES ENSEIGNEMENTS

HÉBREU. — M. A. CAQUOT (F. L.). — M. H. ROSÉN (F. L.). — M. A. DUPONT-SOMMER (C. F.) et (H. E.). — M. A. GUILLAUMONT (H. E.). — M^lle^ A. JAUBERT (F. L.). — M^lle^ A. HERDNER (E. L.). — M. H. ZAFRANI (L. O.).

ARAMÉEN. — M. A. DUPONT-SOMMER (C. F.) et (H. E.). — M. A. GUILLAUMONT (H. E.)

ASSYRO-BABYLONIEN. — M. R. LABAT (C. F.) et (H. E.). — M. BOTTÉRO (H. E.). — M. M. BIROT (E. L.).

ARABE CLASSIQUE. — M. R. BLACHÈRE (F. L.) et (H. E.). — M. Ch. PELLAT (F. L.). — M. R. BRUNSCHVIG (F. L.). — M. G. LECOMTE (L. O.). — M. G. TROUPEAU (L. O.). — M. D. COHEN (H. E.).

ARABE MAGHRÉBIN. — M. Ph. MARÇAIS (L. O.).

ARABE ORIENTAL. — M. M. BARBOT (L. O.).

ÉTHIOPIEN. — M. M. COHEN (H. E.). — M. M. RODINSON (H. E.). — M. J. TUBIANA (L. O.).

ÉPIGRAPHIE SÉMITIQUE. — M. J.-G. FÉVRIER (H. E.). — M. M. RODINSON (H. E.). — Mme SOURDEL-THOMINE (H. E.). — Mlle A. HERDNER (E. L.). — M. J. DAVID-WEILL (E. L.).

HISTOIRE ANCIENNE DE L'ORIENT SÉMITIQUE. — M. P. GARELLI (F. L.). — M. R. LABAT (C. F.). — M. J. BOTTÉRO (H. E.). — M. M. RODINSON (H. E. E.).

HISTOIRE DES RELIGIONS SÉMITIQUES. — M. A. CAQUOT (F. L.) et (H. E. R.). — M. A. DUPONT-SOMMER (C. F.) et (H. E.). — M. J. BOTTÉRO (H. E.). — M. J. NOUGAYROL (H. E. R.). — M. G. VAJDA (H. E. R.). — M. A. GUILLAUMONT (H. E. R.). — M. H. LAOUST (E. H. R.). — M. H. CORBIN (H. E. R.).

ARCHÉOLOGIE SÉMITIQUE. — M. C. F. A. SCHAEFFER (C. F.). — M. A. PARROT (E. L.). — M. P. AMIET (E. L.). — M. J. DAVID-WEILL (E. L.).

AUTRES ÉTUDES CHAMITO-SÉMITIQUES. — *ÉGYPTOLOGIE :* M. J. LECLANT (F. L.). — M. G. POSENER (C. F.) et (H. E.). — M. J. J. CLÈRE (H. E.). — M. M. MALININE (H. E.). — Mme C. DESROCHES-NOBLECOURT (E. L.). — M. P. BARGUET (E. L.). — *BERBÈRE :* M. L. GALAND (L. O.) — *LANGUES COUCHITIQUES :* M. J. TUBIANA (L. O.).

ÉTUDES CONNEXES. — *SUMÉRIEN :* M. R. JESTIN (H. E.). — M. M. LAMBERT (E. L.). — *HITTITE :* M. E. LAROCHE.

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL

Centre de Recherches, 27, rue de Fleurus (222-33-80)

Directeur : M. JEAN STOETZEL

Directeur adjoint : M. YVES DELAMOTTE

Centre de Formation supérieure, 2, rue Cujas (Tél. : 326-18-56)

Directeur : M. MARCEL DAVID

L'Institut des Sciences Sociales du Travail, placé sous la double égide de l'Université de Paris et du Ministère du Travail, comporte deux sections :

— le Centre de Recherches qui poursuit des enquêtes de sociologie industrielle et des études sur divers problèmes sociaux du travail ;

— le Centre de Formation supérieure dont le programme s'adresse à tous ceux qui se trouvent aux prises avec la complexité des problèmes qu'implique la structure du monde du travail.

Sans se vouloir étroitement professionnelle, une telle formation est évidemment utile au premier chef aux étudiants désireux de se préparer à l'exercice de fonctions sociales aux divers niveaux de la vie économique et administrative, en particulier aux candidats à la fonction de Conseiller du Travail.

Plus largement l'enseignement intéresse tous ceux qui, en France ou à l'étranger, se trouveront ou se trouvent déjà confrontés d'assez près avec le monde du travail pour en faire l'objet d'études spéciales.

La durée des études est normalement de 1 ou 2 ans : une première année sanctionnée par le Brevet des Sciences Sociales du Travail et, éventuellement, par le Diplôme de Conseiller du Travail ; une seconde année sanctionnée par le Diplôme de l'Institut des Sciences Sociales du Travail.

L'ensemble des cours se répartit en 5 certificats :

— Économie du Travail ;
— Sociologie du Travail ;
— Institutions du Travail ;
— Travail dans les pays en voie de développement ;
— Travail rural et Mouvement coopératif.

2 certificats au choix confèrent le Brevet des Sciences sociales du Travail.

4 certificats confèrent le Diplôme des Sciences sociales du Travail qui comporte, de plus, la rédaction et la soutenance d'un mémoire. Le Diplôme de Conseiller du Travail comporte 2 certificats dont obligatoirement celui d'Institutions.

Cet enseignement est pour l'ensemble dispensé par des professeurs de l'Université, des directeurs d'études à l'École Pratique des Hautes Études, de hauts fonctionnaires.

Il s'y ajoute des conférences de représentants des syndicats ouvriers, des organisations patronales, des coopératives, des services de direction du personnel, des administrations publiques, du B. I. T.

Dans le cadre des enseignements, les étudiants participent à des visites d'usines et de services administratifs.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat, 2, rue Cujas, ouvert *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures à l'exception du samedi.*

INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

9, rue Michelet (VI[e]) (Tél. : 326-50-89)

Président : M. ROGER PORTAL

L'Institut d'Études slaves, créé par Ernest DENIS en 1920, est le lieu de rassemblement des slavisants de toutes disciplines et un foyer

d'études de caractère scientifique qui dispose d'une riche bibliothèque où sont accueillis les spécialistes et les étudiants admis à la fréquenter en raison des travaux qu'ils préparent. Il est un centre de publications relatives aux langues, aux littératures, à l'histoire, à l'ethnographie et à la géographie des pays slaves. L'Institut publie un organe annuel (la *Revue des Études slaves*) et plusieurs collections de travaux scientifiques originaux *(Travaux, Collection historique, Bibliothèque polonaise, Manuels, Grammaires, Textes, Lectures, Bibliothèque d'études balkaniques, Bibliothèque russe)*.

L'Institut organise chaque année un cycle de conférences où savants français et étrangers invités par lui apportent les résultats de leurs recherches respectives. La plupart de ses membres ont en dehors de l'Institut leur activité propre et la direction d'institutions qui couvrent tous les domaines de la slavistique.

Pour l'Académie de Paris :

COLLÈGE DE FRANCE. — Archéologie paléochrétienne et byzantine (M. A. GRABAR).

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE PARIS. — Histoire et civilisation byzantines (M. P. LEMERLE) ; Histoire et civilisation des Slaves (M. R. PORTAL ; assistant : M. F.-X. COQUIN) ; Langue et littérature russes (M. H. GRANJARD, M^me^ S. LAFFITTE ; chargés d'un cours : MM. R. PORTAL, J. LÉPISSIER, R. BERNARD, A. STARITZKY ; maître-assistant : M. L. ALLAIN ; assistants : MM. P. CONTAL, R. L'HERMITTE, M^me^ V. LOSSKY, M. A. MONNIER ; lectrices : M^mes^ V. STOLIAROFF, KORDIOUKOVA, RYBALKA) ; Langue et littérature polonaises (M. J. BOURRILLY ; chargée d'un cours : M^me^ H. STRÉMOOUKHOFF ; lecteur : M. J. BŁOŃSKI) ; Centre de civilisation polonaise (directeur : M. B. GEREMEK) ; Langue serbo-croate et civilisation yougoslave (lecteur : M. L. POPOVIĆ) ; Langue tchèque (lecteur : M. M. JELÍNEK).

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE NANTERRE. — Langue russe (chargé d'un cours : M. N. STRUVE).

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES. — 4^e^ section : Histoire byzantine (M. P. LEMERLE) ; Langues et littérature slaves du Moyen Age (MM. A. VAILLANT, J. LÉPISSIER). — 5^e^ section : Christianisme byzantin et archéologie chrétienne (M. A. GRABAR). — 6^e^ section : Histoire de la Russie (MM. R. PORTAL, A. BENNIGSEN ; sous-directeur d'études : M. G. HAUPT) ; Économie des pays slaves (M. H. CHAMBRE) ; Économie et sociologie rurales des pays slaves (M. B. KERBLAY).

ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES. — Langue russe (MM. J. TRAIN, J. VEYRENC, L. ROBEL; professeur suppléant : M. J. BONAMOUR ; chargé de cours : M. M. FERRAND ; assistante : Mme N. BRACQ ; répétiteurs : Mme O. GHÉORGHIEFF, Mlle S. OUNANIAN, M. S. DUBROVSKI, Mme E. BERG, MM. D. SCHAKHOVSKOY, J. TCHÉKAN, A. VERBA, Mmes BOHDANOWICZ, DECAILLOT, L. PIGNALET, M. A. TOLSTOÏ, Mmes M. LOSSKY, VILLANYI, F. ANDRÉ-PILLOIS, V. VASSUTINSKY ; lecteur : M. RYBALKA) ; Langue ukrainienne (chargée de cours : Mme M. SCHERRER ; répétiteur : M. A. JOUKOVSKY) ; Langue polonaise (M. É. DECAUX ; assistante : Mme M. SZUREK-WISTI) ; Langue tchèque (M. M. VEY ; assistant : M. F. ONDROVČÍK) ; Langue serbo-croate (M. H. BOISSIN ; répétiteurs : Mme J. FOULON, M. MIŠIĆ) ; Langue bulgare (M. R. BERNARD ; assistante : Mme N. CHRISTOPHOROV) ; Géographie, histoire et civilisation des pays de l'Europe orientale (MM. R. PHILIPPOT, M. LARAN ; chargé de conférences : M. A. BLANC).

INSTITUT DE STATISTIQUE

9, quai Saint-Bernard (Tél. : 326-07-25)

Directeur des études : M. D. DUGUÉ

L'Institut de Statistique de l'Université de Paris a été créé par un décret du 26 juillet 1922.

Il dispense un enseignement théorique et pratique sous plusieurs formes :

1° *Auditeurs libres :* Toute personne qui en fait la demande peut être admise comme auditeur à un ou à plusieurs cours. En particulier des cours libres sont organisés pour les ingénieurs agronomes, d'autres pour les médecins.

2° *Un cycle de Formation aux Techniques statistiques* prépare en un an au Certificat d'Aptitude à l'emploi des Méthodes statistiques.

Cette section reçoit des étudiants de toutes les Facultés. Niveau minimum d'entrée : Mathématiques élémentaires ou Sciences expérimentales. Ils devront s'inscrire au secrétariat, avant le 20 septembre, pour se présenter à l'examen d'entrée (début octobre).

3° Une formation plus complète est assurée par *le Cycle d'Études supérieures* (ou cycle long) qui prépare en deux ans au Certificat supérieur. Cette section s'adresse plus particulièrement aux Étudiants de la Faculté des Sciences qui ont commencé une licence de Mathématiques ou de Physique. Les candidats à ce cycle doivent s'inscrire avant le 20 septembre et doivent ensuite subir un examen au début du mois d'octobre (niveau M. G. P.). (Les titulaires d'une Licence ès Sciences Groupe I ou Groupe II ainsi que les anciens élèves de certaines grandes écoles sont dispensés de l'examen.) Les étudiants titulaires du

Certificat Supérieur obtiennent, après avoir soutenu une thèse agréée, le diplôme de Statisticien. L'Institut de Statistique fait paraître une revue trimestrielle : les *Publications de l'Institut de Statistique.*

En 1952, l'Institut de Statistique a créé le Centre de Formation aux applications industrielles de la Statistique, dont l'enseignement, destiné aux cadres et aux ingénieurs qui occupent déjà un emploi, est donné sous forme de stages d'une durée variable de deux ou trois semaines (stages statistiques de différents niveaux, et stage économie de l'entreprise). Le Centre de Formation publie également une revue trimestrielle : la *Revue de Statistique appliquée.*

Le Bureau Universitaire de Recherche Opérationnelle a été fondé en 1956. Sa mission est à la fois la Recherche et l'Enseignement. Il assure des cours réguliers pour étudiants et jeunes chercheurs (cours 3e cycle et options de l'Institut de Statistique de l'Université de Paris). Il organise également pour les ingénieurs des stages préparatoires à la Recherche Opérationnelle. Un Séminaire de Recherche Opérationnelle fonctionne depuis 1954. Enfin le Bureau Universitaire peut être consulté par des Administrations ou des Entreprises.

« En 1962, le Centre d'enseignement de la Statistique appliquée à la Médecine et à la Biologie (C. E. S. A. M.) a été créé. Les cours sont adaptés aux besoins des médecins, pharmaciens et biologistes et préparent aux Certificats de Statistique appliquée à la Médecine ou à la Biologie. »

CENTRE D'ÉCONOMÉTRIE

Le C. N. R. S. créa, en décembre 1946, le Centre d'Économétrie, qui, tout en gardant son indépendance, est étroitement uni à l'Institut de Statistique par le recrutement des chercheurs et la nature de leurs travaux.

Le Centre d'Économétrie assure chaque année deux cours organisés par l'Institut de Statistique, l'un d'Économie Théorique, l'autre d'Économétrie.

Il réunit chaque semaine Professeurs et Chercheurs qui étudient ensemble des questions économétriques. Ce sont les Séminaires de MM. M. ALLAIS et R. ROY. Un troisième Séminaire existe également à l'Université de Lyon (Séminaire de M. H. EYRAUD).

Le Centre d'Économétrie publie des fascicules : les *Cahiers d'Économétrie* (publications du C. N. R. S.), ainsi que divers cours, et des Colloques Internationaux.

INSTITUT D'ÉTUDES TURQUES

Directeur : M. L. BAZIN
Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études
Professeur à l'École des Langues Orientales Vivantes

Créé par décret du 23 février 1959 par transformation de l'ancien Centre d'Études Turques, cet Institut a pour objet d'organiser et

de développer les études relatives à la langue, à l'histoire et à la civilisation turques, et de favoriser les échanges intellectuels entre l'Université de Paris et les pays de langue turque par tous moyens appropriés (enquêtes, recherches, conférences, missions d'études, etc.) en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur de Paris et les organismes extra-universitaires se rapportant à ces études.

INSTITUT D'URBANISME DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

ET ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Siège : *à la Sorbonne.* — *Secrétariat :* 3, rue Michelet (VI[e])

(Tél. : 326-95-23)

Directeur : M. P. LAVEDAN

Directeur adjoint : M. G. BURDEAU

Son enseignement se rapporte à l'ensemble des matières visant l'étude des villes, leur organisation administrative, économique et sociale, leur aménagement, leur embellissement et leur extension. Il a un double caractère scientifique et pratique.

PROGRAMME SOMMAIRE DES ENSEIGNEMENTS

Les cours ont lieu 3, rue Michelet

A) *Cours théoriques :* Évolution des villes : M[lle] HUGUENEY. — Législation de l'Urbanisme : MM. G. BURDEAU, THIÉBAUT. — Sociologie urbaine : M. MARGOT-DUCLOT. — Géographie des villes : M[me] BEAUJEU-GARNIER, M. PINCHEMEL. — Hygiène des villes : M. le D[r] HAZEMANN.

B) *Cours techniques :* MM. BOULESTEIX, DEVAULT, CHAPPEY, PUGET, AUZELLE, J. ROYER et BAHRMANN.

Art des jardins : M. CHASSERAUD.

Technique du Géomètre : M. DUBUISSON.

Des conférences complémentaires sont organisées en liaison avec le ministère de la Construction.

La durée de l'enseignement de l'Institut d'Urbanisme est de deux années. La fréquentation des cours est obligatoire. Une dispense d'assiduité peut, toutefois, être accordée aux étudiants n'ayant pas leur domicile dans le département de la Seine, mais il n'existe pas d'enseignement par correspondance.

A l'Institut d'Urbanisme est annexée l'*École Nationale d'Administration Municipale*, qui a pour objet le perfectionnement des employés en fonctions et la préparation des employés qui se destinent aux emplois supérieurs des mairies. Elle comprend deux sections : 1° Section administrative (professeurs : MM. CORDIER, HEYMAN, ROCHE, JEAN, MAUGÉ, MARTINEAU) ; 2° Section technique (profes-

seurs : MM. SENSFELDER, BOULESTEIX, HULOT, DEVAULT, CHASSERAUD, POVET). La durée normale de l'enseignement est de trois années.

L'enseignement de l'École Nationale d'Administration Municipale peut être suivi par correspondance.

Des diplômes et des certificats sont délivrés par le Recteur.

Les étudiants ont à leur disposition la bibliothèque et les collections de l'Institut et de l'Université.

Droit annuel d'inscription. Institut : 10 F ; École Nationale d'Administration Municipale : 3 F. Les étudiants français résidant dans le département de la Seine sont exemptés des droits d'inscription. Droits d'exercices pratiques pour l'enseignement par correspondance de l'École Nationale d'Administration : 3 F par an.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut d'Urbanisme, 3, rue Michelet, *de 14 heures à 17 heures.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

3° ORGANISMES UNIVERSITAIRES

Pages

École Supérieure de Physique et Chimie industrielles de la Ville de Paris 380
Cours de Civilisation française 380
École Préparatoire à l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs 382
Palais de la Découverte 385
Centre d'études supérieures de Mécanique 386
Observatoire de Nice 386
Phonothèque Nationale 387
Institut du Radium 387

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES DE LA VILLE DE PARIS

10, rue Vauquelin (V^e^) (Tél. : 402-11-02, 80-64 et 99-56)

Directeur : M. René LUCAS

L'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles, fondée en 1882 par la Ville de Paris, forme des ingénieurs soit chimistes, soit physiciens, préparés aux carrières de l'industrie et de la recherche scientifique.

C'est un établissement d'enseignement supérieur rattaché à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris (décret du 6 mai 1926).

L'École recrute chaque année par voie de concours 40 élèves de nationalité française. Parmi ces élèves, 30 doivent être domiciliés dans le département de la Seine. Trois places peuvent être attribuées à des étrangers ayant satisfait au concours d'entrée.

Les élèves de province et les étrangers doivent verser une rétribution scolaire annuelle (112,50 F).

COURS DE CIVILISATION FRANÇAISE

A la Sorbonne

Directeur des cours : M. Georges MATORÉ

Directeur adjoint : M. ADAM

Semestre d'hiver (15 octobre-15 février) ;

Semestre de printemps (16 février-15 juin) ;

Section Universitaire (15 octobre-15 juin) ;

Cours complémentaires de phonétique (15 octobre-15 juin) ;

Cours d'été (1^er^ juillet-14 août, 1^er^-31 juillet et 15 juillet-14 août) ;

École préparatoire a l'École supérieure d'Interprètes et de Traducteurs.

I ET II. — SEMESTRE D'HIVER ET SEMESTRE DE PRINTEMPS

Objet. — Tableau de la civilisation de la France, des origines à l'époque contemporaine.

Division. — 11 enseignements magistraux, sous forme de Conférences, et des Travaux pratiques de Langue française. Il existe un Cours pratique pour débutants absolus.

Conditions d'admission. — Il est recommandé aux auditeurs étrangers désireux de suivre les conférences d'avoir une assez bonne connaissance de la langue française. Sauf pour les cours de débutants, l'inscription aux cours pratiques seulement ne peut être assurée que dans la mesure des places disponibles après classement des étudiants inscrits pour les cours pratiques et les conférences. La Section Universitaire est ouverte seulement aux étudiants titulaires du Baccalauréat ou d'une équivalence officielle.

Programme des conférences :

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE. Professeur : M. MATORÉ (un semestre).

ÉTUDE LITTÉRAIRE ET STYLISTIQUE DE TEXTES FRANÇAIS. Professeur : M. MATORÉ (un semestre).

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU XVII^e SIÈCLE. Professeur : M. ADAM (un semestre).

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU XVIII^e SIÈCLE. Professeur : M. PICARD (un semestre).

LITTÉRATURE FRANÇAISE DE 1800 *A* 1870. Professeur : M. PICARD (un semestre).

LITTÉRATURE FRANÇAISE CONTEMPORAINE. Professeur : M. ADAM (un semestre).

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX CONTEMPORAINS (un semestre).

POLITIQUE FRANÇAISE. Professeur : M. DUVERGER (deux semestres).

HISTOIRE GÉNÉRALE, ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA FRANCE, DES ORIGINES A NOS JOURS. Professeurs : MM. MOLLAT et CONTAMINE (deux semestres).

HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS. Professeurs : MM. GAILLARD, SERULLAZ et M^me GOLDSCHEIDER (deux semestres).

HISTOIRE DES IDÉES EN FRANCE. Professeur : M. POIRIER (deux semestres).

GÉOGRAPHIE : LA FRANCE. Professeur : Mme BEAUJEU (deux semestres).

VIE ET PENSÉE MODERNES. Professeur : M. SCHMELTZ (un semestre).

PHONÉTIQUE FRANÇAISE, cours théorique. Professeur : M. FOUCHÉ (deux semestres).

HISTOIRE DE LA MUSIQUE. Professeur : M. ROLAND-MANUEL (annuel).

INSCRIPTION — EXAMEN

EXAMENS. — CERTIFICATS. — DIPLÔMES. — Il est délivré à la fin des études, après examen, un *Diplôme d'Études de Civilisation Française.* Le *Diplôme annuel* de Civilisation Française ne peut être obtenu qu'après deux semestres successifs, c'est-à-dire après une année scolaire entière.

Pour les étudiants qui ne peuvent suivre que pendant un semestre les cours de Civilisation française, il est créé un diplôme qui s'acquiert à la fin de chaque semestre (Degré semestriel).

Pour les étudiants de la Section Universitaire (une année d'études), il existe un diplôme spécial portant la mention : Section Universitaire.

L'horaire et le programme des cours ainsi qu'une notice détaillée sur les examens, les certificats et les diplômes peuvent être obtenus sur simple demande au Bureau des Renseignements Universitaires (Salle Henri-Goy), à la Sorbonne.

Préparation au Certificat pratique de Langue Française (1er degré), au Diplôme Supérieur d'Études Françaises (2e degré) de l'Université de Paris réservés aux étudiants étrangers (arrêté ministériel du 3 janvier 1959).

Les sessions d'examens pour l'obtention de ces diplômes étant fixées en février, mai et septembre, les étudiants inscrits à l'un des semestres ou au Cours d'été des Cours de Civilisation Française à la Sorbonne sont en mesure de se présenter, s'ils le désirent, à chacune de ces sessions.

III. — ÉCOLE PRÉPARATOIRE A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INTERPRÈTES ET DE TRADUCTEURS

Directeur : M. MATORÉ

Directeur des études : M. OUVRIEU

Cette Institution, dont les études durent deux ans, est dirigée par la Société des *Amis de l'Université de Paris.* Elle fonctionne en étroite liaison avec la nouvelle École supérieure d'Interprètes et de Traducteurs rattachée à l'Université de Paris (p. 359).

Se renseigner au Secrétariat : 8, rue Jean-Calvin (Ve).

IV. — COURS D'ÉTÉ DE LA SORBONNE

A. — Cours d'été : sont spécialement destinés aux étudiants étrangers. Ils leur permettent :

1° de perfectionner leur connaissance de la Langue et de la Littérature françaises ;

2° d'acquérir sur la Civilisation française moderne et contemporaine des notions précises, intégrées dans un plan général : évolution de la France d'aujourd'hui sous ses divers aspects, histoire politique et économique, histoire de l'art et de la littérature, grands courants de pensée ;

3° de prendre contact directement avec les réalités françaises : visites de musées, de monuments (Paris et ses environs) et de grandes entreprises ; projection commentée de films d'art et documentaires, etc.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Les Cours d'été de la Sorbonne, d'une durée d'un mois et demi ou d'un mois, ont lieu matin et soir (sauf le samedi après-midi) *du* 1er *juillet, à* 9 *heures, au* 14 *août, à* 12 *heures, ou du* 1er *juillet au* 31 *juillet, ou du* 16 *juillet, à* 9 *heures, au* 14 *août, à* 12 *heures.*

Ils comprennent :

1° des Cours pratiques de Langue française,

2° des Conférences de Civilisation française,

3° des Cours complémentaires de Traduction,

4° des Exercices complémentaires de Phonétique.

I. COURS PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE :

Du 1er *juillet au* 14 *août ou du* 1er *juillet au* 31 *juillet, ou du* 15 *juillet au* 14 *août, tous les matins, de* 9 *heures à* 12 *heures ;*

Explication de textes, révision de l'Histoire littéraire, dictées, grammaire, conversation, correction de prononciations : en proportions variées suivant le degré. Cours spécial pour débutants.

Les professeurs sont, pour les degrés supérieurs, des professeurs docteurs et agrégés de l'Université ; pour les autres, des spécialistes de l'enseignement aux étrangers.

En outre, des visites de monuments et de musées de Paris et ses environs sont prévues, ainsi que des excursions en groupe dans des centres touristiques de la région parisienne.

II. CONFÉRENCES DE CIVILISATION FRANÇAISE :

Thème général : La Civilisation française contemporaine, héritière et novatrice.

Cet ensemble de 80 conférences est assuré par des spécialistes

réputés, professeurs de l'Université et personnalités françaises.

Des visites de musées organisées avec le concours de la Direction générale des Musées de France complètent cet enseignement.

III. Cours complémentaires de traduction :

Des exercices complémentaires de traduction littéraire, scientifique et technique peuvent être organisés 3 fois par semaine, à partir des langues anglaise, allemande, espagnole et italienne.

IV. Exercices complémentaires de phonétique :

Des séances complémentaires de phonétique peuvent être organisées. Selon les degrés : correction d'accents avec appareils, classes de perfectionnement, cours de diction, par petits groupes de 10 à 15 étudiants. Inscriptions pour 10 leçons d'une heure.

CERTIFICATS

Un certificat de présence est accordé sur demande à tout auditeur régulièrement inscrit, pour le temps de sa présence effective soit au Cours pratique, soit aux Conférences. Il doit être demandé quarante-huit heures avant le départ.

Des examens facultatifs permettent d'obtenir :

— Un Certificat d'Études Pratiques de Langue française délivré après un examen organisé dans chaque classe du Cours pratique à la fin des sessions (degré élémentaire, moyen, supérieur).

Ces certificats après examen ne sont délivrés que le jour du départ.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont acceptées pendant toute la durée du cours dans la limite des places disponibles. Un certificat d'admission est donc inutile et tout étranger peut s'inscrire sans en avoir demandé auparavant l'autorisation. Toutefois, un certificat d'admission est envoyé, sur demande, à tout étudiant venant d'un pays où ce certificat est exigé pour des raisons diplomatiques ou financières.

L'inscription doit être faite et le montant des droits payé à Paris par l'étudiant personnellement.

Au moment de son inscription, l'étudiant étranger doit présenter son passeport et une photographie d'identité.

B. — American Summer Course : spécialement destiné aux étudiants des Universités américaines (programme sur demande).

BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque des Cours de Civilisation française est réservée aux *étudiants étrangers* inscrits aux *Cours de Civilisation Française*, ou aux *Cours d'Été*.

PALAIS DE LA DÉCOUVERTE

Avenue Franklin-D.-Roosevelt (VIII[e]) (Tél. : 225-17-24)

Directeur : M. A. J. ROSE

Créé à l'occasion de l'Exposition Internationale de 1937, le Palais de la Découverte a été rattaché à l'Université de Paris en janvier 1940.

C'est un établissement de haut enseignement scientifique où les expériences fondamentales sont répétées par des *Démonstrateurs* qualifiés, avec la plus grande rigueur et les méthodes de présentation les plus modernes. Ses 54 *Salles* abritent les sections de : MATHÉMATIQUES, ASTRONOMIE, PHYSIQUE (ÉLECTROSTATIQUE : expériences à grande échelle), CHIMIE, BIOLOGIE, MÉDECINE, CHIRURGIE, HISTOIRE DES SCIENCES. — 500 expériences peuvent être réalisées chaque jour. — Une salle est réservée à l'*Actualité scientifique*.

Le Palais de la Découverte présente chaque année des *Expositions temporaires*. Des *Conférences* sont données le *samedi* à 15 *heures*, d'octobre à fin juin. — Une *Bibliothèque* et une *Photothèque* sont à la disposition du public.

Publications : Plan du Palais. — *Catalogues* des Sections et des Expositions. — *Cartes postales* (mathématiques). — *Conférences* (Collection 13 × 18). En vente à la LIBRAIRIE.

CINÉMA : 2 séances l'après-midi (programmes et horaires à l'entrée) et le *mercredi à 20 h 45 et 22 heures*. — Le *jeudi* séances pour les jeunes.

PLANÉTARIUM : 370 places. Inauguré en 1952. Il est équipé d'un planétaire Zeiss, instrument d'une souplesse et d'une richesse de combinaisons extrêmes se prêtant aux démonstrations les plus variées. Quelques séances chaque semaine sont réservées à des programmes spéciaux et passent en revue les grands thèmes de l'Astronomie.

Séances : à 15 heures et 16 h 30 et le *mercredi à 21 heures*. — Séances scolaires le *jeudi matin* pour les élèves accompagnés d'un professeur (adresser les demandes au Service des Groupes, dix jours à l'avance).

Prix d'entrée au Planétarium : 1,50 F. (Groupes scolaires et éducatifs : 0,75 F).

Le Palais de la Découverte est ouvert *tous les jours, sauf le vendredi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures*.

Prix d'entrée au Palais (visite des Salles et Cinéma) : 1,00 F. — *Demi-tarif* pour les groupes éducatifs. — *Gratuité* pour les groupes scolaires accompagnés et pour les Étudiants des Facultés et élèves des Grandes Écoles.

Visites en groupes (avec ou sans guide) : elles doivent faire l'objet d'une demande adressée une semaine à l'avance au Service des Groupes. Une carte d'entrée permanente est remise à MM. les Professeurs.

Les membres de la *Société des Amis du Palais de la Découverte* bénéficient d'un certain nombre d'avantages. (Renseignements et souscription au *Secrétariat.*)

Service d'Information : s'inscrire au Secrétariat pour recevoir toutes les informations et invitations aux manifestations.

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE MÉCANIQUE

Adresse postale : 1, avenue du Général-Balfourier (XVI^e^)
(Tél. : 527-00-09)

Le Centre, géré par l'Institut de Mécanique, reçoit des Licenciés ès Sciences et des Ingénieurs sortant de grandes écoles d'Ingénieurs pour compléter la formation d'ingénieur dans le domaine de la Mécanique des Fluides compressibles.

Il reçoit également quelques élèves étrangers, admis sur titres.

La durée des études est d'une année (mi-octobre-fin mai). Des examens sanctionnent ces études. Il est tenu compte de rapports demandés aux élèves en fin d'études.

L'enseignement comporte des cours théoriques et des séances d'application d'Aérothermodynamique.

Pour les demandes de renseignements et les inscriptions, écrire à l'adresse postale indiquée.

OBSERVATOIRE DE NICE

Nice, Mont-Gros (Alpes-Maritimes)

R. BISCHOFFSHEIM, qui a fondé cet établissement en 1881, en a fait don à l'Université de Paris, en 1899.

Principaux travaux. — Catalogues méridiens, observations de comètes, petites planètes, étoiles doubles. Calcul d'orbites.

Instruments. — Deux équatoriaux droits (de 76 cm et 38 cm d'ouverture) ; un équatorial coudé ; un grand cercle méridien ; un astrographe double de 40 cm d'ouverture : un chercheur de comètes ; plusieurs pendules de précision.

Publications. — *Annales de l'Observatoire de Nice* (14 tomes parus). — *Catalogue d'étoiles intermédiaires* (zone — 5° à + 5°). — *Tables de coordonnées héliocentriques des petites planètes*, par G. FAYET. — *Articles divers distribués sous forme de tirages à part.*

Personnel scientifique. — Directeur honoraire : M. FAYET. — Directeur : M. J. C. PECKER. — Directeur adjoint : M. H. FABRE. — Astronomes adjoints : MM. P. COUTEAU, L. BOYER, M. TRELLIS. — Aide-astronome : M. J. LEFEVRE. — Assistants : MM. B. CHAMPEAUX, B. MILET.

PHONOTHÈQUE NATIONALE

19, rue des Bernardins (V^e^) (Tél. : 033-69-58)

M. R. DECOLLOGNE, Administrateur civil chargé de la Direction

La Phonothèque Nationale a été créée par décret du 8 avril 1938 pour recevoir les œuvres phonographiques de toute nature destinées à être conservées, en application des dispositions sur le Dépôt légal ; à ce titre, la Phonothèque Nationale constitue une annexe de la Bibliothèque Nationale. Son catalogue est accessible au public, les documents sonores peuvent être consultés sous certaines conditions. Elle présente un musée historique international de l'enregistrement et de la reproduction sonores et possède une importante documentation phonographique.

Le Musée de la Parole, rattaché administrativement à la Phonothèque Nationale, comporte les premières collections sonores fondées en 1911 par l'Université de Paris, ainsi que de nombreux documents de musique populaire réunis entre 1928 et 1940.

La Phonothèque Nationale est ouverte *du lundi au vendredi, de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 h. 30 à 17 h. 30.*

INSTITUT DU RADIUM

L'Institut du Radium comprend deux sections :

1° *La section de Physique Nucléaire et de Radiochimie,* administrée par la Faculté des Sciences. — Laboratoire Curie, 11, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^) (633 48-60) ; Laboratoire Joliot-Curie de Physique Nucléaire, Orsay (S.-et-O.) (tél. : 928-57-30 et 928-53-80).

L'enseignement et les recherches de Physique Nucléaire sont dirigés par M. Jean TEILLAC, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, et M. Maurice JEAN, professeur à la Faculté des Sciences d'Orsay. L'enseignement et les recherches de Radiochimie sont dirigés par M. Georges BOUISSIÈRES, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, et M. Marc LEFORT, professeur à la Faculté des Sciences d'Orsay.

L'enseignement régulier donné chaque année est celui :

a) des deux certificats de Licence du second cycle de « Physique nucléaire » et de « Radiochimie » ;

b) des Diplômes d'Études approfondies de « Physique Nucléaire » et de « Radiochimie et Isotopie ».

Le laboratoire reçoit un nombre limité de travailleurs pour effectuer des recherches de physique nucléaire expérimentale et théorique et de radiochimie, qui peuvent faire l'objet d'un Diplôme d'Études Supérieures ou de thèses de Doctorats.

Le laboratoire d'Orsay comporte les installations importantes qu'exigent l'enseignement et la recherche : synchrocyclotron de 150 MeV, cyclotron à énergie variable, accélérateur type Van de Graff, séparateur d'isotopes et spectromètre de masse.

2° *La section Biologique et Médicale* qui comprend :

a) Le laboratoire Pasteur, administré par l'Institut Pasteur, qui est le Service de Radiobiologie et de Cancérologie de l'Institut Pasteur, actuellement dirigé par le Dr Raymond LATARJET.

b) La Fondation Curie, « Département des Applications thérapeutiques et médicales de l'Institut du Radium ». C'est une fondation privée comprenant une section hospitalière de 190 lits dirigée par le Dr Jean COURTIAL, et des laboratoires de recherche dirigés par le Dr Raymond LATARJET.

L'activité de cette section est principalement consacrée aux effets biologiques et thérapeutiques des radiations. Elle s'occupe aussi très activement de recherches sur le cancer et du traitement de cette maladie. L'hôpital abrite d'ailleurs un Centre anticancéreux.

Les laboratoires de recherche, qui en 1964 groupaient 120 personnes, vont en 1965, sans abandonner les laboratoires de Paris, se développer dans un nouveau laboratoire de 3.500 m² à Orsay au voisinage du Laboratoire Joliot-Curie.

Ces laboratoires comprennent un cadre de chercheurs permanents et admettent un nombre limité de chercheurs stagiaires français et étrangers. Les cadres permanents participent aux enseignements de la Radiobiologie à l'I. N. S. T. N., à la Faculté des Sciences (3e cycle de Biophysique) et à la Faculté de Médecine (Diplôme de Radiologie).

LIVRE DEUXIÈME

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS
(extérieurs à l'Université)

I. — ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

1° Relevant des services du Premier ministre

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
56, rue des Saints-Pères (VII^e^)
(Tél. : 222-23-69)

Président du Conseil d'Administration : M. Alexandre PARODI
Vice-Président du Conseil d'État
Directeur : M. François GAZIER
Maître des Requêtes au Conseil d'État
Directeur des stages : M. Lucien MEHL
Maître des Requêtes au Conseil d'État
Directeur adjoint des stages : M. Guy CAVALADE
Administrateur civil
Directeur des études : M. Pierre BAUCHET
Professeur des Facultés de Droit
Directeur adjoint des études : M. Jacques MENIER
Administrateur civil
Secrétaire général : M. Robert CHELLE
Administrateur civil

Conditions d'entrée et concours. — L'accès à l'École se fait par voie de concours auxquels nul ne peut se présenter plus de 3 fois.

Deux concours sont ouverts chaque année :

1° *Premier concours : a)* Aux candidats âgés de 26 ans au plus

au 1er janvier de l'année du concours et pourvus soit d'une licence en Droit, ès Sciences ou ès Lettres, ou du diplôme de Sciences administratives, ou du diplôme d'un Institut d'Études politiques, soit d'un diplôme ou certificat figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la Fonction publique ;

b) Aux candidats âgés de 27 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours, ayant accompli avec succès deux ans au moins d'études supérieures dans la même discipline et justifiant à cette date d'une durée de quatre ans de services au moins dans un emploi de fonctionnaire titulaire de l'État, des départements, des communes, des territoires d'outre-mer ou d'un établissement public ; le temps passé sous les drapeaux est assimilé aux services précités ; le temps passé comme élève dans un établissement d'enseignement dont le diplôme permet de se présenter au concours n'est pas retenu.

2° *Second concours :* Aux candidats âgés de 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et justifiant à cette date d'une durée de cinq ans de services au moins dans un emploi de fonctionnaire, de fonctionnaire stagiaire, de temporaire, d'auxiliaire, d'agent contractuel, d'ouvrier de l'État, des départements, des communes, des territoires d'outre-mer ou d'un établissement public. Le temps passé sous les drapeaux au-delà de la durée légale est assimilé aux services précités. Le temps passé comme élève dans un établissement dont le diplôme permet de se présenter au concours n'est pas retenu.

Les programmes des deux concours comportent des épreuves de culture générale et des épreuves techniques.

Les candidats au second concours peuvent être admis à suivre un cycle préparatoire à ce concours.

Les femmes peuvent se présenter aux concours dans les mêmes conditions.

Régime de l'École. — La durée de la scolarité est de deux ans quatre mois :

Le premier cycle de scolarité, d'une durée de onze mois, consiste en un stage que les élèves effectuent en province, outre-mer ou à l'étranger.

Le deuxième cycle, d'une durée de dix-sept mois, comporte des directions d'études, des exercices pratiques, des cours, des enseignements de langues étrangères, des exercices de culture physique, des stages dans les administrations et dans les entreprises publiques ou privées, des séances d'exploitation des stages.

A l'issue du deuxième cycle, un classement général des élèves est établi compte tenu du résultat d'épreuves subies au cours de ce cycle et des notes de stages et de mémoire de stage, ainsi que des notes d'exercices.

Les élèves sont alors affectés, selon le choix qu'ils expriment et

d'après leur ordre de classement, à l'une des carrières auxquelles prépare l'École.

Carrières offertes. — Conseil d'État, Cour des Comptes, Tribunaux administratifs, Inspection générale de la Sécurité Sociale, Corps diplomatique et consulaire, Corps préfectoral, Corps de l'Expansion économique à l'étranger, Inspection générale de l'Administration au ministère de l'Intérieur, Inspection générale des Finances, Administrations centrales des Ministères.

Statuts des élèves. — Dès leur admission à l'École, les élèves, s'ils ne sont déjà fonctionnaires, ont la qualité de « fonctionnaire stagiaire ». A ce titre, ils perçoivent une indemnité mensuelle qui, depuis le 1er avril 1965, est, pour un célibataire, de 1.159,33 F (compte non tenu de l'indemnité de transport).

Les fonctionnaires titulaires sont détachés par leur administration durant le temps de séjour à l'École. Dans cette position, ils conservent leurs droits à leur traitement s'il est supérieur à celui d'élève, à l'avancement et à la pension de retraite.

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNIQUES NUCLÉAIRES

Commissariat à l'Énergie Atomique. — Centre d'Études Nucléaires de Saclay
Boîte postale n° 6. — Gif-sur-Yvette (S.-et-O.) (Tél. : 950-63-76)
Directeur : M. JEAN DEBIESSE

L'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires de Saclay, créé par décret du 18 juin 1956, dispense un certain nombre d'enseignements spécialisés destinés à compléter la formation des ingénieurs et des chercheurs. Ces enseignements s'adressent à des élèves ayant au moins, selon les cas, une Licence ès Sciences, un diplôme d'Ingénieur, 6 inscriptions annuelles de Médecine, le titre de Pharmacien.

COURS DE GÉNIE ATOMIQUE

Ce cours a pour but de donner à des ingénieurs ou à des Licenciés ès Sciences justifiant d'une pratique industrielle, une formation complémentaire basée sur l'étude de la théorie des réacteurs nucléaires, des sciences et techniques mises en œuvre pour leur construction, et des problèmes liés à leur fonctionnement.

Le programme s'étend sur une année scolaire complète.

Un diplôme d'Ingénieur en Génie Atomique sanctionne la réussite à des examens portant sur les différentes parties de cet enseignement (enseignement fondamental et spécialisé, stage, étude d'un projet de réacteurs).

COURS DE GÉNIE CHIMIQUE DES INDUSTRIES ATOMIQUES

Cet enseignement est conçu sur le modèle du cours de Génie Atomique. Il porte sur le traitement du minerai jusqu'au traitement des effluents. En cas de succès à l'examen, un diplôme d'Ingénieur en Génie Chimique des Industries Atomiques sera délivré aux étudiants.

COURS DU 3e CYCLE

Chimie analytique approfondie, Métallurgie spéciale, Radiobiologie, Thermique et Mécanique des Fluides dans les Réacteurs, Physique des Réacteurs nucléaires, Radiochimie approfondie, Physique des Accélérateurs, Chimie des Solides nucléaires (les 4 derniers étant des options de certificats de 3e cycle existants), sont organisés en liaison avec les Facultés des Sciences donnant lieu à la délivrance de certificats admis en équivalence de ceux délivrés par la Faculté des Sciences en vue de la préparation d'une thèse de Doctorat de 3e cycle.

Des bourses d'études peuvent être accordées.

Les cours ont lieu au Centre d'Études Nucléaires de Saclay où les élèves sont transportés par car.

Pour les inscriptions et tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires, BP. N° 6, à Gif-sur-Yvette (Seine-et-Oise) (Tél. : 950-63-76).

2° Relevant du ministère de l'Éducation Nationale

a) *C. N. R. S.*

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, quai Anatole-France (VII[e]) (Tél. : 705-93-39)

Directeur général : M. Pierre JACQUINOT
Professeur à la Faculté des Sciences

Directeur adjoint : M. Fernand GALLAIS
Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse

Directeur adjoint : M. Pierre MONBEIG
Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines

Le Centre National de la Recherche Scientifique, établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, est placé sous l'autorité du Ministre de l'Éducation Nationale.

Il est administré par un Conseil d'Administration et par un Directeur général, assisté de deux Directeurs adjoints.

Le C. N. R. S. a pour mission de : « Développer, orienter et coordonner les recherches scientifiques de tous ordres, et d'analyser pour le Gouvernement d'une manière permanente la conjoncture scientifique. »

De plus, le Centre National de la Recherche Scientifique gère directement les laboratoires et services ci-après :

I. — Services communs

— *Centre de Documentation du C. N. R. S.*, 15, quai Anatole-France, Paris (VII[e]) (Tél. : 705-93-39).

— *Service de l'Enseignement Préparatoire aux Techniques de la Recherche*, Institut de Chimie, 11, rue Pierre-Curie, Paris (V[e]) (Tél. : 033-01-38 et 01-39).

— *Service des Inventions et de la Recherche appliquée*, 15, quai Anatole-France, Paris (VII[e]).

— *Service des Prototypes*, 1, place Aristide-Briand, Bellevue (S.-et-O.) (Tél. : 027-07-50).

— *Bureau de Londres*, 22, Wilton Crescent, Londres, S.W.I.

— *Bureau de New York*, 972, Fifth Avenue, New York, 21, N. Y.

II. — GROUPES DE LABORATOIRES

A) Laboratoires de Bellevue, 1, place Aristide-Briand, Bellevue (S.-et-O.) (Tél. : 027-07-50).

— Groupe d'Astronomie et des Sciences de la Terre :

Laboratoire de Physique de la basse atmosphère.
Laboratoire de Géologie du Quaternaire.

— Groupe de Physique :

Laboratoire des Rayons X.
Laboratoire de Cristallographie.
Laboratoire Aimé-Cotton (Laboratoire du Grand Électro-Aimant et des Basses Températures).
Laboratoire d'Aérothermique, 4 ter, route des Gardes, Bellevue (Tél. : 027-17-93).
Laboratoire des Hautes Pressions.
Laboratoire des Échanges Thermiques.
Laboratoire de Physique du Froid et services d'Essais, 4 ter, route des Gardes, Bellevue (027-20-56).
Laboratoire du Magnétisme et de Physique du Solide.

— Groupe de chimie :

Laboratoire d'Électrolyse.
Centre d'Électrophorèse.
Laboratoire de Chimie des Radiations.
Laboratoire de Recherches sur les Terres Rares (Laboratoire Georges-Urbain).
Centre d'Études et de Recherches de Chimie organique appliquée (C. E. R. C. O. A.).
Laboratoire de Lipochimie.
Laboratoire de Chimie Macromoléculaire.

— Groupe de Biologie :

Centre de Recherches sur la Nutrition, 9, rue Émile, Bellevue (027-16-64).
Laboratoire de Biologie Végétale de la Station du Froid, 4 ter, route des Gardes, Bellevue (027-20-56).

B) Laboratoires de Marseille, 31, chemin Joseph-Aiguier, Marseille (IXe) (Tél. : 76-12-20).

Laboratoire d'Acoustique.
Structure des Corps cristallins.
Laboratoire de Chimie Bactérienne.
Institut de Neurophysiologie et Psychophysiologie.
Centre d'Analyse Documentaire pour l'Archéologie et Section d'Automatique Documentaire.

C) Centre de Recherches Nucléaires de Strasbourg, rue du Lœss, Strasbourg-Cronenbourg (Bas-Rhin) (Tél. : 36-51-80 à 84).

Département de Physique nucléaire.
Département de Physique corpusculaire.
Département de Physique nucléaire théorique.
Département de Chimie nucléaire.
Département des Applications biologiques.

D) Laboratoires de Gif-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.) (Tél. 928-50-90).

Laboratoire de Génétique évolutive et de Biométrie.
Laboratoire de Génétique physiologique.
Laboratoire de Génétique des Virus.
Laboratoire d'Enzymologie.
Laboratoire de Photobiologie.
Laboratoire de Photosynthèse.
Laboratoire du Phytotron.
Institut de Chimie des substances naturelles.
Centre de Recherches Hydrobiologiques.
Centre des Faibles Radioactivités.
Centre de Sélection des Animaux de laboratoire.

III. — LABORATOIRES DE SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

— Mathématiques :

Centre de Calcul analogique, 25 à 39, avenue de la Division-Leclerc, Châtillon-s/-Bagneux (Tél. : 253-50-80 et 735-21-11).

Institut « Blaise-Pascal », 23, rue du Maroc, Paris (XIX^{e}) (Tél. 205-99-21).

Laboratoire de Calcul numérique.

Section d'automatique documentaire.

Centre d'Études pour la Traduction Automatique, B. P. n° 8, Saint-Martin-d'Hères (Isère) (Tél. : 87-45-61).

Centre de Mécanique ondulatoire appliquée, 23, rue du Maroc, Paris (XIX^{e}) (Tél. : 205-99-26).

— Astronomie et Sciences de la Terre :

Institut d'Astrophysique, 98 *bis*, boulevard Arago, Paris (XIV^{e}) (Tél. : 326-99-25 et 26).

Service d'Aéronomie et de Physique Cosmique, Réduit de Verrières, Verrières-le-Buisson (S.-et-O.) (Tél. : 920-10-60).

Observatoire de Haute-Provence, Saint-Michel-l'Observatoire (Basses-Alpes) (Tél. : 16 à Saint-Michel).

Service des Mouvements Propres Stellaires (Section Paris — Section Bordeaux — Section Toulouse).

Centre de Recherches Géophysiques, 16, rue Pierre-Curie, Paris (Ve) (Tél. : 326-87-21), et Garchy (Nièvre) (Tél. 20 : à Garchy).

Groupe de Recherches Ionosphériques, Observatoire du Parc Saint-Maur, 4, avenue de Neptune, Saint-Maur-des-Fossés (Seine) (Tél. : 283-60-33).

Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques de Nancy, La Faisanderie, Nancy-Vandœuvre, B. P. 682, Nancy (M.-et-M.) (Tél. : 53-79-13).

Centre de Pédologie biologique, Nancy-Vandœuvre, B. P. 715, Nancy (M. et-M.). (Tél. : 53-43-71.)

Centre de Sédimentologie et de Géochimie de la surface, Faculté des Sciences, 1, rue Blessig, Strasbourg (Bas-Rhin).

Laboratoire de Glaciologie Alpine, 2, rue Très-Cloîtres, Grenoble (Tél. : 87-06-87), Annexe « Les Cosmiques », Chamonix (Haute-Savoie) (Tél. : Les Bossons 40).

Centre de Recherches sur les zones arides, Béni-Abbès (La Saoura), et 16, rue Pierre-Curie, Paris (Ve) (Tél. : 326-87-20).

— Physique :

Laboratoire d'Électrostatique et de Physique du Métal, chemin des Martyrs, B. P. 319, Grenoble (Isère) (Tél. : 87-22-11).

Centre de Recherches sur les très basses Températures, Grenoble (m. adresse).

Laboratoire d'Optique Électronique, 29, rue Jeanne-Marvig, Toulouse (Haute-Garonne) (Tél. : 52-65-96).

Laboratoire de Synthèse Atomique et d'Optique protonique, 67, rue Maurice-Günsbourg, Ivry (Seine) (Tél. : 482-18-00 et 13-02).

Laboratoire de l'Horloge Atomique, Laboratoire de Résonance Magnétique, 10, rue Vauquelin, Paris (Ve) (Tél. : 402-67-35), à Besançon, 32, av. de l'Observatoire (Tél. : 83-76-66) et Faculté des Sciences, d'Orsay, (Tél. : 928-53-80).

Centre de Spectrométrie nucléaire et de Spectrométrie de masse, 15, rue Georges-Clemenceau, Orsay (S.-et-O.) (Tél. : 928-53-80).

Laboratoire des Verres (convention avec l'Institut d'Optique), 3, boulevard Pasteur (XVe) (Tél. : 734-28-26).

— Chimie :

Centre de Recherches sur les Macromolécules de Strasbourg, 6, rue Boussingault, Strasbourg (Bas-Rhin) (Tél. : 35-40-94 et 95).

Institut de Microcalorimétrie et de Thermogenèse, 35 *bis*, rue du 14 1e R. I. A., Marseille (3e) (Tél. : 62-78-74 et 75).

Laboratoire de l'Énergie Solaire, Montlouis (P.-O.) (Tél. : 35 à Montlouis) et, 1, place Aristide-Briand, Bellevue (S.-et-O.) (Tél. : 027-07-50).

Laboratoire des Ultra-Réfractaires, Montlouis-Odeillo (Tél. : 35 à Montlouis).

Institut de Recherches sur la Catalyse, 30, boul. de l'Hippodrome, Villeurbanne (Rhône) (Tél. : 84-55-35, 84-58-68).

Centre de Physique et de Chimie colloïdales, Route de Mende, Montpellier (Hérault) (Tél. : 72-04-00).

Centre de Cinétique Physico-chimique, Faculté des Sciences de Nancy (M. et-M.),1, rue Grandville (Tél. : 52-01-42).

Centre de Magnéto-Chimie, Pessac (Gironde).

Centre d'Études de Chimie métallurgique, 15, rue Georges-Urbain, Vitry (Seine) (Tél. : 726-21-01 et 11-68).

Laboratoire des Gaz, Faculté de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire, Paris (V^e^) (Tél. : 326-26-80).

Laboratoire de Recherches sur le Feu (convention avec le Centre National de Prévention et de Protection), route de Noisy, Champs-sur-Marne (S.-et-M.) (Tél. : 957-27-51).

Service Central de Microanalyse, Laboratoire Municipal, 39 *bis*, rue de Dantzig, Paris (XV^e^) (Tél. : 250-53-79).

— Biologie, Médecine :

Centre d'Études de Physiologie Nerveuse ; Institut Marey, 4, avenue Gordon-Bennett, Paris (XVI^e^) (Tél. : 605-00-62).

Institut de Neurophysiologie et Psychophysiologie, 31, chemin Joseph-Aiguier, Marseille (IX^e^) (B.-du-Rh.) (Tél. : 76-12-20).

Laboratoire de Physiologie du Travail, 41, rue Gay-Lussac, Paris (V^e^) (Tél. : 033-18-27).

Laboratoire de Biométrie Humaine, 41, rue Gay-Lussac, Paris (V^e^) (Tél. : 633-36-73).

Centre d'Études Bioclimatiques, Laboratoire de Physiologie appliquée, 1, place de l'Hôpital, Strasbourg (Tél. : 34-37-60).

Centre National de coordination des Études et Recherches sur la Nutrition et l'Alimentation, 71, boulevard Péreire, Paris (XVII^e^) (Tél. : 227-66-24).

Laboratoire de Chimie bactérienne, 31, chemin Joseph-Aiguier, Marseille (IX^e^) (Tél. : 76-12-20).

Station Centrale d'Ultracentrifugation, 13, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^) (Tél. : 033-16-40).

Laboratoire de Microscopie électronique appliquée à la Biologie, 105, boulevard Raspail, Paris (VI^e^) (Tél. : 222-65-50).

Laboratoire d'Embryologie et Tératologie expérimentales, 49 *bis*, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne (Seine) (Tél. : 873-02-69).

Centre de Morphologie expérimentale de Bordeaux, 40, rue Lamartine, Talence (Gironde) (Tél. : Bordeaux 92-76-36).

Laboratoire souterrain, Grotte de Moulis (Ariège) (Tél. : n° 7).

Centre d'Études d'Océanographie et Biologie Marine, Roscoff (Finistère) (Tél. : 3).

Centre d'Études Phytosociologiques et Écologiques, route de Mende, Montpellier (Tél. : 72-04-01).

Service de la Carte de la Végétation, 29, rue Jeanne-Marvig, Toulouse (Tél. : 52-65-96).

Centre de Recherches sur les Toxicités, 205, route de Narbonne, Toulouse (Haute-Garonne) (Tél. : 52-60-84 et 85).

Institut de Recherches Scientifiques sur le Cancer, 16 *bis*, avenue Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine) (Tél. : 482-45-58).

Centre de Recherches Physiologiques sur la cellule normale et cancéreuse, 16 *bis*, avenue Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine) (Tél. : 482-45-58).

Centre d'Études des Techniques chirurgicales, Hôpital Broussais, 96, rue Didot (XIVe) (Tél. : 828-37-62).

IV. — Centre de sciences humaines

— Anthropologie :

Centre d'Hémotypologie, Hôpital Purpan, avenue de Grande-Bretagne, Toulouse (Tél. : 42-89-85).

— Géographie :

Centre de Recherches et Documentation Cartographiques et Géographiques, 191, rue Saint-Jacques, Paris (Ve) (Tél. : 326-79-36).

Centre de Géomorphologie, Faculté des Lettres de Caen, Rue des Tilleuls (Tél. : 81-88-00).

— Linguistique et Philologie :

Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 15, quai Anatole-France, Paris (VIIe) (Tél. : 705-93-39).

Inventaire général de la Langue Française, 33, quai de la Tournelle, Paris (IVe) (Tél. : 033-16-00).

Centre de Recherches du Trésor de la Langue française, Rectorat, 15, place Carnot, Nancy (Tél. : 52-66-88).

Centre d'Archives du Français contemporain, Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 30, rue Mégevand, Besançon (Doubs).

— Études juridiques :

Service de Recherches juridiques comparatives, 31, rue Saint-Guillaume, Paris (VIIe) (Tél. : 222-35-93).

— Sciences économiques :

Séminaires d'Econométrie, École Nationale Supérieure des Mines, 62, boulevard Saint-Michel, Paris (VIe) (Tél. : 033-47-22).

Institut de Statistique, 9 quai Saint-Bernard, Paris (V^e^) (Tél. : 326-07-25, p. 35-59).

Institut de Science financière et d'Assurances, 15, quai Claude-Bernard, Lyon (Tél. : 72-05-45).

— Sociologie :

Centre d'Études sociologiques, 82, rue Cardinet, Paris (XVII^e^) (Tél. : 924-26-24, 26-37 et 26-45).

— Études historiques :

Service d'Architecture antique, 120, boulevard du Montparnasse, Paris (XIII^e^) (Tél. : 326-46-82). Bureaux à Paris, Aix-en-Provence, Dijon et Sud-Ouest.

Centre d'Analyse documentaire pour l'Archéologie, 23, rue du Maroc, Paris (XIX^e^) (Tél. : 206-86-01) et 31, Chemin Joseph-Aiguier, Marseille (Tél. : 76-12-20).

Centre de Recherches scientifiques sur l'Afrique méditerranéenne, Nouvelles Facultés des Lettres d'Aix-en-Provence et 27, avenue si Arezki, Hydra, Alger (Algérie) (Tél. : 60-11-40).

V. — Commissions scientifiques

Centre d'Études mathématiques en vue des Applications, Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^) (Tél. : 033-42-10).

Groupe « Aspects physico-chimiques de la Biologie ».

Groupe français d'Étude des Carbones.

Commission de Chimie des Hautes Températures et des Réfractaires, 4, avenue de l'Observatoire, Paris (VI^e^) (Tél. : 326-26-80).

Commission d'Études du Groupe français des Argiles, 61, rue Buffon, Paris (V^e^) (Tél. : 402-36-27).

Commission nationale de Rhéologie, 96, boulevard Raspail, Paris (VI^e^) (Tél. : 222-25-03).

Service de Micro-Sonde électronique Castaing pour les problèmes de pétrographie et minéralogie (Convention avec le Bureau des Recherches géologiques et minières, 1958), 74, rue de la Fédération, Paris (XV^e^) (Tél. : 783-94-00).

Comité de Coordination pour la Neuroendocrinologie des Vertébrés.

Commission de Spéléologie.

Centre de Recherches sur les Migrations des Mammifères et des Oiseaux (Convention C. N. R. S., Conseil supérieur de la Chasse et Muséum National d'Histoire Naturelle, 1953), 55, rue Buffon, Paris (V^e^) (Tél. : 707-30-45).

Bathyscaphes « Archimède » (Commandant G. HOUOT) (Conventions 1954 et 1958 avec Marine Nationale), G. E. R. S., Direction du Port, Arsenal, Toulon (Var) (Tél. : 29-31, Poste 21-090). — Secrétariat : 33, rue Sylvabelle, Marseille.

Navire océanographique « Calypso » (Commandant J.-Y. COUSTEAU) (Convention 1954 avec les Campagnes océanographiques françaises), 1, quai de la Grande-Bigue, Marseille (Bouches-du-Rhône) (Tél. : 62-01-25).

Bâtiment de Recherche Côtière Atlantique « Kornog », Institut de Géographie, 191, rue Saint-Jacques, Paris (Ve) (Tél. : 326-79-36).

Commission des Atlas linguistiques.

Comité technique de la Recherche Archéologique en France, 16, rue Pierre-Curie, Paris (Ve) (Tél. : 326-56-18).

Centre de Recherches de l'Histoire de la Sidérurgie, Palais Ducal, Nancy (M.-et-M.) (Tél. : 52-75-13).

VI. — SERVICES GÉRÉS FINANCIÈREMENT PAR LE C. N. R. S.

Équipes extérieures des Grands Accélérateurs de Particules, 129, rue de l'Université, Paris (VIIe). (Tél. : 468-49-39).

Expéditions polaires françaises, 47, avenue du Maréchal-Fayolle, Paris (XVIe) (Tél. : 870-17-71).

Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale, 22, rue d'Athènes, Paris (IXe) (Tél. : 874-40-68).

Salon des Arts Ménagers, 15, avenue de la Division-Leclerc (Palais de la Défense), Puteaux (Seine) (Tél. : 722-16-40).

b) *Direction de l'Enseignement supérieur*

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

24, rue Bayard, Paris (VIIIe) (Tél. : 225-31-52)

Président du Conseil d'administration : M. A. VALABREGUE

Directeur général : M. G. CAMUS, professeur à la Sorbonne

L'O. R. S. T. O. M., fondé en 1943, réorganisé par décret du 9 août 1960, est un organisme d'enseignement et de recherche, spécialisé dans les recherches de base nécessaires au développement des pays des zones tropicales et arides, qu'il s'agisse de l'inventaire des ressources naturelles et humaines ou de l'amélioration de l'agriculture. Il assure, en particulier, la formation de personnels scientifiques destinés à travailler dans ces pays.

En 1965-1966, fonctionneront les enseignements suivants :

— Physique du Globe,
— Hydrologie,
— Genèse des Altérations, Sédimentologie, Hydrogéologie,

— Pédologie, Microbiologie et Biologie des Sols,
— Océanographie physique et biologique, Hydrobiologie,
— Bioclimatologie,
— Botanique et Biologie végétale en milieu tropical,
— Physiologie végétale,
— Biologie et Amélioration des plantes utiles,
— Biologie animale,
— Entomologie agricole, Pathologie végétale, Nématologie,
— Virologie,
— Entomologie médicale, Parasitologie, Microbiologie,
— Nutrition,
— Agronomie,
— Économie, Démographie, Ethnologie, Sociologie, Géographie.

La durée des études est de deux ans.

Sont admis dans les diverses Sections, les jeunes gens qui, à leur sortie des Grandes Écoles ou des Facultés, se destinent à la carrière de chercheur spécialisé. Les candidats recrutés pour le Corps des chercheurs de l'O. R. S. T. O. M., qui est un cadre de la Fonction Publique française, perçoivent à Paris, après signature d'un engagement décennal une rémunération annuelle de 12.000 F en première année et de 13.210 F en deuxième année. Les élèves diplômés sont intégrés dans le Corps des chercheurs.

Les candidatures, adressées au Directeur général de l'O. R. S. T. O. M. doivent parvenir avant le 1er juillet accompagnées d'une attestation des diplômes et d'un *curriculum studiorum* détaillé.

COLLÈGE DE FRANCE

11, place Marcelin-Berthelot (Ve) (Tél. : 033-81-60 et 326-26-53)

Administrateur : M. ÉTIENNE WOLFF, membre de l'Institut

Secrétaire : M. PIERRE DEVELAY

Le Collège de France doit son origine au roi François Ier. En 1530 celui-ci, sur les conseils de Guillaume Budé, institua les premiers « lecteurs royaux ». Ces nouveaux Maîtres, ne relevant que du roi, étaient chargés de donner des enseignements qui n'avaient pas encore reçu ailleurs droit de cité.

Depuis lors, le rôle même du Collège a été déterminé par deux faits essentiels. D'abord il se recrute sans condition de grades ; par là il lui est possible d'appeler à lui des savants qui ne sont pas des professeurs de carrière, mais qui se sont signalés par des découvertes, par des vues personnelles, par des travaux originaux. En second lieu, il ne prépare à aucun examen et, par conséquent, ses enseignements ne sont assujettis à aucun programme. Nulle part la recherche scientifique ne jouit d'une indépendance aussi large.

Le Collège de France n'a pas, en principe, de chaires permanentes. Selon que les sciences diverses se modifient et selon que se produisent des hommes aptes à les faire progresser, les enseignements anciens peuvent disparaître ou se transformer ; des enseignements nouveaux peuvent être créés. Chaque professeur choisit, d'année en année, le sujet de son cours dans le domaine scientifique qui lui est propre, et dans l'ordre particulier de recherches auxquelles il s'applique à ce moment.

Les cours étant ouverts à tous, il n'y a ni inscription, ni droit à payer. L'accès des salles d'enseignement est entièrement libre ; celui des laboratoires n'est accordé qu'aux personnes autorisées par les professeurs-directeurs, et justifiant d'études scientifiques suffisantes.

Le Collège est ouvert du 1er novembre au 30 juin.

Il ne confère aucun grade et ne décerne aucun diplôme.

Il publie, outre les leçons inaugurales de ses professeurs, un annuaire contenant un aperçu de son histoire et les résumés des cours professés pendant l'année écoulée.

La bibliothèque du Collège de France (45.000 volumes) est réservée aux professeurs. En outre, 20 bibliothèques, spéciales à certains laboratoires ou centres de recherche, renferment des collections rares et de nombreux périodiques.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1965-1966

I. — SCIENCES MATHÉMATIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

MATHÉMATIQUE ET MÉCANIQUE. — M. SZOLEM MANDELBROJT, professeur. — Considérations arithmétiques dans l'Analyse harmonique, *Les mardis et les vendredis, à 14 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 7 décembre.)

THÉORIE DES ÉQUATIONS DIFFÉRENTIELLES ET FONCTIONNELLES. — M. JEAN LERAY, membre de l'Institut, professeur. — La théorie des systèmes hyperboliques, d'après Lars Gârding. *Les mercredis, à 15 h. 30, Salle 6.* (L'ouverture du cours sera annoncée ultérieurement.) — *Séminaire :* Les équations aux dérivées partielles. *Les mercredis, à 15 h. 30, Salle 6.* (Ouverture du séminaire le 10 novembre.)

ALGÈBRE ET GÉOMÉTRIE. — M. JEAN-PIERRE SERRE, professeur. — Groupes formels et courbes elliptiques. *Les mardis et les mercredis, à 9 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 2 novembre.)

PHYSIQUE MATHÉMATIQUE. — M. ANDRÉ LICHNEROWICZ, membre de l'Institut, professeur. — Magnétohydrodynamisme relativiste. *Les mercredis, à 14 h. 15, Salle 6.* (Ouverture du cours

le 1er décembre.) — Espaces classifiants des variétés kählériennes. *Les jeudis, à 14 h. 15, Salle 6.* (Ouverture du cours le 2 décembre.) — *Séminaire :* Relativité générale et théories quantiques. *Les samedis,* à 10 *h.* 30, *Salle* 6. (L'ouverture du séminaire sera annoncée ultérieurement.)

PHYSIQUE THÉORIQUE. — M. JEAN LAVAL, membre de l'Institut, professeur. — La structure électronique des atomes et la structure électronique du milieu cristallin. *Les mardis et les mercredis, à 17 h. 30, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du cours le 7 décembre.)

PHYSIQUE THÉORIQUE DES PARTICULES ÉLÉMENTAIRES. — M. JACQUES PRENTKI, professeur. — Symétries unitaires et particules élémentaires. *Les jeudis et les vendredis, à 18 heures, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du cours le 27 janvier.)

ASTROPHYSIQUE THÉORIQUE. — M. JEAN-CLAUDE PECKER, professeur. — Problème complet du transfert (dans les atmosphères stellaires). *Les lundis, à 9 h. 15, Salle 3.* (Ouverture du cours le 8 novembre.) — *Séminaire :* Problèmes d'évolution stellaire. *Les lundis, à 10 h. 45, Salle 3.* (Ouverture du séminaire le 8 novembre.)

MÉTHODES PHYSIQUES DE L'ASTRONOMIE. — M. ANDRÉ LALLEMAND, membre de l'Institut, professeur. — La photométrie photoélectrique. *Les mardis, à 10 h. 45, Salle 3.* (Ouverture du cours le 16 novembre.) — *Séminaire :* Photométrie astronomique : examen de quelques cas particuliers. *Les mardis, à 10 h. 45, Salle 3.* (L'ouverture du séminaire sera annoncée ultérieurement.)

PHYSIQUE ATOMIQUE ET MOLÉCULAIRE. — M. FRANCIS PERRIN, membre de l'Institut, professeur. — Les interactions faibles. *Les vendredis, à 16 h. 30, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du cours le 3 décembre.)

PHYSIQUE NUCLÉAIRE. — M. LOUIS LEPRINCE-RINGUET, membre de l'Institut, professeur. — État actuel de la question des résonances baryoniques. *Les jeudis et les vendredis, à 17 h. 45, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du cours le 25 novembre.) — *Séminaire :* un séminaire, sur des sujets voisins, sera annoncé ultérieurement.

MAGNÉTISME NUCLÉAIRE. — M. ANATOLE ABRAGAM, professeur. — Dynamique et thermodynamique de spins nucléaires en interaction. *Les vendredis, à 9 h. 30, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du cours le 7 janvier.) — *Séminaire :* le séminaire, sur le même sujet, aura lieu *les vendredis, à 11 heures, à l'Amphithéâtre de Physique,* à une date qui sera annoncée ultérieurement.

CHIMIE ORGANIQUE DES HORMONES. — M. ALAIN HOREAU, professeur. — Récents progrès en Chimie organique et

hormonale *(suite)*. *Les samedis, à 10 h. 45, à l'Amphithéâtre de Chimie.* (Ouverture du cours le 6 novembre.) *Séminaire :* Application des méthodes physiques à la détermination des structures. *Les samedis, à 10 h 45, à l'Amphithéâtre de Chimie.* (L'ouverture du séminaire sera annoncée ultérieurement.)

BIOCHIMIE GÉNÉRALE ET COMPARÉE. — M. JEAN ROCHE, membre de l'Institut, professeur. — Biochimie de l'iode et des hormones thyroïdiennes. *Les mercredis, à 14 h. 30, Salle 3.* (Ouverture du cours le 1er décembre.) — Biochimie des phosphagènes et des guanidines naturelles. *Les vendredis,* à *14 h. 30, Salle 3.* (Ouverture du cours le 3 décembre.)

GÉNÉTIQUE CELLULAIRE. — M. FRANÇOIS JACOB, professeur. — La conjugaison des bactéries. *Les lundis, à 17 h. 30, Salle 8.* (Ouverture du cours le 15 novembre.) — *Séminaire :* un séminaire aura lieu *les lundis, à 17 h. 30, Salle 8,* à une date qui sera annoncée ultérieurement.

EMBRYOLOGIE EXPÉRIMENTALE. — M. ÉTIENNE WOLFF, membre de l'Institut, professeur. — De l'Embryologie expérimentale à la Biologie moléculaire. *Les mardis, à 16 heures, Salle 6, et les mercredis, à 16 heures, Salle 8.* (L'ouverture du cours sera annoncée ultérieurement.) — *Séminaire :* le séminaire, sur le même sujet, aura lieu *les mêmes jours et les mêmes heures* à une date qui sera fixée ultérieurement.

MORPHOLOGIE EXPÉRIMENTALE ET ENDOCRINOLOGIE. — M. ROBERT COURRIER, membre de l'Institut, professeur. — Analyse et critique des travaux les plus récents en Endocrinologie. *Les mercredis, à 17 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 5 janvier.) — *Séminaire :* le séminaire, sur le même sujet, aura lieu *les mercredis,* à *17 h. 30, Salle 5,* à une date qui sera fixée ultérieurement.

HISTOPHYSIOLOGIE. — M. JACQUES BENOIT, professeur. — Relations hypothalamo-hypophysaires et réflexe photosexuel chez les Mammifères. *Les mercredis, à 14 h. 30, Salle 5.* (L'ouverture du cours sera annoncée ultérieurement.) — *Séminaire :* le séminaire, sur le même sujet, aura lieu *les jeudis, à 16 h. 30, Salle 6.* (Ouverture du séminaire le 6 janvier.)

NEUROPHYSIOLOGIE GÉNÉRALE. — M. ALFRED FESSARD, membre de l'Institut, professeur. — Théories modernes des processus mnésiques *(suite)*. Travaux récents de Neuropsychologie. *Les lundis, à 17 h. 45, Salle 6.* (Ouverture du cours le 6 décembre.) — *Séminaire :* Transductions et codages dans le domaine des sensibilités chimiques et photochimiques. *Les lundis, à 17 h. 45, Salle 6.* (L'ouverture du séminaire sera annoncée ultérieurement.)

MÉDECINE EXPÉRIMENTALE. — M. BERNARD HALPERN, membre de l'Institut, professeur. — Aspects humoraux de la

réponse immunologique. *Les vendredis, à 17 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 12 novembre.) — *Séminaire :* le séminaire, sur le même sujet, aura lieu *les vendredis, à 17 h. 30, Salle 5,* à une date qui sera fixée ultérieurement.

II. — SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET SOCIOLOGIQUES

PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE. — M. JULES VUILLEMIN, professeur. — L'histoire du « principe d'abstraction » après 1903 chez Russell et chez ses contemporains. *Les mardis, à 17 h. 45, Salle 6.* (Ouverture du cours le 16 novembre.) — La notion d'antinomie *(suite). Les mercredis, à 17 h. 45, Salle 8.* (Ouverture du cours le 17 novembre.)

HISTOIRE DE LA PENSÉE PHILOSOPHIQUE. — M. JEAN HYPPOLITE, professeur. — Sens et temps. *Les mardis, à 16 h. 15, Salle 8.* (Ouverture du cours le 4 janvier.) — La dialectique chez Fichte et Hegel *(suite). Les mercredis, à 17 h. 15, Salle 3.* (Ouverture du cours le 5 janvier.)

HISTOIRE DES RELIGIONS. — M. HENRI-CHARLES PUECH, membre de l'Institut, professeur. — Doctrines ésotériques et thèmes gnostiques dans l'*Évangile* selon Thomas *(suite). Les jeudis, à 15 h. 15, Salle 3.* (Ouverture du cours le 2 décembre.) — Liturgie et pratiques rituelles dans le manichéisme *(suite). Les samedis, à 10 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 4 décembre.)

ANTHROPOLOGIE SOCIALE. — M. CLAUDE LÉVI-STRAUSS, professeur. — Recherches sur les relations entre les systèmes mythiques de l'Amérique du Sud et ceux de l'Amérique du Nord. *Les lundis, à 10 h 15, et les mardis, à 14 h. 15, Salle 6.* (Ouverture du cours le 29 novembre.)

ANALYSE DES FAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX. — M. FRANÇOIS PERROUX, professeur. — La création collective et les sociétés industrielles du XX^e^ siècle *(suite). Les lundis, à 17 h. 45, Salle 5.* (Ouverture du cours le 6 décembre.) — La théorie générale du progrès économique : les modèles plurisectoraux de la croissance et leur renouvellement nécessaire (modèles de la répartition, modèles du commerce extérieur) *(suite). Les jeudis, à 17 h. 45, Salle 3.* (Ouverture du cours le 2 décembre.)

DÉMOGRAPHIE SOCIALE : LA VIE DES POPULATIONS (Fondation de la Ville de Paris). — M. ALFRED SAUVY, professeur. — La France entre les deux guerres. Évolution démographique, économique, sociale et politique. *Les jeudis et les vendredis, à 17 h. 45, Salle 6.* (Ouverture du cours le 4 novembre.)

HISTOIRE ET STRUCTURE SOCIALES DE PARIS ET DE LA RÉGION PARISIENNE (Fondation de la Ville de Paris). — M. LOUIS CHEVALIER, professeur. — Description des Parisiens

(suite). Les lundis et les mardis, à 17 h. 45, Salle 3. (Ouverture du cours le 2 novembre.)

ÉTUDE DU MONDE TROPICAL (GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET HUMAINE). — M. PIERRE GOUROU, professeur. — Géographie des territoires marginaux. *Les jeudis, à 10 heures. Salle 5.* (Ouverture du cours le 2 décembre.) — Problèmes de géographie humaine dans le monde tropical. *Les vendredis, à 10 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 3 décembre.)

SOCIOLOGIE MUSULMANE. — H. HENRI LAOUST, professeur. — Introduction à l'étude des doctrines politiques des théologiens musulmans. *Les vendredis et les samedis, à 16 h. 30, Salle* **6.** (Ouverture du cours le 26 novembre.)

III. — SCIENCES HISTORIQUES PHILOLOGIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

GRAMMAIRE COMPARÉE. — M. ÉMILE BENVENISTE, membre de l'Institut, professeur. — Problèmes de linguistique générale. *Les lundis, à 9 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 6 décembre.) — Contacts et emprunts entre les langues de l'Orient ancien, *les mardis, à 9 h. 30. Salle 4.* (Ouverture du cours le 7 décembre.)

CIVILISATION INDO-EUROPÉENNE. — M. GEORGES DUMÉZIL, professeur. — Études sur les épopées de plusieurs peuples indo-européens. *Les jeudis, à 17 h. 15, Salle 5.* (Ouverture du cours le 4 novembre.) — Explication de textes épiques et folkloriques du Caucase. *Les samedis, à 15 h. 45, Salle 4.* (Ouverture du cours le 6 novembre.)

ASSYRIOLOGIE. — M. RENÉ LABAT, professeur. — Mythes et héros dans la littérature assyro-babylonienne. *Les jeudis, à 15 heures, Salle d'Orientalisme.* (Ouverture du cours le 18 novembre.) — Données chronologiques dans les textes de construction. *Les jeudis, à 16 h. 15, Salle d'Orientalisme.* (Ouverture du cours le 18 novembre.)

PHILOLOGIE ET ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES. — M. GEORGES POSENER, professeur. — Recherches sur le dieu Khonsou *(suite). Les mercredis, à 17 heures, Salle d'Orientalisme.* (Ouverture du cours le 24 novembre.) — L'Enseignement pour le roi Mérikarê *(suite). Les mercredis, à 18 heures, Salle d'Orientalisme.* (Ouverture du cours le 24 novembre.)

HÉBREU ET ARAMÉEN. — M. ANDRÉ DUPONT-SOMMER, membre de l'Institut, professeur. — L'Essénisme à la lumière des manuscrits de la mer Morte : le Maître de justice et son Évangile. *Les mercredis, à 14 h. 30, Salle 8.* (Ouverture du cours le 5 janvier.) — Explication de textes hébreux et araméens récemment découverts à Qoumrân et à Masada. *Les mercredis, à 15 h. 45, Salle 4.* (Ouverture du cours le 5 janvier.)

ARCHÉOLOGIE DE L'ASIE OCCIDENTALE. — M. CLAUDE F.-A. SCHAEFFER, membre de l'Institut, professeur. — Nouvelles fouilles et découvertes à Ugarit et aux sites contemporains du Proche-Orient méditerranéen. *Les mardis, à 16 h. 15, dans le Cabinet du Professeur.* (L'ouverture du cours sera annoncée ultérieurement.) — Suite de la correspondance diplomatique et politique de Rapanu d'Ugarit (XIIIe siècle avant notre ère). *Les mercredis,* à 16 *h.* 15, *dans le Cabinet du Professeur.* (L'ouverture du cours sera annoncée ultérieurement.)

CIVILISATIONS D'EXTRÊME-ORIENT. — M. PAUL MUS, professeur. — Perspectives de l'art hindou : architecture et psychodrames. *Les lundis, à 16 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 7 février.) — Le Stūpa et la Transmigration *(suite). Les mardis, à 16 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 1er février.)

LANGUES ET LITTÉRATURES DE L'INDE. — M. JEAN FILLIOZAT, professeur. — L'Esprit de la science indienne ; Astronomie, Médecine, Psychologie, *les mardis, à 14 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 30 novembre.) — Explication de textes poétiques en tamoul ancien. *Les mercredis, à 9 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

HISTOIRE ET CIVILISATIONS DE L'ASIE CENTRALE. — M. LOUIS HAMBIS, professeur. — La leçon inaugurale aura lieu *le mardi 7 décembre, à 15 h. 45, dans la Salle 8.* — Problèmes, matériaux et méthodes relatifs à l'étude de l'Asie centrale. *Les mardis, à 15 h. 45, Salle 4.* (Ouverture du cours le 7 décembre.) — Histoire des Mongols sous les Ming au XVe siècle. *Les jeudis, à 15 h. 45, Salle 4.* (Ouverture du cours le 9 décembre.)

HISTOIRE ET PHILOLOGIE INDOCHINOISES. — M. N..., professeur.

ÉPIGRAPHIE ET ANTIQUITÉS GRECQUES. — M. LOUIS ROBERT, membre de l'Institut, professeur. — Interprétation d'inscriptions grecques. *Les lundis, à 17 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 29 novembre.) — Inscriptions, monnaies et sites du monde grec. *Les mardis, à 17 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 30 novembre.)

ARCHÉOLOGIE PALÉOCHRÉTIENNE ET BYZANTINE. — M. ANDRÉ GRABAR, membre de l'Institut, professeur. — L'art copte. *Les lundis, à 14 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 6 décembre.) — La sculpture et l'orfèvrerie byzantines (XIe-XVe siècles). *Les jeudis, à 14 h. 30. Salle 5.* (Ouverture du cours le 2 décembre.)

CIVILISATION ROMAINE. — M. JEAN GAGÉ, professeur. — Rome, l'Étrurie et le Latium au IVe siècle av. J.-C. *Les mercredis,* à 16 *heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 1er décembre.) — Aspects

religieux de la crise du IIIe siècle ap. J.-C. *Les jeudis, à 16 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 2 décembre.)

LITTÉRATURE LATINE. — M. PIERRE COURCELLE, membre de l'Institut, professeur. — La « Consolation » de Boèce, exégèses et iconographie *(suite). Les mercredis et les jeudis, à 17 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 5 janvier.)

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE LA GAULE. — P. PAUL-MARIE DUVAL, professeur. — Les sources littéraires et archéologiques de l'histoire de la Gaule : la République et le Haut-Empire. *Les lundis et les vendredis, à 14 h. 30, Salle 6.* (Ouverture du cours le 3 décembre.)

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA FRANCE. — M. ROGER DION, professeur. — Relations des sociétés méditerranéennes antiques avec le monde atlantique. *Les samedis, à 17 h. 15, Salle 5.* (Ouverture du cours le 4 décembre.)

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES DU MOYEN-AGE. — M. FÉLIX LECOY, professeur. — Le roman d'Alexandre *(suite). Les mardis, à 16 heures, Salle 3.* (Ouverture du cours le 7 décembre.) — La farce au XVe siècle *(suite). Les jeudis, à 16 h. 30, Salle 3.* (Ouverture du cours le 2 décembre.)

LITTÉRATURE FRANÇAISE MODERNE. — M. GEORGES BLIN, professeur. — La leçon inaugurale aura lieu *le jeudi 16 décembre, à 17 h. 30, Salle 8.* — Nouvelles recherches sur Baudelaire. *Les lundis, à 16 h. 15, Salle 8.* (Ouverture du cours le 10 janvier.) — — Du « beylisme » à l'Énergie : Stendhal et les problèmes de l'action. *Les jeudis, à 16 h. 15, Salle 8.* (Ouverture du cours le 6 janvier.)

HISTOIRE DE LA CIVILISATION MODERNE. — M. FERNAND BRAUDEL, professeur. — Histoire et Sciences humaines. *Les mercredis, à 10 heures, Salle 3.* (Ouverture du cours le 1er décembre.) — Histoire économique et sociale de la France au XVIe siècle. *Les vendredis, à 10 heures, Salle 3.* (Ouverture du cours le 3 décembre.)

HISTOIRE SOCIALE DE L'ISLAM CONTEMPORAIN. — M. JACQUES BERQUE, professeur. — Histoire sociale de l'Égypte contemporaine *(suite). Les vendredis, à 16 h. 45, Salle 3.* (Ouverture du cours le 3 décembre.) — Problèmes historiques et théoriques de la décolonisation *(suite). Les samedis, à 15 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 4 décembre.)

PSYCHOLOGIE DES ARTS PLASTIQUES (Fondation de la Ville de Paris). — M. RENÉ HUYGHE, de l'Académie Française, professeur. — Problèmes de composition picturale. Proportions et dynamisme *(suite). Les mardis et les vendredis, à 14 h. 45, Salle 8.* (Ouverture du cours le 4 janvier).

LANGUES ET LITTÉRATURES DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE ET DE L'AMÉRIQUE LATINE. — M. N..., professeur.

LANGUES ET LITTÉRATURES D'ORIGINE GERMANIQUE. — M. ROBERT MINDER, professeur. — Évolution de l'histoire littéraire en Allemagne au XX^e siècle. *Les lundis, à 16 h. 15, Salle 3.* (Ouverture du cours le 7 février.) — Histoire culturelle de l'Allemagne du Nord *(suite) :* Lübeck, *Les samedis, à 16 h. 15, Salle 3.* (Ouverture du cours le 5 février.) — *Séminaire :* Méthodologie de la symbolique littéraire. *Les samedis, à 16 h. 15, Salle 3 bis.* (Ouverture du séminaire le 20 novembre.)

HISTOIRE DE LA CIVILISATION DE L'AMÉRIQUE DU NORD — M. MARCEL GIRAUD, professeur. — Abraham Lincoln devant le problème noir. *Les mercredis, à 16 heures, Salle 3.* (Ouverture du cours le 1^er décembre.) — Les États du Sud avant la guerre civile : Économie et Société. *Les samedis, à 15 heures, Salle 3.* (Ouverture du cours le 4 décembre.)

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. LÉON BRILLOUIN, EDMOND CHASSIGNEUX, ÉMILE COORNAERT, ALEXANDRE DAUVILLIER, MARCEL DELÉPINE, PAUL DEMIÉVILLE, ÉDOUARD DHORME, JACQUES DUCLAUX, CHARLES DUFRAISSE, ALFRED ERNOUT, EMMANUEL FAURÉ-FREMIET, ALBERT GABRIEL, ÉTIENNE GILSON, MARTIAL GUEROULT, ANTOINE LACASSAGNE, ANDRÉ MAZON, PIERRE MONTET, ANDRÉ PÉZARD, ANDRÉ PIGANIOL, JEAN POMMIER, ANDRÉ VAILLANT, GASTON WIET.

En instance d'honorariat : MM. MARCEL BATAILLON et ÉMILE GASPARDONE.

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

19, rue de la Sorbonne (Tél. : 033-10-87)

Directeur : M. P. MAROT

Secrétaire-professeur adjoint : M. E. POULLE

L'École des Chartes a été fondée par une ordonnance de 1821 et réorganisée par une ordonnance de 1846.

OBJET ET CARACTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT. — Depuis cette époque, l'École, à la fois scientifique et pratique, a un double objet : 1° enseigner les sciences auxiliaires de l'histoire, appliquées à l'étude du Moyen Age et des temps modernes ; 2° former des archivistes et des bibliothécaires.

CONCOURS D'ENTRÉE. — L'enseignement est gratuit. Les élèves se

recrutent par la voie d'un concours annuel, comportant des épreuves de latin, d'histoire, de géographie historique et de langues vivantes (allemand ou anglais). Les inscriptions en vue de ce concours sont reçues au Secrétariat *du 2 au 15 mai*. Pour être admis à le subir, il faut être Français, avoir moins de 30 ans et être pourvu du Baccalauréat ou de l'examen spécial d'entrée dans les Facultés des Lettres. Le nombre maximum des élèves admis chaque année est fixé à 20.

ORGANISATION DES ÉTUDES. — Les élèves de l'École ont la qualité de fonctionnaire stagiaire ; ils perçoivent un traitement dès leur entrée à l'École. La durée des études est de trois ans. A la fin de chaque année scolaire, les élèves subissent un examen de passage. Les élèves dont l'aptitude a été constatée par le résultat de l'examen final de 3e année sont déclarés admis à soutenir une thèse au mois de mars suivant. Les élèves qui ont soutenu leur thèse avec succès reçoivent le diplôme d'archiviste paléographe.

Les étrangers peuvent être admis comme élèves soit en présentant le concours d'entrée dans les mêmes conditions que les Français, soit sur examen de leurs titres et après avis du Conseil de Perfectionnement. L'École admet aussi des auditeurs libres qui, pour suivre les leçons, doivent demander au Secrétariat une carte d'admission.

Une bibliothèque est réservée aux élèves et anciens élèves.

CARRIÈRES OUVERTES. — Le Diplôme d'archiviste paléographe est exigé pour les fonctions d'archiviste relevant du ministère de l'Éducation nationale (conservateur et conservateur en chef des Archives nationales et départementales), ainsi que pour la plupart des postes d'archiviste des départements ministériels ayant un service d'archives autonome. Il facilite l'accès aux fonctions de Bibliothécaire. Le Secrétariat de l'École procure, sur demande écrite ou verbale, une brochure explicite sur l'organisation des études et les diverses carrières ouvertes aux archivistes paléographes.

PROGRAMME ET HORAIRE DES COURS

PREMIÈRE ANNÉE. — M. CH. PERRAT. Paléographie. *Mardi et samedi, à 10 heures.* — M. J. MONFRIN. Philologie romane. *Lundi, à 16 heures et vendredi, à 14 heures.* — M. P. MAROT. Bibliographie. *Mercredi, à 9 heures.* — M. R. BOSSUAT. Latin du Moyen Age. *Jeudi, à 14 heures.*

DEUXIÈME ANNÉE. — M. R.-H. BAUTIER. Diplomatique. *Vendredi et samedi, à 9 heures.* — M. M. FRANÇOIS. Histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France. *Mardi et mercredi, à 14 heures.* — M. A. VERNET. Sources narratives et littéraires de l'histoire de France. *Jeudi, à 10 heures.* — M. P. MAROT. Archives de l'histoire de France. *Jeudi, à 14 heures.*

TROISIÈME ANNÉE. — M. N... Histoire du Droit civil et du Droit canonique. *Mardi et mercredi, à 10 heures.* — M. J. HUBERT. Archéologie du Moyen Age. *Mardi et mercredi, à 14 heures.* — M. A. VERNET. Sources narratives et littéraires de l'histoire de France. *Vendredi, à 10 heures.* — M. M. FRANÇOIS. Histoire des Institutions modernes. *Jeudi, à 10 h. 45.*

ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

2, rue de Lille (VII[e]) (Tél. : 222-09-91 et 09-92)

Administrateur : M. ANDRÉ MIRAMBEL, membre de l'Institut

Administrateur adjoint : M. ALAIN GUILLERMOU

Secrétaire : M[me] FIATTE

Conservateur en chef de la Bibliothèque : M[lle] LABBÉ

I. — HISTORIQUE ET BUT. — Créée, sur un rapport de Lakanal, par un décret-loi du 10 germinal an III (30 mars 1795), l'École Spéciale (aujourd'hui École Nationale) des Langues Orientales Vivantes a succédé à l'École des « Jeunes de Langues » (de 1669).

Le Statut actuel de l'École est défini par les textes suivants : décret du 8 juin 1914, arrêté du 2 juillet 1914, décrets du 27 janvier 1951, du 24 août 1951, arrêtés des 11 septembre 1951, 14 février 1953, 3 février 1954, 13 juillet 1961, décrets des 20 mai 1955, 16 décembre 1955, arrêté du 5 juillet 1962.

« L'École Nationale des Langues Orientales Vivantes a pour objet : 1° d'apprendre aux élèves à lire, écrire et parler les langues vivantes de l'Europe orientale, de l'Asie, de l'Océanie et de l'Afrique, et de leur enseigner la géographie, l'histoire et les institutions des pays où ces langues sont en usage ; 2° de contribuer, par des travaux et des publications, au progrès des études scientifiques se rapportant aux matières ci-dessus désignées. » (Article premier du décret du 8 juin 1914.)

II. — CONDITIONS DE SCOLARITÉ. — L'École reçoit des élèves et des auditeurs.

CONDITIONS D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES :

1° Être âgé de 17 ans au moins ;

2° *Pour les Français :* être Bachelier, ou titulaire d'un titre admis en dispense du Baccalauréat, ou subir avec succès un examen d'admission. *Pour les étrangers :* être pourvu d'un Diplôme ou Certificat de fin d'Études secondaires reconnus en France, ou subir avec succès un examen d'admission. Examen d'admission : être âgé de 22 ans au moins ;

3° Payer par an un droit d'inscription de 10 F et un droit de bibliothèque de 6 F.

La durée des études est de trois ans. Elle peut être réduite exceptionnellement à deux années (s'informer au Secrétariat). *L'assiduité aux cours et répétitions est obligatoire (arrêté du 2-7-1914).*

A la fin de chaque année d'études, il est procédé à des examens (épreuves de langues, d'histoire, géographie et institutions). Le succès aux examens de fin d'études (fin de la 3e année) donne droit pour chaque langue au *Diplôme de l'École.*

Des bourses d'études peuvent être accordées aux élèves pour chacune des trois années d'études.

CONDITIONS D'INSCRIPTION DES AUDITEURS LIBRES :

1° Être âgé de 18 ans au moins.

2° Conditions de grade et de nationalité : aucune.

3° Droit d'inscription annuel de 3 F et droit de bibliothèque de 6 F.

Les auditeurs libres ne peuvent pas se présenter aux examens.

III. — La BIBLIOTHÈQUE est ouverte *tous les jours, de 9 à 19 heures,* pendant l'année scolaire, et *de 14 à 19 heures,* du 15 juillet au 1er novembre, pour les élèves et les auditeurs libres.

IV. — CARRIÈRES AUXQUELLES L'ÉCOLE PRÉPARE : Secrétariat du ministère des Affaires Étrangères (décrets des 9 juillet 1959, 8 avril 1960, 4 août 1961).

D'autre part, les élèves diplômés sont admis à prendre part aux concours pour : l'entrée à l'École Nationale d'Administration, les fonctions de Lecteur et Correcteur à l'Imprimerie Nationale, etc. L'École prépare, concurremment avec d'autres établissements, à l'enseignement public (Licences, Agrégations d'arabe et de russe), aux carrières des bibliothèques publiques, aux carrières administratives et militaires (Service du Chiffre de la Marine). Le diplôme de l'École permet de présenter une candidature à la fonction de Traducteur-Juré et aux Services de la Radiodiffusion Nationale (émissions en langues étrangères). De plus, le secteur privé (banques, industries, commerce) fait parfois appel aux diplômés de l'École. Enfin, établissement scientifique en même temps qu'institut pratique, l'École des Langues Orientales est le séminaire de tous ceux qui se vouent à l'étude des langues et des civilisations du Levant, de l'Afrique, de l'Inde, de l'Océanie et de l'Extrême-Orient.

L'École prépare au doctorat de recherches (3e cycle).

L'Administrateur de l'École reçoit le mercredi, de 15 à 18 heures; la Secrétaire, le vendredi, de 14 h. 30 à 16 h. 30; le Conservateur de la Bibliothèque, le mercredi, de 15 à 18 heures.

Joindre à toute demande de renseignements, adressée par lettre, un timbre pour réponse.

Le Secrétariat de l'École est ouvert les mardi et mercredi, de 10 heures à 12 heures, et les jeudi et vendredi, de 15 heures à 17 heures.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

I. — Langues de l'Asie antérieure

ARABE LITTÉRAL. — M. Gérard LECOMTE, professeur. — Éléments de la grammaire ; étude de textes simples, classiques et modernes (1re année). — Version et histoire littéraire (2e et 3e années).

M. Gérard TROUPEAU, professeur. — Éléments de la grammaire ; étude de textes simples, classiques et modernes (1re année). — Grammaire et thème (2e et 3e années).

MM. ATALLA, ASSI, MASSOUH et BEN ABDESSELEM, répétiteurs.

ARABE ORIENTAL. — M. Michel BARBOT, professeur. — Explication de textes ; grammaire des parlers du Liban et de la Syrie (1re année). — Étude du vocabulaire et explication de textes : poésies et chants populaires (2e année). — Grammaire et explication de textes ; arabe libanais, syrien et égyptien (3e année).

M. KASSAB, répétiteur. — Arabe oriental.

M. HANAFI, répétiteur. — Arabe égyptien.

ARABE MAGHRÉBIN. — Voir section II.

BERBÈRE. — Voir section II.

PERSAN. — M. Gilbert LAZARD, professeur. — Grammaire et explication de textes gradués (1re année). — Explication de textes de diverses époques (prose et poésie) (2e et 3e années).

M. HENDESSI, assistant.

KURDE. — M. Kamuran Aali Bedir KHAN, chargé de cours. — Éléments de grammaire ; thèmes et versions ; introduction à la littérature folklorique (1re année). — Grammaire et éléments de syntaxe ; introduction à la littérature classique (2e année). — Syntaxe et textes ; littérature contemporaine (3e année).

M. ALRAWANDUZI, répétiteur.

TURC. — M. Louis BAZIN, professeur. — Grammaire élémentaire et explication de textes faciles en caractères latins (1re année). — Études grammaticales complémentaires et explication de textes littéraires en caractères latins (2e année). — Grammaire historique, étude de l'osmanli en caractères arabes, et explication de textes littéraires et historiques en caractères latins et arabes (3e année).

M. IZEDDIN, assistant.

HÉBREU MODERNE. — M. HAIM ZAFRANI, professeur suppléant. — Lecture et écriture, éléments de la grammaire, explication de textes faciles (1re année). — Études grammaticales complémentaires, morphologie et syntaxe, explication de textes gradués (2e année). — Questions de linguistique et de littérature néo-hébraïques, explication de textes littéraires (2e et 3e années). — Exercices de traduction (thème et version), explication de textes (3e année). — Éléments de la littérature hébraïque ancienne (Bible, Mišnah, Talmud) (3e année, 2e semestre).

M. SIRAT, répétiteur.

YIDDISCH. — M. ALEXANDRE DERCZANSKY, chargé de conférences. Mme ERTEL, chargée de répétitions.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET INSTITUTIONS DES ÉTATS DU PROCHE-ORIENT :

Géographie. — M. JEAN DRESCH, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, chargé de conférences. — Le monde musulman (1re année). — Égypte, Arabie [1er trimestre], Turquie, Iran [2e trimestre], Maghreb, caractères généraux [3e trimestre] (2e année). — Irak, Syrie, Liban, Jordanie, Israël [1er trimestre], Afghanistan, Républiques musulmanes soviétiques [2e trimestre], les pays du Maghreb [3e trimestre] (3e année).

Histoire. — M. MARCEL COLOMBE, professeur ; M. HENRI MARTIN DE LA BASTIDE D'HUST, professeur : Civilisation du Maghreb. — M. ANDRÉ GUIMBRETIÈRE, chargé de conférences (civilisation du Pakistan). — Initiation à l'histoire du monde musulman (cours de MM. COLOMBE, et GUIMBRETIÈRE) (1re année). — Aspects de la civilisation musulmane (cours de MM. COLOMBE, DE LA BASTIDE ET GUIMBRETIÈRE) (2e année). — Les grands problèmes contemporains (cours de MM. COLOMBE, DE LA BASTIDE et GUIMBRETIÈRE) (3e année). — Étude des problèmes du Proche-Orient et du Maghreb contemporains, M. ROBERT SANTUCCI, chargé de cours.

Conférences de Mlle LILY SCHERR (civilisation d'Israël), (2e et 3e années), et de M. ROBERT MANTRAN, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence (Histoire de l'Empire Ottoman).

II. — LANGUES DE L'AFRIQUE

ARABE MAGHRÉBIN. — M. PHILIPPE MARÇAIS, professeur. — Éléments de la grammaire des parlers de l'Afrique du Nord (1re année). — Explication de textes marocains ; notions complémentaires de grammaire et de vocabulaire (2e année). — Explication de textes marocains (parlers citadins, montagnards et bédouins) (3e année).

M. FASSI et M. EL KAROUI, répétiteurs.

BERBÈRE. — M. LIONEL GALAND, professeur. — Étude d'un parler, grammaire, explication de textes, conversation (1re, 2e et 3e années). — Questions de grammaire comparée ; préparation de l'enquête linguistique (3e année).

M. ALLAOUI, répétiteur.

ABYSSIN (AMHARIQUE). — M. JOSEPH TUBIANA, professeur. — Éléments de la grammaire et explication de textes faciles (1re et 2e années). — Études complémentaires de grammaire, et explication de textes (2e et 3e années). — Histoire et civilisation de l'Afrique orientale (1re, 2e et 3e années).

M. N..., répétiteur.

LANGUES COUCHITIQUES. — M. JOSEPH TUBIANA, chargé de conférences.

M. ABDALLAH, chargé de répétitions.

PEUL ET MANDING. — M. PIERRE-FRANCIS LACROIX, professeur. — Introduction, morphologie et syntaxe, exercices d'application (1re année). — Compléments grammaticaux, explication de textes et conversation (2e année). — Explication de textes historiques et sociologiques, conversation (3e année).

M. SOW, répétiteur (Peul).

M. N'DAW, répétiteur (Manding).

BANTOU. — M. PIERRE ALEXANDRE, professeur. — Introduction, grammaire et syntaxe élémentaires bulu (1re année). — Explications de textes bulu, dialectologie du groupe dit pahouinaté, fang (2e année). — Analyse comparative des autres groupes bantou, langues véhiculaires bantu et bantouides (3e année).

M. N...,, répétiteur.

M. N..., chargé de répétitions de Swahili, Lingala, Bulu).

HAOUSSA. — M. CLAUDE GOUFFÉ, professeur.

M. ALFIDJA, répétiteur.

CIVILISATION DE L'AFRIQUE NOIRE. — M. DOMINIQUE ZAHAN, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, chargé de conférences.

M. GILLES SAUTTER, directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études, chargé de conférences de géographie de l'Afrique et du Sahara.

III. — LANGUES DE L'EXTRÊME-ORIENT DE L'INDE ET DE L'OCÉANIE

CHINOIS. — M. ROBERT RUHLMANN, professeur. — Grammaire de la langue commune *(putoughna)* ; entraînement au thème et à la version (1re et 2e années). — Lecture de la presse et de textes

d'intérêt littéraire, historique et sociologique en *putoughna* ; entraînement à la traduction orale et à la composition (3e année).

M. N..., professeur.

Mme ODILE KALTENMARK, maître-assistant. — Langue classique (wen yan).

M. ALEXIS RYGALOFF, directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études, chargé de conférences. — Linguistique chinoise.

Mlle LIANG PAI-CHIN, assistante ; Mme RECLUS-HOUANG, répétitrice ; MM. LI TCHE-HOUA, HSIUNG PING-MING, WANG CHING-JU, et N., répétiteurs.

TIBÉTAIN. — M. ROLF STEIN, chargé de conférences.

M. JHAMPA-GYAMTSMOG, répétiteur.

JAPONAIS. — M. RENÉ SIEFFERT, professeur ; M. JEAN-JACQUES ORIGAS et Mlle FRANCINE HÉRAIL, maîtres-assistants ; M. MORI assistant. — Éléments de la grammaire et explications de textes (1re année). — Compléments de la grammaire et explication de textes (2e année). — Étude de la langue écrite ; lecture de textes littéraires et de documents (3e année).

MM. FUJIMORI et ARAKI, répétiteurs.

CORÉEN. — M. LI-OGG, répétiteur.

VIETNAMIEN. — M. GUSTAVE MEILLON, professeur. — Morphologie et explication de textes gradués ; notions élémentaires de syntaxe (1re année). — Études grammaticales complémentaires et exercices divers de traduction (2e année). — Questions de littérature néo-vietnamienne ; explication de textes variés, modernes et contemporains (2e et 3e années). — Notions de littérature sino-vietnamienne et explication de morceaux choisis d'auteurs anciens (3e année).

M. TRAN-NGOC-CHAU, répétiteur.

SINO-VIETNAMIEN. — M. PHAM NGOC TOAN, chargé de cours.

CAMBODGIEN. — M. N..., professeur. — Lecture et écriture, traduction de textes faciles (1re année). — Étude de la syntaxe et explication de textes (2e année). — Textes littéraires de prose et de poésie (3e année).

Mme LEWITZ, répétitrice.

LAOTIEN. — M. MARC REINHORN, professeur. — Écriture, grammaire, langue courante (1re année). — Grammaire, langue littéraire, théâtre moderne (2e année). — Étymologie, langue savante, littérature (3e année).

M. N..., répétiteur.

SIAMOIS. — M. ROBERT LINGAT, chargé de cours. — Écriture et lecture, système des tons. Notions de grammaire. Morphologie

(1re année). — Études complémentaires de grammaire et explications de textes. Exercices de thèmes (2e année). — Explications de textes littéraires et historiques. Notions de prosodie et d'histoire de la littérature. Exercices de thèmes (3e année).

Mlle PHADIKUN, répétitrice.

MALAIS-INDONÉSIEN. — Mlle VERA SOKOLOFF, chargée de cours. — Éléments de la grammaire, explication de textes faciles et exercices pratiques (1re année). — Textes classiques littéraires modernes. Lecture de journaux. Notions sur l'histoire, la géographie et la civilisation des pays de langue malaise (2e et 3e années).

M. MAUNA, répétiteur.

TAGALOG. — Mlle QUIROLGICO, chargée de conférences.

MALGACHE. — M. JACQUES FAUBLÉE, professeur. — Grammaire élémentaire (dialecte mérina), textes faciles (1re année). — Texte mérina (2e et 3e années). — Grammaire, textes dialectaux bara (2e année) et temuru (3e année).

Mme DOMENICHINI-RAMIARAMANANA, répétitrice.

LANGUES MODERNES DE L'INDE. — M. GILLES PHILIBERT, professeur délégué. — Éléments de linguistique indienne et de vocabulaire (1re année). — Études de syntaxe indienne, avec applications et lecture de textes (2e année). — Explication de textes littéraires et de documents divers (3e année).

M. V. R. JOSHI, répétiteur de Hindi.
M. QURESHI, répétiteur de Bengali.

TAMOUL. — M. N..., professeur.
M. KASI, répétiteur.

OURDOU. — M. ANDRÉ GUIMBRETIÈRE, professeur. — Éléments de grammaire et textes faciles (1re année). — Textes modernes ; aspects syntaxiques et sémantiques de la langue (2e année). — Textes littéraires, philosophiques ou techniques (3e année).

M. MAJID, répétiteur.

BIRMAN. — Mme BERNOT, maître-assistant. — Explication de textes faciles. Éléments de grammaire (1re année). — Études complémentaires de grammaire. Explication de textes folkloriques et de nouvelles modernes (2e année).

Mlle PE MAUNG TIN, répétitrice.

LANGUES OCÉANIENNES. — *HOUAÏLOU :* M. RAYMOND LEENHARDT, chargé de cours. — Grammaire, syntaxe et étude

de textes (1re année). — Étude de textes anciens et modernes (2e année). — Étude comparée de différents dialectes, leur valeur ethnologique (3e année).

M. NENAVOH, répétiteur de Houaïlou.

ÉTUDE DES LANGUES POLYNÉSIENNES : TAHITIEN. — Mme NORDMANN-SALMON, répétitrice.

HISTOIRE ET INSTITUTIONS DES ÉTATS DE L'EXTRÊME-ORIENT. — Mme NICOLAS-VANDIER, professeur.

Mlle HÉRAIL, maître-assistant.

GÉOGRAPHIE DE L'EXTRÊME-ORIENT. — Mme BERGÈRE, maître-assistant.

CIVILISATION DE L'INDE CONTEMPORAINE. — M. JEAN-LUC CHAMBARD, professeur. Géographie générale du sous-continent indien (1re année). — Histoire contemporaine de l'Inde : la conquête britannique (2e année). — Institutions et problèmes sociaux de l'Inde actuelle (3e année). — Ethnologie de la vie quotidienne dans un village de l'Inde centrale : le cycle annuel des fêtes religieuses (2e et 3e années).

HISTOIRE ET CIVILISATION DU VIET-NAM. — M. PHAM-NGOC-TOAN, chargé de cours.

HISTOIRE ET CIVILISATION DE L'ASIE HINDOUISÉE. — Mme BERNARD-THIERRY, chargée de cours.

Conférences de Mme MARCELLE FAUBLÉE (civilisation de Madagascar), de M. RAYMOND LEENHARDT (civilisation de l'Océanie) et de Mlle SOKOLOFF (civilisation de l'Indonésie et de la Malaisie).

IV. — LANGUES DE L'EUROPE ORIENTALE

GREC MODERNE. — M. ANDRÉ MIRAMBEL, membre de l'Institut, professeur. — Grammaire du grec moderne démotique (1re année). — Linguistique néo-grecque ; langue savante et traduction de textes officiels ; littérature et philologie ; explication de textes littéraires (2e et 3e années).

M. CASTANAKIS, assistant.

ARMÉNIEN. — M. FRÉDÉRIC FEYDIT, professeur. — Grammaire de l'arménien moderne occidental (1re année). — Grammaire de l'arménien classique, de l'arménien moderne oriental, explication de textes (2e et 3e années).

M. BOYADJIAN, répétiteur.

ALBANAIS. — M. HENRI BOISSIN, chargé de conférences.

M. NOÇKA, répétiteur.

ROUMAIN. — M. ALAIN GUILLERMOU, professeur. — Grammaire ; explication de textes (1re année). — Explications de textes (2e et 3e années).

M. BARBULESCO, répétiteur.

RUSSE. — M. JEAN TRAIN, professeur. M. BONAMOUR, professeur suppléant. — Éléments de la grammaire (1re année). — Explication de textes et correction de devoirs (2e et 3e années).

Mme BRACQ, assistante. Mlle OUNANIAN, Mme GHEORGHIEF, répétitrices. M. DUBROVSKY, répétiteur.

M. JACQUES VEYRENC, professeur. — Grammaire et explication de textes (1re année). — Explications de textes, corrections de travaux écrits. Dissertations (2e et 3e années).

Mmes BERG, KOLITCHEFF, répétitrices ; MM. TCHEKAN, VERBA, SCHAKHOVSKOY et N..., répétiteurs.

M. LÉON ROBEL, professeur.

Mmes BOHDANOWICZ, DECAILLOT, et PIGNALET, répétitrices ; M. TOLSTOÏ et N..., répétiteurs.

M. MARCEL FERRAND, chargé de cours.

Mmes LOSSKY, VASSUTINSKY, VILANYII et ANDRÉ-PILLOIS, répétitrices.

UKRAINIEN. — Mme SCHERRER, chargée de cours. — Éléments de la grammaire et explication de textes tirés des lectures ukrainiennes d'Elie Borschak (1re année). — Études complémentaires de grammaire et explication de textes du XIXe siècle (2e année). — Explication de textes modernes (3e année). — Cours de civilisation ukrainienne. Quelques heures seront consacrées aux textes ruthènes des XVIIe et XVIIIe siècles (3e année).

M. JOUKOWSKY, répétiteur.

POLONAIS. — M. Étienne DECAUX, professeur. — Grammaire et explication de textes faciles (1re année). — Grammaire et explication de textes anciens et modernes (2e et 3e années).

Mme SZUREK-WISTI, assistante.

TCHÈQUE. — M. N..., professeur. — Éléments de la grammaire et explication de textes faciles (1re année). — Compléments à la grammaire et explication de textes modernes et contemporains (2e et 3e années). — Explication de textes d'ancien tchèque et de textes slovaques (3e année).

M. ONDROVCIK, assistant.

SERBO-CROATE. — M. HENRI BOISSIN, professeur. — Exposé de la grammaire et explication de textes faciles (1re année). — Explication de Putopisi de Ljubomir Nenadovic et de textes faciles (2e année). — Explication de textes contemporains variés (3e année).

Des notions des autres langues slaves en usage en Yougoslavie seront données dans le cadre de la chaire.

Mme FOULON, répétitrice, M. N..., répétiteur.

BULGARE. — M. ROGER BERNARD, professeur. — Éléments de vieux bulgare ; éléments de la grammaire du bulgare moderne et explication de textes variés (1re année). — Explications d'œuvres choisies de la littérature moderne et contemporaine (2e et 3e années).

Mme CHRISTOPHOROV, assistante.

LANGUES FINNO-OUGRIENNES. — M. AURÉLIEN SAUVAGEOT, professeur.

Langue hongroise : Grammaire du hongrois (1re année). — Explication de textes (2e et 3e années).

M. GERGELY, assistant.

Langue finnoise : Grammaire du finnois (1re année). — Explication de textes (2e et 3e années).

M. KALLIOINEN, répétiteur.

Langue estonienne : M. LINNUSTE, chargé de conférences.

YIDDISCH. — Voir Section I.

GEORGIEN. — M. CHARADCHIDZE, chargé de conférences.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET CIVILISATION DES PAYS DE L'EUROPE ORIENTALE. — Géographie : M. ANDRÉ BLANC, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, chargé de conférences.

Histoire : M. ROBERT PHILIPPOT, professeur.

M. MICHEL LARAN, professeur.

Conférences de M. FRÉDÉRIC FEYDIT (civilisation de l'Arménie) ; de M. JEAN GERGELY (civilisation de la Hongrie) ; de M. VILHO KALLIOINEN (civilisation de la Finlande) ; de M. VAHUR LINNUSTE (civilisation de l'Estonie).

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

(A la Sorbonne)

L'École Pratique des Hautes Études a été créée en 1868 par Victor DURUY, pour placer, à côté de l'enseignement théorique, les exercices qui peuvent le fortifier et l'étendre. Elle est divisée en 6 sections indépendantes les unes des autres : SCIENCES MATHÉMATIQUES ; SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES ; SCIENCES NATURELLES ; SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES ; SCIENCES RELIGIEUSES ; SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

Seules les sections des Sciences Historiques et Philologiques et des Sciences Religieuses sont installées à la Sorbonne (Escalier E, 1er étage). La section des Sciences Économiques et Sociales est installée 54, rue de Varenne et dans divers locaux.

Les autres sections sont constituées par des enseignements et des laboratoires disséminés au Muséum, au Collège de France, dans les Facultés de Paris, etc., et même dans les départements.

Les cours de la section des Sciences Historiques et Philologiques, ceux de la section des Sciences Religieuses et de la section des Sciences Économiques et Sociales sont gratuits et ouverts à toute personne qui s'est inscrite au Secrétariat de la section intéressée en présentant une pièce d'idendité.

SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

(à l'Institut Henri-Poincaré)

11, rue Pierre-Curie (V^e^) (Tél. : 033-42-10)

Président : M. PAUL MONTEL. — *Secrétaire :* M. PAUL BELGODERE

Directeurs d'études :

M. GASTON JULIA : *Mathématiques.*

M. RENÉ GARNIER : *Mathématiques.*

Fondé par G. DARBOUX, continué par E. PICARD et actuellement par P. MONTEL, le *Bulletin des Sciences mathématiques* publie des *Analyses* d'ouvrages reçus, et des *Mélanges* consistant en de courts articles.

Les 11 volumes de la première série ont paru de 1870 à 1876, sous le titre de *Bulletin des Sciences mathématiques et astronomiques*, qui a été conservé jusqu'en 1884 (tome 19 de la deuxième série). Le tome 87 de la deuxième série (tome 98 de la collection) a paru en 1963, par fascicules trimestriels édités par la librairie Gauthier-Villars.

Les publications envoyées en don ou échange au *Bulletin des Sciences mathématiques* contribuent à tenir à jour la bibliothèque de l'Institut Henri-Poincaré.

Le Secrétariat fournit des renseignements de toute nature relatifs aux Sciences Mathématiques, et participe à l'accueil des mathématiciens étrangers ou provinciaux.

SECTION DES SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES

Président : M. J. WYART. — *Assesseur :* M. P. LAFFITTE

Secrétaire : M^me^ PIED

Directeurs de laboratoires :

MM. E. ANDRÉ ..... Laboratoire des Oléagineux métropolitains, 12, square Pétrarque, Paris (XVI^e^).

BOULLÉ ..... Laboratoire de Chimie, École nationale supérieure des Mines.

M.	L. CAPDECOMME .	Laboratoire de Minéralogie, Faculté des Sciences de Toulouse.
Mlle	Y. CAUCHOIS	Laboratoire de Chimie physique, 11, rue Pierre-Curie.
MM.	G. CHAMPETIER .	Laboratoire de Chimie macromoléculaire, 10, rue Vauquelin.
	G. CHAUDRON ...	Laboratoire de Chimie, 11, rue Pierre-Curie.
	J. COULOMB	Laboratoire de Physique du Globe, 191, rue Saint-Jacques.
	J. DUCLAUX	Laboratoire de Biologie physico-chimique, 11, rue Pierre-Curie.
	Ch. DUFRAISSE ..	Laboratoire de Chimie organique, Collège de France.
	R. FABRE	Laboratoire de Toxicologie, F. de Pharmacie.
	A. KIRRMANN....	Laboratoire de Chimie. E. N. S.
	P. LAFFITTE	Laboratoire de Chimie générale, 1, rue Victor-Cousin.
	J. LECOMTE	Laboratoire d'Infrarouge théorique appliqué, 1, rue Victor-Cousin.
	Y. LE GRAND	Laboratoire de Physique, Muséum d'Histoire Naturelle.
	LEPRINCE-RINGUET	Laboratoire de Physique, École Polytechnique.
	R. LUCAS	Laboratoire de Recherches physiques, 1, rue Victor-Cousin.
	H. MOUREU	Laboratoire municipal de Chimie, 39 *bis*, rue de Dantzig.
	NORMANT	Laboratoire de synthèse organique, 1, rue Victor-Cousin.
	P. PASCAL	Laboratoire de Chimie générale, 1, rue Victor-Cousin.
	PRÉVOST	Laboratoire de Chimie organique, 1, rue Victor-Cousin.
Mlle	QUINTIN	Laboratoire d'Électrochimie, École nationale supérieure de Chimie, 11, rue Pierre-Curie.
M.	ROCARD	Laboratoire de Physique, École normale supérieure.

MM. ROTHÉ ..... Laboratoire de Physique du Globe, Faculté des Sciences, 38, boulevard d'Anvers, Strasbourg.

SIESTRUNCK ..... Laboratoire de Mécanique expérimentale des Fluides, place de la Grande-Ceinture, Saint-Cyr (S.-et-O.).

WYART ..... Laboratoire de Minéralogie, 1, rue Victor-Cousin.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES

Président : M. FESSARD. — *Secrétaire :* M. FAUCHER

Directeurs de laboratoire et directeurs adjoints

MM. M. ANDRÉ ..... *Acarologie* (av. de Saint-Maurice, 53).

A. AUBREVILLE .. *Botanique phanérogamique tropicale*, Muséum.

H. BARUK ..... *Psychopathologie expérimentale*, Saint-Maurice.

Mlle Y. BEIGBEDER (D. A.)..... *Géomorphologie*, Muséum et Dinard.

MM. J. BENOIT ..... *Histophysiologie*, Collège de France.

M. BESSIS ..... *Cytologie sanguine*, Centre National de Transfusion sanguine.

Mlle G. BOBIN (D.) ..... *Histologie animale*, Sorbonne.

MM. R. BONNARDEL .. *Psychologie appliquée* (41, rue Gay-Lussac).

P. BORENSTEIN (D.) ..... *Neurophysiologie comparée*, Institut Marey.

P. BOUISSET (D. A.) *Organisation physiologique du travail*, 41, rue Gay-Lussac.

F. BOURDIER..... *Géologie du quaternaire et Préhistoire*, Muséum.

P. BUDKER..... *Biologie des cétacés et autres mammifères marins*, Muséum.

R. G. BUSNEL .... *Physiologie acoustique*, Domaine de Vilvert, Jouy-en-Josas.

TH. CAHN ..... *Physiologie des corrélations métaboliques*, 13, rue Pierre-Curie.

B. CALLAME (D. A.) *Océanographie des mers profondes*, La Rochelle.

J. CALVET (D. A.). *Physiologie du travail*, 41, rue Gay-Lussac.

MM. J. CARAYON..... *Entomologie économique*, Muséum.
A. CHABAUD..... *Helminthologie et Parasitologie comparées*, Muséum.
Mme A. CHALAZONITIS-ARVANITAKI... *Électrobiologie*, Faculté des Sciences, Lyon.
MM. P. CHAUCHARD *Neurophysiologie de l'excitabilité*, Sorbonne.
R. CHAUVIN ..... *Éthologie expérimentale. Station de Recherches apicoles*, Bures-sur-Yvette.
L. CHEVILLARD .. *Pharmacodynamie biochimique*, Collège de France.
J. CHEYMOL ..... *Biologie expérimentale*, Faculté de Médecine.
R. COURRIER .... *Morphologie expérimentale et Endocrinologie*, Collège de France.
Mlle G. COUSIN ..... *Génétique expérimentale*, P. C. B., 12, rue Cuvier.
MM. A. DAVY DE VIRVILLE (D. A.) ... *Biologie végétale*, P. C. B., 12, rue Cuvier.
G. DEFLANDRE... *Micropaléontologie*, Muséum et Forcalquier.
Mme M. DEFLANDRE (D. A.)..... *Micropaléontologie*, Muséum et Forcalquier.
Mlle B. DELAPORTE (D. A.) ..... *Biologie végétale tropicale*, P. C. B., 12, rue Cuvier.
MM. P. DELL ..... *Neurophysiologie clinique expérimentale*, 1, rue Cabanis.
J. DESBORDES (D. A.) ..... *Biochimie neuropathologique*, 1, rue Cabanis.
G. DEYSSON ..... *Physio-toxicologie cellulaire*.
A. DOGNON ..... *Biophysique médicale*, Faculté de Médecine.
P. DRACH ..... *Océanographie biologique*, 195, rue Saint-Jacques.
DUBOIS-POULSEN. *Physiologie normale et pathologique de la vision*, 28, rue de Charenton.
J. DUCHE..... *Pédobiologie écologique*, C. R. hydrologique, Gif-sur-Yvette.
H. ERHART..... *Pédologie et géochimie de la Biosphère*, 11, place Adolphe-Chérioux.
R. FAUCHER (S. D.) *Administration*, Secrétariat.

M. A. FESSARD ..... *Neurophysiologie comparée*, Institut Marey, 4, avenue Gordon-Bennett (XVI^e).

M^me D. FESSARD (D. A.) *Neurophysiologie comparée*, Institut Marey.

MM. E. FISCHER..... *Biologie marine et Malacologie*, Muséum.

J. F. FONCIN (D. A.) *Physiologie et psychologie neurochirurgicale*, Hôpital de la Salpêtrière.

M. FONTAINE..... *Physiologie écologique*, Muséum.

P. FOURNIER (D. A.) *Physiologie des vitamines*, 16, rue de l'Estrapade.

P. FRAISSE..... *Psychologie expérimentale et comparée*, 28, rue Serpente.

J. GAJDOS (D. A.). *Biochimie comparée*, Collège de France.

R. GAUTHERET .. *Histophysiologie végétale*, P. C. B.

R. GESSAIN..... *Anthropologie biologique, démographique et génétique*, Musée de l'homme.

A. GIROUD ..... *Physiologie des vitamines*, 16, rue de l'Estrapade.

R. GIUDICELLI (D. A.) ..... *Biologie expérimentale*, Faculté de Médecine.

M^lle S. GOTHIE (D. A.). *Hormonologie et Cytologie expérimentales*, Hôpital Broca.

M^me H. GRATIOT-ALPHANDÉRY (D. A.)..... *Psychobiologie de l'Enfant*, I. N. O. P., 41, rue Gay-Lussac.

MM. R. GRANDPIERRE *Centre National d'Études Spatiales*, 5 *bis*, avenue de la Porte-de-Sèvres.

P. P. GRASSÉ ..... *Biologie et ethnologie comparées*, Faculté des Sciences, boulevard Raspail.

G. GROS (D. A.)... *Morphologie expérimentale et endocrinologie*, Collège de France.

P. GUINET..... *Palynologie*, Muséum.

B. HALPERN ..... *Recherches allergiques et immunologiques*, 96, rue Didot.

R. HEIM ..... *Mycologie et phytopathologie tropicales*, Muséum.

H. HERMANN .... *Physiologie expérimentale*, Faculté de Médecine, Lyon.

J. HOUGET (D. A.) *Physiologie des corrélations métaboliques*, Institut de Biologie physico-chimique.

R. JACQUOT..... *Biochimie de la nutrition*, Bellevue.

M. C. KAYSER ..... *Physiologie des fonctions*, Faculté de Médecine, Strasbourg.

Mme Y. KHOUVINE .... *Biochimie des Nucléoprotéides*, Institut de Biologie physico-chimique, rue Pierre-Curie.

MM. J. LAUNAY (D. A.) *Psychopathologie expérimentale*, Saint-Maurice.

R. LAVOCAT ..... *Paléontologie des vertébrés*, Muséum.

J. LE BEAU..... *Physiologie et psychologie neurochirurgicales*, Hôpital la Salpêtrière.

Mlle E. LE BRETON ... *Chimie physiologique et Enzymologie*, Institut de Recherches sur le cancer, de Villejuif.

MM. J. LEPLAT (D. A.). *Psychologie appliquée*, 41, rue Gay-Lussac.

R. LOWY (D. A.) ... *Nutrition humaine*, I. N. H.

G. MANGENOT ... *Biologie végétale tropicale*, 12, rue Cuvier.

M. MARCHAL ..... *Radio-physiologie*, 12, rue Jacques-Bingen (XVIIe).

Mmes M.-T. MARCHAL (D. A.) ..... *Radio-physiologie*, 12, rue Jacques-Bingen (XVIIe).

H. MAZOUÉ (D. A.) *Neurophysiologie de l'excitabilité*, Sorbonne.

MM. J. MILLOT ..... *Histologie comparée*, Muséum.

A. MONNIER ..... *Biophysique du système nerveux*, Sorbonne.

R. MORICARD .... *Hormologie et Cytologie expérimentale*, Hôpital Broca.

Mlle Y. MOULÉ (D. A.) . *Chimie physiologique et Enzymologie*, Institut de Recherches sur le cancer, de Villejuif.

MM. J. NICOLLE (D. A.). *Biochimie comparée*, Collège de France.

NGUYEN VAN THOAI ..... *Biochimie marine*, Concarneau et Collège de France.

Mme G. OLÉRON (D. A.) *Psychologie expérimentale et comparée.*

M. J. ORCEL ..... *Minéralogie*, Muséum.

Mme S. PACAUD (D. A.). *Psychologie appliquée*, 41, rue Gay-Lussac.

MM. J.-L. PARROT ..... *Physiologie pathologique*, Hôpital Boucicaut.

R. PORTET (D. A.). *Pharmacodynamie biochimique*, Collège de France.

M. PRENANT ..... *Histologie animale*, Sorbonne.

MM. R. PRUDHOMME.. *Biophysique des Ultrasons.*
R. RATSIMAMANGA *Physiologie nutritionnelle des Hormones et des Vitamines*, Faculté de Médecine.
M. REUCHLIN (D.) *Psychologie appliquée*, 41, rue Gay-Lussac.
Mme Y. ROBIN (D. A.) . *Biochimie marine*, Collège de France.
MM. J. ROCHE..... *Biochimie comparée*, Collège de France.
V. ROMANOVSKY . *Océanographie des mers profondes*, C. R. E. O. 1, quai Branly.
A. J. ROSENBERG (D. A.) ..... *Biochimie des Nucléoprotéides*, Institut de Biologie physico-chimique, 13, rue Pierre-Curie.
F. RUELLAN ..... *Géomorphologie*, Muséum, et Dinard.
E. SAKIZ (D. A.)... *Morphologie expérimentale et Endocrinologie*, Collège de France.
J. SCHERRER..... *Physiologie du Travail.*
E. SCHREIDER ... *Anthropologie physique*, Institut de Paléontologie humaine.
G. STRUDEL (D. A.) *Embryologie expérimentale*, Collège de France.
P. TCHERNIA .... *Hydrologie et Hydrobiologie marines*, Muséum.
G. TEISSIER ..... *Zoologie*, Sorbonne.
Mlles T. TERROINE (D. A.) ..... *Biochimie de la nutrition*, Bellevue.
A. TÉTRY (D. A.) .. *Biologie et Éthologie comparées*, Faculté des Sciences, boulevard Raspail.
C. THERET ..... *Cytopathologie des ultra-structures endocrines*, Faculté de Pharmacie.
MM. A. THOMAS ..... *Biologie cellulaire expérimentale*, 7, quai Saint-Bernard (Ve).
J. TREMOLIÈRES . *Nutrition humaine*, Institut National d'Hygiène.
H. TUCHMANN-DUPLESSIS ..... *Endocrinologie embryologique*, Clinique Baudelocque.
Mme M. VAN CAMPO... *Palynologie*, Muséum.
MM. V. VILTER ..... *Écologie d'Histophysiologie, Montrouge.*
R. WEILL ..... *Station biologique*, Arcachon.
E. WOLFF ..... *Embryologie expérimentale*, Collège de France.
R. ZAZZO ..... *Psychobiologie de l'Enfant*, I. N. O. P., 41, rue Gay-Lussac.

SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES

(A la Sorbonne, Escalier E, 1er étage)

Président : M. P. CHANTRAINE, membre de l'Institut

Secrétaire : M. M. FLEURY

ÉGYPTIEN. — M. J.-J. CLÈRE. — I. Inscriptions des cultes populaires. — II. Inscriptions de l'époque gréco-romaine, grammaire, lexicographie et paléographie. *Les jeudis, de* 14 à 16 *heures.*

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES. — M. G. POSENER. — I. Textes historiques. — II. Textes magiques. *Les lundis, de* 16 *à* 18 *heures.*

DÉMOTIQUE ET COPTE. — M. M. MALININE. — I. Démotique Pap. Bibl. Nationale 215 *(Chronique démotique).* — II. Copte : Études de syntaxe ; lecture des textes. *Les samedis, de* 10 *à* 11 *heures.*

SUMÉRIEN. — M. R. JESTIN. — I. Explication de textes littéraires. — II. Explications de textes historiques et économiques. *Les lundis, de* 14 *à* 16 *heures.*

ASSYRIEN. — M. R. LABAT. — I. Initiation à la grammaire akkadienne et à l'écriture cunéiforme ; exercices pratiques de lecture. *Les samedis, de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures.* — II. Explication de textes littéraires. *Les mardis, de* 10 *à* 11 *heures.* — III. Explication de textes techniques. *Les mardis, de* 11 à 12 *heures.*

ANTIQUITÉS ASSYRO-BABYLONIENNES. — M. J. BOTTERO — I. Études sur les Lois assyriennes. — II. La « Théodicée babyloniennes ». *Les lundis, de* 16 *à* 18 *heures.*

HÉBREU ET ARAMÉEN. — M. A. GUILLAUMONT. — I. Explication du texte hébreu du Livre d'Osée. *Les mercredis, de* 15 *à* 16 *heures.* — II. Grammaire syriaque et explication de textes. *Les vendredis, de* 15 *à* 16 *heures.*

ANTIQUITÉS SÉMITIQUES. — N....

HISTOIRE ANCIENNE DE L'ORIENT. — M. A. DUPONT-SOMMER, membre de l'Institut. — I. Recherches sur les Pseudépigraphes de l'Ancien Testament *(suite).* — II. Étude de documents en araméen ancien. *Les mardis, de* 16 *à* 18 *heures.*

ÉTHIOPIEN ET SUD-ARABIQUE. — M. M. COHEN. — Entretien sur les études éthiopiennes. *Le premier samedi de chaque mois, de* 14 *h.* 30 *à* 16 *heures.*

M. M. RODINSON. — I. Initiation à l'étude du guèze : grammaire et explication de textes. — II. Explication d'inscriptions sudarabiques et proto-arabes. *Les jeudis, de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures.*

PHILOLOGIE ARABE. — M. R. BLACHÈRE. — I. Recherches sur la Lexicologie de l'arabe classique et sur la Prosodie. — II. L'emprunt en arabe moderne. *Les samedis, de 9 à 11 heures.*

M. D. COHEN, chargé de conférences. — Problèmes de linguistique arabe. — Morphologie et syntaxe. *Les samedis, de 10 à 11 heures.*

PALÉOGRAPHIE ET ÉPIGRAPHIE ARABES. — Mme J. SOURDEL-THOMINE. — I. Le Pèlerinage à la Mekke du XIe au XIVe siècle d'après des documents inédits. — II. Nouvelles recherches sur les sites umayyades d'Orient. *Les vendredis, de 9 h. 30 à 12 heures.*

PHILOLOGIE ET LITTÉRATURE BERBÈRES. — Mme P. GALAND, chargée de conférences. — I. *a)* Introduction à la langue berbère sur la base des parlers chleuhs ; *b)* Problèmes de littérature orale. — II. Tradition d'un *Job* berbère : étude de textes. *Les mercredis, de 9 heures à 10 h. 30.*

HISTOIRE DE L'IRAN. — M. J. AUBIN. — I. Les principautés de l'Iran méridional, XIe-XIIIe siècles. — II. Travaux de bibliographie critique et de classement des sources. *Les jeudis, de 14 h. 30 à 16 h. 30.*

PHILOLOGIE GRECQUE. — M. P. CHANTRAINE, membre de l'Institut. — I. Questions de vocabulaire grec. — II. Direction de travaux et exposés critiques. *Les jeudis, de 14 à 16 heures.*

M. Jean IRIGOIN. — I. Les manuscrits byzantins, du IXe au XIIe siècle. — II. La technique de l'édition des œuvres poétiques grecques. *Les lundis de 15 à 17 heures.*

M. G. ROCHEFORT, maître-assistant. — I. *a)* Travaux pratiques de paléographie grecque ; *b)* Lectures paléographiques. *Les lundis, de 14 à 16 heures.* — II. *a)* Travaux pratiques de langue grecque ; *b)* Initiation à la paléographie grecque ; *c)* Recherches bibliographiques. *Les jeudis, de 9 à 12 heures.*

Mme S. DANIEL, chargée de conférences. — Recherches sur la Septante. *Les lundis, de 16 à 17 heures.*

DIALECTOLOGIE GRECQUE. — M. O. MASSON, chargé de conférences. — Recherches de dialectologie grecque. *Les vendredis, de 9 à 10 heures.*

ÉPIGRAPHIE ET ANTIQUITÉS GRECQUES. — M. R. MARTIN. — I. Les techniques et les procédés de construction en architecture grecque. — II. Étude des plans et des structures des temples suivant leur évolution fonctionnelle. *Les vendredis, de 10 à 12 heures.*

PAPYROLOGIE ET HISTOIRE DE L'ÉGYPTE GRÉCO-ROMAINE. — M. R. RÉMONDON. — I. Recherches sur les premiers

développements de l'Église en Égypte d'après les papyrus. — II. Questions de papyrologie. *Les lundis de 9 h. 30 à 11 h. 30.*

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DU MONDE HELLÉNIQUE. — M. L. ROBERT, membre de l'Institut. — I. Interprétation d'inscriptions grecques de l'époque hellénistique et de l'empire romain. — II. Les sources de la géographie historique. *Les mardis, de 9 h. 30 à 12 heures.*

NUMISMATIQUE GRECQUE. — M. G. LE RIDER. — I. Monnaies grecques : principes et méthodes de classement. — II. Le monnayage crétois du Ve siècle au Ier siècle av. J.-C. *Les lundis, de 9 h. 30 à 12 heures.*

ÉPIGRAPHIE ROMAINE IMPÉRIALE. — M. H.-G. PFLAUM, chargé de conférences. — I. Préparation d'un recueil d'inscriptions à la lumière du texte de Cuicul, en Numidie cirtéenne. — II. Carrières sénatoriales et équestres. *Les mercredis, de 9 à 11 heures.*

ÉPIGRAPHIE LATINE ET ANTIQUITÉS ROMAINES. — M. R. BLOCH. — I. L'*Énéide* de Virgile. Analyse et commentaire archéologique et historique. — II. Problèmes d'archéologie et d'épigraphie italiques et romaines. *Les jeudis, de 10 à 12 heures.*

PHILOLOGIE LATINE. — M. J. ANDRÉ. — I. Problèmes de lexicologie. — II. — Critique de textes : Ovide, *Tristes* ; Pline, *Hist. Nat.*, livre 21. *Les mardis, de 14 à 16 heures.*

LITTÉRATURE LATINE D'ÉPOQUE CHRÉTIENNE. — M. P. COURCELLE. — I. Textes latins tardifs, païens et chrétiens. — II. Recherche sur des manuscrits latins. *Les lundis, de 10 à 12 heures.*

TEXTES ET DOCTRINES DE LA FIN DE L'ANTIQUITÉ. — M. J. PÉPIN, chargé de conférences. — Recherches sur l'histoire de l'exégèse allégorique du IIIe au Ve siècle : I. Le *De antro nympharum* de Porphyre. — II. Les commentaires de saint Augustin sur la *Genèse*. *Les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois, de 14 à 16 heures.*

ANTIQUITÉS DE LA GAULE ROMAINE. — M. P.-M. DUVAL. — I. Les cités gallo-romaines : épigraphie, architecture, sculpture, numismatique. — II. Le calendrier de Coligny. *Les mercredis, de 14 à 16 h. 30.*

HISTOIRE DU PEUPLEMENT ET DE L'HABITAT EN FRANCE AUX ÉPOQUES ANCIENNES. — M. M. ROBLIN, chargé de conférences. — Les régions de Senlis et Beauvais à l'époque gallo-romaine et franque. *Les deuxième et quatrième mardis du mois, de 14 à 16 heures.*

HISTOIRE DE LA MOSAIQUE. — M. H. STERN. — « Mosaïques de Pompéi et mosaïques romaines de Grèce ». *Les vendredis, à 16 heures.*

NUMISMATIQUE ROMAINE ET MÉDIÉVALE. — M. J. LAFAURIE. — La circulation monétaire en Occident du VI^e^ au XII^e^ siècle. *Les lundis, de 17 à 18 heures.*

HISTOIRE BYZANTINE. — M. P. LEMERLE. — I. Recherches sur l'histoire et les institutions de Byzance. — II. Explication de textes relatifs à l'histoire et aux institutions de Byzance. *Les mercredis, de 16 à 18 heures.*

HISTOIRE ET PHILOLOGIE TURQUES. — M. L. BAZIN. — I. Les traditions oghouz dans le *Kitâb-i-Dede-Korkut (suite).* — II. Problèmes du vocalisme turc. *Les mardis, de 9 h. 30 à 11 h. 30.*

FOLKLORE ET LITTÉRATURE POPULAIRE TURCS. — M. P. BORATAV, chargé de conférences. — III. Légendes d'êtres surnaturels. IV. Légendes religieuses. (Essai de systématisation : analyses et commentaires sommaires de types de récits caractéristiques de la tradition orale ; comparaisons et compléments avec les textes attestés dans les sources écrites : hagiographies, chroniques, etc.).

PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE. — M. R. MARICHAL. — I. Les écritures du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. — II. Graffiti et papyrus latins des trois premiers siècles. *Les jeudis, de 16 à 18 h. 30.*

CODICOLOGIE LATINE MÉDIÉVALE. — M. G. OUY, chargé de conférences. — I. Le manuscrit médiéval : initiation à son étude et à sa description. — II. Recherche et étude des manuscrits des premiers humanistes français. *Les vendredis, de 10 à 12 heures.*

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL. — M. C. HIGOUNET, chargé de conférences. — Géographie des défrichements et des villeneuves du Bassin parisien au Moyen âge. *Le troisième mercredi du mois, de 14 à 16 heures.*

PALÉOGRAPHIE MUSICALE DU MOYEN AGE. — M^lle^ S. CORBIN. — I. La notation neumatique des manuscrits hispaniques. — II. Travaux pratiques de transcription de neumes. *Les mercredis, de 10 à 12 heures.*

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — M. R. BOUTRUCHE. — I. A) Tendances actuelles de l'histoire médiévale ; B) Beaumanoir et la société française du XIII^e^ siècle. — II. Les classes paysannes du X^e^ au XIII^e^ siècle : état des questions. *Les lundis, de 10 à 12 heures.*

M. J. SCHNEIDER. — I. La société aux X^e^ et XI^e^ siècles, étude comparative (France, Bourgogne, Empire). — II. Les possessions de l'abbaye de Saint-Denis dans l'Empire. *Les lundis, de 14 à 16 heures.*

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES DU MOYEN AGE. — M. A. VERNET. — I. Les traductions latines d'œuvres en langue vulgaire. — II. Travaux récents et éditions nouvelles. *Les vendredis*, de 14 *h.* 15 *à* 16 *h* 15.

HISTOIRE DES SCIENCES AU MOYEN AGE. — M. G. BEAUJOUAN. — I. Introduction à l'étude des manuscrits scientifiques médiévaux. — II. La place de l'astrologie dans la science des XIVe et XVe siècles. *Les mercredis, de 17 à 19 heures.*

PHILOLOGIE ROMANE. — M. F. LECOY. — I. Explication du *Lai de l'ombre*. — II. Questions de philologie romane. *Les lundis, de 14 h. 30 à 16 h. 30.*

LANGUES ET LITTÉRATURES DU MIDI DE LA FRANCE ET DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE. — M. I.-S. RÉVAH. — I. Portugais : formation et évolution des parlers portugais du Brésil *(suite)*. — II. Espagnol : la vie et l'œuvre d'Antonio Enriquez Gomez *(suite)*. *Les samedis, de 14 à 16 heures.*

LANGUES ET LITTÉRATURES SLAVES DU MOYEN AGE. — M. A. VAILLANT. — I. Explications de textes slavons. — II. Les 12 chants populaires serbo-croates des XVIe-XVIIIe siècles. *Les mardis, de 10 à 12 heures.*

M. J. LÉPISSIER. — I. Grammaire du vieux slave et explication de textes vieux-slaves. — II. *L'Hexaemeron* de Jean l'Exarque, *Les samedis, de 9 à 11 heures.*

HISTOIRE ÉTRANGÈRE. — N....

M. J. BOUSSARD, chargé de conférences. — Étude de la civilisation de l'Angleterre, de l'avènement de Cnut à la mort de Guillaume le Conquérant (1017-1086). *Les premier et second samedis du mois, de 17 à 18 heures.*

HISTOIRE DE L'ITALIE MÉDIÉVALE. — M. P. TOUBERT. — I. Problèmes d'histoire sociale. — II. Recherches sur les Chartriers des Églises romaines (Xe-XIIIe siècles). *Les mercredis, de 10 à 12 heures.*

HISTOIRE DE LA RENAISSANCE. — M. A. CHASTEL. — I. Vasari, historien du XVIe siècle. — II. Études de textes. *Les mercredis, de 14 h. 30 à 16 h. 30.*

HISTOIRE DE PARIS. — M. M. FLEURY, Mme J. PRONTEAU, sous-directeur. — I. A) Bibliographie critique de l'histoire de Paris, spécialement au XVIIIe siècle ; B) Préparation d'une édition critique de Gilles Corrozet. — II. A) Paris aux époques mérovingienne et carolingienne ; B) Recherches sur les origines de l'abbaye de Saint-Denis et initiation aux fouilles de sépultures du haut Moyen Age ; C) Recherches sur l'extension de Paris des XVIe au XVIIIe siècles. *Les jeudis, de 16 à 18 h. 30.*

DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE. — M. L. HENRY, chargé de conférences. — I. Initiation à l'analyse démographique. Sources et méthodes d'exploitation. — II. Dépouillement de registres paroissiaux ou d'état civil et d'autres documents, en particulier les listes nominatives de recensement. *Les mercredis, de* 10 *h.* 30 *à* 11 *h.* 30.

CARTOGRAPHIE HISTORIQUE. — R. P. F. DE DAINVILLE, chargé de conférences. — I. Recherches sur la carte de France dite de Cassini (1750-1815). — II. Le collège et la Cité, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle. *Les mercredis, de* 17 *h.* 30 *à* 19 *heures.*

HISTOIRE DU PREMIER EMPIRE. — M. J. TULARD, chargé de conférences. — L'Europe napoléonienne. *Les samedis, de* 16 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30.

HISTOIRE ET CIVILISATION DU LIVRE. — M. H.-J. MARTIN. — I. A) Imprimerie, humanisme et Renaissance ; B) La Réformation catholique et les livres. — II. A) L'imprimerie en français hors de France, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle ; B) Les publications nouvelles concernant l'histoire intellectuelle du XVII^e^ siècle. *Les samedis, de* 14 *h.* 30 *à* 17 *heures.*

HISTOIRE DES IDÉES AU XVII^e^ SIÈCLE. — M. P. DIBON. — I. La Révolution cartésienne. — II. Rivet et Claude Sarrau, contribution à l'étude de la République des Lettres. *Les samedis, de* 9 *à* 11 *heures.*

DÉVELOPPEMENT MODERNE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — M. R.-L. WAGNER. — I. Les constructions verbales impersonnelles en français moderne *(suite).* — II. Lexicologie : les mouvements de vocabulaire entre 1815 et 1848. *Les vendredis, de* 16 *h.* 15 *à* 18 *h.* 15.

LINGUISTIQUE AFRICAINE. — M^lle^ L. HOMBURGER. — Questions de linguistique africaine. *Les samedis, de* 11 *à* 12 *heures.*

LINGUISTIQUE STRUCTURALE. — M. A. MARTINET. — I. Analyse fonctionnelle et structurale du français. — II. Introduction à la phonologie diachronique. *Les jeudis, de* 16 *à* 18 *heures.*

GRAMMAIRE COMPARÉE. — M. E. BENVENISTE, membre de l'Institut. — Grammaire comparée des langues indo-européennes. *Les lundis, de* 10 *h.* 30 *à* 11 *h.* 30.

M. M. LEJEUNE, membre de l'Institut. — I. Philologie italique. — II. Philologie mycénienne. *Les vendredis, de* 9 *à* 12 *heures.*

M. A. MINARD. — I. Introduction au tokharien. — II. Explication de textes pâlis. *Les samedis, de* 14 *à* 16 *heures.*

PHILOLOGIE CELTIQUE. — M. E. BACHELLERY. — I. Irlandais ancien : explication de la *Fled Briclend* (étude comparative du

vocabulaire et de la grammaire). — II. Gallois ancien : Poèmes du *Livre Noir*. — III. Explication de textes en différentes langues celtiques modernes. *Les vendredis, de 14 à 18 heures.*

IRANIEN. — M. E. BENVENISTE, membre de l'Institut. — Explication de textes iraniens. *Les mardis, de 10 h. 30 à 11 h. 30.*

SANSKRIT. — M. L. RENOU, membre de l'Institut. — I. Explication de textes védiques. *Les mardis, de 15 à 16 heures.* — II. Explication du *Mahâ-Bhârata*. *Les jeudis, de 15 à 16 heures.*

PHILOLOGIE INDIENNE. — M. J. FILLIOZAT. — I. Explication de Tantra bouddhiques. *Les mercredis, de 14 h. 30 à 15 h. 30.* — II. Explication de textes d'iconographie. *Les jeudis, de 16 à 17 heures.*

HISTOIRE ET PHILOLOGIE DE L'INDE MODERNE. — Mlle C. VAUDEVILLE. — I. Le phénomène indien : perspectives et développements (cours d'initiation). *Les vendredis, de 15 à 16 heures (février à juin).* — II. Textes de poésie religieuse en langues indo-aryennes. *Les vendredis, de 11 à 12 heures (février à juin).*

LANGUES ET CIVILISATIONS INDONÉSIENNES. — M. L.-C. DAMAIS. — I. Études des sources de l'histoire ancienne de l'Indonésie. *Les vendredis, de 11 à 12 heures.* — II. Introduction à la littérature indonésienne contemporaine. — III. Étude d'un texte vieux-javanais. *Les lundis, de 14 h. 30 à 16 h. 30.*

LINGUISTIQUE INDOCHINOISE. — N...

PHILOLOGIE INDO-KHMÈRE. — M. AU CHHIENG, chargé de conférences. — I. Les énoncés numériques en sanscrit et en vieux khmer *(suite)*. — II. Les premières inscriptions en vieux khmer déchiffrées par Aymonier. *Les lundis, de 10 à 12 heures.*

HISTOIRE ET PHILOLOGIE VIETNAMIENNES. — M. MAURICE-MARCUS DURAND. — *Les deux premiers samedis de chaque mois : de 14 heures à 15 h. 30* : Les Nguyên et la fin des Tây-Són ; *de 15 h 30 à 17 heures* : Annales *Dai Viêt sú kỳ toàn thú*, explication de textes. — Travaux pratiques et explication de textes en *nôm*. *Le premier mercredi de chaque mois, de 10 à 12 heures.*

M. le Dr NGUYEN TRAN HUAN, chargé de conférences. — I. Suite au cours d'initiation à la connaissance du Sino-Vietnamien : Livre III du *Sin Kouo Wen*. II. — Éléments de grammaire chinoise de la langue écrite. *Les deux derniers samedis du mois, de 14 à 16 heures.*

PHILOLOGIE DES TEXTES BOUDDHIQUES. — M. A. BAREAU. — I. Le *Mahāparinibbānasutta (suite)*. — II. Études comparatives de *Vinayapiaka*. *Les vendredis, de 14 h. 15 à 16 h. 15.*

HISTOIRE ET PHILOLOGIE TIBÉTAINES. — Mme A. MACDONALD. — I. Problèmes d'histoire ancienne du Tibet. — II. Le

voyage d'un saint tibétain en Inde et en Chine au XIIIe siècle. *Les jeudis, de 10 à 12 heures.*

CIVILISATIONS ET LANGUES DE LA HAUTE ASIE. — M. L. HAMBIS. — I. Explication de textes mongols. — II. Recherches sur les civilisations sédentaires de la Haute Asie. *Les mercredis, de 16 heures à 18 h. 15.*

LITTÉRATURE ET CIVILISATION JAPONAISES. — M. B. FRANK, chargé de conférences. — La poésie japonaise à l'époque de *Heian*. Explication du *Kokinshu*. *Les lundis, de 18 à 19 heures.*

HISTOIRE DES FAITS ET DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES. — M. C. MORAZÉ. — I. Méthodologie géohistorique. — II. Aspects culturels du progrès mathématique. *Les lundis, de 15 heures à 17 h. 30.*

SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES

(A la Sorbonne)

Président : M. P. VIGNAUX

Secrétaire : M. A. CAQUOT

(Tél. : 633-58-41)

RELIGIONS COMPARÉES DES PEUPLES SANS ÉCRITURE. — M. CLAUDE LÉVI-STRAUSS. — Discussion de travaux récents, comptes rendus de missions, analyse des résultats, *les mercredis à 14 et 15 heures*. (Les conférences se tiennent, 54, rue de Varenne, Paris (VIIe), salle du rez-de-chaussée.)

RELIGIONS OCÉANIENNES. — M. JEAN GUIART. — *Les mardis à 10 et 11 heures.*

RELIGIONS DE L'AMÉRIQUE PRÉCOLOMBIENNE. — M. GUY STRESSER-PÉAN. — La conférence est suspendue par suite de l'envoi en mission du directeur d'études.

RELIGIONS DE L'AFRIQUE NOIRE. — Mme GERMAINE DIETERLEN. — *Les vendredis à 10 et 11 heures.*

M. CLAUDE TARDITS. — Problèmes politiques et religieux dans les civilisations du Cameroun et du Nigéria : la parenté et l'état *(suite). Les lundis de 11 h. 15 à 12 h. 15.*

RELIGIONS DE L'EURASIE SEPTENTRIONALE ET DE L'ARCTIQUE. — Mme ÉVELYNE LOT-FALCK. — Le chamanisme toungouze. — Bibliographie commentée. *Les lundis à 14 et 15 heures.*

RELIGIONS COMPARÉES DE L'EXTRÊME-ORIENT ET DE LA HAUTE-ASIE. — M. ROLF STEIN. — Chine : un dossier de

révélations du VIe siècle, le *Ming T'ong Ri*. — Tibet : le Tch'an chinois au Tibet, *les vendredis à* 10 *et* 11 *heures*.

RELIGIONS DE LA CHINE. — M. MAXIME KALTENMARK. — Les religions à l'époque des Han *(suite)*. — Recherches sur le taoïsme, *les samedis à* 10 *et* 11 *heures*. (Les conférences se tiennent à l'Institut de civilisation chinoise, Galerie Richelieu, Sorbonne.)

RELIGIONS DE L'EXTRÊME-ORIENT (CORÉE, JAPON). — M. CHARLES HAGUENAUER. — *Les mardis à* 10 *et* 11 *heures*.

RELIGIONS DE L'ASIE DU SUD-EST. — M. PAUL LÉVY. — Les thèmes légendaires relatifs à l'Extrême-Orient méridional chez les auteurs grecs, latins, arabes, et indiens, *les deux premiers lundis de chaque mois, à* 10 *et* 11 *heures, à l'Institut de civilisation indienne* (Galerie Richelieu, Sorbonne). — Notions élémentaires sur les religions autochtones de l'Asie du Sud-Est, *les deux premiers mardis de chaque mois, à* 10 *et* 11 *heures, à l'Institut de Civilisation indienne*. — Compte rendu de publications récentes à chaque série de conférences. — Consulter les tableaux d'affichage pour d'éventuelles modifications d'horaire.

RELIGIONS DE L'INDE. — M. OLIVIER LACOMBE. — Questions concernant le Bouddhisme. — Questions concernant le Brâhmanisme, *les lundis à* 15 *heures et* 16 *h*. 30. (Les conférences se tiennent à l'Institut de civilisation indienne.)

Mlle MADELEINE BIARDEAU. — Paraśurama dans les Purāṇa et le Rāmāyana *(suite)*. — Théories brahmaniques de la perception après Dignāga, *les lundis à* 9 *et* 10 *heures*.

RELIGION DE L'ÉGYPTE ANCIENNE. — M. JEAN YOYOTTE. — Hymnes du Moyen et du Nouvel Empire. — Recherches sur la géographie religieuse de la Basse Égypte (initiation et méthodes d'égyptologie), *les mardis à* 9 *h*. 30 *et* 10 *h*. 30. (Les conférences se tiennent à la salle Golénischeff, 19, avenue d'Iéna, Paris (XVIe).)

HISTOIRE DE LA DIFFUSION DES CULTES ÉGYPTIENS. — M. JEAN LECLANT. — Étude des textes funéraires méroïtiques. Examen de documents et publications récentes sur la diffusion des cultes isiaques, *les jeudis à* 10 *et* 11 *heures*. (Les conférences se tiennent à la salle Golénischeff, 19, avenue d'Iéna, Paris (XVIe).)

RELIGION ASSYRO-BABYLONIENNE. — M. JEAN NOUGAYROL. — Rituels divers. Explication de textes récemment publiés et inédits, *les mercredis à* 10 *et* 11 *heures*.

RELIGIONS HITTITE ET ASIANIQUE. — M. EMMANUEL LAROCHE. — Sanctuaires anatoliens du second millénaire, *les vendredis à* 14 *et* 15 *heures (tous les quinze jours)*. — Études sur le vocabulaire religieux hittite, *les samedis à* 14 *et* 15 *heures (tous les quinze jours)*.

RELIGIONS DE L'ANCIEN IRAN. — M. J.-P. DE MENASCE. — Questions de psychologie mazdéenne, *les vendredis à* 10 *heures.* — Explication de la Rivāyat i Emet i Ašavahištān, *les vendredis à* 11 *heures.* (Les conférences se tiennent, 28, avenue Sainte-Foy, Neuilly-sur-Seine, Métro Pont-de-Neuilly.)

RELIGIONS SÉMITIQUES COMPARÉES. — M. ANDRÉ CAQUOT, M. É. M. LAPERROUSAZ, sous-directeur. — Problèmes du messianisme israélite *(suite), les jeudis à* 14 *heures.* — Poèmes mythologiques de Ras-Shamra, *les jeudis à* 15 *heures.*

JUDAISME POST-BIBLIQUE. — M. GEORGES VAJDA. — Les fins dernières dans la théologie juive du Moyen Age *(suite), le mercredi à* 14 *heures.* — Le problème de la connaissance d'après Saadia et les penseurs musulmans contemporains, *les mercredis à* 15 *heures* (1er *semestre*). — Explication de la *Pesiqta* de Rab Kahana, *les mercredis à* 15 *heures* (2e *semestre*).

ISLAMISME ET RELIGIONS DE L'ARABIE. — M. HENRY CORBIN. — Sources shi'ites : Qâzî Sa'îd Qommî (XVIIe siècle), commentateur du *Tawhîd* de Shaykh Sadûq (Xe siècle) *(suite), les lundis à* 16 *heures.* — L'école Shaykhie : le *Livre des Enseignements* de Shaykh Ahmad Ah Sâ'i (XVIIIe siècle), *les lundis à* 17 *heures.*

RELIGIONS DE LA GRÈCE ANCIENNE. — M. PIERRE DEVAMBEZ. — *Les vendredis à* 10 *et* 11 *heures* (Les conférences ont lieu à la Conservation du Musée du Louvre, 32, quai du Louvre, Paris (Ier)).

RELIGIONS HELLÉNISTIQUES ET FIN DU PAGANISME. — M. ANDRÉ-JEAN FESTUGIÈRE. — Explication de Proclus, *in rempublicam*, livre I, *les jeudis à* 9 *et* 10 *heures.*

RELIGION DE ROME. — M. ROBERT SCHILLING. — *Les vendredis à* 14 et 15 *heures et les samedis à* 14 *et* 15 *heures (tous les quinze jours).*

RELIGIONS PRIMITIVES DE L'EUROPE. — M. JEAN MARX. — Recherches sur les origines et l'évolution de la figure du chevalier errant dans la littérature médiévale européenne, *les mercredis à* 10 *heures.* — Recherches sur l'évolution du type de Merlin l'Enchanteur, *les mercredis à* 11 heures.

ÉTUDE COMPARÉE DES RELIGIONS DES PEUPLES INDO-EUROPÉENS. — M. GEORGES DUMÉZIL. — Questions de religions indo-européennes et examen de publications récentes. — Explication de textes religieux et folkloriques du Caucase, *les jeudis à* 10 *et* 11 *heures.*

ORIGINES DU CHRISTIANISME. — M. OSCAR CULLMANN. — Les formes du culte dans le Christianisme primitif. Études de textes, *les samedis de* 14 *à* 16 *heures (tous les quinze jours).* — La Théologie

paulinienne d'après l'Épître aux Romains, chap. VII ss., *les vendredis de 16 à 18 heures (tous les quinze jours).*

HISTOIRE DE L'ANCIENNE ÉGLISE ET PATRISTIQUE. — M. HENRI-CHARLES PUECH, membre de l'Institut, président honoraire de la Section. — Autres thèmes mythiques communs à la gnose, au manichéisme et aux actes apocryphes des Apôtres. — Jacques dans la littérature gnostique copte, *les mardis à 14 et 15 heures.*

HISTOIRE DES DOGMES ET DES SACREMENTS CHRÉTIENS. — M. PIERRE NAUTIN. — Le fonds ancien du *Liber Sacramentorum* (sacramentaire gélasien). — Explication de textes de saint Athanase, *les vendredis à 14 et 15 heures.*

CHRISTIANISME BYZANTIN ET ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE. — M. ANDRÉ GRABAR, membre de l'Institut. — Études iconographiques : recherches sur les ensembles constitués de figurations iconographiques chrétiennes à images multiples (2e série d'études). Exercices d'archéologie byzantine et parabyzantine, *les samedis à 9 heures et 10 h. 15.*

CHRISTIANISMES ORIENTAUX. — M. ANTOINE GUILLAUMONT. — Textes syriaques d'Aphraate sur l'idéal monastique. — Problèmes de mystique évagrienne *(suite), les jeudis à 16 et 17 heures.*

PATRISTIQUE LATINE. — M. PIERRE HADOT. — Mystique origénienne et mystique plotinienne dans le sermon *De bono mortis* de saint Ambroise. — Les confessions de saint Augustin et la formation de la pensée augustinienne, *les lundis à 16 et 17 heures.*

HISTOIRE DES THÉOLOGIES MÉDIÉVALES. — M. PAUL VIGNAUX, président de la Section. — *Les mardis à 17 heures et les mercredis à 17 heures.*

M. RENÉ ROQUES. — Théophanie et nature chez Jean Scot Érigène *(suite), les mardis à 16 heures.* — Explication de quelques passages du *de divisione naturae* (livres III et IV), *les mercredis à 16 heures.*

HISTOIRE DE L'ÉSOTÉRISME CHRÉTIEN. — M. FRANÇOIS SECRET. — Recherches sur Guillaume Postel. — Étude du *Statera prudentium* de Paulus Ricius, *les mercredis à 16 et 17 heures.*

HISTOIRE DU CATHOLICISME MODERNE ET CONTEMPORAIN. — M. JEAN ORCIBAL. — Recherches sur les théories de la grâce et de la mystique au XVIIe siècle. — Exercices pratiques, *les jeudis à 14 et 15 heures.*

HISTOIRE DE LA RÉFORME ET DU PROTESTANTISME. — M. DANIEL ROBERT. — Le mouvement œcuménique : Les grandes conférences, aperçu des problèmes posés. — Le protestantisme

français de Louis XIV à Louis XVI : persécution et renaissance, *les mardis à 14 et 15 heures.*

M. RICHARD STAUFFER. — La théologie de l' « Institution de la religion chrétienne » et les grands thèmes de la prédication de Calvin *(suite)*. De Lefèvre d'Étaples à Guillaume Farel. — Recherches sur les origines de la réforme en France, *les mercredis à 14 et 15 heures.*

HISTOIRE DU DROIT CANON. — M. JEAN GAUDEMET. — Papauté et Épiscopat du IVe au XIVe siècle, *les lundis de 14 à 16 heures.*

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Président : M. FERNAND BRAUDEL
Secrétaire : M. CHARLES MORAZÉ

MÉTHODES MATHÉMATIQUES DANS LES SCIENCES SOCIALES. — M. G.-TH. GUILBAUD. — Systèmes et structures élémentaires. *Vendredi à 10 heures* (C. M. S. S., 17, rue Richer, IXe).

M. MARC BARBUT. — Processus. *Jeudi à 9 heures.* — Mathématiques pour sciences humaines. *Mercredi à 17 h. 30* (Institut de Psychologie, 28, rue Serpente, salle 430).

M. P. ROSENSTIEHL, sous-directeur d'études. — Théorie des graphes : 1° Description des structures algébriques engendrées par un graphe. — 2° Problèmes combinatoires dans les réseaux de communication. *Mercredi de 16 h. 45 à 19 heures* (C. M. S. S., 17, rue Richer, IXe).

SÉMANTIQUE GÉNÉRALE. — M. JULIEN GREIMAS. — 1° Recherches sur la signification des catégories linguistiques. — 2° Travaux pratiques d'analyse de contenu. *Horaire : consulter l'affiche.*

SÉMIOLOGIE ET DOCUMENTATION. — M. J.-C. GARDIN. — Recherches sur l'analyse documentaire automatique : ses rapports avec l'analyse de contenu. (Ces cours auront lieu à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix-en-Provence).

SÉMIOLOGIE GRAPHIQUE. — M. JACQUES BERTIN. — 1° Le traitement graphique de l'information. — 2° Construction des diagrammes, des réseaux et des cartes. L'application des schémas de base. *Mardi à 17 et 18 heures* (Lab. de Cartographie, 131, boulevard Saint-Michel).

MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE DES SCIENCES SOCIALES. — M. JEAN MEYRIAT. — 1° Quelques techniques mo-

dernes en documentation : problèmes théoriques et pratiques de leur utilisation dans les sciences de l'homme. — 2° Direction de travaux et d'enquêtes. *Mardi à 14 h. 15 et 15 h. 15* (Sciences Politiques, 27, rue Saint-Guillaume).

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE. — M. JULIEN GUEY. — 1° Histoire des doctrines monétaires chez les Grecs et chez les Romains, dans leurs rapports avec les monnaies : position de problèmes ; explication de documents. — Recherches de laboratoire relatives à la monnaie romaine. — 2° Explication de textes relatifs à la civilisation de l'Empire romain : documents astrologiques. *Horaire : consulter l'affiche* (École normale supérieure, 45, rue d'Ulm).

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU MOYEN AGE. — M. JEAN GLÉNISSON. — Aspects sociaux et économiques d'un siècle de crises (1350-1450). *Jeudi à 18 h. 30* (Sorbonne).

M. GEORGES VAJDA. — Recherches sur les contacts culturels judéo-islamiques au Xe et au XIe siècle. *Jeudi à 11 heures* (Institut de Recherches et d'Histoire des Textes, Section orientale, 15, quai Anatole-France).

HISTOIRE ET SOCIOLOGIE DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL. — M. JACQUES LE GOFF. — Folklore et culture dans l'Occident médiéval : les éléments folkloriques : 1° dans l'hagiographie mérovingienne ; 2° dans les prophéties de Merlin. *Mardi à 18 heures* (Sorbonne).

HISTOIRE ET SOCIOLOGIE DE L'OCCIDENT MODERNE. — M. JEAN DELUMEAU. — L'homme de la Renaissance. *Mercredi à 15 et 16 heures* (54, rue de Varenne).

HISTOIRE ET STATISTIQUE ÉCONOMIQUES. — M. ERNEST LABROUSSE. — 1° Économie et société rurales, en France, à la veille et au lendemain de la Révolution. — 2° Explication de documents et exposés de recherche. *Mardi à 16 heures* (Sorbonne).

M. JEAN MEUVRET. — 1° Livres de raison et comptabilités agricoles *(suite)*. — 2° Structure sociale et conjoncture économique dans la France de la fin du XVIIe siècle. *Vendredi et samedi à 9 heures* (Sorbonne).

M. PIERRE VILAR. — Programme : consulter l'affiche. *Jeudi à 17 et 18 heures* (54, rue de Varenne).

M. PIERRE GOUBERT. — 1° Recherches sur les paysans français aux XVIIe et XVIIIe siècles. — 2° Direction de travaux. *Jeudi à 17 et 18 heures* (Sorbonne).

M. PIERRE JEANNIN. — 1° Recherches sur les mouvements sociaux en Allemagne, de la Réforme à la guerre de Trente Ans *(suite)*. — 2° L'entreprise commerciale du XV^e^ au XVIII^e^ siècle en Allemagne. *Mercredi à 18 et 19 heures* (Sorbonne).

M. FRANÇOIS FURET, sous-directeur d'études. — Milieux sociaux et niveaux de culture dans la France du XVIII^e^ siècle. *Vendredi à 18 h. 15* (Sorbonne).

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE SOCIALE. — M. PAUL LEUILLIOT. — 1° Bibliographie. Problème de recherches. — 2° Histoire sociale de la France (1848-1870). — Les manufactures d'indiennes *(suite)*. *Vendredi à 17 et 18 heures* (Sorbonne).

HISTOIRE SOCIALE DES MENTALITÉS MODERNES. — M. ROBERT MANDROU. — 1° Recherches sur les mentalités et l'économie rurales en Souabe bavaroise à la fin du XVI^e^ siècle *(suite)* : l'endettement paysan. — 2° Direction de travaux : histoire socio-culturelle d'un village breton aux XIX^e^ et XX^e^ siècles. *Jeudi à 10 et 11 heures* (Sorbonne).

HISTOIRE GÉOGRAPHIQUE. — M. FERNAND BRAUDEL. — 1° Les origines du capitalisme moderne. — 2° Explication de texte. *Jeudi à 15 et 16 heures* (Sorbonne).

M. RUGGIERO ROMANO. — Mines, monnaie et circulation monétaire dans l'Amérique coloniale (XVI^e^-XVIII^e^ siècle). *Lundi à 18 heures* (Sorbonne).

M. GUSTAVO BEYHAUT. — La crise structurelle de l'Amérique latine : origines et caractéristiques. *Mardi à 17 et 18 heures* (Institut d'Amérique latine, 28, rue Saint-Guillaume).

M. ALBERTO TENENTI. — Magie, nature et raison dans le monde humaniste. *Lundi à 17 heures* (Sorbonne).

M. EMMANUEL LE ROY LADURIE. — Anthropologie de la France rurale (XVII^e^-XVIII^e^ siècles). *Horaire : consulter l'affiche* (54, rue de Varenne).

M. I. S. REVAH. — La communauté judéo-portugaise d'Amsterdam, des origines à 1639. *Samedi à 16 heures* (Sorbonne).

M. JEAN-PIERRE BERTHE, maître-assistant. — 1° Recherches sur la population en Amérique espagnole du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle. — 2° Explication de documents : analyse des *Relaciones geográficas* du XVI^e^ siècle. *Vendredi à 16 et 17 heures* (Institut d'Amérique latine, 28, rue Saint-Guillaume).

M. RAYMOND CHEVALLIER. — 1° Notions de photogrammétrie et de photo-interprétation appliquées aux sciences humaines. — 2° Topographie historique et monde romain occidental, l'Italie antique. *Lundi à 18 heures* (Sorbonne).

M. ALBERT SILBERT, maître-assistant. — 1° Recherches historiques sur les structures agraires de la péninsule ibérique. — 2° Recherches sur l'histoire du Portugal au XIXe siècle, *Mercredi à 18 h. 15* (Sorbonne).

GÉOGRAPHIE HUMAINE DE L'AFRIQUE DU NORD ET DE L'ORIENT MÉDITERRANÉEN. — M. PIERRE MARTHELOT. — Questions de géographie humaine du Proche-Orient. *Samedi à 10 et 11 heures* (10, rue Monsieur-le-Prince).

HISTOIRE DE L'AFRIQUE ATLANTIQUE AU XIXe SIÈCLE. — M. HENRI BRUNSCHWIG. — Recherches sur l'impérialisme précapitaliste en Afrique Noire (1871-1898). *Lundi à 14 et 15 heures* (54, rue de Varenne).

GÉOGRAPHIE HUMAINE ET ÉCONOMIQUE DES ÉTATS-UNIS. — M. JEAN GOTTMANN. — *Cours suspendus pendant l'année universitaire 1965-1966.*

HISTOIRE DE LA PENSÉE SCIENTIFIQUE. — M. RENÉ TATON. — 1° Quelques problèmes de l'histoire des mathématiques au XVIIIe siècle. — 2° Travaux pratiques d'histoire des sciences (La science française au XVIIe et au XVIIIe siècle). — *Vendredi à 16 et 17 heures* (12, rue Colbert).

M. PIERRE COSTABEL. — 1° Problèmes de l'optique d'Euler à Fresnel. — 2° Mécanique et civilisation en France au début du XIXe siècle. *Lundi à 16 et 17 heures* (12, rue Colbert).

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE DE LA CHINE PRÉCONTEMPORAINE. — M. JACQUES GERNET. — Question d'histoire des Song et des Ming. *Mardi à 10 et 11 heures* (Institut des Hautes Études chinoises, galerie Richelieu, Sorbonne).

LANGUE ET INSTITUTIONS CHINOISES. — M. ALEXIS RYGALOFF. — 1° Recherches sur les débuts de la grammaire chinoise. — 2° La grammaire de Ma Jian-Thong (Ma-shi wen tong). *Mardi et mercredi à 9 heures* (Sorbonne).

ART ET CULTURE MATÉRIELLE DU MONDE SINO-JAPONAIS. — M. VADIME ELISSEEFF. — Diffusion du bronze en Asie orientale. — 1° Évolution comparée des formes et des décors. — 2° Étude pratique des procédés de recherche typologique. *Vendredi à 14 h. 30 et 15 h. 30* (Musée Cernuschi, 7, rue Vélasquez).

HISTOIRE MODERNE DU JAPON. — M. SERGE ELISSEEFF. — 1° Le régime des Tokugawa (1603-1867). — Les institutions économiques, sociales et politiques. — 2° Explication de texte. *Jeudi à 10 h. 15* (54, rue de Varenne).

HISTOIRE SOCIALE DE L'EXTRÊME-ORIENT CONTEMPORAIN. — M. JEAN CHESNEAUX. — Le mouvement fédéraliste en Chine (1920-1923) *(suite)*. Travaux d'étudiants et directions de recherches. *Jeudi à 14 et 15 heures* (Sorbonne).

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'ASIE. — M. DANIEL THORNER. — Études comparatives de l'évolution économique et sociale de la Russie et du Japon, 1860-1960. — Travaux pratiques. *Vendredi à 18 et 19 heures* (131, boulevard Saint-Michel).

HISTOIRE DE LA RUSSIE. — M. ROGER PORTAL. — Recherches sur l'origine sociale et la formation intellectuelle et idéologique des cadres administratifs, techniques, révolutionnaires en Russie. Première période : 1812-1861. *Lundi à 9 et 10 heures.*

M. ALEXANDRE BENNIGSEN. — Recherches sur l'histoire des mouvements réformistes et révolutionnaires dans l'Empire ottoman. *Mardi à 17 h. 30* (131, boulevard Saint-Michel).

M. GEORGES HAUPT, sous-directeur d'études. — Les origines du socialisme dans les Balkans et en Turquie (1900-1917). *Mardi à 17 h. 30* (131, boulevard Saint-Michel).

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE. — M. GEORGES GURVITCH. — 1° Le bilan de la sociologie américaine. — 2° Dépouillement d'une enquête sur les étendues de Paris. *Mardi à 17 et 18 heures* (Sorbonne).

PIERRE BOURDIEU : Programme et horaire : consulter l'affiche.

SOCIOLOGIE DE L'EUROPE. — M. RAYMOND ARON. — Les politiques de la science. *Vendredi à 18 et 19 heures* (Sorbonne).

PSYCHIATRIE SOCIALE. — M. ROGER BASTIDE. — 1° Problèmes de méthodologie en psychiatrie sociale. — 2° Séminaire de recherches et travaux pratiques. *Samedi à 10 et 11 heures* (Centre Charles-Richet, 8, boulevard des Invalides).

M. CLAUDE VEIL, sous-directeur d'études. — Étude cinématographique de situations. *Mardi à 10 et 11 heures* (Laboratoire de Psychopathologie sociale, 23, rue de la Rochefoucauld).

NEUROPSYCHOLOGIE ET NEUROLINGUISTIQUE. — Dr HENRY HÉCAEN. — 1° Pathologie des systèmes de signes (à l'exception du langage). — 2° Nouvelles approches dans l'étude des aphasies. *Mardi à 21 heures* (Centre Neuro-chirurgical Sainte-Anne, 1, rue Cabanis).

ÉVOLUTION DE LA VIE SOCIALE. — M. PAUL-HENRY CHOMBART DE LAUWE. — 1° Évolution des besoins et processus d'interaction personne-société. — 2° Direction de travaux. *Lundi à 17 et 18 heures* (54, rue de Varenne).

SOCIOLOGIE DE L'AFRIQUE NOIRE. — M. GEORGES BALANDIER. — 1° Pouvoir politique et stratification sociale en Afrique Noire. *Horaire : consulter l'affiche.* — 2° Méthodes de recherches et travaux pratiques : *Vendredi à 14 heures, tous les quinze jours* (Sorbonne).

M. PAUL MERCIER. — Recherches récentes relatives à l'urbanisation et aux migrations. *Jeudi à 9 heures* (Sorbonne). — Travaux pratiques : *Vendredi à 14 heures, tous les quinze jours* (Sorbonne).

M. GILLES SAUTTER. — Recherches sur les structures agraires en Afrique tropicale. *Mardi à 9 heures* (Sorbonne). Travaux pratiques : *Vendredi à 14 heures, tous les quinze jours* (Sorbonne).

Mme DENISE PAULME. — Classes d'âge en Afrique Occidentale *(suite). Mercredi à 11 heures* (Sorbonne). Travaux pratiques : *horaire communiqué en séminaire.*

M. JACQUES MAQUET. — Unités culturelles d'Afrique Noire *(2e partie) Jeudi à 10 et 11 heures* (Collège de France, salle d'orientalisme).

M. ÉRIC DE DAMPIERRE, sous-directeur d'études. — 1° La contestation de la tradition. — Séminaire de littérature africaine. *Mardi à 18 et 19 heures* (Sorbonne).

INITIATION A LA RECHERCHE AFRICANISTE. — *Consulter l'affiche.*

SOCIOLOGIE MUSULMANE. — M. JACQUES BERQUE. — 1° Entretiens interdisciplinaires sur les sociétés musulmanes. — Collège de France, salle d'orientalisme, *dates indiquées ultérieurement, 17 h. 30.* — 2° Séminaires : *Mardi à 10 et 11 heures* en alternance avec les Entretiens interdisciplinaires.

ETHNOGRAPHIE DU MAGHREB. — Mlle GERMAINE TILLION. — 1° Enregistrements, analyses et classement de la littérature orale du Maghreb (Travaux pratiques). — 2° Grandes lignes d'une ethnographie générale du Maghreb. *Lundi à 18 et 19 heures* (Sorbonne).

ETHNOGRAPHIE HISTORIQUE DU PROCHE-ORIENT. — M. MAXIME RODINSON. — Initiation à l'histoire culturelle et à l'ethnographie contemporaine du Proche-Orient. *Lundi à 17 heures* (Institut des Études Islamiques, 13, rue du Four).

SOCIOLOGIE DE L'INDE. — M. LOUIS DUMONT. — 1° La parenté en quatre points de l'Inde (avec le concours de MM. J. L. Chambard et O. Herrenschmidt). *Mercredi à 19 heures* (Sorbonne). — 2° Perspective comparative sur l'idéologie moderne *(suite)* : Politique et Société. *Vendredi à 14 heures* (Sorbonne).

DROITS ET INSTITUTIONS DU SUD-EST DE L'ASIE. — M. R. LINGAT. — Conception indienne et conception bouddhique de la royauté. *A partir de janvier.*

ETHNOLOGIE ET SOCIOLOGIE DE L'ASIE DU SUD-EST ET DU MONDE INDONÉSIEN. — M. GEORGES CONDOMINAS. — 1° La société Mnong Gar (tribu proto-indochinoise du Centre Viêt-Nam. — 2° Direction de travaux. *Mercredi à 10 et 11 heures* (10, rue Monsieur-le-Prince).

M. LUCIEN BERNOT. — 1° L'agriculture sur brûlis. — 2° Discussions et travaux collectifs (l'atlas ethno-linguistique, partie Birmanie et Assam). *Lundi à 9 et 10 heures* (10, rue Monsieur-le-Prince).

SOCIOLOGIE DE L'ART. — M. PIERRE FRANCASTEL. — 1° Culture et hiérarchie sociale en Europe au XVII^e siècle. — 2° Travaux pratiques. *Samedi à 14 h. 15 et 15 h. 30* (54, rue de Varenne).

M. JEAN CASSOU. — Outillage mental et matériel de l'art moderne. *Horaire : consulter l'affiche.*

ARCHÉOLOGIE HISTORIQUE ET CIVILISATION MATÉRIELLE. — M. PAUL COURBIN. — 1° Sources archéologiques de l'histoire économique et sociale : l'armement offensif et défensif dans la Grèce mycénienne et géométrique. — 2° Techniques actuelles de l'archéologie *(suite). Mardi à 14 et 15 heures* (54, rue de Varenne).

SOCIOLOGIE DE LA LITTÉRATURE ET DE LA PHILOSOPHIE. — M. LUCIEN GOLDMANN. — 1° L'existentialisme français : Jean-Paul Sartre et Albert Camus. — 2° Exercices pratiques. *Mardi à 18 et 19 heures* (Sorbonne).

PSYCHOLOGIE COMPARATIVE. — M. IGNACE MEYERSON. — 1° La personne et le temps dans les journaux intimes et les écrits autobiographiques. — 2° Analyses psychologiques de quelques problèmes d'arts plastiques. *Lundi à 14 et 15 heures* (54, rue de Varenne).

PSYCHOLOGIE : ÉTUDE EXPÉRIMENTALE DES COMPORTEMENTS. — M. FRANÇOIS BRESSON. — Problèmes posés par l'étude des conduites cognitives. *Vendredi à 14 et 15 heures* (Centre de Mathématique Sociale, 17, rue Richer).

PSYCHOLOGIE SOCIALE. — M. SERGE MOSCOVICI. — 1° Processus d'influence et de communication. — 2° Les théories psychosociologiques dérivées des modèles d'équilibre. *Jeudi à 14 et 15 heures* (54, rue de Varenne).

M. OTTO KLINEBERG. — Relations entre groupes ethniques *(à partir de janvier)*.

PSYCHOLOGIE COLLECTIVE ET HISTOIRE DE LA CIVILISATION EUROPÉENNE. — M. A. DUPRONT. — *Programme : consulter l'affiche. Mardi à 14 et 15 heures* (Sorbonne).

SOCIOLOGIE DES SIGNES, SYMBOLES ET REPRÉSENTATIONS. — M. ROLAND BARTHES. — 1° Recherches sur la rhétorique *(suite)*. — 2° Information sémiologique *(une fois par mois)*. *Jeudi à 18 et 19 heures* (Sorbonne).

PENSÉE SOCIALE ET RELIGIEUSE DE LA GRÈCE ANCIENNE. — M. JEAN-PIERRE VERNANT. — Thèmes cosmogoniques. — 2° Organisation de la pensée religieuse : le calendrier des fêtes attiques. *Lundi à 16 et 17 heures* (Sorbonne).

SOCIOLOGIE DU TRAVAIL ET DU LOISIR. — M. GEORGES FRIEDMANN. — Cours suspendu pendant l'année universitaire 1965-1966. Chargé des fonctions du Directeur d'études : M. RENÉ BUREAU *(Consulter l'affiche)*.

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE — M. GABRIEL LE BRAS. — Les rapports entre la sociologie religieuse et les autres sciences, religieuses et profanes. *Mercredi à 18 heures* (Sorbonne).

LA PENSÉE CHRÉTIENNE DANS LES SOCIÉTÉS ACTUELLES. — M. ÉMILE POULAT. — 1° Théories récentes de la « déchristianisation. » — 2° La perception de l'avenir dans le catholicisme contemporain. *Samedi à 16 et 17 heures* (Sorbonne, escalier C : Histoire des religions).

SOCIOLOGIE DE LA COOPÉRATION. — M. HENRI DESROCHE. — 1° Implications associationnistes du développement. — 2° Implications idéologiques, utopiques, religieuses. *Lundi à 9 h. 30 et 10 h. 30* (Centre de Recherches coopératives, 7, avenue Franco-Russe, VII[e]).

SOCIOLOGIE DES MOUVEMENTS SOCIAUX. — M. ALAIN TOURAINE. — Industrialisation et mouvements sociaux : 1[er] *et* 3[e] *jeudis*. — 2° Travaux sur la sociologie de l'action : 2[e] et 4[e] *jeudis*. *Jeudi à 10 et 11 heures* (54, rue de Varenne).

SOCIOLOGIE POLITIQUE. — M. JACQUES VERNANT. — Les relations internationales des pays non industrialisés. *Mercredi à 10 et 11 heures* (54, rue de Varenne).

SOCIOLOGIE DU DROIT ET DES RELATIONS INTERNATIONALES. — M. PIERRE COT. — Aspects politiques de la lutte pour le développement économique et social en Afrique et en Amérique latine. *Mardi à 17 et 18 heures* (Sorbonne).

ANTHROPOLOGIE SOCIALE. — M. CLAUDE LEVI-STRAUSS. — Discussion de travaux récents, comptes rendus de missions, analyse des résultats. *Mercredi à* 14 *et* 15 *heures* (54, rue de Varenne).

M. MAURICE GODELIER, maître-assistant. — Anthropologie économique. *Lundi à* 10 *et* 11 *heures* (54, rue de Varenne).

ETHNOPSYCHIATRIE. — M. GEORGES DEVEREUX. — 1° La psychopathologie des Sedang (tribu Moi du Viêt-Nam). — 2° La psychopathologie dans les Mythes. *Lundi à* 18 *et* 19 *heures* (Sorbonne).

CIVILISATIONS TRADITIONNELLES. — M. ANDRÉ VARAGNAC. — Histoire des moteurs musculaires ; conséquences culturelles de leur emploi et de leur disparition. *Vendredi à* 18 *h.* 15 (Sorbonne). Exercices pratiques d'Énergologie et d'Archéocivilisation. *Mercredi à* 11 *heures* (54, rue de Varenne).

ÉCONOMIE POLITIQUE GÉNÉRALE. — M. FRANÇOIS PERROUX. — Modèles quantitatifs et techniques de planification *(suite). Vendredi à* 18 *h.* 30 (Sorbonne).

M. CLAUDE GRUSON. — Le Ve Plan au début de sa mise en application. *Mardi à* 9 *et* 10 *heures* (C. E. P. E., Annexe Bac du ministère des Finances, 23 *bis*, rue de l'Université).

M. ANDRÉ MARCHAL. — La Communauté économique européenne et l'économie mondiale. *Mardi à* 10 *et* 11 *heures* (Nouvelle Faculté de Droit, rue d'Assas, salle de travail du Centre universitaire d'étude des Communautés européennes).

ÉCONOMIE HISTORIQUE. — M. CHARLES MORAZÉ. — Méthodologie géohistorique. — Applications mathématiques élémentaires de certaines organisations sociales. *Lundi à* 15 *h. et* 16 *h.* 30 (Sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume).

ÉCONOMIE SOCIALE. — M. JEAN LHOMME. — Économistes, historiens et sociologues devant les problèmes du développement. *Jeudi à* 17 *h.* 45 *et* 18 *h.* 45 (Faculté de Droit, 1er étage, salle 4).

M. LÉON TABAH. — La démographie des pays en voie de développement. *Mardi à* 10 *et* 11 *heures* (54, rue de Varenne).

ÉCONOMIE RURALE. — M. PIERRE COUTIN. — *Programme : consulter l'affiche. Vendredi à* 10 *et* 11 *heures* (C. E. E., 17, rue des Feuillantines).

ÉCONOMIE MONÉTAIRE. — M. ÉMILE JAMES. — La coopération monétaire internationale. *Lundi à* 16 *et* 17 *heures* (Sciences Politiques, 27, rue Saint-Guillaume).

ÉCONOMIE INTERNATIONALE. — M. JEAN WEILLER. — Échanges extérieurs, prévisions économiques et négociations internationales. *Horaire : consulter l'affiche.*

PLANS DE DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUES AGRICOLES. — M. JOSEPH KLATZMANN. — 1° La planification interrégionale : essai d'application à l'échelle européenne. — 2° Analyse comparée des politiques agricoles européennes. *Mercredi à 14 et 15 heures* (Institut National Agronomique, 16, rue Claude-Bernard).

GÉOGRAPHIE DU DÉVELOPPEMENT. — M. MARCEL RONCAYOLO. — *Horaire : consulter l'affiche.*

TECHNIQUE ET POLITIQUE DU CRÉDIT. — M. ÉDOUARD ESCARRA. — 1° Le rôle actuel de l'État et des collectivités publiques dans le financement de l'économie française. Les formes diverses du financement. — 2° Travaux pratiques : Problèmes de technique bancaire. Études d'entreprises. *Mercredi à 14 et 15 heures* (Sciences Politiques, 27, rue Saint-Guillaume).

RÉPARTITION DU REVENU NATIONAL. — M. JEAN MARCHAL. — Les problèmes soulevés par la répartition du revenu national. *Jeudi à 13 et 14 heures* (Sciences Politiques, 27, rue Saint-Guillaume).

L'OBSERVATION ÉCONOMIQUE. — M. ANDRÉ PIATIER. — Planification, développement économique et capital humain. *Jeudi à 18 et 19 heures* (Sorbonne).

STATISTIQUE ÉCONOMIQUE ET CONJONCTURE. — M. JACQUES MÉRAUD. — Méthodes d'analyse et de prévision de la conjoncture économique. Recherche d'indicateurs de l'évolution de la production, de l'emploi de la main-d'œuvre, du pouvoir d'achat, du commerce extérieur, de la situation monétaire. *Jeudi à 16 h. 30 et 17 h. 30* (E. N. S. A. E., 212, rue de l'Université).

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DU TRAVAIL. — M. CHARLES BETTELHEIM. — 1° Évolution récente de la planification soviétique et les méthodes de gestion. — 2° Relations intersectorielles et calcul économique à l'échelle sociale. *Mardi à 17 et 18 heures* (Sorbonne).

M. MICHEL DEBEAUVAIS. — Problèmes de la planification de la main-d'œuvre et problèmes administratifs de la planification. *Horaire : consulter l'affiche.*

ÉCONOMIE ET MÉTHODES COMPTABLES. — M. JEAN FOURASTIÉ. — Recherches sur l'évolution des prix en période de progrès technique. *Jeudi à 10 et 11 heures* (Sciences Politiques, 27, rue Saint-Guillaume).

ÉCONOMÉTRIE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE. — M. VICTOR ROUQUET LA GARRIGUE. — Les recherches économétriques et la planification régionale. *Horaire : consulter l'affiche.*

MODÈLES ÉCONOMIQUES. — M. EDMOND MALINVAUD. — Modèles de l'analyse macroéconomique. *Mardi et jeudi à 14 h. 15* (C. E. P. E., 23 *bis*, rue de l'Université). — La croissance française de l'après-guerre dans une perspective historique. *Samedi* à 10 *h.* 30 (E. N. S. A. E., 212, rue de l'Université).

M. A. NATAF. — Théorie des choix et fonctions de demande. 1° Exposé général. — 2° Discussion et essais de vérification des concepts. *Mardi à 11 heures* (C. E. P. E., 23 *bis*, rue de l'Université).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LATINO-AMÉRICAIN. — M. ALAIN BARRÈRE. — L'industrialisation dans le développement de l'Amérique latine. *Mercredi à 18 et 19 heures* (Institut d'Amérique Latine, 28, rue Saint-Guillaume).

ÉCONOMIE DES PAYS SLAVES. — M. HENRI CHAMBRE. — 1° Plan et marché dans l'économie de type soviétique. — 2° Vocabulaire économique soviétique *(suite). Mercredi à 17 h. 30 et 18 h. 30* (Collège Coopératif, 7, avenue Franco-Russe, VII[e]).

ÉCONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALES DES PAYS SLAVES. — M. BASILE KERBLAY. — 1° Évolution agraire de la Russie et du Japon depuis 1860. — 2° Travaux sur les statistiques économiques de l'U. R. S. S. *Vendredi à 18 et 19 heures* (131, boulevard Saint-Michel).

CIVILISATIONS ARCTIQUES ET PAYS NORDIQUES. — M. JEAN MALAURIE. — 1° Le Canada Arctique — Le Groenland. — 2° Travaux pratiques. *Jeudi et vendredi à 9 heures* (Sorbonne).

CENTRES DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION

Centre de Recherches Historiques, 54, rue de Varenne (VII[e]) (Tél. : 548-18-32 et 18-33).

Laboratoire de Cartographie, 131, boulevard Saint-Michel (V[e]) (Tél. : 633-53-34).

Aires culturelles, 20, rue de la Baume (VIII[e]) (Tél. : 359-92-08).

Centre d'Études économiques, 27, rue Saint-Guillaume (VII[e]) (Tél. : 548-16-46).

Centre de Recherches d'Histoire des Sciences et des Techniques. 12, rue Colbert (II[e]) (Tél. : 742-76-59).

Laboratoire de Sociologie de la Connaissance et de la Vie morale. Directeur : M. G. GURVITCH, 54, rue de Varenne (VII[e]) (École Pratique des Hautes Études) (Tél. : 222-48-64).

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

57, rue Cuvier (Ve) (Tél. : 402-21-51)

Directeur : Pr ROGER HEIM, Membre de l'Institut

Assesseur : Pr LIONEL BALOUT

Secrétaire général : M. AMBROISE PAUZAT

A son origine, le « Jardin du Roy », qui devait devenir le Muséum National d'Histoire Naturelle, portait simplement le nom de « Jardin des Plantes Médicinales ». Il fut fondé sur son emplacement actuel par Guy de La Brosse, en 1635, et entrait dans les attributions du premier Médecin du Roi. Son premier intendant indépendant fut le physicien Du Fay, qui eut pour successeur Buffon, en 1739. L'illustre savant acquit une réputation universelle au Jardin du Roy. C'est en 1793 que la Convention lui donna son nom actuel et chargea le Muséum de l'enseignement de l'Histoire Naturelle dans toute son étendue et, principalement, dans ses applications à l'Agriculture, au Commerce et aux Arts. Il est devenu le centre de cet enseignement pour toute la France.

Aux 24 chaires magistrales s'ajoutent : des laboratoires bien équipés où les travailleurs français et étrangers peuvent être autorisés à poursuivre des recherches scientifiques ; des Galeries de Zoologie, Minéralogie, Paléontologie ; une Ménagerie ; un Jardin Botanique ; un Jardin écologique et un Alpinum ; des serres ; un Arboretum en voie de constitution (Parc de Jussieu) près de Versailles ; un laboratoire maritime à Dinard ; un Vivarium pour Insectes ; l' « Harmas » Fabre, à Sérignan (Vaucluse) ; le Musée de l'Homme (Palais de Chaillot) ; le Parc Zoologique du bois de Vincennes ; une station de recherches à La Maboké (République centrafricaine).

Le Muséum National d'Histoire Naturelle est un établissement unique par ses collections qui constituent, pour ainsi dire, l'état civil des 3 règnes de la nature. Il jouit de l'autonomie financière.

La bibliothèque du Muséum, 38, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, est ouverte au public *tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 9 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 h. 30.* Pendant les vacances universitaires de Pâques et durant les mois d'août et septembre, *les mardis et vendredis de 13 h. 30 à 17 h. 30.*

CHAIRES ET ENSEIGNEMENT

Une affiche spéciale fait connaître la date d'ouverture de chaque cours

ANATOMIE COMPARÉE. — M. JEAN ANTHONY, professeur.

BIOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE. — M. J.-L. HAMEL, professeur.

CHIMIE APPLIQUÉE AUX CORPS ORGANIQUES. — M. CHARLES MENTZER, professeur.

CRYPTOGAMIE. — M. ROGER HEIM, membre de l'Institut, professeur, directeur du Muséum.

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE. — M. CLAUDE DELAMARE DEBOUTTEVILLE, professeur.

ENTOMOLOGIE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE. — M. ALFRED S. BALACHOWSKY, professeur.

ETHNOBOTANIQUE. — M. ROLAND PORTÈRES, professeur.

ETHNOLOGIE DES HOMMES ACTUELS ET DES HOMMES FOSSILES. — M. JACQUES MILLOT, membre de l'Institut, professeur.

ÉTHOLOGIE DES ANIMAUX SAUVAGES. — M. JACQUES NOUVEL, professeur.

GÉOLOGIE. — M. ROBERT LAFFITTE, professeur.

MALACOLOGIE. — M. ÉDOUARD FISCHER, professeur.

MINÉRALOGIE. — M. JEAN ORCEL, membre de l'Institut, professeur.

OCÉANOGRAPHIE PHYSIQUE. — M. HENRI LACOMBE, professeur.

PALÉONTOLOGIE. — M. JEAN-PIERRE LEHMAN, professeur.

PÊCHES OUTRE-MER. — M. THÉODORE MONOD, membre de l'Institut, professeur.

PHANÉROGAMIE. — M. ANDRÉ AUBRÉVILLE, professeur.

PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE ET COMPARÉE. — M. MAURICE FONTAINE, membre de l'Institut, professeur.

PHYSIQUE APPLIQUÉE A L'HISTOIRE NATURELLE. — M. YVES LE GRAND, professeur.

BIOPHYSIQUE. — M. CHARLES SADRON, professeur.

PRÉHISTOIRE. — M. LIONEL BALOUT, professeur.

ZOOLOGIE DES ARTHROPODES. — M. MAX VACHON, professeur.

ZOOLOGIE DES MAMMIFÈRES ET DES OISEAUX. — M. JEAN DORST, professeur.

ZOOLOGIE DES REPTILES ET DES POISSONS. — M. JEAN GUIBÉ, professeur.

ZOOLOGIE DES VERS. — M. ALAIN CHABAUD, professeur.

COURS DE DESSIN APPLIQUÉ A L'HISTOIRE NATURELLE. — M. P. DANDELOT, pour les animaux. — Mme C. GRAZIANI, pour les plantes.

COURS DE PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE A L'HISTOIRE NATURELLE. — M. R.-H. NOAILLES.

CONFÉRENCES DE FAUNISTIQUE, destinées aux élèves de l'Institut de Médecine vétérinaire exotique. — MM. les Prs BERLIOZ, GUIBÉ, NOUVEL, DORST.

ENSEIGNEMENT RÉSERVÉ AUX OFFICIERS ET AGENTS DU SERVICE DES EAUX ET FORÊTS DÉSIGNÉS POUR LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Professeurs : MM. R. PORTÈRES et J.-F. LEROY.

ENSEIGNEMENT RÉSERVÉ AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'APPLICATION D'AGRICULTURE TROPICALE. — Professeur : M. R. PORTÈRES.

ENSEIGNEMENT RÉSERVÉ AUX ÉLÈVES VÉTÉRINAIRES DESTINÉS AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Professeur : M. R. PORTÈRES.

SERVICE NATIONAL DE MUSÉOLOGIE DES SCIENCES NATURELLES
(au Muséum)
57, rue Cuvier (Ve) (Tél. : 707-06-04)

MUSÉE DE L'HOMME

Palais de Chaillot, place du Trocadéro (XVIe) (Tél. : 727-74-46)
Directeur : Pr JACQUES MILLOT

Formé par la réunion de l'ancien Musée d'Ethnographie du Trocadéro et du Laboratoire d'Anthropologie du Muséum National d'Histoire Naturelle, et dépendant de ce dernier, le Musée de l'Homme est le centre essentiel d'enseignement de l'anthropologie et de l'ethnologie pour toute la France. A côté de sa partie muséale proprement dite, dont les collections correspondent à l'anthropologie physique, la paléontologie humaine, la préhistoire, l'ethnographie des différentes parties du monde, la technologie et la musicologie, le Musée de l'Homme comprend 12 laboratoires de recherches. Il est le siège de l'*Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris,* qui prépare à deux Certificats de Licence, celui du *Centre de Formation à la Recherche ethnologique,* fondation du Centre National de la Recherche Scientifique, celui de nombreuses Sociétés savantes d'anthropologie et d'ethnologie, celui enfin du *Comité Français du Film Ethnographique,* qui dispense un enseignement régulier des techniques cinématographiques appliquées à l'ethnographie.

Une bibliothèque spécialisée est ouverte tous les jours de 10 à 18 heures. Une photothèque, une discothèque font également partie du Musée de l'Homme.

CENTRE DE FORMATION A LA RECHERCHE ETHNOLOGIQUE
DU MUSÉE DE L'HOMME

Organisé pour la préparation des chercheurs, le Centre de Formation, qui associe le Musée de l'Homme et l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris, admet chaque année un nombre restreint d'étudiants licenciés (Lettres, Sciences ou Droit) ou diplômés des Grandes Écoles déjà titulaires d'un des Certificats d'Ethnologie en vue de la préparation d'un mémoire ou d'une thèse du 3e cycle.

La Formation comporte un stage d'une année au Musée de l'Homme et un enseignement pratique des méthodes de recherche portant sur le programme suivant :

COURS GÉNÉRAL : L'enquête ethnologique.

EXPOSÉS TECHNIQUES : Anthropologie physique, dessin, cinéma, photographie, etc.

STAGE EN DÉPARTEMENT DE MUSÉE.

STAGE PRATIQUE D'ENQUÊTE : Étude d'une communauté rurale française.

Pour l'admission au Centre, s'adresser à M. LEROI-GOURHAN, directeur du Centre, au Musée de l'Homme.

OBSERVATOIRE DE PARIS-MEUDON

61, avenue de l'Observatoire (XIVe) (Tél. : 326-06-44, 633-00-07)

Directeur : M. J.-F. DENISSE
Directeur adjoint : M. J. DELHAYE
Assesseur : M. G. LABORDE
Secrétaire : M. N. GUIDONI

Astronomes titulaires : MM. A. COUDER, P. COUDERC, A. LALLEMAND, D. BARBIER, P. MULLER, J.-C. PECKER, Mme R. HERMAN, MM. E. BLUM, B. GUINOT, R. MICHARD, J. LÉVY.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SAINT-CLOUD

Avenue du Palais, Saint-Cloud (Tél. : 408-18-00)

Directeur : M. J. BUTTERLIN
Professeur au Collège Scientifique Universitaire d'Orléans

L'École Normale Supérieure de Saint-Cloud a été fondée en 1882.

Les élèves, recrutés au concours, ont le statut de fonctionnaires stagiaires (indice brut 330). Ils préparent en Sorbonne et à l'École la Licence, le Diplôme d'Études Supérieures et l'Agrégation (décret du 4 juillet 1956).

Des enseignements sont donnés dans l'Établissement par des conférenciers choisis parmi les professeurs de l'enseignement supérieur

ou de l'enseignement du second degré et par des maîtres-assistants et assistants attachés à l'École.

L'École comporte d'autre part des services d'enseignement et de recherche en Pédagogie : préparation à l'Inspection primaire, Psychopédagogie, Centre audiovisuel et Centre de recherches et d'études pour la diffusion du français (C. R. E. D. I. F.).

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE FONTENAY-AUX-ROSES

PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ POUR LES JEUNES FILLES

5, rue Boucicaut (Tél. : 702-60-50)

Directrice : Mlle M. CORDIER

Sous-Directrice : Mme A. ROY

Secrétaire générale : Mme M. BROSSARD

L'École Normale Supérieure d'Enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses est devenue, par décret du 19 février 1945, l'École Normale Supérieure préparatoire à l'enseignement du second degré pour les jeunes filles.

Le recrutement se fait par un concours ouvert aux bachelières, après une année de préparation spéciale. Les candidates doivent satisfaire aux conditions générales exigées du personnel enseignant, être âgées de plus de 18 ans et de moins de 25 ans au 31 décembre de l'année du concours, avoir souscrit un engagement décennal, avoir été reconnues aptes par la commission médicale.

La durée des études est de quatre ans. Les élèves ont le statut de fonctionnaires stagiaires et perçoivent un traitement. Elles préparent aux Facultés des Lettres et des Sciences de Paris et à l'École, la Licence, le Diplôme d'Études Supérieures, l'Agrégation ou à défaut le C. A. P. E. S.

Des conférences sont faites à l'École par des maîtres de conférences choisis parmi les professeurs de l'Enseignement Supérieur ou de l'enseignement du second degré et par des maîtres-assistants et assistantes attachés à l'École.

L'École prépare en outre, dans une section spéciale, aux Certificats d'Aptitude à l'Inspection des Écoles primaires et des Écoles maternelles.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE BIBLIOTHÉCAIRES

2, rue de Louvois (IIe) (Tél. : 742-00-06)

L'École Nationale Supérieure de Bibliothécaires a été créée par décrets du 12 juillet 1963 et du 12 juin 1964.

L'École a pour but d'assurer le recrutement et la formation du personnel scientifique des bibliothèques.

Elle assure en outre la préparation au Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire et la préparation au concours du personnel technique des bibliothèques.

Accès à l'École. — L'École recrute chaque année par la voie d'un concours ouvert aux titulaires d'une Licence (ou titres équivalents) âgés de moins de 30 ans, une soixantaine d'élèves bibliothécaires qui ont la qualité de fonctionnaires stagiaires. Les élèves reçoivent un traitement de scolarité (indice 228) dès leur entrée à l'École et s'engagent à servir pendant 10 ans dans les bibliothèques relevant de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique.

La durée de la scolarité est de 1 an.

L'enseignement est sanctionné par un examen de fin d'année qui confère aux candidats le Diplôme supérieur de Bibliothécaire.

Débouchés. — Les élèves fonctionnaires admis à l'examen de sortie sont affectés à la Bibliothèque nationale, aux bibliothèques universitaires, bibliothèques municipales classées, bibliothèques centrales de prêt.

Peuvent être admis (sans concours d'entrée) contre paiement de droits d'inscription à suivre l'enseignement à titre d'élèves associés et à participer aux épreuves de l'examen sanctionné par le Diplôme supérieur de Bibliothécaire, les candidats français titulaires d'une Licence et les candidats étrangers possédant des titres équivalant à la Licence ou justifiant de titres ou de services professionnels.

INSTITUT NATIONAL D'HYDROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE

Secrétaire général : M. L. BINET, Doyen honoraire de la Faculté de Médecine.

Secrétariat général : à la Faculté de Médecine, 45, rue des Saints-Pères (VI[e]).

Cet Institut, qui a pour objet de développer les recherches relatives à l'hydrologie et à la climatologie, comprend 6 sections :

1° *Laboratoire d'Hydrologie générale et de Chimie analytique.* Directeur : M. PIERRE URBAIN ; Chef de Travaux : M[lle] LAGRANGE (Faculté des Sciences).

2° *Laboratoire de Physiologie hydrologique et climatologique.* Directeur : M. le P[r] SANTENOISE (5 *ter*, rue d'Alésia).

3° *Laboratoire de Chimie biologique.* Directeur : M. le P[r] P. DESGREZ (Nouvelle Faculté de Médecine). Chef de Travaux : D[r] J. THOMAS.

4° *Laboratoire de Clinique médicale hydrologique et climatologique.* Directeur : M. le P[r] L. JUSTIN-BESANÇON (Institut de Biologie, Hôpital Broussais) ; Chef de Travaux : M. P. M. DE TRAVERSE.

5° *Laboratoire de Chimie physique appliquée à l'hydrologie et à la climatologie.* Directeur : M. le Pr LEPAPE (École de Physique et Chimie).
6° *Laboratoire de Climatologie :* M. H. GRISOLLET (Observatoire de Montsouris).

Il a également sous sa dépendance des centres de recherches situés dans les principales stations hydro-minérales (Vichy, Vittel, Aix-les-Bains, La Bourboule, Le Mont-Dore, etc.).

Cet Institut publie un journal périodique : *Les Annales de l'Institut d'Hydrologie et de Climatologie.*

Bibliothèque à l'Institut de Biologie (Hôpital Broussais).

c) *Direction générale de l'Enseignement technique*

ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES

1, rue Montgolfier, Paris (IIIe) (Tél. : 887-53-46)

Directeur : M. JACQUES FOUGEROLLE

L'École Centrale, fondée en 1829, est un établissement d'enseignement supérieur de l'État qui forme des ingénieurs pour toutes les branches de l'industrie, pour la recherche scientifique ainsi que pour les grands services publics.

L'École, nationalisée par la loi du 28 septembre 1946, est placée sous l'autorité du Ministre de l'Éducation nationale. Elle est actuellement régie suivant les dispositions du décret du 27 octobre 1959.

Le recrutement normal s'effectue par voie de concours ouvert aux candidats de nationalité française et aux étrangers. Un concours d'admission a lieu tous les ans. Les demandes pour passer ce concours doivent être adressées avant le 1er *février* à la direction de l'École, 1, rue Montgolfier, Paris (IIIe).

Les candidats pourvus d'une des licences suivantes :
— Sciences mathématiques appliquées ;
— Physique I ;
— Physique II ;
peuvent être admis directement en 2e année de l'École centrale.

Avant leur entrée à l'École, ces candidats devront subir :

1° Une épreuve de dessin, croquis et mise au net, montrant de leur part une connaissance suffisante du dessin industriel ;

2° Des examens écrits et oraux sur les matières qui ont été enseignées en 1re année.

Les candidats diplômés d'Études Supérieures techniques justifiant de la possession d'un diplôme délivré au titre de la promotion supérieure du travail par le Conservatoire National des Arts et Métiers, les Facultés et les Universités peuvent être admis en 2e année d'études sous réserve de subir un examen comportant des épreuves écrites

et une série d'entretiens avec un jury, destiné à vérifier leur culture générale et leurs connaissances des matières enseignées en 1re année d'études.

Ces candidats doivent présenter un certificat de leurs employeurs, prouvant qu'ils travaillaient pendant les trois années précédant l'année de l'examen.

Les candidats diplômés des Écoles figurant à l'Arrêté du 14 février 1963 peuvent également être admis directement en 2e année d'études.

Les étrangers peuvent suivre l'enseignement de l'École, comme auditeurs libres, dans les conditions prévues par le décret du 27 octobre 1959.

***

La durée des études est de trois ans.

L'enseignement donné à l'École porte sur les matières suivantes :

En 1re et 2e années :

Analyse mathématique, Mécanique générale, Probabilités et Statistiques, Cinématique moderne et appliquée, Physique générale et des métaux. Énergie nucléaire, Chimie générale, organique et minérale, Thermodynamique et Mécanique des Fluides, Thermique, Mécanique appliquée à la résistance des matériaux, Constructions civiles et Constructions mécaniques, Applications de la Physique, Physico-Chimie des métaux, Électrotechnique, Électronique, Mesures et Automatique, Machines à combustion interne et autopropulsées, Turbo-Machines, Machines hydrauliques et Hydraulique appliquée aux ouvrages, Géologie, Métallurgie générale, Sidérurgie, Applications industrielles de la Chimie organique et minérale, Procédés généraux de Construction (travaux publics, béton armé, construction métallique et topographie), Langues vivantes (anglais, allemand ou russe).

En 3e année :

a) enseignement commun :

L'Entreprise (organisation et gestion, problèmes financiers et comptables, problèmes sociaux).

L'Entreprise dans ses relations extérieures (Droit public, Droit des affaires, Problèmes économiques contemporains, Économie des Transports).

Langues vivantes (Anglais, Allemand ou Russe).

b) enseignement à option :

Mécanique ; Métallurgie ; Chimie ; Électricité-Électronique ; Urbanisme et Constructions civiles, Travaux publics et Ouvrages

d'Art ; Mines, Pétrole, Gaz naturels, Sciences et Techniques nucléaires ; Sciences et Techniques aéronautiques et spatiales ; Sciences économiques ; Recherche.

De nombreux exercices et travaux pratiques ont pour but d'initier les élèves-ingénieurs aux applications de la Science. Des stages divers exécutés à l'extérieur de l'École, ainsi que des visites d'usines dirigées par les membres du Corps Enseignant de l'École, permettent de mettre les élèves-ingénieurs en contact avec les réalités de l'industrie.

***

Le régime y est celui de l'externat.

Pour faciliter les études, des prêts d'honneur et des bourses peuvent être attribués aux élèves-ingénieurs. Une Maison des Élèves, installée 4, rue de Citeaux, permet de loger 475 élèves-ingénieurs dans des conditions de prix très intéressantes. L'École et la Maison des Élèves possèdent chacune un restaurant universitaire.

***

A la fin de la 3e année d'études et après une épreuve de sortie, le diplôme d'Ingénieur des Arts et Manufactures est délivré aux élèves ayant une moyenne suffisante.

Les auditeurs libres peuvent recevoir à la sortie de l'École une attestation de leurs études délivrée par le Directeur de l'École. Toutefois ceux qui, en fin de 1re année, obtiennent la moyenne permettant aux élèves recrutés par voie de concours de passer en 2e année, sont autorisés à poursuivre leurs études comme élèves-ingénieurs et peuvent dans les mêmes conditions que ceux-ci obtenir à leur sortie de l'École le diplôme d'Ingénieur des Arts et Manufactures.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

292, rue Saint-Martin (IIIe) (Tél. : 887-64-40 et 887-37-38)

Directeur : M. LOUIS RAGEY

Directeur adjoint : M. PAUL GUÉRIN

Le Conservatoire National des Arts et Métiers, fondé comme Musée des Arts et Métiers en 1794 par la Convention, est devenu essentiellement, depuis 1819, une « haute école de sciences en vue des applications à l'industrie et au commerce ». Il a pour mission d'offrir aux personnes exerçant une profession les moyens d'acquérir une culture supérieure scientifique, technique et économique. Grâce au vaste ensemble d'enseignements magistraux et pratiques qu'il offre, hors des heures ouvrables habituelles, le Conservatoire constitue, avec ses Centres Régionaux Associés et leurs annexes (au nombre d'une cinquantaine au total actuellement), l'institution essentielle de « Promotion Supérieure du Travail » de notre pays.

Le Conservatoire comprend, en outre, un très important *Musée Technique* ; une *Bibliothèque* riche de plus de 100.000 volumes et 2.500 cartes ou plans, réservée aux personnes exerçant une profession et aux étudiants licenciés ; le *Laboratoire National d'Essais* mécaniques, chimiques et physiques ; divers *Instituts* de recherche et d'enseignement.

Les personnes intéressées par les enseignements du Conservatoire peuvent être reçues tous les après-midi par les Conseillers du Service d'Information.

LISTE DES COURS

ENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES

I. — *Cours généraux*

MATHÉMATIQUES (en vue des applications). — MM. HOCQUENGHEM et JAFFARD, professeurs.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES A L'ART DE L'INGÉNIEUR. — M. MAURICE PARODI, professeur.

ANALYSE NUMÉRIQUE. — M. HOCQUENGHEM, professeur.

CALCUL DES PROBABILITÉS ET STATISTIQUE MATHÉMATIQUE. — M. CHENON, chargé du cours.

MÉCANIQUE. — M. MICHEL CAZIN, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE GÉNÉRALE DANS SES RAPPORTS AVEC L'INDUSTRIE. — MM. FOURNIER et SALMON, professeurs. Travaux pratiques.

CHIMIE GÉNÉRALE DANS SES RAPPORTS AVEC L'INDUSTRIE. — M. H. WAHL, professeur. Travaux pratiques.

MÉTROLOGIE GÉNÉRALE ET INDUSTRIELLE. — M. FLEURY. Travaux pratiques.

STRUCTURE DE LA MATIÈRE. — M. GUINIER, professeur, chargé du cours.

II. — *Cours techniques*

AÉRONAUTIQUE. — M. GIRERD, professeur. Travaux pratiques.

ART APPLIQUÉ AUX MÉTIERS. — M. PROUVÉ, professeur. Travaux pratiques.

AUTOMATISME INDUSTRIEL. — M. PRUDHOMME, professeur. Travaux pratiques.

BIOLOGIE EN VUE DES APPLICATIONS A L'AGRICULTURE ET A L'INDUSTRIE. — M. TRÉMOLIÈRES, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE AGRICOLE ET BIOLOGIQUE. — M. LAVOLLAY, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, CÉRAMIQUE, VERRERIE, CHAUX ET CIMENTS. — M. LAFUMA, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE INDUSTRIELLE. — M. ÉTIENNE, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE APPLIQUÉE A LA SCIENCE ET A L'INDUSTRIE NUCLÉAIRES. — M. E. ROTH, chargé de cours. 3e trimestre scolaire. Travaux pratiques.

CHIMIE TINCTORIALE. — M. DENIVELLE, professeur. Travaux pratiques.

CONSTRUCTIONS CIVILES. — M. N..., professeur. Travaux pratiques.

ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE —Machines électriques. M. BELLIER, professeur. Installations-Distributions. M. BUSSON, professeur. Travaux pratiques.

ÉLECTROCHIMIE. — M. BONNEMAY, professeur. Travaux pratiques.

FILATURE ET TISSAGE. — M. MAILLARD, professeur. Travaux pratiques.

GÉOLOGIE EN VUE DES APPLICATIONS. — M. G. FILLIAT, professeur. Travaux pratiques.

MACHINES. — M. SÉDILLE, professeur. Travaux pratiques.

MACHINES MATHÉMATIQUES. — M. NAMIAN, chargé de cours.

MATIÈRES PLASTIQUES (TRAITEMENT DES). — M. DUBOIS, professeur.

MÉTALLURGIE ET TRAVAIL DES MÉTAUX. — M. COURNOT, professeur. Travaux pratiques.

MÉTHODES PHYSIQUES D'ANALYSE. — M. SEGUIN, chargé du cours.

MOTEURS A COMBUSTION INTERNE. — M. SERRUYS, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE APPLIQUÉE AUX INDUSTRIES DU VIDE ET DE L'ÉLECTRONIQUE. — M. BOUTRY, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE APPLIQUÉE A LA PRODUCTION DU FROID ET A SON UTILISATION INDUSTRIELLE. — M. LAINÉ, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE APPLIQUÉE A LA REPRODUCTION DES IMAGES ET DES SONS. — M. DIDIER, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE NUCLÉAIRE EN VUE DES APPLICATIONS. — M. MARTELLY, professeur. Travaux pratiques.

RADIOACTIVITÉ APPLIQUÉE. — M. GRINBERG, professeur. Travaux pratiques.

RADIOÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE. — M. BERNARD, professeur. Travaux pratiques.

RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX APPLIQUÉE A LA CONSTRUCTION MÉCANIQUE. — M. G. SALET, chargé de cours.

THERMIQUE INDUSTRIELLE. — M. VÉRON, professeur. Travaux pratiques.

TRACTION ÉLECTRIQUE. — M. GARREAU, chargé de cours.

TRANSMISSIONS RADIOÉLECTRIQUES. — M. ANGEL, professeur. Travaux pratiques.

III. — *Cours économiques*

ASSURANCES (au point de vue économique). — M. FOURASTIÉ, chargé de cours.

ASSURANCES (au point de vue juridique). — M. MALINSKI, chargé de cours.

DROIT COMMERCIAL. — M. FARGEAUD, professeur.

DROIT IMMOBILIER APPLIQUÉ A LA CONSTRUCTION ET A L'HABITATION. — M. G. LIET-VEAUX, professeur.

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. — M. DOUBLET, chargé de cours.

ÉCONOMIE ET STATISTIQUE INDUSTRIELLES. — M. FOURASTIÉ, professeur. Travaux pratiques.

ÉCONOMIE RURALE. — M. PRAULT, chargé du cours.

ÉCONOMIE ET TECHNIQUE BANCAIRES. — M. BRANGER, chargé de cours. Travaux pratiques.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — M. JUGLAS, professeur. Travaux pratiques.

HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION. — M. JEAN ACHE, professeur.

HISTOIRE DU TRAVAIL ET DES RELATIONS INDUSTRIELLES. — M. J.-D. REYNAUD, professeur.

MÉTHODES D'EXPRESSION DE LA PENSÉE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. — M. DUCASSÉ, professeur.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS FINANCIERS. — M. SCHLOGEL, chargé de cours. Travaux pratiques.

ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU TRAVAIL. – M. BOISDÉ, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIOLOGIE DU TRAVAIL (ERGONOMIE). M. le Pr SCHERRER, professeur. Travaux pratiques.

SÉCURITÉ DU TRAVAIL. — M. le Dr DE FRÉMONT, professeur. Travaux pratiques.

SÉLECTION ET ORIENTATION PROFESSIONNELLES. — M. le Dr BIZE, chargé de cours. Travaux pratiques.

TECHNIQUE FINANCIÈRE ET COMPTABLE DES ENTREPRISES. — M. A. BRUNET, professeur. Travaux pratiques.

THÉORIE MATHÉMATIQUE DES ASSURANCES. — M. DUBOURDIEU, chargé de cours.

Les cours sont publics et gratuits. Ils ont lieu du début de novembre à fin avril, le soir, *à* 18 *h.* 15 *et à* 19 *h.* 30, *et le samedi après midi.*

INSTITUTS DU CONSERVATOIRE

INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'ALIMENTATION
Directeur des études : M. H. HEIM DE BALSAC

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDE DU TRAVAIL
ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE
Directeur délégué : M. M. REUCHLIN

INSTITUT DE TECHNIQUE SANITAIRE
ET D'HYGIÈNE DES INDUSTRIES
Directeur des études : M. COLAS

INSTITUT NATIONAL DES TECHNIQUES ÉCONOMIQUES ET COMPTABLES
Directeur des études : M. ANDRÉ BRUNET

INSTITUT FRANÇAIS DU FROID INDUSTRIEL
Directeur des études : M. LAINÉ

INSTITUT DE TOPOMÉTRIE
ET ÉCOLE SUPÉRIEURE DES GÉOMÈTRES ET TOPOGRAPHES
Directeur des études : M. RAYMOND MARTIN

INSTITUT TECHNIQUE DE BANQUE
Directeur des études : M. SCHLOGEL

INSTITUT NATIONAL DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION
Directeur des études : M. POINDRON

CENTRE D'USINAGE ET DE TRANSFORMATION DES MÉTAUX
Directeur des études : M. N...

ÉCOLE NATIONALE D'ASSURANCES
Directeur : M. RUL

INSTITUT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
DES TECHNIQUES DE L'ORGANISATION
Directeur des études : M. LOBSTEIN

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION
DES CADRES SUPÉRIEURS DE LA VENTE
Directeur des études : M. DAUGER

INSTITUT D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES
APPLIQUÉES A LA CONSTRUCTION ET A L'HABITATION
Directeur des études : M. LIET-VEAUX

INSTITUT TECHNIQUE DE PRÉVISION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
Directeur des études : M. SAINT-PAUL

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS

151, boulevard de l'Hôpital (XIII[e]) (Tél. : 402-36-17 et 36-18)
Directeur : M. WATTEBLED

École Supérieure d'Enseignement Technique ayant pour mission de former pour les différents secteurs de l'Économie, des ingénieurs hautement qualifiés alliant à l'esprit de conception et de recherche, le sens des réalisations concrètes et des responsabilités humaines.

L'École recrute :

— sur concours normal au niveau de Mathématiques Supérieures et Techniques.

— sur concours spécial au niveau des classes de Mathématiques Supérieures traditionnelles.

— Elle comporte des Centres Régionaux (actuellement à Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Cluny et Lille), dans lesquels les élèves accomplissent leurs trois premières années d'études.

— Un Centre Interrégional à Paris dans lequel s'effectue l'année terminale.

L'enseignement dispensé a pour but de donner aux futurs ingénieurs :

— une formation à la fois scientifique et technique qui doit leur permettre de participer activement à la vie industrielle et de s'adapter rapidement à l'évolution des Sciences et des Techniques.

— Une formation humaine, économique et juridique nécessaire à la conduite des entreprises et des hommes.

L'École dispose de bureaux d'études et de méthodes, d'ateliers expérimentaux pour l'étude des procédés de fabrication par enlèvement de matière, par déformations plastiques, par coulée du métal,

et de laboratoires modernes pour les contrôles et la recherche appliquée en métrologie, mécanique des fluides, résistance des matériaux de construction (métaux, béton, plastiques), physique, électricité, chimie, métallurgie, machines motrices et réceptrices, électronique et automatique. Un centre de calcul vient d'être créé.

Chaque centre régional met un internat à la disposition des élèves. Pour le Centre de Paris ceux qui le désirent peuvent être logés dans deux maisons édifiées à la Cité Universitaire.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

61, avenue du Président-Wilson, Cachan (Seine) (Tél. : 253-74-10)

Directeur : M. RENÉ BASQUIN

Cette École a pour but la formation théorique, pratique et pédagogique des professeurs des Lycées Techniques. La durée maximum des études est de quatre années. Les élèves préparent le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement technique (C. A. P. E. T.) et peuvent, au cours d'une quatrième année, préparer l'agrégation ou un professorat équivalent. L'École reçoit des élèves des deux sexes et groupe les sections suivantes :

Section	A^1	: Mathématiques, Physique, Chimie ;
—	A^2	: Chimie, Physiologie ;
—	A'^2	: Sciences appliquées à l'économie domestique ;
—	B	: Construction et mécanique ;
—	C	: Dessin et Arts appliqués ;
—	D	: Sciences et techniques économiques ;
—	E. F. G.	: Lettres, Langues, Histoire et Géographie.

RECRUTEMENT DE L'ÉCOLE. — Dans chaque section, les élèves sont choisis par ordre de mérite d'après les résultats du concours annuel d'admission à l'École. Ils ont, pendant la durée de leurs études, le statut et le traitement des élèves des Écoles Normales Supérieures.

A la fin de leur scolarité, ils sont, en cas de succès, nommés dans un Lycée Technique. Les traitements attribués à ces fonctionnaires sont identiques à ceux des professeurs certifiés ou agrégés de l'enseignement du 2e degré.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CÉRAMIQUE INDUSTRIELLE

6, Grande-Rue, à Sèvres (S.-et-O.) (Tél. : 027-05-03)

Directeur : M. MARC CEINTURET

Cet établissement d'Enseignement Technique Supérieur forme des ingénieurs spécialisés dans les techniques propres aux Industries des Silicates et autres industries connexes.

Section normale : admission par concours commun avec celui de l'École Nationale supérieure des Arts et Métiers. 4 ans d'études. Diplôme d'État d'Ingénieur céramiste E. C. S. Internat. Demi-pension. Externat.

Section spéciale : admission sur titres, ingénieurs ou licenciés ès Sciences désireux de se spécialiser. Stage d'un an. Certificat d'Études Supérieures de Céramique. Demi-pension. Externat.

Enseignement gratuit : pour les élèves français.

L'École peut recevoir des élèves étrangers dans la limite des places réservées.

INSTITUT SUPÉRIEUR DES MATÉRIAUX ET DE LA CONSTRUCTION MÉCANIQUE

4 et 6, rue Gambetta, à Saint-Ouen (Tél. : 254-47-70)

Directeur : M. P. LEMARESQUIER

Cet Institut a pour objet de parachever la formation d'Ingénieurs, qui possèdent déjà une certaine pratique des fabrications mécaniques, en vue de les préparer à exercer les fonctions essentielles de l'Ingénieur Mécanicien Constructeur.

Fondé sur l'étude des propriétés des matériaux et de leur utilisation dans la construction mécanique, son enseignement s'appuie sur une constante confrontation de la théorie et de la pratique ; il tend à développer l'esprit de recherche et le goût de l'expérience.

Confié à des spécialistes « vivant » les questions à traiter, il fait état d'une documentation étendue, profonde, constamment mise à jour ; il constitue l'expression de l'état actuel et des tendances des industries mécaniques les plus évoluées.

Constamment orienté vers les applications, il procède des méthodes « actives », faisant appel au travail personnel des élèves pour analyser et résoudre, sous la direction des maîtres les plus qualifiés, les « cas » pratiques qui se posent dans le cadre des réalités industrielles, en particulier dans le domaine de l'automatisation des fabrications mécaniques.

La durée des études est de 18 mois.

L'admission est prononcée sur titres.

Peuvent être admis comme élèves, dans la limite des places disponibles, les candidats des deux sexes, de nationalité française ou étrangère qui sont pourvus des diplômes d'Ingénieurs ou Certificats de Licence énumérés ci-après (ou diplômes d'Ingénieurs de valeur équivalente délivrés à l'étranger), savoir :

a) Ingénieurs diplômés des écoles énumérées dans l'arrêté du 11 mars 1963 (*J. O.*, 27 mars 1963), étant entendu que les ingénieurs diplômés des autres écoles d'ingénieurs sont autorisés à poser leur candidature sous réserve de faire la preuve, si nécessaire, qu'ils possèdent les connaissances de base indispensables pour suivre avec fruit l'enseignement de l'Institut.

b) Licenciés ès Sciences, pourvus obligatoirement des deux Certificats de Physique Générale et de Mécanique Rationnelle, et justifiant d'au moins trois années de pratique industrielle.

c) Ingénieurs de l'État appartenant aux corps civils ou militaires des Mines, Ponts et Chaussées, Génie Rural, P. T. T., Aéronautique, Constructions et Armes Navales, Fabrications d'Armement, etc.

Des ingénieurs possédant les diplômes susvisés peuvent aussi être admis, en nombre limité, à suivre en qualité d'auditeurs libres certains enseignements particuliers.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Institut, 4 et 6, rue Gambetta, à Saint-Ouen.

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES (C. E. S. T. I.)

4, rue Gambetta, Saint-Ouen (Seine) (Tél. : 254-47-70)

C'est un établissement *public* qui fait partie de l'I. S. M. C. M.

Il forme en trois ans des Ingénieurs spécialisés dans la mécanique (domaine offrant de très nombreuses situations).

Il conduit à un diplôme d'Ingénieur délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Sa principale originalité est de faire alterner des périodes scolaires avec des périodes de stages en usines ; ces derniers étant organisés par les *industries mécaniques* elles-mêmes (F. I. M. T. M., 11, avenue Hoche).

L'admission a lieu sur titres pour :

1° Les candidats s'étant présentés au concours d'admission de certaines grandes écoles d'ingénieurs ;

2° Les candidats titulaires du Certificat propédeutique ;

3° Les candidats ayant suivi un enseignement organisé dans le cadre de la promotion supérieure du travail.

N. B. — Il est tenu compte des appréciations des professeurs.

ÉCOLE NATIONALE DE RADIOTECHNIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE

107, boulevard Maréchal-Leclerc, Clichy (Seine) (Tél. : 737-81-30)

Directeur : M. FRANÇOIS LARBEC

SECTION DES ÉLÈVES-INGÉNIEURS. — Forme des ingénieurs constructeurs et d'études pour l'industrie électronique (électronique industrielle et télécommunications).

1° *Recrutement normal en 1re année :* concours national commun avec l'E. N. S. A. M., ouvert aux candidats bacheliers Mathématiques et Technique, ayant fait une année de Mathématiques Supérieures

dans les classes préparatoires des Lycées Techniques. Age limite : 21 ans au 1er janvier. Durée des études : 4 ans.

2e *Recrutement spécial au niveau de la 2e année :* concours national réservé aux titulaires du Brevet de Technicien Supérieur Électronicien ou Électrotechnicien, dans l'année où ils ont obtenu ce brevet de qualification. Age limite : 22 ans au 1er juillet. Durée des études : 3 ans.

SECTIONS TECHNIQUES SUPÉRIEURES. — Forment des techniciens supérieurs de l'électronique et de l'électrotechnique. Elles se recrutent sur titres parmi les titulaires du Baccalauréat Mathématiques et Technique (2 années d'études, 21 ans au maximum) ou Mathématiques élémentaires (3 années d'études, 20 ans au maximum), ou B. E. I. radio et électricien (3 ans d'études dont une année préparatoire).

d) *Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports*

ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DE JEUNES GENS

Avenue du Tremblay (XIIe) (Tél. : 328-74-60)

Directeur : M. RAYMOND GRATEREAU

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE D'ÉDUCATION PHYSIQUE DE JEUNES FILLES

2, place Voltaire, Châtenay-Malabry (Seine) (Tél. : 702-04-82)

Directrice : Mme SURREL

Les Écoles Normales Supérieures d'Éducation Physique et Sportive sont destinées à former les professeurs d'Éducation Physique et Sportive pour les établissements d'enseignement public du second degré et de l'enseignement supérieur.

Les élèves sont admis à la suite d'un concours ouvert aux titulaires de la première partie du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique justifiant d'une moyenne suffisante (1).

Conditions d'admission au concours : être Français, âgé de 18 à 25 ans et titulaire du Baccalauréat.

Les candidats et candidates doivent satisfaire aux conditions générales exigées du personnel enseignant.

Les élèves sont fonctionnaires stagiaires. La scolarité est de 3 ans.

Auditeurs libres et étrangers admis sur autorisation ministérielle.

(1) Fixée chaque année par un jury.

3° Relevant du Ministère d'État aux Affaires culturelles

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE

14, rue de Madrid (VIII[e]) (Tél. : 522-20-60)

Directeur : M. Raymond GALLOIS-MONTBRUN

Cet établissement est consacré à l'enseignement supérieur de la composition musicale, de la musique vocale et instrumentale, de l'art lyrique et de la danse.

ENSEIGNEMENTS. — *Composition ; Fugue, contrepoint ; Harmonie. — Orgue ; Accompagnement au piano ; Direction d'orchestre ; Orchestre. — Analyse ; Esthétique ; Histoire de la Musique et Musicologie ; Préparation au Professorat de Musique. — Piano ; Harpe ; Clavecin ; Instruments à archet ; Instruments à vent ; Percussion ; Classe professionnelle de musique de chambre ; Ensemble instrumental. — Chant ; Art lyrique ; Opérette ; Étude de rôles ; Ensemble vocal. — Danse. — Solfège ; Déchiffrage.*

La Bibliothèque du Conservatoire, rattachée à la Bibliothèque Nationale, riche d'environ 100 000 volumes, est ouverte *tous les jours non fériés, de* 10 *heures à* 17 *heures.* Le Musée, qui renferme de riches collections d'instruments de musique de tous temps et de tous les pays, est ouvert *le jeudi et le samedi, de* 14 *heures à* 16 *h.* 30 (fermé au mois d'août).

Les élèves se recrutent par concours, dont les épreuves ont lieu chaque année, au cours du premier trimestre scolaire.

Il est possible d'obtenir au Secrétariat le règlement des études, contre paiement de la somme de 2 F.

CONSERVATOIRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE

2 *bis*, rue du Conservatoire (IX[e]) (Tél. : 770-45-79)

Directeur : M. ROGER-FERDINAND

Secrétaire général : M. P. CAUDRILLIER

Le Conservatoire National d'Art Dramatique a été séparé du Conservatoire National de Musique et d'Art dramatique en octobre 1946.

ENSEIGNEMENTS. — *Art dramatique. — Histoire et littérature dramatiques. — Exercices d'ensemble. — Phonétique. — Cours annexes. — Conférences.*

Les concours d'admission ont lieu dans le courant du mois d'octobre, les inscriptions pour les concours dans les derniers jours de septembre.

Une notice peut être obtenue au Secrétariat du Conservatoire.

Les étrangers sont admis à concourir. Ils jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations que les élèves nationaux.

Certains élèves de 2e année peuvent être pris comme stagiaires par la Comédie Française.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS

14, rue Bonaparte (VIe)

Directeur : M. UNTERSTELLER. — *Sous-directeur :* M. TRÉBOSC

Secrétaire général : M. CASSANAS

L'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts donne l'enseignement des arts du dessin, de la peinture, de la sculpture et de l'architecture. A la Section de Peinture se rattachent la fresque, la gravure en taille-douce et à l'eau-forte, la gravure sur bois et la lithographie ; à la Section de Sculpture, la gravure en médailles et en pierres fines et la sculpture pratique.

Sections de Peinture et de Sculpture. — Sont admis dans ces sections dans les conditions déterminées par le présent règlement et après versement des droits d'études : les élèves de la seconde classe, les élèves de la première classe admis dans les ateliers, les auditeurs.

— L'admission en seconde classe a lieu à la suite d'un concours organisé chaque année en octobre. Ce concours est ouvert aux candidats ayant 15 ans au moins, 24 ans au plus le jour de la première épreuve. La limite d'âge de 24 ans est reculée de deux années au maximum pour les élèves français ayant satisfait à leurs obligations militaires.

La durée moyenne des études en seconde classe est de deux années. Aucun élève ne peut y étudier pendant plus de quatre années scolaires. Pour être admis en 1re classe pour un an en qualité d'élèves stagiaires les élèves de seconde classe doivent avoir préalablement obtenu un certain nombre de valeurs dans chacune des matières du programme de leur classe.

Les élèves de 1re classe peuvent être titularisés soit de plein droit par l'obtention d'une médaille dans certains concours de fondation, soit sur l'avis de la commission des professeurs chefs d'ateliers, soit enfin par l'exécution d'une épreuve probatoire.

La sanction des études complètes accomplies dans les sections de peinture et de gravure en taille-douce, de sculpture et de gravure en médailles est le Diplôme Supérieur d'Art Plastique attribué aux élèves de 1re classe qui ont obtenu les cinq certificats suivants :

— certificat de Dessin ;
— certificat de Peinture ou de Sculpture ou de Gravure ;
— certificat de Sciences annexes ;
— certificat de Culture générale artistique ;
— certificat de Techniques propre à la Section.

et satisfait en outre à une épreuve de fin d'études qui consiste en la présentation au Jury d'un ensemble de travaux personnels.

SECTION D'ARCHITECTURE. — Sont admis dans cette Section les jeunes gens titulaires du Baccalauréat, qui, après avoir terminé leurs études préparatoires dans les Écoles autorisées, ont passé avec succès le concours d'admission.

Ces concours ont lieu deux fois par an, en mai et octobre. Les candidats non titulaires du Baccalauréat complet sont autorisés à prendre part au concours d'admission sous réserve de satisfaire au préalable à un examen d'instruction générale, qui a lieu une fois par an au début du mois d'octobre.

L'enseignement comprend la seconde et la première classes, le passage d'une classe à l'autre résulte des succès obtenus aux concours et examens prévus par le règlement des études. En fin de ces études, les élèves obtiennent le Diplôme (arrêté du 28 février 1945).

Les élèves étrangers (hommes ou femmes) peuvent effectuer leurs études à l'École et y obtenir le diplôme d'Architecture.

La bibliothèque est ouverte *tous les jours, de* 13 *heures à* 18 *heures, du* 15 *octobre au* 31 *juillet.*

Pendant la durée des travaux en cours dans l'enceinte de l'École, les collections sont partiellement ouvertes au public moyennant paiement du droit d'entrée, *le samedi, de* 14 *heures à* 16 *heures* (entrée : 14, rue Bonaparte).

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS

31, rue d'Ulm (V^e^) (Tél. : 326-76-79)

Directeur : M. JACQUES ADNET

L'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs a pour but de former des artistes aptes à créer des modèles nouveaux pour les industries d'art (mobilier, tissus, ferronnerie, arts graphiques et publicité, etc.), et de préparer des peintres et des sculpteurs à la collaboration que les architectes peuvent attendre d'eux.

(Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'École.)

ÉCOLE DU LOUVRE

Palais du Louvre, 34, quai du Louvre (I^er^) (Tél. : 488-59-40)

Directeur des Études : M. P. PRADEL,
Conservateur en chef au Musée du Louvre

Secrétaire : M. N...

L'École du Louvre a pour objet l'enseignement de l'Archéologie, de l'Histoire de l'Art, et de la Muséologie.

Son but spécial est de former un personnel capable d'être employé dans les Musées ou dans les missions savantes.

PROGRAMME SOMMAIRE DES ENSEIGNEMENTS

Préhistoire et Antiquités nationales — Archéologie égyptienne. — Archéologie orientale. — Archéologie grecque et romaine. — Céramique antique. — Arts de l'Extrême-Orient. — Archéologie et arts de l'Inde et de l'Inde extérieure. — Art monétaire. — Archéologie chrétienne. — — Arts musulmans. — Histoire de la sculpture. — Histoire du dessin. — Histoire de la peinture. — Décorations et ameublement des grandes demeures françaises. — Ethnographie française. — Muséologie. — Histoire générale de l'art, Antiquité, Orient, Extrême-Orient, Moyen Age, Renaissance, Temps Modernes. — Histoire de la gravure. — Histoire des arts appliqués à l'industrie.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Épigraphie suméro-accadienne. — Épigraphie sémitique. — Épigraphie égyptienne. — Épigraphie arabe.

VISITES-CONFÉRENCES DANS LES MUSÉES

Des visites-conférences ont lieu dans les principaux Musées nationaux. Le droit d'entrée est de 2,50 F pour chaque visite-conférence (demi-tarif aux étudiants). Le programme de ces conférences est en distribution dans les Musées *(au Louvre, porte Denon)* et à l'École du Louvre.

CONFÉRENCES PUBLIQUES D'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ART
(Fondation Rachel-Boyer)
Palais du Louvre, 34, quai du Louvre

Ces conférences, fondées en 1921, ont pour but de rendre accessible au grand public l'étude de l'histoire de l'art.

Le cycle annuel commence en octobre et comprend 34 conférences données *le dimanche matin, à 9 h. 45, le mardi soir et le jeudi soir, à 20 h. 45.*

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

Président du Conseil d'administration : M. MARCEL L'HERBIER
Directeur général : M. RÉMY TESSONNEAU

Direction : 92, Champs-Élysées, Paris (VIII[e]) (Tél. : 225-68-16 — 359-22-86. — 359-84-37).

Bibliothèque : 92, Champs-Élysées, Paris (VIII[e]) (Tél. : 359-84-36).

Centre technique : Studio, 3 *bis,* boulevard d'Aurelle-de-Paladines, Paris (XVII[e]) (Tél. : 380-71-37. — 425-06-36).

École supérieure de technique et de culture cinématographiques et de télévision placée sous la tutelle du Ministre d'État chargé des Affaires

Culturelles et du Centre national de la Cinématographie, l'I. D. H. E. C. prépare aux spécialités professionnelles suivantes : Réalisation, Production-Régie, Montage, Script, Architecture-Décoration, Son, Prise de vues.

L'Institut est ouvert aux étudiants français et étrangers. L'admission se fait au concours pour les élèves français, au concours ou sur titres pour les élèves étrangers, dont les dossiers de candidature doivent être présentés par le Ministère compétent de leur pays.

Une classe préparatoire aux concours d'entrée fonctionne au Lycée Voltaire, 101, avenue de la République. Les concours ont lieu en juin, sauf pour l'Architecture-Décoration qui a lieu en septembre.

Le régime de l'Institut est l'externat.

Enseignement : Les cours s'échelonnent sur deux années. Les programmes d'études visent à conférer une formation à la fois spécialisée et polyvalente, théorique et pratique, artistique et technique.

En 1re année, chaque élève réalise plusieurs films en 16 m/m de cinq minutes sur des sujets imposés.

En seconde année d'études, chaque élève réalise un film sonore en 35 m/m de cinq minutes, sur un sujet de son choix. Par ailleurs, chaque élève soutient devant un jury un mémoire de fin d'études d'une cinquantaine de pages sur un sujet de son choix.

La Direction de l'Institut renseigne sur demande sur le programme d'enseignement.

L'I. D. H. E. C. assure la gestion du *Centre International de liaison des Écoles de Cinéma et de Télévision* (20 pays), fondé en 1954 sur son initiative.

4° Relevant du Ministère de l'Agriculture

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

16, rue Claude-Bernard (V^e^) (Tél. : 707-39-79)

Directeur : M. Roger BLAIS

Sous-directeurs : MM. Pierre TISSOT, J. M. CLÉMENT

I. — But : Former :

— des fonctionnaires pour un certain nombre de services techniques de l'État : Direction des Eaux et Forêts, Direction générale du Génie rural et de l'Hydraulique agricole, Service des Haras, Services agricoles départementaux, Service de la Protection des Végétaux. Lycées agricoles, Service d'Exploitation industrielle des Tabacs,

— des chercheurs pour l'Institut national de la Recherche agronomique et l'Office de la Recherche scientifique et technique d'Outre-Mer ou pour des laboratoires privés ;

— des administrateurs et des cadres techniques pour les organismes professionnels agricoles (Chambres d'Agriculture, Syndicats, Coopératives, Mutuelles, Centres d'Études techniques agricoles, Conseils de gestion) et pour divers services publics, semi-publics ou privés dans lesquels les intérêts de l'agriculture sont engagés (Banques, Crédit foncier, Crédit agricole, S. N. C. F.) ;

— des directeurs, des ingénieurs et des technico-commerciaux pour les industries à caractère plus spécifiquement chimique ou biologique (engrais, produits insecticides, herbicides, fongicides, antibiotiques, industries du froid) ou alimentaire, ou mécanique (machinisme agricole) ;

— des spécialistes susceptibles d'apporter leur concours, ultérieurement, aux Organisations internationales et à la Coopération technique ; ce dernier débouché revêt une importance croissante au regard des pays en voie de développement.

II. — Admission : Les élèves réguliers sont recrutés par un concours annuel auquel les jeunes filles peuvent se présenter. La préparation, qui demande deux années après l'obtention du baccalauréat, est organisée dans des lycées de Paris et de province. Le programme du concours fait l'objet d'une notice aux Éditions Vuibert, 63, boulevard Saint-Germain, Paris (V^e^).

Les épreuves écrites ont lieu dans la 2^e^ quinzaine de mai, les épreuves orales fin juin, début juillet.

Le nombre des élèves reçus est de 125 environ.

Des élèves, titulaires d'une Licence ès Sciences, peuvent être admis en 2e année dans la proportion de dix pour cent des élèves issus du concours. Les candidatures doivent être présentées avant le 1er juillet.

Les candidats sont soumis à des examens de niveau dans le cas où ils ne possèdent pas les Certificats d'Études Supérieures préparatoires Mathématique, Physique et Chimie et les Certificats d'Études Supérieures : Biologie, Microbiologie et Physiologie Végétale et Physiologie Animale. Ils sont soumis en outre à une entrevue ayant pour but d'apprécier leurs facultés de synthèse dans les sciences appliquées à l'Agriculture.

Les candidats sont invités à demander à l'École la notice détaillée concernant ce nouveau mode d'admission.

III. — NATURE ET CADRE DE L'ENSEIGNEMENT : Les deux premières années d'enseignement sont consacrées à un enseignement général scientifique et technique ; la 3e année est consacrée à des études techniques spéciales qui peuvent être effectuées soit à l'École même dans une des sections suivantes : scientifique, agricole, économique, industries agricoles, etc. ; soit dans une des Écoles d'application :

École Nationale des Eaux et Forêts de Nancy ; École Nationale du Génie Rural ; École Nationale des Haras du Pin ; École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées, soit dans des établissements agréés comme l'École Supérieure d'Agronomie tropicale.

Certaines spécialisations faisant l'objet de la 3e année d'études constituent, en accord avec l'Université, des Centres de 3e cycle dans les disciplines agronomiques.

IV. — LES ÉTUDES SONT SANCTIONNÉES PAR LE DIPLOME D'INGÉNIEUR AGRONOME, DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE.

V. — RÉGIME DE L'ÉCOLE : Externat ; mais l'École dispose d'un pavillon à la Cité Universitaire.

Les élèves doivent régler la rétribution scolaire, fixée actuellement à 150 F, et une somme forfaitaire annuelle de 180 F destinée à faire face aux frais d'excursions et de voyages d'études.

Des bourses d'enseignement supérieur, entières ou fractionnées, sont accordées aux élèves dont la situation de fortune et de famille l'exige.

VI. — AUDITEURS LIBRES : Indépendamment des élèves réguliers, l'I.N.A. reçoit des auditeurs libres français et étrangers. Ils suivent les cours qui sont à leur convenance en 1re, 2e ou 3e année.

Les auditeurs français ne reçoivent aucun diplôme ; les auditeurs étrangers qui ont suivi un minimum de cours et passé les examens afférents peuvent recevoir un Certificat d'Études supérieures agronomiques.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES APPLIQUÉES

16, rue Claude-Bernard, Paris (V^e^) (Tél. : 707-39-79)

Directeur technique : M. PAUL COQUERY

BUT. — L'École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées a pour but d'assurer :

1° *La formation des ingénieurs des Services Agricoles* qui exercent en France leurs fonctions dans les Services agricoles et la Protection des Végétaux, dans les établissements d'enseignement agricole du 2^e^ degré, et en service détaché Outre-mer au titre de la Coopération technique.

Les ingénieurs-élèves sont recrutés parmi les élèves de l'Institut National Agronomique et des Écoles Nationales Supérieures Agronomiques, à la fin de leur deuxième année d'études, et parmi les ingénieurs des industries agricoles, les ingénieurs horticoles, les ingénieurs diplômés des Écoles Nationales Supérieures Agronomiques de Toulouse et de Nancy, et les ingénieurs des Travaux agricoles, conformément aux dispositions du statut particulier des ingénieurs des Services Agricoles.

Pendant la durée de leur scolarité, qui est de deux ans, les ingénieurs-élèves perçoivent une rémunération. Ils doivent souscrire un engagement de rester au moins pendant une période de cinq années révolues à la disposition du Ministère de l'Agriculture.

SANCTION DES ÉTUDES. — Les élèves ayant satisfait aux épreuves de sortie obtiennent le Diplôme d'Études Supérieures des Sciences Agronomiques Appliquées et sont promus au grade d'ingénieur des Services agricoles.

2° *La formation des professeurs-contractuels de lycées agricoles.*

Les élèves professeurs sont recrutés parmi les Ingénieurs agronomes, les Ingénieurs agricoles, les Ingénieurs diplômés des Écoles Nationales Supérieures Agronomiques de Toulouse et de Nancy, les Licenciés ès Sciences d'enseignement et les Licenciés ès Lettres d'enseignement.

Ils perçoivent une rémunération.

Le statut des professeurs de lycées agricoles en préparation fixera les conditions de titularisation.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

C.E.R.D.I.A.

Centre d'Étude, de Recherche et de Documentation internationales des Industries Agricoles et Alimentaires

Massy (S.-et-O.)

BUT. — L'École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires a pour but de donner une formation générale d'ingénieur

et une orientation technique aux étudiants qui se destinent aux différentes industries de l'alimentation.

ADMISSION. — Les élèves-ingénieurs se recrutent par voie de concours.

Les épreuves écrites et orales de celui-ci sont communes avec celles du concours d'admission à l'Institut National Agronomique, mais elles sont affectées de coefficients spécifiques qui tiennent compte de la vocation particulière de l'École.

Les études durent 3 années, réparties en un cycle de formation scientifique et technique complémentaire d'un an et un cycle spécifique comprenant lui-même une année commune et une année à options. Au cours de ce cycle spécifique, sont dispensés aux étudiants les enseignements leur permettant :

— La Connaissance de la matière biologique :
  — chimie analytique et méthodes d'investigation,
  — biochimie alimentaire,
  — microbiologie ;
— la Connaissance du matériel et des techniques :
  — construction mécanique et génie civil,
  — physiques industrielles,
  — génie industriel alimentaire ;
— la Connaissance des hommes :
  — psychosociologie,
  — sciences économiques,
  — physiologie de la nutrition.

L'année terminale comporte deux options présentant un certain nombre de grandes industries étudiées comme des cas concrets. L'Option A est à Douai, l'Option B à Massy. En dernière année les étudiants effectuent en usine un stage de 3 mois.

Au cours de leur séjour à Massy, les étudiants peuvent résider à la Maison des industries agricoles et alimentaires de la Cité internationale de l'Université de Paris.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'HORTICULTURE

4, rue Hardy, Versailles (S.-et-O.) (Tél. 950-00-87)

Directeur : M. Et. LE GUELINEL

ADMISSION : L'admission a lieu par voie de concours. Les candidats des deux sexes, âgés de 17 à 26 ans, peuvent y prendre part.

Le programme de ce concours est celui de la classe d'Agri. 1 de préparation aux Écoles Nationales Supérieures agronomiques.

RÉGIME DE L'ÉCOLE : Le régime de l'École est l'externat. Toutefois, les élèves sont logés et nourris dans un foyer annexé à l'École. Il existe également un foyer pour les jeunes filles.

ÉTUDES : La durée des études est de trois ans. Elles comportent un enseignement théorique et pratique ayant trait aux techniques horticoles et aux sciences s'y rattachant.

Les élèves ayant obtenu une moyenne suffisante reçoivent à leur sortie de l'École le Diplôme d'Ingénieur Horticole ou un Certificat d'Études.

AUDITEURS : L'École admet, sans concours, des auditeurs et auditrices.

DÉBOUCHÉS DE CARRIÈRE :

— Production (Arboriculture, Floriculture, Cultures légumières, Pépinière).
— Commerce horticole.
— Architecture des Jardins et Directions de Jardins de Villes.
— Services agricoles et Protection des Végétaux.
— Recherche et Enseignement.

SECTION DU PAYSAGE : Organisée dans le cadre de l'École, elle reçoit :
— *des élèves réguliers :* 2 années d'enseignement, diplôme délivré : Certificat d'Études et titre de Paysagiste après Concours en loge.
— *des auditeurs et auditrices :* dans la limite des places disponibles.

ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL

19, avenue du Maine (XV^e^) (Tél. : 222-48-90)

Directeur : M. BECKER, Ingénieur général
Sous-Directeur : M. CARLIER, Ingénieur en chef
Secrétaire général : M. AUDE, Ingénieur en chef

L'École Nationale du Génie Rural, créée en 1919, est essentiellement une école d'application de l'Institut National Agronomique et de l'École Polytechnique.

Elle a pour but d'assurer la formation :

1° des Ingénieurs du Corps du Génie Rural, appelés à être affectés dans les services de la Métropole, des départements et territoires d'Outre-Mer ou à servir au titre de la coopération technique dans certains pays étrangers ;

2° des Ingénieurs civils du Génie Rural, français et étrangers, appelés à occuper des fonctions privées dans les domaines de l'Équipement rural, de l'Hydrologie et du Machinisme agricole.

La durée normale des études est de deux ans.

L'École reçoit également des auditeurs libres français et étrangers dont certains peuvent recevoir, en un an d'études, un Certificat d'Études supérieures d'Hydrologie et Hydraulique agricole.

Le régime de l'École est l'externat.

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

à Alfort (Seine) (Tél. : 368-30-40)

Directeur : Pr R. FERRANDO

L'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, créée en 1765, est un établissement d'enseignement supérieur qui relève de l'autorité du Ministère de l'Agriculture. Elle pourvoit aux besoins de la France et des pays d'Outre-Mer en vétérinaires civils et militaires.

L'enseignement est à la fois théorique et pratique. Il comprend tout ce qui concerne la production, la conservation, l'élevage et l'exploitation des animaux, notamment l'hygiène, l'alimentation, la médecine, la chirurgie et la pharmacie des animaux domestiques, ainsi que l'utilisation et le contrôle des produits d'origine animale.

La durée des études est de quatre années. Ces études sont sanctionnées par des examens annuels et par un Doctorat d'État délivré par la Faculté de Médecine de Paris.

L'École Nationale Vétérinaire d'Alfort admet des élèves internes, demi-pensionnaires et externes. Les candidats âgés de plus de 25 ans, et ceux du sexe féminin, ne peuvent être admis que comme demi-pensionnaires ou externes.

Le recrutement s'effectue par voie de concours.

Les candidats doivent posséder l'un des diplômes suivants : Baccalauréat, Brevet Supérieur, Diplôme d'Ingénieur Agronome ou d'Ingénieur Agricole.

Le concours comprend des épreuves écrites et orales, sur un programme identique à celui du S. P. C. N.

Les demandes d'admission au concours doivent être adressées à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, Secrétariat du Concours, avant le 1er avril de chaque année ; les épreuves ont lieu dans la deuxième quinzaine de mai.

Les étudiants étrangers, présentés par leurs gouvernements, peuvent sous certaines conditions être admis à l'École d'Alfort et obtenir un Diplôme de Doctorat Vétérinaire de l'Université de Paris.

Les candidats peuvent trouver dans le commerce la notice officielle sur les *Conditions d'admission aux Écoles Nationales Vétérinaires.*

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

149, rue de Grenelle, Paris (VIIe) (Tél. : 468-41-09)

L'Institut National de la Recherche agronomique comporte 262 unités de recherche réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain, aux Antilles.

Il est chargé de toute recherche relative à la production végétale, la production animale, la conservation et la transformation des produits agricoles, y compris les produits forestiers et les produits

d'eau douce. Il est également chargé de toutes recherches à caractère économique ou sociologique en agriculture.

Dans la région parisienne, il comprend notamment trois Centres importants :

1° Le Centre National de Recherches agronomiques, route de Saint-Cyr à Versailles, qui groupe les Stations Centrales de Recherches consacrées à la production végétale (Tél. : 950-75-22).

2° Le Centre National de Recherches zootechniques à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise), qui groupe les Stations de Recherches consacrées à la production animale et à la technologie des produits animaux (Tél. : 923-63-13).

3° La Station centrale d'Économie et de Sociologie rurales, 4, rue de Lasteyrie, Paris (XVI[e]) (Tél. : 553-97-69).

Ces centres disposent de bibliothèques spécialisées.

Les stations peuvent recevoir en stage non rémunéré des étudiants préparant une thèse.

5° Relevant du Ministère des Armées

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'AÉRONAUTIQUE

32, boulevard Victor, Paris (XV^e^) (Tél. : 828-70-90 et 79-80)

Directeur : M. P. de VALROGER, Ingénieur général de l'Air

Fondée en 1909 par le Colonel Roche, l'École Supérieure d'Aéronautique et de Construction Mécanique est devenue, en exécution de la loi du 30 novembre 1928, l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique (E. N. S. A.). Elle a pour objet de former, d'une part, les Ingénieurs militaires de l'Air et certains Ingénieurs militaires des autres directions d'Arme, d'autre part les Ingénieurs Civils de l'Aéronautique destinés aux industries aéronautiques et connexes.

Le nombre de places mises aux concours de 1965 est de 65 pour les élèves titulaires français (concours normal et concours spécial d'accès aux Grandes Écoles d'ingénieurs). Le nombre de places pour les élèves étrangers n'est pas fixé à l'avance.

La durée des études est de trois années. La 1^re^ année groupe les enseignements de base, de nature plutôt théorique, et la 2^e^ année groupe les enseignements de base plus appliqués. La 3^e^ année est l'année du Projet ; trois groupes d'enseignements y sont dispensés et correspondent à trois options : *Avions et missiles*, *Propulseurs* et *Électronique et asservissements*.

Après leur nomination dans le Corps des Ingénieurs militaires de l'Air, soit à leur sortie de l'École Polytechnique, soit à l'issue d'un concours, les Ingénieurs Militaires élèves entrent directement en seconde année ou en année de spécialisation (voir page suivante).

Les élèves titulaires sont recrutés en majorité par le concours normal, qui porte sur les matières enseignées dans les classes de Mathématiques Supérieures et de Mathématiques Spatiales. Aucun diplôme n'est exigé ; aucune condition d'aptitude physique n'est exigée. Les candidatures féminines sont acceptées.

Débouchés : Industries aéronautiques et Services officiels des départements ministériels traitant de problèmes aéronautiques et spatiaux, pour lesquels les anciens élèves ont été spécialement préparés. Les industries mécaniques, métallurgiques, chimiques, électriques, électroniques, frigorifiques, l'industrie pétrolière, les transports (S. N. C. F.) offrent chaque année des postes aux élèves sortants.

L'Association des anciens élèves possède un service de placement

très actif, le nombre de postes offerts à la sortie de l'École allant chaque année en croissant.

En plus de ces enseignements scolaires, l'École dispense également

a) des enseignements de spécialisation au profit des ingénieurs diplômés appelés à travailler dans le domaine aérospatial, qui peuvent être sanctionnés par un Diplôme d'Études Supérieures conférant le titre de Maître ès Sciences Aéronautiques ou d'ingénieur spécialisé. Ces enseignements sont donnés dans deux voies :

— la mécanique aérospatiale ;
— la radioélectronique aérospatiale.

Les Licenciés de l'Université titulaires de certains certificats peuvent être admis à suivre ces enseignements : certificat d'Électronique, pour la division de Radioélectronique aérospatiale, certificats de Mécanique des Fluides et d'Aérodynamique, pour la division de Mécanique aréospatiale.

b) des enseignements postscolaires ouverts aux ingénieurs français et étrangers désirant se perfectionner dans les Sciences et Techniques nouvelles.

ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE CONSTRUCTIONS AÉRONAUTIQUES

49, avenue Léon-Blum, Toulouse (Tél. : 62-38-64)

Directeur : M. BLOUIN, Ingénieur général de l'Air

Ex-École Nationale des Travaux Aéronautiques, fondée en 1946, dont le statut a été modifié par décret n° 57.669 du 4 juin 1957.

A pour but de former des ingénieurs de bureaux d'études, de fabrications, de contrôle ou d'essais pour les industries aéronautiques et connexes.

Durée des études : trois ans.

Sanction des études : Diplôme d'Ingénieur de Constructions aéronautiques.

Elle reçoit : des élèves titulaires civils par concours (programme E. N. S. I. — A2) ;

Elle constitue également l'École d'Application des Ingénieurs Militaires des Travaux de l'Air, recrutés par concours et sur titre d'Ingénieurs de certaines grandes Écoles énumérées au Décret 61-1418 du 19-12-1961 (*J. O.* du 24) et à l'Arrêté du 4-1-1962 (*J. O.* du 27), qui entrent directement en deuxième année.

L'École a été transférée à Toulouse en octobre 1961. Tous les élèves qui le désirent peuvent être logés et prendre leurs repas dans une Maison spécialement construite pour eux à proximité immédiate de l'École.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

17, rue Descartes, Paris (Ve) (Tél. : 033-32-83)

Commandant de l'École : Général de Division CAZELLES

Directeur des Études : M. R. CHERADAME

L'École Polytechnique, à régime militaire, prépare des cadres supérieurs civils ou militaires d'une très haute culture scientifique. Les candidats citoyens français doivent :

1° Ne présenter aucun cas d'exemption totale du service armé ;

2° Être célibataires, et avoir entre 17 et 21 ans au 1er janvier, ou entre 21 et 23 ans pour ceux qui s'engagent à servir dans un corps militaire pendant six années après la sortie, ou moins de 23 ans pour certains ingénieurs des Écoles d'Arts et Métiers ;

3° Être Bacheliers Mathématiques ou Mathématiques et Technique ;

4° Avoir obtenu le grade de Bachelier moins de 3 ans avant le 1er janvier de l'année du concours ;

5° Ne pas s'être présentés antérieurement à plus d'un concours ;

6° N'avoir encouru aucune condamnation incompatible avec un engagement dans l'armée.

Les étrangers peuvent être autorisés à concourir.

Les élèves, après les deux années d'études, peuvent choisir un service public d'après leur classement de sortie.

Cf. instruction éditée par la librairie Vuibert.

ÉCOLE D'APPLICATION DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE *(Val-de-Grâce)*

277 *bis*, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : 033-42-97 et 31-95)

Reçoit, pour un stage d'application de 6 mois, les Officiers élèves de l'École du Service de Santé Militaire de Lyon ayant terminé leur scolarité et possédant le Diplôme de Docteur en Médecine ou celui de Pharmacien.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU GÉNIE MARITIME

3, avenue Octave-Gréard (VIIe)

Directeur : M. LUCIEN POIRIER
Ingénieur général du Génie Maritime

L'École reçoit

1° Des ingénieurs-élèves classés dans le Génie Maritime à la sortie de l'École Polytechnique ;

2° Des élèves et auditeurs civils, français ou étrangers.

Les élèves civils sont admis, soit à la suite d'un concours commun avec l'École des Ponts et Chaussées, l'École des Télécommunications et l'École de l'Aéronautique, soit sur titres, sans concours.

Peuvent être admis sans concours, dans la limite des places fixées chaque année par le ministre :

a) les anciens élèves français de l'École Polytechnique, ou de l'École Centrale, ayant satisfait aux examens de sortie de l'une de ces Écoles avec l'obtention du brevet d'Ingénieur ;

b) les jeunes gens titulaires de 2 Certificats de Licence, de l'un des groupes ci-après et, en outre, d'un certificat de l'autre groupe :

Groupe 1 : Méthodes mathématiques de la Physique, Techniques mathématiques de la Physique, Mathématiques I, Mathématiques II, Mécanique générale.

Groupe 2 : Thermodynamique et Mécanique physique, Physique expérimentale, Électricité.

Les demandes d'admission sans concours sont recevables jusqu'au 1er août.

Admission par voie de concours :

Les dossiers de candidatures (demandes et pièces justificatives) doivent être adressés avant le 1er mars au Directeur de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, à Paris.

Le programme des connaissances scientifiques exigées est le même que celui du concours d'admission à l'École Polytechnique.

Les études à l'École du Génie Maritime sont de deux ans pour les élèves admis sur titres. Les élèves civils reçus au concours doivent, avant de suivre les cours de l'École du Génie Maritime, effectuer une année préparatoire à l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique, à Paris, et, en fin d'année, satisfaire aux examens de passage.

6° Relevant du Ministère des Finances et des Affaires Économiques

ÉCOLE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE

212, rue de l'Université (VII^e) (Tél. : 468-98-10)

Directeur : M. MALINVAUD

L'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique a pour but de former : *d'une part,* les administrateurs et les attachés des cadres de l'I. N. S. E. E. ; *d'autre part,* des statisticiens pour les Services statistiques et économiques des entreprises industrielles ou commerciales.

L'École reçoit :

1° Des fonctionnaires élèves (administrateurs et attachés de l'Institut National de la Statistique), recrutés soit parmi les élèves sortant de l'École Polytechnique, soit par concours ;

2° Des élèves non fonctionnaires, français ou étrangers, recrutés sur examen (possibilité d'admission sur titres), dont les études sont sanctionnées par un diplôme de Statisticien ou d'Aide-Statisticien, et des auditeurs.

La durée des études est de trois années — dont une année préparatoire dont peuvent être dispensés certains élèves — pour le cycle d'études supérieures (Statisticiens économistes), et de deux années pour celui des Attachés (Aides-Statisticiens).

Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes

Service de formation professionnelle

53, quai d'Orsay, Paris (VII^e) (Tél. : 468-89-60)

Le Service de formation professionnelle du Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes (S. E. I. T. A.), qui s'est substitué à l'École d'Application des Manufactures de l'État, a pour objet la formation professionnelle initiale des agents nouvellement recrutés et leur perfectionnement en cours de carrière.

Les recrutements sont effectués sur titres ; les postes vacants sont offerts aux titulaires de titres universitaires ou de diplômes des écoles spécialisées en matières agricole, technique, administrative ou commerciale.

En ce qui concerne plus particulièrement les emplois de « cadres », les diplômes des écoles suivantes sont notamment pris en considération : Institut National Agronomique, Écoles Nationales Supérieures Agronomiques et Agricoles, École Polytechnique, École Centrale des Arts et Manufactures, Écoles Nationales d'Ingénieurs Arts et Métiers, Écoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs, École des Hautes Études Commerciales, École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales, École de Haut Enseignement Commercial pour les Jeunes Filles, Écoles Supérieures de Commerce. Certaines Licences sont également prises en considération pour des emplois de « cadres ».

Les candidatures doivent être adressées à la Direction du Personnel du S. E. I. T. A., 53, quai d'Orsay à Paris (VII[e]).

7° Relevant du Ministère de l'Industrie

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS

60, boulevard Saint-Michel (VI^e^) (Tél. : 326-63-60)

Directeur : Raymond FISCHESSER

Sous-directeur : Pierre LAFFITTE

Directeur des études : L. VIELLEDENT

Fondée en 1783, l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris remplit diverses missions d'Enseignement, de Recherche Scientifique et de Service public. Depuis 1815 l'École est installée dans l'Hôtel de Vendôme (et diverses constructions annexes construites en 1844 et 1862).

ENSEIGNEMENT. — Dans le cadre de l'enseignement normal, l'École forme :

a) les Ingénieurs au Corps des Mines ;

b) des Ingénieurs aptes à servir de cadres supérieurs dans l'industrie et notamment l'industrie lourde (mines, sidérurgie, métallurgie, chimie, etc.).

Dans le cadre des centres de recherches, l'École dispense une formation postscolaire (géologie industrielle, métallurgie, chimie, machines, économie, etc.).

L'École reçoit comme élèves :

— les élèves titulaires français ou étrangers recrutés par voie de concours ; limites d'âges au 1^er^ janvier de l'année du concours : 17 ans révolus pour tous les candidats et moins de 21 ans pour les candidats français (pas de limite supérieure pour les candidats étrangers) ;

— les ingénieurs-élèves au Corps des Mines recrutés parmi les élèves sortant de l'École Polytechnique et parmi les ingénieurs et ingénieurs adjoints des T. P. E. (Mines) ayant satisfait à un concours d'admission ;

— les élèves titulaires français ou étrangers admis sur titres lorsqu'ils sont sortis de l'École Polytechnique avec des notes jugées suffisantes par le Comité d'Enseignement.

L'École peut recevoir en outre :

— des élèves stagiaires étrangers, admis sur titres, et nommés élèves titulaires à l'issue de leur première année s'ils satisfont aux conditions de passage en 2^e^ année ;

— des élèves fonctionnaires étrangers, sur demande de leur gouvernement, et après un examen probatoire ;

Des auditeurs libres sur décision du Directeur de l'École et dans la limite des places disponibles.

Les études durent trois ans et comportent :

— *des cours et conférences*, portant sur :

— *des Compléments de Mathématiques, Physique, Chimie*, etc. ;

— *les Sciences de la Terre* (Minéralogie, Pétrographie, Paléontologie, Géologie générale et appliquée) ;

— *Les Sciences Humaines et Techniques de Gestion* (Sciences Sociales, Économie, Législation, Comptabilité, Organisation) ;

— *la Mécanique et l'Électricité* (Mécanique, Résistance des Matériaux, Machine, Projetage, Électrotechnique, Électronique) ;

— *l'Exploitation des Mines* ;

— *les Sciences et Techniques de la Matière et de l'Énergie* (Cristallographie, Chimie, Thermodynamique, Sidérurgie, Métallurgie) ;

— *des travaux personnels dirigés* (travaux d'option, projets détaillés, petites thèses, travaux pratiques, etc.) ;

— *des stages industriels* dont certains de longue durée (en particulier stage d'un an pour les Ingénieurs élèves).

Pour plus de détails (horaires des enseignements, noms titulaires des chaires, etc.) se reporter aux affiches.

Recherche scientifique. — Au sein de certains centres de recherche associés à l'École une formation postscolaire peut être donnée après accord avec la Direction de l'École et la Direction du Centre de Recherche. Peuvent ainsi contribuer à la formation postscolaire :

le Centre de Recherche métallurgique (M. Lacombe) ;

le Centre de Chimie minérale (M. Boulle) ;

le Centre d'Économétrie (M. Allais) ;

Le Centre de Sidérurgie (M. Fourt) ;

le Laboratoire d'Électronique (M. Jary) ;

le Centre de Mécanique des Roches (M. Tincelin) ;

les Centres de Recherche de Sciences de la Terre (M. Raguin, M. Goguel) ;

le Centre de Socioéconomie industrielle (M. Lafitte).

Fin 1966 d'autres Centres pourront contribuer à la formation postscolaire (sans doute Mathématiques appliquées et Physicochimie des hautes températures).

Service public. — Depuis 1856 l'École est déchargée de la réalisation de la carte géologique de France (dont elle était chargée de 1816 à 1856) et le bureau d'essai et d'analyse chimique à usage du public (créé en 1845) est supprimé depuis 1934.

Par contre l'École conserve un rôle de service public important en mettant à la disposition du public scientifique (chercheurs, étu-

diants) la *Muséologie* (collections de Minéralogie, de Paléontologie et de Gîtes minéraux parmi les meilleurs du monde) et la *Bibliothèque* (ouverte aux personnes de l'extérieur de l'École).

INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE DES CARBURANTS ET LUBRIFIANTS

1 et 4, avenue des Bois-Préau, Rueil-Malmaison (S.-et-O.)
(Tél. : 967-11-10)

L'Institut français du Pétrole a été créé en juin 1944.

Une École d'Ingénieurs provenant de la fusion, par décret du 13 octobre 1954, de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Combustibles Liquides et de l'École Nationale des Moteurs, fonctionne dans le cadre des établissements d'enseignement et de recherche de l'I. F. P., 1 et 4, avenue de Bois-Préau, à Rueil :

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PÉTROLE ET DES MOTEURS A COMBUSTION INTERNE

Direction : 4, av. de Bois-Préau, Rueil-Malmaison (Tél. : 967-11-10)
Directeur : M. E. VELLINGER, ingénieur en chef des Carburants

L'École comprend 5 centres d'Études Supérieures :

1. *Centre d'Études Supérieures de Prospection Géologique et Géophysique. Directeur :* M. J. GUILLEMOT.

a) *Option géologie* formant des ingénieurs spécialisés dans les techniques de l'exploration géologique.

La durée de la scolarité est de seize mois ;

b) *Option géophysique* formant des ingénieurs qui se destinent à la pratique des opérations de géophysique.

La durée de la scolarité est de onze mois ;

c) *Option géologie-géophysique* pouvant être envisagée pour certains candidats. Elle réunit les enseignements des deux autres options.

La durée de la scolarité est de vingt mois.

2. *Centre d'Études Supérieures de Forage et d'Exploitation des Gisements. Directeur :* M. E. VELLINGER.

Formation d'Ingénieurs spécialisés pour le forage, la production et les techniques d'exploration profonde.

La durée de la scolarité est de onze mois.

3. *Centre d'Études Supérieures de Raffinage et de Génie Chimique. Directeur :* M. F. COUSSEMANT.

a) *Option recherche* formant des ingénieurs spécialisés dans la conduite en laboratoire et en unité pilote des travaux destinés à améliorer les opérations actuelles de l'industrie, à développer des procédés originaux ou à mettre au point des produits nouveaux.

Le diplôme d'ingénieur de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs est accordé après une scolarité dont la durée est de onze mois ; les travaux personnels des élèves de cette option sont cependant prolongés normalement pour donner lieu à une formation personnelle plus approfondie ou à l'obtention de doctorats d'université, de troisième cycle, de docteur-ingénieur ou d'État ;

b) *Option génie chimique* formant des ingénieurs spécialisés dans la réalisation pratique des procédés, dans la conception, le calcul et la construction de l'appareillage et des ensembles industriels ;

Le Diplôme d'ingénieur de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs est accordé après une scolarité dont la durée est de onze mois ; certains élèves peuvent être autorisés à faire une deuxième année au cours de laquelle ils étudient des projets réels et acquièrent ainsi, avant leur entrée dans l'industrie, une bonne expérience professionnelle.

c) *Option fabrication* formant des ingénieurs spécialisés dans la conduite des fabrications en usine, l'entretien de l'appareillage et l'étude de tous les problèmes relatifs à l'exploitation des usines.

La durée de la scolarité est de onze mois pour cette dernière option.

4. *Centre d'Études Supérieures des Moteurs à Combustion Interne et des Applications des Produits du Pétrole. — Directeur :* M. R. BUTY.

a) *Option moteurs à combustion interne* formant des ingénieurs pour l'étude et la construction des moteurs et turbines à combustion interne ainsi que pour les applications terrestres et maritimes de ces moteurs.

b) *Option applications des produits du pétrole* formant des ingénieurs pour l'utilisation rationnelle de tous les produits du pétrole et plus particulièrement lubrifiants, combustibles liquides, bitumes.

La durée de la scolarité est de onze mois pour ces deux options.

5. *Centre d'Études Supérieures d'Économie Pétrolière. — Directeur :* M. J. CHAPELLE.

Spécialisation d'ingénieurs pour l'étude des problèmes technico-économiques et des problèmes de gestion dans le domaine du pétrole et des moteurs.

La scolarité s'étend sur 7 mois pour les ingénieurs ayant déjà travaillé dans l'industrie, et sur 15 mois pour les jeunes ingénieurs. A ceci, il faut ajouter la rédaction d'un mémoire, de durée variable.

Conditions d'admission

L'E. N. S. P. M. est ouverte à des élèves sortant des Universités ou des écoles d'Ingénieurs, ayant assimilé, au cours de leur scolarité ou de leur carrière antérieure, les connaissances scientifiques et

techniques nécessaires pour entreprendre avec succès des études spécialisées.

Les admissions se font sur titres. Les candidatures doivent être adressées à la Direction de l'École dès le mois d'avril, au plus tard au mois de juin précédant les réunions des jurys. Les élèves ayant satisfait aux différents examens qui ont lieu pendant le courant de la scolarité reçoivent le diplôme d'Ingénieur de l'E. N. S. P. M. avec mention de l'option suivie. Ce diplôme est délivré sous le sceau du Ministre de l'Industrie.

Une *année préparatoire* en vue de l'admission aux trois Centres d'Études Supérieures ci-après : Forage et Exploitation des Gisements, Raffinage et Génie Chimique, Moteurs et Applications, est organisée depuis quelques années.

Elle concerne les candidats titulaires d'une Licence libre et jugés dignes d'une préparation spéciale en raison, en particulier, de leur jeune âge. Des candidats d'autres origines peuvent cependant y être également admis sur décision du jury.

L'*Institut français du Pétrole* a statutairement 3 missions à remplir : Formation des spécialistes pour l'industrie du pétrole et des moteurs (ingénieurs et cadres moyens) ; Recherche scientifique et technique dans les domaines d'activité de l'industrie du pétrole ; Documentation.

Pour remplir sa mission de recherche, l'I. F. P. a installé à Rueil-Malmaison ses départements techniques avec des laboratoires dotés du matériel le plus moderne. Les élèves de l'E. N. S. P. M. viennent effectuer leur travail personnel dans les laboratoires correspondant à leur spécialité.

8° Relevant du Ministère des Postes et Télécommunications

DIRECTION DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

46, rue Barrault, Paris (XIII[e]) (Tél. : 707-89-59)

Directeur : M. BRAMEL de CLÉJOULX

La Direction des Services d'Enseignement des Postes et Télécommunications comprend, en dehors des cours professionnels techniques réservés aux agents des P. T. T. de diverses catégories, 2 Établissements d'Enseignement supérieur : l'École Nationale Supérieure des P. T. T. qui forme le personnel supérieur du cadre administratif des P. T. T., et l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, qui est une École d'Application de l'École Polytechnique et une École de formation d'Ingénieurs.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES P. T. T.

Elle recrute des élèves par concours parmi le personnel de l'Administration des P. T. T. La durée des études est de trois ans. A leur sortie, les élèves ont accès aux emplois supérieurs du cadre administratif.

L'École reçoit également comme élèves des fonctionnaires français ou étrangers dont la candidature est présentée par le Service ou l'Administration dont ils font partie, des élèves titulaires recrutés sur titres (licenciés, anciens élèves des grandes Écoles), et des auditeurs libres ne suivant qu'une partie des cours.

Enseignement : *Droit public. — Droit privé. — Droit financier. — Droit du Travail. — Économie politique. — Gestion financière des entreprises et des P. T. T. — Exploitations postale, télégraphique, téléphonique. — Mathématiques. — Électrotechnique générale. — Radioélectricité. — Architecture. — Installations des télécommunications. — Réseau aérien et souterrain. — O. et M. — Services financiers. — Psychosociologie. — Statistiques et Recherche opérationnelle. — Conférences de Méthodes. — Langues vivantes.*

L'enseignement est complété par des stages et des voyages d'études. Pendant quinze mois, les élèves suivent les cours de l'École Nationale d'Administration.

Effectif des promotions : 15 élèves environ.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Elle forme, d'une part, les Ingénieurs du Corps national des Télécommunications (P. T. T.), et, d'autre part, les Ingénieurs Civils ou de l'État se destinant à des carrières exigeant des connaissances approfondies en électricité avec ses applications dans les domaines de l'électricité industrielle, des communications électriques par fil, de l'électronique, de la radio-électricité et de l'électro-acoustique.

Elle reçoit comme élèves :

1° Les ingénieurs-élèves classés à leur sortie de l'École Polytechnique dans le Corps National des Télécommunications ;

2° Des fonctionnaires français ou étrangers détachés par leur Service. Elle forme normalement, à ce titre, les ingénieurs militaires des Télécommunications d'Armement et de la Radiodiffusion-Télévision française notamment. Elle reçoit également des officiers des armées de terre, de mer et de l'air et des ingénieurs élèves de Services Nationalisés (S. N. C. F., E. D. F.).

3° Des élèves titulaires français ou étrangers. Ceux-ci sont recrutés soit sur titres — en 2e année : anciens élèves des Écoles Polytechnique, Centrale, des Mines, des Ponts et Chaussées, du Génie Maritime, de l'Aéronautique, soit par concours. Un premier concours, réservé aux candidats pourvus de la licence d'enseignement de Mathématiques ou de Mathématiques appliquées ou de Physique I et II (avec option Mécanique), donne accès à la 2e année. Un second concours (commun avec celui des Écoles des Ponts et Chaussées, Supérieures de l'Aéronautique et du Génie Maritime), portant sur le même programme que le concours d'admission à l'École Polytechnique, donne accès à la 1re année ;

4° Des auditeurs libres, ne suivant qu'une partie des cours et ne recevant pas de diplôme.

Les droits de scolarité sont de 80 F par an pour les élèves titulaires, plus 70 F pour l'abonnement aux cours imprimés.

Diplôme d'Ingénieur Civil de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications.

ENSEIGNEMENT : a) *Première année :* Analyse — Mécanique — Géométrie — Physique — Chimie — Économie politique et sociale — Langues vivantes (Anglais et Allemand).

b) *Deuxième année :* Électrotechnique générale — Machines — Électronique générale — Mesures — Filtres — Installations téléphoniques — Circuits et Antennes — Tubes et Transistors — Émission — Acoustique — Langues vivantes (Anglais et Allemand).

c) *Troisième année :* Théorie des Réseaux — Transmission par fils et câbles — Réception — Propagation — Hyperfréquences — Télévision — Faisceaux Hertziens — Installations télégraphiques —

Droit — Gestion financière des entreprises — Traduction de revues techniques étrangères — Conférences d'application : servo-mécanismes, machines à calculer, radar, etc.

A la fin de chacune des deuxième et troisième années sont organisés des cours à option : A) Lignes aériennes et souterraines. Exploitations téléphonique et télégraphique. B) Enregistrement et prise de son. Photo et cinéma. C) Équipement des avions et engins.

L'enseignement est complété par des stages et des voyages d'études.

Effectif des promotions : 100 élèves environ (dont un tiers de polytechniciens).

Places offertes par concours : entrée en 1re année : 35 français + 3 étrangers ; entrée en 2e année : 10 français + étrangers par examen.

9° Relevant du Ministère de la Santé publique et de la Population

ÉCOLE NATIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Boulevard Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, Rennes (Ille-et-Vilaine)
(Tél. : 40-29-36) *(Direction)*
(Tél. : 40-60-33) *(Secrétariat général)*
(Tél. : 40-50-21) *(Résidence des élèves)*
Secrétariat à Paris : 1, rue de Tilsitt (VIII[e]) (Tél. : 380-54-04)

L'École Nationale de la Santé Publique assure la formation et le perfectionnement des cadres supérieurs de l'action sanitaire et sociale.

Elle reçoit sur concours en qualité de fonctionnaires stagiaires :

— les médecins et les pharmaciens-inspecteurs élèves de la Santé ;

— les inspecteurs élèves de l'Action Sanitaire et Sociale ;

— les directeurs et directeurs-économes des établissements hospitaliers.

Ces enseignements de début de carrière qui s'étendent sur une année, stages compris, peuvent être également suivis en totalité ou en partie par des élèves et auditeurs libres, français et étrangers, justifiant respectivement du Diplôme de Docteur en Médecine, de Pharmacien ou d'un Diplôme d'Enseignement Supérieur.

L'École reçoit également des ingénieurs désireux d'acquérir une spécialisation en Santé Publique ainsi que des éducateurs sanitaires et des personnels paramédicaux.

En outre, sont organisés à l'École des cycles d'études de brève durée destinés à l'information et au perfectionnement de cadres publics et privés participant à la protection sanitaire de la population et à l'action sociale (médecins-conseils de la Sécurité Sociale, directeurs de laboratoires d'analyses, etc.).

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

23-25, avenue Franklin-D.-Roosevelt (VIII[e]) (Tél. : 225-15-80)
Directeur : Jean BOURGEOIS-PICHAT

INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES

56, boulevard des Invalides, Paris (VII[e]) (Tél. : 734-57-44 et 57-45)

Concours d'Aspirants Professeurs. Renseignements sur les conditions de concours au Secrétariat de l'Institut.

10° Relevant du Ministère des Travaux publics et des Transports

ÉCOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Directeur : M. G. MANUEL
Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées
B. P. 107, Aéroport d'Orly (Seine) (587-51-41)

L'École Nationale de l'Aviation Civile assure :

a) La formation et le perfectionnement du personnel des Corps Techniques de la Navigation Aérienne responsable du contrôle de la circulation aérienne, des aides à la navigation et des télécommunications aériennes de l'exploitation des aéroports, et, d'une façon générale, participant à l'étude de tous les problèmes techniques et économiques liés à l'organisation du transport et du travail aériens, et particulièrement à la sécurité des vols.

Ce personnel est réparti entre 6 corps de spécialistes : le niveau du concours d'entrée va, suivant les Corps, de la licence ès Sciences à la classe de 5e.

Outre les élèves fonctionnaires, l'École reçoit des élèves titulaires français et étrangers ;

b) La préparation à un certain nombre d'examens de Licence du Personnel Navigant, notamment à la Licence de Pilote de ligne dont elle assure la partie théorique dans le cadre d'un recrutement *ab initio*.

ÉCOLE DE LA MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

1, quai Branly, Paris (VIIe)
Directeur : M. GIRAUD
Ingénieur en chef de la Météorologie

L'École de la Météorologie (ministère des Travaux publics et des Transports) est chargée de l'instruction professionnelle des fonctionnaires de la Météorologie nationale ; des élèves titulaires et des auditeurs libres y sont également admis.

— Le recrutement des ingénieurs-élèves a lieu :

1° Sur titres (École Polytechnique) ;

2° Par concours ouvert aux Licenciés ès Sciences (minimum : Licence d'Enseignement série « Mathématiques » ou « Physique », comprenant obligatoirement le Certificat de Thermodynamique et

de Mécanique Physique) et aux détenteurs du Diplôme de sortie de l'un des Établissements d'enseignement énumérés dans l'arrêté du 9 janvier 1961 (*J. O.* du 14 janvier 1961).

— Durée de l'enseignement : deux ans.

— Renseignements complémentaires fournis sur demande adressée 1, quai Branly, Paris (VII[e]).

a) Pour l'admission sur titres ou par concours, à la Direction de la Météorologie Nationale (Bureau des Concours) ;

b) Pour l'admission comme élèves titulaires étrangers ou comme auditeurs libres à :

M. le Directeur de l'École de la Météorologie.

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

28, rue des Saints-Pères (VII[e]) (Tél. : 548-54-59 et 56-05)

Directeur : M. A. BRUNOT

Directeur-adjoint : M. MICHEL BONNET

L'École Nationale des Ponts et Chaussées, École Supérieure du Génie Civil, de la Construction et des Transports, forme des Ingénieurs du corps interministériel des Ponts et Chaussées et des Ingénieurs civils appelés à utiliser les mêmes techniques.

L'enseignement comprend une première partie d'enseignement scientifique permettant aux élèves d'aborder ensuite la deuxième partie de l'enseignement.

La durée de la première partie est d'une année. L'enseignement porte sur l'analyse, la mécanique, les mathématiques appliquées, la chimie, l'économie politique et sociale, l'architecture.

La deuxième partie de l'enseignement qui dure deux années a pour objet l'étude des connaissances générales scientifiques, techniques, sociales, économiques, financières, juridiques et administratives, nécessaires aux ingénieurs formés par l'École.

Les matières enseignées sont notamment la résistance des matériaux et la mécanique des sols, le béton armé, et la construction métallique, l'hydraulique théorique et appliquée, l'électrotechnique, les matériaux et procédés généraux de construction, les techniques des différents modes de transports, l'architecture et la construction, l'aménagement urbain, l'équipement urbain et rural.

Les cours commencent fin septembre.

Les élèves-ingénieurs français et étrangers sont recrutés par un concours annuel qui a lieu en mai et dont le programme est le programme normal (A2) des classes de spéciales ; cinquante-cinq places sont offertes aux candidats de catégorie normale (français), quinze aux candidats de catégorie spéciale (étrangers).

L'École reçoit par ailleurs les Ingénieurs-élèves du corps des Ponts et Chaussées admis dans ce corps en raison de leur classement et de

leur choix à l'École Polytechnique, ainsi que des Ingénieurs des T. P. E. qui satisfont à un concours spécial. Ils accèdent directement à la deuxième partie de l'enseignement.

L'École peut admettre : des Ingénieurs diplômés de l'École Polytechnique, de l'École Centrale, des Écoles Nationales Supérieures des Mines de Paris, Nancy, Saint-Étienne, de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, de l'École Nationale Supérieure du Génie Maritime, de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique, qui accèdent directement à la deuxième partie de l'enseignement, et sous réserve d'un examen probatoire, des élèves relevant d'une catégorie spéciale (étrangers) titulaires d'une licence donnant accès au Doctorat ès Sciences, de Mathématiques ou de Physique, ou diplômés de certaines Écoles d'Ingénieurs. Ils peuvent accéder directement, sous réserve des résultats de l'examen probatoire, à la deuxième partie de l'Enseignement.

L'École reçoit des auditeurs. Les auditeurs libres sont admis sur décision du Directeur à suivre les leçons magistrales. Les auditeurs titulaires sont admis sur délibération des conseils de l'École à suivre une partie cohérente de l'enseignement de l'École, ils participent aux travaux pratiques et exercices de toute nature qui s'y rapportent. Ils peuvent recevoir différents Certificats d'Études Supérieures : Génie civil, Routes et Bases aériennes, Hydraulique théorique et appliquée, Circulation routière.

Les cours finissent en juin et sont complétés par des tournées de voyages d'études et des stages qui ont lieu pendant la période des vacances.

L'École Nationale des Ponts et Chaussées perçoit des droits de scolarité de 80 F par année scolaire pour les élèves-ingénieurs et de 2 F par leçon suivie pour les auditeurs.

La bibliothèque est ouverte *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures* aux élèves et anciens élèves et aux personnes autorisées par le Directeur. Elle est fermée du 15 août au 15 septembre. Elle compte 160 000 volumes.

Le Directeur et le Directeur-adjoint reçoivent sur rendez-vous.

ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES

2, avenue Pasteur, Saint-Mandé (Tél. : 328-66-80)

Directeur : M. S. DE BROMMER, Ingénieur en Chef Géographe

L'École Nationale des Sciences Géographiques est chargée de la formation des cadres techniques de l'Institut Géographique national. Elle reçoit : des ingénieurs-élèves géographes (sortant de l'École Polytechnique) ; des élèves-ingénieurs des Travaux Géographiques de l'État, des élèves cartographes et des adjoints techniques stagiaires (recrutés par concours).

L'enseignement est différent selon les catégories d'élèves, la durée du cycle des études étant uniformément de deux ans.

Les matières enseignées sont : la géodésie, l'astronomie de position, la topographie, la photogrammétrie, la géomorphologie, la cartographie, et en général, tout ce qui se rapporte à l'établissement des cartes topographiques ; l'enseignement vise d'autre part à compléter les connaissances des élèves en mathématiques, en optique, en géographie, en géologie, et en physique du globe.

Des élèves étrangers et des auditeurs libres peuvent être admis sur autorisation du Directeur de l'Institut Géographique national.

II° Relevant du Ministre Délégué chargé de la Fonction Publique

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES D'OUTRE-MER

2, avenue de l'Observatoire, Paris (VI°) (Tél. : 033-10-61 et 10-62)

Directeur : M. Jean BAILLOU
Ministre Plénipotentiaire

Fondé par ordonnance du 5 janvier 1959, il est chargé, à la demande des États d'Outre-Mer, de la formation des candidats aux emplois supérieurs de l'Administration publique de ces États.

Le recrutement s'effectue d'une part parmi les étudiants, d'autre part parmi les fonctionnaires :

a) *Recrutement étudiants* : sur titre parmi les candidats justifiant de deux années au moins d'Enseignement supérieur accomplies avec succès dans une même discipline.

b) *Recrutement fonctionnaires* : par concours ouvert aux candidats justifiant d'une durée de quatre ans de Services publics ou pour la section judiciaire, titulaires de la Capacité en Droit.

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES D'AGRONOMIE TROPICALE ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRONOMIE TROPICALE

45 *bis*, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne (Seine)
(Tél. : 873-55-01 et 55-02)

Directeur : M. F. CIOLINA

L'École Supérieure d'Agronomie Tropicale (E. S. A. T.) a pour but de former :

— des ingénieurs pour les Services agricoles des pays tropicaux, des agronomes d'études et des agronomes pour la recherche.

— des directeurs ou techniciens spécialisés pour les exploitations agricoles des régions tropicales ;

L'E. S. A. T. reçoit :

— des élèves réguliers, français ou étrangers ;

— des auditeurs libres.

Les élèves sont admis sur titres, principalement parmi : les élèves de 3e année de l'Institut National Agronomique ou des Écoles Nationales Supérieures agronomiques.

— Les diplômés de l'École Nationale supérieure des Industries agricoles et alimentaires, et ceux de l'École Nationale supérieure d'Horticulture.

Pour les titulaires de diplômes étrangers l'équivalence doit être reconnue.

Les études à l'E. S. A. T., conduisant à l'obtention du Diplôme d'Agronomie tropicale, durent une année au siège de l'École à Nogent-sur-Marne. Ensuite, après un séjour minimum d'une année en milieu tropical, les titulaires du Diplôme d'Agronomie tropicale peuvent présenter devant un jury un mémoire suivi d'une interrogation sur un sujet déterminé en vue de l'obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Agronomie tropicale.

Il existe, en outre, un *Cycle d'Enseignement d'Agriculture Tropicale*, pour spécialiser des Ingénieurs des Techniques agricoles en agriculture tropicale et former des Ingénieurs des Travaux agricoles pour les pays tropicaux d'expression française.

INSTITUT D'ÉLEVAGE ET DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DES PAYS TROPICAUX

10, rue Pierre-Curie, à Maisons-Alfort (Seine) (Tél. : 368-33-27)

Directeur général : M. le Dr PAGOT

Vétérinaire-Inspecteur en Chef de l'Élevage-Outre-Mer

L'Institut a pour mission de contribuer au développement et à l'amélioration de l'élevage et des industries qui en utilisent les produits dans les régions chaudes, plus particulièrement dans les zones tropicales et équatoriales.

L'Institut est chargé :

— de participer à la formation, à la spécialisation et au perfectionnement des techniciens de l'élevage ;

— d'entreprendre et de poursuivre toutes recherches, enquêtes et études qui lui seront confiées ;

— de réunir et de diffuser la documentation scientifique et technique propre au milieu intertropical.

L'Institut peut prêter ses services aux États, Organisations internationales, Organismes publics ou privés qui lui en font la demande.

Le siège central est situé en France, à Maisons-Alfort, près de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort : il comprend les services administratifs de la Direction générale, un service d'enseignement, un service de documentation et un ensemble de laboratoires dont les programmes de recherches sont coordonnés avec ceux des établissements que l'Institut gère outre-mer pour le compte de certains États (Sénégal, Tchad, Côte-d'Ivoire, R. C. A., Madagascar, Éthiopie).

L'Enseignement débute le deuxième lundi d'octobre et dure une année scolaire.

Sont admis à suivre le « Cours d'élevage et de Médecine vétérinaire tropicale » les docteurs-vétérinaires français et les vétérinaires étrangers titulaires d'un diplôme reconnu équivalent. Des auditeurs peuvent être autorisés à suivre le Cours dans sa totalité ou dans les matières qui les intéressent particulièrement.

L'enseignement, théorique et pratique, est une initiation aux techniques tropicales dans les domaines de l'élevage, de la pathologie, des industries animales et de l'économie.

Un examen sanctionne la scolarité ; tout candidat ayant subi les épreuves avec succès reçoit le Diplôme de fin d'études de l'Institut qui est attribué par le Ministre de tutelle de l'Établissement.

L'Institut est également chargé de l'organisation de stages professionnels pour des vétérinaires et des agents d'élevage étrangers boursiers de leur gouvernement ou du gouvernement français.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée au Directeur général de l'Institut.

II. — ÉTABLISSEMENTS LIBRES

1° Établissements d'Enseignement général

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

21, rue d'Assas (VI^e^) (Tél. : 222-41-80)

Recteur : S. Exc. Mgr BLANCHET

L'Institut Catholique de Paris est un établissement libre d'Enseignement supérieur, reconnu d'utilité publique et formé par la réunion de diverses Facultés et Écoles :

— Facultés de Théologie, de Droit Canonique et de Philosophie ;

— Faculté libre de Droit et des Sciences Économiques, Faculté libre des Lettres, Faculté libre des Sciences, dont les inscriptions sont légalement valables pour se présenter aux examens d'État (Licence et Doctorat) auxquels elles préparent ;

— Écoles et Instituts annexes : École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (E. S. S. E. C.), Institut Supérieur d'Électronique (I. S. E. P.), École Supérieure de Chimie organique et minérale (E. S. C. O. M.), Institut de Géologie, École Supérieure des Techniques de Biologie appliquée, Université Féminine, Institut d'Études sociales, Institut de Liturgie, École de Psychologues praticiens, Institut de Pédagogie, École de Formation Psycho-Pédagogique, École des Langues orientales anciennes, École de Bibliothécaires, Centre d'Études Ibéro-Américaines, Centre d'Études slaves, Institut Grégorien, Institut supérieur de Pastorale Catéchétique, Instituts d'Études générales, Institut supérieur d'Interprétariat et de Traduction, Cours pour étudiants étrangers, Cours Universitaires d'été (pendant le mois de juillet), etc.

Les étudiants ont droit aux mêmes avantages sociaux (bourses d'Enseignement supérieur, Sécurité sociale, œuvres universitaires, etc.) que leurs camarades des établissements de l'État.

Les étudiants et étudiantes sont au nombre de 11 000 environ et appartiennent à 90 nationalités.

La Bibliothèque contient plus de 500 000 volumes concernant la Théologie, l'Histoire, la Littérature, la Philosophie, les Sciences. Peuvent y avoir accès les étudiants régulièrement inscrits à l'Institut Catholique et les lecteurs qui obtiennent une carte au Secrétariat.

ÉCOLE NORMALE LIBRE DE NEUILLY

24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine (Tél. : 722-09-40)

L'École Normale Libre de Neuilly est un établissement d'Enseignement supérieur féminin, fondé en 1907 par Mme DANIÉLOU, agrégée de l'Université. Elle reçoit des élèves préparant une licence de Lettres. Son but est de former des professeurs pour l'Enseignement secondaire. Elle s'adresse donc avant tout aux jeunes filles qui se destinent à la carrière de l'enseignement et leur donne une formation pédagogique ; mais elle reçoit aussi très largement, toutes celles qui désirent poursuivre des études supérieures :

PROPÉDEUTIQUE et préparation aux certificats des LICENCES de LETTRES.

COLLÈGE SÉVIGNÉ

28, rue Pierre-Nicole (Ve) (Tél. : 033-33-06)

Directrice : Mlle MARTHE DRAMEZ, agrégée de l'Université

Classe de Lettres Supérieures : Préparation au Certificat d'Études Littéraires générales. Cours d'Agrégation (jeunes gens et jeunes filles). Concours d'entrée à l'École H.E.C.J.F. Formation de Directrices de jardins d'enfants.

2° BIOLOGIE

ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE

Siège administratif : 95, boulevard Saint-Michel (Ve)

Directeur : M. J.-A. HUET

L'École d'Anthropologie, fondée en 1876 par BROCA, reconnue d'utilité publique en 1889, donne un enseignement libre et gratuit. Les cours ont lieu de novembre à avril.

PROGRAMME. — *Anthropologie anatomique* (Dr P. Vassal). — *Anthropologie zoologique* (Dr M. Friant). — *Anthropologie différentielle* (Drs M. Martiny, E. Boltanski, J.-A. Huet, L. Michelet, A. Pajault, P. Ducroquet.) — *Hérédité humaine* (M. R. Khérumian). — *Endocrinologie* (Dr A. D. Herschberg). — *Hygiène alimentaire* (Dr J. Bertrand). — *Diététique* (Dr J. Bertrand, M. Ch. Gerber). — *Psychologie* (Drs E. Minkowski, M. Viard et MM. M. Beaudouin, J. Belin-Milleron. — *Criminologie* (Dr P.-R. Bize). — *Ethnique animale* (MM. P.-B. Peuchant et R. Tocquet). — *Préhistoire* (M. J.-L. Baudet). — *Démographie* (MM. J. Bourdon, M. Roblin). — *Ethnographie* (MM. M. Roblin, J. Grelier). — *Méthodologie mentale et Prospective* (Prr Bize, Carpentier, Couffignal, Demarne, Duverger, Gueron, Dr Laborit, MM. Louchet, Palmade, J. Rostand, de Chantal, Goguelin). — *Proso-*

pologie (Dr Ermiane). — *Anthropologie biologique* (Dr H. Laborit). — *Sciences humaines* (Drs J.-A. Huet, A. Pajault, P. Ducroquet, A. Tomatis, Cleper). — *Anthropologie et Écologie* (Drs Cornilleau, Creff). — *Sciences économiques et sociales* (Mme Pacaud, M. Stancin, M. Vinot).

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BIOCHIMIE ET DE BIOLOGIE

Reconnue par l'État (25-7-55)

84, rue de Grenelle, Paris (VIIe) (Tél. : 548-10-36)

Directeur : M. R. CASTAN, Docteur ès Sciences

INSTITUT DE BIOLOGIE SOCIALE ET D'HYGIÈNE MENTALE

1, rue Cabanis, Paris (XIVe) (Tél. : 402-99-50)

Directeur : J.-J. RONDEPIERRE

L'Institut de Biologie Sociale et d'Hygiène Mentale a pour but de promouvoir, guider, coordonner tous travaux médicaux, sociaux et scientifiques ayant pour objet l'étude des fonctions nerveuses et mentales de l'homme, de la Biologie sociale, de l'Hygiène mentale, et des troubles observés en ces matières.

Il comprend plusieurs départements.

1° *Département clinique :*

a) Consultations et hospitalisations en psychiatrie (adultes et enfants) ;

b) Laboratoires Psychologie (Pr ZAZZO), Électro-encéphalographie (Dr LAIRY), Biochimie, Radiologie (Dr ARCHAIMBAULT) ;

c) Consultations de spécialités médicales et psychosomatiques. Recherches cliniques d'ensemble, avec recherches sur le plan social.

2° *Département des recherches fondamentales :*

Laboratoire de neuro-physiologie clinique et expérimentale, et des techniques électro-physiologiques (Pr DELL).

3° *Département des recherches appliquées à l'homme :*

Laboratoire de biologie appliquée (professeur agrégé HUGELIN).

4° Différents enseignements post-universitaires, s'adressant aux médecins, auxiliaires médicaux et techniciens sont effectués dans son cadre.

INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE

Fondation Albert-Ier, Prince de Monaco

195, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : 033-16-07)

L'Institut Océanographique, fondé en 1906 par S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco, comprend essentiellement :

1° L'Institut proprement dit, situé à Paris, comprenant des amphithéâtres et des laboratoires, où un Enseignement théorique et pra-

tique est donné gratuitement sous la forme de cours quotidiens et de conférences hebdomadaires, de novembre à février et où des recherches sont effectuées sous la direction des Professeurs.

Directeur : M. le professeur M. FONTAINE, membre de l'Institut.

2° Un musée et des laboratoires de recherches marines situés à Monaco, dirigés par le Commandant J.-Y. COUSTEAU.

L'Enseignement supérieur de l'océanographie comprend :

I. — Cours d'océanographie physique, M. le professeur LE GRAND.

II. — Cours d'océanographie biologique, M. le professeur DRACH.

III. — Cours de physiologie des êtres marins, M. le professeur FONTAINE, membre de l'Institut.

L'Institut fait paraître :

1° Les *Annales de l'Institut Océanographique*, éditées à Paris ;

2° Le *Bulletin de l'Institut océanographique* et les *Résultats des campagnes scientifiques du Prince Albert Ier de Monaco*, éditées par le Musée océanographique à Monaco.

INSTITUT DE PALÉONTOLOGIE HUMAINE

Fondation Albert-Ier, Prince de Monaco

1, rue René-Panhard (boulevard Saint-Marcel) (XIIIe) (Tél. : 402-62-91)

Directeur : M. le professeur HENRI VALLOIS

L'Institut de Paléontologie humaine a pour but le progrès de la science sur toutes les questions relatives à l'homme fossile et à la préhistoire.

Comprenant essentiellement des laboratoires où est étudié le produit des fouilles effectuées par le personnel de l'Institut ou par d'autres travailleurs agissant sous sa direction, ainsi que des collections et une bibliothèque spécialisée, l'Institut donne encore des cours techniques et des conférences. Annoncés par voie d'affiches, ces cours et conférences sont publics. Le programme des cours est le suivant :

Cours d'Anthropologie préhistorique : M. le professeur VALLOIS ;

Cours d'Ethnographie préhistorique : M. le professeur BALOUT ;

Cours de Géologie et Paléontologie du Quaternaire : M. le professeur VAUFREY.

Les travaux de l'Institut sont publiés dans les *Archives de l'Institut de Paléontologie humaine*, éditées à Paris.

Les personnes désirant travailler à l'Institut de Paléontologie humaine, à quelque titre que ce soit, sont priées de bien vouloir en demander l'autorisation au Directeur, avec qui elles devront s'entendre directement sur les moyens de travail dont elles voudraient disposer.

INSTITUT PASTEUR

25 et 28, rue du Docteur-Roux et 96, rue Falguière (XV^e^) (Tél. : 734-01-10)
Hôpital Pasteur, 205 et 213, rue de Vaugirard
Directeur : M. JACQUES TRÉFOUEL

L'Institut Pasteur a été fondé en 1888 grâce à une souscription internationale ouverte à la suite de la découverte par Pasteur (1885) d'une méthode de prévention de la rage après morsure. Grâce à d'autres libéralités, l'Institut a pu s'agrandir, en 1900, par la construction d'un ensemble de laboratoires destinés à la chimie biologique ; un hôpital pour le traitement des maladies contagieuses a été édifié à la même époque. En 1931, un laboratoire de recherches sur la tuberculose et en 1954 un service de recherches sur les virus (pavillon Henri-Darré) ont été construits.

La Fondation Roux, qui dépend de l'Institut Pasteur, attribue chaque année un certain nombre de bourses destinées à faciliter l'admission au cours de l'Institut Pasteur d'étudiants français ayant déjà fait la preuve de leur capacité et désirant se consacrer à la recherche scientifique dans le domaine de la microbiologie.

L'Institut Pasteur est à la fois un centre de recherches scientifiques et une maison de haut enseignement ; il est aussi, par certains de ses services, un centre de préparation de vaccins et de sérums thérapeutiques et un établissement médical assurant le traitement des maladies entrant dans l'ordre des recherches spéciales auxquelles il s'est consacré. Reconnu établissement d'utilité publique par décret du 4 juin 1887, l'Institut Pasteur est régi par un Conseil d'administration qui nomme le Directeur, les Sous-Directeurs, le Secrétaire Général et tout le personnel scientifique.

L'Institut Pasteur, en tant qu'établissement scientifique, peut se diviser en 5 sections principales : Microbiologie, Virologie, Chimie, Sérums et Vaccins, Hôpital.

L'Institut Pasteur possède une importante bibliothèque, qui reçoit de nombreux périodiques en toutes langues.

La Bibliothèque est en principe réservée au personnel de l'Institut Pasteur : des chercheurs ne faisant pas partie de ce personnel peuvent être autorisés à s'y rendre ; les autorisations sont individuelles et délivrées par la Direction.

3° CHIMIE

ÉCOLE SUPÉRIEURE LIBRE DE CHIMIE DE PARIS

21, rue Joubert (IX^e^) (Tél. : 874-69-53)
Directeur des Études : M. RAYMOND DAUDEL

L'École Supérieure de Chimie de Paris est un établissement mixte d'enseignement supérieur.

L'admission en première année est prononcée à la suite d'un

concours qui a lieu en juillet. Peuvent y prendre part les jeunes gens des deux sexes âgés de 16 ans au moins au 31 décembre de l'année du concours.

L'enseignement obligatoire est de deux ans. Une troisième année, facultative, peut être effectuée par les élèves ayant satisfait aux examens de première et de deuxième années. Cette troisième année est instituée dans le but de donner un complément de formation qui corresponde à celui donné par la troisième année des grandes écoles officielles.

4° Commerce

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE PARIS

79, avenue de la République (XIe) (Tél. : 023-51-11 et 35-70)

Directeur : M. René VILLEMER

Établissement d'Enseignement technique supérieur, administré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, l'École a pour objet de former les futurs dirigeants des entreprises commerciales, industrielles ou financières. Elle prépare également aux carrières juridiques et à l'expertise comptable. Elle ne reçoit que des jeunes gens.

ENSEIGNEMENT. — *Économie et sociologie. — Droit des affaires. — Gestion financière et comptable. — Mathématiques financières et statistiques. — Techniques de la distribution et de l'administration des entreprises. — Psychosociologie des entreprises. — Langues vivantes. — Enseignement spécialisé de 3e année.*

L'admission a lieu exclusivement par voie de concours, organisé en juin par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Trois années d'études. Le Diplôme d'Études Supérieures commerciales, administratives et financières est délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Placement assuré par l'Association des anciens élèves. Un restaurant fonctionne à l'École. Bourses.

Programme envoyé sur demande.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Résidence de Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise) (Tél. : 923-63-61 — 923-63-50) et 43, rue de Tocqueville, Paris (XVIIe) (Tél. : 924-57-23)

Directeur : M. G. LHÉRAULT

Elle a été fondée en 1881, par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. C'est un Établissement d'Enseignement Technique Supérieur reconnu par l'État.

BUT DE L'ÉCOLE. — Elle a pour mission de préparer les jeunes gens à l'administration des entreprises à tous les échelons supérieurs de responsabilité.

L'admission en 1re année a lieu par voie de concours. Nul n'est autorisé à participer plus de trois fois au concours d'entrée. Ne peuvent s'y présenter les jeunes gens susceptibles d'entrer dans leur 27e année avant le 31 décembre de l'année civile du concours.

Un concours d'admission directe en 2e année est ouvert à certaines catégories d'étudiants :

— français titulaires de deux C. E. S. délivrés par les Facultés des Lettres ou des Sciences, du Certificat d'Études Juridiques générales ou du Certificat d'Études Économiques générales, du diplôme d'une École d'Ingénieurs ou d'un Institut d'Études Politiques.

— étrangers titulaires du Certificat d'Études Commerciales supérieures délivré par l'Académie Commerciale pour les Étudiants étrangers.

L'École vient d'être transférée à Jouy-en-Josas, près de Versailles.

Les élèves logent obligatoirement à la Résidence, sauf dérogations spéciales pour les élèves mariés.

Des bourses et des prêts d'études peuvent être accordés.

ENSEIGNEMENT. — L'enseignement se propose de donner à des élèves soigneusement recrutés la formation générale et technique qui les préparera à l'Administration des Affaires.

Le programme comporte huit secteurs d'enseignement : Sciences économiques ; Sciences financières et comptables ; Fonction commerciale ; Formation administrative, Gestion et politique des entreprises ; Sciences humaines ; Enseignements juridiques ; Enseignement de deux langues vivantes comprenant obligatoirement l'étude de la langue anglaise ; Conférences de méthode.

La liaison avec les entreprises est assurée par des visites d'établissements industriels et commerciaux et par des stages.

Trois stages sont prévus en cours de scolarité : un stage ouvrier ou d'initiation socio-professionnelle en 1re année ; un stage à l'étranger en 2e année ; un stage d'application professionnelle en 3e année.

Le diplôme H. E. C. est délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale aux élèves ayant obtenu une moyenne déterminée pour l'ensemble des notes de toute la scolarité.

DÉBOUCHÉS. — Dans tous les types d'entreprise, en France comme à l'Étranger, dans toutes les fonctions de l'entreprise hormis à l'atelier ou au laboratoire, les diplômés peuvent prétendre à des postes de responsabilités majeures.

Le Diplôme permet également l'accès à des carrières libérales comme celles de Conseil en Organisation, d'Expert-comptable, de Commissaire aux comptes, de Conseil juridique et fiscal.

Enfin l'École peut conduire aux carrières de l'Administration

publique : son Diplôme figure au nombre des titres qui permettent l'inscription au concours d'entrée de l'École Nationale d'Administration.

PLACEMENT. — Il est assuré par l'Association des Anciens Élèves (164, faubourg Saint-Honoré).

INSTITUTS RATTACHÉS

43, rue de Tocqueville, Paris (XVII^e) (Tél. : 924-57-23)

ACADÉMIE COMMERCIALE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

De 17 à 30 ans, pourvus d'un diplôme d'études secondaires ou ayant satisfait à un examen d'entrée et connaissant suffisamment la langue française.

La scolarité dure 2 semestres. Le *Certificat d'Études Commerciales Supérieures* est délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale aux élèves ayant satisfait aux examens et permet de se présenter au concours d'admission directe en 2^e année de l'École des Hautes Études Commerciales.

COURS DE SCIENCES COMMERCIALES ET ADMINISTRATIVES A L'USAGE DES INGÉNIEURS, ADMINISTRATEURS INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS

Ces cours, qui ont lieu le soir, ont pour but de donner aux ingénieurs et à toute personne qui n'a pas suivi un enseignement commercial supérieur les connaissances économiques, juridiques et administratives nécessaires aux cadres de l'industrie, du commerce ou de la banque.

ÉCOLE D'INTERPRÈTES ET DE TRADUCTEURS

Cette École reçoit des élèves français ou étrangers, hommes ou femmes, âgés de 22 à 35 ans, ayant une culture générale étendue (Licence complète ou Diplôme de sortie d'une grande École) et une connaissance approfondie de deux langues étrangères (allemand, anglais, espagnol, italien, russe), la langue principale étant obligatoirement l'anglais ou l'allemand.

La durée des études est de deux ans.

A la fin de la scolarité, les élèves qui ont satisfait aux examens écrits et oraux obtiennent, suivant leur orientation, un Diplôme d'*Interprète* ou de *Traducteur* délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale. La formation de l'École est très appréciée dans les Organisations Internationales (O.N.U., U.N.E.S.C.O.), Occidentales (O.T.A.N., O.C.D.E.), Européennes (Conseil de l'Europe, C.E.C.A., C.E.E.) et, subsidiairement, dans les carrières en liaison avec l'étranger.

Examen d'entrée vers le 15 octobre. Inscriptions jusqu'au 1^er octobre.

COLLÈGE DES SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

184, boulevard Saint-Germain (VI^e^) (Tél. : 222-08-55 et 11.53)
Président : M. JACQUES RUEFF
Directeur : M. L. DE SAINTE LORETTE

Les cours de « Sciences-Éco » comportent d'une part un complément pratique et d'actualité aux enseignements officiels, d'autre part une formation à plein temps à la gestion et à l'administration des entreprises.

Les enseignements de complément sont donnés au sein de quatre sections, Sociale, Économique, Internationale, Relations publiques. Les cours sont donnés en fin de journée à partir de 18 h 30. Le texte intégral est adressé tous les dix jours aux élèves inscrits par correspondance. Ces enseignements sont complétés par des travaux pratiques et des stages au sein des entreprises. Ils s'adressent à des étudiants de toutes disciplines, ainsi qu'à des jeunes professeurs fonctionnaires ou cadres.

Les enseignements de formation à plein temps fonctionnent d'octobre à avril et s'adressent à de jeunes étudiants ou à des stagiaires étrangers : ils portent sur la gestion et l'administration des entreprises.

Le Collège organise en outre des sessions de perfectionnement pour des adultes diplômés ayant déjà une activité professionnelle.

Enfin le Collège donne des cours accélérés de langues (russe et chinois) et des cours de perfectionnement du langage économique (anglais, allemand, russe, chinois).

Droit d'inscription : pour les auditeurs des sections Sociale, Économique, Internationale et Relations publiques : 220 F (étudiants et professeurs), 420 F (ingénieurs et cadres) ; cours par correspondance d'une section, 150 F en supplément selon la durée ; cours de langues, de 210 F à 1.200 F ; enseignement à plein temps, 3.000 F ; session, 180 à 520 F.

ÉCOLE DE HAUT ENSEIGNEMENT COMMERCIAL POUR LES JEUNES FILLES

98, avenue Raymond-Poincaré (XVI^e^) (Tél. : 727-19-92)
Directrice : M^me^ MÉNISSEZ

L'École H. E. C. J. F., fondée en 1916 et reconnue par l'État en 1922, fait partie des établissements d'enseignement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Elle a pour but de donner à des jeunes filles titulaires du baccalauréat la formation technique, économique, juridique et sociale qui leur permettra d'accéder aux postes de cadres supérieurs dans l'administration des entreprises.

La durée des études est de trois années, avec stage obligatoire.

Les élèves peuvent obtenir des bourses d'enseignement supérieur.

Le DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES est délivré par le Ministère de l'Éducation nationale.

ADMISSION. — Par voie de concours ouvert aux candidates bachelières. Session annuelle, en juin, classes préparatoires à Paris et en Province.

Le régime de l'École est l'externat, avec possibilité de demi-pension et logement à la Maison des Étudiantes, 214, boulevard Raspail (XIVe).

Les étrangères peuvent être admises dans les mêmes conditions que les élèves françaises avec diplômes équivalents au baccalauréat.

PLACEMENT. — Assuré par l'Association des anciennes élèves.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

21, rue d'Assas (VIe) (Tél. : 222-31-86)

École reconnue par l'État (décret du 12 février 1942)

Directeur : M. GILBERT OLIVIER

Établissement d'Enseignement supérieur dont le but est de préparer les jeunes gens issus des études secondaires à occuper, dès la sortie de l'École, des fonctions de cadres, puis à assumer, dans l'avenir, des responsabilités de chefs d'entreprise industrielle ou commerciale ou de dirigeants des grands services de l'entreprise.

Recrutement par concours (une seule session en mai-juin), après préparation spéciale. Durée des études : 3 ans. Accès direct en seconde année pour les licenciés ou diplômés de Grandes Écoles.

Sanction des études : diplôme délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale. Placement assuré par l'Association des Anciens Élèves.

5° ÉCOLES DENTAIRES

ÉCOLE DENTAIRE

ASSOCIATION DE L'ÉCOLE ODONTOLOGIQUE DE PARIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 22 mars 1892)

DISPENSAIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

5, rue Garancière, Paris (VIe) (Tél. : 633-65-26)

Directeur : P. PELLETIER-DUTEMPLE

Préparation aux examens pour l'obtention du Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste et du Diplôme de l'École Odontologique de Paris. *(Envoi du programme sur demande.)*

Consultations du Dispensaire : *de 9 heures à 10 heures.*

ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE ET DU DISPENSAIRE DENTAIRES DE PARIS

(Reconnue d'utilité publique)

45, rue de la Tour-d'Auvergne et 5 *bis*, cité Ch.-Godon

(Tél. : 878-74-86)

Directeur : Dr J. DÉLIBÉROS

Première École fondée en France (1880) ; elle fonctionne du point de vue hospitalier comme dispensaire de l'Assistance Publique, et délivre aux étudiants français l'inscription annuelle réglementaire en vue de la préparation aux examens probatoires devant la Faculté de Médecine pour l'obtention du Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste.

La durée des études est de cinq ans.

a) La 1re année comporte, en plus de la préparation au C. P. E. M., l'enseignement des matières spéciales *(ouverture des Cours le 15 septembre)*.

Pour éviter des déplacements, cet enseignement est donné, pour les cours théoriques, à l'Institut de Paléontologie Humaine (à proximité de la Faculté des Sciences).

b) Les quatre années suivantes *(ouverture le 15 septembre)*, enseignement conforme au décret du 24 mai 1949.

Diplôme de fin d'études (D. E. D. P.) 5e année.

Centre Français de Documentation odonto-stomatologique.

Bibliothèque de 15.000 volumes et 120.000 fiches bibliographiques.

Musée P. FAUCHARD.

Les Chirurgiens-Dentistes étrangers peuvent être également inscrits en vue de l'obtention du D. E. D. P.

ÉCOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE ET DE STOMATOLOGIE DE PARIS

45-47, boulevard Voltaire, Paris (XIe) (Tél. : 700-04-52)

Directeur : J.-F. ROBERT

École habilitée à recevoir des Boursiers de l'Enseignement Supérieur.

Cette école, créée en 1927, prépare aux examens qui permettent l'obtention du Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris.

Un dispensaire dentaire de l'Administration générale de l'Assistance publique y est rattaché.

La rentrée des étudiants est fixée au 15 octobre.

6° Droit

INSTITUT EUROPÉEN D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Siège : 27, avenue de Friedland (VIIIe)
Enseignement : 3, rue du Père-Jacques, Fontainebleau-Avon (S.-et-M.)

ÉCOLE DE LÉGISLATION PROFESSIONNELLE

12, rue Béranger (IIIe) (Tél. : 488-28-30 et 272-95-03)
Directeur : M. G. RIGOIR

L'École de Législation Professionnelle est reconnue et subventionnée par la Direction de l'Enseignement Technique.

Fondée en 1905, elle prépare les jeunes gens et les jeunes filles, de plus de 16 ans, aux carrières de banque, d'assurances, de transports et de secrétariat de directions commerciales et industrielles.

Les cours sont répartis sur deux années et peuvent être suivis indépendamment les uns des autres.

L'École prépare, en outre, aux examens de Capacité en Droit, aux Certificats d'aptitude et Brevets Professionnels de banque, de bourse, de transport et d'assurances et au concours d'entrée à l'École nationale d'Assurances.

Les cours ont lieu *de* 18 *h.* 15 *à* 20 *h.* 15 à partir du 11 octobre.

ÉCOLE DE NOTARIAT DE PARIS

127, rue Notre-Dame-des-Champs (VIe) (Tél. : 633-05-14)
Directeur : M. Paul MATHIEU

Cette École, organisée en 1896, reconnue par l'État en 1905, a pour but de donner aux étudiants une instruction les préparant à l'exercice de la carrière notariale. La durée des études est de deux années qui comptent pour un temps égal de stage professionnel pour les étudiants obtenant le diplôme de sortie.

Les examens de sortie donnent lieu à l'attribution d'un diplôme qui confère le titre et les faveurs consacrés par la loi de 1902.

L'assiduité aux cours, exercices et examens est d'absolue rigueur. L'École ne reçoit que des externes. Des cours de formation pratique complètent cet enseignement, et permettent un placement rapide en stage chez un notaire par les soins de l'École et de la Chambre des Notaires.

ÉCOLES POLYTECHNIQUES DE NOTARIAT, DE DROIT, DE PROCÉDURE ET D'ASSURANCES

76, rue Bonaparte (place Saint-Sulpice) (VI^e^) (Tél. : 326-73-20)

Président du Conseil d'Administration : M. G. CHAMBAZ

I. — *École Polytechnique de Notariat*, reconnue par l'État.

II. — *École Polytechnique de Droit et de Procédure* — Préparation aux examens de *Capacité en Droit*.

III. — *École Polytechnique d'Assurances* — Préparation aux divers examens d'Assurances.

Ces cours sont professés oralement et par correspondance. Les inscriptions sont reçues au Secrétariat, 76, rue Bonaparte (VI^e^).

7° JOURNALISME

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME

44, rue de Rennes (VI^e^) (Tél. : 222-68-06)

Directeur : A. LE JULES

Fondée en 1899, elle prépare, par son enseignement à la fois théorique et pratique, les étudiants français et étrangers, jeunes gens et jeunes filles, à l'exercice de la profession de journaliste.

Elle s'efforce d'adapter constamment ses méthodes aux exigences les plus modernes et aux progrès de la presse.

PRINCIPAUX COURS. — *Instruction professionnelle. — Déontologie. — Législation de la presse. — Histoire de la presse. — La presse étrangère contemporaine. — Formation littéraire, politique et sociale, historique, économique et financière du journaliste. — Exercices et travaux pratiques. — Feuilleton dramatique parlé.*

Durée des études : deux années pour le *Diplôme de l'École* ; une année pour le *Certificat d'Études Journalistiques*.

EXAMENS. — Chaque année : 3 compositions écrites et 5 interrogations orales.

CENTRE DE FORMATION DES JOURNALISTES

29, rue du Louvre (II^e^) (Tél. : 508-43-34)

Administré et contrôlé par les syndicats patronaux de presse et les syndicats de journalistes.

Il est reconnu par l'État depuis janvier 1962.

Inscriptions du 15 juin au 15 septembre.

L'enseignement dure deux années (15 octobre-30 juin).

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat du Centre.

INSTITUT DES RELATIONS PUBLIQUES (I. R. P.)

139, boulevard du Montparnasse, Paris (VIe) (Tél. : 033-44-97)

L'Institut des Relations publiques forme aux différentes branches de l'information appliquée à la gestion : journalisme économique et social, relations publiques, information commerciale.

Niveaux d'admission. — 1re *année : Baccalauréat.* — 2e *année : Études supérieures en cours.* — 3e *année : Licence ou Diplôme équivalent.*

Caractéristiques des études : Études à temps plein, combinées avec des stages auxquels sont affectés les étudiants à partir de la 3e année, et conciliables avec la préparation de certaines Licences.

Sanction des études : Les études à la fin de la 4e année sont sanctionnées par un Diplôme, après soutenance d'un Mémoire.

PRINCIPAUX COURS. — 1re *année :* Mouvement des idées et des mœurs ; initiation aux Sciences humaines et économiques ; relations économiques internationales ; structure des entreprises, administrations, organisations ; techniques de l'organisation et techniques documentaires ; moyens et outils de l'expression orale et écrite ; langage-image. — 2e *année :* Relations internes et externes des collectivités ; l'information appliquée à la gestion ; l'information économique et sociale à l'échelle européenne ; l'information scientifique et technique ; moyens audio-visuels. — 3e *année :* Psychologie économique et approche psychologique de l'information ; journalisme imprimé, parlé et filmé ; l'information relations publiques ; l'information commerciale et publicitaire ; études de cas concrets. — 4e *année :* Facteurs d'efficacité dans le domaine de l'information appliquée à la gestion.

L'I. R. P. intéresse ceux qui veulent se spécialiser dans les professions de l'information. Une division autonome, l'institut de l'information d'entreprise et d'administration, correspond à une initiation rapide pouvant convenir à tous les étudiants de l'enseignement supérieur.

8° LANGUES

ALLIANCE FRANÇAISE

Association reconnue d'utilité publique

101, boulevard Raspail (VIe) (Tél. : 222-25-28)

Secrétaire général : M. MARC BLANCPAIN

Fondée en 1883. — Président : M. WILFRID BAUMGARTNER. — Premier Président Honoraire : M. GEORGES DUHAMEL, de l'Académie française.

L'Alliance Française groupe dans le monde environ 500.000 mem-

bres dans plus de 1.000 comités locaux, qui entretiennent le culte de la langue française et répandent son enseignement. Elle compte 130.000 élèves et étudiants dans ses Établissements d'Enseignement secondaire et ses Écoles de Langues et Civilisation Françaises à l'Étranger, ainsi que 230 professeurs détachés.

A Paris, École Pratique de Langue Française. Méthodes d'enseignement les plus modernes : laboratoire de phonétique ; projecteurs pour vues diapositives ; centre de recherche et d'application audio-visuelles. Directeur honoraire : M. GASTON MAUGER, agrégé de l'Université. Directeur : M. MAURICE BRUÉZIÈRE, agrégé de l'Université. Directeur des cours d'été : M. REY-HERME, agrégé de l'Université. *Résidence* pour étudiants étrangers (90 chambres, restaurant : *repas à* 3,50 *F.*, foyer, bar, etc.). Directeur : M. ROGER GOUZE.

Programmes de l'école

L'année scolaire de l'École Pratique comprend trois sessions : 1er septembre-31 janvier, 1er février-30 juin, 1er juillet-31 août (cours d'été). Des cours spéciaux ont lieu à Pâques.

I. — COURS PRATIQUES DE FRANÇAIS. — Classes de deux heures tous les jours *(sauf samedi)*. — Horaires à choisir entre 8 *h.* 30 *et* 21 *h.* 30. Droits d'inscription : 47 à 55 F par mois. Préparation au *Certificat de Français parlé*, au *Diplôme de Langue Française* et au *Diplôme Supérieur d'Études Françaises Modernes* (Diplômes visés par le Ministère de l'Éducation Nationale). Préparation aux *Examens de la Sorbonne*, pour étudiants étrangers (1er degré). — Groupes spéciaux de conversation : 20 F par mois.

II. — COURS DE PROFESSORAT. — Préparation *(étrangers et français)* au *Brevet d'Aptitude à l'Enseignement du Français hors de France* (visé par le Ministère de l'Éducation Nationale). Droits d'inscription : 55 F par mois. — *Cours de perfectionnement du professorat* : 55 F par mois.

III. — CONFÉRENCES ET TRAVAUX PRATIQUES DE LITTÉRATURE CLASSIQUE. — COURS DE PHONÉTIQUE (gratuits pour les étudiants des paragraphes I et II) ;

IV. — COURS DE TRADUCTION (version et thème), deux heures par semaine : 20 F par mois ;

V. — COURS D'INITIATION A LA CIVILISATION FRANÇAISE : 55 F par mois ;

VI. — COURS DE TRADUCTEUR COMMERCIAL. — Préparation au Diplôme de Traducteur Commercial certifié par la Chambre de Commerce de Paris. 55 F par mois ;

VII. — COURS DE FRANÇAIS COMMERCIAL. — Préparation au Certificat d'Études Commerciales en Langue Française (visé par le Ministère de l'Éducation Nationale). 37 F par mois. (2 fois par semaine.)

VIII. — Cours par correspondance, appuyé sur la collection « Langue et Civilisation françaises » (Hachette, éditeur).

IX. — Autres activités (toutes gratuites pour les élèves de l'École Pratique) : Conférences sur l'histoire de l'Art français et sur la Littérature française contemporaine, Club de Théâtre, Club de Cinéma, promenades-conférences, chorale, etc.

X. — Stages pédagogiques réservés aux étrangers, professeurs de français. (Pâques : 2 semaines ; 15 juillet-fin août : 6 semaines.)

INSTITUT D'ÉTUDES AMÉRICAINES

3, rue du Dragon (VIe)

INSTITUT BRITANNIQUE

6, rue de la Sorbonne (Ve) (Tél. : 033-23-70 et 326-80-86)

Directeur : M. Francis SCARFE

L'Institut Britannique a pour but de faire connaître aux étudiants français la langue et la civilisation de Grande-Bretagne et aux étudiants britanniques la langue et la civilisation de la France ; il s'efforce aussi de rapprocher les étudiants des deux pays et d'établir entre eux des rapports quotidiens. Il leur offre une salle de repos commune et une bibliothèque de 15.000 volumes.

L'Institut Britannique est divisé en deux sections :

A. La *Section de Français* (*Directeur :* M. Truffert) organise pour les étudiants étrangers de langue anglaise les cours suivants :

1° Cours de Maîtrise : initiation aux recherches personnelles ;

2° Cours Supérieur : Certificat d'Études Françaises, Licence, examens des universités britanniques ; Certificat Pratique de Langue Française : Diplôme d'Études Françaises ;

3° Cours intermédiaires et préliminaire, pour les non-universitaires.

B. La *Section d'Anglais* (*Directrice :* Mme Bassarab) organise des conférences publiques sur la littérature anglaise, etc., et offre aux étudiants français et étrangers des cours d'enseignement supérieur de langue et de civilisation anglaises :

1° Cours destinés aux candidats se préparant à l'Agrégation, au C. A. P. E. S. et à la Licence ;

2° Cours destinés aux candidats se présentant aux examens d'anglais de l'Université de Cambridge à l'intention des étrangers ;

3° Cours de préparation à l'examen de la Chambre de Commerce britannique ;

4° Pour les étudiants ne pouvant assister aux cours, un cours par correspondance aide à la préparation des concours et des examens mentionnés ci-dessus.

Les deux sections organisent des cours pratiques de phonétique avec machines enregistreuses, et des cours de vacances.

INSTITUT CULTUREL ITALIEN

50, rue de Varenne, Paris (VII^e) (Tél. : 222-12-78)

L'Institut Culturel Italien, créé à la suite de la Convention Culturelle franco-italienne du 4 novembre 1949 se propose de diffuser en France la connaissance de la civilisation italienne et de développer, entre les deux pays, toutes relations dans le domaine des lettres, des sciences et des arts. Il organise des conférences, des débats, des concerts, des projections cinématographiques, des lectures théâtrales et des expositions documentaires. Des cours supérieurs de langue italienne (par correspondance) sont organisés à l'intention des agrégatifs.

L'Institut possède un service de documentation et d'information culturelle, une bibliothèque de 10.000 volumes, tous concernant l'Italie (service de prêt), une discothèque musicale et littéraire, une photothèque-couleur. En outre, il publie mensuellement une revue d'information et de documentation culturelles, le *Notiziario Culturale Italiano* (Spécimen gratuit sur demande).

Le Secrétariat est ouvert au public tous les jours (sauf le samedi après-midi) de 10 *heures à* 13 *heures et de* 17 *heures à* 19 *heures.*

SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DES LANGUES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

Siège social : 33, rue du Dragon, Paris (VI^e)

Directeur général : M. H. GUIBÉ

La Société pour la Propagation des Langues étrangères en France (fondée en 1891 et reconnue d'utilité publique) a pour but de fournir aux adultes (à partir de 16 ans), sans distinction de sexe ni de nationalité, sans diplôme préalable, la possibilité d'étudier pratiquement à des conditions très modérées les principales langues vivantes. La Société organise de nombreux cours collectifs — particulièrement le soir — des exercices pratiques de conversation, des clubs, une bibliothèque polyglotte.

Des diplômes privés, de valeur incontestée, sanctionnent ces études :

1° Diplôme d'Études de Langues vivantes 1^er^ degré général (niveau classe de première) ;

2° Diplôme d'Études de Langues vivantes, degré supérieur : *a)* Section générale ; *b)* Section commerciale ;

3° Diplômes de Sténographie étrangère.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège social de 13 *h.* 30 *à* 19 *heures* pendant l'année scolaire.

9° Religions

INSTITUT DE THÉOLOGIE ORTHODOXE

93, rue de Crimée (XIXe) (Tél. : 208-12-93)

L'Institut reçoit des étudiants réguliers et des auditeurs libres qui doivent justifier d'études secondaires achevées.

Archiprêtre Alexis KNIAZEFF de l'Exarchat du Patriarche Œcuménique pour les paroisses russes en Europe occidentale en est le Recteur.

Les cours de l'Institut se divisent en 4 années et comprennent des disciplines théologiques, philosophiques et historiques.

Il possède une bibliothèque théologique ouverte aux professeurs et aux étudiants.

Le Secrétariat de l'Institut, dirigé par M. N. OSTAKHNOVITCH, est ouvert *les jours ouvrables de la semaine, de 9 à 13 heures.*

INSTITUT ORTHODOXE FRANÇAIS DE PARIS « SAINT-DENYS »

Établissement libre d'Enseignement supérieur

96, boulevard Auguste-Blanqui, Paris (XIIIe)

L'Institut reçoit des étudiants et des auditeurs libres.

La durée des études est de trois ans, plus une année de spécialisation.

L'enseignement comprend : *Histoire de l'Église, Dogmatique, Praxis et Theoria, Droit Canon, Ascétique Orthodoxe, Théologie de l'Histoire, Écriture sainte, Art sacré, Exégèse, Liturgie pratique, Patristique, Scolastique médiévale et Orthodoxie.*

L'Institut délivre des diplômes de fin d'études, Licence et Doctorat en Théologie.

Recteur d'honneur : Sa Béatitude Monseigneur Christophoros, Patriarche d'Alexandrie et de toute l'Afrique.

Recteur en exercice : Mgr Jean KOVALEVSKY, évêque de Saint-Denis.

FACULTÉ LIBRE DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

83, boulevard Arago (XIVe) (Tél. : 402-61-64)

Doyen : M. Marc LODS

La Faculté libre de Théologie protestante de Paris est un établissement d'enseignement supérieur fondé en 1877. Elle est largement ouverte à ceux qui veulent acquérir une culture théologique. Elle accueille, en particulier, les étudiants que les Églises protestantes de France lui confient.

Les études et les recherches qu'elle poursuit ont principalement pour objet l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*, l'*Histoire du Christianisme*, la *Théologie systématique* et la *Théologie pratique*. Elle donne aussi un enseignement de *Philosophie*, d'*Histoire des religions*, d'*Hébreu*, de *Grec* et de *Langues vivantes*.

Le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire est exigé pour l'immatriculation. La Faculté décerne les grades de *bachelier*, de *licencié* et de *docteur en théologie*. Les études en vue de la Licence durent 4 ans.

On peut s'inscrire comme simple auditeur.

Les droits sont de 30 F par an pour l'immatriculation et la Bibliothèque, et de 4 F pour chaque examen.

La Bibliothèque (environ 60 000 volumes) est ouverte tous les jours de 14 heures à 18 heures, sauf les jeudi et samedi où elle est ouverte de 9 heures à 12 heures.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat.

SÉMINAIRE ISRAÉLITE (ÉCOLE RABBINIQUE DE FRANCE)

9, rue Vauquelin (V^e^) (Tél. : 707-21-22)

Directeur : M. HENRI SCHILLI, Grand-Rabbin

Le Séminaire Israélite de France fondé en 1829, est une École pratique formant des rabbins, professeurs d'hébreu et éducateurs.

Les matières enseignées sont notamment : *L'hébreu ancien et moderne. — La Bible* avec commentaires rabbiniques. — *Le Talmud et les codes rabbiniques. — Histoire, littérature. — Théologie et liturgie juives.*

Sont admis :

comme élèves réguliers les titulaires du Baccalauréat, ou d'une équivalence,

comme auditeurs libres : toute personne agréée par le Directeur.

Les études sont gratuites.

L'École comporte un internat réservé aux élèves boursiers.

La Bibliothèque est ouverte aux professeurs et étudiants autorisés par le Directeur. (Ouverte *de 14 à 16 heures, lundi, mardi, mercredi et jeudi.*)

INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES HÉBRAIQUES

20, rue Servandoni (VI^e^) (Tél. : 633-39-22)

Président du Conseil de Direction : Maître CHARLES GRUBER

L'Institut forme des professeurs d'Hébreu et de Judaïsme ainsi que des rabbins libéraux.

Les études sont réparties sur deux cycles. Sont dispensés du 1^er^ cy-

cle (2 ans) les étudiants du niveau de l'épreuve d'Hébreu de Propédeutique.

Au cours du 2e cycle (2 ans), les étudiants préparent les certificats de la Licence d'enseignement d'Hébreu. La cinquième année est consacrée à la rédaction d'un mémoire.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Secrétariat.

10° Sciences politiques

ACADÉMIE INTERNATIONALE DE SCIENCE POLITIQUE ET D'HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE

(en Sorbonne)

L'Académie, fondée en 1936, a pour objet les recherches consacrées à la science politique et à l'histoire constitutionnelle et parlementaire de tous les pays. Elle réunit cent membres titulaires et associés comprenant les juristes et les historiens les plus qualifiés de différentes nationalités.

L'Académie tient des sessions durant lesquelles elle procède à la lecture et à la discussion des rapports scientifiques. Elle publie la revue trimestrielle *Politique, Revue internationale des doctrines et des institutions* (précédemment : *Revue internationale d'Histoire politique et constitutionnelle*).

Le conseil de direction de l'Académie est présidé par L. JULLIOT DE LA MORANDIÈRE, membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Paris.

Les fonctions de *Secrétaires généraux* sont confiées au Pr GEORGES LANGROD, directeur de recherches au C. N. R. S. et au Pr HENRI DE MONTFORT de l'Institut Catholique ; celles de *trésorier* à M. ANGE BLONDEAU, substitut du Procureur général à la Cour d'Appel de Paris. La direction de la *Revue* est assurée par MARCEL PRÉLOT, recteur honoraire, professeur à la Faculté de Droit de Paris, sénateur du Doubs.

INSTITUT INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE POLITIQUE

(en Sorbonne)

Fondé en 1953, pour promouvoir les recherches consacrées à la Philosophie politique, il réunit 140 membres titulaires et cherche à leur permettre de confronter leurs résultats et d'organiser leur collaboration.

Des réunions annuelles ou bisannuelles donnent lieu à des études collectives publiées sous la forme d'*Annales*.

Le Conseil de Direction de l'Institut est composé de la manière suivante :

Président : G. DAVY, Membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Paris. — *Vice-présidents :* A. BABEL, P. BASTID, I. BERLIN, N. BOBBIO, P. CALMON, A. D'ENTRÈVES, C. FRIEDRICH, T. KOTARBINSKI, S. DE MADARIAGA, J. MARITAIN, M. PRÉLOT, P. VAN ZEELAND. — *Membres du Conseil :* R. ARON, F. BATTAGLIA, P. CARNEIRO, J.-J. CHEVALLIER, S. COTTA, R. DERATHÉ, M. GINSBERG, B. DE JOUVENEL, H. KELSEN, R. McKEON, T. MYASHAWA, J. RUEFF, C. DE VISSCHER. — *Secrétaire général :* RAYMOND POLIN, professeur à la Sorbonne. — *Trésorier :* A. BLONDEAU. — *Secrétaire général adjoint :* P. ARNAUD.

INSTITUT D'ÉTUDES DES RELATIONS INTERNATIONALES CONTEMPORAINES ET DE RECHERCHES DIPLOMATIQUES

175, boulevard Saint-Germain, Paris (VI[e]) (Tél. : 548-88-83)

Président : M. RENÉ CASSIN, de l'Institut

Administrateur général : M. GABRIEL GÉRONIMI

Établissement d'Enseignement Supérieur libre, l'Institut a pour objet de donner une formation internationale, en mettant notamment ceux qui s'intéressent aux problèmes internationaux, en contact direct avec des diplomates, des fonctionnaires internationaux, des techniciens de l'économie et des finances.

Durée des études : trois ans.

I) 1[re] *année :* admission sur titres.

— Introduction au Droit international ;
— Introduction à l'Économie internationale ;
— Histoire des Civilisations ;
— Histoire diplomatique ;
— Les Institutions politiques des États modernes ;
— Évolution des Idées et des Faits politiques, économiques et sociaux.

II) 2[e] *année :* admission sur titres pour les licenciés. Examen d'entrée ou de passage.

— Les Relations internationales et les Grands problèmes du Droit international ;
— Les Organisations internationales ;
— Droit aérien et Droit spatial ;
— Les grands problèmes de l'Économie internationale ;
— L'Europe et son avenir ;
— Conjoncture sociale internationale ;

— Cours d'option :

— La Fonction publique internationale et l'Organisation des Services publics internationaux ;

— Information internationale ;

— Problèmes internationaux de l'Agriculture.

SANCTION : Certificat de fin d'études.

III) 3e *année :* ouverte aux étudiants titulaires du Certificat de fin d'études.

I. Séminaire des relations politiques internationales :

— Politique étrangère de la France ;

— Conflit sino-russe ;

— Crises du Moyen-Orient ;

— Désarmement.

II. Séminaire de relations économiques internationales :

— Évolution des sociétés industrielles ;

— Le dollar ;

— Les pays en voie de développement ;

— Le Kennedy Round.

III. Séminaire des questions européennes.

— Les communautés ;

— L'Europe politique ;

— L'Europe socialiste.

IV. Séminaire d'études : « Air, Espace, Atome ».

— Organismes internationaux, régionaux et nationaux intéressés aux Problèmes de l'Espace ;

— Problèmes politiques, administratifs et juridiques de la Circulation dans l'Espace atmosphérique ;

— Problèmes économiques des Transports aériens ;

— Problèmes relatifs à l'Exploration et à l'Utilisation de l'Espace cosmique ;

— Problèmes relatifs à l'Énergie atomique.

SANCTION : Soutenance d'un mémoire et délivrance du diplôme de l'Institut.

Section spécialisée pour la préparation de la carrière diplomatique et consulaire ouverte aux étudiants étrangers, aux diplômés de l'École Nationale des Langues Orientales Vivantes et aux candidats aux concours de Secrétaires d'Orient.

— Évolution des Idées et des Faits politiques, économiques et sociaux depuis le XVIIIe siècle ;

— Histoire diplomatique depuis 1870 ;

— Droit international ;

— Économie internationale ;

— L'U. R. S. S. et les Démocraties populaires ;

— La Chine.

TRAVAUX PRATIQUES : Préparation à l'épreuve écrite et exposé oral de culture générale du grand concours, Pratique diplomatique et consulaire.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

44, rue de Rennes (VI[e]) (Tél. : 222-68-06)

Directeur : M. ANDRÉ LE JULES

L'École des Hautes Études Internationales, fondée en 1924, s'adresse particulièrement aux étudiants qui s'intéressent aux grands problèmes du temps présent et, surtout, aux problèmes de la politique extérieure.

PRINCIPAUX COURS. — *La politique américaine depuis* 1917. — *La politique européenne depuis* 1918. — *Histoire comparée des peuples de l'Europe.* — *Histoire des idées internationales.* — *Histoire des Universités françaises et étrangères.* — *Grands problèmes de l'Union européenne.* — *L'activité économique des grandes puissances.* — *Les grandes voies mondiales de communication.* — *Finances internationales.*

EXAMENS. — Pour le *Diplôme de l'École des Hautes Études Internationales :* 1re année : 5 interrogations orales ; 2e année : 2 compositions écrites et 5 interrogations orales.

Pour le *Certificat d'Études Supérieures Internationales :* 5 interrogations orales.

IIe SCIENCES SOCIALES

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES SOCIALES

44, rue de Rennes (VI[e]) (Tél. : 222-68-06)

Directeur : M. ANDRÉ LE JULES

L'*École des Hautes Études Sociales*, fondée en 1900, comprend aussi l'*École des Hautes Études Internationales* et l'*École Supérieure de Journalisme*.

La durée des études est de deux années pour les *diplômes* et d'une année pour les *certificats*.

Les candidats aux diplômes de fin d'études doivent être pourvus soit du baccalauréat, soit de diplômes, certificats ou titres, dont le Conseil de Direction de l'École appréciera la valeur — ou avoir obtenu le *Certificat* de 1re année avec la mention Bien.

L'École des Hautes Études Sociales a pour but de donner une synthèse de l'enseignement des sciences sociales, et de poursuivre une enquête sur les grands problèmes sociaux et économiques actuels.

PRINCIPAUX COURS. — *Sociologie et Psychologie.* — *Sociologie politique.* — *Psychologie sociale.* — *Droit social.* — *Histoire des institutions.* — *Histoire des doctrines de la population.* — *Démographie*

historique et comparée. — Études économiques et financières. — Histoire financière. — Études médico-sociales.

EXAMENS. — Pour le *Diplôme :* 1re année : 5 interrogations orales ; 2e année : 2 compositions écrites et 5 interrogations orales. Pour le *Certificat d'Études supérieures Sociales :* 5 interrogations orales.

ÉCOLE PRATIQUE DE SERVICE SOCIAL

139, boulevard du Montparnasse, Paris (VIe) (Tél. : 033-44-97)

1° *PRÉPARATION DU DIPLOME D'ÉTAT D'ASSISTANT ET D'ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL.*

Durée des études : trois ans.

2° *FORMATION DE DIRECTEURS, CADRES, ET ANIMATEURS DE COLLECTIVITÉS.*

Durée des études : un an.

Une année complémentaire pour « Directeurs ».

3° *CLASSE D'ORIENTATION : PRÉPARATION AUX EXAMENS D'ADMISSION DANS LES ÉCOLES D'INFIRMIÈRES, D'ASSISTANTES SOCIALES ET AUTRES CARRIÈRES SOCIALES.*

4° *FORMATION PÉDAGOGIQUE DES MONITRICES DE STAGE.*

INSTITUT DE PSYCHANALYSE

187, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : 633-32-90)

Président-Directeur : Dr S. LEBOVICI

L'Institut de Psychanalyse, fondé par la Société Psychanalytique de Paris, Section Française de l'Association Psychanalytique internationale, est ouvert aux médecins désireux de poursuivre une formation psychanalytique, en vue de l'exercice de la psychanalyse. Il est également ouvert aux chercheurs de toutes disciplines désireux d'être informés de la psychanalyse pour s'en servir dans le cadre des lois régissant leur profession.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Institut.

ÉCOLE TECHNIQUE DES SURINTENDANTES D'USINES ET DE SERVICES SOCIAUX

175, boulevard Saint-Germain, Paris (VIe) (Tél. : 222-10-71)

Directrice : Mme VAUDECRANNE

Prépare jeunes gens et jeunes filles :

1° Au Diplôme d'État d'Assistant et d'Assistante de Service social (élèves titulaires du Baccalauréat ou équivalent) ;

2° Au Diplôme de Surintendant et de Surintendante d'Usines et de Services sociaux (élèves titulaires du Diplôme d'État de Service social).

Voir détail de ces préparations au cahier d'annonces.

12° TECHNIQUE

ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX AÉRONAUTIQUES

Siège Administratif : 151, boulevard de l'Hôpital, Paris (XIII^e^)
(Tél. : 402-36-17)
Directeur technique : M. SCHWEISCH

L'École Spéciale de Travaux Aéronautiques (E. S. T. A.) est un établissement privé d'Enseignement Supérieur reconnu par l'État ayant pour mission de préparer des Ingénieurs spécialisés en matière de recherches, études et fabrications aéronautiques.

Elle ne recrute que sur titres des Ingénieurs déjà diplômés, possédant une solide formation générale, scientifique et technique (du type Ingénieur Arts et Métiers).

La durée des études sanctionnées par le Diplôme d'Ingénieur de l'E. S. T. A. est de un an.

Le régime de l'École est l'externat, toutefois en ce qui concerne le logement, certaines facilités peuvent être accordées à la Maison des Arts et Métiers à la Cité Universitaire.

ÉCOLE TECHNIQUE D'AÉRONAUTIQUE ET DE CONSTRUCTION AUTOMOBILE

Fondation René P. Bardin
Reconnue par l'État (Arrêté du 4 juin 1953)
1, rue Boutebrie, Paris (V^e^) (Tél. : 033-59-83)
Directeur scientifique : MAX PLAN, Docteur ès Sciences
professeur à la Faculté des Sciences

L'École Technique d'Aéronautique et de Construction Automobile, fondée en 1925, a pour but de former des Cadres Supérieurs et Moyens pour les Industries Aéronautique et Automobile.

La durée des études est de quatre ans. Admission sur titres d'élèves bacheliers ou diplômés des L. T. E.

La nomination des professeurs est soumise à l'approbation du Ministère de l'Éducation Nationale.

La Direction de l'École et l'Association des Anciens Élèves assurent le placement des élèves.

Les élèves peuvent bénéficier de diverses bourses : nationale, départementale, taxe d'apprentissage, prêts d'honneur.

Le régime des études est l'externat.

Tous renseignements complémentaires à l'École.

INSTITUT TECHNIQUE DE PRATIQUE AGRICOLE

Reconnu par l'État (Décret du 28 juin 1948)
38, rue des Écoles, Paris (Ve) (Tél. : 326-79-44)

L'I. T. P. A. est un établissement d'Enseignement supérieur agricole reconnu par le Ministère de l'Agriculture *(arrêté du 10 juillet 1964)*.

Le recrutement se fait sur titres ou sur concours.

En *section supérieure :* 1re année : *Titres* : Propédeutiques scientifiques ou Agro 1.

Concours : math. Élém. renforcé en Sciences naturelles.

2e année : Admissibilité E. N. S. A.

Sanction des études : Ingénieur en agriculture de L'I. T. P. A. reconnu par l'État.

En *section technique* : Baccalauréat ou brevet de Technicien agricole.

Sanction des études : Brevet de *Technicien supérieur* et diplôme de l'I. T. P. A., Section technique.

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

Reconnue par l'État (Décret du 9 janvier 1934)
254, boulevard Raspail (XIVe) (Tél. : 326-58-59)
Directeur : M. CHARLES RECOUX

L'École Spéciale d'Architecture est habilitée par le Ministère de l'Éducation Nationale à délivrer un diplôme d'Architecte.

Elle admet des élèves des deux sexes titulaires du Baccalauréat deux parties.

Les études sont de quatre années minimum ; un concours en fin de 1re année permet l'accès aux années suivantes.

Le programme des études est adressé sur demande.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU BOIS

6, avenue de Saint-Mandé (XIIe) (Tél. : 628-09-33)
Directeur : M. J. CAMPREDON

L'École Supérieure du Bois a pour objet :

1° de donner à des jeunes gens recrutés sur concours (niveau math. sup.) un enseignement spécialisé dans le but de leur permettre d'accéder aux fonctions de cadres supérieurs du commerce et de l'industrie du bois (3 ans d'études. A la sortie diplôme d'ingénieur) ;

2° de donner à des ingénieurs préexistants des connaissances complémentaires sur toutes les questions relatives au bois et à ses emplois (1 an d'études).

Le régime de l'École est l'externat.

Le programme est adressé sur demande.

ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU CAOUTCHOUC

Reconnue par l'État (Décret du 9 décembre 1943)
42, rue Scheffer (XVI[e]) (Tél. : 553-93-96)
Directeur : M. R. HUBLIN

L'École d'Enseignement Technique, créée en 1941 par l'Institut Français du Caoutchouc, forme des ingénieurs et des techniciens spécialisés dans le domaine du caoutchouc :

L'enseignement comprend :

1° Un cours élémentaire, consacré à une étude généralisée du caoutchouc, ouvert aux jeunes gens sans formation scientifique spéciale ;

2° Une section technologique destinée à la formation de techniciens (Manipulations et cours échelonnés sur 12 mois) ;

3° Une section supérieure formant des ingénieurs du caoutchouc et consistant en cours, travaux pratiques, bibliographies, travaux de recherches. (Durée 19 mois, recrutement sur titres et concours, bourses d'études.)

Les élèves déjà titulaires d'un titre d'Ingénieur obtiennent après examen de sortie un diplôme officiel d'Ingénieur du Caoutchouc.

Tous les cours sont gratuits. Programme sur demande à l'Institut Français du Caoutchouc.

ÉCOLE DE THERMIQUE

Reconnue par l'État
et gérée par l'Institut Français des Combustibles et de l'Énergie
3, rue Henri-Heine (XVI[e])

Perfectionnement et formation des Thermiciens. Chaque année :

— 4 sessions générales pour Ingénieurs et assimilés : 2 de 5 semaines de Thermique industrielle (production et utilisation industrielles de la vapeur, fours industriels, gazogènes), 1 de 4 semaines pour Spécialistes du Chauffage Central, 1 de 2 semaines pour des spécialistes de la Ventilation et du Conditionnement de l'Air qui ont déjà suivi une session de Chauffage Central.

— 3 sessions générales de 4 semaines pour Cadres moyens : 4 pour Agents de Maîtrise (générateurs de vapeur), 1 pour Techniciens du Chauffage central.

— 1 session générale commune aux deux niveaux : Conduite et Contrôle des installations de chauffage et de Conditionnement, de 4 semaines.

— sessions spécialisées, de 3 à 6 semaines, organisées sur demande pour des groupements particuliers ou pour des études spécialisées.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

10, avenue Pierre-Larousse, à Malakoff (Seine) (Tél. : 253-56-30)

Directeur : M. P. OLMER

Fondée en 1894, l'École Supérieure d'Électricité est un établissement d'enseignement supérieur appartenant à la Société Française des Électriciens et réuni à l'Université de Paris par décret du 6 février 1964. Elle a pour but de donner, tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique, un enseignement de haut niveau, dans les domaines de l'électricité, de l'électronique et de la radioélectricité, à des élèves possédant déjà une culture générale étendue et une formation scientifique développée, et de participer, dans ces domaines, au perfectionnement des ingénieurs, au progrès technique et au développement de la recherche scientifique.

Le mode de recrutement des élèves est double :

1° au concours (niveau analogue à celui des autres grandes écoles d'ingénieurs) ;

2° sur titres (ingénieurs diplômés de certaines Écoles, Licenciés ès Sciences répondant à certaines conditions, etc., dans la limite des places disponibles).

Les jeunes filles sont admises dans les conditions du règlement général.

Les élèves issus du concours font trois années d'études ; les admis sur titres entrent directement en deuxième année.

Les élèves de 2e et 3e année sont répartis en deux Divisions : une Division électricité et électronique et une Division radioélectricité et électronique.

Au cours du dernier semestre de la scolarité, les élèves ont à choisir entre plusieurs options (Construction : Machines et Servomécanisme, Production et Distribution de l'Énergie électrique, Physique du Solide et Semi-conducteurs, Physique nucléaire et Réacteurs atomiques, Informatique, Automatique, Radar, Espace).

Les frais d'études s'élèvent à 650 F par année scolaire ; à cette somme doit être ajouté le prix de remboursement des cours autographiés, dont l'achat n'est d'ailleurs pas obligatoire.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter la notice annuelle sur l'École Supérieure d'Électricité (Vuibert, éditeur).

ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE DE PARIS (ÉCOLE CHARLIAT)

Reconnue par l'État

1 *bis*, passage Duhesme, Paris (XVIIIe) (Tél. : 606-24-05 et 87-35)

Directeur : M. SAINTE MARIE

Classes techniques du second cycle ; classes mathématiques supérieures.

Examen d'entrée : programme M. P. C.

Cours normaux : trois années d'études.

Diplôme d'Ingénieur-électricien, revêtu de la signature ministérielle.

Envoi du programme détaillé sur demande.

ÉCOLE VIOLET
ÉLECTRICITÉ ET MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

Reconnue par l'État (Décret du 3 janvier 1922)

70, rue du Théâtre et 115, avenue Émile-Zola (XV^{e}) (Tél. : 734-29-80)

Président-Directeur général : M^{me} S. RICHARD

Directeur : M. PLACE

Fondée en 1902, l'École d'Électricité et de Mécanique industrielles « École Violet », a pour but la formation des cadres supérieurs et moyens des Industries Électromécaniques.

L'École comprend une section supérieure Ingénieurs et une section de Techniciens. Les études sont de quatre années en section Ingénieurs et de trois années en section Techniciens. L'École comprend également trois années de cours préparatoire et deux années de section spéciale préparant le Baccalauréat Technique et l'admission en sections supérieures.

On accède à la section supérieure Ingénieurs par un examen officiel. Deux sessions : Juin et fin septembre. Le jury est présidé par un Inspecteur général de l'Enseignement technique. But : Diplôme d'Ingénieur Électricien-Mécanicien.

La liste de la promotion sortante « Ingénieurs » paraît au *J. O.*

L'examen d'admission en section Techniciens a lieu fin septembre. Aboutissement : Présentation aux examens officiels du Brevet d'État de Techniciens Supérieurs (Électrotechnicien).

La nomination du Directeur et des Professeurs est soumise à l'approbation du Ministère.

Placement des élèves : Association E. E. M. I.

Les élèves peuvent bénéficier de diverses bourses.

ÉCOLE SPÉCIALE
DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ

Reconnue par l'État

4, rue Blaise-Desgoffe (VI^{e}) (Tél. : 548-03-70)

Directeur : M. P. DOCEUL

L'enseignement s'adresse aux jeunes gens sortant des classes de Mathématiques des Lycées ou des Écoles professionnelles.

Une année élémentaire complète la formation des élèves insuffisamment préparés à suivre les cours normaux. Ceux-ci durent quatre ans.

Les trois premières années traitent le programme suivant : *Mathématiques générales ; Calcul différentiel et intégral ; Mécanique théorique et appliquée ; Physique générale ; Électricité et Électrotechnique ; Thermodynamique ; Dessin industriel ; Travaux pratiques.*

La 4e année comporte deux sections : l'une consacrée aux applications de l'Électrotechnique et de la Mécanique, avec conférences d'Ingénieurs spécialistes et surtout des travaux pratiques. La seconde spécialisée dans la Radio-électricité générale et l'Électronique avec conférences et nombreuses manipulations.

L'École prépare aux concours d'admission à l'École Supérieure d'Électricité, à l'École Supérieure des Télécommunications, aux E. N. S. T., à l'I. D. N. et aux Certificats de Licence. Les jeunes filles sont admises à l'École.

Le diplôme de l'E. S. M. E., délivré après un examen officiel, porte la signature du Ministre. Il donne accès à la section spéciale de l'E. N. S. I. de Grenoble et aux Écoles de Spécialité (Fonderie, Bois, Soudure autogène, etc.).

Des bourses, prêts d'honneur et dégrèvements de frais d'études sont accordés aux élèves.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

ÉCOLE BREGUET
ÉLECTROMÉCANIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Reconnue par l'État (Décret du 3 janvier 1922)
81 à 91, rue Falguière (XVe) (Tél. : 734-14-40)
Directeur général : M. J. FORGERON
Ingénieur Civil des Ponts et Chaussées

DIVISION DE L'ÉCOLE. — L'École comprend :

1° une section préparatoire ;

2° une section d'élèves-ingénieurs divisée en quatre années obligatoires ;

3° une section d'élèves-techniciens divisée en trois années techniques.

CONDITIONS D'ADMISSION. — L'admission en section préparatoire a lieu à la suite d'un concours (niveau, suivant la classe, de sortie de la classe de première ou du Baccalauréat.) L'admission en 1re année de la section Ingénieurs est subordonnée à un concours du niveau de sortie de Mathématiques Supérieures. L'admission en section technique est soumise à un concours du niveau de sortie de première Technique. Concours en septembre.

BOURSES ET SUBVENTIONS. — Accordées par la Direction générale de l'Enseignement Technique (pour les Sections Ingénieurs et Techniciens) et l'Industrie sur les fonds de la taxe d'apprentissage (pour

l'ensemble des Élèves). Prêts d'études accordés par la chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

RÉGIME INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE. — Le régime de l'École est l'externat, la demi-pension, la pension sans logement.

COURS NORMAL D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER DE LA VILLE DE PARIS

28, rue Debelleyme (III[e]) (Tél. : 272-56-19)

Préparation :

au Professorat de la Ville de Paris,

au Monitorat d'État.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat du Cours.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE FONDERIE

278-284, avenue Aristide-Briand, Bagneux (Seine) (Tél. : 253-67-80)

Directeur : M. J. LAINÉ

Créée par le Syndicat Général des Fondeurs de France avec le concours du Sous-Secrétariat d'État à l'Enseignement technique (arrêté ministériel en date du 23 octobre 1923). Elle a été reconnue par l'État par décret du 30 juin 1925. L'École admet des élèves réguliers et des auditeurs libres français et étrangers, âgés d'au moins 20 ans et 30 ans au plus.

Les élèves réguliers sont recrutés parmi :

— les candidats français et étrangers titulaires d'un diplôme d'Ingénieur délivré ou reconnu par l'État, admis à passer le concours d'entrée après un stage préalable en fonderie d'un an. Ce stage est dirigé et contrôlé par la Direction de l'École.

— les candidats français non ingénieurs doivent justifier d'un stage de 18 mois en fonderie, satisfaire aux épreuves de l'examen probatoire pour être ensuite admis à subir les épreuves du concours d'entrée.

Des élèves auditeurs libres français et étrangers sont admis sur titres dans la limite des places disponibles.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'École. (Voir annonce p. XL.)

INSTITUT DE RECHERCHES POUR LES HUILES ET OLÉAGINEUX : I. R. H. O.

8, 11, 12, 13, square Pétrarque (XVI[e]) (Tél. : 553-60-25)

Directeur général : M. R. CARRIÈRE DE BELGARRIC

L'I. R. H. O., chargé statutairement de toutes recherches d'ordre agronomique, chimique et technologique sur les oléagineux tropicaux, participe à l'enseignement donné sur l'agronomie à l'École Supérieure

d'Agronomie Tropicale, 45 *bis*, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne (Seine), sur la Chimie et la Technologie à l'École Supérieure d'Application des Corps Gras, 5, boulevard de Latour-Maubourg, Paris (7e).

D'autre part, l'I. R. H. O. peut accueillir éventuellement, dans ses laboratoires de Paris ou sur ses stations d'Afrique, des stagiaires bénévoles ou des boursiers, français ou étrangers, qui se destinent soit à la production des oléagineux tropicaux, soit aux recherches relatives à ces végétaux.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PERFECTIONNEMENT INDUSTRIEL

Enseignement Technique Supérieur

Siège et secrétariat : 45, rue Saint-Roch (Ier) (Tél. : 742-85-90)

Comité de Direction : M. E.-M. GUITON, président

Secrétaire : M. MARIUS AUBERT,

Maître de Conférences honoraire à la Faculté des Sciences de Paris

Secrétaire administratif : M. PHILIPPE CARRÉ

Ing. civil de l'Aéronautique, C. P. A.

Cette École — fondée en 1922 — est ouverte aux Ingénieurs de toute formation qui après la soutenance d'un Mémoire, avec succès, à l'Université de Paris, devant le Jury d'Examen de l'École reçoivent un « Diplôme d'Études Expérimentales de Sciences Appliquées » et certains candidats, par la suite, auront la possibilité de préparer à la Faculté des Sciences une Thèse de Doctorat d'Université.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Secrétariat de l'École-Commission « Perfectionnement-Promotion Sociale » du Centre National de Liaison des Ingénieurs, Techniciens, Industriels, Éducateurs et Chercheurs *Centr'in-tech*, sur rendez-vous.

ÉCOLE TECHNIQUE SUPÉRIEURE DU LABORATOIRE

93-95, rue du Dessous-des-Berges, Paris (XIIIe) (Tél. : 402-49-05)

Directeur : M. LAISSUS

L'École Technique Supérieure du Laboratoire, fondée en 1934, s'adresse aux jeunes gens et aux jeunes filles.

Les enseignements sont répartis en trois sections : Agent-Technique, Technicien et Ingénieur.

SECTION AGENT TECHNIQUE : Préparation aux Brevets d'Enseignement Industriel Aide-Chimiste et Aide-Biochimiste.

SECTION SUPÉRIEURE DE TECHNICIEN : Préparation au Diplôme de Physico-Métallographie ou de Biophysicien de laboratoire de recherche.

SECTION INGÉNIEUR : Trois années d'études. Admission après concours (programme de ce concours sur demande).

Les études sont sanctionnées par le Diplôme d'Ingénieur de l'École Technique Supérieure du Laboratoire. L'Enseignement de cette section est orienté vers la physicochimie.

Une classe préparatoire au concours d'entrée en section « Ingénieur » est ouverte aux jeunes gens et aux jeunes filles titulaires du Baccalauréat Mathématiques élémentaires ou du Baccalauréat Mathématiques et Technique ou ayant subi avec succès les épreuves d'un examen d'entrée.

Service de placement assuré par l'École.

Internat pour les jeunes filles, externat et demi-pension pour tous les élèves.

ÉCOLE FRANÇAISE DE MEUNERIE

16, rue Nicolas-Fortin (XIII[e]) (Tél. : 402-27-50)

Elle forme, en deux ans d'études, du personnel technique ou commercial (directeurs de moulin, directeurs de laboratoire...).

Les élèves reçoivent le Diplôme de *Technicien de la Meunerie*, sauf ceux d'entre eux qui, pourvus par ailleurs d'un titre d'Ingénieur reconnu par l'État, reçoivent le Diplôme d'*Ingénieur Meunier*.

ÉCOLE NOUVELLE D'ORGANISATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (E. N. O. E. S.)

62, rue de Miromesnil, Paris (VIII[e]) (Tél. : 522-15-07)

Président : M. ROBERT BURON

Directeur des Études : M. G. FAIN

Secrétaire général : M. J.-PH. DUBOIS

Établissement d'enseignement supérieur et technique libre, l'E. N. O. E. S., depuis 1937, forme pratiquement et perfectionne les *cadres supérieurs*, administratifs, comptables et financiers des entreprises.

L'admission a lieu sur titres universitaires et professionnels. Enseignement oral en fin de journée et par correspondance pour la province, réparti en trois centres d'études :

I. ADMINISTRATION ET GESTION DES ENTREPRISES à l'intention des cadres désireux d'étendre leurs connaissances et d'approfondir certaines techniques modernes de gestion (2 ans d'études). Un cycle particulier concerne les « Fonctions de Personnel ».

II. CONTRÔLE COMPTABLE *(reconnue par l'État)*. — Préparation aux différents examens d'État d'Expertise Comptable, aux examens de Commissaires de Sociétés. Études également recommandées aux cadres comptables et financiers des entreprises.

III. ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TRANSPORTS. — A l'intention des

cadres supérieurs des entreprises de transports ou des « services transports » chez les grands usagers.

Les programmes détaillés sont envoyés sur demande formulée au Secrétariat de l'E. N. O. E. S.

INSTITUT D'OPTIQUE THÉORIQUE ET APPLIQUÉE

3 et 5, boulevard Pasteur (XV^e^) (Tél. : 734-28-26)

Directeur général : M. P. FLEURY

L'Institut d'Optique comprend :

1° une École Supérieure d'Optique, pour la formation d'Ingénieurs Opticiens et de spécialistes en optique ;

2° des laboratoires de recherches, d'études et d'essais.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'OPTIQUE

L'É. S. O. prépare au *Diplôme d'Ingénieur Opticien* et au *Certificat d'Optique appliquée de la Faculté des Sciences* (valable pour la Licence ès Sciences). Son enseignement peut être complété par celui du Certificat d'Optique Approfondie (3^e^ cycle).

Les élèves de 1^re^ année préparent les Certificats d'études supérieures d'Optique et d'Électricité. Ils suivent en 2^e^ et 3^e^ années un enseignement théorique et pratique, assuré en grande partie par des membres de la Faculté sur toutes les questions concernant la conception, la réalisation, le contrôle ou l'utilisation des instruments d'optique. Ils peuvent en outre compléter leur licence.

ADMISSION. — Les concours d'entrée ont lieu chaque année en juin-juillet. Ils sont jumelés avec ceux de l'École Supérieure d'Électricité. Les candidats déjà ingénieurs ou licenciés ès Sciences sont admis sur titres.

La durée des études, en principe de trois années, peut être réduite à deux ans pour les élèves dont les études antérieures justifient cette mesure.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'OPTOMÉTRIE

70, boulevard de Courcelles (XVII^e^) (Tél. : 924-75-39)

Directeur des Études : M. SAINT-MAXEN

Directeur Administratif : M. ROOSEN

Prépare jeunes gens, jeunes filles, aux carrières de l'optique, de l'optométrie et de la lunetterie. Deux ou trois années d'études. Deux options possibles : Brevet de Tech. O. L. et Concours École Sup. optique. Notice au Secrétariat. Concours d'entrée juin et septembre. Les titulaires du Bacc. Math. ou Math. et Techn. bénéficient d'une avance d'un point au concours d'entrée en 1^re^ A. Certains cours peuvent être suivis par CORRESPONDANCE. Un centre de DOCUMENTATION est ouvert aux personnes qui s'intéressent aux problèmes de l'optique ophtalmique.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DANS L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Établissement d'Enseignement technique supérieur reconnu par l'État
18, rue Chateaubriand (VIII[e]) (Tél. : 225-46-41)
Directeur : M. PIERRE JOLLY
Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Le C. P. A. a pour mission de perfectionner les dirigeants et cadres supérieurs des entreprises dans tous les domaines relatifs à l'Administration des Affaires. L'enseignement est donné en fin de journée. La session dure un an.

Il repose sur l'emploi exclusif de la méthode du cas, c'est-à-dire sur des discussions dirigées par des hommes d'affaires, de problèmes concrets et réels recueillis auprès des entreprises par le Bureau de recherches industrielles et commerciales.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE

28, rue Saint-Dominique (VII[e]) (Tél. : 468-10-73)
Directeur : M. J. DE FOUCHIER

Cours-conférences publiques d'enseignement technique supérieur, d'octobre à juin. Entrée libre. Répétition de nombreuses conférences en Province. Journées techniques spécialisées à Paris et en Province, sur inscriptions payantes.

Envoi gratuit de tous programmes sur demande.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DU GÉNIE CHIMIQUE

28, rue Saint-Dominique, Paris (VII[e]) (Tél. : 468-10-73)
Directeur : M. J. DE FOUCHIER

Cycles de Perfectionnement de Génie Chimique comprenant des cours théoriques avec exercices numériques pratiques. Nombre limité de participants. Inscriptions payantes.

Envoi gratuit des programmes sur demande.

CENTRE D'ENSEIGNEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CORROSION

28, rue Saint-Dominique, Paris (VII[e]) (Tél. : 468-10-73)
Directeur : M. J. DE FOUCHIER

Cours d'Enseignement Technique supérieur groupés en semaines d'étude de la corrosion.

Inscriptions gratuites pour les Sociétés subventionnant le Centre. Droits d'inscription pour les autres.

Envoi gratuit des programmes.

Catalogue et tarif des cours imprimés sur demande.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉMININE

Reconnue par l'État (décret du 12 février 1943)
3 *bis*, rue Lakanal, Sceaux (Seine)
Directrice : Mlle M.-L. PARIS, Ingénieur I. E. G.
Diplôme d'Ingénieur E. P. F. reconnu par l'État (1938)

Carrières d'Ingénieurs. 4 ans.

ÉCOLE FRANÇAISE DE RADIOÉLECTRICITÉ

Reconnue par l'État (arrêté ministériel du 23 février 1945)
10, rue Amyot (Ve) (Tél. : 707-05-95)
Directeur : M. J. BOUCHARD

L'enseignement de l'École est à la fois théorique, technique et pratique.

Il comporte deux degrés :

— *Une section d'élèves-ingénieurs* spécialisés dans l'Électronique industrielle et les Télécommunications.

L'admission en 1re année de cette section est subordonnée à un concours du niveau des Baccalauréats, Mathématiques élémentaires et Mathématiques et Technique.

Les études d'une durée de 4 années sont sanctionnées par la délivrance du diplôme d'Ingénieur de l'École Française de Radioélectricité, signé par le ministre ;

Un concours d'admission directe en 2e année est accessible aux candidats titulaires d'une propédeutique scientifique ainsi qu'aux élèves ayant suivi les classes de Mathématiques Supérieures des Lycées.

— *Une section d'élèves-techniciens* recrutés sur examen de dossier parmi les élèves ayant terminé la classe de 2e des lycées et les titulaires du B. E. P. C.

Durée des études : 4 années (cette durée peut être réduite à 3 ans pour les candidats issus de la classe de 1re des Lycées et à 2 ans pour les brevetés des L. T. E. et bacheliers Mathématiques élémentaires ou Mathématiques et Technique ainsi qu'aux élèves issus de ces classes justifiant d'un niveau suffisant en Mathématiques et Physique

Le régime de l'École est l'externat.

ÉCOLE TECHNIQUE SCIENTIA

Reconnue par l'État (arrêté du 8 décembre 1922)
23, rue François-Gérard (XVIe) (Tél. : 288-04-47)

L'École Technique *Scientia* forme des Aides-Bactériologistes (Diplôme reconnu par l'État, délivré jusqu'en 1967 seulement). Elle prépare également aux « Brevets d'État » d'Enseignement Industriel d'Aide-Chimiste et de Technicien supérieur d'analyses biologiques.

L'admission se fait avec ou sans Baccalauréat, suivant la section.

L'École est mixte. Le placement des élèves diplômés est assuré.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'École.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE SOUDURE AUTOGÈNE

Reconnue par l'État (décret du 4 décembre 1932)
32, boulevard de la Chapelle (XVIII[e]) (Tél. : 607-36-32)
Directeur : M. A. LEROY

L'École Supérieure de Soudure Autogène a pour but la formation de cadres techniques supérieurs nécessaires à la mise en œuvre rationnelle de tous les procédés de soudage et des techniques qui s'y rattachent.

L'enseignement, qui s'adresse à des ingénieurs déjà diplômés ou à des élèves ayant des connaissances équivalentes, est sanctionné par l'attribution du Diplôme d'Ingénieur-Soudeur E. S. S. A. pour les premiers, et d'un certificat de Technicien pour les seconds. Les diplômes sont soumis au visa du Ministère de l'Éducation Nationale.

Durée des études : une année scolaire.

ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE FÉMININ

Reconnue par l'État (arrêté ministériel du 3 janvier 1922)
116, avenue Général-Leclerc (XIV[e]) (Tél. : 828-17-38)
Directrice : M[me] I. LAURENT

L'École d'Enseignement Technique féminin prépare aux carrières de :

1° Techniciennes de l'Industrie :

AIDE-INGÉNIEUR-SECRÉTAIRE TECHNIQUE. *Diplôme officiel ;*

2° MANIPULATRICE DE RADIOLOGIE-SECRÉTAIRE MÉDICALE.

Un ou deux ans d'études avec 1[re] ou 2[e] partie de Baccalauréat scientifique. Année préparatoire avec B. E. P. C. ;

3° Aux examens d'État d'AIDE-CHIMISTE, AIDE-BIOCHIMISTE ET DE TECHNICIENNE D'ANALYSE BIOLOGIQUE.

Bourses et prêts d'honneur. Toutes les élèves sorties diplômées depuis la fondation de l'École ont été placées par l'Association des Anciennes Élèves.

ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS DU BATIMENT ET DE L'INDUSTRIE

55 à 61, boulevard Saint-Germain (V[e]) (Tél. : 033-53-71)
Directeur : M. EYROLLES

Créé en 1891, cet Institut Technique comprend :

— L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS ;
— L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ ;
— L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU BATIMENT ;
— L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE TOPOGRAPHIE.

Des diplômes distincts, visés par le Ministre de l'Éducation Nationale, sanctionnent les études faites dans chacune d'elles, la reconnais-

sance de l'École par l'État ayant été accordée en 1921. Ces diplômes sont respectivement intitulés :

Ingénieur des Travaux publics E. T. P. ; Ingénieur Mécanicien-Électricien E. T. P. ; Ingénieur des Travaux du Bâtiment E. T. P. ; Ingénieur Géomètre E. T. P.

L'École Supérieure des Travaux publics a pour but principal de former des cadres supérieurs pour les entreprises de Travaux publics (chantiers ou bureaux d'études). Les ingénieurs des Travaux publics E. T. P. peuvent en outre accéder à des carrières techniques de fonctionnaires.

L'École Supérieure de Mécanique et d'Électricité a pour but de former des ingénieurs susceptibles d'être employés soit dans les ateliers de Constructions mécaniques, soit dans l'industrie électrique.

L'École Supérieure du Bâtiment forme des ingénieurs pour les entreprises du Bâtiment et activités annexes (installations électriques, chauffage, conditionnement d'air, préfabrication, etc.).

L'École Supérieure de Topographie a pour but de former tant des géomètres privés que des collaborateurs pour les entreprises de Travaux publics et les sociétés de recherches pétrolières. Les ingénieurs géomètres E. T. P. peuvent demander leur inscription au tableau de l'Ordre des Géomètres-Experts (Loi du 7 mai 1946).

La durée des études dans ces quatre écoles supérieures est de trois ans avec stages.

Les admissions sont prononcées à la suite d'un concours commun d'entrée (programmes des classes de Mathématiques spéciales A).

Des admissions directes peuvent être accordées, en 1re année, avec trois Certificats d'Études Supérieures (2e cycle), en 2e année, avec une Licence ès Sciences.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES INDUSTRIES DU VÊTEMENT

79, avenue de la République (XIe) (Tél. : 023-51-11 et 35-70)

Directeur : M. RENÉ VILLEMER

Administrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, elle a pour objet de former les cadres dirigeants des industries de la confection. Elle reçoit, comme élèves, des jeunes gens des deux sexes, diplômés des grandes Écoles et de l'enseignement supérieur, ou — sous certaines conditions — des bacheliers complets, ou des cadres des professions des industries de l'habillement.

Un an d'études : Enseignement général de direction des entreprises. Enseignement technique se rapportant aux industries du vêtement Travaux pratiques dans les trois grandes spécialités de l'habillement.

Placement assuré par l'Association des Anciens élèves.

Notice envoyée sur demande.

LIVRE TROISIÈME

RESSOURCES DIVERSES DU TRAVAIL INTELLECTUEL A PARIS

I. — BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES, MUSÉES

A côté des Laboratoires, Instituts, Centres d'Études qui ont été indiqués dans les deux premières divisions de cet ouvrage, il existe à Paris un grand nombre de Bibliothèques, Archives, Musées et Collections qui constituent un ensemble très précieux de moyens d'études.

Il n'est fait mention dans ces pages que des Bibliothèques, Archives et Collections où les étudiants sont susceptibles d'avoir accès.

1° Bibliothèques

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

La Bibliothèque de l'Université de Paris est constituée par la réunion des Bibliothèques des 5 Facultés et de la Bibliothèque de la Faculté des Sciences d'Orsay, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, de la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine, de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie (fondation Jacques-Doucet) de la Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Nanterre, des Bibliothèques du Grand Palais, du Centre Censier et de la Bibliothèque Universitaire Centrale des Étudiants malades.

Conservateur en chef, chargé de l'Administration des Bibliothèques :
M. Maurice PIQUARD
Conservateur : Mlle LEMOINE
2, rue Cujas (Ve) (Tél. : 033-78-54)

BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE

(Section Lettres et Sciences)

17, rue de la Sorbonne (V^e^) (Tél. : 033-24-13)

Conservateur en chef : M. GERMAIN CALMETTE

Conservateur, chef du Service administratif : M^lle^ WETZEL

Conservateurs : M. DUBOIS DE PRISQUE

M^me^ DREVET-DREYFUS, M^lle^ VAYSSE

M^lle^ BESREDKA, M^me^ BRESSANGE, M^me^ VIALLET

M^me^ FLECHE-SALGUES, M. TUILIER

Constituée, en 1762, par le legs de l'ancien Recteur Petit de Montempuys, réunie, en 1765, à celle du Collège Louis-le-Grand, alors chef-lieu de l'Université, la Bibliothèque actuelle a été installée dans la Sorbonne, en 1823, et a pris en 1897 le titre de Bibliothèque de la Sorbonne (pour la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et la Faculté des Sciences).

Bibliothèque de travail, elle possède sur toutes les disciplines de l'enseignement les ouvrages, éditions et collections essentiels : envir. 1 500 000 volumes, plus de 4 000 périodiques, la série complète des thèses de Doctorat, Paris et province, une grosse collection de thèses et dissertations étrangères, des fonds spéciaux de grand intérêt, et comme manuscrits notamment, les Archives de l'ancienne Université de Paris, du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle.

La Bibliothèque de la Sorbonne est ouverte aux étudiants de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et de la Faculté des Sciences qui y sont admis sur présentation de leur carte d'inscription. Les étudiants des autres facultés sont admis sur autorisation.

La Bibliothèque de la Sorbonne est ouverte tous les jours, sauf les jours fériés de 10 heures à 22 heures. Séances le dimanche de 13 heures à 18 heures. — Régime d'été : du 1^er^ juillet au 15 août, la salle de lecture n'est ouverte qu'aux étudiants admissibles aux diverses agrégations. Du 1^er^ juillet au 1^er^ octobre, les candidats de Doctorat et les chercheurs français et étrangers sont admis sur autorisation spéciale du Conservateur en Chef.

Salle de Bibliographie : Elle renferme les ouvrages de références tels que : Encyclopédies générales et spéciales, biographies, dictionnaires, et bibliographies, catalogues imprimés de bibliothèques, etc. Elle possède un catalogue de toutes ces sources bibliographiques qui sont classées, 1° par sujets, 2° par noms de personnes, 3° par noms de lieux. Les professeurs ont le libre accès de la salle de bibliographie. Les étudiants qui désirent y travailler doivent faire préalablement viser leur bulletin de demande par le bibliothécaire de la salle de lecture.

Près de la salle de bibliographie se trouve un catalogue de biographies, commencé en 1942, où sont groupées toutes les sources biographiques universelles, nationales, régionales et spéciales (par profession, catégorie de personnages et par noms de personnes).

Salle des Périodiques : Catalogues par ordre de titres, de matières et de villes. Un catalogue collectif des périodiques scientifiques existant à Paris peut être consulté au bureau du bibliothécaire. Déposer les bulletins pour les périodiques sur la table du surveillant de service après avoir indiqué la cote, le format et l'année. La consultation a lieu sur une table spéciale. Restitution et visa du bulletin à la table d'entrée.

Une salle spéciale accueille sur autorisation tous les lecteurs qualifiés par leurs titres ou leurs travaux : professeurs, membres du C. N. R. S., universitaires et boursiers étrangers, candidats au doctorat, etc.

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

(Orsay) (Tél. : 928-53-80)

Conservateur en chef : M. GABRIEL GARNIER

La Bibliothèque de la Faculté des Sciences (Centre d'Orsay) n'a été aménagée qu'en 1962, mais on peut déjà, outre de nombreux ouvrages français et étrangers, y consulter plus de 1 000 périodiques scientifiques. Les salles de lecture sont ouvertes aux professeurs, chercheurs et étudiants inscrits au Centre d'Orsay ; elles sont fermées un mois pendant l'été.

Un service de prêt fonctionne pour les professeurs et les étudiants (durée du prêt deux semaines). Un important service photographique fonctionne depuis 1964.

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

2, rue Cujas (V^e^) (Tél. : 033-74-44)

Conservateur en chef : M. GEORGES THOMAS

Conservateurs : M^lle^ ARRIGHI, M^lle^ ROCHE, M^lle^ COLOMBE

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

12, rue de l'École-de-Médecine (VI^e^) (Tél. : 326-55-36, postes 52 et 503)

Annexe : 45, rue des Saints-Pères (VI^e^) (Tél. : 222-00-71, poste 110)

Conservateur en chef : D^r^ ANDRÉ HAHN

Conservateurs : M^lle^ DUMAITRE, M^lle^ LE NOIR, M^lle^ LAURENT

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE

4, avenue de l'Observatoire (VI^e^) (Tél. : 326-85-10)

Conservateur chargé de la Direction : M^lle^ YVONNE RUYSSEN

Conservateurs : M^lle^ LAVAUD, M^me^ DESGRIPPES

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE

8 et 10, place du Panthéon (V^e^) (Tél. : 633-05-15)

Conservateur en chef : M^me^ WINTZWEILLER

Conservateur chargé de la Direction de la Réserve : M^lle^ BOY

Conservateur chargé de la Direction du Dépôt : M^me^ GASTINEL

Conservateurs : M^lle^ DEGLAIRE, M^lle^ DECROMBECQUE
M^me^ RAWICZ, M^lle^ FERNILLOT

1 500 142 volumes imprimés, 20 152 estampes, 51 000 factums, 1 525 incunables et 3 820 manuscrits. Fonds anciens : Liturgie ; Théologie ; Histoire du jansénisme et du gallicanisme ; Histoire de la musique ; Histoire de la médecine ; Histoire du droit ; Histoire de

France. Fonds moderne : en général, tous ouvrages se rapportant aux programmes des examens universitaires ou ressortissant au dépôt légal dont la Bibliothèque est attributaire : Périodiques, Catalogue alphabétique d'auteurs, et méthodique par matières. — Ouverte sans interruption, *de* 10 *heures à* 22 *heures, sauf dimanches et jours fériés ;* du 1er juillet au 30 septembre ouverte *de* 14 *heures à* 22 *heures ;* fermeture annuelle du 1er au 15 août. — La grande salle de lecture (800 *places*) est librement ouverte à toute personne âgée de plus de 16 ans, munie d'une carte de lecteur. Cette carte est délivrée dans le hall de la bibliothèque sur présentation d'une pièce officielle d'identité (passeport pour les étrangers, carte nationale d'identité pour les Français). Une autorisation spéciale est nécessaire pour la salle de la réserve. A l'entrée de la salle de lecture est remis à chaque lecteur un bulletin dont il est personnellement responsable et qui est exigé à la sortie, utilisé ou non. Dans l'annexe de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et en faisant partie, est installée la Bibliothèque Nordique (voir p. 560).

La Bibliothèque Sainte-Geneviève abrite également le Fonds littéraire Jacques-Doucet (voir p. 545).

BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE

5, rue Auguste-Vacquerie (XVIe) (Tél. : 727-34-69)

Conservateur en chef : M. HENRI RAUX

Conservateurs : Mlle LACOUR, M. HORNUNG, Mme MICHAUT Mme BARTHE, Mlle ADLER-BRESSE, Mlle GUYOTAT Mlle COURTOIS

Rattachée à l'Université de Paris. Elle possède environ 230 000 volumes et de nombreuses collections de périodiques, constituant une documentation en toutes langues, sur les Problèmes internationaux, depuis 1871, dans l'ordre politique, économique et social. Un catalogue méthodique d'ouvrages et un catalogue systématique d'articles sélectionnés des principaux périodiques français et étrangers sont mis à la disposition des lecteurs. — Ouverte *tous les jours, de* 10 *heures à* 18 *heures*, sans interruption. Fermeture annuelle du 15 au 31 août.

MUSÉE DE LA GRANDE GUERRE

(au château de Vincennes)

Pavillon de la Reine (Tél. : 328-35-80)

Fondé avec les collections Henri-Leblanc, le Musée est le complément iconographique de la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine (voir ci-dessus). Il contient des collections de

tableaux, dessins, estampes, photographies, affiches, objets divers relatifs aux événements de la première et de la deuxième guerre mondiale.

BIBLIOTHÈQUE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

(Fondation Jacques-Doucet)
3, rue Michelet (VI[e]) (Tél. : 033-35-27)
Conservateur chargé de la Direction : M[lle] SUZANNE DAMIRON
Conservateur : M[lle] BATAILLE

Environ 250 000 volumes et plus de 350 manuscrits ; collections d'estampes et de photographies. Les collections concernent toutes les branches de l'Archéologie et de l'Histoire de l'art. La salle de travail est ouverte aux professeurs de l'Université, aux étudiants spécialistes préparant un diplôme ou une thèse, aux Conservateurs de musées et aux personnes françaises et étrangères autorisées par le Directeur, tous les jours *de 10 à 12 heures et de 14 à 19 heures* du 1[er] octobre au 30 juin, et *de 14 à 18 heures* en juillet et septembre. Elle est fermée les dimanches et jours fériés et pendant le mois d'août.

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE JACQUES-DOUCET

(à la Bibliothèque Sainte-Geneviève)
10, place du Panthéon (V[e])
Directeur : M. GEORGES BLIN
Bibliothécaire : M. FRANÇOIS CHAPON

Environ 15 000 volumes, 25 000 manuscrits et 560 collections de revues, rarissimes pour la plupart. Éditions originales ; reliures d'art. Bibliothèque spécialisée dans la littérature française moderne et contemporaine. Collections de manuscrits d'ouvrages, de lettres et de journaux intimes, récemment enrichies de donations importantes : fonds André Gide, Paul Léautaud, documents pour l'histoire du Surréalisme, Bibliothèque de Bergson, *Valeryanum*, etc.

Salle de lecture ouverte *lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 14 heures à 17 heures*. Les lecteurs doivent fournir au bibliothécaire la justification de travaux universitaires ou de recherches personnelles. Le Directeur reçoit sur rendez-vous.

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE NANTERRE

2, rue de Rouen, Nanterre (Tél. : 204-34-42)

Cette Bibliothèque provisoire, organisée pour les étudiants, leur est accessible depuis novembre 1964. Elle se développera en même temps que la Faculté.

BIBLIOTHÈQUE DU GRAND PALAIS

Perron Alexandre III, Cours la Reine (Tél. : 225-96-40)

Bibliothèque organisée pour les étudiants de Langues germanique, italienne et slave auxquels elle est accessible depuis le 1er novembre 1964.

BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE CENSIER

(Annexe de la Faculté des Lettres)

Organisée pour les étudiants du Centre Censier. Ouverte depuis mars 1965. En cours de développement.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE CENTRALE DES ÉTUDIANTS MALADES (B.U.C.E.M.)

14, rue Boileau (XVIe) (Tél. : 288-96-21)

Conservateur chargé de la Direction : Mme NELLY HURI

Fondée en 1954. 20 000 volumes, ouvrages d'étude de toutes disciplines. Elle fournit aux étudiants en traitement dans des maisons universitaires (S. E. F.), des sanatoria privés ou en cure libre, aux paralysés du C. P. E. ou isolés, ainsi qu'au Groupement des intellectuels Aveugles, les ouvrages de travail nécessaires à la préparation de leurs examens. (Désinfection des livres à chaque prêt). Prêt par correspondance de 4 volumes à la fois, pour une durée de 2 mois renouvelable.

BIBLIOTHÈQUE VICTOR-COUSIN

(à la Sorbonne)

Conservateur : M. MAURICE PIQUARD

Ouvrages de Philosophie ancienne et moderne, provenant en majeure partie de la bibliothèque léguée par V. Cousin ; plus de 26 000 volumes, manuscrits et autographes modernes. — Ouverte aux personnes autorisées par le Conservateur, *les mercredis et vendredis, de 14 heures à 19 heures ; le jeudi, de 10 heures à 12 heures.*

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

58, rue Richelieu (IIe) (Tél. : 742-00-06 et la suite)

Administrateur général : M. ETIENNE DENNERY

Secrétaire général : Mlle THÉRÈSE KLEINDIENST

(Secrétariat ouvert *de 9 heures à 18 heures*)

La Bibliothèque nationale est divisée en 9 départements :

1) Imprimés (6 000 000 de volumes) ;
2) Entrées ;
3) Périodiques (500 000 titres) ;

4) **Manuscrits** (145 000 volumes) ;
5) **Estampes** (5 000 000 d'estampes et photographies) ;
6) **Médailles** (400 000 monnaies, médailles et objets d'art) ;
7) **Cartes et plans** (800 000 cartes ou plans) ;
8) Musique, salle de travail : 2, rue Louvois (960 000 volumes, plus les fonds des bibliothèques du Conservatoire et de l'Opéra, voir pp. 551 et 560) ;
9) Bibliothèque de l'**Arsenal** (voir p. 548).

Ouverture : tous les jours (sauf : dimanche, fêtes légales, quinzaine commençant le deuxième lundi après Pâques). Imprimés, Périodiques, Musique : 9 *heures à* 18 *heures* ; Manuscrits, Médailles : 9 *heures à* 17 *heures* ; Cartes et Plans, Estampes : 10 *heures à* 17 *heures* (le musée des Médailles est ouvert de 10 *heures à* 16 *heures*).

Conditions d'admission : S'adresser au Service des Cartes (grand vestibule à gauche) de 9 *heures à* 16 *heures*. Les étudiants licenciés préparant un diplôme d'études supérieures sont admis sur présentation de leur titre de licence et d'une attestation de leur directeur d'études, indiquant le sujet du diplôme. Les étrangers doivent présenter une lettre d'introduction, soit du service culturel de leur ambassade ou légation, soit d'un professeur d'université française, soit d'un chef d'établissement d'enseignement supérieur ou de recherche. L'établissement d'une carte nécessite le dépôt de deux photographies format passeport et donne lieu au versement d'un léger droit.

Renseignements pratiques : Communication sur place uniquement. Les recherches de références se font dans la salle des Catalogues et des Bibliographies. Les revues (depuis 1960), les quotidiens, les annuaires, les collections du dépôt annexe de Versailles (cotes Jo) se consultent dans la salle des Périodiques.

Renseignements utiles : Le service photographique se charge de reproduire les documents conservés à la Bibliothèque (bureau des commandes, 10 *heures à* 12 *heures*, 14 *heures à* 17 *heures*, *sauf samedi*).

La Société des Amis de la Bibliothèque a un service de recherches et un magasin de vente dans la Bibliothèque.

Les Catalogues imprimés et les autres publications de la Bibliothèque Nationale sont en vente, 71, rue Richelieu (10 *à* 12 *heures*, 14 *à* 17 *heures*, *sauf samedi*).

Le Service d'attribution des bons UNESCO est ouvert, 61, rue Richelieu (742-64-00) *les lundi, mercredi, vendredi de* 15 *heures à* 17 *heures* et sur rendez-vous. Notice spéciale à demander à l'École Nationale supérieure des Bibliothèques, 2, rue Louvois.

Secrétariat des enseignements professionnels, 2, rue Louvois, permanence : 10 *heures à* 12 *heures*, 14 *heures à* 17 *heures*, *sauf samedi*.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE, 18, rue de Bellechasse (VII^e). — **Environ 35 000 volumes relatifs à l'Économie rurale et aux Sciences agricoles. — Ouverte aux membres** de la Compagnie et aux personnes autorisées, *de* 14 *heures à* 17 *h.* 30, *sauf le samedi et les jours fériés*.

— DE L'ACADÉMIE DE CHIRURGIE, 12, rue de Seine (VI^e). — **Environ 20 000 volumes. — Destinée surtout aux membres de la Société, dont les réunions ont lieu** *de* 15 *h.* 30 *à* 17 *heures*, *le mercredi*.

— DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE, 16, rue Bonaparte. — Environ 280 000 volumes, 400 périodiques et 551 manuscrits. Collection de 5 000 portraits de médecins. — Ouverte *tous les jours non fériés, de* 14 *heures à* 18 *heures*. — Réservée aux membres

de l'Académie et aux médecins et chercheurs après demande d'autorisation.

— ADMINISTRATIVE de la Préfecture de la Seine, à l'Hôtel de Ville. Téléphone : 272-92-00, poste 48-87. — Documents administratifs ; ouvrages de droit, d'histoire, d'économie politique et sociale ; section étrangère. Environ 200 000 volumes. — Ouverte *tous les jours non fériés, de* 10 *heures à* 17 *h.* 30 *; le samedi, de* 9 *heures à* 12 *heures.* Accessible au public sur justification.

— ANGLO-AMÉRICAINE (de l'Institut d'Études Anglaises et Américaines), 5, rue de l'École-de-Médecine. — Collection de 10 000 volumes se rapportant à l'Histoire, à la Géographie humaine, à la Linguistique, et surtout à la Littérature, etc. La bibliothèque est ouverte pendant l'année scolaire, *de* 9 *heures* à 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures*, aux étudiants français et étrangers inscrits à la Sorbonne et à l'Institut d'anglais.

— AMÉRICAINE, 10, rue Camou (VII[e]) (publique). — Environ 100 000 volumes. Documentation des plus précieuses pour l'Histoire, la Littérature et la Science américaines. — Heures d'ouverture : *tous les jours, sauf le dimanche, de* 10 *heures à* 19 *heures.* Conditions particulières de prêt à domicile aux professeurs et aux étudiants.

— DE L'ARSENAL, 1, rue de Sully (IV[e]). — Département de la Bibliothèque Nationale, 1 800 000 ouvrages imprimés intéressant surtout les études littéraires dont les précieuses collections du Marquis de Paulmy ; 14 750 manuscrits, dont plusieurs centaines à peintures ; 2 500 cartons de papiers de la Bastille, les Archives des Saint-Simoniens et 123 500 estampes. Fonds considérables sur le théâtre et les arts du spectacle, dont le noyau est constitué par la Collection A. Rondel : 300 000 ouvrages imprimés et une iconographie très importante encore accrue par les archives et bibliothèques de Jacques Copeau, Louis Jouvet, etc. Recueils de coupures de presse et de documents de toutes sortes, constamment tenus à jour, sur le théâtre contemporain. — Ouverte au public *tous les jours* (excepté les dimanches et à l'occasion des fêtes légales), *de* 10 *heures à* 17 *heures.* On visite, *le jeudi et le samedi*, le Cabinet dit de Sully, les Salons du XVIII[e] siècle ainsi que celui de Charles Nodier. Fermeture annuelle du 1[er] au 15 septembre.

— DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, au Palais-Bourbon (VII[e]). — Environ 500 000 volumes et 1 660 manuscrits. Les personnes étrangères au Parlement peuvent, sur autorisation demandée à M. le Secrétaire Général de l'Assemblée, être admises à consulter les documents qui ne se trouvent pas dans les autres Bibliothèques,

les jours où l'Assemblée ne siège pas, *entre* 10 *heures et* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *heures.*

– DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, 7, rue des Minimes (III^e^). — 24 000 volumes concernant les divers Hôpitaux et Hospices de Paris ou les questions d'assistance. — Ouverte *toute l'année, de* 9 *heures à* 17 *h.* 30, *du lundi au vendredi inclus ; de* 9 *heures à* 12 *heures le samedi.*

— DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES, 16, rue de la Sorbonne, Annexe (1^er^ étage). — Environ 5 000 volumes, nombreux périodiques français et étrangers. — Ouverte aux membres de l'Association et aux personnes autorisées par le Président, *le jeudi de* 17 *h.* 30 *à* 18 *h.* 30 ; aux étudiants autorisés *tous les jours (sauf le samedi) de* 14 *heures à* 18 *heures.*

— BRAILLE DE L'ASSOCIATION VALENTIN-HAÜY POUR LE BIEN DES AVEUGLES, 5, rue Duroc (VII^e^). — Livres imprimés en relief à l'usage des aveugles : littérature, science, œuvres musicales, 170 000 volumes destinés au prêt gratuit en France et à l'étranger. — Ouverte *tous les jours, de* 9 *heures à midi et de* 14 *heures à* 18 *heures.* Une discothèque (Livre Parlé) existe également pour les aveugles ne pouvant lire le braille (disques 11.000, bande 3.000).

— DU BRITISH COUNCIL, 36, rue des Écoles (V^e^). — Environ 27 000 volumes en langue anglaise, 200 périodiques reçus régulièrement ; discothèque de musique et littérature anglaises. — Ouverte au public, *tous les jours, sauf le dimanche, de* 13 *h.* 30 *à* 18 *heures ; les jeudis et samedis, de* 10 *heures à* 12 *heures.* Consultation libre sur place. Service de prêt. Abonnement annuel 10 F.

— BYZANTINE. — « FONDS THOMAS WHITTEMORE-INSTITUT BYZANTIN », 4, rue de Lille (VII^e^) (222-09-91 et 09-92). — Sont admis gratuitement les professeurs et étudiants, ces derniers sur présentation d'une lettre de recommandation de leurs professeurs. — Ouverte *tous les jours, sauf dimanches et fêtes, de* 9 *h.* 30 *à* 12 *h.* 30 *et de* 15 *heures à* 18 *h.* 30, *le samedi, de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures.*

— DU CENTRE DE DOCUMENTATION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT. — Bibliothèque et dossiers de documentation consacrés aux problèmes d'actualité politiques, économiques et sociaux (16, rue Lord-Byron (VIII^e^). 359-82-00). Ouverte au public.

— CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION SUR L'AFRIQUE ET L'OUTRE-MER PHOTOTHÈQUE ET DOCUMENTATION (31, quai

Voltaire (VII[e]), 222-59-01 et 02). — Bibliothèque (20, rue de La Boétie (VIII[e]), 265-26-94).

— DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE, 117, boulevard Saint-Germain. — « Livres sur le livre » : Bibliographie. Bibliothéconomie. Histoire du Livre et de l'Imprimerie. — Édition, Librairie, Papeterie, Techniques et Arts du Livre. — Ouverte au public, *mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de* 14 *h.* 30 à 18 *h.* 30.

— DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, 16, rue Chateaubriand (VIII[e]) (359-66-93). — Plus de 200 000 volumes et 13 000 collections de périodiques dont plus de 2 500 parviennent régulièrement ; documents intéressant l'histoire et la géographie économique, l'économie régionale française, le droit et l'économie politique, l'organisation industrielle et commerciale, la statistique, la production et les marchés, les douanes, les transports, le crédit et la monnaie, les finances publiques et privées, les questions sociales ; plus de 500 000 fiches à la disposition immédiate des usagers sur le triple plan auteurs-anonymes, géographique, systématique ; fonds spécial sur microfilms et microfiches. Toute la documentation courante est au jour le jour systématiquement exploitée et diffusée à l'aide de 3 périodiques bibliographiques mensuels : « Catalogue permanent » « Bibliographie d'études et d'articles sélectionnés », « Bibliographie d'Économie régionale » (France). — Ouverte *de* 9 *h.* 30 *à* 18 *heures les lundi, mercredi, jeudi ; de* 9 *h.* 30 à 20 *h.* 30 *les mardi et vendredi ; de* 10 *heures à* 17 *heures le samedi,* aux personnes munies d'une « autorisation de consulter », délivrée au Secrétariat du Service sur présentation d'une pièce d'identité valable ou d'une carte permanente annuelle renouvelable. Fermeture annuelle 16 juillet-13 septembre. — Consultation exclusivement sur place.

— ET ARCHIVES DU MUSÉE CONDÉ, au château de Chantilly. — Environ 14 000 volumes ou manuscrits précieux. — Accessible aux travailleurs sur demande adressée au Conservateur adjoint, qui leur indiquera à quelles heures ils seront admis dans les salles de travail.

— DU COLLÈGE DE FRANCE, place Marcelin-Berthelot. Voir p. 402.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE, 9, galerie de Chartres, au Palais-Royal (1[er]). — Bibliothèque privée accessible en semaine *entre* 15 *et* 18 *heures, sauf le samedi,* aux personnes autorisées par le Conservateur. Fermée du 15 juillet au 1[er] septembre.

— CENTRE PROTESTANT D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION, 8, Villa du Parc-Montsouris (XIV[e]) (Tél. : 707-89-69). — Bibliothèque de prêt : Bible, Religion, Culture générale, Détente. 12 000 vo-

lumes, 300 périodiques. — Ouverture *du lundi au vendredi, de 10 heures à 18 heures.* — Fermée en août. *Bulletin bibliographique mensuel.*

— DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 22, avenue Franklin-D. Roosevelt (VIII^e). — **Collection complète des rapports d'Expositions et documents y relatifs depuis 1798.** — Ouverte tous les jours *de 14 h. 30 à 18 heures (sauf le samedi).*

— DU CONSEIL D'ÉTAT, au Palais-Royal (1^er). — Environ 80 000 volumes. Fonds juridique et historique. — Ouverte *de 10 heures à 19 heures*, mais réservée, sauf autorisation, aux membres du Conseil.

— DU CONSEIL MUNICIPAL, à l'Hôtel de Ville. — Environ 30 000 volumes : périodiques et ouvrages de droit et d'administration et d'histoire de Paris. — Réservée aux membres du Conseil municipal de Paris et du Conseil général du département de la Seine, ainsi qu'aux personnes spécialement autorisées par le Bibliothécaire.

— DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS, 292, rue Saint-Martin, voir p. 459.

— DU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE, 14, rue de Madrid. — Bibliothèque d'études : environ 60 000 volumes imprimés concernant la musique et son histoire. — Ouverte aux étudiants, *tous les jours non fériés de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.* Fermée pendant les vacances scolaires. — Les collections anciennes (imprimées et manuscrites) sont conservées et communiquées au département de la Musique de la Bibliothèque nationale, 2, rue Louvois.

— DES COURS DE CIVILISATION FRANÇAISE. A la Sorbonne, galerie Richelieu. — Environ 3 000 volumes. Littérature, Histoire, Géographie, Histoire de l'art de la France. — Réservée aux élèves des cours de Civilisation française de la Sorbonne. — Ouverte *tous les jours, de 12 heures à 13 h. 30 et le samedi, de 12 heures à 14 heures.* Fermée du 1^er septembre au 15 octobre.

— DE L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE, 254, boulevard Raspail (XIV^e).

— DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS, 31, rue d'Ulm (V^e). (La Bibliothèque de l'École est réservée uniquement aux élèves.)

— DE L'ÉCOLE CENTRALE, 1, rue Montgolfier (III^e).

— DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS, 14, rue Bonaparte (VI^e).

— DE L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES, 19, rue de la Sorbonne (V^e).

— DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES, 43, rue de Tocqueville (XVII[e]) et Jouy-en-Josas (S.-et-O.). — 10 000 volumes. Ouverte aux professeurs, élèves, et anciens élèves de l'École.

— CENTRE FRANÇAIS DE DOCUMENTATION ODONTO-STOMATOLOGIQUE, 45, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris (IX[e]). — Bibliothèque Lucien-Solas : 15 000 volumes, 130 000 fiches bibliographiques, Musée Pierre-Fauchard.

— DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ, 10, avenue Pierre-Larousse, à Malakoff (Seine). — Installée dans le même local que celle de la Société française des Électriciens. Environ 3 800 volumes et publications. Ouverte aux élèves, anciens élèves et auditeurs. Consultation sur place seulement.

— DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU GÉNIE MARITIME, 3, avenue Octave-Gréard (VII[e]). — 10 000 volumes et plus de 15 000 cartes, plans, dessins, etc. — Accès réservé aux personnes autorisées par la Direction Centrale des Constructions et Armes Navales.

— DE L'ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL, 19, avenue du Maine (XV[e]). — Ouverte *tous les jours (sauf le samedi), de 14 heures à 17 heures.* Réservée aux élèves et aux membres du Corps du Génie Rural. Les personnes étrangères à l'École et au Service du Génie Rural peuvent compulser, sur place, les ouvrages de la Bibliothèque, sur autorisation du Directeur de l'École.

— DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE, 9, place Joffre (VII[e]). — Plus de 50 000 volumes, 144 manuscrits. Réservée aux officiers du cadre, aux stagiaires de l'École et aux établissements constituant l'enseignement militaire supérieur.

— DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES (IV[e] Section. Sciences historique et philologique) à la Sorbonne. Ouverte aux Directeurs d'Études et aux élèves autorisés de la Section.

— DE L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, 2, rue de Lille (VII[e]).

— DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES, 60, boulevard Saint-Michel (VI[e]). — Voir p. 487.

— DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU SERVICE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET DES ALLUMETTES [S. E. I. T. A], 53, quai d'Orsay (VII[e]) (468-89-60). — Environ 15 000 volumes concernant la chimie, la physique, la biologie, l'agronomie, la botanique et plus spécialement la culture, la fabrication et la vente du tabac et la fabrication des allumettes. — A la disposition des professeurs, des étudiants et du public spécialisé.

— DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE LA SEINE, 10, rue Molitor (XVI^e). — Environ 28 000 volumes : bibliothèque encyclopédique à la disposition des professeurs et des élèves.

— DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, 45, rue d'Ulm (V^e). — 600 000 volumes environ. — Ouverte aux élèves et anciens élèves de l'École, du 1^er octobre au 13 juillet, à la réserve des vacances universitaires, *de 9 heures à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 h. 30, sauf le dimanche.*

— DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SAINT-CLOUD. — Près de 100 000 volumes. N'est ouverte, en principe, qu'aux élèves, auditeurs, anciens élèves et professeurs de l'École.

— DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE FONTENAY-AUX-ROSES. — Ouverte aux élèves, anciennes élèves et professeurs de l'École.

— DE L'ÉCOLE ODONTOLOGIQUE, 5, rue Garancière (VI^e). — Bibliothèque de travail sur place, comprenant environ 12 000 volumes, relatifs à l'art dentaire et à la médecine, ainsi que d'importantes collections de périodiques dentaires français et étrangers, à la disposition des élèves et des professeurs de l'École et de tous les chercheurs.

— DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, 5, rue Descartes (V^e). — 250 000 documents : ouvrages anciens, brochures et ouvrages scientifiques ; collections de périodiques littéraires et scientifiques. Non publique ; réservée aux membres du Corps enseignant, aux élèves et aux anciens élèves et aux personnes étrangères après autorisation du Général commandant l'École. — Ouverte *tous les jours, de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.* (Fermée pendant les congés annuels.) — Conservateur : A. MOREAU.

— DE L'ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES, 28, rue des Saints-Pères (VII^e).

— CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (Institut pédagogique national), 29, rue d'Ulm (V^e). Gratuite. — Environ 1 million de volumes. — Salle de lecture ouverte *de 9 heures à 22 heures.* Prêt à domicile et sur place de 9 *heures à 11 h. 30 et de 13 heures à 19 h. 30.* — Réservée de droit aux membres de l'Enseignement et, par permission spéciale de la Direction, à tout étudiant qui se destine à une carrière du Ministère de l'Éducation Nationale. Fermée le dimanche, les jours fériés ainsi qu'au mois d'août.

— DE LA FACULTÉ DE DROIT, 2, rue Cujas (V^e). — Voir p. 104.

— DE LA FACULTÉ DES LETTRES, à la Sorbonne. — Voir p. 260.

— DE LA FACULTÉ DES LETTRES, à Nanterre. — Voir p. 264.

— DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, 12, rue de l'École-de-Médecine (VI^e). — Voir p. 146.

— DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE, 4, avenue de l'Observatoire (VI^e). — Voir p. 330.

— DE LA FACULTÉ DES SCIENCES, à la Sorbonne. — Voir p. 182.

— DE LA FACULTÉ DES SCIENCES (Orsay). — Voir p. 190.

— DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE, 83, boulevard Arago.

— DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, 27, rue Saint-Guillaume (VII^e). — Environ 250 000 volumes, ouverte aux élèves de l'École Nationale d'Administration et de l'Institut d'Études politiques de l'Université de Paris, *de* 8 *h.* 30 *à* 20 *h.* 30.

— DE LA FONDATION THIERS, 5, rond-point Bugeaud (XVI^e). — Environ 50 000 volumes, ouvrages ou revues. — Exclusivement réservée aux pensionnaires.

— FORNEY, ancien hôtel des archevêques de Sens, 1, rue du Figuier (IV^e). Tél. : 887-14-60. — Bibliothèque municipale spécialisée. Prêt gratuit à domicile d'ouvrages d'Art décoratif et de Technique. — Ouverte *tous les jours en semaine, sauf le lundi, de* 13 *h.* 30 *à* 20 *h.* 30, *samedi, de* 10 *heures à* 20 *h.* 30.

— GASTON PARIS. — A la Sorbonne, École des Hautes Études (IV^e Section). — Environ 9 000 volumes et brochures concernant la Philologie romane. — Ouverture *de* 9 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures.*

— D'HISTOIRE DES RELIGIONS, à la Sorbonne, Faculté des Lettres, salle d'Histoire n° 4. — Environ 10 000 volumes, brochures et revues spéciales, provenant principalement du legs Alfred Loisy : riche fonds biblique ; instruments de travail pour la patristique. — Ouverte pendant l'année scolaire, *de* 9 *heures à* 12 *heures, samedi excepté et le lundi de* 15 *heures à* 17 *heures.*

— D'HISTOIRE DES SCIENCES, 12, rue Colbert (58 *bis*, rue de Richelieu), Paris (II^e). — Au Centre international de Synthèse. — Ouverte *tous les jours de* 10 *h.* 30 *à* 12 *heures, et de* 14 *heures à* 18 *heures*, de la mi-septembre à la mi-juillet. Fermée pendant les vacances universitaires de Noël et de Pâques. Lecture sur place, sur justification d'identité et indication du travail en cours.

— HISTORIQUE DE LA VILLE DE PARIS, à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, 29, rue de Sévigné (III^e). — 500 000 volumes ou brochures, 2 000 manuscrits et 150 000 pièces manuscrites relatifs à l'Histoire de Paris et de la Révolution française. — Ouverte

tous les jours non fériés, de 9 h. 30 à 18 heures. Fermée du 15 au 31 août.

— DE L'INSPECTION DU GÉNIE, 39, rue de Bellechasse (VII^e) (468-08-30 poste 23.655). — Archives et Imprimés relatifs à l'histoire et aux travaux de la Fortification en France et à l'Étranger depuis la fin du XVII^e siècle. Consultation sur place *de 9 heures à 12 heures* sur rendez-vous. Réservée au Corps du Génie et à toute personne qui en a fait la demande au Général, Inspecteur du Génie.

— DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE, 16, rue Claude-Bernard.

— DE L'INSTITUT CATHOLIQUE, rue d'Assas, 19 et 21 et rue Cassette, 12 et 22. — Voir p. 503.

— DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES, 92, Champs-Élysées (359-84-36). — Consacrée au Cinéma français et étranger et aux branches connexes (Photographie-Télévision) : Ouvrages, revues, découpages et scénarios. Ouverte aux étudiants de l'Institut, aux Professeurs, aux techniciens et à toute personne pouvant faire preuve d'une recherche se rapportant à la cinématographie, *tous les jours de 14 heures à 18 h. 30, sauf le lundi et pendant le mois d'août.*

— DE L'INSTITUT D'ETHNOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — Musée de l'Homme.

— DE L'INSTITUT D'ÉTUDES GERMANIQUES. — Voir p. 357.

— DE L'INSTITUT D'ÉTUDES HISPANIQUES. — Voir p. 357.

— DE L'INSTITUT DE FRANCE, 23, quai Conti (VI^e). — 1 100 000 volumes. Ouvrages de toute nature. 7 000 manuscrits, 20 000 périodiques scientifiques, littéraires ou artistiques, français et étrangers. — Ouverte toute l'année aux membres de l'Institut, *de midi à 18 heures sauf samedis et jours fériés.* Pour les lecteurs autorisés elle est ouverte *les lundis, mercredis, jeudis et vendredis,* aux mêmes heures ; pour être admis comme lecteur, il faut être présenté au conservateur en chef par deux membres de l'Institut. Fermée au public du 1^er août au 15 septembre.

— DE L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL, 2, avenue Pasteur, Saint-Mandé (Seine). — Environ 40 000 volumes et périodiques concernant principalement l'astronomie, la géodésie, la topographie, la photogrammétrie, la cartographie. Ouverte seulement au personnel de l'I. G. N. Les personnes munies d'une autorisation de la Direction Générale ou du Chef du Service de la Documentation technique peuvent être admises à consulter sur place.

— DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (Service de la Documentation, des Publications et

des Économies étrangères), 29, quai Branly (VII^e). — Plus de 200 000 ouvrages et 2 600 collections courantes de périodiques, concernant essentiellement les domaines de l'économie et de la statistique. Une quinzaine de catalogues, principaux et annexes, regroupant au total plusieurs centaines de milliers de fiches de référence. Ouverte aux chercheurs, sur vérification de leur identité, les jours ouvrables *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h. 30, sauf le samedi après-midi.*

— DE L'INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE. — Environ 2 000 volumes et un grand nombre de périodiques traitant spécialement de questions océanographiques. Le Secrétariat délivre gratuitement une carte d'accès à toute personne dont la demande est justifiée. Ouverte tous les jours, *de 10 heures à midi et de 14 à 17 heures, sauf jeudis, dimanches, jours fériés et vacances universitaires.*

— DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES D'OUTRE-MER, 2, avenue de l'Observatoire (VI^e). — Voir p. 499.

— DE L'INSTITUT PASTEUR, 25, rue du Docteur-Roux, Paris (XV^e). — Médecine, Microbiologie, Chimie, Biochimie, Radiologie. — Enseignement postuniversitaire.

— DE L'INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS, 254, rue Saint-Jacques. — Environ 8 000 volumes et périodiques français et étrangers traitant des différents aspects du problème de la surdimutité. Catalogues : auteurs (1941).

— MÉDICALE CENTRALE DES HÔPITAUX DE PARIS, 17, rue du Fer-à-Moulin, Paris (V^e) — Tél. : 535-00-12 et 00-13). — André Petiteau, Bibliothécaire. Environ 30 000 volumes. Ouverte aux Chefs de Service, Assistants des Hôpitaux en fonction ; ainsi qu'aux Internes et anciens Internes des Hôpitaux de Paris, de *14 heures à 19 heures, sauf dimanches et fêtes.*

— DE LA MAISON DE L'ÉTUDIANT, 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques (XIV^e) (033-08-31). — Administrée par la Maison de la Médecine, Commission de Bibliothèque constituée par Maison de la Médecine, la Maison Dentaire, l'A. G. E. M. P. et l'A. G. E. C. D. Ouverte à tous les étudiants en médecine et en chirurgie dentaire, *de 10 h. 30 à 23 h. 30.* Consultations sur place, prêts à domicile, prêts-vacances, plus de 6 000 ouvrages médicaux, salle de microscopie et ossuaire.

— DE LA MAISON DE VICTOR HUGO, 6, place des Vosges (IV^e). — Œuvres de Victor Hugo dans presque toutes les éditions publiées jusqu'à ce jour (600 volumes) ; ouvrages relatifs à Victor Hugo (1 650 volumes, 5 000 estampes et 1 300 photographies) ; recueil iconographique de Victor Hugo ; fichier de références aux principaux événements et personnages se rapportant à l'œuvre et à

la vie de Victor Hugo : lettres autographes de Victor Hugo et des siens, ou de tiers à Victor Hugo. — Ouverte sur autorisation spéciale, *tous les jours, de* 10 *heures à* 12 *heures, de* 14 *heures à* 18 *heures, sauf le samedi après midi et le dimanche.*

— DE LA MANUFACTURE NATIONALE DE SÈVRES, 10 000 volumes (272-1741-1930). — Ouverte *de* 14 *heures à* 18 *heures, sauf mercredi et samedi*, aux personnes autorisées par le Directeur.

— MAZARINE, 23, quai Conti (VI^e^). — Ratt. à l'Institut de France. — Environ 350 000 vol. impr., phil. cl., hist., phil. (1 900 incunables) et 5 000 manuscr. Publique sur présentation d'une pièce d'identité, *tous les jours, de* 10 *heures à* 17 *heures ; le samedi : de* 10 *heures à midi.* Fermeture du 1^er^ au 16 août.

— DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 130, rue de l'Université. — Environ 400 000 volumes, non compris les brochures et documents diplomatiques français et étrangers : histoire, géographie, droit international. — Réservée aux fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées par le ministre.

— DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 78, rue de Varenne. — Environ 22 000 volumes. — Ouverte *tous les jours de* 9 *h.* 30 *à* 11 *h.* 45 *et de* 14 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30, *sauf le samedi après-midi.* Documents consultés sur place. Entrée libre.

— DU MINISTÈRE DES ARMÉES « Terre », 231, boulevard Saint-Germain. — Bibliothèque encyclopédique et militaire de 300 000 volumes environ. — Ouverte *tous les jours, de* 9 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures, sauf le samedi après-midi*, aux Personnels civils et militaires du Ministère et aux personnes autorisées par le conservateur.

— DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, 101, rue de Grenelle (VII^e^). — Environ 60 000 volumes. — Ouverte *tous les jours non fériés, de* 9 *h.* 30 *à* 18 *heures, le samedi, de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures*, pour les Agents du Ministère et les personnes en ayant obtenu l'autorisation. Cette autorisation est accordée libéralement aux étudiants. La Bibliothèque est spécialement orientée vers les questions économiques et juridiques ; elle possède un fonds d'ouvrages anciens se rapportant à l'économie.

— DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 1 *bis*, place des Saussaies (VIII^e^). — Environ 100 000 volumes. — Ouverte *de* 9 *heures à* 11 *h.* 30 *et de* 14 *h.* 30 *à* 18 *heures* aux fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées.

— DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 13, place Vendôme. — Environ 20 000 volumes (ouvrages juridiques). — Ouverte aux fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées par le ministre. Cf. ci-dessous : *Bibliothèque du Service de Législation étrangère.*

— HISTORIQUE DE LA MARINE, 3, avenue Octave-Gréard (VII^e). — Ouverte *de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 h. 30 à 18 heures, sauf le samedi après midi*, aux personnes autorisées.

— ET SERVICE DE DOCUMENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, 18, rue de Tilsitt (XVII^e). — Ouvert *de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h. 30, sauf samedi.*

— DU MINISTÈRE DES ARMÉES « MARINES », 2, rue Royale (VIII^e). — Bibliothèque administrative et juridique, spécialisée dans le droit marine. — Ouverte aux officiers et fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées.

— DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS, 246, boulevard Saint-Germain. — Environ 25 000 volumes ; collection d'ouvrages de jurisprudence et d'économie politique se rapportant aux Travaux publics et aux Transports. — Réservée aux fonctionnaires de l'Administration. Exceptionnellement des personnes étrangères peuvent y consulter sur autorisation du chef du Bureau du Cabinet.

— DE L'ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES, 11, quai Conti (VI^e). — Environ 20 000 volumes et brochures imprimés et 700 manuscrits. — Nombreux plans relatifs aux Hôtels des Monnaies. — Ouverte aux personnes autorisées par le Directeur.

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE PARIS. — Il existe à Paris 77 bibliothèques municipales, publiques et gratuites :

Quinze bibliothèques centrales d'arrondissement, installées dans les mairies (III^e, V^e, VI^e, VII^e, X^e, XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e, XVIII^e, XX^e). La Bibliothèque centrale du XVII^e, 11, rue Jacques-Bingen, et la Bibliothèque, 6, rue Fessart (XIX^e) ouvertes : *mercredi, vendredi, samedi, de 10 h. 30 à 17 h. 30 ; mardi, jeudi de 10 h. 30 à 20 heures.*

Six autres bibliothèques centrales d'arrondissement, installées dans les mairies (I^er, II^e, IV^e, VIII^e, IX^e, XIX^e), ouvertes :
Bibliothèques centrales des I^er, II^e et IV^e arrondissements : *mardi, mercredi, vendredi, samedi, de 12 heures à 16 h. 30, jeudi, de 12 heures à 20 heures* — Bibliothèques centrales des VIII^e, IX^e arrondissements, rue de Sambre-et-Meuse (X^e), rue Pierre-Budin (XVIII^e) et centrale du XIX^e arrondissement : *mardi, jeudi, de 13 h. 30 à 20 heures, mercredi, vendredi, samedi de 13 h. 30 à 17 h. 30.* — De plus, les bibliothèques rue de Sambre-et-Meuse et rue Pierre-Budin seront, en outre, ouvertes pour les enfants et la jeunesse *le jeudi de 10 heures à 12 heures.*

Deux bibliothèques enfantines : 3, rue Boutebrie (V^e), 17, rue Sorbier (XX^e), ouvertes *mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10 h. 30 à 18 h. 30.*

Cinquante-deux bibliothèques de quartier, installées dans des écoles de garçons ouvertes : *lundi, mercredi, et vendredi de* 18 *heures à* 20 *heures.*

La Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (IV^e^), ouverte *tous les jours, sauf le dimanche et le lundi, de* 13 *h.* 30 *à* 20 *h.* 30 *et le samedi de* 10 *heures à* 20 *h.* 30 (Métro Pont-Marie).

La Bibliothèque féministe Marguerite-Durand (mairie du V^e^), ouverte du *lundi au vendredi inclus, de* 13 *h.* 30 *à* 18 *heures.*

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE DU MUSÉE DE L'ARMÉE, Hôtel des Invalides. — Environ 12 000 volumes relatifs à l'Art militaire et à l'Histoire et 30 000 estampes. — Accessible aux chercheurs sur autorisation du Général Directeur ou de l'un des conservateurs ainsi qu'aux membres de la Société des Amis du Musée de l'Armée. — Ouverte *tous les jours de la semaine, de* 9 *h.* 30 *à* 11 *h.* 45 *et de* 14 *h.* 15 *à* 17 *heures, sauf le samedi après midi.*

— DU MUSÉE GUIMET, 6, place d'Iéna (XVI^e^). — Environ 50 000 volumes relatifs à l'Histoire des religions, à l'Art, l'Archéologie et aux Civilisations de l'Asie et de l'Extrême-Orient. — Ouverte *tous les jours, excepté le dimanche et le mardi, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *heures,* et au mois d'août *de* 14 *heures à* 17 *heures,* aux personnes munies d'une carte d'entrée délivrée sur demande adressée au Conservateur.

— DU MUSÉE DE L'HOMME. — Adjoint à ses collections les fonds des Institutions suivantes : Institut d'Ethnologie. Société des Africanistes. Société des Américanistes. Société des Océanistes. Société préhistorique française. Société d'Ethnographie de Paris. Ouverte *de* 10 *heures à* 18 *heures, tous les jours, sauf le mardi et le dimanche, et de* 14 *heures à* 18 *heures* seulement pendant les grandes vacances universitaires.

— DU C. E. D. I. A. S. MUSÉE SOCIAL, 5, rue Las-Cases (VII^e^). — Plus de 80 000 volumes. — Ouverte au public *de* 14 *heures à* 18 *heures.*

— DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, au Jardin des Plantes, 38, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (V^e^). — Voir p. 450.

— DU MUSÉE NATIONAL DES MONUMENTS FRANÇAIS, au Palais de Chaillot, place du Trocadéro. — Environ 7 000 volumes relatifs à l'Histoire de l'art. Photos : collection des Monuments historiques. — Relevés des peintures murales des Monuments historiques. — Ouverte *de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *heures, tous les jours, sauf le dimanche et le mardi,* aux personnes munies d'une carte délivrée par le Conservateur du Musée.

— NORDIQUE (Fonds fenno-scandinave), 6, rue Valette. — Annexe de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. — 125 000 volumes en langues scandinaves et finnoise ou relatifs aux Pays scandinaves. — 1 225 périodiques scandinaves. — Ouverte au public *de* 14 *heures à* 18 *heures, le mercredi de* 14 *heures à* 19 *h.* 30. Fermeture annuelle du 15 juillet au 1er septembre.

— DE L'OBSERVATOIRE, 61, avenue de l'Observatoire (XIVe). — Environ 50 000 volumes, 685 périodiques en cours, français et étrangers se rapportant à l'Astronomie, l'Astrophysique, la Radioastronomie, la Géophysique, la Météorologie et aux Sciences connexes : mathématiques, mécanique, physique, et sciences de l'espace. — Réservée, sauf exception, au personnel de l'établissement.

— DE L'OPÉRA, place Charles-Garnier (IXe). — Rattachée au département de la Musique de la Bibliothèque Nationale. — 12 000 partitions musicales, 5 000 manuscrits, 90 000 volumes de littérature musicale et dramatique, 40 000 photographies et 50 000 estampes. — Plusieurs milliers de programmes et affiches. — Nombreuses maquettes. — Ouverte *tous les jours* (excepté les dimanches et à l'occasion des fêtes légales), *de* 10 *heures à* 17 *heures*. Fermée pendant la quinzaine qui commence le deuxième lundi après Pâques.

— DE L'ORDRE DES AVOCATS. — Au Palais de Justice. — Environ 120 000 volumes. — Ouverte *de* 12 *heures à* 18 *heures*. Fermée du 1er au 26 août, Musée du Barreau (Histoire du Palais de Justice et du barreau de Paris). Visite accompagnée d'un avocat.

— DE LA SECTION OUTRE-MER DES ARCHIVES NATIONALES, 27, rue Oudinot (VIIe). — 50 000 volumes. — Réservée aux fonctionnaires et aux personnes autorisées par le directeur général des Archives. Salle de travail ouverte *de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *h.* 30, sauf le samedi.

— POLONAISE, 6, quai d'Orléans (IVe). — Fondée en 1838. Elle possède environ 100 000 volumes en toutes langues ; 160 périodiques politiques, scientifiques et littéraires ; 8 400 estampes du XVIe au XXe siècle ; environ 1 000 manuscrits du XVIIe au XIXe siècle et archives du XIXe siècle ; 5 000 cartes de géographie du XVIe au XXe siècle ; une riche collection de photographies et clichés. La salle de lecture est ouverte *tous les jours non fériés, de* 14 *heures à* 18 *heures (le samedi de* 9 *heures à* 12 *heures)*. Fermeture annuelle du 15 juillet au 15 septembre.

— DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, 36, quai des Orfèvres (Ier). — Environ 15 000 ouvrages juridiques ou historiques. Livres d'écrou des anciennes prisons de Paris. Collection Lamoignon (1182

à 1762). Recueil des Bannières et Couleurs du Châtelet. Ouverte de 9 *heures à midi et de* 14 *heures à* 18 *heures.*

— DE LA SALLE D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES de la Faculté de Droit. — Collection d'ouvrages économiques des XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles ; publications statistiques officielles de tous les pays du monde ; ouvrages récents d'Économie Politique. Plus de 60 000 volumes. — Ouverte *de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *h.* 30.

— DU SÉNAT, Palais du Luxembourg (VI^e^). — 460 000 volumes environ concernant principalement l'histoire et le droit et 1 345 manuscrits, dont la collection Boissy d'Anglas (extraits des registres du Parlement). — Ouverte *de* 9 *heures à* 19 *heures,* pendant les sessions parlementaires, est réservée à MM. les Sénateurs. Toutefois, pour des recherches concernant des documents parlementaires ne se trouvant pas dans d'autres bibliothèques publiques, des autorisations exceptionnelles et temporaires, dans la limite des places disponibles, peuvent être accordées aux étudiants, sur demande écrite, adressée au Directeur de la Bibliothèque.

— DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE, 13, rue de l'Université (VII^e^). — Environ 60 000 volumes et 400 manuscrits. — Ouverte *de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 14 *h.* 30 *à* 18 *heures, et le samedi, de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures,* aux personnes munies d'une autorisation préalable de l'Ingénieur hydrographe général, Directeur du Service hydrographique de la Marine, agissant par délégation du Ministre des Armées.

— DU SERVICE DE LÉGISLATION ÉTRANGÈRE ET DE DROIT INTERNATIONAL, au ministère de la Justice, 13, place Vendôme (I^er^). — Environ 70 000 volumes. — Ouverte aux fonctionnaires et aux personnes autorisées, *de* 15 *à* 17 *heures, sauf le samedi.*

— BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE, 277 *bis,* rue Saint-Jacques (V^e^). — Environ 70 000 volumes et 110 000 ouvrages concernant la médecine et la chirurgie. — Ouverte *en semaine tous les jours de* 9 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures, fermée les dimanches et jours fériés.* Elle est réservée au personnel de l'École d'application du Service de Santé Militaire et aux médecins militaires. L'accès en est permis aux médecins civils sur demande motivée adressée au Directeur de l'École.

— DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, au Palais du Louvre (Conservation). — Environ 4 000 volumes.

— DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'APICULTURE, 28, rue Serpente (VI^e^). (Tél. : 633-10-73). — Environ 4 000 volumes. — Ouverte *de* 14 *heures à* 18 *heures, sauf le lundi.*

— DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, 3, rue Mazarine, Palais de l'Institut, et 4, rue de Lille. — Environ 70 000 volumes et 300 manuscrits arabes, turcs, persans, sanskrits, chinois, tibétains, vietnamiens, etc. Nombreux périodiques. Réservée aux membres de la Société et aux personnes autorisées par le Conseil d'Administration.

— DE LA SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE, Laboratoire de Physiologie, 45, rue des Saints-Pères (VI^e^). Environ 3 000 volumes. — Ouverte aux membres de la Société et aux personnes autorisées.

— DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE, à la Bibliothèque Nationale. Département des cartes et plans, 58, rue de Richelieu (II^e^). — Environ 400 000 volumes, 10 000 cartes, 5 000 périodiques, 30 000 photographies, 3 000 portraits et nombreux manuscrits. — Ouverte *de 10 heures à 17 heures, y compris le samedi.*

— DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE, 20, rue de Tournon (VI^e^). — Environ 5 000 volumes et nombreux atlas, 200 périodiques, français et étrangers. — Ouverte *les mardis et vendredis de 10 heures à 18 heures*, aux membres de la Société et aux personnes autorisées.

— DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE, 28, rue Serpente (VI^e^). — Plus de 35 000 volumes et 800 périodiques. — Ouverte *de 14 heures à 18 heures*, pour les membres, ou sur introduction d'un membre de la Société.

— DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, 60, rue des Francs-Bourgeois. — Environ 4 000 volumes. — Réservée en principe aux membres de la Société.

— DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, 54, rue des Saints-Pères (VII^e^). — Environ 80 000 volumes et 12 000 manuscrits. — Ouverte au public gratuitement et sans formalités, *le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi, de 14 heures à 17 heures*. Fermée du 14 juillet à fin septembre et pendant les vacances de Pâques.

— DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ÉLECTRICIENS, 10, avenue Pierre-Larousse, à Malakoff (Seine). — Environ 18 000 volumes et périodiques. — Ouverte *tous les jours de 9 heures à 18 heures, sauf samedi après midi, dimanche et jours fériés*. Fermée au mois d'août et pendant les congés scolaires de Noël et de Pâques. Réservée aux membres de la Société, aux élèves et anciens élèves de l'École Supérieure d'Électricité. Consultation sur place autorisée sur demande.

— DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE, 44, rue de Rennes (VI^e^). — Volumes et périodiques techniques en toutes langues. — Ouverte *de 14 heures à 17 heures les jeudis*

aux membres de la Société et aux personnes munies d'une autorisation *(fermée du 15 juillet au 15 septembre et pendant les vacances de Noël et de Pâques)*.

— DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS DE FRANCE, 19, rue Blanche (IX^e). — 103 000 volumes, 620 périodiques. — Ouverte aux membres de la Société et aux étudiants sur présentation de leur carte, *de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 heures à 17 h. 45, tous les jours ouvrables, sauf samedi après-midi et lundi toute la journée.*

— THIERS (Annexe de la Bibliothèque de l'Institut. — Fondation Dosne), 27, place Saint-Georges (878-14-33). — Environ 80 000 volumes d'Histoire contemporaine 1789-1914 et plus de 2 000 manuscrits. — Ouverte *de 13 h. 30 à 17 h. 30, les mercredis et jeudis de chaque semaine du 1^er octobre au 13 juillet* (sauf vacances de Noël et de Pâques), pour les imprimés aux chercheurs et étudiants munis d'une carte d'identité (pour les manuscrits, les lecteurs doivent être présentés, les Français par deux membres de l'Institut, les étrangers par l'Attaché Culturel de leur Ambassade).

— DE L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS, 107, rue de Rivoli (I^er). — 80 000 volumes environ concernant principalement les Arts décoratifs ; 5 000 recueils de documents iconographiques. — Ouverte *de 10 heures à midi et de 13 h. 45 à 17 h. 30, tous les jours non fériés (lundis matin exceptés).* — Fermée tout le mois d'août.

— DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS, à la Sorbonne, dans les diverses Facultés et Écoles composant l'Université, et 10, place du Panthéon (Bibliothèque Sainte-Geneviève). — Voir en tête de ce chapitre, p. 541.

2° ARCHIVES

ARCHIVES DE FRANCE (Archives nationales et Archives départementales, Administration centrale), Hôtel Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois (III^e) et 27, rue Oudinot (section Outre-Mer). — *Directeur général :* M. ANDRÉ CHAMSON, de l'Académie Française. — Les Archives nationales comprennent, indépendamment du Secrétariat, 4 sections, 1 département et 2 services : 1° section ancienne (documents antérieurs à 1789) ; 2° section moderne (documents de 1789 à 1940) ; 3° section contemporaine (document de 1940 à nos jours) ; 4° section Outre-Mer ; 5° département des activités scientifiques, culturelles et techniques (archives économiques et privées, microfilm, minutier central parisien, Musée de l'Histoire de France, service éducatif, Bibliothèque, archives

imprimées, cartes et plans, toponymie) ; 6° service des stages et des relations internationales (ouvert sur demande aux archivistes français et étrangers ainsi qu'aux élèves de l'École des Chartes) ; 7° service des Renseignements, des Recherches historiques et de la Salle du Public. — Les documents antérieurs à 1920 sont communiqués sur simple demande faite au Bureau des Renseignements ou adressée par écrit au Directeur général des Archives de France. — Ouvertes sans interruption, *de* 10 *à* 18 *heures*. Fermées du 1er au 15 juillet, inclus.

— DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, 7, rue des Minimes (IIIe). — Documents relatifs à l'Histoire des Hôpitaux de Paris. — Ouvertes *toute l'année de* 9 *heures à* 17 *h.* 30 *tous les jours non fériés ; le samedi, de* 9 *heures à* 12 *heures.*

— DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, au Palais-Bourbon. — Documents parlementaires, des cinquante dernières années environ. — Les documents antérieurs se trouvent aux Archives Nationales. Les archives du Palais-Bourbon ont conservé certains documents historiques depuis la période révolutionnaire de 1789 jusqu'à nos jours. Les documents déposés aux archives sont, en principe, réservés aux Parlementaires. Certains d'entre eux peuvent être consultés avec autorisation spéciale délivrée par le Secrétariat général de la Présidence.

— DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, quai d'Orsay (VIIe). — Ouvertes aux recherches historiques [jusqu'au 2 août 1914 pour les pays d'Europe, d'Amérique Latine et du Proche-Orient. Jusqu'en 1897 seulement pour les autres], sur autorisation particulière concernant un sujet nettement délimité, accordée par le Ministre des Affaites étrangères.

— DU MINISTÈRE DES ARMÉES (Terre), Service historique de l'Armée, Pavillon du Roi, Château de Vincennes. — Sont communicables, sans formalité, les documents datant de plus de 50 ans. En ce qui concerne les archives d'une campagne, le délai de 50 ans commence à partir de la cessation des hostilités. Les dossiers personnels ne sont communicables, en principe, que cent ans après le décès de l'intéressé. Pour certaines archives confidentielles, l'autorisation préalable du ministre reste nécessaire.

— DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 13, place Vendôme. — Originaux des lois antérieures à 1942. — Ouvertes *de* 9 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures* pour les personnes autorisées.

— DU MINISTÈRE DE LA MARINE, 3, rue Octave-Gréard (VIIe). — Ne renferment plus que des documents modernes ; les archives anciennes antérieures à 1789 et les dossiers des campagnes jus-

qu'en 1870 ont été déposés aux Archives Nationales. Ne sont communicables que sur autorisation du chef d'état-major de la Marine. — Environ 20 000 cartons et volumes. — Ouvertes *de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 h. 30 à 18 heures, sauf le samedi après-midi.*

— DE LA MONNAIE, 11, quai Conti. — Voir bibliothèque de l'Administration des Monnaies et Médailles.

— DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, 36, quai des Orfèvres (escalier A, 4e étage, porte 140). — Fonds allant de 1564 à 1914, comprenant collection Lamoignon, bannières et livres de couleur du Châtelet, ordres du Roi, lettres de cachet ; registres d'écrous de prisons, rapports des Commissaires des sections révolutionnaires, documents relatifs aux conspirations, émeutes, affaires et événements divers. — Ouvertes *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures* sur autorisation du préfet de police.

— DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE ET DE LA VILLE DE PARIS, 30, quai Henri-IV. — Archives historiques et administratives du Département, de la Ville et des Services régionaux de l'État, à l'exception de certains fonds d'ancien régime (conservés aux Archives nationales). — Ouvertes au public de 9 *heures à 18 heures.*

— DU SÉNAT, Palais du Luxembourg, rue de Vaugirard. — Documents parlementaires. — Les documents du Sénat conservateur et de la Chambre des Pairs ont été versés en 1848 aux Archives nationales.

— DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — Se trouvent aux Archives de France, à la Bibliothèque de la Sorbonne et des Facultés de Droit et de Médecine, à la Bibliothèque Nationale (Département des Manuscrits), Bibliothèque de l'Arsenal, Bibliothèque Mazarine.

— VALENTIN-HAÜY, 5, rue Duroc (VIIe). — Livres et publications relatifs aux aveugles (prophylaxie de la cécité, psychologie, sociologie, législation, assistance, etc.) ainsi que ceux ayant un aveugle pour auteur. En relations avec toutes les œuvres d'aveugles de l'étranger. Ouvertes *le lundi, de 14 h. 30 à 16 h. 30.*

3° MUSÉES ET COLLECTIONS

MUSÉE DES ANTIQUITÉS NATIONALES, à Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). — Monuments et objets préhistoriques, protohistoriques, gaulois, gallo-romains et mérovingiens jusqu'à l'an 800 de notre ère. — Ouvert au public *tous les jours, sauf le mardi, de 10 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures.* Les Écoles, sous la conduite de leurs maîtres, visitent gratuitement. 1/2 tarif aux étudiants.

— ADAM MICKIEWICZ, 6, quai d'Orléans (IV^e). — **Fait partie de la Bibliothèque polonaise. — Autographes, portraits, éditions et traductions des œuvres, souvenirs de Mickiewicz, de ses amis et de sa famille, collection d'ouvrages sur Mickiewicz et son œuvre.** Ouvert *les jeudis non fériés de* 15 *heures à* 17 *heures.*

— DE L'ARMÉE, Hôtel des Invalides (VII^e). (Tél. : 468-27-81). — Drapeaux et trophées ; Armes et armures ; Uniformes et souvenirs historiques. — Ouvert au public *tous les jours (sauf le mardi), de* 10 *heures à* 12 *h.* 15 *et de* 13 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30 *(été),* 17 *heures (hiver). Le dimanche après-midi seulement.*

— DES ARTS DÉCORATIFS, Palais du Louvre, 107, rue de Rivoli (I^er). — Le décor de la vie : Œuvres et objets d'art d'Europe et d'Orient depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours. — Ouvert *tous les jours, sauf le mardi et jours fériés, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *heures.*

— NATIONAL D'ART MODERNE (ancien Musée du Luxembourg), 13, avenue du Président-Wilson (XVI^e). — **Peintures, sculptures, etc., des artistes contemporains. — Ouvert *tous les jours (mardi excepté), de* 10 *heures à* 17 *heures.*** Prix d'entrée : 1 F. Étudiants : 0,50 F.

— BALZAC, DIT MAISON DE BALZAC, 47, rue Raynouard (XVI^e). — Ouvert *tous les jours sauf le mardi, de* 13 *h.* 30 *à* 18 *heures,* du 1^er avril au 30 septembre ; *de* 13 *h.* 30 *à* 17 *heures,* du 1^er octobre au 31 mars.

— DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS, 14, rue Bonaparte. — Moulages, peintures. — Visite sur demande écrite au secrétaire de l'École.

— DES MÉDAILLES à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, 58, rue de Richelieu (II^e). — Département des Médailles et Antiques, visible tous les jours d'ouverture de la Bibliothèque Nationale, *de* 10 *heures à* 16 *heures.*

— CARNAVALET, 23, rue de Sévigné (III^e). — **Musée historique de la Ville de Paris. — Ouvert *tous les jours, excepté le mardi, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *heures*** (18 *heures en été*).

— DE CÉRAMIQUE. — (Musée National de Céramique), à Sèvres. — Musée de Céramique ancienne et moderne. — Ouvert partiellement, *tous les jours, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 13 *heures à* 17 *heures, sauf le mardi.*

— CERNUSCHI, 7, avenue Velasquez (VIII^e). — Art chinois : Poterie néolithique, bronzes archaïques, art funéraire et bouddhique, « Chevaux et Palefreniers », peintures du VIII^e s., peintures contemporaines. — Public *tous les jours, excepté le mardi et les jours fériés, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à*

18 *heures*, du 1er avril à la fin septembre, et, du 1er octobre à fin mars, *jusqu'à* 17 *heures*.

— DE CLUNY, 6, place Paul-Painlevé (Ve). — Objets d'art du Moyen Age. — Ouvert *de* 10 *heures à* 12 *h.* 45 *et de* 14 *heures à* 17 *heures*. Fermé le mardi.

— CONDÉ, à Chantilly (Oise). — Tableaux, sculptures, meubles, antiquités, etc. — Ouvert du 1er dimanche de mars au 1er novembre, *tous les jours, sauf le mardi, de* 13 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30. Fermé les 3 jours de courses de la 1re quinzaine de juin.

La *Bibliothèque* du Musée Condé est toute l'année à la disposition des travailleurs qui désirent effectuer des recherches et travailler sur place (14 000 volumes ou manuscrits anciens, 25 000 volumes modernes). Les Archives du Musée Condé sont, comme la Bibliothèque, accessibles aux travailleurs sur demande écrite adressée au Conservateur adjoint. (1 000 cartons de titres, 2 000 registres, 600 recueils de lettres autographes.)

— DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS, 292, rue Saint-Martin (IIIe). — Musée technique : l'évolution des techniques industrielles du XVIIIe siècle à nos jours (28 sections). — Ouvert *le dimanche de* 10 *heures à* 17 *heures, et les autres jours, sauf le lundi, de* 13 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30.

— INSTRUMENTAL DU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE, 14, rue de Madrid (VIIIe). — Ouvert *le jeudi et le samedi, de* 14 *heures à* 16 *h.* 30, *fermé pendant le mois d'août*. En dehors des jours d'ouverture, pour visiter en groupe le musée, s'adresser par lettre au Conservateur : Mme Hubert de CHAMBURE.

— DUPUYTREN, 21, rue de l'École-de-Médecine (VIe). — Anatomie pathologique. — Fermé momentanément.

— D'ENNERY, 59, avenue Foch (XVIe). — Œuvres d'art d'Extrême-Orient (Chine, Tonkin, Japon). — Ouvert *le dimanche, de* 13 *heures à* 17 *heures*, du 1er avril au 31 juillet ; *de* 13 *heures à* 16 *heures*, du 1er septembre au 1er avril. Fermé pendant le mois d'août.

— MUSÉE NATIONAL DES ARTS AFRICAINS ET OCÉANIENS, ET SON AQUARIUM TROPICAL, 293, avenue Daumesnil (XIIe) (Porte-Dorée). Arts africains et océaniens. Aquarium tropical. Ouvert *tous les jours, de* 10 *heures à* 17 *heures*, mardi excepté. — Prix d'entrée : 1 F.

— GALLIERA, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (XVIe). — Expositions temporaires d'art moderne. — Ouvert *tous les jours, de* 10 *à* 12 *heures et de* 14 *à* 17 *ou* 18 *heures, sauf le mardi et les jours fériés*. Prix d'entrée variable ; demi-tarif pour les groupes.

— DES GOBELINS, 42, avenue des Gobelins (XIIIe). — Les ateliers sont visibles *les mercredi, jeudi et vendredi, de* 14 *heures à* 16 *heures*.

— DE LA GUERRE, Château de Vincennes (Pavillon de la Reine). — (Tél : 328-35-80). — *Ouvert* jusqu'à nouvel ordre (par suite de l'incendie provoqué par les Allemands le 24 août 1944) pour des expositions temporaires dont avis est donné à la presse et par voie d'affiches. *Consultation permanente pour les chercheurs et les étudiants* (sur rendez-vous de préférence). — Section iconographique de la « Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine et Musée de la Guerre de l'Université de Paris ». Documents sur les guerres de 1914-1918, 1939-1945 et quelques aspects de la vie politique internationale (peintures, dessins, aquarelles, estampes, affiches, photographies, films, tracts, insignes, objets divers, documents français surtout, étrangers aussi : 380.000 pièces en 1962). — Métro : Château de Vincennes.

— GUIMET, place d'Iéna (XVI[e]). — Musée d'Arts et de Religions d'Extrême-Orient. Inde, Indochine, Insulinde, Tibet, Chine, Asie Centrale, Afghanistan, Céramique de la Chine et du Japon. — Public *tous les jours, de* 10 *heures à* 17 *heures*, excepté *les mardis et les jours de fête légaux.*

— GUSTAVE-MOREAU, 14, rue de La Rochefoucauld (IX[e]). — Tableaux et dessins de Gustave Moreau. — Ouvert *tous les jours, de* 10 *heures à* 17 *heures.* — Fermé *le dimanche, le mardi et le mois d'août.*

— DE L'HOMME, Palais de Chaillot. — Anthropologie, paléontologie humaine, préhistoire, ethnographie. — Ouvert *tous les jours, sauf le mardi, de* 10 *heures à* 18 *heures (en été) et* 17 *heures (en hiver).*

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, au Jardin des Plantes. — Bureaux de l'Administration, 57, rue Cuvier. — Géologie, minéralogie, botanique, anatomie comparée, zoologie, paléontologie, serres. Visible *de* 13 *h.* 30 *à* 17 *heures tous les jours, sauf le mardi.* Ménagerie ouverte *tous les jours, de* 9 *heures à* 17 *ou* 18 *heures*, suivant la saison. — Vivarium ouvert *tous les jours, de* 9 *heures à* 17 *ou* 18 *heures.* Musée de l'Homme, au Palais de Chaillot (rattaché au Muséum) ouvert *tous les jours, sauf le mardi.* Parc zoologique au Bois de Vincennes (rattaché au Muséum) ouvert *tous les jours.*

— DE L'HISTOIRE DE FRANCE, AUX ARCHIVES NATIONALES, 60, rue des Francs-Bourgeois (III[e]) (Tél. : 887-94-90). — Musée installé dans les appartements du Palais Soubise, décorés au XVIII[e] siècle. L'Histoire de France y est présentée, depuis les papyrus mérovingiens jusqu'à la dernière abdication de Napoléon, en salles permanentes consacrées au Moyen âge, à l'Époque classique, à la Révolution et à l'Empire. D'autres salles abriteront ultérieurement le XIX[e] siècle. — Ouvert *tous les jours, sauf le mardi, de* 14 *à* 17 *heures.* Un service éducatif y fonctionne régulièrement

à l'intention des élèves de tous ordres d'enseignement, ainsi que des étudiants français et étrangers. Des visites-conférences sont organisées à l'usage des membres de l'Enseignement, sur demande.

— DE L'INDUSTRIE DU BOIS, au Bois de Vincennes. — Public *les dimanche, jeudi et samedi*. Entrée : 0,10 F par personne. Entrée gratuite pour les enfants de moins de dix ans et les mutilés titulaires de la carte de priorité. Entrée gratuite sur demande le jeudi : 1° aux techniciens ; 2° aux élèves des écoles accompagnés de leurs maîtres. — Ouvert de 10 *à* 12 *heures* et de 14 *à* 17 *heures*, du 1er octobre au 15 mars ; de 10 *à* 12 *heures* et de 14 *à* 18 *heures*, du 16 mars au 30 septembre.

— JACQUEMART-ANDRÉ, 158, boulevard Haussmann (VIIIe). — Collections de peinture, sculpture, émaux, meubles, tapisseries, se rattachant plus spécialement à la Renaissance italienne et à l'Art français du XVIIIe siècle. Œuvres diverses de l'Antiquité et du Moyen Age. — Ouvert *toute l'année, tous les jours, sauf le mardi, de* 13 *heures à* 18 *heures*. Fermé au mois d'août Expositions temporaires.

— DU JEU DE PAUME, place de la Concorde et rue de Rivoli (Ier). — Musée de l'Impressionnisme (annexe du Musée du Louvre). Ouvert *tous les jours de* 10 *heures à* 17 *heures, fermé le mardi*. Prix d'entrée : 1 F en semaine, 0,50 F le dimanche.

— DU LOUVRE, Palais du Louvre (Ier). — Six départements et une section : 1° Antiquités orientales ; 2° Antiquités égyptiennes ; 3° Antiquités grecques et romaines ; 4° Peintures, dessins, chalcographie et coll. Edm. de Rothschild (gravures et dessins) ; 5° Sculptures du Moyen Age, de la Renaissance et des temps modernes ; 6° Objets d'art du Moyen Age, de la Renaissance et des temps modernes ; 7° Section des antiquités chrétiennes. — Ouvert *tous les jours (sauf le mardi), de* 10 *à* 17 *heures*. Fermé tous les mardis, ainsi que le 1er janvier, le 1er mai, le jour de l'Ascension, les lundis de Pâques et de la Pentecôte, le 14 juillet, le 15 août (sauf quand il tombe un dimanche), 1er et 11 novembre, 25 décembre. Prix d'entrée : 1 F, gratuit le dimanche. Le demi-tarif est accordé dans tous les musées nationaux aux étudiants de l'Enseignement Supérieur, public ou privé, sur présentation de leur carte d'immatriculation de l'année.

— DU SOIR (Musée du Louvre). — Un certain nombre de salles du Musée, y compris la Galerie du Jeu de Paume sont ouvertes au public par roulement, *le vendredi soir, de* 20 *heures à* 22 *heures*. Consulter les affiches spéciales. — Prix d'entrée : 2,50 F (demi-tarif pour les étudiants). Droit de visite commentée : 2,50 F. Billets combinés (entrée et visite commentée) : 3,50 F.

— DE MINÉRALOGIE, GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE, à l'École des Mines, 60 *bis*, boulevard Saint-Michel (VI^e^). — Les collections de Minéralogie sont ouvertes au public *du mardi au dimanche, de 14 h. 30 à 17 heures.*

— MONÉTAIRE, à l'hôtel des Monnaies, 11, quai Conti. — Collections de monnaies et médailles. — Public *tous les jours, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 11 heures à 17 heures.* — Visite guidée des ateliers de la Monnaie *les mardis et jeudis départ de 14 h. 30 à 15 h. 30* ; des visites spéciales peuvent être organisées pour les groupes sur autorisation du Directeur.

— NATIONAL DE MALMAISON, Rueil-Malmaison (S.-et-O.). — Appartements de Joséphine. Bibliothèque de Napoléon. Salle du Conseil, salles d'exposition d'œuvres d'art et documents du Consulat et de l'Empire. Peintures, sculptures, meubles, tapisseries, etc. — Public *tous les jours, sauf le mardi, de 10 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures*, du 1^er^ octobre au 31 mars ; *de 10 heures à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 h. 30*, du 1^er^ avril au 30 septembre.

— CHATEAU DE BOIS-PRÉAU, 1, avenue de l'Impératrice-Joséphine, à Rueil-Malmaison, annexe du Musée National de Malmaison (autobus 258, arrêt Casanova). — Légende napoléonienne, souvenirs du roi de Rome. — *Mêmes jours et heures d'ouverture que la Malmaison.*

— OBSERVATOIRE NATIONAL, 61, av. de l'Observatoire (XIV^e^). — Visite de l'Observatoire et du Musée *le premier samedi de chaque mois, à 14 h. 30*, sur autorisation du Directeur (joindre enveloppe affranchie pour réponse).

— OBSERVATOIRE DE MEUDON. — Visible *le second samedi de chaque mois, à 15 heures*, sur demande au Directeur (joindre enveloppe affranchie pour réponse), Place Janssen à Meudon (S.-et-O.).

— DE L'OPÉRA, place Charles-Garnier (IX^e^). — Souvenirs d'artistes, costumes de théâtre, portraits, bustes, affiches de théâtre, etc. — *Tous les jours, de 10 heures à 17 heures, sauf dimanches et jours fériés.* Fermé pendant la quinzaine qui commence le deuxième lundi après Pâques (entrée 0,50 F).

— ORFILA ET ROUVIÈRE, 45, rue des Saints-Pères (VII^e^). — Anatomie humaine, anthropologie, anatomie comparée, embryologie.

— DU PALAIS DE CHAILLOT (aile de Paris), place du Trocadéro. — 1° MUSÉE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES, expositions temporaires ; 2° MUSÉE NATIONAL DES MONUMENTS FRANÇAIS : Sculptures (moulages), peintures murales, vitraux (copies). — *Mêmes jours et heures* d'ouverture et de fermeture que le Musée du Louvre. (Pour le Musée des Arts et Traditions Populaires seulement pendant les expositions temporaires.)

— PALAIS DE LA DÉCOUVERTE, avenue Franklin-D.-Roosevelt (VIII^e). — Voir p. 385.

— PARC ZOOLOGIQUE, Paris (XII^e), ouvert *tous les jours*, de 9 *heures à* 19 *heures en été, jusqu'à la nuit en hiver.*

— LE MUSÉE D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION (Institut Pédagogique National), 29, rue d'Ulm, Paris (V^e). — Recueille, classe, reproduit et expose tous documents : manuscrits, estampes, médailles, objets, cartes, prospectus, etc., relatifs à l'Histoire de l'Enseignement et des Méthodes pédagogiques. — *De* 9 *heures à midi et de* 14 *heures à* 18 *heures, sauf le samedi.*

— DU PETIT PALAIS, avenue Alexandre-III. — Collection Dutuit (Antiques, objets d'art du Moyen Age et de la Renaissance, estampes, dessins, peintures). Collection Tuck (objets d'art du XVIII^e siècle et céramiques d'Extrême-Orient). — Collections municipales XIX^e (Peintures, sculptures). — Ouvert *tous les jours, excepté le mardi, de* 10 *heures à* 17 *heures.* — Les étudiants des Beaux-Arts sont admis gratuitement sur présentation de leur carte, demi-tarif pour les étudiants des autres Facultés, sauf en période d'exposition temporaire (consulter la presse).

— DE LA RÉVOLUTION, salle du Jeu de Paume, à Versailles (S.-et-O.). — (Non encore réinstallé, mais accessible au public, sur demande.)

— RODIN, 77, rue de Varenne (VII^e). — Œuvres de Rodin et collections lui ayant appartenu. — Ouvert *tous les jours sauf mardi, de* 13 *heures à* 17 *ou* 18 *heures* suivant la saison. — Fermé les 1^er janvier, jeudi de l'Ascension, 1^er mai, 14 juillet, jour de l'Assomption, Toussaint, le 11 novembre, Noël (à moins que ces jours de fête ne coïncident avec un dimanche).

— VALENTIN-HAÜY, 9, rue Duroc (VII^e). — Documents graphiques, objets divers concernant l'histoire de la cécité. Collection d'objets spéciaux à l'usage des aveugles. Œuvres d'art, objets divers dont un aveugle est l'auteur. — En raison de travaux en cours, visites sur rendez-vous.

— DE VERSAILLES ET DES TRIANONS, à Versailles (S.-et-O.). — Château de Versailles (architecture et décoration des XVII^e et XVIII^e siècles) ; Grand Trianon (XVII^e siècle) et Petit Trianon (XVIII^e siècle), et Musée de l'Histoire de France (du XVII^e siècle à nos jours). Les Grands Appartements sont visibles *tous les jours, de* 10 *heures à* 17 *heures.* Les Petits Appartements sont visibles *tous les jours,* sous conduite *à* 10 *h.* 45, 15 *heures* et 15 *h.* 45 et l'Opéra *tous les après-midi* sous conduite *le mardi excepté.* Le Musée de l'Histoire de France et le Petit Trianon sont visibles *de* 14 *heures à* 17 *heures, le mardi excepté.* La Salle du Jeu de Paume est visible sur demande.

— VICTOR-HUGO, dit « Maison de Victor Hugo », 6, place des Vosges (IVe). — Ouvert au public *tous les jours, excepté le mardi et les jours de fêtes légales, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *ou* 18 *heures.* Prix d'entrée : 1 F, gratuit le dimanche. La bibliothèque spécialisée est ouverte aux chercheurs, sur autorisation du Conservateur, *de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures, sauf samedi après midi et dimanche.*

— DU VIEUX MONTMARTRE, 17, rue Saint-Vincent (XVIIIe). — Ouvert *tous les jours de* 10 *heures à midi et de* 14 *heures à* 17 *heures, sauf le mardi.* Depuis juin 1960, ce Musée est transféré dans l'historique maison du comédien Rosimond (XVIIe siècle), 17, rue Saint-Vincent (XVIIIe). Entrée : 1 F, étudiants 0,50 F (réduction pour visite par groupes). (Tél. : 606-61-11.)

II. — SERVICES, GROUPEMENTS ET ŒUVRES

1° Services, instituts et groupements

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Services intéressant plus particulièrement les étudiants :

DIRECTION DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

110, rue de Grenelle, Paris (VII^e^)
(Tél. : 468-02-70)

Directeur général : P. AIGRAIN
Chef du Secrétariat de la Direction : Mlle Thérèse MACÉ

A) *Sous-direction des affaires communes :*
M. H. COUARRAZE, Administrateur civil

B) *Service des enseignements et du personnel universitaire :*
M. RACHOU, Chef de Service

I. *Sous-direction des Enseignements :*
Sous directeur : M. G. FRESLON,
Administrateur civil

II. *Sous-direction du Personnel Enseignant et Technique universitaire :*
M. LUZI, Administrateur civil,
chargé des fonctions de Sous-Directeur

C) *Service de l'organisation et de la gestion des universités et facultés et des grands établissements littéraires et scientifiques :*
M. SEITE, Inspecteur général des Services administratifs
mis a la disposition du Directeur général,
chargé des fonctions de chef de Service

Gestion administrative et financière des grands établissements des universités et des facultés :
Mme LEMAIRE, Administrateur civil,
chargée de la coordination des bureaux C_2 et C_3

D) *Service des enseignements et formations techniques supérieurs :*
M. N..., Chef du Service

E) *Inspecteurs généraux des services administratifs mis à la disposition du Directeur général :*
M. ROLLAND et M. HARDY

DIRECTION DE LA COOPÉRATION

15, rue Boissy-d'Anglas, Paris (VIII[e]) (Tél. : 265-66-50)

Directeur : M. AUBA

Adjoint au Directeur :

M. VILATTE

Sous-Directeur des Accords internationaux
et des Échanges universitaires

M[lle] LAURENT

Sous-Directeur du Recrutement
et de la Formation du Personnel de Coopération

M. J. GRANDSIMON

CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

69, quai d'Orsay, Paris (VII[e]) (705-31-10)

Directeur : M. ROBERT ANDRÉ, Inspecteur général

Le Centre National des œuvres universitaires et scolaires, constitué en établissement public (Loi du 16 avril 1955), a pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants ou élèves français et étrangers, bénéficiaires de la Sécurité sociale et d'aider, d'orienter et de contrôler l'action des Centres Régionaux existant au siège de chaque Académie.

Il est chargé d'effectuer toutes études sur les besoins des étudiants, de provoquer la création de services propres à les satisfaire, de seconder les initiatives et l'action des organismes qui poursuivent un but analogue. Il entre donc dans ses attributions d'assurer l'hébergement et le logement des étudiants, notamment par la construction et la gestion de restaurants et de Cités universitaires, d'aider les étudiants qui sont momentanément gênés, par la distribution de secours d'urgence (Fonds de Solidarité universitaire). Par arrêté ministériel du 6 novembre 1958, le Centre National des œuvres a été en outre chargé en liaison avec les départements ministériels intéressés, de définir la politique concernant l'accueil des étudiants étrangers, boursiers et non-boursiers et de coordonner la mise en œuvre. Il concourt enfin, depuis novembre 1959, à la formation sociale et humaine des étudiants par la création d'un service de « Liaison étudiants-entreprises » chargé d'organiser et de préparer des stages dans l'industrie.

En liaison avec le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, avec l'office du Tourisme universitaire ainsi qu'avec la Direction des Services administratifs médicaux et sociaux, le Centre National des Œuvres participe aussi à l'attribution des bourses d'études et des allocations de vacances d'été et d'hiver, ainsi qu'à l'organisation de voyages culturels pour les étudiants.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET TECHNIQUES

37, quai d'Orsay (VII^e) (Tél. : 734-41-70)

Directeur général : M. JEAN BASDEVANT

Directeur adjoint : M. RAYMOND POUSSARD

Chefs des services : M. HENRI FROMENT-MEURICE (Échanges culturels)

M. JEAN SIRINELLI (Enseignement et Œuvres)

M. PHILIPPE ERLANGER (Échanges artistiques)

M. JACQUES VIOT (Coopération technique)

M. LOUIS LE BIDEAU (Bourses et stages)

INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL

29, rue d'Ulm (V^e) (Tél. : 033-76-50 et 326-14-90)

Directeur : M. PIERRE CHILOTTI

Inspecteur général de l'Instruction publique

L'Institut Pédagogique national est un établissement public, commun aux différentes directions du Ministère de l'Éducation Nationale, placé sous la tutelle administrative du Secrétaire général et sous la tutelle pédagogique du Directeur de la Pédagogie, des Enseignements scolaires et de l'Orientation, dont les activités se classent sous trois secteurs principaux :

1° Recherche pédagogique (études, enquêtes, sondages et recherches sur les méthodes et techniques d'enseignement) ;

2° Moyens d'enseignement (recensement, examen et éventuellement fabrication et distribution de tous les moyens d'enseignement y compris la radio-télévision scolaire) ;

3° Documentation et Information (réunion, élaboration et publication de tous documents nécessaires à l'information du personnel enseignant).

L'action de l'Institut Pédagogique National est prolongée et complétée :

— dans les Académies, par les Centres régionaux de Documentation pédagogique placés sous l'autorité des Recteurs ;

— dans les départements, par les Centres départementaux de documentation pédagogique placés sous l'autorité des Inspecteurs d'Académie.

A l'Institut Pédagogique National sont associés :

— Le Centre National de Télé-Enseignement ;

— Le Centre International d'Études pédagogiques.

INSTITUT D'ÉTUDE DES RELATIONS HUMAINES

(Honoré du haut patronage de l'Université de Paris)

Président : Professeur RAOUL KOURILSKY

Secrétaire général : PIERRE GRAPPIN

83, boulevard Saint-Michel (V^e^)

Cet Institut est un établissement supérieur de recherche scientifique et de documentation sur les relations humaines.

Sa *bibliothèque* spécialisée n'est accessible qu'aux étudiants titulaires de la Licence, au moins, préparant une thèse de Doctorat sur un sujet agréé se rapportant aux relations humaines, et autorisés à s'inscrire par le Comité Directeur.

Les demandes d'inscription doivent être adressées par écrit au Secrétariat Général entre le 15 octobre et le 15 novembre.

CENTRE D'ÉTUDES DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

54, rue de Varenne (VII^e^) (Tél. : 548-21-55)

Fondé en 1935 par quelques institutions scientifiques françaises, dont l'Université de Paris, il a pour but l'étude objective des questions internationales contemporaines. Il est un Centre d'Information, il organise des conférences suivies de discussions et réunit des groupes qui préparent des rapports d'experts et des enquêtes collectives. Il édite *Politique étrangère* (revue bimestrielle), ainsi que le *Bulletin hebdomadaire du Centre d'Information du Proche-Orient et de l'Afrique* (C. I. P. O.), *Stratégie* (revue périodique). Il travaille en liaison avec les Centres nationaux similaires à l'étranger. Bibliothèque (conditions spéciales d'admission pour étudiants).

CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION

fondé en 1939

19, rue Blanche, Paris (IX^e^)

Directeur : Professeur Docteur-Ingénieur ANTONIO GIORNELLI

1^re^ division : Disciplines nouvelles. — 2^e^ division : Techniques futures. — 3^e^ division : Avancement des techniques de la recherche. — 4^e^ division : Organisation des recherches réalisables par la collaboration entre Universités. — 5^e^ division : Formation des chercheurs. — 6^e^ division : Cours et Séminaires du C. E. D. (cours généraux préparatoires aux Facultés et Grandes Écoles. Cours universitaires propédeutiques préparatoires au Doctorat à la Sorbonne. Enseignement préparatoire aux techniques de la recherche. Séminaire polytechnique et scientifique. Séminaire polytechnique industriel. Séminaire polytechnique et scientifique féminin. Séminaire de cybernétique. Séminaire de bionique).

Tous les chercheurs étrangers et français intéressés à participer aux Séminaires et aux autres activités du C. E. D., peuvent s'inscrire au C. E. D.

Pour tous renseignements et inscription, écrire à M. le Directeur du C. E. D., 19, rue Blanche, Paris (IX^e).

ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ

(Reconnue d'utilité publique)

95, boulevard Raspail (VI^e) (Tél. : 548-70-55)

L'Association Guillaume Budé a pour objet la défense de la culture classique et d'un humanisme large d'esprit universel. Elle est ouverte à tous, Français et étrangers. Elle comporte aussi des sections autonomes de jeunes tant à Paris qu'en province.

Sous son patronage, la Société d'Édition Les Belles Lettres édité des collections notamment de textes grecs, byzantins et latins avec traduction française, de nombreux autres textes français, anciens, étrangers, des ouvrages d'analyse et de synthèse, des bibliographies.

Pour tous renseignements, s'adresser au délégué général de l'Association, M. Jean MALYE, 95, boulevard Raspail, Paris (VI^e).

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

BUREAU DES RENSEIGNEMENTS UNIVERSITAIRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Salle Henri-Goy

(Fondation de la Ville de Paris et de l'Université de Paris)

A la Sorbonne (Tél. : 033-24-13)

Directeur : M. GEORGES MATORÉ

Le Bureau des Renseignements, à la Sorbonne, centralise et met à la disposition des étudiants français et étrangers et du public tous les renseignements relatifs aux moyens d'étude existant à Paris. Son action se coordonne avec celle du Comité Parisien des Œuvres universitaires et scolaires (voir p. 578).

Tout étudiant, et spécialement tout étudiant étranger, a intérêt à se présenter au Bureau des Renseignements dès son arrivée à Paris. Il y trouvera les indications et les conseils qui peuvent lui être utiles pour faciliter l'organisation de ses études et de sa vie sociale et matérielle pendant son séjour à Paris.

En ce qui concerne l'*organisation des études*, le Bureau donne des informations aussi complètes que possible sur tous les établissements d'enseignement supérieur du ressort universitaire de Paris : *choix des cours et conférences, programmes des études, cours spéciaux pour les étudiants étrangers, bibliothèques, musées, collections, laboratoires, règlements scolaires, conditions d'admission, inscriptions, frais d'études, bourses, secours d'études, examens, diplômes, etc.*

Le Bureau s'efforce en outre de développer et de faire connaître les *Services, Œuvres, Associations, Centres d'études*, créés pour les étudiants ou par eux-mêmes. Enfin, il contribue grandement à améliorer l'organisation matérielle et sociale de la vie des étudiants, jeunes gens ou jeunes filles, en leur fournissant gratuitement les indications nécessaires pour trouver des restaurants, logements, pensions de famille, foyers, cercles, associations, etc., où ils puissent vivre dans de bonnes conditions de moralité et d'hygiène et à des prix modérés.

Le BUREAU DES RENSEIGNEMENTS possède une bibliothèque contenant les principaux ouvrages relatifs à l'enseignement français, les plans d'études et les conditions d'admission dans les divers établissements et écoles, les programmes des examens et concours ainsi que des notices sur les carrières auxquelles ils donnent accès. Tous ces ouvrages peuvent être consultés sur place.

Le Bureau met à la disposition des étudiants les offres et demandes qu'il reçoit pour des leçons particulières, répétitions, préceptorats, échanges de leçons pour l'étude des langues vivantes, emplois divers.

D'une façon générale, le Bureau répond à toute demande de renseignements d'ordre universitaire entrant dans le cadre de ses attributions.

Le Bureau est situé au centre des bâtiments de la Sorbonne, à la jonction de la galerie Richelieu et de la galerie Sorbon. Pendant l'année entière, il est ouvert au public, *tous les jours, sauf les dimanches et jours de fête, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 16 *heures.*

Le Bureau des Renseignements est le siège de l'Administration des cours de l'Extension universitaire : Cours de Civilisation française à l'usage des étudiants étrangers, Cours d'été de la Sorbonne. Il est aussi le siège du Secrétariat de la Commission des Bourses de la Société des Amis de l'Université, le Centre administratif de la Société des Amis de l'Université de Paris et la Direction et les services comptables de l'École Préparatoire à l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs et de la Société Universitaire des Amis de l'Étudiante.

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE L'ACADÉMIE DE PARIS
COMITÉ PARISIEN

Immeuble Jean-Sarrailh, 39, avenue de l'Observatoire (V^e^)
(Tél. : 326-07-49)

Délégué général de l'Université : M. A. ADAM
Directeur : M. J. CH. PROST
Directeur adjoint : M. DELTEIL

Le Centre Parisien des Œuvres Universitaires est un Établissement public du Ministère de l'Éducation Nationale (loi du 16 avril 1955) agis-

sant dans le cadre de l'Université de Paris. Il est chargé essentiellement :

— de prendre toutes les initiatives nécessaires à la sauvegarde et à l'amélioration des conditions d'existence des étudiants ;

— d'étudier l'ensemble des questions relatives à leur vie intellectuelle, culturelle, sportive et sociale ;

— d'administrer et de gérer les services, établissements et maisons ouverts à cet effet.

Le Directeur et le Directeur adjoint assurent l'administration générale du Centre conformément aux règlements en vigueur et aux directives du Conseil d'administration.

Le Secrétariat Général est chargé des relations avec l'extérieur et du courrier administratif. (Chef du Secrétariat : Mlle MARTIN.)

Le Service des Immeubles et de l'Équipement étudie et met au point les programmes, participe avec le Service Constructeur de l'Université à l'étude des projets, aux commissions techniques et des marchés, à la réception des travaux, etc. Il est également chargé des divers services matériels concernant les nombreux immeubles affectés aux différents services du Centre Régional. (Chef de Service : M. FERMONT.)

Le Service Financier gère le budget du Comité, le personnel administratif et l'ensemble des services matériels. (Chef de Service : M. FLAGEUL.)

Le Service du Logement aide les étudiants à trouver une chambre, soit dans un hôtel, soit chez les particuliers, soit dans les maisons collectives d'étudiants, soit dans les Résidences Universitaires. (Chef de Service : M. MAISONNEUVE.)

La Maison des Étudiantes du Maroc, 24, rue Bonaparte, Paris (VIe). (326-65-45.)

La Résidence Universitaire d'Antony (voir p. 584).

Les Résidences Universitaires de Bures-sur-Yvette et Orsay.

La Résidence Universitaire de Jeunes Filles, à Fontenay-aux-Roses.

La Résidence Universitaire de Nanterre.

La Résidence Concordia, réservée aux jeunes filles (voir p. 600).

La Résidence Universitaire de la rue Dareau (ouverture prévue pour janvier 1966).

Le Service des restaurants universitaires. Gérés ou agréés par l'Université de Paris, les Restaurants Universitaires peuvent recevoir plus de 70 000 étudiants par jour. La nourriture est saine et abondante (voir plan du quartier latin). (Chef de Service : M. CHARPY.)

Le bénéfice en est réservé aux étudiants qui répondent aux conditions d'âge et de scolarité fixées par le Ministère.

I. — Restaurants médico-sociaux

Restaurant médico-social Le Prince, 56, boulevard Saint-Michel, Paris (VI^e^).

Restaurant médico-social Port-Royal, 49, avenue de l'Observatoire, Paris (V^e^).

II. — Restaurants diététiques médicaux

Restaurant diététique médical, 53, rue Lhomond (entr. 1, rue Jean-Calvin), Paris (V^e^).

Restaurant diététique médical, 12, rue de l'Abbaye, Paris (VI^e^).

III. — Restaurants en gestion directe

Restaurant Censier, 3 et 5, rue Censier, Paris (V^e^).

Restaurant Bullier, 39, avenue de l'Observatoire, Paris (V^e^).

Restaurant Mabillon, 3, rue Mabillon, Paris (VI^e^).

Restaurant de la Nouvelle Faculté de Médecine, 45, rue des Saints-Pères, Paris (VI^e^).

Foyer des Beaux-Arts, 5, rue des Beaux-Arts, Paris (VI^e^).

Restaurant de l'École des Beaux-Arts, 15, quai Malaquais, Paris (VI^e^).

Restaurant de la Nouvelle Faculté de Droit, 92, rue d'Assas, Paris (VI^e^).

Restaurant Concordia, 41, rue Tournefort, Paris (V^e^).

Restaurant du Centre Albert-Chatelet, 10, rue Jean-Calvin, Paris (V^e^).

Restaurant des Mines, 270, rue Saint-Jacques, Paris (V^e^).

Restaurant de la Maison de l'Étudiant, 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris (XIV^e^).

Restaurant Mazet, 5, rue Mazet, Paris (VI^e^).

Restaurant du Grand Palais, cours Albert-I^er^, Paris (VIII^e^).

Résidence Universitaire Jean Zay, Antony (Seine).

Restaurants de la Faculté des Sciences, Orsay (Seine-et-Oise).

Restaurant de la Faculté des Lettres, Nanterre (Seine).

Restaurant de la Résidence de Jeunes Filles d'Orsay (Maison Arabe).

Restaurant de la Résidence Universitaire de Jeunes Filles, Fontenay-aux-Roses (Seine).

Restaurant du Centre de la rue Dareau (ouverture prévue début 1966).

IV. — Restaurants agréés

Cantine du Conservatoire, 14, rue de Madrid, Paris (VIII^e^).

Foyer International, 93, boulevard Saint-Michel, Paris (V^e^).

Restaurant de l'École Normale Sociale, 123, boulevard de Charonne, Paris (XI^e^) (jeunes filles seulement).

Foyer Musulman, 115, boulevard Saint-Michel, Paris (V^e^).

Foyer Israëlite, 6, rue de Médicis, Paris (VI^e^).

École Supérieure de Physique et Chimie, 10, rue Vauquelin, Paris (V^e^).

École Centrale des Arts et Manufactures, 1, rue Montgolfier, Paris (III^e) (midi seulement).

Maison des Élèves de l'École Centrale, 4, rue de Citeaux, Paris (XII^e), du lundi au vendredi (soir seulement), samedi et dimanche (midi et soir).

Restaurant de l'École supérieure du Bois, 6, avenue de Saint-Mandé, Paris (XII^e).

École Supérieure d'Électricité, 14, rue Pierre-Larousse, Malakoff (Seine).

Foyer C.I.M.A.D.E., 80, rue de Paris, Massy (Seine-et-Oise).

École Nationale d'Horticulture, 4, rue Hardy, Versailles (Seine-et-Oise).

Restaurant de la Résidence de Cachan, avenue de la Division-Leclerc (bât. G), Cachan.

Restaurant de l'École Nationale de l'Aviation Civile, Aéroport d'Orly.

Restaurant de l'Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction Mécanique, 4, rue Gambetta, Saint-Ouen (Seine).

Restaurant de l'École de la Météorologie Nationale, Fort de Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Restaurant de l'École d'Infirmières et d'Assistantes Sociales, 250, boulevard Raspail, Paris (XIV^e).

Restaurant du Centre des Étudiants Paralysés, 38, rue Brillat-Savarin, Paris (XIII)^e.

V. — Lycée recevant des étudiants

Lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, Paris (V^e).

— *Saint-Louis*, 44, boulevard Saint-Michel, Paris (VI^e).

— *Voltaire*, 101, avenue de la République, Paris (XI^e).

Le Service social. — Sur demandes, et après enquêtes des assistantes sociales, sont accordés : des secours financiers, des prêts pour frais universitaires, achats de livres, aides diverses, etc. Le Service social suit les étudiants malades chez eux et à l'hôpital. Il étudie tous les cas sociaux qui lui sont soumis et s'efforce de les résoudre. (Chef de service : M^lle VILLALARD.)

Le Service médico-social (en dépendent *Les restaurants médico-sociaux*, et *les restaurants diététiques*, où les étudiants fatigués ou débilités trouvent le régime alimentaire approprié) et *Le Centre Hostater, dispensaire pour étudiants*, installé, 24, rue de la Harpe (V^e), qui reçoit les étudiants, *tous les jours ouvrables, samedi excepté, de 10 heures à 19 h. 30*. (Chef de Service : D^r DAUMY.)

Le Service des Activités Culturelles (chef de Service : M. PERSSON), comprend :

— *Maisons de Facultés*, centres de rencontre des étudiants d'une même discipline qui s'y retrouvent dans des groupes d'études, musi-

caux, théâtraux, sportifs, etc., et où de nombreux moyens culturels sont mis à leur disposition (bibliothèque, studios, cinéma, etc.). Tous les étudiants y sont admis sans formalités :

Maison des Beaux-Arts, 11, rue des Beaux-Arts (033-10-99) ;

Maison du Droit, 15, rue Soufflot, Paris (Ve) (326-42-88) ;

Maison des Sciences, 5, rue des Ursulines (326-87-91) ;

Maison des Lettres, Centre Albert-Chatelet, 6, rue Jean-Calvin, Paris (Ve) (402-26-29) ;

Maison de la Médecine, 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques (033-36-74) ;

Maison des étudiants en Art dentaire, 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques (326-98-08) ;

— *Le Bureau des Théâtres*, au CO. PAR, et Centre Albert-Chatelet, délivre des billets spéciaux à prix réduit pour les étudiants pour les théâtres et les concerts.

— *Le Bureau de Plein Air*, au CO. PAR, Centre Jean-Sarrailh, organise des stages de ski à Noël et à Pâques et des camps de vacances durant l'été.

— *Le Centre de Liaison Étudiants-Entreprises*, centre de préparation à la vie des entreprises ouvert aux étudiants de toutes les disciplines.

En outre, le Service des activités culturelles contrôle :

— *Le Centre Universitaire de Culture Cinématographique.*

— *La Chorale de l'Université*, Répétitions les lundis, mardis et mercredis à la Sorbonne, Salle Z, 46, rue Saint-Jacques.

— Il organise des séances théâtrales et des concerts avec le concours des troupes universitaires françaises et étrangères ainsi que la Grande Semaine de l'Université.

— **Le Manoir des Étudiants** à Boncourt (E.-et-L.) (Tél. : 26 à Anet) reçoit des étudiants pendant les vacances et permet l'organisation de stages.

— **Le Centre Universitaire des Praz de Chamonix et la Villa Finaly à Florence (Italie)** sont des Centres de vacances gérés par le Comité Parisien, qui organise également des camps de vacances en Corse, en Grèce, en Espagne, et de nombreux voyages culturels en France et à l'étranger.

— **Le Service d'accueil des étudiants des départements d'Outre-Mer,** 15, rue Soufflot, Paris (Ve), s'efforce de faciliter l'intégration dans la vie estudiantine métropolitaine des boursiers et des étudiants originaires des départements lointains.

— **Le Service d'information et d'acceuil pour les étudiants étrangers,** installé au centre Albert-Chatelet, 6, rue Jean-Calvin, Paris (Ve), leur procure des facilités d'hébergement, des renseignements administratifs, d'ordre universitaire, et des indications sur les loisirs. (Chef de Service : M. WEIBEL-RICHARD. *Régisseur :* M. BITSCH). —

Une section spéciale est chargée de l'accueil des Boursiers étrangers et de tous les problèmes posés par leur vie matérielle et culturelle, leur scolarité, etc.

— **Le Service des admissions au Bénéfice des œuvres universitaires.** (Chef de Service : Mlle VILLALARD, chef adjoint : M. DELECLUSE.)

CENTRE SPORTIF UNIVERSITAIRE

Immeuble Jean-Sarrailh, 31, avenue de l'Observatoire (Ve)
(Tél. : 633-06-20)

Président du Comité de gestion : M. JEAN ROCHE
Recteur de l'Académie de Paris, Président du Conseil de l'Université

Délégué général de l'Université au Centre : M. ÉCHARD
Inspecteur de l'Académie de Paris

Président du Comité de gestion : M. le Chef du Service académique de la Jeunesse et des Sports

Intendant-Administrateur : M. SANTRAUD

Professeur chargé de la coordination technique et pédagogique : M. CHARLES

Les installations sportives du Centre Jean-Sarrailh sont ouvertes gratuitement aux Étudiants et Étudiantes des Facultés et des Établissements publics d'Enseignement Supérieur de l'Université de Paris.

Les inscriptions sont reçues à partir du 15 septembre, tous les jours de la semaine entre 8 et 20 heures, sur présentation de la carte de Faculté, d'Institut ou d'École, de l'année en cours, et remise — à la première inscription — de deux photos d'identité.

Activités faisant l'objet d'un enseignement sous la direction de professeurs d'Éducation physique.

Jeunes filles : gymnastique féminine ; danse classique ; danse d'expression ; folklore ; rythmique ; gymnastique artistique (agrès-sol) ; escrime ; judo et disciplines assimilées ; natation (apprentissage et perfectionnement) ; sports collectifs (basket, hand-ball, volley) ; tennis.

Jeunes gens : entraînement physique général ; gymnastique artistique (agrès-sol) ; folklore ; escrime ; judo et disciplines assimilées ; boxe ; natation (apprentissage et perfectionnement) ; haltérophilie et musculation ; sports collectifs (basket, hand-ball, volley) ; tennis.

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE DE JEUNES FILLES

Rue des Saints-Sauveurs, à Fontenay-aux-Roses (Seine) (Tél. : 702-99-15)

Directrice : Mlle SAMBOURG, Intendante universitaire

La Résidence Universitaire peut accueillir 212 étudiantes dans un cadre particulièrement favorable au travail. Un restaurant universitaire lui est annexé.

La station Fontenay, ligne de Sceaux, est à 20' de la gare du Luxembourg (Quartier Latin).

Les demandes d'admission sont à formuler au Service de Logement du Crous, 39, avenue de l'Observatoire, Paris (Ve).

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE DE BURES-SUR-YVETTE
(Seine-et-Oise)

Directeur : M. VANLERBERGHE, Intendant universitaire

Deux pavillons construits sur les terrains de la Faculté des Sciences d'Orsay, permettent d'accueillir 288 étudiants (garçons).

Un troisième pavillon de 310 chambres (garçons) ouvrira au mois de novembre 1965.

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES D'ORSAY

Un pavillon de 310 chambres (garçons) ouvrira au mois d'octobre 1965.

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE DE JEUNES FILLES D'ORSAY
construite rue Fleming

Directrice : Mlle SAMBOURG, Intendante universitaire

Elle recevra 930 étudiantes.

Un premier pavillon de 310 chambres sera ouvert à la rentrée 1965, les deux autres pavillons dans le courant de l'année 1965-1966.

Cette résidence comprendra un restaurant universitaire de 300 places.

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE DE NANTERRE
2, rue de Rouen, Nanterre

Directeur : M. N...

Comprendra quatre bâtiments groupant au total environ 1.400 chambres (350 jeunes filles, 1.050 jeunes gens).

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE JEAN-ZAY
à Antony (Seine)

Directeur : M. BRESSAND

La Résidence Universitaire Jean-Zay, administrativement rattachée au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'Académie de Paris (Comité Parisien), est destinée aux étudiants domiciliés sur le territoire de l'Académie de Paris, ou dont les études, pour une raison dont ils doivent apporter la preuve, ne peuvent se poursuivre qu'à Paris.

Située en bordure du parc de Sceaux, à 100 mètres de la station

Croix-de-Berny (ligne de métro Luxembourg-Massy), c'est-à-dire à 18 minutes de la Sorbonne, elle peut héberger 2.000 étudiants célibataires, et 500 ménages d'étudiants, pour les enfants desquels sont ouvertes des crèches et une école maternelle.

Dotée d'un équipement moderne, la Résidence Jean-Zay est destinée à favoriser le travail individuel et collectif ainsi que les activités culturelles et sportives des étudiants.

LE BUREAU UNIVERSITAIRE DE STATISTIQUE ET DE DOCUMENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES

29, rue d'Ulm (V^e^) (Tél. : 033-76-50 et 326-14-90)
Directeur : M. A. ROSIER

Est un Établissement public de l'État chargé de répondre aux demandes de renseignements du public sur les divers établissements d'enseignement, sur les professions auxquelles ils préparent et sur les débouchés qu'offrent ces professions.

Une série de publications documentaires périodiques et non périodiques renforce son action : fiches de documentation scolaire et universitaire, monographies professionnelles, guide des carrières, recueils de statistiques scolaires et professionnelles, bulletin d'information et de documentation, circulaire. *Le B. U. S. communique*, revue *Avenirs*, revue *Réadaptation*.

Les renseignements sont donnés oralement ou par écrit (joindre un timbre pour la réponse) *exclusivement* par les Centres Régionaux du B. U. S. qui existent dans chaque ville d'Université.

Le Centre Régional du B. U. S. de l'Université de Paris est le *Bureau Universitaire d'Information sur les Carrières* (B. U. I. C.), 5, place Saint-Michel (V^e^). (326-71-42.)

Bureaux ouverts *de 10 heures à 16 heures tous les jours, sauf le samedi.*

Le B. U. I. C. possède en outre un *Service de Placement* pour les jeunes diplômés et les étudiants, 96, boulevard Raspail (VI^e^) (Tél. : 222-83-12). Ouvert *tous les jours (sauf le samedi) de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 heures à 17 heures.*

SERVICE DE LA CORRESPONDANCE SCOLAIRE INTERNATIONALE

INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL

60, boulevard du Lycée, Vanves (Seine) (Tél. : 726-08-85, 08-86)

Les étudiants ont le plus grand intérêt à entretenir ou améliorer, par une correspondance régulière, leurs connaissances des langues et civilisations étrangères.

Le Service de la Correspondance Scolaire Internationale, officiellement habilité à procurer des correspondants étrangers aux élèves et étu-

diants français, est à leur disposition pour leur fournir, dans toute la mesure de ses possibilités, des correspondants étrangers avec lesquels ils pourront correspondre soit dans une langue étrangère, soit en français.

OFFICE NATIONAL DES UNIVERSITÉS ET ÉCOLES FRANÇAISES

96, boulevard Raspail (VI^e^) (Tél. : 222-50-20)
Directeur : M. JEAN AUBA

L'Office National des Universités et Écoles françaises est une Association fondée en 1920, placée sous la présidence d'honneur de M. le Ministre de l'Éducation Nationale et de M. le Ministre des Affaires Étrangères.

L'Office favorise les échanges intellectuels entre les Universités françaises et étrangères, assure le placement des assistants français à l'étranger ou étrangers en France (et de certaines catégories de lecteurs étrangers) — centralise et instruit les demandes de bourses pour l'étranger offertes aux étudiants français, organise des échanges individuels interfamiliaux d'élèves (à l'exclusion des placements au pair) — apparie les établissements scolaires et fait des échanges d'élèves anglais, allemands, espagnols, etc., et des cours de vacances et des voyages culturels pour les jeunes élèves des lycées français, publie et diffuse chaque année un opuscule sur les « cours pour étrangers en France », etc.

Son Service Scientifique (222-25-03) établit des répertoires de laboratoires scientifiques universitaires et para-universitaires et des guides de l'Enseignement supérieur universitaire français ; il centralise les demandes de stages à l'étranger dans l'industrie pour les étudiants des Facultés des Sciences.

Son Service du Film de recherche scientifique (548-95-25) réalise, centralise et diffuse en France et à l'étranger des films des laboratoires de recherches universitaires, reçoit en outre des films étrangers de tous pays qui sont diffusés dans les Universités françaises.

Les bureaux sont ouverts au public *tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (sauf le samedi).*

SERVICE DE L'ACCUEIL AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

8, rue Jean Calvin (Tél. 402-03-53 et 88-12)
Chef de service : M. C. ALBERTI
Adjointe au chef de service : M^lle^ F. POULHES

Dans le cadre du Centre National des Œuvres, le Service de l'Accueil aux étudiants étrangers a pour mission l'Orientation géographique et pédagogique des boursiers du Gouvernement français (en liaison avec le Ministère des Affaires Étrangères qui assume les charges financières

relatives au séjour et aux études des boursiers en France), et la coordination de l'Accueil des étudiants étrangers par les Centres Régionaux des Œuvres.

L'accueil des étudiants étrangers boursiers et non boursiers inscrits dans l'Académie de Paris est assuré par le Service Parisien de l'Accueil des Étudiants étrangers (qui dépend du Centre Parisien des Œuvres) (cf. p. 578).

COMITÉ DE PROTECTION ET D'ÉDUCATION DES ORPHELINS DE GUERRE ET FILS DE FRANÇAIS RÉSIDANT A L'ÉTRANGER

96, boulevard Raspail (VI[e]) (Tél. : 222-50-20)

Patronage des orphelins de guerre et des fils de Français résidant à l'étranger : exonérations de frais d'études. Bourses et secours.

Président : M. J. ROCHE, Recteur de l'Académie de Paris.

Secrétaire : M. ROLLAND, inspecteur général au ministère de l'Éducation Nationale (Tél. : 468-02-70, poste 386).

BUREAU D'ACCUEIL AUX ÉTUDIANTS DES PAYS SLAVES

à l'Institut d'Études Slaves de l'Université de Paris
9, rue Michelet (VI[e]) (Tél. : 222-30-16)

Directeur : M. ALFRED FICHELLE

INSTITUT SCIENTIFIQUE FRANCO-CANADIEN

Faculté des Lettres, à la Sorbonne

Président du Comité français : M. HENRI MARROU

Fondé en 1927, cet organisme s'est donné pour mission de resserrer les liens sur le plan scientifique et de développer la collaboration entre l'Université de France et les Universités canadiennes-françaises.

CENTRE SCIENTIFIQUE DE L'ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES

74, rue Lauriston (XVI[e]) (Tél. : 553-66-91)

Le Centre de l'Académie polonaise des Sciences, créé en 1947, est dirigé par le Pr Feliks Widy-Wirski, Docteur ès Sciences médicales.

INSTITUT AUTRICHIEN

30, boulevard des Invalides (VII[e]) (Tél. : 705-27-10)

Directeur : M. GEORG HOHENWART

Institution officielle du Gouvernement autrichien créée en 1954, conformément à l'accord culturel franco-autrichien. Organise des manifestations culturelles, des cours de langue allemande (degrés élémentaire, moyen, supérieur), et des réunions d'étudiants français et autrichiens. Bibliothèque autrichienne. Bourses d'études aux étudiants français. Informations concernant études et cours universitaires en Autriche.

L'Institut autrichien possède une Maison d'Étudiants autrichiens, 17, avenue Villars, Paris (VII[e]), qui accueille également des étudiant(e)s Français(es) recommandé(e)s par la Cité Internationale de l'Université de Paris.

INSTITUT FRANCO-VIETNAMIEN

269, rue Saint-Jacques (V[e]) (Tél. : 033-11-61)

Directeur : M. GUSTAVE MEILLON

Secrétaire général : M. DE REDON

L'Institut Franco-Viêtnamien, constitué en Association (loi du 1[er] juillet 1901), a été créé sous le patronage des Gouvernements français et viêtnamien, à l'initiative de la Direction générale des Affaires Culturelles et Techniques au Ministère des Affaires Étrangères.

Il est chargé de la gestion administrative des boursiers viêtnamiens du Gouvernement français. Il accueille également les étudiants viêtnamiens non boursiers et a dans ses attributions tous les problèmes d'accueil, sociaux et culturels, les concernant.

Il fonctionne en liaison étroite avec le Ministère des Affaires Étrangères, le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires et l'Ambassade du Viêt-Nam en France.

Il dispose d'un foyer, destiné à assurer un logement provisoire aux étudiants arrivant du Viêt-Nam.

Bibliothèque et Centre d'études sur le Viêt-Nam.

Les bureaux sont ouverts *de 9 heures à 12 h. 30 et de 14 heures à 18 heures (sauf le samedi).*

FONDATION SANTÉ DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

La Fondation Santé des Étudiants de France est un ensemble d'établissements et de services qui concourent à la protection de la Santé des étudiants, grands scolaires et élèves de l'enseignement technique, contre la tuberculose, les maladies mentales, les bronchopathies, cardiopathies et infirmités motrices.

Son siège est à Paris, 8, rue Émile-Deutsch-de-la-Meurthe (Tél. : 707-43-39). Les demandes d'admission sont accueillies par la Direction Générale de la Fondation ; des contre-visites médicales y sont assurées.

ÉTABLISSEMENTS DE CURE DE LA FONDATION S. E. F.

I. — BRANCHE « PULMONAIRES »

POUR LES ÉTUDIANTS

CENTRES DE CURE :

Le Centre « Édouard-Rist », 14, rue Boileau (XVI[e]), pour étudiants, grands scolaires et jeunes intellectuels des deux sexes (84 lits : 28 filles, 56 garçons). Tél. : 288-80-84).

Permet les admissions d'urgence et les mises en observation avant l'envoi en cure sanatoriale.

— Centre Universitaire de Cure, à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère) : 169 lits pour étudiants, 54 lits pour étudiantes. (Tél. : 9 à Saint-Hilaire).

— Centre Universitaire « Jacques-Arnaud » Bouffémont (S.-et-O.) : 150 lits pour étudiants, dont 24 lits de post-cure avec formation d'agents techniques électroniciens. (Tél. : 16 à Bouffémont.)

— Centre de cure des Étudiantes à Vence (A.-M.) : 75 lits. (Tél. : 32-00-29).

POST-CURES :

— Maison Universitaire de post-cure de Grenoble : Villa Belledonne, La Tronche (Isère) : 64 étudiants, 50 étudiantes. (Tél. : 44-81-22.)

— Maisons Universitaires de post-cure de Paris :

4, rue Quatrefages (Ve) : 65 lits pour étudiants. (Tél. : 402-30-76.)

14, rue Boileau, Centre « Édouard-Rist » : 40 lits pour étudiantes, 56 lits pour étudiants. (Tél. : 288-80-84.)

— Section de post-cure du centre de Bouffémont : 24 lits avec formation d'agents techniques électroniciens. (Tél. : 16 à Bouffémont.)

POUR LES GRANDS SCOLAIRES

— « Les Lycéens » Centre de Cure et de Post-Cure des Lycéens et Collégiens de Neufmoutiers-en-Brie (S.-et-M.) : 232 lits dont 182 lits de cure et une section de post-cure de 50 lits. (Tél. : 4 à Neufmoutiers.)

— le Centre de Cure pour lycéennes, collégiennes et élèves de l'Enseignement Technique d'Avon (S.-et-M.). — Le Centre de Cure pour adolescentes scolaires non contagieuses à Varennes-Jarcy (S.-et-O.). — La Post-Cure de Vaux-le-Pénil pour lycéennes et collégiennes. Ces trois établissements offrent un total de 131 lits. (Tél. : 931-38-15.)

— Le Centre « Jean Sarrailh » à Aire-sur-Adour (Landes) : 150 lits pour élèves de l'Enseignement Technique du sexe masculin, dont 62 lits de post-cure avec formation professionnelle. (Tél. : 108 à Aire.)

II. — Branche « maladies mentales »

Les établissements de cette catégorie constituent des « cliniques ouvertes » pour étudiants et étudiantes présentant des troubles nerveux curables (névroses, difficultés d'adaptation, inhibition dans le travail, etc.). Les conditions d'admission sont les mêmes que pour les autres établissements de la Fondation.

— Clinique médico-psychologique d'accueil, totalisant 130 lits : clinique « Dupré », 30, avenue Franklin-Roosevelt, à Sceaux (Seine). (Tél. : 702-13-25.)

— Clinique « Georges-Dumas » à La Tronche (Isère) : 61 lits. (Tél. : 44-81-22.)

— Clinique médico-psychologique, 6, rue du Conventionnel-Chiappe, Paris (XIII[e]) : 60 lits. (Tél. : 587-38-47.)

III. — Branche « bronchologie »

Un établissement nouveau a été créé à Vence pour le traitement des étudiantes et adolescentes scolaires, atteintes de bronchopathies, asthmes, allergies, etc.

— Clinique « Cadrans Solaires » à Vence (Alpes-Maritimes) : 21 lits.

Un pavillon pour garçons atteints des mêmes troubles est prévu pour la fin de l'année 1965 (30 lits). (Tél. : 32-05-92.)

IV. — Autres maladies

La Fondation qui avait ouvert, à Neufmoutiers-en-Brie (S.-et-M.), en janvier 1964, un nouvel établissement : la Clinique « J. Lardanchet », pour le traitement des adolescents scolaires atteints de cardiopathies, rhumatismes, infirmités motrices (32 lits) aménage cet établissement qui pourra d'ici fin 1965 recevoir 60 malades. (Tél. : 445 à Tournan.)

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE CENTRALE DES ÉTUDIANTS MALADES (B. U. C. E. M.)

Cette bibliothèque, fondée sur l'initiative de la Fondation « Sanatorium des Étudiants », est utilisable par tous les étudiants atteints d'une maladie de quelque durée, quelles que soient les conditions dans lesquelles ils se soignent et quelle que soit l'affection dont ils souffrent (désinfection des livres à chaque prêt).

Pour tous renseignements, voir chapitre « Bibliothèques ».

2° Associations d'étudiants

UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

Secrétariat permanent (où doit être adressée la correspondance) :
15, rue Soufflot (V[e]) (Tél. : 326-86-01 et 86-02)

L'Union Nationale des Étudiants de France (U. N. E. F.) a été fondée en 1907. Elle groupe toutes les Associations générales des Centres universitaires et les Associations de Facultés et d'Écoles de Paris. Elle défend les intérêts matériels et moraux des étudiants, notamment en les représentant auprès des Pouvoirs Publics et des Syndicats. Elle participe à la gestion du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires.

ASSOCIATION CORPORATIVE DES ÉTUDIANTS EN DROIT ET SCIENCES ÉCONOMIQUES

Faculté de Droit, 12, place du Panthéon (V^e^) (Tél. : 033-47-64)
(C. C. P. Paris 633-51)

Cette Association, fondée en 1934, est gérée par des étudiants. Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Association, Galerie Saint-Jacques (adhère à la F. N. E. F.).

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES ET DES AMIS DE LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES DE PARIS

Siège social : 12, place du Panthéon (V^e^)

Sous ce titre, a été créée en 1934 une Association qui a pour but de maintenir le contact permanent entre tous les anciens élèves et les amis de la Faculté. Cette association a été réorganisée en 1959.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE PARIS

Membre de l'U. N. E. F. et de la F. E. P.

L'A. G. E. M. P. est une association d'Étudiants, reconnue d'utilité publique par décret du 17 juillet 1931. Elle représente les étudiants en médecine auprès des Pouvoirs Publics et des Autorités Universitaires.

Elle est dirigée par un Bureau et un Comité d'Administration élu pour trois ans, renouvelable par tiers. Des commissions étudient les problèmes posés au monde étudiant. Elle possède un organe d'information : *L'Étudiant médecin*, diffusé à plus de 14.000 exemplaires.

Le siège de l'A. G. E. M. P. est 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris (XIV^e^).

Elle offre à ses adhérents :

— un service social (033-25-44 et 326-06-05), 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques ;

— un service « renseignements universitaires » et d'information (326-63-15), 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques ;

— un service polycopie, 8, rue Dante (V^e^) (033-58-90). Tous les cours enseignés à la Faculté de Médecine de Paris. Dossiers d'internat et d'externat ;

— édition de thèses imprimées ou polycopiées avec reproduction de schéma, photo, radio, photocopie.

Deux annexes : 30, rue Grégoire-de-Tours (VI^e^) (métro Odéon) ; 174, boulevard Saint-Germain, Librairie de l'expansion scientifique.

— Un bloc-travail (bibliothèque, radiothèque, microscopes, salles de travail, conférences, externat, internat, révision) (326-36-74), 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques ;

— la section sportive de la Faculté de Médecine (033-60-60), 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

FONDÉE EN 1886

Siège social : Bat. F. 8, rue Cuvier (V^e^)

C. C. P. : 409-56 Paris

Cette association prend un nouvel essor, sous la présidence du Professeur Georges CHAMPETIER et le haut patronage de Messieurs le Ministre de l'Éducation Nationale, le Recteur de l'Université de Paris et le Doyen de la Faculté des Sciences. Elle a pour but de resserrer les liens d'amitié entre les élèves et les anciens élèves de la Faculté des Sciences de Paris ; d'encourager dans leurs études et de soutenir dans leur carrière les membres de l'association ; d'aider au développement et au rayonnement de la Faculté des Sciences de Paris (extraits des statuts).

Peuvent être membres titulaires les licenciés ou docteurs, ou anciens élèves de la Faculté des Sciences, français ou étrangers. Suivant leurs études et leurs activités les membres de l'association appartiennent à l'une des sections suivantes : section des Mathématiques, Mécanique et Astronomie ; section de Physique ; section de Chimie ; section de Biologie ; section des Sciences de la Terre ; section étudiante. Un vice-président de l'association dirige chacune des sections.

Les membres de l'association bénéficient de 15 à 20 % de réduction sur tous les ouvrages scientifiques, littéraires, pédagogiques, artistiques, etc., en vente à la librairie coopérative des Étudiants en Sciences, 8, rue Cuvier, et toutes les publications de l'association.

Elle organise des conférences dites de « recyclage » pour permettre à tous de se mettre à jour de l'évolution des sciences. Elle publie un bulletin de liaison et d'information. Elle s'intéresse au problème du placement des étudiants sortant de la Faculté.

ASSOCIATION DES AMIS ET ANCIENS ÉLÈVES DU LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS

1, rue Victor-Cousin, Paris (V^e^)

Elle publie la *Revue de Géographie physique et Géologie dynamique.*

ASSOCIATION CORPORATIVE DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES

Halle aux Vins, 8, rue Cuvier, Paris (V^e^) (Tél. : 326-07.25, poste 3008)
Orsay, Faculté des Sciences, Orsay (Seine-et-Oise) (Tél. 928.57.30, poste 179)

Créée en 1942 sous le nom de Fédération des Groupes d'Études de Sciences, l'Association Corporative des Étudiants en Sciences, seule reconnue sur le plan de la Faculté des Sciences, est constituée en dehors de toute inspiration politique ou confessionnelle et placée sous le Haut Patronage de M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

Membre de l'Union Nationale des Étudiants de France et de la Fédération des Étudiants de Paris, l'A. C. E. S. a pour but :

— de représenter les Étudiants en Sciences de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris.

— de défendre leurs intérêts auprès de l'Université de Paris et des Pouvoirs Publics.

— de favoriser leur travail, de faciliter leur vie matérielle et de développer leur culture générale.

L'A. C. E. S. est dirigée par un Bureau de 5 membres, aidé dans sa tâche par un Comité composé de responsables aux diverses activités de la Corpo. Ce Bureau est élu par un Conseil d'Administration constitué par les délégués des différents certificats. Des Commissions spécialisées composées des délégués du Conseil d'Administration examinent les différents problèmes qui se posent à l'Étudiant et en particulier aux Étudiants en Sciences.

Sur le plan matériel la Corpo a créé et développé un certain nombre de services permettant aux étudiants de travailler dans de meilleures conditions.

— Centre de Polycopiage éditant de nombreux cours professés à la Faculté, ainsi que des planches, les problèmes donnés dans certains certificats et leurs corrigés, des recueils de problèmes et exercices corrigés des années précédentes, annales d'examens, thèses, etc.

— Librairie Coopérative (L. C. E. S. P.) permettant l'achat avec 15 à 20 % de réduction sur tous les livres, réduction sur les règles à calcul et machines à écrire portatives ;

— Service de devoirs par correspondance ;

— Service de devoirs de vacances ;

— Bibliothèque avec salle de travail et prêt de livres ;

— La Corpo se charge encore d'un certain nombre de formalités administratives, inscriptions aux restaurants universitaires, inscriptions pour les cartes de R. A. T. P. à tarif réduit.

La Corpo permet par d'autres services d'aider les Étudiants dans leur vie étudiante :

— Service sursis où chaque cas particulier est étudié ;

— Service Bourses ;

— Service d'accueil aux étudiants étrangers ;

— Service de renseignements universitaires et d'informations en relation avec le B. U. S.

— Un Service Social où une Assistante Sociale du C. O. P. A. R. aide les étudiants à résoudre tous leurs problèmes personnels.

— Un Service d'entraide mettant à la disposition des étudiants : emplois à temps complet ou à mi-temps, cours particuliers, logement.

D'autre part l'A. C. E. S. entretient des activités culturelles :

— Cinéclub, ciné scientifique ;

— Voyages à l'étranger ;

— Cours de langues, de sténo-dactylo ;

— Cercle de bridge ;

— Conférences et stages d'études en liaison avec le S. L. E. E.

La Corpo publie un journal : *L'Étudiant en Sciences* et un A. B. C. avec tous les renseignements nécessaires à la vie de l'Étudiant en Sciences. La Corpo d'un autre côté étudie les différents problèmes qui se posent à l'étudiant tant sur le plan universitaire que sur le plan de son niveau de vie et défend ses intérêts devant les pouvoirs publics et l'Administration. Enfin elle travaille en collaboration étroite avec l'Association Sportive des Étudiants en Sciences, et la Maison des Sciences (5, rue des Ursulines, Paris (V^e^).

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DES FACULTÉS DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE PARIS

(Créé en 1884 *et reconnue d'utilité publique en* 1912)

Secrétariat : 17, rue de la Sorbonne (033-24-13)

L'Association des Anciens Élèves des Facultés des Lettres et Sciences Humaines de Paris a pour objet de resserrer les liens d'amitié entre les Anciens Élèves de ces Facultés et d'aider les étudiants n'ayant pas de vocation à rechercher une orientation dans les différents secteurs de l'économie française.

A cet effet, elle participe à l'organisation, pour les étudiants en cours de licence, de conférences d'information sur la gestion et l'administration des entreprises publiques et privées. En outre, et pour les étudiants titulaires de la Licence ès Lettres, elle intervient dans le cadre du Centre d'Études Littéraires supérieures Appliquées.

Parallèlement, les établissements de cette Association effectuent des recherches destinées à préparer les enseignements et à les actualiser par une adaptation permanente aux besoins des secteurs industriels, commerciaux ou de services. Recherches et enseignements font l'objet de publications dans la revue *Humanisme et entreprise*, dont l'Association des Anciens Élèves est l'éditeur.

Enfin, et dans la mesure de ses ressources et de ses moyens, l'Association accorde son aide aux étudiants et à ceux de ses membres qui en justifieraient le besoin.

FÉDÉRATION DES GROUPES D'ÉTUDES DE LETTRES DE PARIS (F. G. E. L.)

17, rue de la Sorbonne (V^e^)

Il existe 17 groupes d'études :

En Sorbonne : Groupe de Lettres classiques qui se subdivise en Groupe d'études anciennes — latin et grec — (escalier E, 3^e^ étage), Groupe de français (C, 2^e^). Groupe de Lettres modernes. Groupe de psychologie (escalier B, 5^e^). Groupe des étudiants de philosophie (escalier C, 1^er^). Groupe des étudiants de sociologie (à gauche de la Chapelle). Groupe des étudiants d'histoire. Intergroupe des étudiants de propédeutique (escalier C, 3^e^). Groupe de l'École des Chartes (16, rue de la Sorbonne).

Dans les Instituts : Groupe des étudiants germanistes, Club d'anglais. Groupe d'études italiennes, 5, rue de l'École-de-Médecine. Groupe des étudiants de russe, 16, rue de la Sorbonne. Union géographique de la Faculté des Lettres, 191, rue Saint-Jacques. Groupe des étudiants d'espagnol, 31, rue Gay-Lussac. Groupe de l'Institut des Sciences Sociales du Travail (2, rue Cujas). Groupe des Étudiants d'Histoire de l'Art, 3, rue Michelet. Groupe des Étudiants de l'École d'Interprètes et de Traducteurs, 8, rue Jean-Calvin.

Chaque groupe est dirigé par un bureau élu par les membres du groupe. Trois ou quatre fois l'an, une Assemblée Générale des Étudiants du G. E. contrôle le travail du bureau et prend les décisions nécessaires.

Le but de ces groupes est triple :

— assurer aux étudiants le plus grand nombre possible de services : cours polycopiés, coopérative d'achat de livres, bibliothèque, offres de travail... ;

— regrouper les étudiants d'une même discipline pour des activités culturelles : conférences, films, réunions dansantes, excursions... ;

— représenter les étudiants au sein de la Fédération des Groupes d'Études de Lettres.

L'ensemble de ces activités est assuré par des étudiants agissant à titre bénévole.

Les groupes d'études se sont fédérés pour examiner en commun les problèmes qui intéressent l'ensemble des groupes, et coordonner leurs efforts. La Fédération (17, rue de la Sorbonne, escalier B, 5^e^ étage, 033-65-55) est dirigée par un Conseil formé par les représentants des différents groupes d'études et par un bureau de 8 membres, élus par le Conseil. Elle gère un Centre de Ronéotypie et publie une édition spéciale d'un grand quotidien parisien par trimestre et hebdomadairement le *F. G. E. L. Information*. Elle inscrit les étudiants en Lettres aux restaurants universitaires Elle cogère et elle anime la Maison des Lettres (8, rue Jean-Calvin), Centre d'activités culturelles et univer-

sitaires et syndicales, elle gère un service social (Chambres en ville, offres d'emplois, renseignements). D'une façon générale, elle défend en toutes circonstances les intérêts des étudiants, en les représentant auprès des autorités administratives, en agissant pour transformer leurs conditions de vie et de Travail, en adhérant à l'Union Nationale des Étudiants de France (U. N. E. F.).

CORPORATION DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

2, rue de Lille, Paris (VII[e]) (Tél. : 222-77-38) (C. C. P. : 20-890-41, Paris)

D'un caractère strictement apolitique, cette Association a pour but d'établir entre ses membres des relations amicales et des liens de solidarité et d'aide mutuelle. Elle adhère à la Fédération des Étudiants de Paris.

ASSOCIATION AMICALE DES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE DE FRANCE

85, boulevard Saint-Michel (V[e]) (Tél. : 033-05-80)
(Ouverte de 9 heures à 22 heures, sans interruption)

Cette Association est rattachée à l'Union Nationale des Étudiants de France et à la Fédération des Étudiants de Paris. Elle est reconnue officiellement par les autorités universitaires et est en contact permanent avec M. le Doyen et MM. les Professeurs de la Faculté ainsi qu'avec les différentes organisations professionnelles.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE

26, rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris (XIV[e]) (Tél. : 633-36-67)
C. C. P. 5.568-39

Association affiliée à la Fédération des Étudiants de Paris et à l'Union Nationale des Étudiants en Chirurgie dentaire. Elle regroupe les étudiants des trois établissements d'enseignement dentaire parisiens.

L'Association représente les étudiants et défend leurs intérêts corporatifs : près des autorités universitaires et des pouvoirs publics, près des organismes professionnels et syndicaux, et près des associations d'étudiants.

Elle assure la publication de cours polycopiés pour toutes les années d'études.

Elle met à la disposition de ses adhérents :

— un service social ;
— un service de remplacements de chirurgiens-dentistes.

Elle participe aux activités de l'Association Sportive Dentaire, créée sur son initiative, et de la Maison des Étudiants en Chirurgie dentaire.

Elle publie une revue mensuelle : *La Voix Dentaire.*

Secrétariat ouvert, *les mardis, jeudis, samedis de 10 heures à 12 heures et tous les jours sauf le samedi de 13 h. 30 à 19 heures.*

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Siège social : 132, boulevard Saint-Germain (VI^e^)
Bibliothèque : 105, rue Réaumur (II^e^) (Tél. : 236-99-32)
(Le jeudi, de 9 heures à 12 heures, et de 14 heures à 17 heures)

3° Groupements confessionnels

Maison diocésaine des Étudiants, 61, rue Madame (VI^e^) (Tél. : 548-29-06).

Association des Étudiants Protestants de Paris, 46, rue de Vaugirard (VI^e^) (Tél. : 033-31-49).

Fédération française des Associations chrétiennes d'Étudiants, 45, rue Bonaparte (VI^e^) (Tél. : 633-28-79).

Union des Étudiants juifs de France (Service social, logement, travail, activités culturelles, voyages en Israël), 6, rue Lalande (XIV^e^) (Tél. : 734-60-21 et 783-43-17).

Centre Richelieu : Étudiants Catholiques des Facultés des Lettres et des Sciences ; Sorbonne Lettres, 8, place de la Sorbonne (V^e^) (Tél. : 033-36-90), quai Saint-Bernard, 37, rue Linné (V^e^) (Tél. : 587-33-08).

Centre Hillel, 11, rue de Vaugirard (VI^e^) (Tél. : 326-06-84).

Conférence Laënnec (Association Catholique d'étudiants en médecine fondée en 1875), 12, rue d'Assas (VI^e^) (Tél. : 548-73-62).

Groupe Catholique de la Faculté de Droit et des Sciences économiques, Centre Saint-Yves, 15, rue Gay-Lussac (V^e^) (Tél. : 033-52-07).

Association Catholique des Étudiants en Pharmacie de Paris, 5, avenue de l'Observatoire (VI^e^) (Tél. : 326-51-19).

Groupe International des Étudiants Protestants de la Cité Universitaire, ouvert à tous : accueil, détente, confrontations, 8, villa du Parc Montsouris, Paris (XIV^e^) (Tél. : 707-89-69).

Aumônerie Catholique de la Cité Universitaire, Centre de rencontres Internationales, Conférences, Dîners, Réunions, 111, avenue Paul-Vaillant-Couturier, Gentilly (Seine) (Tél. : 253-17-39).

4° Œuvres privées

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

(A la Sorbonne)

Cette Société a pour objet de favoriser le développement de l'Université de Paris.

Ses principaux moyens d'action sont : la création de cours et de

conférences (V. Cours de Civilisation française à la Sorbonne, pour étudiants étrangers, p. 380 ; École Préparatoire à l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs, p. 382 ; Stage d'Études Françaises à l'étranger, American Summer Course) ; l'attribution de subventions aux laboratoires et aux bibliothèques ; la fondation de prix de récompenses destinés à encourager les études ; la création de bourses d'études et de voyages ; l'attribution de secours, soit sous forme de prêts d'obligeance, soit sous toute autre forme, aux étudiants sans fortune ; l'institution ou l'encouragement de toute œuvre dans l'intérêt des étudiants ; la publication d'un bulletin périodique.

La cotisation annuelle minimum est de 10 F pour les membres titulaires, de 50 F pour les membres fondateurs et de 500 F pour les membres donateurs.

Président : M. RENÉ CASSIN, Vice-président honoraire du Conseil d'État, membre de l'Institut.

Vice-Président : M. JEAN ROCHE, membre de l'Institut, Recteur de l'Académie de Paris.

Secrétaire général : M. GEORGES MATORÉ, Directeur des Cours de Civilisation française.

Secrétaire Général adjoint : M. PIERRE BARTOLI, Secrétaire général de l'Université de Paris.

Secrétaire : Mme MADELEINE ÉRISTOV

Trésorier : M. MAURICE GUYOT, Secrétaire général honoraire de l'Université de Paris.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Maison des Étudiantes, 214, boulevard Raspail (XIVe)
(Tél. : 633-61-30)

Fondée sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Instruction publique et de M. le Recteur de l'Académie de Paris. L'Administration de la Maison est assurée depuis le 1er janvier 1960, par la Société des Amis de l'Université de Paris, reconnue d'utilité publique.

La Maison des Étudiantes, créée selon toutes les exigences d'hygiène et de confort, peut loger 188 jeunes filles.

Les prix actuels, y compris ceux des 30 repas, varient de 185 F à 240 F par mois.

La Maison des Étudiantes reçoit les jeunes filles inscrites dans les Facultés ou établissements d'Enseignement supérieur de l'État faisant partie du ressort universitaire parisien. Elle reçoit des passagères pendant les vacances à des conditions spéciales.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Société, à la Maison des Étudiantes, 214, boulevard Raspail, *tous les jours sauf le samedi, de 10 heures à 12 h. 30 et de 15 heures à 18 h. 30.*

GROUPEMENT DES INTELLECTUELS AVEUGLES

(Reconnu d'utilité publique)

Président : M. le Pr MAX JAVLE

7, rue Duroc (VII[e]) (Tél. : 734-07-90)

Le Groupement des Intellectuels aveugles favorise la promotion intellectuelle et sociale des aveugles et soutient en particulier l'effort de ceux d'entre eux qui poursuivent des Études Supérieures dans les Facultés et les Grandes Écoles.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat.

MUTUELLE NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

Sécurité Sociale des Étudiants

Section de Paris

22, boulevard Saint-Michel (VI[e]) (Tél. : 033-22-56)

La M. N. E. F. assure la gestion de la Sécurité Sociale Étudiante.

La cotisation mutualiste permet de bénéficier des services suivants :

— Prestations complémentaires de la sécurité sociale (10 %), assurance accident, service social et fonds de secours sur dossier, soins médicaux et dentaires gratuits au dispensaire de la section, 22, boulevard Saint-Michel.

La M. N. E. F. met en outre à la disposition de ses adhérents une Maison de repos à Sainte-Maxime (Var) et un Bureau d'aide psychologique universitaire, 72, boulevard du Montparnasse.

La M. N. E. F. est conventionnée avec des cliniques, des centres de soins et des dispensaires de la région parisienne, pour assurer aux étudiants adhérents une gamme de soins pratiquement gratuits. Renseignements par brochure ou à la Section, 22, boulevard Saint-Michel.

La M. N. E. F. est représentée dans tous les organismes s'occupant de la santé des étudiants.

L'inscription se fait dans les Facultés en même temps qu'à la Sécurité Sociale Étudiante.

Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la Sécurité Sociale Étudiante pour bénéficier de ces avantages.

ASSOCIATION FÉNELON

(Reconnue d'utilité publique), 7, avenue de l'Observatoire (VI[e])

Maison d'étudiantes, 53, rue Lhomond (V[e]).

Conditions d'admission : être étudiante et préparer un examen ou un concours.

ENTRAIDE UNIVERSITAIRE FRANÇAISE

6, rue de Tournon (VI^e^) (Tél. : 326-56-52)

Principales activités : Bourses aux étudiants réfugiés, Maisons de repos à Combloux (Haute-Savoie) pour étudiants et étudiantes fatigués, agréées par la Sécurité Sociale. Foyer à Paris, principalement pour les étudiants réfugiés.

FOYER INTERNATIONAL DES ÉTUDIANTES

(Fondation Grace Whitney-Hoff)

93, boulevard Saint-Michel (Tél. : 033-49-63)

Le Foyer International des Étudiantes a été donné à l'Université de Paris en 1936 par sa fondatrice, M^me^ Grace WHITNEY-HOFF.

Le but du Foyer est d'offrir à toutes les étudiantes françaises et étrangères un terrain de rencontre amical.

Il met à la disposition des membres de son Cercle (cotisation : 10 F par an), 100 chambres, un restaurant universitaire, une bibliothèque (10 000 volumes), des salons, une salle des fêtes, et organise des groupes de conversation et des soirées culturelles.

CONCORDIA

Résidence d'étudiantes, 41, rue Tournefort, Paris (V^e^) (Tél. : 402-75-16) 707-76-42

La Résidence, gérée par le Centre Régional des Œuvres Universitaires de l'Académie de Paris, est ouverte à toutes les étudiantes françaises inscrites en Facultés ou dans un établissement d'enseignement supérieur. Les demandes d'admission doivent être adressées au Service du Logement du Centre Régional, 39, avenue de l'Observatoire, Paris (V^e^).

La Résidence met à la disposition des étudiantes, dans un cadre très aéré, 125 chambres avec restaurant universitaire, bibliothèque, salon, salle de jeux, jardin des plus agréables.

CITÉ-CLUB UNIVERSITAIRE

2, place Henri-Bergson (VIII^e^) (Tél. : 522-04-11)
et 122, rue de Provence (VIII^e^) (Tél. : 522-54-73)

Cette Association groupe des étudiants et universitaires de tous les ordres d'enseignement.

Stages de langue française et d'information sur la France contemporaine ; voyages, accueil d'universitaires et d'étudiants français et étrangers ; Centre méditerranéen du cap d'Ail (Alpes-Maritimes) ouvert toute l'année : Festival méditerranéen de la Jeunesse de juillet à septembre.

LES CONCERTS DE MIDI

Siège social : 3, rue Michelet, Paris (VI^e^)

Fondés en 1953, ces concerts de musique de chambre, placés sous la présidence de M. Jacques Chailley, directeur de l'Institut de Musicologie, et organisés par l'Institut, se sont donné pour but, sans négliger la musique classique et moderne, de faire revivre d'après les textes et sous leur forme originale (exécution sur instruments d'époque) les œuvres des maîtres anciens et d'aider à faire mieux connaître celles des contemporains. Les programmes, variés et soigneusement mis au point, sont interprétés par des ensembles choisis parmi les meilleurs, qu'il s'agisse d'artistes ayant dès longtemps fait leurs preuves, ou de jeunes, recrutés parmi les meilleurs de leur génération. Au cours des exécutions, de brefs commentaires, confiés à des spécialistes, viennent éclairer à propos celles des œuvres qui sont peu connues, voire inconnues ou particulièrement difficiles ; une place importante est réservée à la musique française de toutes les époques et aux premières auditions des maîtres contemporains : ainsi les *concerts de midi* illustrent-ils de manière vivante, accessible aux amateurs et, en particulier, aux étudiants de toutes les disciplines, les cours d'histoire de la musique.

L'heure des concerts (12 *h.* 30 *à* 13 *h.* 45) utilise les moments de liberté du milieu de la journée, sans nuire à l'exactitude aux cours. Le prix modique des places (conditions spéciales aux groupes) les met à la portée de toutes les bourses. Un buffet froid, servi dès 11 h. 30, permet de résoudre sur place le problème du déjeuner.

Renseignements : Mme Petit-Dutaillis, *secrétaire générale*, 6, rue de Saint-Simon, Paris (VII^e^). Tél. : 548-76-59, *le matin du lundi au vendredi.*

JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE

11, avenue Delcassé, Paris (VIII^e^) (Tél. : 225-43-62) (sauf lundi)

Cette Association est patronnée et subventionnée par le ministère des Affaires culturelles. Elle est apolitique, sans but lucratif, régie par la loi de 1901 et a pour but de faire connaître et aimer aux jeunes de tout milieu, de toute culture, la musique d'abord, mais aussi le théâtre, la danse, et, d'une façon générale, tous les Arts qui peuvent leur apporter, suivant une formule chère au Président-Fondateur, René Nicoly, « un mieux-être et un mieux-penser ».

L'action des Jeunesses Musicales de France s'exerce en 200 villes de France et d'Afrique du Nord ainsi qu'à Paris. Créées en 1940 les « Jeunesses Musicales de France » groupent actuellement près de 200 000 adhérents dont plus de 30 000 à Paris et dans la région parisienne.

En province, les « Délégations Régionales » sont à même de donner le programme de leurs activités ; à Paris, des dépliants panoramiques sont diffusés gratuitement en début de saison à tous les étudiants des facultés. Le Bureau Central des J. M. F. peut également, dès le 1er septembre, remettre à qui lui en fait la demande un matériel publicitaire important.

Des Délégués *bénévoles* assurent toute l'année, dans chaque faculté, des permanences qui permettent aux adhérents J. M. F. de se procurer, sans avoir à se déplacer, les places de concerts, théâtres, etc., dont ils peuvent avoir besoin.

INSTITUT HONGROIS

18, rue Pierre-Curie, Paris (Ve) (Tél. : 033-60-63)

L'Institut veut s'associer par tous les moyens en son pouvoir aux efforts faits en France en faveur des études hongroises. Il met sa bibliothèque et sa documentation à la disposition de tous ceux qui se livrent à des recherches ou poursuivent des travaux sur la Hongrie. Il organise des conférences, des concerts, et des réunions pour favoriser le rapprochement universitaire et intellectuel entre les deux pays.

La bibliothèque est ouverte *le mardi de* 15 *heures à* 18 *heures et le jeudi de* 9 *h.* 30 *à* 12 *h.* 30. Le Directeur reçoit sur rendez-vous.

SERVICE CULTUREL DE L'IRAN EN FRANCE

52, avenue Foch (XVIe) (Tél. : 553-03-99)

Directeur général : M. le professeur N. G. RAHIMI

Directeur adjoint : M. H. FAZEL

FOYERS D'ÉTUDIANTES

Foyer International des Étudiantes, voir ci-dessus.

Concordia, voir ci-dessus.

Maisons d'Étudiantes, de l'Association Fénélon, 53, rue Lhomond (Ve).

Foyer d'Étudiantes, 234, rue de Tolbiac (XIIIe).

Union chrétienne de Jeunes Filles, 22, rue de Naples (VIIIe) ; 40, rue Boulard (XIVe) ; 65, rue Orfila (XXe).

Pension pour Jeunes Filles, 94, rue de Charonne (XIe).

Maison de la Société Philanthropique, Foyer pour Étudiantes, 12, rue des Feuillantines (Ve).

Protection de la Jeune Fille, 70, avenue Denfert-Rochereau (XIVe).

« Le Repos », 21, rue du Cherche-Midi (VIe).

La Sainte-Famille, Foyer pour Étudiantes Étrangères, 49, rue de Vaugirard (VIe).

Foyer Massabielle, Les Sœurs Servantes de Marie, 7, rue Duguay-Trouin (VI^e). (20 chambres.)

Foyer des Franciscaines, Missionnaires de Marie, 36, avenue Reille (XIV^e).

Les Filles de Marie-Immaculée, 56, rue Saint-Didier (XVI^e) (Tél. : 727-96-95).

Maison Sainte-Geneviève, 65, rue du Cardinal-Lemoine (V^e).

Maison Sainte-Odile, 34, rue Saint-Guillaume (VII^e).

Home Familial, 14, rue de Calais (IX^e).

Foyer Saint-Joseph, 21, rue Méchain (XIV^e) pour Religieuses Étudiantes.

Foyer Marguerite-Mignard, 2, villa de la Réunion (XVI^e) (Tél. : 288-24-13). (Pour étudiantes étrangères, juillet-septembre.)

Foyer International de l'Abbaye-aux-Bois, 11, rue de la Chaise (VII^e).

Maison Jeanne-d'Arc, 21, rue du Général-Bertrand (VII^e).

Foyer des Étudiantes des Religieuses de Saint-Maur, 83, rue de Sèvres (VI^e) (Tél. : 548-25-48).

La Maison, 36, rue du Montparnasse (VI^e).

Foyer d'Étudiantes Catholiques, 88, rue du Cherche-Midi (VI^e). Ouvert toute l'année.

Foyer de Jeunes filles Thérèse-Chappuis, 52, rue Vaneau, Paris (VII^e) (ouvert toute l'année).

Institut Sainte-Marie, 8, rue Joseph-Bara (VI^e).

Institut Serviam, 20, rue Gay-Lussac (V^e).

Y. W. C. A., 26, rue d'Anjou (VIII^e).

Foyer International « Carrefour », 44, rue des Bernardins (V^e).

Résidence Internationale Carrefour, 63, rue Monsieur-le-Prince (VI^e) (réservée aux stagiaires universitaires et aux étudiantes du 3^e cycle).

Foyer des Lycéennes, 10, rue du Docteur-Blanche (XVI^e) (Tél. : 288-81-95). (Réservé aux candidats au C. A. P. E. S. et à l'Agrégation à Pâques et en juillet.)

Foyer Protestant d'Étudiantes de Plaisance, 63, rue Pernety (XIV^e) (Tél. : 734-81-41).

Études et Famille, Étudiantes Universitaires, 44, rue du Cherche-Midi (VI^e) (548-15-05.).

Foyer Musical, 87, rue de Tocqueville (XVII^e).

Foyer Universitaire International « La Vigie », 3, rue des Carmes (V^e) (reçoit en juillet et août les étudiantes venant pour les cours d'été).

Notre-Dame du Rosaire, 36, rue Taine (XII^e).

Le Foyer Saint-Jacques (réservé au logement des étudiants en provenance du Viêt-Nam), 269, rue Saint-Jacques (V^e) (Tél. : 033-11-61).

FOYERS D'ÉTUDIANTS

La Maison Diocésaine des Étudiants, voir p. 597.

Réunion des Étudiants, 104, rue de Vaugirard (VI^e^).

Foyer d'Étudiants des Francs-Bourgeois, 21, rue Saint-Antoine (IV^e^).

Foyer Sainte-Geneviève, 2, rue des Fossés-Saint-Jacques (V^e^).

Union chrétienne de jeunes gens, 14, rue de Trévise (IX^e^). Foyer et Maison de Jeunes, ouverts à tous.

Foyer protestant, voir p. 597.

Maison des Mines et des Ponts et Chaussées, 270, rue Saint-Jacques (V^e^). Reçoit pendant l'été, en groupes de préférence. Individuels dans la mesure des places disponibles, ne pas écrire.

École d'Éducatrices du Centre d'Études Pédagogiques, 15, rue Louis-David (XVI^e^) (Tél. : 870-19-38 et 48-57), et sa Filiale Holy Child, 47, rue Peronnet, Neuilly-sur-Seine (Tél. : 722-25-93).

Foyer de l'Entraide universitaire, 19, rue de la Victoire (IX^e^).

Foyer des Jeunes, 151, avenue Ledru-Rollin (XI^e^).

Foyer J.-Ruf-de-Lavison, 18, rue J.-J.-Rousseau (I^er^) (Tél. : 508-02-10).

Maison des Étudiants du Maroc, 41, rue des Écoles (V^e^).

Maison d'Étudiants « Le Toit familial », du Comité d'Action Sociale Israélite de Paris, 9, rue Guy-Patin (X^e^) (Tél. : 878-25-48).

Groupe d'Accueil Étudiant, 7, impasse Chartière (V^e^).

FOYERS MIXTES

Foyer International de La Cimade, 80, rue de Paris, à Massy (S.-et-O.), ligne de Sceaux : Massy-Verrières (Tél. : 920-23-32).

Foyer des Jeunes Israélites, 19, boulevard de la Saussaye, Neuilly-sur-Seine (Tél. : 722-80-44).

Foyer des Étudiants d'Extrême-Orient, 16, rue Royer-Collard (Tél. : 033-45-00).

III. — BOURSES, PRIX, FONDATIONS

Des bourses et des prix dus à la libéralité de généreux donateurs ou accordés par l'État ou le Conseil Municipal de Paris sont attribués chaque année par l'Université de Paris et par les Facultés. Des dispenses de droits peuvent également être accordées. On se renseignera dans les secrétariats.

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les bourses d'enseignement supérieur sont attribuées par le Recteur d'Académie après consultation de la commission régionale des bourses.

Les demandes doivent être déposées dans les secrétariats des Facultés avant le 1er *mai*. Ce délai est prolongé jusqu'au 31 *août* pour le renouvellement des bourses d'Agrégation et de C. A. P. E. S. Les premières demandes doivent, comme pour les autres degrés d'études, être déposées avant le 1er mai.

Les étudiants de *la Communauté*, à l'exclusion des étudiants des départements d'Outre-Mer, doivent s'adresser au gouvernement du territoire dont ils sont originaires, en vue d'obtenir une bourse ou un prêt d'honneur. En ce qui concerne les exonérations des droits universitaires, c'est à la Faculté où ils poursuivent leurs études qu'ils doivent s'adresser.

I. — Bourses de Licence

Licence en Droit

Première année : pour un an, aux titulaires du Baccalauréat.

Deuxième, troisième et quatrième années : pour un an, à des étudiants pourvus de leurs inscriptions de licence et ayant subi avec succès l'examen de fin d'année correspondant à ces inscriptions.

Sciences et Lettres

Des bourses peuvent être attribuées pour un an, en vue d'un Certificat d'Études Supérieures préparatoires dans les Facultés des Sciences ou du Certificat d'Études Littéraires Générales dans les Facultés des Lettres, aux candidats titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire, ou reçus à l'examen spécial d'entrée dans les Facultés.

Ces bourses peuvent être renouvelées 2 fois dans les conditions ci-après :

a) **pour la deuxième année d'études, si le candidat justifie d'un Certificat d'Études Supérieures préparatoires dans les Facultés des**

Sciences ou du Certificat d'Études Littéraires Générales dans les Facultés des Lettres ;

b) pour la troisième année d'études, si le candidat justifie de trois Certificats d'Études Supérieures en plus du Certificat de Propédeutique ;

c) à titre exceptionnel pour une quatrième année d'études, si le candidat justifie, en dehors de l'un des Certificats d'Études préparatoires dans les Facultés des Sciences ou du C. E. L. G. dans les Facultés des Lettres, de 2 C. E. S. faisant partie de la même Licence d'enseignement dans les Facultés des Sciences ou de 3 C. E. S. faisant partie de la même Licence d'enseignement dans les Facultés des Lettres.

Il est ouvert chaque année un concours commun aux candidats à l'École Normale Supérieure et aux bourses de Licence et d'Agrégation près les Facultés des Sciences et des Lettres des Universités de Paris ou des départements.

Le nombre d'élèves à admettre à l'École Normale Supérieure est fixé chaque année par arrêté ministériel. Les élèves sont nommés suivant l'ordre de classement sur la liste d'admission.

Peuvent, sur leur demande, bénéficier de leur bourse de Licence et d'Agrégation près la Faculté des Sciences ou des Lettres de l'Université de Paris :

a) Pour les jeunes gens, les 8 premiers boursiers de Licence de la section des Sciences et les 10 premiers boursiers de la section des Lettres ;

b) Pour les jeunes filles, les 5 premières boursières de la section des Sciences, groupe I ; les 2 premières des groupes II et II *bis* ; la première du groupe III ; et les 5 premières de la section des Lettres ;

c) Les boursiers de Licence de la section des Sciences et de la section des Lettres dont la famille a son domicile dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise ou de Seine-et-Marne.

Tous les autres boursiers bénéficieront de leur bourse près les Facultés des Universités des départements.

Le candidat peut s'inscrire simultanément pour l'École Normale Supérieure et pour une bourse de Licence.

Les boursiers nommés près les Facultés des Sciences ou des Lettres des Universités de Paris ou des départements dans les conditions fixées ci-dessus conservent le bénéfice de leur bourse pendant quatre ans (deux ans pour la Licence, un an pour le Diplôme d'Études Supérieures, un an pour l'Agrégation) sous réserve de restituer à l'État le prix de la pension ou de la bourse dont ils auront bénéficié dans le cas où, par leur fait, ils n'occuperaient pas pendant dix ans au moins un emploi dans l'enseignement public. Ils sont déchus de leur bourse s'ils ne justifient pas, à des époques déterminées, de leur admission aux examens de Licence ou du Diplôme d'Études Supérieures.

II. — Bourses dans les Instituts

Des bourses d'études peuvent être données aux élèves de l'Institut d'Études du Développement économique et social, de l'Institut de Psychologie, de l'Institut de Statistique, de l'École Nationale Supérieure de Chimie, de l'Institut des Sciences Sociales du Travail, de l'Institut de Démographie, de l'Institut des Sciences Juridiques et Financières, de l'Institut de Statistique, de l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs et aux candidats au Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises. Le bénéfice des bourses ne peut être étendu à d'autres Établissements que par décision ministérielle.

Ces bourses sont attribuées pour un an, sur la proposition du directeur de l'Institut et, le cas échéant, du Doyen de la Faculté à laquelle est rattaché l'Institut.

Elles peuvent être renouvelées chaque année, dans les mêmes formes, pendant la durée normale des études.

Ne peuvent bénéficier de ces bourses les élèves des années préparatoires des Instituts.

III. — Bourses de diplômes d'Études supérieures
(Sciences et Lettres)

Les étudiants qui postulent les bourses de diplôme doivent justifier, en tant que futurs candidats à l'Agrégation, du grade de Licencié (Licence d'enseignement) ou du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des langues vivantes.

Les bourses de Diplômes attribuées pour un an ne sont pas renouvelables.

IV. — Bourses de C. A. P. E. S.

Les candidats à ces bourses doivent être titulaires d'une Licence d'Enseignement. Elles sont attribuées pour une année et renouvelables deux fois dans certaines conditions.

V. — Bourses de préparation a l'agrégation de l'Enseignement secondaire

Les candidats à ces bourses doivent être titulaires d'une Licence d'Enseignement et d'un Diplôme d'Études supérieures. Elles sont attribuées pour une année et renouvelables deux fois dans certaines conditions.

Les candidats dont la famille n'est pas domiciliée dans les départements de la circonscription de l'Académie de Paris ne peuvent déposer leur demande que s'ils se sont présentés déjà à l'Agrégation. Dans ce cas leur demande doit comporter un avis favorable du Président du Jury.

VI. — Bourses d'Études

a) *Bourses de Doctorat.* — Les bourses dites d'études sont à proprement parler des *bourses de Doctorat*, attribuées aux candidats pourvus des titres requis pour se présenter à cet examen.

Toutefois, comme elles ont été créées pour favoriser dans les Facultés des Lettres et des Sciences les recherches libres et désintéressées, les conditions que doivent remplir leurs postulants sont des plus larges ; à la rigueur, aucun grade n'est exigé d'eux pourvu qu'ils aient manifestement fait preuve d'aptitude dans une branche déterminée de la Science ;

b) *Bourses de voyage.* — Outre ces bourses entretenues près les Facultés des Lettres et des Sciences des Universités françaises, *des bourses de voyage* sont réservées à des agrégés se rendant à l'étranger pour y poursuivre (généralement en vue d'une thèse de Doctorat) des recherches personnelles, ou s'y livrer à des travaux d'érudition.

VII. — Bourses de C. P. E. M.

Des bourses peuvent être attribuées près les Facultés des Sciences (en vue des études médicales et de chirurgie dentaire) aux candidats au Certificat de Préparation aux Études Médicales. Ces bourses sont données pour un an. Elles ne sont pas renouvelables. Sont autorisés à les postuler les candidats titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou reçus à l'examen spécial d'entrée à la Faculté des Sciences.

VIII. — Bourses de doctorat en Médecine

Peuvent obtenir, pour un an, une bourse de Doctorat en Médecine de première année les candidats titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire et du Certificat de Préparation aux Études Médicales (C. P. E. M.).

Les bourses de Doctorat en Médecine, à partir de la deuxième année d'études, sont données pour un an aux candidats pourvus de leurs inscriptions et ayant subi avec succès l'examen de fin d'année correspondant à ces inscriptions.

IX. — Bourses de Chirurgie dentaire

Il peut être attribué, près des Facultés et écoles publiques où l'enseignement de la chirurgie dentaire est organisé, des bourses aux étudiants candidats au Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste.

X. — Bourses de Pharmacie

Les bourses de Pharmacie sont données pour un an aux candidats titulaires du baccalauréat. Elles sont renouvelables pour les candidats ayant subi avec succès l'examen de fin d'année.

XI. — Bourses de Doctorat en Droit

Des bourses de Doctorat en Droit peuvent être données à des étudiants ayant subi avec succès l'examen de quatrième année de Licence en Droit.

XII. — Bourses d'agrégation de Droit

Elles sont attribuées sur la proposition de la Faculté où les candidats ont subi les examens du Doctorat et après avis du Comité consultatif de l'Enseignement supérieur (Commission du Droit et des Sciences politiques et économiques). Si les candidats se sont présentés à un concours d'Agrégation, l'avis du président du jury devra être pris.

Attribuées pour un an, ces bourses pourront être renouvelées 2 années successives suivant la même procédure.

Les candidats devront prendre l'engagement de restituer à l'État le montant de la bourse dont ils auront bénéficié dans le cas où, par leur fait, ils n'occuperaient pas pendant dix ans au moins un emploi dans l'Enseignement public.

Agrégation du Second Degré
des Techniques économiques de Gestion

Les candidats à l'Agrégation du Second Degré des Techniques économiques de Gestion doivent justifier de titres dont la liste a été déterminée par *l'arrêté du* 20 *mai* 1963.

Ils peuvent prétendre à l'attribution d'une bourse pour une durée d'un an.

XIII. — Bourses aux Pupilles de la Nation

Des bourses dans les établissements d'enseignement supérieur sont attribuées aux Pupilles de la Nation qui ont satisfait aux conditions d'admission imposées aux autres étudiants.

Outre les bourses dont il a été question ci-dessus, attribuées à tous les étudiants, les Pupilles de la Nation peuvent également en obtenir, pendant la durée normale des études :

près les Facultés de Droit, en vue du Certificat de Capacité (deux ans), de la Licence (quatre ans) et du Doctorat (un an) ;

près les Facultés de Médecine, en vue des Diplômes de Chirurgien-dentiste (trois ans), de Sage-femme (deux ans) ;

près les Facultés des Sciences, en vue des Certificats d'Études Supérieures ;

Les Pupilles de la Nation qui obtiennent une bourse sont dispenses des droits d'inscription proprement dits.

Les étudiants Pupilles de la Nation peuvent solliciter, en outre, des Offices départementaux, des subventions d'études d'Enseignement supérieur.

XIV. — Bourses aux enfants de Français résidant a l'étranger

Des bourses peuvent être attribuées dans les Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences, des Lettres, de Pharmacie, dans les Instituts des Universités et des Facultés et dans les établissements dépendant de la direction de l'enseignement supérieur, à des candidats ayant bénéficié d'exonérations de frais d'études ou de pension, ou qui auraient pu bénéficier de ces exonérations (décrets du 11 août 1921, 18 août 1920, 20 janvier 1923), et qui remplissent les conditions requises pour l'inscription dans les Facultés ou Écoles.

Des bourses peuvent être concédées d'autre part dans les mêmes établissements à des candidats ayant fait tout ou partie de leurs études hors de France ; ils devront justifier du titre initial requis pour l'inscription ou de son équivalence.

Les dossiers sont constitués dans les formes habituelles et déposés auprès du poste diplomatique français où la famille est immatriculée.

Ils doivent contenir en outre :

a) Dans le premier cas, justification de l'obtention des exonérations, ou du droit qu'avaient les candidats d'en solliciter le bénéfice ;

b) Dans le second cas, déclaration d'un agent diplomatique ou consulaire de France, attestant que la famille était établie depuis au moins cinq ans à l'étranger au moment de l'obtention du titre.

Ces bourses sont accordées pour un an. Elles peuvent être renouvelées pour les titulaires ayant subi avec succès les examens de fin d'année ou les examens correspondant aux études pour lesquelles ils se sont fait inscrire.

XV. — Allocations d'études a des étudiants et étudiantes en Médecine se destinant au Service de Santé scolaire et universitaire

Dix nouvelles allocations d'études, au moins, peuvent être attribuées, chaque année, par le Ministre, à des Étudiants ou Étudiantes en Médecine qui s'engageraient à consacrer, après la thèse passée, leur activité au Service de Santé scolaire et universitaire, pendant un nombre d'années variant de 5 à 10, suivant la scolarité déjà effectuée, et à accepter tout poste susceptible d'être vacant sur le territoire métropolitain.

Le taux des allocations est le suivant :

2.358 F, pour l'année de C. P. E. M.

2.988 F, pour la 1re année de médecine.

3.708 F, pour la 2e année et chacune des années suivantes.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Inspection Régionale du Service de Santé scolaire et universitaire, 4, rue Danton Paris (VIe).

BOURSES D'ÉTUDES A L'ÉTRANGER

La Direction générale des Affaires culturelles et techniques du Ministère des Affaires étrangères (Service des Bourses, 23, rue de La Pérouse (VII^e) (tél. : 225-21-18)) octroie tous les ans un certain nombre de bourses aux étudiants français pour des séjours d'études à l'étranger.

Elles peuvent être sollicitées pour toutes les spécialités. Leur durée est variable, mais en principe aucune bourse n'est accordée pour plus d'une année.

Les candidats à ces bourses doivent, en principe, avoir terminé leurs études supérieures en France, et poursuivre des recherches du niveau du 3^e cycle ou du Doctorat d'État. Leur plan d'études doit porter sur un point ou un domaine qui ne peut être étudié ou approfondi en France.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction Générale des Affaires culturelles et techniques avant le 1^er mars de chaque année.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser : à la Direction générale des Affaires culturelles et techniques, ou à l'Office National des Universités, 96, boulevard Raspail (tél. : 222-50-20).

Le Bureau des Renseignements peut communiquer la notice détaillée sur ces bourses.

BOURSES OFFERTES AUX ÉTUDIANTS FRANÇAIS PAR LES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DES ÉTATS-UNIS

Des bourses pour les États-Unis sont mises à la disposition des étudiants français qui désirent se perfectionner dans la spécialité qui les intéresse et dans laquelle ils auront obtenu un diplôme au moment de leur départ. Quelques bourses sont réservées à de jeunes étudiants débutants (propédeutique) dans la catégorie dite « undergraduate ». La date limite pour le dépôt des candidatures étant fixée au 1^er octobre, les candidats sont priés de demander dès le 1^er *juillet*, à l'Office National des Universités, 96, boulevard Raspail, Paris (VI^e), le questionnaire préliminaire à remplir.

BOURSES DE SÉJOUR EN GRANDE-BRETAGNE OFFERTES PAR LE BRITISH COUNCIL

36, rue des Écoles (V^e)

Des bourses d'études en Grande-Bretagne sont offertes pour l'année universitaire 1966-1967 par le British Council en France aux candidats de nationalité française poursuivant des recherches scientifiques, littéraires, artistiques, sociales, etc. Ces bourses sont accordées à condition que la période d'étude en Grande-Bretagne soit nécessaire aux recherches poursuivies, que le bénéficiaire de la

bourse retourne en France après son séjour, que le candidat possède une bonne connaissance de la langue anglaise et que le domaine de la recherche ait été accepté par les autorités françaises compétentes.

Les bourses sont accordées soit pour une année scolaire (10 mois à partir d'octobre), soit pour une période plus courte (1 à 4 mois).

La préférence est donnée aux candidats âgés de 25 à 35 ans.

Les candidats doivent écrire directement à l'adresse sus-mentionnée en précisant brièvement le niveau de leurs études et en demandant la feuille d'inscription. Cette feuille, dûment remplie, en anglais, doit être retournée à la même adresse avant le 20 décembre 1965, dernier délai.

BOURSES ET PRIX DE L'INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES

A. — L'Institut d'Études Slaves est représenté dans les commissions qui attribuent chaque année des bourses aux étudiants désireux de se spécialiser dans les questions relatives à un pays slave dont ils connaissent la langue. Il donne son avis sur la valeur des candidats et peut, à titre d'intermédiaire, recevoir leurs dossiers qu'il transmet aux administrations compétentes (C. N. R. S., Direction de la Coopération au Ministère de l'Éducation Nationale et Direction générale des Affaires culturelles et techniques au Ministère des Affaires étrangères).

B. — PRIX ERNEST-DENIS : L'Institut d'Études slaves dispose d'un Prix Ernest-Denis, qui peut être attribué à un ouvrage historique sur la Yougoslavie, écrit en français par un auteur français, et dans l'esprit, les idées et la tradition des ouvrages d'Ernest Denis ou à un ouvrage écrit en français par un auteur yougoslave sur la France ou les relations intellectuelles entre la France et la Yougoslavie.

C. — PRIX CHARLES-SALOMON : L'Institut d'Études slaves dispose également d'un prix Charles-Salomon, qui peut être attribué, tous les deux ou trois ans, à un jeune russisant français.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Institut d'Études slaves (9, rue Michelet, VI[e]).

CONCOURS ET FONDATIONS DE L'INSTITUT ET DES ACADÉMIES

La plupart des prix créés soit par l'État, soit par des fondations particulières, de même que les fondations ayant pour objet de subventionner des recherches, sont annuels. Un certain nombre de prix se décernent tous les deux ans, tous les trois ans, ou au bout de périodes plus longues. Il en est d'autres enfin qui sont décernés tous les ans ou tous les deux ans, à tour de rôle, par chacune des 5 Académies, et qui sont ainsi quinquennaux ou décennaux.

Certains prix comportent un programme arrêté par chaque Académie, d'autres sont décernés à des ouvrages ou à des personnes, conformément aux conditions déterminées par les fondateurs.

Pour l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences et l'Académie des Sciences morales et politiques, les ouvrages imprimés ou manuscrits destinés aux concours doivent être adressés ou déposés au Secrétariat de l'Institut et y parvenir avant le 1er janvier de l'année où le concours est jugé.

Pour l'Académie des Beaux-Arts, presque tous les concours ont leurs règles spéciales.

Les programmes des concours de toutes les Académies, avec leurs développements, sont déposés au Secrétariat de l'Institut, où les intéressés peuvent les demander.

FONDATION EDMOND DE ROTHSCHILD

MAISON DE L'INSTITUT DE FRANCE A LONDRES

La Maison de l'Institut à Londres offre, sous des conditions déterminées, à des personnes se livrant à des travaux scientifiques, littéraires ou artistiques, une chambre et le breakfast.

Adresser toute demande au Secrétariat de l'Institut, 23, quai de Conti, Paris (VIe).

ASSOCIATION DES FRANÇAISES DIPLOMÉES DES UNIVERSITÉS

4, rue de Chevreuse (Paris, VIe) (Tél. : 033-01-32)

Des bourses américaines ou internationales sont offertes à des étudiantes françaises (grade minimum exigé : licence pour recherches). Adresser les candidatures, avec *curriculum vitae* et références à la Présidente de l'A. F. D. U., 4, rue de Chevreuse (VIe) avant le 1er novembre, pour l'année scolaire suivante.

FONDATION THIERS

CRÉÉE PAR Mlle FÉLICIE DOSNE, EN 1893, 5, ROND-POINT BUGEAUD PARIS (XVIe)

Conditions d'admission : être Français, âgé de 31 ans à la fin de l'année en cours, avoir satisfait aux obligations militaires, être célibataire, agrégé de l'Université ou, pour les candidats médecins ou juristes, Docteur en Médecine ou en Droit ; fournir un extrait de naissance, un extrait de casier judiciaire, un certificat de position militaire, un *curriculum vitae*, une note sur la situation de famille et de fortune.

Adresser la demande, accompagnée d'un rapport du candidat sur son projet de travail, avant le 15 mars, au Directeur de la Fondation

Thiers, 5, rond-point Bugeaud (XVI^e), et lui faire adresser directement des attestations de Maîtres connaissant le candidat.

Les pensionnaires peuvent jouir de trois années de travail désintéressé. Ils reçoivent du C. N. R. S. à charge d'en reverser une quote-part à la Fondation, une allocation d' « attaché de recherches ».

DONATION JEAN SAUBERAN

PRÊTS D'ÉTUDES

M. Jean SAUBERAN a fait à l'Université de Paris donation d'une somme dont les fonds sont affectés à l'attribution de prêts d'études à des étudiants, de nationalité française, désirant continuer leurs études dans une des 5 Facultés de l'Université de Paris, à l'École Centrale, à l'École du Louvre et à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts.

Les demandes de prêts d'études doivent être adressées au Comité de la donation Jean Sauberan, bureau B 4, à la Sorbonne.

COMITÉ LOCAL DES PRÊTS D'HONNEUR

Les candidats ou candidates aux prêts d'honneur doivent être de nationalité *française*.

Les prêts d'honneur peuvent être donnés à tous ceux qui font des *études supérieures*.

Il est institué au siège de l'Université un Comité local à qui est confié le soin d'apprécier la situation des étudiants et élèves et qui a le pouvoir de décision dans les limites des crédits mis à sa disposition. Le Comité local est placé sous la présidence du Recteur. Les demandes de prêts d'honneur doivent être adressées au Comité local des prêts d'honneur. — Secrétariat administratif (bureau B 4, 10, rue de la Sorbonne).

Les dossiers sont reçus du 1^er septembre au 1^er novembre. Les demandes présentées après cette date ne pourront être examinées.

LA CITÉ INTERNATIONALE
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Dès la fin de la première guerre mondiale, l'Université de Paris s'est trouvée en face des problèmes qu'allait soulever l'afflux prévisible des étudiants étrangers, officiers démobilisés des armées alliées, jeunes gens de tous pays qui viendraient chercher auprès de la France victorieuse une culture fondée sur les idéaux de Droit et de Justice. Ces étudiants devraient être non seulement reçus dans nos Facultés, mais avant tout accueillis et hébergés dans un cadre favorable à leur travail.

En 1917 un premier projet de Cité-jardin à Sceaux, présenté par M. GRUNEBAUM-BALLIN au Recteur LIARD et au Doyen APPELL qui s'étaient particulièrement préoccupés de la question, ne put aboutir faute de crédits.

Le 20 mai 1920 Émile DEUTSCH DE LA MEURTHE, désireux de faire quelque chose d'utile pour les étudiants, vint consulter à ce sujet le Recteur APPELL qui lui précisa ses projets.

Très intéressé par l'exposé qui lui était fait, M. DEUTSCH DE LA MEURTHE revint quelques jours après à la Sorbonne remettre au Recteur une somme très importante, destinée à la construction du premier groupe de maisons de la future Cité Universitaire.

Mis au courant par une visite du Recteur accompagné du Mécène au Ministère, le Ministre André HONNORAT fut conquis par le projet et promit son appui pour l'obtention des terrains convoités.

Lui-même et ses successeurs au Ministère multiplièrent avec le Recteur les démarches et les interventions pour intéresser à cette œuvre des pays étrangers ou de généreux donateurs.

Après les longs travaux d'arasement des fortifications, la première pierre de la *Fondation Émile et Louise Deutsch de La Meurthe* fut posée par le Recteur APPELL, en présence du Ministre Léon BÉRARD, le 9 mai 1923.

Malade, M. APPELL put encore poser la première pierre de la Fondation belge Biermans-Lapôtre, le 14 août 1925.

Cette même année, prévoyant que l'Université ne pourrait bientôt plus administrer elle-même un ensemble en plein développement, il proposa la création d'un organisme nouveau chargé de gérer et de faire croître la CITÉ naissante. Le Conseil de l'Université donna à MM. HONNORAT, DAVID-WEILL et BRANET la mission de constituer

la « *Fondation Nationale pour le développement de la Cité Universitaire de Paris* », qui entra en fonctions en octobre 1925.

Présidée par André HONNORAT qui s'y consacra entièrement pendant vingt-trois ans, la Fondation Nationale remplit magnifiquement son rôle.

La CITÉ comptait en 1939 dix-neuf Fondations françaises et étrangères, accueillant près de 3.000 étudiants. La guerre arrêta son développement qui ne reprit qu'en 1949, sous l'impulsion de Raoul DAUTRY, qui avait succédé en 1948 à André HONNORAT, à la présidence de la Cité. Cette œuvre a été continuée sous la présidence de M. l'Ambassadeur André FRANÇOIS-PONCET, de l'Académie Française, de 1951 à 1964 et se poursuit actuellement sous la présidence de M. Bernard CHENOT, Conseiller d'État, ancien Ministre.

La CITÉ compte maintenant 32 fondations avec 5.400 résidants et en comptera bientôt 37 avec près de 6.000 résidants.

Le domaine de la CITÉ a une superficie de 40 hectares. Les organes communs indispensables ont été créés : La Maison Internationale due à la libéralité du regretté John D. ROCKEFELLER et un nouveau groupe hospitalier abritant le Service Médical de l'Université de Paris. L'aménagement général du parc a dégagé les espaces nécessaires à de nombreuses activités sportives.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pendant l'année scolaire — d'octobre à juillet — peuvent être admis à la CITÉ INTERNATIONALE les jeunes gens qui font à Paris des études d'enseignement supérieur. La CITÉ accueille ainsi non seulement les étudiants des Facultés de l'Université de Paris, mais aussi les élèves des Écoles d'enseignement supérieur de tout ordre : scientifique, littéraire, technique, artistique, etc.

La CITÉ est ouverte aux étudiants français et aux étudiants étrangers, ces derniers étant accueillis de droit dans les Maisons ou dans les chambres fondées par leur pays, ou par des libéralités de leurs compatriotes, mais pouvant aussi être reçus dans les autres maisons étrangères ou françaises, sur la présentation de la FONDATION NATIONALE et dans la limite des chambres disponibles.

Toutefois, en principe, la Cité ne peut accueillir ceux dont la famille habite Paris ni ceux non plus qui, tout en poursuivant des études, occupent déjà un emploi leur procurant des ressources régulières ; les chambres sont attribuées pour une année ; le séjour ne peut excéder trois années, quatre dans certains cas exceptionnels.

Pendant les vacances — de juillet à octobre — la CITÉ reçoit les étudiants des Universités et Écoles d'enseignement supérieur de la France et de tous les pays, qui, individuellement ou en groupes, désirent connaître Paris, ou y suivre des cours spéciaux.

Pendant cette même période et aussi au cours de l'année scolaire, si elle a des chambres disponibles, elle accueille également les professeurs, médecins, savants, etc., français et étrangers, que leurs études appellent à Paris.

***

Pour l'année scolaire, on est admis à la CITÉ INTERNATIONALE sur demande écrite, établie suivant une formule réglementaire. La FONDATION NATIONALE envoie aux candidats les imprimés nécessaires, les renseignant sur les documents qu'ils ont à fournir pour la constitution de leur dossier.

Trois conditions essentielles sont imposées à tous les candidats français ou étrangers :

1° Ils doivent attester par une pièce authentique qu'ils sont étudiants d'une Faculté ou élèves d'une Grande École de Paris ;

2° Ils doivent se soumettre à un examen du Service Médical de la CITÉ, lequel apprécie s'ils peuvent être associés à la vie des différentes Maisons et détermine leurs aptitudes à la pratique des sports ;

3° Ils doivent signer l'engagement de se conformer aux règlements généraux de la CITÉ INTERNATIONALE et au règlement particulier de la Maison où ils seront admis.

Aucune admission n'est définitive avant l'accomplissement de ces trois formalités.

Pendant les vacances, pour bénéficier des avantages de la CITÉ INTERNATIONALE, il suffit d'être étudiant et de l'attester en produisant à l'arrivée :

1° Un document officiel : *livret universitaire, carte d'immatriculation ou d'inscription, certificat,* etc. ;

2° Une pièce d'identité, donnant les renseignements nécessaires d'état civil : *extrait de naissance, passeport,* etc.

***

Les demandes d'admission doivent être adressées à LA CITÉ INTERNATIONALE, 19, boulevard Jourdan, Paris (XIVe).

Les étudiants étrangers dont le pays est représenté à la CITÉ INTERNATIONALE par des Fondations particulières, à eux réservées, enverront leur demande à la direction respective de chacune de ces Maisons.

Le nombre des demandes d'admission étant toujours très supérieur à celui des chambres disponibles, il est recommandé aux intéressés de formuler leurs demandes aussitôt que possible, et même en cours d'année, à partir du mois de mai, et sauf exception avant le 31 juillet, de façon à se mettre en état de profiter des vacances de chambres, dès que celles-ci se produisent.

Il est indispensable que toutes les pièces requises pour la constitution du dossier soient jointes à la demande.

FONDATION NATIONALE DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

19, boulevard Jourdan (XIVe) (Tél. : 402-90-95)

Conformément au mandat reçu de l'Université de Paris, la Fondation Nationale dite CITÉ INTERNATIONALE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS, a pour fonction propre de préparer l'avenir de la CITÉ INTERNATIONALE, de lui procurer les concours et les ressources dont elle a besoin, de la doter de tous les services nécessaires et d'en assurer le fonctionnement.

Cette Fondation Nationale agit sous le contrôle du Conseil de l'Université et de son président, le Recteur de l'Académie de Paris.

Elle est administrée par un conseil composé de 21 membres.

Président : M. BERNARD CHENOT, Conseiller d'État, ancien Ministre, membre du Conseil Constitutionnel.

1er *Vice-Président :* M. le Recteur JEAN ROCHE, Président du Conseil de l'Université.

2e *Vice-Président :* M. JEAN BENEDETTI, Ancien Préfet de la Seine.

Secrétaire général : M. ANDRÉ GOLDET.

Trésorier : M. HENRI BOISSARD.

Membres : MM. les Doyens GEORGES VEDEL, N..., MARC ZAMANSKY, MARCEL DURRY, GUILLAUME VALETTE ; M. JEAN BASDEVANT, Directeur des Relations Culturelles ; MM. les Professeurs MAURICE JANOT et MICHEL LEJEUNE ; M. JEAN BERTHOIN, Sénateur ; M. PAUL BERTRAND, M. JEAN-CLAUDE COLLI, M. PIERRE DAVID-WEILL, M. JEAN WILLEMS ; MM. WILLEM MERKUS et ROBERT ELLRODT, Directeurs de Fondations ; M. JEAN VAUJOUR, Président de l'Alliance Internationale des Anciens de la Cité.

Délégué général : M. ROBERT GARRIC.

SERVICES COMMUNS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT, 19, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-90-95.)

Installés dans un pavillon spécial, les bureaux sont ouverts tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 16 heures, sauf le samedi après midi ainsi que les dimanches et jours fériés.

HÔPITAL ET DISPENSAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS, 42, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 707-47-89.)

L'Hôpital est ouvert à tous les étudiants de l'Université de Paris et au personnel de l'Université. Il répond de jour et de nuit aux appels d'urgence à l'intérieur de la Cité Internationale.

Les services externes assurent des consultations — sur rendez-vous — de médecine générale, médecine tropicale, cardiologie, gynécologie, gastro-entérologie, rhumatologie, pneumo-phtisiologie, O. R. L., ophtalmologie, urologie, psychiatrie, neurologie. Un service de soins et un service d'urgence sont ouverts de 8 heures à 20 heures. L'Hôpital dispose également de services dentaire, de radiologie, kinésithérapie, rééducation respiratoire, électro-encéphalographie, d'un laboratoire d'examens biologiques.

Les lits d'hospitalisation reçoivent des malades de médecine, chirurgie, maternité, psychiatrie.

Le Centre de Médecine Préventive, 40, boulevard Jourdan, annexé à l'Hôpital, assure les examens systématiques annuels des étudiants de l'Université, les vaccinations par le B. C. G. et contre la poliomyélite.

Médecin-Directeur : Dr R. LACOURBE.

MAISON INTERNATIONALE, 19-21, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-87-70.)

Organe commun et centre de la vie sociale de la CITÉ, elle comprend, outre un restaurant avec café-bar et salon de thé, tous les agréments et commodités d'un club véritable : salles de réunions et de jeux, théâtre, cinéma, etc., et, pour leur culture physique, les résidants y trouvent une piscine ainsi que des installations de gymnastique que complètent à l'extérieur des terrains spécialement aménagés, courts de tennis, etc.

Directeur : M. J. BACHELOT.

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE, 19-21, boulevard Jourdan (XIVe). — (Tél. : 402-87-70.) Ouverte chaque semaine du *lundi au vendredi inclus, de 14 à 22 heures et le samedi de 14 à 18 heures.*

MAISONS DE RÉSIDENCE

On trouvera ci-après la liste des Fondations et Maisons.

FONDATION ÉMILE ET LOUISE DEUTSCH DE LA MEURTHE, 37, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-63-10.)

494 chambres dont 249 pour jeunes filles.

Directeur : M. LEJEUNE, membre de l'Institut.

MAISON DES ÉTUDIANTS CANADIENS, 31, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-19-17.)

45 chambres.

Directeur : M. TANGHE RAYMOND.

MAISON DES ÉTUDIANTS BELGES (Fondation BIERMANS-LAPOTRE), 9 A, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-56-55.)
230 chambres (ch. indiv. et ch. à deux lits).
Directeur : M. BRAUNS, agrégé ès Lettres U. Lg.

MAISON DES ÉTUDIANTS ARGENTINS, 27 A, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-55-00.)
75 chambres dont 25 pour jeunes filles.
Directeur : Dr ALUSTIZA FRANCISCO.

MAISON DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, 5, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 707-96-56.)
70 chambres.
Directeur : M. BONASTRE.

FONDATION DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE, 7 B, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-67-32.)
150 chambres.
Directeur p. i. : M. J. STREISSEL, ingénieur S. A., attaché à la Direction générale de l'Enseignement du Ministère de l'Agriculture.

MAISON DU JAPON. — COLLÈGE DES ÉTUDIANTS JAPONAIS (Fondation SATSUMA), 7 C, boulevard Jourdan. (Tél. : 402-81-57.)
65 chambres.
Directeur : M. HANEDA

MAISON DE L'INDOCHINE, 59 B, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-93-63.)
105 chambres.
Directeur : M. MASSON, Inspecteur Général des Bibliothèques,

FONDATION DES ÉTATS-UNIS, 15, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 707-35-79.)
280 chambres (dont 150 pour jeunes filles).
Directeur : M. RONALD G. FRAZEE.

MAISON DES ÉTUDIANTS ARMÉNIENS (Fondation Marie NUBAR), 57, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-31-53.)
63 chambres.
Directeur : M. ARPIARIAN, professeur.

MAISON DES ÉTUDIANTS SUÉDOIS, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-12-18.)
40 chambres.
Directeur : M. KNUT ANDREASSON, Recteur de l'École Suédoise de Paris.

MAISON DES ÉTUDIANTS DANOIS, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-97-96.)
48 chambres.
Directeur : M. CHRISTENSEN.

FONDATION HELLÉNIQUE, 47 B, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-13-37.)
77 chambres.
Directeur : M. CONSTANTIN GEORGOULIS.

FONDATION ROSA ABREU DE GRANCHER (MAISON DE CUBA), 59 A, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-52-04.)
72 chambres.
Directrice : Mme DELPY.

MAISON DES PROVINCES DE FRANCE, 55, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 707-76-14.)
347 chambres.
Directeur : M. VAN EFFENTERRE, professeur à la Sorbonne.

FONDATION SUISSE, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-92-36.)
52 chambres.
Directeur : M. BEUTLER.

COLLÈGE D'ESPAGNE, 7 E, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 707-39-16.)
110 chambres, dont 13 pour jeunes filles.
Directeur : M. PEREZ VILLANUEVA, professeur à l'Université de Valladolid, chargé de cours à l'Institut Hispanique.

COLLÈGE NÉERLANDAIS (Fondation JULIANA), 61-63, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-23-00.)
127 chambres (dont 83 pour jeunes filles).
Directeur : M. W. MERKUS, professeur.

COLLÈGE FRANCO-BRITANNIQUE (Fondation Edward et Helen NATHAN), 9, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-42-56.)
226 chambres (dont 126 pour jeunes filles).
Directeur : M. R. ELLRODT, professeur.

FONDATION DE MONACO, 47 A, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 707-33-74.)
81 chambres.
Directeur : M. R. BOCCA.

FONDATION VICTOR LYON, 29, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-47-53.)
83 chambres.
Directrice : Mlle LELEU.

MAISON DES ARTS ET MÉTIERS, avenue Pierre-Masse (XIVe). (Tél. : 253-51-44.)
605 chambres.
Directeur : M. GERAT, directeur d'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers.

MAISON FRANÇAISE DES ÉTATS ET PAYS D'OUTRE-MER, 45 B, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-36-95.)
250 chambres.
Directeur : M. VIALATTE DE PEMILLE.

MAISON DE LA TUNISIE, 45 A, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 707-40-31 et 96-33.)
126 chambres, dont 10 doubles.
Directeur : M. TALBI.

MAISON DU MEXIQUE, 9 C, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 707-80-11.)
84 chambres dont 27 pour jeunes filles.
Directeur : M. LEONARDO SILVA-ESPINOZA.

MAISON DU MAROC, 1, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 707-58-02.)
272 chambres.
Directeur : M. REGRAGUI ABDELFATTAH, professeur.

MAISON DE NORVÈGE, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 707-15-10.)
100 chambres.
Directeur : M. A. OVERAS.

MAISON DE L'ALLEMAGNE, 27 C, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-90-02.)
112 chambres dont 40 pour jeunes filles.
Directeur : M. STEFFEN.

FONDATION DU CAMBODGE, 27, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 707-45-68.)
163 chambres.
Direction : S.E. SIM VAR.

MAISON DE L'ITALIE, 9, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 707-90-67.)
95 chambres.
Direction : M. ROMANO, Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études.

MAISON DU BRÉSIL, 7 L, boulevard Jourdan.
102 chambres.
Directeur : M. LISANTI de l'Université de São Paulo.

CITÉ INTERNATIONALE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

(Fondation Nationale)
19, boulevard Jourdan, Paris (XIVe). (Tél. : 402-90-95)
Adresse télégraphique : CITUNIVER, Paris

TABLES

I. — LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET ADMINISTRATIF

Abréviations : Dr. et Sc. Éc. : Droit et des Sciences Économiques ;
Méd. : Médecine ; Sc. : Sciences ;
L. et Sc. H. : Lettres et Sciences Humaines ;
Ph. : Pharmacie ;
E. P. H. E. : École pratique des Hautes Études.

MM.

ABELANET (René), prof. agrégé Fac. Méd., 5, rue Nicolas-Chuquet, Paris (XVII^e), (Tél. : 622-18-96.) P. 136.

ABELES, prof. Fac. Sc., 1, rue de Courcelles (VIII^e). (Tél. : 359-29-61) ; Institut d'Optique, 3, bd Pasteur (XV^e). (Tél. : 734-28-26.) P. 155.

ABGRALL (Claude), maître-assistant Fac. Sc. P. 157.

ABITBOL (M^me), maître-assistant, Fac. Dr. et Sc. Éc.

ABOULKER (J.), prof. Fac. Médecine. P. 137.

ABOULKER (Pierre), prof. Fac. Méd., 22, place Malesherbes (XVII^e). P. 136.

ABRAGAM (Anatole), prof. Coll. de France. P. 403.

ACAR (Jean), prof. agrégé Fac. Méd., 42, av. de La Bourdonnais (VII^e). P. 138.

ACHER (Roger), prof. Fac. Sc., Laboratoire de chimie biologique, 96, bd Raspail (VI^e). (Tél. : 222-19-64.) [Après ses cours.] P. 153.

ADAM (Antoine), prof. Fac. L. et Sc. H. P. 22, 239, 380, 381.

ADDA (M^lle), chef de travaux, Fac. Sc. P. 156.

ADER (Bertrand), maître-assistant, Fac. Sc. P. 157.

ADIDA (M^lle), maître-assistant, Fac. Sc. P. 157.

AIGRAIN, prof. Fac. Sc., 8, square Henry-Paté (XVI[e]). (Tél. : 527-34-07.) P. 151, 195.

ALAGILLE, prof. agrégé Fac. Méd. P. 138.

ALAJOUANINE, prof. hon. Fac. Méd., médecin de la Salpêtrière, membre de l'Académie de Médecine, 120, avenue Victor-Hugo (XVI[e]). P. 114.

ALBAHARY (CLAUDE), agrégé Fac. Méd., médecin Hôpital Saint-Denis, 97, rue de Prony (XVII[e]). (Tél. : 924-79-61.) P. 137, 139.

ALBE-FESSARD (M[me]), prof. à titre personnel Fac. Sc., dir. adj. lab. E.P.H.E. P. 153.

ALBERT (PIERRE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

ALCAIS, maître-assistant Fac. Sc. P. 157.

ALEXANDRE (PIERRE), prof. de langues bantu, École des Langues Orientales, 59, rue des Mathurins (VIII[e]). (Tél. : 265-86-36.) P. 356, 361, 415.

ALISON, prof. agrégé Fac. Méd. P. 138.

ALLAIN (LOUIS), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244, 335, 375.

ALLAIS, maître-assistant Fac. Sc. P. 157.

ALLARD, prof. titulaire à titre personnel, Fac. Sc., 2, rue du Gril (V[e]). (Tél. : 707-37-66.) P. 154.

ALLIOT (MICHEL), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., secrét. du Dép. de Droit et Économie des pays d'Afrique, 23, quai de Boulogne, Boulogne (Seine). (Tél. 825-98-90.) [Après ses cours.] P. 61, 81, 355.

ALQUIÉ (FERDINAND), prof. Fac. L. et Sc. H., 35, bd Saint-Michel (V[e]). [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 226.

ALTHUSSER (LOUIS), E. N. S., rue d'Ulm. P. 333, 334, 335.

AMAT, prof. Fac. Sc. P. 153.

AMIAUD, prof. hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., 3, rue Albert-de-Lapparent (VII[e]). (Tél. : 734-44-32.) [A son domicile sur rendez-vous.] P. 39.

AMIEL, prof. Fac. Sc., Directeur de l'I. P. E. S. Sciences, 24 rue Ferdinand-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine) [1, rue Victor-Cousin (chimie des solides), sur rendez-vous]. (Tél. : 033-24-13 ; poste 215.) P. 153, 178.

AMILHAT, (M[lle]) maître-assistant Fac. Sc. P. 157.

ANDANT (ANTONIN), maître de conf. hon. Fac. Sc., 4, rue du Laos (XV[e]). (Tél. : 306-88-90.)

ANDRÉ (E.), Dir. de laboratoire, E. P. H. E., 3, avenue du Lycée-Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine). Laboratoire : 12, square Pétrarque, Paris (XVI[e]). [Le mardi après-midi et sur rendez-vous.] P. 421.

ANDRÉ (JACQUES), dir. d'ét. E. P. H. E., 70, bd Saint-Marcel (V[e]). (Tél. : 707-66-69.) [Après ses cours.] P. 430.

ANDRÉ (Marc), dir. de lab. E. P. H. E. P. 423.

ANDRÉ, prof. Fac. Médecine. P. 136.

ANDRÉ (Mlle Simone), maître-assistant Fac. Sc. P. 157.

ANDRÉ (Robert), inspecteur général, directeur du Centre National des Œuvres universitaires et scolaires. P. 547.

ANGELI, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

ANSEL (Manuel), chef de trav. Fac. Méd.

ANTHONY (Jean), prof. au Muséum. P. 450.

ANTOINE (B.), prof. agrégé Fac. Méd. P. 137.

ANTOINE (Gérald), prof. Fac. L. et Sc. H., Recteur de l'Académie d'Orléans, 21, rue Saint-Étienne, à Orléans. Lundi de 11 à 12 heures et sur rendez-vous, 16, rue de la Sorbonne, 3e étage. P. 237.

ANZIEU (Didier), prof. Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 263.

APPIA (Henry), maître-assistant à Fac. L. et Sc. H. P. 244.

ARAMBOURG (Camille), prof. hon. de Paléontologie au Muséum d'Histoire Naturelle, membre de l'Académie d'Agriculture, membre de l'Académie des Sciences, 13, place Valhubert (Ve). (Tél. : 707-09-49.)

ARBEY, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

ARCHAMBAULT (Yves), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

ARKOUN (Mohammed), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244, 361.

ARNAUD (M.), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

ARNAUD (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

ARNAUD (René), maître-ass. Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

ARNAVON (Cyrille), prof. Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 263.

ARNOULT (Roger), prof. Fac. Sc., 10, square du Croisic (XVe) (Tél. : 306-93-18.) Lab. de physique électronique, Orsay (S.-et-O.) P. 184, 195.

ARNOUS, professeur Fac. Sc. Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie. P. 153.

ARNULF (Albert), prof. Fac. Sc., Orsay, 13, rue de Poissy (Ve). [Après son cours, à l'Institut d'Optique.] P. 184, 195, 196.

ARON (Raymond), membre de l'Institut, prof. Fac. L. et Sc. H., 34, avenue du Président-Kennedy (XVIe) ; 10, rue Monsieur-le-Prince. (Tél. : 633-17-52.)]Sur rendez-vous.] P. 227, 443.

ARONSZAJN, prof. associé Fac. Sc. P. 158.

ARPIARIAN, chef de travaux Fac. Sc., directeur Maison des Étudiants Arméniens, 57, bd Jourdan (XIVe). P. 156.

ARSAC, maître de conférences Fac. Sc. P. 156.

ASCHER, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

ASSELINEAU (ROGER), prof. Fac. L. et Sc. H., 4, av. Paul-Vaillant-Couturier, Fresnes (Seine). (Tél. : 702-58-48.) P. 241.

ASTIER, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

ASTIN (C.), chef de trav. Fac. Ph. P. 320.

AUBEL, prof. hon. Fac. Sc., 68, rue de Rennes (VI[e]). (Tél. : 548-28-02.) P. 150.

AUBENQUE (PIERRE), prof. Fac. L. et Sc. H., Aix. P. 334.

AUBER, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

AUBIN (ANDRÉ), prof. hon. Fac. Méd., membre de l'Académie de Médecine, 30, rue Guynemer (VI[e]). (Tél. : 548-30-29.) P. 114.

AUBIN (JEAN), dir. d'ét. E. P. H. E., 7, rue Andrieux (VIII[e]). (Tél. : 522-13-33, les mercredis seulement.) P. 360, 429.

AUBOUIN, prof. Fac. Sc., Laboratoire de géologie générale. P. 153.

AUBREVILLE (ANDRÉ), membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, membre de l'Académie d'Agriculture de France, inspecteur général hon. des Eaux et Forêts de la France d'Outre-Mer, prof. au Muséum, 16, rue de Buffon (V[e]). (Tél. : 402-30-35.) [Mercredi, de 10 à 12 h, sur rendez-vous.] P. 346, 423, 451.

AUBRUN (CHARLES), prof. Fac. L. et Sc. H., 31, rue Gay-Lussac (V[e]). (Tél. : 633-55-37, 55-38.) [Jeudi, 16 à 18 h.] P. 223, 242, 357, 358.

AUBRY (M.), prof. de cliniq. O. R. L. Fac. Méd., laryngologiste de l'hôpital Lariboisière, 65, av. Georges-Mandel (XVI[e]). (Tél. : 870-54-24.) P. 136.

AU CHHIENG, chargé de conférences E. P. H. E. (IV[e] section), 59, rue Camille-Pelletan, Châtenay-Malabry (Seine). P. 359, 434.

AUFFRET (JEAN), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

AUGER (PIERRE), prof. Fac. Sc., directeur général de l'Organisation Européenne des Recherches Spatiales, 12, rue Émile-Faguet (XIV[e]). (Tél. : 402-96-34.) P. 151.

AUQUIER (L.), méd. Hôp., prof. agrégé Fac. Méd. P. 138.

AUSSANNAIRE (MARCEL), agrégé Fac. Méd., 37, avenue de Breteuil (VII[e]). (Tél. : 783-41-38.) P. 138.

AUTHIER, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

AUVERT (JEAN), prof. Fac. Méd., 55, rue de Varenne (VII[e]). (Tél. : 548-51-15.) P. 139.

AUVERT (M[me]), prof. agrégé Fac. Méd. P. 137.

AUVRAY (JEAN), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

AVEZ, maître de conférences Fac. Sc. C. S. U. Orléans. P. 156.

AVIGNON (M[lle] COLETTE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

AXELRAD, maître-assistant, Fac. Sc. Orsay. P. 186.

AYRAULT (ROGER), prof. Fac. L. et Sc. H., 12, avenue Junot (XVIIIe). [Le mercredi à 11 h, à l'Institut d'Études germaniques, au grand Palais, et sur rendez-vous.] P. 241.

AZERAD, maître-assistant Fac. Sc. (Orsay). P. 186.

AZERAD (Élie), prof. Fac. Méd., 54, rue Blanche (IXe). P. 135.

AZRA, maître-assistant Fac. Sc. (Orsay). P. 186.

BACHELARD (Mlle SUZANNE), prof. Fac. L. et Sc. H., 2, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, Paris (Ve). P. 226.

BACHELLERIE, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BACHELLERY, dir. d'ét. E. P. H. E., 7, rue de l'Orient, Versailles (S.-et-O.). (Tél. : 950-18-34.) [Après ses conférences.] P. 433.

BACQUET (PAUL), prof. Fac. L. et Sc. H., 1, av. du Général-Leclerc, Bourg-la-Reine (Seine). P. 240.

BADEL (PIERRE), E. N. S., rue d'Ulm. P. 334.

BADER, prof. Fac. Médecine. P. 138.

BAGLIN (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BAILLY (Mlle), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BALACHOWSKY (ALFRED-SERGE), prof. au Muséum, chef service Institut Pasteur. P. 451.

BALANDIER (GEORGES), prof Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E., maître de conf. École Normale Supérieure, 13, rue du Square-Carpeaux (XVIIIe). [Reçoit après ses cours.] P. 233, 335, 355, 444.

BALKANSKI, professeur Fac. Sc. P. 155.

BALLOT (JEAN-LOUIS), maître-assistant Fac. Sc. (Orsay). P. 186.

BALOUT (LIONEL), prof. au Muséum. P. 355, 450, 451.

BANCILHON (Mlle), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BANDET (JEAN-LOUIS), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BARASSIN (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BARASSIN, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BARATIN (Mme MARGUERITE), chef du Service d'orientation pédagogique des Étudiants étrangers, 8, rue Jean-Calvin (Ve). (Tél. : 587-18-48.) P. 22.

BARATTO TRENTIN (FRANÇOISE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BARBANCE (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. (Orsay). P. 186.

BARBE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BARBET, prof. Fac. Médecine. P. 138.

BARBIER (PIERRE), professeur sans chaire Fac. Méd., 180, boulevard Berthier (XVIIe). (Tél. : 380-12-05.) P. 134.

BARBIÉRI, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BARBIZET, prof. Fac. Médecine. P. 137.

BARBOT (MICHEL), prof. École des Langues orientales, 28 E, rue Zacharie-Roussin, Rennes (Ille-et-Vilaine). P. 361, 372, 413.

BARBUT (MARC), dir. ét. E. P. H. E., 70, boulevard de la République, Saint-Gratien (S.-et-O.). P. 439.

BARCAT (JEAN), agrégé Fac. Méd., chirurgien des Hôpitaux, 24, place Malesherbes (XVII^e). (Tél. : 924-95-31.) P. 139.

BARCHEWITZ (P.), prof. Fac. Sc., 43, rue Carnot, Noisy-le-Sec. P. 153.

BAREAU (ANDRÉ), dir. d'ét. E. P. H. E., 15, boulevard Colbert, Sceaux. (Tél. : 702-37-60.) P. 359, 434.

BARGETON (DANIEL), prof. Fac. Méd., 127, avenue de Versailles (XVI^e). (Tél. : 288-87-66.) [Laboratoire de Physiologie Fac. Méd., 45, rue des Saints-Pères (VI^e), le mardi à partir de 14 h 30.] P. 134.

BARIÉTY (MAURICE), prof. Fac. Méd., 77, rue de Monceau (VIII^e). (Tél. : 522-14-54.) P. 135.

BARRAUD (J.), prof. Fac. Sc., 5, rue Herschel (VI^e). P. 155.

BARRE, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 6, rue de Bagatelle, Neuilly-sur-Seine. (Tél. : 624-77-28.) P. 60, 367.

BARRÈRE (ALAIN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., dir. ét. E. P. H. E., 238, boulevard Raspail (XIV^e). P. 62, 449.

BARRÈRE, chef de travaux. Fac. Sc. P. 156.

BARRÈS (GABRIEL), prof. agrégé Fac. Méd., 26, boulevard Raspail (VII^e). (Tél. : 548-03-30.) P. 138.

BARTHES (ROLAND), dir. ét. E. P. H. E., 11, rue Servandoni (VI^e). P. 446.

BARTOLI (HENRI), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 20, rue des Orchidées, Paris (XIII^e). P. 61, 62.

BARTOLI (PIERRE), directeur des Services administratifs de l'Académie de Paris, secrétaire général de l'Université de Paris. P. 20, 22.

BARUCH (PIERRE), professeur Fac. Sc., 24, rue Lhomond (V^e). P. 155, 423.

BARUK (H.), prof. agrégé Fac. Méd., ch. de cours clinique annexe, directeur du Laboratoire de Psychopathologie expérimentale à l'E. P. H. E., membre de l'Académie de Médecine, 57, rue du Maréchal-Leclerc, Saint-Maurice (Seine). (Tél. : 368-21-37.) [A l'Établissement National de Saint-Maurice, 57, rue du Maréchal-Leclerc, le mardi matin, ou sur rendez-vous.] P. 139, 423.

BASCH (M^me FRANÇOISE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BASDEVANT (JULES), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. Dr.

et Sc. Éc., ancien président de la Cour Internationale de Justice, 1, rue Cassini (XIVe). (Tél. : 033-12-42) ; et Anost (Saône-et-Loire). (Tél. : 10.) P. 39.

BASTID (Mme SUZANNE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 88, rue de Grenelle (VIIe). (Tél. : 548-63-34.) P. 59.

BASTID (PAUL), membre de l'Institut, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 88, rue de Grenelle (VIIe). (Tél. : 548-63-34.) P. 83.

BASTIDE (ROGER), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E., 48, rue du Général-Delestraint (XVIe). (Tél. : 647-84-59.) [Sur rendez-vous.] P. 233, 344, 346, 355, 443.

BASTIE (JEAN), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BASTIN (RAYMOND), prof. Fac. Méd., 14, rue Martignac (VIIe). P. 136.

BATAILLON (MARCEL), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. L. et Sc. H. ancien administr. du Coll. de France, 14, rue de l'Abbé de l'Épée (Ve). P. 222, 409.

BATICLE (YVES), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BATIFFOL (HENRI), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 178, boulevard Haussmann (VIIIe). P. 60, 81, 83, 100.

BATT, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BAUCHE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BAUCHET (PIERRE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 12, rue Pestalozzi (Ve). (Tél. : 587-34-41.) P. 62.

BAUCHOT (R.), maître-assistant à l'E. N. S. P. 335.

BAUDOIN, prof. sans chaire (Fac. Sc.). Biologie animale C. P. E. M., section D. P. 155.

BAUDON, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BAUER, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BAULIEU (ÉTIENNE), prof. agrégé Fac. Méd., 16, rue Bertaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine. (Tél. : 722-84-46.) P. 136.

BAUMANN (JEAN), prof. Fac. Méd., 9 *bis*, rue Pérignon (XVe). [Sur rendez-vous.] (Tél. : 783-78-59.) P. 133, 140.

BAUMONT (MAURICE), membre de l'Institut, prof. honoraire Fac. L. et Sc. H., 10, avenue Émile-Acollas (VIIe). (Tél. : 783-90-26.) P. 222.

BAUTIER (ROBERT-HENRI), prof. à l'École des Chartes, 35, rue de Turenne (IIIe). (Tél. : 887-23-38.) [A l'École après ses cours.] P. 410.

BAYET (JEAN), membre de l'Institut, prof. honoraire Fac. L. et Sc. H., directeur honoraire École française de Rome, 135, boulevard Saint-Michel (Ve). P. 222.

BAZIN (Louis), dir. de l'Institut d'Études Turques, dir. d'ét. E. P. H. E., prof. à l'École des Langues Orientales vivantes, 77, quai du Port-au-Fouarre, Saint-Maur (Seine). [Lundi, 18 heures.] P. 377, 413, 430.

BAZIN (M^lle), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BEAUJEU (M^me), prof. Fac. L. et Sc. H., 6, rue Pierre-Curie, Paris (V^e). [Reçoit le jeudi après-midi à l'Institut de Géographie et sur rendez-vous.] (Tél. : 326-71-61.) P. 233, 378, 382.

BEAUJEU (Jean), prof. Fac. L. et Sc. H. Nanterre. P. 261, 263.

BEAUJOUAN (Guy), dir. d'ét. E. P. H. E. (IV^e section), 3, rue Louis-Rolland, Montrouge (Seine). (Tél. : 253-95-53.) P. 432.

BEAUMONT (A.), prof. Fac. Sc., 4, rue de Chevreuse, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928-41-07.) [Sur rendez-vous.] P. 155.

BEAUMONT (J.-L.), prof. agrégé Fac. Méd., médecin des Hôpitaux. P. 138.

BEAUVAIS, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BEDEL (Charles), prof. honoraire Fac. Ph., 3, rue Gabriel-Péri, Montrouge (Seine). [A la Faculté, sur rendez-vous.] P. 317.

BEDIR KHAN (Aali Kamuran), chargé de cours École des Langues Orient. viv., 1 *bis*, rue de Navarre (V^e). (Tél. : 707-19-67.) P. 360, 361, 413.

BEGHIN (H.), membre de l'Acad. des Sc., prof. hon. Fac. Sc., École Polytechnique et École Supérieure de l'Aéronautique, commandeur de la Légion d'honneur, commandeur des Palmes Académiques, 42, boulevard Raspail (VII^e). P. 150.

BEGUIN, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BELAVAL (Yvon), prof. Fac. L. et Sc. H. P. 225.

BELGODÈRE (Paul), secrétaire section des Sc. math. E. P. H. E., secrétaire général Institut Henri-Poincaré. P. 174, 177, 178, 421.

BELLAIR, prof. Fac. Sc., 25, rue de l'Yser, Sceaux. (Tél. : 702-23-51.) P. 151, 335.

BELLEC (M^lle), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BÉNARD (Henri), prof. hon. Fac. Méd., 11 *bis*, rue Gozlin (VI^e). P. 114.

BÉNARD (Jacques), prof. Fac. Sc., Directeur de l'École Nationale Supérieure de Chimie, 11, rue Pierre-Curie (V^e). (Tél. : 326-07-25 — 38-21.) P. 151, 172, 195, 196.

BENBADIS, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BENEJAM, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BENHAMOU (J.-P.), prof. agrégé Fac. Méd., 6 *bis*, rue d'Auteuil (XVI^e). (Tél. : 527-78-06.) P. 138.

BENNIGSEN (ALEXANDRE), dir. ét. E. P. H. E., 1, rue Magellan, Paris (VIIIe). P. 375, 443.

BENOIST-GUEUTAL (Mme), prof. Fac. Sc. P. 156.

BENOIT (JACQUES), prof. Coll. de Fr., dir. lab. E. P. H. E., dir. de lab. de Photobiologie du C. N. R. S., 81, av. Niel (XVIIe). (Tél. : 227-23-26.) P. 404, 423.

BENOIT (P.), professeur Fac. Sc.-Orsay (Physiologie animale), 36, parc d'Ardenay, Palaiseau (S.-et-O.). (Tél. : 928-26-94.) P. 184, 197.

BENOIT (R.), physicien-adjoint à l'Institut de Physique du Globe de Paris.

BENOIT, maître de Conférences Fac. Sc. P. 156.

BENVENISTE (ÉMILE), prof. au Coll. de France, dir. ét. E. P. H. E., 1, rue Monticelli (XIVe). P. 355, 356, 360, 406, 433, 434.

BERÇOT (Mme), maître de conférences Fac. Sc. P. 158.

BERGE (C.), Institut H.-Poincaré. P. 175.

BERGÈRE (Mme), maître-assistant École des Langues orientales. P. 418.

BERGER-VACHON (VICTOR), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 16, rue de l'Abbaye (VIe). P. 61, 81.

BERGERARD (J.), Doyen Fac. Sc. d'Orsay, prof. zoologie. 10, av. J.-B. Fortin, Bagneux (Seine). P. 19, 183, 184, 195.

BERGMAN, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BERIADE-LEVY (Mme MONIQUE), maître-assistant Fac. Dr. et Sc. Éc.

BERKALOFF, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BERKALOFF (Mme CLAIRE), maître-assistant E. N. S. P. 335.

BERLIA (GEORGES), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 15, rue de Saint-Simon (VIIe). P. 60, 100.

BERLIOZ (JACQUES), prof. au Muséum, 6, r. Pétrelle (IXe). P. 452.

BERNARD DE COURVILLE (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BERNARD (ÉTIENNE), prof. Fac. Méd., pneumo-phtisiologie, médecin de l'hôpital Laënnec, 47, rue de Courcelles (VIIIe). (Tél. : 227-37-63.) [Sur rendez-vous.] P. 136.

BERNARD (JEAN), prof. Fac. Méd., 86, rue d'Assas (VIe). [A l'hôpital Saint-Louis, à 9 heures.] (Tél. : 326-41-27.) P. 133, 145.

BERNARD (ROGER), prof. École des Langues Orientales vivantes, 10 rue des Jardies, à Meudon (S.-et-O.), chargé d'un cours à la Fac. L. et Sc. H. P. 375, 376, 420.

BERNARD-THIERRY (M^me^ SOLANGE), chargée de cours École des Langues Orientales vivantes, 16, avenue Charles-Floquet (VII^e^). (306-30-43.)

BERNHEIM (M^lle^), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BERNIER, prof. agrégé Fac. Méd., médecin des Hôpitaux, 107, rue du Faub.-Saint-Denis (X^e^). (Tél. : 824-72-40) P. 138.

BERNOT (M^me^ DENISE), maître-assistant Éc. des Langues Orientales, 47, av. du Bois-de-Verrières, Antony (S.). (Tél. : 237-03-13.) P. 356, 417.

BERNOT (LUCIEN), dir. ét. E. P. H. E., 47, av. du Bois-de-Verrières, Antony (Seine). P. 355, 445.

BERQUE (JACQUES), prof. Coll. de France et dir d'ét. E. P. H. E. P. 355, 408, 444.

BERREBI (EDMOND), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BERROIR, chef. de tr. Fac. Sc. P. 156.

BERTAUX (PIERRE), prof. Fac. L. et Sc. H., 106, rue Brancas, Sèvres (S.-et-O.). P. 241.

BERTEIN (F.), prof. Fac. Sc., 9, rue de Grenelle (VII^e^). Institut d'Électronique (Bât. 220), Fac. Sc.-Orsay. P. 184.

BERTHAUX (PAUL), prof. agrégé Fac. Méd., 8, rue du Vieux-Colombier (VI^e^). (Tél. : 548-53-68.) P. 138.

BERTHE (JEAN-PIERRE), maître-assistant E. P. H. E. P. 441.

BERTHELOT (ANDRÉ), prof. Fac. Sc.-Paris, 72, avenue Général-Leclerc, Saint-Remy-les-Chevreuse (S.-et-O.).

BERTIN (JACQUES), dir. d'ét. E. P. H. E. (dir. du Laboratoire de Cartographie), 131, bd Saint-Michel (V^e^). (Tél. : 633-53-34.) P. 439.

BERTIN (J.-E.), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BERTRAN (Antoine), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BERTRAND (Iv.), dir. lab. E. P. H. E., hôpital de la Salpêtrière, 47, bd de l'Hôpital (XIII^e^).

BERTRAND (M^me^), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BERTRANDIAS (M^me^), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BERVEILLER (MICHEL), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BESANÇON (FRANÇOIS), prof. agrégé Fac. Méd., 14, boulevard Émile-Augier (XVI^e^). (Tél. : 870-38-04.) P. 137.

BESNIER (ROBERT), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 16, rue Larrey (V^e^). [Samedi 10 h 30] P. 82.

BESSIS (MARCEL), prof. agrégé Fac. Méd., directeur lab. E. P. H. E., directeur Lab. Rech. Centre national de Transfusion sanguine, 2, rue Saint-Simon (VII^e^). (Tél. : 548-48-74.) P. 137, 423.

BESSON (ANDRÉ), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 1, carrefour de la Croix-Rouge, Paris (VI^e^). (Tél. : 548-53-37.) P. 61, 81, 101.

BETTELHEIM (Ch.), dir. d'ét. E. P. H. E., 54, rue de Varenne (VII^e). (Tél. : 222-68-20.) [Mardi, 17 heures, à l'École.] P. 448.

BEYHAUT (Gustavo), dir. ét. associé E. P. H. E., 2, rue Bruller, Paris (XIV^e). P. 441.

M^lle BIARDEAU (Madeleine), dir. ét. E. P. H. E., 67, rue Raymond-Losserand, Paris (XIV^e). (Tél. : 273-01-51.) P. 436.

BIGORGNE (Michaël), chef de travaux Fac. Sc. P. 156.

BILLIET (Yves), maître-assistant, Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BILSKI-PASQUIER (G.), professeur sans chaire Fac. Méd., médecin des Hôpitaux de Paris, 10, rue J.-B. Dumas (XVII^e). (Tél. : 425-73-98.) P. 136.

BINET (Léon), doyen hon. Fac. Méd., ancien président de l'Académie des Sciences et ancien président de l'Académie de Médecine, 3, rue Christophe-Colomb (VIII^e). (Tél. : 359-73-20.) P. 114, 455.

BINET (J.-P.), agrégé Fac. Méd., 85, boulevard Saint-Germain (VI^e). (Tél. : 033-04-42.) P. 137.

BINET (Pierre), maître de conférences de Zoologie Fac. Ph., hôpital de Maison-Blanche, Neuilly-sur-Marne (S.-et-O.). (Tél. : 927-24-12.) P. 319.

BINET DU JASSONNEIX (M^me), chef de tr. (Fac. Sc. E. N. S. C. P.). P. 156.

BINET DU JASSONNEIX (M^lle), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BIROT (P.), prof. Fac. L. et Sc. H., 10, avenue Schneider, Clamart (Seine). (Tél. : 642-04-55.) P. 233.

BISHOP, prof. associé Fac. Sc.-Orsay.

BIZE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BLACHÈRE (Régis), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E., 7, rue E.-Duclaux (XV^e). (Tél. : 734-68-11.) [Jeudi 11 à 12 h., Institut d'Ét. Islam., 13, rue du Four.] P. 242, 361, 370, 429.

BLAISE (M^lle), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BLAMONT (Jacques), prof. à titre personnel Fac. Sc., 37, parc d'Ardenay, Palaiseau (S.-et-O.). P. 153.

BLANC (André), chargé de conférences École des Langues Orientales vivantes, prof. Fac. L. et Sc. H. de Nanterre, 2, rue de l'Épargne, Châtillon-sous-Bagneux (Seine). (Tél. : 642-68-72.) P. 263, 376, 420.

BLANC-LAPIERRE (A.), prof. Fac. Sc.-Orsay. Résidence Voltaire, route de Sceaux, Chatenay-Malabry (Seine). P. 184, 335.

BLANCHER (Gabriel), prof. agrégé Fac. Méd., 1, rue de l'Université (VII^e). (Tél. : 548-58-26.) P. 136.

BLANDIN, maître de conférences Fac. Sc.-Orsay. 24, av. Victor-Hugo, Bagneux. P. 186.

BLAQUIÈRE (A.), prof. sans chaire Fac. Sc.-Orsay. P. 155, 185.

BLIN (GEORGES), ancien prof. Fac. L. et Sc. H., dir. de la Bibliothèque Litt. J.-Doucet, 6, rue Royer-Collard (V^e^). (Tél. : 633-77-26.) P. 222, 408, 545.

BLOCH (RAYMOND), dir. d'ét. E. P. H. E., 12, rue Émile-Faguet (XIV^e^). (Tél. : 402-63-82.) [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 430.

BLOCH (JEAN-PAUL), maître-assistant E. N. S. P. 335.

BLONDEAU (PHILIPPE), prof. agrégé Fac. Méd., 61, rue de la Boëtie (VIII^e^). P. 136.

BOBIER, maître-assistant Fac. Sc. P. 158, 171.

BOBIN (M^lle^ GENEVIÈVE), dir. lab. E. P. H. E. (Labo. Anatomie et Histologie comparées, 7, quai Saint-Bernard, Paris (V^e^)) ; 37, boulevard Saint-Germain (V^e^). (Tél. : 033-52-72.) P. 423.

BOBO, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BOCHET (M^me^ CLAUDE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BOILLOT (G.), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BOIRON (MICHEL), prof. agrégé Fac. Méd., 22, avenue Victoria (I^er^). (Tél. : 236-90-54.) P. 137.

BOISSELIER (J.), Institut d'Art et d'Archéologie. P. 348, 359.

BOISSIER (J.-R.), maître de conf. agrégé Fac. Méd., 17, chaussée de la Muette (XVI^e^). (Tél. : 647-88-72.) P. 138.

BOISSIN (HENRI), prof. École des Langues Orientales, 43, allée de la Dhuys, Gagny (S.-et-O.). (Tél. : 927-10-98.) P. 361, 376, 418, 419.

BOISVERT (GEORGES), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BOITEUX, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BOIVIN (PIERRE), prof. agrégé Fac. Méd., 8, rue Henri-Martin, Asnières. P. 138.

BOK, prof. sans chaire Fac. Sc. P. 155, 335.

BOMER (BERNARD), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BONAMOUR (JEAN), prof. suppléant, École des Langues Orientales, 96, rue de Paris, Meudon (S.-et-O.). P. 376, 419.

BONFILS, prof. Fac. Médecine. P. 138.

BONGERT (M^lle^ YVONNE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 41, rue de Strasbourg, Courbevoie (Seine). (Tél. : 333-32-20.) P. 82.

BONJOUR, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BONNARDEL, dir. laboratoire E. P. H. E. [Sur rendez-vous pris à 033-83-94, le jeudi de 14 à 16 h, au Labo.] P. 423.

BONNEFILLE, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BONNELLE (M^me^), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BONNEROT (LOUIS), prof. Fac. L. et Sc. H., 129, avenue de Clamart, Vanves (Seine). (Tél. : 642-08-26.) [A l'Institut d'Études Anglaises sur rendez-vous, et voir l'affiche.] P. 240.

BONTEMPS (Mlle MADELEINE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BORATAV (P.), E. P. H. E. P. 431.

BOREL, prof. associé Fac. Sc.

BORY (J.), maître de conférences, Fac. Ph., 27, rue des Gallerands, Montmorency (S.-et-O.). (Tél. : 627-87-89 et 964-38-65.) P. 319.

BOSSUAT (ROBERT), membre de l'Institut, prof. hon. École des Chartes, 85, rue d'Amsterdam (VIIIe). (Tél. : 874-96-41.) [A l'École des Chartes : le jeudi, à 15 h après son cours.] P. 410.

BOTTIGELLI, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

BOTTINELLI (Mlle), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BOTTÉRO (JEAN), dir. d'ét. E. P. H. E., rue Gustave-Vatonne, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). (Tél. : 928-51-31.) P. 373, 428.

BOUCHAUD, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BOUCHAUD-CHASSARD (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BOUCHER (MAURICE), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 108, boulevard de Courcelles (XVIIe). (Tél. : 227-84-79.) P. 222.

BOUCHIAT, maître-ass. (Fac. Sc.-Orsay.) P. 186.

BOUDÈNE (CLAUDE), prof. Fac. Ph., 131, avenue de Versailles (XVIe). (Tél. : 647-02-85.) P. 318.

BOUDEVILLE (JACQUES), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 52, rue du Ranelagh (XVIe). (Tél. : 527-06-25.) P. 62, 345.

BOUDIN (G.), prof. Fac. Méd., 8, rue du Pré-aux-Clercs (VIIe). [A l'hôpital Saint-Antoine, tous les matins.] (Tél. : 548-08-04.) P. 135.

BOUGIS (PAUL), professeur sans chaire Fac. Sc., Station zoologique, Villefranche-sur-Mer (A.-M.). (Tél. : Nice 80-71-65.) P. 155, 170.

BOUISSIÈRES, prof. radiochimie, Fac. Sc., 140, avenue Général-Leclerc à Sceaux (Seine). P. 151, 196, 387.

BOUJOT (Mme), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BOULANGER (Mlle), chef de tr. Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

BOULANGER (D.), chef de tr. Fac. Sc. P. 156.

BOULANGER (JEAN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 3, rue Cassini (XIVe). (Tél. : 033-17-58.) P. 81.

BOULET-SAUTEL (Mme), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 3, rue Chomel (VIIe). P. 82.

BOULIGAND (GEORGES), prof. hon. Fac. Sc., 46, rue Saint-André-des-Arts (VI^e). P. 150.

BOULIGAND (Y), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BOULIN, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BOULLÉ, prof. de chimie, directeur du Centre de Recherches de Chimie de l'École Nationale Supérieure des Mines. P. 421.

BOULOISEAU (MARCEL), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BOUR (HENRI), prof. Fac. Méd. chaire de Nutrition humaine, 40, bd des Invalides (VII^e). (Tél. : 783-33-87.) P. 136.

BOURDIER (F.), directeur de labo. E. P. H. E., 140, av. de Paris, Vincennes, Pavillon B. (Tél. : 328-43-98.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 423.

BOURDIEU (PIERRE), dir. ét. E. P. H. E., 10, rue François-Mouton, Paris (XV^e). P. 335, 443.

BOURDON (LÉON), prof. Fac. L. et Sc. H., 8, rue Jean-Bart (VI^e). (Tél. : 548-89-95.) [Sur rendez-vous, à l'Institut d'Études portugaises et brésiliennes, Sorbonne, escalier C, 2^e étage (Tél. : 033-24-13, poste 307).] P. 223, 243, 250, 343, 345.

BOURDON (RAYMOND), prof. sans chaire, Fac. Ph. P. 318.

BOURDU, maître de conférences Fac. Sc.-Orsay, 1, rue des Chantiers (V^e). P. 187.

BOUREAU (ED.), prof. titulaire à titre personnel Fac. Sc. P. 153.

BOURGUIGNON (ANDRÉ), prof. agrégé Fac. Méd., 82, rue Bonaparte (VI^e). P. 137.

BOURILLON (ROLAND), maître de conférences, agrégé Fac. Méd., 33, rue Saint-Jacques (V^e). (Tél. : 033-51-66.) P. 136.

BOURJAC (GEORGES), administrateur civil à l'Éducation nationale, secrétaire général de la Faculté des L. et Sc. H. [Mardi et jeudi, de 15 à 17 h, au secrétariat], 17, rue de la Sorbonne. P. 221.

BOURLIÈRE (F.), professeur titulaire (Gérontologie), Fac. Méd., 15, avenue de Tourville (VII^e). (Tél. : 468-44-83.) P. 134.

BOURRE (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BOURRICAUD (FRANÇOIS), prof. Fac. des Lettres et Sc. H. de Bordeaux. P. 344, 345.

BOURRILLY, professeur Fac. L. et Sc. H., 1, sq. d'Urfé, Paris (XVI^e). (Tél. : 224-05-05.) P. 239, 243, 375.

BOURRIOT (FÉLIX), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BOUSSARD (JACQUES), chargé de conf. E. P. H. E. (IV^e section), 103, bd Beaumarchais, Paris (XVI^e). (Tél. : 887-93-50.) P. 432.

BOUSSARD, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BOUTIÈRE (JEAN), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. de l'Institut d'Études Provençales, 6, rue Pierre-Curie (Ve). (Tél. : 326-94-94.) [A la Faculté, 16, rue de la Sorbonne, après son cours, et sur rendez-vous.] P. 237, 252.

BOUTRUCHE (ROBERT), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E., 63, rue Max-Dormoy, Fontenay-aux-Roses (S.). [Lundi 15 heures, Institut d'Histoire économique.] (Tél. : 702-79-28.) P. 229, 246, 431.

BOUTTIER, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BOUVIER (J.-B.), agrégé Fac. Méd., 85, rue du Ranelagh (XVIe). (Tél. : 527-03-43.) P. 139.

BOUVIER (JEAN), dir. d'ét. E. P. H. E., maître de conférences à la Fac. de Lille, 12, allée des Bouvreuils, Drancy (Seine). (Tél. : 284-13-58.) P. 335.

BOUVIER D'YVOIRE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay P. 186.

BOUVRAIN (YVES), agrégé Fac. Méd., 6, square Montsouris (XIVe). (Tél. : 402-46-41.) P. 138.

BOUZITAT (J.), chargé de cours Fac. Dr. et Sc. Éc., prof. Inst. stat. Un. Paris. P. 58.

BOYANCÉ, membre de l'Institut, prof. Fac. L. et Sc. H., 24, rue Berbier-du-Mets (XIIIe). (Tél. : 535-40-31.) Actuellement : dir. de l'École française de Rome, Palais Farnèse, Rome. P. 236.

BOYÉ (ANDRÉ), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 28, bd du Roi, Versailles (S.-et-O.). (Tél. : Le Chesnay 85-09.) P. 71, 72.

BOYER (JEAN), prof. d'Hygiène et de Médecine préventive Fac. Méd., 229, boulevard Raspail (XIVe). (Tél. : 326-88-48.) P. 134.

BOYER, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BRACHIN (PIERRE), prof. Fac. L. et Sc. H., 81, boulevard Malesherbes (VIIIe). (Tél. : 522-55-58.) [Après ses cours, ou sur rendez-vous.] P. 224, 244.

BRAMS (LUCIEN), sous-dir. ét. E. P. H. E., 116, bd Raspail, Paris (XIVe). P. 344.

BRARD, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BRASSEUR (PAUL), chef de travaux Fac. Sc., 4, rue Léon-Delagrange, Paris (XVe). P. 156.

BRAUDEL (FERNAND), prof. Coll. de France, dir. ét. E. P. H. E., 11, rue Monticelli (XIVe). [Sur rendez-vous, 20, rue de la Baume. (Tél. : 225-67-23.)] P. 408, 439.

BREGEAT, agrégé Fac. Méd., 9, rue Théodule-Ribot (XVIIe). (Tél. : 924-46-30.) P. 139.

BREGLIANO, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

BRELOT (MARCEL), prof. Fac. Sc., 3, rue Ernest-Cresson, Paris (XIVe). (Tél. : 734-73-75.) P. 151, 175, 178.

BRELOT, maître-assistant Fac. Sc. P. 158.

BRESSON (FRANÇOIS), dir. ét. E. P. H. E., Laboratoire de Psychologie, 17, rue Richer (IXe). (Tél. : 770-69-36.) [Sur rendez-vous.] P. 445.

BRETAGNOLLE, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

BRETIN (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

BRIAND (J.-P.), maître-assistant Fac. Sc. P. 187.

BRICAIRE (HENRI), prof. Fac. Méd., 40, rue Scheffer (XVIe). (Tél. : 553-55-04.) P. 134.

BRICARD, prof. titulaire Fac. Sc., Institut d'Optique, 3, boulevard Pasteur (XVe). (Tél. : 734-28-26.) P. 153.

BRIGANDO (Mlle), maître-ass. Fac. Sc. P. 159.

BRILLOUIN (LÉON), prof. hon. Fac. Sc., prof. hon. Coll. de France, 2, rue du Louvre (Ier). P. 150, 409.

BRISSAUD (HENRI), agrégé Fac. Méd., 20, rue de Tilsitt (XVIIe). (Tél. : 425-73-21.) P. 139.

BROCARD (HENRI), agrégé Fac. Méd., 14, rue Brémontier (XVIIe). (Tél. : 227-58-12.) P. 138.

BROCHARD (JEAN), professeur à titre personnel Fac. Sc.-Orsay. 19, rue des Écoles, Wissous (S.-et-O.). P. 184.

BROCHIER (HUBERT), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc. 16, rue Cortambert (XVIe). (Tél. : 870-07-95.) P. 59, 62.

BROGLIE (LOUIS DE), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, prof. hon. Fac. Sc., 94, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine. (Tél. : 624-76-09). P. 150, 175.

BROQUET (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

BROSSEL, prof. Fac. Sc., E. N. S., 24, rue Lhomond (Ve). P. 153, 196.

BROUET (GEORGES), prof. Fac. Méd., médecin de l'hôpital Cochin, 3, rue Th.-de-Banville (XVIIe). (Tél. : 227-38-98.) P. 135.

BROUSSE, professeur de Mécanique théorique, Fac. Sc. P. 153, 195.

BROUSSE (ROBERT), géologie S. P. C. N., Fac. Sc.-Orsay. P. 185.

BROUST (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

BROUTY (Mme MARIE-LOUISE), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

BRUHAT, prof. Fac. Sc. P. 153, 195, 335.

BRUHAT (JEAN), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BRUMPT (L.-C.), prof. Fac. Méd., 9, avenue Duquesne (VIIe). (Tél. : 468-33-61.) P. 134, 142, 144.

BRUN (EDMOND-A.), prof. Fac. Sc., 8, place du Commerce (XVe) (tél. : 532-77-29) ; Lab. d'Aérothermique, 4 *ter*, route des Gardes, Meudon (S.-et-O.). (Tél. : 626-07-50.) [Mardi 9 h et samedi 14 h, 9, quai Saint-Bernard, Amphi. B 1.] P. 151, 195.

BRUN (GILBERT), maître de conférences Fac. Sc.-Orsay, Résidence C. N. R. S., Gif-sur-Yvette. P. 186.

BRUNEAU (CHARLES), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 3, rue Marié-Davy (XIVe). (Tél. : 402-09-06.) P. 222.

BRUNEL (CLOVIS), membre de l'Institut, dir. hon. École des Chartes, dir. d'ét. E. P. H. E., 11, rue Cassette (VIe). (Tél. : 548-97-26.)

BRUNET, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

BRUNN (J. H.), prof. Fac. Sc.-Orsay. 60, route des Gardes, Meudon (S.-et-O.) P. 184, 197.

BRUNSCHVIG (ROBERT), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. de l'Institut d'Ét. Islamiques, 10, avenue de Clamart, Vanves (S.). (Tél. : 642-72-22.) [Sur rendez-vous.] P. 242, 360, 361, 372.

BRUNSCHWIG (HENRI), dir. ét. E. P. H. E., 30, cours Marigny, Vincennes. (Tél. : 328-48-80.) P. 356, 442.

BRUSSET, prof. Fac. Sc., 20, rue Gérando (IXe). P. 151, 195, 196, 335.

BUDKER (P.). P. 423.

BUGE (ANDRÉ), agrégé Fac. Méd., 14, rue César-Franck (XVe). (Tél. : 783-73-23.) P. 138.

BUGNARD (L.), professeur Fac. Méd. P. 134.

BULLIARD, prof. hon. Fac. Méd., 6, rue de l'Église à Saint-Michel-sur-Orge (S.-et-O.). P. 114.

BUQUET (LÉON), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 20, rue Jean-Giraudoux, Paris (XVIe). P. 59.

BURDEAU (GEORGES), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 88, boulevard Brune (XIVe). P. 58, 89, 378.

BUREAU (J.-L.), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

BUREAU (RENÉ), E. P. H. E. P. 446.

BURNET (LOUIS), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

BUSER (P.), prof. Fac. Sc., 1, av. du Parc des Expositions (XVe). (Tél. : 250-03-95.) Laboratoire de Neurophysiologie comparée, 9, quai Saint-Bernard. (326-07-25, Poste 32-51.) P. 153.

BUSNEL (R.-G.), directeur de recherches, directeur du Labo. de Physiologie Acoustique à l'I. N. R. A., Jouy-en-Josas, directeur à E. P. H. E. P. 423.

BUSSON (Mme), maître-ass. Fac. Sc. P. 159.

BUTTERLIN (JACQUES), directeur E. N. S., Saint-Cloud. P. 347, 453.

BUTTIN (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

BUTTNER (Mlle A.), chef de trav. Fac. Méd. (Parasitologie).

BUVAT (R.), prof. Fac. Sc., 18, rue du Douanier (XIVe). P. 153, 335.

BUZAS, maître-ass. Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

BYÉ (MAURICE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 63, avenue J.-B.-Clément, Clamart (Seine). (Tél. : 642-07-14.) [Sur rendez-vous, ou après ses cours.] P. 62.

CABANE, maître-assistant Fac. Sc.

CABANNES (HENRI), professeur Fac. Sc. P. 153, 195.

CABARAT, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CABIOCH, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CABROL (CHRISTIAN), professeur sans chaire Fac. Méd., 10, rue Parent-de-Rosan (XVIe). (Tél. : 224-99-59.) P. 136.

CADIOT (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CADIOT (PAUL), prof. sans chaire Laboratoire de Recherches de Chimie organique E. N. S. C. P., 11, rue P.-Curie (Ve). (Tél. : 326-07-25, Poste 38-26.) P. 155.

CAGNAC, prof. sans chaire Fac. Sc.-Orsay, 39, rue des Vignes (XVIe). P. 185, 335.

CAGNET (MICHEL), chef de travaux Fac. Sc., Paris, P. 156.

CAGNIARD (LOUIS), prof. Fac. Sc., 397, rue de Vaugirard (XVe). [Au Centre d'Études Géophysiques, 16, rue Pierre-Curie. (Tél. : 326-87-21), les mardis de 17 h à 18 h sur rendez-vous.] P. 151.

CAGNON, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

CAHEN (CLAUDE), prof. Fac. L. et Sc. H., 62, avenue Carnot, Savigny-sur-Orge (S.-et-O.). (Tél. : 921-67-08.) P. 230, 243, 360, 361.

CAHN (THÉOPHILE), direct. de laboratoire E. P. H. E., Institut de Biologie physico-chimique, laboratoire de Physiologie, 13, rue Pierre-Curie (Ve). (Tél. : 033-16-40.) [Sur rendez-vous.] P. 423.

CAILLEUX (ANDRÉ), prof. Fac. Sc., 9, av. de la Trémouille, Saint-Maur (Seine). (Tél. : 472-37-97.) P. 153.

CAIRE, prof. Fac. Sc., Laboratoire de Géographie physique et Géologie dynamique, 1, rue V.-Cousin (Ve). (Tél. Méd. 17-60, poste 337.) P. 155.

CALMETTE (GERMAIN), conservateur en chef de la Bibliothèque de la Sorbonne, 47, rue des Écoles (Ve). P. 542.

CALS-USCIATI (Mme), chef tr. Fac. Sc.-Paris. P. 157.

CALVET (PIERRE), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CAMBIER, prof. agrégé Fac. Méd. P. 137.

CAMEFORT, professeur Fac. Sc. P. 155.

CAMERLYNCK (GUILLAUME), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 13, rue Soufflot (Ve). [Après son cours à la Fac. de Droit.] P. 59, 89.

CAMUS (GUY), prof. Fac. Sc., Laboratoire de Biologie végétale IV, P. C. B., 12, rue Cuvier (Ve). (Tél. : 326-07-25.) [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 153, 400.

CANGUILHEM (GEORGES), prof. Fac. L. et Sc. H., 14, rue du Parc-

Alexandre-Dumas, Marly-le-Roi (S.-et-O.). [Mercredi à 17 h, à l'Institut d'Histoire des Sciences.] P. 226, 334, 358.

CANIVET, prof. agrégé Fac. Méd. P. 138.

CANLORBE, prof. agrégé Fac. Méd.

CANTACUZÈNE (JEAN), s.-dir. de lab. E. N. S. P. 335.

CANTACUZÈNE (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CAPDECOMME (L.), prof. E. P. H. E. P. 422.

CAPITANT (RENÉ), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 8, sq. Latour-Maubourg (VIIe).

CAPOT-REY (ROBERT), prof. Fac. L. et. Sc. H. P. 234.

CAPURON, maître-assistant Fac. Sc.-Paris. P. 159.

CAQUOT (ANDRÉ), dir. d'ét. E. P. H. E. (5e section), 20, avenue Saint-Marc, Massy (S.-et-O.). (Tél. : 920-97-48.) [sur rendez-vous seulement.] P. 372, 373, 435, 437.

CARA, prof. Fac. Médecine. P. 136.

CARASSO (Mlle N.), chef de travaux Fac. Sc., Paris. P. 157.

CARAYON (J.), sous-directeur au Muséum, directeur de Labo. E. P. H. E. P. 424.

CARBONNEL (Mme), maître-assistant Fac. Sc.

CARBONNIER (JEAN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 95, rue de Vaugirard (VIe). P. 58.

CARDASCIA (GUILLAUME), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 15, avenue Jules-Guesde, Sceaux (Seine). P. 82.

CARLIER, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CARLOTTI (JACQUES), prof. agrégé Fac. Méd., 40, av. Bosquet. Paris (VIIe). (Tél. : 468-54-72.) P. 138.

CAROLI, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

CARRE (CLAUDE), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CARRE (P.), chef de trav. Fac. Sc. P. 157.

CARTAN (HENRI), prof. Fac. Sc., 95, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-93-00.) [A l'Institut Henri-Poincaré, le jeudi de 10 h 30 à 12 h.] P. 151, 177, 335.

CARTER, maître de conférences associé Fac. Sc. P. 156.

CARTIER (PIERRE), prof. Fac. Méd., 13, rue Vineuse (XVIe). (Tél. : 870-86-24.) P. 136.

CARTIER-MOLIN (Mlle), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

CARVALLO, maître-ass. Fac. Sc. P. 159.

CASALS, chef de travaux Fac. Sc. P. 157.

CASSIN (RENÉ), prof. hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., président honoraire du Conseil d'État, prés. de la Société des Amis de l'Univ-de Paris, membre de l'Institut, 36, quai de Béthune (IVe). (Tél. : 033-75-76.) P. 39, 523, 598.

CASSOU (JEAN), dir. ét. E. P. H. E., 4, rue du Cardinal-Lemoine, Paris (Ve). P. 445.

CASTAGNE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay.

CASTAIGNE (P.), prof. Fac. Méd., 17, rue Galilée (XVIe). (Tél. : 553-83-73.) [A la Salpêtrière, après ses cours.] P. 135.

CASTAING, prof. Fac. Sc., 12, rue du Four (VIe). (Tél. : 033-94-67.) Lab. de Physique des Solides, Bâtiment 210, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928-53-80, Poste 362.) P. 184, 197.

CASTEX (PIERRE-GEORGES), prof. Fac. L. et Sc. H., 2, rue Albert-Malet (XIIe). P. 239.

CATESSON (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CATHALA (J.), prof. hon. Fac. Méd., 45, rue Scheffer (XVIe). (Tél. : 727-65-03.) P. 114.

CATHALA, prof. agrégé Fac. Méd., 68, bd Saint-Michel. P. 137.

CATINAT (JEAN), agrégé Fac. Méd., médecin hôpital Saint-Antoine, 238, boulevard Raspail (XIVe). (Tél. : 326-44-74.) P. 138.

CAUBERE, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CAUCHOIS (Mlle Y.), prof. Fac. Sc., 11, rue Pierre-Nicole (Ve) (Tél. : 326-07-25, poste 39-01.) P. 151, 195, 197, 422.

CAUCHOIX (JEAN), prof. Fac. Méd., 51, rue de Varenne (VIIe). (Tél. : 548-72-71.) P. 134.

CAUHÉPÉ, prof. agrégé Fac. Méd. P. 138.

CAVIER, prof. Fac. Ph., Groupe hospitalier Paul-Brousse, Villejuif (Seine). (Tél. : 482-20-00.) [Lundi, de 14 à 16 h.] P. 318.

CECCALDI, prof. agrégé Fac. Méd. P. 137.

CERBONNET (GEORGES), prof. agrégé Fac. Méd., 34, rue Bayen (XVIIe). (Tél. : 425-69-49.)

CERF (JEAN), prof. à titre personnel Fac. Sc.-Orsay, 23, rue Denfert-Rochereau, Boulogne. P. 184.

CERNÉA (PIERRE), prof. agrégé Fac. Méd., 74, avenue Marceau. (Tél. : 225-07-08.) [A l'hôpital Saint-Louis, le matin.] P. 138.

CERTAIN (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHABAUD (A.), prof. Muséum, dir. lab. E. P. H. E., 57, rue Cuvier (Ve). (Tél. : 707-71-69.) [Tous les jours, de 10 à 18 h.] P. 424, 451.

CHABBAL, prof. Fac. Sc.-Orsay, 1, place A.-Briand, Bellevue. P. 184.

CHABLAY (ANDRÉ), maître de conférences adjoint, Fac. Sc. P. 159.

CHABOT (GEORGES), prof. honoraire Fac. L. et Sc. H., 27, av. Galois. Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : 702-32-20.) P. 222.

CHABROL (ÉTIENNE), ancien président de l'Acad. de Méd., prof. hon. de clinique médicale thérapeutique, 68, boulevard de Courcelles (XVIIe). (Tél. : 924-49-81.) P. 114.

CHADEFAUD (MARIUS), prof. Fac. Sc., 1, rue Victor-Cousin, Paris (V^e). [Laboratoire de Botanique (annexe), Sorbonne. 033-24-13, poste 311.] P. 153.

CHAHINE, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHAILLEY (JACQUES), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. Inst. de Musicologie, 41, rue de Châteaudun (IX^e). (Tél. : 874-95-25.) [Mardi et vendredi sur rendez-vous après les cours, à l'Inst. de Mus., 3, rue Michelet.] P. 232, 348, 362.

CHAILLEY-BERT (PAUL), prof. hon. Fac. Méd., directeur honoraire Institut d'Éducation physique, 11, rue Monticelli (XIV^e). (Tél. : 402-24-60.) P. 114.

CHAILLOU, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

CHAIX-AUDEMARD (M^me PAULETTE), prof. Fac. Sc., 1, rue Régis (VI^e). (Tél. : 548-66-33.) [Lundi de 14 à 17 h, au Laboratoire de Ch. biol., 96, boulevard Raspail (Tél. : 222-19-64).] P. 153.

CHALAZONITIS-ARVANITAKI (ANGÉLIQUE), dir. lab. E. P. H. E 4, quai Cl.-Bernard, Lyon. P. 424.

CHALUMEAU (M^me), maître-assistante Fac. Sc. P. 159.

CHAMBARD (JEAN-LUC), prof. École des Langues Orientales, 4, rue de Villersexel, Paris (VII^e). (Tél. : 548-91-41.) P. 355, 418.

CHAMBRE (HENRI), dir. ét. E. P. H. E., 15, rue Marcheron, Vanves (Seine). (Tél. : 642-33-33.) P. 375, 449.

CHAMOUX, prof. Fac. L. et Sc. H., 6, av. Paul-Appell (XIV^e). (Tél. : 402-84-46.) P. 235.

CHAMPAGNE (M^lle), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay.

CHAMPEAU, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

CHAMPETIER (GEORGES), prof. Fac. Sc., 10, rue Vauquelin (V^e). (Tél. : 402-99-56.) [Les vendredis, de 10 h à 12 h.] P. 151, 422.

CHAMPIGNY (M^lle), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

CHANEL, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHANGEUX (JEAN-PIERRE), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHANIN, maître de conférences associé Fac. Sc.-Orsay. P. 159.

CHANTEUR (J.), prof. agrégé Fac. Méd., 37, avenue Raymond-Poincaré, Thiais (Seine). (Tél. : 235-02-70.) P. 138.

CHANTRAINE, membre de l'Institut, prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. et président 4^e section E. P. H. E., 38 *bis*, rue Boulard (XIV^e). (Tél. : 734-25-68.) [A l'École des Hautes Études, jeudi, à 16 h.] P. 223, 235, 429.

CHAPELLE, prof. Fac. Sc.-Orsay, Physique expérimentale 5, rue Pasteur, Saint-Cloud. P. 183, 184, 197.

CHAPEVILLE, maître de conf. Fac. Sc. P. 156.

CHAPON (François), bibliothécaire de la Bibliothèque littéraire Jacques-Doucet, 46, rue du Bac (VII^e). P. 545.

CHAPSAL (Jacques), dir. Inst. Ét. Politiques. P. 363, 366.

CHAPUT (M^me A.), médecin stomatologiste, professeur sans chaire agrégé Fac. Méd., 43, boulevard Malesherbes (VIII^e). (Tél. : Anjou 05-73.) [Tous les matins, à l'hôpital Tenon, Service de Stomatologie.] (Tél. : 636-88-40.) P. 138.

CHARADCHIDZE, chargé de conférences, École des Langues Orientales. P. 420.

CHARDARD, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHARLIER (Robert-Édouard), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 20, rue Thiers, Boulogne-sur-Seine (Seine). (Tél. : 605-06-02.) P. 82.

CHARLOT, professeur Fac. Sc., 18, rue Berthollet (V^e). (Tél. : 535-00-04.) P. 151, 195.

CHARRETON (M^lle), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHARTIER, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

CHARTIER (Marcel), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

CHASSAGNE (Pierre), professeur agrégé Fac. Méd., médecin des Hôpitaux, 135, avenue Émile-Zola (XV^e). (Tél. : 783-60-87.) P. 137, 139.

CHASSIGNEUX (Edmond), prof. hon. Collège de France, 36, rue Desaix (XV^e). (Tél. : 734-93-36.) P. 409.

CHASTEL (André), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E., 30, rue de Lubeck (XVI^e). [Mardi après-midi, de 15 à 17 h.] P. 230, 334, 347, 348, 432.

CHASTRETTE (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHASTRETTE, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHATAGNER (M^lle), maître-ass. Fac. Sc. P. 159.

CHATELET (Marcel), prof. Fac. Sc., 8, rue Cuvier. (Tél. : 326-07-25, Poste 30-47.) P. 153.

CHATELIN (Ch.), agrégé chirurgie Fac. Méd., 152, avenue Victor-Hugo (XVI^e). (Tél. : 553-43-42.) P. 137.

CHAUCHARD (M^me), dir. d'ét. hon. E. P. H. E., 59, avenue de la Division-Leclerc, Châtillon-sous-Bagneux (Seine).

CHAUCHARD (Paul), dir. d'ét. E. P. H. E., 57, avenue de la Division-Leclerc, Châtillon-sous-Bagneux (Seine). (Tél. : 735-17-87.) P. 424.

CHAUDRON (Georges), membre de l'Académie des Sciences, professeur honoraire à la Fac. Sc. Laboratoire de Recherches métallurgiques, 11, rue Pierre-Curie. (Tél. : 033-45-46.) P. 150, 172, 422.

CHAUNU, prof. Fac. L. et Sc. H. de Caen. P. 343, 345, 346.

CHAURAND (Jacques), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

CHAUVE (P.), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHAUVELIER (JANINE), maître de conférences adjoint Fac. Sc. P. 159.

CHAUVET (LUCIEN), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

CHAUVET, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHAUVIN (RÉMY), directeur lab. E. P. H. E., professeur (Psychophysiologie) Fac. Sc. de Strasbourg. P. 424.

CHAUVINEAU, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHEIGNON (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHEMLA, m. de conf. Fac. Sc.-Orsay, 94, rue Paul-Vaillant-Couturier, Maisons-Alfort (Seine). P. 186.

CHEN TSU-LUNG, Institut des Hautes Études chinoises. P. 350.

CHENOT (Mlle), sous-directrice E. N. S. Jeunes Filles. P. 19.

CHESNEAUX (JEAN), dir. ét. E. P. H. E., 126, rue d'Assas (VIe). P. 443.

CHEVALIER (LOUIS), prof. au Coll. de France, Institut d'Études Démographiques, 23, avenue Fr.-D.-Roosevelt (VIIIe). (Tél. : 225-15-80.) [A l'Institut d'Études Démographiques, sur rendez-vous.] P. 405.

CHEVALIER (FRANÇOIS), prof. Fac. L. et Sc. H. de Bordeaux. P. 343.

CHEVALLEY (CLAUDE), prof. Fac. Sc., 1, rue de Prony (XVIIe). P. 151.

CHEVALLIER (JEAN-JACQUES), membre de l'Institut, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc. et Institut Études politiques, Paris, 45, avenue des Cottages, à Bourg-la-Reine (Seine). P. 58, 82, 83, 313, 340, 492.

CHEVALLIER (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHEVALLIER (JEAN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 23 *bis*, rue Ravon, Bourg-la-Reine (Seine). P. 339.

CHEVALLIER (RAYMOND), maître de conférences E. P. H. E. chargé d'enseignement à la Fac. des Lettres de Tours, Orléans. P. 441.

CHEVALLIER (FRANÇOIS), m. de conf. Lab. Physiol. de la Nutrition, Fac. Sc.-Orsay. (Tél. : 928-57-30, Poste 008.) P. 186.

CHEVASSUS, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

CHEVAUGEON, professeur Fac. Sc.-Orsay, 4, allée de Nancy, Massy (S.-et-O.) P. 184.

CHEVILLARD, dir. scientifique au C. N. R. S., dir. de laboratoire E. P. H. E. (Pharmacodynamie biochimique), Collège de France, place Marcelin-Berthelot (Ve). [Sur rendez-vous.] P. 424.

CHEYMOL (J.), prof. Fac. Méd., dir. Institut de Pharmacologie, dir. lab. E. P. H. E. [Lundi, 17 à 19 h, 21, rue de l'École-de-Méde-

cine (Tél. : 033-55-36, poste 282 ou 287) ; Hôtel-Dieu, 1, place du Parvis-Notre-Dame (IVe). (Tél. : 033-08-45).] P. 134, 142, 424.

CHIBON, maître-ass. Fac. Sc. P. 159.

CHILAND (Mlle COLETTE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

CHINCHOLLE, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CHOLLEY (ANDRÉ), doyen hon. Fac. L. et Sc. H., 11, rue du Val-de-Grâce (Ve). [Sur rendez-vous.] P. 222.

CHOMBART DE LAUWE (PAUL-HENRI), dir. d'ét. E. P. H. E., 10, rue de Châteaudun, Ivry-sur-Seine. P. 355, 443.

CHOMETTE (GUY), prof. agrégé Fac. Méd., 116, avenue de Paris, Villejuif (S.). (Tél. : 726-30-00.) P. 136.

CHOPARD (LUCIEN), prof. hon. au Muséum, 44, boulevard Arago (XIIIe). (Tél. : 402-89-05.)

CHOQUET, prof. Fac. Sc., Institut H.-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie (Ve). 16, av. d'Alembert, Antony (Seine). (Tél. : 702-50-86.) P. 151, 175, 195, 335.

CHOQUET-BRUHAT (Mme), prof. Fac. Sc. P. 151, 175.

CHOUARD (PIERRE), prof. Fac. Sc. [Au Laboratoire de Physiologie végétale, à la Sorbonne, esc. G, 2e ét., sur rendez-vous.] (Tél. : 033-24-13, Poste 365.) P. 151, 195.

CHRÉTIEN (A.), prof. titulaire de la chaire de chimie minérale, Fac. Sc. P. 151, 195.

CHRÉTIEN (JACQUES), prof. agrégé Fac. Méd., médecin des Hôpitaux, 12, boul. Jean-Mermoz, Neuilly-sur-Seine. P. 138.

CHRISTOL (DANIEL), prof. Fac. Méd., 86, rue du Lycée, Sceaux (Seine). (Tél. : 702-17-42.) P. 136.

CIVATTE (JEAN), prof. agrégé Fac. Méd., 8, rue de la Néva (VIIIe). (Tél. : 227-38-99.) P. 137.

CIZERON, maître de conférences Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

CLAUSER, prof. sans chaire Fac. Sc.-Orsay, 5, rue François-Ponsard (XVIe). P. 185.

CLÈRE (J. J.), dir. d'ét. E. P. H. E., 34, rue du Cotentin (XVe). (Tél. : 734-83-84.) P. 373, 428.

CLOAREC (MAURICE), prof. agrégé Fac. Méd., 11, rue de Luynes, Paris (VIIe). P. 138.

COBLENTZ (BERTRAND), prof. agrégé Fac. Méd., 40, rue Cardinet (XVIIe). (Tél. : 924-68-63.) P. 138.

CODACCIONI (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

CŒDÈS (GEORGES), directeur honoraire de l'École française d'Extrême-Orient, conservateur du Musée d'Ennery, membre de l'Institut.

COHEN (DAVID), chargé de conférences E. P. H. E. (IVe section), 6, rue Louvois, Viroflay (Seine-et-Oise). (Tél. : 926-67-16.) P. 372, 428, 429.

COHEN (MARCEL), dir. ét. E. P. H. E., prof. hon. à l'École des Langues Orientales, 20, rue Joseph-Bertrand, à Viroflay (S.-et-O.). (Tél. : 926-51-52.) [A l'École, après son cours ; à son domicile, sur rendez-vous.] P. 356, 428.

COHEN (YVES), professeur sans chaire Fac. Ph. P. 318.

COHEN-NORDMANN (Mme), maître de conférences Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

COHEN-TANNOUDJI, maître de conférences Fac. Sc. P. 156.

COLCHEN, maître-ass. Fac. Sc. P. 159.

COLIN (GEORGES), prof. École des Langues Orientales, 15, rue de Poissy (Ve). P. 361.

COLIN, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

COLLART (JEAN), prof. Fac. L. et Sc. H., 4, rue Rigaud, Neuilly-sur-Seine (Seine). P. 237.

COLLEAU, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

COLLENOT, maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

COLLENOT (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 159.

COLLEVILLE (MAURICE), prof. honoraire Fac. L. et Sc. H., 90 *bis*, chaussée de l'Étang, Saint-Mandé (Seine). (Tél. : 328-42-38.) [Sur rendez-vous chez lui.] P. 222.

COLLIARD (CLAUDE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc. P. 59, 352.

COLLOMB, chef de tr. Fac. Sc. P. 157.

COLLONGUES, prof. sans chaire Fac. Sc. P. 155.

COLNOT, maître-assistant Fac. Sc.

COLOMBE (MARCEL), prof. E. N. L. O. V., 50, rue de Lille (VIIe). P. 360, 414.

COLOMER, maître-assistant Fac. Sc.

COMBET-FARNOUX (C.), maître de conférences Fac. Ph. P. 319.

COMBIER (JEAN), direct. adjoint lab. de Palethnologie E. P. H. E. Institut de Paléontologie Humaine, 1, rue René-Panhard (XIIIe).

COMOLET, prof. Fac. Sc. P. 153, 195.

COMTET, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

CONARD, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

CONDAMINE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay.

CONDOMINAS (G.), dir. d'étude E. P. H. E., 293, avenue Daumesnil (XIIe). P. 355, 445.

CONNAT, conseiller administratif Fac. Sc.-Orsay. P. 183.

CONTAMIN, agrégé Fac. Méd., 2, rue des Marronniers (XVIe). (Tél. : 527-69-45.) P. 138.

CONTE (MICHEL), prof. Fac. Méd. thérapeutique, 1, avenue Bugeaud. (Tél. : 553-86-06.) [A l'hôpital Saint-Antoine, le matin.] P. 134.

COORNAERT (ÉMILE), membre de l'Institut, prof. hon. au Collège de France, dir. d'ét. E. P. H. E., 3, rue Paillet (V^e^). (Tél. : 033-92-36.) P. 409.

CORABŒUF, prof. à titre personnel Fac. Sc.-Orsay. 183, rue Belliard (XVIII^e^). P. 184.

CORBEL, maître-assistant Fac. Sciences. P. 160.

CORBIN (HENRY), dir. d'ét. E. P. H. E. (5^e^ section), 19, rue de l'Odéon (VI^e^). (326-58-75.) [A l'École, après ses cours.] P. 360, 373, 437.

CORBIN (M^lle^ SOLANGE), dir. d'ét. E. P. H. E. (4^e^ section), 6, rue de Bellechasse (VII^e^). (Tél. : 468-48-58.) [Après ses cours.] P. 431.

CORDIER (M^lle^ M.), directrice E. N. S., Fontenay-aux-Roses. P. 454.

CORMIER, prof. Fac. Méd. P. 138.

CORNET (ANDRÉ), prof. agrégé Fac. Méd., 4, rue Meissonier (XVII^e^). (Tél. : 924-35-03.)

CORNILLOT (PIERRE), prof. agrégé Fac. Méd., 15, rue d'Orléans, Neuilly-sur-Seine. P. 136.

CORPET, prof. Fac. Méd. P. 139.

CORRARD, chef de travaux Fac. Sc. P. 157.

CORRE-HURST (LUCIENNE), prof. agrégé Fac. Méd., 9, rue des Archives (IV^e^). [Tous les jours, au Labo. d'Hygiène.] (Tél. : 887-77-69.) P. 137.

CORVISIER (ANDRÉ), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

COSTABEL (PIERRE), dir. ét. E. P. H. E., 12, rue Colbert, Paris (II^e^). P. 442.

COSTE (F.), prof. de clinique rhumatologique Fac. Méd., 41, rue Cardinet (XVII^e^). (Tél. : 227-03-95.) P. 136.

COT (PIERRE), dir. d'étude VI^e^ Section E. P. H. E. P. 446.

COTTE, prof. Fac. Sc., 33, rue du Château, Boulogne (Seine). P. 153.

COTTENOT, prof. agrégé Fac. Méd., 23, rue d'Anjou (VIII^e^). P. 138.

COUDER, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

COUINAUD (CLAUDE), maître de conf. agrégé Fac. Méd., 69, avenue de Wagram (XVII^e^). (Tél. : 227-83-92.) P. 136.

COUJARD (ROGER), prof. Fac. Méd., 8, rue du Puits-de-l'Ermite (V^e^). (Tél. : 707-25-28.) P. 134.

COUJARD (M^me^), chef de trav. Fac. Méd.

COULOMB (J.), membre de l'Institut, prof. Fac. Sc., président du Centre National d'Études Spatiales, 102, quai de la Rapée (XII^e^).

[A l'Institut de Physique du Globe, 191, rue Saint-Jacques (Tél. : 033-77-16), sur rendez-vous.] P. 151, 195, 422.

COULORBE, prof. Fac. Méd. P. 138.

COURBIN (PAUL), dir. d'ét. E. P. H. E. (VIe section), 33, rue Croulebarbe (XIIIe). (Tél. : 535-30-60.) P. 356, 445.

COURCELLE (PIERRE), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. L. et Sc. H., prof. au Collège de France, dir. d'ét. E. P. H. E., 11, rue Monticelli, Paris (XIVe). [Après ses cours.] P. 222, 408, 430.

COURRIER (ROBERT), membre de l'Académie de Médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, prof. au Collège de France, dir. de lab. E. P. H. E., 3, rue Mazarine (VIe). [Sur rendez-vous, au Collège de France.] P. 404, 424.

COURSAGET (J.), prof. Fac. Méd. P. 138.

COURTEY (Mlle BERNADETTE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

COURTINE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

COURTOIS (JEAN-ÉMILE), prof. Fac. Ph., pharmacien chef de l'hôpital Laënnec, 42, rue de Sèvres (VIIe). P. 318.

COURY (CHARLES), agrégé Fac. Méd., 3, rue de Lasteyrie (XVIe). (Tél. : 553-11-27.) P. 138.

COUSIN (Mlle GERMAINE), prof. Fac. Sc., dir. lab. E. P. H. E., 3, rue de l'Abbaye, Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : 402-92-53.) [Au Laboratoire de Biologie animale S. P. C. N., 12, rue Cuvier, après son cours, jeudi de 10 h 30 à 12 h.] P. 151, 424.

COUTEAUX (RENÉ), prof. Fac. Sc. (Cytologie), 1, rue Michelet (VIe). (Tél. : 033-44-14.) [Au Laboratoire, 12, rue Cuvier (Tél. : 326-07-25, poste 36-56), sur rendez-vous.] P. 151.

COUTIN (PIERRE), dir. ét. E. P. H. E., 53, rue Blanche, Paris (IXe). P. 447.

COUTURE (Mme LUCIENNE), prof. à titre personnel Fac. Sc., 35, rue Alain-Chartier (XVe) (Tél. : 828-41-16). P. 153, 196.

COUVELAIRE (ROGER), prof. Fac. Méd., chirurgien de l'hôpital Necker, 42, rue Boileau (XVIe). (Tél. : 288-11-60.) P. 136.

CRÉMIEU (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

CRÉPIN, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

CRÉPIN, maître de conf. hon. Fac. Sc., 16, rue Gay-Lussac (Ve). (Tél. : 033-04-38.)

CRÉPY (CLAUDE), prof. agrégé stomatologie Fac. Méd., stomatologiste des Hôpitaux, 76, bd Malesherbes (VIIIe), P. 138.

CRESSON, maître-ass. Fac. Sc. P. 160.

CRESTEY, maître-ass. Fac. Sc. P. 160.

CRÉTÉ, prof. Fac. Ph., 40, avenue du Parc-Montsouris (XIVe). P. 318.

CRIBIER (Mme FRANÇOISE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

CROSNIER, prof. agrégé Fac. Méd., 18, avenue Kléber (XVIe). (Tél. : 727-68-89.) P. 138.

CROUZET (FRANÇOIS), prof. Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 263.

CROZE, prof. hon. Fac. Sc., 179, rue d'Alésia (XIVe). P. 150.

CUGNAC (ANTOINE DE), prof. Fac. Sc., 51, boulevard Saint-Michel (Ve). [Au Laboratoire, 12, rue Cuvier (Tél. : 707-25-91), sur rendez-vous.] P. 153.

CULIOLI, prof. Fac. L. et Sc. H., 6, rue du Val-de-Grâce, Paris (Ve). [Reçoit le vendredi, 9 h, à l'Institut d'Anglais, bureau no 4, et sur rendez-vous. (Tél. 033-24-13, poste 488.) Le mercredi, 9 h, à l'Institut de Phonétique, 19, rue des Bernadins. (Tél. : 033-16-80.) P. 241, 335, 363.

CULLMANN (OSCAR), dir. d'ét. E. P. H. E., Hebelstr. 17, Bâle, Suisse (Tél. : 24-74-40), et 20, rue Ravignan (XVIIIe). (Tél. : 254-99-12.) P. 437.

CURIE (DANIEL), prof. sans chaire Fac. Sc., Physique M. G. P., Laboratoires de Luminescence, 12, rue Cuvier (Ve). (Tél. : 326-07-25, Poste 36-91.) P. 155.

CURIE (Mme GERMAINE), maître-ass. Fac. Sc. P. 160.

CURIE (MAURICE), prof. hon. Fac. Sc., 10, avenue de la République, Bourg-la-Reine (Seine). P. 150.

CURIEN (HUBERT), prof. Fac. Sc., 24, rue des Fossés-Saint-Jacques (Ve). [Jeudi et vendredi, 10 h, Laboratoire de Minéralogie.] P. 153, 335.

CUVIER, secrétaire général honoraire Fac. Ph. à Guéret (Creuse).

CUVIGNY (Mlle), chef de travaux Fac. Sc. P. 157.

CUVILLIER (JEAN), prof. Fac. Sc., directeur du Laboratoire de Micropaléontologie, 191, rue Saint-Jacques (Ve), Jardins de la rue Pierre-Curie. (Tél. : 633-19-95.) [Mercredi, 17 à 18 h.] P. 151.

CUZIN (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DACUNHA-CASTELLE (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DAGUET (GASTON), prof. agrégé Fac. Méd., 54, av. de Breteuil (VIIe). P. 136.

DAIN (ALPHONSE), membre de l'Institut, dir. d'ét. E. P. H. E., 42, rue de Dantzig (XVe). (Tél. : 532-50-34.) [Mercredi matin, à son domicile.]

DAINVILLE (R. P. F. DE), ch. de conf. E. P. H. E. P. 433.

DAJOZ, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DA LAGE (CHRISTIAN), prof. agrégé Fac. Méd., 76, av. du Général-Leclerc, Boulogne (Seine). (Tél. : 605-94-52.) P. 137.

DAMAIS (LOUIS-CHARLES), dir. d'ét. E. P. H. E. (IVe section), bureau de l'École française d'Extrême-Orient, Collège de France, 11, place Marcelin-Berthelot, Paris (Ve). P. 356, 359, 434.

DAMIRON (Mlle SUZANNE), directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie (Fondation Jacques-Doucet), 3, rue Lamandé (XVIIe). P. 545.

DAMPIERRE (ÉRIC DE), directeur d'études suppléant à la VIe section E. P. H. E., 214, rue de Grenelle, Paris (VIIe). P. 355, 444.

DANA, maître-ass. Fac. Sc. P. 160.

DANIEL (Mme SUZANNE), chargée de conférences E. P. H. E. (IVe section), 65 *bis*, avenue Paul-Vaillant-Couturier, Gentilly (Seine). P. 429.

DANJON, prof. hon. Fac. Sc., dir. hon. de l'Observ. de Paris, 13, rue de l'Odéon (VIe). (Tél. : 326-93-39.) P. 150.

DARMOIS (Mme JACQUELINE), maître de conférences adjoint Fac. Sc. P. 160.

DARMOIS, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DARS (RENÉ), prof. Fac. Sc. Géologie appliquée, 191, rue Saint-Jacques (Ve). (Tél. : 633-03-30.) P. 155.

DAUDEL (RAYMOND), prof. titulaire de chaire Fac. Sc., Centre de Mécanique ondulatoire appliquée, 23, rue du Maroc. (Tél. : 205-99-26.) [Sur rendez-vous.] P. 151.

DAUMARD (Mlle A.), maître-assistant E. P. H. E.

DAUMEZON (PIERRE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187

DAUSSET (JEAN), maître de conf. agrégé Fac. Méd., 8, rue de Courcelles (VIIIe). (Tél. : 359-23-80.) P. 137.

DAUTRY (PAUL), prof. agrégé Fac. Méd., 225, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (VIIIe). P. 137.

DAUVILLIER (ALEXANDRE), prof. honoraire Coll. de France, Observatoire du Pic de Midi, Bagnères (H.-P.). P. 409.

DAUX (GEORGES), prof. Fac. L. et Sc. H., directeur École française d'Athènes, 6, avenue Paul-Appell (XIVe). (Tél. : 402-21-92.) P. 228.

DAVAL (ROGER), prof. Fac. L. et Sc. H., 17, rue Richer, Paris (IXe). (Tél. : 824-74-98.) P. 227.

DAVID (CLAUDE), prof. Fac. L. et Sc. H., 6, avenue Émile-Zola (XVe). (Tél. : 828-92-78.) [Le jeudi à 11 h 15 à l'Institut d'Études germaniques, et sur rendez-vous.] P. 241, 335.

DAVID (MARCEL), prof. de clinique neuro-chirurgicale Fac. Méd., 4, rue Galliera (XVIe). (Tél. : 727-82-32.) [Chef du service de neuro-chirurgie de l'hôpital de la Pitié.] P. 135, 373.

DAVID (MARCEL), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 20, rue des Orchidées (XIIIe). P. 82.

DAVID (RENÉ), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 2, rue Léon-Vaudoyer (VIIe). (Tél. : 734-69-52.) P. 60, 61, 81.

DAVID, professeur à titre personnel Fac. Sc.-Orsay, 8, rue de Lisieux, Bourg-la-Reine. P. 184.

DAVID (RÉGIS), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DAVID-WEILL. P. 360, 373.

DAVIGNON, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DAVY (GEORGES), doyen hon. Fac. L. et Sc. H. de Paris, membre de l'Institut, directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud (XVIe). (Tél. : 727-03-33.) P. 222.

DAVY DE VIRVILLE (ADRIEN), maître de conf. honoraire, 32, quai Henri-IV (IVe). (Tél. : Turbigo 65-26.) Travaux pratiques de Biologie végétale du P. C. B., 12, rue Cuvier (Ve). (Tél. : 402-63-17.)

DAZORD, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DEBAIN (J. J.), agrégé Fac. Méd., 9, rue de La Trémoille (VIIIe). (Tél. : 359-00-48.) P. 137.

DEBEAUVAIS (MICHEL), dir. ét. associé. E. P. H. E., 87, boulevard Saint-Michel, Paris (Ve). P. 448.

DEBESSE (MAURICE), prof. Fac. L. et Sc. H., 17, rue de la Sorbonne. (Tél. : 033-24-13, poste 547.) [Après son cours, vendredi 11 heures et sur rendez-vous.] P. 227, 369, 370.

DEBEYRE (JEAN), agrégé Fac. Méd., chirurgien des Hôpitaux, chirurgien-chef du Centre chirurgical d'Orthopédie de la ville de Paris à Berck (P.-de-C.), 1, rue de Milan (IXe). (Tél. : 874-07-70.) P. 139.

DE BONIS, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DEBRAY (CHARLES), prof. Fac. Méd., 27, rue Galilée (XVIe). (Tél. : 727-31-31.) P. 135.

DEBRAY (JACQUES), prof. agrégé Fac. Méd., médecin des Hôpitaux de Paris. P. 138.

DEBRÉ (ROBERT), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. Méd., 5, rue de l'Université (VIIe). (Tél. : 548-46-08.) P. 114.

DECAUX (É.), prof. École des Langues Orientales, 21, rue F.-Jamin à Bourg-la-Reine (Seine). P. 376, 419.

DECHAMBRE (EDMOND), sous-directeur honoraire au Muséum.

DECHAUME (MICHEL), membre de l'Académie de Médecine, prof. clinique stomatologique Fac. Méd., stomatologiste des Hôpitaux de Paris, hôpital de la Salpêtrière, 47, bd de l'Hôpital, Paris (XIIIe). (Tél. : 707-85-19.) P. 136, 143.

DECOLLOGNE, administrateur civil, directeur de la Phonothèque Nationale et du Musée de la Parole. P. 387.

DECOURT (JACQUES), prof. clinique endocrinologique Fac. Méd., 20, avenue Rapp (VII[e]). (Tél. : 705-44-32.) [Le samedi matin, 9 h 30, à l'hôpital de la Pitié.] P. 135.

DECROIX (G.), prof. agrégé Fac. Méd., médecin des hôpitaux de Paris. P. 138.

DÉDÉYAN (CHARLES), prof. Fac. L. et Sc. H., directeur de l'Institut de Littératures modernes comparées, 27, rue de la Ferme, Neuilly. (Tél. : 624-64-75.) [A l'Institut de Litt. modernes comparées, mercredi, de 14 à 15 h et de 17 à 18 h ; jeudi, de 14 à 16 h, et chez lui, sur rendez-vous.] P. 239, 249.

DEFLANDRE (GEORGES), dir. Lab. Micropaléontologie, E. P. H. E., dir. scientifique C. N. R. S., 8, rue de Buffon (V[e]). (Tél. : 535-41-68.)

DEFLANDRE-RIGAUD (M[me] MARTHE), dir. adj. Lab. Micropaléontologie, E. P. H. E., 8, rue de Buffon (V[e]). (Tél. : 535-41-68.) P. 424.

DEGOS (ROBERT), prof. Fac. Méd., 20, rue de Penthièvre (VIII[e]). (Tél. : 225-32-46.) [Mardi, à 9 h 30, à l'hôpital Saint-Louis.] P. 135.

DEHEUVELS, prof. Fac. Sc. Paris. P. 153.

DEJEAN, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

DEJOURS (PIERRE), professeur Fac. Méd., 45, rue des Saints-Pères, Paris (VI[e]). P. 134.

DELACHE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

DELACOTE, maître-assistant, Fac. Sc. P. 160.

DELACOUX (E.), maître de conférences Fac. Ph. P. 319.

DELAMARE-DEBOUTTEVILLE (CLAUDE), prof. Muséum. P. 451.

DELANGE, prof. Fac. Sc.-Orsay, 22, allée des Troënes, Bures-sur-Yvette (S.-et-O.) P. 175, 184, 197, 335.

DELAPORTE (M[lle] B.), dir. adj. lab. E. P. H. E. (labo. 12, rue Cuvier (V[e])), 9, av. du Parc-Saint-James, Neuilly (Seine).

DELARUE (J.), prof. Fac. Méd., membre de l'Académie Nationale de Médecine, médecin chef hôpital P.-Brousse, à Villejuif, 170, rue de l'Université (VII[e]). (Tél. : 468-04-26.) P. 133.

DELAVAL, chef de tr. Fac. Sc. P. 157.

DELAVAULT, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay.

DELAVEAU (PIERRE), professeur sans chaire Fac. Ph., 4, avenue de l'Observatoire (VI[e]). (Tél. : 326-26-80.) P. 318.

DELAVEUVE (M[me]), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DELAY (JEAN), de l'Acad. Française et de l'Académie de Médecine, prof. Fac. Méd., dir. Institut de Psych., 53, avenue Montaigne (VIII^e). (Tél. : 359-77-07.) P. 135, 368, 370.

DELBARRE (F.), prof. Fac. Méd., 15, rue Gay-Lussac (V^e). (Tél. : 633-20-25.) P. 136.

DELCEY, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DELCOURT, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

DELCROIX (J.-L.), professeur Labo. de Physique des Plasmas, Fac. Sc.-Orsay, 65, rue des Longs-Prés, Boulogne-sur-Seine. P. 184, 335.

DELCROIX (M^lle), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DELÉPINE, membre de l'Institut, membre de l'Académie de Médecine et de l'Académie de Pharmacie, prof. hon. Fac. Ph., prof. hon. Coll. de France, 10 *bis*, boulevard de Port-Royal (V^e). [Collège de France, jeudi de 16 h à 17 h 30. (Tél. : 033-81-60.)] P. 317, 409.

DELÉPINE, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DELFOUR, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DELL (PAUL), dir. de recherches au C. N. R. S., dir. lab. E. P. H. E., 9, rue Jasmin (XVI^e). (Tél. : 288-12-90.) P. 424.

DELLOUE, prof. sans chaire Fac. Sc. (Physique de l'exosphère). P. 155.

DELMAS (ANDRÉ), prof. Fac. Méd., 45, rue des Saints-Pères (VI^e). (Tél. : 202-00-71.) [Lundi de 17 à 19 h.] P. 133.

DELMAS (GUSTAVE), administrateur civil, secrétaire général Fac. Dr. et Sc. Éc. P. 39.

DELOFFRE, prof. Fac. L. et Sc. H., 23, rue Ferdinand-Lot, Le Plessis-Robinson (Seine). (Tél. : 702-25-80.) P. 237, 334.

DELUMEAU (JEAN), dir. ét. E. P. H. E. prof. à la Fac. des L. et Sc. H. de Rennes, 41, rue Étienne-Dolet, Rennes (I.-et-V.). P. 440.

DELVALLE (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DELVERT (JEAN), prof. Fac. L. et Sc. H., 40, rue Guynemer (VI^e). (Tél. : 548-26-30.) P. 234.

DEMANGEOT (JEAN), prof. Fac. Lettres et Sc. H. de Nancy. P. 346.

DEMARGNE (PIERRE), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. de l'Institut d'Art et d'Archéologie, délégué à l'École Normale Supérieure, 120, bd du Montparnasse (XIV^e). (Tél. : 326-46-82.) [Jeudi, de 15 à 17 h, à l'Institut d'Art.] P. 229, 334, 347, 348.

DEMARNE, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DEMIÉVILLE (PAUL), membre de l'Institut, prof. hon. Coll. de France, dir. d'ét. E. P. H. E., 234, boulevard Raspail (XIV^e). (Tél. : 033-41-84.) P. 409.

DEMIRLEAU, prof. agrégé chirurgie Fac. Méd. P. 137.

DENIKER (PIERRE), prof. agrégé Fac. Méd., méd. à l'Hôp. Sainte-Anne, 21, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (XVIe). (Tél. : 727-13-64.) P. 137, 370.

DENIS (HENRI), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 95, boulevard Romain-Rolland, Paris (XIVe). P. 60.

DENISSE (J. F.), directeur de l'Observatoire de Paris-Meudon. P. 453.

DENIZOT (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DENJOY (ARNAUD), membre de l'Académie des Sciences, prof. hon. Fac. Sc., Castel Lina, Cap-d'Ail (A.-M.), tél. : 82-23-17 et 175, av. Ledru-Rollin (XIe). (Tél. : 805-32-34.) P. 150.

DENOIX (P.), maître de conf. agrégé Fac. Méd., directeur de l'Institut Gustave-Roussy, 16 *bis*, avenue P.-Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine). (Tél. : 482-53-09.) P. 137.

DENY, prof. Fac. Sc. d'Orsay, 37, parc d'Ardenay, Palaiseau (S.-et-O.) P. 175, 184, 197, 335.

DEPARIS (MAURICE), prof. Fac. Méd., 18, place Ferry, Montrouge (Seine). (Tél. : 253-25-59.) P. 134.

DEPEZAY, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DEPLANTE, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DERCOURT (J.), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DÉREUDDRE, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DÉROBERT (LÉON), prof. Fac. Méd., 13, place du Panthéon (Ve). P. 134, 141.

DÉROT (MAURICE), prof. Fac. Méd., médecin Hôtel-Dieu, expert O. M. S., 37, av. de Lowendal (XVe). (Tél. : 783-06-67.) P. 135.

DEROUX, chef de tr. (Fac. Sc., Station biologique de Roscoff). P. 157.

DESBOIS (HENRI), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 38, rue du Four (VIe). (Tél. : 222-07-73.) [Sur rendez-vous, à l'adresse ci-dessus.] P. 61, 81.

DESBORDES (JEAN), dir. lab. E. P. H. E., 34 *bis*, rue de Longchamp, Neuilly-sur-Seine.

DESCHAMPS, maître-ass. Fac. Sc. P. 160.

DESCHAMPS (HUBERT), prof. Fac. L. et Sc. H., 30, rue Jacob, Paris (VIe). (Tél. : 633-39-88.) P. 232, 355.

DESCHAMPS (YVON), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

DESCHAMPS, prof. associé Fac. Sc.

DESCLAIRE (Mlle VIOLETTE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

DESCHANVRES (ALFRED), maître de conférences à Fac. Sc., Caen. P. 335.

DESCROIX (M^lle^), maître-assistant Fac. Sc.

DESER, prof. associé Fac. Sc. P. 156.

DESGREZ (HENRI), prof. Fac. Méd., électroradiologiste de l'hôpital de la Pitié, 112, boulevard Saint-Germain (VI^e^). (Tél. : 326-76-86.) P. 134.

DESGREZ (PIERRE), prof. Fac. Méd., 78, boulevard Saint-Germain (V^e^). (Tél. : 033-13-46.)

DESHAYES, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

DESOILLE (HENRI), prof. Fac. Méd., Institut d'Hygiène industrielle et de Médecine du Travail, 15, rue de l'École-de-Médecine, escalier G. (Tél. : 326-55-36, poste 265.) P. 134, 141.

DESPLAS, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DESPOIS, prof. Fac. L. et Sc. H., 95, boulevard Romain-Rolland, Montrouge (Seine). (Tél. : 735-04-76.) [Lundi de 15 h à 16 h, mardi après 18 h et sur rendez-vous.] P. 234, 361.

DESPRAIRIES (ALAIN), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay.

DESPRÉS (HENRI), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

DESROCHE (HENRI), dir. ét. E. P. H. E., 87, avenue Général-Leclerc, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 446.

DESSAUX (M^lle^), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DESTOUCHES (JEAN-LOUIS), prof. Fac. Sc., 4, rue Thénard (V^e^). [Après ses cours, mercredi matin à 11 h 30 et le mercredi de 14 h à 19 h à l'Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie (Tél. : 326-07-25, poste 37-85).] P. 153, 196.

DESTOUCHES (M^me^), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DESVIGNES (ANDRÉ), maître de conférences Fac. Ph., 1, rue E.-Renan, Issy-les-Moulineaux (Seine). [Les mercredis de 15 à 17 h, Laboratoire personnel.] P. 319.

DESVIGNES (P.), prof. agrégé Fac. Méd. ophtalmologie, 27, rue du Cherche-Midi (VI^e^). (Tél. : 548-10-91.) [Sur rendez-vous.] P. 139.

DEVAMBEZ (P.), E. P. H. E. P. 437.

DEVAUX (ANDRÉ), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

DEVELAY (PIERRE), secrétaire du Coll. de France, conseiller administratif, 11, place Marcelin-Berthelot (V^e^). (Tél. : 033-81-60.) P. 401.

DEVEREU, prof. P. 356, 447.

DÉVIGNE (ROGER), dir. hon. de la Phonothèque Nationale, 22, quai de Béthune (IV^e^).

DEVILLERS (CHARLES), prof. Fac. Sc., 25, rue de Bagneux, Sceaux (Seine). [T. l. matins, au Laboratoire.] P. 153, 196.

DEVRIS, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

DEYSSON (GUY), prof. Fac. Ph., 52, avenue du Parc-Montsouris (XIVe). [Lundi, de 10 à 12 h, au Laboratoire de Biologie cellulaire.] P. 318, 424.

DHORME (ÉDOUARD), membre de l'Institut, prof. hon. Coll. de France, dir. d'ét. E. P. H. E., 13, rue du 22-Septembre, Bécon-les-Bruyères (Seine). (Tél. : 333-21-64.) P. 409.

DIBON (P.), E. P. H. E. P. 433.

DIDRY (J.), ch. des fonctions de maître de conf. Fac. Ph. P. 319.

DIETERLEN (PIERRE), dir. C. N. R. S. P. 345.

DIETERLEN (Mme G.), dir. ét. E. P. H. E., 44, rue de Bellechasse (VIIe). (Tél. : 468-36-08.) [Vendredi, 10 h, après ses cours.] P. 355, 435.

DIETSCHY (H.), dir. ét. associé E. P. H. E., 19, avenue d'Iéna, Paris.

DILLEMANN (GEORGES), prof. Fac. Ph., 42, rue Henri-Barbusse (Ve). P. 318.

DI MATTEO, prof. Fac. Méd. P. 138.

DION (ROGER), prof. Coll. de France, prof. honoraire Fac. L. et Sc. H., 10, rue Bénouville (XVIe). (Tél. : 553-13-98.) [Après ses cours.] P. 222, 408.

DIRINGER (MICHÈLE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

DISTEL (R.), maître-ass. Fac. Sc. P. 160.

DIXMIER, prof. Fac. Sc., 64, rue Gay-Lussac (Ve). (Tél. : 633-38-76.) P. 153, 178, 335.

DIZABO (PIERRE), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DJABALL, maître-assistant, Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

DJOURNO (ANDRÉ), prof. Fac. Méd., 1, rue La Condamine (XVIIe). [Sur rendez-vous, au Laboratoire de Physique de la nouvelle Faculté, 45, rue des Saints-Pères (VIe).] P. 134.

DOAZAN (ANDRÉ), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 244.

DODÉ (MAURICE), prof. Fac. Sc., Orsay, 35, av. de la Croix-de-Berny, Antony. P. 184, 197.

DOGNON (ANDRÉ), prof. Fac. Méd., dir. lab. E. P. H. E., 49, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Ve). (Tél. : 707-34-93.) P. 134, 424.

DOLLFUS (ROBERT-PH.-F.), dir. honoraire Lab. E. P. H. E., 57, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Ve). (Tél. : 707-03-22.) Muséum, 57, rue Cuvier (Ve). (Tél. : 707-71-69.)

DOMANGE (LOUIS), prof. Fac. Ph., 9, avenue du Château, Bourg-la-Reine (Seine). [Vendredi, de 10 à 12 h, Fac. Ph., 4, avenue de l'Observatoire.] P. 318.

DOMART (ANDRÉ), prof. Fac. Méd., 52, avenue de La Bourdonnais (VIIe). (Tél. : 468-84-79.) [A l'hôpital Broussais, annexe Antoine-

Chantin, 33, rue Antoine-Chantin (XIVe), tous les matins, sauf le jeudi.] P. 136.

DONTCHEFF, chef de tr. Fac. Sc. P. 157.

DORMOY (Mlle MARIE), 6, avenue Paul-Appell (XIVe), directrice honoraire de la Bibliothèque littéraire Jacques-Doucet. (Tél. : 402-14-40.)

DORST, prof. Muséum. P. 451, 452.

DOUCET, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DRACH (PIERRE), prof. Fac. Sc. et à l'Institut Océanographique, dir. du lab. Arago (Banyuls), 83, avenue Denfert-Rochereau (XIVe) et Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). P. 151, 169, 170, 196, 424.

DRAGO (ROLAND), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 11, rue de Malnoue, Noisy-le-Grand (S.-et-O.). (Tél. : 438.) P. 83.

DRAN (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DRESCH (JEAN), prof. Fac. L. et Sc. H., 82, rue N.-D.-des-Champs (VIe). (Tél. : 033-82-58.) [Le jeudi à partir de 14 h 30, Institut de Géographie.] P. 223, 233, 254, 334, 349, 356, 360, 361, 414.

DREUX, chef de tr. Fac. Ph. P. 319.

DREUX (PHILIPPE), maître-assistant E. N. S. P. 335.

DREVON, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DREYFUS (GILBERT), prof. de clinique médicale Fac. Méd., 21, avenue du Président-Wilson (XVIe). (Tél. : 553-94-94.) [A l'Hôpital de la Pitié, le matin. (Tél. : 707-61-12).] P. 135.

DREYFUS (J. CL.), professeur Fac. Méd., 29, av. Galois, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : 702-34-00.) P. 134.

DREYFUS (Mlle SIMONE), maître-assist. Fac. Dr. et Sc. Éc.

DRILLAT, maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DROZ, prof. à la Fac. L. et Sc. H., 55, rue de Varenne (VIIe). (Tél. : 548-85-18.) Reçoit à l'issue de ses cours. P. 231.

DUBARBIER (GEORGES), chargé de cours Fac. L. et Sc. H. de Lyon et Institut des Hautes Études chinoises à Paris, secrétaire général de l'Association universitaire franco-chinoise, 19, Chemin-des-Granges, Lyon. (Tél. : 37-47-70.)

DUBERT, professeur sans chaire Fac. Sc. P. 155.

DUBOC (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 160, 309.

DUBOC (Mme CLAUDE), maître-assistant Fac. Sc. P. 335.

DUBOIN (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DUBOIS (HENRI), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

DUBOIS (J.-E.), prof. Fac. Sc., 100, rue de Rennes (VIe). P. 151.

DUBOIS (Mlle MARGUERITE-MARIE), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

DUBOIS-POULSEN (ANDRÉ), prof. agrégé Fac. Méd., dir. lab. E. P. H. E. ophtalmologiste des Quinze-Vingts, 8, avenue Daniel-Lesueur (VII^e). (Tél. : 734-79-22.) P. 137, 424.

DUBOST (CH.), prof. chirurgie cardio-vasculaire Fac. Méd., 100, boulevard Péreire (XVII^e). (Tél. : 425-86-12.) P. 135.

DUBOST (CLAUDE), agrégé Fac. Méd., 6, avenue Sully-Prudhomme (VII^e). (Tél. : 468-24-24.) P. 137.

DUBOST (J.-H.), maître de conférences agrégé au C. H. U. de Paris, radiologiste à l'Hôp. Necker. P. 138.

DU BOUCHET (M^me), prof. agrégé Fac. Méd., anesthésiologiste hon. des Hôpitaux.

DUBREIL (PAUL), prof. Fac. Sc., 26, rue Dufrénoy (XVI^e). P. 151, 175.

DUBREIL-JACOTIN (M^me), prof. Fac. Sc., 22-26, rue Dufrénoy (XVI^e). P. 153, 175, 194.

DUBUS (FRANCIS), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

DUCATEAU, maître-assist. Fac. Sc. P. 160.

DUCHÉ (DIDIER), agrégé Fac. Méd., 54, boulevard Émile-Augier (XVI^e). (Tél. : 870-12-27.) P. 138.

DUCHÉ (J.), E. P. H. E. P. 424.

DUCHEMIN (M^me JACQUELINE), prof. Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 263.

DUCLAUX (JACQUES), prof. hon. au Coll. de France, 13, rue Pierre-Curie (V^e). P. 409, 422.

DUCOTÉ (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DUCROS (M^lle), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DUCROT-GODEAU, prof. Fac. Méd. P. 138.

DUCUING, maître de conf. associé Fac. Sc.-Orsay. P. 185.

DUFLO (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 160.

DUFRAISSE (CHARLES), membre de l'Institut, prof. hon. Coll. de France, 50, boulevard de l'Hôpital (XIII^e). (Tél. : 402-81-86.) [Lundi, à 15 h, à l'Académie des Sciences ou sur rendez-vous téléphonique.] P. 409, 422.

DUFRENNE (MIKEL), prof. Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 263.

DUGUÉ, prof. Fac. Sc., dir. Institut de Statistique, 24, rue J.-L.-Sinet, Sceaux (Seine). P. 153, 177, 196, 376.

DUHAMEL (GÉRARD), prof. agrégé Fac. Méd., 72, boulevard de Courcelles (XVII^e). (Tél. : 924-92-64.) P. 137.

DUMÉZIL (GEORGES), prof. Coll. de France, dir. d'ét. E. P. H. E., 82, rue N.-D.-des-Champs (VI^e). [Après ses cours, sur rendez-vous.] P. 335, 355, 356, 406, 437.

DUMONT (François), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 1, rue de Villiers, Le Mesnil-Longpont. (Tél. : 278 à Montlhéry.) [Après ses cours.] P. 82.

DUMONT (Louis), dir. ét. E. P. H. E., 11, rue Lagrange (Ve). P. 355, 359, 444.

DUNAN (Marcel), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 7, rue Rosa-Bonheur (XVe). P. 222.

DUPARC (Jacques), C. H. P. prof. agrégé d'orth. Fac. Méd., 6, square Thiers, Paris (XVIe). P. 137.

DUPERRAT, prof. agrégé Fac. Méd., médecin de l'hôpital Saint-Louis, 176, boulevard Saint-Germain (VIe). (Tél. : 548-05-57.) Dermatologie-Anatomie pathologique. [A l'hôpital Saint-Louis, salle Alibert, le mardi et le samedi matin, à 10 h.] P. 135.

DUPEYRAT (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

DUPIN (Jean-François), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

DUPONT (Victor), agrégé Fac. Méd. Section pathologie infectieuse, médecin des Hôpitaux, hôpital Claude-Bernard, 63, rue de Varenne (VIIe). (Tél. : 468-36-55.) P. 137.

DUPONT-SOMMER (André), membre de l'Institut, prof. Coll. de France, ancien prof. Fac. L. et Sc. H., président de l'Institut d'Études sémitiques, dir. d'ét. E. P. H. E., 9, rue du Val-de-Grâce (Ve). (Tél. : 033-08-48.) [Après ses cours.] P. 222, 372, 373, 428.

DUPRÉ-MUGARD (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

DUPRONT (Alphonse), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E. (VIe sect.), La Résidence, Orsay (S.-et-O.). [Sur rendez-vous.] P. 231, 334, 406, 446.

DUPUIS (Mlle Claude), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

DUQUESNE, chef de tr. Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

DURAND-DASTES (François), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

DURAND DELGA (Michel), prof. à titre personnel Fac. Sc., 2 *bis*, rue du Général-Gouraud, Meudon (S.-et-O.). (Tél. : 027-27-30 et 633-17-60, poste 270). [Sur rendez-vous.] P. 153.

DURAND (Mlle Huguette), maître-assist. Fac. Dr. et Sc. Éc.

DURAND (Jacques), prof. agrégé Fac. Méd., 77 *bis*, avenue de Breteuil (XVe). P. 138.

DURAND (Maurice), dir. d'ét. E. P. H. E., 49, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Ve). (Tél. : 707-58-69.) P. 356, 434.

DURAND (Michel), maître de conférences Fac. Sc. P. 156.

DURAND (René), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

DURAND (Mme Simone), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

DURIER, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

DUROSELLE (JEAN-BAPTISTE), prof. Fac. L. et Sc. H. 15, rue L.-Gaudet, Le Chesnay (S.-et-O.). (Tél. : 950-53-13.) P. 231, 334, 367.

DURRY (MARCEL), doyen Fac. L. et Sc. H., 18, quai de Béthune (IV^e). [Sur rendez-vous, secrétariat, 17, rue de la Sorbonne]. P. 19, 221, 236.

DURRY (M^me MARIE-JEANNE), directrice de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, prof. Fac. L. et Sc. H., 18, quai de Béthune (IV^e). [Après ses cours.] P. 191, 239.

DUSSART (B.), maître-assistant, détaché au C. N. R. S. Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). (Fac. Sc.).

DUTEIL (JACQUES), chef de travaux Fac. Méd.

DUTRUCH (M^lle), maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

DUVAL (P.-M.), prof. Coll. de France, dir. d'ét. E. P. H. E. (IV^e section), 7, rue Alasseur (XV^e). P. 408, 430.

DUVAUT, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

DUVERGER (MAURICE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 24, rue des Fossés-Saint-Jacques (V^e). P. 58, 83, 381.

ÉCHALIER, maître de conférences Fac. Sc. P. 155.

EHINGER, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

EHRARD (JEAN), maître de conférences Fac. L. et Sc. H., Clermont-Ferrand. P. 334.

EHRESMANN, prof. Fac. Sc., 7, rue Monticelli (XIV^e). P. 153, 175, 178.

EICHHORN (ANDRÉ), prof. Fac. Sc., 15, rue de Jussieu (V^e). [Reçoit chaque jour au laboratoire, 12, rue Cuvier (tél. : 707-24-31) et après son cours.] P. 151, 195.

EISENMANN (CHARLES), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 31, rue du Général-Delestraint (XVI^e). (Tél. : 527-08-17.) [Jeudi, à 10 h 50 et sur rendez-vous.] P. 82, 83.

ELIOT (MAURICE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

ELISSÉEFF (SERGE), dir. ét. E. P. H. E., 75, boulevard Péreire (XVII^e). (Tél. : 924-46-25.) [Sur rendez-vous.] P. 442.

ELISSEEFF (VADIME), dir. ét. E. P. H. E., Musée Cernuschi, 7, av. Velasquez, Paris (VIII^e). P. 442.

ELLENBERGER (FRANÇOIS), prof. Géologie structurale (Géologie des grandes régions du globe), Fac. Sc.-Orsay, labo. de Géologie, E. N. S., 24, rue Lhomond (V^e) Tanokelly, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.) (Tél. : 033-06-45, poste 419.) P. 184, 195, 197.

ELLRODT, prof. Fac. L. et Sc. H., directeur Coll. Franco-Britannique, 9, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 402-42-56.) P. 240, 335.

EMPERAIRE (Mme ANNETTE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245, 355.

EPHRUSSI (BORIS), prof. Fac. Sc., Laboratoire de Génétique à Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). (Tél. : 928-51-36.) P. 151, 195.

ERHART (HENRI), dir. lab. E. P. H. E., 11, place Adolphe-Chérioux (XVe). (Tél. : 532-97-75.) P. 424.

ERNOUT (ALFRED), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. L. et Sc. H., prof. hon. Coll. de France, dir. d'ét. E. P. H. E., 95, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. ; 402-93-96.) P. 222, 409.

ESCARRA (ÉDOUARD), dir. ét. E. P. H. E., 30, cours Albert-Ier (VIIIe). (Tél. : 225-00-23.) [Mercredi après ses cours.] P. 448.

ESCOUROLLE (RAYMOND), prof. agrégé Fac. Méd., Neurologie et Psychiatrie, 12, rue L.-Delaporte (XXe). P. 137.

ESMEIN (PAUL), prof. hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., 120, rue d'Assas (VIe). (Tél. : 326-96-52.) P. 39.

ESPAGNAT (D'), prof. Fac. Sc.-Orsay. P. 185.

ESTABLET (ROGER), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

ÉTIEMBLE (RENÉ), prof. Fac. L. et Sc. H. [Pour les rendez-vous, consulter l'affichette manuscrite, à l'Institut de Littérature comparée.] P. 239.

ÉTIENNE (J.-P.), prof. agrégé Fac. Méd., médecin des Hôpitaux, 13, quai Montebello (Ve). (Tél. : 033-28-73.) P. 138.

EUVRARD (M.), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

ÉVRARD, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FABRE (JEAN), prof. Fac. L. et Sc. H., 21, rue Ferdinand-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine). [Mercredi, 15 à 17 h, Institut de français.] P. 238.

FABRE (RENÉ), doyen hon. Fac. Ph., membre de l'Institut et de l'Académie Nationale de Médecine, 44, rue d'Auteuil (XVIe). P. 317, 422.

FALK-VAIRANT, m. de conf. Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

FANTINET, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FARMER (ALBERT), prof. honoraire Fac. L. et Sc. H., Résidence Voltaire, Bâtiment F, Châtenay-Malabry (Seine). (Tél. : 350-12-14.) P. 222.

FASQUELLE (ROBERT), prof. de Microbiologie Fac. Méd., Labo. de Microbiologie, École pratique, 21, rue de l'École-de-Médecine. (Tél. : 326-55-36.) [Jeudi, de 14 à 15 h.] P. 134.

FAUBLÉE (JACQUES), prof. Éc. Langues Or., 124, bd Auguste-Blanqui (XIIIe). (Tél. : 707-39-61.) [Sur rendez-vous.] P. 356, 361, 417.

FAUCHER (RENÉ), sous-dir. E. P. H. E., secrétaire de la Section des Sciences Naturelles, 46, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : 033-83-57) ; 28, avenue Pierre-Vermeir, Antony (Seine). (Tél. : 237-22-54). P. 423, 424.

FAUCHERRE (JACQUES), prof. Fac. Sc. de Reims, chargé de cours Fac. Sciences de Paris, 6, quai Henri-IV (IVe).

FAURE (Mlle JACQUELINE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

FAURE (J.-PIERRE), maître-assistant Fac. Sc.

FAURÉ-FREMIET (EMMANUEL), membre de l'Institut, prof. hon. Coll. de France, 9, rue Thénard (Ve). (Tél. : 326-81-12.) P. 409.

FAUREL (JEAN), agrégé Fac. Méd., 51, avenue Raymond-Poincaré (XVIe). (Tél. : 727-98-13.) P. 137.

FAUVEL (LUC), prof. Fac. Dr. et des Sc. Éc., 31 *bis* Campagne première (XIVe). P. 62, 89, 339.

FAUVERT (RENÉ), prof. Fac. Méd., 121 *bis*, rue de Grenelle. (A l'hôpital Beaujon (737-78-48) tous les jours.) P. 133.

FAVARD (PIERRE), maître de conférences Fac. Sc. P. 156.

FAVARD (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FAVEZ-BOUTONIER (Mme), prof. Fac. L. et Sc. H., 48, rue des Écoles (Ve). (Tél. : 033-00-52.) [Le lundi matin de 10 h à midi (Lab. de Psychologie clinique, escalier C, 1er étage à gauche, à la Fac. L. et Sc. H.), ou sur rendez-vous.] P. 227, 368.

FAWTIER (ROBERT), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 270, boulevard Raspail (XIVe). (Tél. : 326-86-90.) P. 222.

FAYARD, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FAYET (GASTON), dir. honoraire de l'Observatoire de Nice, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, 3, villa Hallé (36, rue Hallé), Paris (XIVe). (Tél. : 587-14-62.)

FAYOLLE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

FAYOLLE (ROGER), maître-assistant E. N. S. P. 334.

FELDMANN, prof. Fac. Sc., 24, rue des Fossés-Saint-Jacques (Ve). (Tél. : 033-53-78.) P. 153.

FELDMANN (Mme), maître de conférences adjoint Fac. Sc. P. 161.

FÉLICE (DE), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FENEANT (Mme), chef de tr. Fac. Sc. P. 157.

FENEUILLE (M.), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FERRADINI (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FERRAND (MARCEL), chargé de cours, École des Langues Orientales. P. 376, 419.

FERRANE, prof. Fac. Méd. P. 138.

FERRON, prof. associé, Fac. Sc.-Orsay. P. 185.

FERRU (Mlle HÉLÈNE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

FESSARD (ALFRED), membre de l'Institut, prof. Coll. de France, directeur du Centre d'Études de Physiologie nerveuse du C. N. R. S. Président 3e section E. P. H. E., 51, rue Molitor (XVIe). (Tél. : 527-28-37.) [Samedi matin.] P. 404, 423, 425.

FESTUGIÈRE (A.-J.), membre de l'Institut, dir. d'ét. E. P. H. E., 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré (VIIIe). (Tél. : 924-63-04.) [Jeudi, après son cours, et sur rendez-vous.] P. 437.

FETIZON, maître de conférences Fac. Sc.-Orsay, 26, av. Victor-Hugo, Bourg-la-Reine.

FEUERWERKER (DAVID), chargé de conférences E. P. H. E., 14, place des Vosges (IVe). (Tél. : 272-89-12.)

FEUILLÉE, maître-ass. Fac. Sc. P. 161.

FÈVRE (MARCEL), prof. de Clinique chirurgicale infantile et Orthopédie, Fac. Méd., chirurgien de l'hôpital des Enfants-Malades, 2, rue de Commaille (VIIe). (Tél. : 548-05-55.) P. 135.

FÉVRIER (J.-G.), dir. d'ét. E. P. H. E., 11 *bis*, rue Lagarde (Ve). P. 373.

FEY (BERNARD), prof. hon. Fac. Méd., 54, avenue de New-York (XVIe). (Tél. : 727-47-19.) P. 114.

FEYDIT (FRÉDÉRIC), prof. École des Langues Orientales, 263, rue Lecourbe (XVe). (Tél. : 828-92-98.) [Après ses cours.] P. 418, 420.

FICHELLE (ALFRED), prof. hon. École des Langues Orientales, 112, rue du Bac (VIIe). (Tél. : 222-30-16.)

FICINI (Mlle), prof. Fac. Sc. P. 155.

FIGLARZ, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FILLIOZAT (JEAN), prof. Coll. de France, dir. ét. E. P. H. E., dir. École française d'Extrême-Orient, 35, rue François-Rolland, Nogent-sur-Marne (Seine). (Tél. : 873-35-31.) [Sur rendez-vous.] P. 355, 358, 359, 407, 434.

FILLOUX, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

FINE (JEAN-M.), chef travaux Fac. Méd.

FISCHER (ÉDOUARD), prof. au Muséum, dir. lab. E. P. H. E., 55, rue de Buffon (Ve). (Tél. : 402-38-95.) [Sur rendez-vous.] P. 425, 451.

FISCHER (JEAN-CLAUDE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

FISCHGOLD (H.), prof. Fac. Méd., 1, rue Las-Cases (VIIe). P. 134.

FISCHGRUND (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FITAIRE (MARC), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

FLABEAU (FERNAND), agrégé Fac. Méd., 83, av. Niel (XVII^e). (Tél. : 924-21-60.) P. 139.

FLACELIÈRE (ROBERT), directeur E. N. S., prof. Fac. L. et Sc. H., 45, rue d'Ulm, Paris (V^e). (Tél. : 033-06-45.) P. 19, 228, 235, 246, 333, 334.

FLAHAUT (JEAN), prof. Fac. Ph., 5, impasse du Marché, Sceaux. (Tél. : 702-03-24.) P. 318.

FLAVIGNY (HUBERT), prof. agrégé Fac. Méd., hôpital de la Salpêtrière, Paris (XIII^e). P. 138.

FLEURY (MICHEL), dir. d'ét. E. P. H. E. (IV^e section), secrétaire de la IV^e section, 8, rue de l'Université (VII^e). (Tél. : 548-11-92.) P. 432.

FLEURY (PAUL), prof. hon. Fac. Ph., membre de l'Académie de Médecine, 9, boulevard Diderot (XII^e). (Tél. : 307-35-49.) P. 317.

FLEURY, prof. agrégé Fac. Méd. P. 138.

FLORANT (M^me), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

FLORES (CÉSAR), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

FLOUR (JACQUES), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 76, av. de la Résistance, Le Raincy (S.-et-O.) (Tél. : 927-25-39). [Après ses cours.] P. 59.

FLOUZAT (M^me DENISE), maître-assistant Fac. Dr. et Sc. Éc.

FOCH (A.), prof. hon. Fac. Sc., 21, rue de Fontenay, à Sceaux (Seine). (Tél. : 702-01-86.) P. 150.

FONTAINE (JACQUES), prof. Fac. L. et Sc. H., 49, rue de Châtenay, Antony (Seine), immeuble Alsace. [Après ses cours.] P. 237.

FONTAINE (M^me MARTINE), prof. agrégé Fac. Méd., 17, rue Rousselet, Paris (VII^e). P. 137.

FONTAINE (MAURICE), membre de l'Institut, prof. au Muséum, dir. lab. E. P. H. E. et Institut océanographique, 25, rue Pierre-Nicole (V^e). (Tél. : 402-13-10.) [Sur rendez-vous.] P. 451.

FONTAINE (M^me MICHELLE), maître-assistant Fac. Dr. et Sc. Éc.

FONTANILLE, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FORT (JOSEPH), prof. Fac. L. et Sc. H., 7, rue Monticelli (XIV^e). [Mardi, 17 h, Institut d'Études anglaises, 5, rue de l'École-de-Médecine.] P. 240.

FORTET (ROBERT), prof. Fac. Sc., 7, square Grangé (XIII^e). [Sur rendez-vous à l'Inst. Henri-Poincaré, 11, rue P.-Curie (V^e).] P. 151, 175, 177, 195, 196.

FORTIER (ANDRÉ), prof. Fac. Sc., 12, rue Léon-Cambillard, Clamart (Seine). [Lundi, 9 h 30, Institut Henri-Poincaré, amphithéâtre Darhoux.] P. 151.

FOUCHÉ (PIERRE), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 31, rue Claude-Bernard (Ve). (Tél. : 707-24-44.) P. 222, 382.

FOUET (PAUL), prof. agrégé Fac. Méd., méd. des Hôp., 14, av. Général-de-Gaulle, Vincennes. P. 139.

FOULON-PIGANIOL (Mme CLAUDE), maître-assistant Fac. Dr. et Sc. Éc.

FOUQUET, prof. Fac. Méd. P. 138.

FOURASTIÉ (JEAN), dir. d'ét. E. P. H. E., 10, rue César-Franck (XVe). [Après ses cours.] P. 448.

FOURCROY (Mme), prof. sans chaire Fac. Sc., 13, rue du Vert-Buisson, Antony (Seine). (Tél. : 237-12-84.) Au Laboratoire, 12, rue Cuvier (Ve). (Tél. : 326-07-25, poste 36-70.) P. 155.

FOURGEAUD (CLAUDE), prof. sans chaire. (Mathématiques) Fac. Dr. et Sc. Éc. P. 60, 62, 155.

FOURNET, prof. sans chaire Fac. Sc. P. 155.

FOURNIER (E.), agrégé Fac. Méd., 160, boulevard Malesherbes (XVIIe). (Tél. : 924-25-01.) P. 137.

FOURNIER (G.), maître de conf. adj., dir. du Lab. Félix-Esclangon. Fac. Sc., 12, rue Soufflot. (Tél. : 326-78-93.)

FOURNIER (P.), dir. adj. E. P. H. E.

FOURNIER (Mme MARTINE), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FOURQUET (JEAN), prof. Fac. L. et Sc. H., 95, boulevard Pasteur, Fresnes (Seine). [Après ses cours.] P. 241.

FRAISSARD (JACQUES), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FRAISSE (PAUL), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. Lab. Psychologie expérim. et comparée E. P. H. E., dir. Institut de Psychologie, 28, rue Serpente (VIe). [Après les cours et sur rendez-vous.] (033-24-13, Poste 342.) P. 227, 368, 369, 425.

FRAISSE-BITRY (Mme SIMONE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

FRAISSE-TURLOT (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FRANC, prof. sans chaire Fac. Sc. P. 155.

FRANCASTEL (PIERRE), dir. d'ét. E. P. H. E., 59, rue Froidevaux (XIVe). [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 445.

FRANÇOIS (MICHEL), prof. École des Chartes, chargé de cours, Fac. L. et Sc. H., 270, boulevard Raspail (XIVe). (Tél. : 033-26-29). [Après ses cours.] P. 232, 410, 411.

FRANÇOIS (Y.), professeur Fac. Sc., Laboratoire d'Anatomie comparée, 7, quai Saint-Bernard, Paris (Ve). P. 155, 196.

FRANÇON (MAURICE), prof. Fac. Sc., 106, rue de Sèvres, Paris (XVe). [Le mardi et le mercredi, après ses cours, 12, rue Cuvier.] P. 153.

FRANK (B.), ch. de conf. E. P. H. E. P. 435.

FRAPPIER (JEAN), prof. Fac. L. et Sc. H., 28, av. Daumesnil (XII^e). (Tél. : 343-33-98.) [Sur rendez-vous.] P. 238.

FRÉCHET (MAURICE), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. Sc., 2, rue Émile-Faguet (XIV^e). (Tél. : 402-96-14.) P. 150, 178.

FRENKIEL, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

FRÉON (PIERRE), prof. Fac. Sc.-Orsay, 41, avenue Lulli, Sceaux (Seine). [Sur rendez-vous.] P. 184, 197.

FRÈREJACQUE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

FREYMANN (RENÉ), prof. Fac. Sc., 1, rue Victor-Cousin (V^e). P. 153, 196.

FRÉZAL (JEAN), agrégé Fac. Méd., 51, avenue R.-Poincaré (XVI^e). (Tél. : 553-80-65.) P. 138.

FRIDMAN (M^lle), chef de travaux Fac. Sc. P. 157.

FRIEDEL, prof. Fac. Sc.-Orsay, 2, rue Gerbillon (VI^e). (Tél. : 222-25-85.) P. 185.

FRIEDMANN (GEORGES), dir. d'ét. E. P. H. E. (6^e section), 11, rue François-Ponsard (XVI^e). [Sur rendez-vous.] P. 446.

FRIGNET (M^me), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

FRITEL (DIDIER), prof. agrégé Fac. Méd., 67, rue du Ranelagh (XVI^e). (Tél. : 288-71-61.) P. 138.

FRITZ, chef de travaux, retraité de la Fac. Sc., E. N. S. C. P. (Tél. part. : 535-33-43.)

FROELICH (JEAN-CLAUDE), dir. des études du C. H. E. A. M., chargé conf. à l'I. H. E. O. M., 13, rue du Four, Paris (VI^e).

FROIDEVAUX, maître de conf. associé Fac. Sc.-Orsay.

FROLOW (A.), Institut d'Art et d'Archéologie. P. 348.

FUNCK-BRENTANO (J.-L.), prof. agrégé Fac. Méd. P. 138.

FURET (F.), maître-assistant E. P. H. E., 5, rue Coq-Héron, Paris (I^er). P. 441.

FURON, prof. Fac. Sc. P. 154.

GABIS, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GABRIEL (ALBERT), membre de l'Institut, prof. hon. Coll. de France, 31, rue d'Aube, Bar-sur-Aube (Aube). P. 409.

GAGÉ (JEAN), prof. Coll. de France, 38, rue de Fontenay, Sceaux (Seine). P. 407.

GAGLIANO (ANTOINE), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GAGNY, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GAILLARD (GEORGES), professeur Fac. L. et Sc. H., 89, rue de Grenelle (VII^e). [Jeudi de 15 h 30 à 16 h 30 et sur rendez-vous à l'Institut d'Art et Archéologie.] P. 230, 348, 361, 381.

GAILLARD (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GAILLARD (Mme), maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

GAJDOS (ALFRED), dir. adj. lab. E. P. H. E., chef de lab. Fac. Méd., 44, rue Cardinet (XVIIe). (Tél. : 227-70-06.)

GAL, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GALAND (L.), prof. à l'École des Langues Orientales, 12, rue André-Theuriet, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : 702-72-21.) [A l'École, sur rendez-vous.] P. 356, 361, 373, 415.

GALEY (JEAN-JACQUES), prof. agrégé Fac. Méd., 65, av. V.-Hugo (XVIe). P. 137.

GALLET (BERNARD), maître-assistant E. N. S. P. 334.

GALLETIER (ÉDOUARD), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 42, rue du Père-Corentin (XIVe). (Tél. : 402-18-57.) P. 222.

GALLIARD (HENRI), prof. hon. Fac. Méd., 37, rue Michel-Ange (XVIe). (Tél. : 647-98-88.) P. 114.

GALLIEN, prof. Fac. Sc., 31, rue Gazan, Paris (XIVe). [Reçoit sur rendez-vous.] P. 151, 195.

GAMELON (Mme), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245, 344, 355, 356.

GANIAGE (JEAN), professeur Fac. L. et Sc. H., 104, bd Kellermann (XIIIe). (Tél. : 535-94-78.) P. 232.

GANS (Mme MADELEINE), professeur Fac. Sc., Lab. de Génétique à Gif-sur-Yvette. (Tél. : 928-51-36.) P. 154.

GARAPON (ROBERT), prof. Fac. L. et Sc. H. P. 238.

GARBAY (MICHEL), prof. agrégé Fac. Méd., chirurgien des Hôpitaux, 3, rue A.-de-la-Forge (XVIIe). (Tél. : 380-63-47.) P. 138.

GARCIN (RAYMOND), prof. de clinique neurologique, Fac. Méd., médecin de la Salpêtrière, membre de l'Académie de Médecine, 19, rue de Bourgogne (VIIe). [Lundi, vendredi.] (Tél. : 468-51-26.) P. 135.

GARDIN (JEAN-CLAUDE), dir. E. P. H. E., 31, chemin Joseph-Aiguier Marseille (IXe). (Tél. : 91-76-12-20.) P. 439.

GARDOU (Mme), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

GARELLI (P.), professeur. P. 373.

GARENC (Mlle PAULE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

GARNIER (GABRIEL), conservateur en chef de la Biblioth. de la Fac. Sc. d'Orsay (S.-et-O.). P. 190, 543.

GARNIER (HENRI), prof. agrégé Fac. Méd., 215 *bis*, boulevard Saint-Germain (VIIe). (Tél. : 222-57-57.) P. 138.

GARNIER (RENÉ), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. Sc., 21, rue Decamps (XVIe). (Tél. : 553-27-78.) [Sur rendez-vous.] P. 150.

GARNIER, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GARREAU, maître-assistant Fac. Sc. P. 161, 431.

GARRISSON, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 2, quai des Célestins (IVe). (Tél. : 272-60-81.) P. 58.

GASPARDONE (ÉMILE), prof. Coll. de France. Adresse postale : Boîte postale 43, Versailles (S.-et-O.). P. 409.

GATESOUPE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

GATIGNOL, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GATIGNOL (Mme), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

GATTY, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

GAUDART D'ALLAINES (CL. DE), prof. agrégé Fac. Méd., 59 *bis*, boulevard Murat (XVIe). (Tél. : 527-21-21.) P. 138.

GAUDART D'ALLAINES (F. DE), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. Méd., 126, bd du Montparnasse (XIVe). (Tél. : 326-52-87.) P. 114.

GAUDEMAR, prof. Fac. Sc. P. 155.

GAUDEMAR (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GAUDEMER, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

GAUDEMET, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 26, rue Pierre-Curie (Ve). [Sur rendez-vous.] P. 19, 39, 58, 98, 439.

GAUDEMET (PAUL-MARIE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 31 bd Suchet, Paris (XVIe). P. 58.

GAULT (HENRY), prof. hon. Fac. Sc., dir. hon. du Centre d'Études et de Recherches de Chimie organique appliquée, à Bellevue, conseiller technique du C. N. R. S., 8, avenue Mozart (XVIe). (Tél. : 224-68-22.) P. 150.

GAULTIER (MICHEL), prof. de clinique, Fac. Méd., 2, rue de Gribeauval (VIIe). (Tél. : 548-35-10.) [Samedi matin, hôpital Fernand-Widal, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis (Xe).] P. 136.

GAUTHE, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GAUTHERET (ROGER), membre de l'Institut, prof. Fac. Sc., dir. lab. E. P. H. E., 3 *bis*, rue Antoine-Chantin (XIVe). (Tél. : 402-04-84.) [Sur rendez-vous.] P. 154, 425.

GAUTHIER (LUC), vice-doyen, prof. Fac. Sc., 14, rue du Lycée à Sceaux. P. 19, 149, 152, 177, 196.

GAUTHIER-VILLARS (Mlle), prof. sans chaire Fac. Méd., 55, quai des Grands-Augustins (VIe). (Tél. : 326-05-30.)

GAUTIER (JEAN-ALBERT), prof. Fac. Ph., membre de l'Académie de Médecine, pharmacien-chef, Hôpital Psychiatrique Sainte-Anne, 1, rue Cabanis (XIVe). (Tél. : 707-61-14 et 402-99-50.) [A la Faculté, mercredi de 17 à 19 h.] P. 318.

GAUTIER (JEAN-CLAUDE), prof. agrégé Fac. Méd., médecin des Hôpitaux, 87, bd Saint-Michel (V^e^). P. 137.

GAUTIER (MAURICE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

GAVORET, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

GELOSO (M^me^), chef tr. Fac. Sc. P. 157.

GELOSO (J.-P.), maître-ass. Fac. Sc. P. 161.

GENDREL (MICHEL), maître-assistant Fac. Dr. et Sc. Éc.

GENERMONT, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GENET-VARCIN (M^me^), maître de conf. adjoint Fac. Sc., 44, rue de Tocqueville (XVII^e^). (Tél. : 924-05-25.) [Mardi, 11 h, Laboratoire de Paléontologie.] P. 161, 355.

GENEVÈS (LOUIS), prof. Fac. Sc., 11, rue Ferdinand-Lot, Fontenay-aux-Roses (Seine). P. 155.

GENNES (L. DE), prof. hon. Fac. Méd., 62, rue de Monceau (VIII^e^). (Tél. : 522-22-98.) P. 114, 137.

GENNES (DE), professeur Fac. Sc.-Orsay. (Tél. : 928-53-80, Poste 319). P. 185.

GENNESSEAUX, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GEORGE (PIERRE), prof. Fac. L. et Sc. H., 15, avenue Jean-Racine, Sceaux. [Le lundi de 15 h à 17 h pour les candidats au D. E. S. et aux Doctorats d'Université et de 3^e^ cycle ; sur rendez-vous pour les étudiants appartenant à d'autres catégories et pour les candidats au Doctorat d'État, Institut de Géographie.] P. 234.

GEORGES, maître-assistant Fac. Sc. P. 187.

GÉRARD, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

GERBOD, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

GERDANIAN (PAUL), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 187.

GERMAIN (A.), agrégé Fac. Méd., chirurgien des Hôpitaux de Paris, 1, rue Alberic-Magnard (XVI^e^). (Tél. : 870-48-33.) P. 139.

GERMAIN (PAUL), prof. Fac. Sc., 3, av. de Champaubert (XV^e^). (Tél. : 306-35-53.) P. 152, 175, 178, 195, 196.

GERMAN (ALBERT), prof. Fac. Ph., 47, boulevard de l'Hôpital (XIII^e^). (Tél. : 707-85-19.) [Mardi, de 15 à 17 h.] P. 318.

GERNET (JACQUES), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E., 12, rue André-Theuriet, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : 702-51-98.) P. 224, 244, 442.

GERVAIS, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GESSAIN (D^r^), professeur. P. 356, 425.

GESTEAU (PAUL), chef de travaux Fac. Ph., 3, rue des Hauts-Tillet, Sèvres (S.-et-O.). (Tél. : 027-05-41.) P. 319.

GIBERTON, prof. Fac. Méd., 14, rue du Docteur-Roux (XV^e). P. 136.

GILLETTA, chef de tr. Fac. Sc.-Orsay, Poste 285.

GILLIER (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GILLOIS (M^me JANINE), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GILLOT (CLAUDE), prof. agrégé Fac. Méd., 10, villa Saint-Jacques (XIV^e). (Tél. : 402-76-76.) P. 136.

GILSON (E.), de l'Académie française, prof. honoraire du Coll. de France, prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 6, rue Collet, Vermenton (Yonne). (Tél. : 31.) [Sur rendez-vous.] P. 222, 409.

GINIBRE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

GIRARD (ALAIN), maître de conférences Fac. L. et Sc. H., 58, rue de la Faisanderie (XVI^e) [sur rendez-vous à l'Institut national d'Études démographiques. (Tél. : 225-15-80.)] P. 228.

GIRARD, prof. Fac. L. et Sc. H., 20, place des Martyrs, Clichy (Seine). (Tél. : 737-43-26.) [Sur rendez-vous.] P. 231.

GIRARD (F.), maître de conf. agrégé Fac. Méd., 18, parc Vatonne, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 138.

GIRARD (MAURICE-LOUIS), prof. Fac. Ph., pharmacien-chef de l'hôpital Lariboisière, 2, rue Ambroise-Paré (X^e). P. 318.

GIRARDET (RAOUL), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

GIRAUD (MARCEL), prof. Coll. de France, 2, rue Émile-Faguet (XIV^e). (Tél. : 707-09-04.) [Après ses conférences.] P. 408.

GIRAUD (GEORGES), s.-dir. lab. E. N. S. P. 335.

GIRAULT (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GIRAULT (MAURICE), prof. sans chaire Fac. Dr. et Sc. Éc. P. 59, 60, 63.

GIROUD (A.), prof. Fac. Méd., dir. lab. E. P. H. E., 7, rue Monticelli, Paris (XIV^e). P. 133, 397, 425.

GIUDICELLI (RENÉ), dir. adjoint lab. E. P. H. E. P. 425.

GLANGEAUD (LOUIS), prof. Fac. Sc., 6, rue Remy-Laurent, Fontenay-aux-Roses (Seine). (Tél. : 702-29-19). [Sur rendez-vous (Tél. : 033-24-13.)] P. 152, 171, 195.

GLENISSON (JEAN), dir. E. P. H. E., 7, rue Denis-Poisson (XVII^e). (Tél. : 380-74-56.) P. 440.

GLUCK, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

GOBERT, conseiller administratif Fac. Sc. P. 149.

GODELIER (MAURICE), maître-assistant E. P. H. E. P. 447.

GODEMENT (ROGER), prof. Fac. Sc., 3, rue de l'Estrapade (V^e). (Tél. : 033-07-16.) [Sur rendez-vous, à l'Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie.] P. 154.

GODON (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GOICHON (AMÉLIE-MARIE), chargée de cours Fac. L. et Sc. H., 4, villa Cœur-de-Vey (XIVe). (Tél. : 306-34-66.) [A l'Institut des Études Islamiques, 13, rue du Four (VIe), le mardi à 16 h et sur rendez-vous.] P. 361.

GOLDENBERG, prof. associé Fac. Sc.-Orsay. P. 185.

GOLDMAN, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 15, rue Clément-Marot (XVIIIe). (Tél. : 359-86-26.) P. 61, 81.

GOLDMANN, dir. d'ét. E. P. H. E., 98, rue de Rennes (VIe). (Tél. : 222-59-38.) P. 445.

GOLVAN (YVES), prof. agrégé Fac. Méd., 7, rue de la Convention, Kremlin-Bicêtre. (Tél. : 482-06-81.) P. 137.

GOMEL (MAURICE), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GONIDEC (P.-F.), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 17, rue d'Anjou (VIIIe). (Tél. : 265-02-62.) P. 61, 83.

GONNARD (P.), prof. à la Fac. Méd., 64, rue de Bellechasse (VIIe). (Tél. : 705-84-90.) P. 136.

GORÉ, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 37, rue de Lille, Paris (VIIe). (Tél. : 222-37-48.) P. 61, 89.

GORENFLOT, prof. Fac Sc.-Orsay. P. 185.

GORIN (RAYMOND), prof. agrégé Fac. Méd., médecin des Hôpitaux, 99, rue du Bac (VIIe). P. 138.

GOSSET (JEAN), professeur de clinique chirurgicale, Fac. Méd., 86, rue d'Assas (VIe). (Tél. : 326-64-92.) P. 135.

GOT (RENÉ), chef travaux Fac. Méd.

GOTHIÉ (Mlle), dir. adj. lab. E. P. H. E.

GOTTESMANN, maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GOTTMANN (JEAN), dir. VIe Section E. P. H. E., 7, rue Le Nôtre Fontainebleau (S.-et-M.). P. 442.

GOUBERT (PIERRE), dir. d'ét. E. P. H. E., Fac. L. et Sc. H., 13, rue Isidore-Louveau, Rennes (I.-et-V.). (Tél. : 40-03-06.) [Reçoit le jeudi à l'École sur rendez-vous.] P. 440.

GOUDMAND (PIERRE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

GOUFFE, prof. P. 356, 415.

GOUGENHEIM (GEORGES), prof. Fac. L. et Sc. H., 1, place Édouard-Renard (XIIe). (Tél. : 343-67-98.) [Mardi, 16 h, à l'Institut de français.] P. 237.

GOUGEROT (LOUIS), prof. Fac. Méd., 14, square Alboni (XVIe). [Jeudi matin.] (Tél. : 870-19-63.) P. 134.

GOUGUENHEIM (Mlle), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

GOUHIER (HENRI), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., 21, boulevard Flandrin (XVI[e]). [Mardi, de 9 à 10 h, mercredi, de 14 h 30 à 16 h et à 17 h, cabinet de la salle C.] P. 225.

GOULAOUIC (M.), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GOULON, prof. Fac. Médecine. P. 137.

GOUNELLE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

GOUNELLE (J.-C.), maître de conférences, Fac. Ph. P. 319.

GOURDIN, prof. sans chaire Fac. Sc.-Orsay, 2, place des Écoles, Boulogne (Seine). P. 185.

GOUROU (PIERRE), prof. Coll. de France. [Après ses cours.] P. 355, 406.

GOUTAREL (ROBERT), directeur scientifique au C. N. R. S. Institut de Chimie des substances naturelles de Gif-sur-Yvette, 47, rue Madeleine-Crenon, Sceaux (Seine). (Tél. : 702-54-67.)

GOUYGOU (CHARLES), prof. sans chaire Fac. Méd., 11, rue Monticelli (XIV[e]). (Tél. : 707-64-21.) [Les après-midi, Lab. d'Anatomie Pathologique de la Fac. Méd., sur rendez-vous.] P. 136.

GOYET (M[lle] THÉRÈSE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

GRABAR (ANDRÉ), membre de l'Institut, prof. Coll. de France, dir. d'ét. E. P. H. E., 2, avenue Dode-de-la-Brunerie (XVI[e]). (Tél. : 288-36-56.) P. 375, 407, 438.

GRABAR (PIERRE), dir. de l'Institut G.-Roussy. P. 348.

GRANDET (JUSTIN), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GRANDET (M[me] MARTHE), maître-assistant Fac. Sc. P. 161.

GRANDPIERRE (ROBERT), prof. Fac. Méd. Bordeaux, dir. E. P. H. E., Centre d'Enseignement et de Recherches de Médecine aéronautique, 5 *bis* avenue Porte-de-Sèvres (XV[e]). (Tél. : 532-29-39, Poste 33-37.) P. 425.

GRANIER (M[me] J.), chef de tr. Fac. Sc.-Orsay.

GRANJARD, prof. Fac. L. et Sc. H., 21, rue F.-Jamin, Bourg-la-Reine. (Tél. : 702-48-59.) P. 223, 243, 375.

GRANJON (ANDRÉ), agrégé Fac. Méd., 17, avenue de Villiers (XVII[e]). (Tél. : 924-59-64.) P. 137.

GRAPPIN (PIERRE), Doyen Fac. L. et Sc. H. de Nanterre, 38, rue du Père-Corentin (XIV[e]). P. 19, 261, 263, 576.

GRAPPY, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

GRASSÉ (PIERRE-P.), membre de l'Institut, prof. Fac. Sc., dir. lab. E. P. H. E., dir. Institut de Psychologie, 61, boulevard Saint-Michel (V[e]). [Au Laboratoire d'Évolution des êtres organisés, 105, boulevard Raspail, sur rendez-vous.] (Tél. : 548-96-70.) P. 152, 195, 368, 425.

GRASSET (JACQUES), prof. agrégé Fac. Méd., gyn. acc. de la Maternité de la Pitié, 5, boulevard du Montparnasse (VI^e). (Tél. : 734-96-81.) P. 139.

GRATIOT-ALPHANDERY (M^me), dir. adj. lab. E. P. H. E., 67, rue du Ranelagh, Paris (XVI^e). (Tél. : 288-02-77.)

GRAVELLE, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

GRAVIER (MAURICE), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. de l'École Supér. d'Interprètes et de traducteurs, dir. Institut d'Études scandinaves, 16, rue de la Sorbonne (V^e). [Le lundi de 14 h 45 à 15 h 45, Biblioth. Nordique, 6, rue Valette.] P. 223, 244, 359, 371.

GRECO (PIERRE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

GREIMAS (JULIEN), dir. ét. E. P. H. E., 5, boulevard des Filles du Calvaire, Paris (III^e). P. 439.

GRELLET (MAURICE), agrégé Fac. Méd., 170 *bis*, boulevard Haussmann (VIII^e). (Tél. : 227-14-25.) P. 138.

GRELLET (PIERRE), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

GREMY (F.), biologiste des Hôp., professeur à la Fac. Méd., 80, avenue Larroumès, l'Haÿ-les-Roses (Seine)). (Tél. : 702-45-50.) P. 138.

GRENIER (JEAN), prof. Fac. L. et Sc. H. P. 226, 348.

GRENIER (MARIE-LOUISE), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

GRIBENSKY (ANDRÉ), prof. Fac. Sc., Rouen. P. 335.

GRIFFIE, chef de tr. Fac. Sc. P. 157.

GRIMAL (PIERRE), prof. Fac. L. et Sc. H., Les Metz, Jouy-en-Josas (S.-et-O.). (Tél. : 923-62-18.) [Sur rendez-vous.] P. 236.

GRIVAUX, prof. agrégé Fac. Méd. P. 138, 334.

GRIVET (JEAN-PHILIPPE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

GRIVET (P.), prof. Fac. Sc. Institut d'Électronique, Bât. 220, Orsay (S.-et-O.). [Sur rendez-vous.] (Tél. : 928-53-80.) P. 184, 197.

GROS (GASTON), dir. lab. adj. E. P. H. E., sous-directeur Coll. de France, 2, rue de Trevisy, Montpellier (IV^e).

GROSJEAN, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

GROSSE, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

GROSSIORD, prof. Fac. Médecine. P. 136.

GRUSON (CLAUDE), dir. ét. E. P. H. E., 2, rue Decamps, Paris (XVI^e). (Tél. : 553-40-42.) P. 447.

GUENÉE (BERNARD), prof. Fac. L. et Sc. H. P. 229.

GUENGANT (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

GUENIOT (MAURICE), agrégé Fac. Méd., 14, cité Vaneau (VII^e). (Tél. : 468-40-64.) P. 137.

GUENNEGUES (JEANNE-YVONNE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

GUENOT (JEAN), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

GUENOUN (PIERRE), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

GUÉRIN, chef de tr. Fac. Ph. P. 319.

GUÉRIN (HENRI), professeur chimie Fac. Sc., Centre d'Orsay. Laboratoire de Chimie des Gaz et des Combustibles, 1, rue de la Caspienne, Antony (Seine). P. 185.

GUERN, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

GUERN (Mlle MONIQUE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

GUERNET (M.), chef de travaux Fac. Ph. P. 319.

GUEROULT (MARTIAL), membre de l'Institut, prof. hon. Coll. de France, prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 2, villa Jacqueline, 33, boulevard d'Auteuil, Boulogne-sur-Seine (Seine). P. 222, 409.

GUEUTAL (M.), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

GUEY (JULIEN), dir. d'ét. E. P. H. E., 1, square de Grandchamps, Les Grandes-Terres, Marly-le-Roi (S.-et-O.). (Tél. : 969-28-22.) [Reçoit à l'École Normale Supérieure, sur rendez-vous.] P. 440.

GUGLIELMI (JEAN-LOUIS), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 1 bd Richard-Wallace, Neuilly-sur-Seine. (Tél. : 722-37-13.) P. 62.

GUGLIELMO (RAYMOND), maître-assistant Fac. L. et Sc. H.

GUIART (JEAN), dir. d'ét. E. P. H. E. (Religions océaniennes), 147, avenue J.-B.-Clément, Clamart (Seine). (Tél. : 642-67-04.) Centre Documentaire pour l'Océanie, 293, avenue Daumesnil, Paris (XIIe). (Tél. : 343-29-72.) P. 355, 435.

GUIBÉ (JEAN), prof. au Muséum. P. 451, 452.

GUICHEMERRE, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

GUIERRE (LIONEL), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

GUIGNARD (J.-L.), maître de conférences Fac. Ph. P. 319.

GUIHAUMÉ, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

GUILBAUD (G.-TH.), dir. ét. E. P. H. E., dir. Bur. Rech. opérationnelle, 30, rue de la République, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963-22-71.) P. 439.

GUILBAULT (PIERRE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

GUILBERT, prof. Fac. Sc. de Paris, Collège Universitaire d'Orléans, 16, boulevard Carnot, Bourg-la-Reine. (Tél. : 702-12-69.) [Mercredi 15 h 30, au Collège Universitaire, château de la Source, et à Paris, sur rendez-vous.] P. 155.

GUILCHER, prof. Fac. L. et Sc. H., 191, rue Saint-Jacques (Ve). [Lundi et mardi après-midi.] P. 234.

GUILLAND (RODOLPHE), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 15, rue de Poissy (Ve). (Tél. : 033-94-33.) P. 222.

GUILLAUME (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

GUILLAUMIN, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

GUILLAUMONT (ANTOINE), dir. d'ét. E. P. H. E., 164, rue de Vaugirard (XV^e). [Après ses cours.] P. 372, 373, 428, 438.

GUILLEBEAU (CHARLES-PIERRE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

GUILLEMOT-TEISSIER (M^me), chef de tr. Fac. Sc. P. 157.

GUILLERMOU (ALAIN), prof. Éc. Langues Orientales, chargé de cours à la Sorbonne, 4, boulevard de la Bastille, Paris (XII^e). (Tél. : 307-59-55.) [Prendre rendez-vous par téléphone.] P. 243, 411.

GUILLOT (ALBERT), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

GUILLOT (MARCEL), prof. Fac. Ph., 191, av. du Maine (XIV^e). (Tél. : 734-82-91.) [Mardi, de 16 h à 18 h, à la Faculté.] P. 318.

GUIMART, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

GUIMBRETIÈRE (ANDRÉ), professeur École des Langues Orientales, 50, rue de Miromesnil (VIII^e). (Tél. : 265-63-84.) P. 361, 414, 417.

GUINARD (PAUL), prof. Fac. Lettres et Sc. H. de Toulouse. P. 344.

GUINET (P.), E. P. H. E. P. 425.

GUINIER, prof. Fac. Sc., 87, avenue Denfert-Rochereau (XIV^e). [Après ses cours ou sur rendez-vous au Laboratoire de Physique des Solides, Orsay. (Tél. : 928-53-80.)] P. 184, 197.

GUINOCHET (JEAN-ÉTIENNE-MARCEL), prof. Fac. Sc., 29, av. Saint-Laurent, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928 62-95.) P. 184.

GUINTINI, maître de conférences adjoint Fac. Sc. P. 162.

GUITTET (JEAN), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

GUITTON (HENRI), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 85, boulevard Brune (XIV^e). [Sur rendez-vous.] P. 58.

GUITTON (JEAN), de l'Académie française, prof. Fac. L. et Sc. H., 1, rue de Fleurus (VI^e). [Sur rendez-vous.] P. 226.

GURVITCH (GEORGES), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E., 26, rue Vaneau (VII^e). (Tél. : 468-00-24.) [Jeudi, à 17 heures, bureau de l'Amphithéâtre Guizot.] P. 227, 443, 449.

GUSAKOW, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

GUTHMANN (CLAUDE), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

GUY, prof. Fac. Sciences. P. 152.

GUYARD (MARIUS-FRANÇOIS), prof. Fac. L. et Sc. H. P. 239.

GUYOT (MAURICE), secrétaire général hon. de l'Université de Paris, 18, boulevard Saint-Michel (VI^e). (Tél. : 033-09-68.) P. 598.

HADENGUE (A.), prof. agrégé Fac. Méd., 71, avenue Kléber (XVI^e). (Tél. : 727-92-27.) [Jeudi, 15 h, Lab. de Médecine Légale. Institut médico-légal, 2, place Mazas (XII^e). (Tél. : 343-42-54.)] P. 137.

HADOT (PIERRE), dir. E. P. H. E., 6, rue de l'Élysée, Ménilmontant (XX^e). P. 438.

HAEUSLER (M.), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

HAGÈGE (M^me), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

HAGUENAUER (CHARLES), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E. (V^e section), 9, rue Léon-Delhomme (XV^e). (Tél. : 828-73-83.) [Après ses cours, ou sur rendez-vous.] P. 224, 244, 250, 436.

HAHN (D^r ANDRÉ), conservateur en chef Bibliothèque Fac. Méd., 12, rue de l'École-de-Médecine (VI^e). (Tél. : 326-55-36, poste 237, et 033-16-75.) P. 146, 543.

HAISSINSKI (JACQUES), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

HAKIM (M^me), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

HALLÉ (FRANCIS), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay.

HALPERN (BERNARD), prof. Coll. de France, directeur lab. E. P. H. E., membre de l'Académie des Sciences. P. 404, 425.

HALPHEN (ÉMILE), prof. hon. Fac. Méd., 51, avenue Montaigne (VIII^e). P. 114.

HAMBIS (LOUIS), dir. Inst. Hautes Ét. Chinoises, dir. d'ét. E. P. H. E., 76, rue de Passy (XVI^e). (Tél. : 288-06-63.) [Jeudi, 17 h, à l'I. H. E. C.] P. 349, 350, 407, 435.

HAMBURGER (JEAN), prof. Fac. Méd., hôpital Necker, 149, rue de Sèvres (XV^e). (Tél. : 273-24-42.) P. 135, 140.

HAMEL (J.-L.), prof. au Muséum. P. 450.

HANGEST (GERMAIN d'), prof. Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 263.

HANSEL, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

HANSEL (GEORGES), maître-assist. Fac. Dr. et Sc. Éc.

HARISPE (J.-V.), chef de travaux Fac. Ph., 194, boulevard Saint-Germain (VII^e). (Tél. : 548-17-80.) [Mardi, de 15 à 16 h.] P. 319.

HARL (M^me MARGUERITE), prof. Fac. L. et Sc. H., 3, av. Constant-Coquelin (VII^e). (Tél. : 306-32-02.) P. 236.

HARRAND (M^lle), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

HARTMANN (L.), professeur sans chaire Fac. Méd., 10, avenue Bugeaud (XVI^e). (Tél. : 727-33-89.) Laboratoire de Biologie Médicale, 15, rue de l'École-de-Médecine, Paris (VI^e). (Tél. : 326-55-36, poste 257.) [Mercredi 10 h-12 h.] P. 138.

HARTMANN, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

HATT (P.-Y.), prof. agrégé Fac. Méd. P. 137.

HAUDUROY (PAUL), prof. Fac. Méd., 10, rue Oswaldo-Cruz (XVI^e). (Tél. : 288-83-81.) P. 139.

HAUGAZEAU, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

HAUPT (GEORGES), sous-dir. ét. E. P. H. E., 26, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris (V^e). P. 375, 443.

HAURIOU (ANDRÉ), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 21, avenue Théophile-Gautier (XVIe). (Tél. : 288-84-60.) P. 58, 73.

HAWELKA (PIERRE), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

HAY (LOUIS), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

HAYES, prof. associé Fac. Sc.

HAZARD (JEAN), prof. agrégé Fac. Méd., médecin des Hôpitaux de Paris, 84, rue de Longchamp (XVIe). P. 138.

HAZARD (RENÉ), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. Méd., 1, rue Cassini (XIVe). (Tél. : 033-17-86.) [Mardi, de 17 à 19 h, au Laboratoire de Pharmacologie, 21, rue de l'École-de-Médecine, ou sur rendez-vous.] P. 114.

Dr HECAEN (HENRI), dir. ét. E. P. H. E., Centre Neuro-Chirurgical, 1, rue Cabanis, Paris (XIVe). P. 443.

HEIM (ROGER), membre de l'Institut, dir. du Muséum, dir. lab. Cryptogamie du Muséum, dir. lab. E. P. H. E., 57, rue Cuvier (Ve). (Tél. : 402-21-51.) [Sur rendez-vous.] P. 425, 450, 451.

HEITZ (A.), maître de conférences Fac. Médecine. P. 137.

HEITZ (FERNAND), prof. agrégé Fac. Méd., 45, rue des Saints-Pères (VIe), radiologiste des Hôpitaux : hôpital La Pitié, 83, bd de l'Hôpital, Paris (XIIIe).

HELBERT, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

HELD, prof. Fac. Médecine. P. 137.

HELLEGOUARCH, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

HELLER (CLEMENS), sous-dir. d'ét. E. P. H. E., 20, rue de la Baume (VIIIe). (Tél. : 359-92-08.)

HELLER (RENÉ), prof. Fac. Sc., Physiologie végétale, 1, rue Victor-Cousin (Ve). (Tél. : 033-24-13, Postes 324 et 325.) P. 154, 335.

HÉMARD (JEAN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 12, boulevard de Port-Royal, Paris (Ve). (Tél. : 402-55-18.) P. 39, 80, 81.

HEMON, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

HENNEQUET (ANDRÉ), prof. agrégé Fac. Méd., Pédiatrie, 1, rue du Bac (VIIe). (Tél. : 548-56-19.) P. 138.

HENNEQUIN (JEAN-FRANÇOIS), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

HENO (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

HENRY-BASCH, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

HENRY-BASCH (Mme), maître-assistant Fac. Sc.

HENRY (JACQUES), chef de travaux Fac. Ph., 7, avenue de la République, Ivry (Seine). (Tél. : 482-51-89.) P. 319.

HENRY (LUCIEN), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

HENRY (L.), E. P. H. E., ch. de conf. P. 433.

HERAIL (Mlle), maître-assistant Ec. des L. Orientales. P. 416, 418.

HERMAN, prof. associé Fac. L. et Sc. H. P. 235.

HERMANN (Henri), dir. honoraire lab. E. P. H. E., 15, avenue Félix-Faure, Lyon (VIIe). P. 425.

HERPIN (Mme), maître-ass. Fac. Sc. P. 162.

HERVÉ, prof. Fac. Sc., 25, rue Broca (Ve). P. 152, 335.

HERVET (Émile), agrégé Fac. Méd., 6, place de Mexico (XVIe). (Tél. : 727-82-58.) P. 137.

HEURGON (Jacques), prof. Fac. L. et Sc. H., Le Verger, rue des Bois, La Celle-Saint-Cloud (S.-et-O.). (Tél. : 969-12-68.) [Après ses cours.] P. 236, 334.

HEUYER (Georges), Psychiatrie, prof. hon. Fac. Méd., médecin honoraire des Hôpitaux de Paris, 1, avenue Émile-Deschanel (VIIe). (Tél. : 468-45-61.) P. 114.

HEWITT, maître de conférence agrégé Fac. Méd. P. 137.

HIEBLOT (James), s.-dir. de lab. E. N. S. P. 335.

HIERNAUX (J.), prof. Fac. Sc. P. 355.

HIGOUNET (C.), chargé de conf. E. P. H. E. P. 431.

HIMBERT (Jean), prof. agrégé Fac. Méd., 16, rue des Sablons (XVIe) (Tél. : 727-98-70.) P. 138.

HOCART (Raymond), prof. Fac. Sc., Lab. de Minéralogie-Cristallographie, 1, rue Victor-Cousin. (Tél. : 033-24-13, Poste 347.) [Mardi de 10 h à 11 h.] P. 154, 197.

HOCH (Joseph), maître de conférences adjoint (chimie organique) Fac. Sc. P. 162.

HOLLANDE, prof. Fac. Sc. P. 154.

HOMBURGER (Mlle L.), dir. d'ét. E. P. H. E., 98, rue de la Tour (XVIe). (Tél. : 870-51-22.) [Chez elle, sur rendez-vous.] P. 433.

HOMONT (André), maitre-assistant Fac. Dr. et Sc. Éc.

HOOP (Jean-Marie d'), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

HOPITAL (René), maître-assistant Fac. Dr. et Sc. Éc.

HOREAU (Alain), prof. Coll. de France, 84, rue du Lycée, Sceaux (Seine). (Tél. : 702-20-68.) P. 403.

HOROWITZ, prof. associé Fac. Sciences. P. 156.

HO THI SANG (Mlle), prof. agrégé Fac. Méd., 22, av. É.-Zola (XVe). P. 137.

HOUARD, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

HOUDARD, prof. Fac. Médecine. P. 137.

HOUGET (Jacques), dir. adj. lab. E. P. H. E., Institut de Biologie 13, rue Pierre-Curie (Ve).

HOUILLON, professeur sans chaire Fac. Sc. P. 155.

HOUIN (ROGER), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 6, rue Coëtlogon (VI^e^). P. 89.

HOUSSET (ÉDOUARD), agrégé Fac. Méd., 37, rue H.-Barbusse (V^e^). (Tél. : 033-24-29.) P. 138.

HUBERT (M^me^), chef de travaux Fac. Ph., 51, av. du Panorama, Bourg-la-Reine (Seine). P. 319.

HUBERT (JEAN), membre de l'Institut, prof. à l'École des Chartes, 94, bd Flandrin (XVI^e^). P. 411.

HUCHER (M^lle^), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

HUCHON (M^lle^), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

HUETZ (M^me^), maître-ass. Fac. Sc.

HUGELIN (ANDRÉ), prof. agrégé Fac. Méd., 4, rue Théodore-de Banville (XVII^e^). (Tél. : 227-65-59.) P. 138, 370.

HUGON, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

HUGUENEY, prof. hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., 87, boulevard Suchet (XVI^e^). P. 39.

HUGUENEY (M^lle^ JEANNE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245, 378.

HUGUIER (JACQUES), prof. Fac. Méd., 51, avenue Ray.-Poincaré (XVI^e^). (Tél. : 727-86-57.) P. 135.

HUI (JEAN), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

HUIZENGA, prof. associé Fac. Sc.

HULIN (M^me^), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

HUMBERT (HENRI), membre de l'Institut, membre de l'Acad. des Sc. d'Outre-Mer, prof. hon. au Muséum, 57, rue Cuvier (V^e^). (Tél. : 402-30-35.) [Mercredi de 11 à 11 h 45 sur rendez-vous.]

HUMBERT (JEAN), prof. Fac. L. et Sc. H., 1, rue de Staël (XV^e^). (Tél. : 734-96-15.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 235.

HUPÉ (PIERRE), professeur titulaire à titre personnel, Fac. Sc., 9, square Charles-Laurent (XV^e^). (Tél. : 783-17-14). P. 154.

HUREAU (JACQUES), maître de conférences, agrégé d'Anatomie, Fac. Méd., chirurgien des Hôpitaux de Paris, 45, rue des Saints-Pères, Paris (VI^e^). P. 136.

HUREL-PY (M^me^), prof. Fac. Sc., 1, rue V.-Cousin (V^e^). [Au Laboratoire, mercredi à partir de 16 h 30.] P. 154.

HURI (M^me^ NELLY), conservateur chargé de la direction de la Bibliothèque Universitaire centrale des Étudiants malades, 12, rue Boileau (XVI^e^). (Tél. : 525-26-54.)

HUYGHE (RENÉ), de l'Académie française, prof. Coll. de France, 3, rue Corneille (VI^e^). [Sur rendez-vous.] P. 408.

HYPPOLITE (JEAN) dir. hon. E. N. S. prof. Coll. de France, 33, av. de Lowendal (XV^e). P. 222, 405.

IDELMAN, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

IMBERT (JEAN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 30, rue Ferdinand-Lot, Le Plessis-Robinson (Seine). P. 61.

IMBERT (LOUIS), maître-assistant Fac. Dr. et Sc. Éc.

IMBERT, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

IRIGOUIN (JEAN), E. P. H. E. P. 429.

ISRAEL (LUCIEN), prof. agrégé Fac. Méd., 9, rue de Florence (VIII^e). P. 138.

IVANOFF (ALEXANDRE), professeur sans chaire Fac. Sc. lab. d'Océanographie physique, 10, rue Vauquelin (V^e). (Tél. : 587-22-40.) P. 155, 171.

JACOB (M^lle), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

JACOB (FRANÇOIS), prof. au Collège de France. P. 404.

JACOUD, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

JACQUES, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

JACQUINOT, prof. Fac. Sc., 25, rue Ernest-Renan, Bellevue (S.-et-O.). [Aux Laboratoires du C. N. R. S., 1, place Briand, Bellevue. (Tél. : 027-07-50.) Ou au Centre d'Orsay, les lundis à 16 h.] P. 184, 197.

JACQUOT (RAYMOND), dir. Institut recherches C. N. R. S. et E. P. H. E., dir. Centre de recherches sur la Nutrition du C. N. R. S., 9, rue Émile, Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : 626-07-50.) [Sur rendez-vous.] P. 425.

JAFFRAIN (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

JAMBU-MERLIN, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 10, av. du Colonel-Bonnet (XVI^e). (Tél. : 224-07-55.) P. 59, 60.

JAMES (ÉMILE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., dir. d'ét. E. P. H. E., prof. Inst. d'Ét. Politiques et Éc. H. E. C., 6, avenue de Ségur (VII^e). (Tél. : 468-24-86.) [Salle des Professeurs de la Fac. de Droit, samedi de 15 h à 18 h.] P. 447.

JAMES (H.), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

JANCOVICI, prof. sans chaire Fac. Sc.-Orsay, 15, bd Lefèvre (XV^e). P. 185, 197.

JANET (MAURICE), prof. hon. Fac. Sc., 4, rue de la Cure (XVI^e). (Tél. : 527-49-26.) [Sur rendez-vous par téléphone.] P. 150.

JANKÉLÉVITCH (VLADIMIR), prof. Fac. L. et Sc. H., 1, quai aux Fleurs (IV^e). P. 226.

JANOT (MAURICE-MARIE), prof. Fac. Ph., 1, place du Panthéon (V^e). P. 317, 318.

JARD, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

JARDIN (ANDRÉ), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

JASINSKI (RENÉ), prof. à Harvard University, Cambridge (U. S. A.)

JAUBERT (Mlle A.), prof. P. 372.

JAUNET, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

JAUZEIN, m. de conf. Fac. Sc., dir. Lab. géol. E. N. S. P. 335.

JAVOY, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

JAYLE (MAX-FERNAND), prof. de biochimie Fac. Méd., dir. Lab. d'Hormonologie de l'école de Puériculture, 20, rue Cassette (VIe). (Tél. : 548-21-19.) P. 133.

JEAN (MAURICE), prof. Fac. Sc., Laboratoire Joliot-Curie, B. P. nº 1, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928-53-80.) 26, rue Victor-Hugo, Nanterre (Seine). P. 184, 197, 387.

JEANNEL (Dr RENÉ), prof. hon. au Muséum d'Histoire Naturelle, 45 *bis*, rue de Buffon (Ve). (Tél. : 402-89-05.) [Sur rendez-vous.]

JEANNENEY (J.-M.), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., ancien ministre de l'Industrie, 102, rue d'Assas. (Tél. : 326-39-46.) P. 367.

JEANNIN, secrétaire principal honoraire Fac. Sc.

JEANNIN (PIERRE), dir. Ét. E. P. H. E. (IVe Section). P. 441.

JÉROME (HENRI), prof. agrégé Fac. Méd., 42 *bis*, avenue de Saxe (VIIe). P. 137.

JESTIN (RAYMOND), dir. ét. E. P. H. E., 30, rue Timbaud, Châtillon (Seine). [Après ses cours, à l'École des Hautes Études.] P. 373, 428.

JOANNON (PIERRE), prof. Fac. Méd., La Mérantaise, Gif-sur-Yvette, (S.-et-O.).

JOLIVET (ALFRED), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., dir. hon. Institut d'Études scandinaves, Skodsborgparken, 46 Skodsborg, Danemark. P. 222.

JOLY (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

JOLY, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

JONARD, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

JORDAN, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay.

JOSIEN (Mlle), prof. Fac. Sc., 5, rue Poliveau (Ve). (Tél. : 535-56-05.) P. 152.

JOST (A.), prof. Fac. Sc., Lab. de Physiologie comparée, 9, quai Saint-Bernard (Ve). (Tél. : 326-07-25, Poste 32-59) P. 152, 196.

JOUANNEAU (JEAN-PIERRE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

JOULAIN, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

JOÜON DES LONGRAIS (FRÉDÉRIC), prof. École des Chartes, dir. d'ét. E. P. H. E., 4, rue de la Terrasse (XVIIe). (Tél. : 950-33-04.)

JOURNET (RENÉ), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

JOUVE (M.), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

JOZEFOWICZ, maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

JUDET (ROBERT), prof. Fac. Méd., 6, square Jouvenet (XVI^e). (Tél. : 224-92-60.) P. 136.

JUGLART (MICHEL DE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 15, rue de Marignan (VIII^e). (Tél. : 225-55-59.) P. 89.

JULIA (GASTON), membre de l'Institut, prof. Fac. Sc., 4 *bis*, rue Traversière, à Versailles. [A la Faculté, après ses cours.]

JULIA (MARC), prof. hon. Fac. Sc., 83, bd Raspail (VI^e). (Tél. : 548-21-95.) [A la Faculté, après ses cours.] P. 154.

JULIEN (CH.-ANDRÉ), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 1, square de Port-Royal (XII^e). (Tél. : 402-78-22.) P. 222.

JULLIAN (RENÉ), prof. Fac. L. et Sc. H., 41, avenue Foch, Vincennes (Seine). (Tél. : 328-64-20.) [Le vendredi après ses cours à l'Institut d'Art ou sur rendez-vous.] P. 231, 348.

JULLIEN (JEAN), prof. sans chaire Fac. Sc.-Orsay, 10, rue de Corbeville, Palaiseau (S.-et-O.). P. 185, 197.

JULLIEN (PAUL), maître-ass. Fac. Sc. P. 162.

JULLIOT DE LA MORANDIÈRE, membre de l'Institut, doyen hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., 124, av. de Wagram (XVII^e). (Tél. : 227-85-32.) P. 39, 352.

JUND (M^lle Y.), chef de travaux Fac. Ph. P. 319.

JUNG (JEAN), prof. Fac. Sc., 18, rue Duret (XVI^e). (Tél. : 727-08-54.) [Mercredi, de 10 à 12 h, la Sorbonne.] P. 152, 195.

JUSTIN-BESANÇON (L.), prof. de Clinique Médicale, Fac. Méd., médecin de l'hôpital Broussais, membre de l'Académie de Médecine, 38, rue Barbet-de-Jouy (VII^e). (Tél. : 468-54-80.) [Le jeudi matin, à l'hôpital Broussais. (Tél. : 532-48-98.)] P. 135, 348.

KAHANE (JEAN-PIERRE), prof. Fac. Sc.-Orsay, 11, rue du Val-de-Grâce, Paris (V^e). P. 185, 335.

KALMAN (G.), prof. associé Fac. Sc.-Orsay.

KALTENMARK (M^me ODILE), maître-assistant E. N. L. O. V., 36, bd G.-Seneuze, Bures-sur-Yvette (S.-et-O.). (Tél. : 928-49-74.) P. 416.

KALTENMARK (M.), dir. d'ét. E. P. H. E., 36, bd Georges-Seneuze, Bures-sur-Yvette (S.-et-O.). (Tél. : 928-49-74.) P. 349, 436.

KARA (RAYMOND), chef de travaux Fac. Sc. P. 157.

KASTLER (ALFRED), prof. Fac. Sc., 1, rue du Val-de-Grâce (V^e). (Tél. : 326-17-88.) [Après son cours à la Sorbonne ou sur rendez-vous, Laboratoire de Physique, École Normale Supérieure, 24, rue Lhomond. (Tél. : 707-42-00.)] P. 152, 196, 335.

KATZNELSON, prof. associé Fac. Sc.-Orsay. P. 185.

KAUFMANN (PIERRE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

KAYSER (CHARLES), dir. lab. E. P. H. E., 35, rue Baldner, Strasbourg-Neudorf (B.-R.). P. 426.

KELLERSHOHN (CLAUDE), prof. Fac. Méd., 14, rue du Bocage, Orsay. P. 134.

KERBLAY (BASILE), dir. d'ét. E. P. H. E., 56, rue Vaneau, Paris (VII[e]). (Tél. : 548-63-77.) P. 375, 449.

KERN (ERNEST), prof. agrégé Fac. Méd., 28, avenue d'Emma, La Celle-Saint-Cloud (S.-et-O.). P. 136.

KERNEIS (M[lle]), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

KERST (HENRI), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

KERVAIRE, prof. associé Fac. Sc. P. 156.

KHOUVINE (M[me] YVONNE), dir. lab. E. P. H. E., dir. scientifique au C. N. R. S., 11, rue Pierre-Nicole (V[e]). P. 426.

KIRRMANN (ALBERT), prof. Fac. Sc., dir. adj. E. N. S., 45, rue d'Ulm (V[e]). [Mardi à 15 h et vendredi à 10 h, 45, rue d'Ulm.] (Tél. : 033-06-45.) P. 19, 152, 333, 335, 422.

KLATZMANN (JOSEPH), dir. d'ét. E. P. H. E., prof. I. N. A., 10, rue des Nonnains-d'Hyères, Paris (IV[e]). (Tél. : 272-11-98.) P. 448.

KLEIN (JEAN), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

KLEIN (CLAUDE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

KLINEBERG (OTTO), dir. ét. associé E. P. H. E., 43 *bis*, boulevard du Château, Neuilly-sur-Seine. P. 446.

KOCHER (JEANINE), maître-assistant Fac. Sc. P. 162.

KOECHLIN, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

KOHLMULLER, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

KOSSANYI (M[me]), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

KOURGANOFF, prof. Fac. Sc.-Orsay, 20, av. Paul-Appell (XIV[e]). P. 185, 196.

KOURILSKY (RAOUL), prof. de clinique médicale Fac. Méd., membre de l'Académie de Médecine, dir. du Centre d'Immuno-Pathologie de l'Association Claude-Bernard, médecin-chef de service fonction plein-temps à l'hôpital Saint-Antoine. (Tél. : 628-88-65.) Domicile : 7, rue Bayard (VIII[e]). (Tél. : 225-29-66.) P. 135, 576.

KREE, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

KREIS (B.), prof. Fac. Méd., 4, avenue Hoche (VIII[e]). (Tél. : 227-65-21.) P. 136.

KREISEL, prof. associé Fac. Sc.

KREWERAS (GERMAIN), ch. de cours Fac. Dr. et Sc. Éc. P. 63.

KRUH (JACQUES), professeur agrégé Fac. Méd., 5, square V.-Sardou (XVIe). (Tél. : 647-75-79.) P. 137.

KUSS (R.), prof. Fac. Méd., 63, avenue Niel (XVIIe). (Tél. : 227-29-18.) P. 134.

LA BASTIDE D'HUST (HENRI DE), prof. de « Civilisation du Maghreb » à l'Éc. des Langues Orientales, 1, rue de Chazelles (XVIIe). (Tél. : 924-09-94.) P. 414.

LABAT (RENÉ), prof. Coll. de France, dir. d'ét. E. P. H. E., 2, rue Émile-Faguet (XIVe). (Tél. : 402-62-17.) [Après ses cours et jeudi ap.-midi au Coll. de France.] P. 372, 373, 406, 428.

LABBÉ, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LABBÉ, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LABBÉ (Mlle YVONNE), conserv. en chef à l'École des Langues Orientales. P. 411.

LABESSE (B), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LABET (ROLAND), prof. agrégé Fac. Méd., 84, rue La Fontaine (XVIe). P. 139.

LABROUSSE (CHRISTIAN), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LABROUSSE (ERNEST), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E., 62, rue Claude-Bernard (Ve). (Tél. : 402-57-89.) [Reçoit à la Sorbonne, sur rendez-vous, avant ses cours.] P. 222, 440.

LABROUSSE (Mlle MONIQUE), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LACANT (JACQUES), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

LACASSAGNE (ANTOINE), prof. hon. Coll. de France, dir. hon. du Laboratoire de Radiophysiologie de l'Institut du Radium, 26, rue d'Ulm (Ve). (Tél. : 633-23-60.) P. 409.

LACAZE, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LACOMBE (HENRI), prof. Muséum. Lab. d'océanographie physique, Muséum d'Hist. naturelle, 43, rue Cuvier (707-85-44). [Sur rendez-vous au Lab.] P. 451.

LACOMBE (OLIVIER), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. ét. E. P. H. E., 1, rue Claude-Matrat, Issy-les-Moulineaux (Seine). [Sur rendez-vous.] P. 223, 226, 359, 436.

LACOMBE (PAUL), prof. de métallurgie, Fac. Sc.-Orsay (Tél. : 928-53-80), et École des Mines, 60, boulevard Saint-Michel. (Tél. : 326-63-60.) [Samedi, 9h-12h.] P. 184, 197.

LACOMME (MAURICE), prof. de clinique obstétricale, Fac. Méd. (Clinique Baudelocque), 81, rue des Saints-Pères (VIe). (Tél. : 548-92-50.) P. 135.

LA COSTE-MESSELIÈRE (P. DE), membre de l'Institut, dir. d'ét. honoraire E. P. H. E., château des Ouches, par Melle, Deux-Sèvres.

LACOSTE (YVES), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

LACROIX (J.-CL.), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LACROIX (PIERRE-FRANCIS), prof. Éc. des Langues Orientales, 3, sq. du Champ-de-Mars (XV^e). (Tél. : 734-20-99.) P. 356, 361, 415.

LAFAIX, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LAFAURIE (JEAN), dir. d'ét. E. P. H. E., Numismatique romaine, mérovingienne et carolingienne, 3, rue de l'Abbé-Guilleminault, Nogent-sur-Marne. [Les lundis et samedis, 17 h.] P. 431.

LAFAYE (JACQUES), ch. Ens. Fac. Lettres et Sc. H. de Strasbourg. P. 344.

LAFFITTE (PAUL), prof. Fac. Sc., 118, rue d'Assas (VI^e). (Tél. : 033-62-24.) [Au Laboratoire, 1, rue Victor-Cousin (Tél. : 033-24-13 et 326-35-80, le lundi matin), et sur rendez-vous.] P. 152, 195, 422, 451.

LAFFITTE (M^me SOPHIE), ancien prof. Fac. L. et Sc. H. 60, bd Saint-Michel, Paris (VI^e). (Tél. : 326-63-60.) P. 222, 264, 375.

LAFOND, chef de travaux Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

LAFOURCADE (JACQUES), prof. agrégé Fac. Méd., 12, rue Salomon-Reinach, Boulogne-sur-Seine. (Tél. : 605-57-57.) P. 138.

LAGACHE (DANIEL), prof. Fac. L. et Sc. H., 240 *bis*, boulevard Saint-Germain (VII^e). [Sur rendez-vous demandé par lettre.] P. 227, 369, 370.

LAGARDE (GASTON), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 114, avenue Mozart (XVI^e). (Tél. : 527-91-48.) [A la Faculté, mercredi 14 h 30.] P. 59, 60, 101.

LAGARDE (M^lle), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LAGARRIGUE (ANDRÉ), professeur Fac. Sc.-Orsay, 17, allée de Trévise, Sceaux (Seine). P. 184.

LAGET (P.), maître de conférences Fac. Sc. Reims, Laboratoire de Physiologie générale Fac. des Sciences de Paris, 9, quai Saint-Bernard, Paris (V^e). (Tél. : 326-07-25, poste 32-37.) [Sur rendez-vous.]

LAGRANGE (JEAN-MARIE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LAGRUE (G.), prof. agrégé Fac. Méd. P. 138.

LALLEMAND (ANDRÉ), prof. Coll. de France. P. 403.

LALOU (M^lle MARCELLE), dir. ét. E. P. H. E., 6, rue de Seine (VI^e). (Tél. : 033-73-01.) P. 359.

LALOUETTE (M^lle CLAIRE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

LAMBIN (M^lle), prof. Fac. Ph., 15, rue Saussier-Leroy (XVII^e). [Mardi, de 16 à 18 h ou sur rendez-vous.] P. 318.

LAMBLIN (BERNARD), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

LAMBLING (A.), prof. Fac. Méd. P. 136.

LAMOTTE (MICHEL), prof. Fac. Méd., 48, rue du Docteur-Blanche (XVI^e). (Tél. : 527-12-12.) P. 134.

LAMOTTE, prof. Fac. Sc., Laboratoire de Zoologie de l'E. N. S., 24, rue Lhomond (V^e). P. 154.

LAMOTTE-BARRILLON (M^me), prof. Fac. Méd. P. 139.

LAMPUÉ (PIERRE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 72, boulevard de Port-Royal (V^e). [Après son cours.] P. 60, 83.

LAMY (MAURICE), prof. Fac. Méd., 94, rue de Varenne (VII^e), (Tél. : 468-67-25.) [Lundi, à midi, hôpital des Enfants-Malades. 149, rue de Sèvres (XV^e).] P. 135.

LANCE, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LANDAIS, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LANDRÉ (LOUIS), professeur Fac. L. et Sc. H., 97, avenue Denfert-Rochereau (XIV^e). (Tél. : 033-00-02.) [Mercredi, 16 h 15, Salle des Professeurs de l'Institut d'Anglais, 5, rue de l'École-de-Médecine.] P. 241.

LANGERON, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LAOUST (HENRI), prof. Coll. de France, 17, rue des Alouettes à Courcelles, par Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). (Tél. : 928-64-42.) [Reçoit après ses cours et sur rendez-vous.] P. 373, 406.

LAPERROUSAZ (E. M.), E. P. H. E. P. 437.

LAPIERRE (JACQUES), prof. agrégé Fac. Méd., 16, rue de Seine (VI^e). (Tél. : 326-84-81.) P. 137.

LAPLANCHE (JEAN), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

LAPLANE (D.), prof. Fac. Médecine. P. 137.

LAPLANE (ROBERT), professeur Fac. Méd., 20, avenue Kléber (XVI^e). (Tél. : 727-71-70.) P. 136.

LAPORTE (MARCEL), prof. hon. Fac. Sc., 147, rue de Rennes (VI^e). (Tél. : 548-65-58.) P. 150.

LAPRESLE (JEAN), prof. agrégé Fac. Méd., 6, avenue Rapp (VII^e).

LARAN (MICHEL), prof. Éc. Langues Orientales, 82, rue Claude-Bernard (V^e). (Tél. : 402-58-88.) P. 376, 420.

LARNAUDE (MARCEL), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 2, avenue de Ségur (VII^e). (Tél. : 468-25-12.) P. 222.

LAROCHE (CLAUDE), prof. Fac. Méd., 34, rue Bassano. (Tél. : 225-06-34.) P. 134.

LAROCHE (E.), dir. d'ét. E. P. H. E. (Religions hittite et asianique), 5, rue Grandidier, Strasbourg (Bas-Rhin). P. 373, 436.

LAROCHE (GUY), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. Méd., médecin honoraire des Hôpitaux, 35, rue de Rome (VIII^e). (Tél. : 522-04-78.) P. 114.

LARUELLE (P.), prof. sans chaire Fac. Ph. P. 318.

LASSÈGUE (PIERRE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., dir. de l'Institut d'Adm. des Entreprises de l'U. de Paris. P. 59, 62, 339.

LASSERRE (GEORGES), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 5, rue du Maréchal-Gallieni, Fontenay-aux-Roses (Seine). P. 62.

LASSERRE (GUY), prof. Fac. L. et Sc. H. de Bordeaux. P. 346.

LASSUS (Jean), prof. Fac. L. et Sc. H., 186, rue A.-Briand, Bât. M, Esc. 2, Antony (Seine). P. 229, 348.

LAS VERGNAS (RAYMOND), prof. Fac. L. et Sc. H., 150, avenue du Maine (XIVe). [Sur rendez-vous, cabinet du directeur d'études.] P. 221, 223, 240, 248.

LASZLO, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LATASTE (JACQUES), prof. agrégé Fac. Méd., chirurgien Hôpitaux de Paris, 143, boulevard du Montparnasse (VIe). (Tél. : 326-49-88.) P. 138.

LAUBADÈRE (DE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 15, avenue de Paris, Versailles. (Tél. : 950-56-60.) P. 60, 89.

LAUBIER, maître-assistant Fac. Sc. P. 163, 169.

LAUFENBURGER, prof. hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., Mollens (Valais), Suisse. P. 39.

LAUGE (Mlle), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LAUGIER (HENRI), prof. hon. Fac. Sc., 55, rue de Babylone (VIIe). [Sur rendez-vous.] P. 150.

LAUGINIE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LAUNOY (L.), docteur ès Sciences, prof. hon. Fac. Ph. de Paris, membre de l'Académie Nationale de Médecine, 17, rue de Lorraine, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963-06-47.) P. 317.

LAUR (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LAURENCE (G.), prof. Fac. Méd., 33, rue Saint-Guillaume (VIIe). (Tél. : 548-24-58.) P. 134.

LAURENT (Mlle A.), chef de travaux Fac. Sc. (Chimie appliquée). P. 157.

LAURENT (Mme S.), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LAURENT (D.), maître de conférences agrégé Fac. Méd. P. 138.

LAVAL (JEAN), membre de l'Institut, prof. Coll. de France, prof. hon. Fac. Sc., 82, boulevard Saint-Michel (VIe). P. 150, 403.

LAVALLARD (JEAN-LOUIS), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LAVALLARD (PHILIPPE), maître-assistant Fac. Sc.

LAVAU, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 22, rue Montessuy (VIIe). (Tél. : 705-93-38.) P. 61, 83.

LAVEDAN (PIERRE), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., dir. de l'Institut d'Urbanisme, 19, bd Jean-Jaurès, Boulogne-sur-S. (Tél. : 605-11-28.) [A l'Institut d'Urb., sur rendez-vous.] P. 222, 378.

LAVERGNE (BERNARD), prof. hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., 19, qua-Bourbon (IVe). P. 39.

LAVIER (G.), prof. hon. Fac. Méd., 12, avenue de l'Observatoire (VIe). (Tél. : 033-98-19.) P. 114, 141.

LAVOCAT (RENÉ), dir. lab. E. P. H. E., 8, rue de Buffon (Ve). (Tél. : 707-09-49.) P. 426.

LAVOREL, prof. sans chaire Fac. Sc. P. 155, 185.

LAZARD (GILBERT), prof. École des Langues Orientales, 24, rue Chaptal (IXe). P. 360, 361, 413.

LAZARD, prof. Fac. Sc. P. 154.

LE BALLE (ROBERT), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 46, rue de Chézy, Neuilly (Seine). (Tél. : 624-95-37.) [Seulement sur rendez-vous.] P. 60, 101.

LEBEAU (ANDRÉ), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LE BEAU (JACQUES), prof. au Coll. de Médecine des Hôpitaux de Paris, neurochirurgien de la Salpêtrière, dir. lab. de Physiologie et de Psychologie neurochirurgicales, E. P. H. E., 107, rue de l'Université (VIIe). (Tél. : 468-53-61.) P. 426.

LEBÈGUE (RAYMOND), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 13, rue Bobierre-de-Vallière, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : 702-20-97.)

LE BERRE, prof. sans chaire Fac. Sc.-Orsay, 16, villa Champ-Lagarde, Versailles, P. 185.

LE BONNIEC, prof. chargé d'enseigt. Fac. L. et Sc. H., 17, rue des Galons, Meudon (S.-et-O.) [Après ses cours.] (Tél. : 027-30-41.) P. 237.

LE BRAS (GABRIEL), membre de l'Institut, doyen hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., prof. Institut d'Études Politiques, dir. d'ét. et président hon. de la Section des Sciences religieuses, dir. d'ét. Section des Sciences humaines, E. P. H. E., 3, place du Panthéon (Ve). [A la Faculté de Droit après ses cours, à l'École des Hautes Études, après ses conférences.] (Tél. : 033-44-25.) P. 39, 98, 446.

LE BRETON (Mlle ÉLIANE), prof. Fac. Sc., dir. lab. E. P. H. E., dir. Centre Rech. sur cellule normale et cancéreuse du C. N. R. S., 16, av. Vaillant-Couturier, Villejuif. [Après ses cours.] P. 152, 426.

LE BRETON (MAURICE), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 65, rue de Prony (XVIIe). [Jeudi, à 16 h, Institut d'Études Anglaises.] P. 222.

LEBRUN, maître-ass. Fac. Sc. P. 163.

LECAILLON (JACQUES), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 127, av. J.-B. Clément, Boulogne-sur-Seine. (Tél. : 825-72-00.) P. 58, 339.

LECERCLE, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

LECHAT (PAUL), maître de conf. agrégé Fac. Méd., 11, place Malesherbes (XVII^e). (Tél. : 924-31-70.) P. 138.

LECHEVALLIER (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LECLANT (JEAN), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'Ét. E. P. H. E., 77, rue Georges-Lardennois, Paris (XIX^e). (Tél. : 208-36-96.) P. 228, 235, 347, 373, 436.

LECLERC, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LECLERCQ (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LECOMTE (GÉRARD), prof. Éc. des Langues Orient., 164, rue de Saussure, Paris (XVII^e). (Tél. : 622-08-83.) P. 361, 372, 413.

LECOMTE (J.), prof. E. P. H. E. P. 422.

LECOQ (P.), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LE CORRE, professeur Fac. Sc. (Tél. : 033-81-60.) P. 154.

LECOY (FÉLIX), prof. Coll. de France, dir. d'ét. E. P. H. E., 2, rue de Tournon (VI^e). [Après ses cours.] P. 408, 432.

LECUIR (M^me LUCIENNE), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LEDERER (EDGAR), prof. Fac. Sc., Institut de Biochimie, Orsay. (Tél. : 928-53-80, poste 963.) [Après ses cours.] P. 197.

LEDERER (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 163, 184.

LEDOUX-LEBARD (GUY), prof. agrégé Fac. Méd., électro-radiologiste des Hôpitaux, 22, rue Clément-Marot (VIII^e). (Tél. : 359-82-84.) P. 137.

LEDUC (GASTON), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 32, rue Pierre-Charles-Comte, Fontainebleau (S.-et-M.). [Après ses cours.] P. 344.

LEENHART (RAYMOND-HENRI), pasteur, chargé de cours École des Langues Orientales, 59, rue Claude-Bernard (V^e). (Tél. : 707-18-96.) P. 355, 356, 417 418.

LEFEBVRE (JACQUES), prof. agrégé Fac. Méd., 76, rue Notre-Dame-des-Champs (VI^e). P. 138.

LEFEBVRE (JEAN), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LEFEBVRE, prof. Fac. Sc. P. 154.

LEFORT (GUY), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LEFORT (MARC), professeur Fac. Sc., Chimie nucléaire, 125, rue de Paris, Orsay (S.-et-O.). P. 185, 387.

LE GENTIL (PIERRE), prof. Fac. L. et Sc. H., 133, bd du Montparnasse, Paris (VI^e). (Tél. : 633-74-87.) [Après ses cours, et sur rendez-vous.] P. 224, 238, 334.

LÉGER (LUCIEN), prof. Fac. Méd. (Clinique chirurgicale Cochin), 16, rue de Téhéran (VIII^e). (Tél. : 522-52-61.) [Sur rendez-vous.] P. 134.

LÉGER (MICHEL), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

LE GOFF (JACQUES), dir. ét. E. P. H. E., 31 *bis*, rue Henri-Tariel, Issy-les-Moulineaux. (Tél. : 642-38-06.) P. 334, 440.

LEGRAND (J.) (M^lle), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LEGRAND (JACQUES), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LEGRAND (JEAN-CLAUDE), prof. agrégé Fac. Méd., 74, rue Blanche (IX^e). P. 137.

LE GRAND (YVES), prof. au Muséum et à l'Institut océanographique, 57, rue Cuvier (V^e). (Tél. : 587-38-98.) [Sur rendez-vous.] P. 451.

LE HIR, prof. Fac. Ph. P. 318.

LEHMAN (J.-P.), prof. au Muséum. P. 356, 451.

LEHMANN, professeur titulaire à titre personnel Fac. Sc.-Orsay. La Résidence, Bâtiment 5 *bis*, Orsay (S.-et-O.). P. 185.

LEIBRICH (LOUIS), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

LEJEUNE (MICHEL), membre de l'Institut, dir. d'ét. E. P. H. E., dir. scientifique et chargé de mission au C. N. R. S., 35, bd Jourdan (XIV^e). (Tél. : 402-63-10.) [Sur rendez-vous.] P. 222, 335, 433.

LEJEUNE, prof. Fac. Médecine. P. 134.

LELIÈVRE (JACQUES), maître-assistant Fac. Dr. et Sc. Éc.

LELONG (MARCEL), prof. hon. Fac. Méd., Pédiatrie et Puériculture, 197, boulevard Saint-Germain (VII^e). (Tél. : 548-61-30.) P. 114, 144.

LELONG (PIERRE), prof. Fac. Sc., 95, boulevard Jourdan (XIV^e). (Tél. : 707-05-18.) [Mercredi, à 16 h 30, Institut Poincaré, 11, rue Pierre-Curie.] P. 152, 175.

LELONG (M^me), prof. Fac. Sc., 95, boulevard Jourdan. (Tél. : 707-05-18.) P. 154, 195.

LE LORIER (GUY), agrégé Fac. Méd., 63, rue de Varenne (VII^e). (Tél. : 468-42-32.) P. 137.

LELUC (ROBERT), chef de travaux Fac. Ph., 23, rue du Commandant-Mouchotte à Saint-Mandé (Seine). (Tél. : 328-89-42.) P. 319.

LEMAIRE (ANDRÉ), prof. Fac. Méd., 54, avenue de Saxe (VII^e). [Le matin de 9 h 30 à 10 h à la clinique thérapeutique médicale de l'hôpital Saint-Antoine, Paris.] (Tél. : 783-33-90.) P. 136.

LEMARIGNIER (JEAN-FRANÇOIS), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 10, rue Huysmans (VI^e). P. 58.

LEMASSON (M^lle COLETTE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LEMÉE, prof. Fac. Sc.-Orsay, 6, av. Garennière, Fresnes. P. 184.

LEMERLE (PAUL), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E., 60, rue François-Ier (VIIIe). (Tél. : 359-40-33.) [Sur rendez-vous.] P. 221, 230, 251, 375, 431.

LE MINOR (LÉON), agrégé Fac. Méd., 73, rue de la Croix-Nivert (XVe). (Tél. : 532-27-45.) P. 136.

LE MOAN (GEORGES), maître de conf. agrégé Fac. Ph., 4, avenue de l'Observatoire (VIe). [Jeudi, 16 à 18 h.] P. 319.

LE MOIGNE (ALBERT), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LEMOINE (Mlle ARMELLE), conservateur adj. au conservateur en chef chargé de l'Administration des Bibliothèques de l'Université, 2, rue Cujas (Ve). (Tél. : 033-78-54.) P. 541.

LEMONNIER (ALAIN), chef de travaux Fac. Ph., pharmacien-chef de l'hôpital de Bicêtre. (Tél. : 482-51-19.) P. 319.

LEMONTEY (Mme), chef de tr. Fac. Ph. P. 319.

LEMPERIÈRE (Mlle THÉRÈSE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245, 369, 370.

LÉNA, administrateur civil, secrétaire général Fac. Méd. P. 113.

LÉNA (PIERRE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LENDER, prof. Fac. Sc.-Orsay, 7, villa du Ch.-de-Fer, Malakoff, Seine. P. 184.

LENÈGRE (JEAN), prof. Fac. Méd., médecin des Hôpitaux de Paris, 9, avenue de Breteuil (VIIe). (Tél. : 468-30-50.) P. 134.

LENNUIER, prof. Fac. Sc., 95, bd Jourdan (XIVe). (Tél. : 535-92-62.) [Au Laboratoire de Recherches physiques de la Sorbonne, sur rendez-vous. (033-24-13.)] P. 155.

LENSEN, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LENZI (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LENZ-MÉDOC (PAULUS), lecteur d'allemand, prof. Coll. libre des Sc. soc. et écon. et à l'Éc. Sup. d'Interprètes et de Traducteurs, 9, rue du Regard (VIe). [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 241.

LÉON (ANTOINE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

LEPAGE (F.), prof. Fac. Méd., 11, boulevard Flandrin (XVIe). (Tél. : 870-04-32.) P. 134.

LE PAILLIER, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LEPERCQ (GASTON), prof. agrégé Fac. Méd., 67, boulevard Lannes (XVIe). (Tél. : 870-35-34.) P. 138.

LEPINOY (PAUL), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245, 335.

LÉPISSIER (JACQUES), dir. d'ét. E. P. H. E. (IVe section), 241, rue de Tolbiac (XIIIe). (Tél. : 535-43-37.) P. 375, 432.

LEPRINCE-RINGUET (LOUIS), prof. au Coll. de France, prof. École Polytechnique, membre de l'Académie des Sciences, dir.

d'ét. E. P. H. E. (2e section), 17, rue Descartes (Ve). [Sur rendez-vous au labo., tél. : 033-99-17.] P. 403, 422.

LEQUEUX, maître de conférences Fac. Sc. P. 156.

LE QUINTREC, prof. Fac. Méd. P. 138.

LERAY, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LERAY (JEAN), membre de l'Académie Sc., prof. hon. Fac. Sc., prof. Coll. de France, 12, rue Pierre-Curie, Sceaux (Seine). (Tél. : 702-03-21.) [Après ses cours.] P. 150, 178, 402.

LEREBOULLET (JEAN), prof. agrégé Fac. Méd., méd. chef de service hôpitaux (Bicêtre). P. 137.

LE RIDER (G.), E. P. H. E. P. 430.

LERNER, maître-assistant Fac. Sc.

LEROI-GOURHAN (ANDRÉ), prof. Fac. L. et Sc. H., 126, avenue Ph.-Auguste (XIe). [Après ses cours et sur rendez-vous au Musée de l'Homme.] P. 232, 255, 354, 355.

LEROUX, chef de tr. Fac. Sc. P. 157.

LEROUX (JEAN-PIERRE), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LEROY, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LEROY (J.-F.), sous-directeur au Muséum. P. 452.

LEROY (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LE ROY-LADURIE, maître-assistant E. P. H. E., 4, rue Antoine-Petit, Fontenay-aux-Roses (Seine). P. 441.

LESCADRON, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LESIEUR, prof. Fac. Sc.-Orsay, 112 *bis*, rue Houdan, Sceaux. P. 175, 185, 190.

LESOBRE (ROGER), agrégé Fac. Méd., 1, rue de Villersexel (VIIe). (Tél. : 548-67-76.) P. 138.

LESTRADET, prof. agrégé Fac. Méd. P. 138.

LETAC, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LETOLLE, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LEUILLIOT (PAUL), dir. d'ét. E. P. H. E., 3, rue Boissonade (XIVe). (Tél. : 326-62-28.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 441.

LEVASSEUR (GEORGES), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 12, rue de Chartres, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928-43-16.) P. 81, 82, 97, 98.

LEVÊQUE (BERNARD), prof. agrégé Fac. Méd., 1, avenue Bertie-Albrecht (VIIIe). (Tél. : 924-10-79.) P. 138.

LÉVI-STRAUSS (CLAUDE), prof. au Coll. de France, dir. d'ét. Laboratoire d'Anthropologie sociale, 19, avenue d'Iéna (XVIe). (Tél. : 553-76-59.) [Sur rendez-vous.] P. 354, 355, 405, 435, 447.

LÉVY (ARMAND), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LÉVY, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LÉVY (Mlle J.), prof. Fac. Méd., 126, boulevard du Montparnasse (XIVe). (Tél. : 326-86-17.) [Mardi de 16 à 17 h, 15, rue de l'École-de-Médecine (VIe).] P. 134.

LÉVY (JEAN), prof. agrégé Fac. Méd., 40, rue Worth, Suresnes (Seine). (Tél. : 506-32-83.) P. 137.

LÉVY (JEAN-PHILIPPE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 98, rue Boileau (XVIe). P. 59, 60.

LÉVY (Mme L. S.), maître de conférences adjoint Fac. Sc. P. 163.

LÉVY (MONIQUE), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LÉVY (MAURICE), prof. Fac. Sc., Lab. de Physique théorique et Hautes Énergies, 9, quai Saint-Bernard (Ve).

LÉVY (PAUL), dir. d'ét. E. P. H. E. L'Ensoleiado, Clos Cangina, Aix-en-Provence (B.-du-R.). (Tél. : 32-77.) [Après ses cours à l'École ou à son bureau, 19, av. d'Iéna (XVIe).] P. 356, 359, 436.

LÉVY-SOLAL, prof. hon. Fac. Méd., 1, place Winston-Churchill, Neuilly. (Tél. : 624-15-31.) P. 114.

LEWIN (DAVID), prof. agrégé Fac. Méd., 22, place Malesherbes (XVIIe). P. 137.

L'HÉRITIER (PH.), prof. Fac. Sc.-Orsay. Résidence C. N. R. S., Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). [Sur rendez-vous, Institut de Génétique du C. N. R. S., Gif-sur-Yvette. (Tél. : 928-51-36.)] P. 184, 197.

LHERMITTE (FRANÇOIS), prof. Fac. Méd., 3, avenue Mozart (XVIe). (Tél. : 527-24-52.) P. 136.

LHOMME (JEAN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., dir. d'ét. E. P. H. E., 14, rue de Logelbach (XVIIe). (Tél. : 924-39-18.) [Reçoit à la Faculté.] P. 82, 447.

LIAN (CAMILLE), prof. hon. Fac. Méd., membre de l'Académie de Médecine, 19, rue de Bourgogne (VIIe). (Tél. : 468-25-10.) [Mardi et jeudi à 10 h, hôpital de la Pitié. Consultation de Cardiologie. 1er étage du Pavillon de la lingerie.] (Annexe de la Clinique médicale du Pr Gilbert Dreyfus.) P. 114.

LICHNEROWICZ (ANDRÉ), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. Sc., prof. Coll. de France, 6, avenue Paul-Appell (XIVe). (Tél. : 402-89-83.) P. 150, 402.

LIGER (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LINGAT (ROBERT), dir. d'ét. E. P. H. E. et chargé de cours École des Langues Orientales, 18, rue de Grenelle (VIIe). (Tél. : 548-70-78.) P. 416, 445.

LINICK (ALFRED), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LINNUSTE (VAHUR), chargé de conf. École des Langues Orientales, 5, rue Michelet (VIe). P. 420.

LI-OGG, chargé de conférences à l'Éc. des Langues Orientales, lecteur Fac. L. et Sc. H., 72, av. Edison (XIII^e). P. 416.

LIONS, prof. Fac. Sc. 42, rue du Hameau (XV^e). P. 154, 196.

LIORET, prof. sans chaire Physiologie végétale Fac. Sc.-Orsay. 87 *bis*, av. du Général-Leclerc (XIV^e). P. 185.

LISSAC (JACQUES), prof. agrégé Fac. Méd., 61, rue Chabrol (X^e). P. 137.

LIVAGE, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LOEPER (JACQUES), professeur Fac. Méd., 3, square de Luynes (VII^e). (Tél. : 548-99-91.) P. 134.

LOMBARD (MAURICE), dir. d'ét. E. P. H. E., 12, rue Jacques-Boyceau, Versailles (Seine-et-Oise). (Tél. : 950-67-44.) [A l'École, après ses cours, et chez lui, sur rendez-vous.]

LONGUEVALLE (M^lle S.), chef de travaux Fac. Ph., 12, boulevard Saint-Germain (V^e). P. 320.

LOPES, maître de conf. associé Fac. Sc.-Orsay. P. 185.

LORIC (M^lle), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LORMEAU (M^me), chef de tr. Fac. Sc. P. 157.

LORTAT-JACOB (J.-L.), prof. Clinique chirurgicale Fac. Méd., 5, place Malesherbes (XVII^e). (Tél. : 924-02-55.) [Mardi matin, à l'hôpital Beaujon.] P. 134.

LORY (M^lle JACQUELINE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

LOT-FALCK (EVELYNE), prof. E. P. H. E., 26, bd Colbert, Sceaux (Seine). [Sur rendez-vous.] P. 356, 435.

LOUBIÈRE (AUGUSTE), prof. hon. au Muséum, 58, bd Saint-Marcel, Paris (V^e).

LOUSSOUARN, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 58, av. de Versailles (XVI^e). P. 81, 82, 83, 89.

LOYGUE (JEAN), agrégé Fac. Méd., 2, rue Lecourbe (XV^e). (Tél. : 783-51-58.) P. 138.

LUBETZKI, prof. agrégé Fac. Méd. P. 137.

LUBOCHINSKY, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

LUCAS (GABRIEL), prof. Fac. Sc., Lab. de Géologie, 1, rue V.-Cousin (V^e). (Tél. : 033-86-48. Personnel, 633-21-36.) P. 154.

LUCAS (RENÉ), membre de l'Académie des Sciences, prof. Fac. Sc., 46, boulevard de Port-Royal (V^e). [Après ses cours.] P. 151, 195, 196, 380, 422.

LUCHAIRE (FRANÇOIS), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 11, rue Saint-Lazare (IX^e). (Tél. : 878-86-68.) P. 83.

LUCIANI (GÉRARD), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

LURÇAT, professeur Fac. Sc.-Orsay, P. 185.

LUTAUD (OLIVIER), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

LWOFF (ANDRÉ), professeur Fac. Sc. P. 152.

LYON, prof. Fac. Méd. P. 138.

LYON-CAEN, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 123, rue de Longchamp (XVI[e]). (Tél. 553-01-66.) P. 61, 81, 89.

LYOTARD (JEAN-FRANÇOIS), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

MAC DONALD (M[me] A.), E. P. H. E. P. 434.

MAC LEOD, maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

MACREZ (CLAUDE), agrégé Fac. Méd., 11, avenue de Villiers (XVII[e]). (Tél. : 227-96-67.) P. 139.

MADAULE (M[me] MADELEINE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

MADAULE (M[me]), maître-assistant Fac. Sc. P. 163.

MADURO, prof. Fac. Méd., chef du service d'O. R. L. de l'hôpital Broussais, 3, rue Lamennais. P. 136.

MAGAT, prof. à titre personnel Fac. Sc., Laboratoire de Physico-chimie des rayonnements, Laboratoire de Chimie Physique, Orsay (S.-et-O.) (Tél. : 928-53-80, Postes 568 et 569.) P. 154.

MAGDELAIN (ANDRÉ), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc. P. 81, 82.

MAGDELAIN (M[me] BLANCHE), maître-assist. Fac. Dr. et Sc. Éc.

MAGNAN (CLAUDE), prof. Fac. Sc., 11 *bis*, rue Larrey (V[e]). (Tél. : 535-56-15.) [Au laboratoire de Synthèse atomique et d'Optique protonique du C. N. R. S., 67, rue Maurice-Gunsbourg, Ivry-sur-Seine. (Tél. : 482-33-50).] P. 154.

MAGNE (F.), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MAILLARD (JEAN-NOËL), prof. agrégé Fac. Méd., 2, av. Montespan (XVI[e]). P. 138.

MAITRON (JEAN), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

MAITTE, prof. à titre personnel Fac. Sc. P. 154, 335.

MALAFOSSE (DE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 11, rue Magne, Étampes (S.-et-O.). (Tél. : 7 à Étampes.) P. 82, 83.

MALANGEAU, prof. Fac. Ph., pharmacien-chef hôpital de Villejuif, 54, avenue République, Villejuif (Seine). (Tél. : 482-21-70.) [Jeudi, de 16 h à 17 h.] P. 317, 318.

MALAURIE (JEAN), dir. ét. E. P. H. E., directeur Centre d'Études arctiques et finno-scandinaves, 54, rue de Varenne (VII[e]). (Tél. Bureau : 222-48-60.) [Après son cours et sur rendez-vous.] P. 356, 449.

MALAVARD, prof. Fac. Sc., 37, rue Froidevaux (XIV[e]). P. 152, 194.

MALGRANGE, prof. Fac. Sc.-Orsay, 4, av. Saint-Laurent, Orsay (S.-et-O.). P. 185, 197.

MALGRANGE, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MALININE (MICHEL), dir. d'ét. E. P. H. E., 6, avenue Alphonse-XIII (XVI^e). (Tél. : 527-74-23.) [Après ses conférences.] P. 428.

MALINVAUD (ÉDMOND), dir. ét. E. P. H. E., 42, avenue de Saxe (VII^e). (Tél. : 783-49-78.) P. 373, 449.

MALLET (R.), prof. agrégé Fac. Méd. P. 138.

MALLIAVIN, prof. Fac. Sc.-Orsay., 252, rue de Rivoli (1^er). P. 185, 197, 335.

MALMÉJAC (J.), prof. Fac. Méd. P. 133.

MAMBRINI, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

MANANT, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MANDE (R.), agrégé de pédiatrie Fac. Méd., 10, boulevard Flandrin (XVI^e). (Tél. : 870-00-98.) P. 138.

MANDELBROJT (SZOLEM), prof. Coll. de France, 20, rue Le Verrier (VI^e). (Tél. : 033-47-61.) [Après ses cours.] P. 402.

MANDRINO (M^lle MONIQUE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay.

MANDROU (ROBERT), dir. ét. E. P. H. E., 7, rue Méchain (XIV^e). (Tél. : 535-40-57.) [Sur rendez-vous.] P. 441.

MANGENOT (GEORGES), prof. Fac. Sc., dir. lab. E. P. H. E., 26, square de Clignancourt (XVIII^e). [Laboratoire de Biologie végétale. Institut de Botanique, Orsay (S.-et O.). (Tél. : 928-53-80 et 928-57-30, Postes 491 et 492). Sur rendez-vous.] P. 184, 197, 426.

MANGEOT, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MANGEOT (ANDRÉ), professeur sans chaire Fac. Ph., 47, quai de la Tournelle (V^e). (Tél. : 633-01-40.) P. 318.

MANIEY, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MANIGAND, prof. Fac. Méd. P. 138.

MAQUET (J.), dir. d'études VI^e section E. P. H. E., 40, av. du Président-Wilson, Paris (XVI^e). (Tél. : 553-94-91.) P. 355, 444.

MARÇAIS (PHILIPPE), prof. E. N. L. O. V. P. 361, 372, 414.

MARCEL-DUBOIS (M^lle C.), chargée de conférences E. P. H. E., 6, rue Gounod (XVII^e). (Tél. : 924-66-31.) P. 355.

MARCHAL (ANDRÉ), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., dir. d'ét. E. P. H. E., 180, rue de Grenelle (VII^e). (Tél. : 468-37-36.) P. 447.

MARCHAL (GEORGES), membre de l'Académie Nationale de Médecine, prof. honoraire Fac. Méd., 85, avenue Henri-Martin (XVI^e). (Tél. : 870-64-32.) P. 114.

MARCHAL (JEAN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc. et Inst. d'Études politiques, dir. d'ét. E. P. H. E., 6^e section. P. 58, 448.

MARCHAL (D^r MAURICE-HENRI), dir. E. P. H. E., maître de recherches au C. N. R. S., chef de lab. de Radiologie Fac. Méd., 12, rue Jacques-Bingen (XVII^e). (Tél. : 227-54-04.) P. 426.

MARCHE (JEAN), prof. agrégé Fac. Méd., 7, avenue d'Eylau (XVIe). (Tél. : 727-20-45.) P. 139.

MARCOU (Mlle), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

MARCUS, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

MARCZEWSKI, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 44 *bis* bd Suchet (XVIe). (Tél. : 224-49-88.)

MARÉCHAL (ANDRÉ), prof. Fac. Sc., délégué général à la Recherche scientifique, 3, boulevard Pasteur (XVe). (Tél. : 734-28-26 et 734-96-53.) [Mercredi et vendredi, de 10 h à 12 h.] P. 185.

MARGOT-DUCLOT (JEAN), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245, 378.

MARGOTTIN-MACLOU (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MARGUERITE (HENRI), dir. ét. E. P. H. E., 109, rue du Général-de-Gaulle, Enghien (S.-et-O.).

MARGUERON (CLAUDE), prof. Fac. L. et Sc. H., 6, rue Marié-Davy (XIVe). (Tél. : 707-07-16.) [Le jeudi, à l'Institut d'Études italiennes, à partir de 11 h, et sur rendez-vous.] P. 242, 264.

MARICHAL (ROBERT), dir. ét. E. P. H. E., 14, rue Chanoinesse (IVe). P. 431.

MARIE (JULIEN), prof. Fac. Méd., hôpital des Enfants-Malades, 86, boulevard Flandrin (XVIe). (Tél. : 727-45-28.) P. 136, 363.

MAROIS (MAURICE), prof. agrégé d'histologie Fac. Méd., 89, boulevard Saint-Michel (Ve). (Tél. : 033-95-20.) P. 137.

MAROT (PIERRE), membre de l'Institut, directeur École des Chartes, 32, rue Cassette (VIe). (Tél. : 548-12-27.) [A l'École, le jeudi de 15 à 17 h, et sur rendez-vous.] P. 409, 410, 411.

MAROUZEAU, prof. Hon. Fac. L. et Sc. H. P. 222.

MARQUET (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MARROU (HENRI-I.), prof. Fac. L. et Sc. H., 19, rue d'Antony, à Châtenay-Malabry (Seine). (Tél. : 702-14-11.) [Demander rendez-vous par téléphone.] P. 228, 587.

MARTHELOT (PIERRE), dir. d'ét. E. P. H. E., chargé miss. Cité Universitaire, Fondation nat., 19, bd Jourdan, Paris (XIVe). (Tél. : 402-90-95.) P. 356, 442.

MARTI, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MARTIN (Mme FRANÇOISE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

MARTIN (HENRI-JEAN), dir. d'ét. E. P. H. E. (IVe section), 2, avenue Adolphe-Max, Lyon (Ve). P. 433.

MARTIN (J.), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MARTIN (ROGER), maître de conférences Fac. L. et Sc. H., 9, allée Gabrielle-d'Estrées, Bourg-la-Reine, Seine. P. 225, 334.

MARTIN (R.), E. P. H. E. P. 429.

MARTIN, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 188.

MARTINAIS (JACQUES), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MARTINET (ANDRÉ), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E., 3, place de la Gare, Sceaux (Seine). (Tél. : 702-12-04.) [Institut de Linguistique, vendredi 16 h.] P. 235, 249, 355, 356, 433.

MARTINI (FRANÇOIS), dir. ét. E. P. H. E., 52, rue de la Pelouse, Neuilly-Plaisance (S.-et-O.). (Tél. : Neuilly-Plaisance 17-81.) [Sur rendez-vous.] P. 356, 359.

MARTINOT-LAGARDE (PHILIPPE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

MARTOJA, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MARTY (M^me^), prof. sans chaire, Physique M. P. C. Fac. Sc.-Orsay. P. 185.

MARX (J.), dir. d'ét. E. P. H. E., 2, rue Cardinal-Lemoine (V^e^). (Tél. : 033-30-26.) [Après ses cours.] P. 437.

MARX (M^me^), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MASSAT, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MASSIAS (PIERRE), prof. agrégé Fac. Méd., 37, rue du Général-Foy (VIII^e^). P. 138.

MASSON (M^lle^ JEANNINE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189

MASSON (M^lle^), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MASSON (OLIVIER), chargé de conf. E. P. H. E. (IV^e^ section), 17, rue Berthollet (V^e^). P. 429.

MASSOT, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MATHE (GEORGES), maître de conf. agrégé de carcinologie Fac. Méd., dir. de l'Institut de Cancérologie et d'immunogénétique, 11 *bis*, rue Valentin-Haüy (XV^e^). (Tél. : 306-85-43.) P. 137.

MATHEY (JEAN), prof. Fac. Méd., 10, place H.-Bergson (VIII^e^). (Tél. : 522-12-87.) P. 135.

MATHIEU (JEAN-PAUL), prof. Fac. Sc., 1, rue Victor-Cousin (V^e^). [Après ses cours.] P. 154.

MATHIEU (P.), prof. hon. Fac. Méd. P. 114.

MATHIOT (ANDRÉ), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 31, quai de Bourbon (IV^e^). P. 83.

MATORÉ (GEORGES), dir. du Bureau des Renseignements Universitaires, dir. des Cours de Civilisation française, admin. École d'Interprètes et de Traducteurs, secrétaire général de la Société des Amis de l'Université de Paris, 17, rue de Passy (XVI^e^). (Tél. : 288-18-55.) [Au Bureau des Renseignements, lundi de 15 h à 17 h.] P. 358, 380, 382, 577.

MATRICON, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

MATRICON-GONDRAN (M^me^), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MATTENET, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MATTLER (JOSEPH), prof. Physique S. P. C. N., 12, rue Cuvier (V^e^). (Tél. : 535-58-55.) P. 154.

MAUNY (RAYMOND), prof. Fac. L. et Sc. H. (Centre de recherches africaines), 1, rue Victor-Hugo, Chinon (I.-et-L.). [Après ses cours.] P. 232, 355.

MAURAIN, membre de l'Institut, doyen hon. Fac. Sc., 79, rue du Faubourg-Saint-Jacques (XIV^e^). (Tél. : 707-04-70.) P. 21, 150.

MAURER (PIERRE), prof. agrégé Fac. Méd., 55, av. de Paris, L'Isle-Adam. P. 137.

MAURICE, m. de conf. agrégé Fac. Méd., 198, avenue Victor-Hugo (XVI^e^). (Tél. : 870-38-58.) P. 139.

MAURY (JEAN-PIERRE), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MAURY (ROGER), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MAWAS (J.), dir. honoraire de laboratoire, E. P. H. E., chargé des fonctions de directeur de recherches C. N. R. S., 29, rue Manin (XIX^e^). (Tél. : 205-61-26.)

MAY (RAOUL-MICHEL), prof. Fac. Sc.-Orsay, 2, rue Alexandre-Parodi (X^e^). [Vendredi, 15 à 17 h, Laboratoire d'Anatomie comparée, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928-53-80 et 928-57-30, poste 572.)] P. 184, 197.

MAYER (M.), agrégé Fac. Méd., 54, avenue d'Iéna (XVI^e^). (Tél. : 553-21-64.) P. 139.

MAYOUX (JEAN-JACQUES), prof. Fac. L. et Sc. H., 1, rue Monticelli (XIV^e^). [Mercredi, 17 h 15, salle des Commissions, 18 *a*, rue de la Sorbonne.] P. 240, 335.

MAYRAT (ANDRÉ), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189, 335.

MAZEAUD (HENRI), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 4, square de l'Avenue-du-Bois (11, rue Le Sueur) (XVI^e^). (Tél. : 704-48-24.) [Après ses cours.] P. 58.

MAZEAUD (LÉON), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 21, avenue Maréchal-Franchet-d'Esperey (XVI^e^). (Tél. : 647-61-55.) [Après ses cours.] P. 60.

MAZET, prof. Fac. Sc.-Orsay, Mécanique générale, Mécanique des vibrations, Mécanique des solides (3^e^ cycle), 38, rue Madeleine-Crenon, Sceaux (Seine). P. 185, 197.

MAZET (M^me^ HUGUETTE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

MAZIÈRES, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MAZLIAK (PAUL), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MAZON (ANDRÉ), membre de l'Institut, prof. hon. au Coll. de France, président d'honneur de l'Institut d'Études slaves, 140, avenue de Suffren (XV^e). (Tél. : 783-20-87.) [Dimanche, de 11 h à 12 h, ou un autre jour, sur rendez-vous.] P. 409.

MAZOUÉ (M^me HENRIETTE), dir. adj. E. P. H. E. (3^e section), 63, boulevard Saint-Germain (V^e). (Tél. : 033-31-37.) P. 426.

MEARY (ROBERT), prof. agrégé Fac. Méd., 158 *bis*, avenue de Suffren (XV^e). (Tél. : 783-89-49.) P. 137.

MEIJER, prof. associé Fac. Sc.

MEILLON (GUSTAVE), directeur de l'Institut Franco-Vietnamien, prof. à l'École des Langues Orientales, 22, rue Des Renaudes (XVII^e). (Tél. : 622-24-16.) [Sur rendez-vous.] P. 416.

MELLO-É-SOUZA (DE), prof. associé. Fac. L. et Sc. H. P. 243.

MENASCE (J.-P. DE), dir. d'ét. E. P. H. E., 28, avenue Sainte-Foy, Neuilly (Seine). (Tél. : 624-31-10.) [Sur rendez-vous.] P. 360, 437.

MENTZER (CHARLES), prof. au Muséum. P. 450.

MENY, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MÉRAUD (JACQUES), dir. ét. E. P. H. E., 125, boulevard de la Reine, Versailles (S.-et-O.). P. 448.

MERCADIER (GUY), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

MERCADIER (MAURICE), agrégé Fac. Méd., 198, av. Victor-Hugo, Paris (XVI^e). (Tél. : 870-88-66.) P. 138.

MERCIER (PAUL), dir. d'ét. E. P. H. E., 6, rue J.-E.-Voisembert, Issy-les-Moulineaux (Seine). P. 355, 444.

MERCIER, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MERGAULT, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MERGAULT, maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

MERGER (ROBERT), prof. Fac. Méd., 174, bd Saint-Germain (VI^e). (Tél. : 548-40-87.) P. 135.

MÉRIEN (PIERRE), inspecteur des services administratifs pour l'Académie de Paris. P. 22.

MERKLEN (F. P.), prof. Fac. Méd., 108, boulevard Saint-Germain (VI^e). (Tél. : 033-80-72.) P. 134.

MERLE D'AUBIGNÉ (ROBERT), prof. Fac. Méd., hôpital Cochin, 27, rue du Faubourg-Saint-Jacques (XIV^e). [Sur rendez-vous. (Tél. : 326-13-49).] P. 135.

MESLIN (MICHEL), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

METZGER, prof. Fac. Méd. P. 138.

MEUVRET (JEAN), dir. d'ét. E. P. H. E., 39, quai de l'Horloge (I^er) (Tél. : 033-28-89.) P. 440.

MEYER, prof. Fac. Sc.-Orsay. P. 155, 185.

MEYER (ANDRÉ), prof. Fac. Méd., 165, rue de la Pompe (XVIe). (Tél. : 727-64-92.) P. 136.

MEYERSON (IGNACE), dir. d'ét. E. P. H. E., 9, rue Édouard-Detaille, Boulogne-sur-Seine. [Sur rendez-vous.] P. 445.

MEYNAUD (JEAN), dir. d'ét. E. P. H. E., 31, bd du Commandant. Charcot, Neuilly-sur-Seine.

MEYNIEUX, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MEYRIAT (JEAN), dir. ét. E. P. H. E., 27, rue Saint-Guillaume, Paris (VIIe). P. 344, 345, 367, 439.

MICHA (ALEXANDRE), prof. Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 263.

MICHARD (A.), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MICHAUD (GUY), prof. Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 263, 264.

MICHAUD, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MICHAUX (LÉON), prof. Fac. Méd., 14, bd Émile-Augier (XVIe). (Tél. : 870-84-80.) P. 98, 136.

MICHEL (JEAN-RENÉ), prof. agrégé Fac. Méd., électroradiologiste des Hôpitaux de Paris, 4, av. Sully-Prudhomme, Paris (VIIe). (Tél. : 468-19-20.) P. 138.

MICHEL (ANDRÉ), prof. Fac. Sc.-Orsay, 5, avenue du Général-Leclerc, Saint-Maur (Seine). (Tél. : 472-03-22.) P. 184, 190, 197.

MICHEL (Mme J.), chef de travaux Fac. Sc. P. 157.

MICHEL (PIERRE), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

MICHEL (Mlle), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

MICHEL-DURAND (ÉMILE), maître de conf. honoraire Fac. Sc., dir. ét. E. P. H. E., 42, rue Jouffroy, Paris (XVIIe). [Samedi 20 h.]

MIGINIAC (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MIGNOT (JACQUES), chef de travaux Fac. Méd.

MIKOL (CLAUDE), prof. agrégé Fac. Méd., 162, boulevard Berthier (XVIIe). (Tél. : 425-84-07.) P. 138.

MILHAUD (GÉRARD), prof. agrégé Fac. Méd., 5, rue des Saints-Pères (VIe). (Tél. : 783-80-88.) P. 138.

MILLIEZ (PAUL), prof. Fac. Méd., 26, rue Jean-Mermoz (VIIIe). (Tél. : 225-13-13.) [A l'hôpital Broussais, le matin.] P. 135.

MILLOT (JACQUES), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. Sc., prof au Muséum, dir. du Musée de l'homme, Palais de Chaillot (XVIe). (Tél. : 727-74-46.) [Sur rendez-vous.] P. 150, 355, 426, 451, 452.

MINARD (Mme), conseiller administratif Fac. Sc. P. 149.

MINARD (ARMAND), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E., 285, rue de Vaugirard (XVe). (Tél. : 250-71-45.) [Après ses conférences.] P. 235, 358, 433.

MINDER (ROBERT), prof. Coll. de France, prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 13, rue Molitor (XVIe). [Après ses cours.] P. 222, 409.

MINKOWSKI, prof. agrégé Fac. Méd., médecin des Hôpitaux de Paris. P. 138.

MIOCQUE (M.), maître de conférences Fac. Ph. P. 319.

MIQUEL (BAPTISTIN), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

MIRAMBEL (ANDRÉ), membre de l'Institut, administr. École Langues Orientales, chargé de cours Fac. L. et Sc. H., 2, rue de Lille (VII^e). (Tél. : 222-09-91.) [A l'Inst. néo-hellénique et à l'Éc. des Langues Orientales, après ses cours, sur rendez-vous.] P. 244, 357, 411, 418.

MOCH, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MOLLARET (P.), prof. Fac. Méd., chef de service à l'Institut Pasteur, médecin des Hôpitaux, 12, rue du Parc-Montsouris (XIV^e). [Mercredi à 11 h à l'hôpital Claude-Bernard.] P. 135.

MOLLAT DU JOURDIN (MICHEL), prof. Fac. L. et Sc. H., 1, rue Bausset (XV^e). (Tél. : 828-88-31.) [Jeudi entre 16 h et 17 h 30 et sur rendez-vous]. P. 229, 381.

MONBEIG (PIERRE), professeur Fac. L. et Sc. H., dir. adj. C. N. R. S., dir. de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine, 87, bd Saint-Michel (V^e). (Tél. : 326-21-63.) [Sur rendez-vous.] P. 233, 342, 343, 393.

MONCASSIN, chef de travaux Fac. Sc. P. 157.

MONCLA (ROBERT), secrétaire général des services universitaires, adjoint au directeur des services administratifs de l'Académie de Paris. P. 22.

MONDANGE (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MONÉGER, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MONFRIN (J.), prof. à l'École des Chartes, 29, boulevard Saint-Michel (V^e). (Tél. : 326-80-55.) [A l'École après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 410.

MONIER (CHARLES), secrétaire général hon. Fac. Sc., Inspecteur général des services administratifs au ministère de l'Éducation Nationale, 11 *bis*, quai Saint-Bernard (V^e). (Tél. : 633-20-75.)

MONNIER (ALEXANDRE-M.), prof. Fac. Sc., membre de l'Académie de Médecine, dir. lab. E. P. H. E., 2, square Montsouris (XIV^e). (Tél. : 402-66-24.) Au Labo. de Physiologie générale, 9, quai Saint-Bernard. (Tél. : 326-07-25, Poste 3240.) [Le vendredi de 15 à 16 h, et sur rendez-vous.] P. 152, 196, 426.

MONOD (JACQUES), prof. Fac. Sc. P. 152, 195.

MONOD (ROBERT), membre de l'Acad. de Méd., président honoraire de l'Acad. de Chirurgie, prof. hon. Fac. Méd., 83, rue Denfert-Rochereau (XIV^e). (Tél. : 033-45-32.) P. 114.

MONOD (SYLVÈRE), professeur Fac. L. et Sc. H., 18, bd Saint-Germain (V^e). (Tél. : 033-03-05.) P. 240, 335.

MONOD (THÉODORE), membre de l'Institut, prof. Muséum d'Histoire naturelle, 57, rue Cuvier (V^e^). (Tél. : 402-40-10.) P. 451.

MONOT (M^lle^ RENÉE), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MONTEIL (PIERRE), maître de conférences Fac. L. et Sc. H., Dijon. P. 334.

MONTEL (M^me^), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MONTEL (MARC), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MONTEL (PAUL), membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, doyen hon. Fac. Sc., président de la section des Sciences mathématiques E. P. H. E., 79, rue du Faubourg-Saint-Jacques (XIV^e^). [Le jeudi, à l'Institut Henri-Poincaré, de 15 à 17 h.] P. 150, 174, 178, 421.

MONTET (PIERRE), prof. hon. Coll. de France, membre de l'Institut, 71, rue du Moulin-des-Prés (XIII^e^). (Tél. : 535-09-09.) P. 409.

MONTIGNY (RENÉ), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

MORAND (M^me^ GENEVIÈVE), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MORAND (MAX), prof. Fac. Sc., dir. du Labo. de Physique-Enseignement, 8, rue Octave-Feuillet, Paris. (Tél. : 870-86-25.) [Après son cours.] P. 152, 196.

MORAZÉ (CHARLES), dir. d'ét. E. P. H. E., 15, avenue Paul-Doumer (XVI^e^). [Sur rendez-vous.] P. 435, 439, 447.

MOREAU (GUY), maître-assistant Fac. Sc. Station Biologique des Eyzies, Les Eyzies (Dordogne). P. 164.

MOREAU (LOUIS), prof. agrégé Fac. Méd., 96, rue de Miromesnil (VIII^e^). (Tél. : 522-09-08.) P. 138.

MOREAU (PIERRE), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 20, rue du Docteur-Lucas-Championnière (XIII^e^). P. 222.

MOREAU (RENÉ), prof. hon. Fac. Méd., membre de l'Académie de Médecine, 12, rue Dufrénoy (XVI^e^). P. 114.

MOREAU (ROBERT), prof. Fac. Ph., hôpital Beaujon, 100, boulevard Général-Leclerc, Clichy (Seine). (Tél. : 737-51-67.) [Lundi, 15 à 17 h.] P. 318.

MOREL, secrétaire général honoraire Fac. Méd.

MOREL, prof. sans chaire Physiologie comparée, Fac. Sc. P. 155.

MOREL, ch. tr. Mécanique ex. des fluides, Fac. Sc. P. 157.

MOREL (M^me^), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MOREL (ANDRÉ), Fac. Sc. P. 171.

MOREL (JACQUES), chargé d'enseign. Fac. L. et Sc. H. de Lille. P. 334.

MOREL (P.), maître de conférences Fac. Sc. P. 156.

MORETTE (A.), prof. Fac. Ph., 148, boulevard du Montparnasse. (Tél. : 033-30-44.) [Au Laboratoire d'Hydrologie, le samedi, de 15 à 16 h.] P. 318.

MORET-BAILLY (M^me^), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MORICARD, dir. Lab. Hormonologie et Cytologie Expérimentale E. P. H. E., hôpital Broca, 111, rue L.-M. Nordmann (XIIIe). (Tél. : 707-28-94.) P. 426.

MORILLON (CLAUDE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

MORILLON (Mme MIREILLE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

MORIN (PAUL), prof. agrégé Fac. Méd., 114, avenue de Wagram (XVIIe). (Tél. : 924-64-55.) [Sur rendez-vous.] P. 139.

MORIN (Mlle HÉLÈNE), chef de travaux Fac. Ph., 9, rue de Mézières, Paris (VIe). (Tél. : 548-77-46.) P. 320.

MOSCOVICI (SERGE), E. P. H. E. P. 445.

MOSNIER (JEAN), maître-assistant E. N. S. P. 335.

MOUCHEZ, maître de conf. chargé de l'ens. des maths Fac. Dr. et Sc. Éc., 41, rue de Vaugirard, Paris (VIe). P. 59.

MOULÉ (Mlle YVONNE), dir. adj. lab. E. P. H. E., Centre de Recherches sur la cellule normale et cancéreuse, 16 *bis*, av. Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine). P. 426.

MOULONGUET (ALBERT), prof. agrégé Fac. Méd., 10, rue des Marronniers (XVIe). (Tél. : 527-41-83.) P. 139.

MOULONGUET (PIERRE), prof. honoraire Fac. Méd., Monpezat par Lembeye (Basses-Pyrénées). P. 114.

MOURADOFF-FOUQUET (Mme), chef de tr. Fac. Sc., 8, rue Renault, Saint-Mandé. (Tél. 326-67-68.) P. 157.

MOUREU (H.), membre de l'Institut, dir. de labo. E. P. H. E. P. 422.

MOUSNIER (ROLAND), prof. Fac. L. et Sc. H., 95, bd Jourdan (XIVe). [Sur rendez-vous.] P. 230, 250.

MOUSSEAU, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

MOYSE (A.), prof. Fac. Sc.-Orsay (chaire de physiologie végétale), 24, rue F.-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine). P. 184, 196, 197.

MOZZICONACCI (PIERRE), agrégé Fac. Méd., 41, rue d'Assas (VIe). (Tél. : 548-71-35.) P. 139.

MUS (PAUL), prof. Coll. de France, rue Auguste-Dolnet, Vaux-sur-Seine (S.-et-O.). (Tél. : Meulan 10-56.) P. 359, 407.

MUSSET (RENÉ), agrégé Fac. Méd., 42, quai des Orfèvres (Ier). (Tél. : 033-53-28.) P. 137.

NADAL (OCTAVE), ancien prof. Fac. L. et Sc. H. P. 222.

NAMER (ÉMILE), chargé de cours Philosophie Italienne, 59 *bis*, rue de la Tour, Paris (XVIe). (Tél. : 870-10-94.) [Reçoit après ses cours ou sur rendez-vous.]

NATAF, professeur Fac. Sc., 5, place de la République, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928-59-27.)

NATAF (ANDRÉ), dir. ét. E. P. H. E., 53 *bis*, rue Boileau (XVI^e). P. 449.

NATALI (JEAN), prof. agrégé Fac. Méd., 66, boulevard Malesherbes (VIII^e). (Tél. : 522-07-53.) P. 138.

NATHAN (JACQUES), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

NATTER (FRANÇOIS), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

NAUTIN (PIERRE), dir. d'études E. P. H. E., 13, allée du Colonel-Rivière, Fresnes (Seine). (Tél. : 702-88-38.) [Sur rendez-vous.] P. 438.

NENNA, prof. agrégé Fac. Méd. P. 138.

NERON, prof. Fac. Sc.-Orsay, 41, rue Godillot, Saint-Ouen (Seine). P. 184.

NEUILLE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay.

NEUMANN (M^me MADELEINE), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

NEVEU, maître de conf. associé Fac. Sc. P. 156.

NEVILLE (PIERRE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

NEZELOF (CH.), professeur Fac. Méd., 37, rue Gazan (XIV^e). P. 134.

NGUYÊN TRÂN HUÂN, chargé de conf. E. P. H. E. (IV^e section) 51, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (V^e). (Tél. : 535-03-88.) P. 434.

NGUYEN VAN THOAI, dir. de recherches au C. N. R. S., dir. lab, E. P. H. E. P. 426.

NICK (JEAN), agrégé Fac. Méd., 77 *bis*, avenue de Breteuil (XV^e). (Tél. : 783-74-00.) P. 138.

NICOLAS (JEAN), prof. Fac. Sc., Géologie appliquée, 191, rue Saint-Jacques (V^e). (Tél. : 633-03-30.) P. 155.

NICOLLE (J.), directeur du Laboratoire de Biochimie des isomères, E. P. H. E., Coll. de France. P. 426.

NIGOND, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay.

NIVAT, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

NOAILLES (R.-H.), prof. Muséum. P. 452.

NORDMANN (J.), maître de conférences Fac. Méd. P. 137.

NORMANT (H.), prof. Fac. Sc., 40 *bis*, rue Violet (XV^e). [A son Laboratoire synthèse organique, 1, rue V.-Cousin (033-24-13), lundi 10 h.] p. 152, 422.

NORMANT, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

NOUGARÈDE (M^me), prof. sans chaire Fac. Sc. P. 155.

NOUGAYROL (JEAN), prof. à l'Institut d'Études sémitiques, dir. d'ét. E. P. H. E., 3, rue Marié-Davy (XIV^e). P. 373, 436.

NOUGIER (J.), maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

NOUVEL, prof. au Muséum, 57, rue Cuvier (V^e). Dir. du Parc Zoologique et de la Ménagerie du Jardin des Plantes. P. 451, 452.

NOYELLE, prof. hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., dir. d'ét. E. P. H. E., 6, rue Valentin-Haüy (XV^e). (Tél. : 783-25-85.) P. 39.

NOZERAN, prof. Fac. Sc.-Orsay, 6, rue Alexandre-Fleming, Fontenay-aux-Roses. P. 184.

NOZIÈRES, prof. sans chaire Fac. Sc. P. 155.

OBATON, chef de tr. Fac. Sc. P. 157.

ODENT, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

OFFRET (GUY), prof. de clinique ophtalmologique Fac. Méd., 16, rue de Logelbach (XVII^e). (Tél. : 924-44-15.) P. 135.

OHANA, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

OLÉRON (M^me GENEVIÈVE), dir. adj. lab. E. P. H. E., 8, allée Bernadotte, Parc Penthièvre, Sceaux. P. 369, 426.

OLÉRON (PIERRE), prof. Fac. L. et Sc. H., 8, allée Bernadotte, Sceaux (Seine). [Au Laboratoire de Psychologie génétique, à la Sorbonne (Esc. A. Tél. : 326-79-22), le vendredi de 10 h à midi et sur rendez-vous.] P. 227, 369, 370.

OLIVEREAU, maître-assistant Fac. Sc. P. 164.

OLIVIER (CL.), prof. Fac. Méd., 11, rue des Saints-Pères. (Tél. : 548-16-69.) [A l'hôpital Tenon.] P. 135.

OLIVIER, prof. hon. Fac. de Méd., 66, boulevard Raspail (VI^e). P. 114.

OLIVIER (GEORGES), prof. Fac. Sc. et Fac. Méd., 39, avenue des Gobelins (XIII^e). (Tél. : 707-14-07.) [Laboratoire à la Fac. Méd., 45, rue des Saints-Pères (VI^e). (Tél. : 222-00-71.)] P. 134, 154, 355.

OLMER (PHILIPPE), prof. Fac. Sc., dir. de l'École supérieure d'Électricité, 10, avenue Pierre-Larousse, Malakoff (Seine). (Tél. : 253-56-30.) P. 152, 195.

ORCEL (L.), maître de conf. agrégé Fac. Méd., biologiste des Hôp., chef de service, 95, rue Lauriston (XVI^e). (Tél. 553-78-08.) P. 136.

ORCEL (JEAN), membre de l'Institut, prof. de Minéralogie au Muséum, dir. lab. E. P. H. E., 61, rue Buffon (V^e). (Tél. : 402-36-27.) [Sur rendez-vous téléphonique.] P. 426, 451.

ORCIBAL (JEAN), dir. d'ét. E. P. H. E., 11, rue Pascal (V^e). [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 438.

ORCIVAL, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

ORIGAS (JEAN-JACQUES), maître-assistant, Éc. des L. O.-E. N. S., 45, rue d'Ulm (V^e). P. 416.

ORSINI (ANDRÉ), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

OTTAVI (HENRI), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

OSTROWESKY (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

OUDAR (JACQUES), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

OUY (G.), ch. de conférences E. P. H. E., 9, rue Boussingault (XIII^e). (Tél. : 707-96-65.) P. 431.

OVTRACHT, maître-assistant Fac. Sc. P. 165, 189.

OZANAM (DIDIER), dir. d'ét. E. P. H. E., 7, rue Denis-Poisson (XVII^e). (Tél. : 380-74-56.) Actuellement secrétaire général de la Casa de Velázquez à Madrid.

OZON, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PACAUD (A.), secrétaire général hon. Fac. Sc., secrétaire général hon. de l'École Nationale Supérieure de Chimie, dir. général de la mutuelle de l'Enseignement public, Thoury-Ferrottes (Seine-et-Marne). (Tél. : Montereau 94-07.)

PACAUD (M^me SUZANNE), dir. adj. lab. E. P. H. E. et dir. scientifique au Centre National de la Recherche scientifique, 3, rue de la Santé, Paris (XIII^e). (Tél. : 402-77-69.) P. 426.

PACTET (PIERRE), maître-assistant Fac. Dr. et Sc. Éc.

PADOVANI (PAUL), prof. de Clinique orthopédique et traumatologique, Fac. Méd., 1, rue O.-Feuillet (XVI^e). (Tél. : 870-34-42.) [Au Centre Foch, 40, rue Worth, Suresnes (Seine), les mardis et vendredis matin, sur rendez-vous téléphonique à 506-18-00.] P. 136.

PAGES (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PAGES (J.-CL.), maître de conférences Fac. Méd. P. 138, 370.

PAGES (MAX), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

PAGOSSE (ROGER), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

PAILLARD (M^elle), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PAILLAS (JEAN), maître de conf. agrégé Fac. Méd., 5, rue Victor-Massé (IX^e). (Tél. : 878-60-80.) P. 136.

PAILLERET (M^lle), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PALLAUD (ROBERT), maître de conf. adj. Fac. Sc., 14, rue de la Bourcilière, Petit-Clamart (Seine). P. 165.

PALMADE (GUY), maître-assistant E. N. S. P. 335.

PANIGEL (MAURICE), prof. Fac. Sc., Centre de Paris, Biologie générale, 105, boulevard Raspail (VI^e). (Tél. : 222-65-50.) P. 155.

PANNETIER (GUY), prof. Fac. Sc., maître de conf. à l'École Polytechnique, 26, avenue Charles-Péguy, Sceaux (Seine). Lab. de Chimie X, Fac. des Sciences, 1, rue Guy-de-la-Brosse (V^e). (Tél. : 326-07-25, Poste 36-26.) P. 152.

PANSARD (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PAOLETTI (CLAUDE), maître de conférences agrégé Fac. Ph., 6, rue Armand-Moisant (XV^e). (Tél. : 306-81-54.) P. 319.

PAQUELIN, prof. Fac. Médecine. P. 137.

PARDO (M^me), maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

PARIS (René), prof. Fac. Ph., 104, bd Arago (XIVe). [Mardi, 17 h.] P. 318.

PARGUEY (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PARREAUX (André), professeur Fac. L. et Sc. H., 3, rue Vauquelin (Ve). (Tél. : 707-68-06.) P. 240.

PARROT (J.-L.), prof. Fac. Méd., 27, boulevard Péreire (XVIIe). (Tél. : 924-45-66.) P. 134, 426.

PARROT, prof. P. 360.

PASCAL, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PASCAL (Paul), membre de l'Institut, prof. hon. de Chimie, Fac. Sc., 6, place du Panthéon (Ve). (Tél. : 326-77-58 et 033-24-13, poste 221 ou 222.) [Sur rendez-vous.] P. 150, 422.

PASCAL (Pierre), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., prof. hon. à l'Éc. des Langues Orientales, 6, rue du Général-Cordonnier, Neuilly (Seine). (Tél. : 624-88-60.) P. 222.

PASCAUD (Mme), maître de conférences Fac. Sc. P. 156.

PASQUIER (Jean), dir. Serv. Baccalauréat. P. 22.

PASSELECQ (Mme), prof. Fac. Médecine. P. 136.

PASTEUR VALLERY-RADOT, membre de l'Académie Française et de l'Académie de Médecine, prof. hon. de Clinique médicale propédeutique à la Fac. de Médecine, 49 *bis*, avenue Franklin-Roosevelt (VIIIe). (Tél. : 359-21-16.) [Sur rendez-vous.] P. 114.

PATEL (Jean), prof. Fac. Méd., 6, avenue de Messine (VIIIe). (Tél. : 522-73-32.) P. 134.

PATRONNIER DE GANDILLAC (Maurice), prof. Fac. L. et Sc. H., 3, rue Rigaud, Neuilly-sur-Seine. (Tél. : 624-63-58.) [Mercredi, 11 h, cabinet de la salle C, et sur rendez-vous.] P. 225.

PAULINE, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264.

PAULME (Mme D.), dir. d'ét. E. P. H. E., 35, rue Fontaine-à-Mulard, Paris (XIIIe). (Tél. : 535-37-18.) [Reçoit le mercredi à l'École, après ses cours.] P. 356, 444.

PAUPARDIN (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PAUPE (J.), prof. agrégé Fac. Méd., 98, cours de Vincennes (XIIe). P. 138.

PAUTHENIER, prof. hon. Fac. Sc., dir. du Lab. des Hautes Tensions de la Fac. des Sciences, Le Vésinet, 6, place du Panthéon (Ve). P. 150.

PAYEN DE LA GARANDERIE (Hugues), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PECKER (Jean-Claude), dir. Observatoire de Nice, prof. Coll. de France. P. 403.

PECKER-WIMEL (Mme), professeur Fac. Sc. P. 154.

PEDELABORDE, professeur Fac. L. et Sc. H. P. 234.

PELLAT (CHARLES), prof. Fac. L. et Sc. H., 21, rue Ferdinand-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : 702-39-78.) [A l'Institut des Études islamiques, 13, rue du Four (VIe), le jeudi à 17 h et sur rendez-vous.] P. 224, 243, 361, 372.

PELLERIN (DENYS), prof. agrégé Fac. Méd., chirurgien des Hôpitaux, 9, avenue Frédéric-Le-Play (VIIe). (Tél. : 468-30-03.) P. 138.

PELLERIN (PIERRE), prof. agrégé Fac. Méd., 6, rue Marié-Davy (XIVe). P. 138.

PÉPIN (J.), ch. de conférences E. P. H. E., 17, rue de Sèvres (VIe). (Tél. : 222-03-88.) P. 430.

PÉPINRONDOT, prof. Fac. Médecine. P. 137.

PÉQUIGNOT (HENRI), prof. à titre personnel Fac. Méd., 12, rue Le-Verrier (VIe). (Tél. : 033-07-68.) P. 136.

PERCHERON (FRANÇOIS), maître de conférences agrégé Fac. Ph., pharmacien des Hôpitaux, Centre hospitalier E.-Roux à Limeil-Brévannes (S.-et-O.). (Tél. : 922-64-11.) P. 319.

PERDEREAU (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PEREZ Y JORBA, prof. sans chaire Fac. Sc.-Orsay. P. 185.

PERLES (ROLAND), chef de travaux, chargé de cours de chimie biologique Fac. Ph., 4, av. de l'Observatoire, Paris (VIe). [Lundi 15 h 30.] P. 320.

PERIE (JACQUES), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

PERIO, prof. sans chaire Fac. Sc.-Orsay. P. 185.

PERPILLOU, prof. Fac. L. et Sc. H., 2, boulevard Henri-IV (IVe). (Tél. : 272-34-49.) [Lundi, à 16 h, à l'Institut de Géographie, et mercredi après-midi, exclusivement sur rendez-vous (doctorats).] P. 234, 334.

PERRAT (CHARLES), prof. École des Chartes, 11, rue de Grenelle (VIIe). [Après ses cours.] P. 410.

PERRAULT (MARCEL), prof. (T. T. P.) Fac. Méd., 8, rue Perronet (VIIe). (Tél. : 548-31-51.) P. 136.

PERRET (JACQUES), prof. Fac. L. et Sc. H., 43, avenue de Joinville, Nogent-sur-Marne (Seine). (Tél. : 873-33-11.) [A l'Institut d'Études latines, le lundi à 15 h et sur rendez-vous.] P. 223, 236, 248.

PERRIN (CH.-EDMOND), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 11 *bis*, rue de Navarre (Ve). (Tél. : 707-29-90.) P. 222.

PERRIN (FRANCIS), prof. Coll. de France, prof. hon. Fac. Sc., 4, rue Froidevaux (XIVe). P. 150, 403.

PERROT (ROGER), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 14, bd Bineau, Levallois-Perret (Seine). P. 59, 61.

PERROT, prof. Fac. L. et Sc. H., 3, rue A.-Daudet (XIV^e). (Tél. : 402-54-33.) P. 235, 363.

PERROTIN (J.), agrégé Fac. Méd., 18, boulevard Maillot, Neuilly (Seine). (Tél. : 624-31-72.) P. 138.

PERROUX (FRANÇOIS), prof. Coll. de France, prof. hon. aux Fac. de Dr. et des Sc. Éc. de Lyon et de Paris, dir. Inst. Sc. Éco. Appl., 35, boulevard des Capucines (II^e). (Tél. : 742-74-36.) Dir. Inst. Étude du Dév. Éco. et Soc., membre du Conseil Économique et Social. [Sur rendez-vous.] P. 39, 350, 405, 447.

PERROY (ÉDOUARD), prof. Fac. L. et Sc. H., 5, rue Monticelli (XIV^e). (Tél. : 402-95-25.) [Le lundi et le jeudi de 16 h à 18 h, et chez lui, dimanche de 10 h à 12 h.] P. 223, 229.

PERTUISET (BERNARD), prof. agrégé de neuro-chirurgie Fac. Méd., 53, avenue Montaigne (VIII^e). (Tél. : 359-97-30.) P. 137.

PESENTI (JACQUES), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

PESTIS (JEAN), chef de tr. Fac. Ph.

PETIT (GEORGES), prof. hon. Fac. Sc. P. 150.

PETIT, maître de conf. Fac. Sc. P. 156.

PETIT (M^me CLAUDINE), maître de conf. Fac. Sc., 7, quai Saint-Bernard (V^e).

PETIT-DUTAILLIS, prof. hon. Fac. Méd. P. 114.

PETITJEAN (MICHEL), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PETITMENGIN (PIERRE), bibliothécaire en chef E. N. S., 45, rue d'Ulm (V^e). P. 333.

PETOT (PIERRE), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., dir. d'ét. E. P. H. E., 2 *bis*, square du Croisic (XV^e). (Tél. : 783-78-40.) P. 39.

PETROFF, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PEUBE (J.-LAURENT), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PEYRARD (MAX), maître-assist. Fac. Dr. et Sc. Éc.

PEYRETHON, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

PÉZARD (ANDRÉ), prof. hon. Coll. de France, 8, rue du Puits-de-l'Ermite (V^e). (Tél. : 402-09-07.) [Sur rendez-vous.] P. 409.

PFLAUM (H.-G.), chargé de conf. E. P. H. E. (IV^e section), 8, rue Poulletier (IV^e). P. 334, 430.

PFLAUM (HANS), prof. E. N. S., 45, rue d'Ulm (V^e). P. 430.

PHAM-NGOC-TOAN, chargé de cours à l'Éc. des Langues Orientales, 28, rue Brillat-Savarin (XIII^e). P. 416.

PHELOUZAT (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PHILIBERT (GILLES), prof. dél. Éc. Langues Orientales. P. 361, 417.

PHILIP (ANDRÉ), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 32, rue du Calvaire, Saint-Cloud (S.-et-O.). P. 59, 62.

PHILIPPOT (ROBERT), prof. Éc. Langues Orientales, 83, av. de Paris, Versailles. P. 376, 420.

PIAGET, prof. chargé d'enseignement Fac. L. et Sc. H., 7, Chemin-sur-Rang, Pinchat, Genève (Suisse). [Jeudi, 16 h, tous les 15 jours.] P. 370.

PIALOUX (PAUL), prof. agrégé Fac. Méd., O. R. L. des Hôpitaux, 38, rue Ampère (XVII^{e}). (Tél. : 924-10-32.) P. 137.

PIATIER (ANDRÉ), dir. d'ét. E. P. H. E. (6^{e} section), 11 *bis*, rue Vauquelin (V^{e}). [Jeudi.] P. 448.

PICARD (ANDRÉ), ancien prof. Fac. L. et Sc. H., 38, av. Saint-Barthélemy, Nice (A.-M.). P. 222.

PICARD (CHARLES), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. L. et Sc. H., dir. hon. de l'École Française d'Athènes, dir. hon. de l'Institut d'Art et d'Archéologie, 16, avenue de l'Observatoire (VI^{e}). (Tél. : 326-48-40.) P. 222.

PICARD (GILBERT), prof. Fac. L. et Sc. H., 12, rue A.-Joly, Versailles. (Tél. : 950-28-03.) [Vendredi de 13 h 30 à 15 h à l'Institut d'Art.] P. 229, 348.

PICARD (JEAN-CLAUDE), maître-assistant E. N. S. P. 335.

PICARD (M^{me}), maître-assistant Fac. Sc.

PICARD (MAURICE), prof. hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., 16, rue de Sèvres. (Tél. : 548-11-19.) P. 39.

PICARD (RAYMOND), prof. Fac. L. et Sc. H., 21, quai aux Fleurs (IV^{e}). (Tél. : 033-21-58.) P. 238, 381.

PICARD, prof. Fac. Médecine. P. 137.

PICARD, prof. P. 361.

PICHOT (PIERRE), professeur Fac. Méd., 24, rue des Fossés-Saint-Jacques (V^{e}). (Tél. : 326-65-35.) P. 136, 370.

PICON, prof. hon. Fac. Ph., 14, rue Raffet (XVI^{e}). P. 317.

PICON, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PIED (M^{me}), secrétaire de la 2^{e} section E. P. H. E., 10, rue Leneveux (XIV^{e}). P. 421.

PIÉDELIÈVRE (RENÉ), prof. hon. Fac. Méd., membre de l'Académie de Médecine, 24, rue Soufflot (V^{e}). (Tél. : 033-60-95.) [Sur rendez-vous.] P. 114.

PIÉRON, prof. Fac. Méd. P. 138.

PIETTE (MAURICE), prof. Fac. Ph., hôpital de la Pitié, 83, boulevard de l'Hôpital (XIII^{e}). (Tél. : 587-12-60.) [Tous les jours, de 8 h à 11 h.] P. 318.

PIETTRE (A.), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 82, avenue des Quatre-Chemins, Châtenay-Malabry (Seine). [A la Fac., sur rendez-vous.] P. 58, 59.

PIGANIOL (A.), membre de l'Institut, prof. hon. Coll. de France, prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 40, rue du Père-Corentin (XIV^e). (Tél. : 707-84-79.) P. 222, 409.

PIKETTY (M^me), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

PILON (M^lle ANNE-MARIE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

PINCHEMEL (PHILIPPE), prof. Fac. L. et Sc. H. P. 233, 378.

PINCHON (M^lle JACQUELINE), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

PINOT, maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

PINTARD (RENÉ), prof. Fac. L. et Sc. H., 9, rue Casimir-Pinel, Neuilly (Seine). [A l'Institut de Langue et Littérature françaises, le jeudi à 15 heures.] P. 238.

PINTO (ROGER), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc. P. 58, 61, 83.

PIQUARD (MAURICE), conservateur en chef chargé de l'Administration des Bibliothèques de l'Université, 2, rue Cujas (V^e). (Tél. : 033-78-54.) P. 541, 546.

PIQUEMAL-PASTRE (MARCEL), maître-assistant Institut des Sciences Sociales du Travail.

PISOT, prof. Fac. Sc. [Institut H.-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie (V^e). Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 154, 175, 177, 196.

PITT-RIVERS, prof. P. 355.

PIVETEAU (M^lle CÉCILE), maître-assist. Fac. Dr. et Sc. Éc.

PIVETEAU (JEAN), membre de l'Institut, prof. Fac. Sc., 12, rue Roli (XIV^e). (Tél. : 402-14-21.) P. 152, 355.

PLANTEFOL, membre de l'Institut, prof. hon. Fac. Sc., 14, rue de l'Abbé-de-l'Épée (V^e). [A l'E. N. S., 24, rue Lhomond, sur rendez-vous téléphonique.] (Tél. : 535-42-26.) P. 150, 335.

PLAS (F.), maître de conf. agrégé Fac. Méd., 18, rue de Grenelle (VII^e). (Tél. : 548-60-04.) Dir. de l'Institut régional d'Éducation physique et sportive, 1, rue Lacretelle (XV^e). (Tél. : 828-55-62.) P. 137, 353.

PLAS (M^me M.), maître de conférences Fac. Ph. P. 319

PLASSART (ANDRÉ), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 129, boulevard du Montparnasse (VI^e). (Tél. : 326-46-93.) P. 222.

PLATEAUX, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PLATZER (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PLAZOLLES (LOUIS-ROBERT), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

POIGNANT, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

POILBLANC, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

POILLEUX (F.), prof. Fac. Méd., 23, rue d'Anjou (VIII^e). (Tél. : 265-11-01.) P. 136.

POIRIER (MICHEL), prof. Fac. L. et Sc. H., 16, avenue de Villiers (XVII^e). P. 240.

POIRIER (RENÉ), membre de l'Institut, prof. Fac. L. et Sc. H., 6, rue Monprofit, Bourg-la-Reine (Seine). P. 225, 381.

POISSON, maître de conf. Fac. Ph. P. 319.

POITOU (JULIEN), secrétaire principal honoraire de l'Université de Paris, 11, avenue de la Haute-Futaie, Villiers-sur-Marne (S.-et-O.). (Tél. : 653.)

POLIN (RAYMOND), prof. Fac. L. et Sc. H., 26, bd Saint-Germain (V^e). (Tél. : 326-95-81.) P. 226.

POLONOVSKI (CL.), agrégé (Pédiatrie) Fac. Méd., 39, boulevard Raspail (VII^e). (Tél. : 548-95-55.) P. 138.

POLONOVSKI (JACQUES), prof. Fac. Méd., 10, avenue Émile-Acollas (VII^e). (222-00-71.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 134.

POMEAU (RENÉ), professeur Fac. L. et Sc. H., 17, rue Henri-Gilbert, Ablon (S.-et-O.). (Tél. : 922-26-28.) P. 238.

POMEROL (CH.), maître de conférence adj. Fac. Sc. P. 165.

POMMIER (JEAN), membre de l'Institut, prof. hon. Coll. de France. prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 12, avenue de l'Observatoire (VI^e), P. 222, 409.

PONCIN, prof. Fac. Sc., 7, rue de Lorraine, Cachan (Seine). P. 152, 195.

PORTAL (ROGER), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E., président de l'Institut d'Études slaves. [Sur rendez-vous.] P. 232, 251, 374, 375, 443.

PORTEAU (M^me ANNICK), maître-assistant Fac. Dr. et Sc. Éc.

PORTÈRES (ROLAND), prof. au Muséum National d'Histoire Naturelle (Ethnobotanique et Agronomie tropicales), 43, rue Cuvier (V^e). (Tél. : 402-69-57.) [Tous les après-midis sauf samedi.] P. 451, 452.

PORTET (R.), prof. Coll. de France, dir. adj. E. P. H. E. P. 426.

PORTIER (M^lle LUCIENNE), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 12, rue Tirman, Alger. [Sur rendez-vous.] P. 222.

POSE (ALFRED), dir. ét. E. P. H. E.

POSENER (GEORGES), prof. Coll. de France, dir. E. P. H. E., 12, rue Gabriel-Péri, Massy (S.-et-O.). (Tél. : 920-17-56.) P. 373, 406, 428.

POSSEL (RENÉ DE), professeur Fac. Sc. directeur Institut Blaise-Pascal, 23, rue du Maroc, Paris (XIX^e) (Tél. : 205-99-21) et Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie, Paris (V^e). (Tél. : 326-11-32.) Directeur de l'Institut de Programmation. P. 152, 177, 179, 194, 195, 196.

POSSOMPÈS (B.), prof. titulaire à titre personnel, Faculté Sc., Laboratoire de Physiologie des Insectes, 1, rue Guy-de-La-Brosse, Paris (V^e). (535-59-33.) [Sur rendez-vous.] P. 154, 196.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

POSTEL (MICHEL), prof. agrégé Fac. Méd., 2, rue Gribeauval (VII^e). (Tél. : 222-34-98.) P. 137.

POTTIER (BERNARD), prof. Fac. L. et Sc. H., Nanterre, 31, rue Gay-Lussac (V^e). (Tél. : 633-59-18.) [Sur rendez-vous.] P. 264, 346, 356.

POULAIN (CHARLES), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

POULAIN (PIERRE), chef de travaux Fac. Ph. Hôpital psychiatrique de Vaucluse, Épinay-sur-Orge (S.-et-O.). (Tél. : 921-13-70.) P. 320.

POULAT (ÉMILE), dir. ét. E. P. H. E., 3, rue Persil, Antony (Seine). P. 446.

POULET (JACQUES), prof. agrégé Fac. Méd., 3, av. Franklin-Roosevelt (VIII^e). P. 138.

POULET (MARCEL), ingénieur contractuel.

POULLAIN (ROGER), administrateur civil, secrétaire général Fac. Sc. P. 149.

POULLE (EMMANUEL), secrétaire professeur-adjoint à l'École des Chartes, 6, rue Lemaignan (XIV^e). (Tél. : 535-48-57.) P. 409.

POUPARD, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

POURCELOT, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

POUTHAS (CHARLES-H.), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 36, rue de Montebello, Cherbourg. P. 222.

POUTHIER (PIERRE), secrétaire général E. N. S., 45, rue d'Ulm (V^e). P. 333, 334.

POUTREL (FRANCIS), chef. de tr. Fac. Méd.

PRAT, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PRÉLOT (MARCEL), sénateur du Doubs, recteur honoraire, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 62, rue des Granges, Besançon. (Tél. : 83-62-48.) [A la Fac. de Droit ou au Palais du Luxembourg, sur rendez-vous.] P. 83.

PRÉMONT (MICHEL), prof. agrégé Fac. Méd., chirurgien Hôpitaux de Paris, 20, rue de Longchamp (XVI^e). P. 138.

PRENANT, prof. Fac. Sc., 6, rue Toullier (V^e). P. 152, 196, 426.

PRENTKI (JACQUES), prof. au Collège de France. P. 403.

PRÉVOST (CHARLES), prof. Fac. Sc., 1, rue Clovis (V^e). [Sur rendez-vous.] P. 152, 195, 422.

PRÉVOST (M^me FRANCINE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

PRÉVOST (GEORGES), maître de conférences Fac. Sc. P. 156.

PRIOU, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

PRONTEAU (M^me JEANNE), sous-directeur d'ét. E. P. H. E. (IV^e section), 24, boulevard Saint-Jacques, Paris (XIV^e). P. 432.

PROST, directeur COPAR. P. 22, 432.

PROST (MAURICE), maître de conférences adj. Fac. Sc. Paris. P. 165.

PRUD'HOMME (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PRUDHOMME (R.), prof. E. P. H. E. P. 426.

PRUVOST (PIERRE), membre de l'Ac. des Sciences, prof. honoraire Fac. Sc., 5, place du Panthéon (Ve). (Tél. : 033-17-63.) P. 150.

PUECH (HENRI-CHARLES), membre de l'Institut, prof. Coll. de France, dir. d'ét. E. P. H. E., président honoraire de la 5e section de l'E. P. H. E., 79, rue du Cherche-Midi (VIe). [A l'École, après son cours ; au Cabinet d'Histoire des Religions du Collège de France, sur rendez-vous.] P. 360, 405, 438.

PUISEUX-DAO (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

PUKANSZKY, maître de conférences associé Fac. Sc.

PULLMAN, prof. Fac. Sc., Laboratoire de Chimie Théorique, Institut de Biologie Physico-chimique, 13, rue Pierre-Curie (Ve). (Tél. : 033-16-40.) P. 152.

QUELET (RAYMOND), prof. Fac. Sc., 96, bd du Montparnasse (XIVe). (Tél. : 326-51-87.) [Au Labo. de Chimie organique, mardi et jeudi, de 15 à 16 h.] P. 152, 195.

QUEMADA, chef de tr. Fac. Sc.-Orsay. P. 186.

QUENEY (PAUL), prof. Fac. Sc., 1, rue Monticelli (XIVe). (Tél. : 707-92-91.) [Après son cours, et sur rendez-vous.] P. 152.

QUENTIN, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

QUENTIN (GÉRARD), maître-assistant E. N. S. P. 335.

QUÉNU (JEAN), prof. hon. à la Fac. Méd., 11, rue de l'Université (VIIe). (Tél. : 548-65-26.) P. 114.

QUÉNU (L.), agrégé Fac. Méd., chef du service d'Urologie de l'hôpital Léopold-Bellan, 11, square Henri-Paté (XVIe). (Tél. : 527-16-92.) P. 139.

QUESNEL, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

QUÉTEL (R.), chef de travaux Fac. Sc. Paris. P. 157.

QUEVAUVILLER (ANDRÉ), prof. Fac. Ph., 2, rue du Lieutenant-Colonel-Deport (XVIe). (Tél. : 326-26-80, poste 249.) [Jeudi matin, Laboratoire d'Hygiène.] P. 318.

QUEYSANNE, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

QUINTIN (Mlle), prof. titulaire Fac. Sc., 68, bd Saint-Michel (VIe). (Tél. : 326-47-75.) P. 154, 195, 422.

QUIROLGICO (Mlle), chargée de conférences, École des Langues Orientales. P. 417.

QUIVY, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

RABETTE, assistant Fac. Sc.

RACADOT (JEAN), maître de conf. agrégé Fac. Méd., 2, rue de Rennes, Épinay-sur-Seine. P. 137.

RACCAUD (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

RAMADIER (JACQUES), agrégé Fac. Méd., 22, rue Cl.-Marot (VIIIe). (Tél. : 359-81-75.) P. 137.

RAMBERT (PAUL), prof. Fac. Méd., 2, rue de La Trémoille (VIIIe). (Tél. : 359-23-65.) [Le matin, à la Pitié.] P. 136.

RAOUL (YVES), prof. Fac. Ph., 42, rue Notre-Dame-des-Champs (VIe). (Tél. : 548-59-72.) [Mercredi, de 10 h 30 à 12 h, au Laboratoire de Physiologie, Fac. Ph., 4, avenue de l'Observatoire (Tél. : 633-28-89).] P. 318.

RAOULT, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

RAPIN (MAURICE), prof. agrégé Fac. Méd., 26, rue Hermel (XVIIIe). P. 137.

RAPPENEAU (Mme), maître assistant Fac. Sc. P. 165.

RATEAU, chef de trav. Fac. Sc., ingénieur Conseil de l'Université, 18, rue de la Sorbonne, Paris (Ve). P. 157.

RATOUIS (MICHÈLE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

RATSIMAMANGA (ALBERT-RAKOTO), dir. de recherches au C. N. R. S., dir. E. P. H. E., Fac. Méd. (VIe). P. 427.

RAUD, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

RAUX (HENRI), conservateur en chef Bibl. de Documentation internationale contemporaine. P. 544.

RAVIER (JEAN), prof. Fac. Sc., 28, rue Lacretelle, Paris (XVe). P. 155.

RAYNAUD (PIERRE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 14, rue de Penthièvre, Sceaux (Seine). (Tél. : 702-10-91.) P. 80, 81.

REBAUDIÈRES, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

REBOUSSIN (ROGER), peintre animalier, maître de dessin au Muséum d'Histoire naturelle, 3, rue Schœlcher (XIVe). (Tél. : 033-86-19.)

REDON (HENRI), prof. Fac. Méd., membre de l'Académie Nationale de Médecine, 141, boulevard Saint-Michel (Ve). (Tél. : 033-14-02.) P. 134.

REINHARD (MARCEL), prof. Fac. L. et Sc. H., 28, rue du Four. [Après ses cours.] P. 231, 247.

REINHARDT, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

REINHORN (MARC), prof. École Nationale des Langues Orientales vivantes, 12, rue Durantin (XVIIIe). (Tél. : 254-65-04.) [Sur rendez-vous, ou après ses cours, à l'École.] P. 416.

REITZ, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

REMOND (René), maître de conférences Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 263.

REMONDON (R.), dir. d'ét. E. P. H. E., 39, rue Pascal (XIIIe). (Tél. : 535-11-01.) P. 429.

RENARD (G.), prof. hon. de clinique ophtalmologique à la Fac. Méd., 16, bd Raspail (VIIe). (Tél. : 548-99-32.) [Sur rendez-vous.] P. 114.

RENAUD (Michel), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

RENAUD (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

RENAUD (Pierre), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

RENAULT (H.), prof. Fac. Ph., hôpital Saint-Antoine. (Tél. : 343-09-03.) [Lab. de Physique, mercredi de 14 à 16 h.] P. 318.

RENAULT (Jean), prof. Fac. Ph., 4, avenue de l'Observatoire (VIe). (Tél. : 326-26-80.) P. 318.

RENAULT (Pierre), prof. agrégé Fac. Méd., 17, rue Chaptal (IXe). (Tél. : 874-60-87.) P. 138.

RENOU (Louis), membre de l'Institut, prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. E. P. H. E., président de l'Institut de Civilisation Indienne, 4, rue de Musset (XVIe). (Tél. : 527-44-36.) P. 224, 229, 358, 359, 434.

RENOUVIN (Pierre), membre de l'Institut, doyen hon. Fac. L. et Sc. H., président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2, boulevard Saint-Germain (Ve). (Tél. : 326-77-07.) P. 222, 366.

RENOUX, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

RENUCCI (Paul), prof. Fac. L. et Sc. H., Grand Palais, perron Alexandre III, Cours la Reine (VIIIe). P. 223, 242, 247, 335.

REUCHLIN, dir. lab. E. P. H. E. P. 369.

REUTER (Paul), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 72, rue du Cherche-Midi (VIe). (Tél. : 222-07-56.) [Après ses cours.] P. 82.

RÉVAH (I.-S.), dir. d'ét. E. P. H. E., 7 *bis*, rue Grandjean, Créteil (Seine). (Tél. : 207-03-02.) [Après ses cours.] P. 432, 441.

REVAULT D'ALLONNES (Olivier), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245, 335.

REY (Jean), prof. agrégé Fac. Méd., 42, quai Henri-IV. P. 138.

REYNAUD (Pierre), professeur Fac. Ph. P. 318.

REZNIKOFF, maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

RIBARD (Jacques), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

RIBETTES (Mme Jeanne), maître-assist. Fac. Dr. et Sc. Éc.

RIBIERRE (Michel), prof. agrégé Fac. Méd., 5, rue Georges-Ville (XVIe). P. 138.

RICARD (Robert), prof. Fac. L. et Sc. H., 20 *bis*, avenue du Château, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : 702-32-47.) [Après ses cours.] P. 242, 357, 358.

RICATTE, prof. Fac. L. et Sc. H., 17, villa Jeanne-d'Arc, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : 702-29-54.) P. 239.

RICHARD, maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

RICHET (CHARLES), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. Méd., 15, rue de l'Université (VII^e). (Tél. : 548-42-08.) [Sur rendez-vous.] P. 114.

RICHET (DENIS), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

RICHET (G.), maître de conf. agrégé Fac. Méd., 33, rue du Château Boulogne-sur-Seine. (Tél. : 825-35-44.) P. 138.

RICHEZ (M^lle), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

RICŒUR, ancien prof. Fac. L. et Sc. H., 19, rue d'Antony, Châtenay-Malabry (Seine). (Tél. : 702-35-98.) P. 222, 263.

RICOU (LUC), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

RICOUX (ANDRÉ), maître-assistant Fac. Sc. P. 165.

RIEUCAU (LOUIS), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

RIGAUDY, prof. sans chaire Fac. Sc., Laboratoire de Chimie organique de l'E. S. P. C. I., 10, rue Vauquelin, Paris (V^e). (Tél. : 402-11-02.) P. 155.

RINCK (ÉMILE), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

RIO, prof. sans chaire Fac. Sc. P. 155.

RIOU (MICHEL), prof. sans chaire Fac. Sc., 14, rue de la Croix-Faubin (XI^e). [(Lab. de Physique nucléaire, Orsay.) (Tél. : 928-57-30, poste 325.)] P. 185.

RIVERO (JEAN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 197, boulevard Saint-Germain (VII^e). [Sur rendez-vous.] P. 59, 81, 83.

RIVIÈRE, prof. Fac. Sc.-Orsay, 28, avenue du Château, Bourg-la-Reine (Seine). [Après ses cours.] P. 184, 197, 335.

RIVIÈRE (CHRISTIAN), sec. gén. Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 261.

RIVIÈRE, prof. P. 356.

RIVIÈRE (M^me SIMONNE), chef de tr. Fac. Sc. P. 157.

RIZET, prof. Fac. Sc.-Orsay, Laboratoire de Génétique, 20, rue Lacépède (V^e). (Tél. : 928-53-80.) P. 184, 197.

ROBEL (LÉON), prof. E. N. L. O. V. P. 376, 419.

ROBERT (DANIEL), dir. d'ét. E. P. H. E., 13, av. Diderot, Sceaux (Seine). (Tél. : 702-06-81.) P. 438.

ROBERT (DANIEL), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

ROBERT (FERNAND), prof. Fac. L. et Sc. H., 119, boulevard Carnot, Le Vésinet (S.-et-O.). (Tél. : 966-67-69.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 236, 334.

ROBERT (H.), agrégé Fac. Méd., 36, rue du Colisée (VIII^e). (Tél. : 359-56-41.) P. 138.

ROBERT (Louis), membre de l'Institut, prof. au Coll. de France, dir. d'ét. E. P. H. E., 31, avenue du Parc-Montsouris (XIV^e). P. 407, 430.

ROBERT (M^me Monique), chef de travaux Fac. Ph. P. 320.

ROBEY (M.), ex. agrégé Fac. Méd., 4, avenue Saint-Honoré-d'Eylau (XVI^e). (Tél. : 553-34-40.) P. 139.

ROBICHEZ (Jacques), prof. Fac. L. et Sc. H. P. 238.

ROBIN (M^me Yvonne), dir. adj. Lab. E. P. H. E., 12, rue Lalande (XIV^e). P. 427.

ROBLIN (Michel), conservateur des Bibliothèques, détaché au C. N. R. S., 22 *bis*, boulevard Saint-Marcel (V^e). (Tél. : 707-38-07.) P. 430.

ROCARD (Yves), prof. Fac. Sc., 38 A, rue du Fer-à-Moulin, Paris (V^e), et École Normale Supérieure, 24, rue Lhomond (V^e). P. 152, 335, 422.

ROCH (Édouard), prof. Fac. Sc., 27, rue Saint-Dominique (VII^e), (Tél. : 468-73-76.) P. 154.

ROCH (Maurice), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

ROCHE (André), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

ROCHE (Jean), membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Paris, président du Conseil de l'Université de Paris, prof. Coll. de France, dir. lab. E. P. H. E., 5, rue de la Sorbonne, Paris (V^e). P. 19, 404, 427, 583.

ROCHE, prof. P. 356.

ROCHEBLAVE (M^me Anne-Marie), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

ROCHEFORT (G.), maître-assistant E. P. H. E. P. 429.

ROCHEFORT (Michel), prof. Fac. L. et Sc. H., 33, rue Croulebarbe (XIII^e). (Tél. : 535-92-37.) P. 233, 344, 345, 346.

ROCHON (André), professeur Fac. L. et Sc. H., Centre résidentiel, Brétigny-sur-Orge (S.-et-O.). (Tél. : Arpajon 126.) [Rendez-vous.] P. 242.

RODE (Alain), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

RODIÈRE (René-Henri), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., dir. Inst. Droit comparé, 29, bd Verd-de-Saint-Jullien, Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : 027-20-01.) P. 61, 81, 352.

RODINEAU (Louis), secrétaire général Fac. Ph. [Mardi, de 9 h 30 à 11 h 30 et jeudi, de 9 h 30 à 11 h 30.] P. 317.

RODINSON (Maxime), dir. d'ét. E. P. H. E., 27, rue Vaneau (VII^e). (Tél. : 705-97-24.) [Sur rendez-vous.] P. 356, 373, 428, 444.

ROESCH, prof. Fac. Sc., 98 *bis*, bd Arago (XIV^e). P. 152, 195.

ROFFI, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

ROLAND, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

ROIZEN (Mme), prof. Fac. Sc.-Orsay. P. 185.

ROLLEN (Mlle ALICE), chef de travaux Fac. Ph., 125, rue de Stalingrad, Bobigny (Seine). (Tél. : 845-86-66.) P. 320.

ROLLET (A.-P.), professeur Fac. Sc., 127, avenue Philippe-Auguste (XIe). (Tél. : 805-85-17.) Laboratoire. (Tél. : 326-07-25, poste 30-44.) P. 154.

ROMANO (R.), dir. ét. E. P. H. E., dir. de la Maison de l'Italie à la Cité Internationale de l'Université de Paris, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : 707-90-67.) [Sur rendez-vous.] P. 441.

ROMANOVSKY (VSEVOLOD), dir. Lab. E. P. H. E., 4, rue Joseph-Granier (VIIe). (Tél. : 468-03-46.) P. 427.

ROMIER (GUY), maître-assist. Fac. Dr. et Sc. Éc.

ROMILLY (Mme WORMS DE), prof. Fac. L. et Sc. H., 38, rue Guynemer (VIe). (Tél. : 548-67-90.) P. 235.

RONCAYOLO (MARCEL), dir. ét. E. P. H. E., 170, rue de Javel, Paris (XVe). P. 334, 448.

RONDEAU (Mlle), maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre P. 264.

RONDEAU (ANDRÉ), maître de conférences Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 263.

RONDET, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

RONDOT (PIERRE), dir. Centre Hautes Ét. Administ. sur l'Afrique et l'Asie Modernes, 4, rue des Capucins, Bellevue (S.-et-O.). P. 341.

RONSIN (Mlle), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

ROQUES (RENÉ), dir. ét. E. P. H. E., 5, rue Belzunce, Paris (Xe). (Tél. : 878-41-44.) [Reçoit après ses cours et sur rendez-vous.] P. 438.

ROSA, prof. Fac. Médecine. P. 137.

ROSE (A.-J.), directeur du Palais de la Découverte. P. 385.

ROSEAU, prof. Fac. Sc., Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie (Ve). P. 154.

ROSEN (H.), prof. P. 372.

ROSENBERG (A.-JEAN), dir. adj. Lab. E. P. H. E., 8, rue Gabriel-Péri, Montrouge (Seine). P. 427.

ROSENSTIEHL (P.), E. P. H. E. P. 439.

ROSSETTI (Mlle), chef de tr. Fac. Sc. P. 157.

ROSSIER (A.), agrégé Fac. Méd., 42, rue Paul-Valéry (XVIe). (Tél. : 727-13-00.) P. 138.

ROSSIGNOL, professeur sans chaire Fac. Ph. P. 318.

ROSSIGNOL, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

ROSSIGNOL (JEAN), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245

ROTHÉ (J.), dir. ét. E. P. H. E., dir. de l'Institut de Physique du Globe, Fac. Sc., 38, boulevard d'Anvers, Strasbourg. P. 423.

ROTOURS (ROBERT DES), dir. hon. Institut des Hautes Études chinoises, 2, rue Joseph-Bertrand, Viroflay (S.-et-O.). (Tél. : 926-47-68.) [Sur rendez-vous.]

ROTTIER (GEORGES), ch. de cours Fac. Dr. et Sc. Éc. P. 62.

ROUAST (ANDRÉ), prof. hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., 70, rue d'Assas (VI[e]). (Tél. : 548-73-31.) P. 39.

ROUAULT, prof. Fac. Sc.-Orsay, 2, avenue Charles-Comar, Bures-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 185, 196, 197.

ROUBINE, prof. Fac. Sc., École Supérieure d'Électricité, 10, av. Pierre-Larousse, Malakoff (Seine). [Sur rendez-vous : 253-56-30.] P. 154.

ROUCAYROL (JEAN-CLAUDE), agrégé, professeur sans chaire à la Fac. Méd., biologiste des Hôpitaux, chef de service, 38, rue de Courcelles (VIII[e]). (Tél. : 227-34-00.) P. 138.

ROUCOUS, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

ROUGÉE, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

ROUQUET LA GARRIGUE (VICTOR), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc. de l'Université de Lille, dir. d'ét. E. P. H. E. (6[e] section), 22, rue de Tocqueville (XVII[e]). (Tél. : 924-54-95.) [A l'École, sur rendez-vous.] P. 448.

ROUSSAUX (M[me]), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

ROUSSAUX, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

ROUSSEAU (CHARLES), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., dir. de l'Inst. des Hautes Études Internat., 6, rue de Babylone (VII[e]). (Tél. : 548-57-68.) [A l'Institut, le lundi de 16 à 18 h.] P. 82.

ROUSSEAU (M[me]), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

ROUSSEL (A.), maître de conférences Fac. Méd. P. 137.

ROUSSEL (JEAN), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

ROUTHIER (PIERRE), prof. Fac. Sc. [Sur rendez-vous lab. de Géologie appliquée, 191, rue Saint-Jacques (V[e]).] (Tél. : 633-03-30.) P. 152.

ROUVIER, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

ROUVILLOIS (M[lle]), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

ROUX (CHARLES), prof. agrégé Fac. Méd., 95, bd R.-Rolland, Montrouge. P. 137.

ROUX (JEAN), chef de travaux Fac. Sc. P. 157.

ROUX (MARCEL), prof. Fac. Méd., 81, avenue de Villiers (XVII[e]). (Tél. : 924-40-20.) P. 136.

ROY (PHILIPPE), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

ROYER (Mme HÉLÈNE), chef de tr. Fac. Sc. P. 157.

ROYER (PIERRE), agrégé Fac. Méd., 2, rue de Villersexel (VIIe). (Tél. : 548-31-32.) P. 138.

ROZÉ, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

RUBAT DU MERAC (Mlle), maître de conférences adj. Fac. Sc. P. 157.

RUBINSTEIN, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

RUDLER (J. C.), prof. Fac. Méd. de Paris, prof. de Clinique Chirurgicale à l'Université de Genève, membre de l'Académie de Chirurgie, Hôpital Cantonal, Genève (Suisse). P. 139.

RUELLAN (FRANCIS), directeur du Laboratoire de Géomorphologie, E. P. H. E. (Paris et Dinard), prof. Institut de Géographie, 61, rue Buffon (Ve) (Tél. : Port-Royal 38-13), et 15, bd de la Mer, Dinard (46-10-72). P. 427.

RUHLA, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

RUHLMANN (ROBERT), prof. École des Langues Orientales, 7, rue Laromiguière (Ve). [A l'École après ses cours.] P. 349, 415.

RUMEAU (A.), prof. Fac. L. et Sc. H., 56, rue A.-France, Châtenay-Malabry (Seine). (Tél. : 702-45-09.) [A l'Institut d'Études Hispaniques, le jeudi après-midi.] P. 242, 358.

RUMPF, ancien prof. sans chaire Fac. Sc., directeur d'Institut de Recherche au C. N. R. S., 23, rue Gazan (XIVe).

RUYER, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

RUYSSEN (Mlle YVONNE), conservateur chargé de la direction de la Biblioth. de la Fac. Ph., 117, bd Jourdan (XIVe). P. 320, 543.

RYGALOFF (ALEXIS), dir. ét. E. P. H. E., 39, bd du Maréchal-Joffre, Bourg-la-Reine (S.). P. 349, 416, 442.

SACCHI, maître de conf. associé. P. 156.

SADRON (CHARLES), prof. au Muséum. P. 451.

SAINT ALARY, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 46, bd Saint-Michel (Ve). (Tél. : 326-04-57.) P. 61, 339.

SAINT-RAT (L. DE), chef de travaux retraité Fac. Sc., 29, rue de Tournon (VIe).

SAKIZ (E.), dir. adj. E. P. H. E. P. 427.

SALÈS (Mme N.), chef de travaux Fac. Ph. P. 320.

SALSAC, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

SALTIEL (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

SAMNÉ (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

SAMUEL, Mathématiques (E. N. S. de jeunes filles, 48, bd Jourdan). P. 154.

SANTUCCI, chargé de cours, École des Langues Orientales.

SAPALY, chef de trav. Fac. Sc. P. 157.

SAPHAR, chargé de cours, Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

SAPIN-JALOUSTRE (HENRY), prof. agrégé Fac. Méd., 4, avenue des Lumières, Cachan (Seine). (Tél. : 253-44-07.) P. 137.

SARAUX (HENRI), agrégé Fac. Méd., 38, avenue Niel (XVII^e). (Tél. : 622-33-32.) P. 137.

SAUJOT (M^lle COLETTE), maître-assistant Institut d'Études Judiciaires.

SAULNIER (V.-L.), prof. Fac. L. et Sc. H., 66, rue Gay-Lussac (V^e). [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 238, 248, 252.

SAUTEL (GÉRARD), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 3, rue Chomel (VII^e). P. 59.

SAUTÈRE (ROBERT), chef de travaux Fac. Sc., Chimie, 12, rue Cuvier (V^e). (Tél. : 402-04-84.)

SAUTTER (GILLES), directeur d'études E. P. H. E., chargé de conférences à l'École des Langues Orientales, 4, rue A.-Nomblot, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : 702-53-03.) P. 356, 415, 444.

SAUVAGEOT (AURÉLIEN), prof. École des Langues Orientales, 37, rue de la Porte-Jaune, Garches (S.-et-O.). P. 420.

SAUVY (ALFRED), prof. au Coll. de France, membre du Conseil Économique et Social, 76, rue Lepic (XVIII^e). (Tél. : 359-59-78.) P. 350, 405.

SAUZADE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

SAVEL (JEAN), maître de conférences agrégé de Biologie animale. Fac. Ph., 23, bd de Strasbourg, Nogent-sur-Marne (Seine). (Tél. : 873-56-76.) [Mercredi, de 14 à 16 h.] P. 319.

SAVOIE, prof. Fac. Méd. P. 138.

SAWICKI, (J.) m. de conf. associé Fac. Sc.-Orsay.

SAYAG, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

SCHAAL (ROBERT), maître de conférences adj. Fac. Sc., Paris. P. 166.

SCHAEFFER (CLAUDE-F.-A.), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, prof. au Coll. de France, Le Castel-Blanc, 14, rue Turgot, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963-13-47.) P. 373.

SCHAEFFER, prof. sans chaire Fac. Sc.-Orsay, 83, av. Denfert-Rochereau (XIV^e). P. 185.

SCHAEVERBEKE, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

SCHAPIRA (GEORGES), prof. Fac. Méd., Hôpital des Enfants-Malades, 149, rue de Sèvres (XV^e). (Tél. : 306-20-81.) [Le samedi matin à 9 h 30 à l'hôpital], 8, rue de Navarre (V^e). (Tél. : 535-06-94.) P. 133.

SCHATZMAN (EVRY), prof. Fac. Sc., 101, rue de Miromesnil (VIII^e). (Tél. : 387-42-36.) Institut d'Astrophysique, 98 *bis*, boulevard

Arago. (Tél. : 326-99-25.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 152.

SCHERER (JACQUES), prof. Fac. L. et Sc. H. [Le vendredi, à 16 h, Institut d'Études théâtrales, Annexe de la Fac., 16, rue de la Sorbonne.] P. 238, 254, 407.

SCHERR (Mlle LILLY), chargée de conférences à l'École des Langues Orientales, 11, rue Meynadier (XIXe). (Tél. : 208-98-29.) P. 414.

SCHERRER (JEAN), prof. Fac. Méd., 10, rue José-Maria-de-Hérédia, Paris (VIIe). (Tél. : 734-65-58.) P. 134, 427.

SCHERRER (Mme MARIE), chargée de cours à l'Éc. des Langues Orientales, 42, rue Bonaparte (VIe). (Tél. : 326-05-97.) P. 376, 419.

SCHIFF (DANIEL), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

SCHILLING (ROBERT), dir. ét. E. P. H. E., 7, bd de la Marne, Strasbourg (Bas-Rhin). P. 437.

SCHNEIDER (JEAN), dir. ét. E. P. H. E., 8, rue du Haut-Bourgeois, Nancy. [Après ses cours.] P. 431.

SCHNELL (RAYMOND), prof. sans chaire Fac. Sc., Laboratoire de Botanique tropicale, 4, cité Cardinal-Lemoine, Paris (Ve). (Tél. : 326-77-68.) [Reçoit sur rendez-vous, le mercredi après-midi.] P. 155.

SCHRAMM (B.), prof. agrégé Fac. Méd., 10, rue Gay-Lussac (Ve). P. 137.

SCHREIDER (EUGÈNE), dir. Lab. C. N. R. S., Lab. E. P. H. E., professeur à l'Institut de Démographie, 38 *bis*, rue du Fer à Moulin (Ve). [Sur rendez-vous au Lab. (Tél. : 633-36-73.)] P. 427.

SCHUHL (PIERRE-MAXIME), prof. Fac. L. et Sc. H., 4, rue de Buenos-Ayres (VIIe). [Vendredi, de 10 h à 10 h 45, Bibliothèque Léon-Robin (escalier C, 1er étage, 3e porte *à gauche*), et sur rendez-vous.] P. 19, 225.

SCHWARTZ (LAURENT), professeur Fac. Sc., Institut H.-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie (Ve), Bureau 322. P. 152.

SCHWETZOFF (VLADIMIR), maître-ass. et chef de travaux pratiques d'Électricité Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

SCHWETZOFF-PANNETIER (Mme), maître-ass. Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

SEBAOUN (J.), prof. agrégé Fac. Méd. P. 137.

SÈBE (A.), secrétaire hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., 120, avenue de Versailles (XVIe).

SÉCHAN, prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 1, rue Monticelli (XIVe). P. 222.

SECRET (FRANÇOIS), 65, bd Arago, Paris (XIIIe). P. 438.

SEEBACHER (JACQUES), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

SEGUIN (Mlle L.), chef de trav. Fac. Ph. P. 320.

SÉGUY (EUGÈNE), prof. honoraire au Muséum.

SEILLER (Mme), chef de travaux Fac. Ph. P. 320.

SELIGMANN (MAXIME), prof. agrégé Fac. Méd., 6, square du Trocadéro (XVIe). (Tél. : 553-13-62.) P. 137.

SELLA, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

SÉNÈQUE, prof. hon. Fac. Méd., La Far. les Oliviers (B.-du-R.). (Tél. : no 2.) P. 114.

SÉNÈZE (JEAN), prof. agrégé Fac. Méd., 50, rue La Fontaine (XVIe). (Tél. : 527-21-46.) P. 137.

SENNINGER, maître-assistant Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 264

SERGENT (H.), agrégé Fac. Méd. P. 137.

SERGOLLE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

SERRE (JEAN-PIERRE), prof. Coll. de France, 6, avenue de Montespan (XVIe). (Tél. : 553-35-63.) P. 402.

SESE (BERNARD), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

SESTON (WILLIAM), prof. Fac. L. et Sc. H., 5, rue Valentin-Haüy (XVe). (Tél. : 783-04-88.) P. 228.

SEXER (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

SÈZE (S. DE), prof. Fac. Méd., 8, place de Breteuil (XVe). (Tél. : 783-30-28.) P. 135.

SICARD DE PLAUZOLES, Fac. Méd. P. 145.

SICARD (ANDRE), prof. de Clinique chir. Fac. Méd., 250 *bis*, boulevard Saint-Germain (VIIe). P. 135.

SICARD (MICHEL), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

SIEFFERT, prof. Éc. des Langues Orientales, Mousseaux-sur-Seine (S.-et-O.). [A l'École après ses cours.] (Tél. : 47 à Méricourt.) P. 416.

SIESTRUNCK (RAYMOND), professeur Fac. Sc., 71, rue Claude-Bernard (Ve). P. 152, 195, 423.

SIGNOL, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

SIGUIER (FRED), prof. Fac. Méd., méd. Hôp. Pitié. P. 136.

SIGWALT (PIERRE), prof. Fac. Sc., La Briaude, Bât. D 2, Chatenay-Malabry (Seine). P. 155.

SILBER (PIERRE), prof. Fac. Sc., 1, rue Victor-Cousin (Ve). (Tél. : 033-24-13, poste 210.) P. 154, 442.

SIMON-DEPITRE (Mme MARTHE), maître-assistant Fac. Dr. et Sc. Éc.

SIMONDON (GILBERT), prof. Fac. L. et Sc. H., chemin des Vignes, à Lozère-sur-Yvette (S.-et-O.). (Tél. : 928-65-31.) P. 227, 368.

SIMONNET (HENRI), membre de l'Académie de Médecine, prof. honoraire à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort.

SIMONOT (Mlle), chef de tr. Fac. Méd.

SLODZIAN, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

SLONIMSKI (P.), maître de conf. associé Fac. Sc., Lab. de Génétique à Gif-sur-Yvette. (Tél. : 928-51-36.) P. 156.

SOKOLOFF (Mlle VÉRA), chargée de cours à l'École des Langues Orientales, 91, rue Boileau (XVIe). P. 361, 417, 418.

SOLEILLET (PAUL), prof. Fac. Sc., Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie. [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 154, 196.

SOLUS (HENRY), prof. hon. Fac. Dr. et Sc. Éc., 32, rue Guynemer (VIe). (Tél. : 548-35-89.) P. 39.

SOMON, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

SORS, prof. agrégé Fac. Méd., médecin des Hôpitaux de Paris. P. 138.

SOSSOUNTZOV, chef de travaux Fac. Sc. P. 157.

SOTO (DE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 1, rue Le Goff (Ve). (Tél. : 033-66-85.) P. 60, 61.

SOUCHAY (PIERRE), prof. Fac. Sc., Laboratoire Chimie P. C. B. IV, 8, rue Cuvier. (Tél. : 326-07-25.) [Après ses cours.] P. 154.

SOUFFRIN (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

SOULAIRAC (ANDRÉ), prof. Fac. Sc., 9, quai Saint-Bernard. (Tél. : 326-07-25, poste 34-09.) [Au Laboratoire de Psychophysiologie, Bâtiment C, 5e étage, sur rendez-vous.] P. 152, 196, 369.

SOULIÉ, prof. Fac. Méd., médecin des Hôpitaux de Paris, 57, rue de l'Université (VIIe). (Tél. : 548-37-43.) P. 134.

SOULIER, prof. Fac. Médecine. P. 137.

SOURDEL (Mme), dir. d'études E. P. H. E., 7, rue Abel, Paris (XIIe). (Tél. : 343-24-94.) [Après ses cours.] P. 348, 360, 373, 429.

SOURIAU (ÉTIENNE), membre de l'Institut, prof. honoraire Fac. L. et Sc. H., 41, rue Boulard (XIVe). (Tél. : 783-04-93.) P. 222.

SOYER, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

SPECTOR, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

STARCK (BORIS), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 26, av. Niel (XVIIe). (Tél. : 227-61-08.) P. 81, 89.

STARITZKY (A.), E. N. L. O. V. P. 375.

STAUFFER (RICHARD), E. P. H. E. P. 439.

STEFANI (GASTON), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 32, rue de la Pompe (XVIe). (Tél. : 870-32-40.) [Sur rendez-vous.] P. 58, 97.

STEIN (R.-A.), dir. ét. E. P. H. E., 1, rue de l'Université (VIIe). [Sur rendez-vous.] P. 349, 416, 435.

STEINBERG, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

STERN (H.), E. P. H. E. P. 431.

STERN (PH.), prof. P. 359.

STOETZEL (JEAN), prof. Fac. L. et Sc. H., 20, rue d'Aumale (IXe). (Tél. : 874-97-75.) [Sur rendez-vous.] P. 227, 368, 369, 370, 373.

STOLKOWSKI (JOSEPH), prof. titulaire à titre personnel Fac. Sc. 1, rue des Venets, Nanterre (Seine). P. 154.

STRESSER-PÉAN (GUY), dir. ét. E. P. H. E., 28, av. du Maine (XVe). (Tél. : 548-20-84.) [Sur rendez-vous.] (En détachement à la Direction de la Mission Archéologique et Ethnologique Française au Mexique), Virreyes 135, Mexico 10, D.F., Mexique. P. 435.

STROHL (ANDRÉ), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. Méd., 13, rue Pierre-Nicole (Ve). P. 114.

STROOT, maître de conf. associé, Fac. Sc.-Orsay. P. 185.

STRUDEL (GEORGES), dir. adj. Lab. E. P. H. E., Laboratoire Embryologie du Collège de France, 49 *bis*, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne (Seine). P. 427.

SUCHARD, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

SUREAU (CLAUDE), prof. agrégé Fac. Méd., 68, rue de Miromesnil (VIIIe). (Tél. : 522-66-62.) P. 137.

SURER (PAUL), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

SUSINI, prof. Fac. L. et Sc. H., 15, avenue de Villiers (XVIIe). (Tél. : 924-23-26.) P. 223, 241.

TABAH (LÉON), dir. ét. E. P. H. E., 5, avenue Breteville, Neuilly-sur-Seine. P. 344, 447.

TABATONI (PIERRE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., Villa Argentine, 95, allée du Lac-Inférieur, Le Vésinet (S.-et-O.). P. 62, 83, 339.

TABARY (J.-CL.), prof. agrégé Fac. Méd. P. 137.

TAILLANDIER (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

TAKAHASHI, prof. associé Fac. Sc. P. 156.

TALBOT (JEAN), prof. sans chaire Fac. Sc., 107, avenue de Choisy, Paris (XIIIe). (Tél. : 707-02-78.) P. 155.

TANAEVSKY (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

TANON, prof. hon. Fac. Méd., membre de l'Académie de Médecine, 14, rue des Carmes (Ve). (Tél. : 033-59-67.) [Laboratoire d'Hygiène tropicale, 15, rue de l'École-de-Médecine, à 17 h, sauf le mardi et le samedi.] P. 114.

TAPIÉ (VICTOR-L.), membre de l'Institut, prof. Fac. L. et Sc. H., 36, bd Saint-Germain (Ve). [A la Sorbonne, mercredi, 16 h.] P. 230, 334, 343.

TARDIEU, prof. agrégé Fac. Méd. P. 137.

TARDITS (CLAUDE), dir. ét. E. P. H. E. (Ve Section), 33, rue Croulebarbe, Paris (XIIIe). P. 355, 435.

TATIBOUET, prof. Fac. Sc., directeur du C. S. U. d'Orléans. P. 155.

TATON (René), dir. ét. E. P. H. E., 64, rue Gay-Lussac, Paris (Ve). P. 175, 442.

TAUZIN, maître de conf. Fac. Sc. P. 156.

TAVARD (Claude), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

TAVERNIER, maître de conférences Fac. Sc. P. 156.

TAXI (Jacques), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

TCHERDAKOFF (Philippe), prof. agrégé Fac. Méd., 33, rue de Boulainvilliers (XVIe). P. 138.

TCHERNIA (Paul), dir. lab. E. P. H. E., sous-dir. du labo. d'océanographie physique du Muséum. P. 427.

TCHOBROUTSKY (Mme), prof. agrégé Fac. Méd., 11, rue F.-J. Bouille, Fontenay-aux-Roses. P. 137.

TCHOUBAR, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

TEILLAC (Mme), maître de conférences Fac. Méd. P. 138.

TEILLAC, prof. Fac. Sc., dir. Institut du Radium, labo. Curie, 11, rue P.-Curie (Ve). (Tél. : 633-48-60.) Laboratoire Joliot-Curie de Physique nucléaire, B. P. nº 1, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928-53-80). [Après ses cours.] P. 196, 387.

TEISSIER (Georges), prof. Fac. Sc., dir. Lab. E. P. H. E., Laboratoire de Zoologie, 7, quai Saint-Bernard. [Sur rendez-vous. (Tél. : 326-07-25, poste 31-57.)] P. 152, 168, 196, 427.

TEITGEN (Pierre-Henri), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., directeur du Centre Universitaire d'Études des Communautés Européennes de la Faculté de Droit et des Sc. Éc., 5, place de Bagatelle (Neuilly-sur-Seine). P. 61, 83.

TENENTI (Alberto), sous-dir. ét. E. P. H. E., 54, rue de Varenne (VIIe). P. 441.

TERMIER (Henri), prof. Fac. Sc., 131, avenue de Versailles (XVIe). [Sur rendez-vous.] P. 152, 195.

TERROINE (Mlle Thérèse), dir. adj. Lab. E. P. H. E., 8, rue Greffulhe (VIIIe). P. 427.

TERROU, dir. Inst. Français de Presse. P. 368.

TESSIER (Georges), membre de l'Institut, prof. honoraire École des Chartes, 60, rue Vaugirard (VIe). P. 335.

TESSIER (Mme Thérèse), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

TÉTRY (Mlle Andrée), dir. adj. de laboratoire, E. P. H. E., 105, boulevard Raspail (VIe). [Mercredi après-midi.] P. 427.

TEYSSANDIER (Hubert), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

THELLIER (E.), prof. Fac. Sc., directeur de l'Institut de Physique du Globe, 191, rue Saint-Jacques (V^e^). (Tél. : 033-77-16.) Observatoire du Parc Saint-Maur, 4, avenue de Neptune, Saint-Maur-des-Fossés (Seine). (Tél. : 472-01-45.) P. 154, 179.

THELLIER (M^me^), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

THELLIER (MICHEL), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

THELLIEZ, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

THÉRET (A.), dir. E. P. H. E., prof. agrégé Fac. Méd., D^r^ ès Sc., biologiste des Hôp., dir. Labo. Cytopathologie des ultrastructures endocrines (microscopie électronique). P. 427.

THIBAULT (PHILIPPE), prof. agrégé Fac. Méd., 14, rue des Marronniers (XVI^e^). P. 138.

THIEBLEMONT, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

THIEFFRY (S.), prof. Fac. Méd., 24, rue Soufflot. (Tél. : 033-95-54.) P. 136.

THIERRY (M^me^), prof. P. 356.

THIERY, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

THILLARD (M^lle^), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

THIRY (RENÉ), professeur hon. Fac. Sc., 116, rue Vaillant-Couturier, Malakoff (Seine). (Tél. : 253-17-65.) P. 150.

THIRY (YVES), prof. Fac. Sc., 20, rue des Crocheteurs, Antony (Seine). (Tél. : 350-18-29.) P. 154.

THOMAS (ANDRÉ), prof. Fac. Sc., dir. de laboratoire E. P. H. E., membre Acad. de Méd., 8, rue Pierre-Curie (V^e^). (Tél. : 326-59-04.) [Mardi à 17 h au Labo. de Biologie Cellulaire, quai Saint-Bernard, bâtiment A.] (Tél. : 326-07-25, poste 34-20.) P. 152, 427.

THOMAS (GEORGES), conservateur en chef chargé de la Direction de la Bibliothèque de la Faculté de Dr. et Sc. Éc., 2, rue Cujas (V^e^). (Tél. : 033-74-44.) P. 543.

THOMERET (GEORGES), agrégé Fac. Méd., 88 *bis*, boulevard Latour-Maubourg (VII^e^). (Tél. : 468-39-99.) P. 139.

THOMOT, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

THORNER (DANIEL), directeur d'études à la VI^e^ Section E. P. H. E., 9, rue Guy-de-La-Brosse, Paris (V^e^). P. 443.

THOYER-ROZAT (JEAN), agrégé Fac. Méd., gyn. acc. Hôp., 29, rue Octave-Feuillet (XVI^e^). (Tél. : 870-06-05.) P. 137.

TILLION (M^lle^ GERMAINE), dir. ét. E. P. H. E., 3, av. Daumesnil Saint-Mandé (Seine). [Après son cours ou sur rendez-vous.] P. 356, 444.

TIMBAL (PIERRE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 4, rue de Babylone (VII^e^). P. 81, 82.

TISSIER (ANDRÉ), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

TONNELAT (J.), prof. Fac. Sc., Lab. Biol. Phys. Chim., Orsay. (Tél. : 928-53-80.) [Après ses cours.] P. 184, 196.

TONNELAT (Mme M.-A.), prof. Fac. Sc., 11, rue Monticelli (XIVe). [Après ses cours, lundi et jeudi ; Institut H.-Poincaré (2e étage).] P. 152, 177.

TORTRAT, prof. Fac. Sc. P. 154.

TOUBERT (P.), E. P. H. E. P. 432.

TOURAINE (ALAIN), dir. ét. E. P. H. E. P. 335, 345, 446.

TOURAINE (RENÉ), prof. agrégé Fac. Méd., 24, av. de Suffren (XVe). P. 137.

TOURNAY, prof. Institut de Psychologie, 58, rue de Vaugirard (VIe). (Tél. : 548-53-25.) [Selon affiche spéciale, un jour par semaine, dans un Amphithéâtre de la Fac. Sc. et sur rendez-vous.] P. 370.

TOURNEUR (RODOLPHE), prof. agrégé Fac. Méd., médecin des Hôpitaux, 74, rue du Ranelagh (XVIe). (Tél. : 527-31-21.) P. 138.

TOURNIER (PAUL), maître de conf. agr. Fac. Méd., 23, rue Henri-Barbusse (Ve). (Tél. : 326-37-67.) P. 136.

TRAIN (JEAN), prof. Éc. des Langues Orientales, 4, rue François-Mouthon (XVe). [Sur rendez-vous.] (Tél. : 532-01-33.) P. 376, 419.

TREHERNE (Mlle JACQUELINE), maître assistant Fac. Sc.-Orsay.

TREHEUX (JACQUES), chargé d'enseignement Fac. L. et Sc. H. P. 228.

TREILLE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

TRÉMILLON, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

TREMOLIÈRES (JEAN), dir. Lab. Nutrition humaine, E. P. H. E., hôpital Bichat, Paris. P. 427.

TRESMONTANT (CLAUDE), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

TREVES, prof. associé Fac. Sc. P. 156.

TRILLAT (JEAN-JACQUES), membre de l'Institut, prof. Fac. Sc., 8, rue Jeanne-d'Arc, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963-18-69.) [Au Labo. de Rayons X du C. N. R. S., 1, place Aristide-Briand, à Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : 626-07-50.)] P. 152.

TROUPEAU (GÉRARD), prof. École des Langues Orientales, 14, avenue Claire, Argenteuil (Seine-et-Oise). (Tél. : 961-01-90.) P. 361, 372, 413.

TROUQUET (HENRI), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

TRUHAUT (RENÉ), prof. de Toxicologie et d'Hygiène industrielle Fac. Ph., 2, avenue Jean-Jaurès, Neuilly-sur-Marne (S.-et-O.). (Tél. : 927-26-89.) [Jeudi, de 16 à 18 h, Laboratoire de Toxicologie

de la Fac. Ph., 4, avenue de l'Observatoire (VI^e). (Tél. : 326-26-80, poste 206.)] P. 318.

TUBIANA (JOSEPH), prof. École Langues Orientales, 9, rue Arnoux. Bourg-la-Reine (Seine). [A l'École, après les cours.] P. 361, 373, 415.

TUBIANA (M.), prof. Fac. Méd., 53 *bis*, quai des Grands-Augustins (VI^e). (Tél. : 033-58-11.) [A l'Institut G.-Roussy, le jeudi après-midi.] P. 138.

TUCHMANN-DUPLESSIS (HERBERT), prof. Fac. Méd., dir. Lab. E. P. H. E., 67, avenue Raymond-Poincaré (XVI^e). (Tél. : 553-31-68.) P. 133, 427.

TULARD (J.), ch. de conférences E. P. H. E. P. 433.

TUNC (ANDRÉ), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 112, rue de Vaugirard (VI^e). P. 61, 81.

TURIAF, prof. Fac. Méd., 19, rue de Madrid (VIII^e). (Tél. : 522-25-44.) [A l'hôpital Bichat, tous les matins, à 9 h 30.] P. 134.

TURPIN (R.-A.), membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, prof. de Clinique médicale des enfants (hôpital des Enfants-Malades), 94, avenue Victor-Hugo, Paris (XVI^e). (Tél. : 553-05-61.) P. 135, 143.

UEBERSFELD, prof. Fac. Sc. P. 154, 195.

ULMANN (JACQUES), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

ULRICH (R.), prof. Fac. Sc., 1, rue Victor-Cousin (V^e), 36-38, rue des Plantes (XIV^e). P. 152.

URBAIN-FAUBLÉE (M^me MARCELLE), chargée de conférences, École des Langues Orientales Vivantes, 124, bd Blanqui (XIII^e). (Tél. : 707-39-61.) [Sur rendez-vous.] P. 356, 418.

URRUTIA (LOUIS), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

VACHON (MAX), prof. Muséum, Laboratoire de Zoologie (Arthropodes, insectes exclus), 61, rue de Buffon. (Tél. : 402-28-64.) [Sur rendez-vous.] P. 451.

VAILLANT (ANDRÉ), prof. hon. École des Langues Orientales, prof. honoraire Coll. de France, dir. d'ét. E. P. H. E., 37, rue Pierre-Nicole (V^e). [Après ses cours.] P. 375, 409, 432.

VAJDA (GEORGES), dir. d'ét. E. P. H. E., 35, rue du Pré-Saint-Gervais (XIX^e). [Sur rendez-vous.] P. 373, 437, 440.

VALENTIN, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

VALETTE (GUILLAUME), doyen Fac. Ph., 4, av. de l'Observatoire (VI^e). P., 19, 317, 318, 618.

VALLÉE, prof. Fac. Méd. P. 138.

VALLINO, maître-assistant Fac. Sc. P. 166, 335.

VALLOIS (Henri), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Muséum, dir. de l'Institut de Paléontologie humaine, 1, rue René-Panhard (XIII^e). (Tél. : 402-62-91.) [Sur rendez-vous.] P. 506.

VALOUS (Guy de), conservateur en chef hon. Bibliothèque Sainte-Geneviève, 95, av. de Versailles, Paris (XVI^e). (Tél. : 224-87-95.)

VAN CAMPO (M^me M.), dir. lab. Palynologie, E. P. H. E. Muséum, 61, rue de Buffon, Paris (V^e). P. 427.

VANDIER-NICOLAS (M^me Nicole), prof. École des Langues Orientales, chargée de cours Inst. des Hautes Études Chinoises, 34, rue du Docteur-Blanche (XVI^e). (Tél. : 224-95-13.) P. 349, 350, 418.

VAN EFFENTERRE (Henri), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. Maison des Provinces de France, 55, bd Jourdan (XIV^e). (Tél. : 707-76-14.) P. 228.

VAN NEYENHOFF (M^me), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 189.

VAN STEENKISTE, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

VARAGNAC (André), dir. d'ét. E. P. H. E., conservateur en chef hon. des Musées, 26, av. de Tourville, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963-50-58.) P. 356, 447.

VARANGOT (J.), prof. Fac. Méd., 42 *bis*, rue Cardinet (XVII^e). (Tél. : 227-30-59.) P. 135.

VARLOOT (Jean), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

VASSAS (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

VASSEUR (Bernard), prof. agrégé Fac. Méd., 24, rue Curie, Kremlin-Bicêtre. P. 138.

VASSY (Étienne), prof. Fac. Sc., 1, quai Branly (VII^e). (Tél. du laboratoire : 705-40-70, poste 507.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 152.

VAUCHER (Paul), prof. hon. Fac. L. et Sc. H., 180, rue de Grenelle (VII^e). (Tél. : 468-83-75.) [A son domicile sur rendez-vous.] P. 222.

VAUDEVILLE (M^lle Charlotte), dir. d'ét. E. P. H. E. (IV^e section), de février à juin, bureau de l'École française d'Extrême-Orient, Coll. de France, 11, place Marcelin-Berthelot, Paris (V^e), de juillet à janvier, Deccan College, Poona 6 (Inde). P. 359, 434.

VAUDOIS, maître-assistant Fac. Sc. P. 166.

VAUFREY, prof. Institut de Paléontologie humaine, 37, rue Henri-Barbusse (V^e). (Tél. : 033-99-81.) P. 506.

VAYSSE (Jean), prof. agrégé Fac. Méd., 22, place Malesherbes (XVII^e). P. 138.

VAYSSIÈRE (Paul), prof. hon. Muséum d'Histoire naturelle, dir. Lab. E. P. H. E., 57, rue Cuvier (V^e). (Tél. : 707-19-00.) [Mardi et vendredi, de 15 à 17 h.]

VEDEL (GEORGES), doyen Fac. Dr. et Sc. Éc., 201, boulevard Saint-Germain (VII^e). [Sur rendez-vous à prendre à 326-21-44.] P. 19, 39, 58, 618.

VEIL (M^lle CATHERINE), professeur Fac. Sc., 23, rue de Jussieu (V^e). [Labo. de Physiologie générale Fac. Sc., 9, quai Saint-Bernard, le samedi, de 14 à 16 h, et sur rendez-vous, 23, rue de Jussieu.] P. 154.

VEIL (D^r CLAUDE), sous-dir. ét. E. P. H. E., 42, av. Herbillon, Saint-Mandé (Seine). P. 443.

VELDE (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 167.

VERDEVOYE, prof. Fac. Lettres et Sc. H. de Nanterre. P. 344, 346.

VERDIER, chef de trav. Fac. Sc., Paris. P. 157.

VERMES, chef de travaux Fac. Méd.

VERNANT (JACQUES), dir. ét. E. P. H. E., 54, rue de Varenne (VII^e). [Vendredi après-midi.] P. 446.

VERNANT (JEAN-PIERRE), dir. ét. E. P. H. E., 112, Grande-Rue, Sèvres (S.-et-O.). (Tél. : 027-10-51.) P. 446.

VERNANT, prof. Fac. Médecine. P. 137.

VERNE (JEAN), membre de l'Académie de Médecine, prof. honoraire Fac. Méd., dir. hon. E. P. H. E., dir. de l'Inst. d'Histochimie médicale, 38, rue de Varenne (VII^e). (Tél. : 548-68-97.) [45, rue des Saints-Pères (VI^e).] P. 114, 140, 143.

VERNE (JEAN-MARIE), prof. agrégé Fac. Méd., chirurgien de l'hôpital Tenon, 2, sq. Mignot (XVI^e). (Tél. : 727-62-33.) P. 139.

VERNET (ANDRÉ), prof. École des Chartes, dir. ét. E. P. H. E., 2, rue G.-de-Porto-Riche (XIV^e). (Tél. : 707-36-65.) [Après ses cours.] P. 411, 432.

VERNIÈRE (PAUL), prof. Fac. L. et Sc. H., Nanterre. P. 263.

VESSILLIER (M^me ÉLISABETH), maître-assistant Fac. Dr. et Sc. Éc.

VEY (M.), prof. P. 376.

VEYRENC (JACQUES), prof. École des Langues Orientales, 138, rue Houdan, Sceaux (Seine). P. 376, 419.

VIAL (JEAN), maître-assist. Fac. L. et Sc. H. P. 245.

VIALATTE (JACQUES), prof. agrégé Fac. Méd., méd. des Hôp. de Paris (Pédiatrie), 67, avenue Georges-Mandel (XVI^e). (Tél. : 870-18-98.) P. 138.

VICHNIEVSKY (R.), professeur titulaire à titre personnel Fac. Sc. P. 154, 177, 196.

VIGIER, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 190.

VIGNAUX (P.), dir. ét. E. P. H. E., 5, rue Blanche, Enghien. [A l'École avant le cours du mercredi.] P. 435, 438.

VILAR (PIERRE), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. ét. E. P. H. E. (6e Section), 1, boulevard Morland (IVe). (Tél. : 272-44-60.) P. 231, 334, 440.

VILKAS (MICHEL), maître de conf. Fac. Sc., E. N. S.-Chimie, 24, rue Lhomond, Paris (Ve). (Tél. : 707-41-69.) P. 156.

VILLAT (HENRI), membre de l'Institut, dir. Institut de Mécanique de la Faculté Sc., 47, boulevard Auguste-Blanqui (XIIIe). (Tél. : 535-57-00.) P. 150, 173, 178.

VILLE, prof. Fac. Sc., 32, rue Alphonse-Bertillon (XVe). (Tél. : 532-96-06.) P. 153, 177, 195.

VILLERS (R.), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 13, rue du Maréchal-Gallieni, Versailles (S.-et-O.). (Tél. : 950-55-21.) P. 81, 82.

VILLEY (DANIEL), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 1, rue du Moulin, Lozère-sur-Yvette (S.-et-O.). (Tél. : 928-58-39.) P. 82.

VILLEY (MICHEL), 104, rue d'Assas (VIe). (Tél. : 033-25-17.) P. 82.

VILLIAUMEY (JACQUES), prof. agrégé Fac. Méd. P. 138.

VILTER, dir. laboratoire d'Écologie histophysiologique, E. P. H. E., 7, avenue Payret-Dortail, Plessis-Robinson (Seine). [E. R. S. I., 74, rue Gabriel-Péri, Montrouge (Seine), le jeudi.] P. 427.

VINOT (Mlle), maître-assistant Fac. Sc. P. 167.

VIVIER, prof. associé Fac. L. et Sc. H. P. 239.

VOISINE (JACQUES), prof. chargé d'enseignement Fac. L. et Sc. H. P. 239.

VOLOCHINE (BORIS), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 190.

VORS (Mme), maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 190.

VOUIN (ROBERT), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 3, rue Neuve-Saint-Germain, Boulogne-sur-Seine. (Tél. : 825-74-43.) P. 61, 80, 81, 98.

VOURC'H (GUY), prof. sans chaire Fac. Méd., 54, rue du Faubourg-Saint-Honoré (VIIIe). (Tél. : 265-33-38.) P. 136.

VOVELLE, maître-assistant Fac. Sc. P. 167.

VUILLEMIN (JULES), prof. au Coll. de France. P. 334, 405.

VUILLEMIN (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 167.

WAGNER (ROBERT-LÉON), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. d'ét. à l'E. P. H. E., 2, rue Émile-Faguet (XIVe). [Lundi, 11 h, Institut de français.] P. 237, 433.

WAHL (JEAN), prof. honoraire Fac. L. et Sc. H., 29, rue Le Peletier (IXe). (Tél. : 824-74-35.) [Sur rendez-vous.] P. 222.

WALINE (MARCEL), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 3, avenue Mozart (XVIe). (Tél. : 527-15-14.) [Sur rendez-vous.] P. 59, 83.

WALLON, maître-assistant Fac. Sc. P. 167.

WEBER (Mlle ÉDITH), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

WEIL (ÉRIC), dir. ét. E. P. H. E.

WEIL (PROSPER), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 12, place du Panthéon, Paris (Ve). P. 83.

WEIL (RAYMOND), prof. E. N. S., 45, rue d'Ulm (Ve). P. 334.

WEILL (ROBERT), dir. Lab. E. P. H. E., prof. Fac. Sc. de Bordeaux, dir. Inst. de Biologie Marine d'Arcachon, 33, chemin Suzon, Talence (Gironde). P. 427.

WEILLER (JEAN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., dir. ét. E. P. H. E. (6e section), doyen hon. Fac. Dr. et Sc. Éc. de Poitiers, 6, rue Montalivet (VIIIe). (Tél. : 265-24-66.) P. 60, 447.

WEISBEIN (NICOLAS), prof. Fac. L. et Sc. H. P. 243.

WETZEL (Mlle LILIANE), conservateur (adjoint au conservateur en chef de la Bibliothèque de la Sorbonne), 36, rue de la Convention (XVe). (Tél. 532-58-74.) P. 542.

WEULERSSE, maître-assistant Fac. Sc.-Orsay. P. 190.

WEYL (Mlle COLETTE), maître-assistant Fac. Sc. P. 167.

WIEMANN, prof. Fac. Sc., 12 *bis*, rue du Val-de-Grâce (Ve). (Tél. : 326-03-23.) [Après ses cours.] P. 153, 195.

WIET (GASTON), membre de l'Institut, prof. hon. au Coll. de France, prof. hon. à l'École des Langues Orientales, 23, avenue de Breteville, Neuilly-sur-Seine (Seine). (Tél. : 722-77-18.) P. 409.

WILL (ERNEST), prof. suppléant Fac. L. et Sc. H., 10, rue Develly, Sèvres (S.-et-O.). (Tél. 027-40-95.) P. 235.

WILLEMART (ANTOINE), prof. Fac. des Sc., directeur Éc. Nat. Sup. de Chimie, 11, rue Pierre-Curie. (Tél. : 633-05-03), 22, rue Gay-Lussac (Ve). (Tél. : 033-45-58.) [Après ses cours.] P. 154.

WILLOT-CHEMEL (Mme), maître-assistant Fac. Sc. P. 167.

WINTREBERT (P.), prof. hon. Fac. Sc., 41, rue de Jussieu (Ve). P. 150.

WINTZWEILLER (Mme), conservateur en chef de la Biblioth. Sainte-Geneviève, 8, place du Panthéon (Ve). P. 543.

WOLFF (ÉTIENNE), membre de l'Académie des Sciences, administrateur Coll. de France, dir. Lab. E. P. H. E. et de l'Institut d'Embryologie expérimentale du C. N. R. S., 49 *bis* avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne. (Tél. : 873-60-90.) [Au Coll. de France, Labo. d'Embryologie expérimentale, mardi de 17 h 30 à 19 h.] P. 401, 404, 427.

WOLFROMM (R.), prof. Fac. Méd., méd. des Hôp., chef de service hôpital Rothschild, 10, rue Lesueur (XVIe). (Tél. : 727-94-22.) P. 136.

WORMS (R.), prof. Fac. Méd., méd. des Hôp. (Lariboisière), 10, rue du Conseiller-Collignon (XVI^e). (Tél. : 870-11-02.) P. 136.

WUILLEUMIER (PIERRE), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. I. P. E. S., 19, rue du Progrès, Colombes (Seine). (Tél. : 242-05-87.) [Après ses cours.] P. 236, 253.

WURMSER (RENÉ), prof. hon. Fac. Sc., 36, rue de l'Université, Paris (VII^e). (Tél. 222-54-00.) Institut de Biologie physico-chimique, 13, rue Pierre-Curie (V^e). (Tél. : 033-16-40.) [Mercredi, de 10 à 12 h.] P. 150.

WYART (JEAN), membre de l'Institut, prof. Fac. Sc., 18, rue Pierre-Curie (V^e). [Au Labo. de Minéralogie de la Sorbonne, sur rendez-vous.] P. 153, 195, 196, 423.

YONGER, chef de travaux Fac. Ph. P. 320.

YOSHIMORU, maître de conf. associé Fac. Sc. P. 156.

YOYOTTE (JEAN), 97, rue Monge, Paris (V^e). (Tél. 535-15-28.) P. 436.

YVAN (PIERRE), maître-assistant Fac. Sc. P. 167.

YVON, prof. Fac. Sc., 24, rue Lhomond (V^e). P. 153.

ZAC (SYLVAIN), maître-assistant Fac. L. et Sc. H. P. 245.

ZAFRANI (HAÏM), prof. suppléant, École des Langues Orientales, 109 *bis*, route de la Reine, Boulogne-Billancourt (Seine). P. 372, 414.

ZAHAN (DOMINIQUE), chargé de conférences à l'École des Langues Orientales, 13, rue de Verneuil, Paris (VII^e). P. 355, 415.

ZAHN, maître-assistant Fac. Sc. P. 167.

ZAMANSKY, doyen Fac. Sc., 9, quai Saint-Bernard (V^e). (Tél. : 326-07-25.) [Sur rendez-vous.] P. 19, 149, 154, 174, 618.

ZAREMBOVICH, maître-assistant Fac. Sc. P. 167.

ZAREMBOVICH (M^me), maître-assistant Fac. Sc. P. 167.

ZAZZO (RENÉ), dir. Lab. Psycho-biologie de l'Enfant, E. P. H. E., prof. Institut de Psychologie. [Sur rendez-vous.] 41, rue Gay-Lussac (V^e). (033-83-94.) P. 369, 370, 427.

ZELLER-MEIER, maître-assistant Fac. Sc. P. 167.

ZINK (GEORGES), prof. Fac. L. et Sc. H. P. 241.

ZIZINE, maître-assistant Fac. Sc. P. 167.

II. — INDEX ALPHABÉTIQUE DES INSTITUTS ET ÉCOLES

(Enseignement public et enseignement privé)

NOTE : Les chiffres qui suivent l'indication **pl.** *figurant avant certains numéros de pages renvoient au* **plan** *: « Le Quartier latin et ses environs »* (1).

	Pages
Administration (École Nationale d')	389
Administration des Affaires (Centre de Perfectionnement dans l')	537
Administration des Affaires (Institut européen d')	514
Administration des Entreprises (Institut d')	338
Aéronautiques (École Nationale d'Ingénieurs de Constructions)	481
Aéronautique (École Nationale Supérieure de l')	480
Aéronautiques (École Spéciale des Travaux)	527
Aéronautique et de Construction automobile (École technique d')	527
Affaires (Centre d'Enseignement de l'Institut de Droit des)	101
Africaines (Centre de Recherches)	255
Afrique et Asie modernes (Centre de Hautes Études Administratives) **(pl. 25)**	341
Agricole (Institut technique de Pratique)	528
Agronomie tropicale (École Supérieure d')	499
Agronomique (Institut National)	473
Agronomiques appliquées (École Nationale Supérieure des Sciences)	475
Alimentation (Institut Scientifique et Technique de l')	462
Alliance française	516
Amérique Latine (Institut des Hautes Études de l'). **(pl. 27)**	342
Américaines (Institut d'Études)	518
Anesthésiologie (Institut d')	140
Anthropologie (École d')	504
Anglaises et Nord-Américaines (Institut de langue, littérature et civilisation)	248
Architecture (École Spéciale d')	528
Art et d'Archéologie (Institut d') **(pl. 3)**	347

(1) Certains chiffres de ce **plan** désignent des établissements ne figurant pas sur l'Index ; ils correspondent aux établissements suivants : **1,** Centre Jean Sarrailh ; **6,** Faculté de Pharmacie ; **15,** Faculté de Droit ; **17,** Sorbonne ; **21,** Faculté de Médecine ; **26,** nouvelle Faculté de Médecine ; **29,** Faculté des Sciences ; **30,** Annexe de la Faculté des Lettres ; **31,** Centre National de Santé Scolaire et Universitaire ; **32,** Annexe de la Faculté de Droit ; **34,** Faculté des Lettres : Centre Universitaire Censier (ex-Halle-aux Cuirs).

	Pages
Arts Décoratifs (École Nationale des)	470
Art Dramatique (Conservatoire National d')	468
Arts et Manufactures (École Centrale des)	456
Arts et Métiers (Conservatoire National des)	458
Arts et Métiers (École Nationale Supérieure)	463
Assurances (École Nationale)	463
Aveugles (Groupement des Intellectuels)	599
Aveugles (Institut National des Jeunes)	494
Aviation civile (École Nationale de l')	495
Banque (Institut technique de)	462
Beaux-Arts (École Nationale Supérieure des)	469
Bibliothécaires (École Nationale Supérieure des)	454
Biochimie et de Biologie (École Supérieure de)	505
Biologie Clinique (Institut de)	348
Biologie marine (Institut National de)	168
Biologie sociale et d'Hygiène mentale (Institut de)	505
Bois (École Supérieure du)	528
Bréguet (École d'Électricité et de Mécanique)	532
Brésiliennes (Institut d'études portugaises et)	250
Britannique (Institut) **(pl. 19)**	518
Byzantines (Centre de Recherches d'Histoire et Civilisation)	251
Cancer (Institut Gustave-Roussy)	348
Caoutchouc (École d'Enseignement technique de l'Institut français du)	529
Cartographie Géographique (École Supérieure de)	349
Catholique (Institut)	503
Céramique Industrielle (École Nationale Supérieure de)	464
Charliat (École d'Électricité industrielle de Paris)	530
Chartes (École Nationale des)	409
Chimie (École Nationale Supérieure de)	172
Chimie (École Supérieure libre de)	507
Chinoises (Institut des Hautes Études)	349
Chirurgie dentaire et de Stomatologie (École de)	513
Cinématographiques (Institut des Hautes Études)	471
Civilisation française (Cours de)	380
Civilisation polonaise (Centre de)	255
Collège de France **(pl. 16)**	401
Commerce et d'Administration des Entreprises (École Supérieure de)	508
Commerciales (École des Hautes Études)	508
Commercial pour jeunes filles (École de Haut Enseignement)	511
Comptable (Institut de Technique)	462
Coréennes (Centre d'Études)	250

	Pages
Corrosion (Centre d'enseignement de la lutte contre la)	537
Criminologie (Institut de)	97
Démographie (Institut de) **(pl. 15)**	350
Démographiques (Institut National d'Études)	494
Dentaire (École)	512
Dentaire de Paris (École)	513
Développement économique et social (Institut d'Études du) **(pl. 23)**	350
Diététique (Institut de)	140
Documentation (Institut des techniques de)	462
Documentation (Centre d'Études et de)	576
Droit comparé (Institut de)	352
Droit comparé (Centre français de)	352
Droit romain (Institut de)	98
Économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation (Institut d'Études)	463
Éducation physique (Écoles Normales Supérieures d')	467
Éducation physique (Institut d')	353
Électricité appliquée (École Nationale de Radiotechnique et d')	466
Électricité (École Supérieure d')	530
Enseignement technique (École Normale Supérieure de l')	464
Enseignement technique féminin (École d')	539
Épigraphie grecque	246
Ethnologie (Institut d')	354
Fluides (Mécanique des)	174
Fonderie (École Supérieure de)	533
Froid industriel (Institut français du)	462
Génie maritime (École Nationale Supérieure du)	482
Génie rural (École Nationale du)	477
Géodynamique sous-marine de Villefranche-sur-Mer (A.-M.)	171
Géographie (Institut de) **(pl. 10)**	356
Géographiques (École Nationale des Sciences)	497
Géomètres et topographes (École supérieure des)	462
Germaniques (Institut d'Études) **(pl. 22)**	357
Hautes Études (École pratique des)	420
Hébraïques (Institut International d'Études)	521
Hispaniques (Institut d'Études) **(pl. 8)**	357
Histochimie médicale (Institut d')	140
Histoire constitutionnelle (Académie Internationale de Science politique et d')	522
Histoire économique et sociale (Institut d')	246
Histoire de la Révolution française (Institut d')	247
Histoire des Sciences et des Techniques (Institut d') **(pl. 25)**	358

	Pages
Horticulture (École Nationale Supérieure d')	476
Huiles et oléagineux (Institut de recherche pour les)	533
Humaines (Institut d'Études des Relations)	576
Hydrologie et de Climatologie (Institut National d')	455
Hygiène industrielle et de Médecine du Travail (Institut d')	141
Indienne (Institut de Civilisation)	358
Industriel (École Supérieure de Perfectionnement)	534
Industries agricoles et alimentaires (École Nationale des)	475
Internationales (Institut des Hautes Études)	99
Internationales (École des Hautes Études)	525
Interprètes (École Préparatoire à l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs)	382
Interprètes (École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs) **(pl. 20)**	359
Iraniennes (Institut d'Études)	360
Islamiques (Institut d'Études) **(pl. 25)**	360
Israélite (Séminaire)	521
Italien (Institut culturel)	519
Italiennes (Institut d'Études) **(pl. 22)**	247
Japonaises (Institut des Hautes Études)	362
Journalisme (École Supérieure de)	515
Journalistes (Centre de Formation des)	515
Judiciaires (Institut d'Études)	101
Laboratoire (École Technique Supérieure du)	534
Langue et Littérature françaises (Institut de)	248
Langue et Littérature grecques médiévales et modernes (Institut de)	357
Langues orientales vivantes (École nationale des) **(pl. 33)**	411
Langues étrangères (Société pour la propagation des)	519
Latines (Institut d'Études)	248
Législation professionnelle (École de)	514
Leucémies (Institut de Recherches sur les)	145
Linguistique (Institut de)	249
Littéraires supérieures appliquées (Centre d'Études)	256
Littératures modernes comparées (Institut de)	249
Louvre (École du)	470
Malariologie (École de)	144
Matériaux (Institut Supérieur des... et de la construction mécanique)	465
Mécanique (Institut de)	173
Mécanique (Centre d'Études supérieures de)	386
Mécanique-Électricité (École spéciale de)	531
Médecine tropicale (Institut de)	141

	Pages
Médecine légale (Institut de)	141
Ménager (Cours Normal d'Enseignement)	533
Météorologie nationale (École de la)	495
Meunerie (École française de)	535
Mines (École Nationale Supérieure des) **(pl. 5)**	486
Moteurs à combustion (École Nationale des)	488
Musée de l'Homme	452
Muséum d'Histoire naturelle **(pl. 14)**	450
Musicologie (Institut de) **(pl. 3)**	362
Musique (Conservatoire National de)	468
Normale Libre de Neuilly (École)	504
Normale Supérieure de garçons (École), rue d'Ulm. **(pl. 11)**	333
Normale Supérieure de jeunes filles (École)	336
Normale Supérieure de jeunes filles de Fontenay-aux-Roses (École)	454
Normale Supérieure de garçons de Saint-Cloud (École)	453
Notariat (École de)	514
Notariat, de Droit, de Procédure et d'Assurances (Écoles Polytechniques de)	515
Observatoire de Nice	386
Observatoire de Paris **(pl. 12)**	453
Océanographie-Physique (Laboratoire de Villefranche-sur-Mer)	171
Océanographique (Institut) **(pl. 9)**	505
Ophtalmologique (Institut de Documentation)	140
Optique théorique et appliquée (Institut d')	536
Optométrie (École Supérieure d')	536
Organisation économique et sociale (École Nouvelle d')	535
Organisation (Institut d'Études Supérieures des Techniques de l')	463
Orient contemporain (Centre d'Études de l') **(pl. 25)**	361
Orthodoxe français de Paris « Saint-Denys » (Institut)	520
Outre-Mer (Institut des Hautes Études) **(pl. 2)**	499
Palais de la Découverte	385
Paléontologie humaine (Institut de)	506
Papyrologie (Institut de)	249
Parasitologie (Institut de)	142
Pasteur (Institut)	507
Pédagogique National (Institut)	575
Pédiatrie Sociale (Institut de)	363
Perfectionnement technique (Centre de)	537
Perfectionnement du génie chimique (Centre de)	537
Pétrole (Institut français du)	488
Pétrole, des Carburants et Lubrifiants (Institut du)	488
Pharmacologie (Institut de)	142

		Pages
Pharmacotechnie et de Pharmacodynamie (Institut de)		329
Philosophie politique (Institut International de)		522
Phonétique (Institut de)	(pl. 18)	363
Phonothèque Nationale		387
Physique et Chimie industrielles (École Supérieure de)		380
Physique du Globe (Institut de)	(pl. 10)	179
Poincaré (Institut Henri-)	(pl. 7)	174
Politiques (Institut d'Études)	(pl. 28)	364
Politiques (Fondation Nationale des Sciences)		366
Politique étrangère (Centre d'Études de)		576
Polytechnique (École)	(pl. 13)	482
Polytechnique féminine (École)		538
Ponts et Chaussées (École Nationale des)		496
Préhistoriques et Protohistoriques (Centre de Recherches)		255
Préparation aux enseignements de Second Degré (Instituts de) :		
Sciences Paris		178
Sciences Orsay		190
Lettres Paris		253
Lettres Nanterre		264
Presse (Institut Français de)		368
Prévisions économiques et sociales (Institut Technique de)		463
Professeurs de français à l'étranger (Institut des)		252
Progenèse (Institut de)		143
Programmation (Institut de)		179
Psychanalyse (Institut de)		526
Psychologie (Institut de)		368
P. T. T. (École Nationale Supérieure des)		491
Puériculture de la Faculté de Médecine de Paris (École de)		144
Puériculture de la Ville de Paris et du départ. de la Seine (Institut de)		143
Radiobiologie cellulaire (Institut de)		143
Radioélectricité (École française de)		538
Radium (Institut du)	(pl. 7)	387
Recherche Agronomique (Institut National de la)		478
Recherche Scientifique (Centre National de la)		393
Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (Office de la)		400
Recherches sur la Civilisation de l'Europe Moderne (Centre de)		250
Relations internationales contemporaines (Institut d'études des)		523
Relations publiques (Institut des)		516
Roumaines (Institut d'Études)		252
Santé publique (École Nationale de la)		494
Santé militaire (École d'Application du Service de)		482
Scandinaves (Institut d'Études)	(pl. 22)	371

	Pages
Sciences économiques et commerciales de l'Institut Catholique (École Supérieure des)	512
Sciences sociales et économiques (Collège des)	511
Sciences sociales du Travail (Institut des) **(pl. 24)**	373
Sciences et Techniques Nucléaires (Institut National des)	391
Scientia (École technique)	538
Sémitiques (Institut d'Études)	372
Sérologie (École de)	145
Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes	484
Service social (École Pratique de)	526
Sévigné (Collège)	504
Slaves (Centre de Recherches d'Histoire des)	251
Slaves (Institut d'Études) **(pl. 4)**	374
Sociales (École des Hautes Études)	525
Soudure autogène (École Supérieure de)	539
Statistique (Institut de)	376
Statistique et de l'Administration Économique (École Nationale de la)	484
Stomatologie (Institut de)	143
Surintendants d'Usines et Services sociaux (École des)	526
Techniques industrielles (Centre d'études supérieures des)	466
Technique sanitaire et hygiène spéciale des Industries (Institut de)	462
Télécommunications (École Nationale Supérieure des)	492
Théâtrales (Institut d'Études)	254
Théologie orthodoxe (Institut de)	520
Théologie protestante (Faculté Libre de)	520
Thermique (École de)	529
Topographie (École Supérieure de)	540
Topométrie (Institut de)	462
Tourisme (Centre d'Études Supérieures du)	254
Travail et Orientation professionnelle (Institut National d'Études)	462
Travaux publics (École Spéciale des)	539
Turques (Institut d'Études)	377
Urbanisme (Institut d') **(pl. 3)**	378
Usinage et de transformation des métaux (Centre d')	462
Vente (Institut National de Formation des Cadres Supérieurs de la)	463
Vêtement (École Supérieure des Industries du)	540
Vétérinaire (École Nationale)	478
Vétérinaire des pays tropicaux (Institut d'élevage et de Médecine)	500
Violet (École d'Électricité et de Mécanique industrielles)	531

1965. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
ÉDIT. N° 28 626 IMPRIMÉ EN FRANCE IMP. N° 19 107

TABLE DE LECTURE ET CONSULTATION

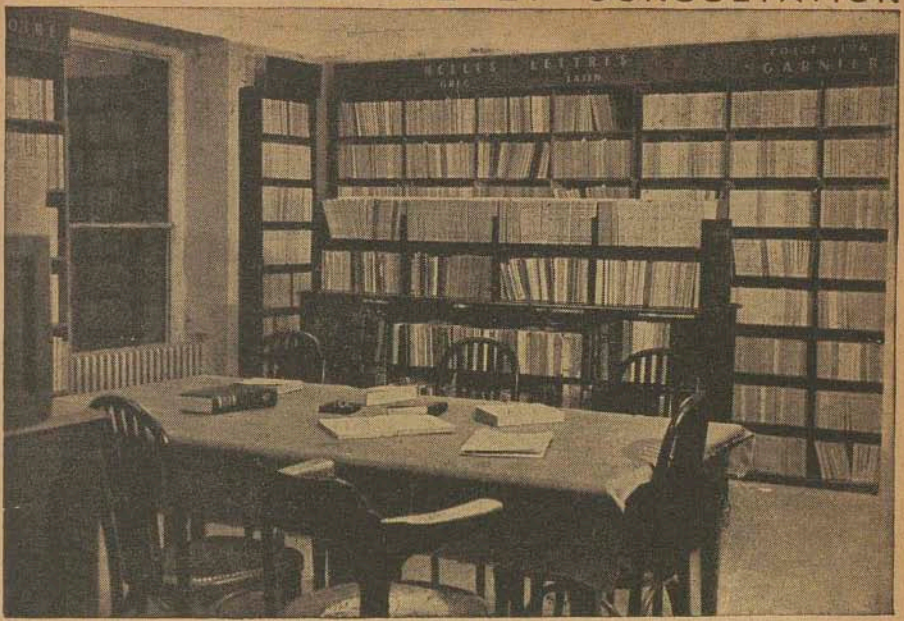

ÉTUDIANTS

AU 1er ÉTAGE
2, RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE - PARIS

LA LIBRAIRIE JOSEPH GIBERT

A CRÉÉ POUR VOUS LA

LE PLUS GRAND CHOIX DE LIVRES ET COURS POLYCOPIES

LIBRAIRIE JOSEPH GIBERT

26, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 26
(AU 1er ÉTAGE)

ÉTUDIANTS, ÉLÈVES DES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES, NOTRE

LIBRAIRIE DES FACULTÉS

(Entrée : **2, rue de l'Ecole-de-Médecine**)

met à votre service les sections de

LETTRES - DROIT - SCIENCES
MÉDECINE - PHARMACIE

Nombreux avantages : ENTRÉE LIBRE, IMPORTANTE EXPOSITION, TABLES DE LECTURE, ACHAT ou ÉCHANGE DE TOUS VOS LIVRES ET COURS POLYCOPIÉS, OUVRAGES DE COMPLÉMENT

Visitez notre rayon de

LIVRES SCIENTIFIQUES

MATHÉMATIQUES, CHIMIE PURE ET APPLIQUÉE
PHYSIQUE NUCLÉAIRE, SCIENCES NATURELLES

Quelle que soit votre spécialité vous trouverez à notre

LIBRAIRIE TECHNIQUE

tous les ouvrages neufs et d'occasion

ÉLECTRICITÉ
MÉCANIQUE
AUTOMOBILE
AVIATION

BATIMENT
TRAV. PUBLICS
MÉTALLURGIE
INDUSTRIES, Div...

COLLÈGES TECHNIQUES

SECTIONS INDUSTRIELLES

Préparation C.A.P., B.E.I., Baccalauréat Technique, Écoles d'Ingénieurs

École Nouvelle d'Organisation

Économique et Sociale

L'E. N. O. E. S.

forme et perfectionne
les cadres supérieurs
des entreprises
par ses

CENTRES D'ÉTUDES SPÉCIALISÉS :

ADMINISTRATION ET GESTION DES ENTREPRISES

CONTRÔLE COMPTABLE (reconnu par l'État)

Expertise comptable - Gestion comptable

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TRANSPORTS

ENSEIGNEMENT ORAL A PARIS ET PAR CORRESPONDANCE

Tous renseignements :

62, rue de Miromesnil — PARIS (8e)

522-15-07 et 26-76

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'HORTICULTURE

L'Ecole, fondée en 1873, dans l'ancien potager du Roi, reçoit :

— après concours (dont la préparation exige un ou deux ans de préparation après le Baccalauréat Sciences Expérimentales ou Mathématiques Elémentaires : programme d' « Agro I »), des élèves réguliers jeunes gens et jeunes filles, français ou étrangers, de 17 à 26 ans.

— sans concours des auditeurs libres.

Durée de l'enseignement : 3 ans

I. — ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

1re année : Enseignement de base

Mathématiques, Chimie, Botanique, Géologie, Zoologie, Climatologie, Phytopharmacie, Pépinière, Langues vivantes, Economie politique.

2e année : Enseignement technique

Science du Sol, Génétique, Arboriculture fruitière et d'ornement, Floriculture, Cultures légumières et grainières, Levé de plan, Génie rural.

3e année : Enseignement de synthèse et d'application

Pathologie, Agriculture spéciale, Cultures tropicales, Horticulture industrielle, Technologie, Comptabilité agricole, Gestion d'Entreprise, Organisation scientifique du Travail, Architecture des jardins, Economie et Législation horticoles, Sections spécialisées aux 2e et 3e trimestres.

II. — ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Il comprend :

— des applications : taille, greffage, identification de végétaux, de roches, etc.

— des travaux pratiques :

sur l'Exploitation : en Arboriculture fruitière, en Arboriculture d'Ornement, en Floriculture, en Cultures légumières et en Pépinière.

dans les laboratoires : laboratoire de Chimie et laboratoire de Biologie.

— des Conférences sur des sujets d'actualité générale ou scientifique.

— des excursions et visites.

— des voyages d'études et des stages en France, Outre-Mer, et à l'Etranger.

A la fin de la 3e année, les élèves ayant satisfait aux examens obtiennent le diplôme d'Ingénieur horticole et peuvent accéder aux carrières suivantes :

— Production (pépinière, arboriculture, floriculture, etc.).
— Commerce et transformation des produits horticoles.
— Art des jardins (espaces verts et jardins de villes).
— Recherche agronomique.
— Administration (enseignement, vulgarisation, etc.).

Une section de spécialisation est annexée à l'Ecole : la section du paysage et de l'art des jardins.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser :

4, rue Hardy, à Versailles (S.-et-O.). Tél. 950 00-87

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ÉLECTROTECHNIQUE, D'ÉLECTRONIQUE ET D'HYDRAULIQUE DE TOULOUSE

L'École a pour but de donner aux jeunes gens, qui possèdent une formation générale et scientifique définie par les programmes des épreuves des concours d'admission, toutes les connaissances nécessaires à l'art de l'Ingénieur, dans les domaines correspondant aux quatre options suivantes :

ÉLECTROTECHNIQUE (Électricité et Électronique B. F.)

ÉLECTRONIQUE (Électronique et Télécommunications)

HYDRAULIQUE

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

La durée normale des études est de trois ans.

Les études sont sanctionnées par le diplôme d'Ingénieur E. N. S. E. E. H. T., portant la mention de l'option.

Les élèves peuvent également préparer, dans le cadre de leurs études à l'École et suivant l'option choisie, divers certificats d'études supérieures en vue de l'obtention du grade de Licencié ès Sciences. De plus, certains élèves de l'École, titulaires des grades ou titres prévus par les règlements en vigueur, peuvent préparer, dans les laboratoires de l'École, des thèses de doctorat.

L'admission en 1re année a lieu par voie de concours.

Un premier concours est ouvert aux élèves des classes de Mathématiques spéciales et de préparation aux Grandes Écoles (Programme A).

Un second concours est réservé aux élèves de l'Année préparatoire (Programmes M. G. P., M. C. C. et compléments).

L'admission en Année préparatoire est accordée sur titres et par ordre de mérite dans la limite des places disponibles.

L'École comprend également quatre sections spéciales : Électrotechnique, Électronique, Hydraulique, Mathématiques appliquées, ouvertes, dans la mesure des places disponibles, aux candidats titulaires d'un Diplôme d'Ingénieur (un an d'études).

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'École

2, rue Camichel - **TOULOUSE** — Tél. : **22-54-20**

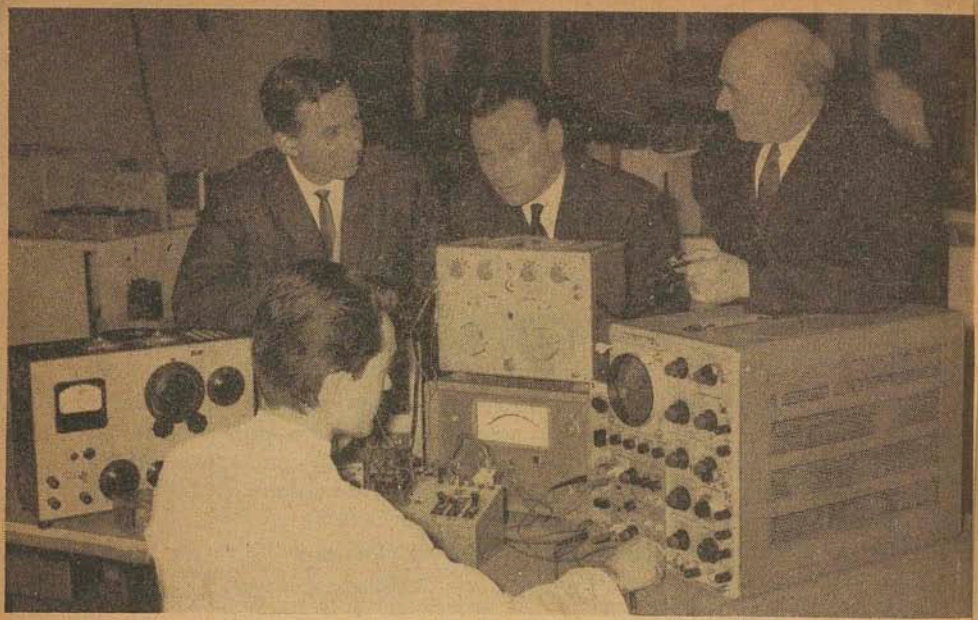

des milliers de techniciens, d'ingénieurs, de chefs d'entreprise, sont issus de notre école.

Commissariat à l'Energie Atomique
Minist. de l'Intér. (Télécommunications)
Ministère des F.A. (MARINE)
Compagnie Générale de T.S.F.
Compagnie Fse THOMSON-HOUSTON
Compagnie Générale de Géophysique
Compagnie AIR-FRANCE
Les Expéditions Polaires Françaises
PHILIPS, etc...

...nous confient des élèves et recherchent nos techniciens.

MEMBRE DU CNETC

Conseil National de l'Enseignement Technique par Correspondance

Avec les mêmes chances de succès, chaque année des milliers d'élèves suivent régulièrement nos

COURS du JOUR et du SOIR

Un plus grand nombre encore suivent nos cours

PAR CORRESPONDANCE

avec l'incontestable avantage de travaux pratiques chez soi *(nombreuses corrections par notre méthode spéciale)* et la possibilité, unique en France, d'un stage final de 1 à 3 mois dans nos laboratoires.

PRINCIPALES FORMATIONS :

- Enseignement général de la 6e à la 1re (Maths et Sciences)
- Monteur Dépanneur
- Electronicien
- Cours de Transistors
- Agent Technique Electronicien
- Cours Supérieur d'Electronique
- Carrière d'Officiers Radio de la Marine Marchande

EMPLOIS ASSURÉS EN FIN D'ÉTUDES

par notre bureau de placement

ÉCOLE CENTRALE
des Techniciens
DE L'ÉLECTRONIQUE

Reconnue par l'Etat (Arrêté du 12 Mai 1964)

12, RUE DE LA LUNE, PARIS 2e · TÉL. : 236.78-87 +

BON *à découper ou à recopier*

Veuillez m'adresser sans engagement la documentation gratuite **65 LE**

NOM .....

ADRESSE .....

.....

COLLECTION U

ÉTUDIANTS ! C'est pour vous d'abord qu'elle est conçue. Ses manuels universitaires, clairs et pratiques, rédigés par des professeurs d'Université, correspondent aux programmes actuels des premières années d'enseignement supérieur dans les Facultés.

LETTRES FRANÇAISES
Série dirigée par
ROBERT MAUZI
Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon

HISTOIRE CONTEMPORAINE
Série dirigée par
RENÉ RÉMOND
Professeur à la Faculté des Lettres de Paris-Nanterre

SOCIÉTÉ POLITIQUE
Série dirigée par
ALFRED GROSSER
Professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris

IDÉES POLITIQUES
Série dirigée par
JEAN TOUCHARD
Secrétaire général de la Fondation Nationale des Sciences Politiques

MATHÉMATIQUES
Série dirigée par
ANDRÉ REVUZ
Professeur à la Faculté des Sciences de Poitiers

PHYSIQUE
Série dirigée par
MAURICE FRANÇON
Professeur à la Faculté des Sciences de Paris

CHIMIE
Série dirigée par
GEORGES CHAMPETIER
Professeur à la Faculté des Sciences de Paris

GÉOLOGIE
Série dirigée par
PIERRE BELLAIR
Professeur à la Faculté des Sciences de Paris

BIOLOGIE
Série dirigée par
ROGER GAUTHERET
Professeur à la Faculté des Sciences de Paris

Ces ouvrages sont aussi au service de « l'éducation permanente » et intéressent tous ceux qui éprouvent le besoin de mieux comprendre les problèmes de notre temps.

ARMAND COLIN

CENTRE DE FORMATION DES JOURNALISTES

29, rue du Louvre — PARIS (2e)

Tél. 508-43-34

Fondé le 29 juillet 1946
RECONNU PAR L'ÉTAT DEPUIS LE 26 JANVIER 1962

Les inscriptions sont reçues du 15 *juin au* 15 *septembre*

Centre de formation professionnelle préparant à la carrière de journaliste

Deux années d'enseignement pratique et théorique

1re année : sélection.
2e année : préparation à l'entrée dans la presse.

Véritable école d'application, le Centre de Formation des Journalistes est ouvert aux étudiants de toutes disciplines qui désirent entrer dans la Presse

Tout l'enseignement est contrôlé par les représentants des organisations patronales de presse et syndicales de journalistes

LIBRAIRIE VUIBERT

63, boulevard Saint-Germain — PARIS (5e)

GEORGES BOULIGAND

	F
L'Enseignement des Mathématiques générales par les Problèmes (avec J. RIVAUD), t. I : F. 20 » ; t. II	35 »
Les Principes de l'Analyse géométrique :	
I. *Leçons de Géométrie vectorielle*	18 »
II. A) *Opérations et groupes. Topologies*	16 »
Mécanique rationnelle	24 »

R. DESCOMBES

Cours d'Analyse *(Certificat de Math. I)*	40 »

G. DÉVORÉ

Chimie organique	50 »
Problèmes de Physique et de Chimie	32 »
Nouveaux Problèmes de Physique :	
I. *Electricité*	22 »
II. *Mécanique, Thermodynamique et Chaleur, Optique*	28 »
Problèmes de Chimie (M.P.C., S.P.C.N.)	18 »

G. DÉVORÉ et R. ANNEQUIN

Cours de Physique (Math. Sup., Math. Spéc., Propé.) :	
Unités et Mesures, Statique des Fluides	14 »
Thermodynamique et Chaleur, t. I	22 »
Thermodynamique et Chaleur, t. II	14 »
Optique, t. I	20 »
Optique, t. II	25 »
Electricité, t. I	25 »
Electricité, t. II	30 »

G. DÉVORÉ et J. RIVAUD

Mécanique, t. I	18 »
Mécanique, t. II	28 »

J. FAGET et L. MARTIN

Exercices et Problèmes d'Optique physique	45 »

R. GOUYON

Le problème de Mécanique rationnelle à l'Agrégation	20 »
Précis de Mathématiques spéciales	63 »
Calcul tensoriel	36 »

A. HENNEQUIN

Travaux pratiques de Calcul numérique	30 »

E. LAINÉ

Exercices de Calcul différentiel et intégral	6 »
Exercices de Mécanique rationnelle	13 »

A. LENTIN et J. RIVAUD

Leçons d'Algèbre moderne	30 »

J. RIVAUD

Exercices d'Analyse, t. I et t. II, chacun	22 »
Exercices d'Algèbre, t. I et II, chacun	22 »
Exercices de Géométrie, t. I	22 »

CONNAISSANCE DES LETTRES

Collection réputée, fournissant aux professeurs et aux étudiants l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur :

— la **VIE**
— l'**ŒUVRE**
— l'état actuel de la **RECHERCHE**

des grands noms de la littérature universelle.

40 titres

Le volume . . . . . **7,90** F

HATIER

8, rue d'Assas — PARIS (6e)

ÉDITIONS MONTCHRESTIEN

160, rue Saint-Jacques - **PARIS** (5e) - **033-17-10**

C. C. P. : Paris **12.346-62**

◆

Droit - Économie - Finances
Sciences politiques et sociales
Questions commerciales

◆

EXTRAIT DU CATALOGUE :

● M. DE JUGLART. — **Cours de droit civil,** avec plans et études de questions pratiques :
T. I. — Un volume in-8° carré, 508 pages.
T. II. — Un volume in-8° carré, 456 pages.
Les 2 tomes ensemble avec mise à jour (loi du 14-12-64)... **50 F**

● H.-L. et J. MAZEAUD. — **Leçons de droit civil :**
T. I. — *Introduction à l'étude du droit privé*, 1 512 pages, avec mise à jour (loi du 14-12-64) ..... **95 F**
T. II. — *Obligations. Biens*, 1 416 pages ..... **80 F**
T. III. — *Sûretés. Publicité foncière. Principaux contrats*, 1 344 pages ..... **90 F**
T. IV. — *Libéralités. Successions. Régimes matrimoniaux*, 1 492 pages ..... **90 F**

● H.-L. et J. MAZEAUD. — **Le nouveau régime d'incapacité des mineurs** (loi du 14-12-64) :
Une brochure in-8° raisin, 80 pages ..... **6 F**

● H.-L. MAZEAUD et A. TUNC. — **Traité théorique et pratique de la responsabilité civile délictuelle et contractuelle :**
T. I. — *Nouvelle édition en préparation.*
T. II..... **60 F** T. III..... **84 F**

● E. JAMES. — **Histoire sommaire de la pensée économique** (3e éd.)..... *(en préparation)*

● NOUVEAUX GUIDES DES EXERCICES PRATIQUES POUR LA LICENCE EN DROIT.
Nous consulter pour connaître la liste des Guides disponibles.

Eyrolles
ÉDITEUR
61 BOULEVARD St GERMAIN. PARIS

BERTEIN. — **BASES DE L'ÉLECTRONIQUE.**
Tome I : **Mécanique quantique des électrons et atomes** (456 p.), relié ..... 120 F

BLANC-LAPIERRE (M.). — **LA MATHÉMATIQUE MODERNE.**
Tome I : **Éléments mathématiques** (652 p.), relié ..... 98 F

BRONSTEIN et SEMENDIAEV. — **AIDE-MÉMOIRE DE MATHÉMATIQUES, à l'usage des ingénieurs et des élèves des grandes Écoles.** Traduit du russe par H. LEFORT (936 p.), relié. 39 F

DENIS-PAPIN, KAUFMANN et FAURE. — **EXERCICES DE CALCUL OPÉRATIONNEL avec leurs solutions** (170 p.)..... 15 F

DENIS-PAPIN, KAUFMANN et FAURE. — **EXERCICES DE CALCUL MATRICIEL ET TENSORIEL avec leurs solutions** (174 p.) ..... 15 F

FERRANDON. — **COURS DE MÉCANIQUE. Systèmes de corps rigides. Solides déformables et structures. Fluides. Vibrations et propagation** (370 p.) ..... 46 F

GIBERT. — **COURS DE GÉNIE CHIMIQUE.**
Tome I : **Mécanique des fluides** (216 p.) ..... 25 F
Tome II : **Transmission de la chaleur** (272 p.) ..... 38 F

GUILLIEN. — **PROBLÈMES D'ÉLECTRONIQUE, à l'usage des ingénieurs, des chercheurs, des élèves des Facultés et des grandes Écoles** (418 p.), cartonné ..... 76 F

JOUGUET. — **COURS DE PHYSIQUE** (en 4 volumes).
Tome I : **Chaleur. Thermodynamique. Acoustique** ..... 17 F
Tome II : **Électricité** (355 p.)..... 43 F
Tome III : **Ondes et corpuscules** (272 p.) ..... 35 F
Tome IV : **Structure de la matière** (264 p.) ..... 40 F

MILSANT. — **COURS D'ÉLECTRONIQUE, à l'usage des ingénieurs et des techniciens supérieurs.**
Tome I : **Circuits à régime variable** (144 p.), cartonné..... 15 F
Tome II : **Tubes et semi-conducteurs** (300 p.), cartonné..... 36 F

MULLER. — **INITIATION A L'ORGANISATION ET A LA RECHERCHE OPÉRATIONNELLE** (372 p.), cartonné..... 67 F

MULLER. — **EXERCICES D'ORGANISATION ET DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE** (242 p.), cartonné..... 42 F

PEYRET. — **ÉLÉMENTS DE CALCUL DES PROBABILITÉS, à l'usage des ingénieurs** (440 p.), relié..... 79 F

PHYSIQUE GÉNÉRALE ET EXPÉRIMENTALE, par P. FLEURY et J.-P. MATHIEU (en 8 volumes reliés) :
Liste et prix sur demande

LIBRAIRIE CROVILLE

20, rue de la Sorbonne — PARIS (5e)

Librairie universitaire spécialisée, fournit tous les livres pour préparer les Certificats d'Études Supérieures de Licence et les Concours de C.A.P.E.S. et d'Agrégations

LETTRES — PHILOLOGIE — LANGUES ANCIENNES — LANGUES VIVANTES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — PHILOSOPHIE — MATHÉMATIQUES — SCIENCES PHYSIQUES — SCIENCES NATURELLES

EXPÉDITIONS EN PROVINCE ET A L'ETRANGER

Pour paraître en octobre :

GUIDE PRATIQUE ET PROGRAMME DU

CERTIFICAT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES GÉNÉRALES

(Premier Cycle)

DES

CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Licence ès Lettres

(Deuxième Cycle)

délivrés par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris

ET DES

DIPLOMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

des Doctorat ès Lettres, Doctorat de l'Université Doctorat du Troisième Cycle

Année 1965-1966

JURIS-CLASSEURS

TOUS OUVRAGES DE DROIT

ÉDITÉS SUR FASCICULES MOBILES
CONSTAMMENT TENUS A JOUR

Conditions spéciales pour les Étudiants

RENSEIGNEMENTS :

JURIS-CLASSEURS
123, rue d'Alésia — PARIS (14e)
Tél. 828-89-09

LA SEMAINE JURIDIQUE *DOCTRINE - JURISPRUDENCE TEXTES - BIBLIOGRAPHIE*
Revue hebdomadaire - Complément indispensable de tous les Manuels et des Cours polycopiés
CONDITIONS SPÉCIALES AUX ÉTUDIANTS
JURIS-CLASSEURS, 123, rue d'Alésia, PARIS (14e). Tél. 828-89-09

ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE
INSTRUCTION GRATUITE DES ADULTES
Fondée en 1848. Reconnue d'utilité publique par décret du 10 février 1879
Renseignements et inscriptions au siège social
47, rue Saint-André-des-Arts, PARIS (6e) — Tél. : 326-48-28

ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE FILATURE ET DE TISSAGE DE L'EST
A ÉPINAL (Vosges)
(Reconnue par l'État, décret du 8-12-1922)

Spécialisée en coton et textiles artificiels et synthétiques
CYCLES INGÉNIEURS ET TECHNICIENS
S'adresser au Directeur de l'École, 85, rue d'Alsace — ÉPINAL

Pour les Étrangers

COURS D'ÉTÉ DE LA SORBONNE

PARIS

Ces cours ont lieu à la Sorbonne, du **1er juillet** au **31 juillet**, du **1er juillet** au **14 août** et du **15 juillet** au **14 août.**

Ils sont spécialement destinés aux étudiants étrangers. Ils leur permettent :

1° de perfectionner leur connaissance de la langue et de la littérature françaises ;

2° d'acquérir sur la Civilisation française moderne et contemporaine des notions précises, intégrées dans un plan général : évolution de la France d'aujourd'hui sous ses divers aspects, histoire politique et économique, histoire de l'art et de la littérature, grands courants de pensée ;

3° de prendre contact directement avec les réalités françaises : visites de musées, de monuments (Paris et ses environs) et de grandes entreprises ; projection commentée de films d'art et documentaires ;

4° d'obtenir des « crédits » valables dans les Universités américaines.

AUCUN DIPLÔME N'EST EXIGÉ pour les inscriptions

L'enseignement comprend :

1° des Cours pratiques de Langue française ;
2° des Conférences de Civilisation française ;
3° des Cours de Traduction (facultatifs) ;
4° des Exercices complémentaires de Phonétique ;
5° des visites et excursions dirigées (cathédrales, tourisme littéraire, entreprises, etc.).

Les programmes sont envoyés sur demande

S'adresser au Bureau des Renseignements Universitaires :
Galerie Richelieu, à la Sorbonne

PRÉPARATION
AUX
EXAMENS DE DROIT

LES
COURS DE DROIT
158, rue Saint-Jacques — PARIS (5e)
(en face de la Faculté de Droit)

1° envoient les **COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT** de Paris, rédigés d'après les notes ou la sténotypie de l'enseignement, avec l'autorisation de MM. les Professeurs

2° organisent par correspondance la préparation des examens (sujets et corrigés de devoirs)

3° publient les **COURS DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES** *de l'Université de Paris*, d'après les notes ou la sténotypie de l'enseignement de MM. les Professeurs

LES COURS DE DROIT

s'adressent aux Etudiants des Facultés de Droit de Paris et de province (Capacité, Licence, Doctorat) et aux Elèves des Grandes Ecoles qui se destinent à l'Inspection des Finances, au Conseil d'Etat, à la Cour des Comptes, aux Affaires étrangères, à la Magistrature, etc.

Envoi de prospectus sur demande
(Joindre un timbre pour la réponse)

Pour tous renseignements, écrire
158, rue Saint-Jacques, PARIS (5e)

Nouveautés

SCIENCES MATHÉMATIQUES

G. BARRIÈRE. — **Tables de logarithmes de logarithmes, logarithmes de cologarithmes, logarithmes à six décimales.** 182 pages — 26 F

M. CARVALLO. — **Principes et applications de l'analyse booléenne** 132 pages — 30 F

J. DIEUDONNÉ. — **Fondements de l'analyse moderne.** Traduit de l'anglais par Mlle D. HUET. 374 pages, nouveau tirage — 60 F

J. KLEIN et G. REEB. — **Formules commentées de mathématiques. Programme M.P.C.** Fascicule A : *formules, commentaires, exercices.* 224 pages — 15 F

SCIENCES PHYSIQUES

H. ARZELIES. — **Électricité. Le point de vue macroscopique.** 728 pages — Cartonné — 100 F

L. BOUCHET et A. MARTIN. — **Cours d'électronique.**
T. I : *Tubes semi-conducteurs et circuits.* 214 pages, 152 figures. — 22 F

F. CAHEN. — **Électrotechnique.**
T. I : 356 pages, 204 figures — 35 F
T. II : 427 pages, 192 figures — 45 F
T. III : 354 pages, 232 figures — 40 F
T. IV : 380 pages, 157 figures — 40 F

M. FRANÇON. — **Diffraction. Cohérence en optique.** 122 pages, 115 figures — 30 F

CHIMIE

P. ARNAUD. — **Cours de chimie organique.** 328 pages — 25 F

Y. CAUCHOIS et Y. HENO. — **Introduction à l'emploi des rayonnements en chimie physique.** Tome I : *Cheminement des particules chargées.* 274 pages — 52 F

D. J. CRAM et G. S. HAMMOND — **Chimie organique.** 776 pages — Cartonné — 60 F

M. JULIA. — **Mécanismes électroniques en chimie organique.** 2e éd. revue et augmentée, 114 pages, nouveau tirage — 16 F

K. RANDERATH. — **Chromatographie sur couches minces.** Traduit de l'allemand par NGUYÊN-DANG-TÂM. 294 pages ... Cartonné — 64 F

J. M. WILSON et Collaborateurs. — **Manipulations de chimie physique.** Traduit par S. COMBET. 324 pages — 48 F

HISTOIRE NATURELLE

R. HUSSON. — **Glossaire de biologie animale.** 280 pages — 28 F

GAUTHIER-VILLARS, éditeur — PARIS

LIBRAIRIE

P. RAYMANN & Cie

17, rue de Tournon

PARIS-VIe

C. C. P. Paris 802-28 Tél. : 326-88-86

FOURNISSEUR

de Bibliothèques Universitaires

Facultés

Laboratoires de Recherches

et Instituts d'État

CHOIX

D'OUVRAGES ÉTRANGERS

ABONNEMENTS

AUX REVUES ÉTRANGÈRES

ÉCOLE PRATIQUE
DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

101, boulevard Raspail - PARIS (6e) - (222-25-28)

Directeur : M. Maurice BRUÉZIÈRE, agrégé de l'Université

La PLUS ANCIENNE,
La MOINS CHÈRE des Écoles françaises pour étrangers,
En rapports officiels avec l'UNIVERSITÉ DE PARIS.

Pourvue des moyens pédagogiques les plus modernes :
Centre audio-visuel (laboratoire de langue)
Laboratoire de phonétique (magnétophones)

I. — CLASSES DE FRANÇAIS PRATIQUE

(grammaire, vocabulaire, rédaction, conversation)
Cours : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
7 horaires au choix : de 8 h. 30 à 21 h. 30

II. — COURS ET CONFÉRENCES DE CULTURE GÉNÉRALE

1° **Cours de Professorat, pour l'enseignement du français hors de France.**
2° **Cours de Perfectionnement,** pour les professeurs étrangers séjournant en France.
3° **Séances de travail,** pour la préparation du *Diplôme Supérieur* **(explications de textes, compositions écrites).**
4° **Cours de phonétique,** dirigé par M. P. FOUCHÉ, professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Phonétique.
5° **Initiation à la civilisation française.**
6° **Cours de traduction commerciale** en langue française.
7° **Cours de français commercial.**
8° **Cours de traduction** (anglais, allemand, espagnol).
9° **Promenades artistiques et historiques à travers Paris et les environs.**

III. — CONFÉRENCES GRATUITES POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

1° **Conférences sur la langue française,** par M. HOSOTTE, professeur agrégé.
2° Conférences sur l'**histoire de la littérature française.**
3° **Conférences de littérature contemporaine : du symbolisme au « nouveau roman ».**

Les *Diplômes* de l'École Pratique reçoivent le visa du *Ministère de l'Éducation Nationale.* Le *Diplôme de traduction commerciale* reçoit le visa de la *Chambre de Commerce de Paris.*

Préparation aux examens de la Sorbonne (1er degré) *réservés aux étudiants étrangers.*

Cours par correspondance, appuyé sur les *Livres de l'« Alliance française »* (Hachette, édit.) et sur des *disques microsillon* (Hachette).

L'ÉCOLE EST OUVERTE TOUTE L'ANNÉE

PAQUES : Cours et « Quinzaine d'Information pédagogique pour étrangers, professeurs de français ».

ÉTÉ (juillet-août) — *Directeur :* M. REY-HERME, agrégé de l'Université : Cours et « Stage pédagogique réservé aux étrangers, professeurs de français ».

RESTAURANT et BAR — REPAS à 3,50 F — 90 CHAMBRES

UNIVERSITÉ DE LYON

INSTITUT DE SCIENCE FINANCIÈRE ET D'ASSURANCES

(Institut Anatole-Weber)

15, quai Claude-Bernard, LYON — Tél. : 72-05-45 (Poste 38)

L'Institut de Science financière et d'Assurances de l'Université de Lyon, créé par un décret en date du 4 juin 1930, a pour objet de dispenser, en vue de l'obtention du diplôme d'Actuaire, un double enseignement mathématique et juridique pour la préparation aux carrières se rattachant aux Finances, aux Assurances, à l'Économie et à la Statistique.

Conditions d'admission : Les étudiants de l'I. S. F. A. se recrutent par voie de concours portant sur le programme du Certificat d'Etudes Supérieures de M. G. P. Sont toutefois admis sur titres les titulaires du Certificat d'Etudes Supérieures de M. G. P., ou du Certificat M. P. C., ou d'un Diplôme équivalent aux dits Certificats.

Durée des études : 2 ans.

Organisation de l'enseignement : Les cours ont lieu à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences de Lyon. Des cours spéciaux ont lieu à l'Institut.

Sanction des études : Diplôme d'*ACTUAIRE* délivré par l'Université de Lyon.

Renseignements : Toute demande de documentation doit être adressée au Secrétariat, 15, quai Claude-Bernard, Lyon (7e).

SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DES LANGUES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

Fondée en 1891 et reconnue comme établissement d'utilité publique en 1913

SIÈGE SOCIAL ET SECRÉTARIAT

33, rue du Dragon PARIS (6e)

Métro : SAINT-SULPICE-SÈVRES/BABYLONE

Tél. : **548-22-10**

Enseignement des principales langues étrangères

CORRECTION DE DEVOIRS PAR CORRESPONDANCE

Bibliothèque polyglotte

Examens annuels
pour l'attribution de diplômes d'études de langues vivantes

1° *Diplôme 1er degré général*

2° *Diplômes degrés supérieurs :* (a) Section générale ; (b) Section commerciale

3° *Diplômes de sténographie étrangère*

COLLÈGE
DES SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Établissement privé d'enseignement supérieur, subventionné par l'État

TROIS FORMULES :

PAR CORRESPONDANCE — EN FIN DE JOURNÉE
A TEMPS PLEIN

Le Collège est ouvert aux étudiants, jeunes professeurs, ingénieurs, fonctionnaires, etc., désireux de compléter ou perfectionner leurs connaissances économiques et sociales pratiques afin d'assurer le plein épanouissement de leurs facultés, de se préparer à une activité internationale ou de se spécialiser dans la technique des relations publiques.

Professés par des universitaires, chefs d'entreprises, syndicalistes, médecins du travail, les cours portent tous sur des problèmes concrets : *Section Sociale :* Psychologie sociale, Direction du Personnel, Rémunération, Syndicalisme, Organisation du Travail, etc. ; *Section Economique :* Droit des affaires, Fiscalité, Publicité, Statistiques, Etude de marché, Contrôle de gestion, etc. ; *Section Internationale :* Institutions européennes, Assistance technique, U. R. S. S., etc. ; *Section Relations Publiques :* les Publics, Presse et opinion, Techniques de communication, etc.

Droit d'inscription : **450 F** ; étudiants : **250 F**.

Sont en outre donnés, pour les auditeurs seulement, des cours pratiques d'anglais, d'allemand, de russe et de chinois.

Enseignements à temps plein, de novembre à avril, sous le titre de Centre de formation supérieure des cadres du commerce et de l'industrie. Examen d'entrée pour les jeunes non bacheliers.

Président : Jacques RUEFF, *de l'Académie française*
Président du Comité de Perfectionnement : André MALTERRE
Directeur : Lucien de SAINTE LORETTE

CORPS ENSEIGNANT

MM. Charles BLONDEL, Edouard BONNEFOUS, André-A. BRUNET, Pierre de CALAN, Jacques DOUBLET, Bertrand FLORNOY, Pierre GEORGE, Dr GUÉNIOT, Henri GUITTON, Georges LIET-VEAUX, Jean de LIPKOWSKI, Jean MAISONNEUVE, Gabriel MARCEL, Tibor MENDE, Roger MILLOT, Marcel PRÉLOT, René RICHARD, Général RONDOT, Gabriel VENTEJOL, Dr de VÉRICOURT, etc.

Pour tous renseignements relatifs aux inscriptions et aux cours par correspondance, s'adresser au Secrétariat
184, boulevard Saint-Germain, PARIS (6e). Tél. 222-08-55

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

ÉCOLE
DES
HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR RECONNU PAR L'ÉTAT

1re et 2e années : *Jouy-en-Josas (S.-et-O.)*
Tél. : 923-63-61 et 923-63-50

3e année : 43, *rue de Tocqueville, Paris (XVIIe)*
Tél. : 924-57-23

●

Préparation aux postes de responsabilités majeures de la vie des affaires

Durée de la scolarité : 3 ans à Jouy-en-Josas
où les élèves sont tenus de loger à la résidence

Concours d'admission en 1re année de mai à juillet

Concours d'entrée directe en deuxième année, ouvert, en septembre aux titulaires de certains diplômes de l'enseignement supérieur

Diplôme H. E. C. délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale
PLACEMENT ASSURÉ PAR L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES

●

INSTITUTS RATTACHÉS
43, rue de Tocqueville, Paris (XVIIe)

1° Académie Commerciale pour les Étudiants étrangers
Admission sur titres ou après examen
Durée des études : 2 semestres
Certificat d'Études Commerciales Supérieures

2° Cours de Sciences Commerciales et Administratives
pour Ingénieurs, Administrateurs, Industriels et Commerçants
(cours de fin d'après-midi)

3° École d'Interprètes et de Traducteurs
ouverte, après un examen portant sur la connaissance approfondie de deux langues, aux titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent
(cours de fin d'après-midi)
DIPLOME DE TRADUCTEUR OU DIPLOME D'INTERPRÈTE

●

Tous renseignements et brochures :
43, rue de Tocqueville, PARIS (XVIIe)

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Établissement d'Enseignement technique supérieur reconnu par l'État

21, rue d'Assas, PARIS (6e)

222-31-86

Admission uniquement par voie de concours en mai-juin

(Niveau Math. élém. approfondies)

Admission directe en deuxième année, sur titres

Durée des études : 3 ans

Stage à l'issue de chacune des 3 années

Fondée en 1909, l'E. S. S. E. C. est un établissement d'Enseignement supérieur commercial dont le but est de préparer les étudiants à occuper, dès la sortie de l'École, dans les affaires industrielles ou commerciales, des fonctions de cadres supérieurs, puis à assumer dans l'avenir des responsabilités de chef d'entreprise ou de dirigeant des grands services de l'entreprise.

DIPLOME ESSEC

délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale et admis dans les conventions collectives avec la qualification de cadre

Le diplôme ESSEC assure une situation procurée par les soins de l'Association des Anciens Élèves et de la Direction de l'École.

Renseignements et programme au SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE

Le COLLÈGE SÉVIGNÉ

28, rue Pierre-Nicole — PARIS (5e)

SUBVENTIONNÉ PAR L'ÉTAT

DU JARDIN D'ENFANTS A TOUS LES BACCALAURÉATS

Examen de propédeutique (classe de Lettres supérieures).

Préparation aux **AGRÉGATIONS : lettres, grammaire, histoire, allemand.** Etudiants présents et correspondants.

Les cours d'étudiants sont ouverts aux jeunes gens et aux jeunes filles.

Formation de **DIRECTRICES DE JARDINS D'ENFANTS ET DE CLASSES DE PETITS.**

Préparation à l'**École H. E. C. J. F.** (jeunes filles).

S'adresser à Mlle DRAMEZ, Directrice — *Téléphone : 033-33-06*

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE PARIS

(E. S. C. P.)

Fondée en 1820 — Reconnue par l'État (1890)

79, avenue de la République (XIe)

Tél. 023-51-11 et 35-70

Préparation aux fonctions supérieures des entreprises commerciales, industrielles et financières, aux carrières juridiques et à l'expertise comptable.

L'École ne reçoit que des jeunes gens

ADMISSION :

Concours unique, organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Une session, en juin.

ÉTUDES : 3 années.

Possibilité de préparer la licence en droit et l'expertise comptable.

SANCTION :

Diplôme d'Études supérieures Commerciales, Administratives et Financières, délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale.

PLACEMENT ASSURÉ

Bourses de l'État et d'autres collectivités
Prêts de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Brochure envoyée sur demande

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
I. N. S. E. E.

École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique

DIRECTEUR : M. E. MALINVAUD, Administrateur à l'I. N. S. E. E.

Elle a pour but de développer l'étude des Sciences Statistiques et Economiques, ainsi que celle de leurs applications.

Elle prépare les cadres statisticiens des administrations publiques et des entreprises privées.

Elle reçoit :
des fonctionnaires-élèves et des élèves libres reçus au concours ;
des auditeurs admis sur appréciation de leurs titres.

Elle délivre des diplômes de statisticien et d'aide-statisticien.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER :

A l'I. N. S. E. E. (Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique et Bureau d'Information du Public), 29, quai Branly, PARIS (7e). 468-98-10 ou 96-00.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

ECOLE
DE
HAUT ENSEIGNEMENT COMMERCIAL
POUR LES JEUNES FILLES

98, avenue Raymond-Poincaré, PARIS (16e) - 727-19-92

L'*École H.E.C.J.F.* prépare aux postes de cadres supérieurs de l'administration des entreprises

Admission par voie de CONCOURS : 120 places.
Session annuelle : **en JUIN.**
Classes préparatoires à Paris et en province.
Durée des études : **3 ans.**

DIPLÔME OFFICIEL
délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale

Le programme est envoyé sur demande adressée au Secrétariat

ACADÉMIE CHARPENTIER

73, rue Notre-Dame-des-Champs - PARIS (6e)

Ateliers préparatoires, École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs

Métiers d'Art, Arts Appliqués

Beaux-Arts, Professorats, etc.

Section d'Art publicitaire

Ateliers de publicité, de décor

Intérieur d'étalage, de maquette

Durée des études : 2 ANS

Elles sont sanctionnées par un certificat de fin d'études

ACADÉMIE DE LA GRANDE-CHAUMIÈRE

14, rue de la Grande-Chaumière

MONTPARNASSE

Ateliers de peinture avec modèle vivant
(matin et après-midi)

Croquis libre avec modèle vivant, à la séance
(de 14 h à 17 h, 17 h à 19 h, 20 h à 22 h)

Peinture à l'huile avec modèle vivant
le dimanche de 9 h à 12 h

Les ateliers de Peinture et Croquis sont ouverts TOUTE L'ANNÉE

RENSEIGNEMENTS : M. P. CHARPENTIER

73, rue Notre-Dame-des-Champs

033-31-12

École Nationale Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy

L'Ecole Nationale Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy est spécialement destinée à former des ingénieurs pour les différentes branches qui ressortent de l'élaboration et de la transformation des métaux, des industries de la houille et plus généralement pour tout le groupe des industries lourdes.

A ce point de vue, la situation de l'Ecole est tout à fait privilégiée et l'Est de la France offre aux élèves des industries extractives et sidérurgiques qui sont parmi les plus puissantes de France et parmi les plus modernes.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'Ecole adhère à un concours commun inter-grandes-écoles qui réunit avec elle : l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris et l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne.

Le programme des connaissances exigées est celui en vigueur pour le concours d'admission à l'Ecole Polytechnique. Le nombre des candidats admis à l'Ecole des Mines de Nancy est fixé chaque année ; il est actuellement de 70.

Pour plus amples détails sur les formalités de ce concours, on pourra s'adresser au **Secrétariat du Concours Inter-grandes-Ecoles, Ecole des Mines de Paris, 60, boulevard Saint-Michel, à Paris.**

DURÉE DES ÉTUDES

Les études durent trois ans. La première année correspond à la fin de la formation scientifique, les deux autres années à la formation technique dans l'une des quatre options : Mines, Energie, Métallurgie, Propriétés de la Matière.

L'Ecole utilise des méthodes d'enseignement actives, laissant la plus grande place au travail en groupes de 12 élèves dirigés par des professeurs ou des ingénieurs.

Au cours des 3 années de scolarité, les élèves font quelque 8 mois de stage dans l'industrie (deux mois chaque hiver et 3 ou 4 semaines chaque été).

En fin de scolarité, les élèves reçoivent le diplôme d'Ingénieur Civil de la Métallurgie et des Mines, portant la mention de l'option choisie.

PLACEMENT

Les élèves de l'Ecole des Mines de Nancy sont assimilés à leur sortie à leurs camarades des deux autres Ecoles des Mines.

En dehors des Mines et des Usines Métallurgiques, de nombreuses places leur sont également offertes, principalement dans la Prospection Minière, les Pétroles, le C. E. A., Electricité et Gaz de France, la S. N. C. F., etc.

UNIVERSITÉ DE NANCY

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE GÉOLOGIE APPLIQUÉE ET DE PROSPECTION MINIÈRE

94, avenue de-Lattre-de-Tassigny - NANCY

TÉL. 52-88-13

Directeur : MARCEL ROUBAULT

Cette École a pour but la formation d'Ingénieurs spécialisés dans toutes les techniques de la Géologie appliquée, de la Prospection et même de l'Industrie des Mines métalliques. La sanction des études est le diplôme d'Ingénieur de l'École Nationale Supérieure de Géologie appliquée et de Prospection Minière.

Recrutement. — Les élèves sont admis :

En 1re année : après concours sur le programme d'entrée à l'Institut National Agronomique.

En 2e année : après concours spécial réservé aux candidats titulaires de 5 certificats d'études supérieures groupés ainsi qu'il suit : Géologie générale, Géologie historique, Minéralogie, Chimie générale I ; Cristallographie physique ou Chimie minérale.

En 3e année : admission réservée à certains élèves diplômés d'une Grande École.

Les admissions en 2e et 3e années sont soumises à la ratification de la Commission Permanente des Écoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs.

Formation. — Pendant leurs trois années de séjour à l'École, les élèves peuvent acquérir :

a) une formation scientifique de base avec les certificats de Géologie générale, Géologie historique, Minéralogie, Cristallographie physique, Sédimentologie, Métallogénie, qui leur confèrent le grade de licencié ès Sciences.

b) une formation technique supérieure adaptée au métier d'Ingénieur Géologue et aux techniques de la prospection : concentration et traitement des minerais, exploitation des mines, sondages, barrages, etc.

A partir de la rentrée scolaire de 1965 fonctionnera une « Section spéciale de Géotechnique et Géologie appliquée au Génie civil ». Cette « Section spéciale » est destinée à donner, en un an, à des Ingénieurs déjà diplômés, sortant de l'École de Géologie ou d'autres Établissements, une formation spécialisée en Géologie appliquée au Génie civil, Mécanique des sols et Mécanique des roches.

Outre un enseignement complet dispensé par des Professeurs de l'École et des Conférenciers extérieurs, les études comportent une large part de recherches, grâce au matériel important affecté à l'École dans le cadre du Ve Plan (unité de recherches hautement spécialisée en Géotechnique et Géologie appliquée au Génie civil). Après examen, ces études sont sanctionnées par le titre « d'Ingénieur diplômé de la Section spéciale de Géotechnique et Géologie appliquée au Génie civil de l'Université de Nancy ».

Placement. — Les débouchés sont nombreux tant dans les Services géologiques et de prospection minière que dans les Compagnies minières privées et les Sociétés de travaux publics.

Université de Toulouse

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE

38, RUE DES TRENTE-SIX-PONTS

Le but essentiel de l'enseignement donné à l'E. N. S. C. T. est de fournir à l'industrie et à la recherche scientifique des ingénieurs-chimistes alliant, à la formation théorique et pratique convenable dans le domaine de la chimie et des disciplines fondamentales qui en sont devenues inséparables, des connaissances suffisantes dans le domaine des techniques de l'ingénieur.

I. — CYCLE NORMAL D'ÉTUDES (3 ans)

Admission

L'admission est faite à la suite d'un concours dont le programme est celui des classes préparatoires aux Grandes Écoles d'Ingénieurs (programmes BB′ et AA′).

Ce concours peut être préparé :

1° *Dans l'Enseignement supérieur :*

Dans les classes de préparation spéciale existant dans certaines Écoles de Chimie, en particulier à Toulouse et à Lyon.

2° *Dans l'Enseignement secondaire :*

Dans les classes de préparation aux Grandes Écoles d'Ingénieurs qui appliquent le programme B ou dans celles qui appliquent le programme A (à charge pour les candidats d'apprendre par eux-mêmes les parties du programme B qui ne sont pas traitées dans la section A).

RÉGIME DE L'ÉCOLE

Le régime de l'École est l'externat.

Des bourses peuvent être accordées dans les mêmes conditions que dans les autres établissements d'enseignement supérieur.

SANCTION DES ÉTUDES

Les études sont sanctionnées par le diplôme d'ingénieur.

Les étudiants ne peuvent obtenir le diplôme d'ingénieur à la sortie de l'École que s'ils possèdent la licence ès sciences qui doit comporter six certificats d'études supérieures parmi les suivants :

Chimie générale I, Chimie générale II, Chimie minérale, Chimie organique, Optique, Électricité, Thermodynamique et Mécanique physique, Cristallographie physique ; Techniques mathématiques de la physique, Chimie appliquée, Métallurgie et traitements thermiques, Chimie nucléaire, Chimie structurale.

II. — ANNÉES PRÉPARATOIRES

L'admission est réservée, en principe, aux titulaires (français et étrangers) du baccalauréat mathématiques ou mathématiques et technique délivré par une Université française ou d'un diplôme étranger jugé équivalent. L'admission est accordée par ordre de mérite.

La possession du certificat de Mathématiques-Physique-Chimie (M. P. C.) est considérée comme équivalente à une première année de préparation.

UNIVERSITÉ DE NANCY

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE

2, rue de la Citadelle — NANCY

Téléphone : 52.68.32 Nancy

Recrutement par concours jumelé des E. N. S. I.
Admission sur titres

Préparation au diplôme d'Ingénieur Electricien.
Option Electrotechnique, ou
— Electronique et Physique Nucléaire.
— au diplôme d'Ingénieur Mécanicien.
— à la Licence ès Sciences.

Possibilité de poursuivre la préparation d'une thèse de Doctorat d'Etat,
de Docteur-Ingénieur,
de Doctorat de Spécialité (3e cycle).

Durée normale des études : TROIS ANS
Régime de l'Ecole : EXTERNAT

PLACEMENT

Usines de constructions électriques ou mécaniques ; centrales hydroélectriques ou thermiques ; services de production et d'exploitation d' « Electricité de France » et de « Gaz de France » ; entreprises électriques et mécaniques ; industries radioélectriques et électroniques ; construction des réseaux ; S.N.C.F. ; industries automobile et aéronautique ; constructions navales ; énergie atomique, etc.

Pour tous renseignements, écrire à :

M. le Directeur de l'E. N. S. E. M.
2, rue de la Citadelle — NANCY

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

ÉCOLE VIOLET

FONDÉE EN 1902
Reconnue par l'État (Décret présidentiel du 3 janvier 1922)

70, rue du Théâtre et 115, avenue Émile-Zola
PARIS (XV^e^)
Téléphone : 734-29-80

ÉLECTRICITÉ ÉLECTRONIQUE
ET
MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

SECTION DES ÉLÈVES INGÉNIEURS
Quatre années d'études sanctionnées par le diplôme
d'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN - MÉCANICIEN
revêtu de la signature ministérielle

Examen d'admission en 1re année
Niveau Mathématiques Supérieures

SECTION DES TECHNICIENS
Préparation au Brevet d'État
de Technicien Supérieur

SECTION SPÉCIALE SUPÉRIEURE
permettant aux élèves d'acquérir les connaissances
exigées pour les examens d'admission en Section
Supérieure Ingénieurs

SECTION SPÉCIALE PRÉPARATOIRE
Préparation au Baccalauréat Technique

SECTION PRÉPARATOIRE
Admission selon degré d'enseignement

INTERNAT DEMI-PENSION EXTERNAT

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES
(reconnue d'utilité publique)

ÉCOLE FRANÇAISE DE RADIOÉLECTRICITÉ

(Reconnue par l'État - Arrêté ministériel du 23 février 1945)

10, rue Amyot et 12, rue Laromiguière, PARIS (5e)

Tél. : 707-05-95

RADIOÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE

ÉLÈVES INGÉNIEURS

Quatre années d'études sanctionnées par le diplôme officiel d'INGÉNIEUR.

Concours d'entrée portant sur les programmes des baccalauréats Mathématiques élémentaires et Mathématiques et Technique.

Admission directe en 2e année sur concours réservé aux titulaires d'une propédeutique scientifique et aux élèves des classes de Spéciales des Lycées.

•

ÉLÈVES TECHNICIENS

Quatre années d'études pour les élèves titulaires du B.E.P.C. ou issus de la classe de Seconde des Lycées, après examen de leur livret scolaire.

La durée des études peut être réduite à trois ou deux ans suivant le niveau d'instruction et les diplômes possédés par les candidats.

Le régime de l'École est l'externat

ANNALES
DE
l'UNIVERSITÉ DE PARIS

Secrétariat : *à la Sorbonne*

Revue officielle de l'Université, paraissant tous les trois mois et donnant un compte rendu de la vie et de l'activité des organismes constituant l'Université de Paris

PRINCIPALES RUBRIQUES :

ARTICLES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES PAR LES MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ. — COMPTES RENDUS DES CÉRÉMONIES OFFICIELLES. — RÉSUMÉS DE THÈSES DE DOCTORAT NOUVELLEMENT SOUTENUES. — RAPPORTS DES DOYENS DES FACULTÉS ET DIRECTEURS D'INSTITUTS. — NOTICES BIO-BIBLIOGRAPHIQUES DES NOUVEAUX PROFESSEURS. — ARTICLES NÉCROLOGIQUES. — STATISTIQUES. — ETC.

Le numéro : **4** F

Abonnement : **14** F par an

Chèques postaux : Paris 9. 131-89

(au nom de l'Agent spécial des recettes des Annales de l'Université de Paris)

ÉCOLE TECHNIQUE SUPÉRIEURE
DU LABORATOIRE

(Reconnue par l'État)

93-95, rue du Dessous-des-Berges
PARIS (13e) **Tél. : 402-49-05**

SECTION INGÉNIEUR

DIPLÔME D'INGÉNIEUR
REVÊTU DU VISA MINISTÉRIEL
3 années d'études

Admission par voie de concours

Classe Préparatoire au Concours d'entrée en Section INGÉNIEUR

Une classe préparatoire au concours d'entrée de la Section INGÉNIEUR est ouverte aux jeunes gens et aux jeunes filles titulaires du Baccalauréat Mathématiques Élémentaires ou du Baccalauréat Mathématiques et Technique ou ayant subi avec succès les épreuves d'un examen d'entrée.

SECTION SUPÉRIEURE TECHNICIEN

Diplômes de Physico-Métallographe et de Bio-Physicien de Laboratoire de Recherche

SECTION AGENT TECHNIQUE

Brevets d'Enseignement Industriel Aide-Chimiste, Aide-Biochimiste

ÉCOLE NORMALE NATIONALE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

39, rue de la Roquette — PARIS (11e)

FORMATION PÉDAGOGIQUE DES PROFESSEURS DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Sections : LETTRES — SCIENCES

Recrutement par concours en septembre

Titres exigés : Certificat de Propédeutique ou un Certificat de Licence, ou Admissibilité à une École normale supérieure (Saint-Cloud, Fontenay ou Technique), ou Instituteur titulaire.

Une année de stage à l'École normale. Traitement et indemnités réglementaires de professeur dès l'entrée à l'École.

Programmes et règlement du concours de recrutement :
Éditions de l'Éducation nationale
13, rue du Four, Paris (6e)

Préparation au Concours par correspondance par le C.N.T.E. de Vanves
60, boulevard du Lycée

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toutes les industries agricoles et alimentaires

DEVENEZ

INGÉNIEUR DES INDUSTRIES AGRICOLES

EN FRÉQUENTANT

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

au C.E.R.D.I.A. — MASSY (S.-et-O.)

Centre d'application et de Recherches :
Rue de l'Université — DOUAI (Nord)

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'E.N.S.I.A.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE FONDERIE

280, avenue Aristide-Briand, à BAGNEUX (Seine)

— Tél. : 253-67-80 —

Directeur : M. J. LAINÉ

L'ECOLE SUPERIEURE DE FONDERIE a été créée par arrêté ministériel en date du 23 octobre 1923 (*J. O.* du 26/10/1923), par le Syndicat Général des Fondeurs de France avec le concours du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique.

L'Ecole admet des Elèves réguliers français et étrangers et des auditeurs libres, âgés d'au moins 20 ans et 30 ans au plus, sauf dispense accordée par le Conseil d'Administration.

Les candidats titulaires d'un diplôme officiel d'Ingénieur, délivré ou reconnu par l'État, sont admis à passer le Concours d'Entrée après un stage préalable en Fonderie.

Les candidats français non Ingénieurs doivent justifier d'un stage de 18 mois en Fonderie, prouvé par des certificats, satisfaire aux épreuves de l'examen probatoire, à la suite de quoi ils sont admis à passer le Concours d'Entrée.

Les candidats Elèves et Auditeurs Libres étrangers sont soumis aux mêmes conditions que les candidats français.

Les Cours commencent en principe vers le début d'octobre pour se terminer vers la mi-juillet de chaque année et durent une année.

Les Elèves réguliers français et étrangers titulaires d'un diplôme d'Ingénieur reçoivent, s'ils subissent avec succès les examens de sortie, le titre d'Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure de Fonderie qui leur est délivré par le Ministère de l'Education Nationale.

Les autres Elèves réguliers français satisfaisant aux examens de sortie reçoivent le Diplôme de Technicien de l'Ecole Supérieure de Fonderie.

LA CARRIÈRE FORESTIÈRE

1. — *ÉCOLE NATIONALE DES EAUX ET FORÊTS 14, rue Girardet — NANCY*

Etablie à Nancy depuis 1824, elle reçoit :

— des Ingénieurs élèves destinés à former les cadres supérieurs de l'Administration forestière de la Métropole et des départements d'Outre-Mer, recrutés exclusivement à la sortie de l'Ecole Polytechnique ou de l'Institut National Agronomique, parmi les ingénieurs diplômés de ces deux grandes Ecoles ;

— des élèves Ingénieurs civils des Eaux et Forêts français ou étrangers admis sur titre.

La durée des études est de deux ans.

2. — *ÉCOLE FORESTIÈRE DES BARRES NOGENT-SUR-VERNISSON (Loiret)*

Installée au domaine des Barres, elle recrute ses élèves partie parmi les Ingénieurs diplômés des Ecoles Nationales d'Agriculture, partie parmi les Agents techniques et Chefs de District des Eaux et Forêts et partie par concours direct ouvert aux jeunes gens titulaires du Baccalauréat, en vue de la formation des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts. Elle peut également recevoir des élèves libres.

La durée des études est de deux ans.

ÉCOLE DE CHIMIE DE MARSEILLE

rattachée à la Faculté des Sciences

Place Victor-Hugo — MARSEILLE (3e)

Délivre les diplômes d'INGÉNIEUR-CHIMISTE et de CHIMISTE

Concours d'entrée en année préparatoire, en octobre
Niveau du Baccalauréat
Concours d'entrée en 1re année, fin septembre
Niveau du Certificat M. P. C.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE SOUDURE AUTOGÈNE

(Reconnue par l'État par décret du 4 décembre 1932)
32, BOULEVARD DE LA CHAPELLE — PARIS (18e)

A pour objet la formation de cadres techniques supérieurs nécessaires à la mise en œuvre rationnelle des procédés de soudage autogène oxy-acétylénique, électrique et d'oxy-coupage.

Pour obtenir tous renseignements et programmes, s'adresser :
32, BOULEVARD DE LA CHAPELLE — PARIS (18e)

ÉCOLE DE THERMIQUE

Reconnue par l'État et gérée par

l'Institut Français des Combustibles et de l'Énergie

ÉCOLE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT POUR THERMICIENS
INGÉNIEURS — AGENTS DE MAITRISE
TECHNICIENS DU CHAUFFAGE CENTRAL
— Durée normale des sessions : 4 ou 5 semaines —

3, rue Henri-Heine - PARIS (16e) — 647-41-23

Ministère de l'Éducation Nationale

ÉCOLE HENRY CHASLES

ÉCOLE FRANÇAISE DE MEUNERIE

16, rue Nicolas-Fortin, PARIS (13e)
Téléphone : 402-27-50

Les Élèves reçoivent le Diplôme de « Technicien de la Meunerie », sauf ceux d'entre eux qui, titulaires d'un titre d'« Ingénieur » reconnu par l'État, reçoivent le Diplôme d'« Ingénieur-Meunier ».

ÉCOLE DENTAIRE

ASSOCIATION DE L'ÉCOLE ODONTOLOGIQUE DE PARIS

Reconnue d'utilité publique par décret du 22 mars 1892

5, RUE GARANCIÈRE - PARIS (VI°)

TÉLÉPHONE : 633-65-26

Directeur : P. PELLETIER-DUTEMPLE

Préparation aux Examens pour l'obtention du diplôme d'Etat de Chirurgien-Dentiste et du diplôme de l'Ecole Odontologique de Paris.

(Envoi du programme sur demande)

DISPENSAIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

(Consultations de 9 à 10 heures)

CLINIQUES de Chirurgie, Prothèse et thérapeutique dentaires ; d'Orthopédie dento-faciale ; de Chirurgie et prothèse maxillo-faciales ; de Radiographie et Physicothérapie.

LABORATOIRES d'Histologie, de Bactériologie et d'Anatomo-pathologie bucco-dentaires.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

(Reconnue d'utilité publique par decret du 22 mars 1892)

DISPENSAIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

45, rue de La Tour-d'Auvergne, PARIS (9e). Tél. 878-74-86

Directeur : Dr J. DELIBEROS

Président du Conseil d'Administration : Dr B. DEVILLIERS

PRÉPARATION AUX EXAMENS

pour l'obtention du Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste et du Diplôme de l'École Dentaire de Paris

ENVOI DU PROGRAMME SUR DEMANDE

Consultations du Dispensaire : de 9 heures à 10 heures

COSTUMES OFFICIELS

POUR LA MAGISTRATURE
LE BARREAU ET LES UNIVERSITÉS

Maison BOSC

Société anonyme au capital de 12 000 F

COSTUMIER DE LA COUR DE CASSATION, DE LA COUR DES COMPTES
DES COURS D'APPEL
DES TRIBUNAUX D'INSTANCES, DE COMMERCE ET DES FACULTÉS

Téléphone : 033-16-50

3, boulevard du Palais - PARIS (4e)

(En face du Palais de Justice)

Préparez chez vous, à peu de frais, le diplôme d'État

d'EXPERT COMPTABLE

qui vous assurera une **situation lucrative** et de premier plan
libérale ou **commerciale**

AUCUN DIPLÔME EXIGÉ DES CANDIDATS - AUCUNE LIMITE D'ÂGE

Demandez dès aujourd'hui le guide gratis n° 733

ÉCOLE PRÉPARATOIRE D'ADMINISTRATION

(92e année) **4, rue des Petits-Champs, PARIS**

ÉCOLE CENTRALE DE PUÉRICULTURE
DU COMITÉ NATIONAL DE L'ENFANCE

Siège social : **51, avenue Franklin-D.-Roosevelt - PARIS (8e)**

Agréée par le Ministère de la Santé Publique (par arrêté du 4 mars 1948)
pour la préparation au **Certificat d'Auxiliaire**

COURS PRÉPARATOIRE 1re année
COURS DE 2e année (préparatoire au Certificat d'auxiliaire)
COURS THÉORIQUES — DÉMONSTRATIONS PRATIQUES DE DIÉTÉTIQUE
STAGES PRATIQUES

Toute demande de renseignements par correspondance doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse.

ÉCOLE TECHNIQUE DES SURINTENDANTES D'USINES ET DE SERVICES SOCIAUX

175, boulevard Saint-Germain, PARIS (6e) ———— Tél. 222-10-71

L'Ecole technique des Surintendantes d'Usines et de Services sociaux a été fondée à Paris, le 1er mai 1917. Les élèves qui en sont sorties ont été placées dans les usines de l'Etat et dans l'industrie privée où elles rendent d'excellents services. Elles participent également à la Direction du Service social des grandes Institutions publiques et privées.

Elle est reconnue administrativement par :
Le ministère de la Santé publique, de la Population et de l'Action sociale ;
Le ministère de l'Education nationale (Enseignement technique supérieur).

Conditions d'admission à la préparation du diplôme d'Etat d'assistant ou d'assistante de Service social

Durée des études. — Trois années scolaires.

Conditions. — Etre âgé de 19 ans et de 36 ans au plus au 1er janvier de l'année suivant l'inscription en 1re année. Aucune condition d'âge n'est exigée des candidats bacheliers.

Etre muni du baccalauréat, ou passer avec succès l'examen prévu par l'arrêté du 23 mars 1959, organisé par le ministère de la Santé.

Tous les candidats, quelle que soit leur formation antérieure, sont soumis à l'examen d'entrée à l'Ecole. Cet examen, qui a lieu aux mois de mai et septembre, comporte : des épreuves de culture générale ; un examen d'aptitudes à l'emploi d'assistant ou d'assistante de Service social ; et l'agrément du Conseil technique.

Conditions d'admission à la préparation du diplôme de surintendant ou de surintendante d'usines et de services sociaux

Durée des études : soit une année scolaire à temps complet ; soit deux années scolaires par cours du *samedi toute la journée.*

Conditions. — Etre titulaire du Diplôme d'Etat de Service social et subir avec succès les épreuves d'un examen d'entrée comportant :

1° Une épreuve de culture générale ;
2° Une épreuve de connaissances portant sur le programme des études de Service social ;
3° Un examen d'aptitudes à l'emploi de surintendant ou de surintendante d'usines et de services sociaux.

Cet examen a lieu au mois de septembre.

Nature des fonctions. — La surintendante est au centre des relations humaines dans l'entreprise. Conseillère technique de la Direction et du Comité d'Entreprise, elle organise et anime le Service social ainsi que les Services annexes dont l'objet est d'assurer le bien-être matériel et moral des travailleurs dans l'entreprise. Elle bénéficie des avantages de la Convention Nationale des Cadres du 14-3-47 (art. 4).

Des auditeurs libres peuvent être admis à certains cours et conférences dans la mesure des places disponibles.

PERFECTIONNEMENT

Pour les Assistantes Sociales en cours d'emploi :
Enseignement du Case-Work (Service social des cas individuels) et du Group-Work (Service social de groupe).

Pour les Surintendantes et les Assistantes-Chefs :
Stages de perfectionnement.

Le placement des élèves est assuré

P.-S. — *Pour tous renseignements, s'adresser à l'Ecole technique des Surintendantes d'Usines et de Services Sociaux, 175, boulevard Saint-Germain, Paris (6e), tél. 222-10-71, tous les jours, excepté le samedi après-midi, de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.* **La directrice reçoit le mardi, de 9 h 30 à 11 h 30 et le jeudi, de 14 h 30 à 16 h 30.**

MASSON & Cie, éditeurs

120, boulevard Saint-Germain — PARIS VIe

Catalogue pour les étudiants en MÉDECINE et PHARMACIE

•

Catalogue pour les étudiants en SCIENCES

Ces deux catalogues sont destinés à faciliter aux étudiants le choix des livres édités par Masson & Cie, dont ils auront besoin pour leurs études.

Ils peuvent être obtenus auprès des libraires spécialisés — ou directement aux « Éditions Masson & Cie » —

LA PRESSE MÉDICALE

Le plus important des journaux de médecine de langue française

REVUE SCIENTIFIQUE — REVUE PRATIQUE
REVUE PROFESSIONNELLE

Prix d'abonnement réduit pour les Étudiants en Médecine

Tous renseignements à :
LA PRESSE MÉDICALE
120, boulevard Saint-Germain — PARIS-VIe

INSTITUT NATIONAL DE PODOLOGIE

Établissement agréé par le Ministère de la Santé Publique
—— et par le Ministère de l'Éducation Nationale ——

7, rue du Marché-Saint-Honoré, PARIS — Tél. 073-73-65

TOUT l'Enseignement podologique :

Préparation au diplôme d'État de pédicure créé par la loi du 30 avril 1946.

Enseignement théorique et pratique. Stages dans les services podologiques des hôpitaux. — *Durée des études, deux ans.*

Les élèves titulaires du baccalauréat sont dispensés d'examen d'entrée (Arrêté du 13 mai 1963). — Age limite : 18 ans minimum.

Préparation au C. A. P. de prothèse en Podologie et d'Orthopodie créé par Arrêté du 16 mars 1944 et au Brevet de Technicien pédicure orthopédiste et prothésiste en podologie, créé par arrêté du 15 juin 1959.

L'I. N. P. est l'un des principaux artisans de l'évolution de la Podologie en France ayant contribué à l'organisation des services podologiques dans divers hôpitaux

(SITUATION D'AVENIR POUR JEUNES GENS)

INSTITUT ET CENTRE D'OPTOMÉTRIE

Association sans but lucratif fondée et déclarée conformément à la loi du 1-7-1901

70, boulevard de Courcelles, PARIS (17e) — 924-75-39

I. ÉCOLE SUPÉRIEURE D'OPTOMÉTRIE

Fondée et déclarée conformément à la loi du 12-7-1875

Prépare jeunes gens et jeunes filles à la carrière d'opticien-optométriste-lunetier

Les candidats titulaires du Bac-Mathématiques ont un point d'avance au concours d'admission.

II. COURS MODERNE D'OPTOMÉTRIE
PAR CORRESPONDANCE

Prépare au C. A. P. et au Brevet professionnel
Stages pratiques de perfectionnement à l'école

III. CENTRE DE DOCUMENTATION
POUR L'OPTIQUE OCULAIRE ET L'OPTOMÉTRIE

A la disposition des personnes qui s'intéressent aux problèmes de l'optique ophtalmique

UNIVERSITÉ DE CAEN — FACULTÉ DES SCIENCES

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRONIQUE ET D'ÉLECTROMÉCANIQUE DE CAEN

(Ex.-I.T.U.C., transformé en E.N.S.I. par décret du 21-5-1964)

DIPLOMES D'INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
OU ÉLECTROMÉCANICIEN
3 années d'études

Concours d'entrée : Concours jumelés de E.N.S.I.

A titre transitoire : Concours sur M.P.C. ou M.G.P., à Caen exclusivement.

Admission sur titres : Licence.

Pour tous renseignements, s'adresser
E.N.S.E.E.C., Faculté des Sciences — Caen

REMINGTON-CAUMARTIN

ACADÉMIE COMMERCIALE DE PARIS
ÉCOLE TECHNIQUE DE SECRÉTARIAT ET DE LANGUES VIVANTES

Sténo-Dactylographie — Comptabilité
Secrétariat général — Secrétariat bilingue — Secrétariat de direction
Anglais — Allemand — Espagnol
Préparation aux Examens des Chambres de Commerce
Sténo Gregg — Sténo Pitman — Adaptations en 5 leçons
PLACEMENT ASSURÉ ET IMMÉDIAT DES ÉLÈVES

11, RUE CAUMARTIN, PARIS (9e) — Tél. : 073-64-14

LANGUES ET STÉNOS ÉTRANGÈRES

Cours de secrétariat en français, anglais et allemand. DACTYLOGRAPHIE, STENOS française et étrangères : Gregg, Einheitskurzschrift, adaptations Prévost-Delaunay. Anglais, allemand, espagnol, etc. Préparation aux examens des Chambres de Commerce britannique, allemande et espagnole, et préparation à l'examen de la Chambre de Commerce de Paris pour les Anglais et les Allemands.

Renseignements : 10 à 12 heures et 15 à 20 heures

LINGUA-VOX 8, rue Léon-Cogniet — PARIS (17e)
Métro : **Courcelles** et **Wagram** — Tél. : 924-10-15

INSTITUT FRANÇAIS
D'ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE

CLASSES SECONDAIRES
BACCALAURÉAT
PROPÉDEUTIQUE
LICENCE

C. A. P. E. S. — AGRÉGATIONS
PROFESSORATS LETTRES - LANGUES
C. E. G. — C. E. T. — VILLE DE PARIS, etc.

ENTRÉE EN FACULTÉ POUR NON-BACHELIERS

Étudiants étrangers : Dispense du Baccalauréat
Diplôme d'Études Françaises

Inscriptions reçues à toute époque de l'année universitaire et des vacances. Préparations normales, rapides, partielles, intensives, individualisées

RENSEIGNEMENTS GRATIS SUR DEMANDE
Préciser l'examen ou le concours et se recommander du Guide de l'Étudiant

CORRESPONDANTS DEMANDÉS DANS TOUTES LES UNIVERSITÉS

110, rue de Richelieu — PARIS (2e)

L'ÉCOLE CHEZ SOI

1, rue Thénard - PARIS 5e

PRÉPARE

aux carrières techniques des services publics

- PONTS ET CHAUSSÉES
- GÉNIE RURAL
- P. T. T
- AVIATION CIVILE, ETC.

ASSURE

la formation théorique des techniciens spécialisés du secteur privé

- TRAVAUX PUBLICS
- BATIMENT
- TOPOGRAPHIE
- MÉCANIQUE
- ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE
- COMPTABILITÉ

PERMET

aux candidats de se présenter avec succès aux examens suivants :

- B. E. P. C. et Baccalauréats
- Examen d'entrée dans les Facultés des Sciences
- Diplôme de géomètre-expert D. P. L. G., etc.
- Ingénieur diplômé par l'Etat

Documentation gratuite n° 10 adressée sur simple demande. Tél. : 033-53-71

École de Notariat de Paris

127, rue Notre-Dame-des-Champs — PARIS (6e)

Tél. : 633-05-14

(à proximité de la Faculté de Droit)

PRÉPARATION AUX CARRIÈRES DE NOTAIRE ET DE CLERC DE NOTAIRE

PLACEMENT ASSURÉ DES ÉTUDIANTS DIPLOMÉS

ÉCOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE ET DE STOMATOLOGIE DE PARIS

45-47, boulevard Voltaire, PARIS (11e) — Tél. : 700-04-52

Directeur : **J.-F. ROBERT**

École habilitée à recevoir des Boursiers de l'Enseignement Supérieur

Cette école, créée en 1927, prépare aux examens qui permettent l'obtention du Diplôme d'Etat de Chirurgien-Dentiste et du Diplôme de l'Ecole de Chirurgie Dentaire et de Stomatologie de Paris. Un dispensaire dentaire de l'Administration générale de l'Assistance publique y est rattaché.

La rentrée des étudiants est fixée au 15 octobre

EUROPE

Revue littéraire mensuelle fondée en 1923

a publié depuis 1959 une cinquantaine de numéros spéciaux dont les suivants sont encore disponibles

Sur les Littératures

Arménienne
de Colombie
de l'Espagne
des États-Unis
de Hongrie
Mexicaine
Polonaise
Soviétique
du Viêt-Nam
Yougoslave

Sur les Écrivains

BALZAC
BRECHT
JEAN-RICHARD BLOCH
DANTE
DIDEROT
Écrivains de langue espagnole
PAUL ELUARD
GORKI
L'Abbé GRÉGOIRE
VICTOR HUGO
MAX JACOB
MAETERLINCK
LE JEUNE MOLIÈRE
MOLIÈRE COMBATTANT (en 1966)
L'Abbé PRÉVOST
ROMAIN ROLLAND
TEILHARD DE CHARDIN
TOLSTOÏ
JULES VERNE
VOLTAIRE

MIL NEUF CENT QUATORZE
LA CYBERNÉTIQUE ET LES ENSEIGNANTS
LES MISÉRABLES, LE THÉATRE (1900-1960)

Achats au numéro, chez votre LIBRAIRE
ou 24, rue Racine, PARIS (6e)

Suivez la production de la revue. Elle vous est utile.

Abonnez-vous :

France : Un an : 40 F » — Six mois : 22 F »
Autres pays : Un an : 45 F »

EUROPE

21, rue de Richelieu, PARIS (1er)

C.C.P. PARIS 4560-04

Pour les Étrangers

COURS
DE
CIVILISATION FRANÇAISE
A LA SORBONNE

LITTÉRATURE — HISTOIRE
ART — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
LANGUE FRANÇAISE

SEMESTRE D'HIVER (15 octobre-14 février)
SEMESTRE DE PRINTEMPS (15 février-15 juin)

Les Cours de Civilisation française, fondés en 1919, sont à la fois un cours de culture générale et un cours pratique de langue française.

Les enseignements magistraux (Littérature, Philosophie, Histoire, Art, Politique, Économie, etc.) sont assurés par les professeurs de l'Université. Des cours pratiques de langue française sont donnés à tous les niveaux — des débutants aux élèves-professeurs — par des spécialistes de l'enseignement aux étrangers.

Préparation à des examens spéciaux et aux examens de l'Université de Paris.

Section universitaire (annuelle) pour étudiants bacheliers.

Les programmes sont envoyés sur demande

S'adresser au Bureau des Renseignements Universitaires :
Galerie Richelieu, à la Sorbonne

LIBRAIRIE MARCEL DIDIER

Librairie de la Sorbonne et des Langues Étrangères

CATALOGUES DU FONDS DIDIER

Français pour Étrangers — Français-Latin-Grec — Anglais — Allemand — Espagnol — Italien — Néerlandais — Russe — Érudition — Méthodes Audio-Visuelles — Linguistique

CATALOGUES DE LIBRAIRIE

POUR L'ALLEMAND ET L'ANGLAIS

Anthologies — Bibliothèque de classes — Civilisation — Collections classiques — Dictionnaires — Disques — Études Littéraires — Films fixes — Lectures techniques — Matériel didactique

4 et 6, rue de la Sorbonne — PARIS (5e)

Magasin ouvert de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. (sauf le samedi)

Préparation spéciale au concours de

RÉDACTEUR à la BANQUE de FRANCE

COURS E. SERVAIS, 28, rue Bergère — PARIS (9e)

(Directeur : R. PÉLOY, Chef de Service à la Banque de France)

Depuis 74 ans, les **Cours Servais** assurent chaque année, avec succès, la préparation de la majorité des candidats à la Banque de France. Le concours est ouvert aux candidats **masculins** et **féminins,** de nationalité française, âgés de 18 à 26 ans, titulaires du Baccalauréat complet, de la licence en droit ou ès sciences économiques

Traitement de début d'un rédacteur célibataire à Paris :

net **18 000** F environ par an

Pour plus amples renseignements, écrire à :

M. PÉLOY, Directeur des Cours Servais, 28, rue Bergère, PARIS (9e)

en joignant un timbre pour la réponse

ou se présenter : 28, rue Bergère, le samedi, de 11 à 17 heures

Téléphone : **824-47-48**

UNIVERSITÉ TECHNIQUE INDUSTRIELLE

I. T. S.

INSTITUT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

de Fribourg en Suisse

fondé en 1916

L'I.T.S. est une université technique industrielle qui effectue ses enseignements presque exclusivement dans

— les laboratoires (universitaires et industriels),
— les usines,
— les chantiers.

Il est formé par la réunion de différentes divisions : Faculté (suisse) des Sciences appliquées, Ecole centrale (suisse) des Arts et Manufactures, Conservatoire (suisse) des Arts et Métiers, Ecole d'Ingénieurs I.T.S., Ecoles spéciales de la cinquième division.

L'I.T.S. décerne les titres suivants :

a) **Diplôme d'ingénieur des Arts et Manufactures, d'ingénieur du Conservatoire (suisse) des Arts et Métiers, d'ingénieurs I.T.S.** (Chimie industrielle, Constructions civiles, Electrotechniques, Mécanique, Technique électronique, Organisation industrielle), **d'ingénieur civil des Ponts et Chaussées, d'ingénieur civil des Mines, et tous diplômes de la cinquième division.**

b) **Tous les diplômes de la quatrième division et de l'École Normale Supérieure (suisse).**

c) **Diplôme d'architecte de l'École spéciale (suisse) d'Architecture, diplôme d'architecte de l'Ecole Supérieure (suisse) des Beaux-Arts.**

Carrière : six ans après le baccalauréat classique, scientifique ou technique

L'orientation didactique, les examens, les séminaires, la soutenance du mémoire scientifique et de la thèse d'ingénieur ont lieu obligatoirement au siège central de l'I.T.S., Fribourg en Suisse.

Surtout par sa troisième division (le Conservatoire suisse des Arts et Métiers) l'I.T.S. réalise un programme grandiose de promotion sociale.

Les étudiants-travailleurs (Suisses et étrangers) *peuvent continuer leur activité à l'usine* à condition qu'ils suivent un programme tel que celui du Conservatoire suisse des Arts et Métiers auprès d'une école agréée par l'I.T.S. ou bien auprès du Conservatoire national (français) des Arts et Métiers.

Les ressortissants des Facultés et Ecoles étrangères sont dispensés des examens déjà soutenus avec succès et sont aidés à récupérer le temps éventuellement perdu.

Les scientifiques et les techniciens éminents, ayant les qualités théoriques et pratiques requises, **sont admis directement à la soutenance de la thèse d'ingénieur ou du mémoire scientifique.**

Le cas échéant, les élèves et les jeunes diplômés I.T.S. sont envoyés dans les usines françaises pour y acquérir des connaissances scientifiques et techniques approfondies. D'autre part les diplômés I.T.S. nommés « Chercheurs du CED » sont orientés vers les Facultés françaises pour y préparer (selon les cas) un doctorat d'Etat, d'Ingénieur ou d'Université.

Les étudiants et les diplômés I.T.S. se trouvant en France pour leur stage industriel ou pour la préparation d'une thèse, sont admis dans les **Séminaires polytechniques et scientifiques du Centre d'Etudes et de Documentation CED.**

L'I.T.S. ne dispense aucun enseignement par correspondance.

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

École Nationale Supérieure
d'ÉLECTROCHIMIE et d'ÉLECTROMÉTALLURGIE

PRÉPARATION

au diplôme d'Ingénieur d'E. N. S. I.
Électrochimiste et Électrométallurgiste
(E. N. S. E. E. G.)
à la licence ès Sciences
au diplôme de Docteur-Ingénieur
au Doctorat d'État
et au Doctorat du 3e Cycle

SECTION SPÉCIALE pour ingénieurs diplômés

Débouchés. — Services de fabrications, de recherches, de direction dans toutes industries chimiques et métallurgiques modernes. Carrières de l'Enseignement Supérieur et du Commissariat à l'Énergie Atomique

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, ÉCRIRE
à M. le Directeur de l'École, 39-41, boulevard Gambetta — GRENOBLE

ÉCOLE DE MASSAGE MÉDICAL ET DE KINÉSITHÉRAPIE DE MARSEILLE

(Agréée par le Ministère de la Santé publique et de la Population)

92, rue Auguste-Blanqui — Marseille

- Cette École fonctionne conjointement avec l'Institut de Rééducation Fonctionnelle de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, sous la direction de M. le Professeur SALMON, Professeur de Clinique Chirurgicale Infantile et d'Orthopédie.
- Cette école prépare en deux ans d'études au Diplôme d'État de Masseur Kinésithérapeute. Un examen d'entrée doit être subi par les candidats non titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence par le Ministère de l'Éducation Nationale.
- Le dépôt des dossiers doit se faire à la Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale du lieu du domicile des candidats :

  — avant le **1er août** de chaque année, pour les candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence par le Ministère de l'Éducation Nationale, et pour les personnes dispensées de l'examen d'entrée (infirmier, infirmière, pédicure et assistante sociale, diplômés d'État).

  — avant le **15 mars** de chaque année pour les autres candidats.

S'adresser, pour tous renseignements complémentaires, **à la Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale, 66 A, rue Saint-Sébastien, Marseille, ou au Secrétariat de l'École, 92, rue Auguste-Blanqui, Marseille.**

STÉNOTYPIE GRANDJEAN
FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE — SECRÉTARIAT COMPLET
COURS DE LA PLAINE MONCEAU
34, rue de Tocqueville, PARIS (17e) — 924-58-81 — Métro : Villiers

ÉDITIONS LOUIS DROUOT SOULANGES
« LE LIVRE OUVERT »
20, rue de l'Odéon, PARIS VIe — Tél. : 326-25-38
C.C.P. PARIS 15-997-38
POÈMES — ROMANS — NOUVELLES
TRADUCTIONS ET RE-WRITING
Toutes langues y compris le russe.
Toutes corrections et mises au point de textes français et étrangers.
Distribution : HACHETTE
ÉDITION soignée — sérieuse DIFFUSION

SCHOLA CANTORUM
ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE MUSIQUE, DE DANSE
ET D'ART DRAMATIQUE
Fondée en 1896 par Vincent D'INDY
Directeur : Jacques CHAILLEY

Tous les cours :
d'Écriture Musicale
de Chant, d'Instruments
de Danse
et de Déclamation

Préparation aux carrières officielles et privées de la Musique
Professorat d'Enseignement musical
(État et Lycée La Fontaine)
Cours de mise en ondes
(Radio, Télévision, Disque, Cinéma)

INSTITUT SECONDAIRE
DE LA SCHOLA
Directeur : Lucien LEROY
Enseignement Secondaire mixte
de la 3e aux classes terminales
Préparation intensive
au B.E.P.C.
et aux baccalauréats toutes séries
3 OPTIONS POSSIBLES
I. — Enseignement à mi-temps le matin.
II. — Enseignement à plein temps.
III. — Enseignements Secondaire et Artistique jumelés dans le cadre de la SCHOLA CANTORUM.

Renseignements et Inscriptions au Secrétariat
269, rue Saint-Jacques, PARIS Ve — Tél. : 033-56-74
Autobus : 21, 27, 38, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 91 — Métro : Port-Royal

ANNALES
DE
l'UNIVERSITÉ DE PARIS

Secrétariat : *à la Sorbonne*

Revue officielle de l'Université, paraissant tous les trois mois et donnant un compte rendu de la vie et de l'activité des organismes constituant l'Université de Paris

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

PRINCIPALES RUBRIQUES :

ARTICLES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES PAR LES MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ. — COMPTES RENDUS DES CÉRÉMONIES OFFICIELLES. — RÉSUMÉS DE THÈSES DE DOCTORAT NOUVELLEMENT SOUTENUES. — RAPPORTS DES DOYENS DES FACULTÉS ET DIRECTEURS D'INSTITUTS. — NOTICES BIO-BIBLIOGRAPHIQUES DES NOUVEAUX PROFESSEURS. — ARTICLES NÉCROLOGIQUES. — STATISTIQUES. — ETC.

Le numéro : **4** F

Abonnement : **14** F par an

Chèques postaux : Paris 9. 131-89

(au nom de l'Agent spécial des recettes des Annales de l'Université de Paris)

1965. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)

IMPRIMÉ EN FRANCE

R. L. WAGNER
J. PINCHON

grammaire du français

classique et moderne

également au catalogue

J. BEAUJEU - GARNIER
3 Milliards d'hommes
Traité de démo-géographie

J. CHASSANG - C. SENNINGER
La dissertation littéraire générale
Les textes littéraires généraux.

H. BÉNAC
Guide pour la recherche des idées
dans les dissertations et les études littéraires

M. BERNARD
Initiation à la mécanique quantique

H. BLAQUIÈRE
Calcul matriciel
(Tome I. Application à la physique)
(Tome II. Application à la mécanique quantique)

79, Bd St-Germain
Paris VI

classiques **hachette**

LES LIBRAIRIES DES
PRESSES UNIVERSITAIRES
DE FRANCE
sont les librairies des étudiants

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

LIBRAIRIE GÉNÉRALE
49, boulevard Saint-Michel
et 7, place de la Sorbonne

- Un assortiment incomparable
- Tous les livres d'enseignement supérieur
- Une librairie spécialisée pour chaque discipline

LIBRAIRIE INTERNATIONALE
17, rue Soufflot et 2, rue Le Goff

- Toutes les nouveautés internationales
- Tous les grands ouvrages étrangers

L'ÉTUDIANT Y TROUVERA
TOUS LES OUVRAGES UNIVERSITAIRES
ET LES 1200 TITRES DE LA COLLECTION

QUE SAIS-JE ?

108, boulevard Saint-Germain — PARIS (6e)

1965-4 — Imp. des Presses Universitaires de France — Vendôme (France)
ÉDIT. 28 626
IMPRIMÉ EN FRANCE